Vincent MORLIER

TRAITÉ DE LA RELIGION ROYALE FRANÇAISE *OU* LE VRAI VISAGE DE CLOVIS

(Où l'on dévoile le SECRET de la France profonde ;
on donne par la même occasion
un aperçu inédit et percutant sur la Crise de l'Église.
Toutes choses abominablement incorrectes,
qu'on ne vous dira, soyez-en sûrs,
NULLE PART AILLEURS...)

A.V.M.

DU MÊME AUTEUR

I — <u>Sous le pseudonyme Louis de Boanergès, en tant que co-auteur</u> :

Présence et signification de la Fin des Temps
(225 pages, 1985, Éd. D.F.T.). Épuisé.

L'extraordinaire Secret de La Salette
(354 pages + 20 pages d'illustrations, 1988,
publications Louis de Boanergès)

Actualité de la Fin des Temps, tome 1
(422 pages, 1992, publications Louis de Boanergès)

Bientôt le Règne millénaire, tome 2
(500 pages, 1993, publications Louis de Boanergès)

II — <u>Sous son nom propre, en tant qu'auteur</u> :

Traité de la religion royale française
ou le vrai visage de Clovis
(737 pages, 1997, publications A.V.M.)

Réponse d'un survivantiste honnête
aux malhonnêtetés anti-survivantistes
(sur l'affaire Louis XVII-Naundorff)
(28 pages, 1998, publications A.V.M.)

Vrais poèmes
À la crème
Et que j'aime
(précédés d'un essai sur l'essence de l'art poétique)
(80 pages, 1999, publications A.V.M.)

La "bonne droite" ?!?
(pamphlet humoristique mais infiniment sérieux
contre un mauvais penchant politique pharisien)
(58 pages, 1999, publications A.V.M.)

L'IMPUBLIABLE —
Solution théologique de la Crise de l'Église
Essai sur le problème de la légitimité
de l'Église issue de Vatican II,
avec l'analyse et la réfutation exhaustives
des thèses unacumiste & sédévacantiste
(351 pages A4, Juin 2001, 6e éd., publications A.V.M.)

Pour bien comprendre la théologie
de la *Crise de l'Église*
(abrégé de L'impubliable,
sous forme de questions-réponses simples)
(226 pages A5, Février 2003, publications A.V.M.)

© Copyright, Avril 2004 — Auto-édition Vincent MORLIER (A.V.M.) Reproduction interdite, sauf citation des sources. Tous droits réservés. *Pro manuscripto privatim.* ISBN 2-904770-58-5

AU GRAND ET SAINT ROY CLOVIS,

À MON ROY DE FRANCE,
son successeur actuel, que j'ignore hélas,
et qui s'ignore peut-être bien, lui aussi...!

À L'ÉGLISE CATHOLIQUE,
APOSTOLIQUE ET ROMAINE,

À SAINTE JEANNE D'ARC,
merveilleux flambeau de la
POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD,
incroyablement *im-mé-ri-tée* des hommes !

À LÉON BLOY,
qui dit assez son obsession
dans *Le Désespéré*
d'une Histoire qui révélerait enfin
le Plan divin aux hommes.

À MA CHÈRE FAMILLE,
et en particulier à MM. les abbés
Joseph & Louis MORLIER,
mort martyrs de la Révolution ;
et qui doivent sûrement demander
véhémentement des comptes à la Bête
républicaine devant le Trône de Dieu,
sous un certain Autel (Ap. VI)…

AU R.P. JULIEN GAILLARD,
Desservant très-émérite
de la Chapelle St-Pie V de Rennes,
sans lequel, on vous l'assure,
ce livre ne serait… jamais paru !

À TOUS LES AUTHENTIQUES
« *CATHOLIQUES*
« *ET FRANÇAIS TOUJOURS* »,

À TOUTES LES ÂMES
DE BONNE VOLONTÉ.

AVERTISSEMENTS

1 - Ce traité a été conçu dans le chaudron bouillonnant d'une apocalypse d'âme l'an de très-mauvaise grâce 1996, pour la XV^e^ commémoration de la fondation *divine* de la France à la Noël 496. L'édition originelle étant épuisée, nous faisons paraître cette seconde mouture, soigneusement revue et enrichie. Ayant fait un livre à part du premier chapitre intitulé *La bonne droite ?!?,* lequel dénonçait un certain pharisaïsme politique fort en vogue et en odeur de sainteté dans certains milieux traditionalistes, nous l'avons donc supprimé dans ce présent travail ; même traitement pour la conclusion générale, qui est devenue, cuite et mijotée pendant trois ans dans le susdit chaudron, un (gros) livre à part, sous le titre *L'impubliable — Solution théologique de la Crise de l'Église,* lequel a lui-même été abrégé sous forme de questions-réponses simples sous le titre *Pour bien comprendre la théologie de la Crise de l'Église :* la conclusion générale de cette seconde édition se contente de renvoyer le lecteur à ces deux ouvrages, brossant seulement très-sommairement les grandes lignes de fond de la thèse exposée. Ceci dit, malgré ces modifications importantes, nous avons voulu conserver au maximum le texte originel intact, lui gardant ainsi sa fraîcheur et… son énergie *boanergès* (fils du tonnerre), cette sainte-colère de prophète qui nous avait saisie à rouge et à blanc en face de la *désacralisation* tout azimuth de ce qu'on a appelé très-hypocritement *le baptême de Clovis* (… c'est infiniment plus que *seulement* cela !).

2 - Nous soumettons sans réserve aucune notre texte, en tout comme en partie, au SEUL jugement que nous vénérons, celui de l'Église Catholique INFAILLIBLE, réprouvant par avance ce qu'elle réprouvera... bénissant aussi ce qu'elle daignera bénir. Nous faisons allusion tout particulièrement aux très-graves critiques que nous sommes obligés de formuler contre les papes modernes post-concordataires, aussi à la note théologique formelle que nous donnons à l'élection et à la mission divines de la France, et encore à la thèse sur la *Crise de l'Église* de la conclusion générale.

3 - Par souci de simplification, nous abrègeons au maximum les références d'auteurs. Après avoir cité en note une première fois la réf. complète d'un ouvrage, nous ne citerons plus que le nom de l'auteur, puis la page citée (dans le cas où il s'agit du livre d'un auteur duquel nous citons d'autres livres dans notre étude, nous citerons alors le titre du livre d'où est tirée la réf., au lieu du nom de l'auteur). D'une manière générale, les livres dont nous nous sommes servis, récents ou réédités, sont disponibles aux *Éditions D.F.T., B.P. 47033 – 35370 Argentré-du-Plessis* (qui possède et diffuse un catalogue de livres catholiques très-élaboré, consultable sur Internet à l'adresse suivante *http://www.fatima.be/fr/editions/index.html*). On peut également nous envoyer tout courrier personnel à cette adresse. Par ailleurs, il nous a semblé inutile d'établir une bibliographie détaillée en fin d'ouvrage, pour une raison fort simple : c'est qu'il est impossible d'opérer une sélection plutôt qu'une autre dans le sujet si universel, si vaste, qui est le nôtre, aux ramifications tellement nombreuses, traité à l'infini par d'innombrables auteurs (la documentation historique de tout premier ordre peut même se trouver dans des livres hélas peu recommandables par le rationalisme de leurs auteurs). La sélection que nous avons faite pour notre travail n'est évidemment pas la référence absolue, elle est encore moins exhaustive, on peut trouver ailleurs bien d'autres éléments pour étayer *la Religion royale française* (preuve, soit dit en passant, que le sujet est vraiment universel, qu'il n'a rien de... *partisan),* on n'a donc pas voulu l'imposer au lecteur.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos bien à propos 9

1ère Partie (théorique)

Nécessité théologique de l'Institution divine d'une Nation
dans l'économie du Nouveau-Testament 27
Nécessité théologique de l'Institution divine d'une Nation
dans l'économie du Nouveau-Testament (suite) 85
Réfutation des objections
contre la nécessité de cette Institution divine d'une Nation pour notre temps
1ère partie : l'objection scolastico-thomiste,
à laquelle on joint quelques broutilles 121
Réfutation des objections
contre la nécessité de cette Institution divine d'une Nation pour notre temps
1ère partie : l'objection scolastico-thomiste,
à laquelle on joint quelques broutilles (suite) 175
Réfutation des objections
contre la nécessité de cette institution divine d'une Nation pour notre temps
2ème partie : l'objection démocrate-chrétienne 197
L'ultime et antéchristique avatar :
la gnose d'un nouvel ordre politique universel "chrétien-laïc"
ou *le troisième âge historique de l'Église* 239
L'ultime et antéchristique avatar :
la gnose d'un nouvel ordre politique universel "chrétien-laïc"
ou *le troisième âge historique de l'Église* (suite) 265

2ème Partie (pratique)

Preuves historiques de l'élection divine de la France 317
Preuves historiques de l'élection divine de la France (suite) 363
Noël 496 : "L'Acte Unique" 397
Noël 496 : "L'Acte Unique" (suite) 443
De la Société Très-Chrétienne 505
De la Société Très-Chrétienne (suite) 535
Conclusion générale... apocalyptique,
ou la destinée commune du "compère" et de la "commère" 573
Annexes 591
Notes de fin de texte 621
Notre-Dame de Graçay, Mère de la Grâce divine, *ora pro nobis !* 715

"Un temps viendra où les hommes
"ne supporteront plus la saine doctrine ;
"mais ils se donneront une foule de
"docteurs, suivant leurs convoitises
"et avides de ce qui peut chatouiller
"leurs oreilles ; ILS LES FERMERONT
"À LA VÉRITÉ POUR LES OUVRIR
"À DES FABLES".

(II Thimot. IV, 3-4)

"C'est par la Vérité qu'on est uni,
"non pour la chercher qu'on s'unit".

(Augustin Cochin)

AVANT-PROPOS BIEN À PROPOS

Si la Vérité a toujours plus ou moins dérangé les hommes dans tous les temps du monde, c'est le triste privilège de notre seule génération dite moderne de la haïr radicalement dans son principe même. *Dans l'Absolu,* comme disait Léon Bloy. De la même manière que l'eau rejette le feu non seulement parce que sa nature est étrangère à la sienne mais surtout en tant que péril mortel et immédiat pour sa propre existence. L'*homo modernus* perçoit en effet la Vérité comme la plus humiliante des aliénations pouvant l'atteindre, la plus outrageante des agressions, des injures et des gifles à la fois, la plus infamante torture à son endroit, l'ennemi numéro un par tous les côtés, et un ennemi ignoble. C'est-à-dire que cela ira

bientôt jusqu'à tuer ceux qui oseraient encore marmonner publiquement une microscopique et (apparemment) anodine parcelle de la Vérité, essayant de par Dieu d'en vivre et d'en faire vivre les autres pour le salut d'un chacun[1].

Ne-plus-sup-por-ter-la-Vé-ri-té. C'est d'ailleurs un Signe scripturaire de Fin des Temps, car par cette formule "un temps viendra" citée en exergue, saint Paul entendait explicitement les "derniers jours" comme il le dit lui-même quelques versets avant.

⚜

En voici deux illustrations assez récentes, entre cent mille milliards de mille millions à grouiller quotidiennement dans la crotte, sous nos cieux désespérés.

1./ Parution d'une thèse freudienne sur *"la décapitation de Louis XVI"*, signée Outre-Atlantique. On y professe que tuer le roy-père représentant Dieu, loin d'être le plus grand crime qui ait été commis dans l'Histoire contre ce qui est *vrai* en Politique, est tout au contraire... une libération admirable et très-épanouissante pour l'homme. La réflexion est d'ailleurs tellement au niveau du barbare, ou plutôt du singe, que l'auteur U.S. ne perçoit même pas que tuer est... un crime ! Et bien entendu, il ne perçoit pas plus (est-il utile de le dire) que la Politique en France est une chose sacrée, très à-part, que la Royauté française *"est autant au-dessus des autres couronnes du monde que la dignité royale surpasse les fonctions particulières"* (le pape Grégoire IX). Cependant que, loin de dénoncer cette fou-thèse imbécile, d'une révoltante bassesse morale, le quotidien étiqueté.... "catholique", ... "français", qui la recense, en fera au contraire un article élogieux : *"Supprimer le roy est pour les Français un moyen [!] de se convaincre qu'il n'est finalement qu'un individu comme les autres et que la magie [!!!] dont la royauté s'[]est entourée pendant des siècles a enfin [!] disparu"*[2] (sic).

---

[1] ... Souvenez-vous de cette rengaine du chansonnier Guy Béart, dans les années 1965 : "*Il a-dit-a-dit, la Vééérité, il doit être exéééécuté !*" Fontenelle, ce précurseur des libre-penseurs que Voltaire admirait, le formulera cyniquement en ces termes : "L'homme n'est pas fait pour connaître la vérité et l'anathème est prononcé contre celui qui la découvre"... Et Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est en Personne "la *Vérité*, la Voie, la Vie", rappellera Lui-même très-clairement cette grande et formidable loi lors de son dernier terrible démêlé avec les pharisiens : "Vous cherchez à me donner la mort, moi qui suis *UN HOMME qui vous ai dit la vérité*" (Jn VIII, 40).

[2] *La Croix* des 19 & 20 février 1995. Avec la même complicité hypocrite et profondément perverse, ledit quotidien récidivera d'ailleurs quelque temps après, à propos cette fois-ci de Franco ; et de citer l'auteur d'un film antifranquiste qui fait mourir Franco... assassiné, et pas... dans son lit : *"La difficulté à tuer le «père» [!]* – «Pour [les espagnols] nés au moment de la guerre civile, Franco est *Nuestro padre*, et on ne tue pas facilement le père [!!]. N'oublions pas une chose essentielle : Franco n'a pas été tué, il est mort dans son lit. Or, pour recouvrer notre indépendance à son égard, *nous aurions besoin de le tuer pour de bon, et même plusieurs fois*» [... d'où le trait de génie du cinéaste de le faire assassiner !]. (...) Tuer le père [Franco], c'est aussi ce que s'efforce de faire depuis vingt ans (...) toute une palette d'écrivains (...) jugeant que la mémoire est trop importante pour la passer en pertes et profits" (*La Croix* du 22/11/95), commente le journaleux ignoble, avec une sympathie non-dissimulée pour de si admirables motivations. Sans que pour Franco non plus que pour Louis XVI, apparaisse le moindre remords ni même, que dis-je, la moindre conscience de l'immoralité inouïe de l'acte de tuer le père, probablement le plus immoral qui soit après les crimes contre Dieu Lui-même. Bien sûr, il y a une différence de taille entre Franco et Louis XVI, l'un, bien qu'il ait eu l'intention de servir le bien commun véritable, a une pratique politique quasi fascisante quand l'autre est le "tenant-lieu" du Christ qui propage parmi les hommes la politique "dont le joug est doux" parce qu'elle seule respecte intégralement l'Ordre naturel, mais, aux yeux des rebelles susdits, c'est la conception même de tout ordre naturel relevant de Dieu et Le révélant dans la chose politique, fût-il (fort) imparfait comme avec Franco, qui est le péché irrémissible, justi-

Autant de mots dans cette thèse et le commentaire d'icelle, autant de blasphèmes, à trucider à la double-hache sans préavis, contre la *vérité* en Politique, excellemment manifestée précisément par la Royauté Très-Chrétienne, dont le dernier représentant accrédité sur la place publique fut l'infortuné Louis XVI.

Mais, direz-vous, qu'est-ce donc bien que la vérité en Politique ? Oh ! c'est très simple. 1./ Depuis le passage du Christ sur la terre il y a 2000 ans, tout le domaine humain, en ce compris bien sûr celui politique, est *explicitement* intégré dans son Être divin et sauvé en Lui, pour l'épanouissement parfait de l'homme. 2./ Pour concrétiser cette Présence salvifique et libératrice du Christ dans la sphère politique qui, depuis son divin Passage sur la terre, est *christifiée, christiformée, ou n'existe pas* (à moins d'en rester au critérium politique de l'Antiquité ou à celui de la société des fourmis ou des abeilles, dont le fondement métaphysique est "l'*animal* social", mais nullement l'homme nouveau engendré par le Christ, ayant récupéré par la Rédemption sa dignité plénière), Dieu a fondé un Ordre sociopolitique particulier, une Institution divine qui réalise très-exactement dans la Politique la mission christique salvatrice que l'Église Catholique Romaine assume pour la Religion. Par cet Ordre, et seulement par lui, le bien commun *véritable,* digne de ce nom (et non un essai non-transformé de bien commun comme dans l'Antiquité), est réalisable parmi les enfants des hommes. Cet Ordre, Il l'a fondé par un Don gratuit et sublime à la Noël 496, à la fois en *CRÉANT Lui-même* politiquement la France Unie, première des Nations et Nation archétypale, et en élisant une race royale pour Le représenter quotidiennement au gouvernement de cette Nation qu'Il a créée et faite *sienne* aux fins de régner dans toutes les autres Nations qui naîtront après elle et souvent par elle... vocation politique *universelle* usurpée et contrefaite de nos jours par l'O.N.U.. 3./ À l'exclusion de cette Institution divine particulière, il n'y a *à l'Absolu,* dans la Politique de notre Temps des Nations, qu'apparences trompeuses et tout animalisées de "bien commun", faux-semblants hypocrites donnés peu ou prou à Satan via les intérêts d'argent ou l'ambition, comme nos jours post-révolutionnaires ne l'illustrent que trop bien.

Voilà ce qu'est la vérité en Politique. Vous voyez, on vous l'avait bien dit : c'est très simple. La Royauté française, initiée en Clovis, est en effet instituée en France non pas seulement de droit divin indirect (comme toutes les royautés, principautés, républiques, etc., respectant l'ordre social naturel), mais par élection divine *directe, théocratique et immédiate,* à l'instar de la royauté davidique. Et elle seule, conjointement au Royaume franc tout entier auquel elle est liée par un authentique et très-indissoluble lien conjugal, a, de par Dieu, ce divin pouvoir de réaliser le bien commun politique universel, ou plutôt faut-il dire qu'elle est simple récipiendaire d'un Don gratuit de Dieu à l'homme de *sauver en Politique.* Sans elle, il est impossible aux hommes, fussent-ils incroyablement français *mains propres et tête haute* mais... démocrates (suivez, ou plutôt ne suivez pas, notre regard), d'actualiser pour leur temps ce bien commun[3]. En fait, la France est une Institution divine dont seules la Tri-

---

fiant tous les crimes... Alors, qu'attendre d'autre, ô mon Dieu, sur une génération si diabolisée, si remplie de révolte et de malice infernales, sinon le Feu du Ciel, le Déluge de Feu ?

3 Il est capital de comprendre que sans la Royauté Très-Chrétienne gouvernant librement de par Dieu à la tête de la France, il n'y a pas, à proprement parler, de RÉALITÉ politique dans le monde pendant le Temps des Nations, il n'y a

bu de Juda dans l'Ancien-Testament, l'Église Catholique dans le Nouveau, donne une idée adéquate et juste, sur le plan théologique... Les papes, surtout ceux de la période anté-scolastique, auront sur cela des propos très-clairs pour l'insinuer aux peuples, que, bien sûr, nous verrons ensemble. Or bien, donc, cette vérité capitale, si miraculeusement, si concrètement, si sublimement réaffirmée à la face du monde par le sacrifice de sainte Jeanne d'Arc, ce serait évidemment demander beaucoup à l'auteur U.S., adonné au *fast-food* intellectuel, de la comprendre avant de la conspuer vicieusement : le pauvre "animal social" semble trop dégénéré pour seulement y accéder. Et ce n'est peut-être pas la faute de ce petit insecte d'ailleurs, quand on voit TOUS les Papes après Pie VII et son fameux Concordat révolutionnaire ne l'avoir *jamais* rappelée, s'appellassent-ils... saint Pie X !, Pie XII !, comme, là aussi, on sera affligé d'avoir à le constater ensemble (ces derniers papes ont certes *théoriquement* louangé la mission divine de la France, mais, par leur *pratique* concordataire qui se traduira très-vite par l'allégeance systématique à TOUTE république post-révolutionnaire moderne, même celles bâties par et dans l'iniquité la plus révoltante[4], ils l'ont en réalité rejetée).

... Le droit divin en Politique, qu'il soit direct ou indirect (c'est quoi, la différence ?), c'est de *"l'imaginaire collectif dans l'Histoire"*, blablate doctoralement notre petit-maître du haut de sa chaire freudienne de néant et de vice, évidemment admiré, adulé, encensé en cela, par le journaleux de *La Croix.* Et surtout, surtout, ça n'a rien à voir avec Dieu car si Dieu existe (ce qui n'est pas prouvé), Il n'a rien à glaner dans la Politique, sauf à deux genoux devant l'homme. Car c'est l'homme qui est Dieu, en Politique. *Donc, un autre Dieu que l'homme dans la Politique à travers la fantasmagorie du droit divin, c'est.. Satan,* l'obscurantisme le plus avilissant, le plus outrageant pour la dignité de l'homme, à exorciser psychologiquement bien sûr pour faire "enfin" disparaître cette maudite "magie", ce qu'a salvifiquement accompli la Révolution, à jamais bénie pour ce grand'oeuvre.

C'est, ô lecteur, vous le voyez, vraiment bien peu dire quand on dit que l'*homo modernus* "ne supporte plus la saine doctrine". Très notamment celle du droit divin en Politique. Il la haït a-bo-mi-na-ble-ment, sous d'hypocrites dehors cauteleux, parfois même gentiment anodins, badins et patelins, et toujours à très-haute prétention intellectuelle. Que Dieu doive *ordonner* la vie publique comme la vie privée pour le salut même simplement temporel de l'homme, un salut ordinairement nécessaire à son salut éternel, est vraiment ressenti par le moderne comme l'infamie suprême : tenez, ce que les chrétiens appellent symboliquement *l'abomination de la désolation dans le Lieu-Saint* (un lieu-saint qui, bien sûr, vous l'avez deviné, est... l'homme !), justement, c'est ça, c'est l'ingérence de Dieu dans la vie politique des hommes. On n'apprendra en effet à personne que le rejet absolu du droit divin en Politique

---

qu'une fantasmagorie phantasmatique, un fantôme irréel téléguidé par Satan, un écran de fumée maléfique, une illusion d'être politique, une véritable *sédévacance* d'autorité (terme théologique applicable au Siège de Pierre dans l'Église, et signifiant : le Siège [de l'Autorité] est vacant). Regardez la Marianne des timbres-poste actuels : et dites s'il ne s'agit pas d'un SPECTRE, avec ses orbites vides ou du moins ses yeux... qu'on ne voit pas ! Petit signe, sans doute, mais tellement révélateur : il y a le masque, c'est-à-dire l'apparence, mais... RIEN derrière le masque ! [il s'agissait des timbres en circulation lors de la 1ère édition de cet ouvrage, en 1997 — Note de la seconde édition]

4 ... On verra par exemple Pie VI oser appeler l'infâme et très-maçonnique Directoire les "Autorités constituées"...!

n'est pas le seul fait d'un dégénéré unique en son genre, sorte de con heureusement exceptionnel comme le veau à cinq pattes né dans les derniers temps de la Rome antique[5], qui, excentré de la réalité et de la Foi mais honni de tous, se permettrait de déféquer en public les excréments politiques de son âme impie[6] ; ni non plus le seul fait d'un journal autrefois catholique, mais ignominieusement vendu à l'ennemi depuis Vatican II, vrai Judas se vautrant quotidiennement, avec une jouissance et une ferveur apostoliques sans cesse renouvelées (... grâce, il faut quand même le dire, aux subsides de l'État républicain laïc...), dans l'abject reniement de ses racines catholique et française. Ce rejet du droit divin en Politique exprime tout au contraire la pensée commune de l'*homo modernus*, qu'il habite Paris, Cochons-sur-Marne, Munich, Tokyo ou Tombouctou. Il est d'ailleurs si universel, si fort dans les esprits (à proportion même, semble-t-il, où il est inconsciemment vécu), les âmes y compris catholiques en sont si malsainement imprégnées et depuis si longtemps, qu'on a vu récemment un des quatre évêques... *traditionalistes* sacrés par M^gr^ Lefebvre en 1988, M^gr^ Tissier de Mallerais, relativiser à la remorque de M. Tout-le-monde ce *"caractère sacré et divin de la Royauté française"* (M^is^ de La Franquerie), lequel caractère serait à prendre seulement "au sens large", daignait-il concéder diplomatiquement et fort généreusement dans ce qui n'était heureusement qu'un articulet sans prétention. Par contre, tous s'entendent formidablement bien, dans un consensus étonnant qui va des pires aux meilleurs (dont notre évêque... *traditionaliste)*, pour considérer "la fable" (saint Paul), pardon, la République démocratique, comme un acquis sociopolitique irrémissible, quelque bémol voire double-bémol on consent y mettre[7] ; ou, pour les plus lucides, comme une situation peut-être regrettable mais de toutes façons *validée par Dieu,* exigeant formellement notre assentiment catholique depuis le Concordat de Napoléon et/ou de Pie VII (en vérité, on n'a jamais très bien su...), sous peine de damnation temporelle puis éternelle, voire les deux en même temps sans sursis ni miséricorde (on n'a jamais rigolé avec les vrais Chouans). Les plus idiotifiés, surtout ceux qui ont les mains propres et la tête haute, oublieraient plus facilement de s'accuser en confession d'avoir tué père et mère, que d'avoir été à la pêche à la ligne au lieu de remplir leur *"d-e-v-o-i-r"* électoral.

Comment mieux illustrer la dernière phrase de saint Paul, prophétie à valoir, qu'on se le dise et honni soit qui mal y pense, pour la Fin des Temps : *"Ils fermeront leurs oreilles à la Vérité* [Royauté française fondement de la réalité politique universelle au Temps des Nations, qu'ils sataniseront pour mieux la conspuer] *pour les ouvrir à des fables* [qu'ils habilleront des vêtements flamboyants de la Vérité pour mieux les idolâtrer et se tromper eux-mêmes : libération démocratique de l'homme par l'homme dans une "fratrie" (sic) et non

---

5 Les romains avaient aussitôt interprété la naissance de ce monstre comme un signe que la fin de Rome était proche. Hélas, quant à notre époque, mais que de veaux comme celui-là sont nés depuis un siècle... PARMI LES ENFANTS DES HOMMES ! Sans que personne ne prennent conscience qu'ils réalisent un signe eschatologique !!

6 Les pires conneries, il faut bien le remarquer, nous viennent souvent sous le label U.S., toujours bardées, lardées de diplômes ; ce qui n'est d'ailleurs pas très anormal, si l'on veut bien se souvenir que les USA, qui ne sont pas une Nation, sont nées, pour une large part, du ramas des peuples anglo-saxons et européens...

7 On voit par exemple une revue conservatrice, *"La Nef"*, dans des articles récents sur l'Autorité politique (numéro 47 de févr. 1995), juger qu'en France nous avons un pouvoir "ayant un faible degré de légitimité" (p. 25)... mais légitimité *quand même* ! Nous essayerons plus loin, de voir ce qu'il faut penser de cette question, évidemment cruciale et capitale.

plus la patrie, son auto-épanouissement collectif et divinisant, réalisation collective naturelle, sans Dieu, *du bien commun, etc.]"...*

2./ *Un autre play-boy littéraire dégorgé au forceps de cette "foule de docteurs [que les gens]* SE DONNENT[8] *pour suivre leurs convoitises", français celui-là et donc à très-haute prétention philosophique, a écrit récemment tout un livre* *La pureté dangereuse.* *L'objet du livre est incroyablement simple : condamner... la* Vérité. *Oui, vous avez bien lu. Il ne s'agit plus cette fois-ci de rejeter une vérité particulière même importante, comme dans le cas précédent, mais d'anéantir* *toute* Vérité. *En tant que telle.*

... Toute la Vérité, *rien que la* Vérité, *voilà, avant même le cléricalisme, l'ennemie de l'homme !, implacable, arrogante, abjecte dans son absence totale de pitié pour l'homo modernus, vraiment révoltante, responsable sous tous les cieux pratiquement de tout le mal dont souffre l'humanité !, qui est horrible, horrible, haïssable, détestable au plus haut point !!, dont la suppression radicale nous vaudra enfin le paradis sur terre que nous recherchons tous (ça urge de purger) !!!, glapit et jappe à la fois et en même temps le vil individu, avec une virulence extrême, sans reprendre sa respiration, évidemment urbi et orbi, en tous cas très-fier de sa géniale "trouvaille" pour délivrer le monde de l'antique ornière des guerres, dissensions religieuses ou raciales, etc.. On le sent d'ailleurs intimement surpris, étonné, que personne n'ait pensé avant lui à cette solution tellement... évidente (mais non : il se rassure, il est bien le premier et le seul à être aussi génial). Dans l'enchevêtrement tordu des circonvolutions véhémentes de sa prose impie, retenons seulement ces phrases qu'il est très-fier, on vous le rappelle, d'écrire* LE PREMIER : *"La liberté n'est possible que si la vérité ne l'est pas" (!) ; "Il n'y a pas de transcendance du Vrai, pas de Ciel où il serait inscrit et pas non plus de grands-prêtres qui auraient pouvoir, mission ou mandat de l'y déchiffrer" (!).* Plus loin, le sinistre bretteur de mots qui n'est certainement pas un foie jaune (... tuediable & morsangbleu, quelle force ad-mi-ra-ble dans l'affirmation, n'est-ce pas ?), ne peut plus se contenir et éructe, gerbe violemment : *"On ne peut être démocrate si l'on ne sape par tous les moyens possibles (et la sophistique en est un) cette majestueuse, et terrible, idée de la vérité*[9]*.* Cette dernière phrase, fort révélatrice, est assurément le très-haut pic du livre. Elle serait d'ailleurs extraordinairement drôle s'il ne fallait pleurer devant tant de haine, notre vindicatif sans-culotte s'empalant en effet tout seul sur une hé-naur-me et formidable... *Vérité* (vous voyez bien que c'est dangereux la Vérité, et que notre furieux a raison de le dire !). Cachée avec soin par tous les démocrates parce qu'elle est leur péché secret, notre énergumène vient en effet de lâcher fort imbécilement, en toute ingénuité d'impie, *la vérité du secret démocrato-maçonnique en Politique,* la plus terrible bombe de notre temps, celle entre toutes qu'il ne faut surtout pas dire, sauf à la chuchoter de bouche à oreille dans la noirceur des initiations d'arrière-loge ; mais tu l'as dit bouffi, on le tire de ta plume : *c'est effectivement l'essence et la raison premières de la Démocratie issue de la Révolution de ne plus vouloir vivre dans la Vérité, ni sociale ni en aucun autre domaine !* Quel aveu !!

---

8 … Ô le terrible mépris de saint Paul, dans ce verbe !

9 Figurez-vous que notre histrion moderne glorifie les sophistes grecs et voue aux gémonies Platon, Aristote parce que, ose-t-il dire, les premiers avaient cette *supériorité* sur les seconds de *ne pas* chercher la Vérité dans leurs discours...!

Quelle... PURE VÉRITÉ !!!

Nous voilà en tous cas en présence d'une thèse incroyable de perversité, d'orgueil, dans son blasphème intégral, antéchristique, absolument inouïe en des Temps normaux qui ne seraient pas ceux de la Fin (au Moyen-Âge, elle aurait certainement mérité à son auteur l'autodafé en place de Grève...). Ne sommes-nous pas là, en effet, en présence du plus grand péché commis en ce monde, celui qui efface tous les autres par sa malice même, qui "perce la voûte des cieux" (Secret de La Salette) ? *Ne plus supporter la Vérité,* mais bien sûr, tonnerre de Boanergès, c'est lui, le voilà le péché contre le Saint-Esprit de soi irrémissible, dont certains théologiens se demandaient en quoi il consistait, ce pire des péchés qui finira par valoir à la Création rebelle toute entière la Sainte-Colère et les Foudres apocalyptiques du Bon Dieu !!! Et surtout, surtout, qu'on ne s'étonne point de son Saint-Courroux ! Car la Vérité, dans n'importe quel domaine même le plus profane ou le plus infime, ce n'est pas des idées qui feraient toujours mal à l'homme parce que soi-disant anti-humanistes, obscurantistes et aliénantes, la Vérité c'est une *Personne* divine vivante et vivifiante qui se manifeste à la terre, *c'est JÉSUS-CHRIST EN PERSONNE QUI SE REND PRÉSENT À L'HOMME :* "Je suis *la Vérité,* la Voie et la Vie", dira-t-Il Lui-même dans l'Évangile[10]. C'est-à-dire que toute vérité quelle qu'elle soit, vécue entre les hommes, Le fait vivre à proportion *ipso-facto* parmi eux, ou du moins amène à cela. Or, cette manifestation aux hommes de Jésus-Vérité, qui n'est pas "de la magie", *c'est celle de la Présence divine, de l'Amour divin, aux fins sublimes de diviniser l'homme par l'Amour,* parce que Jésus, "c'est l'Amour même" comme le chante un naïf cantique de Noël. Parce que, de même qu'il n'y a qu'une seule Vérité, "il n'y a qu'un seul Amour" (Lacordaire) également, et que c'est Lui, le Christ. Vérité, Amour, libération de l'homme (surtout celle politique), sa divinisation, c'est la même chose, c'est Dieu, c'est Jésus-Christ, c'est le chrétien. Car contrairement, exactement contrairement à l'affirmation du petit haineux susdit dont on aurait honte d'écrire le nom dans ce livre même en braille, on ne saurait vivre dans l'Amour, la liberté, l'épanouissement bienfaisant et divinisant de notre être, *qu'à la très-exacte proportion où l'on pense et l'on vit de la Vérité, c'est-à-dire de Jésus-Christ.*

On voit alors l'énorme péché de diaboliser la Vérité à la face des hommes... On comprend aussi la Sainte-Colère de Dieu et celle des justes de tous les temps, mais particulièrement de ceux de la Fin, dont l'Apocalypse nous apprend qu'ils crient VINDICA, Vengeance, sous l'Autel, contre les impies qui rejettent la Vérité pour eux et veulent imposer ce rejet à leurs semblables[11] ! Car hélas, comme pour l'illustration précédente, on est bien obligé de remarquer que l'écrivailleur en question, incapable d'émettre une idée noble

---

[10] Jésus est d'ailleurs toujours *présent* à l'homme. Qu'il le veuille ou non, qu'il en ait ou non conscience. C'est pourquoi on L'appelle : NOTRE-Seigneur parce qu'Il est effectivement le Seigneur de TOUS, des impies comme des justes. Tous, sur cette terre, nous vivons *par Lui, avec Lui et en Lui,* les uns en Le haïssant, les autres en L'aimant, consciemment ou non. Mais les impies auront à se retirer de Lui lors de leur jugement, ce qu'il faut certainement comprendre très-charnellement, à la manière d'une cellule mauvaise expurgée d'un corps sain à l'intérieur duquel elle se trouve indûment : *"Retirez-vous de Moi,* maudits !" est-il dit terriblement aux damnés dans l'Évangile. L'Apocalypse est plus explicite encore : "Je vais te *vomir de Ma bouche"* (III, 17)...

[11] Cf. Apoc. VI, 10. Comme disait si bien Léon Bloy, à propos de l'*homo modernus* : "La pitié ne peut éteindre en moi la colère, parce qu'elle est fille d'un pressentiment infini"...

qu'il aurait tiré de son propre fonds (n'ayant pas de vérité, le méchant drôle n'a pas de fonds), n'a fait que manifester ignoblement au grand jour le mauvais désir de M. Tout-le-monde *(... tout en jouant hypocritement à l'anticonformiste qui doit courageusement se battre contre tous pour faire avancer l'humanité...!), illustrant par là à merveille la remarquable prophétie de saint* Paul *sur les faux-prophètes de la* Fin des Temps *que les gens* SE DONNENT *pour suivre leurs convoitises (c'est moralement abject, mais... ça donne des gros tirages donc des gros sous).*

⚜ ⚜ ⚜

Pour la fin tout-de-même, on ne peut s'empêcher de se demander, atterré, quasi assommé, comment il se fait que l'humanité a bien pu descendre à ce point de bassesse morale et de rébellion sacrilège que les deux exemples précités n"illustrent que trop bien, dégénérescence radicale que ni l'Antiquité ni même les peuples dits sauvages, ne connaissaient point ??? Il serait certes bien abusif de croire que ce rejet *absolu* de la Vérité, profession de foi la plus certaine et la plus commune de notre époque quoique la moins mise en avant, est un péché qui lui serait imputable à elle seule : ce n'est pas elle qui l'a initié quand bien même c'est elle qui le manifeste à son plein, qui le commet *mortellement* (matériellement du moins, mais avec quelle impudence !, quelle ardeur !). L'homme, en effet, n'est pas capable du premier coup de la folie aussi intégrale que nous montre notre fin de siècle antéchristique : on a commencé par douter volontairement de la Vérité, par orgueil et humanisme, puis on finit par haïr et anathématiser violemment cette Réalité qu'on n'a pas, dès l'abord, voulu ou osé rejeter tout d'une pièce. Certes, c'est premièrement et avant tout la décadence de la Foi dans les âmes depuis la Renaissance qui est la cause principale de cette dégénérescence morale, cependant, sur le plan des idées, on peut dire que ce rejet prend sa source principalement dans le cartésianisme, philosophie du doute systématique et négateur sur tout ce qui n'est pas produit par l'homme, intellectuellement ou concrètement, doute qui épouse très-vite la cause de Satan quand il est appliqué à tout ce qui existe extrinsèquement en-dehors de l'homme, c'est-à-dire dont l'existence ne dépend pas de lui ni de son vouloir[12]. Ce doute cartésien prétendument philosophique grève l'esprit européen depuis à peu près la chute de la Royauté française (et on verra que la coïncidence n'est pas fortuite), mais les élites sous Louis XV voire Louis XIV en étaient déjà affreusement infectées. Trois siècles de mûrissement cartésien et d'affaissement de la Foi plus tard, et on a droit à la haine intégrale, *homicide,* de la Vérité. *"On-a-la-hai-ne".* Et ceux qui l'ont sont très à la mode.

Un approfondissement rapide du cartésianisme nous semble d'ailleurs utile pour mieux comprendre l'actuelle folie du rejet de la Vérité, autrement incompréhensible dans sa radicalité si absolue. À cet effet, le *"Petit Larousse illustré"* ramasse fort bien la définition de la métaphysique cartésienne en une phrase synthétique, que voici : *"[Pour Descartes] seule*

12 Par exemples : Dieu, et conséquemment le droit divin en Politique

subsiste la certitude de la pensée qui doute[13]. Méditons un très-court instant sur cette idée première de Descartes qui fonde tout son système, hélas principe générateur fondamental de notre monde post-révolutionnaire, ce qui sera bien suffisant pour en faire jaillir la folie intrinsèque comme le pus d'un abcès qu'on presse. Comment, voyons, une pensée qui doute *par principe formel* pourrait-elle bien engendrer la certitude et donc subsister, puisque son essence est justement de... douter, donc, mais oui, d'abord... *d'elle-même,* c'est-à-dire de... son PROPRE doute !?! Si la pensée qui doute est le seul postulat possible et avouable en matière de connaissance humaine, le cartésien doit commencer par s'appliquer à lui-même son système : *je doute de la pensée qui doute* est la toute-première application que doit poser le cartésien logique, raisonnable, intellectuellement honnête et intègre. Le cartésien est donc obligé par son propre système à professer que *la pensée qui ne doute pas* (celle basée sur Dieu, la loi naturelle extrinsèque à l'homme, autrement dit la pensée dogmatique) est une thèse à mettre exactement au même niveau et en balance avec le doute systématique. Or, si ce qui doute et ce qui ne doute pas a même valeur ontologique, à partir de là, c'est une évidence, *systématiquement* tout ce qu'engendre la pensée cartésienne qui doute est métaphysiquement incertain et à mettre en balance avec la pensée qui ne doute pas : c'est le cartésianisme lui-même qui le veut. C'est en vérité la folie totale, où la pensée émise se détruit par son émission même ! Tout simplement parce que, en effet, seule une pensée qui ne doute pas, dogmatique, et qui donc rejette par principe son manichéen contraire, la pensée qui doute, a droit à la certitude et à l'attribut divin de la subsistance. Le doute cartésien, qui se veut orgueilleusement d'application universelle (jusqu'à mettre en doute le Trône de Dieu, quoique se récriant de le faire, et bien entendu le droit divin en Politique qui lui est subséquent), est donc logiquement obligé, sous peine de forfaiture, de douter *de son doute* pour commencer, et faire finalement douter de son existence de personne humaine celle qui l'adopte, qui en tire des applications dans sa vie, voire qui s'y identifie carrément. Éh bien, il ne faut donc plus le résumer par le célèbre mais très-mensonger enthymème "je pense, donc je suis", car c'est "je pense, donc *JE DOUTE* que je suis" qui le définit rigoureusement et métaphysiquement dans ce qu'il prétend être essentiellement.

Le cartésien est donc en vérité un authentique fantôme. Le monde engendré par lui est une bulle de savon, une tente à oxygène sans oxygène autre que celui préexistant qui y a été mis par Dieu et dont le cartésien use et abuse sacrilègement, parce qu'il n'en reconnaît pas l'origine divine, l'épuisant inexorablement sans retour dans le mépris de Dieu et aux fins de sa damnation. Pour en rester à notre sujet, la Démocratie, systématiquement basée sur le doute cartésien de Dieu en Politique[14], est une illusion d'être, un "lieu de vie" *qui*

---

13 Cette définition remarquable se trouve exclusivement dans l'édition de 1985. Apparemment qu'elle disait trop bien la vérité, puisqu'elle a été supprimée des éditions ultérieures que nous avons pu consulter !

14 "Bien que cela ne soit guère mentionné, Descartes semble bien être le père spirituel du suffrage universel et égalitaire. Dans le *Discours de la méthode* ne proclame-t-il pas, en effet, que «Le bon sens ou raison est naturellement égal en tous les hommes». Tous sont donc aptes à juger du bien-fondé ou de l'ineptie des projets politiques" *(Lectures françaises* n 561, p. 14). Là réside en effet tout le moteur de la Démocratie : c'est un monde qui *s'autocrée* à partir du suffrage universel qui est l'expression politique de vouloir mettre en œuvre ce que la pensée de tout le monde, baptisée "volonté générale", veut considérer comme vrai, réel, etc., même si c'est contraire à ce qui existe *vraiment,* c'est-o-dire une loi naturelle ou divine. Or, ceci met en oeuvre très-exactement la méthode cartésienne, et donc toute démocratie réalise, *accomplit,* le monde cartésien. Chi-

n'existe pas ou du moins qui existe parce qu'il abuse de la vie venue de Dieu, qu'il a reniée et détournée de sa source. Jusqu'à ce que mort s'ensuive. La folie et en définitive l'impiété du cartésianisme est donc flagrante pour qui n'a pas abdiqué son bon sens[15], mais apparemment, du moins on l'espère, voilà qui n'a jamais effleuré ni Descartes ni les fondateurs révolutionnaires de notre monde dit moderne, qui l'ont créé *ex-nihilo* sur le doute cartésien de la Vérité dans *tous* les domaines, sociopolitique comme religieux, scientifique, culturel, économique, agricole, artistique, financier, etc.. Notre vie moderne est donc fantomatique, un pur ectoplasme de spirite. Et c'est justement pourquoi la suppression de la Royauté Très-Chrétienne représentant *immédiatement* Dieu et l'extrinséité du Réel dans tous les domaines de l'homme, était indispensable pour ces gens-là, car elle rendait par le fait même d'exister, *PRÉSENTS*[16] *à l'homme,* et Dieu et subséquemment la Réalité sociale, morale, etc., en passant par le Christ, ce dont précisément on ne voulait plus, voulant vivre, par orgueil et impureté de moeurs au sens large du mot, dans l'imaginaire de l'homme. En vérité, l'*homo modernus* rejetant Dieu, le droit divin, est donc une illusion d'être... quoiqu'il s'imagine être devenu dieu. Il a beau se pincer, il ne peut plus prendre conscience qu'il vit *réellement !*

... Ô révolte de l'homme, comme tu le rends bête et fou avant même de le rendre diabolique et antichrist ! Doute cartésien volontaire de la Vérité donc, avant son rejet absolu, définitif et haineux par les *minus habens* spirituellement bridés de notre malheureuse génération dernière. Quand on pose volontairement le pied dans la folie, on finit par engendrer le règne de l'Antéchrist, et risquer l'enfer éternel. C'est pourquoi l'Antéchrist est pour notre génération dernière aux vices intellectuels invétérés, collectivement inconvertissable.

⚜

Sic transit merda mundi. Il passe, ce monde ennemi du Christ, de sa Gloire et du salut

---

rac l'illustre abominablement bien en déclarant : "[Dans les manifestations anti-avortements,] il y a danger que la loi morale prévaut sur la loi légale"...!!! Autrement dit : il y a danger à ce que la pensée qui doute soit supplantée par la pensée qui ne doute pas... C'est l'inversion démocrate-cartésienne impie dans toute sa démoniaque aversion de Dieu et du Réel.

15 *"L'influence cartésienne est toute différente et singulièrement plus profonde [qu'une simple question de forme]. C'est sur la pensée elle-même qu'elle porte. Et la pensée moderne renouvelée par Descartes se développera dans un sens justement opposé à celui du christianisme. Le premier effort de Descartes est pour rejeter toutes les formes de l'autorité et se débarrasser du joug de la tradition. L'essence même de sa méthode consiste à n'accepter pour criterium de la certitude que l'évidence. La raison décrète elle-même sa propre souveraineté. Il n'y a plus de place ni pour la Vérité révélée ni pour le miracle [ni bien sûr pour le droit divin direct en Politique, à la fois miracle dans l'ordre naturel et immédiatement dérivé de la Vérité révélée]. Laissons un peu de temps se passer et la méthode produire tous ses effets. C'est elle qui présidera à cette campagne menée au XVIII^e^ siècle contre la Religion. Mais comment nier que le XVII^e^ siècle ne soit déjà tout imprégné de cartésianisme ? La philosophie nouvelle va s'y développer d'autant plus aisément qu'elle est elle-même un résultat de la tendance des esprits. Entre Corneille et Descartes, il y a déjà une surprenante conformité de vues, et la psychologie cornélienne se vérifie par celle du Traité des Passions. Et ce n'est pas seulement chez les mondains, c'est chez les docteurs de l'Église, c'est chez un Bossuet qu'on retrouvera les traces de l'influence cartésienne" (La France chrétienne, pp. 420-421 ; nous ferons assez souvent réf., dans cette étude, à ce volumineux recueil composé d'une quinzaine d'articles rédigées par des autorités du monde scientifique pour le 14^e^ Centenaire de la naissance de la France, en 1896, sous le patronage du C^al^ Langénieux, et réédité récemment).*

16 *... Rien à voir avec un certain quotidien théoriquement traditionaliste, mais en pratique fort démocrate-révolutionnaire...*

réel de l'homme, il est *déjà* condamné d'ailleurs nous révèle l'Évangile pour l'invincible, l'indicible paix de nos âmes tourmentées et tout-à-fait affligées en cette époque atroce où l'orgueil de l'homme va sûrement réussir à engendrer l'Antéchrist. Mais l'affaire n'est certes pas simple, de nos jours, pour les catholiques véritables qui doivent vivre dans ces temps maudits de l'Antéchrist comme dans un creuset affreusement purificateur. Car cette conspiration contre la Vérité, à la fois sournoise et extrêmement insinuante depuis la Révolution, et radicale tous azimuts depuis Vatican II, les pollue *eux aussi,* souvent à leur âme défendante. Il leur faut sans cesse lutter contre le Mensonge rendu omniprésent sous toutes ses formes par la Démocratie, dont le *principal et occulte but* parmi les enfants des hommes est justement de les en infester, et d'extirper de leurs âmes la Vérité, notre petit faux-prophète de tout-à-l'heure nous l'a crûment, impudemment avoué, se prenant d'ailleurs lui-même au piège d'une sacrée vérité, en effet ; et parfois se rendre compte qu'ils en avaient ingurgité inconsciemment *eux aussi* quelque méchante dose.

Fort notamment, hélas, sur le plan politique.

C'est pourquoi on sait bien que ce livre, consacré à la vérité politique, ne plaira pas, au moins pour l'abord, de toutes les façons qu'on le lise, à la chinoise ou de tête-bêche. Il ne plaira évidemment pas aux faux-prophètes de la sous-espèce susvisée (heureusement, bien peu de cette engeance maudite[17] le liront, Notre-Seigneur conseillant de ne pas jeter les perles aux pourceaux), mais... il risque d'humilier même les meilleurs. Car plus les vérités sont hautes et divines, plus elles crucifient notre "hommerie" (Montaigne), et ça n'est marrant pour personne, en ce compris pour l'écrivain. Pour tout avouer bien franchement, il arrive alors, aux carrefours de ces sévères pensées, que notre âme subisse elle aussi la *mâlemort* comme on disait au Moyen-Âge, qu'elle soit paralysée comme malgré elle dans l'ombre maléfique du mal dominant, ne parvenant plus du tout à s'élever au-dessus de l'apostasie des masses et de la tiédeur des "bons", et pas plus de son impuissance personnelle. Car en outre, on a bien conscience d'écrire sans aucun gain personnel sur le plan financier, seulement pour un tout-petit-petit nombre, plus qu'insignifiant terrestrement parlant : le Bon Dieu, les Saints et les Anges (dont celui qui garde l'auteur), le grand roy Clovis bien sûr, cette fleur inouïe à la fois de la Politique et de la Mystique que fut sainte Jeanne d'Arc, le plus grand des petits prophètes modernes on veut nommer Léon Bloy, et, parmi les vivants, quelques rarissimes irréductibles "qui ensemble tiendraient sous un pommier", comme dit la prophétie. Léon Bloy lui-même justement, acculé par la force des mauvaises choses, misérait souvent dans ces carrefours de pensées sévères : "Il y a longtemps que je me suis résigné à écrire dans le désert, devant le Trône de Dieu"...

Il arrive alors infailliblement que l'ange noir du désespoir souffle à l'oreille de l'écrivain soumis à pareil traitement. Le Royaume de Dieu est-il encore une réalité dans ce monde complètement satanisé où la Vérité semble ne plus intéresser *personne,* pas même ceux qui sont demeurés fidèles à leur Foi, ou du moins qui en font profession ? Ne som-

---

17 "Race de vipères, *qui vous a appris à fuir la Colère qui vient ?",* disait déjà saint Jean-Baptiste aux pharisiens de son temps... Hélas, on est bien obligé de remarquer que même chez certains traditionalistes, cette fuite de l'Apocalypse imminente qui nous attend, est chose très-courante...

mes-nous pas à "l'heure de la puissance des ténèbres" où il est sûrement vain de faire voir clair quand tout s'obstine et s'enorgueillit d'être noir alentour ? Tout n'est-il pas inutile désormais, en Politique comme en Religion du reste, puisque l'homme "capable de Dieu" (selon la si exaltante, si touchante formule du "nouveau catéchisme" !), L'a tellement *"oublié"*[18] dans la pratique de sa vie, que lui rappeler qu'Il existe, que de Lui et de Lui seul dépendent notre bonheur et notre salut non seulement éternels mais même temporels, c'est lui révéler brutalement qu'il a été et est toujours incroyablement *incapable de Dieu* (en effet : pour en rester au domaine politique, cela fait deux siècles militants qu'il Le rejette, depuis l'assassinat du roy-père, CRIME SACRILÈGE DE LÈSE-MAJESTÉ DIVINE qu'il continue dans *toutes* les âmes qui sont nées depuis lors !). Donc, révéler le Royaume de Dieu, c'est faire souffrir inutilement l'*homo modernus,* lui faire vivre un enfer, et s'attirer conséquemment sa haine, sa haine certes méprisable mais sans pardon... Et puis enfin, continue à souffler l'ange noir, en dernier ressort cette "heure de la puissance des ténèbres" que manifeste notre époque, n'est-elle pas permise et donc *voulue* par Dieu Lui-même pour opérer la Passion et la Mort mystiques dans l'Église et la Société ?... Alors, n'y aurait-il point péché, lutte réprouvée contre Dieu, mais oui, à vouloir *manifester* la Vérité en cette Heure où le mensonge est roy *de par la permission et le vouloir divins*[19]*?...*

Oh, alors, c'est seulement, oui, vraiment seulement quand "on pénètre dans vos parvis, Seigneur" comme disait le Roy-prophète David en un psaume de déréliction, qu'on arrive à chasser ces spectres de raisonnements, qu'on trouve encore la Force surnaturelle de manifester la Vérité *quand même !...* Car malgré son indignité et parfois, il le confesse, son manque de courage (ayant certes à passer spirituellement, de temps en temps, lui aussi, au vomitorium), l'auteur est convaincu que la Volonté divine veut *dans l'Absolu* que la Vérité soit manifestée en tous temps. Même au temps de l'Antéchrist, à l'heure maudite de "la puissance des ténèbres", sans quasi aucun espoir humain de convertir personne, seulement de se faire battre, fouler aux pieds, et détester un peu plus. Devant Pilate, Jésus-Christ pitoyable, effroyablement humilié, ne s'est pas tu, Il a affirmé : "JE SUIS ROY" (songeons au courage inouï qu'Il a eu pour faire cette déclaration, dans l'état affreux de criminel ignominieusement et corporellement puni où il était réduit, la flagellation romaine étant une affreuse demie-mort dont très-peu se relevait !). Dans notre présente Passion de l'Église et de la Civilisation, il nous semble que nous avons, comme en tous temps, à suivre notre Divin Modèle. Donc, même sous l'opprobre de son apparente défaite totale parmi les hommes, à l'heure de la Passion, la Vérité qui est Roy, DOIT RÉGNER. En ce compris, la vérité po-

---

18 Au sens étymologique et selon la racine grecque, apostasie = oubli. Il n'est qu'à peine besoin de faire remarquer que c'est à cela que saint Paul fait allusion lorsqu'il dénonce la "grande Apostasie" qui saisira les peuples lors de la Fin des Temps. Il dit *grande* parce qu'elle recouvre tout le domaine humain racheté par le Christ (... en ce compris bien sûr la politique), et que, d'autre part, elle est le fait de l'universalité des humains. De plus, on ne peut oublier une chose que lorsqu'on l'a connue : c'est exactement le cas de notre monde maudit qui a connu le Christ et sa Révélation mais qui, depuis la Révolution et Vatican II, l'a... "oublié", "apostasié", et dans la Politique, et dans la Religion..

19 Les mondains s'en réjouissent. On connaît le mot imbécile d'André Frossard, parlant des traditionalistes à son idole Jean-Paul *Double :* "Ils veulent faire la volonté de Dieu contre Sa Volonté". Ce pauvre homme n'a pas fait attention que Jésus-Christ sur la Croix, Lui aussi, Lui le Premier, a apparemment fait la volonté de Dieu... contre sa Volonté, condamné par Son Père et son Église juive réunis ! Et, chose incroyable, c'est ainsi précisément que s'est opérée la Rédemption !!

litique. S'il le faut, s'il est impossible qu'il en soit autrement parce que personne ne veut plus endosser ce Règne devenu plus qu'ignominieux dans la figure du monde qui passe, la vérité politique doit régner par le moins autorisé et le plus misérable parmi les enfants des hommes. On avoue ici se sentir extraordinairement, bizarrement, formidablement, étrangement, et pour tout bien dire, *surnaturellement* à l'aise[20]... Si quelqu'un trouve ces lignes trop imparfaites, trop en-dessous des vérités remplies de la Gloire de Dieu sujets de ce livre, hé bien, certes, qu'il se lève vite, vite, pour en ériger une stèle d'honneur plus digne ! Sur cela, on sera très heureux, nous croyant dès lors *enfin* autorisé par la Providence divine à chercher un sarcophage chrétien pour nous y enterrer vif dans l'attente de la Parousie. Mais quant à ceux qui ne se lèvent pas, on ne leur reconnaît que très peu le droit de juger ceux qui le font (comme répondait le lieutenant de La Tocnaye à ceux qui osaient lui demander pourquoi l'attentat du Petit-Clamart en 1962, qui devait zigouiller proprement de Gaulle, avait échoué : "Mais... c'est parce vous n'y étiez pas, mon cher !").

Amen. Assez, d'ailleurs, des états d'âme.

"Politique d'abord !" — C'était, comme chacun sait bien, le slogan entêté, la botte imparable, la panacée réponse-à-tout, la pochette-surprise, la bravade préférée, le sirop Typhon de Charles Maurras. Malheureusement, ce positiviste inné, cet agnostique très-orgueilleux qui avait toujours raison surtout quand il avait tort, avait "oublié", c'est-à-dire "apostasié", que la Politique dérive métaphysiquement de Dieu et de la Religion, dont elle tire très-directement, très-quotidiennement, sa vie propre[21]. CAR DANS TOUS LES ESPÈCES D'ORDRE POSSIBLES DES CHOSES, C'EST *"RELIGION D'ABORD"* QUI EST LA VÉRITÉ, MÊME ET SURTOUT EN POLITIQUE, contrairement à ce qu'il a toujours professé en prétendant exclure de l'Autorité divine "l'ordre des moyens en Politique", fallacieux et retors distinguo de quelqu'un qui s'obstine à vouloir rester dans son erreur *perseverare diabolicum,* laquelle erreur consiste en une sorte de pélagianisme politique. Dieu, fondement métaphysiquement *nécessaire* de toute naissance et vie politiques, non seulement théoriquement mais plus encore concrètement ? L'historique de la fondation des Nations, et excellemment celui de la France, nous prouvera sans équivoque cette grande vérité. Car sans

---

20 "Je ne crois pas vain de soumettre à la vigilance des fidèles, par la production de cette oeuvre, ces choses qu'il m'a été donné, à moi indigne, de connaître ; je ne crois pas vain d'exciter ainsi par ma voix et même par mes exclamations les cœurs engourdis des somnolents, s'ils s'éveillent de cette façon au mépris du monde, alors que pour eux les admonitions larges et multiples de nos pères ont perdu de leur poids par de fastidieuses répétitions. Je redoute que le malheur ne s'abatte sur moi si je me tais, si je suis davantage attentif à mon indignité qu'à ton appui, ô Christ ! Je regarde qui je suis, et je suis confondu de parler ; je considère ce que je dois et je m'épouvante de me taire.. La disproportion de ma vie avec la tâche qui m'incombe m'impose le silence, la pensée du jugement m'incite à la parole. Car je ne sais pas, et toi-même tu sais, Seigneur Jésus, ce qui relève de l'équité de ton jugement" (Joachim de Flore, in *L'Évangile Éternel,* préface).

21 "Car qu'est-ce donc que ce «Politique d'abord» !, que possède-t-il de tellement vénérable *qu'il doive nous faire rejoindre les objectifs les plus clairement exprimés des sectes et des ennemis du nom catholique ?"* (Pierre-Michel Bourguignon, dans le Cahier *Les deux étendards* numéro 1, p. 17). Mais bien sûr !, certainement ! Nous aurons l'occasion de nous en rendre compte dans cette étude...

Dieu, aucune politique vraie ne peut voir *concrètement* le jour ici-bas, et encore moins vivre et perdurer quotidiennement après être née. C'est pourtant bien facile à comprendre : si la Politique a la puissance pour elle, Dieu Seul est tout-Puissant ; et c'est la toute-Puissance qui génère la puissance, non l'inverse : car à partir de la puissance, on ne peut pas arriver à la toute-Puissance, on n'arrive qu'à épuiser la puissance. Oui, c'est vraiment Dieu qui *ordonne* la Politique, au sens le plus strict comme le plus large du terme. On a l'ambition de le rappeler dans ces pages, d'où la formule que nous rappellerons quant et quant dans ces pages : "POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD !" Dieu par son Fils n'a-t'Il pas dit dans l'Évangile : "Sans Moi, vous ne pouvez RIEN faire"[22] ? Mais alors, d'où vient donc, tonnerre de Boanergès (... et non de Dreux !), qu'on s'imagine pouvoir *faire* quelque chose *sans Jésus-Christ* dans le domaine sociopolitique depuis la Révolution française, tout seuls comme des "grands" ? Avec bénédiction... ecclésiastique, c'est un comble qui mène à l'abomination de la désolation, à l'Antéchrist ?!? Et qui, de nos jours enténébrés, peut se vanter de se souvenir de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD sur la terre ? On ne sait même plus qu'elle existe, on sait encore moins de quoi il retourne, pour tout avouer, en pleurant, parce que cela fait trop longtemps qu'on n'en vit plus...

Pour autant, une réalité demeure et d'ailleurs elle sera peut-être bientôt la seule à rester debout dans le chaos infernal qui s'annonce : *l'homme a besoin de la Vérité pour vivre.* Quotidiennement. Surtout, serait-on tenté de dire, dans le Social, dans le Politique. Or, en Politique comme en Religion, la Vérité *ne change pas,* qu'on se situe avant ou après 1789. C'est pourquoi, nous souvenant de l'Amour de Dieu pour nous, nous souvenant de notre dignité humaine à vocation divine, nous voulons parler de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD. Car nous avons autant besoin d'elle pour devenir Dieu en Dieu que le poisson a besoin de la mer, à la fois son élément vital et son cosmos. Quand bien même il ne saurait évidemment être ici question que de la ressusciter en Espérance pour les âmes. Oui, nous voulons en parler avec force, avec "l'épée à deux tranchants"[23], afin de vaincre au moins dans quelques âmes vraiment chrétiennes ou tout au moins de bonne volonté, la Bête qui règne présentement sur la terre ; afin de rire (virtuellement, pour commencer...!) avec *"Celle qui rira au dernier jour"*[24], et non pas pleurer. Rire avec la Sagesse, la très-sainte Vierge Marie qui, triomphant à la Fin des fins, triomphe par là-même tous les jours. Même pendant que le monde est en train d'atrocement "vaincre les saints du Très-Haut"[25]. Parce que la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD rappelle au chrétien qui n'est pas un crétin que la chose publique, comme tout le reste, *appartient au Christ* qui, au Jour dernier, *la lui donnera gratuitement et par surcroît* en partage dans le Royaume (que l'on situe celui-ci en-deça ou au-delà de la trame de l'Histoire : nous évoquerons bien sûr cette question *millénariste* passionnante, fort liée à notre sujet), et qui, à cause de cela, la lui donne *déjà* maintenant. Même quand le chrétien est foulé aux pieds. Elle est la Délivrance intérieure suprême et invincible contre l'esprit du monde, qui fait que les premiers chrétiens allaient aux tourments le visage riant

22 Jn XV, 5.
23 Apoc. I, 16.
24 Prov. XXXI, 25.
25 Dan. VII, 19-28 & Apoc. XIII, 7.

voire glorieux, sinon pacifié et résigné, à tout le moins consentant. Non, il ne nous a pas semblé inutile ou suranné d'en parler de cette POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, au temps où l'on a vraiment besoin d'être consolé, fortifié, d'entretenir notre Espérance et d'être délivré spirituellement des dragons et autres licornes de Satan, plus ou moins institutionnalisés, informatisés... voire même cléricalisés "traditionnellement" en ces temps de suprême désolation où le faux-prophète a le terrifiant pouvoir de se revêtir de l'apparence de l'agneau[26], c'est-à-dire de la puissance spirituelle chrétienne.

Qu'on ne s'attende pas, cependant, à un déroulé scolastique sec et abstrait : l'heure nous en semble passée... si jamais elle fut de mise. Plutôt à une conversation de catacombe quasi chuchotée, intimiste, à bâtons (très !) rompus, joyeuse et amicale d'ailleurs, parce que réservée aux rares frères de combat qui vivent encore vraiment du Christ ou tout au moins aux âmes de bonne volonté qui, nous l'espérons, se décomptent encore, et même de nos jours, par myriades de myriades (les autres, qu'ils aillent se faire f.....!). En tous cas, discours aux détours souvent impromptus duquel la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD se révélera sans additif ni colorant, même naturels (quelques notes ou passages seront hélas, par la force des mauvaises choses, un peu plus polémiques que les autres : d'avance, mille et mille pardons avec courbettes, indicible confusion de l'auteur, inénarrables excuses, tout le tremblement et le tintouin).

"Politique d'abord !" — Ô lecteur, tu ne sais vraiment pas ce qui t'attend en lisant ces pages... *divinement* politiques. Si tu aimes la Tiédeur, qui est le fondamental péché de l'Antéchrist, alors, passes ce seuil en quittant toute espérance, comme dans l'enfer de Dante.

Argentré-du-Plessis, ce 25 août 1997
(en la fête de saint Louis IX)
V.M.

26 Apoc. XIII, 11.

1ère Partie

"Le plus grand malheur pour un pays
"c'est l'abandon ou l'amoindrissement
"de la Vérité. On peut se relever de
"tout le reste, on ne se relève JAMAIS
"*du sacrifice des principes*".

(Mgr Freppel)

"Omnis homo mendax".

(tout homme est menteur - Ps. CXV, 11)

I. NÉCESSITÉ THÉOLOGIQUE DE L'INSTITUTION *DIVINE* D'UNE NATION DANS L'ÉCONOMIE DU NOUVEAU-TESTAMENT

Abordons maintenant le point capital qui nous a fait écrire ce livre, à savoir la surnaturelle mission politique universelle de la France résultant de son élection divine, aiguillonné, torturé même, jusqu'à l'asphixie, par l'athmosphère de mensonge tout azimut qui règne actuellement, même et surtout chez les "gens de bien", et qui a culminé jusqu'à l'insupportable dans les célébrations de l'anniversaire de ce qu'on a appelé très-malicieusement *le baptême de Clovis*.

Car, par cette formule sournoise et hypocrite, on a voulu nier que le pouvoir *politique* de Clovis sur la Gaule soudainement Unie (elle ne l'était pas avant la Noël 496…, et, avant cette date, Clovis n'avait pas du tout le pouvoir

politique sur toutes ses parties, alors que, *de jure,* il l'a *immédiatement* après…), lui a été donné dans la cérémonie *religieuse* elle-même par un don gratuit de Dieu *datis gratae,* au moyen d'un Sacre miraculeux qui a bel et bien eu lieu, et que la nature de ce pouvoir politique très-spécial, puisqu'il dérive immédiatement, directement de Dieu, consiste en une mission théocratique de salut sociopolitique de *tous* les peuples au Temps des Nations, *in nomine Domini.* En fait, pour ces gens-là qui trafiquent sans vergogne la vérité historique, le pouvoir politique de Clovis sur la France serait *purement démocratique* lorsqu'il est hissé par les Francs sur le pavois en 481 à l'âge de 15 ans, puis par simple *droit de conquête* sur les autres peuples de la Gaule ; et lorsqu'il se convertit et reçoit le baptême, il devient sans plus le premier roy catholique d'une nation parmi d'autres. Or, la vérité, que nous rappelerons tout au long de ces pages à la suite de nos pères, est tout autre : la France politique, qui n'existait pas, de près ou de loin, avant Clovis, fut très-réellement "*fondée par Dieu*" (loi salique[27]) lors de la Noël 496 par un très-éclatant miracle, un "déluge sacré" dit la chronique, ce que prouve formellement et rationnellement l'Histoire, et Dieu fut tellement PRÉSENT dans cette fondation que le roy de France n'en est guère que le "tenant-lieu et place" humain, sa "vive image" comme disaient si bien nos pères, *l'ombre du roy* pourrions-nous dire, Dieu par son Christ étant en réalité le *vrai et seul* Chef d'État de la France, son seul Roy. Ce qui s'est passé en fait à la Noël 496, c'est la directe fondation par Dieu d'une Nation, puis l'instauration théocratique d'un gouvernement divin dans cette dite Nation, aux fins du salut sociopolitique de toutes, pour que toutes les nations puissent VOIR Dieu libéralement sauver en Politique dans l'une d'entre elles, la France, par l'organe quasi transparent du roy, puis, à leur tour, puissent user de la grâce divine sociopolitique déposée dans la France pour tous. Ce fut le fond de la mission de l'immense sainte Jeanne d'Arc que de rappeler cette Geste divine fondamentale à la face de la terre, sang et martyr à l'appui pour la sceller *dans le feu.*

Cette grande vérité de l'élection divine de la France aux fins du salut sociopolitique universel, conspuée bien entendu par l'*homo modernus* mais déjà acceptée à fort grand'peine par l'homme de la Renaissance[28], nous la prouverons bien évidemment tout au long de ce traité, mais ici, dans cette première partie théorique, nous voulons nous occuper d'abord de la question de fond qu'elle présuppose : si, en effet, le pouvoir politique dont Clovis est le récipiendaire est d'essence théocratique aux fins d'une mission divine universelle, à l'instar du roy biblique David, doit-on en déduire que cette *christification directe* de la sphère politique d'une Nation a été faite par Dieu *parce qu'elle était théologiquement nécessaire pour compléter et achever le salut de l'homme apporté par le Christ, dans l'économie du Temps des Nations ?* En d'autres termes : l'actualisation du bien commun, ordinairement nécessaire à l'homme pour l'acquisition de son salut éternel, nécessite-t-il *absolument* la prise en mains divines *directe* de la sphère politique, ce qu'on appelle la théocratie ? Même dans les Temps du Nouveau-Testament ? De répondre à cette question théorique, résoudrait d'ailleurs par les causes premières le débat sur l'élection divine de la France : si, effectivement, cela est théologiquement nécessaire, alors ceux qui dénient l'élection divine de la France seraient par-là même déboutés (car tout le monde reconnaît que s'il y a une nation qui pendant le temps des nations a fait l'objet d'une élection divine directe, c'est la

---

27 Voir l'Annexe I, pour l'historique de cette célèbre Loi, et son texte intégral.

28 Combien la geste de Jeanne surprit ses contemporains, clercs et laïques confondus ! Ne voit-on pas même un pape, Pie II (1458-1464), l'appeler "vierge stupéfiante" ?

France, au rapport de l'Histoire : même un pape saura bien affirmer que le choix divin de la France parmi les autres nations, est "de notoriété publique").

Or, la réponse à la question théologique fondamentale est *affirmative.* Pour permettre en effet l'existence sur cette terre de la société politique qui réalise le bien commun *véritable,* c'est-à-dire celui inhérent à la Révélation (où évidemment il n'est question ni de "gauche" ni de "droite"), il est capital de comprendre qu'une bonne volonté générale n'y suffit pas, même si elle est chrétienne, même si elle s'aide de l'Institution divine de l'Église catholique et de ses sept sacrements surnaturellement salvateurs. Il y faut, de toute nécessité, la fondation *par Dieu Lui-même* d'une Nation à l'effet d'être le *Corps mystique*[29] de Jésus-Christ quant au Politique ; et puis l'élection divine subséquente d'une famille royale choisie et sacrée de droit divin *direct,* à l'effet de gouverner en transparence de Dieu, "en place et nom Dieu" (sainte Jeanne d'Arc), cette Nation *christifiée,* "*christiformée*" pourra écrire Pierre Virion. Autrement dit, la Grâce de Dieu dans la matière d'un Sacrement spécifique au Politique, qui s'avère être une Nation élue toute entière.

La raison théologique de cette condition indispensable à l'actualisation sur cette terre du bien commun ordonné à la vie surnaturelle, mais à laquelle bien peu pensent, est simple. *Premièrement,* la réalisation du bien commun sociopolitique inhérent à la Révélation pendant le court passage de tout homme sur cette terre lui est *ordinairement nécessaire* à l'acquisition de son salut éternel, en tant que moyen médiat ; car quoique le domaine politique soit d'ordre temporel, sa fin est médiatement surnaturelle, saint Thomas d'Aquin, nous le verrons, le dira très bien. *Deuxièmement,* depuis le péché originel, point de possibilité pour l'homme de concrétiser ledit bien commun par ses propres forces, même dans la perfection seulement relative qu'affectionnent tant les scolastiques : l'homme, même de très bonne volonté, même uni à ses semblables pareillement tous de bonne volonté (ce qui est quasi parler par impossible), est en effet totalement impuissant depuis le péché originel à bâtir une société où le bien commun adéquat au "règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ" (Pie XI, dans *Quas Primas)* est, en droit, réalisé, sans une aide très-expresse de Dieu, c'est-à-dire d'ordre sacramentel. Il ne peut pas plus opérer son salut temporel que celui spirituel. Seul Notre-Seigneur Jésus-Christ peut concrétiser l'un et l'autre, possédant à cet effet et l'Autorité et le Pouvoir[30]. Pour que le bien commun inhérent à la

---

[29] Mystique ne veut pas dire *imaginaire,* comme beaucoup ont tendance à... se l'imaginer. La Mystique est tout au contraire une *réalité* plus forte encore que l'être entendu philosophiquement puisque son essence, c'est l'Amour, et l'Amour est, si l'on peut dire, plus *vrai et réel* que l'être, ce que nous avons tâché d'évoquer dans notre ouvrage *La bonne droite ?!?* Un légiste du roy Charles VII, au temps de Jeanne d'Arc, appellera la France "*corpus mysticum sive politicum Regni*" *("corps mystique ou même le Règne politique [du Christ]").* Jean Barbey qui a fait une étude sur lui, dira que, pour définir la France, il "semblait recevoir les mêmes lumières sur un plan juridique que Jeanne sur un plan mystique".

[30] On verra tout-à-l'heure le C^al^ Chiaramonti, futur pape Pie VII, le pape du Concordat, haranguer un jour de Noël (!) 1798 ses malheureuses ouailles italiennes aux prises avec la bête napoléonienne, en osant leur dire que la Démocratie basée sur "la vertu *seule* de l'homme", est un moyen louable et même supérieur pour permettre de réaliser la Société politique où le bien commun est concrétisé. C'est incroyable, pour le dire d'un mot dès ici, qu'un cardinal de la sainte Église romaine ait pu proférer cela (outre son soutien plus que scandaleux à Napoléon…) sans être sanctionné, parce que c'est tout simplement… une hérésie. Au reste, nous verrons plus loin que non seulement il n'encourut pas le moindre blâme pour cet abominable propos, mais qu'il sera élevé au Siège de Pierre probablement *grâce (!)* à ce sermon, ce qui veut dire que TOUTE L'ÉGLISE ENSEIGNANTE versait dès la Révolution dans l'hérésie en Politique !!! Comment s'étonner par après de voir le Concordat de 1801, vrai concrétisation *en Église* de cette hérésie (non point, comme voudraient bien pouvoir le dire certaines âmes pusillanimes, dans les articles organiques mais dans le corps même du texte), être ardemment promu par ledit Chiaramonti devenu pape… Si le subversif C^al^ Suenens a pu dire de Vatican II qu'il était "1789 dans l'Église" sur le plan religieux, on peut dire que le Concordat, c'est "1789 dans l'Église" sur le plan politique. Et l'hérésie politique a bel et bien enfanté l'hérésie religieuse, avatar dernier de la Crucifixion de l'Église, un siècle et demi plus tard, comme nous le verrons. Notons que cette hérésie du bien commun réalisé à partir de "la vertu *seule* de l'homme", vrai pélagianisme par lequel on professe que l'homme *peut* créer un bien sanctifiant, en l'occurrence celui sociopolitique ordonné à la Révélation, sera reprise dans la suite des temps par Marc Sangnier (et cette fois-ci la papauté la

Révélation puisse exister *réellement* dans la société des hommes, il faut *vraiment* que le Christ se rende *présent* (parousie) dans la sphère politique, qu'Il s'y incarne très-véritablement, à la fois en tant que Dieu et en tant qu'Homme. *Troisièmement,* les sept sacrements ecclésiaux sont inadéquats à informer la sphère politique de la grâce divine, il faut, comme pour le mariage, un Sacrement *spécifique* à l'être, à l'essence propre de la Politique ; et c'est par l'usage de la grâce salvatrice que le Christ y apporte, que l'homme peut oeuvrer à l'accomplissement du bien commun véritable, celui ordonné à la vie surnaturelle, lequel, par ce moyen surnaturel, *et par ce seul moyen,* devient alors possible, réalisable.

En fait, il faut bien saisir que c'est le Christ LUI-MÊME qui réalise le bien commun particulier à chaque Nation comme celui universel, par l'organe passif mais consentant d'une Nation, ce consentement qui, loin d'être passif quant à lui, est la part active et méritoire de l'homme (à l'imitation du "fiat" de la très-sainte Vierge, sans lequel l'Incarnation n'aurait pu avoir lieu). Ne nous en étonnons pas outre-mesure. L'affirmation de Notre-Seigneur Jésus-Christ "*sans Moi, vous ne pouvez RIEN faire*" concerne en effet tout le domaine humain, celui purement religieux bien sûr, *mais politique aussi ;* c'est peut-être mortifiant pour notre orgueil, mais l'homme, après la Chute, n'est vraiment plus capable d'aucun bien, pas même celui politique, que dis-je, quand il n'est même plus capable de *concevoir par la seule pensée* le bien politique intégral, théorique et pratique, malgré ce qu'il s'acharne à vouloir croire sur ce sujet depuis la Révolution... voire même avant, dans la plupart des cervelles scolastiques obnubilées d'Antiquité. Certes, les théologiens enseignent que l'homme déchu est encore capable, de par ses propres forces, de faire *quelque* bien, de pratiquer *quelque peu* la vertu, mais c'est à un niveau *naturel* très-inchoatif, et on peut presque dire : négativement ; autrement dit, on dit que l'homme déchu fait *quelque* bien pour ne pas dire, comme Baïus et les jansénistes, que *tous* les actes et pensées de l'homme déchu ne sont que des péchés mortels méritant formellement l'enfer, même en ce compris ses actes naturellement honnêtes, comme par exemple la gratitude envers les parents, ou ses désirs naturels de conversion ou encore de louange à Dieu pour les beautés de la Création, etc.. Cependant, il y a un abîme entre cette sorte d'actes naturellement bons, et ceux qu'on appelle biens *sanctifiants*, dont est formellement incapable l'homme déchu, parce qu'ils supposent *nécessairement et absolument* la grâce divine pour leur accomplissement : or, la création du bien commun sociopolitique *véritable,* c'est-à-dire en adéquation implicite ou explicite avec la Révélation, est l'un d'eux, et c'est pourquoi il nécessite formellement la grâce divine.

Car ne nous trompons pas sur les termes : lorsqu'on parle de "bien commun", il est fort important de comprendre qu'il s'agit et ne peut s'agir *nécessairement* que d'une société politique en adéquation formelle avec la Révélation. Toute autre réalisation politique commune parmi les hommes qui n'est pas dans cette adéquation formelle, ne mérite nullement l'appellation de "bien commun", ce label de qualité *surnaturel,* ce n'est à tout le mieux qu'un "*essai* (non-transformé) de bien commun" ; c'est, par exemple, le cas de la société politique des gréco-romains dans l'Antiquité, assimilable purement et simplement à celle, très-élaborée, des abeilles ou des fourmis, parce qu'elle est une société où l'on *tend,* sans aucun doute, au bien commun véritable, mais *naturellement,* mais sans y arriver, mais sans même pouvoir y arriver,

condamnera... bien pharisaïquement, car elle ne battra pas sa coulpe sur son propre péché concordataire qui la véhicule dans les âmes, … et combien plus gravement !).

n'incluant pas et ne pouvant pas même inclure la perfection du bien commun véritable, c'est-à-dire le respect de la dignité humaine *plénière* qui comprend sa destinée éternelle. Parce que ce bien commun véritable en adéquation avec la Révélation, le *seul* digne de ce nom, il n'est pas au pouvoir de l'homme déchu de le réaliser quand il ne peut pas même le concevoir.

Le R.P. Perronne, dans sa *Théologie dogmatique,* a de bonnes réflexions sur le sujet : "Et d'abord, que l'homme ne puisse pas connaître toutes les vérités de l'ordre naturel sans le secours de la grâce [lisons bien : il s'agit ici des vérités de l'ordre naturel, que dire alors lorsqu'il s'agit des vérités de l'ordre *surnaturel !],* c'est ce que prouvent toutes les raisons que nous avons fait valoir en faveur de la Révélation surnaturelle contre les incrédules et les rationalistes ; c'est ce que prouve surtout l'argument tiré de l'expérience de tous les siècles. Nous avons vu, en effet, par-là, que les hommes privés de la Révélation étaient sous le poids d'une telle ignorance, que non seulement les peuples ignorants et barbares, mais même les peuples polis et instruits à l'école des philosophes, n'ont pas pu secouer ces ténèbres et sont tombés dans des erreurs graves et nombreuses sur la morale. Nous avons encore appris par-là que les philosophes eux-mêmes, quelqu'ils se fussent appliqués de toutes leurs forces à acquérir la vérité, sont pourtant tombés dans les plus pernicieuses erreurs ; tout comme les incrédules modernes, qui ont tenté de forger une nouvelle morale parce qu'ils rejetaient la Révélation, et qui, réduits au désespoir de pouvoir aboutir, ont enfin avoué leur impuissance". Et de compléter ces justes réflexions plus loin : "Nous ne nions pas, en effet, que l'homme tombé puisse encore connaître les vérités pour lesquelles il a été créé, par un pouvoir physique [= l'auteur veut parler ici de l'instinct, tel celui de la bête capable de "comprendre" qu'il faut manger pour continuer à vivre] ; mais cela ne suffit pas, puisque ce moyen est peu expéditif, qu'il est entouré d'une foule de difficultés et qu'il faut un très long temps pour les surmonter, qu'on n'y parvient qu'à force de veilles et de labeurs, comme le prouve l'expérience ; et l'expérience nous prouve aussi que les sages eux-mêmes, après des siècles d'efforts, n'ont pas pu connaître [= discerner] la vérité pure des erreurs même les plus graves. Puis, quand même on y parviendrait, on en ignore encore l'application pratique, et ce sont de nouveaux efforts, de nouvelles luttes qu'il faut soutenir pour bien l'appliquer à la pratique des devoirs. L'esprit humain fait fréquemment, selon leur expression, des théories magnifiques, des systèmes merveilleux ; mais tout cela tient peu devant l'expérience"[31]. Alors, si sur le plan simplement naturel, l'homme déchu n'est plus capable d'une claire vision des choses, encore moins de l'actualiser concrètement dans sa vie, il est clair qu'il ne pourra, de par ses propres forces, concevoir le bien commun inhérent à la Révélation, qui est à un niveau supérieur puisqu'il est ordonné médiatement au salut éternel de l'homme. Encore moins sera-t-il capable de le réaliser, dans son intégrité et surtout sa réalité pratique, *sans la condition formelle de la grâce divine*[32].

Donc, récapitulons : 1./ puisque le bien commun inhérent à la Révélation est ordinairement nécessaire au salut de tout homme naissant après le passage du Christ

---

31 Perronne, t. III, pp. 450-451 & 453-454.

32 Même Platon en fut conscient : "Platon, nous l'avons vu dans le septième livre de cette histoire, avait conçu l'idéal d'un gouvernement parfait, modelé sur le gouvernement divin ; la divinité même devait en être la base et la règle ; le premier devoir des magistrats, c'était de bien connaître Dieu et de Lui devenir semblables. *Platon n'espérait ce gouvernement, même pour une cité particulière, QUE D'UNE FAVEUR DIVINE*" (Rohrbacher, t. XV, p. 398).

sur la terre[33] ; 2./ puisqu'il est impossible à l'homme de le réaliser concrètement par ses seules forces depuis le péché originel, même relativement (c'est peu dire quand la vérité est qu'il ne peut pas même le concevoir intellectuellement dans sa parfaite intégrité !) ; 3./ puisque les sept Sacrements dispensés par l'Église sont inadéquats à la mise en œuvre effective dudit bien commun ; *il y a donc nécessité théologique formelle que Dieu par son Christ assume et réalise Lui-même, par une Incarnation particulière au Politique, ce bien commun pendant notre Temps des Nations*[a]*, aux fins ultimes du salut de l'homme.* Pour cette raison théologique fondamentale, la sphère politique, aux Temps du Nouveau-Testament, doit être rachetée par le Christ, informée du Christ au sens fort, c'est-à-dire qu'elle doit être *spécifiquement et sacramentellement*[34] intégrée au mystère de la Rédemption, le Christ devant y être *RÉVÉLÉ*. Et pour qu'il en soit ainsi, *il fallait DE TOUTE NÉCESSITÉ une Nation qui soit d'Institution divine, afin qu'elle puisse servir de Corps mystique au Christ* (exactement comme l'Église l'est pour le Spirituel — bien sûr, cette Nation-Corps mystique du Christ est sub-ordonnée à l'Église mais elle est une Institution divine à part entière, d'ailleurs très-exactement comme le corps dans l'être humain qui, quoique soumis à l'âme, possède une substance à égalité avec elle). Ainsi, et ainsi seulement, le Christ pouvait apporter, par sa divine et *quotidienne* Présence dans une Nation *christifiée,* le salut politique dans toutes et chacune, autrement dit la concrétisation actualisée, pérenne et perdurable, du bien commun véritable, l'établissement de la société Très-Chrétienne[b], familiale, domestique (= famille élargie à toute la maison, *mansionata),* corporative, villageoise, provinciale, nationale et internationale, de cette *civitas* dont les gréco-romains ont tant rêvé sans pouvoir l'accomplir dans la charité sociale[35]. Car, répétons-le pour conclure cette introduction, sans cette divine et permanente *PRÉSENCE*[36] *sacramentelle* du Christ dans la Politique, il n'y a *a-u-c-u-n* moyen pour les hommes de concrétiser le bien commun véritable, même dans la perfection relative inhérente à notre Temps des Nations. Certains, à l'instar du futur Pie VII (… et de Marc Sangnier), s'imaginent que le bien commun inhérent à la Révélation peut être réalisé sur cette terre par simple dérivation de la grâce *privée* apportée par l'Église, voire même "par la vertu *seule* de l'homme" comme osera le dire le C[al] Chiaramonti, futur Pie VII, nous avons déjà dit et démontrerons plus loin qu'il n'en est rien et qu'il faut pour cela, de toute nécessité théologique, un Sacrement spécial, une Institution divine spécifique à la sphère politique.

---

33 Le père A. Philippe, C.SS.R., résume bien la question : "L'homme est créé de façon à être fait pour la Société. De par sa nature et ses conditions d'existence, il est appelé à vivre en Société. (...) Mais l'homme étant fait pour la Société, il faut qu'il tende à sa fin [= dernière, qui est de sauver son âme], en tant qu'être social, c'est-à-dire par le moyen de la Société pour laquelle il est fait. Celle-ci ne peut être une fin suprême, elle ne peut être qu'un moyen. Pour être un moyen, *il faut qu'elle soit sanctifiée et sanctifiante" (Le Christ, roy des nations,* p. 13).

34 Concrètement, c'est le Sacre royal français qui réalise cette nécessaire intégration *sacramentelle* du Politique dont nous parlons, dans le mystère de la Rédemption. Ne voulant nous occuper dans ce chapitre que du seul exposé théorique, nous répondrons plus loin, bien sûr, aux objections de ceux qui, à la suite de saint Thomas d'Aquin, croient devoir poser que le Sacre royal français n'a qu'un caractère sacramenTAL et non sacramenTEL, comme il l'est cependant réellement et indiscutablement. Nous demandons au lecteur de retenir simplement ici cette notation théologique que nous faisons, les arguments lui en seront fournies dans un chapitre ultérieur.

35 Elle a été réalisée, pour la première fois en ce monde depuis la Chute, dans la France, de Clovis à Louis XVI. Afin de ne pas couper le fil de notre exposé théorique, nous avons cru bon de donner dans les derniers chapitres seulement un descriptif de cette Société qui réalise le bien commun politique véritable. Ceux qui en seraient gênés et qui voudraient commencer les choses par le côté pratique, peuvent sans inconvénient aucun lire dès à présent les derniers chapitres *De la Société Très-Chrétienne,* avant ce présent chapitre. D'ailleurs, d'une manière générale, on peut très bien lire la II[e] Partie de cet ouvrage avant d'en lire la présente I[e] Partie, si l'on veut aborder la question sous l'angle pratique avant celui théorique : c'est affaire de goût.

36 C'est là qu'on met le doigt sur l'imposture foncière du quotidien catholepéniste "*PRÉSENT*" *:* puisqu'il s'appuie sur la loi démocratique et non pas sur le droit divin direct pour la réalisation du bien commun, ce n'est donc pas le Christ qu'il rend *présent* dans la Politique, mais l'homme des droits de l'homme maudit... qu'il prétend hypocritement, dialectiquement, dénoncer !

C'est, en quelques mots synthétiques, que bien entendu nous étayerons et expliquerons soigneusement tout au long de ce traité, exposer la raison théologique fondamentale de ce que des historiens profonds, vraiment inspirés du "*sens chrétien de l'histoire*" (Dom Guéranger), ont pu appeler "*la mission divine de la France*", tel le M^is^ de La Franquerie (qu'on peut saluer ici chapeau bien bas, car s'il ne fut pas l'unique homme de bien à le rappeler à notre génération politiquement futile et orgueilleuse -y compris hélas celle traditionaliste, au moins une certaine frange-, il fut bien seul...). Ladite mission divine est bien sûr l'effet d'une cause, sans laquelle elle ne pourrait *absolument pas* exister : la France a une mission divine *parce que* elle est l'organe d'une élection divine, *parce que* elle est une Institution divine *à parité* avec l'Église[37]. C'est précisément cette présence parousiaque, cette incarnation mystique du Christ dans la France Très-Chrétienne quant au Politique, qui donnait à notre pays d'avoir cette prééminence suprême sur tous les pays dans les réunions diplomatiques du Moyen-Âge voire encore dans les premiers temps de l'Ancien-Régime, primauté reconnue de tous les gouvernements, quand bien même ils étaient en guerre contre la France, et singulièrement exaltée par les Papes comme nous allons tantôt le voir (la France, jusqu'aux pré-révolutionnaires et scandaleux *Traités de Westphalie* de 1648, avait en effet diplomatiquement le pas sur tous pays). La raison en est surnaturelle : par la France, "*fondée par Dieu*" (loi salique), c'est, pour reprendre une belle formule de Bossuet pour définir l'Église catholique, *le Christ qui se répand sociopolitiquement à l'univers entier.*

LA FRANCE ROYALE TRÈS-CHRÉTIENNE NÉE AVEC CLOVIS À LA NOËL 496, C'EST JÉSUS-CHRIST RÉPANDU SOCIOPOLITIQUEMENT[38].

---

[37] On verra un pape appeler dans une lettre un roy de France "mon compère spirituel". Ces mots, "compère" et "commère", signifiaient au Moyen-Âge, au sens premier des termes, *parrain et marraine du nouveau baptisé* (dès le VII^e^ siècle, on voit Frédégonde dire au roy Chilpéric, pour supplanter la reine légitime en invoquant un empêchement canonique : "… La reine est votre commère, étant marraine de votre enfant" -Rohrbacher, t. X, p. 270- ; pareillement, on voit saint Léon, évêque d'Autun au VII^e^ siècle, faire un synode dans lequel, entre autres règlements, il interdit aux moines d'être "compère" –Rohrbacher, t. X, p. 274-). Certains, tel l'historien Rohrbacher de qui nous tenons ces précisions, infèrent de là que l'adresse de "compère spirituel" au roy de France par le pape saint Paul 1^er^ (757-767) prouve seulement qu'il s'était fait le parrain de baptême du dauphin du roy auquel il écrit. Évidemment, s'il en était ainsi, le sens de la formule serait beaucoup plus restreint. Mais cette interprétation ne saurait être retenue : premièrement, dans ce cas, le pape se serait dénommé "… nous qui sommes *votre* compère spirituel", et non point l'inverse que l'Histoire a retenu : "vous [roy de France] qui êtes *notre* compère spirituel" ; deuxièmement, dans la lettre que nous citerons plus loin, le pape saint Paul 1^er^ ne fait pas qu'appeler le roy de France "notre compère spirituel", il compare formellement la royauté française à l'institution divine de l'Ancien-Testament ("un nouveau Moïse, un nouveau David a paru au monde dans la personne du seigneur Pépin, notre fils très-chrétien et notre compère spirituel"). La comparaison avec Moïse et David, dont nous verrons plus loin la haute pertinence, donne bien le sens fort au mot "compère", qui donc, est à prendre au sens de parité entre deux fonctions d'institution divine, celle du pape sur l'Église, celle du roy de France sur celle-ci et… sur le monde entier, le pape en atteste dans sa formule même. La comparaison inclut bel et bien une parité de rang entre le "compère" et la "commère", c'est-à-dire la France et l'Église, et puisqu'on sait de certitude de Foi que la "commère" est une Institution divine, le pape Paul 1^er^ qui parlait ainsi insinuait que la France royale très-chrétienne est également une Institution divine... Il y a une "commère", l'Église, pour réintégrer l'homme spirituel dans le Christ, il y a un "compère", la France Très-Chrétienne, pour assumer la même mission auprès de l'homme politique, et ils oeuvrent ensemble pour sauver l'homme total dans et par le Christ. Le baptisé tenu sur les fonts baptismaux par le "compère" et la "commère", dans la métaphore papale, c'est l'homme, tout homme, à sauver dans le Christ, par le pape et le roy de France. En vérité, le mot du pape était lumineux dans sa simplicité moyenâgeuse... galvaudée, contrefaite par le *très-démocrate* Rohrbacher, comme nous le verrons aussi plus loin. Un autre pape, que nous citerons au chapitre suivant, prendra carrément le mariage chrétien entre l'Épouse et l'Époux, très "grand" dans la Pensée divine comme dit saint Paul, pour définir les relations entre la France et l'Église…

[38] Cette grande vérité, si occultée de nos jours, fut fort bien ressentie par les âmes fortes et vertueuses, surtout lors de l'expérience de la Colonisation, tant d'ailleurs par les missionnaires que par les indigènes. Voyez, par exemple, cette déclaration de M^gr^ Marcel Lefebvre, lors de son sacre en 1947, fort déjà d'une expérience de quinze ans en terre africaine : "[Après les cérémonies, faisant une allocution] à l'adresse du représentant du gouverneur général de l'AOF, il définit avec bonheur la mission de la France en Afrique : «Les Africains, dit-il, aiment profondément la culture et la civilisation chrétienne de la France. *Il y a dans la France quelque chose qu'on ne trouve pas ailleurs ;* disons-le, la France chrétienne, presque malgré elle, apporte avec cette charité, cette compréhension des âmes, cette psychologie profonde des besoins du prochain qui lui vient en droite ligne de sa catholicité»" *(Marcel Lefebvre, une vie,* B. Tissier de Mallerais, p. 172). On n'aurait su mieux définir l'effet pratique du charisme spécifiquement français, découlant de la Grâce sociopolitique divine dont nous parlons.

Ce que nous venons d'exposer là sur un strict plan théologique, est fort bien affirmé par le droit juridique du Moyen-Âge, récapitulé à merveille dans la geste de sainte Jeanne d'Arc.

Son étendard, qu'elle appelait "*l'étendard de par le Roy du Ciel*", en est un magistral résumé en image : "L'étendard de Jeanne n'est pas celui du dauphin ; ce n'est pas la bannière de France. Confectionné à Tours [sur les directives très-précises de ses Voix, dira-t-elle lors de son procès], béni à Blois en l'église Saint-Sauveur, il représente, sur un champ de boucassin blanc semé de fleurs de lys, *le Christ en Gloire tenant en sa main le globe du monde* ["avec un ange de chaque côté", précisera Jeanne[39]]. *C'est l'étendard du Christ-Roy.* Tout en rappelant la royauté universelle qui sera plus tard définie officiellement par l'Église, *il tient lieu, ici, du drapeau du Suzerain, et Jeanne veut qu'on l'entende ainsi*"[40]. Pierre Virion, dans cette dernière phrase un peu inexprimée, voulait dire qu'il y a dans l'étendard de Jeanne non pas seulement l'affirmation de la doctrine théorique, l'Âme de la Politique réelle ordonnée à la Révélation (= le Christ est roy universel, de chacune et de toutes les nations), *mais la désignation du Corps métaphysiquement nécessaire pour permettre à cette Âme* politique *d'exister sur cette terre* (= la France Très-Chrétienne). Car, Pierre Virion le souligne très fort plus loin dans son texte, sur ledit étendard qui proclame la royauté universelle du Christ, on voit l'Ange offrir à la bénédiction du Christ-Roy... *le LYS DE FRANCE.* La France y est donc formellement désignée pour être le moyen, l'organe par lequel le Règne universel du Christ peut s'incarner en ce monde[41]. Et c'est bien logique : la Personne du Christ, comme toutes celles humaines, est composée d'une Âme et d'un Corps. On ne saurait donc, comme l'ont sans cesse fait les papes après la Révolution, parler d'un Règne du Christ sur les Nations avec l'âme *seule,* c'est-à-dire une doctrine seulement, si merveilleuse, si divine soit-elle, il faut de toute nécessité lui adjoindre le moyen terrestre, *le corps* choisi par la Providence, pour l'incarner... Sinon, c'est vraiment

---

39 4e interrogatoire public, 27 février.

40 *Le mystère de Jeanne d'Arc,* Pierre Virion, p. 173.

41 Thomas Basin, évêque de Lisieux et membre du conseil privé de Charles VII, "«historien d'une grande exactitude historique», dit un critique moderne" (*Jeanne d'Arc et la Monarchie,* abbé Marie-Léon Vial, p. 149, note 3), "affirme que «voir l'étendard que Jeanne portait suffisait aux Anglais pour qu'ils n'eussent plus comme auparavant force et courage de résister, de bander leur arc, de lancer leurs traits contre l'ennemi, de le frapper de leur glaive». La bannière de Jeanne, *c'était Jésus-Christ, roy, conduisant son armée à la bataille.* Aussi les chroniqueurs ne cessent d'observer que Jeanne ne s'avançait dans l'action qu'avec sa bannière et que, la bannière en mains, elle était comme transformée. Elle disait que son étendard lui était quarante fois plus cher que son épée, et pourtant cette épée avait été miraculeusement découverte sur la révélation qui lui en avait été faite" (*La mission posthume de sainte Jeanne d'Arc, etc.,* Mgr Delassus, pp. 288-291, cité par *Le sel de la terre* n° 17**#,** pp. 220-221). Quant à l'épée de Jeanne, "il s'agissait d'une «épée ancienne... que la tradition représentait comme déposée en *ex-voto* par Charles Martel, après sa victoire sur les Sarrasins en 732», selon Louis Bosseboeuf, archiviste du diocèse de Tours. Les Voix de Jeanne lui avaient révélé l'endroit où était cette épée. (...) «Quand je fus prise, ajouta Jeanne, je n'avais pas cette épée, j'ai toujours porté l'épée de Fierbois jusqu'à mon départ de Saint-Denis, après l'assaut de Paris» (4e interr. Public, mardi 27 février)" (Vial, p. 169, note 3 & p. 170). **#**Un mot ici, pour présenter ce remarquable n° 17, "496-1996", de la revue *Le sel de la terre,* auquel fait suite le n° 19 ; ce sont deux numéros spéciaux rédigés pour la Commémoration du quinzième centenaire du baptême et du Sacre de Clovis par les dominicains du Couvent de la Haye-aux-Bonshommes, 49240 - Avrillé, disponibles à cette adresse, 90 F port compris pour le premier ; c'est au n° 17 que nous ferons réf. dans cette étude (pour diverses raisons, nous n'avons lu le n° 19 qu'après la clôture de cette étude). En 300 pages *vraiment* traditionnelles (sauf l'article thomiste d'Emmanuel Vicart : nous en dirons la raison plus loin), sont fort bien exposées l'élection puis la mission divines de la France sans atténuations ni amendements, ni *d'opportunistes* coups de ciseaux dans ce qui dérange tant l'*homo modernus*. Sans approfondir le sujet de manière systématique comme nous avons cru devoir le faire dans ce traité, sans plus rentrer dans les pénibles polémiques auxquelles nous forcent la mauvaise foi ou l'impiété des négateurs, avec d'ailleurs un zeste agréable de mépris silencieux pour les sottises anti-françaises, nos moines traditionalistes ont exposé la tradition française simple, vraie et forte, pur jus pur fruit. Bravo à eux et espérons qu'ils soient lus et médités parmi les traditionalistes pour lesquels ils oeuvrent principalement... car la grande majorité d'eux en a grand'besoin.

donner des coups d'épée dans l'eau, énerver la situation et les âmes, quasi parler pour ne rien dire ni faire.

En ce temps de *lien féodal* (c'est-à-dire que les gens, par la "technique" sociopolitique *suzerain-vassal,* vivaient dans la très-haute dignité sociale du don personnel *intégral* l'un l'autre, au nom du Christ, au sein de regroupements familiaux, professionnels, national, etc., fondement à la fois simple et universel du rapport sociopolitique qui allait jusqu'à supprimer la notion de salaire et de contrat écrit : notre chapitre descriptif *De la société Très-Chrétienne* l'illustrera), la symbolique employée par les Voix célestes de Jeanne la Pucelle pour la confection de son étendard, était extrêmement claire. Tout le monde comprenait, six sur cinq, que Dieu donnait mandat et pouvoir à la vassale France *d'instaurer parmi les Nations, le Règne divin tel que Dieu l'a ordonné dans l'économie du Temps des Nations, Règne divin qui est en même temps le bien commun réalisé inhérent à la Révélation et qui présuppose une élection divine directe.* Et "Jeanne veut qu'on l'entende ainsi", souligne à juste titre notre auteur. Et en effet, en poussant des *Noël ! Noël !* de joie ou en grinçant des dents, tout le monde savait fort bien ce que Dieu voulait signifier à la France et au monde, de par Jeanne, en cet heureux temps où il ne fallait pas de longs discours pour démontrer les choses simples... comme hélas la décadence des âmes et des temps nous contraint à le faire. "[Cet étendard de Jeanne] ce n'est pas une formule vague mais très réellement de la «*commendatio*» par laquelle le futur vassal mettait sous la juridiction de son suzerain sa personne et ses biens. Dès le début de la période féodale, cet acte comportait, on le sait, une cérémonie qui en rehaussait la solennité et en précisait le sens. Le vassal donnait au suzerain son domaine en lui jurant fidélité ; en retour, le suzerain rendait au vassal ce domaine, représenté par la motte de gazon ou le fétu de paille, et l'investissait administrateur et chef du nouveau fief en lui promettant sa protection. De là naissait un état de droit, une hiérarchie. Or, cet acte de droit fut passé [entre Dieu et la France]. Pour en marquer la réalité juridique, il a été passé par la volonté de Jeanne en présence de deux témoins : La Trémouille et le duc d'Alençon, qui a déposé au procès de réhabilitation. Ce jour-là, en juin 1429, elle fit faire au Roy la «recommandation» *(commendatio)* de son royaume en bonne et due forme en le priant de donner celui-ci à Dieu puis en le lui rendant au nom de Dieu. Elle réinvestissait ainsi dans tous ses droits sous la suzeraineté divine, elle remettait en possession de son «fief», celui que désignait la loi constitutionnelle du pays"[42].

---

[42] *Le Christ qui est roy de France,* Virion, pp. 39-40. C'est, on le sait, la raison principale de la geste de Jeanne de rappeler ce fondement à la fois divin et politique de la France réelle et profonde, son élection divine théocratique. Voyez son premier acte politique, sa déclaration à Robert de Beaudricourt : "Je suis venue vers vous, Robert, de la part de mon Seigneur, afin que vous mandiez au dauphin de bien se tenir et de ne pas engager de bataille avec ses ennemis, parce que mon Seigneur lui donnera secours après la mi-carême. *Le royaume n'appartient pas au dauphin, IL APPARTIENT À MON SEIGNEUR.* Cependant, mon Seigneur veut que le dauphin devienne roy et qu'il tienne le royaume en commende [voyez comme Notre-Seigneur passe un lien *féodal,* familial, avec le roy français et avec tout le peuple !]. Il sera roy malgré ses ennemis et moi je le conduirai à son sacre". «Et quel est ton seigneur ?» "*LE ROY DU CIEL.*" Merveilleuse simplicité et divine concision de notre Jeanne, qui rappelle rien moins que celles du Saint-Esprit parlant dans la Bible !... La célèbre scène de la triple Donation, dont il faut savoir, ce qui n'est jamais dit, qu'elle eut une très grande répercussion dans l'Europe toute entière (car, au Moyen-Âge, l'Europe vivait sur les pulsations de son cœur politique, la France...), se déroula "à Chinon, le 11 mars 1429, le lendemain de l'arrivée du duc d'Alençon, qui raconte la scène au procès de réhabilitation : «Le lendemain, dit-il, Jeanne vint à la messe du roy, puis le roy conduisit la Pucelle dans un appartement où il retint le seigneur de la Trémouille et moi qui parle et congédia les autres. Jeanne fit au roy plusieurs requêtes *dont l'une était qu'il fit donation de son royaume au Roy du Ciel et qu'après cette donation le Roy du Ciel ferait pour lui ce qu'il avait fait pour ses prédécesseurs et le rétablirait dans l'état d'autrefois*». (...) Le pacte de Chinon retint vivement l'attention des contemporains et la renommée s'en répandit aussitôt à travers l'Europe. La chronique italienne de Morosini, oeuvre d'un noble vénitien consignant presque au jour le jour les nouvelles qui lui parvenaient sur les événements de France, y fait allusion. La chronique d'Eberhard de Windecken, conseiller et trésorier de l'empereur Sigismond, est encore plus explicite : «D'abord, y est-il dit, quand la Pucelle arriva auprès du roy, elle lui fit promettre trois choses : la première de se démettre de son royaume, d'y renoncer et de le rendre à Dieu de qui il le tenait...»" *(Le mystère de Jeanne d'Arc,* pp. 190-191). Idem dans l'ouvrage d'un clerc très

Or encore, aucune autre Nation n'a été l'objet de cette suzeraineté divine *directe* comme la France ; aucune autre ne s'est vu remettre un tel étendard *directement* de par Dieu sans passer par l'Église (voir la très-importante note de fin de texte [c], qui le prouve par l'Histoire), à la fois symbole de cette Suzeraineté *immédiate* (= de droit divin direct, théocratique) de Dieu sur elle et de sa mission d'instaurer universellement son Règne sociopolitique parmi les Nations, c'est-à-dire la société du bien commun parmi les hommes. Pour le dire avec la sainte-Écriture : "Dieu n'a pas fait de même pour toutes les Nations, et ses Jugements, Il ne les leur a pas manifestés. Alleluia"[43].

Or enfin, pour en revenir au plan théologique, cette "*commendatio*" moyenâgeuse entre le Christ et la France (qui explique que des papes, nous le verrons, appelleront la France "le Royaume de Dieu MÊME" ou encore "le PROPRE héritage du Christ"), signifie formellement que la France est *le Corps mystique du Christ en Politique,* c'en est la meilleure traduction en langue juridique. Remarquons bien en effet, au passage, comme le juridique s'articule ici à merveille avec la théologie et la mystique pour dire la même chose : la France, en effet, ne saurait assumer la mission de représenter *directement* le Christ dans l'ordre politique universel (c'est ce que signifie la "*commendatio*"*),* laquelle dépasse tellement les débiles et inconstantes forces humaines (… le prouve assez la lamentable histoire des fils et petits-fils de Clovis !…), si le Christ, par sa Présence à la fois sacramentelle et mystique en elle, ne l'assumait pas *Lui-même* en elle, ce qui nécessite absolument qu'Il fasse de la France son *Corps mystique.*

Et il ne faudrait surtout pas croire que Jeanne instaurait là pour la France, de par Dieu, un nouvel état de choses qui n'aurait pas existé avant son déliquescent XV[e] siècle. Bien au contraire, elle ne faisait que remettre en vigueur, et avec quel éclat !, et avec quel brio à la fois divin et humain !, le Pacte très-solennel passé à la Noël 496 entre le Christ et la Nation France, cette première des Nations qu'Il venait précisément *Lui-même* de fonder *aux seules fins de pouvoir conclure ce Pacte,* Pacte justement par trop "oublié" des hommes au temps de Jeanne, c'est-à-dire *apostasié,* autant des Français d'ailleurs que des Anglo-Bourguignons, clercs et laïques lamentablement confondus (mais, il faut bien le remarquer, "oublié" surtout par les puissants, les riches, les élites intellectuelles, les grands-clercs, beaucoup moins par le petit peuple…). Le duc d'Alençon, un des deux témoins directs de la fameuse triple-Donation entre le roy Charles, Dieu et Jeanne, le dit formellement : "L'une des requêtes [de Jeanne à Charles VII] fut qu'il fît donation de son royaume au Roy du Ciel et qu'après cette donation, le Roy du Ciel ferait pour lui *ce qu'Il avait fait pour ses prédécesseurs et le rétablirait dans l'état D'AUTREFOIS*"[44].

---

probablement français de la cour de Martin V, le *Breviarium historiale,* quand bien même ce dernier enlumine un peu la scène en rajoutant des notaires auprès du roy. On le voit : l'étendard de Jeanne ne faisait que résumer sa mission divine.

[43] Ps. CILVII.

[44] *Le Christ qui est roy, etc.,* p. 41. Il était grand'temps, d'ailleurs, d'y revenir, au premier Pacte. Car la France menaçait déjà de mourir, à l'époque de Jeanne, de son abandon : "Depuis la renaissance du droit romain, la notion païenne de l'État menaçait d'ébranler la constitution chrétienne de la France [de droit divin direct]. Déjà les déclarations et les actes de Philippe le Bel [1268-1314] inspiré par les légistes tendaient à faire du Roy et de l'État la source exclusive de la souveraineté, érigeaient un pouvoir dégagé de l'autorité spirituelle de l'Église, en violation certaine des traditions de la monarchie française. Cet ensemble de choses (joint aux théories de théologiens suspects qui professaient la souveraineté populaire [déjà !], exaltaient l'État et rabaissaient l'autorité du pape) avait déjà porté des fruits et annonçait pour l'avenir le césarisme moderne" *(ibid.,* pp. 42-43).

Cet "autrefois" faisait clairement allusion au Pacte fondateur, à la Noël 496.

On n'a, en effet, pas assez fait attention à un épisode capital du baptême de notre premier roy Très-Chrétien. Lorsque saint Rémy apostrophe Clovis au moment précis où il devait descendre dans le bassin baptismal : "*Depone colla, Sigamber !*", cela a été traduit par un emphatique mais finalement insignifiant "*Courbe la tête, fier Sicambre !*". La vérité est bien plus profonde. Le sens exact de cette phrase "a été restitué par J. Hoyoux[45], et elle signifie : «*Dépose tes colliers, amulettes et autres marques de l'appartenance au paganisme*»"[46]. Or, Ivan Gobry, dans son *Clovis le Grand,* fait justement remarquer qu'il était fort improbable que Clovis, parfaitement converti après son catéchuménat, portasse encore ses amulettes et autres colifichets païens à la Noël 496, pour pénétrer dans le baptistère à l'heure solennelle de se donner au Christ. Et cependant, J. Hoyoux a bien rapporté le sens général de l'apostrophe de saint Rémy car, continue notre historien, si Clovis avait rejeté les amulettes, il avait néanmoins gardé les colliers païens *de sa royauté* (on est fondé à penser qu'il le faisait non par impiété mais par une sorte de fierté mal entendue, ne croyant pas devoir humilier la fonction royale lors de son baptême). Et c'est là, justement, que l'épisode revêt un sens capital, extrêmement important, que n'a pas même remarqué notre auteur qui a pourtant fort judicieusement rappelé le sens exact du "*Depone, etc.*". Car, par cette apostrophe comminatoire à Clovis de bien vouloir ôter ses attributs royaux, l'évêque Rémy lui demandait de faire au Christ le don *de sa royauté de droit divin DIRECT* (exactement donc, comme Jeanne, nouveau Rémy, le demandera à Charles VII).

Rappelons ici que selon la croyance barbare en général, la famille royale était sacrée, voire quasi divine comme descendant *directement* des dieux par une généalogie céleste[47]. C'était vraiment la théocratie ou droit divin direct, et tout particulièrement pour les Francs. La religion idolâtrique barbare dirigeait d'ailleurs tellement toute la sphère humaine, singulièrement celle politique, elle était mêlée si inextricablement au concept royal et racial, que, par exemple, un Franc qui n'aurait pas voulu se convertir au Christ-Dieu après la conversion de Clovis, aurait perdu non seulement son roy mais quasi son identité de Franc et même d'homme, dans sa dimension sociale... Les barbares faisaient généralement remonter leurs roys au dieu de la magie et de la guerre, Wotan, par des généalogies où la mère, "ventre de souveraineté" notera crûment Michel Rouche, avait la première place. Ce pouvoir politique royal donc, perçu par Clovis et les Francs comme un attribut divin *avant* d'être humain[48], saint Rémy, et avec combien de raison, voulait la remettre au Christ-Dieu pour la parfaite conversion de Clovis et de ses Francs. *Mais non pas pour la supprimer ou la réformer dans son caractère de droit divin DIRECT, comme les plumitifs historiens modernes le croient, surtout ceux chrétiens déformés par la scolastique ou le maurrassisme, immense erreur de leur part ! TOUT AU CONTRAIRE POUR QUE CE MÊME DROIT DIVIN ROYAL DIRECT PRENNE SA SOURCE DANS LE CHRIST, une fois purifié de son concept idolâtrique*[49]. Le Christ, donc, en informant de sa Grâce le principe royal bar-

---

45 Dans *Le collier de Clovis,* revue belge de philologie et d'histoire, 1942.

46 *Clovis ou le combat de gloire,* Francis Dallais, pp. 111-112.

47 Il y a d'ailleurs une obscure et scabreuse fable franque qui voudrait que la femme de Clodion-le-Chevelu, grand'père de Clovis, ait engendrée Mérovée avec un minotaure, taureau mythique, en se baignant dans la mer. La perception du caractère divin de la famille royale de Mérovée avait donc certes grand'besoin d'être christianisée...!

48 Ainsi, les barbares n'appelaient pas leurs chefs des roys, mais *des juges,* exactement, remarquons-le bien, comme les juifs dans l'économie théocratique de l'Ancien-Testament...

49 Le barbare païen voyait le droit divin direct comme une possession par un dieu : c'est évidemment très différent du droit divin direct Très-Chrétien ; Clovis ne descend pas du Christ par une filiation divine, il n'en est pas "possédé" lors des batailles,

bare théocratique par le grand miracle de la Noël 496 que l'on dira tout-à-l'heure, loin de l'abolir, ne fit que le purifier de toute idolâtrie en lui faisant prendre sa source sur Lui qui est le seul vrai Dieu. C'est donc vraiment très, très différent de ce que nos historiens modernes, rationalistes et/ou... scolastiques, comprennent du concept royal chrétien, à savoir une sorte de principe constitutionnel : le roy, soutiennent-ils, est *fait*[50] par la Nation, et Dieu par l'Église sacre *après ;* le roy de France est simplement "béni" par Dieu d'une manière qu'on veut encore bien dire "spéciale", "sacramentale"... mais surtout pas sacramentelle, surtout pas de droit divin direct ; comme certains nous disent, sans rien comprendre des faits de l'Histoire nous le verrons, qu'Hugues Capet a été *élu* roy de France par les feudataires du royaume, sous-entendu… démocratiquement !

Les Francs justement, avec d'ailleurs tous les barbares en général, ne pouvaient concevoir le droit royal que théocratiquement, comme venant immédiatement, *directement,* de Dieu (... en quoi lesdits "barbares" étaient beaucoup plus proche de ce qu'est *vraiment* un roy, que nos pauvres dégénérés modernes avec leurs concepts constitutionnels, maurrassiens, etc. !). Il faut précisément voir là, dans ces mœurs politico-religieuses barbares, une admirable disposition de la Providence ordonnée au droit divin *direct* que le Christ voulait avoir sur la France Très-Chrétienne : les Francs ne se trouvaient que très peu "bousculés" dans leurs croyances religieuses, il y avait simplement à remplacer Wotan-Odin et autre Thor par le Christ... et, certes, à "désidolâtrer", à christianiser leur concept du droit divin direct[51]. Combien dans notre épisode se vérifie la déclaration du Christ : "*Je ne suis pas venu pour abolir, mais pour accomplir" !* La royauté barbare de droit divin direct *s'accomplit* de par le Christ dans la royauté Très-Chrétienne. Le roy franc est donc vraiment un "prêtre royal" dans un Ordre qui n'est pas celui de l'Église mais de Melchisédech, c'était cela réorienter dans le Christ le droit divin direct barbare… Et c'est ce que Dieu fit à la Noël 496. C'est tout cela qui est inclut dans la formidable objurgation de saint Rémy : "*Depone colla, Sigamber !*" dont on comprend alors très bien pourquoi elle a été conservée si solennellement, si soigneusement, par la tradition royale française… si fortement même que les révolutionnaires eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de la véhiculer dans les manuels scolaires républicains lorsqu'ils prennent à tâche de raconter la vie de Clovis aux enfants (sans évidemment rien comprendre du fond de l'épisode) ![d] : en fait, dans cet épisode, il y a déjà toute la Triple-Donation entre Charles VII, Jeanne d'Arc et Dieu, saint Rémy tenant la place de Jeanne…

... Et Clovis, anticipant Charles VII, obtempère, obéit.

Il enlève ses bracelets royaux, et dans l'humilité de sa nature humaine, pénètre nu dans le baptistère les reins simplement recouverts d'un linge, *et fait par-là en acte le don officiel et public, devant tout son peuple, de sa royauté barbare de droit divin direct au*

---

mais il n'en est pas moins le "Vicaire du Christ en la temporalité", comme l'on dira merveilleusement bien aux temps de saint Louis IX, c'est-à-dire sa "vive image".

50 … Hélas, hélas, ladite Nation n'a *naturellement* le pouvoir, qu'on veuille bien nous excuser, que de *déféquer* un pseudo-chef d'État, voilà en quel sens elle le *fait,* on s'en rend bien compte de nos jours…!!!

51 À bien des niveaux d'ailleurs, non seulement les Francs mais les Gaulois, prédestinés à former ensemble la France Unie, présentent dans leurs mœurs politico-religieuses, des coutumes *providentielles* que même saint Thomas d'Aquin, qui passera pourtant complètement et scandaleusement à côté de l'élection et de la mission divines de la France, saura tout-de-même bien remarquer : "Comme il devait arriver un jour qu'en France, le sacerdoce chrétien serait en grand'honneur, Dieu permit que, chez les Gaulois païens, les affaires publiques de toute la Gaule fussent réglées par leurs prêtres, qu'ils appelaient Druides, comme le raconte Jules César, dans le livre qu'il a laissé sur la guerre des Gaules" *(de Regno,* liv. I, chap. 14). Dans notre chapitre *Noël 496 : "l'Acte Unique",* on verra *à quel point* cette disposition particulière de la Providence concernant le pouvoir des prêtres dans le Politique, s'est répercutée dans la création de la France...

Christ, Lequel, sans attendre, l'en réinvestit immédiatement par le Sacre royal de l'évêque Rémy, avec l'éclat du miracle de la Sainte-Ampoule en sus, aussi épiphaniquement que lors de l'institution biblique de David, montrant ainsi à tous qu'Il veut faire de Clovis, et en fait effectivement, *le premier roy Très-Chrétien* (la signification première du miracle de la sainte-Ampoule dont nous verrons l'incontournable authenticité historique plus loin est en fait le dernier acte de la Triple-Donation, lorsque Jeanne dit à Charles VII : "*Et Moi, Dieu, Je redonne à Charles le Royaume de France en commende*"). Une royauté barbare de droit divin direct devenue Très-Chrétienne, donc, très-logiquement toujours… de droit divin *direct ;* un Clovis "réinvesti ainsi dans *tous* ses droits sous la suzeraineté divine, remis en possession de son «fief» [car il était] celui que désignait la loi constitutionnelle du pays" (supra). Même le légitimiste Francis Dallais, pourtant sceptique voire honteusement négationiste de la "*mission divine de la France*" au sens fort que, quant à nous, nous remercions Dieu à deux genoux de pouvoir rappeler dans ces pages, est bien obligé de remarquer que "dans le diplôme délivré par Louis le Pieux à l'archevêque Ebbon [successeur de saint Rémy sur le siège de Reims entre 817 et 825], on lit : «Ce roy très-noble [Clovis] lui-même fut trouvé très digne d'être oint à la *potestas* royale, *par la grâce de Dieu*»[52]. Louis le Pieux dans ce texte, met en exergue la qualité royale de Clovis dès avant son baptême, *mais affirme que désormais c'est de cette onction [sacrale répandue à la Noël 496 sur la tête de Clovis] qu'il détient son pouvoir* [commente notre légitimiste, qui se garde bien de lire cela au premier degré...]"[53].

Certains esprits réductionnistes soutiendront qu'il s'agit là d'un simple épisode anecdotique auquel nous donnons une portée qu'il n'a pas. C'est justement tout le contraire qui est vrai. L'épisode que nous venons de rapporter a en effet une valeur capitale, fondamentale, parce qu'il ne fait qu'entériner officiellement le don magnifique de son autorité royale que Clovis avait *déjà* fait au Christ, en acte et publiquement, juste *avant* son baptême. Nous venons en effet de rappeler que pour les Francs, Clovis tenait sa royauté directement des dieux germaniques. Or, après Tolbiac, une dangereuse conséquence de sa conversion affichée au Christ aurait pu être la déchéance *ipso-facto* de sa qualité royale si les Francs n'avaient pas voulu le suivre dans sa conversion. C'est précisément la redoutable question qu'il fait à saint Rémy, auquel il confie sa profonde et dernière (mais fausse) inquiétude une fois son catéchuménat achevé : "*Je t'ai écouté volontiers, très-saint père, toutefois il reste une chose, c'est que le peuple qui est sous mes ordres ne veut pas délaisser ses dieux...*" On comprend certes la crainte qu'il éprouve[54] ! Mais, par un mouvement de la grâce, par un admirable esprit de sacrifice et de Foi, loin de proposer à saint Rémy un compromis... diplomatique (comme tant d'âmes viles et veules s'y seraient autorisés de nos jours, y compris un certain Jean-Marie Le Pen, s'excusant par la prétendue "raison

---

52 Citant Philippe Depreux, in *Saint Remi et la royauté carolingienne,* la Revue historique n° 578, avr.-juin 1991, pp. 235-260.

53 Dallais, p. 131.

54 "Le Christ lui a donné la victoire ; peut-il remplacer Wotan ? Si oui, les Francs accepteront le passage d'un dieu à l'autre, puisque la victoire sera toujours présente au rendez-vous. Dans le cas inverse, ils auront tendance à vouloir le détrôner à la moindre défaillance, comme les roys ostrogoths en administreront la preuve entre 535 et 555. Les roys potentiels ne manquent pas dans ces familles larges, et l'élection remplace facilement le vaincu abandonné par la victoire. Autrement dit, Clovis doit choisir entre le baptême et le diadème, entre la nouveauté et la conservation des coutumes ancestrales" (Rouche, p. 259). Le dernier des roys burgondes fut sacrifié à cette loi : "Une fois vaincus, non seulement [les burgondes] avaient détrôné leur roy Sigismond, selon la vieille pratique germanique signalée par Ammien Marcellin, pour le remplacer par Godomar, mais, de plus, ils firent prisonnier le malheureux roy catholique, réfugié à Saint-Maurice-d'Agaune. «Il fut livré aux Francs par les Burgondes et conduit en Francie en habit monastique» (Marius d'Avenches, a. 523, p. 235). On mesure ici le risque [potentiel] qu'avait pris Clovis en abandonnant les dieux de ses pères" (Rouche, p. 358).

d'État" de confesser *politiquement* le Christ), Clovis poursuit en disant à saint Rémy : "*... mais je vais l'entretenir conformément à ta parole*". C'est-à-dire je vais leur confesser ma nouvelle Foi, sachant fort bien que je peux en perdre ma royauté. C'était là, dans la pratique, faire formellement le sacrifice de sa royauté sur l'autel du Christ parce que, théoriquement du moins, en cas de réponse négative de son peuple, il risquait bel et bien de la perdre. Et c'est alors l'émouvante profession de Foi collective des antrustions[55], qui, dans leur élan chrétien inspiré, ne laissent pas même le temps à Clovis de trop finir son discours : "Avant qu'il eut pris la parole, la puissance de Dieu l'ayant devancé, tout le peuple s'écria en même temps : «Les dieux mortels, nous les rejetons, pieux roy, et c'est le Dieu immortel que prêche Rémy que nous sommes prêts à suivre»" ! Dont acte sur une toute petite page notariale de papier timbré, tellement tout est clair, simple et formel : Clovis faisait déjà là, dans cette occasion capitale, *le don au Christ, complet et véritable, de sa royauté de droit divin direct.* Alors, lorsque non moins publiquement à son baptême il enlèvera ses insignes royaux (qu'il avait gardés là par une sorte de fierté irréfléchie, qui a dû bien faire sourire le Bon Dieu : la fierté est un sentiment tellement... f-r-a-n-ç-a-i-s, n'est-ce pas !), on est aux antipodes d'un épisode anecdotique sans signification, c'est tout au contraire, dans le cadre d'un rite sacramentel, la concrétisation solennelle de ce don antérieur, pratique mais formel, que nous venons de rappeler.

*Clovis donc, après son baptême et son sacre royal, devient en toute rigueur de terme, le premier roy Très-Chrétien du Temps des Nations, en ce sens qu'il exerce sa royauté de droit divin direct en simple lieutenance du Christ-Dieu qui est Roy universel, par l'Ordre de Melchisédech*e. Il était donné à ce petit roy barbare, véritable David politique à côté de Goliaths impressionnants lorsque sa chétive figure émerge dans l'Histoire, de renouer mystérieusement *pour la première fois depuis la Venue du Christ* avec les roys davidiques de l'Ancien-Testament, dont la fonction politique était beaucoup plus d'ordre messianique, pantocratique, eschatologique, qu'humaine. Avec lui fut réactualisé ce lien politique *direct* entre Dieu et l'homme, mystérieusement enfoui dans Israël depuis plus de mille ans (mais non brisé, nous verrons cela plus loin), que le Romain, avec tout son prodigieux génie et sa formidable *virtus* terrestres, et parfois même sa bonne volonté (surtout dans sa dernière période constantinienne), n'avait pu rétablir avec Dieu. C'est donc bien là, dès la Noël 496, l'initiation première de ce fameux contrat qu'on appellera au Moyen-Âge la *commendatio,* la gérance en Nom Dieu par le roy Très-Chrétien du royaume de France qui *appartient* au suzerain divin, gérance que sainte Jeanne d'Arc donc, d'une manière infiniment merveilleuse, ne fera que confirmer, renouveler de par Dieu au XVe siècle. Il est en effet capital de comprendre que Jeanne ne faisait que réactiver dans le gentil[56] dauphin Charles VII un Clovis de droit divin direct qui, dans les roys de France, avait fini par s'étioler, quasi s'éteindre, n'y plus exister qu'à l'état cataleptique, au grand dam du salut sociopolitique de *toutes* les Nations (… et surtout celles d'Europe, parce que c'est la France qui est leur fondement métapolitique, pour former avec elles le "Grand-Israël" du Nouveau-

---

55 "Fidèles des roys barbares, ceux qui étaient dans le «trust», ou compagnie spéciale du roy. Ils devaient le servir dans son palais et l'accompagner dans toutes ses guerres. On les désigne quelquefois sous le nom de «ministeriales», ou officiers du roy [c'est d'eux que sont tirées les fonctions mérovingiennes et carolingiennes que nous dirons plus loin]. Ils recevaient, en récompense, des terres appelées «bénéfices»" *(Le sel de la terre,* p. 29).

56 "Le mot *gentil* n'avait point alors, et surtout sur les lèvres de Jeanne d'Arc, la signification qu'il a reçue aujourd'hui : «gracieux». Son sens était : l'homme de la race (gens), *celui qui est de la race royale,* le descendant légitime de nos roys ; par conséquent, le vrai dauphin, l'héritier légitime du trône" *(La mission posthume de sainte Jeanne d'Arc,* Mgr Delassus, p. 307, note 2).

Testament ![57]), et, par voie de conséquence presque directe, compromettant fort dangeureusement le salut éternel des âmes.

Pour conclure ce premier point, laissons à Jeanne honneur et place justement, elle qui le mérite tellement plus que n'importe lequel d'entre nous, puisque, sous l'ordre de Dieu, elle a sacrifié, et avec quel héroïsme !, sa pure vie de jeune vierge vertueuse au "Principe" français, comme disait le C^te^ de Chambord ("Je ne suis rien, mais mon Principe est tout", disait-il). Toute son extraordinaire Geste, *unique dans toute l'histoire du monde,* se ramasse dans deux proclamations, deux clameurs sublimes qui sont deux affirmations divines parfaitement *indissociables* non moins que contraignantes : 1/ Le Christ est Roy *universel* de toutes et chacune des Nations (cette vérité, les papes post-révolutionnaires sauront encore bien la professer... scolastiquement, théoriquement). 2/ La France Très-Chrétienne est l'organe, le moyen *particulier* qu'Il a formellement choisi pour *l'incarnation* dudit Règne universel sur cette terre dans toutes les Nations ; il n'y en a pas eu d'autre d'indiqué par Dieu, même après la Révolution : la Démocratie n'a, dans l'Absolu, été l'objet d'a-u-c-u-n Sceau divin, *Placet* de Dieu, Manifestation divine dans l'Histoire, pour l'introduire et l'autoriser de par Dieu auprès des peuples, de quelque manière qu'on l'entende (ce qu'hélas les susdits papes n'oseront plus dire aux peuples, gagnés par le démocratisme, le cerveau abominablement brouillé par une scolastique très-fautive^t^ en Politique qui, hélas, ne datait pas de Pie VII : sur ce point précis, nous essayerons de voir où le bât blesse dans un prochain chapitre). C'est pourquoi la France est "*fondée par Dieu*", en toute rigueur de ce terme certes absolument extraordinaire et vraiment formidable consigné et gravé dans la Loi salique aux assises de la France, c'est encore pourquoi elle a pour chef d'État le Christ Jésus, au sens le plus obvie, simple et certes... sublime, de ce terme.

Et n'oublions pas que, comme pour la Mission rédemptrice de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu a prouvé aux hommes *par le miracle et la prophétie* la véracité de cette "élection et mission divines de la France" quant au Politique (élection qui n'est au fond que la conséquence dernière mais obligée de la Rédemption du monde par le Christ). Pour parler par euphémisme, Il n'en a certes pas fait autant pour la Démocratie ! "[Ce Pacte renouvelé par Jeanne] tient toute sa valeur, une valeur intemporelle, *aussi bien pour nous hommes du XX^e^ siècle que pour nos ancêtres,* des prophéties dont l'assortissait la Sainte *et qui se sont réalisées ensuite*. Cette «commendatio» fut éprouvée et prouvée par le miraculeux accomplissement des promesses"[58], toutes, en

---

[57] L'Histoire, nous l'allons voir plus loin, l'enseigne sans équivoque, et nos ancêtres en avaient fort conscience. Ainsi, "l'*Anonyme de Cordoue,* en sa chronique, parle de Charles Martel vainqueur des Arabes près de Poitiers en 732 ou 733, «*avec ses européens – Europenses*»" (Hervé Pinoteau, en sa *Préface* de *Généalogie commentée des roys de France,* Lucien-Jean Bord, p. 12), lesquels *Europenses* n'étaient pourtant que toute l'orbe franque d'alors réunie par et autour de Charles... C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner de voir des soldats venir *de toute l'Europe* aider Jeanne à bouter le rebelle anglais hors de France, parce que ces simples chevaliers (il y en eut beaucoup de germaniques) savaient bien mieux que les grands esprits de nos jours, que la stabilité de l'ordre sociopolitique chez eux *("chez nous chez eux"*, pour paraphraser Mitterrand…), dans leurs pays européens, *dépendait très-immédiatement* de l'existence et de la stabilité politiques de la France royale très-chrétienne… Les Écossais très-notamment, sont présents dès le début auprès de Jeanne et meurent à ses côtés pour, disent-ils « la récupératon » du royaume…

[58] *Le Christ qui est roy, etc.,* p. 43. Voici comment Jeanne elle-même résumait ses prophéties, lors de son Procès : "1° le siège d'Orléans levé et la ville affranchie, les anglais détruits ; 2° Le roy sacré à Reims ; 3° Paris rendu à son obéissance et 4° le duc d'Orléans ramené d'Angleterre. «Et moi qui vous parle, disait le rédacteur du procès témoignant lors de sa réhabilitation, *j'ai vu,*

effet, dûment et canoniquement consignées en leur temps par les théologiens non seulement de France et de Navarre mais de la cour du pape. Or, Dieu ne change pas en Politique, sans le montrer *très-explicitement, très-solennellement* aux hommes. Et Il ne l'a pas fait. Surtout pas à la Révolution. *C'est donc toujours la même politique divine pendant toute la durée du Temps des Nations, de Clovis à Charles VII jusqu'à… la Fin des Temps.* À l'heure fatale où nous écrivons ces lignes et à celle où vous les lirez, ô lecteur, nous sommes toujours, qu'on le veuille ou non, dans l'économie politique de la Royauté Très-Chrétienne, cette POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD que, bien qu'indignes, le Bon Dieu nous fait l'immense honneur de rappeler. Comme dit si bien Pierre Virion : "Il faut vraiment avoir la volonté du doute devant ces évidences surnaturelles, surtout lorsque, deux siècles plus tard, Notre-Seigneur, apparaissant à sainte Marguerite-Marie, demandera que le roy de France peigne le Sacré-Cœur *sur ses propres drapeaux et le grave dans ses armes,* à la manière dont le vassal reproduisait parfois dans les siennes, quelque chose des armes de son suzerain"[59].

Ceci dit et bien prouvé sur le plan du droit juridique constitutionnel se traduit ainsi en termes théologiques : *la Nation France est d'institution divine au sens fort de Corps mystique, à l'instar de sa "commère", l'Église catholique, apostolique et romaine.*

Maurice Conat va couronner superbement bien cette première page de notre étude : "Quelle est donc la philosophie politique de cette «Geste» qui va de Domrémy à Reims, puis à Rouen ? Domrémy, «maison de Rémy» était déjà tout un présage et une leçon majeure[60] : *Jeanne prend la relève de Clovis* pour, de par Dieu, remettre entre les mains du Christ la royauté sur la France dont, manifestement, Il ne veut pas se déprendre. Pour que le dauphin ne s'y méprenne, ni sa cour, ni l'Anglais, ni l'Église, elle recourt, acte notarié à l'appui, à cette originale «commende» (...). Que signifie donc cette «économie» [de l'Institution divine de la Nation France], bien particulière au demeurant ? L'Incarnation et le baptême ne suffisent-ils pas à assurer toute l'intégration du divin dans notre nature et dans la société humaine, ce qui est la tâche de l'Église ? *Faut-il au Christ, en plus, asseoir visiblement un pouvoir temporel, suprême et universel,* ce que désapprouvent certains théologiens, ce qu'abominent les hommes perdus ? *Lui faut-il en outre une monarchie sacrée, une lignée princière, qui en assureraient le support, la transmission, qui seraient l'annonce prophétique de son propre avènement royal au dernier jour ? SON JOUR.* Sa réponse [par la Geste de Jeanne d'Arc] est totalement affirmative. *Il veut régner* sur sa création et sur son Peuple, [par] la France. Un point, c'est tout !"[61]. Ici, et combien judicieusement, Maurice Conat nous introduit dans la finalité ultime de l'élection divine de la France, à savoir son aspect *prophétique :* ce

---

en effet ces quatre choses s'accomplir... Pour moi, c'était une *envoyée de Dieu,* attendu qu'à l'instant où elle parut, le roy et tous les français étaient désespérés et ne songeaient guère plus qu'à se sauver» (déposition du frère prêcheur Séguin de Séguin)" (Vial, pp. 164-165), ce qui est parfaitement vérifié pour Charles VII qui, au moment où Jeanne venait le trouver, n'avait plus que "quatre écus dans son coffre" et mijotait de s'expatrier le plus vite possible en Écosse ou ailleurs, dans des pays amis... L'état de la France était si affreux, qu'un clerc résidant à Rome écrira ces phrases lamentables dans son *Brevarium Historiale :* "Sous le pontificat de ce pape [Martin V], la fleur et le lys du monde, le royaume de France, ce royaume opulent entre les plus opulents, devant lequel l'univers s'inclinait, a été jeté bas par le tyran Henri, cet envahisseur, cet injuste détenteur de l'Angleterre elle-même. *Tel est son état qu'on ne peut pas en croire ses yeux, quand ils nous montrent à quel degré d'humiliation en est momentanément réduit un royaume autrefois si haut, si puissant, que la langue peut à peine l'exprimer*".

[59] *Le Christ qui est roy, etc.,* p. 174.

[60] Surtout si l'on précise que Jeanne, née *le jour des roys* (6 janvier 1412), fut baptisée dans l'Église de Domrémy dédiée "à saint Rémy, père de la Monarchie française" (Vial, p. 134).

[61] *Le saint royaume de France,* Maurice Conat, p. 47. Disponible à D.F.T. ou à l'adresse suivante : 12, Cours de Chazelles - 56000 Lorient, au prix de 60 F., port compris. On ne saurait trop recommander de lire le texte de cette remarquable conférence qui montre le "saint royaume de France" comme un jalon, "une étape messianique de la Parousie du Seigneur", pour manifester le Règne millénaire de la Gloire du Christ. Hauteur de vue qu'on chercherait en vain chez certains traditionalistes scolastiques... qui se targuent pourtant de voir les choses de haut, et même de très, très haut...!

n'est pas seulement pour le salut politique des hommes au Temps des Nations que la France est divinement élue, *mais également pour préparer en espérance et prophétiser le Règne glorieux à venir du Christ, celui dit millénaire (Apoc., ch. XX),* à quoi on pourrait rajouter, en dernière analyse, pour habituer l'homme à vivre dans la société des bienheureux, au Ciel, son dernier terme…

En tous cas, au Moyen-Âge, c'est bien peu dire que tout le monde la savait, l'aimait et la vénérait, cette POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD ! Surtout ceux qui détenaient la plus haute Autorité sur les peuples, nous voulons dire les papes. Ceux-ci en effet n'ont cessé, pendant *quatorze siècles,* de l'enseigner, de la soutenir, de l'exalter, à la face de tous les peuples. Et s'ils l'ont fait ainsi, c'est parce qu'ils la savaient, à sa place certes temporelle, *indispensable pour le salut même des âmes, étant, pour sa part médiate, INTÉGRÉE À LA RÉVÉLATION.* Alors, devant ce Don divin qui sauve l'homme *jusque dans la Politique*, on rendait grâce à Dieu, on était émerveillé que Dieu assumât l'humain jusqu'au fardeau politique, impossible pour lui à porter dans la justice et la paix depuis le péché originel (c'est bien pourquoi, depuis la Révolution qui a expurgé Dieu de la sphère politique *par principe,* nous ne pouvons plus avoir que des responsables soit corrompus et/ou impuissants, les malheureux voulussent-ils de toutes leurs forces bien faire ! Et quant aux orgueilleux qui prétendent ramener le bien commun par leurs *propres* forces, nouveaux Pélage, sans aucunement s'appuyer sur le droit divin direct en Politique, ils ne feront que nous amener un nouvel Hitler qui, pour ne pas lui ressembler, n'en sera que plus terrible aux chrétiens !).

À propos de cette vocation extraordinaire de la France, les moines d'Avrillé, dans l'excellent n° spécial de leur revue *Le sel de la terre* intitulé "*496-1996*", font une juste réflexion, que voici : "Il ne suffit pas de se sentir appelé à une telle vocation : de même qu'une vocation sacerdotale a besoin de l'appel de l'évêque, représentant visible de Dieu, pour être authentifiée, *de même la noble mission confiée à la France nécessitait un appel explicite du pape, chef visible ici-bas de l'Église catholique.* «Nul ne s'arroge cette dignité, il faut y être appelé par Dieu», dit saint Paul (dans Hb V, 4 ; voir aussi en Jr XXIII, 11 la malédiction portée par Dieu contre ceux qui s'attribuent eux-mêmes la fonction de prophètes, sans avoir été envoyés)"[62]. Éh bien, précisément, les papes n'ont cessé pendant mille ans et plus d'exalter cette vocation divine de la France, de l'appeler voire l'exhorter à la remplir lorsqu'ils la sentaient défaillante, comme nous allons le voir à présent (... jusqu'à nos papes concordataires, mais oui, un saint Pie X !, un Pie XI !, un Pie XII !, ce qui ne lasse pas d'étonner...) ! A contrario d'ailleurs, une fois la vocation divine authentiquée par l'Église, il devient sacrilège de la nier ou de la combattre dans la personne ou la Nation qui en est cautionnée par l'Église : "Ne touchez pas à mes christs !"[63] dit Yahweh dans l'Ancien-Testament. C'est donc se vouer à la malédiction divine la plus terrible que de rejeter l'élection et la mission divines de la France estampillées de tant et si belle façon par les papes. Il n'est d'ailleurs pas tout-à-fait inutile de voir à quoi l'on s'expose : "... Les plus mons-

62 *Le sel de la terre,* p. 54.
63 Ps. CIV, 15.

trueuses malédictions entraînent selon la Loi mosaïque la peine de mort. Maudire son père ou sa mère est ainsi un crime capital. Maudire Dieu est de surcroît le pire des blasphèmes : celui sur lequel compte Satan pour amener Job à sa perdition, et que tente de provoquer la méchante femme du saint homme, avec l'espoir que la colère divine fera dès lors «justice» de son mari devenu misérable et encombrant. L'imprécateur sacrilège mérite d'être lapidé, précise le Lévitique, et le livre de Samuel montre le prêtre Eli lui-même puni par la déchéance de sa maison pour n'avoir pas réprimé ses propres fils qui, eux aussi, maudissaient Dieu à leur manière. *Maudire un «prince» et particulièrement le roy, «Oint de Yahvé», mandataire de l'autorité divine sur son peuple, est un crime de même nature, donc passible du même châtiment*[64] [et il ne faut pas s'imaginer qu'il s'agit là de règles vétérotestamentaires abolies dans notre Nouveau Testament, parce que, tel David, le roy de France est lui aussi de droit divin direct, et la France Très-Chrétienne qu'il représente, une Institution divine]. Le prophète Isaïe fait de malédictions portées «contre son Dieu *et son roy*» le plus horrible signe de désespoir"[65]. Hélas ! hélas ! Les français reconnaissant la validité de la République ne sont-ils pas tous pour le moins implicitement d'authentiques désespérés en Politique, de vrais judas depuis la Révolution ?... Et que penser des catholepénistes qui, par étourderie dans le meilleur des cas, veulent réinstaurer le bien commun par... la Démocratie ?

Mais commençons la recension des affirmations papales sur l'élection divine de la France par la plus élevée d'entre elles, à savoir celle de Grégoire IX (1227-1241). Ce pape, contemporain de saint Louis IX, lui écrira dans sa bulle *Dei Filius* du 21 octobre 1239 : "*Le Fils de Dieu,* aux ordres de qui tout l'univers obéit, au bon plaisir de qui servent les rangs de l'armée céleste, constitua, en signe de puissance divine, les divers royaumes, selon des distinctions de langues et de races, ordonna les divers régimes des peuples au service des ordres célestes [voyez, pour le dire en passant, comme le pape dit bien que ce ne sont pas les peuples qui fondent les États, et qu'ils n'ont même pas le pouvoir de choisir le mode de gouvernement de leur pays, Dieu seul ayant le pouvoir de le faire, contrairement à ce que nous chantent saint Thomas d'Aquin, nous le verrons, et tous les scolastiques acoquinés des démocrates-chrétiens !] ; parmi ceux-ci, de même que la tribu de Juda est élevée d'entre les autres fils du patriarche au don d'une bénédiction spéciale, *de même le royaume de France est distingué par le Seigneur avant tout autre peuple de la terre par une prérogative d'honneur et*

---

64 ... de mort, donc ! Joseph de Maistre a fort bien rappelé cette grande loi : "Un des plus grands crimes qu'on puisse commettre, c'est sans doute l'attentat contre *la souveraineté,* nul n'ayant des suites plus terribles. Si la souveraineté réside sur une tête, et que cette tête tombe victime de l'attentat, le crime augmente d'atrocité. Mais si ce souverain n'a mérité son sort par aucun crime ; si ses vertus mêmes ont armé contre lui la main des coupables, le crime n'a plus de nom [… d'où le scandale inouï de la thèse freudienne que nous avons dénoncée dans notre Avant-Propos]. À ces traits, on reconnaît la mort de Louis XVI ; mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que *jamais un plus grand crime n'eût plus de complices*... Il faut encore faire une observation importante : c'est que tout attentat commis contre la souveraineté *au nom de la nation,* est toujours plus ou moins un crime national... Or, tous les crimes nationaux contre la souveraineté sont punis sans délai et d'une manière terrible ; c'est une loi qui n'a jamais souffert d'exception... Chaque goutte de sang de Louis XVI en coûtera des torrents à la France ; quatre millions de Français peut-être payeront de leurs têtes le grand crime national d'une insurrection anti-religieuse et anti-sociale, couronnée par un régicide" *(Considération sur la France,* ch. II, pp. 11-13). Châtiment qu'on peut bien voir tomber dru et sans délai sur les français, la Révolution à peine consommée par eux, telle la pomme du jardin d'Éden : plus de français sont morts dans les guerres révolutionnaires et napoléoniennes que pendant toute l'ère capétienne ! "De 987 à 1789, il y eut approximativement 200 à 250 000 français tués à la guerre ; et 200 à 250 000 recrutés en majorité parmi la noblesse... En 802 ans... Mais du mois d'avril 1792 au mois de juin 1815, c'est-à-dire en quelque 25 ans, il y en eût 2 500 000 (10 fois plus en 32 fois moins de temps !) qui ont été en grande majorité des gens du peuple" rappelait pertinemment Xavier de Roche dans une conférence (encore qu'ici, cet auteur ne semble pas prendre en compte le million de Chouans tués en Vendée qui, si on l'ajoute à son chiffre, donne 3 500 000, chiffre qui nous rapproche de la prophétie étonnante de Joseph de Maistre). Il n'est pas imprudent d'y voir le *très-direct* châtiment de la décapitation de Louis XVI et de l'abolition du gouvernement Très-Chrétien, parce qu'ils furent des crimes de lèse-majesté divine.

65 *Dictionnaire de la Bible,* André-Marie Gérard, à l'art. "Malédiction", pp. 847-848.

de grâce. En effet, de même que ladite tribu, *préfigurant ledit royaume [de France],* mettait de tous côtés en fuite les armées ennemies, terrifiait et écrasait de tous côtés à l'entour, mettait à ses pieds les ennemis, ainsi ledit royaume, pour l'exaltation de la Foi catholique, livrant les combats du Seigneur et donnant, *et en Orient et en Occident* [il ne s'agit donc pas seulement de l'Occident, *mais de tout le monde civilisé :* c'est bien d'une mission universelle dont parle ici le Pape pour la France...], pour la défense de la liberté ecclésiastique, l'assaut aux ennemis sous la bannière de tes prédécesseurs d'illustre mémoire, tantôt arracha la Terre Sainte des mains des païens par une disposition divine, tantôt, en ramenant l'empire de Constantinople à l'obéissance de l'Église romaine, grâce au zèle de tesdits prédécesseurs, libéra l'Église elle-même de multiples dangers, ne cessa pas de donner l'assaut de toutes ses forces à la déviation hérétique des Albigeois (...). De même que ladite tribu, lit-on, n'a jamais comme les autres dévié du culte du Seigneur, mais est citée pour avoir donné l'assaut en de nombreux combats aux idolâtres et autres infidèles, de même dans ce royaume aussi, qui n'a pu être arraché en aucun cas à la dévotion de Dieu et de l'Église. (...) De ces faits, par un raisonnement *évident*[66], nous tirons la conséquence que notre Rédempteur, choisissant ledit royaume béni par le Seigneur comme exécuteur pour ainsi dire spécial de ses volontés divines et se l'attachant autour de la cuisse comme un carquois, en tire très souvent les flèches qu'il a choisies et les lance, pour la défense de la liberté ecclésiastique et de la Foi et la contrition desdites personnes et la défense de la justice, dans l'arc de son bras puissant"[67].

Cependant, quant à cette lettre papale, nous préférons la traduction retenue par saint Pie X dans son allocution à Mgr Touchet, prononcée le 13 décembre 1908 dans le cadre de la canonisation de sainte Jeanne d'Arc. Cette traduction est certes identique pour le fond à celle que nous venons de citer mais avec des termes plus sobres, plus synthétiques, plus forts, plus "romains" serions-nous tentés de dire ; c'est donc saint Pie X qui parle et qui résume la lettre papale de Grégoire IX : "Cette France fut nommée par mon vénéré prédécesseur, comme vous l'avez rappelé, vénérable frère, la très-noble nation, missionnaire, généreuse, chevaleresque. À sa gloire, j'ajouterai ce qu'écrivait au roy saint Louis le pape Grégoire IX : Dieu, auquel obéissent les légions célestes, ayant établi, ici-bas, des royaumes différents suivant la diversité des langues et des climats, a conféré à un grand nombre de gouvernements des missions spéciales pour l'accomplissement de ses desseins. Et comme autrefois il préféra la tribu de Juda à celles des autres fils de Jacob, et comme il la gratifia de bénédictions spéciales, ainsi choisit-Il la France de préférence à toutes les autres nations de la terre pour la protection de la Foi catholique et pour la défense de la liberté religieuse[68]. Pour ce motif, continue le pontife [Grégoire IX], *la France est le royaume de Dieu même, les en-*

---

66 L'élection et la mission divines de la France, si difficiles à faire admettre à certains scolastiques et à tous les modernes en général, surtout s'ils sont prêtres !, est donc, pour le Vicaire du Christ, et d'ailleurs pour tout le monde en ce béni temps-là, une... *évidence !*

67 *Le sel de la terre,* pp. 64-65, qui tire cette traduction de la lettre papale "de M. Pierre Janin, publiée par Hervé Pinoteau in «Autour de la Bulle *Dei Filius*», *Itinéraires* n° 147, p. 104-111. Le texte latin se trouve au t. 11 de Labbe" *(ibid.,* p. 65, note 2).

68 On se voit obligé, par la dégénérescence des temps, de définir ce qu'est la *vraie* liberté religieuse : elle est celle de la *seule* Foi Catholique régnant universellement et sans partage dans la chose publique, *tolérant pour le privé uniquement* les autres religions, toutes fausses, par miséricorde pour la faiblesse de l'homme. Car contrairement à ce qu'a très-hérétiquement prêché Vatican II *urbi et orbi,* la liberté religieuse, ce n'est pas la liberté du mal mais celle du bien ! Comme disent les moines d'Avrillé : "[il s'agit] bien sûr [de] la liberté de l'Église catholique. Toute autre interprétation eût été impossible à l'époque. D'ailleurs le texte latin ne comporte aucune ambiguïté : «Pro defensione *ecclesiasticae* libertatis»" *(Le sel de la terre,* p. 83, note 1).

nemis de la France sont les ennemis du Christ[69]. Pour ce motif [poursuit saint Pie X, résumant assez librement Grégoire IX], Dieu aime la France parce qu'il aime l'Église qui traverse les siècles et recrute les légions pour l'éternité. Dieu aime la France, qu'aucun effort n'a jamais pu détacher entièrement de la cause de Dieu. Dieu aime la France, où en aucun temps la Foi n'a perdu de sa vigueur, où les roys et les soldats n'ont jamais hésité à affronter les périls et à donner leur sang pour la conservation de la Foi et de la liberté religieuse. Ainsi s'exprime Grégoire IX. Aussi, à votre retour, vénérable frère [concluait saint Pie X], vous direz à vos compatriotes (...) qu'ils fassent leur trésor des testaments de saint Rémi, de Charlemagne et de saint Louis, ces testaments qui se résument dans les mots si souvent répétés par l'héroïne d'Orléans : *Vive le Christ qui est Roy des Francs !*"[70]

Le pape Pie II (1458-1464), quant à lui, appellera la France le "*propre* héritage du Christ", ce qui rejoint le terme "royaume de Dieu *même*" de Grégoire IX.

... Quels propos peu banals, en vérité !

Mais avant de constater, en citant les déclarations papales antérieures, que cette lettre de Grégoire IX, loin d'être une exception, n'était que l'aboutissement harmonieux, la fleur et le couronnement d'une longue et magnifique tradition papale, il faut absolument nous rendre un compte très-exact de ce qu'était la Tribu de Juda dans l'économie de l'Ancien-Testament. Parce que, le pape Grégoire IX vient de nous le dire, sa situation et notation théologiques sera celle de la France Très-Chrétienne au temps du Nouveau-Testament. Mieux même, puisque le souverain pontife n'hésite pas à affirmer que la Tribu de Juda n'était que "*la figure anticipée*" de la France (exactement donc comme la Synagogue par rapport à l'Église catholique... comparaison dont on va voir qu'elle est vraiment extraordinaire). Nous serons amplement payés du long développement auquel nous allons maintenant nous astreindre.

À l'origine, il y a Jacob le patriarche qui, "par choix divin, reçut le nom *d'Israël,* comme Abram reçut celui d'Abraham, ou, dans le Nouveau-Testament, Simon reçut celui de Pierre"[71]. Ce nom signifie "*fort contre Dieu*", non pas, faut-il le dire, à la manière de Satan, mais comme ayant une volonté spirituelle basée sur la dignité humaine, forte et énergique en soi, à proprement parler divine puisqu'elle est capable de mettre son propre droit face à celui de Dieu... qui, bien entendu, le respecte puisque c'est Lui qui l'a créé en l'homme (c'est pourquoi l'Ange dit : "car si vous avez été

---

[69] Sainte Jeanne d'Arc dira juste la même chose, dans une inspiration divine évidente qui rejoint parfaitement celle du pape : "Bien remarquer que Jeanne, dans sa lettre au duc de Bourgogne [écrite le jour du Sacre de Charles VII], emploie trois fois l'expression «saint royaume de France». Sa conclusion est rigoureuse : «*Quiconque guerroie contre le roy de France, guerroie contre le Roy Jhésus*». C'est EXACTEMENT le mot de Grégoire IX à saint Louis, cité par Pie X le 13 décembre 1903, à l'occasion du décret de béatification de Jeanne d'Arc : «*Les ennemis de la France sont les ennemis du Christ*». Comment Jeanne d'Arc sait-elle le mot de Grégoire IX, qu'elle n'a jamais lu ?... C'est un trait de plus, parmi des milliers, de la divinité de sa mission !..." (Vial, p. 253, suite de la note 1 de la p. 252). C'est plus encore, pourrions-nous dire, un trait de ce qu'est réellement la France dans le Plan divin, puisque la même profession de foi politique se trouve affirmée par une mystique authentique et par un pape inspiré. Comme dit Maurice Conat : "Si les ennemis de la France sont ceux du Christ, c'est que le Pape Grégoire IX voyait une identité parfaite entre le Christ et la France"... et Jeanne d'Arc, de renchérir avec lui. Et tous les français dignes de ce nom, également.

[70] Cité dans *Le sel de la terre,* p. 83.

[71] Gérard, p. 557, 1ere col., à l'art. "Israël".

fort contre Dieu, combien le serez-vous davantage contre les hommes !"[72], c'est-à-dire puisque vous avez su respecter le Don de Dieu en vous, vous serez certainement fort contre tout le monde). Nous avons une merveilleuse illustrations de cette vertu "*forte contre Dieu*" (dont les luciférien Droits de l'Homme ne sont que satanique inversion, contrefaçon), à l'Annonciation, lorsque l'Ange fait part à Marie de la Volonté formelle de Dieu : l'Incarnation en elle. Quoique parfaitement obéissante à Dieu, remarquez que la très-sainte Vierge ne répond pas "oui" tout-de-suite, elle commence par "opposer" qu'il ne saurait s'agir pour elle de revenir sur son vœu de virginité, d'où sa répartie : "Comment cela pourra-t-il se faire car je ne connais point d'homme"[73]. Ne voyons pas là trace de la moindre rébellion, il y a bien au contraire, de la part de la très-sainte Vierge, édifiant et saint respect de la dignité humaine que Dieu a créé en elle comme en chacun de nous par la vocation particulière à tout être[74] : sa vocation à elle, c'était d'être la très-sainte… Vierge. Elle ne voyait pas, dans un premier temps, comment concilier cela avec la proposition de l'Ange : elle le dit, tout simplement. Dieu, loin de s'en offusquer, n'en aime que plus l'humain "fort contre Dieu" qui se respecte, parce que, finalement, c'est Dieu qu'il respecte en lui. C'est pourquoi Dieu aime Israël. C'est pourquoi aussi "Dieu *aime* la France" comme le répète à trois reprises saint Pie X paraphrasant Grégoire IX, dans sa lettre vraiment inspirée.

De Jacob-Israël donc, fils d'Abraham et Isaac, naissent douze fils qui sont "les éponymes des douze tribus du peuple-témoin de Yahvé : Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Dan, Nephtali, Gad, Aser, Issachar, Zabulon, Joseph (de qui sont issus Manassé et Ephraïm), et Benjamin, par ordre de primogéniture selon la Genèse[75]. L'ensemble de ces douze tribus se trouve donc généralement désigné à son tour par le seul nom du personnage réclamé comme grand ancêtre commun : «Israël» [qui] s'entend alors, et beaucoup plus souvent que «Jacob», du peuple tout entier que forment les fils d'Israël. (...) Établis en Terre promise, les tribus d'Israël, mis à part celle [sacerdotale] de Lévi dont les clans sont officiellement dispersés[76], tendent à former deux groupes : dans la partie méridionale de Canaan, dévolue aux tribus de Siméon et de Juda, cette dernière, qui est la plus puissante de toutes, a tôt fait d'absorber sa voisine ; tandis que les autres tribus, implantées au nord du pays et en Transjordanie, cultivent généralement entre elles une solidarité entretenue par une certaine méfiance ou jalousie commune à l'égard de celle de Juda, riche, nombreuse et dominatrice. Ce deuxième groupe, qui à lui seul compte en fait dix tribus dont deux de l'unique «maison de Joseph», est parfois appelé «Ephraïm» en raison de la prépondérance qu'y prit la tribu de ce nom ; mais bien plus souvent «Israël». Ainsi entendue des seules tribus nordistes qu'elle distingue des méridionaux globalement assimilés à Juda, la dénomination au sens restreint fut peut-être en usage dès le temps où Débora «jugeait Israël»[77] (dernier tiers du XII[e] siècle av. J.-C.), en tout cas à l'époque où David devint «roy de Juda et de tout Israël»[78]. Elle est de règle après le schisme : tant que subsisteront les

---

72 Gen. XXXII, 28

73 Lc I, 34.

74 Sur cette question évidemment fondamentale, voir l'ouvrage de l'abbé Vincent Serralda, *L'homme, ce souverain*. Il y a un Droit de Dieu, et il y a aussi un Droit de l'homme, Droit *que Dieu Lui-même a créé dans l'âme de l'homme* (en complète opposition, faut-il le dire, avec les sataniques et pseudo *droits de l'homme prétendument affranchi de Dieu,* qui n'en sont que luciférienne et rebelle singerie !). Ce livre fait partie d'une trilogie et est à compléter avec *Philosophie de la personne chez Alcuin* et *Personnalisme intégral,* du même auteur, pour une vue catholique complète de la question.

75 Gen. XXIX, 32 à XXX, 24 & XXXV, 16-18.

76 Nb XXXV, 2-8 & Jos. XXI, 3-42.

77 Gérard, p. 557, 2[eme] col.

78 Sm II, 4 & V, 3 et 5.

deux royaumes israélites, «Israël» alors amputé de Benjamin en majorité fidèle à la lignée de David, est le royaume du Nord, en regard de «Juda» qui est celui du Sud.

"L'histoire de cet Israël-là, né vers 931 av. J.-C. du soulèvement des nordistes contre Roboam, premier successeur de Salomon sur le trône de Jérusalem, est celle de dix-neuf règnes étalés sur un peu plus de deux siècles. Depuis l'avènement de Jéroboam, promoteur de la révolte et proclamé roy par les dissidents, jusqu'au siège de Samarie (724-721) qui s'acheva par la chute de la ville et l'anéantissement du royaume, *cinq maigres dynasties et quelques aventuriers, souverains éphémères, se succèdent par l'assassinat.* De tous ces princes de fortune du «royaume d'Israël», quatre ou cinq furent de grands monarques : le premier Jéroboam sans doute ; Omri, Achab, Jéhu à titres divers, et surtout Jéroboam II. Mais, au regard des écrivains sacrés, même les meilleurs ne valent pas cher[79]. C'est que, dès l'origine, un schisme religieux complète le schisme politique [les tribus du Nord s'étant voués à l'idolâtrie de Baal, et ayant abandonné Yahvé]. (...) La politique habile et les succès militaires de certains roys n'épargneront pas à la nation coupable les châtiments annoncés par ces porte-parole de Yahvé [les prophètes envoyés par Dieu, tels Elie et Elisée, Amos et Osée, etc.]. Adversaire plus souvent qu'allié du royaume de Juda, en lutte quasi-permanente avec les Araméens de Damas ou occasionnellement rangé du côté de ceux-ci, et notamment contre la dévorante Assyrie, le royaume d'Israël sera tour à tour amputé, vassal, ou libéré, et triomphant ; mais il finira par tomber tout entier au pouvoir des Assyriens, et disparaîtra ainsi de l'histoire en 721 ; remplacée sur son sol par des païens déportés d'Orient, l'élite de sa population connaît ensuite la déportation en Mésopotamie, cent vingt-cinq ans à cent trente-cinq ans environ avant celle du royaume de Juda"[80].

Il fallait brosser la carrière des dix tribus d'Israël pour faire ressortir ce qu'a d'inouïe celle de Juda, personne privée et publique, que voici :

"[Signifiant] *Yahvé soit loué !,* ce nom est celui d'un des ancêtres éponymes des tribus d'Israël et désigne donc en outre l'une d'entre elles, ainsi que le royaume israélite dont cette «tribu de Juda» fut la composante principale. Juda le patriarche, *cité dans les généalogies du Christ selon Matthieu et Luc,* est donné dans la Genèse pour le quatrième fils des douze fils de Jacob et, comme ses trois aînés, pour fils de Léa, première épouse de celui-ci. Il apparaît doté d'une personnalité bien nette dans l'histoire de Joseph. [L'auteur sacré] met d'abord en valeur sa louable modération ; alors que ses frères, jaloux de leur puîné, s'apprêtent à tuer ce dernier, il les détourne de leur horrible dessein en les incitant à vendre le jeune garçon à des marchands, en route pour l'Égypte ; moindre mal, qui laisse en tout cas au malheureux la vie sauve. La même source montre ensuite le même Juda fort d'une prééminence prometteuse, et généreux dans l'exercice des responsabilités qu'elle implique. Jacob s'oppose-t-il au départ du jeune Benjamin dont réclame la présence «le maître de l'Égypte» (qui n'est autre que Joseph), pourvoyeur de tout l'Orient affamé ? C'est Juda qui obtient du vieux patriarche la levée de l'interdit, précédemment refusée à Ruben, [pourtant] son aîné ; et c'est sous sa caution que l'enfant participe ainsi à la quête aux provendes dans la vallée du Nil. Aussi, lorsque le tout-puissant ministre de Pharaon, en qui les fils de Jacob n'ont toujours pas reconnu leur frère, fait mine de garder Benjamin pour

79 Cf. I Rs XIII, 33, XVI, 25-26 & 30-34 ; II Rs X, 31 & XIV, 24.
80 Gérard, pp. 558-559.

esclave en punition d'un larcin fictif, Juda prend-il la tête de la démarche collective des siens en faveur de l'infortuné : au nom de tous, il plaide sur la détresse mortelle où la privation de son dernier-né précipiterait leur père, et s'offre lui-même à remplacer dans la servitude en Égypte le prétendu coupable. L'heureuse conclusion de l'aventure réserve encore à Juda un rôle privilégié : le narrateur yahviste le dit choisi par Jacob, entre tous ses fils, pour préparer son arrivée «au pays de Gochen» où descendit la famille patriarcale à l'invite de Joseph, son grand homme enfin retrouvé. L'intention qui perce en ce passage [de privilégier Juda sur ses frères] s'affirmera avec éclat dans le beau poème prophétique des Bénédictions de Jacob. Il exalte la primauté de Juda sur ses frères «qui le célébreront»[81], et sa force tranquille de «jeune lion»[82] vainqueur ; sa royauté avec la possession du «sceptre» ou du «bâton de chef», *«jusqu'à ce que vienne Chîloh»*[83] ; enfin, sa prospérité exceptionnelle : il sera comblé «de bétail fécond et de raisins juteux, symbole d'heureuses récoltes qui apportent la joie de vivre, ici évoquée par l'usage généreux du vin... et du lait»[84]. A travers son héros éponyme, c'est bien sûr la puissante tribu de Juda au terme de sa croissance qui se trouve visée par cet oracle [que voici : "... Juda, vos frères vous loueront ; votre main mettra sous le joug vos ennemis ; les enfants de votre père vous adoreront. Juda, est un jeune lion ; vous vous êtes levé, mon fils, pour ravir la proie, et en vous reposant, vous vous êtes couché comme un lion et une lionne : qui osera le réveiller ? [qu'il soit dans l'activité ou en repos, Juda a une puissance redoutable]. *Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu ; et c'est lui qui sera l'attente des Nations.* Il liera son ânon à la vigne ; il liera, ô mon fils, son ânesse à la vigne ; il lavera sa robe dans le vin, et son manteau dans le sang des raisins ; ses yeux sont plus beaux que le vin, et ses dents plus blanches que le lait"[85]. N'oublions pas que Moïse réitérera la "bénédiction de Jacob" aux douze tribus, et que celle qui concerne Juda est ainsi formulée : "Voici la bénédiction de Juda : Seigneur, écoutez la voix de Juda, et donnez-lui parmi son peuple la part que vous lui avez destinée ; *ses mains combattront pour Israël, et il sera son protecteur contre ceux qui l'attaqueront"*[86]*].*

"Plus sûrement que toute autre, elle s'enrichira très tôt d'importants éléments étrangers à la descendance traditionnelle de Jacob... On y voit Juda épousant une Cananéenne, dite «fille de Choua», qui lui donne trois fils. (...) Au cours de l'Exode peut-être, et sûrement aux approches de la Terre promise ou sur son sol même, clans ou peuplades de rencontre vont parfois au plus fort[87]. Et assimilés tôt ou tard, ces ralliés d'Edom ou du Nègueb par exemple, voire des collines d'Hébron, renforcent en-

---

81 Gen. XLIX, 8.

82 *Ibid.,* 9.

83 *Ibid.,* 10. Chîloh est le Christ dans son aspect royal suprême (... que l'Église catholique ne manifeste absolument pas plénièrement : seul l'Avènement du *Millenium* verra le Christ royal dans sa plénitude). Voici la notice que lui consacre André-Marie Gérard : "Terme énigmatique du texte hébreu des «bénédictions» de Jacob. Le patriarche annonce : «Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda (...) jusqu'à ce que vienne Chîloh à qui obéiront les peuples». Tous les commentateurs s'accordent pour reconnaître dans ce passage un oracle messianique. Mais aucun autre texte [biblique] ne désigne le Messie sous le nom de Chîloh. On a donc songé à une erreur de lecture, que les traducteurs corrigent de manière très diverses : «... jusqu'à ce que *vienne celui à qui il* [le sceptre] *appartient*» ou «... jusqu'à ce que *le tribut lui soit apporté*», ou encore, avec saint Jérôme, «jusqu'à ce que vienne *celui qui doit être envoyé*». Certains attribuent cependant à Chîloh un sens plus précis qui convient également au Messie attendu : «le Pacifique» ou «le Dominateur» *(ibid.,* à l'art. "Chîloh", p. 210). Chîloh désigne donc bien, en toute espèce d'hypothèse, le Christ royal et la prophétie de Jacob vise bel et bien l'avènement du Règne millénaire.

84 Gen. XLIL, 11-12.

85 Gen. XLIX, 8-12.

86 Deut. XXXIII, 7.

87 Nb X, 32.

core la tribu qui «monta la première»[88] à la conquête de Canaan. *Les généalogies dont font état les Chroniques consacrent leur intégration en introduisant leurs ancêtres traditionnels dans le lignage de Juda.* Le livre des Juges attribue en tout cas à [la tribu] de Juda, déjà grossie de ses Qenizzites et peut-être des Qénites, l'initiative des opérations qui tendaient à établir avec elle les Siméonites dans la moitié sud de Canaan. Et le livre de Josué fixe à ses ambitions des frontières idéales : la «mer de sel» (mer morte) à l'est, la «grande mer» (Méditerranée) à l'ouest, le désert de Cin et le torrent d'Égypte au sud, enfin, au nord, une ligne sinueuse allant de l'embouchure du Jourdain à la côte méditerranéenne (...). De ce vaste territoire, dont Juda ne se rendra d'ailleurs totalement maître qu'au bout de deux siècles[89], et après des difficultés notoires[90], la part théorique de Siméon occupe la partie la plus méridionale[91]. Mais la double attribution, faite à la fois à Siméon et à Juda, de la quasi-totalité des villes qu'elle comporte, souligne la fusion de la plus faible des deux tribus au sein de la plus forte. Plus forte que toutes, celle-ci assurément le resta au su des scribes de la tradition sacerdotale qui enluminèrent les froids recensements des Nombres de statistiques chiffrées, sans grande valeur comptable, du moins dans le contexte chronologique où elles sont introduites, mais bien suggestives : le nombre des hommes de Juda[92] y est partout donné comme nettement supérieur à celui que retient semblable relevé pour les autres tribus[93]. (...) C'est à l'époque [de David], que leur tribu [celle de Juda] va entrer dans sa gloire. Et c'est David le Bethtléemite, l'élu de Yahvé[94], qui la lui apporte. Eblouis par ses victoires, et par lui libérés des pillards menaçants ou actifs, puis comblés des dépouilles des vaincus, les «hommes de Juda» s'unissent à la mort de Saül autour de leur héros, et font de lui leur roy dans leur ville sainte d'Hébron. *Le «roy de Juda» sera bientôt le roy de «tout Israël» par le ralliement des tribus du Nord*[95], d'abord attachées à «la maison» de Saül le Benjaminite. Aussitôt, il entraîne ces ralliés, en même temps que ses Judéens, à la conquête de Jérusalem, enclave jébouséenne sur le territoire dévolu à Benjamin ; et la ville prise devient alors la capitale commune, civile et religieuse, de la double monarchie qu'assumeront David lui-même et Salomon son fils. Elle demeurera la capitale du royaume de Juda, celui qui restera fidèle à la lignée après le schisme où s'égarent dès l'avènement de Roboam, fils de Salomon, l'ensemble des tribus nordistes (931 av. J.-C.) ; lesquelles formeront dès lors le royaume d'Israël"[96].

Nous sommes donc parvenus à cette période où *la tribu de Juda* devient, à cause du schisme des dix tribus du nord, *le royaume de Juda.*

"«Plant favori» de la vigne de Yahvé à quoi Isaïe notamment compare «la maison [c'est-à-dire la descendance] d'Israël» en son ensemble, *ce royaume de Juda représente désormais à lui seul l'Israël de l'Alliance dont il est «le reste».* Certains textes post-exiliques souligneront sa vocation privilégiée en le nommant lui-même «Israël», dans le rapport qu'ils font d'événements antérieurs à la disparition du royaume du Nord. Et c'est autour des Judéens rapatriés après l'Exil où ils avaient été entraînés à leur

88 Jg I, 1-2.
89 Sous David : cf. I Sm XXX ; II Sm V, 6-9 & 17, 25 ; VIII, 1 ; I Ch XI, 4, 7 ; XIV, 8-16 ; XVIII, 1.
90 Jg. I, 18-19.
91 Jos. XIX, 1-8.
92 Nb I, 27 ; II, 3-4 ; XXVI, 20-22.
93 Nb I, 20 à 43 ; II, 3 à 31 ; XXVI, 5-62.
94 Ps LXXVIII - Vulgate LXXVII, 68-72 ; cf. I Sm XVI, 12-13.
95 II Sm V, 3 ; I Ch XI, 3.
96 Pour toute cette citation, voir Gérard, art. "Juda", pp. 710, sq.

tour, que se retrouvent à partir de 538 av. J.-C., sur la terre des ancêtres, les «fils d'Israël» rescapés de toutes les tribus. La petite nation restaurée dont ils sont le noyau sera sans doute dite «des juifs». Mais lorsqu'il s'agit de marquer la pérennité du lien qui l'unit à son Dieu, les auteurs sacrés, jusqu'aux temps évangéliques, retrouvent pour la désigner le nom fameux d'Israël. La communauté du Retour qui donna ainsi naissance à la «nation juive» de l'époque gréco-romaine apparaît, dans sa ferveur originelle, comme l'image historique de l'Israël nouveau entrevu par les prophètes : celui qui sera réellement bénéficiaire d'une «nouvelle Alliance» et deviendra par elle «l'Israël de Dieu» (...). C'est dire qu'en son ultime acception, «Israël» est le peuple de Dieu «*roy de toute la terre*»[97]. Beaucoup moins étendu que le royaume d'Israël [les dix tribus schismatiques du Nord], le royaume de Juda est en conséquence moins riche d'habitants... en dépit de l'appoint venu de la maigre tribu de Benjamin qui, terres et gens, bascule en sa plus belle part vers le sud, et restera désormais liée au sort des Judéens. Mais le modeste royaume méridional se trouve, par sa position et sa texture géographiques, moins directement exposé que son rival du Nord à la poussée ethnique d'Aram et à l'appétit d'Assour. Sa population est plus dense, et attachée à une vraie capitale : cette Jérusalem prestigieuse aux yeux de tous les Israélites, de Dan à Bersabée, en raison de la présence «sur sa montagne sainte» du Temple «unique» de Yahvé, que dessert l'élite de la classe sacerdotale des fils de Lévi, et rayonnante de la gloire encore chaude des grands roys, David et Salomon. Sur leur trône, vont siéger en trois siècles et demi dix-neuf princes *de leur sang,* depuis le jour où l'intransigeance tyrannique de Roboam donna prétexte à la dissidence des Nordistes, jusqu'à la ruine de Jérusalem (587-586) perpétrée par l'armée de Nabuchodonosor. L'histoire du royaume de Juda est faite de celles de ces «fils de David», détenteurs de la royauté durant toute cette période, hors le tragique intermède du règne d'Athalie (841-835). Après l'exécution d'Athalie l'usurpatrice, et le règne de Joas (835-796), fils rescapé d'Ochozias, *la succession dynastique reste normalement assurée pendant plus de deux siècles encore.* Et même dans la période d'irrémédiable décadence, où les envahisseurs égyptiens et babylonien font et défont les roys, le trône de Juda reste jusqu'à sa chute aux princes de la lignée davidique : à l'éphémère Joachaz (déporté sur le Nil après trois mois de règne), succède son frère Joïaqim (609-fin 598), dont le fils Joïakîn (fin 598-début 597) ne règne pas plus longtemps que son oncle (déporté à Babylone après trois mois lui aussi) ; enfin Sédécias, dernier roy de Juda (597-587), est lui-même fils de Josias, comme Joachaz et Joïaqim.

"La continuité dynastique, humainement assurée par la fidélité du peuple (jusqu'en ses turbulences[98]) *à la Maison de David* dépositaire des promesses divines[99] [ce n'est pas du tout cela ! C'est la toute-puissance divine qui, par les causes secondes de la fidélité du peuple, *génère* la continuité dynastique : mais, si l'on peut dire, nous sommes trop habitués à ce renversement moderniste de faire passer l'homme avant Dieu pour nous formaliser outre-mesure de tels passages...] est sans doute, avec la grâce de Dieu [Ah ! tout-de-même !, on daigne admettre du bout des lèvres que l'Action divine est *à côté* de celle humaine...], facteur déterminant de la vigueur et de la longue survie du petit royaume. Pourtant ses roys, *dont treize sont cités par Matthieu*

---

97 Gérard, art. "Israël", p. 559.

98 Trois roys de Juda meurent assassinés par leurs propres sujets (Joas, Amasias et Amon), *mais TOUS ont un de leurs fils pour successeurs :* II Rs XII, 21-22 ; XIV, 19-21 ; XXI, 23-24.

99 II Sm VII, 16 ; I Rs II, 45 ; I Ch XVII, 14 ; Ps LXXXIX - Vulgate LXXXVIII, 37-38, etc.

dans la généalogie davidique du Christ[100]*,* ne furent pas tous aussi fidèles à Yahvé et sa Loi que leur illustre ancêtre : tant s'en faut. Pour l'exigeant Siracide [l'auteur sacré du livre de la Sagesse], deux seulement, Ézéchias et Josias, ont exactement suivi la voie où marcha David : «sans dévier ni à droite ni à gauche». Au rang de ces deux princes exemplaires, les Roys et les Chroniques élèvent aussi pour leurs mérites Asa et Josaphat ; encore les louanges formulées par le Chroniste ne sont-elles pas à leur égard sans mélange. Au regard des mêmes [auteurs bibliques] inspirés, la liste des roys de Juda qui furent franchement mauvais est plus longue : outre Manassé, le pire de tous, qui se serait pourtant converti dans l'épreuve, et son fils Amon, digne de lui dans le mal, on peut avec eux y ranger Joram et Ochozias, Achaz, probablement Joïaqim et Sédécias, enfin les deux petits roys d'une saison : Joachaz et Joïakîn. Parmi les autres, Abiyyam, Amasias, Ozias et Yotam paraissent, en dépit de leurs faiblesses, attirer plus d'éloges que de blâmes ; quant à Roboam et Joas, ils laissent à la fois de bons et de très mauvais souvenirs.

"Au dire des écrivains sacrés, le peuple est sous chaque règne à l'image de son roy : courant en masse aux cultes douteux, voire païens, sous les roys qui les encouragent ou les tolèrent ; revenant nombreux aux exigences du Dieu d'Israël lorsque les roys eux-mêmes les respectent et les imposent, même si les hauts-lieux suspects semblent n'avoir jamais été totalement désertés. Fidèle donc, en son ensemble, digne et honnête sous des gouvernants pieux, vertueux et intègres, mais inconstant, débauché et injuste sous des gouvernants infidèles, dépravés et prévaricateurs, ce peuple de Juda sera comme ses roys jaugé et jugé par son Dieu. De nombreux prophètes s'emploient à le lui faire savoir sur son sol même, alors que d'autres font entendre la même parole de Dieu dans l'Israël du Nord [parmi les dix tribus unifiées]. (...) [Aux grands prophètes dont les noms nous sont révélés dans la Bible], s'ajoutent d'innombrables «prophètes», «voyants» ou «hommes de Dieu» demeurés anonymes : depuis celui qui sous Roboam va de Juda à Béthel pour y maudire l'autel du schisme (...) jusqu'à ceux qui condamnent les crimes de Manassé. Ainsi, en Juda comme en Israël, le temps des Roys est-il celui des Prophètes, *sans d'ailleurs que la frontière entre les deux royaumes ait jamais limité à l'un ou l'autre la portée de leurs messages.* Le Chroniste en paraît tellement persuadé qu'il attribue sans hésiter à Elie, le grand prophète du Nord, probablement disparu alors que Josaphat régnait peut-être encore en Juda, une malédiction divine adressée à Joram, le successeur de celui-ci. Il est bien d'autres exemples de monitions prophétiques dont les messagers et les destinataires, peuples ou princes, appartiennent qui au Nord, qui au Sud. Et au même Josaphat de Juda par exemple, qu'il tient en particulière estime, Elisée s'adresse en même temps qu'à Joram d'Israël au moment où ces deux roys, flanqués du roy d'Edom, s'apprêtent à combattre les Moabites… Par la voix de ses prophètes en effet, non seulement Yahvé encourage son peuple dans la vertu ou l'épreuve, l'appelle au repentir dans ses égarements, ou le condamne lorsqu'il s'obstine au mal, mais il le dirige de ses conseils dans ses entreprises politiques ou guerrières, dont les effets ou conséquences pèsent si lourd sur le comportement religieux et moral de toute nation. *Or, le royaume de Juda n'entendit guère mieux que son voisin du Nord ces célestes avis au cours de son aventureuse histoire.* Elle s'ouvre sur une longue période d'hostilité vengeresse avec le royaume schismatique d'Israël : quelque cinquante années de guerre froide ou de luttes ouver-

100 Matth. I, 7-12.

tes entres frères, dont tirent profit (ou s'y essaient) de puissants voisins aux aguets. La gloutonnerie du roy d'Aram (...) rapproche finalement les deux royaumes israélites ; c'est que l'un et l'autre redoutent désormais le pire sous la même menace. L'orientation neuve de leur diplomatie s'affirme sous le règne du pieux Josaphat, lequel ira combattre «le roy d'Aram» aux côtés de l'impie Achab, puis les Moabites en compagnie de Joram, fils et second successeur de celui-ci. Renforcées par le mariage (d'excellente politique, mais aux fâcheux effets religieux et moraux) entre Athalie, fille d'Achab, et l'autre Joram, fils de Josaphat, les bonnes relations entre sudistes et nordistes se maintiennent jusqu'au bref règne d'Ochozias de Juda, né de cette union. Cet Ochozias, entré lui aussi en lutte contre l'ennemi commun, en très fidèle allié de Joram d'Israël, périt avec ce dernier sous les coups de Jéhu (841), qui s'empare du trône de Samarie [capitale politique des dix tribus du Nord unifiées], tandis que par un autre bain de sang Athalie se fait reine en Juda.

"L'avènement de Joas à Jérusalem, après l'exécution de l'usurpatrice (835), ne réveille pourtant pas les hostilités entre Juda et Israël, qui pâtissent encore lourdement l'un et l'autre des entreprises araméennes. [Après une longue embellie de quarante années de grande prospérité, c'est la tempête] où va sombrer le royaume d'Israël, et qui bousculera du même coup le royaume de Juda. Aux environs de l'an 740 av. J.-C., le colosse assyrien étend sa domination non seulement sur les États araméens mais sur l'Israël du Nord. [Par un jeu de mauvaises alliances militaires avec le roy d'Assour, le royaume de Juda se retrouve son vassal]. Après la chute de Samarie (721) qui mit fin à l'existence même du royaume schismatique d'Israël devenu terre de colonisation et district de l'immense empire d'Assour, le petit royaume de Juda restera pourtant un appréciable enjeu dans l'inévitable affrontement entre les [assyriens] et les pharaons de la XXV^{e} dynastie [mais fut désormais vassalisée à l'Assyrien]. (...) C'est à Josias que revient le mérite d'illustrer une dernière fois le trône de David, avant que le royaume de Juda n'entre à son tour en agonie. Le long règne de ce digne descendant du saint roy est surtout marqué par un ultime retour de toute la nation à la Loi divine du Sinaï, mais aussi par un regain de prospérité temporelle : l'autorité de Josias parut même s'étendre sur une bonne part de l'ancien Israël du Nord, que l'armée assyrienne n'était plus en mesure de contrôler réellement. (...) L'empire d'Assour s'écroule. Le pharaon Néchao entend alors profiter du grand bouleversement pour rendre à l'Égypte ses anciennes marches d'Asie et épaissir leur glacis : il s'avance vers l'Euphrate à travers la Palestine, et, en 609, Josias meurt au combat en s'opposant à sa progression. Pour un temps maître du terrain, Néchao remplacera par un prince de son choix, Joïaqim, celui qu'avait choisi le peuple de Jérusalem (Joachaz) pour succéder au héros défunt. (...) La prédication et les avertissements du grand Prophète Jérémie n'empêcheront ni l'infidélité religieuse et la dépravation, ni les erreurs politiques qui précipitent désormais Juda vers sa ruine définitive. Créature de Pharaon, Joïaqim s'obstine à croire en une éventuelle assistance de l'Égypte, et s'aventure à refuser le tribut au tout-puissant Nabuchodonosor, maintenant roy de Babylone et maître du nouvel empire de l'Asie Occidentale. Bientôt le châtiment fond sur Jérusalem, où vient de mourir Joïaqim. Le successeur de celui-ci, Joïakîn, se rend avec la ville au babyloniens qui l'assiègent (597) ; et déporté lui-même à Babylone, il est remplacé sur le trône de Juda, *maintenant illusoire,* par son oncle Sédécias. Lequel Sédécias, sous les mêmes influences que son prédécesseur, et refusant comme lui les exhortations de Jérémie, s'engagera comme lui encore dans la

révolte, toujours encouragée par l'Égypte (en 588). L'effet est sans surprise : voici de nouveau les troupes babyloniennes sous les murs de Jérusalem (587). Après avoir repoussé l'armée de secours hâtivement dépêchée par le pharaon, Nabuchodonosor pénètre dans la Ville sainte. Il capture, mutile et déporte Sédécias ; puis, fait piller et incendier ou démanteler par ses troupes le Temple et la cité ; ordonne enfin le massacre ou la déportation vers la Babylonie de toute l'élite de la nation (en 586). Quelques mois encore, ou quelques années peut-être, le malheureux pays, où ne résident plus que de rares notables échappés aux rafles, et le petit peuple, reste doté d'un gouvernement judéen. Mais Godolias [gouverneur de Judée établit par Nabuchodonosor... qui, quelques siècles plus tard s'appellera le romain] périra assassiné dans une ultime révolte, naturellement suivie de représailles. Nombre de rebelles cherchent alors refuge en Égypte, où ils entraînent Jérémie dans leur fuite ; d'autres rejoignent dans l'exil en Mésopotamie les déportés judéens des premiers convois. Le royaume de Juda n'est plus qu'un souvenir, et son sol un district désolé des confins, dans l'Empire de Babylone. Juda n'est cependant pas retranché de l'histoire du Salut. *Il revivra dans la Judée du Retour.* Celle qui verra «surgir de Juda Notre-Seigneur [Jésus-Christ]»[101], prêtre de la Loi nouvelle dont il fait de lui-même le sacrifice unique, le «rejeton de Jessé [descendant de Juda par Tamar], *qui se lève pour commander aux nations, et en qui les nations espéreront*»[102], «la postérité de David» qui ouvrira le livre aux sept sceaux de l'Apocalypse à l'aube du règne éternel"[103].

On ne saurait, en effet, s'arrêter en si bon chemin. Il nous faut continuer jusqu'à notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, à présent si proche, si attirant, à la fois fils et Seigneur de Juda ou David comme il saura bien l'enseigner miséricordieusement aux pharisiens, c'est-à-dire continuer jusqu'à la Judée. Les Israélites, réunis dans le malheur *in exitu,* resteront "soixante et dix ans" à pleurer sur les rives de Babylone, *super flumina Babylonae,* exactement comme le leur avait prophétisé Jérémie. Remarquons-le bien, ils sont à présent tous réunis en *un SEUL peuple,* comme ils auraient toujours dû l'être et le rester selon le Plan divin qu'ils avaient saccagé lors du schisme, car toutes les généalogies ont été détruites et aucun juif ne peut savoir à quelle tribu il appartient[104]. Les douze tribus ne sont en effet qu'UN Royaume dans le Plan divin, pour bien manifester sur cette terre que Dieu est UN, et c'est pourquoi notre auteur a souligné que la prophétie s'adresse de par Yahvé indifféremment aux tribus du Nord et à celle du Sud ; l'illustre remarquablement, également, le fait que Jérusalem, sis pourtant au beau milieu des partages territoriaux entre les fils de Jacob, n'avait été attribué à *aucun* d'entre eux, pas même à Juda : jusqu'à sa conquête par David, elle ne fut en effet qu'une enclave étrangère, et David n'en fit la conquête que précisément à seule fin de l'unification du Royaume d'Israël ! Or, lorsque, par le décret du bienveillant Artaxercès, les juifs pourront retourner dans leur patrie, dé-

---

101 He VII, 14.

102 Rm XV, 12 ; cf. Is. XI, 1 & 10 ; c'est le "lion de Juda" des bénédictions de Jacob : Gn. XLIX, 8-10.

103 Pour cette notice, voir Gérard, art. "Juda (royaume de)", pp. 713, sq.

104 Châtiment manifeste pour l'esprit *tribal* juif, qui provenait d'un orgueil et d'un amour individualistes déréglés (on dirait, dans l'économie politique du Nouveau Testament : *nationalisme* exacerbé...), allant jusqu'à briser l'Unité sacro-sainte du Royaume d'Israël, Nord et Sud (exactement comme le nationalisme a détruit l'Europe de Charlemagne ou Grande-France Unie, seule Réalité politique QUI EXISTE : c'est tellement vrai qu'elle seule *existe,* que, de nos jours, les initiés, fils des ténèbres plus habiles que certains fils de la Lumière qui se cramponnent et cantonnent paresseusement à la Nation individualiste, tâchent à grand'peine de la reconstruire *technocratiquement et à l'exclusion de Dieu,* car, comme disait si bien saint Eucher de Lyon : "Ceux qui haïssent Dieu ne peuvent cependant aimer que ce qu'Il a créé").

sormais réduite géopolitiquement tant par le Nord que par le Sud (on est loin de l'Israël de David et de Salomon...), celle-ci s'appellera la Judée.

"Le terme n'a pas d'autre sens que «pays de Juda», «pays juif» *(Ioudaia chôra,* on lira : «pays des juifs ou Judées»), ce qui revient strictement au même. Dans les textes qui renvoient à l'état de fait antérieur à l'Exil, «Judée» est l'équivalent de «Juda» (pays ou royaume). Après le retour de l'Exil, le même nom ne désigne plus d'abord qu'un territoire beaucoup moins étendu : grignoté au nord par les Salmaritains, et largement rongé au Sud par les Iduméens. La Judée des rapatriés est limitée à Jérusalem et ses entours, dans un rayon de 20 à 25 kms, à peine plus pour englober Jéricho, avec une avancée au nord-ouest jusqu'à Lod. C'est encore cette petite Judée-là qui se soumet sans combat à Alexandre-le-Grand en route pour l'Égypte, au cours de l'automne 332. Les Ptolémées d'Égypte s'en emparent en 323, puis les Séleucides en 200. En 167, les Juifs persécutés pour leur foi s'insurgent sous la conduite des Maccabées. Le mouvement engendre bientôt une véritable guerre pour l'indépendance ; et de combats en tractations, la Judée des frères Maccabées progresse vers l'autonomie et accroît ses emprises. Employé au sens large, le nom de «Judée» s'entend parfois de tout l'État juif, effectivement indépendant, que lègue à ses successeurs Jean Hyrcan (mort en 104), et qui couvrent déjà les deux tiers des territoires jadis intégrés au royaume de Salomon. À la faveur de la querelle où s'entre-déchirent les deux fils d'Alexandre Jannée, mort en 76 av. J.-C., Pompée, qui achève la conquête de l'ancien empire des Séleucides et vient de faire de la Syrie elle-même une province romaine (65-64), impose son arbitrage. Ingérence qui s'achève en 63 par une intervention armée et la prise de Jérusalem. Désormais placée sous le protectorat de Rome et soumise au contrôle des pro-prêteurs puis des proconsuls chargés de la province de Syrie, la Judée reste nominalement gouvernée par l'un des deux Asmonéens rivaux : Hyrcan II, reconnu par Pompée comme grand-prêtre et ethnarque des Juifs ; non comme roy. Auprès de ce personnage falot, c'est en fait l'Iduméen Antipater qui détient réellement la part du pouvoir dont l'autorité romaine juge inutile de s'emparer. Lorsqu'il meurt, son fils Hérode qui sera dit le Grand, déjà placé par lui en position de force, marchera sur ses traces. Serviteur assidu lui aussi des intérêt de Rome dont il sait faire profit, cet Hérode se montrer zélé dans la confusion où s'achève le «règne» fictif d'Hyrcan ; il acquiert la faveur d'Antoine et d'Octave les maîtres de l'heure, et par elle obtient du sénat romain le titre de roy. Voici donc la Judée sous un «roy des Juifs» à la convenance de ses protecteurs étrangers plus qu'à celle de ses sujets. Son autorité s'étend sur l'ensemble de la Palestine, et sur la Transjordanie depuis l'Arnon jusqu'à l'Hermon, lorsque naît Jésus à Bethléem. Mais depuis l'an 6 (de notre ère cette fois), Archélaüs, un des fils du défunt Hérode, ayant été démis de ses titre et fonction d'ethnarque, le lot qui lui était échu se trouvait directement rattaché à la province impériale de Syrie et administré par un procurateur ; lequel fut Ponce-Pilate dans les années 26-36"[105].

Que d'enseignements dans l'Histoire sainte, pour le salut de nos âmes ! La méta-Histoire de l'humanité est vraiment une Création d'Amour de Dieu le Père inscrite dans la chair humaine en termes aussi ineffaçables que la loi sur la pierre mosaïque : or, il suffit de la contempler en toute vérité pour Le voir et participer à son Amour, but de notre recherche intellectuelle et tout particulièrement de notre présent Traité

[105] Gérard, art. "Judée", pp. 733-734, ici résumé.

de la religion royale française. C'est singulièrement vrai lorsqu'il s'agit pour nous d'étudier l'Histoire de l'Incarnation de Jésus-Christ... et celle de son Règne.

Maintenant, la question fondamentale, but de notre enquête, est la suivante : qu'est-ce qui, sur le plan théologique, caractérise essentiellement la tribu de Juda... et par écho la France Très-Chrétienne ? Le trait principal, à vrai dire le seul, celui qui fonde tous les autres, c'est que Juda *est la chair choisie parmi toutes celles de la terre pour donner une chair au Fils de Dieu lorsqu'Il viendra s'incarner.* L'abbé Lemann définit ainsi la chose dans une phrase bien ramassée : "La Maison de Juda était établie pour préparer et fournir la nature humaine de la personne du Christ à venir"[106]. Or, sur le plan théologique, cette caractéristique présuppose l'élection divine au sens fort, c'est-à-dire *l'inhabitation*[107]. En d'autres termes, Juda était un christ formel, un réceptacle christique pour accueillir et révéler la Personne réelle du Christ-Dieu. Et le Christ venait sacramentellement dans ce réceptacle christique, pour l'aider à accomplir sa mission divine, plus exactement *pour la remplir Lui-même en Juda, sa forme.* Car aussi bien, aucun humain, fût-il élu par Dieu, n'est capable d'engendrer Dieu, n'est capable de préparer la Chair du Messie... Cette première et fondamentale caractéristique de la tribu de Juda est évidemment considérable pour notre sujet. Car si la tribu de Juda est inhabitée par Dieu, *la France l'est aussi.* Elle l'est même d'une manière plus épanouie, puisque les papes, unanimes, ne cesseront plus, après Grégoire IX, de nous dire que la tribu de Juda n'est que "*la figure anticipée du royaume de France*"... jusqu'après la Révolution (saint Pie X, Pie XII) ! Certes, l'inhabitation étant déjà un accomplissement métaphysiquement ultime, ce n'est pas par quelque chose de "plus" que l'inhabitation que la France est la réalisation de Juda, c'est donc dans l'objet de cette inhabitation : de quoi donc l'engendrement de la Chair du Messie dans le monde est-il la "figure anticipée" ? La réponse est évidente : elle l'est du Règne de ce Messie, Règne d'ordre sacerdotal royal. Et de même que l'inhabitation est théologiquement nécessaire dans Juda à cause de sa mission divine qui est d'engendrer la Chair du Messie, de même en est-il pour la France Très-Chrétienne dont la mission est d'engendrer le Règne de ce Messie.

Ainsi, aux termes de notre enquête, le Plan divin se dessine sans ombre à l'œil de notre âme émerveillée et reconnaissante : la tribu de Juda devait générer la Sainte-Humanité du Christ, sa Personne privée, puis, une fois Celui-ci ainsi né et venu au

---

106 *Dieu a fait la France guérissable,* 1884, pp. 113-115, rapportée par *Le sel de la terre,* p. 66.

107 Qu'on ne s'étonne pas de notre terminologie théologique : elle seule en effet, est adéquate pour définir pleinement, lumineusement, ce qu'est la France Très-Chrétienne puisque nous avons affaire à une Institution divine. *Inhabiter* est un terme qui veut dire non seulement habiter, mais de plus incarner l'être qu'on habite. Ainsi, le Christ, par "l'Acte Unique" de la Noël 496, non seulement est Lui-même roy de France qui est la Maison politique qu'Il daigne habiter, *mais cette Maison est une émanation de Lui-même.* Il ne l'occupe pas comme un propriétaire occuperait sa maison, mais les murs, le toit, etc., seraient toujours de pierre, d'ardoises, sans recevoir d'aucune manière l'être du propriétaire, tout au contraire, tous les éléments de cette maison sont pénétrés de l'être du propriétaire sans pour autant changer d'apparence extérieure, exactement comme pour l'hostie que le prêtre consacre. Et ne croyez pas que nous exagérons : c'est très exactement cela que signifient les termes si forts employés par les papes pour la France, termes autrement étrangement insolites. Par exemple, voyez Grégoire IX affirmant fortement que la France est "*le Royaume de Dieu MÊME*", explicitant et renchérissant sur son prédécesseur Pie II qui appelait la France "le PROPRE héritage du Christ". Or, comme le Royaume de Dieu au Ciel éternel est inhabité par Dieu Lui-même, en Personne, ces papes veulent dire par leurs formules volontairement appuyées remarquez-le, que la France est de même *inhabitée par Dieu.* Évidemment, elle ne l'est pas visiblement et plénièrement comme au Ciel, elle l'est seulement adéquatement à l'économie du Temps des Nations et de l'Église et pour la seule chose sociopolitique, mais non moins *réellement.*

monde, la mission de Juda était terminée, un autre organe inhabité assurait le relais pour que le Christ puisse en l'utilisant accomplir son Oeuvre royale et messianique, pantocratique, en ce monde, c'est-à-dire se manifester dans sa Personne publique quant au Politique. Toutes missions requérant formellement la Présence sacramentelle du Christ pour pouvoir être accomplies. Ces deux missions divines, de Juda et de la France, sont bien sûr différentes, mais le rapport entre elles est exactement celui que nous définit le Pape : *une figure, puis la réalité que la figure annonce.* Sur le plan politique, la tribu n'est-elle pas une "figure anticipée" de la Nation, le gland par rapport au chêne ? Et qu'est-ce d'avoir pour mission de confectionner la Chair du Messie par rapport à celle d'avoir à tenir sa place quant à sa fonction royale, si ce n'est la même chose, à savoir "une figure anticipée" ? En vérité, le Pape définissait là très-intelligemment ce qu'était la France par rapport à la tribu de Juda, on est loin d'une figure de style... Et par ailleurs, comme est émouvante cette "nécessité" pour Dieu d'avoir besoin de l'homme pour l'accomplissement de son Plan sur cette terre : voyez, nous sommes en train d'en parler, de nous en entretenir, Dieu sauve l'homme par l'homme, en ayant "besoin" d'inhabiter une tribu pour engendrer la Sainte-Humanité de son Fils, puis en ayant "besoin" d'inhabiter une Nation pour manifester le Règne de son Fils, dans l'ordre politique...

Cette inhabitation du Christ dans l'organe d'une Nation, donc, après celle qui fut réalisée dans une simple tribu, est celle d'un Dieu *informant* la pâte humaine et la rendant toute divine. Étonnez-vous après cela que leurs respectives carrières soient des miracles à l'état pur puisque le Christ vit sacramentellement en et par elles ! Rien là d'extraordinaire, c'est le contraire qui l'aurait été.

L'inhabitation divine est donc le premier et fondamental trait qui caractérise la Tribu de Juda, et il engendre les autres, subséquemment tous miraculeux puisqu'ils sont une manifestation de la Présence divine. Le plus frappant d'entre eux, le plus spectaculaire, nous semble être *la succession dynastique ininterrompue des roys de Juda et ceux de France, de père en fils, et la plupart du temps en fils aîné.* Comment mieux illustrer que c'est le Christ, UN ET DIVIN, ÉTERNEL, "PREMIER-NÉ" DE DIEU, qui règne LUI-MÊME, EN PERSONNE, dans ces organes passifs choisis par Lui ?! Car ce ne peut être que Lui qui réalise cette succession dynastique sans hiatus, miracle extraordinaire absolument inconnu, de près ou de loin, des autres royaumes et États ! Penchons-nous attentivement sur les impures dynasties antiques, égyptiennes ou chinoises, ou sur celles modernes des nations d'Occident, épluchons minutieusement, méticuleusement, tous les gouvernements politiques de tous les temps, *on ne trouvera une succession dynastique ininterrompue de père en fils, à la tête d'un peuple et tant que ce peuple durera, que dans la seule tribu de Juda et dans la seule France Très-Chrétienne*[108]. Tout simplement parce qu'une telle succession, sorte d'image de la royauté originelle, immortelle, universelle, pacifique et innocente, celle du Christ plus que celle d'Adam, est, dans l'Absolu, impossible à l'homme déchu. La Chute

[108] Si, en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, on voit des dynasties perdurer parfois trois, quatre générations, c'est précisément parce qu'elles *participaient* de la grâce sociopolitique Très-Chrétienne : on est très loin cependant des... *soixante-neuf générations françaises successives !* Mais nous verrons ce point très en détail dans un autre chapitre.

ayant amené l'inconstance, les passions mauvaises, le Christ ne pouvait plus régner ainsi amoureusement sur l'homme par l'homme lui-même, devenu indigne ; l'homme, de son côté, laissé à sa propre impuissance, ne pouvait plus faire subsister sur un quelconque trône une race royale qui passe les générations successives, aussi radicalement qu'il ne peut empêcher les autres conséquences du péché originel, la maladie, le travail à la sueur du front, etc.. Parfois même, le glorieux fondateur d'un Empire, paraissant comme invincible, peut à peine se maintenir durant... sa propre vie : regardez Napoléon et la lamentable histoire de l'Aiglon, voyez Alexandre-le-Grand dont les fils s'entre-déchirent et démantèlent son prodigieux héritage immédiatement après sa mort, etc. ! Ne parlons pas de Jules César assassiné par Brutus, son fils adoptif, *tu quoque filii !* Et nous citons là les plus doués des hommes politiques, les plus géniaux, les plus puissants que la terre ait jamais enfantés !! Une dynastie royale qui, par-delà les siècles et les générations, perdure et se succède à elle-même, c'est donc, prenons-en bien conscience, un phénomène entièrement *surnaturel,* c'est Dieu qui agit *vraiment* dans et par l'homme, *et Dieu seul.* Or, répétons-le, ce miracle-là existe dans la *seule* Tribu de Juda et dans la *seule* France Très-Chrétienne et il montre bien que l'une et l'autre sont des Institutions divines, des émanations socio-politiques du Christ Lui-même, que c'est Lui qui y règne vraiment, en Personne...

Pour l'instant, pour bien saisir ce caractère miraculeux, il faut en rester à la tribu de Juda, puisqu'elle sert de fondement pour asseoir l'élection divine de la France dans la lettre du pape, et comparer son gouvernement non pas à un peuple lointain, mais là, tout près, à ceux de ses voisins, que dis-je, de ses sœurs (ainsi, on ne pourra pas parler d'une constitution raciale ou de coutumes ethniques particulières pour "expliquer" à la façon rationaliste le miracle). Ouvrez l'Histoire sainte, voyez, *immédiatement* dès le schisme d'Israël, l'abîme extraordinaire, inouï, l'incroyable contraste entre les gouvernements des dix tribus du Nord et celui de Juda. Chez les juifs du septentrion, qui, malgré la coutume d'être appelés Israël, ne sont dignes de ce nom d'élus *que par leur lien de sang avec Juda,* on ne peut à vrai dire parler que d'un perpétuel bousculement, plus ou moins sanglant, sur le trône constitué sans droit divin direct, seulement avec la permission divine et dans la Colère de Yahweh[109]. André-Marie Gérard nous a bien synthétisé cette lamentable succession... qui ne se succède pas, tout recommençant à chaque fois ou presque : elle fait immanquablement penser à la criminelle et sanglante litanie des césars de la Rome antique, toute passionnelle, toute maculée de sang, de sanie et de stupre. Tournez maintenant le regard vers le sud, vers la Tribu de Juda, considérez le trône de David et voyez là, immédiatement, *le père de famille régnant paternellement et immortellement sur son peuple, vrai image du Règne du Christ sur les hommes.* Voyez, contemplez, le miracle éclatant et tout divin d'une succession royale de père en fils aîné *sans interruption aucune,* qui s'exerce au règne pacifique universel, tellement en contraste avec les événements juifs, et qui fait penser que, mais oui, la Paix de l'Éden est retrouvée... Même quand un mauvais roy est assassiné (car Dieu sait si, tels les fils et petits-fils de Clovis, les roys davidiques ne sont pas toujours à la hauteur du miracle que Dieu fait par eux...), son fils aîné… *lui succède !* Ce qui est en vérité bien incroyable quand, par contraste, on voit dans les autres pays, des roys chéris, aimés de leurs peuples, ne pouvoir arriver après leur mort à se faire perdurer par leur progéniture !!

---

109 III Rois XI, 31-37.

Mais relisons la belle synthèse d'André-Marie Gérard, citant l'article *in extenso* cette fois-ci, car il ne faut pas passer rapidement sur ces choses tellement occultées parmi les enfants des hommes : "Sur leur trône [à David et Salomon], vont siéger en trois siècles et demi dix-neuf princes *de leur sang,* depuis le jour où l'intransigeance tyrannique de Roboam donna prétexte à la dissidence des Nordistes, jusqu'à la ruine de Jérusalem (587-586) perpétrée par l'armée de Nabuchodonosor. L'histoire du royaume de Juda est faite de celles de ces «fils de David», détenteurs de la royauté durant toute cette période, hors le tragique intermède du règne d'Athalie (841-835). De Roboam (931-914 ou 913) à cette criminelle reine-mère, se succèdent *de père en fils* Abia ou Abiyyam (914 ou 913-911), Asa (911-870), Josaphat (870-848), Joram (848-841) et Ochozias (841). Après l'exécution d'Athalie l'usurpatrice, et le règne de Joas (835-796), fils rescapé d'Ochozias, *la succession dynastique reste normalement assurée pendant plus de deux siècles encore :* Amasias (796-781), Azarias ou Ozias (781-740), Yotam (740-736), Achaz (736-716), Ézéchias (716-687), Manassé (687-642), Amon (642-640), Josias (640-609) et Joachaz (609) *sont vraisemblablement tous fils de leur prédécesseur IMMÉDIAT*[110]. Et même dans la période d'irrémédiable décadence, où les envahisseurs égyptiens et babylonien font et défont les roys, le trône de Juda reste jusqu'à sa chute aux princes de la lignée davidique [il y a là, pour qui sait ouvrir les yeux, une éclatante preuve de l'assistance divine !] : à l'éphémère Joachaz (déporté sur le Nil après trois mois de règne), succède son frère Joïaqim (609-fin 598), dont le fils Joïakîn (fin 598-début 597) ne règne pas plus longtemps que son oncle (déporté à Babylone après trois mois lui aussi) ; enfin Sédécias, dernier roy de Juda (597-587), est lui-même fils de Josias, comme Joachaz et Joïaqim". Et maintenant, mettons à côté la situation du royaume du Nord, c'est-à-dire des dix tribus d'Israël appelées très-justement schismatiques, très-justement car ce sont elles qui se *retranchent* de la grâce d'Israël, et qui par-là, perdent la vie. C'est affreusement concret. "L'histoire [politique] de cet Israël-là, né vers 931 av. J.-C. du soulèvement des nordistes contre Roboam, premier successeur de Salomon sur le trône de Jérusalem, est celle de dix-neuf règnes étalés sur un peu plus de deux siècles. Depuis l'avènement de Jéroboam, promoteur de la révolte et proclamé roy par les dissidents, jusqu'au siège de Samarie (724-721) qui s'acheva par la chute de la ville et l'anéantissement du royaume, *cinq maigres dynasties et quelques aventuriers, souverains éphémères, se succèdent par l'assassinat.* La première dynastie tient en deux personnages : Jéroboam 1er et Nadab qui la clôt [en l'an 909] ; la deuxième, aussi courte avec Baacha et Ela [qui la clôt en l'an 885] est interrompue par Zimri qui ne règne que sept jours ; la troisième avec Omri, Achab, Ochozias, Joram [qui la clôt en l'an 841], et la quatrième avec Jéhu, Joachaz, Joas, Jéroboam II et Zacharie [qui la clôt en l'an 743], sont les plus longues ; tandis que, venant après Challoum qui n'occupa lui-même le trône que pendant un mois, la cinquième dynastie est la plus brève de toutes avec Menahem et Peqahya [qui la clôt en l'an 737]. Pèqah et Osée [qui la clôt en l'an 724], ces derniers régicides, sont les derniers roys".

Avouez que le contraste est brutal entre l'homme déchu régnant par ses propres forces et le Christ régnant par l'homme, ce dernier en simple *lieu-tenance* de Dieu par inhabitation divine...! André-Marie Gérard, ingénument, qualifie tous ces roys du royaume du Nord, de "princes de fortune". La formule est cinglante, humiliante,

110 II Rs XII, 22 ou 21 selon les versions ; XIV, 21 ; XV, 7 & 38 ; XVI, 20 ; XX, 21 ; XXI, 18 & 26. Les dates ici retenues sont les plus probables.

mais résume très bien la situation. Ainsi donc, la succession royale ininterrompue de père en fils (qui, nous le verrons dans un prochain chapitre, se reproduit tout-à-fait dans la *seule* France Très-Chrétienne, et plus extraordinairement encore sur la longueur du temps) est un miracle que Dieu fait pour bien montrer qu'Il *inhabite* la Maison humaine qu'Il a choisie pour la réalisation de son Plan de salut, son Incarnation puis son Règne... Cette succession dynastique est *UNE, extraordinairement et absolument une, en ce très-bas monde. Tout simplement parce que le Christ est UN et qu'Il vit éternellement.* Par ce miracle, précisément, Il se révèle aux yeux politiquement assez purs pour voir à travers le voile si transparent des apparences humaines de la royauté davidique et celle Très-Chrétienne, le Visage de Dieu régnant *directement, théocratiquement,* sur les hommes. Notons bien de plus que ce miracle tout divin avait été révélé à Jacob : "Le sceptre ne sera point ôté de Juda" ; Jacob ne le dit pas des autres tribus ; et David en ses Psaumes se réjouissait merveilleusement de cette stabilité politique extraordinaire, comprenant bien que par là, Dieu voulait signifier son Règne direct, *personnel*, sur cette terre, par Juda... ce qui réjouit extrêmement l'âme pieuse.

Autre trait découlant de l'inhabitation divine de la Tribu de Juda et de la France Très-Chrétienne, qui, nous autres français modernes, peut bien nous toucher formidablement, jusqu'aux larmes de douleur et de componction : *l'heureuse intégration des étrangers dans le pays divinement élu, sans que son essence politique et religieuse propre n'en soit le moins du monde subvertie.* Cela aussi, c'est un très-grand miracle, car pour qu'un peuple intègre d'autres peuples en son sein sans perdre son identité, il faut qu'il ait en lui une vertu sociopolitique supérieure à eux. Certes, quelques peuples ont la faculté d'intégrer plusieurs autres peuples, cependant qu'à leur tour, à un tournant de l'Histoire, ils subissent soudain la domination d'un autre peuple plus fort : il n'y a bien sûr dans cette supériorité *relative* aucun miracle directement divin. Mais quand un peuple, tous les jours et siècles de sa vie, a la faculté d'intégrer TOUS les autres peuples et de n'être intégré par aucun, alors il ne faut plus parler d'une faculté humaine mais d'une grâce divine, car le règne sur *tous* les peuples appartient à Dieu. Or, là encore, c'est ce qu'on voit dans la *seule* Tribu de Juda pour l'Ancien-Testament ou l'Antiquité, et... dans la *seule* France pour le Nouveau. À l'exception formelle de tout autre peuple[111].

Partons encore une fois de la tribu de Juda, en laquelle réside cette grâce d'incorporer sociopolitiquement et religieusement tous les hommes, prophétie en acte du Règne du Messie, "un seul troupeau, un seul pasteur". Et relisons là aussi André-Marie Gérard en donnant le détail, nous ne perdons nullement notre temps : "Plus sûrement que toute autre [tribu-soeur, la tribu de Juda] s'enrichira très tôt d'importants éléments *étrangers* à la descendance traditionnelle de Jacob... On y voit Juda épousant une Cananéenne, dite «fille de Choua», qui lui donne trois fils. Au

111 Rome, dernier avatar de l'Empire babylonien ne faisant que doubler ténébreusement Israël, "face de Dieu dans les ténèbres" comme disait superbement bien Léon Bloy de Napoléon, Rome disions-nous, ne réalisait nullement une véritable intégration des peuples, tels que le feront Israël et la France, pour deux raisons fondamentale : les peuples n'étaient pas incorporés *dans le respect de leur identité profonde,* bien que les Romains s'y efforçassent ; et Rome elle-même ne sut pas échapper à *la prostitution de sa propre identité :* le Panthéon romain, qui rajoutait le dieu du peuple vaincu aux dieux romains, en est une illustration éclatante (il en résultera un véritable *marché aux dieux* dans les derniers temps de Rome...).

cours de l'Exode peut-être, et sûrement aux approches de la Terre promise ou sur son sol même, clans ou peuplades de rencontre vont parfois au plus fort[112]. Et assimilés tôt ou tard, ces ralliés d'Édom ou du Nègueb par exemple, voire des collines d'Hébron, renforcent encore la tribu qui «monta la première»[113] à la conquête de Canaan. *Les généalogies dont font état les Chroniques consacrent leur intégration [!] EN INTRODUISANT LEURS ANCÊTRES TRADITIONNELS DANS LE LIGNAGE DE JUDA [!!!].* Ainsi Caleb le Qenizzite[114], à qui seront imputés le mérite et le bénéfice de la conquête d'Hébron, et Yerahméel, éponyme des Yerahmeélites[115], y sont-ils dits «fils d'Heçrôn» [un des petits-fils de Juda, par Tamar] tout comme Ram, le grand ancêtre de David[116]. Certains clans ou familles de Galaad ou même du pays de Moab ont pu se trouver aussi rattachés de cette manière à la souche prestigieuse : qui par Segoub, donné lui aussi pour fils d'Heçrôn (né d'une fille de Makir) ; qui par Chéla, dont certains descendants seraient «revenus à Bethléem» après s'être établis en maître chez les Moabites. Plus évidente est en outre l'absorption rapide de la tribu de Siméon par la même tribu de Juda. La relation du partage de la Terre promise, en Josué, le laisse entendre : elle retient que la part échue à la première de ces deux tribus se trouve tout bonnement dans la part «trop grande»[117] octroyée à la seconde. Il est possible que leurs destins aient été en effet très étroitement liés dès le temps où se formaient réellement, autour des Hébreux montés d'Égypte par le désert, les «tribus d'Israël» qui s'installèrent comme telles dans l'histoire. Le livre des Juges attribue en tout cas à celle de Juda, déjà grossie de ses Qenizzites et peut-être des Qénites, l'initiative des opérations qui tendaient à établir avec elle les Siméonites dans la moitié sud de Canaan. (...) Mais la double attribution, faite à la fois à Siméon et à Juda, de la quasi-totalité des villes qu'elle comporte, souligne la fusion de la plus faible des deux tribus au sein de la plus forte" (fin de citation).

Et il faut bien comprendre que cette faculté d'intégration, soit du frère soit de l'étranger, n'est pas circonstancielle, exceptionnelle, sporadique, un épisode transitoire sans signification ni lendemain, c'est au contraire une caractéristique *essentielle* de toute Institution sociopolitique divine qui perdure *quotidiennement et comme tout naturellement* pendant toute sa vie, de la naissance à la mort, pour la Tribu de Juda comme pour la France. Quant à la Tribu de Juda, lorsque les juifs furent contraints de fuir l'Égypte, d'importantes colonies étrangères s'y agglutinèrent et s'intégrèrent à eux durant l'Exode (il faut quand même noter que c'est surtout dans ces nouveaux éléments fraîchement intégrés que les rébellions seront les plus nombreuses lors de la traversée du désert ; mais ne remarquons pas moins que lorsqu'ils seront punis par Yahvé, ces rebelles ne le seront pas en tant qu'étrangers mais comme "mauvais juifs").

… La plaie actuelle n'est-elle pas trop vive pour parler maintenant de notre pauvre France, autrefois glorieusement Très-Chrétienne, que les étrangers vénéraient à genoux, attendant d'elle leur salut, aujourd'hui la carpette sans-culotte (dans tous les sens du terme, hélas…) de tous les peuples les moins convertis au Christ ? Non, car

---

112 Nb X, 32.
113 Jg I, 1-2.
114 Cf. Js XIV, 6 & 14.
115 I Sm XXVII, 10 & XXX, 29.
116 I Ch II, 9 cf. Ru IV, 19.
117 Jos. XIX, 9. "Le second partage échu par sort, fut celui des enfants de Siméon, distribué entre leurs familles. Et leur héritage se prit au milieu de celui des enfants de Juda [suit la désignation] ; parce qu'il était trop grand pour eux".

en ce livre, nous avons pris le parti de tout dire. On se souvient d'un certain Mitterrand, prénom François, qui, quelque temps après sa réélection en 1988, fit, à propos de l'immigration, le gros malin (comme à son habitude). Il laissa tomber de ses augustes lèvres qu'en France, c'est une tradition de recueillir toutes les races et qu'à vrai dire, la race française *n'existe pas,* car, poursuivait-il, nous sommes composés de toutes ces races qui, sans cesse, au cours des siècles, sont venues habiter "le jardin du monde" (ce dernier mot, il ne l'a pas dit ![118]). Ce haut magicien du verbe s'il en fut jamais, concluait par une géniale formule qui retentit encore : "il faut qu'ils [= les étrangers] soient *chez eux chez nous*". C'était en fait invoquer d'une manière pratique la grâce de l'intégration sociopolitique heureuse… mais en la tronquant de ce qui la fonde métaphysiquement (consciemment ou non, c'est, actuellement et pour l'Éternité, le problème de François Mitterrand devant le Bon Dieu). Car si le sire socialiste savait (… sur ses souvenirs jésuistiques de jeunesse ?) que, comme pour l'antique Tribu de Juda, les Français ont la faculté d'intégrer les étrangers, ce qu'il ne précisait pas, c'est que cet extraordinaire phénomène politique *vient DIRECTEMENT ET QUOTIDIENNEMENT d'une Grâce de Dieu et de son Christ infusée dans la sphère sociopolitique française ;* que ce phénomène est d'essence miraculeuse *et unique au monde ;* qu'il gît en France Très-Chrétienne parce qu'elle est une Institution divine ayant pour vocation de manifester sociopolitiquement Jésus-Christ qui agit en elle justement par ce genre de miracle ; que cette grâce, Il la distribue exclusivement par une famille royale qu'Il a élue à cet effet de Le représenter (Il a bien le droit, non ?[119]), sous peine d'épuisement puis de subversion de ladite grâce, car le vrai Chef d'État en France, c'est LUI, Jésus-Christ, qu'occulte singulièrement tout ÉTRANGER à cette famille royale sur le trône, tout imbécile grave qui s'imagine être dieu en Politique ; que, conséquemment et subséquemment, on n'avait qu'à lui foutre le pied au c.., à lui Mitterrand comme aussi à son damné successeur, car, par leur seule présence à la tête de la France, vrai crime de lèse-majesté divine, ils *empêchent* cette grâce d'intégration de l'étranger !

Mais sortons vite de l'épiphénomène mitterrandien, rentrons dans le mystère majestueux et éternel. Comme pour la Tribu de Juda, ce qui fait donc le fond de la race française, c'est le Christ Lui-même. *Or, l'essence personnelle du Christ est inconfusible.* Et c'est parce que la Nature humano-divine du Christ a la vertu de l'inconfusibilité, qu'est par elle générée politiquement dans et par la France qu'elle inhabite, cette faculté merveilleuse de l'intégration du frère européen et de l'étranger... sans confusion de la race française. Bien évidemment, le Bon Dieu ne va pas faire ce miracle pour un but simplement politico-temporel, l'exaltation d'une race humaine particulière sur les autres. Il intègre l'étranger à la France beaucoup moins à un concept politique, racial, national, d'essence supérieure, "un tel ensemble de nuances subtiles" comme dit agnostiquement Jean-Marie Le Pen dans sa profession de foi politique[120],

---

118 Pie XII, lui, en tous cas, l'a pratiquement dit : "Catholiques français, (...) du sol généreux de *ce jardin de l'Europe qu'est la France,* germent les héros de la patrie et de la Foi, etc." (cité par le M[is] de La Franquerie dans *Ascendances davidiques des roys de France, et leur parenté avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, la très-sainte Vierge Marie et saint Joseph,* pp. 65-66, et tiré de *La Croix* du mardi 26 juin 1956, p. 3, 6[e] col.). Or, comme l'Europe est elle-même, le jardin du monde…

119 Il en a non seulement le droit, mais Il a affirmé son choix d'une famille royale à la face du monde par la Geste de sainte Jeanne d'Arc, pour que soit absolument levé toute discussion ou équivoque à ce sujet.

120 L'essence profonde de la France échappe en effet complètement, lamentablement, péniblement, à Le Pen ; il n'est que de lire en effet son programme politique officiel pour s'en rendre compte : "... Les Européens peuvent se retrouver. Ils ont en eux-mêmes leur propre image [seraient-ils des dieux ?!?], et ils possèdent les lignes qui leur permettent de se reconnaître. *L'Europe s'est en effet incarnée PHYSIQUEMENT dans des archétypes humains,* soit qu'ils vivent encore, tel l'Espagnol de Séville ou le Celte d'Irlande, soit qu'ils aient été fixés à jamais dans le marbre de Praxitèle ou la statuaire du Bernin [sans commentaire] (...)

qu'à LUI-MÊME en tant que Messie sociopolitique ; c'est-à-dire qu'il l'intègre à un monde eschatologique, à une sphère où l'homme est sociopolitiquement épanoui, sauvé, pour parvenir, par cette voie médiate, à sa destinée dernière qui est d'épouser le Christ, la Vie du Christ : *la France est une Institution divine dans laquelle le Christ Dieu et Roy agit en Personne, parce qu'Il a le but merveilleux de faire par elle autant de christs politiques qu'il y a d'hommes sur la terre*[121].

L'essence de l'identité raciale française, c'est donc... *le Christ Lui-même dans son Être sociopolitique.* Voilà la carte d'identité génique et chromosomique du français, de la race française ; voilà la vérité raciale de la France. Certes, nos propos risquent de gêner aux entournures certains grands blonds aux yeux bleus et leurs souteneurs, mais ce qui définit la race française ou aryenne si l'on veut, c'est *d'abord* un concept spirituel, à savoir *la dignité INTÉGRALE de l'homme vécue dans la Politique,* avant, bien avant, d'être une question ethnique[122] ; et cette dignité sociopolitique qui est la spécificité de l'Européen (on s'en rend bien compte, n'est-ce pas, en comparant les statuts sociaux professionnels *de nos jours français pourtant républicanisés* avec ceux des pays asiatiques, si l'on en peut parler décemment à propos d'esclaves sans sécurité sociale, parfois parqués, mâles et femelles *séparés,* dans des hangars de fortune édifiés à la hâte sur les lieux de travail, etc. !), provient *directement* d'une grâce du Christ. En France, un méridional est racialement très-différent d'un nordiste (presqu'autant qu'un berbère par rapport à un méridional !), les deux n'en sont pas moins français... Voyez, par exemple, au siècle dernier, un des plus purs représentants de la civilité "vieille France" et de la tradition religieuse française, le saint homme de Tours, être guadeloupéen d'origine, et au Moyen-Âge, saint Thomas d'Aquin être italien, Alcuin, le célèbre secrétaire-historien de Charlemagne être anglais, et tous manifester

---

Malgré les particularismes et la diversité, c'est cette certitude d'une même émotion [!?] qui unit les Européens [Tonnerre de Boanergès ! Le Christ et la dignité humaine subséquente qui fondent métaphysiquement l'Européen, ne sont pas une… émotion !!!]. Car ces différences entre peuples dans une unité de sentiments [idem : le Christ n'est pas un sentiment] sont certainement ce qui nous distingue des autres continents. Jamais aucune autre civilisation ne s'est édifiée et n'a dominé le monde en s'appuyant sur un tel ensemble de nuances subtiles, certes, mais qui fondent précisément l'identité européenne [le Christ n'est pas un cocktail prestigieux et génial de "nuances subtiles", *Get 27 c'est l'enfer,* tellement nombreuses qu'on ne saurait en donner une définition exacte : nous sommes là en plein agnosticisme politique…]. (...) Nos langues, rameaux d'un tronc commun, nous ont façonnés et elles déterminent une façon commune de penser, d'appréhender le réel *[quel* réel, si ce n'est celui du Christ !?!]. Ainsi, dans nos amours et nos prières [on baise et on prie *de la même façon européenne :* il ne manque plus que la référence au p'tit blanc qu'on boit sous la tonnelle...], nous sommes de la même race et du même esprit [encore une fois : lequel ?!?]. C'est pourquoi nous nous devons à notre identité [que Le Pen *n'a pas* défini…], dans la conscience libre de ce que nous sommes [libre… *et agnostique]* " (extraits du 1er éditorial de la revue du mouvement FN, *Identité).* Il n'est qu'à peine besoin de faire remarquer que Le Pen ne cite *pas une seule fois* le Fondateur divin de l'Europe, le Christ, premier opérateur pourtant de cette perfection supérieure de l'Europe dans et par la France (nous le verrons ensemble plus loin), de ce miracle historique dont il a pourtant bien conscience... En tous cas, on ne saurait voir dans ces phrases, très savamment et fort soigneusement expurgées de toute référence au Christ remarquons-le bien, un oubli involontaire ou inconscient : nous sommes bien là en présence d'une profession de foi politique *agnostique* où l'on veut bien du Don du Christ, on l'idolâtre même, mais plus du Christ Lui-même qui l'a généré. Le surcroît, oui, mais pas le Royaume des Cieux, pas le Christ qui, pourtant, est le Dispensateur de ce surcroît. Sinon, rien. D'autre part, une erreur en entraînant une autre, Le Pen fonde la différence de l'Européen non pas tant sur la dignité de sa vie politique émanant *très-immédiatement* de la Foi vécue, que sur une question ethnique, ce qui est faux ; mais privilégiant le critère ethnique dans la définition politique de l'Européen (et il est bien obligé de se rabattre sur un critère *de toutes façons* naturel puisqu'il rejette celui surnaturel), il ne peut échapper à l'accusation de racisme. Autrement dit, de quelque côté qu'on prenne le personnage Le Pen, on se trouve avec lui, qu'on le veuille ou non, les pieds dans le mensonge politique : la vérité, c'est que ce qui fonde la spécificité du Français, de l'Européen, c'est *d'abord* un élément *surnaturel*.

121 Exactement comme Il cherche à faire de tout homme un christ spirituel par l'Église catholique pour en faire autant de co-Dieux avec Lui dans le Ciel. C'est pourquoi cette parole de saint Pie X est extrêmement profonde : "Dieu aime la France *parce que* Il aime l'Église qui traverse les siècles et recrute les légions pour l'éternité". Dieu aime la France parce qu'Il aime le salut de l'homme, de tout homme. Tout simplement.

122 Le même criterium d'appartenance sociopolitique à "la société du salut temporel" se constate déjà dans la civitas romaine, qui préfigure *dans les ténèbres* l'Ordre Très-Chrétien. Voyez, par exemple, Denys-le-Petit, qui est tout-à-fait considéré par ses contemporains comme un romain à cause de sa sagesse humaine et sa haute intelligence, malgré son caractère d'étranger. Cassiodore, son ami, dit de lui : "Quoique scythe de nation, il avait les mœurs et la politesse des romains" (Rohrbacher, t. IX, p. 99).

la même pensée "sociospirituelle" supérieure, le même mode de vie de fond. Mais nous n'en finirions pas de citer ce genre d'exemples.

La conclusion est évidente : cette grâce surnaturelle de l'intégration heureuse de l'étranger à un concept sociopolitique supérieur, caractéristique de l'inhabitation divine de la France par le Christ Jésus, quand on en use sans s'alimenter à la source christique par une vie nationale de Foi, de sacrifice chrétien, *de reconnaissance du Don du Christ à la France,* on *la subvertit,* on *l'épuise* (et quand elle sera complètement épuisée, non seulement il ne sera plus du tout possible d'intégrer l'étranger à la France mais le français n'existera plus ; le "lien social" sera mort, et nous reviendrons en barbarie, comme c'est déjà le cas dans les zones urbaines de non-droit). D'où le caractère de malhonnêteté viscérale, scandaleuse, de la déclaration du républicain athée Mitterrand. Par son rejet de l'Ordre royal Très-Chrétien, le français est donc en train, depuis deux siècles, de se suicider, racialement et politiquement. Et par rebond, il "suicide" l'ordre social dans tous les peuples, puisqu'il a reçu la mission de les patronner. Ce qui fait que l'étranger vient, inconsciemment sans doute, demander des comptes à la France, anarchiquement et en masse (au lieu que ce soit seulement l'élite de tous les peuples qui y vienne *dans l'ordre social,* pour repartir ensuite… *chez eux chez nous,* comme du temps de l'Université de Paris, au XIII^e^ siècle[123]). Et ne trouvons pas cela étrange, on pourrait dire que l'étranger a raison de le faire, il obéit à un mouvement naturel aux Temps des Nations, qui est *de venir en France chercher le salut sociopolitique qu'il n'a pas naturellement chez lui* (certes, actuellement, ce mouvement est sataniquement déformé et amplifié par les ennemis du Christ, qui veulent la subversion de la France profonde…) ; voyez par exemple Garcia Moreno, indien de l'Équateur qui ambitionnait au XIX^e^ siècle de sauver politiquement son malheureux peuple exploité par une mafia maçonnique, instinctivement traverser l'Atlantique pour venir en France[124]... et y retourner après ses études. Le mouvement d'immigration en France est donc en soi un mouvement naturel mais dont le moteur s'est emballé, qui est devenu fou, anarchique, subversif, verge vengeresse de Dieu. Car loin d'être catholicisé sociopolitiquement en venant en France républicaine, d'être *francisé* autrement dit, l'étranger la subvertit par son nombre anormal et ses mauvaises mœurs que ne répare nullement la Gueuse républicaine, car il ne pense

---

123 Au Moyen-Âge, les étudiants étrangers envoyés à Paris s'agrégeaient à l'Université, ce qui voulait dire très-fortement qu'ils quittaient pratiquement leur citoyenneté propre, pour tout le temps de leurs cursus universitaire (sans être faits pour autant "citoyens français"). En fait comme en droit, ils appartenaient à la "Nation Université", corporation à part qui avait un véritable statut sociopolitique particulier. Rappelons que l'Université de Paris avait une place formidable dans la Chrétienté : "De l'enseignement théologique, la France et, dans la France, notre Paris, devint le centre universel : «la Gaule, écrivait le légat pontifical Eudes de Châteauroux, est le four où cuit le pain intellectuel du monde entier». Un prédicateur du XIII^e^ siècle lui fait écho : «Paris est la source de la doctrine d'où partent des aqueducs s'étendant, non pas jusqu'à trente milles comme ceux de Rome, *mais jusqu'aux extrémités du monde»" (Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928,* M^gr^ Baudrillart, Éd. Spes, en six fascicules - 2^e^ Conférence, pp. 19-20). En cas de guerre de la France avec leur pays d'origine, ces étudiants étrangers n'étaient pas renvoyés chez eux, ils n'étaient pas traités en ennemis, car ils étaient considérés comme appartenant moins à leur pays qu'à... l'Université. Or, pour le dire en passant, à l'Université de Paris, "la fille aînée des roys de France", le pape avait exigé qu'on y apprenne *la seule théologie,* renvoyant les sciences philosophiques, qu'il considérait comme inférieures voire dangereuses et subvertissantes du principe chrétien (à combien juste titre !), aux autres universités provinciales, de moindre importance et renom ; rappelons-nous que l'université a été créée par les clercs exclusivement comme une institution ecclésiastique au moment où il s'est agi de faire fusionner, sous l'autorité papale, les écoles cathédrales, monastiques et privées (… et dire que maintenant, les universités sont l'outil principal pour rejeter le Christ du savoir intellectuel !). En tous cas, comme les papes avaient raison de vouloir en rester à la théologie, maîtresse de la sagesse universitaire ! On va mieux le dire tout-à-l'heure, lorsqu'il s'agira d'examiner le grave problème de l'exposé philosophico-thomiste sur la question politique... Mais, pour conclure sur notre sujet, on voit par l'exemple de l'Université de Paris que le concept de citoyenneté dans la France Très-Chrétienne était bel et bien celui de la culture catholique, avant, bien avant, d'être celui de la race ou de la nationalité.

124 Comme un jour tous les peuples auront dans leurs gènes d'aller à Jérusalem chercher le salut ("dix hommes prendront un juif par le pan de sa robe, et lui diront : «Allons, mène-nous à Jérusalem !»" — ces dix hommes, faut-il le dire, sont bien sûr les Nations occidentales à l'heure du *Millenium)...*

nullement à retourner chez lui puisqu'il n'a pas été et ne peut pas être *très-christianisé.*

Par conséquent, seul un roy *lieu-tenant du Christ* aurait eu le droit et la grâce de prononcer le fameux *chez eux chez nous* de Mitterrand, sacrilègement amputé du Christ. Ce roy, d'autre part, n'aurait jamais intégré à la race française que des catholiques (il faut d'ailleurs noter, la tête basse, que Louis XVI entr'ouvrit une bien mauvaise porte lorsqu'il libéralisa le droit de citoyenneté française aux juifs non-convertis[125]...), car le fondement premier de la race et de la Nation française, c'est d'être catholique, première condition pour jouir par surcroît, de la grâce socio-politique qu'Il apporte aux hommes. C'est historique au niveau de la fondation de la France : nous verrons dans un prochain chapitre que c'est en effet la profession de foi catholique des gallo-romano-francs qui, d'une certaine manière, *mérita* que le salut en Politique soit concrétisé, à savoir l'unité de la Gaule réalisé *par un miracle de Dieu* dans la fondation de la première Nation, unité politique à laquelle tout le monde aspirait véhémentement, mais que ni les Gaulois ni ensuite les Romains ne purent jamais fonder, malgré de prodigieux et héroïques efforts (comme le disait si bien Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI : "En France, la religion est plus ancienne que le trône") ! Voilà pourquoi, sous Charlemagne, il était très facile d'être français et de faire des hommes *francs*[126], ce qui se faisait sous le haut contrôle de l'Empereur des chrétiens, c'est-à-dire... des français (comme on était loin de l'anarchie !). Et cette identité "raciale" christique-française, provenant d'une vertu surnaturelle, surnage merveilleusement au-dessus de toute vague étrangère. Et, ici Mitterrand a raison, depuis le début de son existence[127]. Une simple photo ethnique de la Gaule Unie de la fin du V^e^ siècle, après les marées ascendantes et descendantes barbares, nous montre en effet déjà une incroyable diversité, une profusion luxuriante, une richesse inouïe de races diverses installées en Gaule *comme en aucun autre pays* (une véritable récapitulation, quasi un abrégé de toutes celles de la terre ![128]), que, pour la première fois, ce qui est en soi un miracle prodigieux, Clovis, le *très-petit* roy Clovis, quasi un chef de tribus, unifia... Et cette miraculeuse unité politique à partir de multiples races perdurera, incontinent, pérenne, de siècle en siècle... comme pour la tribu de Juda.

---

125 Lire à ce sujet l'instructive trilogie de l'abbé Lemann *L'entrée des israélites dans la société française, Les juifs dans la Révolution française, Napoléon et les juifs.*

126 D'où est significativement dérivé le mot "franchise", introduit au XII^e^ siècle dans la langue française, pour dire : liberté, indépendance ; c'est pourquoi l'homme franc était appelé aussi "homme libre", ô douce musique de cette synonymie à nos oreilles ! Car la liberté, l'épanouissement en Politique vient du don du Christ déposé dans la France ! Voyez où nous sommes descendus puisque, de nos jours, le vocable est repris par... des francs-maçons, experts à voler ce qui appartient au Christ (il existe, en effet, une Loge dite des "hommes libres"...) !

127 Et pendant toute son histoire, ce que révèle très bien un aspect peu étudié de la Loi fondamentale du "saint royaume" : "Les princes français, même investis d'une couronne étrangère, ne perdent JAMAIS leur nationalité française, ni leurs droits dynastiques. Louis VIII fut quelque temps roy d'Angleterre avant de succéder en France à son père Philippe-Auguste. Charles de Valois fut roy d'Aragon, ce qui n'empêcha pas son fils Philippe VI de monter sur le trône de France. Henri III était roy de Pologne, ce qui ne l'empêcha pas davantage de devenir roy de France à la mort de son frère Charles IX. Henri IV était roy de Navarre, après son père" *(Faisons le point sur la Loi fondamentale,* Xavier de Roche, article remarquable reproduit dans l'Annexe III).

128 "Quand l'histoire commencera à écrire ses annales [en France], la population «française» montrera une image ethnique hétérogène, un mélange d'hommes bruns et d'hommes blonds, d'hommes à tête ronde et d'hommes à tête allongée, les uns petit-fils de très anciens habitants, les autres descendants d'envahisseurs, sans compter les croisements, les innombrables produits de métissages poursuivis pendant des centaines d'années" *(Histoire des Français,* Pierre Gaxotte, t. I, pp. 21-22). Et pourquoi un tel rendez-vous de races diverses dans la Gaule ? Parce qu'elle était et est toujours un vrai petit paradis terrestre qui attirait non seulement les romains, mais tous les barbares. Marie-Madeleine Martin l'a fort bien noté dans ses études : "Les géographes [romains] n'auraient pas dû seulement s'extasier [devant la beauté de la terre gauloise, comme Strabon le fit], car cette terre fertile était aussi l'appât préféré des invasions : elle s'ouvrait sur les mers des brumes et sur celles du soleil, elle figurait le terme de tous les chemins venus du fond de l'Asie grouillante de multitudes. Elle verrait pendant des siècles venir vers elle toutes les navigations et toutes les chevauchées, tous les voyageurs et tous les pillards" *(La France chrétienne avant Clovis,* pp. 15-16).

Donnons une simple illustration. Charlemagne va déporter en masse les restes des terribles Saxons, les installant en pleine Gaule, du côté de la Loire, parce que, laissés chez eux, il ne pouvait soumettre durablement ces païens durs-à-cuire à l'Ordre Très-Chrétien, ceux-ci ne cessant de se rebeller dès qu'il avait le dos tourné et de mettre ainsi en péril le fragile équilibre de la Grande-France érigée par lui (Charlemagne fut si excédé de l'endurcissement saxon qu'à la fin il fit une charte rédigée en ces termes : "S'il est dans le peuple saxon un non-baptisé qui se cache en son sein, et s'il dédaigne de venir au baptême, *qu'il meure*" *!* — nous préférons ne pas dire ce que nous pensons de cette *ad-mi-ra-ble* Charte, si parfaitement justifiée ; qu'on en juge sur l'Histoire, par la belle page que nous reproduisons en note de fin de texte [9]). Or, le lendemain même de leur installation... *chez eux chez nous,* ils n'étaient plus des Saxons, ils étaient... des Français. Avec des mœurs françaises. Et personne n'en parla plus. François Mitterrand, encore lui le bougre, a prononcé à la télévision un médiatique "demain" *("Demain,* le chômage sera résolu"), il n'a été, comme d'habitude, qu'un vil menteur, abuseur des français qui d'ailleurs n'ont que ce qu'ils méritent puisqu'ils vont *rôter* dans les isoloirs de vote dès qu'on le leur demande[129]. Mais si le Très-Chrétien Charlemagne, interviewé à la télé au IXe siècle, avait déclaré : "*Demain,* les Saxons seront Français", l'Histoire aurait corroboré l'affirmation. C'est toute la différence entre le bouffon du roy et le roy lui-même. Le premier agite ses grelots d'illusion dont les sons aigrelets et captieux s'évanouissent avant... *demain,* quand le second écrit gravement l'Histoire, mais simplement, mais sans se donner en spectacle, mais sans même le dire, pour la gloire vraie et réelle, la postérité et les éternités d'Éternité : c'est si vrai que si on ne savait la chose par les Capitulaires, personne ne saurait rien de l'épisode saxon ! Et ne manquez surtout pas de noter l'analogie avec la tribu de Juda où l'on voit les "étrangers" être si parfaitement intégrés que la Bible les fait figurer dans la généalogie des fils de Juda, ce qui manifeste on ne peut mieux l'achèvement parfaitement abouti du phénomène d'intégration !

Ce qui se passe avec les Saxons se renouvellera une infinité de fois, comme par exemple avec les Normands, un siècle plus tard : "«Les Normands *s'étant convertis à la foi catholique,* dit Raoul Glaber [dans sa célèbre Chronique du Moyen-Âge], les Francs et la plupart des Bourguignons s'empressèrent de contracter amicalement avec eux des mariages, et déclarèrent, d'un consentement général, qu'ils ne feraient plus ensemble qu'un même royaume, de nom comme de fait». Tel est le témoignage du chroniqueur sur cette race normande, dont il a pourtant montré la première apparition comme un fléau tombé du ciel. Ainsi le catholicisme [… infusé dans la vie sociopolitique de la Nation Unie, par vertu Très-Chrétienne issue de la Noël 496, car il ne s'agit nullement ici du catholicisme privé, seulement dans les âmes], cette fois encore, avait transformé la barbarie et dompté la conquête"[130]. [Comparez cela avec nos jours

---

129 … Ils iraient même *avant* si c'était possible, tellement ils aiment ça ! Et les tradis. ne sont pas les derniers !!

130 *Histoire de France,* M. Laurentie, t. II., 1867, 3e éd., pp. 3-8. "Le duché de Normandie, érigé au grand détriment de l'unité de la monarchie, avait fini par lui être un instrument de défense contre des invasions nouvelles. Et il semble que la famille de Robert le Fort avait pressenti cette espèce de mission ; car elle, qui avait vaillamment tiré l'épée contre les Normands, fut la plus prompte à les adopter, dès que la Foi chrétienne les eut vaincus [remarquez la continuité de la stratégie capétienne naissante avec celle de Charlemagne…] ; et il semble que le vague instinct d'avenir qui présida à la politique des ducs de France, n'ait pas non plus échappé au chroniqueur. Car le voilà qui s'arrête dans ses récits, cherchant à s'expliquer comment le catholicisme illumine l'Occident et le Septentrion de préférence à l'Orient où règne encore l'erreur. *La mission de la France, dans ce vaste mouvement de l'humanité, ne lui est pas bien manifeste, mais il la soupçonne.* Il l'a indiquée dans cette conversion des Normands *qui TOUT AUSSITÔT S'IDENTIFIENT AVEC LA GAULE ;* puis il l'indique encore dans la conversion des Hongrois qu'on avait vus apparaître dans l'anarchie des Francs : «Et ces hommes qui pillaient autrefois les chrétiens, dit-il, et les emmenaient en captivité pour leur

ignominieux, où, ô mille hontes, les africains ou les arabes, plus ou moins *bougnouls* parfois sans le vouloir ni le savoir ni même n'en pouvoir mais, certains en terre de France républicaine depuis la fin des années soixante, n'ont rien renié non seulement de leurs fausses religions mais de leurs mœurs polygames, et dont les *femelles* à peine âgées de vingt-cinq ans ont souvent cinq ou six gosses, *tous de père inconnu et de pères différents,* partenaires abjects et irresponsables d'un moment, le tout béni et *subventionné* par l'État et la… "Sécurité" dite sociale !!!]

Autre preuve de la puissance extraordinaire de la vertu d'intégration des étrangers à la France Très-Chrétienne : la pluralité linguistique conservée par les provinces réunies au "saint royaume" au cours de son histoire, telles l'Alsace ou le Roussillon au XVIII[e] siècle : "La France n'avait nullement imposé sa langue aux provinces conquises. Michelet attache grand prix à cette pluralité linguistique. Les Alsaciens ne cessaient d'utiliser leur dialecte ; les habitants du Roussillon continuèrent de parler le catalan. *Cependant, on ne vit pas d'opposition entre les provinces nouvelles et la France de l'intérieur*"[131].

… Sont-elles nombreuses les autres nations, à pouvoir présenter un tableau aussi libéral voire idyllique envers les étrangers intégrés ? Une telle vertu d'intégration heureuse ? Qu'on pense par exemple, a contrario, à ce que sont devenues les Balkans, depuis que la grâce sociopolitique Très-Chrétienne délivrée par l'Empire d'Autriche-Hongrie a disparu[132] : un confusionnel amas de peuples jetés les uns sur les autres, et qui ne s'entendent pas ! Or, tout en restant quasi lui-même, "l'étranger" en France ne l'était plus du tout, il était français, il était catholique. Et c'est ceci qui est un miracle : *en restant parfaitement LUI-MÊME dans tout ce qui est sain de son humanité sociopolitique, l'étranger est FRANÇAIS.* Preuve que la vertu française est toute surnaturelle puisqu'elle peut comprendre et inclure dans son génie toutes les natures sociopolitiques différentes des peuples du monde entier. Pour en rester à la France, on retrouve bien, par des fouilles archéologiques, des traces de peuplades étrangères aux gallo-romains *antérieures* à la conversion de Clovis, avec leurs us et coutumes funéraires particulières sans aucun emprunt aux peuples gallo-romains... *mais pour aucune des populations étrangères intégrées à la France après le baptême de Clovis.* Nous touchons là du doigt, comme pour la Tribu de Juda, le miracle sociopolitique français, un prodigieux miracle social en vérité, vraiment divin, vraiment inconnu des autres nations, miracle dont Mitterrand et tous les modernes sont trop indignes de saisir la racine, qui est le Christ *inhabitant* la France.[133]

servir d'esclaves, les accueillent à présent comme leurs frères ou comme leurs propres enfants» (Chronique de R. Glaber, Liv. I)" *(ibidem).*

131 *L'ancien régime,* François Bluche, pp. 59.-60.

132 Laquelle grâce, d'ailleurs, est entièrement dérivée de la France carolingienne, car l'empire de l'Est, *Österreich,* est la grande Marche à l'Est de la construction européenne fondée par Charlemagne.

133 Or, pour vouloir faire comme si le Christ assistait toujours de sa grâce la France alors qu'on L'a rejeté, en faisant venir inconsidérément des immigrés de tous pays, on fait de la France un *melting-pot* ignoble, une poubelle infâme, une méchante mayonnaise où le plus vil des ingrédients avilit *forcément* le plus noble par contact obligé. C'est nous français modernes, précisément, qui pouvons bien comprendre à quel point le miracle Très-Chrétien de l'intégration étrangère était grand car, en voyant la sanie actuelle, nos yeux nous montrent, crûment, cruellement, qu'il est parfaitement impossible que de multiples races ne subvertissent celle française, si l'on en reste au seul plan naturel, racial, républicain ! Et le *démocrate* Le Pen *qui ne s'appuie nullement sur la grâce sociopolitique du Christ* pour (prétendre) réparer le ressort sociopolitique français, serait aussi coincé que ses petits copains ennemis démocrates si, par malheur, il arrivait à la tête de la France : en promouvant une réaction orgueilleuse du français, non sainte, le malsain et sinistre irresponsable ne ferait que dégoupiller une sacrée grenade !

On voudra bien excuser cette longue échappée, quelque peu douloureuse et passionnée, qui s'est comme imposée à nous à cause du drame contemporain. Poursuivons maintenant sur un autre attribut de l'inhabitation divine du peuple élu. Une autre caractéristique de la Tribu de Juda est *la prospérité matérielle et la joie de vivre qui en découle.* Comme André-Marie Gérard le rappelait de Juda : "Il [Juda] sera comblé de bétail fécond et de raisins juteux, symboles d'heureuses récoltes qui apportent la joie de vivre, ici évoquée par l'usage généreux du vin... et du lait" (supra). Or, elle aussi, cette prospérité matérielle, dérive de l'inhabitation divine, de la Présence quotidienne du Christ *chez nous... chez Lui ! Chez Lui,* au Ciel, on n'a pas faim, on n'a pas froid, on est heureux, attendu que le Christ répare en permanence et gratuitement tous les besoins de notre chair. Ici-bas, lorsque le Christ fait vivre *de sa Vie divine* tout un peuple, que ce soit la Tribu de Juda ou la France Très-Chrétienne, c'est pareil, Il lui donne libéralement son pain quotidien pour que personne ne manque. Et comme le joug du Christ est doux, Il le donne avec abondance et même surabondance, cette fameuse "mesure bien tassée" de l'évangile, pour la joie de tous, sans exception. C'est pourquoi Yahweh se fâche tout rouge de la rébellion des juifs dans le désert. Il a cent mille fois raison, puisque non seulement Il leur donnait tous les jours la manne substantielle (sauf le sabbat, mais la veille Yahweh avait prévu ration double), mais qu'en plus, pour leur contentement humain, Il avait fait plusieurs fois s'abattre sur le camp un nuage de cailles (les juifs n'avaient même pas à les tirer au fusil !) : "Juifs à la nuque raide, vous murmurez contre Moi, et vous avez encore de la viande entre les dents !...", leur dira-t-Il, offensé dans sa bonté de Père, peiné, avant de sévir. Une autre fois, pour ce même péché d'ingratitude noire, Il fait tomber le feu du Ciel sur eux : "[Après tous les miracles faits par Yahweh pour Israël], ils parlèrent mal de Dieu, en disant : «Dieu pourra-t-il bien préparer une table dans le désert ? À cause qu'Il a frappé la pierre et que les eaux en ont coulé, et que des torrents ont inondé la terre, pourra-t-Il de même nous donner du pain, ou préparer une table pour nourrir son peuple ?» C'est pourquoi le Seigneur ayant ouï ces discours si injurieux à sa Puissance et à sa Bonté, différa de les faire entrer dans la terre qu'Il leur avait promise. Et un feu s'alluma contre Jacob, et la colère du Seigneur s'éleva contre Israël, parce qu'ils ne crurent point à Dieu et qu'ils n'espérèrent point en son assistance salutaire"[134]...

La prospérité attachée au peuple élu est donc historiquement et scripturairement constatée pour la Tribu de Juda, dans toute son histoire (pas seulement d'ailleurs quant à l'Ancien-Testament, mais quant au Nouveau : témoin, l'extraordinaire renaissance de la terre d'Israël par les juifs, à partir des années 1917…!). Elle ne l'est pas moins pour la France Très-Chrétienne[135]. Un prêtre français vivant au XVII[e] siècle, l'abbé Thomas de Saint-Laurent, rédigeant un petit ouvrage de spiritualité, pou-

134 Ps. LXXVII, 18-22.

135 Elle l'est même jusque dans la terre, le sol qui va être le substrat matériel de la France, c'est-à-dire la Gaule. "Plusieurs siècles av. J.-C., les géographes grecs décrivaient avec admiration une contrée sise entre l'Océan, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin. *Son sol fertile et varié promettait d'abondantes richesses ;* l'ordonnance de ses fleuves, la disposition de ses monts et de ses plaines semblaient faites pour la vie accueillante, les échanges humains, et Strabon devait dire un jour qu'on croirait y voir l'effet d'une «prévision intelligente»" ! (Cité par *Le Roy,* p. 33 ; voici le texte exact de Strabon, historien grec, en vérité bien formidable pour illustrer notre sujet, l'élection divine de la France : "*Personne ne pourrait douter, en contemplant cette œuvre de la Providence, qu'elle n'ait disposé ainsi ce pays avec intention, et non pas au hasard*").

vait bien y écrire : "Tenons pour une vérité indiscutable que la Providence pourvoit *largement* aux besoins temporels des hommes. Sans doute, il y aura toujours sur la terre des riches et des pauvres. Tandis que les uns vivent dans l'abondance, les autres doivent travailler et pratiquer une sage économie. Mais le Père céleste fournit à tous les moyens de vivre avec une certaine aisance, dans la condition où Il les a placés. (...) *Généralement, je le crois du moins, Dieu ne fait pas de déclassés*"[136]. Notre clerc pouvait en effet le dire excellemment pour la France, rien qu'en jetant le regard autour de lui dans son pays. Car effectivement, dans le Plan divin, il n'y a pas d'exclus sociaux. Et surtout pas en France.

... Oh, bien entendu, les habituels négationistes ne manqueront pas de nous objecter les famines graves des XVIe et XVIIe siècles, lesquelles touchèrent cruellement certaines fractions de la population française, surtout en périodes d'hivers rigoureux, au point qu'il y eut dans certains coins particulièrement défavorisés des scènes atroces d'anthropophagie, notamment dans la Lorraine. Mais... quand finira-t-on par tourner les problèmes à l'envers ? L'Histoire l'enseigne sans équivoque : la pénurie alimentaire grave dans notre pays a *toujours* provenu de la mauvaise volonté humaine, beaucoup plus qu'en aucun autre pays et beaucoup plus coupablement[137]. Pourquoi, par exemple, remarque-t-on que la famine et la misère noire ont particulièrement sévies lors des guerres catholico-protestantes ? Ces famines et autres jacqueries paysannes, par exemple cette lamentable *Armée de souffrance* composée de paysans et de gentilshommes ruraux acculés à la misère, implacablement voire injustement décimée par les soldats d'un Richelieu hélas approuvé par Louis XIII (ô honte), sont-elles dûes à l'impuissance du Don de Dieu ou à un désordre social grave des français ? Lorsqu'un français *ou un étranger* meurt de faim (et/ou de froid) sur le sol français, la faute est infiniment plus grave pour tous les français, devant Dieu et devant les hommes, qu'en n'importe quel autre pays, parce que chez nous, il y a naturellement abondance matérielle et que la chose est donc extraordinairement, abominablement, anormale. Pourquoi, d'autre part et pour en rester à l'Ancien-Régime, le paysan français s'obstinait-il, dans une sorte de dérive janséniste, à ne pas vouloir faire de provisions au-delà de l'année, mettant stupidement en avant le "donnez-nous notre pain *quotidien*", traitant en diaboliques et détruisant les réserves de ceux qu'il méprisait sous le nom de "monopoleurs" ? Pourquoi d'autre part, les nobles ruraux furent-ils lâchement abandonnés par le pouvoir bourbonien lorsqu'il s'agissait au contraire de les soutenir, eux qui étaient les principaux acteurs de l'élévation morale des simples, des améliorations de la technique agricole dans les campagnes, etc., eux qui étaient, dans leur grande majorité, incomparablement plus *nobles* que la plupart des poudrés de Versailles[138] ? Il y eut certes de mauvaises récoltes qui ne dépen-

---

136 *Le livre de la Confiance,* abbé Thomas de Saint-Laurent, p. 33. Cependant, il faut préciser, ce que ne fait pas l'auteur, qu'il existe des vocations très-spéciales d'âmes co-expiatrices, victimales, ayant à vivre une sorte de damnation temporelle (peut-être plus nombreuses qu'on ne le croit, d'ailleurs, ces âmes, surtout plus on approche du règne de l'Antéchrist), tel saint Benoît-Joseph Labre, mais ce sont des exceptions qui confirment la règle générale bien énoncée par l'abbé de Saint-Laurent.

137 Ce qui fait poser cette redoutable question : les élus du Nouveau-Testament sont-ils vraiment si meilleurs que ceux de l'Ancien, comme certains le croient très-fort ?

138 "... Petit gentilhomme ayant terre et manoir à la campagne, modeste mais point pauvre [... du moins jusqu'à Louis XIII], vivant parmi les paysans, à la fois proche et distinct d'eux, notable de sa contrée. Petite noblesse fortement insérée dans le tissu social campagnard, se sentant bien au milieu des paysans mais, néanmoins, se distinguant bien d'eux. On peut citer l'exemple des petits nobles de la Normandie. Comment ont-ils été perçus par le pouvoir lorsqu'en 1639-1640, une enquête a été faite sur eux ? Brièveté et sécheresse des papiers administratifs de tous temps qui, d'un coup de plume, définissent et cataloguent les hobereaux de la vicomté de Coutances et de la vicomté d'Avranches. Noblesse nombreuse qui, par le consensus, la manière de vivre, s'est insinuée dans le second ordre. Ils sont quatre cent soixante-quinze petits nobles pour cent quarante-huit paroisses, une moyenne de trois par localité. Une multitude de manoirs conservés, plus ou moins modestes, témoignent encore de leur pré-

daient pas du vouloir humain mais d'aléas climatiques, d'ailleurs rares, mais leurs conséquences néfastes auraient été fort atténuées si le paysan français avait pris certaines précautions, parfois même élémentaires (c'est ainsi qu'on exposait à l'air le fumier sans le couvrir, et qu'une saison normale de pluies suffisait à le délaver, à le dégénérer complètement : la mauvaise coutume s'en est continuée jusqu'au XIXe siècle !)...

Mais pour autant, que certains stéréotypes romantiques malveillants ne nous abusent pas : si, dans l'espace géographique et le temps, l'on regarde globalement l'histoire de notre pays, ces pénuries, ces pauvres faméliques, furent l'exception. Régine Pernoud résume ce point par ces phrases : "Les famines ont été nombreuses, surtout au XIe siècle, mais il est difficile de nous en faire une idée exacte parce que celles de notre temps embrassent de vastes contrées alors qu'au Moyen-Âge, elles sont toujours très localisées : la valeur d'un ou deux départements, au plus, souffrant d'une année de mauvaise récolte"[139]. Car généralement, pour peu qu'il veuille bien faire son devoir, le français prospère sur la terre de cette Gaule riche, gras pâturages du Bon Pasteur qui, justement à cause de cela, tenta, à un moment ou un autre de leur histoire, tous les barbares conquérants des IIIe-Ve siècles (c'est bien pourquoi il y avait un tel brassage racial dans la Gaule, au temps de Clovis !). Et lorsqu'il y avait disette pour la saison, tout un chacun avait une famille, qu'elle soit charnelle ou corporative, pour l'assister dans ses besoins fondamentaux (c'était d'ailleurs un devoir d'honneur, et d'honneur chrétien, que d'assister un membre souffrant des siens, et nous verrons que chacun avait à honneur de l'exécuter) : il était bien rare celui qui, en satisfaisant personnellement son devoir social, n'avait pas de famille et absolument aucune aide, pour ne pas dire qu'il ne pouvait pas exister, en France Très-Chrétienne, de tel individu complètement isolé sans faute de sa part... ou de celle de sa famille, ou de la société.

Et le Français prospère beaucoup plus en France que dans les autres Nations, à proportion d'un même travail. C'est là, justement, que se discerne l'assistance, mieux la Présence divine dans la France, qui fait couler les sources d'Eau Vive... On en a une preuve très concrète et irréfutable par les statistiques démographiques, puisque, durant tout l'Ancien-Régime, la population française est, de loin, la plus nombreuse par rapport à celles des autres nations d'Europe. "C'est une France *globalement riche* qui aborde 1789, et elle n'a rien à envier à ses voisins, ce serait même plutôt le contraire, puisqu'on voit entr'autres faits, la France être la nation la plus peuplée de l'Europe d'alors, Russie y comprise (France : 27 millions d'ha., contre : Espagne, 10,5 ;

---

sence d'autrefois. «Pauvre», «peu riche», «moyennement riche», telle est l'estimation vague de leurs moyens de vie. «Homme de rien, propre à rien, homme de peu de considération», telle est l'appréciation méprisante du pouvoir qui fait son enquête en termes d'efficacité et d'utilité. Mais ce point de vue était-il partagé par les gens de l'endroit ? Un révélateur est là. Lorsqu'en 1639, les paysans se révoltent, ils font appel aux petits nobles, les reconnaissent comme des leurs et comme notables, ils les choisissent comme chefs, révélant ainsi l'existence d'une communauté d'intérêt et de vie, de sympathie que des événements ultérieurs tardifs ne devaient point démentir (la chouannerie)" *(La vie quotidienne au temps de Louis XIII,* Madeleine Foisil, pp. 70-71). Pierre de Kériolet, ce noble breton qui se convertit au XVIIe siècle après une jeunesse plus qu'orageuse, était scandalisé du peu de soin que l'État en faisait ; c'est qu'il connaissait fort bien le dossier, ayant eu charge au Parlement de Bretagne : "Vous ne sauriez croire combien j'ai de peine et combien je souffre de voir incessamment les violences de nos gentilshommes [contre l'ordre public], les châtiments qu'on en fait et le peu de remède qu'on y apporte. (...) Je l'ai dit autrefois à messieurs du Parlement, comme j'étais de leurs corps : *la pauvreté de beaucoup de familles nobles est la source première du mal. (...)* C'est une chose étrange qu'on a pourvu et donné ordre aux misères de toutes les sortes de conditions, excepté de la noblesse. Il y a des hôpitaux généraux et des maisons de piété pour élever les enfants du pauvre peuple ; il y a des assemblées et des sociétés de charité dans les villes et dans les quartiers, pour assister les pauvres honteux ; il y a des collèges et des bourses pour les pauvres écoliers et les pauvres ecclésiastiques, et cependant on n'a point encore pourvu à l'assistance des pauvres gentilshommes" *(Le pénitent breton - Pierre de Kériolet,* Hippolyte Le Gouvello & Louis de Boanergès, pp. 167-168).

139 *Lumière du Moyen-Âge,* Régine Pernoud, p. 261.

Royaume-Uni, 10 ; Italie, 18, Autriche, 20, Saint-Empire, 20)"[140]. Or, là encore, le parallèle est impressionnant avec la Tribu de Juda : "Plus forte que toutes, [la Tribu de Juda] assurément le resta au su des scribes de la tradition sacerdotale qui enluminèrent les froids recensements des Nombres de statistiques chiffrées, sans grande valeur comptable, du moins dans le contexte chronologique où elles sont introduites, mais bien suggestives : *le nombre des hommes de Juda*[141] *y est partout donné comme nettement supérieur à celui que retient semblable relevé pour les autres tribus*"[142], exactement, donc, comme la France par rapport aux dix autres tribus… euh, pardon, nations européennes ! D'autre part, quant auxdites nations européennes qui participaient de plus loin que la "*Tribu de Juda de l'ère nouvelle*" (saint Pie X, dénommant ainsi la France) à la grâce sociopolitique du Christ, "tout en ayant un niveau de vie inférieur à la France, elles n'en étaient pas pour autant à crever la faim. Les clichés de l'historiographie moderne, un romantique Michelet, ne résistent pas longtemps aux faits socio-historiques. (...) Louis Veuillot avait bien raison d'ironiser, dans *Les odeurs de Paris,* sur ce fameux croquis de La Bruyère dépeignant le paysan d'Ancien-Régime comme une bête non seulement noire, affreuse et misérable, mais quasi-sauvage, marchant à quatre pattes et possédant à peine les rudiments du langage humain. Voilà assurément qui est plaisant mais... nous sommes loin de l'Histoire. Le fabuliste La Fontaine, moralisant sur «un *riche* laboureur sentant sa fin prochaine», qui aurait pu enterrer un *magot* assez conséquent pour séduire ses enfants, présentait une vue des choses de l'Ancien-Régime infiniment plus proche de la vérité historique ! Le paysan de La Bruyère était tout au plus une bonne plaisanterie dont l'époque d'alors savait apprécier toute la finesse"[143]... mais plus Michelet, l'antichrétien Michelet, et moins encore les plumitifs contemporains, qui prennent au premier degré ses mensonges primaires d'idéologue haineux[144].

La prospérité matérielle est donc un attribut du peuple élu. Mais ne croyons pas qu'elle est liée d'abord à la qualité exceptionnelle de la terre en Gaule ou à celle de la Terre promise. Certes, on l'a déjà dit, c'est le cas, ces terres sont riches, parce que Dieu lie très-souvent les causes secondes aux causes premières. Mais ce n'est pas d'abord cela qui fonde cette prospérité du peuple élu. De la même manière que la faculté d'intégration de l'étranger est beaucoup plus d'essence surnaturelle que naturelle, ici aussi la prospérité matérielle dépend plus de la civilisation Très-Chrétienne et de l'inhabitation divine, que de la richesse de la terre elle-même : un mode de vie sociopolitique basé sur le sacrifice chrétien globalement consenti par tous (ce qui exclut tout gaspillage et inclut une saine épargne, le respect de dame Nature, pardessus tout le don social de soi, etc.), et surtout sur la grâce du Christ en Politique, engendre inéluctablement, bien plus tôt que tard, la mise en valeur de toutes les richesses de la nature et une grande prospérité matérielle. La meilleure preuve en est que l'agriculture et le jardinage ont été promus en France par les moines (voyez par exemple comme certains écologistes redécouvrent de nos jours avec émerveillement

---

140 *Actualité de la Fin des Temps,* au chapitre sur le signe eschatologique de la famine, Louis de Boanergès, p. 112.

141 Nb I, 27 ; II, 3-4 ; XXVI, 20-22.

142 Nb I, 20 à 43 ; II, 3 à 31 ; XXVI, 5-62.

143 *Actualité de la Fin des Temps,* p. 112.

144 "On ignore trop que cet historien de la France est d'abord anti-catholique, au point d'en être convulsif [du moins dans sa dernière période]. En même temps qu'il rédige son *Histoire de France,* il écrit, pour publication intercalée, des prises à partie violentes de l'Église, allant de ses *Jésuites,* à son *Du prêtre,* à sa *Sorcière,* à sa *Bible de l'Humanité.* Tous ses ouvrages, malheureusement bien oubliés ; car s'ils étaient connus des lecteurs de son *Histoire de France,* ils leur révéleraient la vraie nature de celle-ci : une entreprise anti-catholique" *(L'Église au risque de l'histoire,* Jean Dumont, note latérale de la p. 272).

les "jardins de curés"…). Une autre preuve en est administrée magistralement par les peuples dits du Tiers-Monde, lesquels deviennent immédiatement matériellement prospères *dès lors qu'ils sont très-christianisés !* Là encore, c'est historique. Qui, en effet, se souvient *qu'au sortir de la deuxième guerre mondiale,* "le Tiers-Monde subvenait à ses propres besoins [alimentaires], quand aujourd'hui [l'auteur écrivait dans les années 1985], il importe 80 millions de tonnes de céréales"[145] ? Or, cette époque de prospérité dudit Tiers-Monde correspond *exactement* à la période dite coloniale, pendant ce temps d'ailleurs regretté par les survivants de l'époque où ces pays furent *très-christianisés,* quand bien même ils le furent (fort) imparfaitement. On sait assez l'effroyable situation de famine endémique de la malheureuse Afrique dès que les initiés du nouvel ordre mondial maçonnique l'obligèrent par l'illusoire et satanique démocratisme à sortir de sa Très-Christianisation sociopolitique. La famine, là-bas, à peine une décennie après la démocratisation *au forcing et au forceps* des pays d'Afrique, ce ne sont plus des accidents sporadiques sur une année ou deux et sur une surface de la valeur d'un ou deux départements, c'est "un état de permanence qui ne cesse de s'aggraver au fil des ans sur tout le continent"[146]. Et si évidemment nous ne saurions aborder ce sujet ici, on ne terminera pas sans préciser que les causes en sont principalement humaines et politiques, avant, bien avant, d'être climatiques ! *C'est parce que l'homme veut sortir de la sphère sociopolitique Très-Chrétienne, et vivre le social, le politique, dans le mensonge démocratique, c'est-à-dire dans l'orgueil de l'homme qui prétend, mais à faux, créer le bien commun en se passant du Christ.*

Quand on vous dit que la grâce divine en Politique, c'est très concret !

Quatrième caractéristique-miracle : *la vaillance des peuples élus dans les combats, et en même temps leur propension irrésistible à mener le bon combat, à savoir l'établissement du Royaume d'Israël pour l'Ancien-Testament, et la propagation du Règne social du Christ ainsi que la défense de l'Église catholique pour le Nouveau.*

"Le don de la vaillance est fait à chacune d'elles : la fierté du *Sicambre* [la fameuse *furia francese !],* et le rugissement du *Lion de Juda* ne sont-ils pas restés célèbres ?"[147]. "La tribu de Juda, par une destinée glorieuse, est choisie de Dieu pour devenir *l'épée de Jacob et le bouclier d'Israël ;* et le patriarche, saisi d'un transport prophétique, s'écrie sur son lit de mort : «Juda, tes frères te loueront, ta main sera sur la tête de tes ennemis, les enfants de ton père s'inclineront devant toi». Car le Seigneur lui confia la garde de son peuple avec la défense des lieux saints et, tout en réservant à Lévi la majesté du sacerdoce, il remit à Juda le glaive des combats, en lui disant : «Va, ceins tes reins, je t'ai posé comme une ville forte, une colonne de fer, un mur d'airain ; j'ai établi au milieu de toi mon testament ; protège mon sanctuaire, afin que mon nom ne soit pas blasphémé parmi les nations». Telle fut la mission de Juda, et Juda resta fidèle à sa vocation"[148]. Ne voulant pas trop rallonger, nous ne nous attarderons pas sur cet attribut particulier des peuples élus que nous illustrerons plus loin dans un

145 Cf. *Actualité de la Fin des Temps,* p. 113.
146 *Ibidem.*
147 L'abbé Lemann, cité par *Le sel de la terre,* p. 66.
148 Le sel de la terre, pp. 18-19.

autre chapitre, à propos de la vaillance gauloise et française fort célébrée dans les annales romaines (… à leur détriment !), comme étant exceptionnelle et particulière à ces seuls peuples.

Quant à la France et sa propension innée à défendre la sainte Église des attaques de l'ennemi, il nous suffira de citer ces paroles du pape Innocent III, citées par Léon XIII dans *Nobilissima Gallorum Gens :* "Nous avons pour le royaume de France une amitié particulière parce que, *plus que tous les royaumes de la terre,* il a été de tous temps attentif et dévoué au Siège apostolique et à nous"[149]... Voilà qui n'est pas une phrase laudative de circonstance, des lauriers de politesse, si l'on veut bien se rappeler que le seul refuge que connurent les papes persécutés, fut *toujours, sans exception,* la seule France : nous illustrerons cela tout-à-l'heure. Et pour ce qui est de la propagation de l'idéal chrétien dans les peuples, il nous suffira de continuer à citer ledit pape... Léon XIII, oui, Léon XIII, l'incroyable Léon XIII qui, à côté de phrases si intelligentes et si spirituellement élevées, signera le Ralliement (comprenne qui pourra : nous tâcherons plus loin, dans les larmes, de "comprendre"...) : "Fille de l'Église catholique, la France a une mission d'universalisation. Léon XIII n'y voit pas seulement un instrument pour la défense de l'Église, *mais aussi pour «la dilatation du Règne de Jésus-Christ».* Il développe ce point dans son encyclique *Nobilissima Gallorum Gens,* adressée aux évêques de France : «Souvent, dès ces temps reculés, vénérables frères, vos ancêtres, dans de grandes et salutaires entreprises, ont paru comme les aides de la divine Providence elle-même. Mais ils ont surtout signalé leur vertu en défendant par toute la terre le nom catholique, en propageant la foi chrétienne parmi les nations barbares, en délivrant et protégeant les saints-lieux de la Palestine, au point de rendre à bon droit proverbial ce mot des vieux temps : *Gesta Dei per Francos.* Aussi leur est-il arrivé, grâce à leur fidèle dévouement à l'Église catholique, d'entrer comme en partage de ses gloires et de fonder des oeuvres publiques et privées *où se manifeste un admirable génie de religion, de bienfaisance, de magnanimité»*[150].

"Saint Pie X pouvait bien conclure ce point par cette formule : «Dieu aime la France parce qu'il aime l'Église» : Oui, Dieu aime la France à cause des oeuvres si nombreuses qu'elle a fondées pour le salut des âmes [notez bien que le saint pape parle d'un salut *de l'âme,* pas d'un salut simplement social inhérent au corps : ce qui est bien définir et reconnaître une mission divine à la France !] ; oeuvres qui, comme les eaux d'un fleuve majestueux, répandent de tous côtés leur action bienfaisante"[151]. Mais nous n'en finirions pas de faire vibrer cette corde sensible chez les papes. Combien alors lumineusement, sur ce point, brille le Ps. LXXXVIII : "J'ai trouvé David, mon serviteur [= le roy d'élection divine directe... que nos roys français Très-Chrétiens continuent]. Je l'ai oint de mon huile sainte. Car Ma main l'assistera, et mon bras le fortifiera. L'ennemi n'aura jamais l'avantage sur lui, et le fils d'iniquité ne pourra lui nuire. *Et Je taillerai ses ennemis en pièces devant lui, et Je mettrai en fuite ceux qui le haïssent.* Ma vérité et ma miséricorde seront avec lui, et par mon Nom, s'élèvera sa puissance... Il M'invoquera : «Vous êtes mon Père, mon Dieu, et l'Auteur

---

149 Lettre apostolique de S.S. Léon XIII, t. 1, p. 227.

150 Mgr Marcel Lefebvre, acteur et témoin des missions africaines, emploiera, pour résumer ses longues années d'expériences missionnaires, à peu près ces mêmes derniers mots, qu'on a déjà cités, preuve qu'il ne s'agissait nullement, dans la bouche du pape, d'un verbiage laudatif de circonstance : "Les Africains, dit-il, aiment profondément la culture et la civilisation chrétienne de la France. (…) La France chrétienne, presque malgré elle, apporte avec elle *cette charité, cette compréhension des âmes, cette psychologie profonde des besoins du prochain qui lui vient en droite ligne de sa catholicité*" *(Marcel Lefebvre, une vie,* B. Tissier de Mallerais, p. 172).

151 *Le sel de la terre,* p. 77.

de mon salut». Et Moi, Je ferai de lui *le premier-né, le plus élevé des Roys de la terre*"[152] ! La formule est reprise, presque mot pour mot, dans le Rituel du Sacre de nos roys : "Que le Roy [de France] soit honoré *plus que les roys des autres nations.* (…) Que les nations le comblent de louanges et célèbrent sa magnanimité. (...) *Qu'il soit le plus puissant des roys, etc.*" !

Une cinquième caractéristique-miracle du peuple élu doit être évoquée : *la situation géopolitique de la Tribu de Juda par rapport aux dix tribus, et celle de la France par rapport aux nations européennes.* L'une et l'autre, elles sont le centre vital, le *cœur*, auquel se rapporte le monde entier, d'abord celui des frères, et, ensuite, d'approche en approche, celui des autres peuples.

Citons à nouveau les remarquables notices du *Dictionnaire de la Bible* d'André-Marie Gérard. Elles vont nous permettre en effet, notamment par les différentes appellations "Israël", "Juda", etc., de bien saisir ce que recouvrent ces termes, et surtout à qui ils s'appliquent excellemment. Israël, qui signifie, on l'a vu, "fort contre Dieu", veut aussi dire : "*salut des peuples*". Or, il y a un Petit-Israël, il y a un Grand-Israël. Le Petit-Israël, c'est la tribu de Juda toute seule, le Grand-Israël, ce sont la tribu de Juda plus les autres tribus, prises ensemble[153]. La question dynastique, que nous avons vue ensemble plus haut, a montré avec une grande évidence que la grâce divine réside dans la *seule* tribu de Juda, car lorsque les dix tribus font schisme avec elle, ses gouvernants ne sont plus que "des princes de fortune", exactement comme chez… les autres peuples. Relisons attentivement la notice d'André-Marie Gérard, à "Royaume de Juda" pour bien saisir tout cela, qui est très important à comprendre : "«Plant favori» de la vigne de Yahvé à quoi Isaïe notamment compare «la maison d'Israël» [= c'est-à-dire la descendance] en son ensemble, *ce royaume de Juda représente désormais À LUI SEUL l'Israël de l'Alliance dont il est «le reste»* [après la chute des dix tribus]. Certains textes post-exiliques [prophétiques] souligneront sa vocation privilégiée *en le nommant lui-même «Israël»,* dans le rapport qu'ils font d'événements antérieurs à la disparition du royaume du Nord. *Et c'est autour des Judéens* rapatriés après l'Exil où ils avaient été entraînés à leur tour, que se retrouvent à partir de 538 av. J.-C., sur la terre des ancêtres, les «fils d'Israël» rescapés de toutes les tribus. La petite nation restaurée *dont ils sont le noyau* sera sans doute dite «des juifs». Mais lorsqu'il s'agit de marquer la pérennité du lien qui l'unit à son Dieu, les auteurs sacrés, jusqu'aux temps évangéliques, retrouvent pour la désigner le nom fameux d'Israël. (...) C'est dire qu'en son ultime acception, «Israël» est le peuple de Dieu *«roy de toute la terre»*"[154].

C'est donc bien la Tribu de Juda qui est le fondement d'Israël. Nous avons le même tableau pour la France. Il y a une Petite-France, celle capétienne qui a fini tant bien que mal par aboutir au fameux mais quelque peu artificiel hexagone (car nos ancêtres n'avaient nullement cette obsession on pourrait dire cartésienne de Louis

---

152 V. 21 à 28.

153 Pour le dire en passant, cette phrase que nous venons d'écrire résout d'une manière *incroyablement simple* le problème contemporain de l'État juif…

154 Gérard, art. "Israël", p. 559.

XIV, de *rationaliser* les frontières), et il y a une Grande-France *qui est tout simplement l'Europe,* et cette Grande-France a bien plus de racines métapolitiques que la Petite, c'est la France mérovingienne-carolingienne avec sa Francia occidentalis (qui deviendra la France capétienne, celle du "bien-fond", de "la retirance") très-harmonieusement jumelée avec sa Francia orientalis, qui comprend non seulement la future Allemagne mais, en devenir certain, les Marches de l'Est c'est-à-dire le futur Empire d'Autriche-Hongrie, sans parler de la Francia cisalpinae lombarde ni des Marches d'Espagne. On peut, et d'ailleurs on doit, pousser la comparaison beaucoup plus loin, car les dix nations principales de l'Europe sont une continuation des dix tribus d'Israël dans "l'ère nouvelle" (saint Pie X), celle du Temps des Nations et de l'Église catholique romaine, et elles ont même rapport avec la France que leurs "figures anticipées" l'avaient avec la Tribu de Juda. Que veut, en effet, occultement signifier les douze étoiles du drapeau européiste onusien (apparemment incohérentes puisqu'il y a bien plus de douze Nations-membres dans l'Europe de l'euro…) ? Sinon cette haute vérité basée sur la mystique des Nombres, qu'un pays théocratiquement élu est composé de *douze* quartiers ou parts ? Car qu'on ne s'y trompe pas : les initiés qui chapautent l'Europe technocratique actuelle ont bel et bien la prétention de récupérer et d'assumer la mission universelle d'ordre pantocrato-messianique impartie de par Dieu à la Petite et surtout à la… *Grande*-France Très-Chrétiennes ![155]

On pourrait objecter à ce que nous venons de dire que l'Europe technocratisée actuelle est composée de plus de dix nations, mais l'objection a bien peu de poids : certaines démocraties européennes contemporaines, que nous ne nommerons pas, n'auraient tout simplement jamais dû voir le jour, parce qu'elles sont fondées *humainement* et non *divinement*[156] (et les initiés sont les premiers à le savoir, d'où le nombre douze bel et bien maintenu sur le drapeau malgré l'augmentation des États-membres…). Car si on fait le compte *exact* des nations européennes, celles dont l'existence est métaphysiquement fondée sur un Vouloir divin et non sur un épiphénomène historique humain ou, pire, maçonnique (comme l'État italien dont les fondateurs sont les Mazzini, les Garibaldi et autres *carbonari*…), ce n'est pas compliqué : France non-comprise (à l'instar de la tribu de Juda), nation spirituelle de Rome mise à part (à l'instar de la tribu de Lévi, sacerdotale), *on se trouve bel et bien en présence de dix Nations-Apôtres pour évangéliser sociopolitiquement le monde, derrière l'Église et la France, ce qui fait bien un total de douze.*

L'analogie numérique serrée avec l'évangélisation spirituelle du monde nous fait certes bien voir que la Politique des Nations est infiniment plus d'essence religieuse qu'on ne le suppose communément ![157] Cette symbolique divine des Nombres mon-

---

155 Combien se vérifie souvent cette belle formule de saint Eucher de Lyon : "Les impies qui n'aiment pas Dieu ne peuvent cependant aimer que ce qu'Il a créé" !

156 Souvenons-nous bien de l'affirmation du pape Grégoire IX, très-solennelle, en début de sa Bulle au roy saint Louis IX : "*Le Fils de Dieu,* aux ordres de qui tout l'univers obéit, au bon plaisir de qui servent les rangs de l'armée céleste, *constitua,* en signe de puissance divine, *les divers royaumes,* selon des distinctions de langues et de races, ordonna les divers régimes des peuples au service des ordres célestes"… Le Fils de Dieu… constitua… les divers royaumes. Si certains royaumes ou républiques ne sont pas basés sur un Vouloir divin, en vérité, il est trop vrai de dire qu'ILS N'EXISTENT PAS.

157 Dans le Collège apostolique en effet, parmi les douze Apôtres, il y a saint Pierre qui, telles la tribu de Lévi et l'Église de Rome, peut théologiquement représenter *à lui seul* toute l'Église, et il y a saint Jean, l'Apôtre mystique qui, tels la tribu de Juda et le saint royaume de France, est privilégié à parité avec saint Pierre quoique subordonné à lui (l'épisode de la course de ces deux Apôtres principaux au Tombeau du Christ –Jn XX, 2-10-, révèle remarquablement bien les rapports entre eux — cf. le commentaire que j'en fais dans *Bientôt le Règne millénaire,* annexe III, pp. 480-483). Remarquons bien, en effet, que dans la Ste-Écriture saint Jean est souvent nommé avec saint Pierre, avant comme après la Résurrection : Lc XII, 8 ; Jn XVIII, 16 ; Jn XX, 2-10 ; Jn XXI, 15-23 ; Act. III, 1-11 ; Act. IV, 13 & 19, Act. VIII, comme pour bien signifier qu'il est *l'alter ego* de saint Pierre dans le tout premier Collège apostolique (c'est lui d'ailleurs qui représentera toute l'Église au pied de la Croix, en l'absence de saint Pierre…). Dans

tre en effet très-bien que la "politique réelle" (Blanc de Saint-Bonnet) qui régit ce monde est absolument un pur *dérivé* de la Religion[158]. L'économie archétypale du salut est ordonnée autour d'un Messie, douze apôtres et soixante-douze disciples ; or, dans l'Ancien Testament comme dans le Nouveau, il y a, dans l'ordre politique comme dans celui religieux, un Messie (toujours le même : Jésus-Christ), douze peuples-apôtres (tribus ou Nations), et soixante-douze peuples-disciples formant le monde racheté par la Révélation...

Non seulement tout appartient au Christ, mais tout Le révèle nécessairement aux yeux des hommes (c'est pourquoi il faut occulter soigneusement cette politique-là de l'élection divine de la France qui révèle le Christ, Dieu, l'économie de salut sociopolitique... tout en singeant celle-ci sataniquement). Et remarquez bien que tout révèle le Christ trinitairement (un—douze—soixante-douze[159]). Nous avions déjà réfléchi à cela dans notre précédent ouvrage *Bientôt le Règne millénaire,* à la suite de Raymond Chasles : "Tout ce qui concerne les Nations est ordonné en vue d'Israël [il faut comprendre ici "Israël" comme voulant dire "nation messianique" englobant et l'Ancien et le Nouveau Testament, beaucoup plus que "peuple juif" au sens restreint, racial, du terme] : «Quand le Très-Haut donna un héritage aux Nations, quand il sépara les enfants des hommes, Il fixa les limites des peuples *d'après le nombre des enfants d'Israël*»[160]. Si l'on compte en effet le nombre des nations primitives dans la Table des peuples de Gen. X, on en trouve 70 exactement. Or, le nombre des enfants d'Israël (descendants de Jacob), qui ont formé le premier noyau de la nation mise-à-part, est exactement aussi de 70[161]. Ainsi, avant la naissance d'Abraham, Dieu avait prévu «le nombre des enfants d'Israël» qui devaient descendre en Égypte ; et les nations, en nombre égal, avaient été groupées autour de la Palestine, comme pour attendre ce «royaume de prêtres» qui devait apporter la lumière dans leurs ténèbres, et les détourner des idoles pour servir le Dieu unique, vivant et vrai (14 nations issues de Japhet, 30 de Cham, et 26 de Sem). Combien de telles précisions sont émouvantes ! Elles dévoilent à nos yeux, trop souvent obscurcis par l'indifférence et le doute, les splendeurs cachées du plan de Dieu"[162].

Il faut voir aussi dans cette symbolique des Nombres, une idée de progression, la part et le travail de l'homme : *un* doit devenir *douze* et puis enfin *soixante-douze.* Ce

---

l'économie de salut sociopolitique Très-Chrétienne, on retrouve bien cette parité de fonction entre l'Église et la France, cette dernière étant soumise à la première, tel saint Jean par rapport à saint Pierre, parité qui avait fait employer par le pape les mots de "compère" et "commère", si suggestifs au Moyen-Âge, pour la définir.

158 Ce qui se vérifie jusque dans… l'économique pur, domaine pourtant le plus inférieur dans la politique Très-Chrétienne : "Charlemagne (…) institua une nouvelle monnaie d'argent, le *denarius* subdivisé en douze *solidi* (d'où en français le *denier* subdivisié en douze *sous,* jusqu'à la Révolution, et en Angleterre le *shilling* (sous) subdivisié en douze *pennies* (deniers) qui subsista jusqu'à 1971" *(Lecture & Tradition* n° 313, mars 2003, p. 3, fort intéressant article signé Marie-Pierre La Croix et intitulé *Allons-nous vers une catastrophe économique mondiale ?).*

159 Cela se vérifie aussi bien sûr dans l'économie de l'Ancien-Testament ; même lorsque les juifs sont dans un pays d'exil , ils y retrouvent quand même la structure numérique de salut : "En ces jours-là, les enfants d'Israël vinrent à Elim, *où étaient douze sources d'eau vive et soixante-dix palmiers ;* et ils campèrent auprès des eaux" (Exode, XV). Précisons que 70-72, en symbolique, signifie le même nombre mystique. "Notons le parallélisme entre les 70 (ou 72) Disciples du Christ, selon les versions de l'Évangile de saint Luc (X, 1), et les 70 (ou 72) Anciens d'Israël. La clef de tout cela se trouve peut-être dans le onzième chap. du *Livre des Nombres,* où l'on voit Yahweh ordonner à Moïse d'assembler soixante-dix hommes des anciens d'Israël. Or, Moïse étant sorti, «il rapporta au peuple les paroles de Yahweh, et il assembla 70 hommes des anciens du peuple et les plaça autour de la tente; Yahweh descendit dans la nuée et parla à Moïse : il prit de l'esprit qui était en lui et le mit sur les 70 Anciens ; et dès que l'esprit reposa sur eux, ils prophétisèrent... Deux hommes, l'un nommé Eldad et l'autre Médad, étaient restés dans le camp ; et l'esprit reposa aussi sur eux...»" 70 porte le sceau du Principe ; 72, celui de l'Acte [on en a comme une magistrale illustration dans le fait que Jérusalem fut détruite en l'an 70 certes, pour commencer, mais le sac de la ville dura 2 ans, jusqu'en... l'an 72 !]" *(Histoire & Prophétie,* Raoul Auclair, pp. 246-247, note 8).

160 Deut. XXXII, 8.

161 Ex. I, 5 ; Deut. X, 22.

162 *Israël et les Nations,* Raymond Chasles, p. 126.

que représentent *douze* et *soixante-douze* n'est pas donné dès le début dans la grâce messianique déposée dans l'*un* politique, c'est-à-dire, pour notre Temps, à la Noël 496, lors de la création, purement divine quant à elle, de la Gaule Unie autour de Clovis sacré théophaniquement. Dieu donne d'abord le commencement, car il n'est que trop vrai que l'homme ne peut rien créer de lui-même, il donne à Adam le paradis terrestre à charge pour lui de l'étendre à la terre entière, comme il crée la France, première Nation Unie, nouveau paradis terrestre sociopolitique inhérent au Temps des Nations, à charge pour la race française *conjugalement* avec son roy Très-Chrétien, de l'étendre au monde tout entier, en passant bien sûr par l'Europe, c'est le fléchage de Bison fûté. Un, douze, soixante-douze. En vérité, ces trois nombres sont les mêmes, cependant que douze est la gloire de un comme soixante-douze est la gloire de douze. Mais fermons ici cette parenthèse mystique.

La France, donc, est le fondement métapolitique de l'Europe : cela se vérifiera *spectaculairement* par l'historique de la fondation de chacune des Nations d'Europe, exposé que nous ferons en détail plus loin dans cette étude, ne voulant ici que poser le principe dans cette première partie théorique de notre travail. Quant à Israël, pour le dire en passant, c'est là qu'on voit que la revendication du Grand-Israël réclamé par les fondamentalistes sionistes, a un fondement bien réel dans le Plan divin, quand bien même les motivations des juifs actuels sont fort réprouvées, basées qu'elles sont sur un nationalisme orgueilleux, brutal, laïque, très... "*catholepéniste*", si on peut dire cela sans faire exploser entr'eux des mots tellement antinomiques !!! Dans le Plan divin, de même que la France devait se dilater en Europe par le travail des hommes, de même, Israël doit apporter par le Christ Jésus le salut sociopolitique au monde abrahamique tout entier, et pas la guerre des races ni non plus celle religieuse. Et c'est par là qu'il peut devenir le Grand-Israël. Car l'essence du Grand-Israël se trouve en Juda, donc DANS LE CHRIST, comme l'essence du génie européen se trouve dans la France fondée au baptistère de Reims en 496, donc DANS LE CHRIST (… n'est-ce pas, M. Le Pen ?). Le travail politique majeur de notre siècle, qui en Occident consiste à fonder l'Europe Unie, et en Orient à fonder l'Unité sémite autour de Jérusalem[163], est donc un double-problème identique qui a la même solution : LE CHRIST MIS À LA BASE DE LA CONSTRUCTION POLITIQUE. Et ces deux unités métapolitiques se réalisant, se rencontreront pour n'en plus former qu'une seule, celle d'un salut universel, "un seul troupeau, un seul pasteur". C'est alors que la terre sera prête pour que puisse s'établir *en douceur,* par un Acte divin épiphanique, le *Millenium* (hélas, les hommes n'ayant pas suivi le Plan divin, l'établissement du *Millenium* ne pourra se faire que dans le cadre apocalyptique d'un terrible *dies irae* temporel…). Laissons l'abbé de Nantes entonner le cantique de sortie : "La tribu de Juda, des douze tribus d'Israël, l'élue ! celle où naîtrait David, celle qui possèderait le Temple de JE-SUIS en sa capitale ainsi constituée le centre de la terre[164], celle dont naîtrait enfin le Messie, fils de David, roy de Juda, le Fils de Dieu sauveur du monde. Alors, la France, tribu de Juda de la Nouvelle Alliance !"[165]

---

163 Même l'unité arabe, bien formellement promise par Yahweh dès l'Ancien-Testament, cette unité qui a obsédée les arabes surtout à partir de la fin de la première guerre mondiale (et que les Anglais notamment, pour des motifs mercantiles, ont scandaleusement exacerbée, la faisant miroiter devant les yeux des arabes tel un miroir aux alouettes), est *incorporée* dans cette unité sémite juive et dépendante d'elle. J'ai particulièrement étudié ce point dans *Actualité de la Fin des Temps,* pp. 25-82, auquel je me permets de renvoyer le lecteur intéressé.

164 Ce qui s'entend aussi littéralement, c'est-à-dire au sens géographique du terme : combien Fernand Crombette avait raison !

165 CRC 327, p. 3.

Oui, la France, tribu de Juda de la Nouvelle Alliance...

Une autre caractéristique de l'élection divine que nous étudierons, sera *les mœurs douces et miséricordieuses des peuples élus.* L'humanisme miséricordieux des français est si connu, si bon à vivre, espèce de surcroît délicieux du Royaume des cieux, que même le prince de Talleyrand-Périgord qui fourvoiera la France aux temps maudits de la Révolution et de Napoléon, ne pourra s'empêcher de le dire avec émotion : "*Celui qui n'a pas connu l'Ancien-Régime, ne sait pas ce que c'est que la douceur de vivre*"[166].

Restons à la France, cette fois-ci. Rohrbacher, dans sa célèbre *Histoire universelle de l'Église Catholique,* est fort étonné d'une chose lorsqu'il écrit sur la période anarchique et plutôt déprimante des petits-fils de Charlemagne, qui démembrent la Grande-France par lui érigée en ce qui va très vite devenir par la suite les États *individualistes-nationalistes* européens : "La plupart des historiens français regardent encore cette période de Louis le Débonnaire comme la plus honteuse pour la France. Nous croyons, au contraire, qu'il y en a peu de plus honorables et pour la France et pour l'humanité. Nous avons vu, et dans l'histoire de la Chine, et dans l'histoire des Perses, et dans l'histoire des Grecs de Syrie, et dans l'histoire des Grecs d'Égypte, et dans l'histoire des Grecs de Byzance, et dans l'histoire des Arabes mahométans, et dans l'histoire des Romains idolâtres, *et dans l'histoire de tous les peuples civilisés ou barbares,* nous y avons vu des révolutions sans fin et sans nombre ; nous les avons vues souvent accompagnées de parricides, toujours de guerres effroyables, de proscriptions, d'exécutions atroces. Et dans les trois ou quatre révolutions sous Louis le Débonnaire, dix peuples naguère barbares sont en présence, le père armé contre les fils et les fils contre le père ; il y a des revirements de fortune soudains et complets, tous les partis tombent alternativement au pouvoir l'un de l'autre, *et pas un n'en abuse pour commettre de ces assassinats politiques si communs dans l'histoire des Musulmans et des Grecs*"[167]. Le bon Rohrbacher est frappé, et il y a de quoi effectivement, de l'humanisme manifesté dans les *seuls* peuples Très-Chrétiens de la Grande-France ! C'est une marque de l'élection divine des peuples francs. Quelle analogie de ces mœurs Très-Chrétiennes avec le roy David épargnant la vie de Saül, qu'il avait sous la main, à discrétion… Or, comme le constate bien, stupéfait, Rohrbacher, il n'y a d'exemple de cette miséricorde dans aucun autre peuple, dont il a étudié très-attentivement toutes les histoires dans son *Histoire* encyclopédique…

Par exemple, à titre de comparaison, il prend le cas du célèbre conquérant Gengis-Khan. Bon exemple, puisque ce potentat fameux vit à peu près à l'époque de saint Louis IX, dont le règne vit l'apogée de cette *douceur de vivre* Très-Chrétienne dont nous parlons. "… Gengis-Khan accueillait tellement les hommes de toutes les religions, qu'on ne sait point au juste laquelle il professait lui-même. Il voulait que chacun eût la liberté de professer celle qu'il lui plairait davantage, pourvu qu'on crût

166 On pourrait dire que cette douceur des mœurs, d'ordre quasi spirituel et incomparablement supérieure à celle que peuvent présenter les autres peuples du monde, est une conséquence de la troisième caractéristique que nous avons vu plus haut, à savoir la prospérité matérielle et la joie de vivre, mais cette raison n'est que très-secondaire : cette douceur des moeurs provient du Christ informant *directement* de son Amour toute la sphère sociopolitique et donc les âmes des hommes, avant, bien avant, d'être la conséquence de la prospérité matérielle. On peut en dire autant, du reste, de la joie de vivre.

167 Rohrbacher, t. XI, p. 464.

qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Parmi ses enfants et les princes de sa famille, il y en avait de chrétiens, de juifs et de mahométans. La vie entière de Gengis-Khan fut une suite non-interrompue de guerres, de batailles, de victoires et de conquêtes. En 1209, il franchit la grande muraille de la Chine ; la capitale, nommée alors Khan-Balec ou Yen-King et aujourd'hui Péking, fut prise d'assaut en 1215, saccagée, et l'incendie dura un mois. En 1218, Gengis-Khan, à la tête d'une armée de sept cent mille hommes, marche contre le sultan de Kharisme : cent soixante mille Kharismiens sont tués à la première bataille. Sans parler d'un grand nombre d'autres villes qui éprouvèrent le même sort, la fameuse Samarcande, capitale de la grande Boukharie, est emportée d'assaut, livrée au pillage et aux flammes, ses habitants massacrés, et le reste condamné à l'esclavage. En 1231, les habitants de Balkh offrirent de se rendre ; mais le conquérant mogol voulut jouir du spectacle d'un assaut, la population fut exterminée et la ville rasée. La prise de Bomyan lui coûta la vie d'un de ses petits-fils. Pour consoler la mère, il mit à sa discrétion les malheureux habitants. Elle les fit tous massacrer sans distinction d'âge ni de sexe ; elle poussa même la cruauté jusqu'à vouloir qu'on ouvrît le ventre des femmes enceintes ; enfin, les animaux furent égorgés. C'est ainsi que Gengis-Khan, et par lui-même et par ses fils, faisait la guerre, prenait les villes, subjuguait les royaumes, depuis l'extrémité de la Chine et de la Corée, à travers la Tartarie et l'Inde, jusqu'à Tauris, dans la Perse, et Kiow dans la Russie. Car en 1223, le grand-duc de Kiow fut fait prisonnier. Enfin, l'an 1227, Gengis-Khan, plus que sexagénaire, s'occupait à réduire la capitale et le royaume de Hia, ou Tangout, au nord de la Chine. Le roy de Tangout étant sorti de sa capitale assiégée, pour implorer la clémence du conquérant, fut pris par les assiégeants et mis à mort. La ville tomba en leur pouvoir et devint le théâtre de cruautés inouïes qui s'exercèrent ensuite dans toute l'étendue du royaume. On ne rencontrait partout que des ruines et des cadavres ; les bois, les montagnes et les cavernes étaient remplis de malheureux qui cherchaient à se soustraire à la fureur du vainqueur. Enfin, *les quatre-vingt-dix-huit centièmes de la population périrent* [… comparez cela avec Charlemagne qui, contre les Saxons, récidivistes impénitents, cruels et criminels pourtant, et sans cesse parjures de leurs plus solennels serments de fidélité, se contente de prendre des otages lors des révoltes, ou au pire, lorsque les Saxons lui tuaient ses nobles et saccageaient cruellement tout sur leur route, églises et villages, de faire exécuter les seuls chefs, épargnant le peuple…]. Gengis-Khan voulait, par cette exécution terrible, achever la soumission de la Chine entière, lorsqu'il tomba malade (…) et mourut en 1227. Le caractère froidement atroce de ces guerres interminables est bien propre à nous faire sentir quel esprit de douceur et d'humanité le christianisme a introduit, jusque dans la guerre, entre peuples chrétiens. Comparez aux guerres de Gengis-Khan celles des guerres de l'Europe chrétienne qui sont les plus cruelles de leur nature, les guerres civiles, et encore les guerres civiles de siècles réputés les plus barbares, celle du IX^e^ siècle entre Louis le Débonnaire et ses fils, celle du X^e^ siècle entre la seconde et la troisième dynastie de France. Dans l'une et dans l'autre guerre, il n'y eut qu'une bataille ; et la victoire, une fois décidée, bien loin de poursuivre les vaincus, les vainqueurs s'imposèrent à eux-mêmes une pénitence pour expier la mort de leurs frères"[168] !

Notre historien vient d'évoquer le passage entre la dynastie carolingienne et celle

168 Rohrbacher, t. XVI, pp. 339-340.

capétienne, tout empreint de douceur et de respect de l'adversaire politique (chose dont on sait qu'elle exige une vertu plus qu'héroïque, la passion politique étant terriblement exigeante et dure à vaincre dans le cœur de l'homme !). Il finit l'exposé de ce point, qui le stupéfie, par cette conclusion bien suggestive : "Voilà comme la lutte politique entre la seconde et la troisième dynastie royale des Francs, commencé en 888, se termina l'an 991, après plus d'un siècle, sans qu'il se commît, pendant tout ce temps, *AUCUN meurtre politique ni de part ni d'autre : chose peut-être unique dans l'histoire humaine*". Et de poursuivre : "Pour nous en convaincre, comparons à cette période séculaire chez les Français du X^e^ siècle, une période à peu près égale, non chez les empereurs de Rome idolâtre, où nous avons vu presque chaque règne commencer ou finir par le meurtre ou même le parricide ; mais comparons-y une période à peu près égale chez les Grecs contemporains de Constantinople, chez les califes contemporains de Bagdad, chez les empereurs contemporains de la Chine. À Constantinople [dont les peuples et les empereurs sont pourtant convertis au christianisme, mais non-sujets de l'élection divine, et ici, notons bien la différence *très-concrète* entre des peuples simplement chrétiens et des peuples chrétiens immédiatement sujets de l'élection divine :] Basile le Macédonien, qui meurt en 886, était monté sur le trône par l'assassinat de son prédécesseur Michel l'Ivrogne. Son fils Léon dit le Philosophe, manque d'être assassiné l'an 892, l'an 894, l'an 902. Romain Lecapène, après avoir failli plusieurs fois d'être assassiné, est enfin détrôné l'an 944 par son propre fils Étienne. Constantin Porphyrogenète est empoisonné l'an 958 par son fils Romain II, qui l'est par sa femme en 963. Nicéphore II est assassiné en 969 par Zimiscès, qui est empoisonné l'an 975 par l'eunuque Basile. Voilà comme, sans parler de plusieurs autres assassinats ou empoisonnements politiques, les empereurs grecs se succédaient sur le trône de Constantinople durant cette période séculaire. À Bagdad, le calife Mostanser, en 861, monte sur le trône de Mahomet par le meurtre de son père ; son successeur Mostain est décapité l'an 866 ; Motaz, déposé et réduit à mourir de faim en 869 ; Mothad, assassiné en 870 ; Mothaded, empoisonné en 902 ; Moctader, après avoir été déposé deux fois, est tué l'an 932 ; Kaher est déposé l'an 934 : on lui crève les yeux, il est réduit à mendier son pain ; Mothaki a le même sort en 958, ainsi que Mostakfi en 946. Telle était à Bagdad la succession sanglante des souverains et pontifes mahométans. La Chine, que l'on a tant vantée pour ses mœurs patriarcales et la sagesse de son gouvernement, vit jusqu'à sept dynasties se succéder par la trahison et le meurtre dans moins d'un siècle. La treizième s'éteignit en 907 par le meurtre de ses deux derniers empereurs. La quatorzième ne dura que seize ans. Son premier empereur, qui avait tué les deux derniers de la dynastie précédente, fut tué par son fils aîné, qui fut tué par son frère, qui se tua lui-même, en 923, pour ne pas être tué par le chef de la quinzième dynastie. Elle ne dura que treize ans, avec quatre empereurs, dont tous périrent de mort violente. La seizième dynastie, commencée en 936, finit en 947, avec deux empereurs, dont le second fut détrôné. La dix-septième, commencée en 947, finit par son deuxième empereur, qui fut tué l'an 951. La dix-huitième finit l'an 960, par son troisième empereur, qui fut déposé et remplacé par son premier ministre, qui fut le chef de la dix-neuvième. Voilà donc en Chine, dans l'espace de soixante ans, sept dynasties, avec huit ou neuf empereurs assassinés"[169].

[169] Rohrbacher, t. XIII, pp. 221-222.

Comme le constraste est impressionnant avec la douceur des mœurs sociopolitiques non seulement de la Petite-France mais de la Grande-France ou Europe Très-Chrétienne[170] !… Comme s'explique alors qu'aux temps certes les meilleurs de la France, nous voulons dire sous le roy saint Louis IX, "*la France était dès-lors regardée comme la nation la plus polie, la mieux policée !* Thomas Becket, chancelier d'Angleterre, lui rend cet hommage dans une de ses lettres, et d'autres écrivains étrangers confirment ces éloges"[171].

… Comment n'y point voir la preuve, l'évidence d'une PRÉSENCE toute divine, seule capable d'engendrer parmi des peuples français qui, en soi, ne sont pas meilleurs que d'autres, ces *mœurs douces et miséricordieuses ?* Mœurs infusées donc, par Celui qui est "doux et humble de cœur".

⚜ ⚜ ⚜

Poursuivons avec plusieurs autres caractéristiques des peuples objet de l'élection divine, que nous énoncerons seulement, car nous ne pouvons trop approfondir ce qui maintenant sera pour le lecteur une grande évidence, à savoir qu'il y a bel et bien des caractéristiques particulières, des "notes" diraient les théologiens, aux seuls peuples que Dieu s'est choisis pour les inhabiter.

I./ Le génie de cesdits peuples élus est marqué par *l'universalisme,* c'est-à-dire que ces peuples sont capables de comprendre tous les génies particuliers des autres peuples et de les intégrer dans une synthèse harmonieuse et supérieure. Ce charisme est bien connu pour les juifs[172], bizarrement beaucoup moins pour les français alors qu'il est quasi tout aussi marqué chez eux. Mais laissons Pie XII nous le rappeler quant à la France : "La France, en effet, féconde en héros et en saints, demeure un foyer unique de la pensée et de la recherche. Depuis de longs siècles, *les apports les plus divers s'y fondent et s'y assimilent, et trouvent souvent dans votre langue leur forme universelle.* Le génie de votre race a vu ses dons de clarté et de logique s'épanouir de la façon la plus heureuse *dans la vision de l'univers,* qui découle de l'Évangile. De là

---

170 Il y a aura bien sûr des "bavures" . C'est ainsi, par exemple, qu'on voit Hugues Capet avoir une attitude fort digne envers tous les rejetons de l'antique et si noble lignée carolingienne (avec laquelle il était d'ailleurs parent : nous verrons cela plus loin), mais se montrer par contre petit, méchant et mesquin envers l'un d'entre eux, Arnoulfe, l'archevêque de Reims…

171 Rohrbacher, t. XVI, p. 49.

172 Dans un livre du siècle dernier *Le juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens,* le chevalier Gougenot des Mousseaux, dont les œuvres sur l'occultisme ont été bénites par le pape Pie IX, a tout un chapitre pour expliquer que la constitution du juif est la seule à être physiquement cosmopolite : "L'homme qui change les conditions de son milieu natal retrouve-t-il un domicile naturel dans tous les lieux de la terre ? Sa vie y a-t-elle même activité, même plénitude, même longueur, et sa race y pousse-t-elle des rejetons aussi nombreux et aussi viables que sur le sol où fut son berceau ? Non, l'expérience a démontré le contraire ; et, dans ce sens l'homme est loin d'être cosmopolite. Au juif *seul* le privilège de l'exception, et la science interrogée nous dit que sa race (…) s'acclimate et se perpétue dans tous les climats ; qu'elle s'y perpétue sans lutte, d'elle-même, et sans appeler à elle ce flot auxiliaire et lointain qui devra si longtemps encore, par exemple, soutenir ou accroître le niveau des populations [coloniales] de l'Algérie, de l'Amérique, et d'une multitude de colonies dont le sang veut être sans cesse renouvelé, parce que sans cesse une terre marâtre le dévore ; (…) le juif, le peuple de la *dispersion*, est le seul peuple vraiment cosmopolite, c'est-à-dire dont chaque individu peut habiter impunément tout lieu quelconque de la terre, la race cosmopolite qui, dans la plénitude de la santé et de la vie, sûre de ne point perdre son nom à côté des peuples florissants qui perdent le leur, peut s'asseoir en reine sur tous les points du globe, respirer avec impunité le venin de toute atmosphère, braver toute intempérie, toute mystérieuse et délétère influence, prospérer enfin dans les lieux mêmes où toute autre colonie humaine dépérit, condamnée le plus souvent à disparaître si les flots successifs de l'immigration ne remplacent les flots que le sol y dévore… Oui, l'histoire le dit et le veut : le juif est, par son essence, le peuple le plus indestructible de ce globe, et par conséquent le mieux doué pour les entreprises et les négociations lointaines, *pour les missions étrangères,* facilitées en lui *par sa merveilleuse aptitude à parler les langues de toutes les nations.* Au point de vue physique et intellectuel, le juif, ce cosmopolite insigne, est donc, en attendant qu'il le devienne au point de vue religieux, l'homme le plus *universel*, c'est-à-dire le plus *catholique* qui se puisse concevoir, car tel est le sens de ce mot !" (pp. 394 & 408).

sans doute provient cet équilibre de l'esprit et de la sensibilité, qui fait la valeur incomparable du classicisme français"[173].

II./ Une autre caractéristique des peuples choisis est d'avoir comme premier tutélaire, le premier des Anges, à savoir *l'Archange Saint Michel.* Quant à la France, citons simplement ces lignes : "Sous l'Ancien-Régime, nul peuple [comme celui français] n'eut à un tel degré le culte de saint Michel, parce que, nous dit saint Alphonse de Ligori, «la dévotion à saint Michel est un signe de prédestination» ; saint Michel était reconnu, au sacre du roy, lors de sa bénédiction de la bannière royale, comme le spécial protecteur de la royauté ; il était représenté au convoi funèbre du roy par le grand étendard à son effigie qui suivait immédiatement celui de France, avant celui de saint Denys ; d'innombrables monastères, églises, hôpitaux, monuments, villages, corporations d'arts et de métiers, associations pieuses, confréries religieuses, etc., lui étaient dédiés ou consacrés"[174].

Pour ce qui est d'Israël, le rôle de l'Archange Michel n'est pas moins marqué : "La tradition judéo-chrétienne se plaît à reconnaître l'archange Mikaël dans le «chef des armées de Yahvé» qui apparaît à Josué près de Jéricho[175], et déjà dans «l'Ange de Yahvé» qui marche devant le peuple de l'Exode[176]. N'est-il pas en effet «le chef d'Israël»[177] ? Son ange gardien en quelque sorte, la Providence ayant doté chaque nation d'un tel «prince»[178]. C'est dans ce rôle de protecteur du peuple israélite que Mikaël affronte par exemple «le chef des rois de Perse»[179], c'est-à-dire l'ange affecté à leur royaume ; au même titre, il pourra être appelé à «fortifier» tel de ses auxiliaires angéliques dans les missions afférentes aux conflits entre Perses et Grecs évoqués par Daniel[180]. On retrouvera, nommément cité, ce même protecteur céleste dans la figure du «grand chef» surgi «au temps de détresse» que connut Israël sous Antiochus Épiphane[181]… Image du «temps de détresse» qui précèdera la résurrection des morts à la fin des temps, et la Venue du Seigneur. Stratège du royaume éternel en lutte contre les forces du mal, champion de la vraie «force tranquille» fondée sur la justice et la sagesse divines, tel que le montre Jude évoquant un débat qui l'oppose au diable «à propos du corps de Moïse», ou chef de guerre vigoureux à la tête de l'armée des anges et vainqueur du Dragon de l'Apocalypse[182], Mikaël est sans doute aussi «l'archange» dont la voix annoncera le suprême avènement du Christ à la fin des temps[183]"[184]. On discerne bien ici, par l'aspect apocalyptique très-marqué de la mission impartie par Dieu à l'Ange tutélaire des peuples élus, que la mission divine de ces derniers, tant ceux de l'Ancien que du Nouveau Testament, est d'ordre eschatologique beaucoup plus que politico-temporel… ce qui rejoint les propos inspirés de

---

173 Cité par *Le sel de la terre,* p. 78.

174 *Mémoire pour obtenir le renouvellement de la Consécration de la France à Saint-Michel,* M[is] de La Franquerie, p. 34.

175 Jos. V, 13-15.

176 Ex. XIV, 19 ; XXIII, 20-23 ; XXXII, 34 ; XXXIII, 2.

177 Dan. XII, 1 : "Mais en ce temps-là s'élèvera Michel le grand prince, qui est pour les fils de ton peuple".

178 Eccl. XVII, 17 Dt XXXII, 8.

179 Dan. X, 13.

180 Dan. X, 20-21.

181 Dan. XII, 1-3.

182 Apoc. XII, 7-9.

183 I Th. IV, 16 ; "la littérature judaïque du premier siècle de notre ère évoque largement aussi le rôle de l'archange Mikaël dans le combat eschatologique. Ainsi, *Le règlement de la guerre* (IX, 13-16), écrit essénien de Qmrân, le désigne comme défenseur de la première tour de la cité divine, où il recevra le «secours décisif» de l'Éternel qui «illumine de joie l'Alliance d'Israël» (XVII, 6-7). Et il ne fait guère de doute que «l'Envoyé (…) établi dans les hauteurs» après la défaite du diable, selon le «Testament de Moïse» (X, 2), soit le même Mikaël, ange gardien du peuple de Dieu" (supra).

184 Gérard, art. "Mikaël ou Michel", pp. 938-940.

Maurice Conat qui nous disait tout-à-l'heure que la France, après Israël, a mission d'introduire l'humanité en douceur dans le Règne millénaire annoncé par l'Apocalypse en son célèbre ch. XX.

Et l'auteur, sur sa très-bonne lancée, de préciser… ce qui coule de source : "Protecteur du peuple de Dieu dès l'ancienne Loi, il [Mikaël] est tout naturellement tenu pour celui du nouvel Israël. (…) «Fille aînée» de l'Église, la France n'est pas en reste. Deux manifestations célèbres de l'archange marquent son histoire. Celle de 708, auprès d'Aubert évêque d'Avranches, est à l'origine de l'abbaye érigée sur le mont Tombe et devenue sous Philippe-Auguste «la Merveille» où tous les roys de France firent pélerinage. Puis, celle qui définit la mission libératrice de Jeanne d'Arc, à qui «saint Michel» se présentait lui-même en défenseur du royaume des lys… Celui-ci lui en sut gré au cours des âges : plus de cinq cents communes françaises furent vouées à son patronage, et soixante-sept portent encore son nom" (supra). On ne saurait s'étonner, pour la fin, de voir la "commère", ne pas être en reste : "Dès les premiers âges du christianisme jusqu'à nos jours, l'Église militante eut recours à son patronage : Rome (au VI^{e} siècle) après Byzance (au IV^{e} siècle), lui dédiait une basilique où «sa fête» était célébrée le 29 septembre" (supra).

III./ La tête dans les talons et comme en appendice (… à opérer !), il faut hélas rajouter ceci : "La ressemblance [entre la Tribu de Juda et la France Très-Chrétienne] est tellement frappante, qu'elle se rencontre, hélas !, jusque dans les fautes. Si Israël a dressé la croix sur le Golgotha, le peuple de France devait dresser l'échafaud de Louis XVI et asseoir une courtisane sur les autels du Dieu d'Amour"[185]. Et si la Tribu de Juda a suivi l'iniquité des dix tribus du Nord ("le royaume de Juda, nous a rappelé plus haut André-Marie Gérard, n'entendit guère mieux que son voisin du Nord ces célestes avis [des grands prophètes], au cours de son aventureuse histoire"), il en a été hélas de même de la France suivant le césarisme des empereurs allemands et la décadence humaniste des italiens... pour en rester là.

Terminons ici l'enquête[186]. À présent, nous pouvons beaucoup mieux nous rendre compte de l'inouïe portée théologique du propos employé par le Vicaire du Christ, Grégoire IX, qui évidemment était très-conscient de ce qu'il disait lorsqu'il écrivait au roy saint Louis : "*La Tribu de Juda est la figure anticipée du royaume de France*". Si l'on veut récapituler ce qui caractérise essentiellement la Tribu de Juda, *c'est d'être l'organe charnel et temporel choisi par le Fils de Dieu pour manifester le salut universel par inhabitation divine.* Tous les attributs ci-dessus recensés, ne sont que des *effets* de cette Cause première, qui les génère tous : la tribu de Juda est d'institution divine, comme inhabitant la Personne du Messie.

Alors, ce que le Pape voulait dire n'est pas du tout compliqué ni équivoque à comprendre, par tous, y compris même les esprits les plus obtus, c'est-à-dire la plupart des scolastiques : *la France, nouvelle Tribu de Juda, est elle aussi une Institution divine, inhabitée sociopolitiquement par le Christ-Messie.* Nos pères pouvaient bien inclure dans le Cérémonial du Sacre, cette oraison pour l'onction des mains royales, entre au-

185 *Le sel de la terre,* p. 68.

186 Sans doute existe-t-il d'autres "notes" des peuples inhabités divinement, que nous avons omises : on pourrait, à la suite de l'abbé Leman, faire remarquer que lorsque la tribu de Juda et la France sont en péril de mort, Dieu suscite un miracle éclatant pour les sauver : "L'une et l'autre, à l'heure du péril, se voient sauvés par une héroïne : la Maison de Juda, par Judith, la Maison de France, par Jeanne d'Arc" *(Le sel de la terre,* p. 67) : allez chercher pareille chose dans les autres peuples, signe manifeste de l'assistance divine parousiaque ! Régine Pernoud a noté que les peuples japonais qui, comme chacun sait, ont un culte païen de l'héroïsme, éprouvent un véritable engouement pour sainte Jeanne d'Arc…

tres prières de même sens : "Que ces mains soient ointes de l'huile sanctifiée, de laquelle les roys et les prophètes ont été oints, *et de la MÊME MANIÈRE que Samuel sacra le roy David,* afin que vous soyez béni et établi roy dans ce royaume que Dieu vous a donné à régir, etc."[187]. C'est pourquoi enfin, "toutes les deux sont ornées de la même devise : car la devise de Judée était celle-ci : *Digitus Dei est hic,* dans ce qui m'arrive, c'est le doigt de Dieu. Et la devise de France dit : *Gesta Dei per Francos,* les gestes de Dieu par les Francs"[188]. La France a aussi une sorte d'autre devise, très profonde également : "*Impossible n'est pas français*". Éh ! pardi ! Rien ne peut être impossible aux français puisque c'est DIEU Lui-même qui est l'essence du génie français, et qu'Il a dit dans l'Évangile : "Aux hommes, cela [le salut] est impossible, *mais à Dieu, tout est possible*"[189]*…!*

187 Cérémonial du Sacre, p. 115.

188 *Le sel de la terre,* p. 67. "Âme française qui avez fait du nom de Français et du nom de chrétien deux synonymes toujours vivants dans le cœur des Orientaux ! Âme française qu'avait si merveilleusement comprise Guibert de Nogent qui, écrivant moins de vingt ans après l'évènement l'histoire de la 1ere Croisade, imagina ce titre fulgurant *Gesta Dei per Francos,* par où il mettait en lumière et l'esprit national et la vocation catholique de la France ; en ces quatre mots, n'avait-il pas enfermé l'essence de l'époque et de la race ? Depuis huit siècles, on n'a pas trouvé mieux pour définir l'œuvre et l'artisan de l'œuvre" *(Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928,* Mgr Baudrillart, Éd. Spes en six fascicules — 2e Conférence, pp. 18-19). C'est le lieu de rappeler que le premier pape qui donna l'idée des Croisades fut, dès le début du XIe siècle, le premier pape *français* assis sur le Siège de Pierre, Gerbert d'Aurillac, devenu Sylvestre II, personnage par ailleurs haut en couleurs. Et c'est le deuxième pape *français* à s'asseoir sur le Siège de Pierre qui donna, en terre de France d'ailleurs, l'impulsion décisive à la Croisade. Rohrbacher a bien raison de commenter l'événement ainsi : "Le pape Urbain II était *français* de naissance, fils du comte de Sémur ; il parlait à des *français,* à des compatriotes : c'est dans le courage des *français* que l'Église plaçait son principal espoir ; leurs ancêtres, sous Charles Martel, avaient arrêté et brisé la puissance mahométane dans les plaines de Poitiers ; c'était aux descendants d'aller achever en Asie l'œuvre glorieuse de leurs ancêtres : c'est parce que le pape, leur compatriote, connaissait leur bravoure et leur piété [et plus que cela : leur propension ou plutôt leur vocation à soutenir les combats de Dieu], qu'il avait traversé les Alpes et qu'il leur apportait la parole de Dieu. Qu'on juge de l'impression profonde que durent produire sur les seigneurs et les barons chrétiens de France, ces réflexions répétées en plus d'une rencontre par le vicaire de Jésus-Christ, par le chef de la Chrétienté, leur compatriote, leur parent, leur ami !" (t. XIV, p. 482)

189 Matth. XIX, 26.

"Le développement d'une Nation
"comme celui d'un être, est inscrit
"dans ses origines,
"qui lui marquent sa direction".
(Paul Bourget)

"Le raisonnement est impuissant
"à nous guider en matière politique ;
"et rien n'est plus absurde que d'imaginer
"qu'une convention humaine
"soit le principe des Constitutions".
(Joseph de Maistre)

II. NÉCESSITÉ THÉOLOGIQUE DE L'INSTITUTION DIVINE D'UNE NATION DANS L'ÉCONOMIE DU NOUVEAU-TESTAMENT (suite)

est…! L'élection et la mission divines de la France ! Mais voyons, soyons sérieux, ne sommes-nous point là en présence d'un *illuminisme* tardif, ayant malsainement percé aux temps capétiens, sublimé par la hiératique figure du roy saint Louis, puis définitivement angélisé et "mysticisé" par sainte Jeanne d'Arc quelques siècles plus tard ? Nenni, nenni, gentes dames et beaux messires : *c'est dès la période mérovingienne que les papes y font allusion et la cautionnent de leur autorité suprême, avec l'élite du temps (surtout celle intellectuelle), alors pourtant que la France n'est encore qu'au berceau de la puissance politique...* Et précisément, voyons à présent, comme promis,

quelle longue et unanime tradition papale le pape Grégoire IX ne faisait que porter à son couronnement (on voudrait pouvoir écrire : à son explicitation dogmatique plénière).

Le Pape Vigile (537-555), aux prises avec l'empereur d'Orient et à une heure franque pourtant bien peu glorieuse, écrivait déjà au successeur de Clovis "*qu'il le connaît dévoué au Siège apostolique et qu'IL LUI APPARTIENT d'empêcher que rien ne trouble l'Église Catholique*"[190]. "Il lui appartient" : c'est évidemment reconnaître une mission extraordinaire à la France, et ici le pape évoque l'aspect de cette mission dont il a cruellement besoin, à savoir la protection de l'Église romaine. C'est précisément cet aspect de "*la mission divine de la France*" (M^is^ de la Franquerie), que résumeront les *Grandes Chroniques de France,* au XIII^e^ siècle : "*Puisqu'elle [la France] fut convertie, la Foi ne fut plus fermement et droitement tenue en nulle autre terre. Par elle est multipliée, par elle est soutenue, par elle est défendue. Si une autre nation fait à sainte Église force ou grief, en France vient faire sa complainte, en France vient à refuge et secours ; de France viennent l'épée et le glaive par qui elle est vengée et France, comme loyale fille, secourt sa mère en tous besoins. Aussi POUR TOUJOURS, elle est la seule mise pour lui aider et secourir*"[191]. On pourrait, pour définir cet aspect particulier de la mission divine de la France, employer l'image d'un cote de maille revêtant l'Église. Sans cette armure sans faille confectionnée par la Providence *très-exactement aux mensurations* de l'Église, toutes les flèches ennemies portent, son sang immaculé coule, et, incapable d'assumer sa mission surnaturelle, elle ne peut qu'en mourir sans retour ; avec la protection et la collaboration de la France, c'est l'inverse : étant protégée, l'Église a toute puissance temporelle pour pénétrer les âmes de l'onction du salut et pour rayonner sur elles la Rédemption. Un aspect important de la mission divine de la France, est donc d'être le protecteur attitré de l'Église, pour permettre à cette dernière de remplir sa mission spirituelle.

Ne croyez pas que ces affirmations ne sont que les pétitions de principe d'un chauvinisme *a-priori,* doucement illuminé, uniquement confiné dans les images d'Épinal mais sans rapport aucun avec le réel, elles sont tout au contraire l'expression d'une réalité éclatante gravée dans l'Histoire, sans cesse vérifiée, à l'envi et dans toutes les directions. Voyez, pour illustration, lorsque des antipapes se mettent en compétition très-dangereuse avec le pape véritable, tachant d'obscurcir à la face des peuples, et l'illégitimité de leur propre intrusion, et la légitimité des vrais papes : la France, aussitôt, se met du bon côté et n'a de cesse que lorsqu'elle a rallié les autres royaumes à l'obédience du vrai successeur de Pierre, qui, par ailleurs, mu par un instinct mystérieux, vient quasi toujours, dans cette occurrence malheureuse, trouver refuge *en France,* jusqu'à ce que tempête passe. *Invariablement, c'est à chaque fois la même chose,* et c'est si connu des autres Nations, que lorsqu'une élection papale est disputée entre un vrai et un faux pape, les voisins européens prennent l'habitude de regarder lequel la France a choisi, dès lors persuadés que le choix français désigne *sûrement* le vrai pape ! Prenons par exemple le cas du pape Alexandre III (1159-1181), qui se trouve dès son élection méchamment disputé par l'antipape Victor soutenu par l'orgueilleux, puissant, tyrannique et cruel empereur germanique Frédéric Barberousse (… par contre, et là aussi c'est historique, les empereurs teutons se trouvent toujours du *mauvais* côté des antipapes, quand ils ne les créent pas eux-mêmes de

190 Virion, p. 36.
191 Cité par Dallais, pp. 355-356, note 2.

toute pièce !) ; immédiatement, Alexandre a le soutien de la France, et l'archevêque Thibaut de Cantorbéry, pour décider le roy d'Angleterre, dangereusement sollicité par l'empereur allemand, à suivre le pape Alexandre, ne trouve rien de mieux que de mettre dans la balance le charisme français, considéré comme *infaillible,* à tout le moins comme un argument très-puissant pour discerner le vrai du faux : "… *Nous avons appris par la lecture, écrit-il au roy d'Angleterre, qu'en cas pareil, ceux que l'Église gallicane a reçus ont prévalu, tandis que ceux qui avaient été intrus par le flot de la tentation ont eu une fin malheureuse.* Ainsi, de nos temps, Innocent a prévalu contre Pierre, Calixte contre Bourdin, Urbain contre Guibert, Pascal contre trois [anti]papes, et plusieurs autres du temps de nos Pères"[192]. Comme il est touchant, ce "*Nous avons appris*" écrit par un… anglais ! Mais l'archevêque de Cantorbéry n'est pas le seul à savoir ce qui, à cette époque, est de notoriété publique. Le savant et saint Évêque de Lisieux, Arnoul, d'obédience anglaise, se fait dès le début de l'affaire le champion de la bonne cause d'Alexandre, tel saint Bernard lorsque s'était élevé dans l'Église l'antipape Anaclet contre le pape Innocent. Mandaté par le pape Alexandre pour écrire de sa part à tous les évêques d'Angleterre, il évoque lui aussi dans sa missive collective, et puissamment, et comme un argument de très-grand poids, la sûreté voire la quasi infaillibilité du jugement de la France dans ce genre d'affaire, pour conclure avec un saint enthousiasme communicatif : "… Mais béni soit le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, *qui a fait à l'Église gallicane sa miséricorde ORDINAIRE [!], de reconnaître toujours la vérité et de ne point s'écarter du chemin de la justice ;* car, comme la puissance manifeste du Très-Haut a renversé tous ceux que l'envie enragée de la fureur teutonique a élevés pour opprimer l'Église romaine, *de même elle a toujours donné, à ceux que la dévotion gallicane a reçus, la victoire et le triomphe.* Les autres pays ont produit bien des monstres : *la Gaule seule n'en a pas eu,* mais toujours elle a resplendi par la sincérité de la Foi, la vérité de la doctrine, l'éclat des vertus et la multitude des bonnes œuvres. Aussi, à présent même, ayant examiné à fond les personnes et les élections, sont-ils [les Français] convenus de reconnaître le très-saint père Alexandre, du consentement de leur roy vraiment catholique, et reçoivent-ils partout avec honneur ses lettres et ses nonces"[193]. Et voilà l'argument principal d'un évêque, là encore… *anglais,* pour convaincre son roy d'embrasser le parti d'Alexandre, un roy d'Angleterre à l'époque en fort dangereuse délicatesse politique avec le roy de France : se rallier au choix français ! Notre bon Rohrbacher est bien autorisé à commenter : "Ainsi parlait Arnoul, évêque de Lisieux, alors sujet du roy d'Angleterre comme duc de Normandie. L'éloge qu'il fait de l'église de France en est d'autant plus remarquable"[194].

Dans l'extrait des *Grandes Chroniques de France* qu'on vient de lire plus haut, il est dit : "*Si une autre nation fait à sainte Église force ou grief, en France vient faire sa complainte, en France vient à refuge et secours*" ; là encore, c'est historique, et il suffit de rester à notre exemple du pape Alexandre III persécuté par l'empereur germanique jusque dans Rome, pour en administrer la preuve. Où trouve-t-il "refuge et secours" ? Où vient-il "faire sa complainte" ? En France bien sûr, et tant qu'il n'y est pas, le pape ne se montre ni tranquille, ni rassuré : les villes italiennes de Gênes et de Maguelone ne le retinrent qu'un mois. Il aborde la France par Montpellier puis poursuit par

192 Rohrbacher, t. XVI, p. 117.
193 *Ibid.,* p. 140.
194 Ibidem.

Tours, Paris même, entre autres bonnes villes de France qui virent le pape avec grande joye et force liesses ; et quand le concile de Tours exaltant la légitimité d'Alexandre fut terminé, "les deux roys de France et d'Angleterre [ce dernier s'était déplacé pour l'occasion] prièrent le pape Alexandre, que, s'il voulait séjourner dans l'un de leurs royaumes, il eût à choisir la ville qui lui plairait davantage, pour y faire sa résidence. Il choisit la ville de Sens, métropolitaine, et située dans un pays fertile et agréable, et il y demeura depuis le premier d'octobre 1163, jusqu'à Pâques de 1165, y expédiant les affaires de toute l'Église, *comme s'il eût été à Rome*"[195]. Ayant à choisir entre la France et l'Angleterre, le pape ne barguigne pas : la France, voyons ! Et il s'y sent COMME À ROME ! Quelle révélation dans ces simples mots !! Et il en fut toujours ainsi lorsque le séjour des papes à Rome était incompatible avec la liberté de l'Église. *C'est en France et nulle part ailleurs* qu'ils échappent souvent à la dernière extrémité et qu'ils attendent en paix et sécurité le secours du Seigneur. Le long séjour des papes à Avignon, où ils avaient pris l'habitude de s'exiler quand les factions des petits tyranneaux romains ou autres empêchaient la paix de l'Église romaine (ce qui sera hélas assez courant durant tout le Moyen-Âge) et d'où ils ne voulaient plus partir, ne sera que l'usage incontinent d'un Don de Dieu (une terre politique de refuge sûre où le Spirituel est entièrement libre), de cette grande loi de l'hospitalité et de la protection françaises des papes, toute dérivée de la mission divine de la France, elle-même effet de son élection divine... Voyez encore le pape Étienne II venir en France implorer le secours de Pépin contre les Lombards dans le IXe siècle ; c'est derechef Pascal II au XIe siècle, qui échappe aux barbares et impies fureurs d'Henri V d'Allemagne en trouvant port de refuge à St-Gilles de Provence, sous la haute protection du roy de France ; un siècle passe à peine, c'est Innocent II qui trouve asile au même lieu, chassé par l'antipape Anaclet. *Les papes se sentent plus en sécurité en terre de France qu'à Rome même :* l'historien le montre sans ambiguïté lorsqu'il nous dit que le pape Alexandre III, installé en France, exécutait les affaires de l'Église "comme s'il eût été à Rome" ! Innocent II pourra bien ainsi féliciter le roy Louis-le-Gros, lorsqu'il le rencontrera à Reims : "… Nous qui sommes des étrangers chassés de leurs sièges, vous nous avez le PREMIER reçus dans votre royaume pour l'Amour de Dieu et de saint Pierre ; vous nous avez comblés d'honneurs et de bienfaits : que Dieu, grand roi, vous en rende une récompense éternelle dans cette cité où est une vie sans crainte de la mort, une éternité sans tache et une joie sans fin"[196] ; ainsi encore le pape Eugène qui, "fatigué par les séditions des romains, vint en France. Il se rendit d'abord au monastère de Clugni où, par un privilège du 24 mars 1147, il reçut l'abbaye de Bonneval en la protection de saint Pierre. Le roy Louis-le-Jeune alla le recevoir jusqu'à Dijon, où il consacra l'église collégiale de Saint-Étienne, aujourd'hui la cathédrale. De Dijon, le Pape et le roy s'en vinrent par Auxerre à Paris, où ils célébrèrent ensemble les fêtes de Pâques"[197].

Mais renouons le fil de notre propos : nous en étions donc au pape Vigile qui, pourtant aux assises obscures de la France Très-Chrétienne, au VIe siècle finissant, posait déjà *qu'"IL LUI APPARTIENT [au roy de France] d'empêcher que rien ne trouble l'Église Catholique"*, ce qui, disions-nous, était évidemment reconnaître une mission spécialement impartie à la France, de protection de l'Église. Nous avons donc illustré

195 Rohrbacher, t. XV, p. 164.
196 *Ibid.*, p. 257.
197 *Ibid.*, p. 416.

le propos par l'Histoire, mais, pour bien comprendre les choses, il ne faudrait pas se représenter la mission de la France comme étant toute cantonnée à une simple protection militaire *passive* de l'Église, c'est-à-dire sans que la France ait *elle-même* une part *active* dans la mission co-rédemptrice du salut de l'homme, il faut au contraire se la représenter, cette mission de protection, très-exactement comme le mari protège sa femme dans le cadre d'une mission *commune* que tous les deux ont à remplir (et, en l'occurrence, cette mission est divine), chacun pour sa part *active* et avec sa spécificité propre, le mari ayant *en plus* à protéger sa femme pour lui permettre d'accomplir la sienne (on pense ici, bien sûr, aux mots de "compère" et "commère" et plus encore au mariage d'Adam et Ève, toutes métaphores explicitement évoquées par les papes eux-mêmes pour définir avec précision les liens de l'Église et de la France). C'est pourquoi le grand saint Pie X aura ce mot, que nous analyserons plus loin, à la portée théologique considérable : "*La France est partie INTÉGRANTE de l'Église*". La mission de protection de l'Église impartie à la France n'est donc que l'aspect purement *pratique* de la mission divine de la France, cependant il est important à considérer car il révèle tout le Plan divin, discrètement caché derrière lui. Certaines demandes de protection adressées par certains papes aux roys de France, sauront d'ailleurs bien y faire allusion, le faire pressentir, voire même carrément le dévoiler. Quelqu'un demi siècle s'écoule après la mort du pape Vigile, et le pape saint Pélage II (579-590) quant à lui est persécuté par les Lombards. À qui s'adresse-t-il pour se dégager de leur emprise ? Aux Francs et non à l'empereur d'Orient, pourtant à cette époque bien plus puissant qu'eux. "En 580, il fait parvenir son appel en France. Il s'adresse à saint Aunaire, évêque d'Auxerre, tout en manifestant clairement que le message est ultimement destiné au roy. Mais ce texte est surtout important en ce qu'il n'est pas un simple appel à l'aide : tout pénétré du sens du gouvernement divin, le pape ne se base pas sur des raisons de politique ou de stratégie humaines, *c'est le plan de Dieu qu'il considère, ce sont les desseins éternels de sa Providence qu'il veut lire dans les événements. Et le saint pape y voit nettement apparaître la mission toute particulière des roys francs* : «Comment ne gémiriez-vous pas sur nos tribulations et les douleurs qui nous accablent ? (...) C'est presque sous nos yeux qu'on répand une si grande quantité de sang innocent, que les saints autels sont ainsi profanés et tous les objets de la Foi catholique insultés par les idolâtres (...). *Nous ne croyons pas en effet que ce soit en vain ni sans une disposition de la divine Providence que vos roys, comme l'Empire romain, confessent la Foi catholique : c'est afin qu'ils fournissent de l'aide à Rome d'où leur est venue cette Foi, et même à toute l'Italie* [vous avez bien lu : *et même à toute l'Italie !].* Prenez donc garde, très cher frère, *alors que cette capacité de nous secourir a été donnée par Dieu à vos roys,* qu'on ne puisse blâmer la faiblesse de votre charité si vous négligez ou différez *de RAPPELER cette mission à des roys* qui, par leur confiance en vos conseils, se montrent si dévoués à votre sacerdoce»"[198].

Notez bien que le Pape, écrivant pourtant quasi aux assises de la carrière française, en 580, parle d'un simple "*rappel*", ce qui évoque bien sûr le pape Vigile qui, vers 540, affirmait déjà sans équivoque aucune la mission des roys français par rapport à l'Église : "*Il leur appartient, etc.*". Et voilà qui prouve bien que dès les tout premiers lendemains de la Noël 496, l'Église était parfaitement consciente, avec les meilleures élites du temps tel le grand évêque burgonde saint Avit, comme nous le

198 *Le sel de la terre,* p. 56. La citation du pape est tirée de la P. L., t. 72, col. 705, Epist. II.

verrons plus loin, de la mission divine de la France, et donc de son élection divine[199]. Cependant, avant d'être véritablement foudroyés plus encore par Dieu que par Charlemagne, les Lombards donneront encore bien du fil à retordre aux papes qui succéderont à saint Pélage II. "En 754, le pape Étienne II [752-757] vient *en France* pour demander de l'aide, car Rome est toujours menacée par les Lombards. Et c'est en 756 que Pépin victorieux des Lombards, fait le geste décisif : au lieu de rendre les villes récupérées au représentant de l'Empire byzantin (qui s'est montré incapable de les défendre), il déclare remettre les clefs de ces vingt-deux villes à saint Pierre et à ses successeurs. Les protestations de l'Empire byzantin ne changent rien à sa décision. Par ce geste symbolique, les États pontificaux sont fondés et la souveraineté temporelle du pape protégera la nécessaire indépendance de son autorité spirituelle.

"Parmi les nombreuses lettres adressées à Pépin par les souverains pontifes, deux lettres revêtent une importance particulière quant à la vocation de la France : la première, qui rappelle celle de Pélage II, date de 756. Pépin, vainqueur, est revenu en France, mais les Lombards refusent de tenir leurs promesses, et Étienne II doit de nouveau faire appel à lui. Pour solenniser son appel, il n'hésite pas à prêter à saint Pierre lui-même les paroles qu'il veut adresser à la nation franque : «Quand la clémence divine fit choix de ma personne, elle me constitua, moi, Pierre, apôtre, comme l'illuminateur du monde entier (...). Dès lors, en vertu de l'ordre établi par Dieu même, quiconque ici-bas suit la doctrine que j'enseigne, obtient la rémission de ses péchés. Or, l'illumination de l'Esprit-Saint a brillé dans vos coeurs, vous êtes devenus, en embrassant l'Évangile, les adorateurs de la sainte et unique Trinité ; dès lors, vos espérances de rétribution céleste ont pour fondement votre union avec l'Église apostolique de Rome. Voilà pourquoi, moi, Pierre, apôtre de Dieu, je vous ai choisi pour mes fils adoptifs, vous donnant la mission de protéger contre ses persécuteurs la cité romaine dont le peuple m'a été confié par Dieu, la basilique où repose mon corps. À vous donc, IL APPARTIENT [… bien noter qu'Étienne II reprend exactement le même terme que son prédécesseur Vigile, écrivant quelque deux siècles avant au petit-fils de Clovis...] de les défendre contre les races ennemis, de délivrer la sainte Église de l'intolérable oppression des Lombards. (...) *En vertu de la promesse d'assistance qui nous a été donnée par notre Dieu et Rédempteur, le Seigneur Jésus, c'est vous, le peuple franc, que nous avons choisi de préférence à toutes les autres nations pour notre peuple.* Voilà pourquoi, vous parlant par cette missive comme par une énigme transparente, je vous rappelle vos engagements écrits, *firma obligatione,* et vous conjure de m'assister, vous les roys Très-Chrétiens Pépin, Charles et Carloman, avec tout l'ordre sacerdotal, évêques, abbés, prêtres et moines, ainsi que les ducs, comtes et le peuple entier du royaume des Francs»[200]. Le message pourrait difficilement être plus clair : la mission divine de la France et de son roy est solennellement et explicitement énoncée. Un deuxième texte papal doit être mentionné ici, car il donne un relief saisissant à la lettre de saint Grégoire le Grand [que nous citerons plus loin] :

---

[199] Dans cette missive du pape saint Pélage II, il faut se garder de prendre la comparaison avec l'Empire romain au premier degré et en déduire que pour les papes, la mission de la France n'était que la copie conforme de celle de la Rome convertie des Constantin et des Théodose : il faut se replacer dans le contexte du temps, et ne pas oublier que, au VI[e] siècle, il n'y avait encore dans les esprits qu'une réalité politique, la *res publica,* l'État romain, auquel, donc le pape fait simplement allusion sans vouloir porter à autre conséquence que désigner une structure politique constituée. Il y a en effet, sur le plan de l'élection divine et de la mission surnaturelle, un abîme entre l'Empire romain et le *Regnum francorum,* et l'on ne saurait pas plus les comparer qu'on ne saurait le faire de la Synagogue juive par rapport à l'Église catholique (mais nous nous réservons de parler plus loin de la "question romaine", sa place dans le Plan divin).

[200] *Codex Carolin.,* X ; P.L., t. 121-126.

«*Autant la dignité royale est au-dessus des autres conditions humaines, autant votre royauté l'emporte sur les royautés des autres nations*», disait le grand pape du VIe siècle. «*Le nom de votre nation est élevé au-dessus des autres nations*», répète le pape saint Paul 1er [(757-767)] au VIIIe siècle [il y a dans ces propos des papes, à l'évidence, convenons-en, bien autre chose pour la France qu'une simple mission de protection militaire de l'Église...].

"Ce passage mérite d'être largement cité : «Dans l'impuissance où je me trouve de vous témoigner dignement ma reconnaissance pour tant de bienfaits, je me console dans la pensée qu'il y a au Ciel un juste Juge qui vous en récompensera. Car *le nom de votre nation est élevé au-dessus des autres nations,* et le royaume des Francs brille avec éclat aux yeux de Dieu par la gloire qu'il a d'avoir des roys libérateurs de l'Église catholique et apostolique. En effet, UN NOUVEAU MOÏSE, UN NOUVEAU DAVID A PARU AU MONDE DANS LA PERSONNE DU SEIGNEUR PÉPIN, NOTRE FILS TRÈS-CHRÉTIEN ET NOTRE COMPÈRE SPIRITUEL. C'est par le zèle de ce roy toujours victorieux que l'Église de Dieu est exaltée, et sa protection est comme un bouclier qui met la Foi orthodoxe à couvert des traits des hérétiques. MES CHERS FILS [FRANCS], VOUS ÊTES UNE NATION SAINTE, UN SACERDOCE ROYAL, UN PEUPLE CONQUIS QUE LE DIEU D'ISRAËL A BÉNI (I Pierre II, 9). Réjouissez-vous, vos noms et ceux de vos roys sont écrits dans le Ciel et votre récompense est grande devant Dieu et ses anges». La lettre de saint Paul 1er annonce un thème qui trouvera son développement complet avec la dynastie suivante : celui de la France, nouvelle tribu de Juda"[201].

… Et notez bien que le pape applique l'élection divine aux Francs *en corps de peuple,* pas seulement *à leur roy...!* Ce thème "*France, nouvelle tribu de Juda*", est une réalité qui imprégnera tellement l'âme des français, que les responsables politiques, même passés par la maçonnique Révolution, même outrepassés par l'agnosticisme politique de Napoléon, sauront encore bien en avoir des velléités de ressouvenance lorsqu'il fut question pour eux de flatter le sentimental Pie VII, lors du "sacre" de leur despote de maître ! "Arrivé à Paris le 28 novembre [1804], il [Pie VII] reçut le 30 les députations du sénat, du corps législatif et du tribunat. C'était comme une réparation nationale des outrages faits au successeur de saint Pierre [dans la personne du pape Pie VI] par la Révolution. François de Neufchâteau, président du sénat, lui dit ces paroles : «Très-saint Père. Le sacre des princes chrétiens a commencé dans notre Europe par les monarques de France, *à l'imitation de l'usage suivi jadis chez les Hébreux.* (…) La France méritait sans doute cette faveur particulière ; son église est la fille aînée de l'Église romaine»"[202]. Même Francis Dallais se sent obligé de reconnaître que si le terme "Très-Chrétien", appliqué à la France dans son sens théologique très fort d'"église sociopolitique", est officiellement décerné par les Papes aux roys de France seulement au XIe siècle, "déjà, au VIe siècle, les roys francs s'étaient vus donner ce ti-

---

201 *Le sel de la terre,* pp. 58-60.

202 Rohrbacher, t. XXVIII, p. 33. On a cité plus haut, en note, la fameuse harangue *démocratique* de Pie VII alors Cal Chiaramonti, à ses ouailles, pour les obliger à se soumettre au nouvel état politique issu de la Révolution imposé à coups de baïonnettes dans l'Italie cisalpine. Les révolutionnaires sauront bien s'en souvenir. Dans ce déballage de flatteries, de pommade, de vaseline crêmeuse que Napoléon faisait officiellement dégouliner sur Pie VII par ses sbires la veille de son "sacre", voici les propos tenus par "le président du tribunat, M. Fabre de l'Aude : «Très-saint Père. Le tribunat vous regarde depuis longtemps comme l'un des amis et des alliés les plus fidèles de la France. *Il se rappelle avec les sentiments de la plus vive reconnaissance les services que vous avez rendus à ce pays, avant même d'être élevé sur le trône pontifical. Il n'oubliera jamais que dans votre dernier épiscopat d'Imola, vous sûtes apaiser, par une conduite sage, éclairée et paternelle, les insurrections organisées contre l'armée française, et prévenir celles qui la menaçaient*" *(ibid.,* p. 35). Sans commentaire !

tre"[203]... donc dès la France mérovingienne dont les moeurs politiques étaient pourtant bien farouches ! D'ailleurs, on verra que le Testament de saint Rémy contient lui-même ce terme, *a rege christianissimo Ludovico*[204], *le roy Très-Chrétien Clovis,* et on vient à peine de lire ensemble la lettre d'un pape du VIII[e] siècle qui, s'adressant à Pépin, le nomme *Très-Chrétien.* Dès lors, comment s'étonner de voir Alexandre III (1159-1181) répercuter cette même doctrine, traditionnelle à présent dans l'Église, en dénommant la France "*un royaume chéri et béni de Dieu, un royaume dont l'exaltation est INSÉPARABLE de celle du Saint-Siège*" *?* Phrase forte, non-équivoque, qui trouve son sens profond dans ce mariage évoqué par un autre pape quant à la France et l'Église romaine, à cause de l'identité de la mission divine impartie à chacune, et qui a son écho quelques courtes années plus tard dans les propos d'Innocent III (1198-1216) déclarant que "*les triomphes de la France, ce sont les triomphes du siège apostolique*" ou encore ceux d'Honorius III (1216-1227) appelant notre pays "*le mur inexpugnable de la chrétienté*"[205].

Et c'est alors qu'on arrive tout naturellement à la magistrale déclaration du pape Grégoire IX de l'an de grâce 1239, "*la Tribu de Juda est la figure anticipée du royaume de France*" rappelée en tête du précédent chapitre, sorte d'explicitation "dogmatique" de l'élection divine de la France venant couronner et synthétiser en quelque sorte dans une *sententia finalis terminativa* (ce terme définit les dogmes émanés du Magistère extraordinaire infaillible) les multiples et simples enseignements du magistère ordinaire épars tout au long des siècles dans le bullaire pontifical sur ce point doctrinal. C'est encore à cette époque qu'on voit, chose mémorable, un pape, Innocent IV (1243-1254), accorder des indulgences partielles à quiconque prie pour le roy de France : "*«Quiconque prie pour le roy de France gagne dix jours d'indulgence».* Ce qui est inscrit sur les piliers de l'Église Saint-Louis des Français à Rome et que mentionne saint Thomas d'Aquin dans sa «somme théologique»"[206].

Les papes font mieux encore. On sait assez la mauvaise route empruntée par Philippe-le-Bel (1285-1314). Ce mauvais roy, tel un Joaquîm s'appuyant sur la puissance ténébreuse et vaine de l'Égypte et non purement sur le seul Seigneur, ambitionnera de laïciser le pouvoir royal Très-Chrétien au moyen du droit romain antique, le détachant à proportion évidemment de plus en plus de l'autorité spirituelle du pape. Or, "malgré cette décadence, au milieu des hauts et des bas correspondant aux divers règnes, la papauté *persiste à rappeler la mission de la France.* Il est déjà frappant de constater que le pape Boniface VIII, qui dénonça si fermement la dérive de Philippe-le-Bel, est aussi le pape qui canonisa saint Louis. *Il ne cessa d'ailleurs jamais, même au plus fort du différend avec le roy, d'affirmer son affection pour la France.* Recevant des délégués français en audience, le 24 juin 1302, il dénonça, certes, les manoeuvres du légiste Pierre Flotte (conseiller et âme damnée de Philippe-le-Bel), mais il prit pour base de

---

203 Dallais, p. 355.

204 *Authenticité du grand Testament de saint Rémy,* abbé Dessailly, p. 20.

205 Nous tirons ces trois dernières citations de la revue *Le sel de la terre,* p. 61, la première provenant d'un sermon de Bossuet.

206 *Le caractère sacré et divin, etc.,* p. 77. "Le 20 mai 1514, Léon X accordait un an d'indulgence à ceux qui assistaient aux prières publiques pour le roy [de France] ; le 26 janvier 1515, il accordait une indulgence plénière à tous ceux qui réciteraient dans les principales églises du royaume, trois Pater et trois Ave pour le roy et la France, le jour du Sacre. Les souverains Pontifes allèrent plus loin ; on trouve de nombreux cas où ils accordèrent aux fidèles des indulgences, allant jusqu'à un an et quarante jours, à tous ceux qui assisteraient à certains offices célébrés en présence du roy, de la reine et du dauphin, ou même qui visiteraient seulement une église le jour de sa dédicace, si cette dédicace a eu lieu en présence de l'un ou l'autre d'entre eux. Non seulement l'Église ne se contentait pas de faire prier pour le roy de France, mais aussi pour le dauphin. Elle reconnaissait donc l'importance du principe héréditaire et du droit de primogéniture. *Aucun régime politique, autre que la royauté salique française, n'a joui de pareilles faveurs,* parce que les autres ne «sont permis par Dieu que pour le châtiment des péchés du peuple», suivant la lumineuse distinction du Concile de Paris (lib. II, C 5 ap. Coletti, IX, 753), alors que la royauté salique, seule, en France, est le régime VOULU par Dieu" *(La vierge Marie dans l'histoire, etc.,* pp. 331-332).

son allocution le verset de la Genèse : *Ce que Dieu a uni, l'homme ne peut le séparer,* qu'il commenta ainsi : «CE QUI A ÉTÉ DIT DU PREMIER COUPLE, D'ADAM ET D'ÈVE, PEUT S'APPLIQUER À L'UNION DE CETTE ÉGLISE AVEC LE ROYAUME ET LES ROYS DE FRANCE [notez comme, encore une fois, il est question d'une mission impartie *au peuple franc tout entier,* son roy étant même cité par le pape *après* "le royaume"…]». Cette union remonte à la prédication même de la Foi, au baptême du premier roy de France, quand Dieu l'a uni dans l'identité de la Foi avec l'Église romaine [voyez comme le pape sait bien dire que la mission divine de la France avec l'Église s'origine sur Clovis, contrairement aux plumitifs tradis. de nos jours qui ne savent plus parler, dans le meilleur des cas, que des *mille ans capétiens…].* Saint Rémy dit alors au premier roy de France qu'il a baptisé, comme on peut le lire dans sa vie [ou plutôt dans son Testament, dont le pape cite ici, dans une traduction libre, les bénédictions et malédictions, Grand-Testament qu'il tenait donc, avec toute son époque, pour authentique, authenticité malhonnêtement niée par les criticistes modernes...] : *Tenez, ô roy, avec l'Église, et tant que vous aurez l'Église avec vous, vous prospérerez, vous et votre royaume ; quand vous vous éloignerez de l'Église, vous tomberez, vous et votre royaume*. Nous avons rappelé ce souvenir au roy quand nous avons été légat dans le royaume, et il l'a accueilli avec grand respect et grande reconnaissance»"[207]. Cette idée de mariage, en tant que sacrement *indissoluble* notons-le bien, n'est vraiment pas pour manifester une union honorifique de surface, entre la France et l'Église ! On pense invinciblement au texte de saint Paul qualifiant le mariage de "grand", à cause de l'union du Christ et de l'Église. C'est l'image du compère et de la commère agissant à parité qui, une fois de plus, revient dans la bouche du vicaire du Christ. Et comme on sait que la "commère" a une mission divine, tirez la chevillette du raisonnement pour le "compère", et la bobinette cherra toute seule.

Après le terrible orage entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel, quelques années après la triste mort de Boniface VIII directement consécutive de l'attentat d'Anagni en 1303, le pape Clément V (1305-1314) adresse "à ce même roy la bulle *Rex Gloriae* datée d'Avignon du 27 avril 1311"[208]. Qu'y dit-il ? Atténue-t-il la doctrine de la mission divine de la France en raison du camouflet inqualifiable et fort outrageant qu'avait fait subir le roy Philippe le Bel au pape Boniface VIII ? Le moment était certes bien choisi pour remettre à son juste niveau les merveilleux éloges des papes antérieurs à la France, s'ils n'avaient reflété une doctrine authentique. Or, le pape Clément V fait tout juste... le contraire. Il reprend dans sa bulle l'explicitation la plus forte qui puisse se concevoir de la mission divine de la France, celle qu'avait définie un siècle plus tôt Grégoire IX à saint Louis IX, à savoir comparer formellement la France avec la tribu de Juda, précisant même la chose plus fortement encore que son prédécesseur : "«Le Seigneur Jésus-Christ, roy de gloire, à qui est donné par le Père tout pouvoir sur le Ciel et la terre, (...) a constitué dans le monde entier des royaumes divers et a établi des gouvernements particuliers à chaque peuple selon la différence des langues et des races. Parmi eux, on sait qu'un jugement et une élection du Ciel avaient élevé le peuple d'Israël à la gloire de donner naissance au Seigneur pour

---

[207] Cité par *Le sel de la terre,* p. 69. On pourrait trouver étrange, dans cette allocution papale, que le pape parle seulement du baptême de Clovis, et non du sacre royal, sacre qui a pourtant indiscutablement eu lieu, en fait foi le Testament de saint Rémy (dont nous prouverons plus loin temps l'indéniable authenticité) qui le dit explicitement, entre autres raisons fondamentales qu'on dira en son lieu, et que le pape est justement en train de citer. Sans doute le pape voulait-il appuyer bien fort sur la Foi intrépide du premier roy, Foi qui manquait cruellement à Philippe-le-Bel…

[208] *Le sel de la terre,* p. 69.

l'accomplissement des mystérieux desseins de la bonté divine. *De la même manière,* le royaume de France se distingue entre les autres par une vocation particulière, spécial honneur et grâce qui lui est propre : *il est, COMME ISRAËL, l'élu de Dieu pour l'exécution du Plan divin».* Cette comparaison entre la France et Israël devient commune à la fin du Moyen-Âge"[209]. Là, notre légitimiste de service, niant *a-priori* la "mission divine de la France" au sens fort, n'y comprend évidemment plus que goutte, c'est vraiment la bouteille à l'encre pour lui : "… ce qui peut en un certain sens étonner, puisque l'Israël de la Nouvelle Alliance est la sainte Église de Dieu"[210], commente-t-il vraiment stupidement contre le pape, ne faisant que montrer à ses lecteurs son incroyable entêtement ou aveuglement. Car justement, les affirmations du pape ne sont vraiment déroutantes que si on prend le mauvais parti de nier *a-priori* ce qu'il professe si nettement, si fortement, parce que c'est *évident,* pour reprendre le propos du pape Grégoire IX pour qualifier la mission divine de la France ! Car si on reçoit ce qu'il dit *simplement,* ses propos signifient... ce qu'ils signifient *simplement,* à savoir l'élection divine de la France, *à parité de compérage avec celle de l'Église quoique subordonnée à elle* (c'est cette subordination dans la mission divine, précisément, que ne voulait plus entendre le roy Philippe-le-Bel…). Cette nouvelle bulle papale renchérissant sur les autres, dont on peut tout dire sauf qu'elle était opportuniste (comme on pourrait par exemple le soutenir des bulles des papes Étienne II et Paul 1er qu'on a citées plus haut, qui venaient d'être délivrés des Lombards par les Francs, et recevoir d'eux ce qui allait devenir les États pontificaux), éclaire précisément tout esprit honnête sur l'extraordinaire situation de la France dans le Plan divin pendant les Temps du Nouveau Testament : à savoir d'être, quant à la partie sociopolitique, *une Institution divine à l'instar de la tribu de Juda qui l'était formellement pour l'Ancien-Testament,* l'Église assumant la partie spirituelle, compère et commère oeuvrant de concert au salut complet de l'homme, de tout homme naissant et mourant pendant le Temps des Nations.

Voilà ce que veulent faire comprendre les Papes. Et Dieu sait, et nous sommes en train de les lire, qu'ils ont employé, à temps et à contretemps, les termes qu'il fallait pour qu'on le comprenne. Leurs propos à tous, on l'aura remarqué, sont volontairement forts, marqués, bien dénués de toute forme littéraire ambigüe. On est loin de lieux communs sans portée réelle, nécessités par une raison diplomatique ou autre. "Je le demande à tout esprit équitable, si les papes avaient eu en effet le dessein d'annoncer, de la part de Dieu, l'élection et la mission divines de la France au sens fort d'Institution divine, auraient-ils pu choisir des expressions plus simples, plus naturelles, plus éloignées de toute métaphore ? N'est-ce pas déshonorer l'autorité des papes que de chercher des allégories, là où le sens propre et littéral se montre avec tant d'évidence ? Peut-on, sans fermer les yeux à la lumière, ne pas croire ce que

---

209 Le Sel de la terre, p. 70.

210 Dallais, p. 361, note 12. Et le *légitimiste* Hervé Pinoteau a beau essayer de noyer le poisson en disant que c'est une "vieille idée qui remonte à Charlemagne", c'est une présentation des choses vraiment malhonnête, qui suffoque de la part d'un historien d'une grande valeur comme lui : le processus est en effet exactement inverse de ce qu'il ose dire. Ce n'est pas une "vieille idée" qui finit par engendrer des moeurs politiques particulières, c'est au contraire une *réalité politique* tellement forte, qu'implicite au départ, elle finit par s'expliciter à la conscience de l'homme, à recevoir son nom véritable parmi eux : la comparaison "France Très-Chrétienne-Tribu de Juda" venant tout naturellement, toute seule, à force "D'ÉVIDENCE" (le mot est de Grégoire IX), sous la pieuse plume des papes et des hautes autorités du temps ! On est donc exactement aux antipodes de la fable, dont la définition est d'enluminer imaginativement une réalité historique somme toute banale et commune à tous les roys, comme l'insinue sournoisement notre légitimiste.

leurs propos disent, à savoir la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD?"[211] Méditons en effet ces termes : "*Royaume de Dieu même*" – "*propre héritage du Christ*" – "*couronné par Dieu de prérogatives extraordinaires*" – "*tribu de Juda de l'ère nouvelle*" – "*nation sainte, sacerdoce royal*" – "*COMME ISRAËL, l'élu de Dieu pour l'exécution du Plan divin*" – "*royauté française autant au-dessus des autres royautés, que la fonction royale est au-dessus des fonctions particulières*" – *Etc.* Comme nous sommes loin de simples clauses de style notariales, de laudatives envolées lyriques sans suite, ou d'opportunistes flatteries adressées aux libérateurs francs du joug lombard ! *Jamais,* voyons, les papes, investis de la très haute charge d'Arbitre des Nations, et parfaitement reconnus tels au Moyen-Âge dans les affaires politiques d'envergure internationale[212], parfaitement conscient eux-mêmes de leur rôle, n'auraient tenu semblables propos, dont l'écho avait évidemment un immense impact sur les peuples et les roys (et les papes le savaient fort bien), s'ils ne les avaient entendu au sens premier et obvie. Supposer le contraire, c'est, sur... le plan sociologique, sottise avant même d'être scepticisme voltairien et impiété tout court. Car aussi bien, ni les papes qui en sont les auteurs, ni les roys et les peuples des différentes époques qui les ont entendu et qui ne les ont *jamais* contredit, ne les comprenaient autrement. De plus, les papes ne s'adressaient pas aux *déculturés de la Foi* de notre époque, et quand le simple paysan du Moyen-Âge entendait le pape appeler la France "nouvelle tribu de Juda", il savait fort bien ce que cela signifiait théologiquement, le pauvre serf étant de ce côté-là beaucoup plus élevé, intelligent, que... le diplômé ès-sciences de notre temps moderne ! Comparer la France à la Tribu de Juda est vraiment, de la part des Vicaires du Christ, intentionnel et révélateur : c'est vouloir nommer tout simplement *le Corps mystique du Christ quant à l'établissement universel de son Royaume.* Clément V le dit sans ambage : "*[Le royaume de France] est, COMME ISRAËL, l'élu de Dieu pour l'exécution du Plan divin*". Il est évident que c'est à cela que font allusion les Papes, mieux, même, puisqu'on voit Grégoire IX nous dire que la tribu de Juda n'était que "*la figure anticipée*" de la France ! Comme souligne Maurice Conat, à propos d'une autre formule : "La déclaration de Grégoire IX est stupéfiante : «*Les ennemis de la France* [pas extérieurs seulement !] *sont les ennemis du Christ...*» Formule littéraire, diplomatique, flatterie politique ? Cette formule, à la vérité, n'a de sens qu'à la seule condition que le Christ soit *Lui-même* Roy de France «en titre». La France, par ce règne, qui l'engage plus qu'il ne l'honore, est forcément marquée du Sceau de son Seigneur. Celui-ci ne peut donc qu'être personnellement offensé par les atteintes à son propre domaine et avoir raison de les châtier"[213] ; et c'est parce que "l'exaltation de ce royaume est *inséparable* de celle du Saint-Siège" (Alexandre III).

"Dans le langage du Saint-Siège à l'égard de la France, on ne trouve donc pas de

---

211 *Actualité de la Fin des Temps,* p. 73. Nous paraphrasons le Père Lambert, qui employait ce raisonnement pour la doctrine millénariste *formellement* consignée et gravée par le Saint-Esprit dans la Sainte-Écriture... Toute relation entre l'entêtement incroyable, pharisaïque, le parti-pris diabolique de rejeter le Règne millénaire et le négationisme systématique et lui aussi aprioriste de l'Élection divine de la France, est bien sûr purement fortuite...

212 Un simple exemple, tiré non pas même du Moyen-Âge mais de la Renaissance : c'est le pape Alexandre VI Borgia, pourtant pas un des plus saints papes (quoique la calomnie semble avoir beaucoup rajouté, à son sujet…), qui traça la ligne de partage territorial entre les colonisations portugaises et espagnoles, dans le Nouveau-Monde ; ligne qui non seulement fut acceptée sans discussion par les parties en présence mais qui se révéla providentielle et judicieuse... Rappelons que pendant tout le Moyen-Âge, il était interdit aux souverains de créer un royaume, même d'accord entre eux, sans que le pape donne son *placet.* Ce n'est qu'en 1648, aux pré-révolutionnaires *Traités de Westphalie,* que l'autorité du Pape pour la chose politique universelle ne fut plus reconnue, grande rébellion justement, qui ne fit que favoriser l'iniquité des puissants et l'impuissance des faibles royaumes.

213 Conat, p. 41.

rupture nette entre les règnes de saint Louis et de Philippe-le-Bel, ni après, et cela même au milieu des crises les plus violentes qui opposèrent la France au Saint-Siège : les papes, non seulement n'ont jamais retiré sa mission au roy de France et à ses sujets, mais ils continuent régulièrement à la leur rappeler. Jean XXII (1316-1334), dans une lettre du 9 juillet 1317 au roy Philippe V le Long (1317-1322), parle du «zèle pour la Religion que vous ont légué vos ancêtres»[214]. Nicolas V (1447-1455) écrit au roy Charles VII en 1447 : «C'est le mérite particulier de la Maison de France d'éteindre les schismes, de donner la paix à l'Église, de secourir les souverains pontifes, de protéger leur dignité et d'étendre les droits du Saint-Siège»[215]. Douze ans plus tard, en 1459, le pape Pie II (1458-1464) loue la France de la même manière[216]. En 1469, le pape Paul II désigne Louis XI comme «le bras dextre de l'Église»[217]. Mais il faut reconnaître que ces expressions sont souvent employées par les souverains pontifes comme des rappels à l'ordre [ce qui signifie que si la mission est considérée comme authentique par tous les papes, le peu de ferveur du roy de France, à partir de Philippe-le-Bel, n'est pas moins... authentiqué par l'Histoire] : «Sa Sainteté est persuadé que jamais le roy Très-Chrétien ne se permettra une chose si contraire à sa réputation», transmettent en 1479 les ambassadeurs du pape à Louis XI (1461-1483). On pourrait trouver, tout au long de l'histoire, ces lettres où les papes rappellent soigneusement les mérites passés de la France, mais plus, semble-t-il, par diplomatie que par enthousiasme : dans un bref du 31 mars 1513, Léon X (1513-1521) fait ainsi mention des témoignages d'affection des roys Très-Chrétiens envers le Saint-Siège[218] ; son prédécesseur Jules II (1503-1513) avait fait la même chose le 29 juillet 1506[219]. Parfois, la diplomatie fait place aux reproches non déguisés : «Le roy de France, décoré du titre de fils aîné de l'Église que le Saint-Siège lui reconnaît, aurait dû donner à tous l'exemple de la soumission et de l'obéissance», fait savoir Sixte V (1585-1590) à Henri III"[220]. *Décoré*. Le qualificatif n'est plus qu'un cinglant coup de fouet à un roy de France en particulier, qui ne se comporte pas de *très-chrétienne* manière comme l'exige sa vocation… Mais notez que, quoiqu'il en ait contre le roy de France, quoiqu'il aurait peut-être bien envie, à juste titre, de l'excommunier pour son attitude inqualifiable, il ne peut, il le dit lui-même, qu'affirmer la légitimité de son titre de Très-Chrétien ou fils aîné de l'Église, "que le Saint-Siège reconnaît"… Dieu sait si le pape aurait profité de l'occasion, si le titre n'avait un fondement très-réel, pour l'arracher au roy de France qui se comportait alors comme un sagouin !

Depuis la Révolution, "l'âge de fer ou, si l'on préfère, la chape de plomb, est donc tombé sur la France. Comment les papes vont-ils réagir ? Vont-ils retirer à la France sa mission ? Vont-ils tout au moins cesser d'en parler ? Pas du tout. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, *les papes n'ont jamais autant insisté sur la mission de la France que depuis que celle-ci a cessé de la remplir*"[221]. Saint Pie X, par exemple, et comment s'en étonner de la part de ce bon et saint pape, loin de laisser tomber en désuétude cette soi-disant doctrine... "*exagérée*", la réaffirmera solennellement le 19 décembre 1907 (sans hélas en tirer la conséquence obligée, à savoir l'invalidité *de soi* du pouvoir ré-

214 *Histoire de l'Église catholique en France,* Mgr Jager, t. 11, p. 11 (cité par *Le sel de la terre).*
215 Jager, t. 13, p. 472.
216 *Ibid.*, p. 503.
217 *De Re diplomatica,* Mabillon, liv. VI, n° 210.
218 Jager, t. 14, p. 209.
219 *Ibid.,* p. 179.
220 *Ibid.,* p. 113.
221 *Le sel de la terre* p. 73.

publicain en France puisque son essence constitutionnelle est très-précisément le rejet de ce qui fonde l'antique et "nouvelle tribu de Juda", à savoir le droit divin direct !) : "Le baptême de Clovis marqua la naissance d'une grande Nation : *la tribu de Juda de l'ère nouvelle,* qui prospéra toujours tant qu'elle fut fidèle à l'orthodoxie, tant qu'elle se montra la fille aînée de l'Église, etc."[222]. Au passage, notez bien la continuité de cette même doctrine de l'élection et de la mission divines de la France au sens fort dans la bouche des papes, tout au long des siècles chrétiens, bon an mal an, pendant plus de... *quatorze siècles !* Comme dit fort justement Michel Defaye : "Cette continuité apparaît d'elle-même à la simple lecture des textes ; certains papes développent davantage, tous essaient de s'adapter à des circonstances nécessairement mouvantes, mais tous, au fond, *disent la même chose*"[223]. Et nous sommes bien certain qu'en épluchant systématiquement et scientifiquement le bullaire papal, on trouverait d'autres écrits pontificaux proclamant cette même doctrine, l'enrichissant même d'une nouvelle gemme ; nous en citerons d'ailleurs quelques autres plus loin, au fil de la plume.

Oui, après cet incomplet florilège papal, combien les propos de Francis Dallais, pourtant fort criticiste à l'endroit de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, sonnent justes : "L'Église au plus haut niveau a engagé l'autorité de son magistère [ordinaire infaillible] pour affirmer haut et fort que les Francs étaient le nouveau peuple élu de la Nouvelle Alliance, faisant de Reims leur Église-mère et de son archevêque, le grand-prêtre de la religion royale"[224], le Samuel d'un nouveau David.

Pour bien saisir ce qu'a d'extraordinaire et de vraiment surnaturel *l'exception française,* mettons bien en regard le fait qu'aucune autre nation du monde ne peut, à beaucoup près, présenter de pareilles lettres de reconnaissance d'une suprématie universelle issue d'une mission et élection divines, de la part des papes. À titre d'exemple, et de très bon exemple, penchons-nous pour finir ce chapitre sur l'Angleterre du VII^{e} siècle, qui pouvait fort décemment rivaliser de piété nationale avec la France du même temps, avec le roy des Northumbres, Oswi, déjà digne par la Foi et les œuvres de s'asseoir à côté de notre futur saint Louis IX, malgré une grave faute de jeunesse. Se consultant avec sa nation et de concert avec le second roy principal d'Angleterre, Egbert des Cantuariens, le digne roy envoie au pape saint Vitalien (657-672), un prêtre vertueux, Vigard, déjà sacré par le pape archevêque de Cantorbéry mais n'ayant pas encore le pouvoir de primat de sacrer et d'ordonner par toute l'Angleterre, ce que le roy demandait filialement au pape. Le pape saint Vitalien (657-672), ému, congratule chaleureusement le roy anglais de sa Foi vive, ainsi que de celle de sa nation ; *mais à aucun endroit de sa laudative missive, il n'est question d'une mission divine, encore moins d'une élection divine, de la nation anglaise, au contraire on voit le pape explicitement ranger l'Angleterre indistinctement "parmi toutes les nations converties au Christ"*. Comme il est important qu'on sente bien la différence avec les propos pontificaux qui s'adressent à la France, on va citer cette lettre tout au long : "Au seigneur très-excellent fils Oswi, roy des Saxons, Vitalien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. Nous avons reçu les lettres désirables de Votre Excellence, et nous y avons vu sa pieuse dévotion, son fervent amour pour la vie bienheureuse, et com-

---

222 Ces citations des papes sont rapportées par Pierre Virion dans *Le mystère de Jeanne d'Arc,* pp. 200-201 & dans *Le Christ qui est roy, etc.,* pp. 152 et 163 ; par le Marquis de la Franquerie, dans *La mission divine de la France,* pp. 9 & 16, pour les papes Grégoire IX & saint Pie X.

223 *Le sel de la terre*, p. 90.

224 Dallais, p. 361.

ment, par la grâce de Dieu, elle a été amenée à la vraie foi des apôtres, espérant de régner éternellement avec le Christ, après avoir régné sur sa nation. Nation bénie, puisqu'elle a mérité d'avoir un roy aussi sage et fidèle adorateur de Dieu ; car, non content de l'adorer lui-même, il chercher nuit et jour à convertir tous ses sujets et la Foi catholique pour le salut de leur âme. À ces heureuses nouvelles, qui ne tressaillirait de joie ? Car votre nation en croyant au Christ, Dieu tout-puissant, accomplit ce qui est écrit dans le prophète Isaïe : «En ce jour-là, le rejeton de Jessé [le Christ] sera exposé devant *les peuples* comme un étendard ; *les nations* viendront lui offrir leurs prières» (XI, 10). Et encore : «Écoutez, îles, et vous, *peuples lointains,* prêtez l'oreille. Le Seigneur m'a dit : C'est peu que vous me serviez pour ressuciter les tribus de Jacob et pour convertir à moi les restes d'Israël. Voici que je vous ai établi pour être la lumière *des nations* et le salut que j'envoie *jusqu'aux extrémités de la terre.* Les roys vous verront, les princes se lèveront et ils vous adoreront. Je vous ai établi pour être l'alliance du peuple, pour ressusciter la terre et posséder les héritages dissipés, pour dire à ceux qui étaient dans les chaînes : Sortez, et à ceux qui étaient dans les ténèbres : Paraissez au grand jour» (XI, 49). Et encore : «Moi, le Seigneur, je vous ai appelé dans la justice, je vous ai pris par la main et vous ai conservé, je vous ai établi pour être l'alliance du peuple et la lumière *des nations,* pour ouvrir les yeux des aveugles, tirer des fers ceux qui étaient enchaînés et pour faire sortir de prison ceux qui étaient assis dans les ténèbres». Voilà, très-excellent fils, des prophéties plus claires que le jour, non seulement sur vous, *mais encore sur toutes les nations qui croiront au Christ, le créateur de l'univers.* Étant donc un de ses membres, Votre Altesse doit suivre en tout et toujours la règle du prince des apôtres, non seulement pour la célébration de la Pâque, mais encore pour le reste. Quant à un homme docte, un pontife orné de toutes les vertus, suivant la teneur de vos écrits, nous n'avons pas encore pu le trouver, à cause de la distance des lieux. Sitôt que nous aurons trouvé une personne capable, nous l'enverrons à votre patrie, afin que, Dieu aidant, il déracine de votre île, soit de vive voix, soit par les oracles divins, toute l'ivraie de l'ennemi. Nous avons reçu, comme éternel souvenir, les présents de Votre Altesse pour le prince des apôtres, nous vous en rendons grâces et ne cessons avec le clergé du Christ de prier pour votre prospérité. Celui qui les a offerts est passé à une autre vie, ce qui nous a profondément affligé [le saint prêtre Vigard, en effet, était mort de la peste, avec beaucoup de membres de son ambassade, un mois après son arrivée à Rome]. Nous avons fait donner aux porteurs des présentes, des reliques des saints apôtres Pierre et Paul, des saints martyrs Laurent, Jean et Paul, Grégoire et Pancrace, pour les remettre à votre altesse. Nous envoyons aussi à votre épouse, notre fille spirituelle, une croix contenant une clef d'or des chaînes de saint Pierre et de saint Paul ; ayant appris quelle est sa piété fervente, toute la Chaire apostolique s'en réjouit avec nous. Puisse Votre Altesse consacrer bientôt toute son île au Christ-Dieu !"[225]

Est-il utile de faire remarquer qu'ici, le pape, pourtant, et à juste titre, des plus chaleureux envers le roy anglais pour sa Foi vive, mêle sa nation à toutes les autres qui embrassent l'amour du Christ, sans distinction aucune, citant Isaïe à cet effet ? On est loin du : "*En vertu de la promesse d'assistance qui nous a été donnée par notre Dieu et Rédempteur, le Seigneur Jésus, c'est vous, le peuple franc, que nous avons choisi de préférence à toutes les autres nations pour notre peuple*" prononcé en 756 par Étienne II !

[225] Rohrbacher, t. X, pp. 260-261.

... Certes, on ne le sait hélas que trop, ce que nous venons d'exposer n'est pas très *politicaly correct,* et, ô mille hontes, pas plus… *traditionnaly correct.* Il aurait mieux valu présenter la France ainsi qu'un royaume chrétien *comme les autres.* Il aurait été admis, à l'extrême rigueur, qu'on donnât une certaine primauté à la France, mais une primauté à caractère purement *honorifique,* une simple préséance due au fait que Clovis était le *premier* roy à s'être fait baptiser parmi ses pairs d'Occident (vérité vérifiée par l'Histoire, nous le verrons, mais qu'oseront mettre en doute les espagnophiles du XVII[e] siècle), la France la *première* Nation catholique ou plutôt, la première Nation à être peuplée *en majorité* de catholiques, comme dit subtilement le Concordat de Napoléon-Pie VII (ce qui bien sûr est... très différent) ; au fond, à peu près comme les orthodoxes grecs veulent bien condescendre dans le domaine ecclésial à admettre une primauté *d'honneur* au Siège romain, *inter pares,* mais surtout pas une primauté *réelle,* juridictionnelle.

C'est évidemment dans cet esprit sacrilègement réducteur que Jean-Paul *Double* a commémoré le quinzième centenaire du Baptême de Clovis en septembre 1996 ("le baptême de Clovis a eu le même sens que tout autre baptême"[226] a-t-il osé dire...!!!), faisant, comme il fallait certes s'y attendre, abstraction de la mission divine de la France au sens vrai et fort, souillant donc une fois de plus par une doctrine plus que "*diminuée*" (Ps. XI, 2), comme il en a coutume en pareille occasion, une commémoration sainte et sacrée... D'ailleurs, en ce qui le concerne, ce n'est pas tout, il s'en faut de beaucoup[227]. Non seulement son discours enseigne que le baptême de Clovis ne concerne que lui, simple personne privée quoique royale, et non pas la France, qui donc n'est pas *baptisée en corps de Nation dans son chef (cette grande vérité de la religion royale française, authentiquée par l'Histoire, le pape Léon XIII sut encore bien l'affirmer[228]), encore moins divinement élue à l'effet de RÉVÉLER sociopolitiquement le Christ,* mais de plus il ose soutenir, dans une impiété si inouïe qu'elle serait inconcevable en des Temps qui ne seraient pas ceux de l'Antéchrist, que, tenez-vous bien, les droits de l'Homme et le laïcisme dogmatique professés par la République rebelle actuelle issue

---

226 Allocution de Jean-Paul *Double* à l'aérodrome de Reims, le 22 septembre 1996.

227 Il faudrait s'en étonner, ce véritable jean-baptiste luciférien de l'Antéchrist nous ayant habitué, depuis vingt ans, à aller, avec des airs de chattemite et de diable-à-froc, jusqu'au bout de la perversion en toutes choses...

228 Léon XIII, en effet, saura encore bien rappeler cette grande vérité du baptême de la Nation France contenu dans celui de Clovis lors de la commémoration du XIV[e] centenaire de la Noël 496 : "Lorsque Léon XIII composa en 1896 une ode latine pour le quatorzième centenaire, il se fit l'écho de cette opinion unanime et maintenant millénaire, en intitulant sa poésie : «En souvenir du très heureux événement *qui amena la nation des Francs à la suite de son roy à se CONSACRER au Christ*»" *(Le Christ qui est roy, etc.,* p. 35). Au rebours de Jean-Paul *Double,* ce qui n'est pas banal c'est que Léon XIII affirme ici non seulement le baptême de la Nation entière et pas d'un seul homme, mais il parle de... CONSÉCRATION, ET DE CONSÉCRATION DE TOUTE LA NATION EN CORPS, terme évidemment supérieur au simple baptême même national et qui signifie formellement l'élection divine de la France au sens fort que nous exposons dans cette étude…! Après Léon XIII, voyons, ô étonnement, le "laïciste" Pie XI reconnaître lui aussi que, par la cérémonie de la Noël 496, saint Rémy "baptisait la nation française ELLE-MÊME" (12 juillet 1933 — rapporté dans *Le mystère de Jeanne d'Arc,* p. 163). Ces deux papes, hélas à côté d'une pratique vraiment scandaleuse sur le plan politique, ne faisaient tout simplement que continuer la grande tradition historique papale, celle de la *religion royale française* dont nous n'avons nous-même le mérite que de nous faire l'humble hérault, pour notre part. Là encore, comme pour le reste, Jean-Paul *Double* fait donc rupture formelle avec ses prédécesseurs. Car prenons bien conscience que ces propos de Pie XI, de Léon XIII, que nous venons de rapporter, sont ceux de *tous les papes depuis la Noël 496.* Pour s'en bien convaincre, voyez le pape saint Hormisdas (514-523), contemporain de Clovis, en écrire ainsi à saint Rémy, lorsqu'il l'institua légat pour toute la Gaule : "Nous vous donnons tous nos pouvoirs pour tout le royaume de notre cher fils spirituel Clovis que, par la grâce de Dieu, vous avez converti AVEC TOUTE SA NATION, par un apostolat et des miracles dignes du temps des Apôtres" (cité par Fontaine, p. 88). Comparez tout cela avec : "*Le baptême de Clovis a eu le même sens que tout autre baptême*" wojtylien, et dites si ce n'est pas de la TRAHISON, et si vous n'avez pas tout-à-fait envie de vomir.

de la Révolution, *révèlent le VÉRITABLE sens du baptême de Clovis,* signification profonde qui jusque là était… OBSCURCIE ! Et obscurcie, devinez par quoi ? Sinon par des thèses sacrales comme celles que nous sommes en train de rappeler… Une telle perversité est à peine imaginable, surtout dans la bouche d'un pape. Pour Jean-Paul *Double* donc, c'est la laïcité issue de la Révolution française qui est la *révélation ultime* de la chose... Très-Chrétienne, ô abomination de la désolation. C'est une inversion des choses si impie, si radicale que seuls, Satan et l'Antéchrist peuvent la proférer. Autrement dit, pour nos jours wojtyliens qui, comme chacun sait ou doit savoir (l'ignorance est coupable), sont merveilleusement ouverts comme jamais depuis le début de l'histoire du monde à la compréhension supérieure et ultime de toutes choses, c'est le noir *qui révèle, qui explicite métaphysiquement* ce qu'est le blanc dans son essence profonde. L'essence profonde du blanc, dans la chose métapolitique comme d'ailleurs dans toutes les autres, c'est d'être le noir. Jean-Paul *Double* dixit (nous verrons tout-à-l'heure en détail jusqu'à quel effroyable point les grands-clercs, depuis Pie XII principalement, se sont laissés séduire par ce que nous avons appelé la gnose "chrétienne-laïque", qui va devenir la profession de foi de l'Antéchrist). La France Très-Chrétienne, donc, pour Jean-Paul *Double,* se continue en mieux, en beaucoup mieux que sous les roys, et même en parfaitement accompli, avec... le *droitdelhommiste franc-maçonnique* Chirac. D'où le sous-titre révulsant du journal *La Croix* commentant la visite du "chanoine-président" au Vatican en janvier 1996 : *La France, de Clovis à Chirac !!!* Et soyez bien sûr que si le journaleux de service n'a pas écrit : *du Christ à Chirac,* c'est uniquement parce qu'il n'y a pas pensé, trop avili qu'il est par son démocratisme-... crétin ! Ô bon Jésus ! En vérité, sur le plan métapolitique, mais que pourrait donc bien rajouter l'Antéchrist à une perversion aussi complète, aussi diabolique que celle-là, proclamée par la bouche de celui qui est assis sur le Siège de Pierre, perversion *achevée* qui appelle tous les jours le Feu du Ciel ???… Pour autant, on est bien obligé de constater, la mort amère dans l'âme, que les productions traditionalistes sorties pour l'occasion ne furent, pour la plupart, qu'à fort grand'peine plus roboratives (il serait plus exact de parler de *trahison* pour certaines d'entre elles dont nous aurons le malheur d'avoir à parler). En effet, chez ceux qui font profession de garder la Foi traditionnelle, *même* esprit réducteur et quasi annihilateur de la signification complète de la Noël 496 que chez les modernistes... quand bien même ils ne vont pas, *Deo gratias,* jusqu'à dire que les droits de l'homme révolutionnaires sont l'ultime signification de la chose Très-Chrétienne.

Tout le monde donc, des pires aux meilleurs, tombe d'accord sur une France qui, par le baptême de Clovis, devient majoritairement catholique (quand bien même certains français ne l'admettent plus que *par la haine,* comme on l'a vu par toutes ces associations anti-Clovis ou de débaptisation, en 1996), mais, ô douleur, on ne comprend plus *rien à rien* d'une France qui, par ledit baptême royal de son premier roy, devient de par Dieu véritablement "l'Église sociopolitique" du Temps des Nations, mot fort mais juste ; on ne comprend pas plus que sans un membre de la famille royale non moins *directement* mandatée par Dieu pour Le représenter quant au gouvernement de cette Nation, famille choisie par saint Rémy, il ne peut y avoir, en droit, *aucune* autorité politique légitime et valide dans ce pays *fondé par Dieu* (loi salique), mais seulement manifestations ectoplasmiques comme disaient les spirites du siècle dernier pour décrire... les fantômes, les mauvais esprits. La "*mission divine de la France*" (M^is^ de La Franquerie), c'est devenu une eau trop forte pour les français post-

révolutionnaires dégénérés, animalisés, télévisualisés, footbalisés, sexualisés médiatiquement et publicitairement : ils ne comprennent plus, et d'ailleurs semblent ne plus pouvoir comprendre à force de dégénérescence, leur haute mission divine qui les configure au Christ sur le plan sociopolitique. Et il est presque inutile de préciser que si l'*homo modernus* rejette une fondation, une élection divines pour la Nation française, il ne la reconnaît pas plus ailleurs dans aucun autre peuple. *Dieu n'a pas parlé, Verbum Dei, sur le plan politique au Temps des Nations.* Il l'a bien sûr fait en théorie par l'Évangile (et les papes ont certes bien exposé dans de nombreuses encycliques ce qu'on a convenu d'appeler la "doctrine sociale de l'Église" et une certaine "royauté universelle du Christ-Roy", toute spirituelle), mais pas en pratique, pas concrètement, surtout pas en *choisissant* un pays, un mode de gouvernement, comme disait le pape Grégoire IX, une famille dynastique particuliers à l'effet d'en faire son Corps mystique en Politique. C'est ce que l'on professe "dans un consensus étonnant des pires aux meilleurs", disions-nous en notre Avant-propos, les scolastiques... en tête de liste (électorale).

Or bien de ce refus, c'est cependant se dresser très-directement et fort gravement contre ce qu'a ordonné Dieu pour le Temps des Nations sur le plan métapolitique. Car à défaut de cette *inhabitation* divine d'une Nation, il est tout-à-fait inutile voire hypocrite de parler de "*Politique réelle*" (Blanc de Saint-Bonnet) dans notre Temps des Nations racheté par le Christ, c'est-à-dire de bien commun *véritablement* actualisé. Depuis la Révélation, on ne saurait en effet appeler "pouvoir politique légitime" une organisation gouvernementale dans le monde, quelle qu'elle soit, qui s'exclut constitutionnellement de l'Ordre fondé à la Noël 496 par le Christ, consciemment ou même par simple et innocente ignorance. Une telle société serait, à tout le mieux lorsqu'elle respecte le plus qu'elle peut l'ordre naturel, l'expression de l'*animal honnête* qui est constitutif de notre être, *mais pas celle de l'homme politique véritable et complet, qui n'est révélé à lui-même que par et dans la Révélation du Christ* (en vérité, cette société-là ne serait pas autrement supérieure à celle, très-développée, des fourmis ou des abeilles) ; on ne saurait vouloir non plus, à la suite de saint Thomas d'Aquin, en rester au concept gréco-romain de la Politique, qui était certes un brillant essai humain de perfection politique, mais précisément, seulement un essai... *non-transformé,* comme disent les rugbymen, c'est-à-dire un essai qui en reste, bon gré mal gré, à la perfection *animale* de notre être qui ne contient pas la dignité humaine digne de ce nom. Nous reviendrons sur ce point évidemment fondamental, capital.

On nous objectera sans doute que les papes n'ont pas dogmatisé formellement cette doctrine de l'élection divine de la France dans un document magistériel. En toute rigueur canonique, c'est vrai, mais, pour autant, on n'est pas fondé à en tirer une conclusion négative parce que, quand bien même il n'y a pas eu de proclamation dogmatique par le Magistère extraordinaire (ce qui d'ailleurs n'improuve rien, il faudrait être bien piètre théologien pour ne pas savoir que tous les dogmes ne sont pas *encore* explicités dans l'Église alors qu'ils sont *déjà* dogmes[229]), les actes et paroles

[229] La divinité du Christ ne fut par exemple définie dogmatiquement qu'au IVe siècle ; cependant, il est à peine besoin de faire remarquer que dans les trois premiers siècles chrétiens où elle n'était qu'enseignée par le Magistère ordinaire, cette vérité première de la Religion n'en était pas moins vérité à croire de Foi, sous peine d'anathème ; et ainsi en est-il pour combien d'autres vérités premières de la Foi ! Le R.P. Perrone notait à ce sujet : "Certes, la formule qui consacre la consubstantialité du Verbe avec le Père ne fut employée définitivement que par les Pères de Nicée, au IVe siècle ; la formule qui établit l'unité de personne en Jésus-Christ ne fut consacrée qu'au Ve siècle, au concile d'Éphèse ; c'est au même siècle que l'on consacre la formule des deux natures distinctes et incommunicables en Jésus-Christ, au concile de Chalcédoine ; or, les choses se passèrent ainsi, quoique l'Église catholique eût toujours admis ces vérités" (Perrone, II, p. 443, note 1). Le même auteur note plus loin avec

pontificaux, dont nous n'avons fait plus haut qu'un florilège incomplet, *ont sans cesse, de manière éparse, non-systématique, mais pérenne, promu ladite doctrine parmi les peuples, unanimement en accord sur cela avec l'Église enseignante et enseignée tout entière.* On est donc là tout-à-fait dans le cas de l'enseignement doctrinal débité sans contradiction au fil des siècles par le Magistère ordinaire et universel des papes, mode magistériel qui est tout autant et tout aussi rigoureusement l'objet du charisme de l'infaillibilité divine que le Magistère extraordinaire dogmatique (contrairement à ce qu'osent hérétiquement soutenir, dans un autre contexte, certains traditionalistes du côté d'Écône[230]…). Les Papes ont donc cru cette doctrine de la mission divine de la France avérée, authentique, nécessaire au salut, et c'est pourquoi ils l'ont sans cesse enseignée *infailliblement* par leur Magistère ordinaire et universel, mais ils n'ont pas jugé utile de la définir par leur Magistère extraordinaire dogmatique. On peut du reste facilement se l'expliquer : les peuples du Moyen-Âge étaient en effet tellement dignes politiquement parlant qu'ils y croyaient quasi instinctivement aussi fort qu'à Dieu, qu'à l'Église, qu'à la très-sainte Vierge, qu'à leur âme, qu'à leur corps, qu'à la matérialité de la terre, etc. : s'il y a une Heure de Dieu pour expliciter le dogme de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, ce ne fut de toutes façons pas au Moyen-Âge (mais certes, on peut regretter qu'elle ne le fut point pour nos temps modernes). Pour conclure d'un mot, non seulement on est infiniment loin d'une attitude négative de la part de l'Église, mais l'élection divine de la France est vraiment professée par le Magistère ordinaire, *aussi infaillible que le Magistère extraordinaire,* en attente de son explicitation dogmatique complète, au très-beau Jour de Dieu.

Léon Bloy apporte un merveilleux rayon de lumière sur cette non-explicitation magistérielle de la "*mission divine de la France*", lorsqu'il écrit : "La France [Très-Chrétienne] est le SECRET de Jésus, le Secret profond *qu'il ne communiqua point à ses disciples* [... ni, donc, à l'Église, et cela se vérifie abominablement bien dans les chrétiens post-révolutionnaires, clercs et laïcs ; et cela explique que même aux temps où les papes en étaient conscients, ils n'en parlaient pas dogmatiquement], et qu'il voulut que les peuples devinassent. «*Adhuc multa habeo vobis dicere : sed non potestis portare modo*»"[231]. La France Très-Chrétienne, C'EST LA PREUVE DU PLUS GRAND AMOUR DE DIEU POUR LES HOMMES APRÈS L'EUCHARISTIE. *Les peuples doivent la deviner.* Et on finit par comprendre pourquoi. L'Amour que Dieu manifeste aux hommes est tellement ineffable dans le fait que le Christ va jusqu'à s'incarner dans la chose politique, qu'il n'était pas séant que Dieu le révèle aux hommes *ex abrupto :* cela les aurait affolé (un peu comme les premiers chrétiens, à peine sortis de leurs croyances idolâtriques, n'auraient pas été capables de vénérer l'Immaculée-Conception sans l'adorer à l'égal de Dieu : c'est pourquoi la dogmatique mariale est très tardive dans l'Église[232]). Il fallait qu'ils le découvrent *d'eux-même,* par l'élévation

---

grande justesse : "L'usage de l'Église est de ne jamais définir ce qui n'est pas controversé" (III, p. 214) ; la raison en est simple : la vérité existe *avant* sa proclamation dogmatique, en fait, le dogme sert seulement à manifester plénièrement aux yeux des hommes sous des formes écclesio-juridiques, la vérité préexistante ; et ceci, généralement, n'est utile que lorsqu'il y a controverse. Il en est de même pour la doctrine de l'élection divine de la France, vérité sans cesse prêchée par les papes et qui n'a pas besoin de l'explicitation dogmatique plénière pour s'appeler vérité. Le lecteur, intéressé par un bon exposé sur ce qu'est le Magistère infaillible dans l'Église, qu'il soit ordinaire ou extraordinaire (les deux sont substantiellement bien différents), pourra consulter mon dernier ouvrage *Pour bien comprendre la théologie de la Crise de l'Église,* 2003.

230 Lire, sur cette grande question très-actuelle, mon *Pour bien comprendre la théologie de la Crise de l'Église.*

231 *Le fils de Louis XVI,* Léon Bloy, p. 37.

232 Le dogme de l'Immaculée-Conception, pourtant si fondamental, si sublime, a en effet attendu dix-huit siècles pour être révélé, bien que contenu implicitement dans le premier christianisme. Et quant au dogme de la co-rédemption de Marie, il attend encore ! Comprenons donc bien que la non-explicitation dogmatique de l'élection divine de la France ne lui enlève rien.

progressive de leur Foi. On pourrait ici parler d'attitude divine silencieusement respectueuse de l'infirmité humaine, placée tout en haut de l'échelle des sentiments. Un silence moralement supérieur dont l'Ennemi de tout bien se servira *à l'envers* pour faire croire que la chose ineffable qu'il recouvre *n'existe pas,* ô haïssable négation ! Et il y est fort bien arrivé, même chez les meilleurs. Merci en tous cas, Léon Bloy, une fois de plus, pour vos lumières. "«Et sache un chacun que Dieu a montré et montre un chaque jour qu'Il a aimé et aime le royaume de France. Il l'a spécialement élu *pour son propre héritage* et pour, par le moyen de lui, entretenir la sainte Foi catholique et la remettre de tout sus, et, pour ce, Dieu ne veut pas le laisser perdre. Mais, sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y en a point eu de si grand ni si merveilleux comme celui de cette Pucelle», écrivait dans le Registre delphinal Matthieu Thomassin [illustre légiste du temps de sainte Jeanne d'Arc, "l'honneur de la magistrature de son temps"[233]]. Ainsi parlaient les faits et l'opinion [commune]. À l'époque de Jeanne, un millénaire s'était écoulé pendant lequel la France avait vécu d'une constitution formée, édifiée, peu à peu, toujours dans le même sens. De la lettre de saint Avit sur le baptême de Clovis au prologue de la loi salique, au testament de saint Rémy, de la pieuse vassalité de saint Louis au serment de la Ligue au XVI^e^ siècle, et jusqu'au témoignage de saint Pie X, une tradition séculaire a toujours uni dans la même affirmation la vocation catholique de la France et cette loi fondamentale : *le Christ est son Chef, son Suzerain, son Roy.* Voilà l'état de fait, c'est-à-dire la coutume ou, plus précisément, le droit coutumier du saint Royaume"[234]. On ne saurait mieux résumer la question. "*Vive le Christ qui aime les Francs ! Qu'Il garde leur royaume, qu'Il protège leur armée ! Etc.*" (Loi Salique). En vérité, voilà-t-il pas une proclamation incroyable dans la Charte politique constitutionnelle d'un pays, absolument inconnue de toute autre Nation, de près ou de loin ?! Or, cette affirmation extraordinaire, rédigée et signée très-certainement par Clovis lui-même, signifie dans son explicitation achevée que Jésus-Christ est le vrai et seul roy en France. Sainte Jeanne d'Arc le dira formellement, miracles à l'appui, en ces termes : "VIVE LE CHRIST QUI EST ROY DE FRANCE ! VIVE LE ROY DE FRANCE QUI EST LIEUTENANT DU CHRIST !", double formule johannique que saint Pie X cautionnera de sa très-haute autorité, lors de sa canonisation, en la prenant à son compte.

Alors il faut quand même se dire, tonnerre de Boanergès, que si le Christ est vraiment *personnellement* Chef d'État en France (et, au moins depuis l'épopée de sainte Jeanne d'Arc, l'on ne saurait en douter sans tomber *ipso-facto* dans le camp du Négateur), si le descendant de Clovis n'est que son simple mandataire (cas constitutionnel *unique* parmi toutes les Nations de l'Occident chrétien), ce n'est pas tout-à-fait pour satisfaire une pieuse exaltation chauvine qu'on admettrait de tolérer avec un air de commisération entendue chez les âmes simples, des clopinettes de piété plus ou moins frelatées, du merveilleux saint-sulpicien à l'usage des *minus habens* incapables d'élever leur esprit dans la haute sagesse de la démocratie humaniste... qu'on dit chrétienne, voire même "chrétienne-nationale" (c'est le fin du fin atteint seulement par nos jours extraordinairement évolués...). Si Jésus-Christ est *vraiment* le Chef de l'État français, et Il l'est, c'est obligatoirement pour une raison théologique grave, fondamentale, qui, avant d'être pieuse, ne peut qu'être... *politique,* et de plus, propor-

233 Vial, p. 131.
234 *Le mystère de Jeanne d'Arc,* pp. 188-189.

tionnée à ce très-grand fait de voir Dieu *Lui-même* gouverner une Nation temporelle. Or, théologiquement parlant, une seule raison est proportionnée à ce très-grand fait, c'est cette incarnation mystique du Christ dans une Nation dont nous parlons, inhabitation sacramentelle qui est par ailleurs indispensable pour que le Règne universel du Christ ne soit pas un vain mot, comme nous l'avons vu ensemble.

Récapitulons nos propos : si 1/ Dieu est Fondateur direct de la France (loi salique) *et non les hommes* ; si 2/ Jésus-Christ la gouverne Lui-même en Personne tous les jours du Temps des Nations *et non les hommes,* il résulte de ces deux considérants l'effet théologiquement indiscutable d'une *parousie divine politique,* c'est-à-dire une *Présence* sacramentelle du Christ dans et par l'organe de la France, afin de former avec elle un Corps mystique adéquat au salut politique de toutes les Nations, l'Europe d'abord et le monde entier ensuite. La France Très-Chrétienne, une Institution divine à l'instar de l'Église Catholique ? Mais oui, car, sans qu'il soit même besoin de faire appel aux "thèses mystiques" (comme disent certains qui pensent *mystagogiques),* l'Histoire montre le miracle d'une Nation vraiment pas *comme les autres,* qui a nom France. Rien que par les faits rationnels et historiques reconnus de tous (que nous verrons plus loin dans des chapitres spécialement consacrés à cela), on constate que, pendant le Temps des Nations, la Royauté française "*est autant au-dessus des autres couronnes du monde que la dignité royale surpasse les fonctions particulières*", comme l'avait écrit le pape saint Grégoire le Grand (590-604), qui n'était ni un petit esprit, ni un illuminé, ni un flagorneur, à Childebert II, pourtant obscur roy mérovingien[235]... ce qui, n'est-ce pas, n'était pas précisément définir une simple préséance honorifique ! Certes, on sait bien que de nos jours les peuples latins, *encartésianisés* dans un rationalisme illuministe mais hélas avant, dans une scolastique politiquement desséchée et fautive, devenus incapables de s'élever spirituellement, ne peuvent plus même saisir ce que signifie *une Nation qui serait le Corps mystique du Christ* (très spécialement... les Français !). Pourtant, cette haute vérité était fort bien comprise de nos ancêtres, dont la magnifique fleur que fut sainte Jeanne d'Arc, cette "*vierge stupéfiante*" (pape Pie II), ne fit à vrai dire que manifester la foi profonde et commune[236]. Et d'ailleurs, elle est encore restée coutumière à la pensée de bien des

---

235 Rapporté par Mgr Baudrillart, dans ses *Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928,* 1ère Conférence, pp. 20-21. Childebert II (570-596) était le fils de Sigebert 1er et de Brunehaut, roy d'Austrasie en 575, de Bourgogne et d'Orléans en 593. Le texte complet est rapporté dans P.L., t. 77, col. 798, Epist. VI. Le voici : "Autant la dignité royale est au-dessus des autres conditions humaines, autant votre royauté l'emporte sur les autres royautés des nations. C'est peu d'être roy quand d'autres le sont, mais c'est beaucoup d'être catholique quand d'autres n'ont point cet honneur. Comme une lampe brille de tout l'éclat de sa lumière dans les ténèbres d'une profonde nuit, ainsi la splendeur de votre Foi rayonne au milieu de l'obscurité volontaires des peuples étrangers. Vous avez tout ce dont se glorifient les autres roys, mais vous les surpassez en ce que vous possédez de plus le bien principal de la Foi qui leur manque" (rapporté par *Le sel de la terre,* p. 56). Et il est bien inutile d'ergoter qu'ici le pape asseoit cette supériorité sur la seule profession de Foi catholique du roy mérovingien augmenté du fait qu'il n'y avait pas encore en Europe d'État catholique constitué, car, précisément, le fait d'un roy et d'un peuple barbares qui *ont pu devenir* catholiques est en soi un très grand miracle et présuppose une grâce divine accordée à l'homme politique barbare (et ce fut le Franc)... donc une élection divine... avec une mission divine. Ici, le pape dit la chose mais ne la définit pas explicitement comme d'autres, que nous avons cité plus haut, l'ont fait très clairement dans la suite des temps.

236 En effet, il n'y avait pas que les mystiques à le savoir, au Moyen-Âge ; l'élite intellectuelle de la Nation le savait fort bien, elle aussi. À preuve, Jean de Terrevermeille (1370-1430), contemporain de Jeanne, juriste nîmois, deux fois consul, avocat du roy, etc. Son traité contre "les rebelles du Roy" (il s'agissait de Charles VII) est motivé "par une inspiration irrésistible qui le pousse, très comparable aux ordres [mystiques] qui contraignent Jeanne d'Arc", commente, enthousiaste à juste titre, l'abbé de Nantes (in CRC n° 195, p. 11). Or, le fond de son *Tractatus* de 1419, est de poser que la France est un Corps mystique en Politique, le corpus politicum, mieux, le *corpus mysticum sive politicum Regni,* "où l'équivalence marquée entre mystique et politique sonne si étrangement à nos oreilles modernes" *(ibid.).* Or, ce corps à la fois mystique et politique, il l'assimile au Corps mystique du Christ. Ceci, précise-t-il, ne peut pas être dit pour les autres Nations, mais seulement pour la France ; et c'est pourquoi saint Pie X, aura ce propos à la signification théologique prodigieuse : "*La France, nation prédestinée, est PARTIE INTÉGRANTE de l'Église*" (Lettre *Une fois encore,* 6 janvier 1907, Dal-Gal, p. 339) ! L'abbé de Nantes qui rapporte judicieusement cela dans le cadre de son étude sur J. de Terrevermeille, pouvait bien conclure : "Ainsi la France est-elle une province de la Jérusalem céleste"... Nous di-

peuples orientaux ou mystiques. *L'obscurantisme en vérité, c'est nous, les encartésianisés modernes,* ce n'est vraiment pas le Moyen-Âge, c'est assurément notre époque contemporaine. Rappelons par exemple l'épopée intellectuelle héroïque des polonais du siècle dernier, avec à leur tête Adam Mickiewicz. À tort certes (ils furent justement sanctionnés par le pape Grégoire XVI), ils allaient jusqu'à identifier la Pologne de 1832 écrasée par les russes... au Christ de la Passion. *Stricto sensu.* Ils attendaient donc, après la mort mystique de leur pays, sa *résurrection* nationale, laquelle, étant celle… du Christ, n'aurait pas manqué de ressusciter messianiquement à un nouvel ordre de choses politique universel, joachimite, toutes les autres nations de la terre[237] ! Autre exemple : les juifs bien sûr, qui, avec un absolu métaphysique qui leur est si particulier et si… révélateur, s'identifient en tant que "peuple juif" purement et simplement au Christ-Messie. Or, faites excuses messieurs les polonais et les juifs, mais pour le Temps des Nations, ce rôle indispensable d'*incarner sacramentellement le Christ-Messie, d'être son Corps mystique dans la sphère sociopolitique universelle* (évidemment, cela n'inclut nullement le domaine spirituel, à la manière vétérotestamentaire), est dévolu à la France Très-Chrétienne et à elle seule.

⚜ ⚜
⚜

Le cartésianisme nous a tellement obscurci la Vérité, tout spécialement et funestement dans le domaine politique (mais hélas, avant lui, la scolastique[238]), qu'il faut bien sûr continuer à expliquer l'élection divine de la France en lui donnant l'assise théologique, vrai et réelle, qu'elle possède. Car si la grâce sacramentelle, c'est-à-dire la Présence du Christ dans le prêtre qui la communique *in sacris* au laïc, est généralement encore bien comprise du français moyen (même, a contrario, par ceux qui sont impies...), lequel d'entr'icelui saisit encore, après deux siècles de turpitudes politiques rempilant sur au moins autant de siècles de voltairianisme, d'humanisme renaissant, de droit romain, et plus encore de scolastique intellectualiste en Politique, que le Roy Très-Chrétien conjointement à la France *est le canal obligé, dans sa fonction, d'un véritable Sacrement, aussi nécessaire au salut de tous les hommes quant à la chose publique que les sept premiers le sont pour le privé ?* C'est-à-dire nécessaire *dans l'Absolu ?*

---

sions qu'il n'y avait pas que les mystiques à le savoir, il n'y a pas non plus que les intellectuels, tel J. de Terrevermeille, en vérité, *tout le le peuple le savait, surtout le petit peuple,* à preuve les fêtes populaires extraordinaires qui eurent lieu dans les plus humbles bourgades du "saint royaume", suite à la délivrance d'Orléans par Jeanne, dont le peuple savait d'instinct ce qu'elle représentait (cf. le fort intéressant article d'Abrien Loubier, dans *Sous la Bannière* n° 107 de mai-juin 2003, pp. 2-4).

237 Voici comment Lamennais résumait la pensée des polonais : "C'est un peuple martyr. En lui s'accomplit un mystère saint. Il a été livré pour un temps à la puissance du mal, afin que, trempé dans la souffrance comme le fer dans l'eau du torrent, il devienne l'épée qui vaincra le mauvais génie de l'humanité. L'orgie infernale a dansé sur cette terre sanglante où chaque cœur a eu sa torture, chaque muscle sa douloureuse contraction : et il le fallait pour que le monde sût ce que c'est que la patrie et la perte de la patrie ; pour que la justice, le respect des droits, l'amour fraternel, l'horreur des tyrans, formassent le lien futur des peuples et fissent leur salut dans l'avenir. Maintenant la victime est là, palpitante sous le couteau des prêtres de Satan. Mais Dieu ne la leur a pas livrée pour toujours. Quand l'heure connue de lui aura sonné, elle se redressera terrible comme la vengeance suprême ; et réveillées au bruit de ses fers qui se brisent, les nations émues s'écrieront : Béni, béni soit à jamais le peuple qui, ayant souffert avec constance pour tous les peuples, a été jugé digne de vaincre pour eux !..." *(Mélanges,* éd. Garnier, p. 222).

238 Il suffit de parcourir même distraitement la collection de la très-savante revue *L'Ami du Clergé,* qui, à l'usage des curés, parut à partir des années 1875, pour être effroyablement... édifié, quant au démocratisme des clercs. Même Mgr Lefebvre, dans son dernier livre *Ils l'ont découronné,* véhicule pour sa part, lui aussi ô douleur *(tu quoque, filii...),* cette désastreuse doctrine démocratique. "Jésus-Christ, roy des républiques", a-t-il osé intituler l'un de ses chapitres... dans notre contexte actuel de républiques ANTI-CHRÉTIENNES ! C'est jouer indignement et scandaleusement sur les mots à la suite du pape Léon XIII, dans le but imbécile d'"amadouer" les ennemis. Tonnerre de Boanergès, pourquoi en rester encore à ça ? il y a pourtant belle lurette que la cartouche est brûlée...!!!

Aussi indispensable pour *sauver* le domaine politique que, par exemple, le sacrement de mariage l'est pour le salut des époux ? Est-ce que nos malheureux esprits envoûtés par le démocratisme peuvent encore saisir que, pour que la Politique ne soit pas une prostitution universelle et/ou l'enfer social sur terre (comme on ne le voit que trop de nos jours, avec l'esclavagisme toujours plus prononcé dans le monde du travail, dans certains pays la traite des enfants dont les parents n'ont pas de travail, le chômage endémique et autres cercles vicieux dans tous les sens du terme, etc.), mais au contraire la Révélation du Royaume du Christ et *en même temps* celle de l'homme épanoui, il y faut, aussi impérativement que pour le Mariage ou la Rémission des péchés, *un SACREMENT du Christ ?*

Précisément, arrêtons-nous sur ce point. Il est bien sûr capital et certains lecteurs nous attendent sûrement là. Voyons donc comment s'expriment là-dessus les historiens et les théologiens. Nous commenterons ensuite. "Longtemps, des papes comme Grégoire VII, des canonistes comme Yves de Chartres, des théologiens comme Pierre Damien soutiennent cette conception [d'un Sacrement pour le sacre royal français], fort logiquement : le «sacrement royal», à l'image des autres sacrements (notamment le baptême et la confirmation) ne provoque-t-il pas dans l'être du roy une transformation spirituelle qui le fait passer de l'état de laïc à celui d'image du Christ ? Pourtant au début du XIII^e^ siècle, l'Église, plus rigoureuse, fixe sa théologie sacramentaire autour des sept sacrements sans prendre en compte l'onction [sacrale française] : mais comme elle laisse ce privilège au roy de France, elle tolère que le sacre [royal français] soit tenu pour un sacrement *lato sensu* en raison de sa similitude avec l'onction épiscopale. À tout le moins, la stricte doctrine religieuse le considère-t-elle comme un sacramental, c'est-à-dire un signe sensible conférée par l'Église pour entraîner des effets spirituels, tandis que la tradition française persiste à y voir un quasi-sacrement. La vêture que passe le roy après l'onction confirme d'ailleurs l'opinion commune ; par leur couleur et leur forme, les habits royaux symbolisent les trois degrés du sacerdoce : tunique du sous-diaconat, dalmatique du diaconat, manteau-chasuble de la prêtrise. La similitude se prolonge dans la bénédiction de l'anneau royal, faite suivant le rite épiscopal et symbolisant l'union mystique, à travers le roy, de Dieu et de son peuple. [Elle se confirme plus encore par le fait qu'"au cours du Sacre, la *virtus* était infusée au roy dans la cathédrale. Le peuple ne pouvait assister ni voir la cérémonie qui se déroulait dans le choeur *séparé de la nef* par un jubé construit au début du XV^e^ siècle et démonté en 1744"[239] : comment mieux dire qu'on entendait vouloir signifier que le roy de France *n'était plus un laïc ?].* Vient ensuite la remise des insignes royaux : dans la main droite, le sceptre, marque du pouvoir venu verticalement de Dieu, dans la main gauche, la main de justice, par laquelle le roy «assure les bons et fait craindre les méchants»"[240]. Notons de plus que, dès le VIII^e^ siècle, "l'onction faisait de Saül, David et Salomon *les prédécesseurs de Pépin.* Par cette filiation davidique, le roy devenait le choisi de Dieu, son élu, faisant subir à sa personne une véritable mutation (...). Enfin, le roy recevait des mains de l'archevêque de Reims la couronne et s'entendait dire : «Recevez cette couronne du royaume afin que vous n'ignorez pas que par elle *vous participez à notre ministère...*» Au moment où le roy était installé sur le trône, l'archevêque disait encore : «Rappe-

239 Dallais, p. 285

240 *Être roy,* Jean Barbey, pp. 36-37.

lez-vous que le clergé étant plus proche des saints autels, vous devez lui rendre les plus grands honneurs, afin que le médiateur entre Dieu et les hommes (le Christ) fasse de vous le médiateur permanent entre le clergé et le peuple». Le caractère mixte du souverain, prêtre et roy, était bien affirmé dans ces paroles. Si l'on considère la couronne royale française, on voit qu'elle était composée d'un bandeau circulaire en or chargé de pierres précieuses et d'un bonnet intérieur en forme de tiare, c'est-à-dire une «mitre d'ancienne forme». Ce dernier point souligne la nature semi-sacerdotale de la royauté française [le terme est impropre car, en tout état de cause, on ne saurait parler d'un *demi*-sacerdoce ; le rituel du Sacre appelant l'impétrant "le participant du ministère sacerdotal", il conviendrait mieux de parler de nature sacerdotale extra-ecclésiale si l'on peut dire, c'est-à-dire extérieure à l'institution divine de l'Église tout en étant *véritablement* sacerdoce par un autre ordre, celui royal de Melchisédec]. Hervé Pinoteau en a apporté une démonstration séduisante. «L'essentiel de la signification de la combinaison couronne-bonnet sera expliquée fort aisément par ce que je nomme *l'équation de Chartres,* et que l'on peut contempler dans les quatre admirables lancettes placées sous la rose nord de Notre-Dame de Chartres, ensemble payé par saint Louis à une date inconnue et qui met la monarchie française dans la continuité de la monarchie judaïque. Deux roys, David et Salomon, y portent une couronne ouverte, alors qu'Aaron porte un bonnet conique rouge et que Melchisédec est coiffé de la synthèse des deux, la couronne à bonnet conique rouge». Ce caractère éminemment sacral de la royauté [française] n'était-ils pas déjà affirmé par saint Venance Fortunat lorsque parlant de Childéric 1er, mort en 558, il écrivait : «*Notre Melchisédec [qu'on nomme] à juste titre roy et prêtre, laïque, A ACHEVÉ L'ŒUVRE DE LA RELIGION*». Si nous ajoutons à cela la couleur hyacinthe des vêtements du sacre, la couleur du vêtement du grand-prêtre d'Israël, dont le premier fut Aaron, on comprend bien pourquoi le sacre royal français fut appelé le «sacrement de Reims», car cette onction avec la sainte-Ampoule lui était strictement réservée. Les conséquences portent loin"[241].

… Oh oui, elles portent loin ! Combien tintinnabule juste et théologique à l'oreille de l'âme par exemple ce mot si bien choisi par saint Venance Fortunat *d'achèvement de l'oeuvre de la Religion,* pour qualifier la royauté Très-Chrétienne, une Oeuvre *commencée* par l'Église dans les âmes et qui trouve sa parfaite et divine complétude dans les corps au moyen de la France Très-Chrétienne ! Ainsi, avec le sacrement du roy Très-Chrétien, et ainsi seulement, l'homme est PARFAITEMENT racheté dans le Christ. C'est ce qu'avait si bien saisi ce simple paysan chouan qui, sommé de se rendre, répondit aux Bleus avant de tomber sous les balles sans-culottes assassines, mot sublime qui résumait certainement toute la piété de sa vie : "Mon âme est à Dieu, *et mon corps est au Roy !*" Quel merveilleux et grand théologien, à la Jeanne d'Arc, que ce *simple* comprenant infiniment mieux les choses de la politique Très-Chrétienne que saint Thomas d'Aquin ! Combien il doit être glorieux *pour l'Éternité bienheureuse* au Ciel pour ce cri du cœur si sublime que nous relèverons tout-à-l'heure en exergue ! Il avait compris que si son âme et son corps sont à Dieu, ils le sont sur la terre par la médiation de deux Institutions divines, à savoir celle de

241 Dallais, pp. 248-251.

la Royauté Très-Chrétienne pour son corps et celle de l'Église quant à son âme[242]. Ce n'est en effet pas tout-à-fait par hasard que les monnaies françaises étaient frappées de cet autre exergue : *Christus vincit, regnat, imperat,* "paroles inspirées par celles de l'*Introït* de l'Épiphanie : Jésus-Christ tient en sa main le règne, la puissance et l'empire"[243]...

Cependant, contre le fait que la France, royaume et roy, est une Institution divine, un huitième Sacrement, certains scolastiques ne manquent pas de mettre en avant l'anathème du concile de Trente, que voici : "Si quelqu'un dit que les sacrements de la Loi Nouvelle n'ont pas tous été institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, *qu'ils sont plus ou moins que sept,* à savoir le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage (...), qu'il soit anathème !"[244] Or bien sûr, si l'on considère le roy de France comme un *Sacrement,* ce qui est la déduction théologique obligée de la théorie qui veut que la Nation France soit d'élection divine, comme nous l'affirmons, on *rajoute* un Sacrement ?… Et pourtant, ces foudres redoutables ne nous gênent guère, car elles... ne réduisent en cendres, ni le moins du monde, la doctrine de l'élection divine de la France. En effet, la religion royale française professe effectivement bel et bien un Sacrement en Politique, au sens théologiquement plein et entier du terme, mais c'est fort improprement qu'il est parfois appelé "*Huitième* sacrement". Bien qu'institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ comme ceux de l'Église (car tout vient du Christ), il est À PART de l'Ordre de l'Église : il se rajoute au sept ecclésiastiques… sans en faire un huitième. C'est justement cela que la formule "Évêque *de l'extérieur*"[245] employée par l'empereur Constantin-le-Grand entendait signifier, formule très heureuse cette fois-ci, employée un peu en avance sur les Temps et d'ailleurs tout-à-fait improprement (car la Rome convertie ne bénéficia nullement de l'élection divine, réservée à la seule France Très-Chrétienne et à Clovis), contrairement à celle de "huitième sacrement" qui a pu faire penser que les tenants de la religion royale française faisaient dériver *de l'Église* le Sacrement Très-Chrétien. À quoi est-il dit "extérieur", en effet, cet évêque royal, si ce n'est à l'Ordre ecclésial de l'Église romaine ? Ce qui n'empêche pas que cet "Évêque de l'extérieur" est à part entière un "Évêque", c'est-à-dire le dispensateur d'un *vrai* Sacrement, mais par un *autre* Ordre (celui royal de Melchisédech, dont nous venons de voir que la tradition royale française invoque très-explicitement le patronage et le nom en dénommant Childéric 1er "notre Melchisédech", ordre royal universel que l'Église ne possède qu'en droit mais pas en fait). Car par cet *autre* Ordre, le roy de France est *très-authentiquement* le dispensateur d'un vrai Sacrement. Alors il est bien évident qu'au concile de Trente, l'Église catholique canonisait le nombre des sacrements qui étaient… de son ressort, mais n'entendait nullement parler de l'autre, celui royal dérivé de Melchisédech, sur lequel elle n'a d'ailleurs strictement aucun pouvoir.

---

242 La formule parfaite aurait certes été : "Mon âme est au pape, et mon corps est au roy !" ; mais c'est bien sûr ce qu'entendait notre héroïque et saint Chouan ; et puis, comme disait sainte Jeanne d'Arc : "M'est avis que Jésus-Christ et l'Église, c'est tout un"...

243 *Le sel de la terre*, pp. 274-275.

244 Dz, 1601.

245 Voici comment l'historien Eusèbe rapporte le mot de l'empereur Constantin dans sa *Vie de Constantin*, liv. V, ch. 24 : "Il [Constantin] dit avec assez de vérité, un jour qu'il avait des évêques à sa table, qu'il était évêque, lui aussi ; nous étions présent, et voici à peu près ses paroles : *Pour vous, dit-il, vous êtes évêques pour les choses intérieures de l'Église ; pour moi, Dieu m'a constitué évêque pour les choses du dehors.* C'est pourquoi, agissant en conséquence de ses paroles, il avait pour tous ses sujets une sollicitude d'évêque, et il les excitait, par tous les moyens en son pouvoir, à être vraiment pieux".

C'est bien pourquoi du reste, les roys de France, ici admirablement inspirés, n'accepteront JAMAIS, à la face et de l'Église et des peuples et des grands-clercs et des autres roys et princes, qui, remarquez le bien, n'y ont jamais contredit, qu'on dise que leur pouvoir politique vienne par dérivation de l'Église, contrairement aux roys voire même Empereur des autres Nations. L'Empereur du Saint-Empire romain germanique, par exemple, recevait très-explicitement son investiture du Pape, mais pas le roy de France : "Au moment de la grande querelle du Sacerdoce et de l'Empire [germanique], au XIII^e^ siècle, le Pape Innocent III décréta que les évêques seuls désormais auraient le privilège de recevoir l'onction consécratoire *sur la tête ;* les princes chrétiens devaient avoir la leur sur l'épaule, comme l'empereur, bras temporel de la chrétienté. Les Capétiens refusèrent toujours de changer un rite [celui de Reims, avec la Sainte-Ampoule] dans lequel ils voyaient le symbole de leur pouvoir, *issu de Dieu non délégué de la Papauté.* (...) L'empereur [allemand] est désigné par le Pape, mais eux ont bénéficié du choix de Dieu"[246]. Le grave pape Innocent III, voulant à combien juste raison rabaisser le pouvoir politique qui, déjà, tendait le plus qu'il pouvait à s'affranchir du pouvoir spirituel, avait en effet interdit à tous les roys des Nations de se servir du Saint-Chrême pour l'onction royale sacrale[247]... omettant, sans doute dans le feu du terrible combat et sans en avoir l'intention, de faire exception pour le "privilège de Reims" : il fut bien obligé par la suite de faire amende honorable, d'ailleurs avec une louable humilité, dans une Décrétale de 1202, où il proclame que "Le roy de France ne reconnaît pas de supérieur au temporel". Pas même lui, Vicaire du Christ, pape. "Innocent III conclut que ce qu'on devait reconnaître au roy de France, on ne devait l'accorder à nul autre dans le présent et à l'avenir, ni à roy ni à empereur"[248]. "Ils [les roys français] conserveront le droit d'être sacrés *sur la tête* et non sur l'épaule, comme l'étaient la plupart des princes chrétiens, et même l'empereur [allemand], bras séculier de l'Église [… de fait, mais pas de droit…] : c'est pour affirmer que leur pouvoir *vient de Dieu, constitue un droit naturel,* et n'est pas une simple délégation du clergé. Les pamphlétaires du temps de Philippe-le-Bel écriront là-dessus des pages passionnées, évoquant la tradition constante de la Maison [royale française]"[249]. D'ailleurs, devant les récriminations de certains roys des autres nations contre le rite français, il suffisait de rappeler que deux papes antérieurs à Innocent III,

---

246 *Le roy de France ou les grandes journées qui ont fait la monarchie,* Marie-Madeleine Martin, pp. 110-111.

247 Car le Saint-Chrême est un matériau liturgique réservé à la collation d'un *Sacrement,* à l'exclusion formelle d'un rite simplement sacramental. Voici comment le chanoine Boulenger résume la question dans son *Abrégé de la doctrine chrétienne,* aux pp. 341-342 : "*446. Les Saintes-Huiles.* – On appelle ainsi les Huiles bénites ou consacrées [bien noter le distinguo, évidemment capital] par l'évêque le Jeudi-Saint, et qui sont destinées soit à l'administration de certains sacrements : baptême, confirmation, ordre, extrême-onction, soit à d'autres cérémonies, comme le sacre des Roys [pas celui de France, justement ! Ce que l'auteur, en bon scolastique, ne précise évidemment pas !], la consécration des églises, des vases sacrés, la bénédiction des cloches. (...) La liturgie chrétienne emploie, dans l'administration des sacrements, trois sortes d'huiles : 1. le Saint-Chrême, qui est la matière des sacrements de Confirmation et d'Ordre, et dont on fait usage au baptême pour une onction [mais, pour le Baptême, ladite onction ne confère pas le Sacrement, et est d'ailleurs conjointe à une autre onction faite avec l'Huile des catéchumènes] ; 2. l'Huile des infirmes, qui est la matière de l'Extrême-Onction ; 3. l'Huile des Catéchumènes, dont le prêtre se sert pour faire une onction au Baptême [et à laquelle on conjoint une onction au Saint-Chrême, précisément pour manifester que le Baptême est de soi un Sacrement]". De ceci, ressort que le Saint-Chrême, la plus consacrée des Huiles, sert exclusivement à la confection d'un Sacrement, quand bien même, au Baptême, elle n'en est pas la matière. Ce n'est pas une simple Huile bénite, comme celle des Catéchumènes, dont le prêtre se sert pour confectionner les sacramentaux. À propos du Saint-Chrême servant pour le Sacre royal français et tiré de la Sainte-Ampoule, "Guillaume Marlot, grand Prieur de l'église Saint-Nicaise de Reims, écrit à ce sujet (lib. II, cap. III ; lib. III, cap. VII) : «La liqueur contenue dans l'Ampoule, n'est pas tout-à-fait liquide, mais légèrement desséchée, semblable à du baume figé. Pour le sacre des roys, extraite par l'archevêque avec une aiguille d'or, ELLE EST MÊLÉE AU SAINT-CHRÊME, qu'elle teinte de rouge, au rapport de ceux qui ont assisté au sacre de Louis XIII. Elle est, en ce moment, diminuée d'un tiers sans plus. Froissart s'est trompé en écrivant, sur le sacre du roy Charles VI, que l'Ampoule ne diminue pas ; elle diminue de la part qui en est ôtée» *(de Ampulla Remensi,* p. 57)" (Vial, p. 340).

248 CRC 198, p. 19.

249 *Le roy, etc.,* p. 59.

à savoir Victor II (1054-1057) et le bienheureux Urbain II (1088-1099), avaient déjà cautionné l'exception française dans deux bulles, "le privilège de Reims" comme ils diront, c'est-à-dire le droit d'être sacré sacramenTELLEment COMME LES ÉVÊQUES (onction avec le Saint-Chrême ; onction sur la tête) et non sacramenTALEment.

Ce rappel historique, on le conçoit, est capital. Sans se hisser au-dessus de l'Église (seuls les hétérodoxes gallicano-jansénistes le feront... et Louis XIV à leur suite), les roys de France proclameront sans jamais varier l'indépendance *absolue* de leur autorité politique par rapport à celle spirituelle de l'Église et, *a fortiori,* à toute autorité terrestre, s'appuyant à bon droit et saine raison sur le Sacre de Clovis "venant *directement* du Ciel" ; et l'Église, depuis Innocent III, leur a hautement reconnu ce droit. Et les papes qui l'ont suivi ont tous cautionné ce droit. Or, le fait a une portée théologique considérable. Au plan de la notation théologique, que l'Église laisse le seul roy de France recevoir son Sacre *comme un Sacrement au vu et au su de tous les fidèles de la Chrétienté, roys, prêtres, peuples,* est beaucoup plus fort que son absence de définition magistérielle sur le sujet. Tout n'est pas révélé dans l'Église, et un dogme authentique peut y demeurer à l'état implicite, ce n'est même pas une note négative ; par contre, l'Église ne laisserait JAMAIS s'installer dans les moeurs de la Chrétienté, une pratique incluant formellement une doctrine dogmatique (= le Sacrement d'un "évêque de l'extérieur"), si elle la réprouvait et la savait condamnable... *surtout dans le moment précis où elle la condamnait énergiquement dans les autres roys !!!* Donc, quand on pèse l'attitude de l'Église, pratique et théorique, la balance penche résolument de notre côté : la pensée profonde de l'Église est celle que nous développons dans cette présente étude, en tous cas, elle n'est sûrement pas celle de saint Thomas d'Aquin, qui, le misérable, dénie, nous le verrons, tout caractère sacramentel aux sacres royaux, ne faisant nulle exception pour celui français... contrairement, donc, à la pratique de l'Église ! Ce qu'il faut en effet retenir de tout cela, c'est que nous sommes avec le Sacre royal français dans une situation théologique certes non-définie par l'Église, *mais dont le sens général est de tendre vers l'explicitation formelle d'un "Huitième" Sacrement ou plutôt d'un Sacrement extérieur à l'Église, selon l'Ordre de Melchisédech.* Car la matière du Sacre royal français, sa forme, le respect de l'Église qui se garde bien d'interdire qu'on le considère comme un Sacrement supplémentaire alors qu'elle légifère sévèrement pourtant pour Sept Sacrements à la même époque, tout, absolument TOUT[250], et rien contre, amène à considérer que nous sommes en présence d'un

[250] Encore un exemple, vraiment frappant : le dais, porté au-dessus de l'ostensoir lors de la procession du Saint-Sacrement, et qui apparaît pour la première fois en 1362, est choisi comme appareil de vénération de la Divinité. Or, "cette nouveauté dans la liturgie eucharistique (affirmation de la Présence réelle et substantielle du Christ dans le pain eucharistique) *fut adaptée à la religion royale [française].* Le dais porté au-dessus de la personne du roy le désignait bien comme «image de Dieu». C'est en 1389 que l'on vit entrer le roy dans ses bonnes villes de Béziers, Montpellier et Lyon *sous un dais*" (Dallais, p. 287, note 39)…! Autre exemple, aussi frappant, aussi révélateur du caractère sacerdotal du roy de France : "Les premiers capétiens bénissent leurs sujets et leur donnent l'absolution" *(Le Moyen-Âge,* Funck-Brentano, cité par CRC 198, p. 18) ; évidemment, ils le font au sens large de pardon royal et bien sûr exclusivement pour des péchés d'ordre public, politiques, mais le geste est identique à celui du prêtre catholique, ce qui signifie que les attentats de droit commun commis contre la France et les français sont perçus comme des crimes sacrilèges contre une Institution divine... "Robert le Pieux [fils d'Hugues Capet] se montrait à ses sujets en vêtement d'Église, en chape tissée d'or ; mais à son front la couronne brillait au lieu de la mitre et dans ses mains le sceptre remplaçait la crosse de l'évêque. Ses successeurs conserveront le costume du prêtre, la dalmatique portée sous le manteau et les draps d'Église... Robert le Pieux est un vrai prêtre, composant des hymnes, chantant au lutrin, tenant des conciles à la tête de son clergé, discutant en personne contre les hérétiques, entouré de prélats et d'abbés" *(ibid.).* La pourtant très concordataire revue ecclésiastique L'*Ami du Clergé,* renchérit : "Le roy Robert, en vêtements d'église, en chape tissée d'or, «un vrai prêtre», composant des hymnes, chantant au lutrin, tenant des conciles à la tête de son clergé, discutant en personne contre les hérétiques, entouré de prélats et d'abbés, [a une] allure de moine, mais d'un moine guerrier. Louis VI, toujours à chevaucher parmi clercs et moines, revêt l'habit ecclésiastique pour mourir (1er Août 1137) et s'étend sur un tapis où l'on avait disposé des cendres en forme de croix. Louis VII, établit lui-même une comparaison précise entre le roy et le prêtre : à tous deux, dit-il, l'onction donne le caractère ecclésiastique ; «De Louis VII, écrit M. F.-Brentano, nous ne distinguons qu'une silhouette indécise, perdue dans la majesté

véritable Sacrement, mais non encore défini dans l'Église. Comme dit très bien Jean Barbey, "*à tout le moins,* la stricte doctrine religieuse le considère-t-elle comme un sacramental" ; sous-entendu : sous réserve d'inventaire théologique, c'est-à-dire sans préjudice de le considérer *à tout le plus,* comme ce qu'il deviendra lorsqu'il sera parfaitement explicité, à l'Heure de Dieu, à savoir : un *vrai,* un *formel* Sacrement. C'est pourquoi une première définition théologique du roy de France, c'est "évêque de l'extérieur" (on faisait au roy de France remise d'un anneau pour symboliser son mariage mystique avec la France, là encore "semblablement au rite de consécration des évêques"[251]). Attention cependant à bien comprendre le terme : il signifie *seul* évêque laïc (si l'on peut dire) parmi les roys des autres Nations qui ne sont, eux, pour continuer la comparaison, qu'autant de prêtres laïcs ; avec l'exact sens théologique attaché aux mots "évêque" (qui possède la plénitude du sacerdoce et peut le transmettre) et "prêtre" (qui ne possède qu'une délégation partielle du sacrement de l'Ordre par l'Evêque, et ne peut la transmettre). En dernière analyse, ce *seul* évêque a donc fonction de… pape, dans le domaine de son élection divine.

Alors, on finit par arriver à la définition théologique exacte et complète de la fonction royale française. Elle est celle, de notoriété publique, qui fut donnée sous le roy saint Louis IX, c'est-à-dire à l'époque qui vit l'apogée de la compréhension de la mission divine du roy de France, sûrement grâce à un saint assis sur le trône royal français, à savoir l'extraordinaire titre de : "VICAIRE DU CHRIST EN LA TEMPORALITÉ"[252]. Diplôme en vérité prodigieux, et certes incroyable à nos esprits modernes, évidemment inadmissible à l'*homo modernus* gavé des fantomatiques droits de l'Homme... non moins qu'au scolastique à l'esprit obstrué, obnubilé, obsédé, à la suite de saint Thomas d'Aquin, par le philosophisme antique et la *res publica* gréco-romaine ! Ce titre, quel magnifique raccourci de sa mission divine en ce monde ! Saint Louis IX, comment s'en étonner, en était très conscient ; c'est pourquoi "il déclarait sa fonction royale un sacerdoce, et c'est précisément parce qu'il la considérait comme telle que dans son Ordonnance royale de 1254 (art. 39), il prescrit : *«Nous voulons que soit étroitement gardée et retenue la plénitude de la puissance royale, car un sacerdoce crée des devoirs personnels qui ne se partagent pas»*"[253]. Nos saints évêques aussi,

---

religieuse dont il est enveloppé». Philippe-Auguste se présente à nous comme un pontife : au début de la bataille de Bouvines, qu'il dirigera en grand capitaine, il adresse à ses troupes des paroles qui semblent sortir de la bouche d'un prélat, puis, élevant les mains d'un geste religieux, il bénit les chevaliers au moment où sonnent les grailes pour donner le signal de l'action. Philippe-le-Bel est «un homme d'église : il en a l'austérité, la foi, les moeurs, l'allure, le geste, le langage ; il se présente à nous sur son trône comme un prêtre à l'autel» dit Funck-Brentano ; il y a du vrai dans ce portrait de Philippe-le-Bel, et ceci n'est malheureusement pas incompatible avec le césaro-papisme de ce prince", s'empresse de commenter le rédacteur de L'*Ami du Clergé* (année 1912, livraison du 22 février, p. 170, 1ère col.).

251 Dallais, p. 248.

252 *Le mystère de Jeanne d'Arc,* Pierre Virion, p. 219. C'est d'ailleurs de cette qualité "papale" du roy de France que provient le gallicanisme, phénomène politico-religieux à nulle autre Nation connue, sorte d'extension indue à la sphère religieuse d'une *authentique* mission divine dans le domaine sociopolitique, laquelle mission sera assumée plutôt positivement que négativement par les fameux Parlements aux temps de l'Ancien-Régime, n'en déplaisent aux détracteurs simplistes. Les magistrats des Parlements avaient en effet très bien compris que, dans la chose politique, ils "tenaient-lieu" du Roy qui lui-même "tenait-lieu" du Christ. Il y aurait là une fort belle page à écrire, que Funck-Brentano a seulement esquissé dans son remarquable *L'Ancien Régime.* Comme disait Pierre Virion : "Le Sacre nous enseigne qu'en devenant lieutenant du Christ, vassal de Dieu, le Roy Très-Chrétien qui possède aussi toute la puissance que lui confère par ailleurs le droit féodal n'est cependant pas indépendant de l'Église, en-dehors ou au-dessus de sa hiérarchie, comme l'ont entendu certains gallicans. Le gallicanisme politique contenait des infiltrations du droit césarien relevées par les légistes et les théologiens de Louis de Bavière en ce que le monarque, d'après lui, n'aurait eu de comptes à rendre qu'à Dieu seul. Il n'était pas si éloigné du droit moderne qui soustrait l'État au magistère dogmatique et moral de l'Église. Tout autre était la leçon du Sacre. Sans doute un roy de la lignée de ceux qui avaient lié leur cause à celle de l'Église devait-il à ce titre et comme chrétien être fidèle à celle-ci, *mais il le devait aussi en vertu de son Sacre.* Car c'est par elle qu'il recevait l'investiture, c'était elle qui était l'instrument de son élévation, c'étaient les évêques, le cérémonial le répète à chaque instant, qui avaient mission de lui conférer son éminente dignité" *(Le Christ qui est roy, etc.,* Virion, pp. 46-47).

253 Cité par le Mis de La Franquerie, dans *Ascendances, etc.,* p. 69.

fondateurs politiques réels de la France, le pensaient bien ainsi, eux qui, par la cérémonie du Sacre, avaient bel et bien l'intention de faire du roy de France, *l'un des leurs,* ainsi que l'oraison prononcée par eux lors du couronnement du roy le révèle : "Recevez cette couronne (...) et sachez que *par elle VOUS PARTICIPEZ À NOTRE MINISTÈRE,* et que *de même* qu'on nous regarde comme les pasteurs et les conducteurs des âmes dans les choses spirituelles, *DE MÊME* vous preniez notre défense contre les ennemis de l'Église et contre ceux du royaume que Dieu vous a donné, et que, par le ministère de notre bénédiction, vous vous montriez le protecteur et le ministre fidèle du royaume qui est confié à vos soins, afin qu'orné de toutes les vertus (...) vous régniez avec notre Rédempteur et Sauveur, *dont vous portez le nom et l'autorité*"[254]. "Le célèbre théologal de Reims Hubert Meurier, homme de grande valeur, dédiait au pape Clément VIII [1592-1605] un ouvrage qu'il intitulait *de Sacris unctionibus*. Son but était de traiter des diverses onctions en usage dans l'Église, mais surtout de celle du sacre. Il est donc amené à parler du Sacre des roys de France, et il écrit ceci : «Tous les jurisconsultes *canonistes et civils* qui ont écrit sur les privilèges et les droits des roys de France, les placent non-seulement au-dessus de tous les roys chrétiens, *mais au-dessus de tous les prélats ecclésiastiques,* tels que sont les évêques, les primats et les cardinaux : la raison principale en est dans l'onction céleste que seuls ils reçoivent entre tous les hommes»"[255]. Un seul titre peut rendre compte d'un telle prééminence du roy de France même sur… les cardinaux de l'Église romaine : "*vicaire du Christ en la temporalité*". Un autre auteur du même temps, André Duchesne, pourra bien écrire, en 1609 : "Et certes, les roys de France n'ont jamais été tenus purs laïcs, mais *orrez* [= pour ornés, sans doute] *du sacerdoce et de la royauté tout ensemble*. Pour montrer qu'ils participent de la prêtrise, ils sont précisément oints comme les prêtres et ils usent encore de la dalmatique sous le manteau royal, afin de témoigner ce rang qu'ils tiennent en l'Église"[256].

"*Ornés du sacerdoce et de la royauté tout ensemble*". Nous ne saurions trouver formule plus appropriée, plus intelligente sous la plume de nos bons et pieux ancêtres, conscients, quant à eux, du Don de Dieu. C'est pourquoi, on peut le dire dès maintenant, cela fait tout drôle de lire ce qu'écrit saint Thomas d'Aquin sur le sacre royal, *aux temps du roy saint Louis IX à la table duquel il avait eu l'honneur de manger,* c'est-à-dire à l'époque où la religion royale française était la plus explicitée aux esprits les moins avertis, les plus bouchés, les plus obtus (… et on est en droit, tout-de-même, de supposer que le "docteur commun" n'était pas à classer dans cette dernière catégorie, non ?!). Or, non seulement, dans tout ce qu'il a écrit sur la Politique en général, le plus grand des scolastiques ne fait nulle différence entre les sacres royaux, ne distinguant pas parmi les autres celui français comme il aurait pourtant impérativement dû le faire à la suite des papes… *et de tout le monde,* des plus petits aux plus grands à son époque, mais, trompé par cette première erreur, il affirme catégoriquement que les autres sacres royaux "ne leur confère [à tous les roys des Nations] aucun ordre sacré"[257]. Voilà une affirmation totalement et gravement fausse. Précisément, à cause de la nature particulière du Sacre royal français, *à part* des autres sacres royaux. En effet,

---

254 Cérémonial du Sacre, pp. 127-128. C'est pourquoi les roys de France dénommeront leur pouvoir un *ministerium,* qui, en latin, a le sens très-précis et très-ecclésiastique d'un "service à l'égard d'une puissance supérieure qui est Dieu" *(Les transformations de la royauté,* Fustel de Coulanges, p. 237, cité par CRC 198, p. 11).

255 Dessailly, p. 164 & note 2 p. 175.

256 Cité par CRC n° 198, p. 17.

257 IV Sent., D. XIX, q. 1, a. 1, ad 2, texte repris en Suppl., q. 19, a. 3, ad 2.

non seulement celui-ci est LE PREMIER DE TOUS chronologiquement dans les Temps post-évangéliques (contrairement aux ragots impies des négationistes, que nous réfuterons plus loin), mais il l'est surtout métaphysiquement, c'est-à-dire que c'est lui en effet qui fonde les autres, lesquels, théologiquement, ne font que dériver de lui. Or, puisqu'il est un Sacrement, il semble qu'on puisse soutenir qu'il donne par communication à tous les autres la vertu sacramenTELLE[258]. Exactement comme le prêtre use des pouvoirs d'ordre *de son Évêque* dans sa paroisse quand bien même il a reçu *personnellement* le caractère du sacrement de l'ordre imprimé dans son âme lors de son ordination (bien sûr, les roys des autres nations ne sont pas des délégués, des subordonnés du roy de France, pour l'exercice de leur autorité sur leurs peuples particuliers, mais ils le sont quant à la *nature* de cette autorité royale Très-Chrétienne qu'ils exercent). Mgr Delassus a, sur cela, des précisions intéressantes : "Le sacre de nos roys a longtemps été un privilège réservé à la France. Aucun empereur romain, ni Constantin, ni Théodose n'avait demandé à l'Église de consécration religieuse. Il fut réservé à saint Rémy, nouveau Samuel, de donner l'onction sainte au fondateur de la monarchie française. *Plus tard,* l'Espagne, l'Angleterre, d'autres nations d'Europe réclameront un roy oint avec le Saint-Chrême (réservé aux sacres des évêques), mais l'Église ne le concédera point et tous les sacres étrangers auront lieu avec l'huile des catéchumènes"[259].

Ce qui ne revient pas à dire qu'ils ne soient, eux aussi roys Très-Chrétiens, d'authentiques Sacrements, de par leur *nature* Très-Chrétienne, pour leurs peuples respectifs. En tous cas, celui français l'est *directement, immédiatement et formellement* ; ceux qui soutiennent le contraire sont déboutés radicalement, et par le rite lui-même, et par l'attitude et les prises de position des papes à son égard, et par la foi de tout le monde sur ce point au Moyen-Âge : le rite sacral de Reims fait pénétrer l'impétrant dans un véritable Ordre ecclésial, comme nous venons de le voir, quand bien même il n'est pas celui de l'Église instituée par le Christ, mais celui de Melchisédech, Ordre sacerdotal royal[260] .

---

[258] Certes, en tant que sacres royaux de droit divin *indirect,* les autres sacres ne sont pas des Sacrements, nous l'avons vu plus haut, cependant, par leur lien Très-Chrétien avec le Sacre royal français qui est un Sacrement plein et entier, on peut considérer qu'ils reçoivent la vertu d'un Sacrement. Il y aurait ici sans nul doute un affinement théologique à faire, nous ne faisons qu'exprimer une opinion. En tous cas, si l'on en peut douter pour les sacres royaux autres que celui français, on n'est pas autorisé à en douter pour celui français : ici, l'assurance est formelle !

[259] Cité par Conat, p. 36.

[260] On ne saurait terminer ce chapitre, sans dire notre sentiment intime sur la non-explicitation dogmatique de la doctrine de l'élection divine de la France et de son roy : comme nous semble coupable l'apathie de l'Église officielle à laisser sous le boisseau l'explicitation de ce "huitième" Sacrement, sous le vain et étrange prétexte qu'elle n'en a pas la dispensation ! Comme le dit fort justement Maurice Conat, en parlant de sainte Jeanne d'Arc : "L'étonnant est que la réponse humaine n'ait pas été donnée par l'Église enseignante elle-même. Jamais celle-ci ne semble s'être aperçue que l'épopée johannique était autre chose qu'un simple fait d'armes, doublé d'une certaine tenue morale, au sens actuel [= bon chic bon genre !], *mais une «grande manoeuvre» du Roy des roys et Seigneur des seigneurs dans sa marche pour la «reconquista» de la terre.* Elle n'en a pas fait un dogme, elle l'a même expédiée aux oubliettes ! J'en eus la révélation lorsque, jeune encore, je m'aperçus en suivant dans mon missel la messe de Jeanne d'Arc, que celle-ci n'avait bénéficié que d'un culte restreint. On l'avait «casée» dans la catégorie des Vierges, pas des Martyrs, pas même des Confesseurs **!** Avec une liturgie dite du «Propre de France», *non Universelle !* J'en fus profondément attristé et révolté ! Bien sûr, par-dessus le marché, on la fit patronne secondaire de la France, avec son ami ailé, Michel, et sa petite émule et compatriote Thérèse de Lisieux. Une bonne héroïne «locale» en somme ! MAIS L'AFFIRMATION DE LA ROYAUTÉ UNIVERSELLE DU CHRIST POUR LAQUELLE ELLE S'ÉTAIT BATTUE, LES ARMES À LA MAIN, AVAIT SOUFFERT LE SUPPLICE DU FEU, ÉTAIT EFFACÉE [non moins que le moyen professé de par Dieu formellement par elle pour l'établissement dudit Règne, à savoir l'élection divine de la France, objet *premier* de sa mission, comme elle ne cessera de le dire à la face des peuples et de l'Église !]. Jamais l'univers catholique ne lira dans son missel, dans toutes les langues du monde, ce que Dieu avait fait, et ferait encore pour lui, par le courage et le sacrifice d'une fille de France, prophétesse de son royaume ! Jamais il n'y verrait *l'économie divine* qui préside à l'avènement parousiaque du Christ-Roy [par l'étape du "saint royaume de France", précise judicieusement l'auteur dans un autre passage de sa conférence]. Jamais cet univers catholique ne serait invité à se croiser pour hâter cet Avènement" (Conat, pp. 47-48).

⚜ ⚜
⚜

Oui, pour sauver sociopolitiquement les peuples, il fallait un Sacrement spécifique à ce domaine, disions-nous au début de ce présent chapitre. C'est justement pourquoi le Christ, qui ne donne ni pierre ni serpent au lieu du pain dont nous avons besoin *tous les jours,* un pain substantiel que Lui seul peut nous cuire et nous donner, nous a libéralement confectionné ce "huitième" Sacrement politique à la Noël 496, ordonné à la Révélation et à l'Église. *Et la matière, l'hostie, c'est la France Très-Chrétienne, c'est sa famille royale, c'est le peuple français tout entier*[261]. Le Sacre de Reims, avec le Saint-Chrême *descendu du Ciel,* sert à illustrer cette éminente et divine fonction de la France, matière du Sacrement[262]. De la même manière que le prêtre *sauve* dans l'ordre privé, le Franc catholique avec son Roy Très-Chrétien (mais pas sans, n'est-ce pas môssieu Le Pen ?) *sauve* dans l'ordre sociopolitique : tous et chacun, dans leur domaine respectif et de la manière ordonnée par Dieu, ils sont *alter Christus.* Dans l'ordre temporel-politique pour la France, et éternel-religieux pour l'Église. Ni plus, mais... ni moins, il faut en (re)prendre conscience pour la vocation divine des Francs puis des Français si on veut avoir les idées claires et justes en Politique, voire militer pour un quelconque redressement sociopolitique en France (au moins dans les idées...).

Car bien sûr, encore faut-il que le prêtre catholique comme le français Très-Chrétien soient *conscients* de leur Don divin respectif pour qu'il puisse opérer *efficacement et surnaturellement* parmi les hommes. Un prêtre frappé d'amnésie ne pourrait plus faire usage du Don sacerdotal. Pareillement, le juif d'Ancien-Testament oublieux de sa vocation divine devient un "*youtre sordide et vénéneux dont l'univers est empoisonné*" (Léon Bloy), qui poursuit les oignons d'Égypte et les filles de Moab en méprisant absolument tous les miracles, pourtant spectaculaires, que Yahweh a faits pour lui, voire *par* lui ! Or, depuis bien longtemps, le français est semblablement "amnésique" quant à sa vocation divine dans le domaine sociopolitique. C'est même pire : depuis deux siècles, il est politiquement... sans-culotte. Et donc sordide. Et vraiment vénéneux. Et l'univers en est abominablement empoisonné. Au moins autant que du juif ayant rejeté Notre-Seigneur Jésus-Christ il y a 2 000 ans. On a d'ailleurs tellement complexé les français sur ce Don de suréminence sociopolitique qui est le leur, qu'ils en éprouvent une honte indicible, aussi humiliante qu'elle est fausse, quand, par le plus grand des hasards, ils en découvrent un vestige dans l'Histoire[263] ou... en eux, à l'occasion inattendue d'un événement de leur vie, par

---

[261] C'est en effet *la race française en corps* qui est récipiendaire du don christique dont nous parlons, qui est matière du Sacrement. Voyez par exemple cette antienne tirée d'une très antique ligurgie rémoise, remontant probablement au VII[e] siècle : "Le bienheureux Rémy sanctifia *l'illustre peuple des Francs ET son noble Roy* d'une eau consacrée par le chrême pris du Ciel" (voir le texte complet dans l'Annexe II sur la sainte-Ampoule). Ce qui peut paraître étonnant est que le peuple français est même dénommé *avant* son roy !

[262] Louis XIV, dans ses démêlés avec le Pape Innocent XI, ira jusqu'à lui rétorquer, avec un orgueil peu croyable : "Vous avez été sacré avec une huile tirée de la terre et moi avec une huile venant du Ciel" (il n'avait pourtant guère à s'en vanter, celui qui fut le roy de France le plus *tardivement* sacré : *onze ans* après son avènement !). Un excès en entraîne un autre. Car le premier ne nous semble pas celui gallican, mais celui scolastique occultant le caractère sacramenTEL du Sacre français. N'est-ce pas de là, en partie tout au moins, que s'origine l'erreur gallicane ? N'est-ce pas par une mauvaise réaction, auxquelles les passions humaines mènent hélas trop souvent, que pour réévaluer à sa juste valeur la place *authentique* du roy de France dans l'économie de salut, tellement obscurcie par les clercs, ils asseoiront la suréminence du roy français sur tout autre roy, non plus sur un principe spirituel, mais, ô contradiction !, sur un principe laïc ?...

[263] … Nous nous rappelons avec un infini plaisir cette répartie orgueilleuse et scandalisée d'une amie, aristocrate de vieille souche comme on n'en fait plus (heureusement dans un sens...) qui, convertie au "gaullisme bon teint", nous rétorquait vive-

exemple dans leurs rapports sociaux avec leurs semblables (question à mille francs : pourquoi le peuple français est-il, de tous les peuples de la planète, selon les statistiques médicales, le plus grand consommateur de tranquillisants et autres psychotropes, *et de très loin,* largement devant les américains ?...). Ou alors, ce qui est peut-être encore pire, lorsque certains le découvrent, ils en sont tellement illuminés qu'ils l'idolâtrent païennement, se glorifiant *fascistement* de l'excellence d'être français, mains propres et tête haute comme ils disent avec un orgueil justement insupportable à tout le monde, une auto-suffisance proprement pharisienne (car ils ne font aucun retour sur le républicanisme sans-culotte et agnostique qui a tué Dieu dans la Politique, *que leurs pères ont professé* et qu'ils ne renient nullement ; ce faisant, ils encourrent purement et simplement l'anathème de Notre-Seigneur condamnant les pharisiens qui bâtissaient des tombeaux pour les prophètes que leurs pères avaient tués…). L'Incarnation mystique du Christ dans la sphère politique et sociale au moyen du Sacrement d'une Nation élue à cet effet (famille royale, peuple, pays), c'est donc essentiellement cela la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD de notre Temps à laquelle nous faisions allusion dans notre Avant-propos. C'est certes une bien grande chose "dont il est à peine permis de parler et encore moins d'y réfléchir", comme disait hyperboliquement Léon Bloy en parlant du Règne du Saint-Esprit... C'est en effet dire que la France Très-Chrétienne est médiatrice sur le plan politique entre Dieu et les hommes pour le Temps du Nouveau Testament, exactement comme l'Église ou la très-sainte Vierge Marie l'est dans l'ordre purement spirituel.

Dans cette dernière phrase que nous venons d'écrire réside d'ailleurs la plus profonde signification de la symbolique de la royale fleur de lys, qui signifie héraldiquement *le Ciel des élus* et en même temps *la médiation surnaturelle salvatrice.* "Le lys, image de Notre-Dame, s'imposait comme symbole emblématique de la Monarchie française qui l'utilisa comme nul autre souverain dans la chrétienté. Lorsque le roy de France chercha un emblème pour prendre place dans les armoiries royales alors en gestation, c'est à cette figure naturellement qu'on eut recours. «Désormais, comme la mère du Christ, avec laquelle il possède en commun cet attribut floral, le roy capétien peut vraiment se prétendre *médiateur entre le Ciel et la terre»,* écrit Michel Pastoureau"[264]. Ah ! Quelle belle comparaison il y aurait en effet à faire entre la France Très-Chrétienne et la très-sainte Vierge Marie ! Celle qui est "pleine de grâces" ne reflète-t-elle pas, elle aussi, l'Image du Christ en elle ? *N'inhabite*-t-elle pas le

---

ment, presque fâchée : "Le grand-monarque ? Éh bien, quand il viendra... *on ira voter pour lui !!!*" La pauvre chère amie était viscéralement offusquée qu'on puisse penser encore autre chose que démocratie en Politique...!

[264] Dallais, pp. 304-305. Sur la dilection des Français envers la très-sainte Vierge (qui le leur rendait bien !), voir le bel article de l'abbé Portail, dans *Le sel de la terre,* aux pp. 140-161. "Sous l'évolution de la pensée théologique d'un Fulbert de Chartres et d'un saint Bernard, la fleur de lys devint aussi le symbole de la Vierge, *médiatrice entre le Ciel et la terre,* à l'image du Christ. Sans doute n'est-ce pas un hasard si les premières figurations du lys sont représentées sur les monnaies frappées par les évêques dont les cathédrales étaient dédiées à la Vierge. Cette dévotion que partagèrent les roys de France, dès Louis VI, était exprimée sur les deniers frappés dans le domaine royal à Dreux. On y voyait la croix cantonnée de deux fleurs de lys. Les chapitres cathédraux suivront l'usage des évêques en faisant passer le lys sur leurs sceaux comme à Notre-Dame de Paris en 1146, à Notre-Dame de Noyon en 1174 ou à Notre-Dame de Paris en 1181. Après avoir «dominé les sceptres brillants» des carolingiens, les lys s'imposèrent dans l'iconographie mariale. C'est incontestablement au cours de cette période que les roys de France s'approprièrent ce symbole qui, jusque là, n'avait pas avec la monarchie de liens privilégiés. Sans doute, est-ce l'interpénétration du symbolisme virginal et du symbolisme royal, souvenir d'une origine commune oubliée, qui s'imposa tout au long du Moyen-Âge" (Dallais, pp. 300-301)... Cette origine commune, mais ne serait-elle pas précisément la médiation universelle de la Vierge comme celle du roy Très-Chrétien, véritablement co-rédempteurs l'une et l'autre ? On ne lit pas sans émotion ces lignes : "Le semé de lys d'or sur champ d'azur qui figurait sur les vêtements du roy de France est à mettre en rapport avec les vêtements cosmiques du grand-prêtre d'Israël (le premier fut Aaron), véritable médiateur entre Dieu et les hommes. C'est aussi la fonction propre du roy de France" (Dallais, p. 303). Un autre auteur en concluera : "Les lys justifient l'alliance de la France et de Dieu" (Colette Beaune, cité par Fr. Bluche dans *L'ancien régime,* p. 22).

Christ pour notre Salut, en tant que servante certes inutile mais... indispensable, sans le "fiat" de laquelle tout salut est tout simplement impensable ? Exactement comme la France dans le domaine politique ? Comment s'étonner alors que "Notre-Dame sainte Marie" fut vénérée en France *comme dans aucune autre Nation chrétienne,* qu'elle-même s'y manifesta tout au long des siècles chrétiens *comme dans aucune autre ?...* D'où, bien sûr, la haine inexpiable de Satan et des francs-maçons contre le Royaume Très-Chrétien et son Roy, "*vive image*" du Christ selon une belle formule d'Ancien-Régime qui remonte certainement très loin (et qui, non sans émotion, fait penser à la "*vive espérance*" millénariste dont nous entretient saint Paul dans une Epître), haine qu'ils ont manifestée terriblement lorsque libre cours leur en fut donné à la Révolution.

... Éh quoi ?! Voudrions-nous dire que la France est un peuple de dieux, de christs qui, pendant le Temps des Nations, auraient à traiter les autres de... *goïms* (y compris les juifs !) ? Une sorte de vache, pardon, de race sacrée intouchable telle que la rêvait Hitler pour les Aryens, et que continuent à rêver tous les *nazi-faschos* qui pullulent de nos jours, souvent sans étiquette sur le bocal[265] ? Non bien sûr, la réalité est à la fois plus humble et plus digne, plus divine aussi, parce que moins magique. Le français Très-Chrétien avec son roy légitime agissant "en Nom Christ", tout en n'étant qu'un pauvre humain comme les autres, a la grâce divine et sacramentelle, don certes gratuit, de FAIRE VIVRE LE CHRIST dans le domaine sociopolitique. Et, puisque le Christ est Dieu, d'y opérer dans le monde "en Lui, par Lui et avec Lui" le salut politique, un salut certes temporel et sub-ordonné à la Révélation et à l'Église, mais théologiquement *nécessaire* dans le mystère de la Rédemption, comme nous l'avons expliqué déjà et l'expliquerons mieux encore tout-à-l'heure. Et dans notre Temps des Nations, que cela plaise ou non, il n'y a pas d'autre possibilité de concrétiser le bien commun en Politique, universel, européen ou national, ou simplement communal, que celui-là, choisi par le Christ. C'est évidemment dire à quel point effroyable nous nous trouvons dans le martyre du vide en Politique, depuis la décapitation de Louis XVI[266]. Car sans le Sacrement de la France Très-Chrétienne avec son Roy de droit divin direct[267], on se retrouve inéluctablement avec l'Absence de Dieu et de bien commun *véritable* en Politique, c'est-à-dire qu'on se retrouve avec l'enfer. Et un enfer qui envahit la planète entière sans trouver aucune résistance. Jusqu'à l'Antéchrist. Invinciblement jusque là, car seul le Sacrement Très-Chrétien peut arrê-

---

265 Lire à ce sujet *Ameri*KKK*a,* de Roger Martin.

266 "À dire vrai, le vide politique n'est sensible que par une proximité du réel ou du surnaturel" *(Situation de la politique dans la pensée de saint Thomas d'Aquin,* Philippe Veysset, p. 73).

267 Les deux, royaume et roy, sont en effet liés indissociablement dans le droit divin direct qui les fonde. Et le roy, et le royaume, sont l'objet d'une inaliénabilité dûe au fait que l'homme n'a aucune prise ni droit sur eux, car les deux sont propriété... *divine.* Voyez les lois fondamentales du "saint royaume" (Jeanne d'Arc), absolument inconnues des autres pays : 1/ aucun prince étranger ne peut régner en France parce que seule la famille royale divinement élue à cet effet peut le faire (c'est la raison pour laquelle la France ne peut échoir à une femme qui, se mariant, pourrait apporter le Royaume en dot à un prince étranger) ; 2/ aucun bien territorial dudit Royaume n'est aliénable (ce qui se verra particulièrement bien lorsque Charles Quint voudra la Bourgogne et en extorquera la cession à François 1er prisonnier : l'acte, que le roy, scandalisé, déclarait nul en le signant, ne se verra pas moins tenu pour nul et non avenue par les Parlements et toutes les autorités du Royaume, pareillement et unanimement scandalisés !). Par ces deux lois fondamentales, comment mieux dire que le Roy ni le Royaume *n'appartiennent à l'homme mais à Dieu ?* C'est pourquoi les Armes de France seules étaient dites "de dignité", c'est-à-dire qu'elles ne pouvaient s'acquérir par conquête territoriale, "forme pourtant très répandue au XIIIe siècle" (Dallais, p. 307) ; LES LYS HÉRALDIQUES FRANÇAIS SIGNIFIENT UNE CONCESSION TERRITORIALE PAR LE ROY DES CIEUX. "Les lys justifient l'alliance de la France et de Dieu" (Colette Beaune). "Puisque le royaume est inaliénable et que, de même, le roy n'y peut renoncer, les armes qui en sont le *signum* le sont aussi. Toute atteinte aux lys constituait un crime contre la Dignité royale, plus encore que contre la personne du roy. (...) Le roy de France considéré comme supérieur à tous les autres roys de la Chrétienté et qui entretient des liens privilégiés avec le Ciel possède des armes qui expriment cette élection" *(ibid.)*...

ter et terrasser la dynamique du mal en Politique[268].

Alors, cette France Très-Chrétienne qui réjouit le regard de notre âme, qui nous empêche de désespérer complètement de la situation actuelle, on va continuer à en parler, à nous en entretenir, à dire combien nous l'aimons d'amour tendre et fort. Car même absente dans nos vies sociopolitiquement crucifiées, c'est encore et toujours elle qui nous garde dans la vertu d'Espérance en Politique, qui fait que notre âme connaît la Paix, à l'imitation du Christ sur la croix qui, bien que crucifié, n'en connaissait pas moins la Béatitude. Cette France Très-Chrétienne ressemble d'ailleurs beaucoup plus *à l'Europe* qu'à sa réduction hexagonale actuelle voire même capétienne, cette peau de chagrin, cette retirance dans laquelle la "mission divine de la France" est à peu près confinée comme les militaires le sont en quartiers de repos. En fait, le Franc Très-Chrétien dans son épanouissement complet serait grosso-modo ce que les noirs et les arabes appelaient ingénument mais avec une grande perspicacité, "le blanc" au temps des colonisations, ou carrément "le franc" au temps des croisades, qu'il soit français, allemand, anglais, portugais, italien, belge, etc. (pour autant, la souche divine dudit Franc Très-Chrétien est implantée en *Francia Occidentalis*[h] ou capétienne *et pas ailleurs,* surtout pas en Germanie, encore moins en Angleterre[269] !). Les colonisations ont d'ailleurs beaucoup vu en action cette "grâce sociopolitique divine" dont nous parlons, quand bien même, et c'est peu dire, on n'en usa pas assez consciemment ni surtout explicitement (laïcisme oblige !)[270]. Là encore, à la hauteur du Plan divin où nous nous hissons, on comprend mieux la haine implacable des orga-

---

[268] "Notre société préfigure toujours mieux l'enfer. Nous n'aurons plus qu'un petit pas à franchir, ce que nous ferons après tout avec grâce et légèreté. Comme il faut cependant maintenir une apparence d'ordre et de rigueur, le pouvoir se fait exigeant, dictatorial. Mais y a-t-il d'autre solution que la dictature lorsqu'on se refuse à voir ce que l'on provoque soi-même ? Nous mourons avec élégance. Depuis deux siècles, on a nié l'origine divine d'un pouvoir que l'on continue d'exercer, on a relégué au magasin des accessoires psychologiques la morale politique, le salut de la cité et des citoyens, l'obtention de la gloire céleste : tout cela a été historicisé, on l'a assassiné par évolution interposée. C'était austère, difficile, crucifiant, oui vraiment crucifiant. La vérité, c'est que l'homme n'est plus en mesure d'assumer la joie [car la crucifixion chrétienne modelée sur celle archétypale du Christ, procure la joie issue de la Vérité, qui, comme dit saint Augustin, est le bonheur véritable]. Il y avait pourtant, il y a eu, une joie politique, comme il y a eu une vérité politique, une certitude politique, une victoire du politique" (Veysset, pp. 131-132).

[269] C'est pour cette raison fondamentale, et non par un vain orgueil ou frivolité comme on l'a trop lu dans certains manuels d'histoire républicains, que les roys de France n'accepteront jamais, même en position politique d'infériorité, la supériorité d'aucun autre prince chrétien, par exemple "… leur refus d'admettre jamais la puissance de l'empereur d'Allemagne (tous les partisans de l'idée impériale [allemande], au XII[e] et au XIII[e] siècle, se déchaîneront contre l'indépendance capétienne, contre cette monarchie trop fière que Dante comparera à un «arbre dont l'ombrage envahit la chrétienté».. (...) C'est pour cela aussi que la plupart des roys de France seront candidats au Saint-Empire (François 1[er] n'est qu'un exemple parmi dix autres) [on s'empresse de dire qu'il y a là d'ailleurs un grave désordre : le roy de France n'a pas à être un *candidat* parmi d'autres au titre d'Empereur, il EST l'empereur Très-Chrétien de droit…]. C'est pour cela que tous les premiers Capétiens, lorsqu'ils auront des entrevues avec les empereurs d'Allemagne (qu'ils se refusent à appeler l'Empereur tout court) définiront avec tant de soin les détails du protocole pour éviter de ressembler à des vassaux (lors d'une venue de l'empereur à Paris, au temps de Charles V et de la guerre de Cent ans, le roy de France fit préciser que l'empereur devrait entrer dans sa capitale monté sur un *cheval noir* —le cheval blanc qu'employait habituellement l'empereur étant le signe de sa suprématie sur tous les princes chrétiens). Au temps de Louis XIV, la candidature [!] du roy de France à l'Empire sera encore une fois examinée très sérieusement. Si l'on ne se souvient pas de l'origine du pouvoir capétien, *de [l'accession] d'Hugues au trône des héritiers de Charlemagne,* on se condamne à mal comprendre, à cent reprises, la politique étrangère de la plupart de nos roys" *(Le Roy, etc.,* Martin, pp. 69-70). Car, contrairement aux amnésiques historiens modernes, nos roys Très-Chrétiens avaient fort conscience de ce qu'était la France dans le Plan divin. L'exemple le plus beau en est de Philippe-Auguste : "Comme un de ses barons, le voyant méditer, le questionnait sur le motif de sa rêverie, il répondit : «Je pense à une chose : si Dieu m'accordera la grâce d'élever la France à la hauteur où elle était *au temps de Charlemagne»*" *(Pensées choisies des roys de France,* par Gabriel Boissy, p. VIII, note 2).

[270] Et c'est la raison principale de l'échec global de l'épopée coloniale. Louis Veuillot, lorsqu'il fut mandaté par le gouvernement du "roy des français" pour faire un rapport sur la colonisation naissante, au lendemain de la conquête d'Alger en 1830, eut, après s'être rendu là-bas, un terrible mot : *il vaut mieux qu'on rentre chez nous,* dit-il. Hélas, sa réaction était justifiée : le français démocrate, couronné ou non, ne peut rien apporter aux peuples en matière de salut sociopolitique PARCE QU'IL A REJETÉ LA GRÂCE TRÈS-CHRÉTIENNE qui fonde sa supériorité et sa mission près les autres peuples. Le musulman et le païen le sentent bien, en quoi d'ailleurs, ils sont moralement plus élevés que les français modernes, chrétiens ou non, parce qu'ils jugent de la supériorité d'un homme et d'une civilisation *premièrement* sur la pratique de la Religion. Or, quand ils voyaient les officiers français *de la Gueuse couronnée ou de la III[e] République,* n'aller pas ou peu à la Messe, sans même parler du reste, cela ne pouvait pas marcher, et Louis Veuillot l'avait parfaitement compris, et Charles de Foucault, quelques décennies après lui, également. Quand on vous le dit : RELIGION D'ABORD, ET… *SURTOUT* EN POLITIQUE !

nismes maçonniques contre la supériorité sociopolitique du "blanc", toute dirigée au fond contre le Règne du Christ apportant le salut et l'épanouissement de l'homme en Politique, prémisses temporels de ceux qui seront éternellement les nôtres au Ciel. Haine qui s'explicite de plus en plus de nos jours, inversement proportionnellement à l'enfouissement toujours plus grand de la France Très-Chrétienne (une simple illustration : le mot "racisme", dont nous sommes abrutis par les medias, uniquement employé contre les "blancs" comme chacun sait, n'existait pas dans les dictionnaires *avant la seconde guerre mondiale !).*

Pour autant, comme il apparaît vain le programme des mondialistes ! Après avoir sacrilègement défait l'Image sociopolitique du Christ dans notre monde à la Révolution, anéanti ce qu'Il avait sacramentellement ordonné par le Sacre de Clovis pour la Politique universelle, à quoi leur sert-il bien de le contrefaire deux siècles plus tard par une pseudo-Europe technocratique à base onusienne, illustrant on ne peut mieux la parabole évangélique sur les bâtisseurs qui rejettent la Pierre d'angle, et dont la terrible destinée, implacable et inéluctable, est de finir en trébuchant mortellement sur Elle ou en étant écrasés par Elle !? La constitution de l'Europe technocratique a beau être *la singerie, le clone* frauduleux de ce qu'aurait dû être la France réelle dans son expansion Très-Chrétienne totale[271], il n'en demeure pas moins que rejetant Dieu, "notre Sire premier servi" (sainte Jeanne d'Arc), elle n'aboutira qu'au châtiment des hommes. Or, alors que de nos jours, avec tous nos moyens techniques et nos medias, on arrive à grand'peine et en accumulant toutes sortes d'iniquités sociales qui, un jour, se retourneront contre nous, à reconstruire cet espace européen aussi épanouissant pour l'homme politique que la famille l'est pour l'homme privé, du temps de Charlemagne il n'y avait qu'une administration et l'on parlait la même langue dans les Universités de tous les pays d'Europe, ce qui est d'ailleurs bien connu. Mais surtout, surtout, on était parfaitement et humblement conscient qu'une telle perfection sociopolitique, dont on se savait radicalement incapable, provenait d'un Don du Christ par l'organe choisi de la Nation Très-Chrétienne gallo-franque, dont on usait humblement et avec reconnaissance à Dieu : *on savait que c'était le Christ, sacramentellement PRÉSENT dans la sphère politique par la royauté divinement sacrée de Clovis et de ses successeurs, qui générait cette perfection, cet Ordre européen,* l'amenant à son évolution temporelle si glorieuse, si épanouissante, si salvatrice dans le domaine politique. Pierre Virion a pu écrire de l'Europe technocratique actuelle qu'elle était "*une sorte de Chrétienté à rebours*"[272]. Le mot est très-juste. Car cette Europe du diable, non seulement sera châtrée de la France de droit divin direct (qui pourtant est le premier et principal fondement de l'Europe *réelle),* mais en outre elle n'aura pas plus d'importance que les autres fédérations maçonniques d'États dans le monde (l'ALÉNA, l'APEC, etc.), et sera inféodée à une instance mondialiste supérieure (qui, elle, prétendra posséder le droit divin de diriger les peuples, ce droit qu'elle a refusé hautement à la France Très-Chrétienne !). Donc, le droit divin, au lieu de s'épanouir dans toutes les Nations en commençant petitement par le bas, et surtout à partir de l'une d'entre elles (c'est-à-dire dans le *respect* de leur nature propre),

---

271 Sur le plan géopolitique, c'est en effet, nous l'avons déjà dit, la France de Charlemagne qui manifeste le mieux la France du Plan divin et il faut bien se rendre compte qu'elle était à peu près toute l'Europe actuelle, y compris celle orientale (Clovis la fait naître enfant et Hugues Capet n'en fait vivre qu'une partie, il est vrai celle du fondement substantiel). C'est d'ailleurs probablement la raison pour laquelle Charlemagne figure "*en haut* du sceptre royal (tous les insignes royaux [français] ont été progressivement référencés à Charlemagne)" (Pinoteau, p. 24).

272 *Le Christ qui est roy, etc.,* p. 127.

vient au contraire les chapeauter artificiellement par un organisme mégapolitique abstrait *qui n'est pas une Nation,* et qui donc ne peut respecter la vie des Nations, les amenant au contraire inéluctablement à la mort, en les violentant constitutionnellement et quotidiennement ! Et ceci, en usurpant la mission divine d'unification des peuples impartie à la France !! Quel satanique renversement du Plan divin !!!

Mais dans leur malice de démon, pour cacher ce renversement fondamental radical, les francs-maçons *s'ingénient à garder la même forme que celle Très-Chrétienne* à l'Europe technocratique de leur crû (puisqu'aussi bien Satan, ne pouvant rien créer, n'est et ne sera jamais capable que de singer Dieu[273]). Tout le monde, hypnotisé par la perfection formelle de la structure mondialiste qui en définitive vient du Plan divin, sauf le fameux "petit reste" dont ne cessent de parler les saintes-Écritures (ce petit reste "qui y voit clair" précise le Secret de La Salette), n'y verra que du bleu. Il n'y aura plus alors que l'Antéchrist à s'annoncer, on l'accueillera avec "force joye" pour couronner la rébellion démocratique générale enfin triomphante : "Alors, ils adorèrent la bête en disant : *Qui est semblable à la bête ? et qui pourra combattre contre elle ?*"[274], consommant ainsi le péché contre le Saint-Esprit. Au lieu d'avoir les dix nations-apôtres du Plan divin, dont les dix tribus d'Israël étaient "la figure anticipée" (Grégoire IX), l'Antéchrist édifiera (c'est déjà quasi fait) "les dix cornes qui sont dix roys" (Daniel) pour s'ériger sur elles dans l'iniquité sociopolitique totale. Le Feu du Ciel répondra à leur double question si injurieuse à la Providence divine, si "oublieuse", c'est-à-dire apostate, de ce qu'elle a fait à la Noël 496, et engloutira les impénitents dans l'enfer éternel, les autres étant probablement sauvés par le moyen du feu, comme les hérétiques au Moyen-Âge...

Mais il est temps de conclure notre chapitre. Sans la fondation, l'élection divines de la France et sa mission politique-christique subséquente (ç'aurait pu être une autre Nation, c'est la France, Deo gratias et... *quiqu'engroigne !), aucune* possibilité pour le Christ de se révéler politiquement aux Nations en tant que telles, mais seulement *privément* aux individus, aux âmes, par l'Église. Et donc, aucune possibilité de bien commun véritable, de salut politique ni bien sûr social. L'élection divine et sacramentelle de la France et de sa royauté, à la Noël 496, c'est bel et bien *une Révélation,* "l'Évangile politique" du Christ. Une révélation politique *indispensable* depuis le passage du Christ, sous peine d'invalidation de la Révélation tout court, qu'on en prenne bien conscience là aussi (n'ayons pas peur des mots justes et forts qui ne "diminuent pas la Vérité" comme dit le Psalmiste, nous ne l'avons eu que trop, et c'est cet esprit timoré des bons face à la Révolution qui a empêché l'épanouissement de notre être chrétien complet) : le Christ étant passé sur la terre, l'Église-corps mystique étant instituée, il fallait quelque chose de correspondant dans le domaine sociopolitique, une Nation-corps mystique, tout simplement pour remplacer les Institutions politiques divines de l'Antiquité devenues, après le passage du Christ, aussi caduques

---

273 Un seul exemple : le programme "Socrate", voté par le Parlement européen en mars 1995, qui, sans arriver à la perfection carolingienne de la langue unique dans les universités, propose aux jeunes "le plus ambitieux programme d'échange dans le secteur éducatif" (sic) pour tous les pays d'Europe...

274 Apoc. XIII, 4.

que la Synagogue l'était devenue par rapport à l'Église (positivement : le royaume d'Israël ; négativement : l'Empire babylonien devenu gréco-romain dans sa dernière évolution). Car rappelons-nous bien que sans la Révélation il n'y a *aucun salut* possible, pas plus de l'homme individuel que de la Nation ou de l'humanité, cet "homme multiplié"[275], parce que la fin ultime de ce dernier est la même que celle de l'homme privé, saint Thomas le dit très bien. Quand bien même il ne s'agit pour cet "homme multiplié" que du simple temporel, c'est, redisons-le, un salut temporel ordinairement *nécessaire* pour assurer, dans le mystère de la Rédemption, le salut éternel des âmes[276].

C'est par ces mots que nous finirons l'exposé doctrinal et théorique de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD quant à notre Temps des Nations et de l'Église Catholique Romaine, que nous avons rédigé le mieux que nous avons pu.

[275] *Le sens chrétien de l'Histoire,* Dom Prosper Guéranger. Saint Thomas d'Aquin dit à ce sujet : "Il faut porter le même jugement sur la fin de toute la multitude et sur celle de l'individu" *(de Regno,* I, 14).

[276] "L'Anti-France nourrit les âmes de chair morte, en leur refusant la Chair éternellement vivante de Jésus-Christ" *(Le meurtre de la France,* Paul Scortesco, p. 11).

"Mon âme est à Dieu,
"*et mon corps est au Roy !*"
(dernière répartie d'un Chouan aux bleus,
avant de mourir martyr)

"Il faut choisir : ou bien les gens de 1789
"avaient raison et tout l'antique édifice
"doit tomber *; ou bien ils avaient tort et*
"*c'est leur oeuvre qu'il faut détruire*
"*pour restaurer la France*".
(Paul Bourget)

III. RÉFUTATION DES OBJECTIONS CONTRE LA NÉCESSITÉ DE CETTE INSTITUTION DIVINE D'UNE NATION POUR NOTRE TEMPS

1ere PARTIE : L'OBJECTION SCOLASTICO-THOMISTE, A LAQUELLE ON JOINT QUELQUES BROUTILLES

es objections pseudo-théologiques, pseudo-historiques, contre l'élection divine de la France au sens fort telle que nous venons de l'exposer à la suite de nos pères, vont bien sûr fuser... Mais ce qui surprend, choque, et même scandalise, c'est que les premiers et plus atroces cris d'orfraie, ceux qui crissent vraiment très-désagréablement aux oreilles, viennent *d'abord* du français petit-moyen-bourgeois-catho. (récapitulé dans Le Pen, de Villiers, Madiran-Présent, "la bonne droite", *è tutti quanti),* avant même que n'ait eu le temps de brailler aux cent mille diables d'enfer le français républicain laïcard, ou… "l'étranger", ou… "le juif errant" ! Un grand nombre de ceux qui se pensent et disent de "*bonne droite*" n'hésite pas, en effet, à

nier *a-priori,* farouchement voire haineusement, à l'aide d'un arsenal intellectuel et théologique souvent fort sophistiqué, la nécessité de ce "Sacrement politique" pour l'économie du Nouveau Testament... si tant est qu'ils l'acceptent pour l'Ancien. Pour une foison de raisons évidemment fort graves mais que, pour peu qu'on en fasse le tour, on voit toutes se rapporter au fond à une seule : *le refus qu'ils osent faire à Dieu de posséder et d'exercer l'Autorité politique CONCRÈTE dans notre Temps des Nations*. Dieu dans son Ciel, dans l'Église, dans les âmes : oui certes, on l'admet, on l'accepte, on le veut, on y aspire véhémentement, et même avec transports extatiques : "*Nous voulons Dieu*", comme dit le traditionnel cantique. Mais pas dans le concret de la Politique, *hic et nunc,* seulement dans les principes moraux généraux et la vie spirituelle privée. Les modernes ont raison là-dessus, vous diront-ils, souvent avec hauteur, aigreur et mépris, se croyant au fait de la critique historique alors qu'il ne s'agit que du mensonge criticiste et rationaliste façon *Kulturkampf*[277], LA POLITIQUE APPARTIENT À L'HOMME, et donc il n'y a rien de plus *obscurantiste* que la thèse de l'élection divine de la France ! Tellement l'idée finalement luciférienne que "*l'homme est LIBRE en Politique*" possède les esprits de tous bords depuis la Révolution, y compris hélas ceux traditionalistes (qui sont loin de l'être de ce côté-là).

Nos "catholepénistes" et autres légitimistes qui soutiennent cela devraient pourtant se rendre compte qu'en niant le droit divin direct en Politique, ils rejoignent comme par hasard les rangs de tous les gnostiques, les révoltés, les mécréants, les bogomiles, les mauvais riches, les corrompus, les "brûlés au fer rouge dans leur conscience" (saint Pierre) et autres diaboliques ayant sévi tout au long des siècles, de Clovis à Louis XVI, cette ivraie dont parle l'Évangile. Par exemple, dans cette tranche d'Histoire qui tourne autour de Jeanne comme autour de son pivot central, sa pierre d'angle, leur rejet et refus du droit divin direct en Politique les fait coudoyer dans une promiscuité repoussante l'évêque Cauchon et les élites perverties de l'Université, avec leurs coquins d'anglo-bourguignons, tous, comme eux, républicains, constitutionnels civils et démocrates-chrétiens complets[278] dès le... *XV^e^ siècle !* Car notez soigneusement que ces bougres-là ne voulaient nullement abolir la Religion dans la

---

277 Les laïcards mettent souvent en avant la supériorité de la Science avec un grand "S" (comme dans serpent) pour contrer les affirmations de la Foi ou de l'Histoire, à l'instar des sbires de Bismarck avec leur prétendu "combat de la culture", lequel en fait, était uniquement un combat contre la Foi, la science et la culture n'ayant rien à voir dans les pseudo-arguments tirés en grande partie de l'arsenal de pétards mouillés des protestants, avec lesquels ils prétendaient contredire la Foi. Ce qui est très drôle, c'est que souvent, on trouve un... prêtre ou un laïc catholique comme fondateur de la science dont ils se targuent et dont, la plupart du temps, ils ont détourné le cours normal pour arriver à leurs conclusions impies et mensongères. C'est éminemment le cas pour la science de l'authenticité des documents historiques qui intéresse au premier chef notre question, science qu'on doit tout entière à... un bénédictin, dom Mabillon : "La science historique française doit, en effet, aux Bénédictins non seulement les innombrables travaux qu'ils ont laissés derrière eux, mais aussi les principes de critique qu'ils ont été les premiers à poser et qui ont donné naissance à notre grande école moderne d'érudition. Mabillon, a-t-on dit très justement, a créé une science nouvelle, la *Diplomatique,* dans le Traité où il en définissait et posait les règles. Cette science, qui est l'art de reconnaître et de distinguer l'authenticité des chartes et des anciens documents, a son origine et sa base dans ce célèbre traité qui a victorieusement résisté au temps et aux progrès incessants de la science. «Grâce au génie de Mabillon, dit un de nos meilleurs érudits, M. Babelon, la diplomatique n'eut presque pas de tâtonnements et d'essais : cette science débutait par un chef-d'œuvre»" *(La France Chrétienne,* pp. 448-450).

278 Car qu'on en prenne bien conscience : le rejet du droit divin direct fait *ipso-facto* tomber dans le républicanisme qui professe hérétiquement que l'homme *crée* en Politique. Et il est bon de préciser dès ici que les barrières qu'on a prétendu élever entre bon et mauvais républicanisme sont totalement artificielles, dénuées de tout fondement réel, comme nous le verrons plus loin en commentant la distinction que pose saint Thomas d'Aquin entre république et démocratie.

Politique, ils voulaient simplement, les bons apôtres, la gérer *républicainement.* E-x-a-c-t-e-m-e-n-t comme le veulent les "catholepénistes" de nos sinistres jours, au moins d'une manière pratique et sans réfléchir peut-être assez sur les conséquences du principe républicain qu'ils adoptent (ils ont d'ailleurs beaucoup plus d'excuses que leurs pères, car *deux papes,* ô douleur, Pie VII et Léon XIII, les ont fourvoyés par le Concordat puis le Ralliement dans cette mauvaise voie républicaine, déviance que, bien sûr, nous étudierons soigneusement plus loin dans cette étude) !

Ce simple constat ne devrait-il pas déjà les aider à réfléchir ?...

Que voulaient en effet ces fomentateurs des conciles de Pise et de Bâle, voire de Constance, ces cabochards fils de Caboche, cette camarilla aux moeurs quasi mafieuses déjà occultement organisée dans toute l'Europe ? Leur but premier et fondamental était de *supprimer le droit divin direct de la France avec celui de l'Église, afin de refondre en une sorte de "république universelle" la Chrétienté dite sacrale.* Autrement dit, d'être LIBRES en Politique comme en Religion, afin de vivre ensemble dans une république démocrate-chrétienne universelle[279]. D'où, quant à l'Église, leur impie prétention de soumettre l'autorité du Pape à celle du Concile général imparfait (= tous les évêques sans le pape) qui, dans leurs vues, devait être l'activité principale de l'Église et engendrer une sorte d'États-Généraux religeux presque permanent. D'où encore, quant à la France, leur non moins impie projet de la *désacraliser* plus encore que la dépecer en donnant l'Ouest, le Nord et le Sud-Ouest à l'Angleterre et en reconstituant à l'Est une Bourgogne indépendante, sorte d'Austrasie contre-nature parce que tournée *contre* la France de droit divin direct ; ne laissant au pauvre Charles VII qu'un royaume factice purement nominal, coincé entre des géants nationaux, dans lequel *le droit divin direct ne pouvait absolument plus s'exercer.* Les subversifs complotaient tout simplement de replacer le roy de France dans la situation géopolitique du... roy tribal de Tournai, c'est-à-dire de Clovis *avant* Tolbiac, *avant* l'épiphanie de la révélation politique Très-Chrétienne, "payant tribut à l'Anglais et même au duc de Bourgogne"[280]…!!! La conséquence, c'était un pacte politico-religieux européen républicain-démocrate, de droit humain, *maastrichien* avant la lettre, sous égide anglo-germanique, pacte auquel, pour ce qui est de la France, l'infortuné Charles VI, pressé

---

279 C'est finalement la tentation universaliste de la tour de Babel : réorganiser le monde entre les hommes seulement, sans Dieu à la première place, à tout le mieux à la seconde sur un strapontin ou un siège éjectable (… à la volonté générale), mais par-dessus tout *derrière* le rang des officiels *humains ;* c'est aussi et peut-être surtout une anticipation luciférienne d'un autre Temps de l'humanité, non-encore advenu, un IIIe Testament ou *Millenium,* qu'il est coupable de vouloir humainement instaurer quand un tel Acte Unique n'appartient qu'à Dieu. Sur cette dernière question si intéressante et tellement d'actualité, voir *Bientôt le Règne millénaire.* "Henri VI [d'Angleterre] n'était pas schismatique [= au sens de : rejeter le droit divin direct du pape], mais Cauchon et les principaux docteurs de Rouen, surtout de Courcelles qui fut l'âme du tribunal, l'étaient à fond. Et ils condamnèrent Jeanne, au nom des mêmes principes par lesquels ils allaient condamner, au concile de Bâle, le Pape Eugène IV et presque dans les mêmes termes. De Courcelles disait : «Gabriel (prénom du pape), qui se vante d'être Eugène IV, est coupable de blasphème contre le Saint-Esprit, par le mépris qu'il fait des décrets du concile de Bâle ; ils participent à son crime, ceux qui nient que le concile puisse déposer le Pape, etc.». De Courcelles, inspirateur du concile (1429), le fut aussi de Cauchon contre Jeanne d'Arc, qui avait osé appeler de la sentence de Rouen au Pape de Rome " (Vial, p. 202, note 1). Et l'abbé Vial d'y revenir, quelques pages plus loin : "Sait-on que c'est en vertu de l'erreur *démocratique* que Jeanne fut condamnée au bûcher ? Cauchon repoussa son appel au Pape, parce que Cauchon et ses assesseurs prétendirent, avec le concile schismatique de Bâle dont ils faisaient partie, que *le Pape dépendait de ce concile.* S'il en dépendait, il lui était donc *inférieur,* donc inférieur à Cauchon, membre du Concile. Les démocrates d'aujourd'hui disent de même : «Le Peuple est souverain ! Donc, pas de souverain en-dehors du Peuple !»" *(ibid.,* p. 549, note 2)... Ces misérables la condamnaient *par désir d'abolir de la vie des hommes tout droit divin direct,* bien entendu en Religion mais parallèlement en Politique, comme le souligne bien notre auteur : d'où leur haine de Jeanne qui voulait rétablir le droit divin direct en Politique et qui, terrible et mortelle aux ennemis de Dieu qu'elle avait en face d'elle, faisait appel pour cela, probablement sans même y réfléchir, au... droit divin direct en Religion résidant dans le pape, implacable logique issue du Saint-Esprit de notre immense héroïne dont nos chers "catholepénistes" feraient bien de s'inspirer ! Comme le disait le vigoureux abbé Vial des libéraux de son temps, et que nous sommes tentés d'appliquer à ceux du nôtre : "[Ils] eussent été bien avec de Courcelles et Cauchon ! Les voilà en bonne compagnie, qu'ils y restent !" *(supra)...*

280 Conat, p. 39.

de toutes parts, avait lui-même fini par donner son adhésion à la fin de sa triste vie... la main plus ou moins forcée sans parler de sa pauvre cervelle. On se donnait bonne conscience en susurrant fielleusement que le piteux Charles septième du nom n'était peut-être pas le fils de son royal père (le futur Louis XVIII en supposera autant des enfants de Louis XVI et de Marie-Antoinette…) : *Rege dubius, rege nullus !*

Bref, il s'agissait d'enterrer sans eau bénite le droit divin direct en Politique et en Religion. Mais, contrairement à nous, ceux qui vécurent dans ce dangereux XV^e^ siècle eurent l'ineffable consolation de voir le Bon Dieu redonner publiquement, rapidement et vigoureusement, force de loi universelle au double droit divin direct par lequel Il RÈGNE sur tous les hommes aux Temps du Nouveau Testament. Pour ce qui est de l'Église, ma foi, ce fut assez cocasse, tout le travail subversif républicaniste du diable ne servant finalement qu'à... rétablir magistralement ledit droit divin direct dans la personne du pape. Les méchants, en effet, profitant de la scabreuse situation du grand-schisme d'Occident, tâchaient, après avoir promu puis tenu en laisse le concile de Pise (qui se révéla impuissant et avorta), de subvertir les textes du concile général de Constance qui prit sa succession, en leur faisant dire que le concile général avait, *de soi,* le pas sur le pape (= c'est ce qu'on a appelé le conciliarisme), alors que les Pères avaient simplement posé la supériorité du concile *exceptionnel, extraordinaire* de Constance sur les *seuls (anti)-papes du Grand-Schisme d'Occident*[281]. La formule employée à l'ouverture du concile pouvait en effet recevoir un sens fort dangereux : "Le Concile de Constance, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, formant un concile oecuménique et représentant l'Église militante, tient sa puissance *immédiatement de Dieu ;* et tout le monde, *y compris le pape,* est obligé de lui obéir en ce qui concerne [la Foi], l'extinction du schisme et la réforme de l'Église dans son chef et ses membres"[282]. Cependant, malgré les manœuvres plus ou moins malhonnêtes des hé-

[281] Il était en effet impossible de terminer le grand-schisme par le moyen des cardinaux car chacun des deux voire trois (anti-)papes en présence avaient ses obédients propres, qu'évidemment ne reconnaissaient pas les autres. La Rome cardinalice n'avait donc plus la possibilité de sortir l'Église catholique du schisme, mais, comme le rappelait le C^al^ Journet dans *l'Église du Verbe Incarné,* "à défaut de l'Église romaine, l'élection papale revient à l'Église universelle". Et c'est précisément ce à quoi servit ce concile d'évêques et de grands dignitaires ecclésiastiques de toutes nations, dont certains Cauchon parmi eux voulaient se servir… pour détruire le droit divin direct du pape et démocratiser l'Église. "Prendraient part, cette fois-là, à l'élection [papale] non seulement les cardinaux présents, mais trente prélats et docteurs, soit six de chacune des cinq nations [France, Italie, Angleterre, Allemagne et Espagne]" *(Histoire des papes illustrée,* Gaston Castella, t. 1, p. 315). Ce fut d'ailleurs l'unique fois dans l'Église qu'un pape fut canoniquement élu par l'Église universelle, dans l'unanimité morale si difficile à obtenir dans ce cas de figure... si périlleux aussi, à cause des menées conciliaristes des rebelles républicains-démocrates ! Soit dit en passant et contre une certaine thèse en vogue chez certains traditionalistes pour prétendument résoudre la *Crise de l'Église,* on prendra grand soin de noter que les trente docteurs choisis pour compléter les électeurs du pape *n'étaient pas des évêques résidentiels :* il est en effet antithéologique au dernier degré de faire élire, même exceptionnellement, un pape par le concile général imparfait, c'est par le fait même tomber *de facto* dans le conciliarisme hétérodoxe.

[282] Les conciliaristes républicanistes-démocrates avaient d'ailleurs falsifié cette déclaration d'ouverture du concile, en remplaçant "finem" par "fidem", la vraie traduction étant : "… en ce qui concerne *la fin (finem)* et l'extinction du schisme et la réforme, etc."… Le Dauphin de France tancera d'importance et fustigera en des termes remarquables les théologiens français qui s'étaient fait les promoteurs du conciliarisme au concile, à leur retour de Constance : "[Le conciliarisme] fut sévèrement blâmée à la cour de France. Les députés de l'université [qui l'avaient soutenu au concile, Gerson en tête] y ayant paru, le dauphin, qui était encore Louis, duc de Guyenne, les reçut fort mal, et leur dit en colère : «Il y a longtemps que vous vous en faîtes un peu trop accroire, en vous donnant la liberté d'entreprendre des choses qui sont bien au-dessus de votre condition : ce qui a causé bien du désordre dans l'État. Mais qui vous a fait si hardis que d'avoir osé attaquer le Pape et lui enlever la tiare [en invoquant la thèse conciliariste que le pape est inférieur au concile universel, non pas un pape douteux, mais *tout* pape en tant que tel], en le dépouillant de sa dignité, comme vous avez fait à Constance ? Il ne vous reste plus, après cela, que d'entreprendre encore de disposer de la couronne du roi, mon seigneur, et de l'état de princes de son sang [voyez comme l'intelligent Dauphin se rend bien compte que si l'on attaque l'un des deux droits divins directs, *automatiquement* cela attaque l'autre…] ; mais nous saurons bien vous en empêcher»" (Rohrbacher, t. XXI, p. 152). "En revanche, la Curie romaine effectua un travail subtil et persévérant pour rendre vaines [ces menées républicanistes ; c'est tout à l'honneur de la Curie, qui, avec le subtil pape Eugène IV (1431-1447), étouffa avec grande diplomatie et douceur des moyens cette gravissime subversion naissante du conciliarisme, évitant avec beaucoup de tact tout combat frontal avec ses dangereux et puissants tenants, ce qui finira par les isoler, puis les réduire comme tout naturellement]. (...) La papauté reprit rapidement en main la situation. (...) Pie II [1458-1464} arriva à formuler une condamnation explicite du conciliarisme par la bulle *Exsecrabilis* du 18 janvier 1460. Dès lors, les condamnations pontificales se

térodoxes, l'orthodoxie triompha pleinement, et le concile de Constance atteint pleinement son but, savoir l'extinction du grand-schisme par l'élection d'un nouveau Pape *de droit divin direct, c'est-à-dire non soumis au concile général*. Quant à la France, la remise en vigueur du droit divin direct fut encore plus magistrale et rapide : ce fut Jeanne d'Arc, et ce saint, ce sublime, ce glorieux nom, suffit à tout dire.

Oh ! comme cela va lestement et droictement quand le Bon Dieu le veut, et combien les meilleures portes de l'enfer sont humiliées...! Pour autant, ce fut la première fois depuis la fondation de l'Ordre Très-Chrétien en 496, qu'une tentative subversive faillit bel et bien le renverser, ce qui serait très-certainement arrivé pour la France sans la geste de Jeanne, c'est-à-dire sans l'intervention *concrète* de Dieu dans les affaires humaines. La révolte républicaniste de son époque n'était d'ailleurs pas née de génération spontanée. Dès le XIVe siècle pour ne pas dire dès le XIIIe, il y eut en effet plusieurs essais d'abolition du double droit divin direct, mais, impuissants, pas encore bien mûrs, ils furent vite réprimés et ne servirent concrètement qu'à mieux préparer le terrible coup de boutoir du XVe siècle[283]. Pierre Virion a, dans *Le mystère de Jeanne d'Arc,* une page saisissante sur les similitudes que toutes ces tentatives avortées présentent entre elles et surtout avec la Révolution de 1789. C'est, en 1358, Étienne Marcel qui, dans une émeute révolutionnaire, force les appartements du Dauphin futur Charles V, assassine deux de ses proches, puis, après lui avoir fait une harangue insolente, le force de revêtir... le bonnet rouge et bleu, insigne de l'insurrection. C'est, en 1413, Caboche, digne émule de Marcel, qui réédite... la *même* scène : après s'être introduit de force dans la chambre du Dauphin Louis, il contraint le prince à se coiffer du chaperon blanc, la coiffure des révolutionnaires gantois. Et, évidemment, c'est, en 1792, le bonnet rouge imposé au malheureux Louis XVI. L'étonnante réplique, non seulement de cette scène révolutionnaire mais de beaucoup d'autres[284], est très-révélatrice : préparée déjà depuis le XIVe siècle, la Révolution, c'est-à-dire la suppression radicale du double droit divin direct régissant de par Dieu notre Temps des Nations, faillit bel et bien percer... dès le XVe siècle.

Cauchon d'ailleurs, avec ses comparses plus ou moins ensoutanés, était, avec peut-être moins d'entregent, une sorte de Talleyrand de son temps, démocratisant, humanisant à outrance, maçonnisant avant la lettre pourrait-on dire : Jeanne d'Arc représentait vraiment ce qu'il détestait le plus au monde, lui et ses comparses, à savoir l'Autorité *directe, théocratique,* de Dieu dans les affaires humaines, tant dans celles politiques que celles religieuses. Déjà, nous l'avons noté, "en 1405, le Dauphin flagelle ces malfaiteurs politiques : «Vous vous en faîtes beaucoup trop accroire par

---

succédèrent, mais l'idée ne cessa pas de circuler. (...) Sur le concile de Trente, bien que solidement tenu par les papes, plana encore le spectre du conciliarisme dont, parmi les épigones, se trouvent plusieurs positions ultérieures visant à accroître l'autorité des Évêques ou même celle des curés (richerisme)" (article *Conciliarisme* in *Dictionnaire historique de la papauté,* Philippe Levillain, 1994). Il était réservé à nos temps antéchristiques de voir le conciliarisme triompher dans Vatican II par la collégialité épiscopale.

283 Quant à l'Église, on note le premier attentat grave contre le droit divin direct du pape, dès le XIIe siècle : les romains, mécontents du pape, excités à cela par le laïciste et hérésiarque Arnaud de Brescia, voulaient rétablir l'ancien Sénat de Rome, ce qui était une atteinte directe contre le pouvoir temporel du pape, et, par la bande, rendre l'exercice spirituel de son droit divin direct impossible, exactement comme pour Charles VII si les anglo-bourguignons avaient triomphé. Quoiqu'impuissante et facile à réduire (la mort puis l'élection d'un nouveau pape sur ces entrefaites de mutinerie suffit à ramener l'ordre dans Rome), cette révolte sourde ne cessera plus dès lors de se remuer plus ou moins dangereusement…

284 En 1418, il y eut aussi un assaut de la Bastille, il y eut aussi des massacres d'évêques ; et le *14 juillet* 1418 puis 1429 virent des "hauts-faits" révolutionnaires qui auraient pu avoir la même importance maçonnique que la prise de la Bastille en 1789 ; etc. ! À ces coïncidences fort troublantes de dates, il faut rajouter que la France fut diplomatiquement subvertie par le *Traité de Westphalie,* et que l'acte subversif principal fut commis lors du banquet final qui eut lieu, là encore, un 14 juillet, le... *14 juillet* 1650 (pour la première fois depuis la Noël 496, le droit de préséance de la France sur les autres Nations, basé sur le miracle de la Sainte-Ampoule, ne fut pas reconnu : nous verrons cela tout-à-l'heure)…!

les entreprises que vous faites *au-dessus de votre pouvoir et de votre rang* et dont le royaume a beaucoup souffert [car ils n'ont pas grâce d'état pour opérer le salut de l'homme, ni en Religion, ni en Politique]». C'est qu'ils veulent être les maîtres de l'État comme de l'Église"[285], conclut judicieusement Pierre Virion. Car, notons le bien, si les catholiques français sont généralement peu conscients qu'aux temps du Nouveau Testament il y a *deux* Institutions divines directes conjointement unies comme mari et femme, l'une religieuse quand l'autre est politique, dont le lien *seul* permet l'enfantement prolifique des chrétiens *complets* (et pas seulement de chrétiens de sacristie), par contre, dans le camps ennemi *on le sait diablement, fichtrement bien !* Un proverbe ne dit-il pas : "Si tu veux te connaître, va te renseigner chez ton ennemi" ? *Or, on ne verra jamais les subversifs de la Chrétienté attaquer l'Église sans la Royauté française, ou vice-versa,* toujours, toujours, les deux sont liés dans l'exécration des méchants[286]. Il y a tout-de-même bien une raison ! On peut en tous cas vraiment voir par ces rappels historiques que l'existence sur cette terre de la Société Très-Chrétienne est un miracle *permanent* de Dieu, et que parfois la nécessité de réprimer les méchants est tellement urgente, qu'il y faut une éclatante intervention de Dieu, comme ce fut le cas avec sainte Jeanne d'Arc. Toujours est-il que le droit divin direct en Politique existe si bel et bien à côté de celui religieux, qu'à vrai dire le Bon Dieu d'une part, et les méchants de l'autre, ne s'occupent pas d'autre chose pour conquérir la place publique et le cœur de l'homme, de tout homme, le Bon Dieu allant jusqu'au *miracle* pour réactiver le droit divin *direct* politique parmi les enfants des hommes ; car c'est lui qui commande toutes les avenues publiques, étant la base fondamentale de toute politique *réelle* entre les hommes... et l'assise temporelle du droit divin direct de la Religion. Que "le Vicaire du Christ en la temporalité" règne librement, et les méchants sont impuissants dans la chose politique et conséquemment, celle religieuse, et alors le salut éternel de l'homme sauvé par le Christ est possible ; qu'il soit empêché de régner, et le diable triomphe sur terre, car par la subversion du moyen politique il a alors puissance de subvertir celui religieux, et le péril est *immédiat* en la demeure, pour le salut de l'homme, de tout homme aux Temps des Nations. C'est bien pourquoi, a contrario, c'en fut radicalement fini des subversifs dès lors que le droit divin direct de la France Très-Chrétienne, dont tout le monde désespérait (à si juste titre humainement parlant), fut remis sur pied par Jeanne agissant en nom Dieu. Remarquez bien que ce fut le *seul* moyen employé. Lorsque Charles fut enfin sacré Oingt du Seigneur à Reims, la partie était, par le fait même, gagnée.

Les "catholepénolégitimistes" de toute obédience de nos jours feraient donc bien de se mettre à la purge de Jeanne[287], et se rendre compte dans quel camps *réprouvé* ils se mettent par leur refus du droit divin direct en Politique, par leur attitude *putaine* avec le républicanisme. La grande leçon de l'Histoire des Nations et de l'Église romaine, en effet, est simple : la réactualisation du droit divin direct en Politique ou théocratie, gisant en France et nulle part ailleurs, est le chemin OBLIGÉ de notre salut temporel voire même spirituel, et c'est parce qu'il est la base *fondamentale* de l'Ordre de la Civilisation, à l'égal du droit divin direct de l'Église récapitulé dans

---

285 *Le mystère de Jeanne d'Arc,* Pierre Virion, p. 52.

286 Dernier exemple avant la Révolution : les fameux *Illuminés de Bavière,* dont le double but secret, révélé seulement dans les derniers grades, était la suppression de la royauté Très-Chrétienne et de la papauté ; c'est un illuminé de Weishaupt qui a gerbé ce vomi de l'enfer, en pleine Terreur : "Il faut étrangler le dernier roi avec les boyaux du dernier prêtre"…

287 Cela ne consiste pas à chanter à tue-tête "*À l'étendard !*" à la sortie de la grand'messe tradi. le jour de sa fête... et puis à emboîter après le pas de Le Pen pour un certain défilé, dans la contradiction des principes voire l'imbécilisme le plus total !...

l'infaillibilité de l'Évêque de Rome. On peut d'ailleurs se demander pourquoi les gens qui s'autobaptisent très-pharisaïquement de "*bonne droite*" ne tiennent aucun compte du droit divin direct en Politique, quand ils reconnaissent par ailleurs si bien celui de l'Église (puisqu'ils refusent énergiquement Vatican II qui y a réalisé ce projet rose-croix de républicanisation) ? Il y a là tout-de-même, de leur part, une fort étrange inconséquence, une bien curieuse contradiction... On les voit en effet accepter sans état d'âme aucun le régime républicain issu de la Révolution, voter pour le boeuf celte au poitrail roux que vous savez (enfin, la fifille à papa maintenant) ou pour l'autre ci-devant vicomte cocardier à la famille *nombreuse* qui se fait tamponner à l'encre de sacristie par son évêque… moderniste (c'est tout dire sur son innocuité contre-révolutionnaire : un vrai placebo celui-là !), autrement dit ravaler le bien commun en Politique à un *parti,* le *parti unique* (car quand même c'est celui du bien politique, ou du moins qui le prétend, cela resterait un *parti* même s'il venait à triompher, par le seul fait qu'il appuie sa légitimité sur la loi républicaine démocratique[288]) ; c'est-à-dire qu'ils rejettent, avec une tranquillité, une sérénité d'esprit peu croyables depuis Pie VII et Léon XIII, l'Institution divine de la France royale Très-Chrétienne, concrétisation du bien commun pour le Temps des Nations, elle *et elle seule* par la grâce de Dieu ayant ce pouvoir de l'actualiser *réellement*. Et, par-dessus le marché, ils se croient, et souvent avec quel orgueil Seigneur Jésus !, catholiques et français plus blanc que blanc, les justes et les purs sans colorant ni additif comme il n'y en a jamais eus, mains *propres* et tête *haute...!*

Éh bien non, mille fois non ! Cette attitude, qui ne peut prétendre qu'au pharisaïsme et à la prostitution, n'est ni catholique ni française. On ne saurait en effet se vanter d'être toujours *vraiment* l'un et l'autre quand on rejette sciemment l'un des deux droits divins directs institués par Dieu pour notre Temps, à savoir celui de la France Très-Chrétienne. Car de toutes façons, qu'on en ait ou non conscience, cela *oblige* au moins théoriquement à supprimer l'autre, celui de l'Église, conséquence qui était une *évidence* pour nos ancêtres, nous l'avons vu tout-à-l'heure avec le Dauphin de France réprimandant les cabochards. Pour illustration, rappelons que Pie VII, pour toute l'Église, a commis cette faute majeure du rejet de l'Institution divine *politique* Très-Chrétienne par le concordat signé avec un gouvernement constitutionnellement anti-droit divin direct, c'est-à-dire antichrist en Politique. Or, il n'a pas été beaucoup dit que cette faute gravissime eut un direct retentissement *religieux,* dans un châtiment public et de terrible conséquence. En effet, si l'on en croit la symbolique des nombres, 70 représente une durée métahistorique liée au Plan divin[289]. Or, il est quand même très-curieux de constater que, à une année près, 70 ans après la signature du Concordat[i] de 1801 apostasiant la royauté Très-Chrétienne et la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, les États donnés de par Dieu à la papauté *par le roy Très-*

---

288 Il nous est bon de citer ici saint Pie X, qui a fort bien dénoncé dans sa célèbre première encyclique, "*le parti de l'ordre*" : "… Il en est, et en grand nombre, nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité de l'ordre, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de l'ordre. Hélas ! Vaines espérances, peines perdues ! De partis d'ordre, capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le parti de Dieu" (cité par Fernessole, t. II, p. 441).

289 Voyez par exemple que dans l'Ancien-Testament, le châtiment de l'exil juif à Babylone dura 70 ans, durée précise d'ailleurs révélée à Daniel par un Ange ; de même, 70 ans après la naissance du Christ refusée comme on sait par les juifs, Jérusalem était détruite de fond en comble. Et ceci, parce que, selon la fameuse prophétie des "soixante-dix semaines", le déroulement, le dénouement prophétique s'opère par le chiffre 70. On peut aussi remarquer que 70 ans après la chute juridique de Rome, l'an 476, elle fut complètement rasée et vidée de ses habitants, l'an 546, par le goth Totila, "en sorte que pendant quarante jours et plus, suivant l'expression d'un auteur du temps, il ne demeura pas à Rome une seule personne humaine mais seulement des bêtes sauvages" (Rohrbacher, t. IX, pp. 154-155).

Chrétien furent supprimés définitivement, en 1870. La terrible leçon n'est-elle pas évidente ? Ne sommes-nous pas fondés à conclure que le pouvoir politique de droit divin direct étant apostasié par la papauté, celle-ci voyait son assise temporelle supprimée, comme par un lien métapolitique très-direct de cause à effet (ce qui entraînera inéluctablement à brève échéance la suppression du droit divin direct religieux) ? Exactement comme 70 ans après le rejet du Christ, Jérusalem sera rasée ? Pie IX, certes, se plaindra amèrement de cette spoliation, envisageant prophétiquement que la mort mystique de l'Église, c'est-à-dire la subversion du droit divin direct du pape, ne pouvait que s'ensuivre… et avec combien de raison ! Il dira haut et fort que cette ceinture d'État temporel autour de Rome lui était *absolument nécessaire* pour asseoir l'autorité et la liberté spirituelles du Saint-Siège devant les Nations. Mais, las !, lui non plus ne comprendra pas que la condition essentielle pour *l'existence* des États pontificaux est *l'existence* de l'Institution politique divine, à savoir la France et la Royauté Très-Chrétiennes, dont… la papauté, par Pie VII, avait ratifié l'abolition dans un véritable et sacrilège sabordement !! *Car non seulement les États pontificaux ont été donnés par la royauté Très-Chrétienne, mais, c'est historique, le roy de France en était, à parité avec le Pape, le Chef politique*[j]. Et donc, la suppression de la royauté française par le pape était une double faute qui empêchait radicalement l'existence des États pontificaux ! Alors, les protestations de Pie IX, justement douloureuses certes mais incomplètes et donc inopérantes sur les âmes, ne recueilleront que le sourire sardonique des subversifs voyant, avec une joie mauvaise, s'avancer leur triomphe terrestre... qui arrive bientôt. *Adveniat antechristum regnum tuum,* se réjouissent ces misérables. Et on a assez vu par la suite des temps combien les craintes de Pie IX étaient fondées (contrairement au délire optimiste-fou de Pie XI qui se félicitait de ne plus avoir le souci d'un État temporel, s'imaginant que l'Église n'en aurait que plus d'Autorité dans la chose spirituelle devant les Nations…!) : le Pape, n'ayant plus de revenus pour tenir son rang de suprématie universelle sur tous les peuples de la terre, fut désormais à la merci du denier de Saint-Pierre pour survivre, puis, de fil en aiguille, à la botte plus ou moins judéo-maçonnique de certaines banques... qui, évidemment, pourront en contre-partie faire de plus en plus la pluie et le beau temps au Vatican[290].

Conclusion : la suppression de l'Institution politique divine instaurée de par Dieu à la Noël 496, cautionnée, ratifiée par Pie VII, a engendré celle de l'existence politique de l'Église devant les Nations, et cette dernière suppression *a soumis très concrètement l'Église au monde*[291], lequel, bien entendu, s'est trouvé en force pour lui imposer sa loi dans le domaine… spirituel. Et non l'inverse. Car, d'accords de Latran[292] en discours pacifistes onusiens *(d'abord* ceux de Pie XII, avant les dérapages incontrôlés de Paul VI en 1965...), on est arrivé très vite à Vatican II, suppression en

---

290 Le scandale faillit en éclater sous Jean-Paul 1er, avec la très-ténébreuse Loge P 2 et l'évêque mafieux Marcinkus, mais il est vrai qu'en un temps où les États pontificaux existaient pourtant encore quoique mal gérés, on pouvait déjà voir le pape Grégoire XVI recevoir en audience particulière, pour cause de gros sous, un... Rotschild...!

291 Même un protestant saura bien le dire : « Dès que la Religion devient la servante de l'État, il est permis de la regarder, dans cet état d'abaissement, comme *l'ouvrage des hommes,* et même comme une fourberie » (Perronne, t. V, p. 48, note 1).

292 Voici l'article 24 des Accords de Latran, véritable suite et fin des subversifs *Traités de Westphalie* excommuniant pratiquement le pape des problèmes politiques internationaux : "*Le Saint-Siège ne peut s'intéresser aux conflits entre pays et aux congrès qu'à la suite d'un appel unanime des parties intéressées*". Un vrai sommet dans l'hypocrisie ! Car quand il y a conflit, il y a de toutes façons *forcément* toujours une des parties qui veut outrepasser ses droits, un méchant, quoi ! Comment donc cette partie de mauvaise foi, qui ne veut pas de la morale, pourrait-elle être bien d'accord pour soumettre le règlement du conflit au pape qui voudra faire triompher la morale ?! Donc, bien décodé dans le réel, cet art. 24 revient à dire : "Le Saint-Siège ne pourra JAMAIS s'intéresser aux conflits entre pays, etc." Malgré le vague appendice final ("le Saint-Siège, en chaque cas, pouvait faire valoir sa puissance morale et spirituelle"), c'était en droit carrément mettre l'Église et son Autorité spirituelle sur la touche. Et Pie XI a bien entendu signé ça !

droit de l'Institution divine de l'Église catholique par la liberté religieuse, l'oecuménisme, etc., comme l'a très bien vu Philippe Prévost dans son récent livre *L'Église & le Ralliement*. Ce qu'il est surtout intéressant de retenir de cet autre rappel historique qui, remarquons-le bien, corrobore la fondamentale leçon de la crise du XVe siècle, c'est que la "Crise affreuse" (La Salette) de l'Église a sa cause *première* dans une erreur politique et non religieuse : *elle commence par l'apostasie publique du droit divin direct en politique, l'apostasie PAR LES PAPES de la royauté Très-Chrétienne,* ô abomination de la désolation vraiment affreuse, oui, la très-sainte Vierge avait bien prophétisé. Daniel de Priezac, conseiller d'État et membre de l'Académie française écrivit en 1638 un livre *Des droits et prérogatives des roys de France,* pour réfuter l'hérétique Jansénius qui, comme par hasard, dans le livre où il distillait son si pervers venin spirituel, vitupérait aussi hargneusement contre la prééminence des roys de France basée sur la Sainte-Ampoule, où il dit notamment : "L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ DE L'UNIVERS SEMBLENT LIÉS D'UN INDISSOLUBLE LIEN AVEC LA PÉRENNITÉ DE CE ROYAUME [DE FRANCE], selon cette parole des oracles : *«TANT QUE LES ROYS DE FRANCE SUBSISTERONT, LA MAJESTÉ DE ROME NE PÉRIRA PAS, PARCE QU'ELLE A SON SOUTIEN DANS CES ROYS*"[293]. Être l'assise temporelle de l'Ordre universel, et singulièrement de la chose religieuse, c'était la mission davidique impartie à la tribu de Juda. Éh bien, nos ancêtres soi-disant crédules étaient beaucoup moins fous que nous. Ce que cet auteur écrivait se réalisa *par la négative,* point par point. Tout se tient dans l'Ordre Très-Chrétien. L'on ne saurait renverser le mur de soutènement de l'édifice spirituel, "*le mur inexpugnable de la chrétienté*" (Honorius III), sans que l'édifice lui-même, devenu aussi fragile qu'un château de cartes, ne s'écroulât tôt ou tard au moindre souffle de Satan.

Alors donc, pour en revenir à notre propos, on ne saurait, comme le font *perseverare diabolicum* les "catholepénolégitimistes", dissocier les deux droits divins directs et prétendre maintenir la Tradition uniquement pour celui religieux, en luttant contre Vatican II, sans tenir aucun compte de celui politique, en participant, ne serait-ce que par le vote blanc, au système républicain actuel. C'est une attitude "traditionaliste" (!) aussi hérétique que celle de la liberté religieuse, l'oecuménisme, la nouvelle messe, etc., prenons-en bien conscience !

Pourquoi, d'autre part, les négateurs du droit divin direct en Politique, ceux du passé comme ceux du présent, admettent-ils généralement bien que Dieu gère *concrètement* les affaires politiques de l'Ancien-Testament, mais plus celles du Nouveau ? Certains osent soutenir que c'est parce que nous serions politiquement extraordinairement évolués par rapport à ces sous-barbares qu'étaient les juifs. Nous verrons tout-à-l'heure que les juifs n'étaient pas si inférieurs que cela sur le plan politique, aux temps de Samuel du moins, et que de toutes façons, quand on agit en démocrate sans-culotte, on a fichtrement intérêt à ne pas trop parler de supériorité sur le plan de la morale politique. Même par rapport aux juifs, oui monsieur ! On verra surtout que la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD n'est pas une question d'Ancien ou de Nouveau Testament, mais qu'elle répond à un besoin fondamental de la nature humaine elle-même depuis la déchéance du péché originel, nonobstant l'économie de salut en cours : on l'a déjà vu ensemble, il est théologiquement nécessaire que Dieu par le Christ assume et réalise *directement,* dans toutes les économies de salut, le bien com-

293 Rapporté par Dessailly, p. 188.

mun, parce qu'il est médiatement indispensable au salut de l'homme et parce que l'homme déchu est incapable de le mettre en oeuvre.

Finalement, si l'on pousse nos "catholepénistes" et autres légitimistes jusqu'à leurs derniers retranchements républicains, on voit les meilleurs et les plus intelligents d'entre eux s'esquiver derrière la scolastique en général et la très-haute autorité de saint Thomas d'Aquin en particulier. Le "docteur commun", résumant la sagesse de l'Occident Chrétien, diront-ils, n'a pas parlé de ce "huitième" Sacrement politique, et les Papes modernes l'ont suivi sur cela. Donc, *il n'a pas d'assise doctrinale véritable, on ne doit pas en tenir compte.* Donc encore, c'est que le régime républicain naturel est *en soi* valide (bien sûr ! si pas droit divin direct, y'a bon banania-république : pas de moyen terme !). Comme d'ailleurs saint Thomas le reconnaît expressément pour cette forme de gouvernement, et les papes l'ont rappelé jusqu'à satiété de leur côté[294].

[294] À satiété. Ce n'est que trop vrai, hélas. Voici par exemple la scandaleuse affirmation de Léon XIII, reprise par Pie XII dans son radio-message de Noël 1944 ("il est à peine nécessaire de la rappeler", dit ce dernier !) : "Il n'est pas défendu de préférer des gouvernements modérés de forme populaire, pourvu que reste sauve la doctrine catholique sur l'origine et l'exercice du pouvoir" (ce qui revient à dire : "il n'est pas défendu d'aller forniquer avec une prostituée, du moment que reste sauve la doctrine catholique sur la vertu de pureté") ; puis encore : "L'Église ne réprouve aucune des formes variées de gouvernement, pourvu qu'elles soient aptes *en elles-mêmes* [le fameux *en soi* scolastique !] à procurer le bien des citoyens" *(Libertas,* 20 juin 1888, in fine), ce qui est professer l'hérésie pélagienne en Politique dans toute sa splendeur... Car en effet, il est *hérétique* de prêcher une république naturelle, si l'on ne dit pas *en même temps* aux hommes qu'il leur est impossible de la réaliser ici-bas sans le secours très-exprès et adéquat d'une grâce divine spécifique à la sphère politique : et le Christ l'a donnée à la Noël 496 pour gérer "*jusqu'à la fin des temps*" (Testament de saint Rémy) toutes les républiques naturelles, par une race royale qu'Il a choisie à cet effet. Hélas, hélas, même le grand saint Pie X n'est pas en reste du discours *rallié.* La mort dans l'âme, on ne peut que constater qu'il est fort éloigné de dénoncer l'indifférentisme constitutionnel en matière de politique des nations, à preuve, par exemple, ce qu'il écrit dans sa lettre condamnant *Le Sillon :* "Ce que nous voulons affirmer encore une fois après Notre prédécesseur, c'est qu'il y a erreur et danger à inféoder par principe, le catholicisme à une forme de gouvernement" *(Pie X, essai historique,* P. Fernessole, t. II, p. 297). Certes, saint Pie X dénonce ici Marc Sangnier qui posait que le catholicisme supposait *nécessairement* la forme démocratique de gouvernement, mais remarquez bien comme il prend l'idée de fond à son compte de pape, et professe *par principe* que les formes de gouvernements sont *indifférentes* pour l'Église, ce qui est faux et à résonnance hérétique. Comparez avec le pape Grégoire IX, écrivant à saint Louis IX que le Fils de Dieu constitua non seulement les différents États, *mais encore les régimes particuliers de chacun d'eux* (revoir supra) : quel abîme entre les deux formules ! L'une ne dit-elle pas le blanc quand l'autre dit le noir ? Pour Grégoire IX en effet, les formes de gouvernement ne sauraient être indifférentes, puisque c'est Dieu qui les a *choisies* pour chacune des nations, ce qui veut dire, si l'on veut encore bien comprendre ce qu'on lit, qu'il ne saurait être question pour un peuple quelconque, de *choisir* lui-même la constitution qui lui plaît, même pour (prétendre) faire le bien politique, comme le suppose Pie X s'appuyant, notons-le bien, sur son prédécesseur, c'est-à-dire le pape du Ralliement, Léon XIII, de sinistre mémoire très-chrétiennement parlant… En vérité, mais hélas saint Pie X ne saura pas le dire, tout État, selon la doctrine catholique merveilleusement bien synthétisée par le pape Grégoire IX, doit *choisir* la constitution que le Christ lui a *prédestinée.* Exactement comme un être humain doit *choisir librement* la vocation que le Bon Dieu lui a *prédestinée.* Quelle douleur de voir saint Pie X, lors de la crise de la séparation de l'Église et de l'État, dans la charnière du dernier siècle, poursuivre le même discours invariable, qui du reste sera, peu ou prou, commun à *tous* les papes post-concordataires, en ce compris les plus saints comme c'est évidemment ici éminemment le cas : "… Ce que vont être, contre Notre présent décret et Nos ordres, les récriminations des ennemis de l'Église, il n'est point difficile de le prévoir. Ils s'efforceront de persuader au peuple que Nous n'avons pas en vue uniquement le salut de l'Église de France ; que Nous avons eu un autre dessein, étranger [!] à la religion ; *que la forme de République en France Nous est odieuse,* et que Nous secondons, pour la renverser, les efforts des partis adverses ; que Nous refusons aux Français ce que le Saint-Siège a, *sans difficulté [!],* accordé à d'autres [à savoir, veut dire le pape saint Pie X, de *créer et de choisir* leur forme de gouvernement sans aucune référence à ce que Dieu a prédestiné pour eux en la matière, puis d'aller demander pour la forme un coup de goupillon à l'Église, ce que donc, l'Église accepte… *sans difficulté,* c'est saint Pie X qui ose le dire…!]. Ces récriminations et autres semblables (…), *Nous les dénonçons d'ores et déjà et avec toute Notre indignation, comme des faussetés*" (Fernessole, p. 393). Saint Pie X, donc, là encore si on lit bien, dénonce *avec indignation,* c'est lui qui le dit, le fait qu'on veut lui imputer que la forme républicaine en France lui est odieuse… Il ose déclarer *étranger* aux sollicitudes de l'Église, la forme des gouvernements adoptés dans les nations… en contradiction flagrante et radicale, remarquons-le, avec son saint prédécesseur Grégoire IX, autrement inspiré… Il ose se féliciter des concordats *d'essence napoléonienne* passés avec les gouvernements des autres nations, dont les constitutions sont pourtant sans AUCUNE allégeance à l'origine divine du pouvoir politique… *Tu quoque, filii…* Nous étudierons dans un chapitre spécial jusqu'où les papes modernes iront dans ce domaine, très-spécialement Pie XII, préparant *de leurs propres mains* les conditions *politiques* idéales pour le triomphe de la subversion *religieuse* à Vatican II, le tout devant finir par le règne de l'Antéchrist, sciant *de leurs propres mains* la branche sur laquelle le Christ les a assis, c'est-à-dire le droit divin direct en politique dont dépend *l'existence* du droit divin direct en religion...

Donc, donc, donc, faisons court, notre devoir c'est de voter Le Pen qui représente le parti du bien commun quand bien même tout n'est pas parfait chez lui.

Or, le raisonnement, des prémisses à la conclusion en passant par tous les chaînons, est entièrement et radicalement faux.

Premièrement et avant tout, parce qu'il s'asseoit sur une équivoque scandaleuse. Dans le système politique post-révolutionnaire de nos jours en effet, le bien commun est obligatoirement réduit à *un parti* cohabitant égalitairement avec d'autres, qui n'ont pas forcément comme but, ainsi que lui justement, d'actualiser le bien commun. Or, dérivant de l'Ordre divin et finalement de Dieu Lui-même, le bien commun n'est pas *un parti* qui doit lutter avec d'autres, nocifs ou même simplement inférieurs à lui dans l'expression du bien politique, pour triompher ; *il n'a pas à s'imposer, à faire valoir ses droits, Lui, et lui seul, EXISTE, le reste n'existe pas.* Dans son *de Regno,* saint Thomas d'ailleurs ne suppose pas un moment qu'il en soit autrement, il ne suppose pas une démocratie entre partis du bien et du mal ou même du moins-bien, mais uniquement entre les différentes composantes du bien commun, entre toutes les forces vives sociales ou *faisceaux* de la Nation, si l'on nous permet l'usage de ce mot diabolisé. Professer que le bien commun est un parti à égalité avec d'autres partis qui professent le mal commun ou le moins-bien commun, c'est tout simplement ne pas croire au Règne du Christ et pas plus au bien commun véritable. Le corollaire est évident : militer pour faire *démocratiquement* triompher le bien politique *comme un parti*, au moins d'une manière pratique en allant voter Le Pen, est en soi formidablement scandaleux voire même *antichrist,* puisque c'est, dans le principe, admettre le même droit à l'erreur et à la Vérité ! À supposer, par extraordinaire, qu'on puisse faire triompher le bien commun de cette manière démocratique, il ne nous viendrait plus de Dieu mais... *de l'homme* qui auraient réussi à l'imposer. Le bien commun serait donc *créé* par l'homme : et voilà justement le grand mensonge politique, le primordial désordre moral de la Révolution ! Car en outre, on ne peut imposer le bien commun par les *seules* forces de l'homme que par les *mauvaises* forces de l'homme, à savoir l'orgueil, l'ambition, la vaine gloire humaine, la mystique de la force, l'idolâtrie des dons humains, etc. : tout le problème est là. C'est à tout cela que faisait allusion saint Pie X que nous avons cité plus haut, lorsqu'il dénonçait ceux qui militaient dans "le parti de l'ordre". Jean-Marie Le Pen représente précisément ce "parti de l'ordre" dénoncé par saint Pie X. Donc, on voit déjà, avant même d'en venir à la question de fond, que le raisonnement scolastique basé sur une "république du bien commun" ne saurait EN AUCUNE MANIÈRE s'appliquer à notre situation politique issue de la Révolution, à un quelconque "parti de l'ordre" déjà dénoncé par le pape saint Pie X au début du siècle : militer, voter Le Pen, ou tout simplement admettre la légitimité, la validité de notre système politique actuel, c'est tout simplement PÉCHER, quand on ambitionne d'être un "catholique et français toujours" un peu au-dessus des "veaux français" dont se moquait à si juste titre de Gaulle (qui d'ailleurs n'en était que la tête… de veaux). Premier point important.

Deuxièmement, situons bien le problème : serait-il possible qu'une "république du bien commun", et non une "*démocratie partisane* du bien commun", puisse exister sur cette terre *par les seules forces de l'homme fût-il chrétien,* mais sans un droit divin direct explicite, comme le soutient cette fois-ci bel et bien (ou plutôt mal) saint Thomas d'Aquin ? Pour répondre correctement à cette question, il faut commencer par rappeler la définition véritable de ce qu'on appelle le bien commun, que nous avons déjà

donnée plus haut, ce qui nous amène à constater qu'hélas les scolastiques, à commencer par saint Thomas d'Aquin, semblent ne pas connaître un *distinguo* capital, ce qui est vraiment fort surprenant. Dans notre précédent chapitre, nous avons en effet soigneusement rappelé que le bien commun *véritable, digne de ce nom,* s'entendait exclusivement, depuis le passage du Christ sur cette terre, de celui qui est ordonné à la Révélation. *Or, tous les scolastiques que nous avons parcouru prennent comme référence du bien commun, celui gréco-romain opéré dans l'Antiquité. Et c'est là que gît l'erreur capitale, qui va engendrer toutes les autres. Car dans les temps de l'Antiquité, c'est à tort qu'on parle de bien commun, il ne s'agit en réalité que d'UN EFFORT COLLECTIF pour enfanter le bien commun* (cet effort-là, certes méritoire voire édifiant, était encore au pouvoir d'hommes déchus). Car le bien commun, de toutes façons, l'aurons-nous assez répété en ce traité, n'a qu'un Nom : *le Christ révélé dans la sphère sociopolitique, réalisant LUI-MÊME l'être social de l'homme, de tous et chacun, dans sa plénitude et perfection*. Or, quant au *véritable* bien commun, c'est-à-dire celui ordonné à la Révélation, il est impossible à l'homme déchu de l'actualiser pour lui et ses semblables. Nous en avons exposé sommairement la raison théologique dans notre précédent chapitre, elle est infiniment simple : c'est que, à cause du péché originel, l'homme *ne peut plus concevoir le bien commun véritable* (encore moins, donc, peut-il le réaliser !), il y faut la Révélation : "Le salut du genre humain par une grâce surnaturelle appelait une Révélation, non seulement de l'ordre surnaturel et des mystères qui l'intègrent, *mais aussi des vérités fondamentales de la raison et de la morale [dont les vérités touchant le bien commun sociopolitique sont une éminente partie]*[295]. Car une nature déchue ne pouvait plus trouver en elle-même, du moins d'une manière permanente et chez tous, les conditions normales d'exercice de la raison qui en aurait assuré l'infaillibilité. À la suite du péché, les vérités naturelles d'ordre métaphysique et moral ne pouvaient plus être tenues par tous, facilement et avec pleine sécurité, si Dieu Lui-même ne les avait révélées", synthétisait le frère Georges Frénaud, moine de Solesmes[296].

Il faut d'ailleurs lire la suite, fort intéressante. Le Fr. Frénaud résumait dans cette *Préface* que nous rapportons le cheminement intellectuel de Blanc de Saint-Bonnet

---

[295] Perronne, t. I, p. 36. "[Car l'homme est impuissant à tout bien véritable] quelle que soit la puissance dont jouit la raison humaine pour découvrir les devoirs de l'homme envers Dieu, envers le prochain, envers lui-même ; comme cette raison humaine n'a pas de motifs suffisants et en rapport avec tous ces devoirs pour contraindre les hommes à s'acquitter de tout ce qui s'y rattache, et pour les contenir dans le devoir et les arracher aux vices ; ainsi que le prouve de fait l'expérience de tous les siècles, il est nécessaire, ou que, au détriment de la société et de ses droits, les hommes vivent sans aucun frein, à l'exemple de la brute, ou qu'il existe en-dehors de la nature humaine un motif quelconque qui renferme toutes ces choses-là, *c'est-à-dire une révélation surnaturelle et divine,* ou, ce qui revient au même, comme la raison humaine ne fournit pas par elle-même des motifs suffisants pour retenir les hommes dans le devoir et les retirer de l'abîme du vice, nous en concluons de nouveau et avec raison que la révélation divine et surnaturelle est nécessaire, même pour les choses que l'on peut connaître à l'aide des lumières de la raison [comme par exemple : le bien commun sociopolitique]. Saint Thomas, p. 1, q. 1, prouve que, même pour les choses que la raison humaine peut connaître de Dieu, l'homme eut besoin de la révélation divine, parce qu'il n'y a qu'un petit nombre de personnes qui, par le raisonnement, découvriraient la vérité sur Dieu, encore leur faudrait-il un long temps, et cette vérité serait-elle [par]semée d'erreurs, bien cependant que le salut de l'homme dépende de la connaissance de cette vérité, puisqu'il est en Dieu. Il développe et prouve la même vérité, soit 1. 2 q. art 4, dans le corps, soit contre les gentils, liv. 1, c. 4" *(ibid.,* note 2).

[296] Dans la *Préface* qu'il rédigeait pour la réédition de l'ouvrage majeur de Blanc de Saint-Bonnet, *L'infaillibilité*, en 1956, p. 24. Ce n'est pas, nous l'avons déjà dit plus haut, que l'homme, sporadiquement et fugitivement, ne puisse arriver à concevoir une vérité particulière, comme le professaient hérétiquement les jansénistes et Calvin avant eux. Saint Thomas d'Aquin a sur cela le mot juste et l'équilibre parfait : "L'homme, après le péché, n'a pas plus besoin de la grâce de Dieu qu'auparavant, mais pour plus de choses : pour guérir et pour mériter ; auparavant, il n'en avait besoin que pour l'une des deux, la dernière. Avant, il pouvait, sans le don surnaturel de la grâce, connaître les vérités naturelles, faire tout le bien naturel, aimer Dieu naturellement par-dessus toutes choses, éviter tous les péchés ; mais il ne pouvait, sans elle, mériter la Vie éternelle, qui est chose au-dessus de la force naturelle de l'homme. Depuis, il ne peut plus, sans la grâce ou sans une grâce, *connaître que quelques vérités naturelles, faire que quelques bien particuliers du même ordre, éviter que quelques péchés.* Pour qu'il puisse tout cela *dans son entier,* comme auparavant, il faut que la grâce guérisse l'infirmité ou la corruption de la nature. Enfin, après comme avant, il a besoin de la grâce pour mériter la vie éternelle, pour croire en Dieu, espérer en Dieu, aimer Dieu surnaturellement, comme objet de la vision intuitive *(Summa,* 1, q. 95, a. 4, ad. 1 – 12. Q. 109, a. 2 – Ibid., a. 3 – Ibid. a. 4)" (Rohrbacher, t. XXVII, p. 340).

(philosophe lyonnais contre-révolutionnaire qui avait retrouvé la Foi après l'avoir perdue dans la tourmente révolutionnaire), pour arriver à la nécessité absolue d'une Autorité spirituelle infaillible dans le monde, qui s'avère être l'Église. Or, le même raisonnement, *exactement le même,* s'applique à la chose politique qui, elle aussi, a besoin d'une Autorité infaillible pour manifester le bien commun dans le monde : nos théologiens viennent en effet de nous expliquer que l'homme déchu ne peut plus accéder non seulement aux vérités d'ordre surnaturel, mais pas plus à celles d'ordre naturel. Lisons-le en faisant la transcription : "Et nous savons, poursuit-il, que Dieu a parlé, révélant aux hommes, non seulement les mystères secrets de sa Vie intime, inaccessibles à la seule raison, *mais aussi toutes les grandes vérités naturelles qui sont à la base d'une vie humaine vertueuse* [c'est là définir le but même de la société politique, c'est-à-dire le bien commun, selon saint Thomas d'Aquin : réaliser une vie vertueuse entre les hommes ; or, impossible en effet à l'homme de comprendre ce qui constitue le bien commun véritable, et surtout d'en vivre, sans une Révélation particulière cautionnée par l'Autorité divine, de ce qu'est véritablement le bien commun, comme le Fr. Frénaud, résumant Blanc de Saint-Bonnet va bien l'expliquer :].

"Toutefois, si Dieu n'avait parlé qu'à un moment de l'histoire, ou si, ayant parlé pendant un certain temps, la Révélation publique était devenue achevée, tout le problème de sécurité se reposait pour la conservation de ces vérités que les passions et les faiblesses de l'homme ne pouvaient permettre de garder intactes. La même nécessité morale qui avait appelé la Révélation appelait aussi *le maintien PERMANENT d'un organe infaillible, tenant de Dieu Lui-même le pouvoir et la mission de conserver intact et toujours vivant le dépôt révélé* [ce raisonnement fait pour l'Église s'applique merveilleusement bien pour l'élection divine d'une nation et d'une dynastie royale choisies par le Christ pour Lui tenir lieu "d'organes infaillibles" pour manifester *en permanence* à la face des hommes ce qu'est le bien commun…]. C'est ainsi que le fait de la chute originelle, connu il est vrai lui-même par la Foi, mais, même aux yeux de la raison, seule explication possible de la misère actuelle du monde, rendait *nécessaire,* si Dieu par miséricorde voulait conserver la race humaine, un organisme spirituel doté par Lui de la prérogative d'Infaillibilité. Cet organisme, c'est l'Église ou mieux l'autorité suprême de l'Église, le souverain pontife [c'est-à-dire le droit divin direct quant au spirituel ; le même raisonnement est à tenir pour la chose politique parce que, ordinairement, elle est médiatement nécessaire au salut éternel de l'homme]. Arrivé à ce point de son raisonnement, Blanc de Saint-Bonnet développe longuement, avec une maîtrise incomparable, toute une théologie profonde et lumineuse de l'Église, et montre les caractères propres de son autorité. Il faudrait dire combien ces pages sont opportunes et bienfaisantes, très spécialement pour notre époque où, hélas !, nous perdons le sens même de l'obéissance [à une Autorité divine extrinsèque à l'homme, veut dire l'auteur ; et combien le constat se vérifie de même pour la Politique, où l'homme moderne y compris, las !, le traditionaliste, est persuadé d'être libre par rapport à Dieu, d'ailleurs plus encore peut-être en politique qu'en religion…!]. Elles montrent surtout, avec une clarté que corroborent, hélas !, les expériences sociales les plus récentes, comment la véritable liberté de l'homme n'est sauvegardée et affranchie de tout esclavage que par sa soumission entière à la seule autorité devant laquelle elle a le pouvoir et le devoir de s'incliner sans rien perdre de sa dignité : l'autorité divine, exercée sans doute par des hommes, mais uniquement en vertu d'un droit divin [= l'auteur de ces lignes fait allusion à l'autorité de l'Église et au

pape mais, répétons-le, combien son raisonnement s'applique à l'Institution divine de la France Très-Chrétienne et au roy de France !]. Aussi longtemps qu'ils continueront de méconnaître cette vérité fondamentale, les sociologues feront fausse route et creuseront fatalement le lit de la plus dure des oppressions, celle de l'anarchie [combien le propos de Fr. Frénaud s'applique pour la politique !]" (fin de citation).

À la suite de Blanc de Saint-Bonnet, Fr. Frénaud vient donc de nous rappeler que sans la Révélation, l'homme à cause de la Chute ne pouvait plus arriver à concevoir (sans parler même de réaliser) les vérités naturelles d'ordre métaphysique et moral, dont le bien commun est une des plus hautes voire celle la plus élevée, "*la plus parfaite*", "*contiguë au divin*" pour reprendre les propres termes de saint Thomas lui-même dans son *de Regno*. Il fallait donc une Institution divine extrinsèque à l'homme pour lui rappeler *en permanence* ce qu'est le bien commun et pour, avec l'aide de Dieu, l'actualiser. Certaines élites de l'Antiquité, d'ailleurs rares au rapport même d'Aristote, pouvaient approcher intellectuellement le bien commun[297], mais en tout état de cause elles ne pouvaient nullement le concrétiser sur terre. *Donc, reprenons le fil de notre propos, quand on suppose en prolégomènes, comme le font les scolastiques et saint Thomas, que les Temps de l'Antiquité réalisent une république du bien commun, par exemple dans la Rome antique, c'est absolument et gravement erroné, inexact, c'est forcer le mot : il s'agit seulement, en droit et en fait, d'un ESSAI ("non-transformé", pour employer un langage sportif de rugbyman, et qui ne peut être transformé que par le Christ) de bien commun.* Ce n'est que dans les temps post-évangéliques que le bien commun n'est plus une inchoation, une espérance non-concrétisée, qu'il est advenu *réellement* sur cette terre, au moins dans le principe : c'est le Règne social du Christ vécu pratiquement par les peuples, gravé dans la constitution Très-Chrétienne de France ("Vive le Christ qui est roy des Francs !"), révélant enfin la dignité plénière de l'homme social, une dignité que l'homme déchu ne pouvait re-conquérir de par ses seules forces (il ne pouvait même plus s'en faire une idée exacte !). Et bien entendu, la différence est capitale.

Une fois le problème bien situé, la réponse à la susdite question que nous nous étions posée (= "serait-il possible qu'une «république du bien commun» puisse exister sur cette terre *par les seules forces de l'homme fût-il chrétien,* mais sans un droit divin direct explicite, comme le soutient saint Thomas d'Aquin ?"), est une lapalissade, un enfant de sept ans sortant du catéchisme la donnerait : NON, il n'est pas du tout en notre pouvoir de réaliser cette république du bien commun *véritable,* c'est-à-dire ordonné à la Révélation, par nos seules forces humaines, cela reviendrait à dire que l'homme est capable du Christ (auquel cas, Il n'avait vraiment pas besoin de venir

---

297 Il semble que c'est Cicéron qui l'a le mieux entrevu. Après avoir montré que tout ce que Confucius, Platon et Cicéron ont imaginé de plus parfait pour leur société idéale, se trouve réalisé et au-delà dans l'Église catholique, Rohrbacher, dans son *Histoire Universelle de l'Eglise Catholique,* t. I, p. 11, ajoute : "Dans cette divine constitution de l'humanité, la forme du gouvernement est telle que la souhaitaient Platon et Cicéron. Ils en distinguaient trois : le gouvernement d'un seul, le gouvernement de quelques-uns, le gouvernement du grand nombre. Tous les trois sont bons, quand la loi véritable y est observée ; quand elle ne l'est pas, tous les trois dégénèrent en tyrannie. Un quatrième leur paraît, surtout à Cicéron, infiniment préférable, comme réunissant les avantages des trois autres, sans leurs dangers : *c'est une monarchie tempérée d'aristocratie et de démocratie.* Or, tel est le gouvernement de l'Église", conclut notre abbé historien, en réponse préliminaire à un contradicteur. Il aurait bien pu rajouter, si son démocratisme lamennaisien ne lui avait hélas obscurci l'esprit : *tel est aussi le gouvernement de la France Très-Chrétienne :* démocratie dans les villages (l'historien Funck-Brentano a rédigé des pages enthousiastes et lyriques sur le grand chêne du village sous les feuilles ombragées duquel les anciens et les chefs de famille se réunissaient après la grand'messe pour prendre des décisions très-importantes, que de nos jours admirablement dé-mo-cra-tes, seuls les grands décideurs politiques prennent au-dessus et sans tenir aucun compte des édiles communaux…), aristocratie dans les provinces, royauté à la tête de la Nation ; tel est encore le gouvernement naturel régissant la simple cellule familiale, entre le père, la mère, et les enfants... tout ceci du reste en analogie et par imitation du gouvernement Trinitaire au Sein béni de la Divinité, rien moins !

sur terre, surtout pour s'y faire crucifier dans l'opprobre le plus total...). Seul le Christ peut réaliser la République du bien commun, en instaurant une Institution divine qui rappelle et impose tous les jours à la face des hommes, cedit bien commun, à cause de la faiblesse viscérale de l'homme déchu, comme vient de nous le rappeler judicieusement le Fr. Frénaud à la suite de Blanc de Saint-Bonnet. Et Il ne peut le faire que par *sa Présence sacramentelle.* Et cette grâce divine ne peut pas venir par dérivation des Sacrements de l'Église parce que leur nature et leur but sont dans un ordre éternel-surnaturel différent du temporel-naturel : il faut un Sacrement *spécifique* au Politique. Or précisément, cette irruption salvifique du Christ dans la sphère politique, indispensable pour y réaliser le bien commun, s'appelle... *le droit divin direct ou théocratie.* Et cette parousie politique de Dieu par son Christ s'est faite à la Noël 496, dans la fondation de la France, fondation *toute surnaturelle,* nous le découvrirons, émerveillés, quand nous étudierons ce que l'Histoire enseigne sur cela. Depuis cette date bénie, le bien commun véritable, ce salut en Politique disparu de la vie des hommes depuis le péché originel et l'occultation de la royauté davidique, a enfin (re)pris corps sur cette terre, il est subséquemment *possible* dans toutes les Nations, quand bien même cela ne se concrétise la plupart du temps que d'une manière (fort !) imparfaite à cause de la faiblesse des hommes... comme d'ailleurs dans la vie de l'Église, ou encore celle d'Israël. La question en elle-même est donc des plus simple à comprendre[298].

⚜ ⚜ ⚜

Mais... l'objection reste entière : ô gravissismus problème, dans son œuvre monumentale qui a vocation à résumer la sagesse des âges chrétiens, saint Thomas d'Aquin n'a pas parlé de la nécessité de ce droit divin direct pour réaliser le bien commun ! Alors, *quid ?* Or, saint Thomas ayant toujours raison, c'est donc que ce droit divin direct n'était certainement pas nécessaire à la civilisation Très-Chrétienne, ne manqueront pas d'objecter les "très-petits docteurs" (Léon Bloy)... On pourrait leur

---

[298] … et a d'ailleurs été fort bien comprise par toutes les civilisations, toutes les générations d'hommes, dans tous les temps depuis l'histoire de ce monde. Tous ont dit : "*C'est Dieu qui donne la vie politique ordonnée au bien commun ici-bas, théoriquement et pratiquement, ce n'est pas nous qui nous la donnons*". Même et surtout les barbares, considéraient le pouvoir royal comme émanant *directement* de Dieu, quand bien même c'était d'une manière idolâtrique : en vérité, il fallait vraiment arriver à la Fin des Temps, de tous les Temps, pour voir une génération d'hommes être moralement assez dégénérée, assez orgueilleuse, pour s'imaginer qu'elle possède le pouvoir politique ! Voyez par exemple le juif qui ne veut plus des Juges que Yahweh lui avait donnés pour le gérer dans sa vie sociopolitique, mais des roys, pour faire comme les nations voisines. Il est pourtant rebelle à Yahweh en rejetant la constitution politique qu'Il lui avait donnée, *mais il ne s'imagine pas un seul instant qu'il pourra instaurer lui-même l'ordre politique des roys, qu'il veut.* Pour créer l'ordre des roys qu'il veut, il va le demander à… Yahweh Lui-même ! Tellement il sait que la constitution d'un ordre politique quelconque ne peut dépendre que de Dieu, et de Lui seul, comme ressortissant de sa toute-puissance, sous peine d'invalidité totale ! Idem pour *tous* les peuples dits barbares de toute l'Antiquité, qui ne conçoivent le règne politique que théocratiquement, lointain mais fidèle écho du reste, de la croyance juive (les goths par exemple, n'appelaient-ils pas leurs roys, des… juges ?). Éh quoi ! Vous dites que c'est parce que, précisément, ce sont des juifs ou des barbares non-évolués politiquement ? Mais le philosophe de l'Antiquité gréco-romaine, auquel vous n'arrivez pas à la cheville sur le plan de sa réflexion morale politique, a la même conclusion que le barbare. Voyez Platon qui, après l'exposé du gouvernement idéal tel qu'il l'entrevoyait, finit en disant qu'il "n'espérait ce gouvernement, même pour une cité particulière, *que d'une faveur divine*" (Rohrbacher, t. XV, p. 398) ! Ainsi donc, tous les hommes de tous les temps ont compris la formelle nécessité du droit divin direct dans la Politique… sauf l'*homo modernus,* et singulièrement parmi iceux-là, le chrétien moderne, et plus singulièrement encore le scolastique. Quel comble de constater que l'homme à qui il a été donné le plus de lumière spirituelle, est aussi celui qui est le plus moralement dégénéré, dans le domaine politique ! On ne voit qu'un précédent dans l'Histoire, et c'est le pharisaïsme… Eux aussi savaient *tout,* mais quand le Christ qui est la Sagesse vint sur terre, ils ne surent plus *rien*… pas même ce que l'idiot du village aurait été humilié de ne pas comprendre à la vue des miracles que faisait le Christ, à savoir qu'Il était le Messie-Dieu.

rétorquer que si le "docteur commun" n'a pas parlé du droit divin direct en Politique, il ne l'a pas plus fait de l'Immaculée-Conception *(et pourtant c'était vrai ! et pourtant c'était fondamental !),* ce n'est donc pas en soi une raison valable, suffisante, pour nier la question. Mais, bien sûr, à cause de l'autorité très-grande de saint Thomas d'Aquin dans la matière théologique, on ne saurait s'arrêter là. Il y a d'ailleurs dans cette question un problème très-important à débusquer, extrêmement grave, que nous nous devons d'approfondir. Et puis, d'une pierre deux coups, nous verrons que cela nous aidera à comprendre le terrible dérapage politique des papes à partir du concordat napoléonnien.

Tout d'abord, comprenons bien qu'avant de tirer du *silence*[299] de saint Thomas des conclusions hâtives et surtout scandaleusement erronées voire sacrilèges, aux conséquences tout simplement mortelles pour l'Ordre de la Civilisation chrétienne lui-même, il faut commencer par bien appréhender son point de vue particulier très-restrictif, dû à une problématique pastorale aiguë. Dans tous ses écrits sur le sujet politique, d'ailleurs assez minces[300], le "docteur commun", à l'instar de tous les scolastiques comme nous l'avons dit il y a quelques lignes, se place en effet résolument... dans les Temps de l'Antiquité et sur un plan *exclusivement* philosophique. Saint Thomas a, d'une manière globale, bien posé les règles générales, les grandes lignes intangibles de la Politique naturelle dans ses rapports avec la vie surnaturelle et les fins dernières de l'homme, ce fut là surtout où il excella (et d'ailleurs il n'est que de le lire pour se rendre compte que seule la "*République* Très-Chrétienne", comme disait le juriste Jean Bodin en 1576 en parlant de la France *royale* de nos *Roys,* satisfait et réalise *parfaitement* les lois métaphysiques de la politique naturelle dont saint Thomas nous entretient !), mais il ne parle à aucun endroit de l'indispensable *christi-formation* de la Politique au Temps des Nations, c'est-à-dire après le passage du Christ sur cette terre et de la Rédemption... puisque c'est hors-sujet de son cadre

---

299 Ce fameux *argumentum ex silentio* est l'un des plus difficiles à interpréter pour les historiens, car finalement la tentation est grande de lui faire dire tout et surtout… n'importe quoi. Saint Thomas a gardé le *silence* sur l'élection divine de la France : en faut-il conclure qu'il la nie ? Rien ne serait plus arbitraire que la réponse par l'affirmative à cette question. Comme dit Dom Leclercq, l'*argumentum ex silentio* "est, dans la plupart des cas, dangereux, et, par sa nature même, il ne conduit qu'à des hypothèses qui ont besoin d'être étayées et qui ne prévaudront jamais contre un fait" (DACL, art. "Clovis", col. 2045). Notons quand même qu'en affirmant dans le *de Regno* que les sacres de tous les roys chrétiens ne sont que des sacramentaux, donc en ce compris celui du roy de France pour lequel il ne fait nulle distinction, il nie par-là même implicitement l'élection divine de la France, laquelle suppose nécessairement et obligatoirement le caractère *sacramenTEL* (et non sacramenTAL) du sacre du roy français : sa prise de position, implicitement négative, est donc plus forte qu'un simple silence…

300 Son traité le plus élaboré, celui dont nous nous servirons principalement parce que sa pensée personnelle y est la plus certaine, est le *de Regno,* contrairement à ses deux *Commentaires de la Politique, et de l'Éthique d'Aristote,* où parfois les auteurs se sont demandés s'il commentait passivement Aristote ou s'il exprimait son idée propre. Quant au *de Regno,* nous prendrons la traduction qui en a été faite en 1857 par les abbés Védrine, Fournet & Bandel, dans le tome III de *Opuscules de saint Thomas d'Aquin,* Paris, libr. de Louis Vivès, 23, rue Cassette. La pagination à laquelle nous ferons référence dans notre étude sera celle de cette édition. "Au point de vue rédactionnel, les textes de saint Thomas d'Aquin traitant directement du problème politique sont rares comparés à l'immensité de son œuvre. On trouve essentiellement le *de Regimine Principum,* dont le titre exact est en fait *de Regno,* qui est un livre destiné au jeune Hugues II, roy de Sicile ("roy de Chypre") pour son éducation politique, et dont seules les deux premières parties sont indiscutablement de saint Thomas. Et également les questions 90 à 105 (comprise) de la prima-secundae qui traitent des lois et de leur origine divine. Enfin, il existe deux *Commentaires, [l'un] de la Politique, [et l'autre] de l'Ethique à Nicomaque d'Aristote,* qui n'ont jamais été traduits, mais contiennent de précieuses indications, bien qu'il soit difficile d'y démêler l'opinion personnelle de saint Thomas de sa paraphrase explicative. (...) Pour le reste, l'œuvre de saint Thomas, notamment la *Somme théologique,* est remplie d'échos politiques, soit que saint Thomas en traite par digression, soit qu'il use du problème politique métaphoriquement ou à titre d'exemple. Le *lexicon scolasticum* donne la liste exhaustive de ces renvois, qui peuvent, à l'occasion, préciser certaines positions. (...) Si maintenant nous tentons de situer la politique dans une problématique générale, nous pouvons recourir à la position qu'elle occupe dans la *Somme théologique*. Le traité «des lois» qui forme le corps des passages politiques contenus dans la *Somme,* appartient à la première partie de la «secunda pars». La «secunda pars» traite du «reditus» de la créature humaine à Dieu, après «l'exitus» de la Création, envisagé dans la «prima pars» et avant l'étude du Christ rédempteur et des sacrements («tertia pars»). Le traité «des lois» s'inscrit donc dans la *théologie morale* [souligné dans le texte], qui elle-même rend compte de notre fin ultime (qu. 1 à 5) et des moyens qui y mènent (qu. 6 à 114, ou jusqu'à la fin de la Iia-Iiae)" (Veysset, pp. 8-9).

d'étude (trop) purement philosophique, avec comme archétype politique, celui de l'Antiquité.

On peut tout-de-même s'étonner beaucoup de sa prise de vue et se demander, un tantinet agacé, pourquoi saint Thomas se confine ainsi malsainement dans un Temps... qui n'est plus le nôtre, qui est aussi inférieur au nôtre que l'Agneau pascal l'est par rapport à l'Eucharistie[301] !? On ne prétendra pas, dans ce chapitre, répondre parfaitement à cette question : autant vaudrait la poser à saint Thomas lui-même... Avançons une excuse, certainement très valable, quand bien même elle ne saurait prétendre résoudre entièrement le problème. C'est qu'à son époque, Aristote et les antiques avaient tellement obsédé les intellectuels chrétiens que l'oeuvre thomiste s'était révélée non seulement nécessaire mais positive, certaines élites chrétiennes d'alors commençant à devenir carrément hétérodoxes à force de s'aristotéliser via Averroès. Il devenait donc tout-à-fait urgent de catholiciser la pensée d'Aristote et plus généralement celle de l'Antiquité (... puisqu'on ne voulait plus s'en déprendre), et saint Thomas s'y est certes admirablement employé, d'ailleurs sous l'ordre de ses supérieurs. Par bien des côtés donc, on peut présenter l'oeuvre thomiste comme *un mal rendu inoffensif,* et surtout qui ramène à la pensée véritable, laquelle est théologique et non philosophique ou ontologique. Au fond, la scolastique thomiste va chercher un égaré dans le chemin perdu de l'esprit humain et le ramène par le bras à la grand'route de la connaissance véritable : "*Jésus et Jésus crucifié*" (saint Paul), autrement dit : Dieu *avant* l'homme, et non l'inverse, qui est la démarche fondamentale du philosophe (l'homme pour découvrir Dieu, donc *avant* Dieu). Ce n'est pas du tout qu'en Jésus et Jésus Crucifié, l'homme n'existe plus, c'est plutôt qu'il devient un *non-dit inutile* parce que Jésus-Christ est formidablement plus homme que l'*homo philosophicus,* qu'Il l'englobe par tous les côtés à la fois (tel un cercle plus petit l'est par un plus grand qui le contient sans cependant recevoir aucune atteinte à son être propre), et que donc ce dernier n'a plus besoin d'être exprimé une fois Jésus-Christ *présent parmi nous,* abyssalement dépassé qu'il est par tous les côtés de son être parfaitement respecté. Ce que nous disons là s'applique éminemment à la chose politique : le droit divin direct ou théocratique *n'attente en rien* à l'*homo politicus* complet et intégral (c'est parler par antiphrase puisque la vérité est que l'*homo politicus* est parfaitement révélé à lui-même précisément par le droit divin direct !).

C'est bien connu, on ne cesse de parler d'une chose que lorsqu'elle nous manque, qu'elle brille par son absence : ainsi de la dignité de l'homme après la Révolution, dont on ne cesse tous azimuts de nous rebattre les oreilles depuis plus de deux cents ans... *précisément parce qu'elle n'existe plus parmi nous* (dans les Temps du Moyen-Âge, on vivait naturellement la dignité de l'homme, justement grâce à l'Ordre Très-Chrétien, et la vie étant l'accomplissement de la parole, rendait inutile d'en gloser...!). *De même, dans les Temps de l'Antiquité, on parlait beaucoup de la perfection de l'homme, de la sagesse, du bien commun, parce qu'on ne connaissait pas encore Jésus-Christ et qu'on ne savait pas en quoi exactement ils consistaient.* Mais depuis que le Christ est

---

301 Déjà, un siècle avant saint Thomas d'Aquin, et alors que la scolastique n'en était qu'à ses balbutiements, on voit Jean de Salisbury adopter le même bizarre angle de vue dans son *Polycratique.* Chose étrange et inexplicable pour des chrétiens, ce que remarquera même Rohrbacher : "Le *Polycratique* fait donc un composé d'une infinité de matières dont la lecture ne peut être que très-agréable. Mais on reproche à l'auteur trois choses : (…) 3. *qu'il ne fait pas attention à la différence des mœurs et des temps ; en sorte qu'il parle de la discipline militaire et de l'ordre judiciaire comme s'il eût été du temps des anciens Romains, ou que le monde n'eût pas changé*" (t. XVI, pp. 40-41). Ce sera précisément là notre principal grief contre les scolastiques et saint Thomas d'Aquin, et d'ailleurs la source première de leur déviance gravissime sur le plan politique, à savoir de ne pas professer le "huitième Sacrement".

présent à l'homme, à tout homme, de par son Incarnation, il devient inutile, incongru, de parler de l'homme... puisqu'enfin le Fils de l'Homme vit parmi nous et qu'Il nous communique à profusion la Vie de l'Homme, alpha et oméga en passant par le juste milieu de toute vie d'homme ! Car la Vie est évidemment supérieure à la représentation philosophique qu'on s'en fait (d'ailleurs imparfaitement), comme un feu réel à une peinture murale le représentant. À des gens qui n'auraient jamais vu le feu, on peut le peindre, en expliquer longuement les attributs, les relations à la fois métaphysiques et existentielles entre lumière, chaleur et consomption, pour essayer de faire comprendre ce qu'il est, mais il est évident que dès que le feu est allumé, tout cela devient instantanément parfaitement inutile... On pourrait également prendre l'image d'une chambre aux volets fermés, éclairée seulement par la lumière d'une petite bougie ; sans éteindre le lumignon, on ouvre les volets et la lumière du soleil éclaire soudainement et puissamment cette chambre. La lumière de la bougie (la philosophie) *est certes toujours allumée,* mais cependant l'éclairage de la chambre (l'âme) *ne vient plus d'elle* mais de l'éclairage extrinsèque du soleil, incomparablement plus puissant et illuminateur, et qui, dans notre métaphore, on l'a compris, symbolise le Christ venant en ce monde, et, pour en rester à notre problématique, symbolise la société Très-Chrétienne, le lumignon symbolisant la cité antique.

Après la Révélation, on voit donc toute l'infirmité et la dangerosité spirituelles de vouloir s'en tenir à la lumière impuissante de la philosophie alors que les volets sont ouverts depuis longtemps, que la grande lumière du Christ est advenue dans le monde... Cette méthodologie scolastique défectueuse s'applique singulièrement pour notre sujet politique : *depuis la Noël 496, à quoi sert-il de gloser, tel saint Thomas d'Aquin, sur la perfection politique, puisqu'on la voit, là, sous nos yeux, vivante, présente, du moins dans le principe ?* L'émouvant épisode du philosophe Diogène qui, en plein jour, s'éclairait d'une lanterne, parcourant les rues d'Athènes en disant : "*Je cherche un homme*" (qui en fait était le Sage, le Christ), vient tout-à-coup à l'esprit. La chose se comprend bien de Diogène, elle est même édifiante de la part d'un sage de l'Antiquité (quand bien même celui-ci avait des mœurs ignobles…) ; elle ne l'est plus du tout du chrétien qui, reprenant la lanterne du philosophe *en plein jour du Christ,* fait par là, au moins implicitement, profession de mépriser le Salut du monde incarné il y a deux millénaires, adopte une attitude parfaitement absurde voire même impie et diabolique. Saint Jean n'a-t-il pas dit en son prologue inspiré : "Le Christ est la *Lumière* venue en ce monde" ? Qu'est-ce à dire alors, ce lumignon philosophique qui fumotte plus qu'il n'éclaire, qu'on s'obstine à garder fort injurieusement à la Face du Christ, qui a été jusqu'au crucifiement de sa Personne pour qu'on y voit désormais incomparablement plus clair[302] ?!? La Philosophie en général est le phénomène anti-

[302] Déjà dès les premiers siècles chrétiens, les Pères de l'Église avaient parfaitement bien vu le côté néfaste de la philosophie ; tel Tertullien : "Les hérésies sont nées de la philosophie profane. Valentin avait été platonicien, Marcion stoïcien. De part et d'autre, c'est une interprétation téméraire de la nature divine et de la Providence. Les hérétiques et les philosophes agitent les mêmes question : D'où vient le mal, et pourquoi ? D'où vient l'homme, et comment ? Malheureux Aristote, qui leur a préparé la dialectique, l'art des disputes, *plus propre à ruiner la vérité qu'à l'établir !* De là ces fables et ces généalogies interminables, ces questions infructueuses, ces discours qui gagnent comme la gangrène, desquels l'apôtre nous avertit de nous garder, lorsqu'il écrit aux Colossiens : Prenez garde que personne ne vous circonvienne par la philosophie et une vaine séduction, suivant la tradition des hommes, et non suivant la Providence de l'Esprit-Saint. Il avait été à Athènes, il connaissait de près cette sagesse humaine, qui contrefait et interpole la vérité ; il la savait divisée en une multitude d'hérésies ou de sectes différentes et se contredisant l'une l'autre. Qu'y a-t-il donc de commun entre Athènes et Jérusalem, l'académie et l'Église, les hérétiques et les chrétiens ? Notre institut est du portique de Salomon, qui lui-même nous rappelle qu'il faut chercher le Seigneur dans la simplicité du cœur. Que nous font ceux qui produisent un christianisme stoïcien, platonicien, dialecticien ? Nous n'avons pas besoin de curiosité après Jésus-Christ, ni de recherche après l'Évangile. Quand nous croyons, nous ne désirons plus rien croire au-delà ; car nous croyons qu'il n'y a rien au-delà que nous devions croire. Il est écrit, dit-on : "Cherchez et vous trouverez". Oui, cher-

que de l'impuissance de l'homme à s'accomplir dans sa fin dernière qui est le Christ à la fois Dieu *et homme accompli* (et Lui seul est homme *accompli !),* à cause du péché originel : elle devient donc parfaitement superflue après la Révélation, si elle était utile avant pour les humains gisant "à l'ombre de la mort", désirant précisément cette Révélation du Fils de l'Homme. Normalement, elle n'aurait jamais dû resurgir dans les Temps illuminés par la Révélation (les clercs mérovingiens voire carolingiens l'avaient fort bien compris, qui copiaient seulement par respect pour les efforts de nos pères, les oeuvres antiques, mais sans les utiliser aucunement, les enterrant secrètement dans des silos culturels soigneusement et très-strictement gardés, car ils comprenaient tout le danger moral de ces œuvres littéraires gisant lamentablement dans l'impuissance de l'homme déchu[303]). *Ce n'est donc que la grande faiblesse humaine qui justifie sa présence parmi les hommes après la Révélation.*

Cependant, à tout péché miséricorde. Pour appâter le philosophe égaré du Moyen-Âge qui s'obnubilait de la lumière de la petite bougie, et essayer de le ramener à la Lumière véritable, il convenait sans aucun doute de prendre *la forme* de son égarement, c'est-à-dire le philosophisme antique... l'homme *AVANT* Dieu. *C'est l'angle de vue adopté fondamentalement par saint Thomas d'Aquin, angle de vue en soi excessivement dangereux pour le chrétien.* Or justement, ce qui aurait dû être compris, c'est que l'oeuvre thomiste est principalement une pastorale miséricordieuse *pour pécheurs,* ou du moins pour égarés[304]. Et non pour les justes ou du moins pour la grande majorité d'iceux-là, qui n'en ont pas besoin, à moins d'être affligés de cette "maladie de l'esprit" qui consiste à toujours vouloir raisonner la vie. Le thomisme est donc un *médicament,* à tout le mieux un *alicament,* mais ce serait s'abuser étrangement que de le

---

chez ; mais quand ? Lorsqu'on n'a pas trouvé encore ou que l'on a perdu. Mais jusques à quand ? Jusqu'à ce que l'on trouve. Mais quoi ? Ce qu'a enseigné Jésus-Christ ; et, quand on l'a trouvé, il faut le croire. *La croyance est ainsi le but et la fin de la recherche.* Que, s'il y a quelque chose à chercher encore, ce n'est pas auprès des hérétiques, des étrangers [à la Foi], des ennemis, qu'il faut chercher, mais chez nous et auprès des nôtres, sauf, toujours, la règle de la Foi [qui, elle, n'est plus à chercher]" *(Prescriptions,* Tertullien, rapporté par Rohrbacher, t. V, pp. 258-259).

303 Voyez Alcuin fort bien poser la différence entre la perfection antique et celle manifestée par l'Ordre Très-Chrétien, lui qui écrivait à Charlemagne son ambition de bâtir en France une Athènes nouvelle, "MAIS, précisait-il, une Athènes SUPÉRIEURE à l'ancienne puisque la première «sans autre enseignement que les disciplines de Platon a brillé dans la science des sept arts» tandis que la France doit «l'emporter en dignité sur toute la sagesse de ce monde, puisqu'elle est en outre *enrichie de la plénitude des sept dons du Saint-Esprit»*" *(Le sel de la terre,* p. 222), et là, par cette formule puissante, Alcuin fait allusion à l'élection divine de la France voire au miracle de la Sainte-Ampoule apporté par une colombe, fondateur de la France. Alors, c'est quand même un peu fort de voir saint Thomas d'Aquin ne pas tenir compte dans son appréhension de la chose politique, de cette différence essentielle entre la sagesse antique, et celle nouvelle Très-Chrétienne : le... SAINT-ESPRIT ! Excusez du peu !!!

304 C'est la même problématique pour le scoutisme, qu'on dit, comme la philosophie, "catholicisé". Mais qui sait encore bien que les initiateurs du scoutisme étaient les pires francs-maçons qui soient, liés à Annie Besant, Blavatsky, la Théosophie, etc. !? Et que leur but premier était d'établir un moyen de contrôle sur les malheureuses bandes de jeunes qui rôdaient toute la journée dans les banlieues de Londres, faisant mille rapines et dérangeant le bourgeois, parce que leurs parents, *réduits en véritables esclaves par la "révolution industrielle" capitaliste,* ne pouvaient plus s'occuper d'eux ? Et qu'ils établirent ce moyen de contrôle *en les formant à être des bandes de loups ?* Ainsi, le scoutisme, loin de supprimer le désordre social scandaleux engendré par le capitalisme en s'attaquant à la source du mal (rétablissement du foyer ouvrier dans sa dignité originelle par la remise en vigueur du corporatisme, heures de travail réduites, etc.), donnait tout au contraire une arme aux méchants pour leur permettre de garder leur emprise sur tout un peuple de parents ! On dira, comme pour la philosophie, que le scoutisme a été catholicisé, et que cette abominable raison originelle qui l'a fondée a disparu par la suite. Il n'en reste pas moins scoutisme, avec son essence maçonnique contre-nature non-expurgée, qui consiste très-notamment à faire vivre les enfants *en groupe,* et non *en famille.* Certains se sont convertis par le scoutisme, insiste-t-on encore, y trouvant un esprit de dévouement chrétien grâce au zèle et à la ferveur indiscutable de certains bons abbés. Soit ; *mais combien, en glinguinguant sur leurs guitares à la chaleur circulaire et communicative des feux de joie, ont répudié là l'esprit de famille, fondateur principal comme nous le verrons, de la Société Très-Chrétienne, pour adopter le hippisme, voire l'amour libre, etc. ?* De même pour la Philosophie dont le principe essentiel est de faire vivre dans l'âme l'homme *avant* Dieu, désordre fondamental réparé par le Christ, à la fois Dieu et Homme, et c'est Lui, le Christ-Dieu, qui *révèle* l'homme à tout homme. On prétextera encore qu'il est de tradition que l'Église, lorsqu'elle pénètre dans un monde païen, se serve des lieux de culte et autres coutumes idolâtres, etc., et ne fait que les catholiciser ; certes, on voit par exemple un saint gallo-romain abattre en présence du peuple un immense chêne servant à l'idolâtrie et se servir de son bois pour construire... une église, à son emplacement même ; on voit aussi l'Église catholiciser le 25 décembre réservé à la déification de l'Empereur, "soleil invincible", par la Naissance du Christ. Mais notez bien la différence : l'idole est alors abattue *radicalement,* l'on recommence tout *à la racine, in radice ;* contrairement au scoutisme ou à la philosophie !

voir comme un *aliment naturel.* Ce fut donc à notre avis un grand tort de l'imposer à tous les fidèles comme doctrine *commune,* parce que l'Église, pour sa doctrine commune doit impérativement prendre une pastorale *pour les justes* et non pour une certaine catégorie d'égarés... ou de faibles d'esprit, affligés d'une infirmité dûe au péché originel consistant à ne pas pouvoir accepter le Christ sans passer par l'homme (en effet, l'Église est *sainte,* c'est une des quatre Notes positives qui la caractérise) : saint Thomas est certes le docteur commun des philosophes chrétiens, il ne l'est pas de ceux qui n'ont pas besoin de la philosophie scolastique pour trouver le Christ, lesquels, dans l'Église, sont... les plus nombreux et généralement ceux à la Foi… la plus saine et sainte.

Ce problème a surgi dès que la philosophie plus ou moins baptisée par les scolastiques[k] a prétendu au statut de loi générale dans l'Église, c'est-à-dire dès le XIII[e] siècle, à la deuxième génération des franciscains (ce fut le martyr des dernières années de saint François d'Assise), pour finir au XIX[e] avec la querelle des classiques, en passant par le XVII[e] siècle de saint Vincent de Paul qui avait fini par sévèrement interdire à ses lazaristes de "prêcher savant", pour ne citer que ces jalons. Comme le disait si bien l'abbé Klein, à propos des classiques en général : "Pourquoi faut-il que, dès les *Romans de la Table Ronde,* cette inspiration chrétienne ait commencé de faiblir, et que de saint Gabriel ou de saint Michel on en soit descendu au nain Obéron fils de la fée Morgue et de Jules César ? Pourquoi faut-il que, sous de beaux prétextes, la Pléiade, Malherbe et Boileau aient ensuite remis en honneur le culte littéraire des dieux grecs et romains ? Mais, il est des regrets plus graves à exprimer ici. Pourquoi, demanderons-nous après tant d'autres, pourquoi faut-il qu'à la Renaissance, par une rupture aussi violente dans l'ordre des idées que celle du XVIII[e] siècle devait l'être dans l'ordre social, presque tout d'un coup l'esprit de nos ancêtres ait fait table rase de ses traditions et de ses croyances, pour s'imprégner exclusivement de souvenirs livresques, d'émotions factices, d'inventions païennes ? (...) Quel progrès y avait-il à remplacer Roland par Hector, Charlemagne par Agamemnon, Jeanne d'Arc par Iphigénie ? Et si, enfin, l'on doit tout dire, qu'a gagné notre pensée, qu'ont gagné nos moeurs, à quitter, pour le pastiche des poètes grecs ou des Césars romains, les larges courants d'indépendance, d'originalité et de vigueur qu'avait amenés l'invasion germaine sur les terres épuisées de l'Empire ? Où est la liberté franque, disciplinée par l'Évangile ? Où, l'ancienne énergie, que le Christ adoucissait ? Où, nos rudes épopées, que traversaient des envolées d'Anges ?"[305]

… Où, pouvons-nous compléter, les extraordinaires exploits guerriers chrétiens, traversés par d'authentiques miracles, des formidables Croisés, des Tancrède, des Godefroy et Baudouin de Bouillon, etc., qui dépassèrent infiniment en esprit d'aventure, héroïcité et sacrifice personnel, sublimes dons de soi, ceux des héros antiques ? Notre bon Rohrbacher peut bien s'exclamer : "Chose étrange ! Depuis trois siècles et plus, dans les écoles publiques des royaumes chrétiens, on ne cesse de rappeler à la jeunesse chrétienne les temps héroïques et fabuleux de la Grèce et de Rome païenne, comme ce qu'il y a de plus admirable dans l'histoire de l'humanité ; en même temps, on lui laisse ignorer les temps et les faits héroïques de l'humanité chrétienne, dont la glorieuse *réalité* SURPASSE même l'ancienne fable. Et cette ignorance est allée si loin, que, dans la patrie de Godefroi et de Tancrède, l'on a demandé si la

305 *La France Chrétienne,* p. 234-235.

piété ne nuisait point à la valeur guerrière ! Singulière France, qui prétend tout savoir et qui s'ignore elle-même !"[306]

On comprendra que le même genre de raisonnement se tient dans le domaine politique, et qu'à la pensée philosophico-antique sur le sujet, il faut préférer celle Très-Chrétienne[307], incomparablement supérieure par tous les côtés. On ne peut s'empêcher de conclure ces propos par cette parole du Saint-Esprit dans la Bible : "Celui qui commence à se croire sage à ses propres yeux, commence à être fou". Or, c'est *exactement* la profession de foi du philosophe, que de se croire sage, de vouloir conquérir la sagesse humaine *(philo - sophia* : amour de la sagesse). Du moins de celui qui philosophe consciemment, systématiquement, car il y a une forme de philosophie innocente et fort chrétienne, qui consiste à philosopher sans en avoir l'air, tel le bourgeois gentilhomme de Molière qui faisait de la prose sans le savoir, sans retour narcissique sur soi-même. Celle-là, libre comme l'air ou plutôt comme le Saint-Esprit, est d'ailleurs, contrairement à l'autre, très-utile à la vie chrétienne... Ainsi, lorsque saint Paul dit qu'après avoir prêché les autres, il ne faudrait pas qu'il s'abuse lui-même et soit réprouvé, il fait de la philosophie chrétienne, c'est un vrai sage, un vrai philosophe, et l'auteur, votre très-humble et très-discret serviteur, qui se fait cette même réflexion tout au long de cette étude, en est un aussi (du moins, il s'y essaie...).

En vérité, la philosophie véritable est la contemplation du Dieu incrée, ce n'est qu'à ce niveau-là qu'on peut vraiment parler de philosophie. Personne, à notre connaissance, ne l'a mieux dit qu'Hugues de Saint-Victor : "«La philosophie, dit-il, est l'amour de cette sagesse qui ne manque de rien, qui est l'intelligence vivante et la seule raison première des choses. C'est la sagesse divine, qui, en effet, ne manque de rien, ayant et contemplant tout en soi, le passé, le présent et l'avenir : intelligence vivante, parce qu'elle n'oublie jamais rien ; raison primordiale des choses, parce que tout a été fait à sa ressemblance». Voici comment Hugues nous apprend à nous élever par degré à cette sagesse. «Il faut savoir, dit-il, que dans les Écritures divines, non seulement les mots, mais encore les choses ont une signification, ce qui ne se trouve pas ordinairement dans les autres écritures. Le philosophe ne connaît que la signification des mots, mais la signification des choses est bien plus excellente ; celle-là n'est établie que par l'usage, celle-ci est dictée par la nature. La première est la voix de l'homme, la seconde est la voix de Dieu ; l'une périt quand on la profère, l'autre subsiste une fois créée. Le mot est un faible indice du sens ; la chose est la ressemblance de l'idée divine. Ce que le son est à l'idée, le temps l'est à l'éternité. L'idée est la parole intérieure, qui se manifeste par le son de la voix, c'est-à-dire par la parole extérieure : ainsi la sagesse invisible de Dieu se manifeste par les créatures. Ceci nous fait

---

306 Rohrbacher, t. XV, p. 17.

307 L'abbé de Nantes a cette belle réflexion : "Ne cherchez ni dans Aristote ni dans le Droit romain, ou germanique, les sources du droit public, de la constitution monarchique, et de la prétendue [?] *loi salique* de la France ! *C'est la Bible* sans cesse chantée, méditée, illustrée dans la statuaire et la vitraillerie, rêvée [?] par tout un peuple, introduite dans la coutume par la *clergie* qui faisait tout le personnel administratif du royaume, c'est la dynastie de David et sa constitution divine qui en sont les sources ! Voyez, dans Barbey, quelles sont les sources des *Tractatus* de Jean de Terrevermeille où il n'est question que de droit constitutionnel français et de légitimité monarchique ? Les sources littéraires sont principalement bibliques, autant de nouveau que d'ancien Testament (p. 114, note 299), et puis patristiques, et scolastiques. Loin derrière vient Aristote, avec 45 citations contre 534 de la sainte Ecriture ! *C'est bien celle-ci qui fournit l'inspiration principale* (pp. 121-122) [saint Thomas *inverse* radicalement les proportions dans son *de Regno,* comme nous allons bientôt le voir : c'est déjà tout un programme]. Les sources juridiques mêmes, pour un quart sont ecclésiastiques ! Rien d'étonnant à cela : «Durant tout le XIVe siècle, la pénétration des sources canoniques dans le droit français est massive» (p. 112)" (CRC n° 197, p. 11, 2e col.).

entrevoir les profondeurs des divines Écritures : le mot y conduit au sens, le sens à la chose, la chose à l'idée divine, celle-ci à la vérité suprême»"[308].

Ces préliminaires nous semblaient indispensables. Revenons maintenant à notre sujet principal. De soi, donc, le marquis de La Palice suffit bien à réfuter nos objecteurs thomistes : *saint Thomas d'Aquin n'a pas parlé de la nécessité du droit divin direct pour la politique, aux temps du Nouveau-Testament... tout bonnement parce que cela ne rentrait pas dans son cadre d'étude tout confiné dans la chose antique, cadre en définitive très-restreint, très-particulier, très-confiné dans la moisissure des temps antéchrétiens révolus.* Il devient alors presque inutile de dire qu'on n'est donc pas autorisé à en tirer aucune conclusion de négation formelle de la part de saint Thomas, quant à l'élection divine de la France et le "huitième Sacrement", qui ont trait aux temps du *Nouveau* Testament, à l'exclusion de l'Ancien. Ce n'est hélas pas du tout ce qui a été fait. Bien au contraire, généralement, on a faussement déduit de son *silence* sur le droit divin direct en Politique que celui-ci n'était pas indispensable pour la réalisation du bien commun aux Temps post-évangéliques. Il était pourtant capital de comprendre que Saint Thomas raisonnait à partir de la pensée antique, toujours en restant dans l'ancienne économie de salut ; certes, à partir d'elle il va au Christ, *mais la Révélation en tant que telle n'est pas prise en compte par lui.* On en a une illustration magistrale avec le *de Regno,* qu'on va maintenant étudier ensemble. Hélas, on avertit tout-de-suite les âmes scolastiquement sensibles, la démonstration n'est pas très à l'avantage de saint Thomas.

Tout d'abord, quelle en est l'occasion ? Saint Thomas rédige ce traité pour l'éducation politique du jeune roy de Sicile, Hugues II. Pardon de poser cette question, mais la suite montrera sa haute pertinence : en quel Temps vivait ce roy ? Réponse : aux Temps *qui suivent la Révélation* et non à ceux *qui la précèdent.* Nous sommes en effet à l'apogée de la civilisation Très-Chrétienne, en plein XIII^{e} siècle, aux temps de saint Louis IX qui est le roy qui a le plus magnifié ladite chose Très-Chrétienne. Or, est-ce "déformation professionnelle" si l'on peut dire, ou tous autres prolégomènes intellectuels obscurs, toujours est-il que saint Thomas rédige son *de Regno* pour un roy... *de l'Antiquité.* Nous allons en étudier sans tarder le contenu, absolument dénué de toute équivoque sur ce point, mais l'adresse est déjà tout un programme. Curieusement, en effet, elle est faite au roy... de Chypre, *ad regem Cypri.* Bizarre, quand même, l'île de Chypres étant distante de quelques appréciables lieues marines de la Sicile d'Hugues II à qui est destiné l'ouvrage, et saint Thomas le savait pertinemment bien. À moins, à moins... qu'il ne considérasse la Chypre... *antique,* très-riche sur le plan de son histoire politique, beaucoup plus que la Sicile ! "Roy de Chypre" serait alors un simple générique pour bien montrer le but réel de l'écrit : s'adresser à tous les chefs d'État du Moyen-Âge à travers celui de "Chypre-Sicile", en leur montrant le modèle… *antique* parfait à suivre !

Quoiqu'il en soit du titre (malgré nos recherches, nous ne sommes pas très certain de l'identité exacte de ce Hugues II, nous pouvons donc nous tromper), le conte-

308 Cité par Rohrbacher, t. XV, p. 349.

nu du traité confirme absolument cet étonnant point de vue. Son idée de base est de présenter au lecteur comme archétype politique naturel parfait, celui que l'Antiquité a produit de mieux, à savoir la Rome antique "modèle de toutes les autres [républiques], *parce qu'elle tient le premier rang dans le monde*"[309]. Il consacre, lui-même ou son direct et proche disciple après sa mort, trois chapitres pour exalter la *virtus* romaine, Livre III, ch. 4 à 7 ; il y revient encore à la fin de son traité, en discutant longuement des différences entre les républiques antiques des Crétois, des Lacédémoniens, des Chalcédoniens, des Spartes, etc., aux fins d'offrir aux yeux du roy de Sicile, alias Chypre, le meilleur modèle républicain... *antique*. Saint Thomas ne parle aucunement du modèle infiniment plus parfait, et sociopolitiquement et surnaturellement, du *Regnum francorum*... dont celui romain antique n'était qu'une inchoation, chenille rampant ventre collé à terre par rapport au papillon volant légèrement dans les cieux ! Or, la chose est de soi fautive car saint Thomas vivait aux temps de saint Louis IX, et Dieu sait si l'époque des confréries charitables et autres corporations sociales était sociopolitiquement supérieures à celle de la meilleure Rome antique où la liberté politique d'un romain avec sa famille était achetée par l'esclavagisme d'un cent d'esclaves ! Donc, on voudrait pouvoir se dire que s'il fait abstraction complète du modèle de la Chrétienté, c'est par un a-priorisme d'étude, parce que son but est de s'adresser à ceux qui avaient régressé dans l'Antiquité. Le problème, c'est que son traité ne s'adresse plus aux obsédés d'Aristote, mais à un roy de l'ère Très-Chrétienne, d'ailleurs très-probablement de race... franque. Alors, ce n'est pas compliqué : un aveugle voulant franchir un abîme sur un fil d'équilibriste, nous semblerait moins en danger que le roy Hugues II de Sicile méditant le *de Regno* pour inspirer sa conduite politique... À quelle terrible régression, et en même temps à quelle terrible tentation, le conviait saint Thomas !

Le simple exemple de l'esclavagisme serait pourtant amplement suffisant pour marquer la supériorité morale évidente du *Regnum francorum* sur la Rome antique. Celui de l'armée en est un autre, non moins évident. Le principe de la mobilisation générale touchant toutes les couches de la société était une imperfection de l'Antiquité (pas seulement chez les romains mais chez les barbares, voyez par exemple la coutume chez les Francs de Mérovée), qui fut réparée *pour la première fois dans l'histoire du monde depuis la chute originelle,* par l'Ordre Très-Chrétien au moyen de la vocation militaire touchant une petite fraction de la population[310]. Transition Très-Chrétienne d'ailleurs progressive vers la grande Paix universelle touchant tous les hommes, qui sera le seul fait du Règne millénaire[311] : ce progrès eschatologique vers

---

309 *De Regno,* livr. IV, ch. 26, p. 456.

310 Ce qui n'est peut-être que la seule phrase intelligente écrite par Jacques Bainville dans son agnostique *Histoire de France,* c'est précisément ce constat. En parlant de la guerre de Cent Ans, il commente judicieusement : "Un très petit nombre d'hommes suffisaient à ces campagnes où la prise d'un château décidait d'une province. Ne se battaient d'ailleurs que des chevaliers, militaires par le statut féodal et par état. Quand des levées de milices avaient lieu, elles étaient partielles, locales et pour un temps très court. Rien qui ressemblât, même de loin, à notre conscription et à notre mobilisation [retour régressif, justement, à l'imperfection de l'Antiquité !]. Les hommes de ce temps eussent été bien surpris de savoir que ceux du XXe siècle se croiraient libres et que pourtant, par millions, ils seraient contraints de faire la guerre pendant cinq années [1939-45]" (*Histoire de France,* t. 1er, p. 63). Remarquables réflexions d'un Bainville qui, par ailleurs, ne croyait pas que la France "fut fondée et sûre de son destin" (p. 23) au lendemain de la Noël 496... Peu importe : un *si petit détail* n'a pas empêché certains tradis empêtrés de maurrassisme de rééditer son oeuvre en la hissant au pinacle du dithyrambe...!

311 "*Alors, les hommes forgeront leurs épées en socs de charrue et leurs lances en faucille. Une nation ne lèvera plus l'épée contre l'autre et l'on n'apprendra plus la guerre*" (Is. II, 4). Inutile de préciser que cette prophétie n'a nullement été réalisée aux Temps des Nations ! Et précisément, ce n'est pas un petit Signe de Fin des Temps de voir, pour la première fois en ce monde, qu'on travaille universellement à supprimer les armées, voulant remplacer le service militaire par une sorte de service *sociocivique,* du genre des *guardian Angels* américains, ces précurseurs des policiers de l'Antéchrist se dévouant *bénévolement* pour assurer la protection de leurs concitoyens dans les métros newyorkais, etc. ! N'est-ce pas là l'homme qui veut instaurer lui-même les conditions du *Mil-*

moins de guerre, *soudain* accompli pour la *première* fois en ce monde dès la fin du règne de Clovis dans la Gaule Unie, provient en droite ligne précisément, et d'ailleurs est une preuve supplémentaire, de la grâce divine apportée par le Christ lors la Noël 496 à la chose sociopolitique (ce n'est pas encore parfait, mais un palier très-important est franchi : qu'on prenne bien conscience de ce MIRACLE en vérité prodigieux, si impossible à l'homme ![312]). Or, cedit progrès *Très-Chrétien* extraordinaire, sorte de mi-palier que tous les sanglants et orgueilleux efforts de paix antiques, désespérément impuissants, n'avaient pas même pu réaliser de loin, saint Thomas, "admirablement" hypnotisé, fixé sur l'Antiquité, ne tient absolument pas à en prendre acte dans son *de Regno.* Il piétine dans la boue sanglante de l'Antiquité, suit *a-veuglé-ment* Aristote sur ce point, et ose conseiller au "roy de Chypres" du Nouveau Testament : "Pour composer une armée, on doit donc prendre, dit-il après avoir cité Aristote et Végèce, non-seulement les soldats destinés à cet état, mais encore dans toutes les conditions, magistrats, artisans ou laboureurs, pourvu qu'ils n'aient point de motif d'exemption"[313]…! On croit rêver, ou plutôt cauchemarder, de voir autant d'inintelligence devant le Plan divin qui, depuis la théophanique Noël 496, avait fait faire à la chose sociopolitique un formidable et extraordinaire bond en avant sur la terre, de l'adolescent voire l'enfant-romain à l'homme complet-franc Très-Chrétien*ne*. On voudrait se dire que saint Thomas cite seulement la perfection de l'Antiquité sans vouloir porter à conséquence pour *notre* Temps. Mais, il faut bien se l'avouer, RIEN dans le texte ne vient nous aider dans cet essai d'indulgencier saint Thomas. Bien au contraire, puisque ce rappel des lois militaires antiques données avec le détail des exemptés *selon les règles de l'Antiquité en la matière,* est scandaleusement adressé à un roy de l'ère *Très-Chrétienne* comme s'il était toujours... valable ! Concrètement, c'était inciter Hugues II à tirer un trait sacrilège sur l'amélioration spirituelle qu'avait apportée le Christ à la civilisation humaine par la fondation de l'Ordre Très-Chrétien, c'était tenter le "roy de Chypre" d'en revenir à la barbarie antique de la mobilisation générale.

Concernant l'armée d'ailleurs, nous n'avons pas cité le pire, et il faut hélas le faire sinon les habituels "très-petits docteurs" ne manqueraient pas de nous accuser de crime de lèse-saint Thomas... Dans l'Antiquité, il était à peu près dans l'ordre naturel ou plutôt dans l'impuissance d'arriver à plus de perfection, qu'il y ait des femmes publiques dans les armées : l'inévitable Aristote le dit bien sûr, citant à l'appui "la fable du poëte Hésiode, qui marie Mars avec Vénus"[314], ce qui nous fait une belle jambe à nous chrétiens, mais encore saint Augustin lui-même dans la *Cité de Dieu.* Car, comme ils disent tous, si le soldat, "enclin aux vices de la chair"[315], reste avec le soldat, il risque de s'attacher à un homme, ce qui est contre-nature, il vaut donc mieux qu'il le fasse par un lien somme toute naturel, avec la femme. Et, après avoir

---

lenium ? Mais en même temps, ce genre d'initiatives ne trahit-il pas l'imminence des Temps nouveaux qui verront l'accomplissement de cette prophétie ?

312 À titre de comparaison avec Clovis qui, c'est historique, réduit déjà la mobilisation militaire dès la fin de son règne, c'est-à-dire au VI^e^ siècle, prenons l'exemple du saint et puissant roy Alfred-le-Grand : au IX^e^ siècle finissant, dans l'Angleterre qu'il unifia selon les principes politiques révélés par Dieu à Moïse, il utilisa la mobilisation générale qui était en soi de règle dans les temps antiques et vétérotesmentaires. Ce qui montre bien là encore que la force politique de Clovis était soutendue par la Grâce divine, qui lui donnait, et elle seule, le pouvoir de dépasser les mœurs militaires inhérentes à l'homme déchu par le péché originel… quand tous les autres roys non illuminés *théocratiquement* de la grâce Très-Chrétienne ne pouvaient qu'y rester, mettant souvent des siècles à accrocher péniblement leur wagon à la locomotive française Très-Chrétienne.

313 *De Regno,* livr. IV, ch. 10, p. 414.

314 *Ibid.,* ch. 14, p. 425.

315 Ibidem.

parlé du mariage légal, on passe *ex abrupto* à la femme publique, dont, certes, nos docteurs reconnaissent qu'elle est la sentine dans la mer ou le cloaque dans le palais, mais "retranche le cloaque, tout le palais deviendra un cloaque". C'est ce que conclut péremptoirement et… fort brillamment, saint Augustin. Que cite, *tel quel,* saint Thomas. Que lit donc, *tel quel,* le *Très-Chrétien* roy Hugues II. *Ad... usum ?* Avec dégoût, on peut certes admettre la chose pour les temps *barbares* de l'Antiquité, pour la cité terrestre dont, précisément, parle saint Augustin. C'est-à-dire *avant* le passage du Christ sur la terre. Mais plus *après.* Pas pour le XIIIe siècle illuminé par la Révélation. Pas pour les armées *Très-Chrétiennes* du roy de Sicile. Et on peut quand même penser que saint Thomas le savait bien ! Cependant, interloqué, comme pour la mobilisation générale, on déglutit péniblement en cherchant dans le *de Regno* un avenant pour *notre* Temps post-évangélique : là encore, on ne trouve... RIEN, rien de rien. Saint Thomas se contente de mettre sous les yeux du roy *Très-Chrétien* du Moyen-Âge ce qui était conçu comme la *perfection* dans l'Antiquité. Et comme il lui a dit avant qu'il n'y avait pas de perfection sociopolitique plus grande que celle que l'Antiquité a donné de mieux en la matière, à savoir l'ordre gréco-romain, mais que voulez-vous, diable de diable, que conclut le malheureux Hugues II de Sicile, quand il voit le prestigieux Thomas d'Aquino ne rien rectifier de cette... loi[316] ?! Jeanne d'Arc avait donc *tort* de chasser les ribaudes et autres ventouses à soldats des armées de Charles VII puisque lesdites ventouses remplissaient… une fonction sociale !? Hélas, nous n'inventons rien, nous citons saint Thomas dans son texte et son contexte[317].

Quant à nous, ces deux exemples nous font bien voir la différence *abyssale* qu'il y a entre les deux sociétés, l'une antique et l'autre Très-Chrétienne, entre l'imperfection et la perfection, entre l'essai de bien commun non-transformé et le bien commun advenu. La société gréco-romaine peut bien tendre sans aucun doute à la perfection de

316 On dira que le droit romain antique, dont les papes, à si juste titre, condamnèrent sans cesse la réactualisation aux Temps Très-Chrétiens, du moins tant que les roys leur obéirent ce qui ne passa pas le siècle de Philippe-le-Bel, que ce droit romain païen disions-nous, est très-différent de la profession de foi politique de saint Thomas. Théoriquement, sans nul doute, puisque l'un est radicalement ordonné à l'homme quand l'autre fait profession de l'être au Christ. Et pourtant, dans la réalité, *le second ne l'est pas plus au Christ que l'antique droit romain !* Tenez, lisez ces lignes, et dites si la ressemblance n'est pas frappante avec l'exposé thomiste en politique : "À partir du XIIe siècle, l'école de Bologne, à laquelle affluaient de tous les pays de l'Europe d'innombrables étudiants, remplit les esprits, pour le droit romain, d'un respect poussé si loin qu'on pouvait l'appeler une sorte d'idolâtrie. Le droit romain, enseignaient les jurisconsultes de Bologne surnommés les glossateurs, renferme l'exposition logique des vérités démontrées par la raison naturelle : *il est applicable par conséquent à tous les temps et à tous les peuples.* Il est "la raison écrite", sa doctrine fait loi, non seulement dans les contestations privées, mais dans toutes les questions juridiques ayant trait à la vie publique. Or, le droit romain, sur le point essentiel, est en opposition avec les principes du droit chrétien. *La loi des États chrétiens suppose avant tout un ordre de choses supérieur et surnaturel, envisage le droit comme découlant de Dieu même. Il n'est pas seulement une règle établie par les hommes pour leur propre avantage, c'est une manifestation de la volonté de Dieu, c'est une disposition divine, ayant sa source en Dieu même Créateur et en Jésus-Christ Rédempteur.* Si l'État n'a pas pour mission de procurer le salut, il a celle de procurer le bien temporel de telle sorte que le citoyen jouisse de la liberté essentielle au chrétien, c'est-à-dire la faculté de diriger sa vie d'après les préceptes de la Révélation divine et selon les lois de la morale évangélique. Le guider en cela, lui procurer les moyens d'atteindre cette fin, c'est l'oeuvre de l'Église. L'État ne peut y mettre d'entraves. S'il le veut, s'il l'essaie, il doit trouver dans le vicaire de Jésus-Christ, dans l'homme muni de ses pouvoirs divins un moniteur d'abord, un opposant ensuite. (...) Aussi bien que les glossaires, l'Église proclame l'existence d'un droit universel, immuable, approprié à tous les hommes. Mais ce droit, elle ne le reconnaît pas dans le droit romain borné aux choses de ce monde, elle déclare que *Dieu l'a révélé [théoriquement] dans la sainte Ecriture [et concrètement dans l'élection divine de la France, sans cesse proclamée par les papes]*" (Mgr Delassus). On dira bien sûr que saint Thomas est à l'opposé de cette prétention du droit romain, lui qui veut ordonner la Politique au Christ. Théoriquement, certainement, nous en sommes persuadés, mais pratiquement, non. Car, en effet, saint Thomas, après avoir nié le "huitième Sacrement" ne donne *aucun* moyen surnaturel sacramentel pour actualiser l'excellence de la Politique naturelle sur cette terre (et c'est le droit divin direct, et lui seul, qui est ce moyen). Or, puisqu'il n'en donne aucun, il oblige par là, sans doute pas théoriquement mais pratiquement, le chrétien à accomplir le bien commun par *les propres forces* de l'homme abandonné à la sphère naturelle : or, c'est précisément là que se situe l'hérésie de fond des légistes païens : faire de la politique un domaine exclusivement réservé à l'homme !

317 Certes, il s'agit dans ce passage probablement de son disciple, mais il ne faisait que reprendre et développer les idées générales de son maître au plus serré, d'ailleurs fort bien marquées quant à la romanisation systématique de la Politique dès le premier Livre du *de Regno* dont on est absolument sûr qu'il est de saint Thomas : c'est pourquoi nous ne comprenons pas l'excessive prudence d'Hugues Kéraly dans *Préface à la Politique,* ne voulant citer que ce premier Livre à l'exclusion des autres.

toutes ses forces... *mais n'y parvient pas,* les simples exemples que nous avons cités l'illustrent certes avec éclat et grande évidence (c'est normal, puisque seul le Christ a le pouvoir de re-élever l'homme dans la dignité de son être politique, dignité perdue depuis le péché originel, nous en avons par cesdits exemples, une belle preuve de plus). Et ainsi de tous les aspects des deux sociétés. Or, saint Thomas, par a-priori intellectualiste de vouloir traiter des choses politiques exclusivement à partir de la pensée antique, ne tient absolument aucun compte de cela dans son incroyable *de Regno !*... Quel terrible tableau il mettait sous les yeux du roy Hugues II de Sicile, en le lui présentant comme le nec plus ultra !! C'est comme si un directeur spirituel de très-grand renom exposait de nos jours à des fiancés catholiques les moeurs *polygames* de l'Ancien-Testament (qui étaient la perfection au temps d'Abraham, ou plus exactement l'impossibilité d'arriver à plus de perfection), en les décrivant comme la perfection en la matière matrimoniale, sans préciser d'aucune manière que la polygamie est caduque depuis la Révélation !!!

Évidemment, dans ce cadre antique-là, aucune trace de la véritable Pentecôte politique que fut la Noël 496, engendrant politiquement le Christ au monde entier. Pour saint Thomas, Dieu a parlé en Politique *par la Rome antique.* Et c'est définitif. Et il n'y aura aucune autre révélation en la matière parce que celle-là, si elle n'est parfaite, ne peut en tous cas pas être améliorée dans la condition déchue de l'humanité, les hommes ne pouvant que reprendre le flambeau romain avec plus ou moins de bonheur, *même après avoir été visités par la Révélation !* Alors, dans une profonde stupeur, on voit saint Thomas, dans un passage qui se veut à la fois récapitulatif de la Politique divine et démonstratif du pouvoir universel du Pape (pouvoir religieux mais encore politique auquel tous les empereurs sont en droit soumis, dit-il fort justement au Livre troisième, ch. XVII à XIX), nous esquisser un incroyable tableau qui commence à la Rome antique, pour continuer par la Rome orientale, Byzance-Constantinople, lorsque la Rome occidentale tombe en 476. *Pas-un-seul-mot* bien entendu, sur Clovis et la très-haute signification métapolitique du miracle de la sainte-Ampoule (que saint Thomas pourtant consigne dans son traité mais seulement *anecdotiquement*[m])... Puis, impossible, évidemment, d'éviter Charlemagne. Éh bien, puisque tout vient de Rome en Politique, on va y originer *par principe* Charlemagne : "Ce fut donc là [à Constantinople], ose écrire le docteur commun dans une *supérieure inintelligence* politique des choses dont mon chat ne serait pas même capable, le siège de l'empire *jusqu'à Charles, dans la personne duquel le pape Adrien transféra l'empire des Grecs aux Germains*"[318] *!* Ainsi, c'est à peine croyable, saint Thomas considère Charlemagne successeur non pas de Clovis mais des... *empereurs grecs !!!* Et Charlemagne, poursuit-il, a lui-même passé la main au... saint Empire romain germanique. C'est très, très simple en effet, et ce qui ne l'est pas moins c'est que la France, *première* héritière de Charlemagne, dont pourtant la couronne est *de par Dieu* "autant au-dessus de toutes les autres que la fonction royale est elle-même au-dessus de celle particulière" au rapport d'un pape, n'existe tout simplement pas, sur le plan de la Politique universelle, pour saint Thomas d'Aquin. Écrivant au XIII[e] siècle, notre "docteur *très* commun" arrêtait là sa pérégrination politique[319]. Fort heureusement ! Si par malheur il avait fait dans la devina-

[318] *De Regno,* livr. III, ch. XVII, p. 362.

[319] Dans cette incroyable présentation de la Politique du Temps des Nations, quelque chose, quand même, semble alerter saint Thomas d'Aquin. Intrigué, il remarque bien que le mode d'élection des carolingiens directs, *c'est-à-dire celui de la Grande-France d'élection divine directe,* a complètement changé par rapport aux empereurs romains, soit occidentaux soit orientaux, mais il ne saisit absolument rien de rien du sens profond d'un tel changement, pourtant si miraculeux (on l'a vu plus haut avec la tri-

tion, que ne nous aurait-il pas prédit, ô grand Dieu du Ciel, pour succéder à la "POLITIQUE DIVINE" du saint-empire romain... germanique !!! Son obnubilation romanisante est en tous cas impressionnante et vraiment alarmante (les Renaissants du XVIe siècle n'iront pas plus loin que lui dans leur obsession de l'Antique, ils seront seulement plus logiques en abolissant le Christ).

L'Antiquité prise comme criterium exclusif. C'est encore très-évident au niveau des autorités choisies par saint Thomas pour argumenter et illustrer son propos : la plupart du temps, il cite *d'abord* un philosophe antique, et *ensuite* seulement, à l'appui dudit philosophe, la Sainte-Écriture ou souvent la *Cité de Dieu* de saint Augustin, et encore… pas toujours. Donnons un exemple pour illustrer sa manière. Lorsqu'il expose que les facultés de l'âme humaine exigent la fondation des villes ou bourgades, il en vient à la vertu de prudence qui, dit-il, "est la règle des moeurs, *ainsi que le dit Aristote dans le 6e livre de son traité de Morale. L'Écriture sainte elle-même (!) classe ainsi les différentes vertus*"[320]. Remarquons bien l'ordonnance : la Parole de Dieu est là pour cautionner, soutenir la parole humaine, qui est première. Cela n'a l'air de rien, mais cela traduit toute une méthode : *l'homme AVANT Dieu.* Toute son oeuvre politique est soumise à ce point de vue particulier fort étrange pour un théologien catholique (... point de vue d'ailleurs condamné par le Pape Innocent III comme on l'a vu plus haut !), si elle peut néanmoins se comprendre pour convertir les obsédés d'Aristote : comparez avec de Terrevermeille qui, dans son traité sur la politique, cite 534 fois la Bible dans son *Tractatus,* et 45 fois seulement Aristote ! *L'homme avant Dieu.* C'est encore plus évident si l'on rentre dans le raisonnement politique lui-même. Nous lisons par exemple : "Il faut, écrit saint Thomas, examiner scrupuleusement ce que doit faire une société, pour que son prince ne tombe pas dans la tyrannie. D'abord, il faut que celui qu'*elle se choisit* pour roy, soit de telle condition qu'il n'y ait point d'apparence qu'il devienne jamais un tyran"[321]. Et, plus loin : "Il semble que c'est par l'autorité publique qu'on doit s'opposer à la tyrannie des princes (...) parce que, d'abord, *si une société a le droit de se donner un roy,* elle a également celui de le déposer ou de tempérer son pouvoir, s'il en abuse d'une manière tyrannique. Et il ne faut pas croire que

---

bu de Juda), et n'en tire... rien de rien, surtout pas que Dieu est théocratiquement derrière un tel genre de gouvernement puisqu'il est… miraculeux : "Alors on changea le mode d'avènement au souverain pouvoir ; car on avait conservé l'ancien usage d'élection dans l'empire d'Orient, jusqu'à l'époque de Charlemagne. En effet, on mettait quelquefois sur le trône des membres de la famille régnante, quelquefois des étrangers, d'autres fois, c'était l'empereur lui-même qui nommait son successeur, souvent l'armée le choisissait. *Mais lorsque Charlemagne fut devenu empereur, il n'y eut point d'élection, mais succession au trône dans la même branche, de manière que le fils aîné fût l'héritier présomptif de la couronne.* Cet ordre de choses dura jusqu'à la septième génération, et après son extinction [c'est-à-dire lorsque la Francia devint capétienne et séparée de la Germania qui se constitua alors en saint empire romain germanique], Othon 1er fut couronné empereur par Léon VII et occupa l'empire jusqu'à la troisième génération, dont chaque prince prit le nom d'Othon. L'histoire nous apprend que depuis cette époque Grégoire V choisit les empereurs, qu'il y en eût sept élus de cette manière, et que ce mode d'élection, qui est encore en vigueur, a duré l'espace de 270 ans" (livr. III, ch. 19, pp. 366-367). C'est-à-dire que dès que le saint Empire romain *germanique et non plus français,* reprendra la main, il reprendra en même temps le mode électif de l'antique empire romain, à savoir un mode tout humain, tout imparfait, contrairement au mode divin et vraiment miraculeux d'une succession dynastique de père en fils aîné, dont nous avons vu tout-à-l'heure le caractère extraordinaire, exceptionnel parmi les hommes. Nous sommes là en vérité en présence, précisément, d'une merveilleuse preuve pratique que l'Empire de Charlemagne était de droit divin direct, surnaturellement *à part et au-dessus* de tous ceux qui le précédèrent et le suivirent, qu'il était bien autre chose que l'empire romain continué, avec lequel il n'a aucun point commun (nous le dirons mieux plus loin). C'était le nouvel ordre Très-Chrétien avec une race royale sacrée au Nom du Christ, qui remonte à Clovis. Car en effet, "c'est dès Clovis que s'installe la succession royale héréditaire" (Barbey, p. 19)... sur lequel Clovis s'origine Charlemagne ! La succession héréditaire ininterrompue étant miraculeuse dans le monde politique, c'était précisément la preuve et le signe du droit divin direct de l'Empire franc Très-Chrétien., et de la filiation formelle entre Clovis et Charlemagne… Saint Thomas, prodigieusement aveugle en face de l'éclatante lumière, a bien remarqué l'effet mais point la cause... qui pourtant crevait les yeux d'un chacun, en son temps ! Comme phare de la chrétienté, c'est plutôt moche !

320 *De Regno,* livr. IV, ch. 3, p. 387.

321 *Ibid.,* livr. I, ch. 6, p. 221. Cette prétendue précaution est d'ailleurs une sottise : on ne peut jamais prévoir comment quelqu'un va tourner, bien ou mal… puisqu'on n'est jamais sûr, soi-même, de rester dans la voie du salut.

cette société-là agisse d'une manière injuste en chassant un tyran *qu'elle s'est donné, même à titre héréditaire,* parce qu'en se conduisant en mauvais prince, dans le gouvernement de l'État, il a mérité que ses sujets brisassent le pacte d'obéissance…"[322]

Il n'est certes pas besoin de faire remarquer que saint Thomas définit là l'origine du pouvoir politique constitutionnel comme parfaitement humaine, républicaine, à la mode gréco-romaine antique. Mais, tonnerre de Boanergès, à quoi pense donc bien le "boeuf muet" en écrivant ces phrases antédiluviennes ?!? À la France Très-Chrétienne de saint Louis IX, qu'il voyait sous ses yeux, à la table duquel il avait mangé, lequel descendait d'une race royale divinement sacrée, tellement sacrée qu'un pape, aux temps carolingiens, avait excommunié par avance les leudes francs qui auraient osé jurer leur foi à un roy de France pris dans une autre race ? Aux autres nations d'Europe, dont il ne faudrait pas croire que les roys étaient choisis par la "société *en soi*" quand bien même le principe sacré d'une race royale n'était pas aussi fort marqué qu'en France ? Certes non, il est par trop évident qu'il parle et pense uniquement aux règles qui régissent les sociétés politiques de l'Antiquité, et à elles seules. C'est lui-même qui nous le dit en appuyant les principes républicains... *antiques* qu'il vient de rappeler, sur des illustrations... *antiques,* à l'exclusion formelle de tout exemple pris dans une situation politique du Nouveau-Testament : "… *C'est ainsi,* continue saint Thomas imperturbablement, immédiatement après la dernière phrase que nous venons de citer de lui, c'est ainsi que les Romains renversèrent du trône Tarquin-le-Superbe, *qu'ils s'étaient donnés pour roy,* à cause de sa tyrannie et de celle de ses enfants, et *se* soumirent à un pouvoir moins grand, c'est-à-dire à la puissance consulaire. De même, Domitien, qui avait succédé à deux excellents princes, son père Vespasien et son frère Titus, fut mis à mort par le sénat, et toutes les lois injustes qu'il avait portées contre les romains, furent révoquées par un sénatus-consulte"[323]. Remarquez bien comme nous sommes là aux antipodes de la pensée catholique en la matière, bien exposée par le pape Grégoire IX écrivant au roy saint Louis : "*Le Fils de Dieu,* aux ordres de qui tout l'univers obéit [ce sont les premiers mots de la bulle papale, *Dei Filium,* et, selon l'usage bullaire, employés pour résumer sa doctrine fondamentale : par quoi l'on voit bien que le pape veut faire comprendre que le plus important de sa bulle est de professer que la chose politique sur laquelle il écrit est sous la mouvance *première* de Jésus-Christ...], *CONSTITUA en signe de puissance divine, les divers royaumes, ORDONNA les divers régimes des peuples, etc.*" (revoir supra). Comme nous sommes loin, infiniment loin, de l'exposé thomiste qui pose que la chose politique constitutionnelle est une affaire qui se passe essentiellement, exclusivement entre les hommes !

La différence entre la doctrine thomiste en matière politique constitutionnelle et celle catholique est en vérité impressionnante. Et fort grave de conséquence, sur le plan théologique. Car depuis la Révélation, on ne saurait en effet parler de la validité, de la légitimité d'une société politique *en soi* (c'est-à-dire qui se constituerait *d'elle-même),* sans reconnaissance explicite de sa part, c'est-à-dire d'ordre constitutionnel, du Règne social du Christ sur elle, car cela revient à privilégier sacrilègement l'être de raison naturelle (ici politique) sur l'Être divin surnaturel du Christ. Bien sûr que le pouvoir politique *naturel* des princes même mauvais dérive *négativement* de la

322 *De Regno,* p. 223.
323 *Ibid.,* pp. 223-224.

Providence, car il n'est que trop vrai que tout vient de Dieu (c'est pourquoi le Christ a pu dire à Pilate : "Tu n'aurais aucun pouvoir sur Moi, s'il ne t'avait été donné d'en-Haut"[324]), mais il ne faut pas jouer sur les mots : le criminel qui tue un homme use lui aussi d'une puissance de vie *qui lui vient de Dieu* pour accomplir son acte répréhensible : dirons-nous pour autant, parce que la puissance de l'acte dont Dieu a doté tout être humain et dont il s'est servi pour tuer *lui vient de Dieu,* que l'acte de tuer qu'il a posé à partir de cette puissance *lui vient de Dieu* et est par-là même *légitimé ?!* Poser la question, c'est bien sûr y répondre. Non, évidemment. De même pour le pouvoir politique naturel : ce pouvoir politique-là, qui n'est pas ontologiquement différent de celui donné par Dieu Créateur aux fourmis ou aux abeilles, est celui qui est inhérent à la partie *animale* de notre être, ce n'est pas celui-là qui compte, ce qui compte, c'est le pouvoir politique *légitimé par Dieu, et non provenant d'une puissance de vie naturelle donnée par Dieu à tout homme*. OR, LA VALIDITÉ CONSTITUTIONNELLE PUIS LA LÉGITIMITÉ DE L'EXERCICE DUDIT POUVOIR POLITIQUE DE L'HOMME DÉPEND NON DE *L'ESSE* PHILOSOPHIQUE, L'ÊTRE POLITIQUE *EN SOI,* MAIS DE L'ÉCONOMIE DE SALUT EN COURS. Sous celle du Christ, l'être, la société politique, DOIT FORMELLEMENT révéler le Christ, sous peine d'invalidité FORMELLE. Professer le contraire, est tout simplement antichrist, au moins implicitement, c'est soutenir que, en politique, la *déité* ou forme divine dans l'homme *suffit* à réaliser le Dieu Transcendant. Or hélas, plus on lit ce qu'ose écrire saint Thomas dans son traité sur ce sujet, moins il nous devient possible de ne pas dénoncer chez lui cette formidable erreur implicitement antichrist, tellement périlleuse pour ceux qui le lisent, dont la dernière et effroyable conséquence sera la non-prise en compte pratique par les papes modernes du droit divin théocratique direct dans la Politique du Nouveau-Testament[325]. Car ne nous y trompons pas, et nous verrons cela dans le menu détail tout-à-l'heure : on ne saurait dénoncer le Concordat napoléonien qui fait complètement abstraction du droit divin direct du roy de France, sans dénoncer la scolastique, Pie VII ne faisant qu'appliquer aux temps succédant à la Révélation les principes philosophiques politiques que les scolastiques, et très-notamment saint Thomas, avait raisonné *hors* Révélation !

---

[324] Cette parole est généralement fort mal interprétée comme une reconnaissance de la légitimité par le Christ du pouvoir politique romain et, par extension, de tout pouvoir politique *en soi,* humainement constitué entre les hommes. Il en est bien autrement, si l'on suit une saine exégèse. L'épisode évangélique est en effet très-précisément celui-ci : devant le silence du Christ flagellé, Pilate lui dit : "Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de te faire crucifier ?" À quoi le Christ rétorque : "Tu n'aurais aucun pouvoir sur Moi, s'il ne t'avait été donné d'en-Haut". Le commentaire est simple : à l'orgueilleux romain qui s'imagine et affirme au Christ que son pouvoir politique vient de lui, autrement dit de la puissance de l'homme, le Christ rappelle que tout pouvoir politique naturel, de toutes façons, *vient de Dieu et non de l'homme.* Il n'est absolument pas question ici de la *légitimité* de cedit pouvoir exercé par Pilate, c'est le moins qu'on puisse dire ! C'est exactement comme si un débauché vivant en concubinage et ayant plusieurs enfants, se voyait visiter charitablement par un prêtre qui lui reprocherait son inconduite, et lui, de rétorquer orgueilleusement et avec insolence : "Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de procréer ?" Et le prêtre lui répondrait : "Tu n'aurais pas ce pouvoir s'il ne t'avait été donné d'en-Haut". Est-il utile de préciser que le prêtre, par cette réponse, n'entendrait absolument pas légitimer les liens conjugaux du débauché, quand tout au contraire il lui signifierait par-là vertement que le pouvoir de procréer dont il use mal et abuse, et s'en croit le propriétaire comme s'il lui appartenait, est un pur don que Dieu lui a fait ?! Pareil pour Pilate : le Christ lui rabat le caquet de son orgueil politique en lui signifiant que le pouvoir politique qui est le sien et dont il s'enorgueillit, n'est pas de lui mais de Dieu ! Il ne s'agit donc nullement d'une reconnaissance de la légitimité dudit pouvoir !

[325] Ce qui est incroyable, c'est que, bien qu'ayant répudié pratiquement l'élection divine de la France, les papes, de Pie VII à Pie XII, n'en professeront pas moins que la France est "la fille aînée de l'Église", allant plus loin même, nous le verrons, que leurs prédécesseurs dans leurs propos… preuve et révélateur d'un conflit extrême, d'un véritable écartèlement dans leur esprit, entre l'inversion antéchristique à base philosophico-scolastique d'une part, et la Foi catholique d'autre part.

⚜ ⚜
⚜

Vue la gravité extrême du sujet, il nous faut poursuivre notre lecture de saint Thomas, pour nous rendre compte, atterré, que rien, hélas, ne vient rectifier cette pénible erreur de parallaxe[326], c'est le moins qu'on puisse dire. Notre prétendu "docteur commun" qui n'est que celui des philosophes (ce qui n'est déjà pas si mal), parle en effet toujours d'une société politique naturelle non-illuminée par la Révélation, existant *en soi,* c'est-à-dire de par le pouvoir exclusif de l'homme oeuvrant avec son semblable. Bien sûr, *théoriquement,* il ne voit pas ce contrat social républicain naturel comme autonome par rapport à Dieu ou au Christ ni aux fins surnaturelles-éternelles de l'homme... comme Jean-Jacques Rousseau le fera. Tout au contraire, *en théorie,* il souligne fortement le lien viscéral du politique avec le divin : la Politique pour lui, et il est ici très-éclairant, très-catholique, est un moyen premier et fondamental pour faire passer l'homme du "virtuel temporel" au "réel surnaturel", c'est-à-dire du transitoire de la figure du monde et de ses royaumes qui passent, à la Réalité éternelle, celle de Dieu et de son Royaume divin. Saint Thomas se veut donc *théoriquement* aux antipodes d'un contrat social qui éloigne de Dieu puisqu'au contraire, d'après lui, son usage et sa fin essentielle y ramènent puissamment[327]. Mais le problème reste entier hélas, car sa pratique *dément et contredit radicalement* sa profession théorique puisqu'il définit l'être politique de la Cité chrétienne *par la philosophie aristotélicienne* qui, de soi, se place *sur le terrain naturel et conséquemment hors-Révélation du Christ, hors le droit divin direct qui est le seul et unique moyen pour actualiser ici-bas ce lien viscéral du politique d'avec le divin*[328]*. Pratiquement et en dernière analyse,* il n'est donc pas plus catholique en Politique que… Jean-Jacques Rousseau. Sa thèse est même beaucoup plus dangereuse, car elle séduit l'âme en reconnaissant théoriquement l'essence divine de la Politique quand elle la rejette dans la pratique aussi radicalement que Jean-Jacques Rousseau *mais sans bien sûr le dire :* ce qui est bien plus trompeur que de professer carrément une société coupée de Dieu dès le départ !! Comme dit l'adage : "Le mensonge le plus pernicieux est celui qui s'approche le plus de la Vérité"…

Donnons un exemple supplémentaire de très-grande portée de cette obsession philosophico-antique du thomisme qui fait rejoindre les pires athées. Saint Thomas pose... *à la suite des Grecs :* "Dieu est Intelligence". Cela illustre à merveille que si saint Thomas christianise la pensée antique, il... *y reste.* Cette affirmation, fort importante pour lui, est précisément lourde de conséquence pour son appréhension de la chose politique, car de là il fait découler tout le reste, notamment l'axiome suivant, qui sera à l'origine de sa déviance en matière politique : *tout être créé de raison intellective (que nous avons appelé plus haut la déité ou forme divine dans l'homme), y compris bien sûr celui politique, reçoit AUTOMATIQUEMENT l'Autorité divine.* Tout le début de son Livre III, soit les ch. 1 à 3, élabore fort soigneusement cette théorie. "Comme Dieu est l'Intelligence souveraine et un acte pur d'intelligence, ses actions impliquent d'autant

---

326 C'est-à-dire qu'on jauge la mesure d'un objet (ici, la Politique) à partir d'une mauvaise position (se plaçant dans une situation antique qui n'est plus la nôtre), ce qui nous fait prendre une fausse mesure (puisque nous sommes dans les temps rachetés par la Révélation et plus dans l'Antiquité).

327 Philippe Veysset admet bien dans son étude profonde sur la pensée politique du plus grand des scolastiques, qu'"il y a *une forme thomiste du contrat social* [en gras dans le texte], puisque la cité est aussi un acte de raison en ce qu'elle est la reconnaissance universelle d'une carence et un consensus universel à l'entraide sociale et à la répartition des tâches *(de Regno,* I, 1)" (Veysset, p. 84).

328 C'est bien pourquoi les théologiens voulant classer les différentes thèses scolastiques en matière politique, appelleront celle de saint Thomas : "Démocratie philosophique"... Quelle étiquette *abominablement* révélatrice !

plus une fin. Il faut donc dire que dans toute fin d'un objet créé, *il préexiste l'action de l'Intelligence divine* que nous appelons providence divine, «par laquelle le Seigneur dispose et conduit tout à sa fin» comme le dit Boëce dans le traité de la *Consolation de la philosophie.* (...) On doit donc conclure, d'après cela, que *ce qui a une fin plus excellente PARTICIPE d'autant plus de l'action divine.* Or, le gouvernement d'une société quelconque ou d'une réunion d'hommes, soit république ou monarchie, ou de tout autre État, dès qu'il se propose un but louable et honnête[329], comme le dit Aristote dans sa Morale et dans le premier livre de sa République, *reçoit l'influence de l'action divine, et le gouvernement des souverains est soumis à sa vertu.* C'est peut-être en vue de cette vérité qu'Aristote, dans sa *Morale,* appelle le pouvoir un bien public"[330]. Remarquez bien comme le raisonnement, très-serré de la cause à l'effet, ne laisse rien passer de... la Révélation, essentiellement articulé qu'il est sur la métaphysique naturelle étayée de trois… philosophes antiques (saint Thomas, apparemment, ne connaît pas l'Écriture sainte ni les Pères, dans son raisonnement politique) : tous les maillons successifs sont de l'ordre de l'*esse,* s'appliquant autant à l'homme, ou plutôt à "*l'animal* raisonnable" dans l'homme, indifféremment celui de l'Antiquité ou celui vivant sous l'ordre de la Révélation. Or, ce raisonnement, sous des dehors pieux, est d'une incroyable perversité, il est proprement antéchristique : car si l'on professe, tel saint Thomas d'Aquin le fait ici pour l'être politique, que *l'esse* a communication naturelle avec le divin, qu'elle *participe* du divin, c'est donc que la nature *mérite* le divin, *oblige* le divin dès lors qu'elle s'exerce. L'Antéchrist n'aura pas un autre langage pour obliger tous les peuples de la terre à le suivre, lui qui aura dans sa main, par le consensus universel des peuples, et qui exercera *naturellement,* toute l'autorité politique universelle réservée à ce monde ; il n'aura plus qu'à citer saint Thomas et dire que son autorité politique est automatiquement et obligatoirement mue par le divin, et quand les Écritures nous enseignent qu'il se fera adorer, c'est précisément pour cette raison-là… que nous débite saint Thomas. C'est quand même un peu fort, non ?!

Mais hélas, il nous faut poursuivre l'enquête contradictoire. Avant ce ch. 3, le ch. 2 nous parlait de Moteur, de Mouvement divin essentiel, à la suite d'Aristote (propos qui sentent la gnose à plein nez, cette "immanence vitale" moderniste qui se

---

329 Il y a une énorme équivoque, ou plutôt une abominable erreur, dans cette présentation des choses : ce "but louable et honnête" que poursuivent les antiques auxquels fait explicitement référence saint Thomas ou son direct disciple, contrairement à ce qu'il laisse entendre, *n'est pas, ne peut pas être le VRAI bien commun (à cause de la Chute originelle qui empêche l'homme de le concevoir sans la Révélation),* ce n'en est, à tout le mieux, qu'une approche ; or, cette approche du bien commun est *nécessairement* présente dans TOUT gouvernement humain constitué, même les pires, même les anti-chrétiens affichés (sinon, ils ne pourraient pas être constitués ni tenir debout plus d'un jour). Mais cependant, c'est cette *seule* approche du bien commun qui est *hérétiquement* considérée par le maître des scolastiques comme "recevant l'influence de l'action divine" (car il s'agit bien, dans son esprit, d'une réception *automatique, obligatoire, à tout coup).* C'est pourquoi, s'appuyant sur cette affreuse doctrine, il ne faudra pas s'étonner plus loin de voir les papes vouloir à toute force et contre le plus élémentaire bon sens chrétien, reconnaître la validité des pires gouvernements : si tout gouvernement constitué ne peut de toutes façons, par le fait même qu'il est constitué, que poursuivre une approche de bien commun (ne serait-ce qu'au plus petit niveau, inconsciemment et contre la volonté perverse affichée des chefs ; car même de mauvais chefs, récoltant des fonds pour construire un pont utile à la population, etc., réalisent là un aspect du bien commun…), et donc recevoir par-là même l'autorité divine selon saint Thomas, on doit bien sûr *avant tout raisonnement les concernant* leur reconnaître une validité, une légitimité : c'est là que s'origine l'erreur fondamentale des papes post-concordataires, par exemple un Léon XIII s'obstinant à vouloir voir une poursuite du bien commun par les chefs de la IIIe Gueuse, quoiqu'ils en aient et même inconsciemment de leur part ou plutôt contre leur vouloir mauvais, par le seul fait qu'ils étaient les "autorités constitués" (c'est ainsi que le pape Pie VI osera dénommer et qualifier les chefs du très-maçonnique Directoire !) d'une société *en soi*… Mais donnons par hypothèse d'étude le sens de VRAI bien commun, c'est-à-dire ordonné à la Révélation et à la dignité sociopolitique plénière de l'homme, à la formule thomiste : "but louable et honnête". Éh bien !, même dans ce cas, on est toujours dans… l'hérésie : on n'a strictement pas le droit de supposer qu'il est au pouvoir de l'homme d'actualiser *de par ses propres forces* le vrai bien commun sans tomber dans le pélagianisme, seul, en effet, le Christ peut, par une grâce divine extrinsèque à l'homme, lui donner le pouvoir de réaliser le bien commun véritable. C'est là précisément toute la nécessité de ce que nous avons appelé le droit divin direct en Politique, ou théocratie, dont le rappel est le sujet principal de notre traité.

330 *De Regno,* Livre III, ch. 3, pp. 309-310.

suffit à elle-même et que saint Pie X avait dénoncée dans *Pascendi Dominici Gregis),* et exposait plus carrément encore ce principe... philosophique : "Dieu est la cause première. Si tout est mû en vertu de la cause première et reçoit l'influence du premier moteur, «*le mouvement des princes aura sa source dans la puissance de Dieu et dans Dieu premier moteur*»"[331]. Et de citer cet aphorisme d'Aristote : "*Le bien d'une nation est un bien divin*"[332]. C'est épouvantable de constater qu'on croirait entendre prêcher déjà l'Antéchrist. L'affirmation, en effet, et on le conçoit aisément, n'est pas de petite conséquence. On a là la raison fondamentale par laquelle saint Thomas asseoit la validité de tout pouvoir politique *en soi...* sur lui-même, *abstraction formelle faite de la Révélation.* Il y revient encore plus loin : "Nous avons dit plus haut, dans le premier livre, qu'un roy est dans son royaume ce qu'est Dieu dans le monde et l'âme dans le corps. Il est constant que toute opération de la nature dépend de Dieu, en tant que providence, moteur et conservateur de toutes choses, parce que «nous agissons et nous sommes en lui» comme il est dit aux Actes des Apôtres, et dans le prophète Isaïe, ch. XXVI : «Seigneur, c'est Vous qui agissez dans toutes nos oeuvres»"[333]. Ces propos sont abominables et on a vraiment un mal infini à se déprendre du fumet antéchristique exécrable qui se dégage immanquablement de ces définitions... *déistes* de la chose politique, de ce gnosticisme latent menant infailliblement à l'idolâtrie de l'État ! Il n'y avait certes guère besoin du fumeux Hegel pour bâtir le fascisme dans *l'espérance* du règne antéchristique, il suffisait de lire... saint Thomas, qui s'était contenté de véhiculer la sagesse antique-gnostique d'Aristote, puis d'extrémiser quelque peu ses axiomes et de peaufiner le tout par quelque toilettage moderne et autre poudre de riz écologique !!!

À notre avis, l'erreur première thomiste est de poser à la suite des Grecs, que Dieu est Intelligence, comme nous l'avons déjà dit. Depuis l'Évangile en effet, il nous a été divinement appris que l'Être éternel de Dieu, *c'est l'Amour.* Saint Jean nous le dit, de par le Saint-Esprit : "Dieu est Amour". *La définition est infiniment supérieure à celle du Dieu-Intelligence qu'avait reçue l'Antiquité* ou plutôt qu'elle avait fini par découvrir au terme de la recherche laborieuse et conjuguée de ses meilleurs sages... mais à laquelle se confine étrangement saint Thomas d'Aquin, et d'où il tire subséquemment sa théorie de *l'en soi* divin. Il s'ensuit de là que, depuis la Révélation, les êtres créés sur cette terre, de raison intellective, certes n'en sont pas supprimés puisqu'ils ont reçu leur être de Dieu, mais n'existent plus qu'à l'état de *non-dits,* englobés par l'Amour, incorporés à Lui (ce n'est pas l'Être qui englobe l'Amour, mais l'inverse), comme un cercle plus grand englobe un plus petit sans pour cela le supprimer : *le Dieu-Intelligence devient une sub-structure du Dieu-Amour, révélation ô combien supérieure puisque plénière (elle ne saurait être dépassée), qui nous fut méritée par Notre-Seigneur Jésus-Christ dans sa Rédemption.* Et cette sub-structure n'est plus exprimée *ad extra.* D'où notre métaphore de la petite bougie et de la puissante lumière du soleil éclairant la chambre, l'âme de l'homme : la petite bougie est toujours allumée, mais c'est désormais la puissante lumière du soleil qui éclaire l'âme. *Ce qui signifie très-clairement en Politique, pour toute société constituée, l'obligatoire proclamation constitutionnelle du Règne du Christ et le raccordement à l'Ordre politique Très-Chrétien fondé par*

331 *De Regno,* Livre III, ch. 2, p. 307.
332 *Ibid.,* ch. 4, p. 313.
333 *Ibid.,* ch. 19, pp. 367-368.

l'Amour du Christ à la Noël 496, manifestation du Dieu-Amour englobant ou plutôt assomptionnant les sociétés *en soi.*

Qu'est-ce, en effet, que ce Dieu-Amour manifesté par la Révélation, qui incorpore le Dieu-Intelligence de l'Antiquité jusqu'à l'absorber ? C'est le Christ qui a donné sa Vie pour le salut de l'homme, et qui l'a donné par sa Mort sur la croix et par sa Résurrection. Depuis ce moment-là, toute chose sur terre, au moins en droit, n'a l'existence et la vie que par cet Amour crucifié dans la Personne humano-divine de Jésus-Christ. DEPUIS LORS, TOUTE AUTORITÉ, TOUTE PUISSANCE VIENT DE JÉSUS-CHRIST, Auquel doivent faire référence bien entendu les êtres de raison, comme le sont les sociétés politiques qui se constituent *en soi,* d'elles-mêmes[334]. Précisément, cet "Acte Unique" du Christ sur la Croix va engendrer fondamentalement des "actes uniques", l'Église (la Religion), la France Très-Chrétienne (la Politique), c'est-à-dire pas moins qu'une re-création du monde de l'homme, de *l'en soi* de l'homme, de *tout* l'homme, dans ce Salut d'Amour du Christ, accompli, attendu ardemment "depuis plus de quatre mille ans". Attendu y compris d'ailleurs par les romains (Jésus, admiratif, proclamant même qu'il n'a pas rencontré en Israël une Foi supérieure à celle du centurion...), romains donc qu'il est vraiment incroyable de voir saint Thomas, à l'apogée de la civilisation Très-Chrétienne au XIIIe siècle, présenter comme la forme la plus accomplie de la perfection politique ! Et il ne sert de rien d'excuser saint Thomas en disant qu'il prêche dans son traité une société qui mène au Christ, puisque la pratique *dément* cette affirmation théorique : il n'emploie pas, par principe, le *seul* moyen pour *christiformer* les sociétés politiques et bien au contraire, il les *christiforme* par ELLE-MÊME, par la forme divine qui réside en elles : or, c'est là *très-exactement* le péché de l'Antéchrist, qui se servira du Christ, tout en Le reniant au fond, d'où la terrible parole de l'Apocalypse : "La Bête aura l'apparence de l'Agneau, mais une voix de dragon" !!!

Ou alors, si on croit que le Christ ne s'est pas *révélé* politiquement pour notre Temps, c'est-à-dire si on lit saint Thomas au premier degré sans comprendre son point de vue philosophique si particulier, si l'on croit que le principe républicain non-illuminé par le droit divin direct est suffisant pour la validation du pouvoir politique après la Révélation, on admet, au moins dans la pratique, que le Christ n'est pas véritablement le Roy de l'univers, on finit par ne plus voir la nécessité de la référence au Christ dans les constitutions politiques (car si l'on ne vit comme l'on pense, on finit par penser comme l'on vit), et bien sûr on arrive à Vatican II et à sa *liberté religieuse* qui proclame *urbi et orbi* que le Christ est indifférent au niveau des États, aboutissement des plus *logique* de la profession de foi scolastique en matière politique... mais qui contredit l'Encyclique de Pie XI sur le sujet[335]. C'est-à-dire qu'on pro-

---

334 4e leçon, 5e question-réponse du catéchisme politique du P. A. Philippe, déjà cité plus haut : "Jésus-Christ fit-il connaître les intentions de la Trinité au sujet de son pouvoir royal ?" – "Jésus-Christ, avec une majesté toute divine, devant le monde entier et devant tous les siècles, déclara : «Tout pouvoir m'a été donné au Ciel et sur la terre». Remarquez que le pouvoir dont Il parle Lui a été *donné ;* donc, Il a obtenu ce pouvoir [après avoir montré que le Christ possède le pouvoir royal universel par droit de nature, le P. Philippe prouvait dans cette question-réponse, qu'Il le possède également par droit de conquête, par la Rédemption]. Remarquez en second lieu, que *tout pouvoir* Lui a été donné, *il n'existe donc plus sur la terre d'autre pouvoir que celui du Christ.* Le pouvoir Lui a été donné par la Trinité ; par conséquent, le pouvoir des Roys, des Princes, DE TOUTE AUTORITÉ CONSTITUÉE, EST LE POUVOIR DU CHRIST. C'est ce qu'explique la parole de saint Paul : «Non est potestas nisi a Deo». Voici la genèse du pouvoir *[la genèse* du pouvoir, et non, comme le professe saint Thomas, au moins par omission, *le critère de validité, de légitimation,* dudit pouvoir, car après le divin Passage du Christ, le Père Philippe est en train de nous le rappeler, ce critère est *entièrement* celui de la référence au Christ !]. Tout pouvoir vient de Dieu et ne peut venir que de Lui. Tout pouvoir a été confié au Christ ; donc tout pouvoir passe par le Christ et vient du Christ".

335 ... Quoique pas tellement ! Comme le dit très bien Maurice Conat : "L'Encyclique *Quas Primas* de Pie XI, sur la royauté «*sociale*» du Christ demande simplement que le droit ecclésiastique et la morale chrétienne soient accueillis *démocratiquement* par les

fesse que le chrétien, après le Passage du Christ sur la terre, doit reconnaître la même valeur métaphysique à toute société politique, qu'elle reconnaisse *ou non* le Christ dans sa constitution pour fondement premier de son pouvoir politique : ce qui revient à professer l'indifférentisme en Politique et à rejoindre le camp hétérodoxe des libéraux du siècle dernier, un Montalembert avec son "Église libre dans un État libre", etc.. Pas de moyen terme, soyons-en bien convaincu, entre les deux propositions !

Saisissons bien, en effet, que l'erreur de faire abstraction du droit divin direct en Politique pendant le Temps des Nations, dont la dénonciation est le premier but de notre ouvrage, simplement intellectualiste chez saint Thomas *mais concrètement mise en application par les papes dans leur apostasie de l'Institution divine de la France royale Très-Chrétienne* dans la suite des temps, est fort grave et profonde dans ses conséquences. C'est bien elle en effet qui engendre tous les dérapages ecclésiaux-politiques des temps modernes, du concordat de Pie VII à la proclamation onusienne de Paul VI en passant par les pacifistes discours de Noël de Pie XII... et ne parlons pas de la scandaleuse attitude de Pie XI à la conférence de Gênes en 1922, auquel il n'a pas tenu de ne pas reconnaître la *légitimité (!!!)* du gouvernement des Soviets *car il l'aurait bel et bien fait si le vent y avait été favorable*[336] *!!!* Et faut-il rappeler le concordat qui fut signé avec l'Allemagne d'Hitler en 1933 par le nonce Pacelli, futur Pie XII, mandaté fervemment à cet effet par Pie XI ? On dira haut et fort qu'Hitler ne l'a pas respecté et que, subséquemment, il en devint caduc. Éh bien, mais, mais, heureusement qu'Hitler... *ne l'a pas respecté !!!* Car du côté du Vatican, on l'avait rédigé... *pour qu'il le respecte !!!* En droit donc, le Vatican ne voyait pas la moindre objection théologique à signer un accord bilatéral avec un gouvernement politique... ouvertement sans-Dieu[337]. Et c'est cela qui est grave, coupable, condamnable, et que nous dénonçons à

---

pouvoirs et institutions en place, la plupart hostiles [c'est-à-dire sans que soit supprimée la prééminence du principe des sociétés *en soi* sur les droits politiques du Christ]. Jamais il n'est question de Contre-Révolution. Et pour que nul ne s'y trompe, deux ans plus tard, en 1927, il condamne l'Action Française [certes, Pie XI avait entièrement raison de condamner l'*Action Française* de Maurras, mais uniquement parce qu'elle s'appuyait sur des principes agnostiques en Politique, pas parce qu'elle voulait réaliser le bien commun chrétien dans une Nation... ce qui semble être une raison fondamentale de Pie XI pour la condamner], la remplace aussitôt par une action catholique naturaliste, où le Sillon allait se faire une nouvelle jeunesse et le clergé moderniste trouver un vivier idéal. C'est ce que Pie XI appelait, par quelle prodigieuse illusion !?, le Règne «*social*» du Christ ! Depuis, la fête du Christ-Roy, puis celle de Marie-Reine ont disparu du programme liturgique, leur raison d'être du cerveau et de la mémoire du peuple chrétien. Il fallait faire place, même dans l'Église, à la nouvelle idole [la Démocratie]" (Conat, p. 44). C'est précisément dans le cadre de l'Encyclique de Pie XI que le P. A. Philippe, que nous avons cité, fit son catéchisme politique... ce qui aide à comprendre pourquoi il est si déficient sur *la religion royale française !*

336 Phlippe Levillain, dans son *Dictionnaire de la papauté,* à l'art. *Paul VI,* résume pudiquement la question par cette phrase : "Mais le Saint-Siège avait en tête une éventuelle reconnaissance de la Russie [nenni ! il s'agissait alors de la léniniste et bolchévique U.R.S.S. !] contre un concordat garantissant les libertés dans l'aire bolchévique" (p. 1275, 2e col.). Pie XI, en effet, c'est hélas historique, n'aurait pas répugné à reconnaître la légitimité politique du nouveau gouvernement des Soviets, qui en avaient fichtrement besoin à ce moment-là, contre la liberté des chrétiens dans la Russie… Ce n'est que par des circonstances indépendantes de sa volonté, que cet abominable concordat *qui aurait donné une force politique inouïe aux communistes, qui scandalisait même les républiques démocrates mais pas le pape,* ne fut pas signé. Le scandale pour les âmes fidèles fut immense et d'ailleurs l'est toujours ("ces négociations du Vatican avec les bolcheviques suscitèrent les protestations indignées des Russes émigrés : «Les mains qui touchent la sainte Hostie serrent maintenant celles ensanglantées des assassins», écrivit Merejkovski dans une lettre ouverte à Pie XI" -*Il est ressuscité !* n° 17, décembre 2003, pp.19-20-), mais saisissons bien que Pie XI ne faisait que mener au bout la *logique* scolastique en matière de politique : si tout gouvernement constitué *en soi* est valide, alors, aussi ceux qui sont antichrists. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner de lire dans le secret de La Salette : "Rome perdra la Foi et deviendra le siège de l'Antéchrist" : c'est bien le pape en effet qui donnera *sa légitimité* à l'Antéchrist et à son règne politique universel… Nos yeux épouvantés verront cela, toute la pratique des papes post-concordataires, sans en excepter aucun, même les plus saints, ne l'annonce que trop bien… C'est pourquoi la très-sainte Vierge prophétisait que Rome sera "*le siège* de l'Antéchrist"… ce qui était évidemment très-clairement montrer du doigt la papauté.

337 "En Allemagne, le concordat de 1933, à peine signé, fut violé par Hitler, qui supprima les mouvements d'Action catholique et de jeunesse chrétienne, et s'efforça d'éliminer tout enseignement religieux. Après 1949, la plupart des *Länder* de la République fédérale d'Allemagne reconnurent et remirent en vigueur le concordat de 1933, qui avait eu pour principal artisan le cardinal Pacelli, futur Pie XII. *Il est incontestable que Pie XI, en signant les accords du Latran [avec l'Italie mussolinienne] et le concordat allemand de 1933, a pu contribuer, à l'époque, À RENFORCER LA POSITION MORALE DES RÉGIMES FASCISTES ET HITLÉRIEN*" *(Dictionnaire de l'Histoire – Petit Mourre,* p. 184, à l'art. "Concordat"). Sans commentaire.

notre place de simple laïc *catholique* ayant envie de rester *catholique*. D'où provient donc ce dérapage infiniment grave des papes modernes, si préjudiciable au salut des âmes ? De cette seule erreur philosophique[338] dont nous parlons, terriblement funeste, dynamiquement antéchristique, mais hélas scolastique et thomiste, qui veut qu'une société politique *en soi* possède un être de raison qui *suffit* à la légitimer devant Dieu et les hommes... y compris donc, n'est-ce pas, les soviets athées, les nazis d'Hitler, après les révolutionnaires haineux du Directoire. Pourvu que ses chefs soient élus légalement par "la société *en soi*", ou du moins qu'ils se soient imposés comme tels même occultement par l'iniquité (car c'est se moquer du monde que de parler, comme a osé le faire du Directoire le pape Pie VI dans sa très-scandaleuse bulle que nous citerons plus loin, d'"Autorités constituées", sous-entendus légitimement, plus encore à propos des nazis ou des soviets !!!). C'est encore elle qui fait professer par les débiles épiscopes contemporains que la *laïcité* dans la chose publique est une valeur... *chrétienne* (un certain François Bayrou, "chrétien pratiquant", a renchéri récemment sur le sujet, derrière le ci-devant épiscope Vilnet, ou peut-être est-ce devant le ci-derrière, on ne sait plus), dernier et dialectique avatar de cette erreur, et certes le plus diaboliquement fou (mais ils ne s'en rendent pas compte…!), que nous étudierons plus loin. C'est elle enfin, pour arriver à l'abomination de la désolation, qui autorise en toute impunité un Jean-Paul *Double* à saluer en un Chirac le continuateur de Clovis, le roy Très-Chrétien par excellence (horreur, catalepsie et damnation !)...

La vérité en droit politique constitutionnel, c'est que, depuis l'Incarnation du Christ (concrétisée dans la Politique à la Noël 496 par le Baptême sacral de Clovis en corps d'institution avec la Nation franque), une société politique *en soi* qui ne professe pas constitutionnellement le Christ et qui ne se rattache pas à l'Ordre Très-Chrétien, soit par ignorance invincible, soit par indifférence plus ou moins coupable, soit par volonté carrément mauvaise, peut bien posséder une *forme animale* de l'être politique, dans le meilleur des cas elle pourrait même bien être une société qui tendrait de toutes ses forces à faire vivre *implicitement* le Christ si elle respecte vraiment, sincèrement, l'ordre politique naturel (dans ce dernier cas, elle sera facile à très-christianiser explicitement), elle n'en est pas moins *invalide en droit,* dans l'Absolu. Ceci est de certitude de Foi (comme est de grande certitude que saint Thomas est hérétique sur ce point[339]). La conséquence est évidente : l'Église du Christ n'a pas à la reconnaître, ni surtout à pactiser, à signer des concordats avec elle, tant qu'elle ne s'est pas *convertie publiquement* au Christ, ce qui signifie une mention explicite dans la constitution et/ou, à tout le moins, un rattachement implicite à l'Ordre Très-Chrétien. C'est tellement fondamental ce que nous disons là que, certes, nous ne devrions pas avoir à l'écrire...! C'est bien ainsi, du reste, que le comprenaient nos pères et les papes eux-mêmes, nous voulons dire ceux de la période anté-moderne, an-

---

338 Les nationalistes plus ou moins extrême-droites, qui sont principalement un avatar de la pensée scolastique en matière politique, l'ont très bien compris : "*La politique est une philosophie en action*" (Oliveira Salazar). Hélas ! C'est là précisément le drame ! La politique Très-Chrétienne n'est pas une philosophie à laquelle l'homme donne une vie, c'est la Vie du Christ !

339 Comme l'attitude de saint Thomas dans la matière politique nous fait penser à celle de l'hérétique Bérenger qui, au XIe siècle, ne voulait admettre qu'une Présence *intellectuelle* du Christ dans l'Eucharistie, par outrance orgueilleuse du principe philosophique ! Un évêque tâchera de le redresser en lui écrivant dans une lettre : "*L'entendement n'est que l'examinateur des substances et non pas l'auteur*". Combien les scolastiques auraient dû méditer cette belle sentence avant de plancher sur la Politique ! Nous sommes en vérité en présence du même problème : l'intellection de la politique chrétienne ne CRÉE pas le bien commun ! Une société *en soi,* même implicitement ordonnée à la politique Très-Chrétienne, ne saurait révéler sociopolitiquement le Christ aux hommes *en elle-même !* Rohrbacher en conclut, quant à Bérenger : "Bérenger n'avait raisonné ainsi qu'en voulant mesurer ce mystère [de la Transsubstantiation] sur les principes et les lumières de la philosophie" (t. XIII, p. 475).

té-scolastique. Saint Avitus de Vienne est un des plus grands évêques de la Gaule du temps de Clovis, "l'un des derniers grands représentants de la culture romaine[340]. Dans une lettre adressée à Clovis peu après la cérémonie de Reims, l'archevêque dresse un énergique constat : *aucun des roys barbares qui se sont partagés les dépouilles de l'Empire en Occident n'était ou n'est légitime, surtout ceux ralliés à l'hérésie arienne.* Jusqu'à son baptême, l'autorité du roy franc était également viciée, car elle reposait sur un titre héréditaire provenant de la mystique païenne et d'un droit de conquête après la mainmise des Francs sur une large partie de la Gaule. Maintenant [= APRÈS le baptême sacral national de l'an de très-grande grâce 496, veut dire saint Avit], le roy, dont «la chevelure royale habituée à la coiffure du guerrier se couvre du casque salutaire de l'onction sainte», est entré dans le plan du salut et dans la tradition chrétienne du pouvoir (...). La Providence, qui a trouvé en lui un «arbitre», l'a béni, *justifiant dès lors son pouvoir héréditaire et garantissant pour l'avenir le droit de sa descendance à régner*"[341]. Le raisonnement avitien, certes, choquera plus d'un moderne (plus encore peut-être le scolastique !), et cependant, *là est la stricte vérité en Politique, pour nos Temps post-évangéliques :* C'EST PARCE QUE CLOVIS DEVIENT CATHOLIQUE QU'IL DEVIENT UN ROY POLITIQUEMENT LÉGITIME[342], qu'il devient même le premier roy légitime d'un nouvel ordre sociopolitique universel qui éclipse *ipso-facto* non seulement la légitimité politique antique des barbares mais celle romaine. Certes, Avitus, n'ayant pas assez de recul et tout pénétré de romanité, ne saisit pas encore parfaitement ce dernier point quand bien même, nous le verrons plus loin par l'analyse philologique de sa célèbre lettre, il le pressent ; mais déjà, *dès le lendemain de la Noël 496,* il voit Clovis à égalité avec le Basileus grec de Constantinople (élever Clovis à un rôle politique universel *à parité* avec l'empereur d'Orient était humainement bien incompréhensible, si l'on considère qu'au moment où cette lettre fut écrite, Clovis n'avait la puissance politique pas même sur l'entière moitié nord de la Gaule, n'ayant par ailleurs encore soumis ni les Burgondes ni les Wisigoths ni non plus les tumultueux cousins et oncles Francs sis dans son dos : cela montre bien que

---

340 "Avit est en réalité le maître à penser de l'épiscopat gaulois dans la campagne de conversions et dans le mouvement missionnaire déclenché au milieu du [Ve] siècle, (...) le meilleur écrivain latin du Ve siècle finissant" (Rouche, p. 216). "Sa famille d'origine sénatoriale est auvergnate et est alliée à l'empereur Avitus (mort en 456), à Papianille, sa fille, femme de Sidoine Apollinaire, à son fils le *magister equitum per Gallias* Ecdicius qui participa à la défense de Clermont en 471 et 472. Son père Hesychius et sa mère Audentia eurent au moins six enfants, dont l'un, Apollinaire, devint évêque de Valence. À la naissance de leur quatrième fille, ils firent voeu de continence. Avit reçut une éducation latine et grecque extrêmement classique auprès du rhéteur Sapodus à l'école de Vienne. Son père étant devenu évêque de Veinen de 475 à 490, il se maria, eut des enfants, devint, peut-être vers quarante ans, veuf, puisqu'il se retira dans un monastère aux portes de Vienne. Vers 490, il fut élu évêque métropolitain de Vienne, succédant ainsi à son père. Il est donc de la génération postérieure à Sidoine Apollinaire, qu'il admire énormément d'ailleurs sur le plan littéraire, et même à celle de Rémy dont il est séparé par une quinzaine d'années. Il mourut probablement un 5 février 525, vers soixante-quinze ans. Son action comme évêque sortit du cadre de la province de la Seconde Viennoise. En 494, il libéra de nombreux prisonniers de guerre faits par son roy, le Burgonde Gondebaud, en Italie lors des combats contre Odoacre. Il tenta vainement de convertir Gondebaud de l'arianisme au catholicisme, mais finit par réussir auprès de son fils Sigismond. Il fut donc particulièrement intéressé par la question de la conversion de Clovis. Dans sa lutte contre l'arianisme, le nestorianisme et le monophysisme, il fut en relations régulières avec les papes Symmaque et Hormisdas. À propos de l'unité de l'Église lors des schismes de Laurent et d'Acace, il fut un défenseur éloquent de la primauté pontificale, parlant d'ailleurs au nom de tous les évêques de Gaule. Là encore, nous avons affaire à un homme qui raisonne à l'échelle globale de l'époque. Il s'agit donc, dans le cadre de l'Église catholique des Gaules au Ve siècle, du plus grand personnage ecclésiastique. Il connaît Rémy auquel il a écrit une lettre disparue. Il a sur lui la supériorité d'être un grand théologien, car il a composé un ouvrage contre les ariens, deux contre Eutychès (monophysisme), etc." *(ibid.,* pp. 400-401).

341 Barbey, p. 19.

342 Et comment s'étonner que ce sont les évêques français de la Grande-France (c'est-à-dire ceux de l'antique orbe romaine occidentale qui comprend en droit toute l'Europe), en corps derrière saint Rémy, qui l'ont juridiquement et politiquement institué roy ! "Seulement, par égard pour la famille royale que, de concert avec mes frères et coévêques de la Germanie, de la Gaule et de la Neustrie, et pour l'honneur de la Sainte Église et la défense des pauvres, *j'ai choisie pour être élevée à tout jamais à la majesté royale,* que j'ai baptisée, etc." (Testament de saint Rémy, cité par Dessailly, p. 64).

saint Avit était conscient de l'élection et de la mission divines de Clovis et des Francs).

… Comme on est loin de saint Thomas qui pourtant, non pas au VIe siècle où la chose politique Très-Chrétienne ne faisait que naître, bien peu visible, mais au XIIIe où elle s'épanouissait glorieusement sur tous les peuples, ne conçoit encore que la légitimité politique de l'*en soi* divin propre à l'Antiquité ! Les papes du reste, confirmeront en tous points le propos avitien (et réprouveront celui thomiste), si catholique, si… *évident* d'ailleurs pour peu qu'on y réfléchisse, en appuyant à maintes occasions explicitement la légitimité du Politique sur la Religion : voyez le grand saint Pie V, s'offusquant dans une lettre qu'il lui avait adressée de ce que le faible roy de France Charles IX avait appelé "Empereur" le Commandeur des croyants, l'en reprenant vertement ainsi : "... Votre Majesté désigne le tyran le plus inhumain, qui est en même temps l'ennemi le plus acharné de la Religion chrétienne, sous le nom d'Empereur des Turcs, COMME SI CELUI QUI NE CONNAÎT PAS LE VRAI DIEU POUVAIT JAMAIS ÊTRE EMPEREUR ! Très cher fils en Jésus-Christ, donner le nom d'empereur à un tyran et à un infidèle, *ce n'est pas autre chose que d'appeler le mal, bien, et le bien, mal*"[343]. Voyez comme saint Pie V fait métaphysiquement dériver l'existence de l'être politique de la Religion véritable, et avec quel vigueur de termes, et avec quelle absence de toute équivoque, il s'offusque qu'on puisse considérer le chef d'État turque, pourtant légitimement chef d'une société *en soi,* comme empereur véritable !

Le parallèle du Politique avec la Religion, quant à notre problème, est très-éclairant. L'Église catholique n'a pas été la continuation de la Synagogue juive, elle a été quelque chose de *nouveau,* une création nouvelle. Pourtant, on pourrait raisonner avec le mystère de l'Église comme saint Thomas le fait de la Politique, avec son Empire romain et ses sociétés *en soi, continuées telles quelles dans les Temps post-évangéliques,* en disant qu'il n'y avait pas nécessairement besoin d'une nouvelle Église puisque la Synagogue attendait elle aussi le Messie, et que son dogme contenait implicitement celui catholique : le Christ aurait donc très bien pu venir à la tête de la Synagogue et saint Pierre, avec toute la litanie des "papes", assumer la succession des grands-prêtres juifs... dans une société *en soi,* pardon, une Synagogue... institutionnellement *continuée*. *Or, le Christ a extrinsèquement fondé une NOUVELLE Église*. Pour bien marquer qu'entre les Temps avant et après la Révélation, il y

---

343 Lettre de saint Pie V à Charles IX cité par Pierre Tilloy dans *Saint Pie V, un pape pour notre temps,* p. 248. Mais remontons quatre siècles, et arrêtons-nous à saint Grégoire-le-Grand ; il invite le roy Henri IV d'Allemagne, tout jeune encore, à bien respecter la loi de Dieu dans ses États, car, lui précise-t-il, "considérez qu'alors vous possèderez *légitimement* la puissance royale, si vous la faites servir au Roy des roys, le Christ" (Rohrbacher, t. XIV, p. 239). C'est le même message dans tous les papes et pendant plus de mille ans on a pensé ainsi chez les chrétiens les plus élevés sur le plan moral… sauf donc, chez les scolastiques et dans saint Thomas d'Aquin. Remontons encore quelques siècles, et arrêtons-nous derechef au pape Honorius, c'est-à-dire au VIIe siècle commençant, lequel écrivait ainsi à Edwin, roy des Anglais, pour le féliciter de sa récente conversion : "Car vous savez que vous êtes roy *véritable,* en ce que vous croyez, suivant la prédication orthodoxe, que Dieu est votre roy et votre Créateur, et en ce que vous le servez avec toute la dévotion que comporte la condition humaine" (Rohrbacher, t. X, p. 136). Le raisonnement du pape Honorius est, on l'aura remarqué, exactement celui de saint Avitus de Vienne quant à Clovis. Ne soyons donc point surpris de voir que les roys Très-Chrétiens, pas seulement ceux de France mais ceux européens, gouvernaient leur royaume *avec les évêques*, le catholicisme *unifiant* la Nation, en étant même l'élément-moteur principal. Ainsi, l'historien qui se penche sur la France et l'Espagne des VIIe-IXe siècles constate que les États généraux réunissaient un nombre important d'évêques contrebalançant harmonieusement les grands dignitaires laïcs du royaume, et qu'on y prenait indifféremment des lois civiles et religieuses. Il y a là un grand enseignement : c'est que, aux Temps post-évangéliques, l'ordre politique-naturel tire métaphysiquement son existence et sa force, sa *virtus* diraient les romains, de la loi surnaturelle… ou *n'existe pas !* Or, cet état de choses qui mettait l'homme presque au-dessus de lui-même et en tous cas au-dessus du péché originel, dura jusqu'aux temps carolingiens inclus. C'est nos pères qui auraient été étonnés et révulsés de nous voir prendre des lois civiles sans références à la Religion et non-basées sur elle, et nous glorifiant de cela, par-dessus le marché, comme d'une *supériorité* politique, d'un progrès, d'une évolution, d'une sortie libératrice de l'obscurantisme, dans un imbécilisme orgueilleux à peine croyable !

a un abîme, il y a Lui venu en ce monde. Il en est de même pour la Politique. Quoique l'ordre romain réalise d'une certaine manière l'Institution politique divine de l'Antiquité (par la négative, nous le dirons mieux plus loin), ébauche de l'Ordre Très-Chrétien, il n'en est pas moins vrai qu'après la Révélation du Christ, ce qui le constitue métaphysiquement, à savoir la société politique *en soi, doit constitutionnellement s'effacer et disparaître aussi complètement que la Synagogue juive,* laissant la place à un *nouveau* criterium de légitimité entièrement confectionné par la Révélation, aussi manifesté aux yeux humains que le précédent antique, pour concrètement réaliser ce que le Christ avait apporté à l'humanité dans sa Rédemption. *En Politique, la société en soi est autant absorbée par l'Ordre Très-Chrétien, que la synagogue l'est par l'Église catholique.* Professer le contraire serait, sur le plan religieux, admettre qu'après la Révélation on puisse être catholique en continuant à vivre une foi implicite au Christ, comme les meilleurs des païens le faisaient avant le Christ, mais une Foi implicite qu'on voudrait délibérément ne pas expliciter... ce qui revient à faire abstraction de l'Église institutionnelle, et à verser dans l'hérésie très-actuelle des "chrétiens anonymes" du moderniste Karl Rähner. Il y a là une erreur infiniment grave. Or, ce qu'à juste titre on n'admettrait à aucun prix pour la Religion, on l'admet sans état d'âme aucun quant à la Politique, domaine pourtant aussi nécessaire à l'homme que la Religion pour l'acquisition du salut (quoiqu'à un titre médiat et non immédiat), et qui doit être racheté aussi nécessairement et institutionnellement par la Rédemption, comme on l'a vu plus haut.

⚜

Revenons encore à saint Thomas, on y est hélas bien obligé. Dans l'oeuvre thomiste en général, il y a cette espèce de *séduction* inéluctable qui résulte pour l'homme déchu de la vision de la perfection naturelle que l'homme a reçue de Dieu, habituel terrain d'étude des antiques. On allègue volontiers que le but de la Philosophie thomiste, c'est d'apprendre à l'homme ce qu'il est tel qu'il a été créé par Dieu, et donc, l'homme étant semblable avant et après la Révélation, la philosophie véritable est toujours valable même après la Révélation, et amène au Christ, y compris dans le domaine politique. C'est oublier une grande chose : la révélation philosophique *peut* être une préparation à recevoir le Christ pour certaines âmes (pas toutes, et certainement pas la majorité), c'est en tous cas *toujours* un obstacle lorsque le Christ paraît soudainement à l'homme. Parce que le Christ, pénétrant une âme, veut la trouver vide : il faut donc en expurger la révélation philosophique de l'homme qui s'y trouve pour laisser la place à la Personne *réelle* de l'Homme, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Car la révélation philosophique de l'homme, par sa nature et son objet, est un amour qui automatiquement *possède* l'âme qu'elle habite[344]. Et le propre de

[344] La séduction dont nous parlons n'est pas petite sur les esprits intelligents et amoureux de logique formelle. Voici comment Rohrbacher nous la dépeint : "Émerveillés de la logique, de la dialectique, en un mot de la méthode d'Aristote, pour classer et faire valoir ce que l'on sait, certains esprits s'imaginaient que le fond même de la science ne consistait que dans la méthode. Autant vaudrait conclure que l'arithmétique, parce qu'elle sert à compter les écus, fait les écus mêmes. Quelques-uns, éblouis de la renommée de Platon ou d'Aristote, s'imaginaient qu'on ne pouvait rien savoir de plus ni mieux, semblables à des écoliers qui, pour savoir les premiers éléments de la grammaire, s'imaginent tout savoir. Les vrais docteurs de l'école n'ont jamais donné dans ces hallucination puériles. Ils estimaient la méthode dialectique comme méthode de la science, non pas comme le fond. Ils aimaient, ils admiraient Platon et Aristote, comme les représentants les plus honorables de l'intelligence humaine, abandonnée plus ou moins à elle-même ; mais l'admiration pour ce qui est bien ne les empêchait pas de voir ce qui est mal ou défectueux ;

l'amour, c'est d'être unique : *il ne peut pas y avoir cohabitation de l'Amour du Christ avec l'amour de l'homme.* Or, l'Amour du Christ contenant celui de l'homme, mais non l'inverse, celui du Christ doit évidemment être préféré. Il ne reste plus au philosophe qu'à… sacrifier sa philosophie. Et c'est alors une véritable purge, un sevrage de drogué. On voit par exemple saint Augustin dans ses admirables *Confessions,* éprouver, juste avant sa conversion à Cassicciacum, un terrible tourment de voir deux laïcs du rang le précéder *simplement* dans la voie du salut, aller *directement* au Christ par une Foi vive qu'il se désolait jusqu'à en suer d'angoisse de voir sa philosophie ne pas lui avoir apportée aux termes d'harassantes années de labeur intellectuel... Le grand réthoricien qu'il était sentait la philosophie lui barrer la route du salut beaucoup plus que l'aider à l'emprunter. Au fond, alors, à quoi sert donc la Philosophie ? Avant le Christ, elle était certes très utile pour s'orienter à tâtons dans les ténèbres vers Lui ; mais... après ? Comme dit l'auteur de l'*Imitation :* "J'aime mieux sentir la componction que d'en savoir la définition". À quoi sert-il en effet de ruminer l'admirable définition que saint Thomas donne de la modestie, si, lorsque Jésus-Christ vient la faire expérimenter à l'âme *réellement,* on se trouve tellement séduit par sa compréhension formelle, qu'on s'imagine par-là la posséder déjà réellement ? Et qu'alors, ô malheur, on vienne à en rejeter la pratique, comme superflue à la compréhension philosophique que nous en avons ? *À quoi sert-il de comprendre intellectuellement ce qu'est l'homme politique si, le Fils de l'Homme venant pour enfin faire vivre RÉELLEMENT cet homme politique par une Institution nouvelle à la Noël 496, on n'en tienne pas compte, l'esprit possédé de l'intellection de la chose ? Comme on ne le voit que trop bien dans le rejet quasi général et comme instinctif par les scolastiques du droit divin direct en Politique, de l'élection divine de la France Très-Chrétienne et de son roy ?* Il faut bien se rendre compte que c'est par-là justement que les pharisiens se sont perdus. Ils savaient qui était le Messie, ce qu'Il représentait pour le salut de l'homme, etc., intellectuellement, spirituellement, philosophiquement, beaucoup mieux que personne ; mais quand Il est venu, ils ont été les premiers à Le rejeter. Parce qu'ils s'étaient séduits eux-mêmes par la compréhension intellectuelle du concept Messie, au point de s'identifier collectivement à lui (les actuels *B'naï B'rith* continuent la tradition !), d'en faire une gnose... et donc de traiter en ennemie *la Personne* du Messie lorsqu'Elle est venue *corporellement, réellement.*

C'est cette séduction dangereuse au plus haut point de la Philosophie qui, justement, avait fait soigneusement sceller les oeuvres littéraires antiques durant le Moyen-Âge pré-scolastique, sous haute et très-vigilante garde des moines. On les gardait, simplement par vénération envers les efforts de nos pères pour accéder à la Vérité, *mais absolument pas pour s'en inspirer, surtout pas comme maîtres-livres.* Au bas Moyen-Âge, celui mérovingien, quand il s'est agi de refaire à l'aide de la grâce de la Noël 496 une société nouvelle après la chute de Rome, la sagesse antique, en effet, n'y a eu *aucune* part : bien au contraire, on l'a soigneusement mise sur la touche. N'étaient-ils pas plus sages que nos thomistes, fussent-ils papes, ces moines mérovingiens qui ont été les principaux artisans de la fondation de la France profonde, la sillonnant en tous sens, sur laquelle fondation l'épanouissement carolingien puis capétien n'a fait que se développer ?, ces moines qui vivaient dans un tel esprit de simplicité qu'ils ne s'étaient pas encore scindés en de multiples congrégations différentes

car, bien au-dessus de Platon et d'Aristote, ils avaient l'enseignement direct et toujours vivant de Dieu, de son Christ, de son Église ; les paroles des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des saints Pères et docteurs ; les définitions des Pontifes et des conciles, dictées par l'Esprit de Dieu, qui est toujours avec l'Église de Dieu" (t. XVI, p. 6).

(il y avait les moines, point, c'est tout, à côté du clergé séculier) ?[345] La séduction philosophique, bien que christianisée par saint Thomas, n'en est pas moins restée, en effet... séduction. Quand on est chrétien, il est *dangereux* d'étudier la politique *en soi,* qui régit *tout* homme *même rebelle* de semblable façon, car cette perfection de la société idéale, qui immanquablement *séduit* (nous ne parlons pas de l'Utopie qui n'est qu'une société idéaliste), n'est pas réalisable par les forces humaines, il y faut dans l'Absolu une Grâce spéciale du Christ. Et c'est cette nécessité absolue de la grâce divine qu'il est important de montrer, beaucoup plus que l'excellence du Politique *en soi,* que chacun, par la pratique obligée et quotidienne de tout homme vivant en ce monde, est bien capable de deviner tout seul. Or, saint Thomas dans son *de Regno,* inverse les valeurs en obnubilant le lecteur sur l'excellence du Politique *en soi,* et parallèlement en faisant l'impasse totale sur la nécessaire grâce du Christ pour l'actualiser. Et hélas, dans ce renversement des valeurs, saint Thomas va très loin : "*Une fois posé que la société est de droit naturel, tout ce qui tend à sa conservation sera également de droit naturel. Or, c'est là notre thèse*"[346], n'hésite pas à écrire son direct disciple, qui ne fait que suivre très-fidèlement, rappelons-le, le fil directeur de saint Thomas. Proposition fort dangereuse, voyons ! On pourrait l'admettre s'il poursuivait en disant que ce droit naturel, très-imparfaitement réalisé par le meilleur de l'Antiquité, ne peut mériter ce nom depuis la Révélation que s'il révèle *explicitement* le Christ. Or, il ne le dit pas. Il ne le dit *absolument* pas. Et des conséquences monstrueuses résultent de cette fautive lacune : n'est-ce pas de droit naturel que les francs-maçons mexicains *légalement* au pouvoir exigèrent des *Cristeros* la remise de toutes leurs armes *aux fins de les massacrer sans problème* (ce qui arriva, effectivement, dans un bain de sang aussi épouvantable que pour les Hutus et les Tutsis) ? En effet, si l'on s'en tient aux règles thomistes en la matière, ils représentaient le pouvoir politique d'"une société de droit naturel" (puisque les francs-maçons avaient été élus légalement et constitutionnellement au Mexique...), ce qui incluait donc le devoir d'obéissance des malheureux martyrs "aux autorités constituées", comme Pie VI appelait l'infâme et antichrétien Directoire. *N'est-ce pas cette raison qu'invoquèrent scandaleusement les prêtres qui, au nom de Pie XI, au nom du pape, sommèrent les Cristeros d'obéir ?...*

M. Bonnet de Villers, alias Adrien Loubier, est un traditionaliste qui, ô rarissime exception, a bien compris le problème. À propos du scolastique Suarez, il va jusqu'à dire que sa réflexion sur la Politique rejoint finalement celle de... Jean-Jacques Rousseau, par abstraction intellectuelle et philosophique complète. Il n'a pas tort : "À la base de sa théorie politique, l'éminent docteur Suarez a placé une multitude d'égaux tombés de la lune, grâce au rejet des faits et de l'Histoire [plus précisément : rejet de l'Ordre Très-Chrétien apporté par la Révélation], et il raisonne sur une abstraction d'abstraction qu'il nomme «la société en soi»"[347]. Son livre sur Benoît XV et le Rallie-

---

345 Voir, à ce sujet, le bel article du P. de Smedt, *La vie monastique dans la Gaule au V^e siècle,* dans *La France chrétienne,* pp. 28-43.

346 *De Regno,* livr. III, ch. 11, p. 343.

347 *Sous la bannière* n° 64, p. 32. Le *de Regno* donne, dans certains passages, la même pénible impression d'abstraction intellectuelle à la fois complète et même burlesque, vraiment risible si elle n'était impie : ainsi, tout le début du Livre II, 1^er chapitre, dont on est à peu près sûr qu'il a été écrit par saint Thomas, s'occupe à instruire le "roy de Chypre" du pays… *à choisir (!)* pour fonder "une ville ou un empire, de préférence ni trop au Nord" à cause du froid qui fait que les peuples "ont peu de sang", ni trop près de l'Équateur car "l'humide radical est épuisé et la vie s'éteint". Le climat tempéré est le meilleur, donc conclut-il, il faut aller y *fonder* un État... comme si la terre était déserte ! Puis, sur un aussi bon tremplin, le ch. 2 renchérit : "Après s'être fixé sur le choix d'un pays, il faut désigner un lieu convenable à la fondation d'une ville". S'ensuivent de studieuses et laborieuses explications, du genre : "Il faut que l'emplacement d'une ville soit éloigné des marais. Comme les vapeurs du matin, mêlées à celles des marais, s'élèvent vers ces lieux, au lever du soleil, l'exhalaison que répandent les animaux marécageux et vénéneux, poussée par les vents et les nuages, rendraient ces lieux inhabitables. Si pourtant on bâtissait [une ville] dans des marais proches

ment raté du Portugal à la chose républicaine (... uniquement grâce à la réaction de *bon sens* du peuple portugais qui, heureusement pour lui, n'était pas aussi imbibé de thomisme que celui français !) est une illustration supplémentaire de cette tendance réprouvée de l'Église officielle post-révolutionnaire à traiter avec des gouvernements antichrists considérés comme des sociétés *en soi* parfaitement légitimes ; cet auteur d'ailleurs notait judicieusement que Benoît XV, dans son Encyclique demandant aux portugais de se rallier à la République maçonnique portugaise, s'appuyait explicitement... sur le précédent créé par Léon XIII ! Il est quand même lamentable de constater qu'en matière politique, on voit les catholiques de bonne foi se fourvoyer magistralement dès lors qu'ils appuient leurs raisonnements sur les scolastiques et saint Thomas en particulier... ce qui est un comble, convenons-en.

Un simple et récent exemple : celui d'Emmanuel Vicart, dans l'article qu'il a écrit dans la revue *Le sel de la terre* n° 17, numéro spécial des moines d'Avrillé tout consacré à la mission divine de la France, par ailleurs bien remarquable si l'on excepte cet article. Celui-ci, intitulé *La signification théologique et politique du sacre de nos roys* se veut un servile commentaire de cette définition de saint Thomas (surtout, ne pensons pas : saint Thomas l'a fait une fois pour toutes, et c'est dangereux...[348]) : "*Les roys n'ont aucun pouvoir sur les choses spirituelles ; ils ne reçoivent donc pas la clef du royaume des cieux, mais seulement une autorité sur le temporel, autorité qui, elle aussi, ne peut venir que de Dieu, comme on le voit par l'épître aux Romains. L'onction du sacre ne leur confère aucun ordre sacré, mais signifie que l'excellence de leur pouvoir descend du Christ, de telle sorte que c'est sous l'autorité du Christ qu'eux-mêmes règnent sur le peuple chrétien*"[349].

Éh bien ! Derrière des mots apparemment édifiants et orthodoxes, il y a là un exposé *anti-chrétien radical* sur l'origine du pouvoir politique, et cela ne lasse pas de

---

de la mer, du côté du nord, ou à peu près dans cette direction [?!?], et si ces marais étaient plus élevés que le bord de la mer, il y aurait moins d'inconvénients, parce qu'on pourrait, à l'aide de tranchées, faire écouler les eaux dans la mer, et leurs débordements, dans les tempêtes, ne permettraient pas à ces animaux de pulluler dans ces mares d'eau douce. Et si quelques-uns y descendaient, ils périraient dans l'eau salée. Il faut encore, pour ménager une température tantôt froide et tantôt chaude, que l'emplacement de la ville fasse face à plusieurs horizons. Car une ville bâtie auprès de la mer sur le midi ne serait pas saine" (pp. 259-260). Etc. ! Ces conseils, vraiment ridicules, sont effectivement très judicieux et fort précieux pour... les directs descendants d'Adam se répandant sur la terre, déserte avant leur passage, ou les fils de Noé, ou bien encore au bon usage... d'ambitieux Martiens descendant de la planète Mars pour coloniser la terre !! Saint Thomas d'Aquin raisonne ici exactement comme si les faits historiques concrets n'existaient pas et n'avaient pas depuis longtemps modelés sociopolitiquement les habitats géographiques, sans même parler de ce que la Révélation a apportées aux moeurs des peuples !! Sans plus dire, et ceci est beaucoup plus grave, que c'est la Providence divine qui a dirigé le cours des peuples dans telle ou telle direction de la terre, car notez bien, ce qui est infiniment plus grave sur le plan théologique, que son exposé insinue *que la Providence divine ne gouverne pas les Nations*. Sa thèse est anticatholique et certainement proche de l'hérésie. Comparez avec ce que dit saint Paul : "Dieu qui a fait naître d'un seul homme toute la race des hommes et qui leur a donné pour demeure toute l'étendue de la terre, a fixé l'ordre des saisons *et les bornes de l'habitation de CHAQUE peuple*" (Act. XVII, 26) ! Les papes se feront le pur écho de cette doctrine paulinienne, doctrine... tout simplement catholique (revoir les propos du pape Grégoire IX, plus haut, où il dit que Dieu constitua les régimes des peuples, etc.), mais... pas saint Thomas ! Et c'est pourquoi d'ailleurs, au Moyen-Âge, les princes chrétiens n'avaient *pas le droit* de fonder un nouveau royaume, sans l'accord du Pape. En tous cas, voilà un bel exemple de l'abstraction philosophique délirante et finalement gravement impie qui sert presque tout le temps de cadre formel aux développements scolastiques en matière de Politique ; remarquons bien de plus que, là encore, les références de saint Thomas en la matière sont *exclusivement* celles d'auteurs *antiques* conseillant les premiers Romains sur leurs colonisations. On voit l'anachronisme. On serait curieux de savoir ce que pensait de ses conseils le roy de Sicile, alias Chypre... Peut-être saint Thomas veut-il que je quitte mon île, devait-il se dire pour aller "plus au Nord", ou... "un peu plus à l'Ouest", comme aurait dit le professeur Tournesol dans *Tintin & Milou…!,* mais oui, le *Far-West, la Ca-li-for-niiie !*

348 Comme le disait, avec beaucoup de perspicacité, un commentateur des oeuvres de Joachim de Flore : "Chez les scolastiques, le point de départ sera toujours l'Autorité, car la croyance est prescrite par la hiérarchie ecclésiastique, et même, quant aux quelques questions encore obscures, il s'agit de deviner d'avance la solution que va préférer l'Église Pontificale, et alors accumuler des arguments en vue de le prouver. C'est en ce sens que la philosophie devenait vraiment l'*ancilla theologiae*" *(Joachim de Flore et les milieux courtois,* Anitchkof, p. 400). Autrement dit, c'est l'opinion commune dans l'Église, qui n'est pas forcément dotée de l'infaillibilité (se rappeler que l'opinion commune de l'Église pendant tout le Moyen-Âge, fut contre le dogme de l'Immaculée-Conception...), qui est la règle ultime du raisonnement scolastique, par-dessus même la Vérité divine lorsque celle-ci n'est pas perçue. Il y a dans cette méthode comme qui dirait un relent de pharisaïsme...

349 IV Sent., D. XIX, q. 1, a. 1, ad 2, texte repris en *Suppl.,* q. 19, a. 3, ad 2.

stupéfier sous une plume si autorisée dans l'Église. Car, lisez, relisez ce que vous venez de lire, et remarquez bien que pour saint Thomas, seul le pouvoir politique *en soi* est l'objet d'un caractère divin, le Sacre christique n'ayant qu'un pouvoir de *reconnaissance* dudit caractère divin préexistant dans l'homme. Ce qui est vraiment un comble puisque, répétons-le, cette inversion fondamentale des valeurs caractérise l'hérésie suprême, celle de l'Antéchrist ! L'erreur principale dans ce passage, c'est en effet de dénier au Christ toute Intervention directe dans la sphère politique, par un droit divin explicite. Seul le pouvoir politique *en soi* est "excellent" professe saint Thomas, et par ce terme il entend signifier qu'il descend *naturellement* de Dieu par la *virtus* divine du pouvoir politique lui-même. Le sens de sa phrase est en effet celui-là : l'onction du Sacre est tout entière pour signifier aux hommes la *virtus* divine du pouvoir politique *en soi.* Elle n'est pas là pour *informer* extrinsèquement le pouvoir politique de la Divinité, mais pour *révéler* celui qui préexiste en lui. *Donc, c'est bien cela, pour saint Thomas, c'est la sphère humaine politique en soi qui est divine, ou du moins détentrice d'autorité divine (ce qui revient au même car celui qui détient l'autorité divine est à la place de Dieu, donc est Dieu).* À l'appui, il cite faussement saint Paul : "*Tout pouvoir vient de Dieu*", ce passage de l'Épître aux romains si mal compris, que tous les concordataires citeront jusqu'à en baver, que Pie VI lui-même osera invoquer dans sa très-scandaleuse bulle pour obliger, sous peine de damnation, le Chouan Très-Chrétien à obéir aux "autorité constituées" (sic) du *très-maçonnique* Directoire. Saint Paul en effet, ne dit pas par-là que tout pouvoir politique est théologiquement validé en soi parce qu'il s'origine à Dieu, il dit beaucoup plus simplement qu'il *vient* de Dieu, ce qui est parfaitement vrai car l'être de toutes choses, de toutes façons, *vient* de Dieu... Saint Thomas fait donc dire là à saint Paul ce qu'il ne dit pas. C'est le Sacre qui le valide *surnaturellement* dans le Christ, il n'est pas validé *naturellement* de par son origine divine, son essence formelle divine, qui obsède saint Thomas ; car aussi bien, cette essence naturelle divine du Politique *en soi,* qui "vient de Dieu" et qui suffisait à l'Antiquité pour la validité du pouvoir politique, n'est qu'une... forme divine, elle n'est qu'un réceptacle déifique *possible* du Dieu Vivant par son Christ, pas Dieu Lui-même. C'est pourquoi, dans l'hypothèse catholique, c'est-à-dire antiphilosophique et antithomiste, les pouvoirs politiques des Temps post-évangéliques sont "divins" par une intervention extrinsèque de Dieu... précisément au moyen du Sacre ou, à défaut et à tout le moins, par la profession de foi catholique des titulaires, ou encore par leur rattachement formel à l'Ordre Très-Chrétien. Et non pas en eux-mêmes.

De plus, seconde erreur dans ce passage de saint Thomas, les roys sont cités par lui de manière générique, tous ensemble. Ce qui renforce la première erreur de considérer les roys des Nations d'une manière humaine et non divine. Car il y en a un parmi eux, celui de France, qui donne la véritable note théologique à tous ses pairs parce que, *de par Dieu directement et absolument pas par l'excellence du Politique en soi,* il est à part comme étant la manifestation formelle d'un droit divin direct, à l'instar du roy David. Pour celui-là, "l'onction du sacre confère un ordre sacré". Formellement. Très e-x-a-c-t-e-m-e-n-t contrairement, donc, à ce qu'affirme saint Thomas. Cet ordre sacré ou Sacrement qui ne dérive certes pas de l'ordre ecclésial (car, on l'a vu, l'Église n'a de par son divin Époux la dispensation que de sept Sacrements), n'en est pas moins un Sacrement plein et entier, par l'ordre royal de Melchisédech. Voyez ce qu'en dit le pape saint Grégoire-le-Grand, commentant le *Premier Livre des Roys,* XVIII, cap. 5, en parlant explicitement du roy de France : "Le roy [fran-

çais] reçoit LE SACREMENT DE L'ONCTION. Parce qu'en effet l'onction [sacrale royale par la Sainte-Ampoule] EST UN SACREMENT" ; et il ajoute : "Que la tête du roy [français] soit ointe [ce qui est le signe rituel de la collation d'un vrai Sacrement, à l'instar de celui des Evêques...]"[350]. Comparez ces propos, et tant d'autres sortis de la bouche des papes, avec ce qu'en disent saint Thomas et les scolastiques en général ! Or, la notation théologique réelle du Sacre royal français est évidemment très-importante à bien appréhender, car les sacres des autres roys de l'ère chrétienne participent, de manière éloignée, de ce Sacrement français de droit divin direct. *Et puisque le Sacre royal français est un VRAI Sacrement, tous les roys très-chrétiens du Temps des Nations sont donc, directement pour un seul et indirectement pour les autres, des SACREMENTS dans leur fonction politique.* Et c'est *parce qu'ils le sont* qu'est fondée la légitimité et l'excellence de leur pouvoir politique qui leur permet, et cela seulement, de par la Grâce du Christ, d'opérer autant que faire se peut le bien commun en ce bas-monde, dans leurs pays respectifs. Ce principe catholique du pouvoir constitutionnel politique tirant sa légitime existence de la Révélation est donc absolument et exactement contraire à la proposition scolastico-thomiste qui, nous venons de le voir, inverse les rapports d'une manière tout-à-fait antéchristique, on est obligé de le dire, et, dans la douleur de notre âme, on sera contraint de le constater quand il faudra bien nous astreindre à voir où cette diabolique erreur, poussée jusque dans ses ultimes conséquences, a mené les papes modernes. Car la pensée catholique est tout entière dans ce que nous venons d'exposer, en parfait accord du reste, non seulement avec les papes mais avec Charlemagne et les légistes carolingiens qui le professaient eux-mêmes : "Les capitulaires, ainsi que les ouvrages de tous les écrivains ecclésiastiques, considèrent la royauté comme une institution divine [c'est-à-dire *extrinsèquement,* et non pas comme étant *en soi* divine]. «Le pouvoir du roy émane de Dieu. C'est Dieu qui dispose des trônes. Le roy est désigné d'avance par Dieu. Il est comme le vicaire du Tout-Puissant sur la terre». C'est la monarchie du droit divin. L'Église [anté-scolastique !] le dit, Charlemagne le croit, et pénétré de ce principe, il considère la royauté comme devant servir la cause de Dieu et protéger tous ses intérêts"[351]... tout simplement parce qu'il sait que son pouvoir politique en émane immédiatement. Voyez comme tout s'ordonne très-simplement et pour le bien suprême de tous.

Après ce renversement satanique des choses, la conclusion métaphysique ultime à laquelle on ne peut échapper, est inéluctable, quoique saint Thomas n'en pose que les prémisses : dans son être politique, c'est l'homme qui est Dieu, sans être constitué Dieu de par le Christ, puisque Celui-ci ne *sert* (ô révoltante et antéchristique inversion !) qu'à cautionner cette divinité de la sphère politique humaine par le moyen du *sacramental* Sacre. C'est trompé par les présupposés scolastiques et singulièrement thomistes basés sur ce genre de raisonnement que le pape Pie VII ne verra aucun inconvénient théologique à sacrer... Napoléon. Car le Sacre, vu scolastiquement, *n'est qu'une reconnaissance du pouvoir divin politique préexistant dans l'homme,* saint Thomas vient de nous le dire sous la serve plume d'Emmanuel Vicart. C'était pourtant un sacrilège formel, car Napoléon ne faisait nullement profession de foi catholique[352]. Mais

350 Cité dans *Ascendances, etc.,* p. 60.

351 *La France Chrétienne,* p. 80.

352 Et du reste, beaucoup plus logique que Pie VII, il se mit *lui-même* la couronne sur la tête ! Éh !, voyons, le pouvoir politique "*qui vient de Dieu*" ne résidait-il pas dans la Nation française *en soi* dont il était l'auguste et très-puissant Commettant ? Dans ces conditions, se disait logiquement Napoléon, c'est MOI qui me sacre...!! Le pape, s'il veut, peut bien me lancer quelques gout-

Pie VII le sacre parce que le pouvoir politique *en soi* est divin, revêtu d'autorité divine, qu'il... "vient de Dieu" (saint Paul) dans le sens thomiste hétérodoxe du mot paulinien que nous avons réfuté tout-à-l'heure. De cela, on est obligé de déduire que c'est *parce que l'homme est Dieu en Politique,* qu'il est sacré. Ni saint Thomas ni les papes ne le diront explicitement bien sûr, mais le mauvais germe déposé par eux dans le coeur de l'humanité ne pouvait que... germiner. L'aboutissement s'appellera Hegel. Ce doctrinaire de l'Antéchrist, père spirituel du Marxisme et du Fascisme érigés en opposition dialectique au Capitalisme, ne fera que pousser à l'ultime le raisonnement thomiste, il posera la chose en termes simplement plus désacralisés, plus "modernes", plus désenveloppés, plus... sincères aussi, on est obligé de le dire. Car ce venin politique-là, le pire de tous, celui de l'Antéchrist qui fait adorer le dieu du monde dans l'État, se trouve primitivement... chez les scolastiques. Pour conclure, on ne peut s'empêcher de se demander comment il se fait que saint Thomas ne s'est pas arrêté avant de poser cette antéchristique et abominable définition qui met le Christ *derrière* l'homme, en Politique ?!? Question en vérité fort troublante.

C'est en tous cas à cause de ce damné raisonnement qu'on voit par exemple l'auteur de cet article, collé à saint Thomas à faire pâlir de jalousie une sangsue, articuler une profession de foi moderniste quant à l'origine surnaturelle du pouvoir politique Très-Chrétien... sans évidemment s'en rendre le moindre compte. En effet, il écrit, bien sûr, on n'en doute pas, avec les meilleures intentions du monde : "Créer les conditions de salut du plus grand nombre : tel est l'idéal chrétien de la Politique défini par saint Thomas, et tel qu'on le trouve exprimé dans le cérémonial du sacre des roys de France. *Par lui, le pouvoir temporel chrétien entre dans l'univers surnaturel chrétien*"[353]. Hé bien !, on est désolé de le dire, mais il y a là encore une profession de foi absolument et formellement hérétique : ne croirait-on pas en effet lire du... de Lubac, qui voulait que le naturel *produise* du surnaturel. En effet, le temporel chrétien ne peut entrer dans l'univers du surnaturel chrétien *que par l'effet d'un Sacrement,* c'est-à-dire par un moyen du... surnaturel. Or, l'intellection de la perfection chrétienne en Politique ou "idéal chrétien de la Politique défini par saint Thomas" comme dit Emmanuel Vicart, n'est pas en soi un Sacrement ! Cela ne peut donc absolument pas faire passer de soi, comme le dit l'auteur, du naturel au surnaturel. Mais alors, on ne peut manquer de se poser la question : où est-il donc, dans leurs raisonnements, ce Sacrement théologiquement indispensable à la transmutation surnaturelle ? *Nulle part, justement, dans la thèse thomiste.* Il ne saurait résider dans le Sacre, puisque saint Thomas professe soigneusement, suivi roue dans la roue par Emmanuel Vicart, que le Sacre royal n'est qu'un sacramental et non un Sacrement. Or, qu'on retienne dans la thèse thomiste comme moyen théologique de transmutation du naturel au surnaturel, l'idéal chrétien de la Politique ou le Sacre, le moyen théologique utilisé pour

---

tes d'eau bénite de son goupillon : là se limite son rôle. Rien à lui rétorquer, si l'on suit saint Thomas. Ce qui aggrave le scandale, c'est qu'on n'avait affaire qu'à un hypocrite : il ne rétablissait la Religion catholique en France que parce qu'elle était celle de "la grande majorité des français" (Concordat de 1801, non pas dans les articles organiques mais dans le corps du texte), et qu'il avait besoin *pour asseoir son autorité politique sur les français* de la force de cohésion sociale qu'elle générait dans la France. Le misérable avait déclaré à ses soldats, quelques années auparavant, dans l'expédition d'Égypte : "Il faut être musulman avec les musulmans et catholique avec les catholiques". Ce n'est pas tout, et par certaines déclarations, on peut bien voir que la fond de sa pensée était la haine de la Religion catholique et que s'il avait pu, il l'aurait rayé de la face de la terre. Voyez par exemple, sa petite phrase au philosophe-médecin Cabanis : "Je veux rétablir la religion [catholique en France] comme vous la vaccine, *l'inoculer POUR LA DÉTRUIRE*". Selon l'abbé Vial, il aurait même écrit à son frère Joseph Bonaparte, après la mort de Pie VI, faisant écho aux pires sans-culottes révolutionnaires : "Mettez tout en œuvre, pour qu'un autre Pape ne soit pas élu !" (Vial, p. 496). Mais peu importe n'est-ce pas, pour Pie VII appuyé sur saint Thomas : son pouvoir est... *légitime.*

353 *Le sel de la terre,* p. 103.

passer du naturel ("pouvoir temporel chrétien") au surnaturel ("univers surnaturel chrétien") est de toutes façons conçu par eux comme étant de l'ordre de la nature (bien que doté de grâces spirituelles sacramentales mais précisément non-sacramentelles). La conclusion est inéluctable : si l'on passe du naturel au surnaturel par un moyen qui n'est pas *formellement* de l'ordre surnaturel, c'est donc que le naturel *produit* le surnaturel. C'était l'hérésie d'un de Lubac, pour ne parler que de lui, et plus généralement celle des modernistes. C'est bien cela. *Le scolastique est un moderniste en Politique.* Et c'est pourquoi nous dressons avec vigueur notre présent bûcher. Nous verrons au chapitre suivant l'erreur démocrate-chrétienne, mais déjà dès à présent, il faut dire qu'elle provient probablement de l'erreur scolastique en Politique, qu'elle n'en est qu'une sorte d'avatar laïcisé... cuit, recuit et retourné pendant plusieurs siècles dans l'alambic obscur du "vieil homme", avant de ressurgir d'une manière plus moderne.

⚜ ⚜
⚜

En vérité, les papes se trouveront écartelés de plus en plus à partir du XVIIIe siècle entre les deux concepts, celui de la Politique divine du droit divin direct, c'est-à-dire du Dieu qui s'est fait Homme, et celui de la Politique divine *en soi,* ou plutôt qui prétend à la divinité sans la posséder métaphysiquement, c'est-à-dire de l'homme qui se fait dieu. Pour arriver, sous le pontificat de Pie XII, au grand écart. D'un côté, en effet, Pie XII ne sera certes pas en manque ni en reste de faire des discours dithyrambiques, presque exaltés et hors de mise, sur la mission divine de la France, de grandes envolées lyriques sensées enflammer la vertu des français (cf. le prestigieux discours qu'il prononça à Lisieux dans le cadre de la canonisation de sainte Thérèse, en 1937, en tant que légat pontifical), ne voulant surtout pas déroger sur ses prédécesseurs, renchérissant même sur eux dans la proclamation de la mission divine de la France, ce qui d'ailleurs caractérisera tous les papes post-concordataires. Mais, remarquons-le bien, c'est en vain qu'on chercherait dans ces discours déjà prolixes, verbeux et pré-montiniens, ce qui fonde *de jure* cette mission divine, à savoir l'élection divine au sens fort, la charge et la grâce données par le Christ à la France de gérer en Nom Dieu la Politique universelle des peuples ! D'un autre côté, quand la situation internationale exigera dans l'urgence une action politique universelle immédiate, qu'il ne s'agira plus cette fois-ci de simples discours mais d'actes concrets et immédiats pour assurer la paix dans le monde au-dessus de chaque peuple, nous voulons parler du sortir de la seconde guerre mondiale, à quel saint voit-on Pie XII se vouer ? À la mission divine de la France, comme ses allocutions nous auraient donné le droit de l'espérer, et comme l'exemple de ses prédécesseurs l'y incitait ? Nenni, nenni, le pape s'adresse... à l'O.N.U., la maçonnique O.N.U.. Et pas à la fin de son pontificat, mais dès le début, dès la Noël 1939, alors qu'elle n'existait… pas encore, message réitéré *dans l'impénitence* à TOUS les Noëls suivants, jusqu'à la fin de la guerre, jusqu'après la guerre, jusqu'à la fin de son pontificat. Certes, dans ces radio-messages importants, il dit que l'O.N.U. a des défauts, mais il n'en veut pas moins la tenir comme *le seul chemin à prendre* pour la gestion de la Politique universelle et il lui en reconnaît avec chaleur la mission... *Avec chaleur* est bien le mot juste : "Personne, dira-t-il en substance, ne fait des voeux plus ardents pour

l'instauration d'un organisme juridique international, que Nous-mêmes"... Nous verrons cela en détail plus loin.

Mais, ô lecteur, pourquoi cette contradiction ? Hypocrisie, manque de Foi, de la part des papes modernes ? Oh non, certes pas, jusqu'à Paul VI inclus[354], nous vénérons trop la papauté pour le penser, et d'ailleurs il n'est que trop fondé que les papes depuis Pie VII sont tous sincères et de bonne foi. *Mais, depuis la Révolution, ils sont tout simplement complètement ÉCARTELÉS entre la Politique humaine qui se fait Dieu, et la Politique divine qui se fait homme. Et ils le sont principalement à cause de la scolastique.* Or, la première se fait Dieu sans la grâce de Dieu, elle est donc réprouvée, "intrinsèquement perverse" pour reprendre la formule cette fois-ci heureuse de Pie XI à propos du communisme, et doit s'effacer complètement devant la seconde. LES PAPES N'AURAIENT JAMAIS DÛ LA SOUTENIR EN LA CANONISANT CONCORDATAIREMENT, Y ENGAGEANT L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE. Le drame, c'est qu'ils ont été abusés par la pensée scolastique en la matière, qui, par obsession philosophique, fera toujours abstraction de cette absence de grâce divine dans la Politique humaine, sous le spécieux et luciférien prétexte thomiste qu'elle a une forme divine suffisante pour sa validation métaphysique. Ils s'appuyeront tous, en effet, sur la scolastique, pour se rassurer sur l'orthodoxie du chemin nouveau qu'ils empruntaient depuis la Révolution, à la suite de Pie VII et de son fameux Concordat, premier du genre avec un pouvoir politique anti-christ. Léon XIII posera en toutes lettres dans son abominable Encyclique aux français, génératrice du Ralliement maudit, que "l'Église ne réprouve aucune des formes variées de gouvernement, pourvu qu'elles soient aptes *en elles-mêmes* à procurer le bien des citoyens"[355], le fameux et hérétique *en soi* scolastique ! La contradiction générée par Pie VII mais intellectuellement posée par saint Thomas d'Aquin et les scolastiques en général, éclatera scandaleusement sous Paul VI, très-intelligent et très-fidèle fils spirituel de Pie XII (contrairement à ce que certains "très-petits docteurs" traditionalistes s'entêtent à vouloir faire croire).

Ce pape, d'une manière générale, avait d'ailleurs fort bien saisi cette contradiction interne rentrée dans l'Église (d'où sa fameuse phrase de 1972 : "La fumée de Satan est entrée dans l'Église"), mais, la tête dans un nuage utopique, tel Pie XI, tel Pie XII, il aimait mieux vouloir s'imaginer que la symbiose entre les deux concepts se passerait bien... Comme si le salut pouvait sortir du mariage de Satan avec le Christ ! Lisez, ou plutôt daignez relire car vous l'avez sûrement déjà lu, c'est dans le discours de clôture du Concile du 7 décembre 1965, date fatidique qui vit également la signature de l'hérétique *Dignitatis Humane Personnae* sur la liberté religieuse, et dites-vous bien que si la phrase est prononcée d'une manière générale, elle cible en plein notre sujet : "... La religion du Dieu qui s'est fait homme [l'élection divine de la France ! l'Infaillibilité de l'Église !] s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait Dieu [la Politique *en soi !*, l'homme religieux *en soi !]*. Qu'est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver ; mais cela n'a pas eu lieu. La vieille histoire du Samaritain a été le modèle de la spiritualité du concile. Une sympathie sans bornes l'a envahi tout entier. (...) Reconnaissez-lui au moins ce mé-

---

354 ... auquel on peut ajouter à l'extrême, si l'on y tient, Jean-Paul 1er, qui a joué *les prolongations* (mais quant à le canoniser, il faut vraiment s'appeler l'abbé de Nantes pour le faire et n'avoir aucune conscience du ridicule ni non plus du simple bon sens..!).

355 Encyclique *Libertas* du 20 juin 1888. Pour bien montrer que c'est une pensée fondamentale de l'Église officielle post-concordataire, nous tirons cette citation, que nous avons déjà rappelée, de... Pie XII, qui l'utilisait dans son Radio-Message de Noël 1944.

rite, vous humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes, et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme"[356]. Pour supprimer la tension spirituelle insupportable résultant du conflit entre l'homme qui se fait Dieu et le Dieu qui s'est fait homme, Paul VI préconisait à l'Église... la tendresse iréniste, le baiser Lamourette, s'appuyant à tort sur la Parabole du bon samaritain (car le bon Samaritain fait la Charité à *un homme,* pas à une *fausse doctrine !)*. On n'aurait su s'illusionner plus follement. Car si l'homme est fait "à l'image de Dieu"[357], si *la forme* de son être, et donc la Politique *en soi,* est certes divine, cet homme a impérativement besoin de Dieu et d'une grâce spéciale extrinsèque à lui, pour être *vraiment* Dieu, pour rencontrer le Dieu qui se fait homme *quotidiennement* comme le révèle le Pater[358], sa forme divine ne pouvant produire le fond substantiel de la Divinité, l'Être Vivant de Dieu Un en Trois Personnes. En tout état de cause, la "rencontre", comme dit Paul VI, ne pouvait donc pas se passer sans conversion *formelle* de l'un à l'Autre...

La nécessité théologique du droit divin direct en Politique, les papes, donc, l'ont... "oublié", chose inouïe, abominable, effrayante, apocalyptique en vérité. Le problème, c'est que saint Thomas et les scolastiques en général l'avaient "oublié" bien avant eux tous, c'est-à-dire APOSTASIÉ.

⚜ ⚜ ⚜

Mais sortons du problème de l'Église officielle et descendons à notre présente situation bassement politique. Comprenons bien que des gens comme le démocrate Le Pen ne peuvent *absolument pas* représenter le catholique digne de ce nom. Ils en sont même les ennemis. Voire les *pires* ennemis. Parce que, dans le principe de leur action politique, ils appuient délibérément la réalisation du bien commun sur le principe démocratique des sociétés *en soi,* autrement dit sur les efforts de l'homme déchu, et non sur le Christ apportant *vraiment* ce même bien à cet homme déchu, par un droit divin direct. Avec Le Pen, nous sommes d'ailleurs en présence d'un néo-fascisme doctrinalement très-redoutable, beaucoup plus nocif que le premier parce que, contrairement à lui, il s'intègre la forme du catholicisme sans cependant le professer[359]. D'une certaine manière, le FN est une tentation plus périlleuse pour des chrétiens que Mussolini ou Hitler qui, eux, au moins, annonçaient la couleur ; et l'*Opus Dei* réalise en parallèle pour le monde conciliariste *bcbg* ce que Le Pen réalise pour les traditionalistes. Il y a en tous cas dans l'attitude des catholiques qui veulent soutenir ces gens-là une similitude très-marquée avec les antiques pharisiens qui voulaient se

---

356 *Paul VI,* D. C. 1966, col. 63-64.

357 Gen. I, 27.

358 Dans le texte grec, la formule signifie : "Donnez-nous le Pain *super-essentiel*", c'est-à-dire le Christ Lui-même. C'est sa Personne divino-humaine qu'on demande à Dieu tous les jours de nous donner, parce qu'on ne saurait s'en passer, le pain matériel sur lequel on s'est obsédé n'étant que le surcroît de ce Pain divin. D'ailleurs, le miracle de la multiplication des pains et poissons le prouve, le Christ nous donne le pain matériel surabondamment dès lors qu'Il est *présent* quotidiennement avec nous ! C'est cela le vrai problème politique : informer la sphère politique de la Vie du Christ, du Christ Lui-même, parce que le Christ nous donne le bien commun dès lors qu'Il est présent avec nous, nous n'avons pas à nous en occuper. Nous verrons mieux cela dans notre chapitre descriptif de la Société Très-Chrétienne. D'où l'insanité morale des dirigeants du journal "Présent", qui se vantent, par le biais démocratique, d'être toujours là en Politique. Vous êtes toujours là ? Et alors ? Qu'est-ce qu'on en a à foutre de votre *présence d'hommes* s'appuyant sur les règles démocratiques !!! Elle ne répare rien, ne sauve rien, puisque vous n'agissez pas *en Nom Christ !*

359 "Dans les derniers jours, viendront des gens qui professeront le Christ en rejetant ce qui en fait le fond" (saint Paul).

passer du Messie véritable pour se sauver eux-mêmes. Car depuis la Révélation, tout pouvoir politique qui ne s'appuie pas explicitement sur le Christ, est, en effet, invalide[360]. Bien sûr, dans la pratique de notre vie de tous les jours, nous sommes hélas souvent obligés de *tolérer, supporter,* des pouvoirs politiques qui ne sont pas rapportés explicitement au Christ voire qui y sont explicitement opposés. Mais nous écrivons bien : *tolérer, supporter,* et surtout pas : leur reconnaître une validité ou légitimité, et encore moins militer pour eux... comme on le fait, ne serait-ce qu'en glissant un bulletin *blanc* dans l'urne, pour ne surtout pas paraître ne pas bêler comme les moutons de Panurge...! Avant d'être tondu...!

Tolérer, supporter. Il s'en faut, cependant, que ce soit l'ordre normal des choses !!! Car depuis que Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu racheter l'homme, *tout pouvoir politique Lui est soumis.* C'est uniquement parce que nous sommes entrés dans la Passion, parce que c'est l'heure de la puissance des ténèbres, que nous sommes obligés la mort dans l'âme de supporter la non-soumission au Christ des pouvoirs politiques. Rentrons dans le concret. Certains historiens superficiels et spirituellement primaires ont voulu accuser Clovis de barbarie bien peu chrétienne quand il supprime quasi sauvagement Syagrius, Ragnacaire, Cararic, et surtout Sigebert-le-boîteux et son fils, ainsi que d'autres roys païens de son monde politique, avant ou après sa propre conversion. C'était cependant des actes de grande miséricorde pour les peuples qui étaient sous le pouvoir païen de ces roys, que Clovis libérait sociopolitiquement du joug du démon, des actes de grande Foi dans l'Institution politique que le Christ allait ou venait de fonder par lui et à laquelle ne voulaient pas se soumettre ces réfractaires ! Car, depuis la Noël 496, un monde politique nouveau, le Règne du Christ, était né et incarné *enfin* sur cette terre, pour la libération et l'épanouissement complets de l'homme, si longtemps écrasé sous la domination du péché en Politique (esclavagisme et exploitation des faibles, inexistence d'un statut pour les femmes et les enfants, idolâtrie publique voire nationale et obligatoire "agrémentée" de prostitution officielle voire de sacrifices humains, etc.). Ce Règne passait par Clovis qui en était fort conscient. "Marchons *avec l'aide de Dieu,* haranguera-t-il ses antrustions lors de la conquête sur les Wisigoths d'Aquitaine, et lorsqu'ils auront été vaincus, nous soumettrons leurs terres à notre domination"[361]. Clovis avait un combat très-solitaire, très-méritoire, à mener pour faire triompher le Bien sur le mal dans la chose politique, lui nouveau converti. Tout ce qui voulait en rester "à l'ombre de la mort" de l'Antiquité, et y faire rester sous la coupe de Satan les peuples, *au grand péril de leur salut éternel,* devait disparaître sans retour. Si pas de gré, de force. Ainsi du romain Syagrius qui voulait faire perdurer par ambition personnelle l'antiquité esclavagiste, ainsi encore des roys francs voulant en rester à leur paganisme tribal et leurs moeurs

---

360 "Il est impossible que Jésus-Christ accepte de déléguer *à qui que ce soit* une autorité sur laquelle Il ne conserverait pas son autorité propre en vue du but final de sa Rédemption. Pareillement, il doit Lui être impossible de renoncer à la moindre parcelle d'autorité sur les *moyens* à employer par la Société pour atteindre son but, ou sur les volontés qui se sont unies en Société" (P. Philippe, 4e leçon, 9e question-réponse, p. 19).

361 Il commencera par la reconquête de Tours, "tête d'une province, la Troisième Lyonnaise, dont tout le territoire était maintenant sous son autorité. Dès son entrée, il y promulgua «par respect pour saint Martin», un édit afin que personne n'osât prendre aucun aliment aux dépens de cette région, sauf de l'herbe et de l'eau" (H. F., II, 38). Il s'agissait, dans l'esprit du roy [Clovis], d'une guerre de libération. On n'allait donc pas se nourrir sur l'habitant comme c'était l'habitude en guerre de conquête. Bien mieux, comme le prouve la suite du récit, il n'était même pas question de réquisitionner du foin pour les chevaux de la cavalerie. Clovis fit ainsi immédiatement exécuter un homme qui s'était rendu coupable d'un tel acte : «Comment espérer la victoire si nous offensons saint Martin», dit-il. Nous retrouvons, outre la reconnaissance pour celui qui l'a converti, *la notion d'une victoire venue d'ailleurs et non pas du chef de guerre*" (Rouche, p. 305). C'est un historien laïcard qui le dit !

scandaleuses (surtout le "cousin" Ragnacaire, probablement sodomite...), à la mode païenne de la matrilinéarité, de la succession par la famille élargie.

"Non seulement l'oeuvre de Clovis aurait disparu s'il n'avait point agi ainsi, mais de plus ces crimes étaient ceux-là mêmes qui plaisaient à Dieu. Grégoire de Tours, dans son appréciation (...), ne fait que mélanger (...) des références bibliques (II Roys, III, 6 ; XXIV, 14 & XV, 3), concernant de pieux roys de l'Ancien-Testament : David, Salomon, Joas et surtout Josias (640-609 av. J.-C). Tous marchaient dans la justice d'un coeur droit et faisaient ce qui plaisait à Dieu. (...) Quant à Josias, son oeuvre essentielle fut, en détruisant les idoles et les temples où se pratiquaient prostitution sacrée et sacrifices humains, de restaurer la loi de patrilinéarité aux dépens de la matrilinéarité. *Or, c'est ce que fait Clovis.* Que l'on n'aille donc point qualifier, après cela, Grégoire de Tours d'historien naïf[362]. (...) Pour lui, Clovis est une nouvelle figure de roy pieux qui n'hésite pas à détruire les structures familiales païennes par la violence. Sans citer Josias, il signifie à son lecteur imprégné d'Ancien-Testament, que Clovis a voulu instaurer la succession par ses fils et restaurer la Loi, celle du père séparateur. En cela, il est bien un fondateur"[363]. Clovis a donc peut-être une paille dans l'oeil, il agit certes encore farouchement, mais il mène héroïquement le *bonum certamen,* le bon combat du Christ ! Il avait en effet grand mérite à cela, c'est pourquoi sous Louis XIV on a eu fort raison, en France, de l'inscrire au martyrologe. Clovis a eu une Foi vraiment héroïque, sur le plan public comme sur celui privé (nous dirons tout-à-l'heure son extraordinaire respect des lois catholiques du mariage, vraiment époustouflant pour un roy nageant dans les moeurs germaniques de l'époque ! Dès sa conversion, il s'éleva immédiatement au rang de saint Louis IX, bien plus haut qu'un Louis XIV ou un Louis XV, incapables de suivre son exemple bien que vivant quant à eux dans une société depuis longtemps catholique !). Clovis a payé sans compter de sa personne jusqu'à sa mort, pour relayer l'élan de la Providence divine pour l'assainissement et le rachapt de la sphère sociopolitique universelle (un seul homme politique, aux Temps Très-Chrétiens, semble pouvoir lui être comparé, c'est Garcia Moreno, encore que son action ne concerna que son propre peuple équatorien).

C'est pourquoi Grégoire de Tours le donne en exemple aux roys de son temps (ces fameux fils et petit-fils de Clovis, qui, certes, en avaient bien besoin !), en ces termes non-équivoques : "Rappelez-vous, dit saint Grégoire, ce qu'a fait le premier auteur de vos victoires, qui a mis à mort des roys hostiles [notez bien que pour Grégoire, il s'agit d'actes à inscrire *au crédit* de Clovis, et non à son passif...], qui a écrasé des peuples mauvais et soumis ceux qui sont de la patrie [il veut dire les Burgondes et les Wisigoths ! preuve magistrale que l'idée de patrie ou Gaule Unie était parfaitement perçue, môssieu Rouche, contrairement à ce que vous en dites, dès les temps

---

362 "On suppose assez volontiers que Grégoire de Tours était crédule, c'est-à-dire qu'il croyait facilement et sans preuves tout ce qu'on lui disait. On en jugera par le fait suivant. En parlant du bois de la vraie Croix, il dit : «Sa vertu nous a été manifestée de cette manière. Quelqu'un nous présenta un voile de soie très-vieux, qu'il disait avoir enveloppé la Croix du Seigneur à Jérusalem. Dans notre rusticité, la chose nous parut incroyable ; et nous cherchions à deviner comment il avait pu mériter une pareille faveur ; (…) l'homme répondit : quand j'ai été à Jérusalem, j'y trouvai l'abbé Futen, qui jouissait d'une grande faveur auprès de l'impératrice Sophie ; car elle lui avait confié tout l'Orient comme à un préfet. Je m'attachai à lui, et quand je partis de l'Orient, j'en reçus et des reliques de saints, et ce voile qui enveloppait alors la sainte croix. Cet homme m'ayant ainsi raconté la chose, il me remit le voile. [Puis, après avoir éprouvé la vertu de ce voile par les guérisons miraculeuses qu'il opérait, ce n'est seulement alors que Grégoire de Tours crut]». Voilà comme Grégoire expose lui-même sa manière d'agir. Il nous semble que ce n'est pas là croire à la légère ni sans preuves. Le récit de son pèlerin est confirmé par l'Histoire. Cet abbé Futen, que le docte Ruinart avouait ne pas connaître, est l'abbé Photin ou Photius, beau-fils de Bélisaire, qui, comme nous l'avons vu, fut envoyé en Égypte par l'empereur Justin et l'impératrice Sophie, avec des pleins-pouvoirs pour pacifier toutes les églises d'Orient" (Rohrbacher, t. IX, p. 316).

363 Rouche, pp. 330-331.

mérovingiens !], et qui vous a laissé sur eux une autorité SANS TACHE et sans conteste. Et malgré cela, il n'avait ni or ni argent comme vous". Aimoin, un auteur du temps, peut écrire de Clovis : "Jusqu'au terme de ses jours, on vit persévérer en lui le soin de la Religion et la vigueur de la justice"[364]. "Au concile d'Orléans tenu en 511, à la suite même des «crimes» attribués à Clovis, ce ne sont que félicitations sur son zèle pieux et son humanité. Et ce sont là des témoignages vraiment contemporains. Dans les documents anciens ou même contemporains, on ne trouve aucune trace d'assassinats politiques [au sens négatif du terme, c'est-à-dire dont la motivation serait l'ambition, la passion, l'envie, la cupidité, etc.] à la charge de Clovis ; la calomnie ne commence son cours qu'après la mort de ce prince", précisait Godefroid Kurth... Il aurait pu rajouter que les géniteurs de la Nation française, Clovis et Clotilde, furent attaqués aussi dans la sainte reine, et qu'un misérable osa interpoler l'*Histoire des Francs* de saint Grégoire de Tours, en calomniant odieusement sainte Clotilde[365].

Nous verrons d'ailleurs dans un chapitre suivant que, d'une manière vraiment merveilleuse et inexplicable sur le plan humain, toutes les puissances politiques de l'Antiquité, romaine ou barbares, non illuminées par le Christ, tombaient soudainement devant le *Regnum Francorum*, s'évanouissant brutalement en fumée comme mystérieusement et miraculeusement ! Tous ces faits, pris ensemble ou séparément, loin d'être "la banalité historique de tous les siècles" (Léon Bloy), sont au contraire très-exceptionnels, ils ont un grand sens : *l'Être d'Amour du Christ, à la fois politique et divin, évanouissait tous les autres êtres de raison politique qui n'avaient pas tirés de Lui leur existence, ne Le connaissant pas et ne voulant pas Le connaître*[366]. Ah ! c'est bien peu dire que le Bon Dieu n'avait que faire des sociétés *en soi* qui obnubilent saint Thomas et les papes scolastiques, concordataire et post-concordataires !!! *Il les détruit radicalement, sans miséricorde, N'EN TENANT AUCUN COMPTE, pour faire un monde nouveau.* Tout, dans l'ordre politique, devait être reconstruit et revalidé dans le Christ, dans l'Ordre Très-Chrétien. Car, hâtons-nous de le préciser, le Bon Dieu, plus encore que l'épée de Clovis, faisait certes s'écrouler les sociétés *en soi* antiques, mais c'était pour les faire mieux re-naître dans les Nations européennes qui *TOUTES,* saisissons-le bien, sont peu ou prou politiquement fondées par le levain franc : c'est le franc Très-Chrétien qui fera *lever* les Nations, principalement par l'organe de Charlemagne,

---

364 Dom Bouquet, t. II, p. 40.

365 Cf. le n° 19 du *Sel de la terre,* pp. 63-69.

366 Les vaincus ne cessaient de venir ainsi grossir la petite armée de Clovis dont on est sûr qu'elle n'était composée que d'un peu plus de 3000 guerriers de profession lors de son baptême. L'épisode breton nous remplit d'émotion. "Clovis offrit aux Armoricains [quelques années après la victoire sur Syagrius, donc aux alentours de son baptême], la possibilité de mariages mixtes entre les deux peuples puisqu'«ils étaient chrétiens», ce qui profitait surtout aux Bretons. Pour satisfaire leurs réflexes antifiscaux, il fut entendu «que les Armoricains, bien que sujets des Francs, ne leur [paieraient] ni impôt ni taxe». Grégoire de Tours confirme que Clovis établit sa domination sur les Bretons (H.F. IV, 4), mais elle fut chèrement payée. En renonçant au prélèvement des impôts romains, il obtint la participation des troupes armoricaines à ses campagnes puisque les deux peuples étaient désormais alliés. Procope souligne que les effectifs en furent accrus. Tel était le but poursuivi par Clovis. Ses contingents de fantassins allaient désormais être renforcés, non seulement par les cavaliers lourds alains de l'Orléanais, qui n'avaient plus d'adversaires, mais surtout par des hommes venus d'Armorique et de Bretagne surgis de la nuit des temps celtiques. Ainsi le souverain accédait-il à la maîtrise de la reine des batailles de l'époque, la cavalerie lourde, qui avait jusqu'alors rendu les Goths invincibles. On comprend qu'il ait fait des concessions... Toujours d'après l'enquête de Procope, des Romains «en garnison aux extrémités des Gaules», eux aussi chrétiens et désireux de ne pas se rendre aux ariens puisque le pouvoir politique romain était tombé [en 476], «se livrèrent, avec leurs étendards militaires ainsi que leurs terres, qu'ils avaient gardées longtemps pour les Romains, aux Arboryques [armoricains] et aux Germains [Francs]». Il s'agissait de garnisons frontalières ou côtières qui faisaient partie des anciennes circonscriptions militaires, comme celle du *dux Tractus Armoricani.* Elles passèrent aux Francs de Clovis avec armes et bagages, uniformes et bannières portant le *labarum* de Constantin aux initiales du Christ [!]. Trente ans plus tard, dans les armées du fils de Clovis, on remarquerait encore ces troupes romaines arborant les mêmes uniformes dans les moindres détails jusqu'aux *caligae,* les godillots cloutés à tige montante" (Rouche, pp. 295-296).

c'est-à-dire de par la Grâce divine politique du Christ issue de la Noël 496, ce que nous verrons très en détail dans un prochain chapitre.

Quant aux autres "nations" extra-européennes (en Chine, en Afrique, dans les Amériques, en Australie, etc.), il faut bien dire que jusqu'au XIXe siècle, TOUTES, sans exception, restent dans la patouillerie morale indigne de l'homme de nos barbares non-convertis du... Ve siècle[367]. Leurs autorités politiques, si tant est qu'on puisse admettre qu'elles sont constituées, ont certes un être de raison (comme celles des peuples de l'Antiquité qui n'avaient pas vu le Christ), mais le chrétien digne de ce nom, qui comprend que la Foi *va jusque dans la Politique,* ne doit en droit reconnaître aucune validité ni légitimité véritables à cesdites autorités parce qu'elles ne manifestent pas explicitement le Règne du Christ, qu'elles ne se rattachent pas à l'Ordre nouveau Très-Chrétien. Il doit, dans ces "pays de mission", pas seulement religieuse mais politique (on serait presque tenté de dire : *surtout* politique), *commencer les choses* par y instaurer des gouvernements Très-Chrétiens, c'est-à-dire révélant, manifestant le Christ dans la chose publique, c'est d'ailleurs là sa haute vocation. Les "blancs" certes ne pensèrent pas assez à cela, on n'en disconviendra pas (ils n'y furent d'ailleurs nullement aidés par la *Société des Missions,* laquelle société pontificale, l'esprit infecté de la déviance scolastique en Politique dès le XVIIe siècle, ordonnaient aux missionnaires de laisser les sociétés *en soi* se constituer d'elles-mêmes, comme quelque chose *d'indifférent* à l'Église, et surtout de ne "pas faire de politique"…!). Et on fait remarquer que nous parlons ici des autorités politiques païennes honnêtes et naturelles, qui ne connaissent pas le Christ *par ignorance.* Que dire, grand Dieu du Ciel, de celles qui, loin d'êtres naturelles et ayant simplement besoin d'être plus ou moins ordonnées au Christ, ne possèdent qu'un être *maudit* de raison politique, comme le sont les gouvernements explicitement antichrists ou agnostiques, ceux de la Terreur, du Directoire, des Soviets, des Nazis, de la République française IIIe, IVe ou Ve du (maudit) nom !!! Or, ce qu'on ne peut qu'appeler l'illuminisme philosophico-thomiste en la matière, possède si fort les chrétiens modernes, qu'on verra les papes Pie VII, Léon XIII puis Pie XI, Pie XII, ne prendre comme critère de validité des sociétés constituées, que l'être de raison politique de ces gouvernements...! L'espèce d'obnubilation intellectualiste sur le philosophisme, pris comme *criterium* suprême donnant la cause et la fin dernière de toutes choses, est vraiment incroyable, et fait penser à une véritable gnose, la philosophie n'étant absolument pas le criterium premier à retenir, contrairement à ce qu'on dit encore de nos jours ![368]

Certes, aux temps du Christ puis de saint Paul, Dieu n'a pas encore créé d'Institution politique adéquate à la Révélation, seule l'Institution spirituelle, l'Église, est

---

367 Pierre Tchaadaev (1794-1856), philosophe russe, en était frappé : "Ce n'est réellement que dans la société chrétienne *et qui n'a pas été faite de main d'hommes, acheïropoiète,* qu'on aperçoit un mouvement ascendant véritable, et un principe de progression réelle ainsi que de durée infinie. On aura beau dire qu'aujourd'hui l'Europe n'est plus la chrétienté : elle l'est encore «quoiqu'elle fasse». *L'Europe a reçu, et elle contient toujours en «germe» tous les éléments nécessaires pour qu'un jour LE RÈGNE DE DIEU S'ÉTABLISSE PARMI LES HOMMES DE FAÇON DÉFINITIVE.* C'est là un phénomène unique dans l'histoire du genre humain. Tchaadaev admire «ces puissantes traditions, cette vaste expérience, cette conscience profonde des temps accomplis, ces habitudes fortes de l'esprit, fruit d'un immense exercice de toutes les facultés de l'homme, qui constituent la nature morale des peuples de l'Europe et leur véritable supériorité. Ni le plan de l'édifice [européen], ni le ciment qui a lié ces divers matériaux n'étaient oeuvre humaine : *la pensée du Ciel a tout fait*». C'est à elle seule qu'est due «la perfectibilité des peuples modernes» ; en elle réside «le mystère de leur civilisation» ; d'elle provient cet intérêt supérieur qui «ne saurait jamais être satisfait», car «il est infini : il faut donc que les peuples chrétiens avancent toujours». Qu'on jette au contraire un regard sur notre antiquité païenne ou sur le continent asiatique : vu sous sa couleur véritable, le monde qui existait «au moment où une puissance surnaturelle imprima à l'esprit humain une direction nouvelle [Tchaadaev veut parler de l'Incarnation]», apparaît partout «corrompu, sanglant, menteur»" (Tchaadaev, cité et commenté par Henri de Lubac dans *La postérité spirituelle de Joachim de Flore,* t. 2, pp. 393-394).

368 Exemple récent : le livre de l'abbé Grégoire Cellier, *Le dieu mortel.*

constituée. Assez mystérieusement, l'Institution divine politique a un retard de presque cinq siècles. C'est pourquoi les structures politiques antiques existantes au temps de saint Paul sont *négativement* encore valides (en attendant mieux !), d'où sa demande de "rester soumis aux autorités constituées", et le contexte de l'Épître entendait la puissance romaine ; cette injonction suivait d'ailleurs la parole du divin Maître de "rendre à César ce qui est à César". Il n'en saurait évidemment plus être de même, faut-il le dire (hélas, oui !), depuis que le Christ a *révélé* la nouvelle Institution politique inhérente à la Révélation, celle de la Noël 496. *Si saint Paul avait écrit son Épître APRÈS 496, il aurait demandé aux chrétiens de se soumettre à l'autorité politique Très-Chrétienne, celle du Regnum francorum naissant, comme les grands évêques d'Occident l'ont tous fait, et avec quel enthousiasme libérateur !, au temps de Clovis, parce que le Christ avait manifesté là sa délégation politique pour le Nouveau-Testament avec un éclat aussi grand que pour l'institution davidique dans l'Ancien.*

Les clercs parlent souvent de l'obéissance à l'Autorité politique sous peine de damnation (nous lirons plus loin le très-scandaleux Bref de Pie VI...) : la vie politique de notre pays oblige-t-elle en conscience, quand on est chrétien, et l'obéissance aux autorités constituées est-elle une grave obligation ? Oh ! mais oui, très certainement, mais nous en sommes *catholiquement* convaincus, beaucoup plus et beaucoup mieux que certains clercs, en vérité, cette obéissance aux autorités légitimement constituées étant en effet un devoir beaucoup plus strict que ne le conçoivent généralement les étourdis de notre temps, ensoutanés ou non, qui l'appliquent indûment aux gouvernements maçonniques actuels ! D'où, justement, le très-grand péché quand on se prétend catholique, d'obéir à de pseudo-autorités politiques issues de la Révolution !! Car le devoir politique... EST UN DEVOIR TRÈS-CHRÉTIEN !!! Rappelons-nous qu'aux temps carolingiens, le mot "fidèle" servait à dénommer *à la fois* le chrétien et le sujet de Charlemagne. Un *unique* mot, dans les chartes, pour la chose politique et religieuse. On a dit qu'il y avait là fautif amalgame. C'est un raisonnement de singe orgueilleux et ridicule, jugeant de la beauté de l'homme en regardant sa face simiesque qu'il a l'outrecuidance de prendre comme criterium de perfection, c'est vraiment ne rien comprendre à rien, gros Jean comme devant, par dégénérescence de la Foi ! Si, en effet, le fidèle pouvait être dit l'être à la fois du Christ et de Charlemagne, *c'était justement parce que la Société politique d'alors était arrivée à la perfection, parce que la royauté Très-Chrétienne RÉVÉLAIT le Christ en Charlemagne, au sens théologique du terme, comme Il est manifesté dans le Pape, que cette dite royauté était une Institution divine à l'instar de celle de la papauté*[369]. C'est d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, la raison pour laquelle les assemblées nationales, chez tous les peuples très-christianisés, seront,

---

[369] "Par endroit, ses capitulaires ne sont qu'une paraphrase du décalogue, et on ne sait, en l'écoutant, si on entend parler un père de l'Église ou un chef d'État" *(Les origines de la civilisation moderne,* Godefroid Kurth, citation tirée du n° 17 du *Sel de la terre,* p. 210). Dieu du Ciel, quelle dégringolade depuis lors... Mais le comble du comble, c'est que le singe moderne regardant l'homme carolingien, n'en revient pas de... SA supériorité politique par rapport à lui !!! Et pourtant, quelle supériorité morale, quelle dignité humaine supérieure, dans l'homme politique du Moyen-Âge ! Prenons le siècle le plus décrié, le X^e^, le pseudo "siècle de fer et de barbarie". Qu'y voyons-nous, en Allemagne par exemple ? On y voit ceci. Un roy Conrad demander à son frère d'abandonner ses ambitions politiques de recueillir le trône de Germanie, parce que, pour le bien de la Nation, il valait mieux le remettre à Henri de Saxe, qui était mieux à même d'assumer la stabilité du pays. Or, Conrad avait lutté *pendant tout son règne* contre Henri qui était son ennemi. Ayant dans sa main un pareil conseil, si héroïquement chrétien, que fait le frère ? Il va trouver Henri, lui fait hommage de vassalité, Henri est élu roy grâce à son suffrage, et les "deux princes se lièrent d'une amitié que jamais le moindre nuage ne vint à troubler tant qu'ils vécurent" (Rohrbacher, t. XII, p. 467). Comme dit notre bon historien : "Tels étaient les nobles caractères que l'on voyait dans le X^e^ siècle, siècle pourtant nommé barbare par des siècles soi-disant civilisés, qui seraient fort en peine de montrer quelque chose de pareil" *(ibid.).* Et il ne faudrait pas croire que cet exemple au plus haut niveau de la Politique, soit l'exception qui confirme la règle : PARTOUT, en ce temps-là, dans toutes les couches de la société, on trouve communément de tels épisodes *héroïques, et héroïquement chrétiens,* qui manifestent les mœurs habituelles d'alors…

pendant mille ans, un composé d'évêques et de seigneurs laïques, promulguant *ensemble* les canons ecclésiastiques et les lois civiles. Que ce soit en France, en Angleterre, en Hongrie, ou en Espagne. En voici un exemple : "Donc Ferdinand, premier roi de Castille, fit tenir, l'an 1050, un concile à Coyac, dans le diocèse d'Oviédo, où assistèrent neuf évêques (…). Il y avait aussi plusieurs abbés et tous les grands du royaume. La reine Sancha est nommée en tête de ce concile, avec le roi, son époux, parce que c'était elle qui était proprement reine de Léon. On y fit treize canons [ecclésiastiques], entre lesquels il y a quelques règlements pour le temporel ; *car c'était en même temps une assemblée nationale.* Aussi, ces canons sont-ils promulgués au nom du roy Ferdinand et de la reine Sancha [bien qu'ils concernent quasi tous un règlement chrétien de vie pour tout sujet du roy… d'ailleurs spirituellement assez sévère !]"[370]. Et les gens étaient fort conscients de cette union salvatrice de la Religion et de la Politique, d'où le vocabulaire employé, précisément très-révélateur, un seul mot, *fidèle,* pour la chose religieuse et celle politique. C'est pourquoi, pour en revenir à notre propos, il est évidemment aussi grave de désobéir à l'Autorité politique Très-Chrétienne qu'à celle spirituelle de l'Église.

… Mais quelle incroyable, mais quelle impie absurdité d'orienter le devoir chrétien d'obéissance politique dû aux seuls roys ou princes Très-Chrétiens, vers des antichrétiens !!! Depuis cette date de la Noël 496 en effet, le Christ est *explicitement* révélé dans la Politique. Il faut évidemment y référer le devoir d'obéissance politique, de même que pour la seule Église catholique, apostolique et romaine, dans le domaine spirituel, *sous peine de notre salut temporel à tous, clercs et ouailles, et du péril prochain et grave du salut éternel de tous.* Il est vraiment incroyable de voir les clercs, dans leurs prônes aux fidèles sur l'obéissance dûe aux pouvoirs politiques après la Révolution satanique, n'avoir pratiquement jamais fait cette distinction entre la Politique philosophique naturelle antique et celle *révélée***,** Très-Chrétienne, l'esprit faussé par la philosophie scolastique. La distinction était pourtant capitale à faire, essentielle, mais n'a JAMAIS été faite (les sermons du très-concordataire C^{al} Pie, évêque de Poitiers sous Napoléon III et la suite, notamment, sont absolument scandaleux en la matière... Ne pas oublier que le cher cardinal fut "très souple [!] à l'égard de la politique de «Ralliement» prescrite par le pape Léon XIII, il en fut même l'intermédiaire principal entre le Saint-Siège et le gouvernement français"[371]) !

⚜ ⚜ ⚜

Pour conclure d'une phrase ce bien pénible chapitre, il n'apparaît donc pas que, en Politique, les papes post-révolutionnaires ont su dépasser cette séduction philosophique de la Politique *en soi,* et proclamer que la Politique au Temps des Nations n'avait de validité, de légitimité, que lorsqu'elle était *christifiée, sacramentalisée dans l'Institution de la France Très-Chrétienne "fondée par Dieu"* (loi salique), intégrée dans l'Ordre européen puis mondial Très-Chrétien qui en découle. Le pape Léon XIII en est le chevalier de la Triste-Figure, lui qui a voulu jouer sur les mots et trouver un

370 Rohrbacher, t. XIII, p. 480.

371 *Destin de la France,* Edmond-Robert, p. 59, note 1. L'auteur fait référence aux pp. 359-361 de *La doctrine politique et sociale du Cardinal Pie,* du chanoine Étienne Catta, qui ne le prouvent que trop bien : qu'attendre du reste d'un clerc qui, "jeune vicaire à Notre-Dame de Chartres, *bénit l'arbre de la Liberté*" (p. 360) !!!

être de raison politique dans la République française issue de la "Révolution satanique" (Joseph de Maistre)... à la suite du concordataire Pie VII.

Mais on se voit obligé de dire, après enquête contradictoire, que c'est en suivant la scolastique et saint Thomas d'Aquin[372] *que les papes en sont arrivés là*[373].

[372] Si l'on en voulait une preuve, il suffirait de citer *Immortale Dei* de Léon XIII, du 1er novembre 1885. Qu'y dit le pape, quand il aborde le sujet de la constitution chrétienne des États ? Ceci, qui se passe (presque) de commentaire : "… Il n'est pas bien difficile d'établir quel aspect et quelle forme aura la société, si *la philosophie chrétienne [!]* gouverne la chose publique. L'homme est né pour vivre en société, car, ne pouvant dans l'isolement ni se procurer ce qui est nécessaire et utile à la vie, ni acquérir la perfection de l'esprit et du cœur, la Providence l'a fait pour s'unir à ses semblables, en une société tant domestique que civile, seule capable de fournir ce qu'il faut à la perfection de l'existence [… c'est l'EXACT raisonnement de saint Thomas dans son *de Regno* pour asseoir la nécessité formelle de la société politique, quasi repris *MOT À MOT* du *de Regno* par le pape, ce qui montre bien que les papes, dans leur raisonnement républicano-concordataire, s'appuient bel et bien sur le raisonnement philosophico-scolastico-thomiste…]. Mais comme nulle société ne saurait exister sans un chef suprême et qu'elle imprime à chacun une même impulsion efficace vers un but commun, il en résulte qu'une autorité est nécessaire aux hommes constitués en société pour les régir ; autorité qui, aussi bien que la société, procède de la nature et, par suite, *a Dieu pour auteur* [certes, certes, la nature des choses créée par Dieu exige un chef pour toute société, mais il n'en résulte nullement que le chef a, *de soi,* l'autorité divine : la *nécessité d'un chef* exigée par la nature vient de Dieu, mais il n'en résulte pas que TOUT chef a, *de soi,* l'autorité divine ! Distinguo *capital*, dont ne tiennent nul compte les papes concordataires, et voilà l'origine du dérapage… d'où le pape Léon XIII n'est pas rebuté de tirer de *monstrueuses* conséquences :]. Il en résulte encore que le pouvoir public ne peut venir que de Dieu [cette phrase est franchement scandaleuse dans la bouche d'un pape… mais n'explique que par trop bien le fond du raisonnement qui verra des Pie VI, des Pie VII, des Pie XI, des Pie XII, n'être pas rebutés de signer des concordats avec des régimes *anti-Dieu,* tels celui du Directoire, de l'Empire napoléonnien, des soviets ou du nazisme… puisque *toute autorité constituée vient de Dieu, donc même celles antichrists !]*. Dieu seul, en effet, est le vrai et souverain maître des choses ; toutes, *quelles qu'elles soient [!],* doivent nécessairement lui être soumises et lui obéir ; de telle sorte que *quiconque* a le droit de commander ne tient ce droit que de Dieu, chef suprême de tous. Tout pouvoir vient de Dieu". C'est carrément renverser *antéchristiquement* l'ordre des choses. Pour bien le comprendre, prenons l'exemple du pouvoir de procréer, donné par Dieu à tout homme pubère. Ce pouvoir, *en soi,* vient certes de Dieu : personne n'y contredira. En résulte-t-il, je vous prie, que l'exercice de ce pouvoir, même concédé par tout un peuple à un seul homme *iniquement,* sera *automatiquement* revêtu de l'autorité divine ? Non bien sûr, ce serait, il est à peine besoin de le dire, légitimer l'amour libre, etc. : cependant, quant à la chose politique, le pape répond résolument OUI, sans aucun scrupule de conscience, Léon XIII ose dire dans cette encyclique majeure de son pontificat, que *toute* autorité politique constituée vient de Dieu, *dans le sens indiqué par lui où elle est, de soi, légitimée.* Dans la suite de son encyclique *révolutionnaire,* il pense se rattraper en disant que l'autorité politique n'est légitime que si elle respecte l'Ordre naturel et le bien commun ordonnés à la Révélation. C'est tourner en rond, et ne pas vouloir aborder le problème de fond : pour que toute autorité politique ait le pouvoir effectif de respecter et d'actualiser le bien commun inhérent à la Révélation, il faut une GRÂCE DIVINE extrinsèque à l'homme ; car depuis le péché originel, l'homme n'est plus capable d'opérer, lui avec ses semblables, ledit bien commun. Donc, si selon le discours du pape, toute autorité politique est légitimé du seul fait de respecter le bien commun véritable, cela sous-entend formellement une Intervention divine extrinsèque à l'homme et à lui libéralement donnée pour lui permettre d'opérer ce bien commun ; donc enfin, c'est reconnaître la nécessité théologique formelle du droit divin direct. Mais Léon XIII ne parle aucunement de cette nécessité théologique formelle, il passe à deux pieds joints sur cela, supposant et laissant supposer que l'homme a *en lui-même* le pouvoir de réaliser le bien commun *naturellement,* tel le moine Pélage supposant HÉRÉTIQUEMENT que la nature humaine, même après le péché originel, pouvait encore mériter et actualiser *de soi* la grâce du salut… et, notez-le bien et c'est ce que nous voulions principalement dire dans cette présente note, Léon XIII le dit *en suivant les définitions de la scolastique et de saint Thomas en Politique.*

[373] Cependant, on ne voudrait pas qu'on conclut de notre critique de saint Thomas, hélas obligée en matière politique, qu'on dénie toute autorité au docteur commun et pas plus à la scolastique. Dans la question purement morale et spirituelle, ce qui relie l'homme à Dieu *(religere,* Religion), c'est un maître incontesté, et il mérite là pleinement le titre de "docteur commun". Et justement, sa maîtrise tellement grande dans la chose spirituelle accroît d'autant plus notre ahurissement, notre effarement, notre scandale même, devant ce qu'il ose dire en Politique, ou plutôt... ce qu'il ne dit pas ! Notons tout-de-même cette phrase bien catholique de la *Somme :* "Il ne peut être question d'instituer à neuf une souveraineté des infidèles sur les fidèles" (IIa IIae, q. 10, art. 10). SAINT THOMAS D'AQUIN DONC, INVALIDE FORMELLEMENT LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ET PLUS GÉNÉRALEMENT TOUTE DÉMOCRATIE DE NOTRE ÉPOQUE MODERNE !!!

"Sans la Vérité,
"l'Histoire est un cheval aveugle
"dont on ne peut se servir".

(Polybe)

"Chose étrange ! Les faux-prophètes,
"les fondateurs des fausses religions,
"sont l'âme des lois civiles de ces peuples.
"Ainsi, Confucius pour les chinois,
"Mahomet pour les musulmans,
"Luther pour les réformés.
"*Jésus-Christ seul,* le fondateur
"de toutes les sociétés chrétiennes,
"le souverain législateur,
"le Sauveur du genre humain,
"le Dieu fait homme, *n'a plus un mot*
"*dans le code de la plupart des nations*
"*même chrétiennes !*"

(saint Pierre-Julien Eymard)

IV. RÉFUTATION DES OBJECTIONS CONTRE LA NÉCESSITÉ DE CETTE INSTITUTION DIVINE D'UNE NATION POUR NOTRE TEMPS

1ere PARTIE : L'OBJECTION SCOLASTICO-THOMISTE, A LAQUELLE ON JOINT QUELQUES BROUTILLES. (suite)

Bien qu'admettant ce que nous venons de dire, certains "catholiques et français toujours", avant de rejeter loin d'eux le serpent révolutionnaire lové dans leurs intérieurs politiques, ne manqueront pas cependant de poser l'importante objection que voici : "Oui certes,

nous sommes dans les Temps rachetés explicitement par le Christ et plus dans l'Antiquité. Toutefois, si le Christ, pour les Temps du Nouveau-Testament, se devait de créer une Institution divine pour la Religion, Il n'était nullement tenu de le faire pour la Politique, attendu que la Politique ne concerne que les choses temporelles-naturelles et non éternelles-surnaturelles. Donc, nous ne croyons pas que le Christ a créé une Institution divine politique pour notre Temps, simplement parce que ce n'était pas théologiquement nécessaire". Cependant, c'est tout le contraire qui est vrai. Afin que le Salut éternel de l'homme proposé par la Révélation soit complet, il y a *même* nécessité théologique d'une Institution divine pour la sphère sociopolitique que pour celle religieuse, aux fins premières de la dispensation *complète et achevée* de la Grâce sacramentelle du Christ aux hommes, comme nous en avons déjà posé le principe dans notre premier chapitre mais sans l'argumenter, ce que nous nous proposons de faire ici.

Deux raisons théologiques, en effet, se conjoignent pour en faire une nécessité absolue.

Premièrement, si la chose politique n'a pas immédiatement l'objet surnaturel comme celle religieuse, *elle l'a médiatement,* tous les théologiens savent bien cela. Certes, la Politique s'exerce dans le non-être (les royaumes temporels, même Très-Chrétiens, ne réalisent pas eschatologiquement et substantiellement une actualisation partielle du Royaume final, c'est l'erreur des progressistes que de le croire, ils n'en réalisent, dans le meilleur des cas, qu'une image non-substantielle), *mais cet exercice du non-être politique se fait aux fins de l'être surnaturel, d'un acquêt de l'être surnaturel, d'une substance surnaturelle qui est le salut de l'homme.* Saint Thomas de ce côté-là dit des choses extrêmement intéressantes[374]. Or, on définit la valeur métaphysique d'une chose par sa fin : l'exercice du non-être politique est substantiel, donc la Politique est substantielle dans l'homme. Ce n'est pas le non-être qui devient être, mais l'exercice de ce non-être, son usage, qui est essentiel à l'acquisition du salut par l'homme, du moins ordinairement depuis la Chute originelle. Comme le dit très bien Philippe Veysset, le propre du Politique est "de tirer du non-être, un être propre : ce processus, classique en eschatologie thomiste, et qui est celui de la grâce efficiente, s'apparente à la création «ex nihilo» de l'univers et de l'être humain, il est l'attribut divin, si bien qu'on peut déjà dire que le restaurateur de la cité en dernier ressort ne peut être le Prince [temporel], mais nécessairement Celui dont l'Être surabonde en une effusion créatrice, c'est-à-dire le «logos» divin, le Dieu créateur de la Genèse"[375]. Et Hugues Kéraly, expliquant la pensée thomiste, précise qu'elle "définit la société comme fin seulement intermédiaire, *quoique non facultative,* pour la réalisation de la plénitude humaine [= qui inclut bien sûr la destinée éternelle de l'homme]"[376].

Deuxièmement, la Politique manifeste la vie adulte de l'homme ; or, toute vie adulte, qu'elle soit celle spirituelle ou celle temporelle, nécessite un Sacrement qui lui est propre. En effet, la personne humaine qui atteint sa stature adulte a théolo-

---

374 "Si le bonheur de connaître la vérité était un bien auquel pût atteindre la société, un roy ne devrait être autre chose qu'un docteur. Mais la dernière fin d'un peuple formé en société est de vivre dans la vertu. Car les hommes se réunissent pour vivre heureux ensemble, ce que ne peut faire l'homme isolé de la société. Or, la vie heureuse est celle qui est vertueuse, donc la vie vertueuse est la fin de la société humaine. (...) Mais puisque l'homme vertueux est destiné à une autre fin, qui consiste à voir Dieu, il faut que la société ait la même fin que l'individu. La fin dernière de la société n'est pas de vivre dans la vertu, *mais de parvenir à la jouissance de Dieu par la vertu*" *(de Regno,* livr. I, ch. XIV, pp. 250-251). Passage remarquable. Ainsi donc, la Politique a une fin médiatement surnaturelle.

375 Veysset, p. 21.

376 *Préface à la politique,* Hugues Kéraly, p. 78.

giquement *besoin* d'une augmentation de la vie de la Grâce en son âme pour poursuivre le chemin du Salut. Dans l'ordre spirituel, c'est le Sacrement de Confirmation qui satisfait à cette nécessité. Ce Sacrement, qui fut longtemps donné en même temps que le Baptême[377] et l'Eucharistie (parce que l'Église était persécutée et que celui qui était fait chrétien pouvait être confronté au martyr du jour au lendemain, et donc avoir besoin de la plénitude de la Grâce du Christ sans attendre ; la coutume ainsi établie dès les premiers siècles chrétiens s'en est d'ailleurs prolongée jusqu'au lointain XIIIe siècle, avec des variations suivant les églises particulières[378]), l'est de nos jours dans la première adolescence, et cela, aux temps où l'Église n'est plus persécutée extérieurement, manifeste mieux son objet, qui est de faire du simple baptisé un chrétien achevé, complet, adulte, un *soldat* du Christ comme dit la formule consacrée. Certes, le baptisé non-confirmé qui meurt en état de grâce est sauvé, il ne l'est cependant pas en tant que chrétien adulte, il l'est comme *enfant* de la Foi. Retenons la raison théologique première de ce Sacrement : donner un accroissement de grâce au chrétien lorsqu'il atteint sa vie adulte[379]. *Or, si Jésus-Christ a institué un Sacrement spécial pour la vie adulte du chrétien, la raison en est que la vie adulte d'une personne humaine* nécessite *un nouveau Sacrement, dans tous les ordres possibles des choses* (on aurait pu prendre également l'exemple du mariage : le Christ a institué un Sacrement pour le mariage, parce qu'il manifeste la vie adulte de l'être humain). C'est bien pourquoi il y a nécessité formelle d'un Sacrement pour la sphère politique qui est le passage de l'être humain à la vie adulte, dans sa vie sociale. En effet, avant qu'il atteigne sa vie adulte, l'enfant est assumé par ses parents qui en ont l'entière responsabilité : cet état qui est presque la non-existence individuelle sur le plan sociopolitique (le droit romain manifestait cette loi humaine d'une manière absolutiste, avec le droit de vie et de mort du *pater familias* sur l'enfant), ne nécessite pas un Sacrement particulier : l'enfance est une tutelle, tant dans l'ordre spirituel que dans celui temporel, une tutelle où si l'enfant est responsable, il ne l'est pas en tant qu'adulte (d'où, justement, la Communion solennelle par laquelle il prend à son compte, lui-même, l'engagement de son baptême). Il n'en est pas de même lorsque l'enfant devient adulte, en usant de la vie politique au sens large : il a alors besoin d'un nouveau Sacrement pour la raison précise que l'activité adulte-politique dans l'homme, "contigüe au divin" comme dit lui-même saint Thomas d'Aquin, le nécessite formellement, étant médiatement à fin surnaturelle.

Pour cette double raison conjointe, il faut donc formellement à l'homme une Institution divine, un Sacrement pour la chose politique.

377 C'est ce qui est arrivé à Clovis à la Noël 496, et certains en prendront justement prétexte pour dire qu'il n'y a pas eu de Sacre royal, mais seulement la collation du Sacrement de Confirmation, évidemment faite avec du Saint-Chrême, la Sainte-Ampoule servant précisément à cela : nous règlerons cette question plus loin...

378 Cf. Perrone, t. IV, p. 222.

379 "L'effet du baptême est un esprit de rénovation, de régénération et d'adoption, et l'effet de la confirmation est une grâce de force et de plénitude qui nous fait arriver spirituellement à l'âge viril (…). Le baptême nous fait membres de la cité chrétienne, et la confirmation membres de la milice chrétienne. (…) On donnait [en même temps aux premiers chrétiens] le baptême pour régénérer l'homme ; la confirmation, pour lui imprimer un courage viril ; l'eucharistie, enfin, pour qu'il y puisât un aliment à ses forces, sans qu'on crût faire injure à aucun sacrement, ou que le baptême donnât la grâce à demi" (Perrone, t. IV, p. 189).

L'homme a certes été créé par Dieu avec une âme individuelle et il sera bien sûr jugé individuellement, mais il ne peut ordinairement trouver ou conquérir sa fin dernière que par l'usage du social ou moyen communautaire, c'est-à-dire par le biais du domaine public, sociopolitique : "Il est dans la nature de l'homme d'être un animal social et fait pour être gouverné par des lois sociales, vivant en société, bien plus que tous les autres animaux, comme le prouve la nature de ses besoins"[380]. Et Philippe Veysset, de préciser plus techniquement : "La finalité de la politique est de faire correspondre la volonté du citoyen avec le respect de sa finalité, [qui] n'est pas une finalité absolue mais relative, ce qui la transmue en médiation pour l'accomplissement d'une finalité transcendante et terminale : le Salut éternel. La politique apparaît d'ores et déjà comme ayant une fonction médiane et transmuant une finalité seconde en moyen d'accomplissement d'une finalité première. Saint Thomas distingue ces deux finalités en les nommant : bien intrinsèque [réalisation de la Cité temporelle ou Bien commun politique concrétisé] ou bien extrinsèque [le salut éternel de l'homme]"[381]. C'est du moins l'ordre normal des choses que vivent même l'ermite catholique canoniquement lié à une communauté, donc à un ordre social (et pas moins l'ermite du désert oriental lié à l'Abba, son père spirituel), et le prisonnier dans son cachot, certes dans une forme amoindrie et précisément pénitentielle pour leur être individuel. Seuls le fou, le magicien, le possédé du démon, et... l'âme ayant vocation co-expiatrice, sont privés maléfiquement d'une partie plus ou moins grande de l'expression sociopolitique de leur être (coupablement ou, à l'extrême opposé dans l'échelle de la sainteté, victimalement par co-expiation rédemptrice), d'où l'enfer temporel qu'ils vivent (soit dit en passant, les âmes co-expiatrices, plus nombreuses à notre époque de Fin des Temps, sont dans l'état le plus haut quant à l'héroïcité de la vie chrétienne ; il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet occulté même dans l'Église).

L'usage du moyen politique produit en effet dans l'homme l'image de son achèvement eschatologique en Dieu ; c'est en même temps un apprentissage de sa propre déification formelle[382]. D'ailleurs, le Paradis éternel est en même temps une contemplation individuelle béatifique de Dieu *et* une société... "politique"[383] parfaite, celle des anges et des saints, glorifiée en et par Dieu, parce que l'homme a été créé par Lui de telle manière que la vie communautaire est l'expression d'une partie substantielle

---

380 *De Regno,* livr. I, ch. 1, pp. 206-207.

381 Veysset, p. 19. "Car c'est [le Seigneur Dieu] qui fait le salut des roys, non pas seulement le salut de ce monde, par lequel il sauve les hommes et les animaux, mais encore celui dont il parle dans Isaïe, ch. LI : «Mon salut sera pour l'éternité, celui par lequel il sauve les hommes en les égalant aux anges»" *(de Regno,* livr. I, ch. 8, p. 233). "Ainsi donc, de même que la béatitude céleste est la fin d'une vie honnête dans ce monde, il est du devoir d'un roy de faire que la société se conduise de telle façon qu'elle puisse acquérir la béatitude céleste" *(de Regno,* livr. I, ch. 15, p. 254).

382 "On peut dire que l'homme politique embrasse tous les degrés et toutes les formes d'êtres : il est absolument en immanence et par son action sur ce qui n'est pas lui, il est relativement au monde. La politique est donc, bien davantage qu'un moyen de parcourir les diverses modalités de l'action, un moyen de parcourir les divers degrés qui nous séparent de l'accomplissement ontologique, c'est-à-dire en fait les multiples phases de notre actualisation nécessaire" (Veysset, pp. 71-72).

383 Nous mettons des guillemets parce qu'en réalité, la Politique n'existe à proprement parler que lorsqu'elle est dissociée du privé, situation diviseuse (un des noms bibliques de Satan) dûe au péché originel. Dans l'état de grâce originelle édénique comme dans l'état de Gloire éternelle, la Politique existe certes puisque constitutive de la nature humaine, mais non-exprimée, comme étant intégrée dans un tout plus sublime qu'elle qui comprend en même temps l'expression privée de notre être. Notons cependant avec Philippe Veysset que "la question de la coïncidence de la partie [= privé] et du tout [= public ou politique] dans l'état édénique n'a pas été résolue par saint Thomas. Y avait-il dans cet état simplement consentement absolu (et donc coïncidence des volontés) entre les parties et le tout, ou absence radicale d'autorité du tout sur ses parties, par le fait même, que coïncidant avec leurs finalités, celles-ci étaient ordonnées fondamentalement, et n'avaient donc pas besoin d'une autorité politique qui les ordonnât [explicitement] ? L'on doit toujours tenir compte en tout cas de deux choses : d'une part, de l'existence potentielle d'une autorité politique dans l'état édénique, d'autre part, en supposant une immutabilité de cet état, il est à concevoir sa durée, qui est déjà en elle-même source et forme d'un ordre particulier, l'ordre successif, et suppose un garant, à savoir celui qui est au commencement et toujours, par conséquent le Règne de Dieu" (Veysset, p. 23).

de son être. "*Je crois, credo, (...) en la communion des saints*", professe le catholique ; ce dogme, sur le plan de la Création naturelle, est précisément basé sur la constitution sociale de l'homme tel que Dieu l'a créé, et c'est lui qu'avait synthétisé Aristote dans sa célèbre et juste quoique déplaisante et quasi négative formule : "L'homme est un animal *politique*".

Et saint Thomas d'Aquin, s'appuyant comme à son habitude sur Aristote[384], exprime cela très-fortement en son *de Regno,* mieux encore que lui parce que mieux lié à Dieu, voyant même la Politique comme la philosophie accomplie, la science la plus haute, "la plus contiguë au divin" pour l'homme (ce sont ses propres termes), la plus utile et à la fois indispensable pour l'acquisition de son salut. "«Si, écrit saint Thomas, la science principale est celle qui traite de l'objet le plus noble et le plus parfait, la politique sera nécessairement cette science principale, et architectonique à l'égard de toutes les autres sciences pratiques». Il se réfère ensuite au livre X de *L'Éthique* d'Aristote, où il est dit que «la philosophie *s'achève (perficitur)* avec la politique»"[385]. "Saint Thomas déclare qu'en procédant (comme la nature) du simple au complexe, les hommes en viennent à réaliser des oeuvres de plus en plus *parfaites.* De tous les «produits» de la raison, la société [c'est-à-dire la Politique concrétisée] sera nécessairement le plus parfait (car à l'égard de l'ensemble des communautés humaines, familiales, locales, mais aussi scolaires, professionnelles, corporatives, etc., la communauté civile se définit comme étant la «dernière» de toutes : elle représente ce que l'homme réalise de plus complexe). [Et c'est pourquoi Hugues Kéraly notait que saint Thomas, parlant de la société] ne ménage pas ses qualificatifs : *ultima, principalissima, perfectissima...* Le père Schwalm l'a fait voir lumineusement (dans *La société et l'État,* p. 26 de notre édition) : «L'individu reçoit de la société la conservation et le perfectionnement de sa nature spécifique. Il est perfectionné par elle encore en certaines spécialités restreintes. Il est en effet artisan, patron, savant, magistrat, homme politique. Or la société renferme, cause, conserve toutes ces spécialités. *Elle réalise la perfection maxima de l'espèce humaine.* Elle est donc souverainement digne d'être aimée, sans arrière-vue intéressée»"[386]. C'est pourquoi "l'exercice de la science politique restitue-t-il avec précision toute notre condition, qui est à l'image de celle de notre connaissance : l'homme porte en lui, individuellement considéré, une nécessité, une potentialité, qui est celle de la béatitude du Ciel. Mais, l'actualisation de cette potentialité est subordonnée à un contingent, qui est d'ordre historique, politique, et la poursuite mécanique, linéaire, obstinée, on peut dire a-scientifique de cette actualisation la condamnerait gravement (mais jamais irrémédiablement). La collectivé hu-

---

384 "Dès lors que des hommes vertueux et d'une probité éprouvée se chargent de gouverner le peuple et le dirigent par des lois sages, non seulement ces hommes semblent guidés par la main de Dieu, mais encore ils tiennent sa place sur la terre, parce qu'ils maintiennent les hommes en société, ce qui est nécessaire à l'homme puisqu'il est un animal social, comme le dit Aristote dans le 1er livre de sa *République.* En sorte que dans ce cas, l'autorité paraît être légitime" (livr. III, ch. 5, p. 318). Ce que ne dit pas saint Thomas, et l'omission est très grave, c'est que si Dieu délègue directement l'autorité politique aux gouvernements de l'Antiquité sans passer explicitement par le Christ, c'est *parce que* la Révélation n'était pas intervenue chez les hommes. Il faut d'ailleurs noter qu'il s'abuse lorsqu'il suppose la justice politique pour le monde antique : elle n'était qu'inchoative, même chez le peuple le plus politiquement policé de l'Antiquité, celui romain, et n'existera véritablement que dans la chose Très-Chrétienne... précisément par la Grâce du Christ explicitement manifestée de droit divin direct dans le *Regnum francorum.* Mais nous venons de traiter cette question dans les précédents chapitres. Pour l'instant, nous citons ce passage de saint Thomas pour bien montrer qu'il considère la qualité sociale comme tellement inhérente à la nature humaine, qu'il suppose que les chefs naturels d'un peuple réalisant la chose sociale parmi eux, tiennent la place de Dieu... "C'est pourquoi Aristote affirme, à la fin du dixième livre de l'*Ethique,* que la philosophie des choses humaines «s'achève» avec la politique", dit saint Thomas, dans la *Préface à la Politique d'Aristote.* La Politique est donc l'exercice de notre faculté la plus élevée.

385 Veysset, p. 62.

386 Kéraly, p. 108.

maine [moyen du Politique] est une forme d'intrusion du contingent dans la nécessité de notre actualisation comme image parfaite du Créateur. La science politique peut enfin se définir comme ce qui fait gagner du temps à l'homme dans son cheminement historique vers la nécessité (cf. Dom Guéranger : *Le sens chrétien de l'histoire)*"[387].

Philippe Veysset, terminant sa méditation sur la politique vue par saint Thomas, haute et intellectuelle (quoique quelque peu intellectualiste…), a ce beau passage : "Ce n'est pas le lieu de nous attarder sur l'échéance des fins dernières, mais il est une damnation que nous ne pouvons passer sous silence vu notre sujet : la damnation politique. L'on a oublié que la politique était chose sérieuse, mais il y a des oublis anodins. Celui-ci hélas ne l'est pas. L'exercice du pouvoir engage une vie. *Car le pouvoir, s'il n'est régi sciemment par le salut, nous ôte ce salut.* On ne gouverne pas pour satisfaire sa volonté de puissance : ce sont des luxes de poète ou de philosophe incompris. Il existe en nous peut-être, une telle volonté, mais on ne gouverne pas pour elle. Le pouvoir ne trouve pas en soi sa justification, *mais en Dieu.* Celui qui retourne le pouvoir *contre* le pouvoir, le retourne aussi contre les autres et contre lui-même. Qui nous damne, se damne. *Il ne faut pas voir une bizarrerie de régime théocratique dans l'étroite association du pouvoir politique et du pouvoir religieux qui lestait les civilisations antiques. C'était un lien INÉVITABLE, qui ne saurait être tranché mais seulement nié et renié*"[388]. Et qui ne l'a été d'ailleurs, nous l'avons fait remarquer plus haut, que par notre malheureuse génération dernière d'hommes, au rebours de toutes les civilisations, des plus barbares aux plus policées, depuis que le monde est monde...

Or, le domaine politique étant absolument substantiel dans l'homme en tant que moyen pour parvenir à sa fin dernière et surnaturelle (ce n'est pas le cas pour la Culture ni l'Art ; on peut ordinairement faire son salut sans l'une ni l'autre en tant qu'adulte –à condition de ne point avoir vocation de par Dieu à œuvrer dans l'une ou l'autre-, on ne peut pas ordinairement le faire de même sans l'exercice de la Politique, c'est-à-dire sans l'us de la société humaine, car l'homme ne peut pratiquement pas devenir tel sans cela[389]), le Christ doit *obligatoirement* lui communiquer la Grâce par une Institution divine ou un Sacrement avec une matière et une forme *spécifiques, idoines et adéquates à son être propre,* et ce, dans toutes les économies successives, qu'elles soient d'Ancien... ou de Nouveau Testament (de manière évidemment différente dans l'une et l'autre). Car ici, il s'agit en effet d'une nécessité inhérente *à la nature humaine elle-même telle qu'elle est créée par Dieu, nullement d'une nécessité liée à une économie de salut particulière.* Cette nécessité embrasse *toutes* les économies de salut puisque l'homme est le même dans toutes : il est donc impossible d'arguer de sa

387 Veysset, p. 66.

388 *Ibid.,* p. 134.

389 Certes, le nouveau-né qui meurt juste après son baptême est sauvé sans l'usage de la Politique. Mais c'est parce qu'il n'est pas homme, n'ayant pas l'usage de la parole qui est, selon saint Thomas, l'instrument fondamental et premier de l'usage politique. À partir de l'âge de raison, soit canoniquement 7 ans, l'enfant est responsable et conscient de sa parole, il commence sa vie politique au sens large, si l'on peut dire, et est donc responsable devant Dieu.

convenance dans l'Ancien-Testament mais plus dans le Nouveau[390]. De plus, on ne saurait faire dériver le salut en Politique de la grâce contenue dans les sept Sacrements ecclésiaux, ceux-ci n'étant pas ordonnés à la sphère politique-temporelle, mais à celle d'ordre spirituel-éternel. Et, à défaut de cette Grâce divine en Politique, le Salut apporté par le Christ ne serait pas complet, Satan gardant tout pouvoir dans une sphère *substantielle* de l'homme, par-là mettant gravement en péril le Salut des humains et finalement invalidant la Rédemption elle-même[391]. Car la Rédemption, c'est tout ou rien : si ce n'est pas tout, c'est rien.

Quant à l'Ancien-Testament, cette Institution divine politique était bien sûr le royaume d'Israël (l'empire de Nabuchodonosor se terminant par son dernier avatar gréco-romain n'étant qu'une sorte de royaume d'Israël *en négatif*, "face de Dieu dans les ténèbres"). Et quant à notre Temps du Nouveau-Testament, où est-elle cette Institution politique divine formellement nécessaire au salut éternel de l'homme, si ce n'est dans la France Très-Chrétienne, que tout et tous, surtout les papes antéscolastiques, désignent ? Une chose, en effet, est de concevoir intellectuellement le bien commun comme Charles Maurras l'avait fait en notre temps, admirant la société capétienne en son "empirisme organisateur". Mais il faut bien comprendre qu'il n'est pas du tout en notre pouvoir de réaliser cet idéal Très-Chrétien avec nos forces simplement humaines... même si, spirituellement, nous y étions tous parfaitement convertis et décidés à le mettre communautairement en œuvre, même si, pour ce faire, on s'appuyait sur la grâce des sept Sacrements de l'Église augmentée de la sainteté de notre vie. Croire que nous pouvons nous sauver tout seuls dans un domaine substantiel de l'homme sans une aide surnaturelle de Dieu *spécifique à ce domaine* (donc : sacramentelle, institutionnelle), serait en effet tomber dans l'hérésie du moine Pélage[392]. *Seul le Christ, au moyen d'une Institution divine ou d'un Sacrement, peut générer*

---

390 "Il n'est pas en nous une seule faculté qui n'appelle son complément divin : la grâce aspire à parcourir l'homme tout entier, à se fixer en lui à tous les degrés ; et c'est afin que rien ne manque à cette harmonie du naturel et du surnaturel dans cette créature privilégiée, que l'Homme-Dieu a institué ses sacrements qui la saisissent, l'élèvent, la déifient, depuis le moment de la naissance jusqu'à celui où elle aborde à cette vision éternelle du souverain Bien que déjà elle possédait [au moyen desdits Sacrements], mais qu'elle ne pouvait percevoir que par la Foi" *(Le sens chrétien de l'Histoire,* Dom Guéranger). Voilà un passage qui s'applique *éminemment* à la chose politique.

391 C'est d'ailleurs la raison essentielle pour laquelle Jésus-Christ est roy de l'univers, selon la théologie catholique la mieux définie. Saint Thomas d'Aquin lui-même le dit formellement : "Notre-Seigneur est maître du monde temporellement [quoique] son Autorité n'ait pour but direct et final que la Vie spirituelle, selon ce texte de saint Jean : «Je suis venu afin qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient plus abondante». (...) Le but principal de la Royauté [temporelle] de Jésus-Christ est de nous obtenir le Royaume éternel" *(de Regno,* livr. III, ch. 15, pp. 354-355). Rien de plus exact, et précisément, la raison théologique fondamentale de la nécessité du droit divin direct en Politique se trouve dans cette belle phrase de saint Thomas... qui ne sait pas en tirer la conséquence théologique obligée.

392 Cet hérétique qui a vécu du temps de saint Augustin, dont on a déjà parlé plusieurs fois, professait qu'on peut se sauver et arriver à la sainteté de grâce par ses *propres* forces humaines, le Christ n'ayant qu'un rôle *secondaire* derrière l'homme quant à l'opération du salut (très actuelle, mine de rien, cette hérésie...), le péché originel n'ayant pas tant détruit notre nature humaine qu'elle ne puisse *par elle-même* produire des actes surnaturels de salut, ou du moins le méritant formellement, *obligeant* Dieu à accorder sa grâce salvatrice à l'homme. "C'est pourquoi [dit le pape saint Célestin (422-432) dans une lettre adressée aux évêques des Gaules], l'on a cru devoir rechercher ce que les Papes ont déjà défini, touchant la grâce, contre les criminels défenseurs du [faux] libre-arbitre [entendu à la manière pélagienne, veut dire saint Célestin], et y joindre quelques sentences des conciles, que les Papes ont rendues leurs en les approuvant. 1° Par le péché d'Adam, tous les hommes ont perdu la possibilité ou la puissance naturelle (c'est-à-dire originelle) et l'innocence, et personne ne peut sortir de l'abîme de cette chute, si la grâce de Dieu ne le relève. 2° Personne n'est bon par lui-même ; il faut que celui qui seul est bon se communique à lui. 3° Personne, fût-il renouvelé par la grâce du baptême, n'est capable de surmonter les attaques du démon et les désirs de la chair, si, par le secours journalier de Dieu, il ne reçoit la persévérance dans la bonne vie. Ces trois articles sont tirés de la lettre du pape saint Innocent au concile de Carthage, écrite en 417. 4° Personne n'use bien du libre arbitre si ce n'est par le Christ. Tiré de la lettre du même Pape au concile de Milève. 5° Tous les désirs, œuvres et mérites des saints doivent se rapporter à la gloire de Dieu, parce que personne ne lui est agréable que par les dons qu'il a reçus de lui. Tiré de la lettre du pape saint Zosime à tous les évêques du monde, à quoi l'on ajoute la réflexion des évêques d'Afrique. 6° Dieu opère tellement dans les cœurs des hommes, et même dans le libre arbitre, que la sainte pensée, le pieux dessein, tout mouvement de la bonne volonté, vient de Dieu ; car si nous pouvons quelque bien, c'est par Celui sans lequel nous ne pouvons rien. Tiré de la même lettre du pape saint Zosime, qui est perdue. 7° La grâce de Jésus-Christ, par laquelle nous sommes justifiés, ne sert pas seulement pour la rémission des péchés commis, mais pour nous

puis faire quotidiennement vivre parmi les hommes le bien commun véritable, l'Ordre politique Très-Chrétien découlant de la Révélation : l'homme n'y a strictement a-u-c-u-n pouvoir de réalisation salvatrice[393] (on verra en effet dans nos chapitres descriptifs *De la Société Très-Chrétienne,* que la perfection de la société française dérive principalement de la Foi vécue et non pas d'une sagesse humaine : or, quel catholique osera dire que la Foi vécue est au pouvoir de l'homme ?).

Voilà une loi théologique pourtant capitale qu'on a très-peu dite lorsqu'on s'est occupé de Politique chrétienne, et sans doute faut-il en faire le principal reproche aux scolastiques, qui se sont trop occupés uniquement, encore une fois, de l'intellection, de l'âme philosophique des choses[n]... en cela suivis par les élites chrétiennes, à commencer par les papes modernes. Ces derniers, après la Révolution ou plutôt dès après le triomphe de la scolastique chez les clercs (car nous avons vu avec Vigile, saint Paul 1[er], Pie II, saint Grégoire-le-Grand, Grégoire IX, pour ne citer que ces papes qui, remarquons-le bien, ont vécu aux temps Très-Chrétiens *anté-scolastiques,* combien leur langage était différent !), ont absolument voulu raisonner le salut en Politique comme les... protestants le font pour la communion du Christ avec le chrétien. Non, ont-ils osé dire aux peuples à la manière de l'hérétique Bérenger qui raisonnait comme eux pour l'Eucharistie, il n'y a pas besoin de *l'humble matière du pain azyme* pour que le Christ se communique sociopolitiquement à l'âme de son fidèle, *il n'y a pas besoin d'une Nation élue, politiquement immaculée, pour que le Christ informe salvifiquement la sphère politique de toutes les Nations,* on n'a besoin que d'une doctrine. C'est, à la manière gnostique, rejeter la nécessité du Corps du Christ, pour ne s'en plus tenir qu'à celle de l'Âme du Christ… et, au passage, verser dans l'hérésie monophysite. Et, sur ce concept hérétique du salut en Politique, comment dès lors s'étonner, quand on suit les papes modernes dans ce nouveau chemin qu'ils ont emprunté, de les voir rejoindre en finale les plans maçonniques les plus révolutionnaires dans le domaine politique, avec tous les peuples chrétiens derrière eux, ce qui était malheureusement prévisible... *dès le Concordat de Pie VII ?* Comment s'étonner de les voir, Pie XII surtout, avant, bien avant Paul VI, se tourner avec confiance et *ardent* désir vers l'O.N.U., pseudo-corps mystique politique qui s'arroge un pouvoir universaliste de rédemption politique qui prétend à l'infaillibilité *divine,* un charisme qui était dévolu à la seule France, de par le Christ ? Ce n'est que par trop normal, trop logique. Car

---

aider à n'en point commettre. (…) Tiré des canons 3, 4 & 5 du concile de Carthage du 1[er] mai 418. (…) Il faut donc confesser que la grâce de Dieu prévient les mérites de l'homme ; qu'elle n'ôte pas le libre arbitre, mais le délivre, l'éclaire, le redresse et le guérit. Dieu veut, tant il est bon, que ses dons soient nos mérites, et qu'il leur accorde la récompense éternelle. Il fait en nous que nous voulons et faisons ce qu'il veut, mais ses dons ne sont pas oisifs en nous : nous coopérons à sa grâce, et si nous sentons quelque relâchement, qui vient de notre faiblesse, nous recourons promptement à lui" (Rohrbacher, t. VIII, pp. 81-82).

[393] Les Roys Très-Chrétiens savaient très bien cela, que nous ne faisons que rappeler... et qui étonnent tant nos concitoyens. Exemples : "En 1068, Louis le Pieux écrivait : «Nous sommes ministres au royaume *de Dieu* et ses serviteurs». Avant son départ pour la croisade, le roy saint Louis disait : «Je vous dis le ban de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son sergent, Louis, roy de France». Sur son lit de mort, Charles V parlait ainsi au Seigneur : «Vous m'avez constitué votre vicaire au gouvernement de France»" *(Le Mystère de Jeanne d'Arc,* p. 170)... pour ne citer que ces trois roys Très-Chrétiens. Voyez, par ce dernier mot de *vicaire* combien l'analogie avec l'Église s'impose... Pierre Virion, dans le même ouvrage, fait une remarque intéressante, à savoir que l'affirmation de la Pucelle concernant l'élection divine de la France que Jésus-Christ gouverne *en Personne,* ne soulève aucune difficulté en soi ni parmi les théologiens du roy Charles VII qui épluchèrent avec soin la mission de Jeanne, ni parmi ceux du Pape lorsqu'il se fut agi pour eux de préparer le procès de réhabilitation de la martyre du droit divin direct : "Le Conseil ecclésiastique siégeant à Poitiers en a entendu l'exposé sans ambage ni subtilité de sa propre bouche, avec la même conviction qu'elle mettait à persuader les habitants de Tournay de la nécessité de «maintenir la bonne querelle du royaume de France». (...) Ni Pierre de Versailles, futur évêque de Meaux, ni Jean Erault, qui écrivit lui-même la lettre aux Anglais sous la dictée de la sainte, tous deux docteurs en théologie, n'élevèrent d'objection là contre [= le fait que Jésus-Christ est roy de France, et donc l'élection divine de la France parmi les autres Nations]. (...) Convaincus de la mission surnaturelle de Jeanne, ils lui accordèrent, avec les autres examinateurs de Poitiers, le beau «satisfecit» que l'on sait. (...) Les juges du procès de réhabilitation ne restèrent pas en arrière et souscrivirent à sa doctrine [notamment] le grand inquisiteur chargé par Calixte III de fouiller la cause de la Pucelle".

l'homme a besoin d'un *corps* mystique en Politique pour être sauvé, pas seulement d'une âme, c'est-à-dire une doctrine, si sublime soit-elle. Or, quand on rejette le Corps du Christ, Satan nous présente tôt ou tard un autre corps, évidemment un corps de péché. "*Je suis venu au nom de mon Père et vous M'avez rejeté, qu'un autre [et c'est l'Antéchrist] vienne en SON nom […* mais oui bien sûr !, *au nom de l'HOMME, les sociétés en soi où l'homme, à la manière scolastico-thomiste, crée en Politique, nous le disent assez ! Et Jean-Paul Double, en finale quasi antéchristique, nous le répète à satiété !], ET VOUS L'ACCUEILLEREZ*", a terriblement prophétisé Notre-Seigneur Jésus-Christ. Combien cette lapidaire prophétie s'applique à notre sujet !...

Mais, dramatiquement, les papes, et bien sûr Pie XII, *ne pouvaient pas faire autrement, une fois l'élection divine de la France évincée par Pie VII.* Car il faut, c'est aussi vital en Politique que de boire de l'eau pour vivre, une Institution divine régissant la Société politique internationale ou qui s'arroge le pouvoir de droit divin de le faire (ce qui, sataniquement parlant, revient au même), afin d'ordonner chacune et toutes les Nations à l'Ordre sociopolitique parfait révélant la dignité humaine, plus encore pour orienter prophétiquement les destinées politiques de toutes vers un but eschatologique commun, ce dernier point surtout étant spécifiquement extra-humain, vraiment "contigü au divin" (saint Thomas), et nécessitant dans l'Absolu une Grâce divine très-spéciale... qui avait été donnée à la France.[394] *Or, si l'on rejette et refuse de sucer le bon lait de la doulce France du Christ, il faut « baiser » (pardon) dans l'infamie l'O.N.U. de Satan, la prostituée de Babylone : pas de moyen terme ni d'échappatoire.* D'une certaine manière, on ne saurait donc s'étonner outre-mesure de voir Pie XII appeler à cors et à cris pendant la guerre, la création d'un organisme international pour régler les problèmes de paix entre les Nations, comme nous allons tantôt le voir. Cependant qu'il aurait dû se dire que les démocraties qui se réunissent *humainement* entre elles n'ont pas le pouvoir, qui appartient à Dieu seul, de fonder une Institution politique à vocation divine, elles ne sont qu'un magma informe et confusionnel. Il faut le dire : il y a vraiment une impiété *inconcevable* de la part du pape Pie XII à supposer le contraire et à faire abstraction de l'Institution divine de la France Très-Chrétienne[395].

---

394 Dieu, à l'extraordinaire jamais atteint dans tous les temps politiques, fit reposer pendant un très-court temps cette Grâce divine politique universelle non plus sur une Nation mais sur *une seule personne humaine,* sainte Jeanne d'Arc ! Et pour mieux faire ressortir cette Grâce, pour que les hommes la voient bien, le Bon Dieu s'est servi d'une personne humaine d'une grande petitesse, notre prodigieuse héroïne nationale dont il n'y a pas d'exemple dans toute l'histoire du monde, en ce compris, saint Pie X l'a reconnu, dans l'histoire sainte d'Israël (car la Pucelle d'Orléans fut plus grande encore que Déborah et Judith), s'appelant en effet, de son vrai nom de baptême... *Jeannette,* pas même Jeanne ! Comme si Dieu voulait montrer qu'Il prenait pour le salut universel de la France "*et de l'Église*" (saint Pie X), pas même la femme forte de l'Évangile, dont le mari siège avec honneur aux portes de la ville avec les anciens, mais... une simple petite jeune fille !... Et ceci pour faire ressortir avec un éclat incomparable aux yeux des hommes la Grâce *divine* en Politique, puisque son suppôt était quasi transparent ! Comment mieux dire aux hommes, comment mieux montrer avec plus d'éclat à tous les yeux que c'est Dieu qui AGIT en Politique, que c'est Lui qui réalise ici-bas le bien commun, que Dieu a un Plan en Politique ?!!... Cependant, bien peu, même à son époque, comprirent ce qui crevait les yeux. Le pape saint Pie X saura bien, d'une certaine manière, s'en rendre compte : "Le saint pape aime à souligner que sainte Jeanne d'Arc «est apparue comme un astre nouveau appelé à illustrer non seulement la France, *mais l'Église tout entière»,* et il voit en sainte Jeanne d'Arc *une illustration de la mission de la nation française* qui «dans le passé, accomplit tant de grandes choses, répandit en abondance tant d'insignes bienfaits, mit en oeuvre tant d'apostoliques labeurs pour amener les nations barbares à la lumière de la Foi et à la civilisation [voyez, au passage, comme le pape lie la civilisation à la Foi...] *(allocution du 6 janvier 1904)»*" (cité par *Le sel de la terre,* p. 78).

395 Et qu'on ne dise surtout pas qu'il est impensable, impossible, pour les papes modernes, de faire publiquement allusion et recours à l'Institution divine politique du Temps des Nations, c'est-à-dire à la France Très-Chrétienne, pour sauver sociopolitiquement le monde, car aussi bien, de simples et fervents laïcs du rang, *au lendemain de la seconde guerre mondiale,* ont eu le courage politique d'y amener les âmes comme à la seule source de salut pour les Nations ! Ce que de simples fidèles du rang ont pu faire, le pape ne le pouvait donc pas ?? "À l'*ARC [Action Royaliste Catholique],* l'on admire «tout le travail de l'*Action française,* Maurras, Pujo, Daudet» et l'on n'est jamais assez dur contre «cette République qui se définit par trois mots : sang, dictature, défaite» et contre la démocratie, régime d'anarchie. Mais ce qui fait son originalité par rapport aux autres groupes, c'est de poser la question monarchique en termes dynastiques et mystiques. Qui est appelé à régner ? Les Orléans ? Les Bourbons d'Espagne ? Voire les descendants de Naundorff ? Pour Pierre d'André, le mouvement royaliste [et plus généralement "national"] *ne saurait*

On a donc, après l'avoir supprimé, maçonniquement "recréé" la mission divine de la France en la nommant O.N.U. ... avec bénédiction papale. Si Pétain, c'était de Gaulle comme l'a pu dire ironiquement André Figueras dans l'un de ses pamphlets, ô combien plus la France de droit divin direct, c'était... l'O.N.U. ! Et voyez, ô lecteurs, qu'après avoir jeté des cris de putois sur la nécessité du droit divin direct en Politique, l'humanité pécheresse finit par en revenir tout naturellement à... *son fantôme diabolique,* bien obligé à cela, la nature ayant horreur du vide ! Le rejetant du Christ et de sa France Très-Chrétienne, mais l'acceptant à force de Satan et de son O.N.U., sans aucun remords de son péché qui, par-là même, devient pervers et diabolique, impardonnable quant à cette terre.

... Mais, ô abomination de la désolation, ce sont... *les papes* post-concordataires qui ont poussé les peuples autrefois chrétiens dans cette antéchristique voie !!! Saint Pie X avait pourtant si bien dit qu'il n'y avait rien à inventer, à créer, mais à... *restaurer :* tout était dans le passé... y compris quant à l'institution divine de la Politique illuminée par la Révélation. Il avait si bien recommandé au peuple français le 29 novembre 1911, lors de la canonisation de sainte Jeanne d'Arc, "de faire leur trésor des testaments de saint Rémy, de Charlemagne et de saint Louis", terminant son adresse par cette conclusion remarquable : "... Va, Fille aînée de l'Église, nation prédestinée, vase d'élection, va porter, *comme par le passé,* mon nom devant *tous* les peuples et *tous* les roys de la terre"[396] ! Ô saint Pie X, comme vous aviez bien prêché, reconnaissant formellement là, dans ces propos, le caractère *universel* de la mission divine de la France... mais hélas, vous non plus tel l'infortuné Pie IX, sans aller jusqu'au fond des choses, sans proclamer *urbi et orbi* que le rétablissement de cette vocation universelle Très-Chrétienne de la France magnifiée par vous commençait *premièrement et principalement* par la restauration de l'Autorité politique divine impartie de par Dieu à la Royauté issue de Clovis, Charlemagne et saint Louis, que le Christ avait initiée à la Noël 496[397] !! Laquelle restauration ne pouvait être une pâle

---

«décoller» tant qu'il ne sera pas reconnu que le seul roi de France A POUR NOM LE CHRIST ; ce qui implique (comme l'avait révélé sainte Marguerite-Marie le 17 juin 1689) que soit apposé le Sacré-Cœur sur le drapeau national. Dès lors, la question dynastique *et le redressement de la France* seront résolus par l'application du programme suivant : «1° - La rechristianisation du pays ; 2° - La proclamation officielle de la monarchie et la remise solennelle de la couronne de France au Christ à qui elle appartient ; 3° - La nomination d'un régent en attendant la venue du Roi [... et pourquoi pas Le Pen, s'il s'en montre digne ?...] ; 4° - La consécration officielle de la France au Sacré-Cœur par le régent, au nom du futur Roi qui devra ratifier ; 5° - La prescription par l'Église, le régent et les corps constitués, de prières publiques, jeûnes et pénitences pour demander à Dieu de désigner son Lieutenant». Au sein des réunions de l'*ARC,* il n'était pas rare de rencontrer des légitimistes et des naundorffistes" *(Le lys rouge et les royalistes à la Libération,* pp. 78-80). Ahdonques, les amis !, que c'est beau, que c'est viril et roboratif, comme cela fait chaud au coeur ! Et d'appuyer ce magnifique programme par l'édition d'une petite brochure remarquable *Qui ?, quand ?, comment ?,* sur le futur roy de France (soit dit en passant, cette brochure éditée en 1948 est toujours disponible sur le marché du livre... cinquante ans après ! Or, en général, une édition s'épuise en quelques années, trois, cinq, dix ans grand maximum, et même de nos jours pressés et à tir financier tendu, il n'est pas exclu de la voir s'épuiser dans l'année. Ce qui, donc, pour parler par anti-phrase, montre l'*inouï intérêt* des français pour les idées politiques vraies et essentielles...). Certes, Pierre d'André, dans la Crise affreuse de l'Église, n'a pas su se tenir à cette hauteur immaculée et proprement divine qu'il avait atteint dans le domaine politique. Aux dernières nouvelles, cet homme, âgé à présent, ne s'y retrouve pas très bien dans la nouvelle messe à laquelle il a cru devoir continuer à assister bien qu'en rechignant continuellement, mais "en faisant semblant de croire que ça va s'arranger" (bulletin *Marchons droit* n° 78, p. 44), bien qu'il ait par ailleurs "méritoirement gardé la Foi" *(ibid.)*. Il n'en reste pas moins vrai que cet HOMME a l'immarcescible gloire D'AVOIR EU LE COURAGE DE DIRE LA VÉRITÉ EN POLITIQUE ET DE MILITER POUR ELLE DANS SA VIE. Ils ne sont pas nombreux ceux qui peuvent s'en vanter parmi les tradis., n'est-ce pas Monsieur Madiran ?

396 Pie X, Actes, t. VII, pp. 162-163.

397 À propos de saint Pie X, on est sincèrement affligé d'avoir à ajouter les lignes qui suivent. Dans la question politique constitutionnelle, saint Pie X, avec le boulet du *Ralliement* au pied, fut quasi aussi lamentable que son prédécesseur, de très-chrétienne sinistre mémoire. Ainsi, le pape Pie X, après la Séparation de l'Église et de l'État en 1904, réunit un consistoire secret, fait calmement le constat de l'antichristianisme virulent du gouvernement français, et poursuit : "… Tandis que les actes publics du Saint-Siège disent hautement qu'à ses yeux *la profession du christianisme peut s'accorder parfaitement avec la forme républicaine,* ceux-là [le gouvernement Combes], semble-t-il, veulent, au contraire affirmer que la République, telle qu'elle existe en France, ne peut avoir rien de commun avec la religion chrétienne. Double calomnie [!] qui blesse les Français, à la fois comme catholiques et comme citoyens" (Fernessole, t. II, p. 372). Quelle pénible chose d'avoir à commenter qu'ici, le saint pape *se trompe,* et que

copie, faut-il le dire, de la pantomime hypocrite, insane et grotesque, de Louis XVIII, suivie à l'ultra, à l'identique et à l'insupportable, plus repoussante encore s'il se peut, par Charles X[398]. En vérité, seuls les Chouans (vendéens certes, mais encore belges, tyroliens, etc.) et les Cristeros mexicains ont sauvé devant le Trône de Dieu l'honneur Très-Chrétien. Sans le pape ni l'Église officielle ni les prétendus "bons chrétiens"[399], ces géants de la Foi ont émargé très-glorieusement de leur sang au martyrologe de cette POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD (car, pour en rester aux Vendéens, il est bien connu qu'ils se sont révoltés contre la Révolution, *d'abord* parce qu'elle supprimait le roy Très-Chrétien, *d'abord* à cause de l'atteinte à l'ordre social Très-Chrétien que constituait la conscription militaire généralisée, avant toute question religieuse pure) ! Qu'il est glorieux de la Gloire du Ciel le sublime paysan chouan qui a répondu face aux bleus : "Mon âme est à Dieu, *et mon corps est au roy !*"...

Non, pour en revenir à l'objet spécifique de ce chapitre, on n'a pas le droit de dire, le cerveau déformé par la scolastique : "Pas besoin d'un Sacrement spécial pour la Politique, les sept sont théologiquement suffisants pour permettre aux chrétiens d'instaurer un règne politique et social chrétien en France et dans les autres Nations". Car c'est faire abstraction que la Politique est *substantielle* dans l'homme, qu'elle a,

---

les sectaires *ont raison !* La Providence divine, cela crie ici, voulait réapprendre une bonne leçon au Saint-Siège défaillant depuis Pie VII. Or, l'on voit fort bien dans ce passage que saint Pie X discerne cette leçon, mais… il n'en tire rien, las !, lui non plus, la preuve, c'est sa conclusion : "double calomnie", dit-il. Pour lui donc, c'est une *calomnie* de dire que le pape pense qu'en France, il ne peut y avoir une république chrétienne de forme moderne. Après cela, à quoi peut bien servir la grande envolée sur la mission divine de la France, du 29 novembre 1911, lors de la canonisation de sainte Jeanne d'Arc, *qui a dit très-exactement le contraire aux Anglais et aux Bourguignons, à savoir qu'en France, il ne saurait y avoir qu'un Roy, et un Roy Très-Chrétien, c'est-à-dire représentant DIRECTEMENT le Christ ?!* Envolée lyrique que Pie XII répètera, plus enflammé encore, comme à son accoutumée, lors de la canonisation de sainte Thérèse de Lisieux en 1937, mais dont on est forcé de dire qu'elle est toute sentimentale dans la bouche des papes puisqu'elle est démentie dans la pratique de leurs actes, dès lors que les évènements politiques les obligent à des prises de position concrètes… Hélas, hélas, que d'inconséquence sur le Siège de Pierre ! Ainsi, toujours dans l'occasion de la canonisation de la sainte martyre du droit divin direct en Politique, ne voit-on pas saint Pie X, après avoir proféré son sermon enthousiaste sur la vertu française, aller… baiser le drapeau tricolore républicain en descendant de son trône papal ? Mais, sur de telles bases, que recommandera alors saint Pie X, après la rupture de 1904 ? Pour résoudre le problème politique, il donnera le mot d'ordre de former une *union religieuse,* et réprouvera toute création d'un parti catholique. C'était, une fois de plus, *se tromper,* et pour deux raison : premièrement, un parti *religieux* ne saurait emporter le gouvernement *politique* d'un pays, attendu qu'une âme seule n'a aucune existence encore moins de force contre un corps constitué, et deuxièmement, parce que la SEULE solution était de recommander LE "parti" catholique qui SEUL aurait pu abattre les sectaires indûment aux rênes de la France : LE "parti" Très-Chrétien, avec son roy de droit divin direct. Or, saint Pie X, l'esprit déformé par toute la pratique de ses prédécesseurs depuis le concordat napoléonnien, n'y pensera sans doute même pas…!

398 "Quand on lit les textes des plus intelligents et des plus lucides représentants de l'ancienne noblesse au XIXe siècle, un Châteaubriand, un Montalembert, on voit leur souci de reconstituer une caste sur le modèle de l'Angleterre (le prince de Polignac, ministre de Charles X voulait tenter de faire renaître une *féodalité terrienne,* pour contrebalancer la *féodalité industrielle :* et c'est aussi l'Angleterre qu'il voulait prendre comme exemple). Tout cela était très normal : du moment que le roy [de droit divin direct] avait disparu au sommet de la Nation [et qu'on ne voulait pas l'y remettre, voulant se contenter d'un roy constitutionnel], l'aristocratie tentait, comme la haute bourgeoisie, *la reconstitution des féodalités*" *(Le Roy,* pp. 62-63). "[LE SACRE] RAPPELAIT AUX FOULES QUE LE POUVOIR *VIENT DE DIEU* ET NON, COMME LE DISAIT ROUSSEAU, D'UN CONTRAT DÛ A LA VOLONTÉ DES HOMMES. Ce serment à la Charte [fait par Charles X], cette froide apparition de textes et de lois là où n'étaient jadis que symboles chauds et parlants, et traditions venues du fond de l'Histoire [Très-Chrétienne], c'était bien la preuve que la France allait, pendant plus d'un siècle, émettre la prétention que Joseph de Maistre avait tant flétrie : celle qui consistait à *vouloir recommencer la création et l'ordre du monde à partir de la «raison» divinisée des hommes*" *(ibid.*, p. 119). On ne saurait mieux dire. Autrement dit, la seule opération politique à promouvoir de nos jours, consisterait à faire de grandes prières publiques partout en France, surtout de la part du clergé et des hommes politiques en place, pour implorer Dieu de nous donner le Roy Très-Chrétien, comme Pierre d'André avait eu l'admirable esprit de Foi et de courage de le faire en 1947. Parce que c'est le grand vide, nous sommes au point *moins que zéro,* et que rien, politiquement parlant, ne peut repartir que par lui.

399 Qu'il est écoeurant, révoltant, de voir les si héroïques chouans, traverser la Loire avec femmes et enfants, dans leur dernier élan de bravoure, et être traités par les Bretons comme… des "brigands", parce qu'ils étaient dans un état lamentable, déguenillés, qu'ils troublaient l'ordre, l'ordre bourgeois des petites affaires domestiques ! Quand une nation se montre aussi indigne de ses héros, il ne lui reste plus qu'à subir la malédiction divine la plus terrible, celle que les juifs supportent depuis 2000 ans. La première fois qu'une telle scène se déroula, prototype de toutes les autres, ce fut lorsque Pilate présenta le Christ flagellé aux juifs, et qu'ils le rejetèrent comme indigne de vivre. ECCE HOMO. Oui, *Ecce Homo,* c'était Lui, l'HOMME, bien qu'Il était réduit à l'état d'un "ver et non plus un homme" (Isaïe) ! Oui encore, *Ecce homo, l'homo politicus* légitime résidait glorieusement dans les "brigands" dépenaillés de la Vendée qui n'allaient pas tarder à donner héroïquement leur vie, celle de leur femme et de leurs enfants, pour la société Très-Chrétienne... il ne résidait plus, en tous cas, dans ces affreux français se contentant bourgeoisement et concordatairement d'un certain ordre sociopolitique sacrifiant le Christ dans la chose publique !

médiatement, l'objet surnaturel, qu'elle manifeste sa vie adulte : elle nécessite donc formellement un Sacrement *spécifique à la substance propre de son être* pour être intégré dans la Rédemption. Car les Sacrements d'ordre spirituel-éternel de l'Église ne peuvent convenir à une sphère temporelle-politique. Comme le rappelait Philippe Veysset dans son étude : "La fin de la Politique est une fin d'ordre individuel, il s'agit par une action sur une collectivité d'êtres humains de donner à ces êtres humains le moyen d'accomplir leur double finalité d'animal politique et aussi d'honorer, louer et servir Dieu"[400]. C'est justement pourquoi le Christ lui a conséquemment ordonné un Sacrement ou plutôt une Institution sacramentelle qui s'est avérée être la France Très-Chrétienne, comme d'ailleurs Il devait *absolument* le faire pour que la Rédemption soit complète : on ne peut donc, sur toute la planète, opérer le salut politique sans en user.

Prenons l'exemple du mariage chrétien. Sans ce Sacrement, impossible pour les époux de vivre le mystère sacré de l'amour familial (ce mystère qui, dans son essence, est *substantiel* dans l'homme non moins qu'en Dieu... exactement comme la Politique), parce que seule la Présence du Christ dans le foyer, au moyen dudit Sacrement, permet de vivre saintement l'Amour, le mariage, la famille trine (= père, mère, enfants) qui est l'oeuvre de l'Amour. Le salut individuel serait extrêmement compromis ou bien plutôt impossible aux époux et aux enfants qui naîtraient d'eux, si le Sacrement de mariage n'avait pas été institué par le Christ. Il en est de même pour la Politique. Que se passera-t-il si l'on croit pouvoir faire l'économie du Sacrement institué par le Christ dans ce domaine ? Arriverons-nous à instaurer *tout seuls*, avec notre sainteté, une Foi catholique forte et des idées justes, le bien commun, le Règne du Christ d'abord en France et ensuite sur la terre entière ? Ce qui revient à poser cette question : qu'adviendrait-il bien de deux fiancés qui, bien que très-bons chrétiens, décideraient bizarrement de réaliser par leur seule bonne volonté la sainteté du mariage en s'aidant de tous les sacrements de l'Église... *mais à l'exclusion formelle du sacrement idoine ?* Il leur arriverait la même chose qu'à des français catholiques sincères sans doute mais qui veulent instaurer le bien commun sans s'appuyer sur la Grâce *spécifique* du Sacrement institué par le Christ dans ce domaine : nos fiancés, une fois mariés *laïquement,* auraient beau aller se confesser et communier tous les jours, faire les flagellants le cilice aux reins, vêtus d'un sac-à-patates, prier la nuit les bras en croix et les mains sous les genoux, Satan ne tarderait pas à subvertir leur foyer d'une manière ou d'une autre. Idem pour nos "bons" français qui veulent instaurer le bien commun... mais sans le Sacrement adéquat. L'esprit possédé par l'orgueil des prétendus droits de l'homme, on peut mépriser tant qu'on voudra la France Très-Chrétienne avec son roy légitime de droit divin direct issue de la Noël 496, elle n'en restera pas moins, tant que Dieu n'a pas décidé autre chose et qu'Il l'instaure *Lui-même* parousiaquement, cet humble *pain azyme* théologiquement NÉCESSAIRE pour concrétiser le bien commun dans la Nation et l'univers entier, dont l'usage est ordinairement indispensable au salut des adultes dans les temps du Nouveau-Testament. Dans l'Absolu. À défaut, il n'y a en Politique, c'est malheureusement trop exact, qu'invalidité formelle, du vent, des animaux à face humaine[401], un pestilentiel et gigantesque fumier universel que l'enfer ne tarde

---

400 Veysset, p. 53.

401 Ceux qui sont choqués de nos propos n'ont qu'à relire l'Apocalypse : dans l'énumération faite par saint Jean des cargaisons de Babylone, il y a, mêlés confusément aux richesses de la terre, "des corps et des âmes d'hommes" (XVIII, 13).

pas à venir... *inhabiter*. Comme disait si bien Léon Bloy : "Quant à l'échéance [le dénouement de la Crise], elle est surabondamment indiquée par ceci qu'il n'y a presque plus moyen d'attendre, et que l'holocauste [l'humanité elle-même] va empuantir l'univers, s'il n'est pas bientôt consumé [dans le déluge de Feu]" [402].

Après s'être essayé à poser les règles théologiques du jeu divin politique, laissons maintenant Padre Pio nous dire merveilleusement, en langage... "*illuminé*", la nécessité de ce Sacrement politique dont nous parlons. Les vrais mystiques ont parfois des traits fulgurants de lumière[403].

"*Lettre du 25 février 1972.* Très cher Père, Padre Pio me disait : «Sans le soutien du Pouvoir Royal de David, l'Église tombe en décadence sous le pouvoir de l'esprit serpent qui relève sa tête orgueilleuse sur le chef de l'Église». Le Padre Pio disait encore que «Le Pouvoir Royal est un Pouvoir Divin qui abaisse les serpents ; les républiques par contre relèvent de terre les esprits serpents, lesquels sacrifient le peuple de Dieu, l'empêchant de s'élever vers le Dieu du Ciel... C'est aujourd'hui le mal de l'Europe sous les républiques» disaient le Padre Pio".

"*Lettre du 6 novembre 1972.* Très cher Père, Padre Pio savait que la France cache un Pouvoir qui se révélera à l'heure établie [par Dieu]... Dans le monde, manque le Pouvoir Royal que Dieu a caché en ces temps de folie. LE POUVOIR ROYAL SEULEMENT, CELUI QUE DIEU DONNA À DAVID, EST *CAPABLE* DE RÉGIR LE GOUVERNEMENT DES PEUPLES. Sans le Pouvoir Royal de David, reconnu et mis à sa juste place, me disait le Padre Pio, la Religion chrétienne n'a pas le soutien indispensable sur lequel appuyer la Vérité de la Parole de Dieu. La folie des hommes a été de tenter de tuer la Royauté ; le monde le paye encore aujourd'hui, car *sans le véritable Roy promis par Dieu parmi les descendants de David, le Pouvoir de Dieu ne réside plus dans le coeur des chefs d'États et des ministres.* Mais Satan tire avantage à remplacer le Pouvoir Royal du David vivant. Que le malheur du monde sera grand avant que les hommes puissent comprendre cette vérité".

"*Lettre du 20 novembre 1972.* Très cher Père, (...) Le Pouvoir de Royauté de David doit réveiller dans les coeurs des français l'amour de la royauté de Dieu QUI A EN FRANCE SON BERCEAU. La vraie grandeur de la France est le Pouvoir Royal de David qui fut en terre de France, dans le sang du Roy Louis XVI et Marie-Antoinette"[404].

Après ces fulgurances d'un mystique authentique, espérons qu'on comprenne un peu mieux la réalité et la nécessité absolue du Sacrement sociopolitique dont nous parlons... pour empêcher les "esprits de serpents" de lover sur des têtes françaises hypnotisées jusqu'à l'enfer dans le domaine politique. Ce ne sont d'ailleurs pas que

---

402 *Le fils de Louis XVI*, ch. II.

403 Il s'agit d'un témoignage donné par un de ses confidents occasionnels, lequel a rapporté fidèlement les propos du Padre Pio à un prêtre, avec des expressions bien italiennes qui nous garantissent leur origine, dans des lettres dont ce prêtre, ami du Mis de La Franquerie, lui en communiqua copies *(Ascendances davidiques, etc.,* pp. 13-14).

404 Nous reviendrons évidemment sur cette "ascendance davidique des Roys de France" (Mis de La Franquerie) dont parle très-clairement Padre Pio : pour lui, c'est par trop bien affirmé, *Très-Chrétien = Davidique...!* Nous ne tarderons pas à voir que le rituel du Sacre ainsi que certaines lois fondamentales du royaume de France, cautionnent largement cette hypothèse ; pour ne citer ici qu'un exemple : on sait que la succession royale française est uniquement mâle, à l'exclusion des femmes, mais peu savent que "*ces règles s'appuyaient sur les règles de la transmission de la prêtrise et de la royauté bibliques*" (Dallais, p. 252).

des propos de mystique. De savants historiens héraldistes, quoique légitimistes, en rejoignent *rationnellement* les conclusions les plus… "illuminées", dans une convergence qui ne saurait guère étonner que ceux qui "sont trompés parce qu'ils n'ont pas eu l'Amour de la Vérité" (saint Paul) : "Si les peuples du monde comprenaient la véritable signification de ces mots : *«Il n'y a plus de roy très-chrétien de France»,* il est probable qu'ils en réclameraient bien vite un ! Et si les esprits sont aveuglés sur terre, il est bien probable que le Ciel pense fortement à une restauration pour qu'un ordre temporel chrétien puisse enfin soulager la misère des hommes et faciliter leur épanouissement sur tous les plans, leur ouvrant ainsi toutes grandes les portes du Ciel. C'est dire l'ampleur du problème et la lutte entre bons et mauvais anges à ce sujet, PUISQU'IL NE S'AGIT, NI PLUS NI MOINS, QUE DU PEUPLEMENT DU CIEL et de la délivrance d'un monde assujetti au communisme, au socialisme, au libéralisme, aux sectes, aux religions les plus folles, aux drogues, à la pornographie..."[405] On peut penser ce qu'on veut de la restauration *historique* qu'Hervé Pinoteau, en bon légitimiste, fait ici espérer, quant au reste, voilà qui est merveilleusement bien dit, bien vu (pour nous, nous croyons que les choses ont été beaucoup *trop* loin dans le mal[406], qu'il faut plutôt attendre et espérer une ou plutôt LA restauration *eschatologique* dont celle historique Très-Chrétienne n'est qu'une image... C'est aussi la pensée de certains historiens tel Jean de Viguerie).

"Ah ! Depuis des années, je ne sors pas de cette pensée : Dieu *absent* et le Roy de France *absent* et, *parmi nous,* ces deux Absences que la panique amalgame... — parmi nous : les lâches, les vaincus, les renégats, les prostituées, les pourris, les puants, les déments, les... PRÉDESTINÉS ! Comme si le Créateur des mondes et son Lieutenant sur terre, après tant de siècles d'une complicité magnifique, ne pouvaient plus faire qu'UN pour les imaginations ou pour les consciences chrétiennes !"[407]

---

405 Pinoteau, cité par Bord, p. 23.

406 Une bonne expérience à faire pour s'en convaincre, c'est celle-ci : "Supposons une chambre très-solitaire, aussi loin que possible des oreilles humaines. Éh bien ! Essayez de prononcer seulement ces mots : *Charles XI, fils de Louis XVII, roy de France* [Léon Bloy fait allusion à la famille allemande de Naundorff qui, au moins officiellement, est la seule à pouvoir prétendre à la succession légitimiste véritable de Naundorff]. Essayez un peu et dites si le sentiment du RIDICULE ne vous étrangle pas, à la quatrième syllabe. Vous aurez beau avoir tout lu, tout appris de cette effrayante histoire. Vous aurez beau être sûr dix mille fois qu'il en est ainsi [= c'est-à-dire que "Naundorff était bien Louis XVII" (Président Berge)], tout de même vous n'en reviendrez pas, vous n'échapperez pas à l'impression d'un ridicule inintelligible et paradoxal, inhérent, par un prodige de déraison, à la plus tragique des aventures. Misère tellement inouïe qu'on peut à peine la concevoir" (Bloy, p. 66). Le problème est peut-être encore pire que ce que l'imagine notre prophète. Deux choses sont sûres : 1/ nous avons certainement un roy de France, un "David vivant" comme dit si bellement Padre Pio, attendu qu'il est impossible qu'il en soit autrement tant que l'Antéchrist n'est pas apparu car, de par Dieu, depuis la Noël 496 LE ROY EN FRANCE NE MEURT PAS ; 2/ il est aussi certain que nous ne le connaissons absolument pas, car il n'est pas vraiment sûr que la famille allemande de Louis XVII-Naundorff puisse se prévaloir de la primogéniture... 3/ Si une renaissance de la France Très-Chrétienne a lieu, il n'est pas certain du tout qu'elle repartira de Louis XVII : elle descendra *certainement* de Clovis, cela seul est certain, mais elle pourrait repartir d'une branche antérieure aux Bourbons, comme on l'a vu pour les carolingiens puis les capétiens ressuscitant la chose royale Très-Chrétienne après une décadence, sans descendre du fils aîné des roys précédents. Autrement dit, la situation est la suivante : nous avons, au moment où nous écrivons ces lignes et à celui où vous les lirez, ô lecteur, un roy Très-Chrétien qui a de par Dieu la véritable Autorité politique en ce monde, immédiatement sur la France et médiatement sur tous les peuples de l'univers, et nous ne savons pas *dans l'Absolu* qui il est. Personne ne le sait et ne peut se vanter de le savoir, et peut-être même l'intéressé lui-même ne sait pas qu'il l'est ! Il n'y a vraiment que "le Père qui est dans les Cieux" qui le sache. C'est *l'Absence de Dieu en Politique* dans sa plus drastique expression, la mort mystique la plus intégrale, qui ne semble plus pouvoir être réparée par voie historique normale...

407 Bloy, pp. 51-52. "Aucun doute. Si l'humble peuple prévarique (que cette prévarication soit grève, ou syndicalisme ou ce que l'on voudra), c'est qu'un peuple tout entier est décimé car UNE SOCIÉTÉ MEURT PAR SES PAUVRES. Régner par le pouvoir de l'absence : voici le temps qui s'achève ; maintenant règne l'absence du pouvoir. Absence, non-être, *toutes formes théologiques du péché.* (...) Notre civilisation est devenue un gigantesque négatif de ce qu'elle doit être. Ses rouages veulent se bloquer, mais c'est impossible, ils font machine arrière : il en va des cités, comme des hommes : celles qui ne progressent pas, régressent. Ajoutons, pour parfaire cet examen en forme d'épreuve, que notre civilisation régresse sous couvert de progrès. C'est bien cela mourir avec élégance : en donnant l'impression qu'on rajeunit. Le mal a vraiment fort à faire : il lui faut assumer le bien pour se répandre, mettre en valeur l'héritage de quinze siècles chrétiens pour mieux le dilapider. Pour ce qu'il lui en coûte, gageons qu'il n'abandonnera pas de sitôt la partie" (Veysset, pp. 132-133).

⚜ ⚜
⚜

Mais nous n'en avons pas tout-à-fait fini avec nos objecteurs de conscience qui se croient "*catholiques et français toujours*" plus blanc que blanc. Voici une autre objection pseudo-théologique qu'ils font, à pourfendre d'un bon coup de scramasaxe.

Contre la nécessité sacramentelle de l'élection divine de la France et de la Royauté Très-Chrétiennes pour révéler sociopolitiquement le Christ, certains scolastiques brouillons, en effet, opposent volontiers la République de Garcia Moreno ou les républiques naturelles et chrétiennes, telles Florence, Venise, etc. ; et d'y voir une soi-disant preuve historique qu'il n'y a pas besoin de l'institution divine sacramentelle d'un Ordre Très-Chrétien pour que des hommes de bien puissent organiser chrétiennement leur pays... Comme rétorquait à cela, vertement, l'abbé Vial, au siècle dernier : "C'est ici qu'il faut toucher du doigt la stupidité, bien «moderniste», de ces catholiques qui ne rêvent pour la France d'autre idéal que celui de la Suisse, des États-Unis ou de l'Équateur !... Pourquoi pas la république d'Andore ou de Saint-Marin ?..."[408] Au fond, c'est reproduire concrètement, par des faits historiques mal interprétés, l'objection scolastique que dessus : *il n'y a pas besoin d'Institution divine spéciale au Politique*. Malheureusement, là encore, c'est « pisser à côté du pot », qu'on veuille bien nous absoudre de l'expression quelque peu triviale d'un de nos anciens professeurs d'anglais soixante-huitard[409]. Car l'Équateur effectivement Très-Chrétien de Garcia Moreno, cet homme politique quasi aussi stupéfiant que sainte Jeanne d'Arc[410], ne supprime pas cette nécessité d'une Révélation dans le domaine politique du Temps des Nations : bien au contraire, il la... PRÉSUPPOSE ! Si, en effet, depuis le passage du Christ sur cette terre, un État peut s'organiser Très-Chrétiennement dans le monde, s'ordonner sociopolitiquement et constitutionnellement à l'Évangile et à l'Église, c'est justement *parce que* la Révélation dans le domaine sociopolitique et national a *déjà* été faite *antérieurement* dans une Nation divinement élue à cet effet, que le Christ y a explicitement apporté l'indispensable Grâce divine ![411] Autrement, l'érection d'un tel gouvernement Très-chrétien aurait été radicalement impossible ! Exactement de la même manière que si des églises particulières ont pu voir le jour au XIXe siècle chez les Esquimaux et dans les contrées les plus sauvages ou éloignées du centre de la civilisation chrétienne, c'est *parce que* le Christ avait *antérieurement* fondé son Corps mystique sur la terre il y 2000 ans, à Rome (alors, d'autres corps mystiques avec un petit "c", c'est-à-dire des églises particulières, peuvent être subséquemment créées dans la suite des temps).

---

408 Vial, p. 156.

409 Henri IV n'aurait certes pas été choqué par l'expression... ni d'ailleurs personne à son époque. Mais voici une très-grave question : que préférer ? une époque chrétienne qui, comme pour exorciser la merde, avait un langage châtré et fort trivial, scatologique, mais... qui en mangeait très-peu sociopolitiquement ; ou bien une époque orgueilleusement athée qui... en mange tous les jours sans hauts-le-coeur visibles, en redemandant même en bavant à chaque vote démocratique, mais qui se pique de supériorité parce qu'elle n'autorise pas ses écrivains à l'écrire, qu'avec trois petits points dans les livres…?

410 Lire son admirable vie, écrite en deux tomes par le R.P. Berthe en 1903.

411 Il n'est peut-être pas inutile de préciser que Garcia Moreno approfondit pendant deux ans ses études à... Paris, en France, et que, certainement par une protection de la Providence contre la perversion révolutionnaire française, il ne garda de son passage parisien que l'empreinte française... de l'Ordre politique Très-Chrétien ! "Paris devint le Manrèze où tous les nobles germes déposés par Dieu dans son cœur, reçurent leur complet épanouissement. (...) Rien ne lui était indifférent, parce qu'il ne voulait rester étranger à aucune des connaissances qu'un homme d'État doit posséder" *(Garcia Moreno,* R.P. Berthe, t. I, pp. 205 & 207).

Il y a, au fond, le même rapport entre la France Très-Chrétienne et les autres Nations qu'entre Rome et les évêchés particuliers (et ce n'est évidemment pas un hasard) : les diocèses ne tirent pas forcément leur origine de l'Apôtre Pierre donc de Rome, un autre Apôtre peut bien sûr en être le fondateur, mais ils n'ont pu naître puis exister catholiquement et transmettre la Grâce du Christ aux fidèles que parce que Rome est né avant eux, que parce qu'ils sont liés juridictionnellement à Rome. De la même manière, les Nations ordonnées constitutionnellement au Christ autres que celle élue, la France, ne tirent pas forcément d'elle leur fondation Très-Chrétienne (ou du moins pas directement, car nous verrons que la France *dilatée* de Charlemagne -le terme, *dilatatio regni,* est dans les chartes carolingiennes-, en civilisant très-chrétiennement de vastes contrées dans toute l'Europe, a permis la naissance de la très-grande majorité des nations européennes...). Mais elles ne purent *naître très-chrétiennement* que parce que la première d'entre elles a été "fondée par Dieu" (loi salique) à la Noël 496, elles ne peuvent *exister quotidiennement très-chrétiennement* que parce que, subséquemment, elles sont ordonnées politiquement au Règne du Christ sur cette terre quant au Temps des Nations, à proportion même où elles *reflètent* le modèle sociopolitique français pour l'organisation de leur propre pays, où elles se *réfèrent* à la délégation divine impartie immédiatement au Roy Très-Chrétien pour asseoir l'autorité politique divine médiate de leurs roys, et où elles sont *soumises* à la suprématie de la France pour les destinées politiques du monde entier. Nos pères le savaient fort bien et c'est pourquoi aucune famille royale dans le monde ne fut autant recherchée pour les mariages royaux que celle française (les Bourbons, notamment, sont présents dans quasi toutes les familles royales d'Europe, ce qui n'est pas du tout le cas des autres races royales ![412]) ; c'est la même raison profonde qui a fait privilégier la langue française pour la chose diplomatique dans toutes les cours d'Europe, et donner une préséance au diplomate français parmi tous ses pairs... C'est aussi, *a contrario,* cette raison qui a fait que les *Illuminati* ont choisi pour but profond de leur secte abominable l'annihilation de la race des Bourbons, laquelle, pourtant, ne fut certainement pas la plus surnaturelle d'entre celles des roys de France quand bien même elle en assuma légitimement et parfois valeureusement la succession°.

Il y a vraiment un parallèle saisissant sur le plan structurel entre les deux Corps mystiques, spirituel et sociopolitique, ceux de l'Église et de la France. Ce parallèle fut d'ailleurs fort bien entrevu par Jean de Terrevermeille dans ses *Tractatus,* qu'il écrivait au temps de sainte Jeanne d'Arc, où il définissait la France comme un "*corpus mysticum sive politicum Regni*". Ce n'est certainement pas non plus par hasard que Notre-Seigneur a prononcé cette sentence, en 1921, à une soeur Lucie de Fatima certainement ignorante à ce point de vue du droit divin théocratique de la France, et donc incapable d'inventer : "*Ils [les papes] n'ont pas voulu écouter ma demande [de consécration de la Russie] ; ils seront châtiés COMME les roys de France...*" Et pourquoi donc, s'il vous plaît, cette comparaison du pape et du roy de France, parfaitement étrange dans la bouche de Notre-Seigneur Jésus-Christ si l'on exclue la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD ? Parce que les deux corps mystiques, spirituel et sociopolitique, doivent

412 Marie-Madeleine Martin résume succinctement la chose, pour les capétiens : "Mais bientôt, cette famille ne gouverne pas la France seule. Elle *engendre des dynasties régnant sur d'autres nations :* des empereurs d'Orient au temps des Croisades ; sept roys d'Espagne, vingt-neuf roys de Portugal et d'outre-mer ; douze roys de Navarre ; des souverains d'Angleterre, d'Irlande, de Hongrie, de Pologne, de Naples, de Sicile, de Chypre, d'Arménie, etc." *(Le secret des premiers capétiens,* p. 21). Encore n'est-il pas ici fait mention des mariages des princes et princesses du sang avec des souverains européens, mais des seuls règnes de la race royale française dans les autres pays !

être châtiés de la *même* façon dans leurs chefs respectifs lorsqu'ils fautent ? Mais bien sûr, et tout simplement parce qu'en réalité, il n'y a qu'UN seul Corps mystique du Christ, dédoublé en deux institutions divines, et qu'évidemment ces deux corps qui n'en font qu'UN sont régis par les mêmes règles, tant pour la Gloire céleste que pour le... châtiment.[413]

Donc, reprenons la question du jour, les chrétiens des différents pays peuvent certes avoir le pouvoir d'organiser chez eux ce qui correspond le mieux à l'ordre sociopolitique naturel et très-chrétien des choses sans un droit divin direct comme en France, *mais ils le peuvent UNIQUEMENT à cause de l'existence du droit divin direct de la France antérieur à leur naissance et grâce auquel, précisément, ils ont pu et peuvent naître… chez nous chez eux :* autrement dit, la République équatorienne de Garcia Moreno, loin de militer contre la nécessité de l'élection divine de la France, LA PROUVE au contraire, parce qu'elle y est nécessairement ordonnée, tel le tout petit diocèse esquimau érigé au XIXe siècle présuppose nécessairement l'Institution divine de l'Église de Rome au 1er siècle chrétien... Et il en est ainsi de tous États, principautés ou Royautés ou Républiques dans le monde, ordonnés très-chrétiennement : tous ne peuvent exister, dans leurs diversités spécifiques, que *parce que* la France a été instituée très-chrétiennement et archétypalement avant eux tous et leur a communiqué, mystérieusement ou au contraire bien visiblement, la grâce sociopolitique d'exister. Il y a en effet diversité : la forme très-chrétienne n'est pas la même dans tous pays. En Espagne, le génie national semble exiger une monarchie de couleur *absolutiste,* comme en Angleterre une monarchie *aristocratique,* comme en Russie une monarchie *théocratique quasi vétérotestamentaire,* comme en Suisse une simple confédération républicaine de cantons, etc.![414], et ailleurs quelques villes libres, principautés, duchés, etc., toutes formes manifestant la richesse humaine (la fameuse diversité dans l'unité !), correspondant aux génies naturels respectifs de chaque peuple et reproduisant de plus ou moins loin la perfection politique manifestée *parfaitement* par la seule Nation divinement *christifiée,* la France, avec sa Royauté *tempérée* (en Politique comme ailleurs, la perfection s'opère dans le juste milieu). C'est cela que disait si bien en peu de mots d'une merveilleuse concision, le pape Grégoire IX que nous avons cité plus haut : "Le Fils de Dieu constitua (…) les *divers* régimes des peuples" ! Mais, *au-dessus* d'elles toutes (un pape l'a dit), il y a une Nation dont le seul génie est d'avoir reçu à son berceau le Don du Christ Lui-même dans son Être politique, pour enfin

---

413 Ce châtiment du Roy Très-Chrétien qui, au dire infaillible de Notre-Seigneur, sera aussi celui du Pape devant vivre la Passion et la Mort mystiques de l'Église, consiste essentiellement dans LA DÉCAPITATION, nous l'avions déjà dit dans un précédent livre *L'Extraordinaire Secret de La Salette*. Ce que nous n'avions pas précisé alors parce que nous ne le savions pas à l'époque, c'est qu'il y a un rite et une signification maçonniques de ce supplice particulier et il ne faudrait pas croire que c'est seulement par hasard qu'il fut le supplice *de prédilection* de la Révolution... En résumé, la tête est *l'expression* de l'homme. Symboliquement, enlever la tête d'un corps humain, c'est l'empêcher de s'exprimer tout en le gardant végétativement en vie, *c'est lui supprimer sa fonction politique,* en faire un parfait zombie à la sauce vaudou, ce qui est un grand crime... C'est, dans un raccourci qui nous semble saisissant, à peu près bien résumer l'état politique moral du peuple français depuis la Révolution, constitutionnellement passé par la guillotine, mais toujours en survie végétative. C'EST AUSSI DÉCRIRE CE QUI EST ARRIVÉ À LA PAPAUTÉ VIVANT SA DÉCAPITATION SOUS PAUL VI !

414 On peut d'ailleurs se demander si la Suisse indépendante, bien que miséricordieusement permise par Dieu avec saint Nicolas de Flüe, a une véritable existence dans le Plan divin : n'a-t-elle pas vu le jour uniquement à cause de la scission politique entre la Francia orientalis et celle occidentalis, l'Allemagne et la France ? D'autre part, n'est-elle pas l'apanage de sainte Clotilde, princesse et magnifique fleur catholique du royaume burgonde... qui englobait la Suisse actuelle, dont elle hérita de plein droit après la chute de la royauté burgonde arienne, ne laissant plus qu'elle pour assumer la succession ? Pour des raisons similaires, il faut en dire autant et à plus forte raison encore pour la Belgique, berceau de Clovis... Pour faire court, pourquoi est-ce dans le domaine le plus inférieur de la politique, celui financier, que cette mémoire du Réel politique a été gardée ? La monnaie de ces peuples n'est-elle pas en effet le *franc* suisse, le *franc* belge ? Récemment, un universitaire s'occupant de sociologie géopolitique, a remarqué que les communautés francophones de Suisse et de Belgique tendent de nos jours à se bâtir une autonomie, toutes deux dans ces mêmes années de fin de siècle, sans pour autant se consulter bien sûr... Chassez le naturel...!

permettre l'existence sur cette terre de la "Politique réelle" (Blanc de Saint-Bonnet), dans la France bien sûr pour commencer, puis dans toutes Nations du monde, lesquelles *ne peuvent trouver leur existence politique RÉELLE que par dérivation du Don imparti à la France.* Par l'élection divine de la France, on *voit* de nos yeux que le pouvoir politique vient de Dieu, on *voit* le Christ l'exercer *Lui-même dans une Nation terrestre.* Et surtout, on reçoit la possibilité d'exister politiquement dans la plénitude très-chrétienne de la dignité humaine, dans son propre pays. Exactement comme une église particulière très-éloignée de Rome géographiquement, apostoliquement, etc., reçoit métaphysiquement la possibilité d'exister *par l'Église de Rome.* De plus, le Christ résidant sociopolitiquement en France dans la plénitude de sa Personne humano-divine, tout le monde, en regardant la France, peut voir, par la très-parfaite organisation sociopolitique qui est la sienne, sorte de juste milieu par le haut entre toutes les diversités moins parfaites quoique très-chrétiennes des autres Nations, que le Règne du Christ apporte la perfection en matière politique et sociale[415]. Ce qui caractérise en effet le mieux le génie christique de la France, c'est cette formule : *simplicité des moyens humains, richesse d'expression une fois les moyens mis en œuvre ;* harmonie et perfection surnaturelles incomparables de l'oeuvre accomplie. Tout simplement parce que la grâce divine est *immédiatement* derrière le génie français[416].

On n'a plus du tout conscience de cette supériorité sociopolitique de la France Très-Chrétienne sur les autres Nations, et, pour un peu, on croirait tellement que nos propos relèvent d'un chauvinisme fautif et inexact qu'il convient donc de l'illustrer. Prenons pour cela l'exemple de la noblesse. *Seule* en France parmi les autres Nations, elle était *parfaitement équilibrée* dans l'ordre social... grâce au Sacre célestiel de son Roy Très-Chrétien, pierre de voûte de cette perfection sociopolitique : "Il faut écouter le langage du Sacre pour découvrir le secret d'une si haute réussite politique (l'équilibre de l'autorité et des libertés). Ce secret réside dans *l'identification du Prince et de la nation.* À celui que l'onction vient de faire l'image du Christ on a remis l'anneau symbolisant son union à la Foi catholique *et au peuple.* Et parce que, lui dit-on, «le Seigneur a eu la bonté de réunir avec vous le peuple chrétien [notez bien qu'il n'est pas dit *français,* mais *chrétien !* Et rapprochez cela de la signification donnée au mot "fidèle" sous Charlemagne !]», il devient devant Dieu «le maître de ses frères». Est-il plus suggestive expression de la liturgie pour signifier que le Roy résumait en lui physiquement et moralement la nation et que les membres du peuple chrétien, membres du Christ eux aussi par le baptême, fondaient ensemble, sur l'unité du corps mystique, l'UNITÉ NATIONALE [de même, notons soigneusement que c'est l'unité autour de la Foi qui engendre et permet l'Unité politique nationale : Religion *d'abord !]* ? Ce qui permettait à saint Louis de dire à ses barons : «Je ne suis pas le Roy de France, je ne suis pas la Sainte-Église, c'est vous, en tant que vous êtes tous le Roy, qui êtes la Sainte-Église»"[417], et au Comte de Chambord d'écrire : "La

---

415 "Le Christ est chez lui dans l'Histoire ; il est donc tout simple qu'on ne la puisse expliquer sans Lui, et qu'avec Lui elle apparaisse dans toute sa clarté et toute sa grandeur (...) Les nations, sur la terre, n'appartiennent pas seulement à Dieu qui a créé la première famille humaine, mais elles sont aussi, comme l'a dit le Prophète, *le domaine particulier de l'Homme-Dieu*" (Dom Guéranger).

416 Rien ne le fait mieux comprendre que la musique d'orgue. Si on passe en revue toutes les écoles (italienne, allemande, romantique, etc.), c'est l'école française des de Grigny, Couperin, Raison, Boyvin, Marchand, etc. qui, dans la simplicité structurelle de la composition, exclusivement basée sur des canons musicaux naturels, exprime le mieux les plus hauts sentiments de l'âme, ceux qui relient l'homme à Dieu... Même Bach, extrêmement discursif, cartésien et rationaliste dans ses compositions musicales, est *spirituellement* dépassé, sauf dans de très-rares pièces où cet ange de la musique daigne ne pas trop narcissiquement mettre de sa personne...

417 *Le mystère de Jeanne d'Arc,* p. 222.

monarchie en France, c'est la maison royale de France *indissolublement* unie à la Nation". Notez, quant à saint Louis, la connexion intime entre le Roy Très-chrétien et l'Église, en tant qu'uni à son peuple de baptisés !

"Le roy de France, fort de son droit initial *et de la consécration religieuse du sacre*[418], entend dominer continûment toute féodalité, même lorsque, dans les villes marchandes ressuscitées, s'élèvera une classe appuyée sur le droit de l'or, rival de celui du sang [on prie instamment nos lecteurs de bien noter que c'est grâce au pouvoir divin du Sacre que le roy de France peut abaisser les féodalités d'argent : à l'heure maudite des lobbys de toutes sortes, combien cette grâce serait utile !...]. C'est donc ainsi que la noblesse française possédera un caractère si particulier. Jamais l'ancienne France n'aura à proprement parler d'*aristocratie* (ce qui suppose un pouvoir politique), mais elle aura une *noblesse* [contrairement à ce qui se passait en Allemagne où les féodaux étaient tout-puissants, et en Angleterre qui "dès le XIIIe siècle imposera à ses souverains la Grande-Charte par laquelle le pouvoir est à jamais partagé entre une aristocratie et le roy"[419] ; ne parlons pas de la Russie dont les seigneurs ou "boyards" réduisaient en un quasi esclavage leurs paysans...]. Exaltée par l'idée de fidélité à son prince[420], confinée par le roy dans le métier des armes, érigée ainsi en bouclier de la nation, la noblesse française, tant que ses privilèges seront compensés *par cet immense service,* restera une classe digne héritière de la chevalerie médiévale, conservant une tradition pleine de fierté et de sens du sacrifice. Enfin, écartée par le roy des grandes affaires, elle se réfugiera par contre dans un immense pouvoir provincial. Protectrice des populations terriennes dans un pays qui restera si longtemps presque exclusivement agricole, la noblesse fera rayonner autour d'elle ce que Jean de la Varende a rendu sensible dans ses romans et qu'il appelait «cette vie de château dont la largeur, l'expansion apportaient tant d'éléments à la sensibilité générale».

"En même temps, la présence d'un roy [qui était son modérateur] apporta à la noblesse française sa plus forte caractéristique, celle d'être une noblesse *ouverte aux valeurs neuves,* au mérite. C'est ce fait qui a permis au peuple français d'être celui *dans lequel les classes sociales se coudoyaient le plus, se rapprochaient le plus les unes des autres, se ressemblaient le plus.* Dans des époques où les voyages étaient rares, cette vie en commun *dans laquelle la présence d'un roy permettait l'émulation constante des élites* [en italiques dans le texte], arrivera à créer en France un type de civilisation à la fois plein de finesse et plein de bonhomie. Et cette présence d'un roy jaloux de laisser se reconstituer à ses côtés un pouvoir (...), c'est elle qui empêchera la formation de castes ou de classes sensibles dans des patriciats comme ceux des républiques de Venise ou de Florence. «La constitution du royaume de France est si excellente, dira le président Hénault au XVIIIe siècle, *qu'elle n'a jamais exclu et n'exclura jamais les citoyens nés dans les plus bas étages, des dignités les plus relevées*». (...) Bonald [pourra dire] que [le roy capétien] était «semblable à la clé de voûte, qui n'en soutient pas les différentes parties [sociales] par son effort, mais qui les maintient à leur place par sa position»"[421]. La

---

418 "En réalité, on ne réussit à imposer partout en faveur du roy la discipline féodale, droit public de l'époque, on ne fit tout rentrer sous sa juridiction, on ne la reconnut comme haut suzerain, *que parce qu'ils était l'oint de la cathédrale de Reims.* On le fit à cause de son caractère sacré, parce qu'il était un *christus Domini,* c'est-à-dire le roy" *(Le Christ qui est roy, etc.,* p. 52).

419 *Le roy, etc.,* p. 60.

420 Jusqu'au règne de Louis XVI, il en fut ainsi. "Dans son *Journal,* 1776, l'abbé de Véri, né en 1724, écrivait : «J'ai vu dans ma jeunesse que le mot *Roy* faisait sur les vieux militaires l'impression que le mot *Dieu* fait sur les coeurs les plus religieux». Les soldats d'alors, à l'instar de ceux du Grand Roy, se précipitaient «à l'aveugle dans les dangers, avec une sorte de satisfaction»" *(L'Ancien Régime,* Bluche, p. 97).

421 *Le roy, etc.,* pp. 60-61.

définition de Bonald est en vérité admirable, et révèle presque en transparence la Présence du Christ. Car pour peu qu'on la médite, qu'on constate que le seul roy de France était capable de réaliser cette perfection parmi tous les roys de la terre, on arrive très-vite au mystère sacré qui l'engendre sur cette terre, *c'est-à-dire à la Présence sacramentelle du Christ dans la France et son roy :* en effet, quand il n'y a aucune *tension* dans l'organisation sociopolitique d'une grande Nation mais équilibre naturel entre toutes les parties dont aucune n'est oubliée, quand le sublime y a communication avec le simple, mieux, qu'il est *lui aussi* le simple, c'est parce que la nature des choses est *DIVINEMENT* respectée. C'est évidemment une perfection impossible à l'homme depuis le péché originel, *sans le secours de la grâce divine.* On touche ici concrètement du doigt la preuve que le Christ est *en Personne* DANS l'ordre sociopolitique français, DANS le roy de France. Aucun autre pays, répétons-le, n'a connu cette perfection sociale. Dans le meilleur des cas, il l'a seulement approché, et souvent éphémèrement...

Et il est capital de saisir que c'est *dès la naissance de la France Très-Chrétienne, dès la Noël 496,* que cette perfection vraiment extra-humaine se manifeste comme tout naturellement dans tous les aspects de la chose sociopolitique française. Prenons l'exemple du très-délicat rapport entre l'Église et l'État, dont l'harmonie est si impossible à réaliser par les seules forces de l'homme, le cumul des siècles ne souscrivant que trop à cette impuissance lamentable et si dommageable au salut de l'homme (l'histoire du Saint-Empire romain germanique renchérissant pitoyablement sur celle de l'Empire romain d'Orient, l'illustre on ne peut mieux par la négative…). Or, dans la France très-chrétienne de Clovis, ON SE HISSE DU PREMIER COUP À LA PERFECTION ABSOLUE EN LA MATIÈRE… sans aucun effort, comme tout naturellement, sans manifestation spectaculaire : c'est tellement parfait que les esprits superficiels ne s'en rendent même pas compte[422] !! "Le Concile national des Gaules, réuni à Orléans en 511 (...) dit bien les rapports, aussi remarquables que singuliers, qui s'étaient établis entre l'Église gallo-romaine et le roy des Francs, devenu le premier roy catholique d'Occident. *Ni inféodation du roy à ses évêques consécrateurs,* comme il se fera malheureusement dans le royaume wisigoth d'Espagne aux siècles suivants, *ni domination de l'Église par le pouvoir [politique],* comme il se rencontrera plus tard en Germanie, dès Othon 1er. C'est un accord dans un respect mutuel, une obéissance réciproque, tout inspirés de la Bible, de la sagesse des Pères de l'Église et de la tradition"[423]. Autrement dit, c'est le miracle tout divin du juste milieu[424], radicalement impossible à l'homme laissé à lui-même, à la fois conséquence et preuve irréfutable de la Grâce sociopolitique toute-puissante apportée en terre de doulce France par le Christ à la Noël 496...

Or, cette perfection sociopolitique *d'un juste milieu sans tension aucune* était réalisée par le SEUL roy Très-Chrétien, parmi toutes les Nations, exactement comme le pape dans l'Église. EXTRAORDINAIRE ROY DE FRANCE EN VÉRITÉ, À LA FOIS SI SIMPLE ET SI DIVIN DANS SA FONCTION[425] ! Et comme l'on comprend alors

---

422 Car, comme dit le proverbe, "le bien ne fait pas de bruit, quand le bruit ne fait pas de bien". C'est d'ailleurs sans aucun doute cet effacement, cette humilité de la chose Très-Chrétienne, divinement glorieuse pourtant dans son essence, qui fait que les historiens mondains ne peuvent pas la discerner quand ils regardent l'Histoire… Exactement pour la même raison que les Pilates et les Hérode ne pouvaient pas se rendre compte qu'ils étaient en présence du Roy des Roys, en la personne humble, et par ailleurs prodigieusement humiliée, de Jésus-Christ…

423 CRC n° 198, p. 10.

424 "Le juste milieu est le chemin des crêtes" (saint Grégoire de Nazianze).

425 C'est pourquoi le *seul* roy de France possédait le pouvoir de nommer les évêques de son royaume, parce qu'il "tenait de Dieu sa couronne". Ce n'est pas nous qui le disons, mais un pape, Jean X (914-928), au siècle "de fer et de barbarie" (!), en écri-

qu'il "inspirait aux hommes de l'Ancien-Régime des sentiments qui sont devenus pour nous presque incompréhensibles : ils avaient pour lui tout à la fois la tendresse qu'on a pour un père et le respect qu'on ne doit qu'à Dieu" (Alexis de Tocqueville)... Et comme l'on voit bien à travers notre roy Très-Chrétien *à la fois* la Divinité et la Sainte-Humanité de Jésus-Christ incarnée dans la chose sociopolitique ! "C'est encore la présence du roy [de droit divin] qui donnait, dans l'ancienne France, sa situation très particulière à ce qu'on appellera la bourgeoisie. On la diminue singulièrement de nos jours en la voulant seulement définie par la richesse (c'est l'influence du capitalisme du XIXe siècle et des théories de Marx qui ont fait confondre bourgeoisie et argent). La bourgeoisie française a dû à la présence du roy son élévation constante qui en a fait une classe de mouvement, de transition, la classe la plus nombreuse de la nation française, à partir de Philippe le Bel. Elle ne peut croître que par la protection du roy, elle va fournir à la monarchie ses fonctionnaires, c'est le roy qui l'anoblira, elle lui sera extrêmement fidèle"[426]. Cet équilibre social si délicat à ériger et plus encore à maintenir dans sa structure ternaire équilibrée et conviviale (roy-noblesse-peuple) révélait les relations de la Divinité Une et Trine, où aucune des parties ne domine totalitairement sur l'une ou les deux autres, mais est au contraire équilibrées par elles...

Mais concluons le point de notre étude qui nous a fait aboutir à ces derniers développements un peu lointains : loin que des États puisse être ordonnés très-chrétiennement en Politique sans l'élection divine directe, théocratique, d'une Nation, c'est tout au contraire cette élection *précédente, antérieure,* d'une d'entre elles qui a permis aux Nations de la terre de vivre dans chacune d'elle, selon leur génie propre, le règne sociopolitique du Christ.

Partout.

C*hez Lui chez nous chez eux.*

⚜ ⚜
⚜

Une autre pseudo-objection, à prétention historique celle-là et point théologique, consiste à dire que l'histoire des français, depuis 496, n'est pas, chrétiennement parlant, particulièrement ni extrêmement reluisante, en tous cas pas plus si pas moins que celle des autres peuples, en ce inclus la défense de l'Église. On mettra en avant les hauts-faits de la Royauté Apostolique de Hongrie, ou de celle Très-Catholique d'Espagne, etc., on citera à la barre des témoins à charge moult actions et faits français fort répréhensibles, par exemples les alliances monstrueuses et contre-nature de François 1er avec les Turcs musulmans, celles de Richelieu avec les Protestants d'Allemagnep, l'inqualifiable attitude de Louis XIV envers le pape... oubliant d'ailleurs de les contrebalancer avec d'autres faits, d'autres actions françaises, *à nulle autre Nation connue,* pour avancer le Royaume de Dieu. Il n'importe, restons-en là : l'objection, apparemment contraignante, est en vérité parfaitement inconsistante, nous en aurons

vant ainsi au roy Charles : "… parce que l'ancienne coutume et la noblesse du royaume veut qu'aucun évêque ne soit ordonné sans un ordre du roi" (cité par Rohrbacher, t. XII, p. 473). Et s'il en était ainsi, c'était parce que seul le pouvoir royal français d'essence davidique, était assez équilibré entre le spirituel et le temporel, pour avoir grâce d'état de le faire sans despotisme ni atteinte aux droits de l'Église, et en choisissant des sujets sages, dignes et capables.

426 *Le roy, etc.,* p. 63.

vite fait le tour. Il suffit, pour la réfuter, d'aller jeter un oeil (pas même deux), sur l'histoire du peuple élu de l'Ancien-Testament, Israël. Il n'est personne pour contester son élection divine de par Yahweh, à dessein de la Rédemption : *Salus ex judeis.* Et cependant, dans l'histoire... *sainte,* donc, du peuple juif, que d'exactions, que d'abominations, que de trahisons affreuses de sa vocation divine, sacrée, pourtant bien réelle, de *révéler* en espérance le Christ-Messie aux peuples de toute la terre d'alors...! Et pas seulement par quelques mauvaises bandes de méchants drôles, de ténébreux marginaux, mais, la plupart du temps, par les chefs juifs eux-mêmes suivis d'enthousiasme par le peuple quasi tout entier (sauf l'habituel "petit reste" dont nous entretient sans cesse la Sainte-Écriture, duquel la Providence divine se sert toujours pour faire repartir les choses dans le bon sens) !! Mais… il n'en resta pas moins *le peuple élu,* jusqu'au Nouveau-Testament, car, comme dit si bien Maurice Conat, "Jésus-Christ n'a pas décidé de se déprendre de ceux qu'Il a choisis". À eux, donc, les choisis, d'être dignes. Ce n'est pas à Dieu de se soumettre, mais aux hommes. Et lorsque les "choisis de Dieu" pour remplir une mission exagéreront dans le désordre ou la révolte, les fessées déculottées pleuvront.

Le raisonnement à tenir est exactement le même pour le peuple élu du Nouveau-Testament, à savoir la France, que saint Pie X, après Grégoire IX, appelait pour notre Temps, il faut répéter ces choses, "la tribu de Juda *de l'ère nouvelle*"...

"La théologie est au fond de toutes
"les questions contemporaines".
(Pierre Leroux,
l'un des fondateurs, illuminé,
du socialisme à la française !)

"La question religieuse
"résume et domine toutes les autres".
(Guiseppe Mazzini,
franc-maçon de haut grade,
artisan de la suppression
des États pontificaux !)

V. RÉFUTATION DES OBJECTIONS CONTRE LA NÉCESSITÉ DE CETTE INSTITUTION DIVINE D'UNE NATION POUR NOTRE TEMPS

2eme PARTIE : L'OBJECTION DÉMOCRATE-CHRÉTIENNE

Jetons à présent les yeux sur une objection moins intéressante pour des esprits vraiment catholiques, à savoir l'objection démocrate-chrétienne : celle-ci, en effet, fait l'unanimité de rejet, tant des tenants de l'élection divine de la France, que des scolastiques et des papes modernes. Cependant, depuis plus de deux siècles d'imprégnation sociale révolutionnaire, elle a tellement pénétré les esprits même les plus avertis, généré des réflexes pervers mais comme instinctifs dès qu'on parle Politique, que nous ne pouvons pas, dans ce travail, ne pas nous en occuper.

Pour les démocrates-chrétiens, le pouvoir politique vient effectivement de Dieu, mais il résiderait uniquement dans la volonté collective du peuple, pour ainsi

dire, comme le nouvel ordre politique issu de la Révolution l'a d'ailleurs formellement affirmé[427], dans "*le droit divin des foules*"[428]. Au fond comme dans la forme, c'est la thèse fondamentale qu'exprima Lamennais en son temps : faire résider l'infaillibilité divine dans "la raison générale" ou "sens commun" de l'humanité, et non dans l'Église ou dans une Institution fondée... *de droit divin direct,* on en revient toujours là. *L'infaillibilité de l'humanité plus ou moins dispatchée selon le génie des peuples dans chaque république particulière ou nation* (à charge pour chacune d'elle de s'uniformiser dans la démocratie universelle qui, seule, possède la totalité de l'infaillibilité), donc, pour le démocrate-chrétien, serait le criterium premier dans le domaine politique. Mais remarquez bien qu'on se demande fort, nous l'avons déjà dit, si ce dérapage *moderne* ne tire pas sa source empoisonnée dans... la présentation que fait la scolastique de la Politique : dans son anachronisme antique faisant abstraction de la nécessaire Révélation sociopolitique du Christ dans une Institution de droit divin direct, ne décrit-elle pas des sociétés *en soi,* avec des peuples qui "*choisissent* leurs roys", et même des roys qui "*choisissent* leurs pays", sans tenir aucun compte de la Volonté divine, comme on a tantôt vu notre docteur *très* commun en Politique nous le dire benoîtement dans son *de Regno*[q] (... pas trop au sud, recommande-t-il, parce que l'air est chaud et énerve les tempéraments...!) ? Quoiqu'il en soit de ce dernier point sur lequel nous nous sommes assez échiné dans notre précédent chapitre pour ne pas avoir à y revenir, dans le contexte démocrate-chrétien, on conçoit aisément que l'élection divine d'une Nation au sens fort n'a évidemment strictement *a-u-c-u-n* sens puisque les peuples se sauvent par, avec et en eux-mêmes, trouvent le Messie sociopolitique par... leur *propre* "sens commun", lequel, bien sûr, s'exprime démocratiquement.

... Donc, la mort dans l'âme mais la fourche en bandoulière et le doigt sur la gâchette, suivons le guide et le (mauvais) raisonnement. Si le peuple est souverain en matière politique constitutionnelle parce que Dieu manifeste sa Volonté en ce domaine par la sienne, alors, un beau jour, si en France ledit "bon peuple" veut changer constitutionnellement le pouvoir politique en donnant leur congé aux Roys Très-Chrétiens, c'est *finalement* Dieu qui l'aura voulu par lui. Car le droit divin dudit Roy Très-Chrétien n'était en fait qu'une délégation, une dérivation du droit divin... du peuple. Dict-on. Et le peuple unanime instaurant un nouveau pouvoir politique, Dieu le valide automatiquement voire... *obligatoirement !* D'ailleurs, saint Thomas d'Aquin décrit exactement ce processus politique constitutionnel pour les peuples... de l'Antiquité païenne. *Vox populi, vox Dei,* donc. C'est même très-formi-

---

427 Précisons que c'est le tristement célèbre prince de Talleyrand-Périgord, initié, fils dévoyé d'une des familles les plus nobles de France (ses quartiers de noblesse pouvaient rivaliser avec ceux d'Hugues Capet), qui fut le rédacteur de l'art. VI des droits de l'homme : "Dans les activités les plus célèbres [de la Révolution française, l'ex-évêque d'Autun] a joué un rôle déterminant, notamment dans ce monument [!] de l'histoire universelle qu'est la «Déclaration des droits de l'homme». C'est lui qui rédigea et fit adopter le fameux article VI : «*La loi est l'expression de la volonté générale.* Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Etc.»" *(Talleyrand,* Jean Orieux, p. 153).

428 "L'expression est du psychologue rationaliste Gustave Le Bon, dans son livre bien connu *La psychologie des foules*" (Castella, t. II, p. 254). Entendons-nous bien sur les termes "république" et "démocratie", et pour une fois suivons saint Thomas d'Aquin dans son distinguo : la république, c'est lorsque le pouvoir vient du peuple mais respecte toujours l'ordre naturel ; la démocratie, c'est lorsque le pouvoir vient du peuple, mais ne respecte pas forcément l'ordre naturel, la volonté générale même mauvaise, par exemple pour légaliser l'avortement, étant prise comme criterium premier (souvenons-nous de l'abominable déclaration de Chirac : "[Dans les manifestations anti-avortement] il y a danger que la loi morale prévaut sur la loi légale" !). Une démocratie chrétienne est donc une contradiction dans les principes, une prostitution absolue sur le plan politique : elle prétend à la fois prendre comme criterium premier la volonté générale tout en s'imaginant que le règne du Christ pourra s'exercer ainsi…! Comme si la chose était possible !! C'est vraiment le système de l'hypocrisie à l'état pur. Lafayette, ce franc-maçon de haut grade, résumait cyniquement l'attitude d'un chef en Démocratie : "Puisque nous sommes leur chef, suivons-les" (cité par le bulletin *Sous la bannière* n° 108, p. 15)…!!! Sur cette distinction "république" et "démocratie", revoir éventuellement ce qu'en dit saint Thomas et que nous avons marqué dans la note de fin de texte [r].

dable, car alors les rebelles (= les Chouans de toute espèce, de tous noms et de toute époque…) seront taxés de désobéissance sacrilège non pas aux hommes, mais... *à Dieu !* Et alors, on pourra les charger des peines les plus irrémissibles, celles réservées aux péchés contre Dieu. Ne riez pas, il y a plutôt à pleurer toutes les larmes de son corps car nous verrons plus loin que *le pape Pie VI* raisonna ainsi dans une bulle pontificale lardée, plombée d'un poids mortel, des foudres les plus sévères de l'Église, certainement la bulle la plus scandaleuse de toute l'histoire ecclésiastique. En tous cas, et comment s'en étonner, Napoléon, en 1806, avait compris à merveille le prodigieux raisonnement, avec sa façon brutale et amorale d'aller radicalement au fond des choses. Il ne manqua pas de le pousser à fond dans son catéchisme national (… après tout, il avait bien raison ! les grands-clercs ne lui balisaient que trop bien la route !), en mettant comme il fallait s'y attendre saint Paul à contribution, le tout avec bénédiction du clergé français et du pape, comme il fallait encore plus s'y attendre[429]. C'était d'ailleurs peu de temps avant de fêter la "saint Napoléon" le 15 août, rajout *de pure fantaisie*[430] au sanctoral qui avait en tous cas l'inestimable avantage de supprimer la fête de l'Assomption de la très-sainte Vierge Marie et le Voeu de Louis XIII, ces "souvenirs INUTILES" comme avait dit superbement Portalis, le ministre DES CulteS de Napoléon... et franc-maçon très-distingué[431].

Le vouloir politique du peuple est donc celui de Dieu. Or, on est là en pleine malsaine utopie, ou plutôt en plein luciférianisme réprouvé où l'homme prétend à l'autonomie complète par rapport à Dieu, son Créateur, s'arrogeant le pouvoir de créer en Politique. Car si la voix du peuple *peut* être la Voix de Dieu en certaines occasions, ce n'est TOUJOURS qu'exceptionnellement, sorte d'ultime moyen employé à l'extraordinaire par le Saint-Esprit quand tous les autres font défaut : au fond, quand la voix du peuple est celle de Dieu, c'est un miracle très-extraordinaire, très-étonnant, car depuis le péché originel, l'humanité prise collectivement, loin de posséder le charisme de l'infaillibilité divine comme le veulent les démocrates-chrétiens, est *ordinairement* sous domination du "prince de ce monde", y compris, et même surtout, dans la Politique.[432] Mais JAMAIS, au grand jamais, la *vox populi* manifeste la *vox Dei* dans

---

429 Dans le *Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire français,* paru en 1806, "les devoirs des français à l'égard de l'empereur devinrent l'objet d'un chapitre spécial, revu soigneusement par Napoléon : «Napoléon 1er, y lit-on, est celui que Dieu a suscité [!] dans les circonstances difficiles, pour rétablir [!!] le culte public de la religion sainte de nos pères et pour en être le protecteur [!!]... Il est devenu l'oingt du Seigneur [!!!] par la consécration qu'il a reçue du Souverain Pontife [!!!]... Selon l'Apôtre saint Paul, ceux qui manqueraient à leurs devoirs envers notre empereur résisteraient à l'ordre établi par Dieu même [!!!] et se rendraient dignes de la damnation éternelle». Cette leçon suscita l'opposition de plusieurs évêques [rassurez-vous : *en privé seulement,* pas publiquement !] : «Est-ce à l'empereur, écrivait à l'un de ses amis, Mgr d'Aviau archevêque de Bordeaux, de se mêler de ces questions-là ? Qui lui en a donné la mission [... Mais, Monseigneur, Pie VII, tout simplement ! Pour le moins, il lui a laissé croire qu'il l'avait !] ? Bientôt, si nous laissons faire, il mettra la main à l'encensoir, et peut-être voudra-t-il plus tard monter à l'autel. En vérité, cela ne se peut pas». On ne peut s'empêcher de penser à ce mot de Mme de Staël : «Fallait-il croire que Bonaparte disposerait de l'enfer dans l'autre monde, parce qu'il en donnait l'idée dans celui-ci ?»" *(Les portes de l'enfer,* remarquable série d'articles de Charlotte Ringer sur la question politique moderne, parus dans *Communicantes,* bulletin de la Fraternité saint Pie X du Canada, Avr. 1996, n° 57, pp. 14-15).

430 Ce "saint" Napoleone problématique *n'a probablement jamais existé,* la thèse du soi-disant légionnaire portant ce nom et mort martyr à Alexandrie, est, paraît-il, tout ce qu'il y a de plus hypothétique.

431 La vilenie morale du clergé concordataire face au pouvoir politique en place descend à des degrés de bassesse tellement peu croyables qu'un homme simplement honnête du Moyen-Âge resté plusieurs siècles en léthargie et se réveillant soudain de nos jours, aurait peine à l'imaginer s'il n'en voyait les exemples, là, étalés dans la boue, *sous* ses pieds. En voici un, presque risible. Au cours d'un pèlerinage-voyage, j'ai eu l'occasion de toucher l'orgue de l'église saint Louis-saint Blaise à Vichy, église qui a été rebâtie par Napoléon III, et que, du reste, Pétain fréquenta entre 1940 et 1943. Or, quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre par l'organiste qui tenait à me présenter son *originale* église, que le généreux bienfaiteur, voulant que les vitraux du fond représentassent les saints de la famille impériale, y adjoignit, à côté des saints Eugène, Jean, Hortense, Louis, Eugénie, Joseph et Charles, un vitrail représentant le fameux saint… Napoléon en question (qui n'existe pas !) avec, tenez-vous bien… LA TÊTE DE NAPOLÉON 1ER ET LA LÉGENDE *SALVATOR MUNDI* !!! Bien entendu, le vitrail fut *béni-oui-oui* par le clergé…!

432 *Vox populi vox Dei.* Voyez par exemple la canonisation de saint Benoît-Joseph Labre. Humainement parlant, ce saint très-humilié, que Dieu voulait glorifier sur terre, n'aurait pas pu l'être : absolument inconnu, méprisé de tous encore la veille de sa

le domaine de la fondation constitutionnelle d'une Nation, encore moins dans l'exercice quotidien du pouvoir politique une fois celui-ci constitué ! Lorsqu'une Nation, en effet, est fondée avec son pouvoir politique, c'est *toujours* en s'appuyant sur le passé, sur un génie ethnique, une tradition communautaire, une religion commune, en d'autres termes sur des éléments, des forces vives naturelles existant *en-dehors, extrinsèquement,* de la volonté populaire[433], et qui finalement, par les causes secondes, proviennent toujours... de Dieu. Mais oui, DE DIEU. Car, que voulez-vous, c'est ainsi, c'est Lui, le Bon Dieu, qui fait, qui crée amoureusement le berceau de chaque Nation. "*Tout État, si j'ose le dire, est un vaisseau mystérieux qui a ses ancres DANS LE CIEL*", résumait Rivarol dans une admirable phrase. C'est vraiment Dieu qui *crée* les Nations, toutes et chacune, ainsi que leur pouvoir politique ; c'est d'ailleurs la doctrine catholique la plus certaine sans cesse rappelée par les Papes. Relisons encore le préambule très-instructif de la lettre de Grégoire IX à saint Louis IX : "*Le Fils de Dieu,* aux ordres de qui tout l'univers obéit, au bon plaisir de qui servent les rangs de l'armée céleste, *constitua,* en signe de puissance divine, *les divers royaumes,* selon des distinctions de langues et de races, *ORDONNA LES DIVERS RÉGIMES DES PEUPLES* au service des ordres célestes". Entendez bien ce que dit le pape : le Christ fonde non seulement les Nations, mais... *leur régime politique*[434]*...!* Et ce régime, accidentellement différent dans chaque Nation quand il est substantiellement identique dans sa très-christianisation qui leur est commune à toutes, est lui-même partie intégrante d'un merveilleux Ordre divin soumis aux... Anges du Bon Dieu !! Ce n'est pas pour rien en effet que la sainte-Écriture nous révèle, dans le Livre de Daniel, qu'il y a un Ange tutélaire pour chaque nation !![435] Changer le régime politique naturel d'un pays *à la volonté démocratique générale,* c'est donc bouleverser l'Ordre divin, offenser les Anges, entraver la circulation de la Vie divine dans le cœur des hommes… et mettre l'équilibre cosmique en péril !!![436]

Dieu, donc, *créateur* des Nations. Et ce n'est pas tout. Après les avoir engendrées et façonnées avec Amour (en ce compris, on y insiste, leur forme de gouvernement respective), quasi comme le sein de la mère le fait de l'enfant, c'est encore et toujours

---

mort (il n'était pas rare que les garnements lui courussent après dans les rues de Rome pour lui jeter des pierres), tous les petits romains, même ceux à la mamelle, furent saisis d'une grande joie et l'acclamèrent comme saint *le jour même où il mourut,* courant, par un mouvement extraordinaire, l'annoncer partout ; il y eut un concours incroyable de peuple à sa sépulture quelques jours après (alors qu'un grand cardinal, célèbre et vénéré, décédé un mois avant lui, n'avait pas eu une telle assistance à ses propres funérailles) ! Miracle de la *vox populi vox Dei* vraiment manifeste.

433 Ce qui se vérifie même pour les peuples de l'antiquité. L'historien Fustel de Coulanges, réfléchissant sur ce qui avait fait la société antique, a cette belle phrase : "L'ancien droit n'est pas l'œuvre d'un législateur ; il s'est au contraire *imposé* au législateur" (in *La cité antique).*

434 ... Et comparez cela avec ce que nous a chanté Léon XIII (et même saint Pie X) sur la soi-disant *indifférence* de l'Église quant aux formes de gouvernement adoptées par les divers peuples (et si tel peuple moderne auquel s'adresse Léon XIII, choisit une forme de gouvernement autre que celle que le Christ lui a prédestinée, l'Église serait toujours *indifférente ?* Hélas, la pratique des papes modernes, *saint Pie X inclus,* répond d'une seule voix : oui , sacrilègement oui).

435 Dan. X, 13 ; X, 20-21.

436 En vérité, elle est bien considérable, cette affirmation du pape dans sa bulle ! Si l'ordre politique de chacune et de toutes les nations est aussi prédéterminé et ordonné à celui des Anges, que l'ordre des astres (celui-ci est en effet commis aux Anges, selon la doctrine catholique la plus commune), alors, imaginons ce qui arriverait dans l'ordre cosmique s'il prenait envie à la Lune de ne plus vouloir tourner autour de la terre mais de Mars, et à Mars de devenir le satellite de Vénus, etc. ! Ne serait-ce pas immédiatement le chaos et l'explosion finale de l'univers ? Mais alors, comme tout est lié et interdépendant dans l'Ordre divin, si les peuples se permettent démocratiquement de changer l'ordre politique comme ils veulent dans leurs nations respectives, sans respecter l'Ordre divin ni non plus les Anges commis à la tête de chaque nation comme nous le révèle la sainte-Écriture, n'est-ce pas aussi engendrer le chaos en supprimant l'harmonie de la Création ordonnée à celui des Anges ?? Quand l'Apocalypse nous révèle que les astres se contrebousculeront pour punir les hommes, à la Fin des Fins, une des principales causes de cette catastrophe *déclenchée par les Anges,* ne sera-t-elle pas, juste retour de boomerang, le chaos que les hommes ont créé dans l'ordre politique, national et international depuis la Révolution, *ordre soumis aux Anges mais contre lequel les hommes se sont révoltés ???*

Lui, Dieu, qui les fait subsister, qui les gouverne... *quotidiennement.* "Dieu, explique Blanc de Saint-Bonnet, en créant les nations *et en leur suscitant des princes,* n'entend pas renoncer à son droit suprême d'autorité ou de tutelle sur sa Création"[437]. C'est pourquoi Soloviev est parfaitement fondé à écrire : "*Une nation n'est pas ce qu'elle pense d'elle-même dans le temps, mais ce que Dieu pense d'elle dans l'Éternité*". Voilà une autre admirable phrase, à joindre avec celle de Rivarol[438], qui condamne dans sa racine même le raisonnement démocrate-chrétien. Autrement dit : la volonté générale d'un peuple déconnectée de l'Ordre divin ne manifeste pas l'essence de la Nation, ou alors très-exceptionnellement, par une de ces exceptions qui confirment la règle, par un de ces purs hasards qui veut que le méchant, quoiqu'il en ait, ne peut pas toujours faire des choses mauvaises, mais qu'il ne peut s'empêcher d'en faire parfois de bonnes. Par exemple, on peut en effet supposer un peuple acclamer spontanément un chef naturel, etc., mais dans ce cas, il ne fait que reconnaître le chef que Dieu lui a prédestiné, autrement dit, c'est *toujours* dans le cadre d'un Ordre politique préalable, extrinsèquement existant audit peuple, jamais pour le fonder (il n'y a pas un seul exemple historique du contraire), ce ne sont toujours que des causes secondes de la fondation d'une Nation, jamais des causes politiques premières qui, toutes, s'originent à Dieu, "*notre douce Vérité première*", comme disait sainte Catherine de Sienne. C'est philosophiquement, et à grand tort, que saint Thomas d'Aquin suppose le contraire dans son suffoquant *de Regno,* en disant du roy qu'il doit *choisir* son pays, etc., quoiqu'il se… contredise quelque peu plus loin, bien entendu à la suite d'Aristote, en écrivant que "Nous devons conclure que le gouvernement et les lois doivent se conformer *au génie* d'un peuple, comme le dit Aristote dans sa République"[439] (parler explicitement de la Providence divine aurait fait un peu plus catholique, un peu moins agnostique, n'est-ce pas ?).

En fait, dans notre Temps des Nations comme d'ailleurs précédemment dans l'Ancien-Testament, en Politique la voix du peuple est la NUIT de Dieu. *Vox populi NOX Dei,* comme disait un facétieux latiniste[440]. À moins de tomber dans le lamennaisisme, on ne peut vraiment pas poser que le pouvoir politique de droit divin est manifesté *ordinairement* par la volonté collective du peuple, comme le professe le démocratisme (dit) chrétien.

⚜

Mais les scolastiques, déjà depuis longtemps pervertis sur le sujet par un concept par trop philosophico-antique de la Politique, n'ont-ils pas prédéfini, prédécoupé, le cadre démocrate-chrétien dans les esprits ? N'ont-ils pas implicitement donné une assise prétendument théologique à ce raisonnement rebelle, pour essayer d'accomoder le principe républicain avec la Foi ? Bien avant Marc Sangnier, et beaucoup plus vicieusement que lui ? On ne peut, en effet, que revenir à cette question

---

437 Cité dans *Le Christ qui est roy, etc.,* p. 70.

438 Y joindre aussi celle, également admirable, de Soljénitsyne, cet édifiant Chouan russe : "Il souligne l'origine mystique de la Nation, *sa nature «acheïropoïète» (non-faite de main d'homme)*" (rapporté par le bulletin *Fideliter* n° 155, p. 28).

439 *De Regno,* livr. IV, ch. 8, p. 406.

440 La Fontaine a mis cette grande vérité en fable *(Démocrite et les Abdéritains* — XXVIe du livre VIII), et il termine par ces vers : "Le récit précédent suffit – Pour montrer que le peuple est juge récusable – En quel sens est donc véritable – Ce que j'ai lu dans certains lieux – *Que sa voix est la voix de Dieu ?*"

qui, sans doute, fera connaître le supplice de la roue à certains esprits. En fait, si l'on étudie les différentes thèses scolastiques sur l'origine du pouvoir politique, on ne peut qu'être frappé de l'identité de leurs doctrines avec le démocratisme dit chrétien, pour le fond, quand bien même il y a profession théorique du contraire. Si l'on prend par exemple la thèse de saint Thomas, il nous dit, à partir du républicanisme antique, que le pouvoir politique de droit divin réside *premièrement* dans la Nation, c'est-à-dire dans le peuple, aux fins d'en revêtir le chef qu'il se désignera. *Après* sa désignation, dit-il, et seulement après, cette autorité politique est assumée par le chef *de par Dieu,* et le peuple n'en a plus la disposition (voilà, grosso-modo, résumé la thèse thomiste que d'aucuns spécialistes de l'étiquette ont justement et fort significativement baptisé : "*Démocratie* philosophique"). Or, dans cette thèse contradictoire et formidablement absurde[441], on ne voit pas *pourquoi,* pour quelle raison métaphysique profonde, le pouvoir politique divin devrait passer du peuple à son chef, celui-ci une fois élu… puisqu'aussi bien, il a résidé *premièrement* dans ledit peuple ! Pourquoi donc le quitterait-il ?! Rien, dans la thèse thomiste, n'oblige métaphysiquement à la passation de pouvoir du peuple à son chef pour l'exercice de l'autorité politique, celui-ci une fois constitué : or, que le pouvoir *reste* aux mains du peuple une fois le chef constitué, c'est là, toute la thèse démocrate-chrétienne qui, donc, n'est pas tellement différente en substance de la thèse thomiste. Oh ! bien entendu, à grand renfort de subtilités spécieuses et de syllogismes fallacieux, ou plutôt d'indignes pirouettes de girouettes, on a studieusement et scrupuleusement tâché de distinguer la démocratie libérale, lamenaisienne ou sillonniste, de la république chrétienne *sans roys Très-Chrétiens*[442] professée par les scolastiques, condamnant la première à toutes les exécrations excommunicatrices imaginables... pour mieux canoniser la seconde. Le pape Léon XIII surtout s'en est fait le sinistre champion, le chevalier de la Triste-Figure, lors du Ralliement. Mais, c'est en vain. Car si l'on va au fond des choses, une république chrétienne sans droit divin direct est aussi impuissante à actualiser le bien commun parmi les hommes qu'une démocratie chrétienne pure et simple, comme nous l'allons mieux exposer dans quelques lignes[r]. Et donc, elle est aussi hétérodoxe.

---

441 C'est en effet incroyablement incohérent, puisque, professe saint Thomas, tant que le chef n'est pas élu, le pouvoir de droit divin réside dans le peuple. Mais, mais... comment ce peuple peut-il se mettre *unanimement* d'accord pour se choisir un chef et un mode de gouvernement ?! Saint Thomas, se contredisant sans même s'en rendre compte, pose en effet, dans son *de Regno* une autre grande loi naturelle, à savoir que le chef est *indispensable* à un peuple *pour MANIFESTER le principe de l'UNITÉ politique :* mais donc alors, comment bien pouvoir élire *unanimement* un chef, puisqu'avant d'être élu, non seulement l'unité n'est pas manifestée, mais ne peut absolument pas l'être ?!! Comment, pour rentrer quelque peu dans le détail, ledit peuple souverain peut-il se mettre d'accord pour délimiter le pouvoir politique que le futur chef exercera ? Un septennat ? Un quinquennat ? Sur la question la plus simple, la moins houleuse, notre actualité politique est bien suffisante pour illustrer que c'est, de la part du peuple, foison de divergences ! Dans la thèse thomiste donc, c'est presque comique, il est impossible de faire... *le plus petit premier pas, on est en pleine quadrature du cercle !!!* L'histoire de la Suisse moderne est justement un très bon exemple pour bien montrer la nécessité absolue *d'un droit divin direct explicite extrinsèque au peuple, préexistant à lui,* pour réaliser antécédemment l'unité politique, au moyen d'une grâce divine adéquate, et mettre ainsi les gens politiquement d'accord sur ce qu'il convient de faire constitutionnellement *avant même d'élire un chef :* jusqu'à saint Nicolas de Flüe, impossible de réaliser l'unité politique de la Suisse entre les cantons-campagne et les cantons-ville, unité politique à laquelle pourtant tous les suisses aspiraient ardemment (… comme du temps de Clovis, tout le monde voulait véhémentement réaliser l'unité de la Gaule, mais étaient impuissants à la réaliser). Or, c'est uniquement par une grâce *divine* politique toute-puissante *extrinsèque au peuple et à sa volonté,* dont l'organe fut un saint, Nicolas de Flüe, une grâce analogue à celle purement surnaturelle de la Noël 496 dont l'instrument fut Clovis, que l'unité politique suisse pu être faite... et que le premier chef pu être *subséquemment* élu. Donc : le droit divin direct *d'abord,* puis, *après,* l'instauration du pouvoir politique. Autrement dit, c'est la condamnation radicale de la thèse thomiste, qui, en définitive, se révèle être une Utopie du même tonneau que celle de saint Thomas More.

442 Cela ne date pas d'hier ! On l'a vu, supprimer le droit divin direct en Politique, c'était déjà le grand péril subversif au temps de sainte Jeanne d'Arc. Le problème, c'est que de son temps, c'était les scolastiques *hétérodoxes* qui soutenaient de telles thèses, mais que depuis la Révolution, ce sont les théologiens *catholiques,* papes en tête, qui nous la baillent belle à ce sujet... et maintenant, après Vatican II, ce sont les *traditionalistes !!!*

Mais auparavant, il importe de voir de plus près les trois thèses scolastiques majeures en présence, celles qui résument à peu près toute la pensée scolastique en la matière. La première, c'est "la démocratie philosophique"[443] (saint Thomas, Vittoria, Suarez, Bellarmin, et généralement "les grands scolastiques du XVIe siècle"), où, nous venons de le dire, le pouvoir politique constitutionnel réside purement et simplement dans le peuple tant qu'il ne l'a pas délégué à un chef ; la deuxième, c'est celle "historico-naturelle" (Taparelli, Liberatore, Cathrein et Meyer), dans laquelle d'inconnaissables "faits associatifs" (sic !) désignent agnostiquement le responsable en qui réside le pouvoir politique de droit divin, le plus souvent un chef naturel, etc., que le peuple accepterait "spontanément" (un vrai "big-bang" politique, cette deuxième thèse !) ; enfin, la troisième, celle concoctée par des théologiens plus récents, est dite de la "pure désignation" (Billot et Marquez) parce que le peuple, sans posséder au départ l'autorité politique comme dans la thèse thomiste, a cependant le pouvoir de droit divin de *désigner (???)* celui qui, de par Dieu, l'assumera. Dans cette dernière thèse tout-de-même un peu compliquée, mais qui, paraît-il, avait "la faveur de Léon XIII et de saint Pie X" (?!!), l'Autorité politique est *toujours au Ciel,* mais les peuples qui sont *sur la terre* en sont les mandataires passifs. Comprenne qui pourra. Le paysan français, simple et rustique, saisissait très bien que son corps appartenait au roy Très-Chrétien dans la chose publique, on doute fort qu'il aurait compris qu'il appartenait à *une société de délégation passive de l'Autorité politique divine !!* Aucun Chouan ne se serait levé pour cela.

Quoiqu'il en soit, les trois dites thèses scolastiques en présence, sont toutes, pour la même raison, gravement hérétiques ; *et leur caractère hérétique les fait absolument rejoindre le républicanisme libéral ou démocrate-chrétien comme n'en étant qu'une "pieuse" variante.* Voici pourquoi. Tout le monde est d'accord sur le double-principe premier qui fonde la doctrine catholique de l'autorité politique ici-bas, d'ailleurs sans cesse brandi par les papes contre les libéraux, à savoir : *toute autorité politique vient de Dieu ; toute autorité politique est hiérarchisée.* De quelque manière qu'on entende la délégation de l'autorité politique, du bas vers le haut (thèse thomiste) ou du haut vers le bas (3e thèse), il y a délégation par Dieu, et un chef pour en être l'organe. Fort bien. Jusque là, nos scolastiques restent catholiques. Mais hélas... plus du tout après. Car, dans les susdites thèses, il n'est pas du tout pris en compte que l'homme est *impuissant* à mettre en œuvre de par lui-même aidé de ses semblables, le pouvoir politique divin, tout au contraire, on nous dit que le pouvoir politique divin de toute société *en soi,* passe du virtuel au réel, par voie *naturelle,* sans que le Christ n'ait à y mettre la Main. On ne prend pas plus en compte que l'origine divine de l'autorité politique, son caractère hiérarchique, *doivent être ABSOLUMENT manifestés, révélés,* aux hommes pour être appréhendés par eux, comme c'est le cas avec l'Ordre Très-Chrétien dans le roy de France *explicitement* investi dudit droit divin. Or, l'homme, et c'est un point fondamental de la théologie des Sacrements, a BESOIN dans l'Absolu d'un SIGNE SENSIBLE qu'il appréhende directement par ses sens, pour recevoir Dieu dans sa vie terrestre[444]. Ainsi, il faut du pain azyme pour actualiser *véritablement* le Sacre-

---

443 (renvois multiples) Les citations faites dans ce paragraphe sont tirées d'un article de Mgr Tissier de Mallerais dans la revue *Fideliter* n° 101, aux pages 52-55, article dont il faut hélas dire que le seul mérite est d'ordre synthétique...

444 "Les sacrements sont des signes pratiques de la grâce, c'est-à-dire des signes qui renferment et confèrent la grâce qu'ils signifient. De là cette définition des sacrements reçue chez les catholiques, et que donne le Catéchisme romain : « Un sacrement est une chose qui tombe sous les sens, et qui a, par son institution divine, le pouvoir de signifier et de donner la sainteté et la justice (II partie, chap. 1, n° 9) »" (Perrone, t. IV, p. 2).

ment de l'Eucharistie, la doctrine de la transsubstantiation ne suffit pas *en soi*[445]. Il en est de même pour le caractère divin de l'Autorité politique qui doit être *manifesté sensiblement* aux hommes, à tout homme, sous peine formelle de ne pouvoir être appréhendé par eux. En effet, s'il n'est pas montré à leurs yeux de chair, dans la matière d'un signe sensible adéquat, que l'Autorité politique vient de Dieu (saint Paul), les peuples ne le croiront pas, *ne pourront pas même le croire À CAUSE DE LEUR CONSTITUTION CORPORELLE*. C'est dans la nature de l'homme, et l'on ne peut rien changer à cela ; et Dieu, évidemment, le sait très bien (mais, apparemment, plus les scolastiques, ni les papes modernes !). *D'où, précisément, la nécessité théologique absolue d'une Institution divine en Politique, d'un droit divin direct,* et pas seulement pour l'Ancien-Testament mais pour tous les Temps jusqu'à la Fin des Temps : elle est ce signe, cette matière sensible indispensable qui montre *réellement* que "tout pouvoir vient de Dieu". D'où la fondation de la France à la Noël 496, "fondée par Dieu" (loi salique) en tant qu'Institution de droit divin direct.

Rappelons-nous notre premier chapitre. Nous y disions que l'Institution divine d'une Nation est théologiquement nécessaire et obligatoire pour assumer le salut sociopolitique de l'homme. Notre syllogisme était ainsi distribué : 1/ Le salut sociopolitique temporel est médiatement nécessaire à l'homme, aux fins de son salut éternel ; 2/ il est impossible à l'homme de l'actualiser, lui avec ses semblables, de par ses seules forces, durant sa courte vie terrestre ; 3/ l'Institution divine de l'Église, avec ses sept sacrements, est inadéquate pour informer la sphère sociopolitique du salut. *Donc,* il est théologiquement nécessaire que le Christ, par une Geste *extérieure* à tout agir humain, institue et crée Lui-même l'organisme politique de rédemption : c'est ce qu'on appelle le droit divin direct ou théocratie. Or, le scolastique, quelque soit sa thèse, s'imagine pouvoir satisfaire à cette théologie de la Politique, par son système de pouvoir divin résidant originairement dans la Nation, et transmise après au chef, tout en faisant abstraction d'une Intervention divine extérieure au peuple : c'est le fameux pouvoir divin résidant *en soi* dans toute société constituée. La question se résume donc à celle-ci : le pouvoir divin *en soi, intrinsèque,* des sociétés constitués, peut-il remplir le rôle du droit divin direct ou théocratique *extrinsèque ?* La réponse est non. Absolument NON. Tout simplement, parce que l'homme, à cause du péché originel, *ne peut pas mettre en œuvre* ce que les scolastiques appellent le pouvoir divin des sociétés *en soi* (c'est philosophiquement qu'on peut dire que le pouvoir politique réside dans le peuple, mais *in actu,* il n'y réside nullement). L'acte de réaliser le bien commun est en la seule puissance du Christ qui le délègue à l'homme par une Institution qu'Il crée de toutes pièces, comme pour l'Église. D'autre part, même si ce pouvoir divin résidant dans les sociétés *en soi* était suffisant pour réaliser le bien commun, c'est-à-dire même si l'on pouvait supposer par hypothèse d'étude que le Christ ne répugnerait pas de passer par le pouvoir politique des sociétés *en soi* pour manifester son règne sur les hommes, ce passage automatique du virtuel au réel ne satisferait absolument pas à la constitution de l'homme qui a besoin d'un signe sensible, donc *extrinsèque* à lui, pour bien comprendre que le pouvoir politique *vient de Dieu et non de l'homme.* Condition métaphysique *nécessaire* que ne satisfait nullement aucune des thèses scolastiques en présence. Pour ces deux raisons fondamentales (1/

445 Ce qui prouve assez l'importance de *la matière* dans la confection du Sacrement, c'est qu'elle est à la base de *chacun* des sept Sacrements, et que son non-usage ou son non-respect entraîne ipso-facto l'invalidité formelle.

l'homme est impuissant à manifester *in actu* le pouvoir divin politique des sociétés *en soi ;* 2/ à cause de la constitution humaine, il faut un signe sensible extérieur pour montrer aux hommes que le pouvoir politique vient de Dieu), toutes les thèses scolastiques en présence ne sont pas catholiques dans leur essence.

Car une fois bien saisies ces deux raisons fondamentales, on comprend bien, en effet, qu'il ne sert strictement à rien de professer théoriquement l'origine divine du pouvoir politique dans toute société constituée si, en même temps, on ne prévoit pas une Institution divine qui va donner la *puissance politique in actu* à l'homme, et qui sera en même temps un signe, une matière sensible pour bien montrer que le pouvoir politique *vient de Dieu. En voulant exclure théoriquement tout droit divin direct dans une Nation, lequel est la mise en œuvre du pouvoir politique et en même temps un Signe sensible, exclusion théorique qui est la profession de foi de tous les scolastiques par obsession philosophico-antique, on dément, on nie en fait pratiquement sa propre profession de foi politique, à savoir que le pouvoir vient de Dieu.* Qu'on le veuille ou non, on ne fait que rejoindre, par un ultime gauchissement, le pire parce qu'apparemment impeccable dans son exposé théorique parfaitement chrétien, le républicanisme libéral, qu'il soit celui des antiques ou des athées modernes ou celui des démocrates-chrétiens lamennaisiens et sillonistes. À quoi sert-il en effet de tâcher de s'excuser en disant qu'on veut promouvoir la République naturelle ordonnée à Dieu, et non la démocratie basée sur la volonté générale déconnectée de Dieu, si, en pratique, on met les hommes dans l'impuissance formelle de réaliser le bien commun par l'exclusion a-priori qu'on fait du droit divin direct, et donc, si on les pousse irrésistiblement à mettre la main à la pâte politique *eux-mêmes, de par leurs propres forces,* ce qui, bien qu'on en ait, ne pourra se faire que *démocratiquement ?* SI L'ON PREND LE (MAUVAIS) PARTI D'EXCLURE LE DROIT DIVIN DIRECT THÉOCRATIQUE DE LA POLITIQUE, LA *THÉORIE* DE LA RÉPUBLIQUE NATURELLE ORDONNÉE À DIEU NE PEUT, EN TOUT ÉTAT DE CAUSE DEPUIS LE PÉCHÉ ORIGINEL, S'ACTUALISER, À CAUSE DE LA NATURE DU POUVOIR POLITIQUE ET CELLE DE L'HOMME, QUE PAR LA *PRATIQUE* PEU OU PROU DE LA DÉMOCRATIE NON-ORDONNÉE À DIEU. Ce fut tout le drame du pape Léon XIII, de ne pas vouloir tenir compte de cette grande loi et de finir par y être crucifiée.

Le Sacre de Reims justement, actualisait rituellement et très-théologiquement à chaque intronisation du roy de France la puissance politique et la matière sensible que constituait l'ordre Très-Chrétien tout entier, il *montrait in actu* explicitement aux peuples le caractère divin et hiérarchique de l'Autorité politique ; alors que la règle républicaine, y compris celle "naturelle-chrétienne" promue par les scolastiques et les papes, nous voulons dire sans roys de droit divin direct, lui montre LE CONTRAIRE, que c'est l'homme qui agi en Politique, et non Dieu. Il est en effet à peine besoin de dire que les susdites thèses scolastiques, surtout la première de saint Thomas, lui qui, le misérable, abolit explicitement le droit divin direct des roys *parce qu'*il le trouve en opposition avec celui qu'il veut voir résider dans les peuples (c'est vraiment l'inversion satanique des valeurs dans toute sa splendeur !), ne réalisent absolument pas, pas plus l'une que l'autre, cette nécessité théologique du Signe sensible et de la mise en œuvre *in actu* de la Politique par Dieu Lui-même. En outre, si on suivait les scolastiques et les papes modernes derrière eux, Dieu paraîtrait alors non seulement comme un Dieu lointain, ayant lancé un principe premier mais laissant son application terrestre au hasard des causes secondes (… les fameux "faits associatifs" de la se-

conde thèse scolastique !), ce qui déjà dérange le bon sens catholique, mais de plus, ce qui est infiniment plus grave, comme un Dieu qui ne connaîtrait pas la nature de l'homme qu'Il a créé, ou bien qui s'en moquerait complètement. Étant Lui-même la Puissance politique, Il n'en laisserait pas moins les hommes *invinciblement* croire le contraire (= que cette puissance politique réside en eux), à cause de leur nature corporelle, puisqu'Il n'aurait prévu *aucun signe sensible extérieur montrant que la puissance politique vient de Lui...* Dans ce rejet de l'Institution de droit divin direct en Politique, il y a donc une impiété fondamentale, ou alors une ignorance de la nature de l'homme, de celle de la Politique, de la Providence divine, etc. (ce qui suffoque vraiment de la part des scolastiques et des papes !). Et c'est vraiment scandaleux de voir que ceux qui prévariquent si étrangement se sont permis de clouer au pilori des gens qui avaient dévié moins subtilement qu'eux... peut-être bien d'ailleurs *à cause d'eux,* à cause de leur *propre* dérive. Il fallait vraiment commencer par balayer les mygales devant la porte de Pie VII et de Léon XIII, avant de secouer les puces du tapis de Lamennais et de Marc Sangnier.

De plus encore, si le postulat d'une autorité politique chrétienne s'exerçant sans une Institution divine directe, n'est au mieux qu'une pure abstraction utopique, c'est surtout concrètement, depuis l'état de fait politique subversif créé par la Révolution, une hypocrite, traîtresse et très-scandaleuse équivoque, extrêmement malhonnête pour le fond, parce qu'elle cautionne au moins implicitement les structures révolutionnaires (l'adage ne dit-il pas que "la corruption du meilleur est la pire"...). En effet, si l'on avait voulu par la fameuse formule d'inspiration thomiste "*le pouvoir réside dans le peuple aux fins de le déléguer à un chef*", signifier que le pouvoir politique réside dans la Nation *ordonnée à Dieu et divinement hiérarchisée,* alors bien sûr, on peut tomber d'accord : le pouvoir politique réside effectivement dans le peuple… *avec son Roy Très-Chrétien et toutes les élites naturellement et corporativement constituées.* C'est-à-dire qu'il réside dans la Nation... *Très-Chrétienne,* prise globalement en corps d'institution divine directe. C'est d'ailleurs, rappelez-vous, ce que saint Louis IX disait à ses barons : "Vous êtes tous le roy" ; et même Louis XV, indigné des menées parlementaristes, saura encore bien rappeler aux pré-révolutionnaires de son époque que lui et son peuple, c'était tout un. Et le peuple, par le *consensus* des *seuls* grands de la Nation, "élit" le chef, c'est-à-dire le choisit dans la famille royale Très-Chrétienne (nous mettons des guillemets car, nous allons le voir tout-à-l'heure, l'élection politique, qui existe bel et bien dans l'ordre Très-Chrétien, est absolument aux antipodes du sens démocrato-moderne donné au terme !). Mais, mais, ce n'est *pas du tout* la doctrine que les clercs modernes promeuvent puisque, par les Concordats passés avec les pouvoirs révolutionnaires voire même formellement anti-chrétiens, on fait vicieusement servir le raisonnement pour prétendument les valider ! Car ces gouvernements-là précisément créés *démocratiquement* par l'homme pour rejeter toute ingérence de Dieu dans la chose politique (c'est en effet leur but premier), ne reconnaissent pas du tout l'origine divine du pouvoir politique (c'est une lapalissade !). Alors, devant ce fait contre lequel ne tient aucun argument, on est vraiment obligé de conclure de tous ces concordats scandaleux que, concrètement, les clercs professent, entendent poser, que le pouvoir politique réside dans la Nation *avec la faculté constitutionnelle de chan-*

ger l'Ordre Très-Chrétien[446], à la volonté générale. Car, qu'on le veuille ou non, dans la pratique de leur théorie politique *issue de la pensée scolastique,* les papes post-révolutionnaires rejoignent *dans l'Absolu* l'hérésie lamennaisienne devenue silloniste, amenés là par l'incroyable dérive thomiste en la matière. On ne voit pas, en effet, comment les papes qui valident théologiquement par les divers concordats les gouvernements post-révolutionnaires peuvent éviter l'accusation d'accointance hétérodoxe avec les modernistes en Politique que sont les démocrates-chrétiens ? Pour mieux le comprendre, rappelons-nous le pape saint Pie X lui-même, dénonçant dans *Pascendi Dominici Gregis* l'essence du modernisme. Il l'avait admirablement synthétisé par deux mots qui reviennent sans cesse dans son Encyclique : "*immanence vitale*" ; voulant signifier par eux que le fond de la perversion moderniste était de croire que Dieu était *dans* l'homme, qu'un principe divin l'habitait, qu'il était sa cause et sa fin, ce qui l'habilitait évidemment à se conduire comme Dieu, par exemple, juger du Bien et du mal en Religion, construire *son* église (d'où la liberté religieuse, l'oecuménisme), etc.. Or, comparez cela avec ce que nous chantent les théologiens catholiques concordataires sur le pouvoir politique divin résidant *dans* la République française, cependant une République qui, très-explicitement, très-constitutionnellement, n'est pas du tout ordonnée à Dieu, encore moins à son Ordre politique : *n'est-ce pas exactement la même chose ?* N'est-ce pas, au moins dans la pratique, reconnaître que "l'homme multiplié" ou peuple ou Nation ou État, est capable de *créer* tout seul un Ordre dans le domaine politique, *donc d'y être Dieu ?* N'est-ce pas la scolastique et son "docteur commun" qui ont poussé les papes modernes à professer cela ?

Si l'on dit que la scolastique n'a jamais voulu dire cela, mais simplement que le pouvoir politique réside dans la Nation à condition qu'elle respecte un Ordre divin naturel qui lui est extrinsèque, alors comment se fait-il que Pie VII, s'appuyant sur ladite scolastique, a pu signer un Concordat avec un "pouvoir" politique issu de la volonté collective *formellement rebelle* de la Nation, *dont les plus fondamentales et imprescriptibles fondement et loi, inspiratrice et raison d'être de toutes les autres, étaient précisément de rejeter l'Ordre divin naturel de la chose politique et publique ?* Subséquemment, de s'abstraire radicalement, par le fameux Pacte républicain dont on voit trop de nos jours jusqu'où il va[447], de l'Ordre politique naturel Très-Chrétien ordonné à Dieu, à son Christ et à... l'homme réel, mettant les soi-disant droits de

---

446 C'est le *seul* ordre social adéquat à la nature humaine, qui ne violente ni ne mutile la nature politique des peuples et des individus. Mettez des humains ensemble sur une île ; laissez-les s'organiser politiquement, à supposer qu'ils soient tous de bonne volonté, c'est-à-dire dans le meilleur des cas ; revenez dans cent ans, en supposant théoriquement (et généreusement !) que ce délai soit suffisant pour que, d'approche en approche, votre peuple-cobaye soit arrivé à mettre sur pied le meilleur ordre politique possible sur cette terre. Que trouverez-vous ? Vous trouverez *l'Ordre capétien Très-Chrétien.* Ce fut le cheminement puis la révélation politiques de Charles Maurras que de comprendre cela. Cependant, c'est *intellectuellement* que nous supposons la mise en oeuvre par les hommes d'une telle perfection sociopolitique, car pratiquement, à cause du péché originel, il sera IMPOSSIBLE AUX HOMMES de la réaliser : il y faut en effet une Grâce divine extrinsèque à l'homme pour lui permettre d'exister sur terre, un roy de droit divin agissant en Nom Dieu. Là, ce fut l'impasse de Charles Maurras que de ne pas (vouloir ?) comprendre cela. Dès lors qu'on suppose un Ordre politique permettant le salut de l'homme, il faut automatiquement et conjointement supposer une Geste de Dieu pour le générer, autrement dit un droit divin direct qui fonde cet Ordre... lequel Ordre sociopolitique devient donc un Don de Dieu à l'homme, comme l'Église l'est dans le Spirituel. Au fond, cette conception catholique de la Politique exige toute une conversion qui met *Dieu avant l'homme,* à laquelle l'orgueilleux Maurras ne sut pas se soumettre... et pas plus les papes modernes !

447 Rappelons encore une fois l'abominable déclaration de Chirac, lors des manifestations anti-avortement :"*Il y a danger que la loi morale prenne le pas sur la loi légale*" *!!!* Que voulez-vous, c'est inouï, c'est révoltant, mais on ne peut rien lui reprocher, lui, au moins, il est logique, comme Napoléon quand il se sacre *lui-même,* ou exige des citoyens français la même obéissance que celle dûe à Dieu : *si Dieu ne s'incarne pas dans la Politique, c'est l'homme qui se fait Dieu dans la Politique !* Donc, le légal (conventions humaines basées sur le fameux pacte rousseauiste et cartésien) doit prévaloir sur le moral (lois divines)…

l'Homme abstrait (homicide de la personne humaine *individuelle et réelle*[448]) au-dessus de ceux de Dieu ? Comment se fait-il que Léon XIII, cent ans après, marchant sur les brisées réprouvées de Pie VII, au lieu de faire machine arrière, ait pu demander aux catholiques français de se "rallier" si pas au pouvoir républicain antichrist du moment tel quel, avec les Gambetta, les Jules Favre, etc., du moins de lui reconnaître une validité, ce qui, en soi, était... *mille fois pire*[s] *??* Comment se fait-il que, deux cents ans après, les catholiques plus ou moins traditionnels (point en Politique en tous cas !), les yeux pas encore dessillés sur les errements de leurs pères dans la Foi alors qu'ils ont pourtant le pied à l'étrier du règne de l'Antéchrist, suivent encore en nos sinistres jours, l'anneau dans le nez, un chemin si damnable derrière un Bar-Kochba politique[449] qu'ils s'obstinent stupidement à prendre pour Pétain II (ah !, Dieu du Ciel, combien ils vérifient *eux-mêmes* par-là, que la droite française est *vraiment* la plus bête du monde !), républicain orgueilleux, dur comme son oeil de verre, et fascisant quoiqu'on en veuille ???

Éh bien, ces dérapages aux conséquences funestes incalculables pour le salut des âmes, proviennent tous de la croyance scolastique qui veut qu'on trouve un être de raison dans une société politique *en soi,* que cet être de raison est *en soi* revêtu d'Autorité divine, qu'il est capable métaphysiquement de poser l'acte politique ordonné au bien commun véritable, c'est-à-dire au Christ, et qu'il n'y a nul besoin de signe sensible extérieur pour que l'homme puisse croire que le pouvoir politique vient de Dieu. Croyance scolastique plus que probablement transfusée dans le démocratisme-chrétien : le pouvoir constitutionnel politique de droit divin réside *dans* le peuple qui a la puissance de le transmettre *dans* le chef à sa volonté tout en restant récipiendaire de l'autorité politique. Tout cela, par intellectualisme et, notons-le bien c'est important, effacement *gnostique* de la notion substantielle du corps mystique en Politique ! Au fond, si Lamennais, aux temps des papes Léon XII et Grégoire XVI, ne s'est pas soumis, avec un entêtement invincible qui a scandalisé tout le monde (surtout, remarquons-le bien, les clercs...), la faute, pour une grande part, n'en incomberait-elle pas par hasard aux... prêtres eux-mêmes, suivies par les élites chrétiennes (mais oui, un... *bonapartiste* Louis Veuillot, par exemple !) ? Parce qu'ils osaient pharisaïquement condamner sa théorie tout en... la pratiquant ? Ne reconnaissaient-ils pas par principe de base, les uns et les autres, la *validité* du pouvoir républicain ou de l'Empire, pourtant tous deux issus constitutionnellement de la Révolution, ne serait-ce qu'en faisant voter (sous peine de damnation) ou en y allant eux-mêmes, etc. ? Mais qu'est-ce d'autre tout cela, tonnerre de Boanergès, si ce n'est la *pratique* du lamennaisisme ?!! Rappelons que les romains avaient été si scandalisés de l'attitude po-

---

448 La loi Le Chapelier supprimant les corporations pendant la Révolution, en est certainement la plus révoltante illustration : l'exploitation des ouvriers par des patrons capitalistes fut donc cautionnée *concrètement* par Pie VII, puisque Napoléon ne rapporta évidemment pas cette loi républicaine inique dans le concordat *ratifié par Pie VII,* loi capitaliste... condamnée *intellectuellement* par Léon XIII dans *Rerum Novarum* ! "Le désarroi mène notre civilisation depuis déjà plusieurs siècles, mais c'est la Révolution française qui l'a avalisé et même officialisé avec les pompes dont est seule capable une démocratie à grand spectacle. Les historiens modernes n'ont pas tort de replacer dans son sillage nos actuels gouvernements (...) : on n'a pas vraiment saisi l'essence du pouvoir tel qu'il s'exerce aujourd'hui tant qu'on n'a pas vu en lui l'héritier du pouvoir révolutionnaire : un pouvoir d'opposition, un *pouvoir contre* [en gras dans le texte]. Contre l'ordre (et donc l'harmonie), contre l'unité, contre la cité et les citoyens, contre l'homme et fondamentalement, contre Dieu. C'est une autre malice des gouvernements de la République que de déguiser le contre avec du pour, de dissimuler ce qu'il y a d'essentiellement négatif en eux par de l'accidentellement positif, de l'accessoirement constructif" (Veysset, p. 133).

449 Bar-Kochba était un de ces faux-messies agressifs, orgueilleux, partisans et guerriers, qui se levèrent nombreux en Palestine, un et deux siècles après le rejet du vrai Messie, Jésus-Christ. Après avoir soulevé la population voire la populace juive, il amena l'anarchie dans le pays et finalement ceux qui le suivirent se firent massacrer sous l'épée romaine... Il y aurait un beau parallèle à faire ! Avis aux amateurs !

litique de Pie VII avec Napoléon, qu'ils avaient gravé sur la célèbre statue d'"*Il Pasquino*", place Saint-Pierre, ce terrible épigramme, cette implacable pasquinade, vraiment lapidaire en italien : "*Pio per conservar la fede, perdè la Sede ; Pio per conservar la Sede, perdè la fede* (Pie [VI] pour conserver la Foi, a perdu le Siège[450] ; Pie [VII] pour conserver le Siège, a perdu la Foi[451])... Quant à la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, du moins, ils étaient hélas dans le vrai. Certains prélats romains même, soupçonnaient Consalvi, le cardinal qui fut la très-active cheville ouvrière du Concordat, d'être franc-maçon, à tort sans doute plus qu'à raison[452]. En vérité, il n'y avait pas besoin d'aller jusque là : il suffisait qu'il soit... *bon scolastique !!!* Un diplomate russe avait dit, au lendemain de la mort de Léon XII, succédant à Pie VII : "Rome est invulnérable sur le dogme [hélas, on ne peut même plus le dire, nous autres…] ; quant aux affaires qui ne sont pas de dogme et qu'on appelle politiques, Rome est le seul pays où on ne fasse jamais une maladresse à fond"[453]. C'est vrai. Le Vatican s'enfonce dans les sables mouvants politiques seulement jusqu'aux genoux, ayant assez de force de par Dieu pour ne s'y pas enfoncer plus loin (... du moins, jusqu'à Vatican II) ; laissant le soin à ses brebis forcément de plus faible constitution, tels Lamennais et autres Marc Sangnier, de s'y enfoncer jusqu'à ce que mort s'ensuive. Par sa faute[454].

⚜ ⚜
⚜

Donc, l'objection démocrate-chrétienne (derrière son frère siamois scolastico-clérical qui se défend pourtant farouchement de l'être), se résume par la phrase suivante : "Le pouvoir politique de droit divin réside *dans* le peuple, avec la faculté par lui de l'utiliser selon son vouloir". L'Histoire démontre pourtant formellement la fausseté absolue de ce principe : loin de résider dans le peuple, loin que le peuple en ait la dispensation, le pouvoir politique réside dans le *choisi de Dieu*. Là, pourfendons sans pitié, par la réalité des faits historiques, la page iconoclaste d'un historien *démo-*

---

450 Pour refuser de légitimer la Constitution civile du Clergé, le pape Pie VI fut en effet persécuté par le Directoire, enlevé brutalement puis volontairement traîné sans ménagement de prison en prison malgré ses 81 ans pour le faire mourir d'épuisement, ce qui lui arrvia effectivement à Valence, l'an 1799.

451 Les Français qui, comme chacun sait, n'ont de leçon à prendre de personne quand il s'agit de brocarder un personnage qui leur déplaît, n'avaient pas non plus raté l'occasion : quelques jours après le "sacre" de Napoléon, on vit paraître à Paris une gravure représentant le pape couronnant l'Empereur, avec au bas de l'image… une pistache *(Pie se tache) !*

452 "Il y a des moyens termes pour tout" était sa façon de devise !

453 Castella, t. II, p. 338.

454 … Hélas, d'une manière générale, les papes, même avant la Révolution, se sont souvent montrés faibles voire lâches envers la puissance politique et les tyrans. En plein Moyen-Âge, on voit un saint Thomas de Cantorbéry payer de sa vie l'inaction du pape Alexandre III (1159-1181) envers le césariste Henri II d'Angleterre, lequel pape s'attirera d'ailleurs par sa négligence de grands reproches du saint : "En écrivant au pape [il lui mettait cette phrase terrible : "… car rien n'affaiblit tant l'Église que l'impunité de pareils attentats [commis par le tyran Henri II] par la tolérance du Saint-Siège" (Rohrbacher, t. XVI, p. 235)], saint Thomas écrivit aussi à quatre cardinaux de ses amis ; mais surtout au sous-diacre Gratien, qui s'était si bien conduit dans sa nonciature. Il lui dit en confidence ces paroles remarquables, qui respirent si bien toute la Foi des saints : «*Parce que l'Église romaine a mis sa sûreté dans la crainte, elle a égard aux personnes et ne s'oppose point aux injustices.* C'est pour ce sujet, que les fléaux de Dieu les plus rudes et les plus insupportables viennent sur elle en sorte qu'elle est errante, qu'elle fuit devant ses persécuteurs et subsiste à peine dans les maux qui l'accablent»" *(ibid.,* p. 236). Lorsque saint Thomas fut assassiné par les sbires d'Henri II, "le pape Alexandre en fut troublé à tel point, que, pendant près de huit jours, les siens mêmes ne purent lui parler. Il y eut une défense générale de donner aux Anglais aucun accès auprès de lui, et toutes leurs affaires demeurèrent en suspens. C*'est que le pape se reprochait d'avoir mal soutenu la cause de l'Église, pour laquelle Thomas avait tant souffert pendant six ans, et d'avoir enfin livré ce prélat entre les mains de ses persécuteurs*" *(ibid.,* p. 247). Mais même dans le terrible combat qui opposa le pape Grégoire VII à Henri IV d'Allemagne, pareillement césariste un siècle avant celui d'Henri II, on est fort étonné de sa lenteur à réagir devant les griefs patents et révoltants du tyran teuton, qui exigeaient immédiate sanction. Encore, dans ces deux cas, ne s'agissait-il que d'atermoiements regrettables de la part des papes (allant tout-de-même jusqu'au martyr d'un saint…), la doctrine, quant au Politique, restant parfaitement sauve… contrairement à ce que, affligés, nous eûmes à endurer sous Pie VII et sous *tous* les papes qui l'ont suivi ! Y compris saint Pie X !!

crétin. Il s'agissait pourtant d'un très-grand homme de bien, l'abbé René-François Rohrbacher (1789-1856), que "ceux qui vécurent dans son intimité vénéraient comme un saint"[455], et dont l'ouvrage principal, *Histoire universelle de l'Église catholique,* est si intelligemment écrite, si surnaturellement sage, si savamment édifiante (Garcia Moreno, Padre Pio, pour ne citer qu'eux, en lurent les quelque trente volumes, *plusieurs fois* pour ce qui est du premier !), que nous l'avons privilégiée pour notre présent traité sur toute autre, ce dont le lecteur peut facilement se rendre compte par les multiples citations d'icelle émaillant sans cesse et enrichissant nos présentes pages. Hélas, le malheureux a eu le défaut d'avoir été en sa jeunesse disciple de Félicité de Lamennais, ce père spirituel des démocrates-chrétiens, et par conséquent de croire dur comme fer aux soi-disant "*acquits démocratiques*", même après avoir fait sincère soumission à Rome lorsque la condamnation du malheureux Lamennais fut prononcée par le pape : notre vénérable et très-discret messire a en effet, dans sadite *Histoire* encyclopédique pourtant si pieuse, si édifiante par ailleurs, des lignes absolument IMPIES sur l'origine du pouvoir politique (comme quoi, ceux qui disent que les lamennaisiens n'arrivèrent jamais de toute leur vie à se purger complètement de l'hérésie de La Chênaie, n'ont sans doute pas tout-à-fait tort…[456]).

Essayant dans son *Histoire,* au passage très-crucial de la période révolutionnaire française, de justifier par des exemples historiques le principe républicain-démocrate, voici ce qu'il dit de l'Assemblée carolingienne décidant du partage de l'Empire entre les fils de Louis le Débonnaire, lui-même fils de Charles-le-Grand : "... Oui, en 817, l'empereur Louis le Débonnaire convoqua à Aix-la-Chapelle la *généralité de son peuple,* suivant son expression [et Rohrbacher, en note de bas de page, d'appuyer le trait : "*generalitatem populi nostri,* c'étaient bien les états-généraux"], à la fin de partager l'empire des Francs entre ses trois fils Lothaire, Louis et Pépin ; d'en élever un à la dignité d'empereur ; de régler les rapports entre le nouvel empereur et les deux roys, ses frères ; de fixer la part d'autorité qu'aurait l'assemblée de la nation pour juger leurs différends et pour élire des roys parmi leurs descendants. (...) Louis le Débonnaire déclare donc dans le préambule de cette charte que, son suffrage et les suffrages de tout le peuple s'étant portés sur son fils Lothaire pour la dignité impériale, cette unanimité fut regardée comme un signe manifeste de la Volonté divine [trois jours de prières, de jeûnes et d'aumônes avaient été prescrits avant cette convocation nationale], et Lothaire associé en conséquence à l'Empire. (...) Le quatorzième article (...) mérite attention. Si l'un d'eux [de l'Empereur et des deux roys, petits-fils de Charlemagne] laisse en mourant des enfants légitimes, la puissance ne sera point divisée entre eux, mais le peuple assemblé en choisira celui qu'il plaira au Seigneur, et l'empereur le traitera comme son frère et son fils, et, l'ayant élevé à la dignité de son père, il observera en tout point cette constitution à son égard. Que si quelqu'un d'eux, ajoute l'article quinze, meurt sans laisser d'enfants légitimes, sa puissance retournera au frère aîné, c'est-à-dire à l'empereur. S'il laissait des enfants illégitimes, nous recommandons d'user envers eux de miséricorde. Le dix-huitième article porte : «Si celui de nos fils, qui par la Volonté divine doit nous succéder, meurt sans enfants légitimes, nous recommandons à tout notre peuple fidèle, pour le salut de tous, pour

---

455 Supplément au "*Pèlerin*" n° 900, 1er Avr. 1894, p. 2.

456 "Ses disciples de l'Église et du monde [à Lamennais], évêques ou prêtres, orateurs ou écrivains, avaient échappé à la flamme ; *ils n'en sentiront pas moins toujours la fumée :* l'influence du maître se propagera par eux et malgré eux" (Crétineau-Joly cité dans *Pour qu'Il règne,* Jean Ousset, p. 284). On en a précisément une remarquable illustration avec l'abbé Rohrbacher.

la tranquillité de l'Église et pour l'unité de l'Empire, de choisir l'un de nos fils survivants, en la même manière que nous avons choisi le premier, afin qu'il soit constitué, non par la volonté humaine, mais par la volonté divine»"[457].

Ceci étant posé, Rohrbacher, étrangement aveuglé sur le sens exact de cette admirable charte, renchérit en nous disant que le grand Charles lui-même, en 806, dans son partage de l'Empire [lequel, note-t-il, s'étendait "de l'Ebre à l'embouchure du Rhin, de Bénévent à la mer Baltique, de l'Océan à la Vistule et à la Bulgarie"[458]...], stipulait déjà "dans l'article cinq, que : «... si l'un des trois frères laisse un fils que le peuple veuille élire pour succéder à son père dans l'héritage du royaume, nous voulons que les oncles de l'enfant y consentent, et qu'ils laissent régner le fils de leur frère dans la portion du royaume qu'a eue leur frère, son père». Cet article, commente Rohrbacher, est, comme on voit, une preuve authentique qu'au temps et dans l'esprit de Charlemagne les fils d'un roy ne succédaient point de droit à leur père ni par ordre de primogéniture, *mais qu'il dépendait du peuple d'en choisir un.* Il ne faut pas oublier que cet article si libéral et si populaire est de la main de Charlemagne qui pourtant s'entendait à régner"[459].

Et notre abbé démocrate, après ce commentaire controuvé d'exemples historiques qui lui semblent faussement décisifs pour enlever la question[460], de tirer, de fil révolutionnaire en aiguille révolutionnaire, en passant par le politiquement trouble Fénelon ("qui dit encore plus expressément : «*La puissance temporelle vient de la communauté des hommes qu'on nomme nation. La spirituelle vient de Dieu par la mission de son*

---

457 Rohrbacher, t. XXVII, pp. 417-418. La preuve que Rohrbacher attache une grande importance à cette doctrine politique démocratique, c'est qu'il l'avait déjà exposée, et dans le t. XI, pp. 358, sq., et dans le t. XVIII, pp. 4-6. Il professe à un endroit, très-clairement, que pour lui, il n'y a qu'une seule Institution de droit divin direct au Temps des Nations : l'Église catholique. Ce qui est faux. Une erreur (démocratique) en entraîre une autre. Voici ses propos : "L'empire temporel de Charlemagne ne subsiste plus ; c'est qu'avec l'Église catholique, cet empire spirituel, qui embrasse tous les siècles et tous les peuples, les monarchies colossales des Nabuchodonosor, des Cyrus, des Alexandre et des Césars, qui devaient lui préparer les voies, *cessent d'être nécessaires et mêmes utiles.* Il n'y a de société qu'entre les intelligences [quelle erreur ! L'homme n'a pas seulement *une âme,* que l'intelligence unit, mais *un corps,* que la société politique unit ! Donc, il doit y avoir deux institutions divines directes, s'occupant chacune de par Dieu, et de l'une, et de l'autre !] ; il n'y a que l'Église catholique qui unisse les intelligences dans la même foi ; à parler juste, il n'y a donc sur la terre de véritable société humaine, de société qui s'intéresse essentiellement au vrai bien de tous les hommes, *que l'Église catholique ;* auprès d'elle, les royaumes et es empires terrestres ne paraissent plus que des associations locales pour des intérêts particuliers" (Rohrbacher, t. XI, pp. 342-343). L'erreur du raisonnement est flagrante, et d'ailleurs contredit même saint Thomas qui nous dit que l'unité des hommes (pas des âmes) est manifestée par le chef politique, donc par la structure politique, et pas par l'Église. Or, l'unité des âmes n'est pas suffisante pour assurer le salut des hommes, si celle des corps dans la société politique, ne lui est jointe : c'est pourquoi le Christ, qui ne fait pas les choses à moitié comme Rohrbacher ou comme saint Thomas, en même temps qu'il a institué Clovis son "tenant-lieu" pour la chose politique, a réalisé l'unité de la Gaule. En effet, l'unité de Foi autour de Clovis n'était pas suffisante s'il ne s'y était jointe l'unité politique autour d'UNE nation-corps moral.

458 Rohrbacher, t. XVII, p. 416.

459 *Ibid.,* pp. 416-417.

460 Car, contrairement à ce qu'il dit, si le "peuple" (... en réalité, les *seuls* grands du Royaume...) a pouvoir de choisir le fils, il n'a *pas du tout* pouvoir d'aller choisir un roy ailleurs que dans la famille élue par Dieu à l'effet du gouvernement de droit divin de la France : c'est dans le texte même de la Charte qu'invoque très-étrangement Rohrbacher pour la cause démocratique puisqu'elle dit exactement… *le contraire* de la chose démocratique ; et de plus, Charlemagne précise bien que l'élu du peuple doit correspondre au choix divin : «Le peuple assemblé choisira *celui qu'il plaira au Seigneur»…!* Que Rohrbacher ne nous ennuie donc pas d'un prétendu pouvoir populaire constitutionnel d'essence démocratique ! Surtout pas en s'appuyant sur les Capitulaires de Charlemagne !! Au reste, l'excommunication du pape Étienne II illustre magistralement ce que nous rappelons ici : elle frappait les "premiers d'entre les Francs, par la menace d'interdit et la peine d'excommunication, à ne JAMAIS *élire* un roy né des reins d'un autre que ceux-là mêmes que la divine piété a jugé bon d'exalter (...) par la main du très-saint pontife, leur vicaire [il s'agissait des pippinides]" ! À la toute-fin pourtant politiquement très-dégénérée de l'ère carolingienne, les évêques d'Allemagne devant choisir et élire un nouveau roy de Germanie à la suite du décès d'Arnoulfe, l'an 900, sauront encore bien dire, pour obtenir le *placet* du pape quant au roy qu'ils avaient élu, qu'ils avaient respecté soigneusement cette grande loi Très-Chrétienne ; voyez ce passage de la lettre qu'ils écrivent au pape pour lui donner avis de l'élection du fils aîné du roy défunt, âgé seulement de sept ans : "… et parce qu'il y avait beaucoup à craindre que l'ensemble du royaume ne se divisât en fractions, il est arrivé, comme nous le croyons, par l'inspiration divine, que le fils de notre seigneur, quoique très-jeune, a été proclamé roy par le commun conseil des princes et le consentement de tout le peuple. *Et parce que les roys des Francs étaient toujours pris dans la même race, nous avons mieux aimé suivre l'ancien usage que d'innover*" (Rohrbacher, t. XII, p. 422)…

Fils et de ses apôtres»"[461]*),* l'impiété politique que c'est finalement, en dernier ressort d'analyse, *dans le peuple* que réside la souveraineté, le pouvoir politique de droit divin d'établir les institutions qu'il conçoit pour le bien commun, sans autre référence que sa volonté générale : "... D'après tous ces faits, lorsque l'assemblée nationale de 1789 déclara que la souveraineté temporelle de la France résidait dans la nation française, ce n'était pas une innovation révolutionnaire, mais une restauration de l'ancien droit [!!!], de l'ancien-régime, et Louis XVI put y donner son assentiment, comme il fit après quelques hésitations [... tu parles !]. Dans l'assemblée nationale de 1789, *devenue [??!]* assemblée *constituante* [tiens donc, elle ne l'était pas... avant ?! Incroyable mutation, inouïe différence, tellement *é-nhaur-me* que Rohrbacher n'en discerne même pas la fondamentale impiété, entre les "États-Généraux" de Charlemagne évidemment *non-constituants,* et ceux de 1789 s'arrogeant le pouvoir *constitutionnel !],* se présenta cette question : La sanction du roy sera-t-elle nécessaire pour la constitution et les autres lois [grosse, grosse question, en effet !!!]. On [!] distingua et l'on [!] décréta que la sanction du roy ne serait point nécessaire pour la constitution qu'on [!] élaborait [?!?], mais que, pour les lois ordinaires, il aurait un veto suspensif, dont l'effet ne pourrait se prolonger au-delà de deux législatures [!?]. On [!] proposa d'établir entre le roy et les représentants du peuple, un corps intermédiaire [??!], une chambre des pairs, un sénat ; mais une immense majorité se prononça alors contre [… ça y est ! La France coupée en deux ! Cette première scission est d'ailleurs historique, car c'est de là que les notions modernes profondément perverses "droite" et "gauche" prennent leur source : ceux qui étaient pour, se plaçant à gauche du président de l'Assemblée, les autres, "l'immense majorité" qui était contre, s'y plaçant à droite]. Cependant l'assemblée proclama [!], sans discussion [… ah bon ?], que la couronne était héréditaire de mâle en mâle, et par droit de primogéniture, dans la famille régnante [palsambleu ! les bons !, les touchants apôtres !!!]. Elle décréta [!] de plus que la personne du roy était inviolable et sacrée [ah ouiche, bougre de bougre de cent mille diables, on l'a bien vu le 21 janvier 1793 !!!]"[462].

… Ô lecteur ! Convenez avec moi que c'est un vrai cauchemar de voir un *bon* prêtre catholique ne pas se rendre compte *le moins du monde,* dans cet atroce paragraphe, du *bordel* politique ainsi mis en route, qu'on veuille bien passer le mot. Un tel aveuglement est vraiment incroyable, en vérité ! Mais remarquez bien que la thèse thomiste adoptée par les grands-clercs ne dit pas autre chose : c'est le peuple qui doit déléguer l'autorité politique à son chef... quand bien même, en théorie c'est le royaume d'Absurdie, ce que la seule pratique révolutionnaire de la chose n'illustre que trop bien. Même Louis XVI, dont on a trop dit qu'il était sans intelligence politique, voyait très bien, quoique impuissant, la vacuité absolue de cette soi-disant Assemblée constituante fonctionnant dans l'autonomie totale. Il avait eu un mot lapidaire sur elle, peu connu : "*On ne tend qu'à un gouvernement métaphysique et impossible dans son exécution*"[463]. Impossible pour l'exécution du bien commun certes, mais hélas pas pour celle du… *mal commun.* Pour conclure, il appert donc de ce texte que le venin, le poison démocratique, ne remonte pas à hier puisque déjà nos aînés, nos

461 Rohrbacher, t. XII, p. 419.
462 *Ibid.,* t. XXVII, p. 421.
463 *Lettres et doc. inéd.,* Feuillet de Conches, t. I, p. 113. Louis XVI emploie le mot métaphysique dans le sens d'abstrait, intellectualiste ; il aurait dit de nos jours : *technocratique.*

meilleurs aînés s'il vous plaît, le buvaient à longs traits en léchant le fond du bol pour n'y point laisser goutte.

Mais il nous tarde de purger de quatre grains d'hellébore la folie, l'impiété démo-chrétienne aggravée de thomisme. Voyons ensemble avec Joseph Calmette, ce qu'était le rôle *véritable* du "peuple Très-Chrétien" donnant son consentement voire son élection aux Assemblées carolingiennes, duquel notre affligeant abbé Rohrbacher croit devoir soutirer de si singulières déductions *démo-républicano-crétines* mais... certainement pas chrétiennes : "Les *missi* nous sont déjà connus [envoyés plénipotentiaires de Charlemagne auprès des barons, etc., pour examiner, en un temps donné, leur gestion en une province, une circonscription fiscale, etc.[464]] ; mais les *plaids,* auxquels nous avons dû faire parfois allusion, n'ont pas encore retenu notre attention. Le moment est venu d'en préciser la nature. Matière particulièrement délicate, au surplus. Aussi les historiens ont-ils souvent offert à ce sujet le spectacle peu édifiant de leurs divergences. Dans ces assemblées que l'on appelle plaids *(placita),* les uns ont voulu voir une institution de liberté, une sorte d'organe populaire, propre à limiter l'autorité, et l'on a représenté le régime comme une sorte de monarchie constitutionnelle, dont le plaid aurait été en quelque manière le Parlement. Une telle conception est un bel exemple d'anachronisme. D'autres sont allés à l'excès contraire. Ils n'ont vu au plaid que des figurants passifs et l'institution leur a paru dès lors dépourvue totalement de signification. Les documents, impartialement interrogés, ne s'accommodent d'aucune de ces théories extrêmes. Le plaid n'est pas une institution parlementaire si rudimentaire qu'on se plaise à le supposer ; il n'est pas non plus une parade vaine, sans intérêt pour la vie politique.

"Le *De Ordine Palatii* d'Hincmar s'exprime ainsi : «Au printemps, on prenait les décisions gouvernementales pour l'année d'après et les dispositions arrêtées n'étaient changées par la suite sous aucun prétexte, à moins d'une nécessité absolue intéressant l'ensemble du royaume. À ce plaid général venait la masse des grands, tant clercs que laïques : les seigneurs, pour délibérer au conseil ; les moindres, pour en recevoir notifications et parfois pour participer aux séances, non sous la pression d'autrui, mais en vertu de leurs propres lumières. De plus, on remettait au plaid les dons annuels»"[465]. Admettons, pour faire la part aux critiques accumulées par L. Halphen au sujet de ce texte (dans *Revue historique,* 1938), qu'il idéalise la réalité. En tout cas, *il nous découvre l'essence de l'institution* et c'est là un service inappréciable rendu à l'Histoire par l'auteur. Son exposé prouve nettement que, dans le plaid, le peuple n'a *aucune part* puisqu'il s'agit seulement des grands *(majores),* et si ces grands sont accompagnés de leurs hommes, ceux-ci ne sont évidemment que des figurants [... tuediable ! c'est complètement rapé pour le "peuple souverain" !]. Mais, d'autre part, ces grands eux-mêmes se divisent en deux catégories : les seigneurs, les moindres *(seniores, minores).* Les premiers concourent aux décisions, les autres n'ont qu'à en prendre connaissance, à moins qu'exceptionnellement *(interdum)* leur intervention soit requise pour traiter les affaires *(tractandum),* auquel cas ils doivent s'y prêter d'après leur conscience et leur honneur, non en se laissant guider par des influences *(ex potestate).* Enfin, c'est au plaid que sont apportés les dons annuels. Faisons abs-

---

464 À ce sujet, on notera que les *missi dominici* allaient par deux, le plus souvent un comte et un évêque ! Ah ! Doux temps où la Politique n'existait pas sans la Religion, le compère marchant de conserve avec la commère !

465 "*De Ordini Palatii,* éd. Prou, 1885, Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, sciences historiques et philologiques, fasc. 58" (note).

traction des dons annuels (...). Les délibératons du plaid font ressortir l'existence de deux sortes de membres : les membres actifs, peut-on dire, et les autres. Les premiers, l'élite sociale, celle de ceux qui déjà prennent figure de seigneurs, ont voix au conseil. Les autres, sauf le cas où par exception on recourt à leurs compétences, et où par conséquent, ils ont voix consultative, se contentent de prendre acte de ce qui a été arrêté[466]. D'autres textes expriment cette dernière idée —prendre acte, par le verbe consentir *(consentire)*. Il suit de là que le *consensus* carolingien, que l'on trahit en traduisant le mot par «consentement», *ne comporte en aucune façon la faculté de refuser ou d'accepter.* C'est là une certitude, et dont la méconnaissance a faussé, pour beaucoup d'historiens, l'histoire carolingienne tout entière, au point de la rendre à peu près inintelligible. En donnant son *consensus* (et, présent, il ne peut pas ne pas le donner), le fidèle déclare qu'il connaît l'acte et s'oblige à s'y conformer. Le *consensus* est source d'obligation. Quiconque «a consenti», a reconnu du même coup qu'il devra obéir sous peine d'infidélité. on comprend dès lors, l'extrême importance du *consensus.* On comprend aussi qu'on l'exige immédiatement de tous ceux qui sont au plaid : c'est le *consensus omnium* (la prise d'acte par tous), soigneusement enregistré par nos textes. De ceux qui ne sont pas allés au plaid, les comtes et les *missi* recevront le *consensus* sur place[467]. En somme, il s'agit, tout simplement, d'un mode de promulgation.

"Tout s'éclaire, pour peu que l'on y réfléchisse, et le processus normal des actes de gouvernement devient parfaitement net. Le souverain a préparé avec les palatins, ses conseillers permanents, la décision à prendre.[468] Ces décisions sont l'objet de délibérations au plaid. À ces délibérations participent les plus considérables des grands personnages venus à l'assemblée, ce sont les seigneurs. Quelquefois on consulte d'autres grands pour s'informer davantage. Puis, une fois la décision prise, on la notifie à toute l'assemblée. Celle-ci, par son acclamation, *consent* et par conséquent s'oblige. L'acclamation est la dernière formalité de ce cycle. L'acte est publié et promulgué. Redisons-le, aucune opposition n'est jamais mentionnée. On constate toujours le *consensus omnium.* À peine est-il besoin de faire observer que, s'il y avait liberté d'appréciation, il n'y aurait pas toujours unanimité. Dira-t-on, alors, qu'à part le rôle réservé aux «seigneurs», le plaid n'est qu'une formalité ? Il s'en faut, et de beaucoup. D'abord, la venue périodique des grands de la province met en contact régulier les palatins avec l'élite des fidèles, le personnel gouvernemental avec la classe supérieure de la population. Contact en tout temps très précieux. La consulta-

---

466 "*Consilium suscipere* équivaut à *consentire ;* il y a aussi le mot *placuit* qui exprime la même nuance de sens. Ce dernier mot prête à l'équivoque. Il ne comporte ici aucune idée de choix, aucune idée de vouloir ou ne pas vouloir" (note).

467 "Que l'on ne soit pas libre de donner ou de ne pas donner le *consensus,* on peut le démontrer sans réplique à propos (...) d'un *Capitulaire* (Boretius-Krause, I, 212) où Charlemagne dit à son fils Pépin d'Italie que certains Italiens, pour s'excuser de n'avoir pas satisfait à certaines prescriptions, prétendent n'en avoir pas eu connaissance : *«et ideo nolunt ea obedire nec consentir nec pro lege tenere».* Termes on ne peut plus clairs. Les guerres civiles du temps de Louis le Pieux en apporteront confirmation. Aux plaids tenus par les partis, les opposants, loin de venir soutenir leurs opinions, ont soin d'être absents : c'est qu'ils ne veulent pas avoir à «consentir» à ce qui les choque. Ils se réservent pour un autre plaid où ils seront les maîtres à leur tour et où des décisions différentes seront prises" (note).

468 "À la famille du prince [capétien] se joint le Conseil, et cette participation de familiers choisis, au pouvoir, sera l'une des caractéristiques essentielles du gouvernement capétien. Les roys [de France] se vanteront de gouverner toujours «par très-grand conseil». *Rien ne ressemble moins au despotisme que leur administration : il y a là le vieux souvenir mérovingien et carolingien de l'assemblée des guerriers,* et les premiers conseillers sont les barons, en tête desquels viennent les pairs de France" *(Le Roy,* p. 127). "Le roy soumettait aux grands ses projets de capitulaires, et si les grands élevaient des objections ou présentaient des amendements, des messagers les communiquaient au souverain et rapportaient ses réponses. Une fois l'accord fait, on lisait le capitulaire devant la foule des hommes libres, QUI NE DÉLIBÉRAIENT *JAMAIS* ET NE FAISAIENT QU'APPROUVER ; une copie en était lu aux évêques, aux abbés et aux comtes, et ceux-ci étaient chargés d'en donner connaissance aux habitants de leur circonscription. *Il ne faut pas voir dans ces plaids des assemblées représentatives comme celles de nos jours, car les grands ne délibèrent point à titre de mandataires du peuple, mais comme des conseillers appelés par le roy pour l'aider de leurs lumières.* Il n'y venait du reste que ceux qui avaient été personnellement convoqués" *(La France Chrétienne,* pp. 83-84).

tion éventuelle des «moindres» (parmi les grands) élargit l'enquête préalable en tant que besoin est et permet de tenir compte du sentiment d'un nombre certainement assez considérable d'intéressés. Ceux qu'on appelle aujourd'hui «les usagers» n'ont donc pas toujours la bouche close. De la sorte, le plaid, comme la tournée des *missi,* permet au chef de l'État de connaître les besoins et les idées des sujets. Il perçoit les vibrations de l'opinion. Sa souveraineté n'est point atteinte, certes, car la décision dépend de lui seul. Il consulte qui il veut et sur les points qu'il veut. Mais son autorité, qui demeure, constate, est informée, éclairée, secondée. Excellentes conditions pour la réalisation d'un bon gouvernement"[469].

Après quoi, Calmette nous entretient de... "*l'élection*" par le peuple du successeur de Charlemagne. C'est peu dire que Rohrbacher s'est lamentablement fourvoyé, en y voyant un sens démocrato-révolutionnaire. Lisons cela : "En 813, lorsqu'il s'agira d'associer Louis le Pieux à l'Empire, Charlemagne profitera d'un plaid tenu à Aix-la-Chapelle. Thégan, l'un des biographes de Louis, nous rapporte qu'à ce plaid l'empereur interrogea, un à un, tous les assistants pour leur demander s'ils trouvaient bon[470] que Louis fût fait empereur. Nous trouvons ici l'application exacte et lumineuse de la méthode décrite par le *De Ordine.* Charles pouvait n'interroger personne au sujet d'une décision prise par lui après avis de son conseil. Il préfère que tout le monde se prononce. Après quoi, le *consensus* est donné"[471]. Nous sommes, comme l'on voit, à quelques années-lumière du "peuple souverain". C'est même exactement le contraire qui est la réalité politique Très-Chrétienne, ici carolingienne, après avoir été celle mérovingienne[472] et avant d'être celle capétienne, comme nous le verrons mieux plus loin.

... En fait, et comment s'en étonner, on retrouve, et encore, et toujours, et heureusement, l'ESPRIT DE FAMILLE, loi simple et fondamentale dont on verra, dans nos derniers chapitres descriptifs, qu'elle *seule* permet de décoder tous les tenants et aboutants structurels de la Société Très-Chrétienne bien ordonnée. Ne sommes-nous point là, en effet, *exactement comme dans une simple famille* où, lors des décisions importantes à prendre, le père prend conseil de tous les membres d'icelle, dans un esprit de poursuite communautaire du bien commun, mû par la Foi et la dignité humaine ; puis, lorsque la famille est d'accord *ensemble* sur ce qu'il convient de faire, sous la surveillance paternelle, alors, le père prend la décision qui s'impose, d'ailleurs autant à lui qu'aux simples membres. Elle est évidemment *acceptée* par tous puisqu'aussi bien, tous ont compris son bien-fondé, à un niveau quelconque, quand ils n'ont pas apporté *activement* au Conseil national-familial, par la consultation, un élément lui permettant de mieux appréhender ce bien commun recherché par tous. *Alors, au fond, cette décision, c'est celle de tous, et il n'est bien sûr pas permis de dire "non" car elle reflète le bien commun approché au mieux.* Une fois posée, chacun prend cette décision à son propre actif comme s'il l'avait prise *lui-même, PERSONNELLEMENT*

---

469 *Charlemagne,* Joseph Calmette, pp. 213-216.

470 "*Si eis placuisset*" (note).

471 "*«Omnes pariter consenserunt, dicentes hoc dignum esse».* Ce commentaire d'approbation accompagne le consensus parce que, cette fois, à titre *exceptionnel* [notez bien, s'il vous plaît, M. l'abbé Rohrbacher : exceptionnel...], il y a eu consultation générale."

472 Jean Barbey, dans son étude agnostique du principe royal français, notait la chose ainsi : "Chez les Germains, le roy était élu *mais au sein d'une même famille considérée comme prédestinée par les dieux païens.* Clovis sera ainsi désigné roy (c'est la cérémonie de l'élévation sur le bouclier ou pavois), *cette élection n'étant rien d'autre que sa présentation aux guerriers qui l'acclament et approuvent son droit héréditaire ;* n'est-il pas le fils de Childéric et le successeur de Clodion et de Mérovée, respectivement grand'père et père de Childéric selon la tradition" (p. 18).

(c'est cela le vrai sens, plein de dignité responsable, du *consensus,* de "l'élection" Très-Chrétienne !) ; et puis, chacun vaque, sur son honneur et sa charge, au devoir commun ainsi tracé[473]. Comme on est loin du prétendu pouvoir qu'auraient les simples membres de la famille, et eux seuls à l'exclusion du Père, de faire démocratiquement ce qui leur plaît *en dehors* de toute référence au réel politique, avec pour seul critère absolu la majorité !... Zigzaguant entre différentes "solutions" constitutionnelles comme un poivrot cherche son chemin entre la porte et le mur, "solutions" pas forcément dans l'ordre des choses *parce que fruits de raisonnements cartésiens subjectifs ou pire d'obscurs et ténébreux intérêts partisans, passionnels, financiers ou idéologiques,* dont on ne sait absolument pas par avance si elles conviennent ou non. Ainsi le Tiers-État, constituant... *sans Louis XVI*[474] *:* allons, un ordre intermédiaire entre le roy et le peuple ? pas d'ordre intermédiaire ? Éh bien, on ne sait pas trop ce qui est le mieux, commençons par essayer sans, on verra si ça marche[475] ! Ce qui compte, c'est que c'est nous qui décidons, même si, point compétents pour cela, nos lois doivent engendrer l'iniquité et introduire *très-réellement* le diable dans notre vie et celle de nos semblables ! Et dire que cette merdouillerie satanique dure depuis 200 ans, à grand renfort de dialogues, de débats, de forums, de séminaires tous azimuts où l'homme, devant et avec ses semblables, prétend orgueilleusement *re-créer* un Ordre dans le Social et la Politique, *sous haute bénédiction ecclésiastique,* au seul plaisir et profit de Lucifer et des pervers, "tous pourris" comme dit Henry Coston dans son dernier ouvrage !!!

Mais ne barguignons pas, trucidons jusqu'au bout la perversion démocratique. Supposons, par extraordinaire et impossible, que le "peuple", unanime en ses parle*menteries,* veuille se donner la meilleure formule, un ordre social chrétien dans la Nation : aurait-il alors le pouvoir de constituer validement cet Ordre ?, d'aller élire et instituer de droit divin un roy pour réaliser ce programme... chrétien ? *Éh bien non,* et justement, c'est là le noeud, le fond du problème. Pour la raison essentielle que l'homme, et pas plus "l'homme multiplié" (Dom Guéranger), c'est-à-dire le peuple ou Nation, n'a le pouvoir de *créer* un Ordre Très-Chrétien en Politique[476]. Pas plus qu'en

---

473 En voici encore un exemple. "En 1179, le roy Louis, se sentant infirme et déjà avancé en âge, car il avait près de soixante ans, assembla à Paris tous les prélats et les seigneurs de son royaume dans le palais de l'évêque Maurice. Lui-même, étant entré seul dans la chapelle, commença par faire sa prière à Dieu, comme il avait accoutumé dans toutes ses actions. Puis, appelant l'un après l'autre les prélats et les seigneurs, il leur communiqua le dessein qu'il avait de faire couronner roy son fils Philippe, le jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge" (Rohrbacher, t. XVI, p. 262).

474 Remarquons bien que ce péché mortel politique a été commis la première fois, cent ans *jour pour jour* après la révélation *refusée par la France* du Sacré-Coeur à sainte Marguerite-Marie : le 17 juin 1789. Comme si le Ciel voulait faire comprendre que le domaine politique a *autant besoin de la Grâce divine* que celui religieux, pour se tenir dans le Salut...

475 Comparez avec la sagesse ancestrale, la force digne et la sûreté politique émanant de cette admirable déclaration de Louis XV : "Je ne souffrirai pas qu'il se forme dans mon royaume une association [de révolte]... ni qu'il s'introduise dans la monarchie *un corps IMAGINAIRE qui ne pourrait qu'en troubler l'harmonie*... Comme s'il était permis d'oublier que je suis le gardien suprême de la Puissance souveraine ; *que mon peuple n'est qu'un avec moi ;* et que les droits et les intérêts de la Nation dont on ose faire un corps *séparé* du monarque, sont nécessairement unis avec les miens, et ne reposent qu'en mes mains" ! Et Louis XVI, dans une remarquable continuité, de dire : "Jamais on ne me verra composer sur la gloire et les intérêts de la Nation, recevoir la loi des étrangers ou celle d'un parti. C'est à la nation que je me dois, *je ne fais qu'un avec elle ;* aucun intérêt quelqu'il soit ne saurait m'en séparer ; elle sera seule écoutée" *(Le Roy, etc.,* p. 173).

476 *Créer* en Politique, c'est bel et bien l'orgueilleux et luciférien programme des démos-crétins. Voyez, simple exemple, une déclaration majeure d'un de leurs "saints", Robert Schuman : "*La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts CRÉATEURS à la mesure des dangers qui la menacent*"... phrase prononcée le 9 mai 1950 au salon de l'Horloge du Quai d'Orsay, dans le cadre de la fondation de la CEE. Ils ont l'orgueil d'ambitionner, en-dehors du Christ, "la réconcialiation franco-allemande, la construction d'une Europe unifiée pour la paix mondiale"... alors que le Christ y a pensé bien avant eux tous et a tout mis en oeuvre par la France Très-Chrétienne, depuis Clovis, pour réaliser l'épanouissement européen, basée principalement sur l'unité franco-germanique ! On commence donc par dire que le Christ, avec son Occident Chrétien du Moyen-Âge, *n'est pas à la hauteur,* que *c'est dépassé, ringard,* puis... on copie occultement ce qu'Il a fait, dans l'orgueil de l'homme et la haine, au moins implicite, du Christ !! Comment le feu du Ciel ne descendrait-il pas tôt ou tard sur cette génération perverse et antichrist ?!? Pour la seconde édition de ce Traité, un article du bulletin communal d'Argentré-du-Plessis consacré à l'Union européenne me tombe sous la

Religion il ne peut créer une Église. Ce pouvoir n'appartient qu'à Dieu et à Dieu *seul :* c'est une Grâce *divine.* Le peuple, dans sa généralité démocratique moderniste du droit de vote pour tous, sorte de modalité moderne de la soi-disant *Vox populi vox Dei* des démos-crétins, n'est *jamais* partie prenante dans les décisions constitutionnelles du pouvoir politique naturel et Très-Chrétien. Il ne l'est pas plus dans l'exercice ordinaire dudit pouvoir[t]. À supposer, pour continuer notre exemple, qu'un parlement démocratique décide d'une voix commune d'instaurer l'ordre social chrétien, *il devrait alors, tel le peuple juif comme nous l'allons voir sans tarder, aller demander une Institution à Dieu pour permettre et valider cet ordre !* Car aussi bien, il n'aurait pas *le pouvoir* de l'instaurer lui-même. Est-ce donc si extraordinaire de faire comprendre cela aux modernes quand les juifs rebelles, aux temps de Samuel, l'ont compris tout seuls et instinctivement ?! Et précisément, pour bien *montrer* aux hommes que "tout pouvoir [politique] vient de Dieu", et non d'eux (ce qu'ils n'ont que trop l'orgueil de vouloir croire, surtout depuis la "Révolution satanique" comme disait Joseph de Maistre), et cette monstrance leur est théologiquement indispensable pour leur salut même, Dieu ne passe JAMAIS par la volonté populaire, encore moins, d'une manière implicite et non-révélée, par un prétendu droit divin résidant ordinairement dans le peuple "aux fins de le déléguer à un chef qu'il choisit"[477], comme les clercs nous le chantent, oubliant scandaleusement l'impuissance viscérale de l'homme à *tout* acte politique, mais, extrinsèquement audit peuple, Il instaure par une Grâce divine *spéciale* qui s'appelle Sacrement ou Institution divine, l'Ordre sociopolitique adéquat à l'économie de salut en cours, ordre qui va jusqu'à inclure la désignation du chef, comme on vient de le voir.

On ne saurait nier ce point capital, si peu entendu de nos jours même et surtout par les "bons", sans être peu ou prou moderniste. Mais continuons à lire Calmette, il est par trop intéressant et il reste de l'ambroisie à déguster au fond du rhyton : "... Au plaid normal, le programme des douze mois qui suivent est arrêté, nous dit Hincmar. Ainsi, les assistants, en retournant chez eux, sont fixés sur ce qui se fera jusqu'au plaid général du printemps prochain. L'assiduité au plaid est décidément d'une grande utilité pratique. Dans un autre passage, Hincmar parle d'un plaid qui n'est pas le plaid général : «Un autre plaid où ne paraissent que les seigneurs avec les principaux conseillers». Il existe donc, en dehors du plaid général, un plaid restreint, qui met côte à côte les seigneurs et les principaux conseillers. La mention de ceux-ci suppose un conseil encore plus étroit, celui où ils siègent seuls. D'où l'on voit que le texte d'Hincmar implique nécessairement un système à trois paliers, pour ainsi dire, et qui se dessine ainsi : 1° le conseil du palais ; 2° le petit plaid ; 3° le plaid général. Nous savons que le plaid général se place au printemps. Il coïncide, en cas de guerre, avec l'entrée en campagne. Le petit plaid se place à l'automne. Par conséquent, le conseil du palais prépare les affaires, le plaid d'automne en délibère, et le plaid de mai, où les seigneurs se retrouvent avec les conseillers, procède à la mise au point, à une consultation élargie, s'il y a lieu, enfin à la promulgation sous la forme tradition-

main (avril 2004 – n° 157). Je frémis en voyant le mal spirituel incalculable sur les âmes du préambule : "Qu'est-ce que l'Union Européenne ? C'est un ensemble d'États européens qui ont INVENTÉ des structures et des "réalisations concrètes, CRÉANT ainsi une solidarité de fait pour vivre dans la paix, la prospérité et le respect de tous" ; or, la suite de l'article m'apprend que ce discours de Robert Schuman du 9 mai 1950 est considéré par ces véritables initiés que sont les européistes comme la charte fondatrice de l'Union européenne actuelle, dont elle a fait la "journée de l'Europe, le 9 mai, date anniversaire du discours de Robert Schuman"…

477 "Il est plus facile de faire passer un chameau par le trou d'une aiguille que de découvrir un grand homme par le moyen des élections" *(Le procès de la démocratie,* Jean Haupt).

nelle du *consensus.* Les *Annales,* objecte-t-on, ne parlent pas des assemblées d'automne. Argument négatif dépourvu de valeur. Ces assemblées sont, en fait, peu nombreuses. On admettra volontiers que, dans la pratique, les choses doivent avoir été moins régulières, moins stéréotypées que ne les a peintes Hincmar. Cependant on ne peut s'empêcher de noter que la plupart des Capitulaires dont on connaît la date certaine correspondent soit à l'hiver, soit au printemps. Quant au conseil proprement dit, il se compose évidemment des palatins. Toutefois, ce conseil n'est pas à proprement parler une institution. Le souverain y appelle qui il veut. Pratiquement, les chefs de service y ont naturellement place, mais non place exclusive. En fait, le plaid d'automne n'est qu'un conseil un peu plus étoffé, et le plaid général lui-même n'est qu'un plaid d'automne élargi. Dans une lettre de Léon III, le conseil est appelé «Conseil secret» *(Secretum Consilium).* Acceptons cette dénomination, qui n'a probablement rien d'officiel mais qui répond à la réalité. La disgrâce suffit pour écarter du Conseil secret. En 808, Léon III écrit à Charlemagne pour tenter de faire exclure l'abbé de Saint-Denis, Fulrad, qui lui fait l'effet d'être un esprit pernicieux"[478].

Nos pères, qui n'étaient pas politiquement dégénérés comme nous le sommes, savaient, pour l'expérimenter, que l'Ordre Très-Chrétien était une grande Grâce *qui vient de Dieu.* C'était un dogme politique autant que chrétien prenant sa miraculeuse source dans le Sacre royal davidique de Clovis à la Noël 496. Il n'y avait donc pas à y toucher, ce serait un crime de lèse-majesté divine, et personne ne s'en faisait la question (sauf les impies dans leurs remugles intérieurs). Car de toutes façons il était parfait puisque, faut-il écrire une pareille lapalissade ?, tout ce que Dieu fait est parfait et pour le bien de l'homme. Et loin que ce soit une hypocrite théorie démentie dans la pratique (c'est devenu notre affreux réflexe en Politique, à nous autres !), nos pères *expérimentaient* concrètement dans leur vie quotidienne cette perfection politique *vraie et réelle* qui, d'épanouissement en épanouissement, devait en finale les faire coparticipants de la Famille divine elle-même dans l'Éternité, rien moins !... Et alors, comme on les comprend, devant le Don de Dieu, ils tombaient à genoux dans leur âme[479], ils Lui rendaient grande Gloire et voulaient se dévouer *jusqu'au sacrifice de leurs vies* à Celui qui nous aime tant qu'Il veut nous faire semblable à Lui-même dans et pour toute l'Éternité bienheureuse (les croisades n'ont pas d'autres motivations que ce retour d'amour des hommes vers leur Dieu qui les avait tant aimé *jusque dans la Politique,* et le besoin de le prouver ; desquelles croisades il est bon de préciser, d'ailleurs, qu'elles furent, à raison de huit sur dix, suscitées par la France[480] !). Ils de-

---

478 Calmette, pp. 216-218.

479 Voyez par exemple ce préambule du plus important Capitulaire laissé par Charlemagne, l'*Admonitio generalis* du 23 mars 789 : "Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant pour l'éternité, moi, Charles, par la grâce et la miséricorde de Dieu roy et chef du royaume des Francs, pieux défenseur et humble assistant de la sainte-Église, à tous les ordres du pieux clergé et à toutes les dignités de la puissance séculière, dans le Christ Seigneur, Dieu éternel de paix et de béatitude perpétuelles, salut. *Considérant, dans une intuition pacifique de notre pieuse volonté, en accord avec nos évêques et nos conseillers, que la clémence du Christ-Roy ABONDE SUR NOUS ET SUR NOS PEUPLES, et qu'il est nécessaire, non seulement de rendre grâce sans cesse à sa fidélité, avec notre cœur et nos lèvres, mais qu'il est également nécessaire de le louer au moyen de la pratique continuelle des bonnes œuvres, etc.*" (cité par *Le sel de la terre* n° 19, p. 146).

480 Ce n'est pas tout ! Les conquêtes des Croisés, les États du Levan, furent probablement sous suzeraineté franque ou, à tout le moins, ce dont on est sûr, c'est que les structures sociopolitiques mises en place là-bas le furent sur le modèle franc : "«Le roy du royaume de Jérusalem ne tient son royaume que de Dieu», affirme l'article 6 des «Assises de Jérusalem». Tel est le principe de droit, tardivement posé [c'est exactement le principe constitutionnel français, contrairement à celui régissant les autres Nations, lesquelles dérivaient, pour leur pouvoir temporel, du pouvoir spirituel de l'Église]. *En fait, les États du Levant sont l'annexe et le reflet de la France. Leur constitution s'en inspire, leur structure féodale calque la structure française.* Le français est la langue officielle et usuelle de tous les Occidentaux du Levant, que les indigènes appellent indistinctement des «Francs». Les dynasties sont françaises pour la plupart, la couronne royale passant, par les femmes, de la maison de Rethel aux maisons d'Anjou, de Lusignan, de Champagne, de Montferrat (celle-ci est piémontaise), de Brienne, avec retour final aux Lusignan après l'intermède

venaient véritablement amoureux et de Dieu et de la France où, sociopolitiquement, on *touchait* le Christ Sauveur : voyez, par exemple, la chanson de Roland, écho du cri du coeur de tous les Francs d'alors, qui "retentit d'amour pour *«la doulce France ET SON APPEL D'EN-HAUT»*"[481] *!*

Quand quelque chose ne marchait pas, on savait que c'était toujours par la faute d'une défaillance humaine et jamais par la nuisance du cadre politique Très-Chrétien en soi, le supposer étant d'ailleurs blasphématoire et toujours démenti dans les faits (ce qui ne revient pas à dire, nous le verrons plus loin, qu'il ne devait pas y avoir, dans cette société, une évolution *très-chrétiennement* ordonnée voulue par Dieu, de la famille vers l'individu, et à laquelle l'homme devait travailler). Le seul rôle imparti à nos pères dans cet Ordre très-parfait, rôle que nous décrit si bien Calmette en ses savantes analyses (un peu de connaissance historique éloigne de l'Ordre politique naturel, beaucoup y ramène...), était de *consentir activement,* par sa participation volontaire et libre[482], à l'accomplissement du Bien commun général que le Roy décidait, non par autocratisme, mais en se soumettant lui-même à l'Ordre. Car il faut bien comprendre que ce *consensus* national, que l'élection démocratique a diaboliquement contrefaite, est un constituant fondamental de l'Ordre politique naturel inhérent à toutes les économies de salut, tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament. Ne voit-on pas... le prophète Samuel, au nom de Yahweh, le demander au peuple juif lors de l'instauration de la royauté davidique ? Avant de citer l'intégralité de la page biblique un peu plus loin, lisons ces quelques lignes ensemble : "Samuel dit à tout le peuple : Vous voyez quel est celui [Saül] QUE LE SEIGNEUR A CHOISI[483], et qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui lui soit semblable. Alors tout le peuple s'écria : *Vive le Roy !*" En deux lignes extraordinairement lapidaires, d'une concision vraiment saisissante qui n'appartient qu'au Saint-Esprit dans la Sainte-Écriture, voilà défini parfaitement tout l'ordre constitutionnel politique naturel : 1/ c'est DIEU qui choisit, qui décide, puis qui crée, instaure sacralement l'Ordre Politique (car Saül va non seulement être choisi, mais institué et sacré par Yahweh dans sa charge royale) —et voilà qui déboute magistralement non seulement les démocrates-chrétiens mais encore les scolastiques et saint Thomas d'Aquin avec son chef *choisi* par le peuple ! ; 2/ puis, le peuple donne son accord d'hommes libres et responsables à ce qu'il n'a pas délibéré ni parlementé, encore moins validé... tout simplement parce que ce n'est pas en son pouvoir.

---

souabe. La principauté d'Antioche, d'abord aux Normands de Sicile, échoit à la maison de Poitiers, puis à la maison de Toulouse. Le comté de Tripoli est aux mains des Saints-Gilles, comtes de Toulouse ; Édesse, à la famille de Courtenay. Ainsi des lignages de Meuse, de Loire ou de Garonne règnent-ils sur les rives du Jourdain" *(Histoire des colonisations,* René Sédillot, 1958, pp. 235-236). "Godefroy profita du moment où les princes latins étaient à Jérusalem, pour établir un gouvernement régulier dans son royaume. Des hommes savants et pieux furent assemblés dans le palais de Salomon, et chargés de rédiger un code de lois. Les conditions imposées à la possession des terres, les services militaires des fiefs, les obligations réciproques du roy et des seigneurs, des grands et des petits vassaux, tout cela fut établi et réglé *d'après les coutumes des Francs.* (…) Cette législation de Godefroi, qui s'accrut et s'améliora sous les règnes suivants, fut déposée en grande pompe dans l'église de la Résurrection, prit le nom d'assises de Jérusalem, ou des lettres du Saint-Sépulcre, et servit plus tard de modèle à saint Louis pour améliorer la législation de France [!]" (Rohrbacher, t. XIV, p. 583).

481 Scortesco, p. 4.

482 "Le chrétien est libre parce qu'il consent à la loi, selon l'admirable doctrine de saint Bernard. Docile à la règle naturelle et surnaturelle de son être, il accomplit le message du Christ, *nouvel Adam,* et rétablit en lui la plénitude de l'humain. (...) Telle est la liberté dans son essence : «Nous la voyons venir du plus profond des cieux, nous l'adorons en Dieu, nous l'admirons en l'homme» (Blanc de Saint-Bonnet)" *(Le Christ qui est roy, etc.,* pp. 103-104).

483 On a quasi la même formule dans la Charte carolingienne : "Le peuple assemblé choisira *celui qu'il plaira au Seigneur*"*…!* C'est dire si la doctrine politique contenue dans les Chartes carolingiennes est aux antipodes de la théorie démocratique : quelle inconséquence de Rohrbacher de les invoquer pour cela !

Mais poursuivons encore un peu notre instructive lecture biblique : "Samuel prononça ensuite devant le peuple la loi du royaume, qu'il écrivit dans un livre, et il le mit en dépôt *dans le Tabernacle,* devant le Seigneur. Après cela, Samuel renvoya tout le peuple chacun chez soi. [Quelque temps après la première grande victoire de Saül sur les ennemis d'Israël] Samuel dit au peuple : «Venez, allons à Galgala, *et y renouvelons l'élection du roy (afin qu'elle se fasse du consentement de tout le peuple,* commente le R.P. de Carrière) : car tous voient maintenant qu'il est digne de la royauté»". Ainsi, c'est par trop clair, Yahweh choisit et institue *Lui seul,* par l'organe de Samuel, le roy désiré par la nation juive ; pour autant, on voit Samuel demander *par deux fois* le *consensus* du peuple, et cette répétition même signifie qu'on est là en présence d'un constituant capital de l'Ordre politique naturel[484]. Il y a même dans la Bible le mot amusant "*d'élection*" du roy par le peuple juif, qui a tant excité et fait fantasmer Rohrbacher quand il l'a vu dans les Chartes carolingiennes, un roy qu'on sait pourtant bien avoir été *exclusivement* choisi et institué sacralement par Yahweh, le texte biblique étant à cet égard sans équivoque aucune !

Après ce constat, il devient superfétatoire de conclure que ledit *consensus* n'a donc, en Politique naturelle, strictement aucune espèce de signification démocratique, au sens réprouvé où la Révolution, Rohrbacher-le-lamennaisien, les démos-crétins, etc., l'entendent... et où les papes post-révolutionnaires le *laissent entendre,* hélas, à la suite de saint Thomas et des scolastiques. La chose est par trop évidente dans la Bible... mais elle ne l'est pas moins avec Charlemagne demandant à son peuple Franc, remarquez-le soigneusement, exactement ce *MÊME consensus* qu'on vient de voir chez les juifs (en vérité, quelle merveilleuse et significative continuité de l'Ordre politique naturel entre le peuple élu de l'Ancien-Testament et celui du Nouveau ![485]) ; consensus qui est donc coutumier pour les affaires politiques importantes, preuve s'il en est besoin qu'il n'est pas du tout une formalité artificielle...

---

484 Le chiffre deux dans la Bible signifie toujours une chose *dans l'Absolu,* et non relative. Certaines prophéties sont répétées deux fois dans un même passage, ce qui signifie que, de par Dieu, leur accomplissement n'est pas conditionnel mais infaillible ; l'acte de consensus du roy par le peuple juif, répété deux fois dans le même passage, montre donc que cet acte, loin d'être de pure forme, comme l'avait bien remarqué Calmette en l'étudiant dans la choses Très-Chrétienne, est *métaphysiquement nécessaire* pour le bon déroulement de l'Ordre politique naturel.

485 Merveilleuse analogie aussi avec la place réservée au peuple romain dans l'élection du Pape ! Voyez ce qu'en dit Journet, dans *L'Église du Verbe incarné :* "Au cours du temps ont pris part à l'élection [du Pape], à des titres divers : le clergé romain (par un titre qui semble premier et direct), le peuple *(mais pour autant qu'il donnait son consentement et son approbation à l'élection faite par le clergé* [consensus]), etc." *(Excursus* VIII, ch. IV, p. 624). Du reste, c'est une règle ecclésiastique fondamentale : "L'élection [par tous les fidèles, laïcs et clercs] n'est qu'un consentement ; l'Église choisit la personne, elle ne confère pas l'autorité. Les électeurs ne sont pas souverains. Leur choix est contrôlé, leur élu examiné par les évêques. En réalité, leur suffrage n'est guère qu'une consultation. Tantôt la communauté choisit, tantôt elle approuve un choix antérieur, commandé par l'intérêt de la société chrétienne. Ici, les fidèles présentent un candidat aux évêques ; là, les évêques font acclamer leur élu par les fidèles. L'Église exigeait seulement que la communauté se prononçât ; elle ne croyait pas nécessaire qu'elle fit connaître la première sa volonté. Il ne faut pas non plus chercher dans ce suffrage religieux les deux idées fondamentales de notre suffrage universel : l'équivalence des votes et le droit des majorités. À l'Église, on vote par groupes et non par tête. Prêtres urbains, clercs ruraux, moines, propriétaires et notables, hommes du peuple ne sont pas confondus. Ce ne sont pas les individus, mais bien les intérêts [corporatifs naturels] qui sont représentés. On se prononce à son rang, à haute voix. Il n'y a ni bulletin de vote ni scrutin, mais seulement des opinions exprimées, et c'est l'ensemble de ces opinions qui forme le consentement de tous. En outre, dans l'assemblée, la même valeur ne s'attache pas à l'opinion de chaque groupe, ni dans chaque groupe, au suffrage de chaque individu. Le rang, le mérite, les services rendus servent de mesure à l'influence. Le suffrage d'un clerc a plus de poids que celui d'un laïque, celui du dévôt que celui du mondain, celui du grand que celui de l'artisan ou du simple homme libre. Le peuple n'a guère qu'un droit d'acclamation. Ainsi, la majorité n'est jamais bien sûre d'imposer son opinion. On s'attache moins au voeu des foules qu'à l'opinion des gens éclairés. L'Église a toujours opposé au droit du nombre celui du *meilleur parti*" *(saint Rémy de Reims,* d'Avenay, pp. 26-27, citant Imbart de La Tour dans son remarquable travail sur les *Élections épiscopales dans l'Église de France,* préface, pp. IX, XII).

⚜ ⚜
⚜

Parvenus ici, continuons d'élever notre esprit jusqu'au haut sens moral de cet Ordre sociopolitique naturel, si digne en vérité. Voyez, par ce simple exemple du *consensus* bien entendu, à quel point cet Ordre fait vivre les hommes *dans la liberté et la dignité des enfants de Dieu,* et donc les oriente dans la voie du Salut tout court, en les divinisant *réellement et non philosophiquement* dans le quotidien de leur vie politique temporelle : dans tous les domaines, le Franc était convié à être responsable concrètement, personne et acte, de l'Ordre sociopolitique dans lequel il vivait et qui lui révélait le Christ dans la vie publique des hommes, achevant ainsi parfaitement le travail de la Grâce opéré parallèlement par l'Église dans l'âme, dans l'ordre privé et spirituel : l'Homme total était ainsi révélé, racheté concrètement dans le Christ ! En comparaison, ô combien triste, lamentable, pitoyable, est notre sort, à arracher des larmes aux Anges, nous qui au contraire ne pouvons aborder la Politique sans être *aussitôt* obligé de renier démocratiquement l'origine divine de l'autorité politique ! OMNIS HOMO MENDAX, tous les hommes sont des menteurs, surtout ceux qui prétendent créer eux-mêmes l'espace politique ! Ces trois petits mots lapidaires écrits par le Saint-Esprit dans la sainte Écriture condamnent magistralement l'essence même, le moteur du démocratisme. Dieu opère en Politique comme dans le domaine purement religieux, les deux formant l'*Opera magnum,* et l'homme dit "oui" à l'opération divine. La création politique et l'acquiescement libre à cette création sont bien *deux* actes, théologiquement aussi importants l'un que l'autre, et il faut toute la dégénérescence morale de l'*homo modernus* pour ne pas comprendre la haute dignité responsable du *consensus* Très-Chrétien, pour lui préférer l'indigne illusion du suffrage universel des droits de l'homme sans Dieu, toujours irresponsables, toujours impuissants, toujours rebelles.

Au fond, là, notre réflexion politique nous fait remonter à la théologie du salut individuel. "Regarde [dit Yahweh], J'ai mis aujourd'hui devant toi la vie et le bien, ainsi que la mort et le mal... *C'est pourquoi il faut que tu choisisses la vie*"[486]. Contrairement à ce que nous chante Rohrbacher, et son propos est vraiment scandaleux de la part d'un prêtre catholique (et d'un *bon* prêtre comme lui en plus !), le peuple ou plutôt l'élite du peuple qui, de par l'Ordre naturel des choses, a part à l'activité politique, ne l'a, cette part, *que pour dire "oui"* à ce qui est décidé de par Dieu en Politique, et qui se révèle jour après jour dans le "saint royaume" (Jeanne d'Arc parlant de la France), par les événements suscités par la Providence et sur lesquels se positionnent les élus politiques de Dieu, et singulièrement le roy Très-Chrétien. Cette part, il ne l'a pas pour légiférer lui-même, autrement que de loin, de manière accidentellement consultative. Et, au grand jamais, *surtout pas pour RECRÉER* un nouvel Ordre sociopolitique dont les règles sont de toutes façons intangibles, immuables, car ce serait vouloir recréer la Création et finalement... prétendre recréer Dieu Lui-même, à l'instar de Lucifer *!*[487] Là, très-précisément là, se situe le péché mortel collectif poli-

---

486 Deut. XXX, 15 & 19.

487 ... et rejoindre, avec tous les démos-crétins, consciemment ou non, les révoltés dans leurs prétentions sataniques : "Si le procès qu'on fait à Jeanne [d'Arc] est, bien sûr, voulu par l'Angleterre à des fins politiques, c'est [surtout] leur «beau procès» ([comme disait l'infâme évêque] Cauchon) qu'ils lui font, car son oeuvre, sa soumission à l'Église, ses appels au Pape demeurent la vivante condamnation de leurs maximes, de leur orgueil, de leur révolte [= de leur hérésie et schisme conciliaristes : ils militaient ardemment pour la suprématie du concile général sur le pape parallèlement à l'enfouissement sous terre du droit divin

tique dont nous pâtissons tous depuis plus de deux siècles maintenant, au grand péril du salut des âmes, péché qui consiste à sortir de la liberté des enfants de Dieu quant au Politique... et à se mettre dans les ténèbres extérieures, où sont les pleurs et les grincements de dents, la haine et la lutte des classes, l'insécurité et le dol sociaux, l'arnaque si commun, voire même à la mode, de nos jours, etc. !! Alors, comme il est scandaleux, révoltant, cet épisode historique révolutionnaire cité avec complaisance par l'incroyable Rohrbacher, où l'on voit des jean-foutre impies, bas, méchants, vulgaires et remplis de mauvais désirs, mais à proportion même pleins d'arrogance et de sentimentalité Lamourette, oser décider de... *l'Autorité de Louis XVI, Roy Très-Chrétien, fils de Clovis choisi de par Dieu pour être la "vive image" du Christ en Politique...!* Et Rohrbacher prétendant justifier cela !!!

Après ce rappel historique, est-il utile de gloser sur "l'élection" d'Hugues Capet par ses pairs, décrite par tous, les "bons" comme les méchants, comme... *démocratique ?* Cela nous semble bien inutile. Nous poserons simplement la vérité historique, que chacun pourra vérifier s'il veut : Hugues Capet prendra *familialement* la succession des pippinides défaillants (car, on va le voir dans un prochain chapitre, c'était un parent *très-proche* des derniers carolingiens, certain chroniqueur contemporain ayant même écrit qu'il en était le légitime et *plus proche* successeur...! beaucoup plus en tous cas qu'Henri IV par rapport à Henri III !). Au vrai, et d'ailleurs comme les carolingiens l'avaient fait des mérovingiens, sa famille s'y était déjà préparée dans les faits depuis un siècle environ, fort humblement respectueuse des derniers monarques pippinides[488], *ses parents* (comme ce respect vraiment chrétien nous changeait des moeurs mérovingiennes !) ; ce que le Pape qui bénira la naissance de la "troisième branche" et non race, saura bien dire, en sa Bulle de bénédiction de cette passation de pouvoir dynastique. Cette "élection", qui s'en étonnera ?, ne fut qu'un... *consensus* de plus entre des grands du royaume un peu plus nombreux que de coutume, certes, pour l'occasion, mettons pour faire large part et plaisir à Rohrbacher, *consensus* des États-Généraux de la Nation (comme, d'ailleurs, pour "l'élection" du fils de Charlemagne). C'est-à-dire que loin d'être une "révolution", une remise du compteur politique à zéro en faisant "table rase du passé", c'était e-x-a-c-t-e-m-e-n-t le contraire : *une simple continuité de la chose carolingienne[489] qui elle-même l'était de celle mérovingienne ba-*

---

direct du roy de France, comme on l'a vu plus haut]. ELLE SE TIENT LÀ, AU MILIEU D'EUX, COMME UNE COLONNE D'AIRAIN NARGUANT TOUTE POLITIQUE ATTACHÉE AUX DOCTRINES PRÉSENTES ET FUTURES DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE. Or, eux, les universitaires, ils se prétendent les représentants intellectuels du peuple qu'ils ont soulevé. Ils ont solennellement délibéré en faveur du traité de Troyes évinçant Charles VII du trône de France, choisissant un autre prince. Citoyens importants, ils ont bruyamment approuvé le Parlement et des États-Généraux fantomatiques réunis en 1420 pour opiner dans le même sens. Et la voilà, elle qui, rappelant l'origine [divine] du pouvoir [politique], vient avec sa tranquille audace, faire un roy légitime, sacré à Reims ! Et par surcroît -ô rage !- elle fait accourir le peuple autour de ce roy, «lieutenant du Christ au royaume de France» ! [Et, plus encore, elle ose en appeler pour le procès qu'on lui fait, à l'infaillibilité du jugement du Pape, faisant s'écrouler misérablement par-là même, sans s'en rendre un compte bien exact certainement, leurs hétérodoxes prétentions démocrato-conciliaristes pour l'Église !! Dieu ! qu'ils devaient la haïr !!!]" *(Le mystère de Jeanne d'Arc,* pp. 52-53).

488 Respect de tous, pas seulement des premiers capétiens. Par exemple, respect d'Adalbéron, archevêque de Reims, qui pourtant favorisa et décida du changement de branche dynastique : les possesseurs du siège de Reims en effet, jusqu'à lui inclus, furent les plus ardents défenseurs des droits des carolingiens (cf. Dessailly, p. 256).

489 "Constatons qu'Hugues le Grand, père de Hugues Capet et petit-fils de Robert le Fort, avait pris le titre de *dux omnium Galliarum,* chef de toutes les Gaules, peu avant de disparaître, en 956. Il n'avait pu le faire qu'*avec l'assentiment du souverain régnant,* car toute sa vie il manifesta le plus grand respect envers les droits des derniers carolingiens. Hugues Capet, lui aussi, aussitôt après la mort de son père, prend l'initiative de faire frapper les monnaies officielles à son monogramme, et non plus à celui des carolingiens (acte royal par excellence) ; ce qui semble bien indiquer une sorte d'association au trône, admise par tous les intéressés, dès 956. L'élection de Hugues Capet, trente ans plus tard (987) n'aurait été qu'une *confirmation" (Le secret, etc.,* pp. 67-68). "Les capétiens étaient, à l'origine, de hauts fonctionnaires des derniers roys carolingiens (exactement comme ces mêmes carolingiens avaient commencé par être les maires du palais des derniers roys mérovingiens). Et l'on sait aussi par maints exemples que les carolingiens avaient coutume d'établir, comme gouverneurs des régions importantes, menacées ou turbulentes, des hommes issus de leur province originelle, l'Austrasie. À cause de l'exceptionnelle valeur guerrière et de la fidélité des aïeux de

sée sur "l'Acte Unique" de la Noël 496 ; un "cousin" *très-proche, voire le plus proche*[490], qui avait fait ses preuves, reprenant le flambeau royal de droit divin, dans la *même* famille, le *même* Ordre sociopolitique, la *même* France, la *même* élection divine !

On vient donc de voir jusqu'où s'est permis d'aller l'abbé Rohrbacher, il est vrai ancien disciple de Lamennais, pour soutenir la thèse démocratique. Il est loin d'être le seul à penser ainsi, la précision étant hélas abominablement inutile. Et ce n'étaient pas seulement des lamennaisiens déclarés ou mal purgés : une certaine portion du clergé d'Ancien-Régime, sans même parler de la clergie concordataire qui renchérira à qui mieux mieux (puisqu'aussi bien la prébende plus ou moins grassouillante lui descendait du Concordat[491]...), était *déjà* contaminée aux moelles par ce qu'on peut appeler "le spiritualisme maçonnique en Politique", c'est-à-dire l'homme déifié dans la chose publique et y remplaçant *républicainement, démocratiquement* Dieu. Et pas qu'en France. Et pas que des sous-fifres ou des porteurs de burettes. On a déjà parlé et on citera plus loin intégralement, dans la pourtant très-aristocratique Italie d'alors, un sermon *démocratique* du cardinal Chiaramonti, futur Pie VII, sermon fort révélateur qu'il tint quelque trois ans avant son élection au souverain pontificat, en pleine tourmente révolutionnaire, alors même que son chef spirituel, le pape Pie VI, de qui il tenait son ascension rapide dans la carrière ecclésiastique, venait d'être odieusement outragé par les sans-culottes ! Mais nous dirons cela en un chapitre ultérieur.

⚜ ⚜
⚜

Il nous reste maintenant, pour clore ce chapitre, une question à résoudre, à vrai dire en appendice. Le démocratisme-chrétien ou clérical, qui exclut dans le principe le droit divin direct, est, *en notre Temps des Nations et de l'Église,* une hérésie politique : nous pensons l'avoir assez montré. Pour autant, la question suivante nous semble pouvoir être catholiquement faite : serait-il possible qu'un jour, la Volonté politique de Dieu sur cette terre passâsse par le peuple, qu'elle y résidâsse vraiment, si Dieu (pas les hommes) voulait ordonner les choses ainsi ? Car après tout, Dieu avait mis en place les Juges, qu'Il a Lui-même remplacé par une autre économie politique en soi inférieure, les Roys (certes, Il l'a fait la Main forcée, mais… Il l'a fait !). Alors, pourquoi ne pas supposer que Dieu pourrait continuer *dans le même sens,* et passer des Roys aux Peuples en instituant quand Il le voudra une nouvelle économie de salut sociopolitique ?

Réponse. Premièrement, une certitude absolue : un "démocratisme de droit divin ordonné au bien commun véritable" est absolument impossible dans les économies de salut de l'Ancien et du Nouveau Testament parce que Yahweh puis le Christ y sauvent l'homme de manière *hiérarchisée (hiéros, archos* = commandement sacré,

---

Hugues Capet [mais encore, ce que ne précise pas ici l'auteur, à cause de leur aïeux mérovingiens], les carolingiens les firent très rapidement les alliés de leur famille par des mariages" *(ibid.,* p. 140).

490 "Les frères de Sainte-Marthe, en 1621, rappellent qu'au temps de l'avènement de Hugues Capet, un grand nombre de contemporains considéraient que ce prince succédait au dernier carolingien COMME PLUS PROCHE HÉRITIER. Et que le carolingien Louis IV d'Outremer, pour ce motif, lui aurait donné le royaume, à son lit de mort" *(Le secret, etc.,* p. 67).

491 Pour bien mesurer le degré d'"indépendance" du nouveau clergé concordataire par rapport au pouvoir civil, il n'est pas inutile de rappeler que lorsque Pie VII fut séquestré par Napoléon en 1812, ce dernier réunit de force tous les évêques de France pour leur faire signer un projet de décret avalisant sa main-mise sur l'institution canonique des évêques. Sur 102 évêques, QUATRE-VINGT HUIT signèrent, "dont quelques uns d'ailleurs ajoutèrent la restriction : «si le pape y consent» ; quatorze refusèrent toute signature" (Castella, t. II, p. 328). *14 % seulement !*

c'est-à-dire de droit divin), ce qui exclut le démocratisme dans l'Absolu. Or, puisque notre Temps est toujours celui du Nouveau Testament jusqu'au Retour glorieux du Christ sur les nuées du Ciel, nous n'avons pas à vouloir instaurer un autre Ordre, ce serait pécher gravement *contre la Volonté de Dieu* (quand bien même la Révolution a prétendu sacrilègement le faire et qu'elle a triomphé sur la place publique ; quand bien même, sur le Plan divin cette fois-ci, le Temps des Nations ordonné au Nouveau Testament a pris fin *virtuellement* en 1917[492]). C'est justement pour obéir avec mérite à Dieu, que nous devons, en notre Temps des Nations et de l'Église *que Dieu n'a pas remplacé par un autre Temps*, rester fidèle au principe Très-Chrétien, être anti-démocratique *dans l'Absolu.* C'est certes, vu notre contexte, une très-grande pénitence, le mot est d'ailleurs bien mince et *martyre* dépeindrait avec beaucoup plus d'exactitude notre affreuse situation, mais... on trouve la Vie surnaturelle véritable derrière cette mort apparente du refus de l'ordre sociopolitique révolutionnaire, alors que les républicains-démocrates ou ceux qui leur cèdent lâchement (ne serait-ce qu'en allant *veau*-ter pour celui qui *se vante* d'avoir les mains propres et la tête haute...), trouvent infailliblement, tôt ou tard, la mort derrière ce qu'ils veulent prendre pour la vie. Nous avons donc, en Politique, le devoir *formel* de professer la Royauté Très-Chrétienne... même si cela inclut le martyr du vide apparent. Jusqu'à ce que Dieu vienne dire autre chose, s'il Lui plaît et quand Il lui plaira : "Tiens ferme CE QUE TU AS REÇU jusqu'à ce que J'arrive" dit Dieu à l'Église de Philadelphie qui précède *immédiatement* celle de Laodicée ordonnée au règne de l'Antéchrist[493], ce commandement de l'Ange du Seigneur est à suivre tant sur le plan de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD que sur celui purement religieux.

Cependant, si l'on admet l'opinion millénariste catholique, à savoir une prochaine économie de salut ou III^e^ Testament ou Règne Glorieux du Christ (les fameux Mille ans qui en révulsent tant... des modernistes aux traditionalistes !), alors effectivement, la forme démocratique, dont le démocratisme révolutionnaire actuel nous semble être à la fois une contrefaçon et une anticipation luciférienne (qui d'ailleurs furent réfléchies par les initiés dès le Moyen-Âge), pourrait être possible. Alors, mais alors seulement, quand Dieu aura parlé *à l'évidence* (Parousie) dans le domaine public, aussi évidemment et plus encore que lors de la Geste de sainte Jeanne d'Arc, la Volonté politique divine pourrait passer par le peuple, par l'opération du Saint-Esprit et d'une manière mystique et immanentiste qu'on ne peut envisager à présent. Mais attention à bien comprendre les choses : il en pourra être ainsi *uniquement* parce que l'âme de l'homme, de tout homme, connaîtra alors une assomption spirituelle de tout son être, une effusion permanente du Saint-Esprit qui, comme le dit la sainte-Écriture, rendra inutile l'enseignement *ex auditu :* "En ce temps-là, un homme n'enseignera plus son frère, car tous me connaîtront, des petits et des grands, dit Yahweh des Armées"… On renvoie ici à notre précédent ouvrage *Bientôt le Règne millénaire,* où nous exposons cela notamment quant aux doctrinaires millénaristes du XIX^e^ siècle, lesquels voyaient à tort sur le plan politique l'avènement du démocratisme par la Révolution comme le commencement du *Millenium.* Il est prodigieusement inutile de

---

492 Pour l'explication de cette date, voir le premier chapitre de notre livre *Actualité de la Fin des Temps*.

493 Philadelphie est en effet *notre* Église prophétique, à nous autres, ce n'est pas Sardes comme le disent certains esprit retardataires. En effet, l'église de Philadelphie est celle qui précède *immédiatement* le règne de l'Antéchrist auquel est inhérente la dernière Église prophétique, Laodicée, et d'autre part, nous sommes à la veille de ce règne maudit. Sur cela, voir mon commentaire sur la prophétie apocalyptique des Sept Églises, dans *L'extraordinaire secret de La Salette,* pp. 283-295.

préciser que le "démocratisme divin millénariste" n'aura RIEN À VOIR avec celui contemporain, maçonnique et illuministe... qui est à la Femme légitime ce qu'est la prostituée : une damnable et vile singerie.

⚜ ⚜ ⚜

Nous en avons fini théoriquement, pour les grandes lignes fondamentales. Descendons maintenant un petit peu dans la pratique.

Supposons, pour rire de très-bon cœur entre deux sanglots, l'idéal chrétien partagé par la majorité des français. À l'Assemblée nationale, on n'aurait pas seulement un député (comme certains s'en félicitent actuellement un peu niaisement...), mais une majorité absolue de députés pro-chrétiens et même, pourquoi s'arrêter dans le rêve rose-bonbon-qui-fait-du-bien ?, un nombre incalculable de villes, de communes exquises, conquises, acquises à l'idéal politique chrétien. Question à mille francs : cette majorité bénie pourrait-elle fonder une République Très-Chrétienne à l'instar de celle de Garcia Moreno en Équateur ou encore bien, celle, plus proche de nous dans le temps, l'espace géopolitique, les racines et l'affinité socioculturelles, de Salazar au Portugal[494]... ou même, ne lésinons pas sur la marchandise, l'autocratique Espagne catholique de Franco ? Éh bien, nenni, détrompez-vous tout-beaux messires et gentes "bas-bleus" (Barbey d'Aurevilly), l'Histoire pas si vieille que cela en témoigne éloquemment, et corrobore la réponse théorique que nous avons déjà faite plus haut à cette question capitale. En 1871-73, il s'est trouvé à la Chambre des Députés une forte majorité politique catholique, nous n'osons écrire par une Providence merveilleuse vue la stupidité et/ou la vilenie morale(s) politiquement parlant du Plus Grand Nombre des Français (p*ign**ou*f avec les voyelles)[495]. Cette majorité, en droit, était par-

---

494 ... Encore qu'il faille bien comprendre que la république naturelle *tende à devenir royauté,* à l'imitation de la formule française : c'est dans l'ordre naturel des choses ! Ce n'est pas nous qui le disons, mais Salazar précisément, qui, après quarante ans à la tête d'une république naturelle, s'y connaissait donc un peu mieux que les idiots utiles, avec ou sans soutane, qui prétendent philosopher *démocratiquement* sur la question : "Écoutons-le parler en 1951. «Quand il s'agit de politique à long terme (autrement dit d'une idée de gouvernement qui se projette dans l'avenir et qui doit se réaliser sur une large période), il faut reconnaître que les régimes monarchiques possèdent en puissance des conditions supérieures à celles des républiques. Dans ces dernières, comme l'on ne peut compter d'avance sur une durée suffisante de mandat présidentiel, il faudrait compter sur l'assistance d'organes permanents de l'État qui pourraient en quelque sorte être les supports d'une tradition politique»" *(Échec au ralliement,* Adrien Loubier, pp. 134-135).

495 "... Je n'avais rien, nous n'avions rien à espérer du peuple français, pris dans son ensemble [écrit de La Tocnaye, acteur principal avec Bastien-Thiry, de l'attentat du Petit-Clamart contre de Gaulle, en 1962, après l'échec et son emprisonnement]. Malgré l'amour des miens, l'affection de quelques êtres chers, l'amitié et la sympathie de quelques centaines de milliers de métropolitains et surtout de pieds-noirs, et qui allaient, tous, faire preuve d'un dévouement inlassable et admirable durant tant d'années, elle serait longue la route avant que je puisse, que l'on puisse me sortir de cette galère gaulliste. En entendant à la radio notre condamnation à mort, un titi parisien avait dit dans un café, comme cela m'a été rapporté : «Tiens ! En voilà trois qui ne vont plus payer d'impôts !» Qu'est-ce que vous voulez faire avec des gens pareils...! (...) Le peuple français, privé d'élites depuis si longtemps, utilisé, trompé, mal pris, corrompu par la démagogie la plus basse, est devenu un très mauvais cheval. Peuple de boutiquiers et d'avocats, comme le pensait déjà Lawrence d'Arabie, c'est maintenant une manade menée par la flicaille. Il a pris l'habitude de voter pour ceux qui ont le goût de flatter son bedon et son phallus, qui lui font miroiter les promesses les plus alléchantes ; le peuple français veut toujours croire que ces promesses seront tenues... puisqu'elles caressent ses sens et ses instincts. Allez lui dire simplement la vérité et lui proposer un programme fait d'efforts dans un premier temps pour des lendemains meilleurs ; il vous lancera des lazzi, vous couvrira d'opprobre, vous chassera de la tribune, vous pourchassera et vous lynchera même. (...) Pour trouver votre devoir, s'il vous arrivait d'hésiter, un bon conseil : *prenez la voie opposée à celle qu'emprunte la foule française ; ce sera la plus difficile mais ce sera celle qui vous apportera la LIBERTÉ.* (...) En les regardant, ces pauvres types avec leurs fronts têtus, bornés, leurs fronts gaullistes tout compte fait, je pensais comme Léon Bloy, que «la pitié ne peut pas éteindre en moi la colère, parce que ma colère est fille d'un pressentiment infini». (...) Oui, la pitié ne peut pas éteindre en moi la colère, cette sainte colère que la conspiration du silence faite autour de moi arrive à solidifier... Cette colère que je ressens surtout contre la droite française, la plus bête et la plus lâche du monde comme le disait notre ami Bastien-Thiry. Ces français dits de droite qui, en perdant la Foi avec Descartes, se sont adonnés au rationalisme décadent qui fane, et se sont tournés uniquement vers l'argent, vers la réussite matérielle, qu'ils soient césaristes, orléanistes ou républicains. Les voilà bien ces hommes qui, ce faisant,

faitement dans le cas de pouvoir opérer un changement constitutionnel fondamental. On serait revenu à une "république chrétienne" avec un roy ordonnateur du bien commun, roy certes chrétien privément et publiquement MAIS élu au trône de par l'institution du peuple. Un roy chrétien scolastique, maurrassien avant la lettre, que, bien qu'il manifeste l'ordre Très-Chrétien, *les hommes* se donnent dans un cercle dont la boucle est *républicainement* bouclée[496].

Qu'a répondu l'Histoire à cette ambition, apparemment si légitime, si chrétiennement louable (mais pas *très-chrétiennement !),* dont on exigeait que Dieu la bénisse d'un bon coup de goupillon *?* Elle a répondu par la plus honteuse des capitulotades pour le parti traditionnel : l'intégrale et cuisante fessée déculottée devant tout le monde, que dis-je ?, devant les plus grands ennemis n'en revenant pas du fiasco, ricanant en se tapant les cuisses, s'esclaffant à s'en démantibuler les mâchoires, n'en croyant pas leurs yeux, à la fois ébahis et ravis d'un tel spectacle (les laïcards de gauche s'en esbaudirent plusieurs fois à l'Assemblée, moult cocoricos républicains à l'appui !). Non seulement il ne fut pas possible de rétablir en France quoique ce soit de royal, encore moins de chrétien, mais, après des atermoiements, des compromissions, des retournements-de-veste, des pantalonnades, des comédies qui, en cascades se succédant rapidement l'une derrière l'autre, devenaient de plus en plus honteux, il s'est finalement agi pour les catholiques français, les royalistes et les autres, d'aller *roter* dans les *urinoirs* démocratiques issus de la Révolution, pardon, les isoloirs de "veaute". Et... *les catholiques français l'ont TOUS fait comme un seul homme, les prêtres en tête, dans une soumission AD-MI-RA-BLE !!!*[497] Après quoi, pour ceux qui avaient en-

---

se sont délibérément pliés aux lois étroites, omniscientes, tracassières et changeantes d'une morale toute utilitaire" *(Comment je n'ai pas tué de Gaulle,* Alain de La Tocnaye, pp. 333-334 & pp. 352-353). On ne saurait mieux vider le pot de chambre.

496 Ce programme est e-x-a-c-t-e-m-e-n-t ce qu'a voulu générer Franco en Espagne en 1947, après avoir été plébiscité par son peuple, en réaction aux exactions maçonniques de l'O.N.U. : une royauté constitutionnelle. "Il s'agissait, comme le déclara Franco lui-même au *Sunday Times* londonien, non d'une restauration mais de l'instauration d'une monarchie nouvelle. L'article 1er définissait l'Espagne comme «État catholique, social et représentatif qui, en accord avec sa tradition, *se constitue* en royaume»" *(Franco,* Bartolomé Bennassar, p. 178). Le verbe, souligné par nous, est sans équivoque ! Or, qu'est-il arrivé ? Ce référendum constitutionnel *humain,* approuvé avec une majorité écrasante par les espagnols le 6 juillet 1947, se concrétisa effectivement quelques lustres plus tard avec Juan Carlos, roy d'une... démocratie tout ce qu'il y a de plus inféodé au lobby démocrato-onusien. Quand on vous dit qu'il faut *dans l'Absolu* le droit divin direct comme fondement pour manifester l'Ordre sociopolitique Très-Chrétien (explicitement en France, et implicitement dans les autres Nations) !

497 Ainsi donc, en 1873, la République française d'essence maçonnique fut réinstaurée en France *grâce au vote des catholiques.* Idem, lors de la très-scandaleuse promulgation de la loi de 1904, sur la séparation de l'Église et de l'État. Elle fut votée *grâce aux catholiques.* "Scandale de ces chrétiens qui, en fait, travaillent à livrer ce que l'ennemi ne serait jamais parvenu à arracher s'il n'avait trouvé à l'intérieur de la place une pareille complicité. Complicité dont l'assaillant lui-même tint à reconnaître l'efficacité décisive au cours d'une mémorable séance après le vote de la «loi de séparation». – «Je dis, messieurs, s'écria Briand, en adressant ces félicitations cinglantes à ses collègues catholiques du centre et de droite..., je dis, messieurs, que, quand une loi a été faite *avec votre collaboration...* – Non !, interrompit M. Grousseau. – Monsieur Grousseau, répartit Briand, il n'est pas niable que, si les adversaires de la Séparation, qui étaient *très nombreux* dans la commission, nous avaient dit, dès le début : «Vous posez une question que nous n'avons même pas, nous catholiques, le droit de discuter, vous allez légiférer sur une matière que nous ne sommes pas compétents pour apprécier, *nous nous retirons»,* C'ÉTAIT L'IMPOSSIBILITÉ POUR NOUS D'ÉLABORER NOTRE PROJET DE LOI !" (Ousset, pp. 278-279). La veulerie des "catholiques et français toujours" fut atrocement illustrée lors de l'expulsion du Cal Richard de son archevêché de Paris : "Le lendemain de cette expulsion, Mgr Baudrillart, notait dans son *Journal intime,* ses impressions (…). «18 octobre 1906. Assisté au départ du Cal Richard, expulsé de l'archevêché, en plein hiver, malgré ses infirmités et ses quatre-vingt-huit ans presque révolus. Son émotion en descendant l'escalier, soutenu par deux personnes, et dans le vestibule au moment de donner sa bénédiction. (…) Le cheval de la voiture fut dételé et la voiture traînée par des hommes, prêtres et laïques. Environ dix mille manifestants, plus les curieux le long du chemin. On chante des chants religieux. ATTITUDE TROP PACIFIQUE. Je pense que si c'étaient des ouvriers, la police interviendrait vite, mais de nous ["catholiques et français toujours"], ON N'A PAS PLUS PEUR QUE D'UN TROUPEAU DE MOUTONS QUI PASSE EN BÊLANT SUR LA GRAND'ROUTE. Des ouvriers font la même réflexion que moi. — Si c'était nous ! — Ils crient à l'injustice. Hélas !, C'EST QU'ON A PEUR D'EUX ET PAS DE NOUS». (…) À la même date, d'un bout de la France à l'autre, avaient lieu les expulsiosn ou départs des évêques de leurs palais et de leurs séminaires mis sous séquestre. Cet exode s'effectua presque partout AU MILIEU DE L'INDIFFÉRENCE DES POPULATIONS [= sans réaction digne de ce nom de la part des catholiques, veut dire l'auteur]. Avec cette pointe d'ironie qui lui était habituelle, Mgr Mignot écrivait à un de ses amis qu'il avait quitté son archevêché sans tapage, «sans attelage humain»" (Fernessole, t. II, pp. 398-399)…!!!! Un troupeau de bestiaux qui bêlent avant qu'on les tonde ou même qu'on les envoie à l'abattoir, voilà ce que sont devenus les "catholiques et français toujours" qui ont rejeté le ré-

core quelque conscience de l'honneur Très-Chrétien, il ne restait plus qu'à aller suer, vomir, hoqueter en gémissant de désespoir, dans un petit coin secret, sans surtout faire aucun tapage, aucun bruit, aucun reproche à qui que ce soit, puisqu'aussi bien, on s'était pissé dessus tout seul sans que personne ne l'exige. La déroute fut donc affreusement humiliante, cul par-dessus tête, à en rougir jusqu'à effacer l'éclat du soleil dans toute la France pendant trois jours et trois… nuits, la crête de coq piétinée, comprimée, congestionnée, ramassée à l'étriqué dans les pantoufles immondes de trois hommes qui n'appartenaient pas tout-à-fait à la race humaine, à savoir : le capitaliste de Broglie, ignoble négrier à la solde des Orléans *régicides,* le soldat français mondain par excellence que fut l'immoral général Boulanger, qui sentait déjà *jam foetet* bien qu'apparemment encore vivant[498], et le très-athée et à la fois odieusement puritain petit bonhomme Thiers, cette hybride "créature de Talleyrand"[499] : trio qui donne une idée abyssale de l'abominable bébé-monstre qui peut naître, en Politique, de la vomitive copulation des "catholiques et français toujours" avec le diable démocratique. Pire que les incubes et les succubes *à la fois*. Comme disait Léon Bloy, après la sainte Écriture : l'abîme *appelle* l'abîme.

Et pourquoi un tel cuisant et si honteux échec ? *Parce qu'on ne voulait pas du droit divin direct pour restaurer la Société française.* U-n-i-q-u-e-m-e-n-t à cause de cela. La leçon de Jeanne était *apostasiée* avec mépris et dégoût, pour peu qu'elle émergeasse dans les consciences. Comme disait merveilleusement bien Léon Bloy, à propos de Louis XVII-Naundorff : "Ah ! on ne savait guère ce qu'on voulait, MAIS ON SAVAIT TRÈS-CERTAINEMENT CE QU'ON NE VOULAIT PAS[500]. À quelque prix que ce fût, on ne voulait pas de ce prince, *parce qu'il était le* PRINCE DES LYS, et toutes les canailles furent bonnes pour le supplanter. N'importe quoi lui fut préféré. Il y eut une rage universelle, un démoniaque besoin de faire avorter la Providence, d'effacer par tous les moyens le mystérieux et profond espoir des hommes, accoutumés, depuis tant de générations, à chercher l'Image de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les yeux bleus de la Monarchie française"[501]. En ce qui concerne l'épisode de 1873, on a encore mal à la France et des tremblements nerveux à l'âme, rien que d'y penser *très-*

---

gime de droit divin direct, vil troupeau de bestiaux dont la vue seule procure une honte indicible, même aux pasteurs *concordataires* déménagés !!! Seuls les Chouans *qui croyaient au droit divin direct en Politique,* ont été capables de l'attitude digne de Dieu et des hommes, ont sauvé l'honneur du nom "catholique et français toujours". EN PRENANT LES ARMES.

498 "L'espérance est militaire", clament encore de nos jours certains volontaristes ("je veux, donc je peux"). C'est, pour le moins, une illusion imbécile de plus, qui d'ailleurs pue son mauvais lieu-commun à plein nez. Car le militaire, dans l'Ordre Très-Chrétien, est fait *pour servir et obéir,* pas pour commander. Fût-il général 4 étoiles. Parce que la *virtus* militaire est une force aveugle, absolument impuissante à réaliser le bien commun, que seule une Autorité investie du droit divin peut mettre en oeuvre. La conclusion du briefing, à-méditer-le-petit-doigt-sur-la-couture-du-pantalon-scrogneugneu : tout pouvoir politique mis entre les mains des militaires est en péril immédiat de dictature (ce qui ne revient pas à dire que les militaires n'aient pas un rôle à jouer, voire même le principal dans certains cas, pour l'établissement-rétablissement de l'Ordre Très-Chrétien ; ce que nous voulons dire, c'est *qu'en tant que militaire,* le soldat n'est rien, sur le plan de la constitution politique Très-Chrétienne d'une Nation). D'autre part, le militaire catholique actuel *qui émarge au budget de la République maçonnique* (même celui traditionaliste, oui, oui...), a l'impératif devoir d'être très, très... humble. Car pour l'instant, on ne le voit pas tellement s'engraisser sur le sacrifice qu'il fait de sa personne à l'Ordre Très-Chrétien, n'est-ce pas ?... C'est à cette première condition qu'on peut espérer de lui qu'il saura *servir* le roy Très-Chrétien quand il viendra... si tant est qu'il doit y en avoir un avant la Parousie.

499 Orieux, p. 273.

500 Déjà, "lors des premiers espoirs de restauration monarchique, en 1849, [le Cal Pie faisait, pourtant au rebours de sa position concordataire, tel saint Pie X, des réflexions qui rejoignent étonnamment celle de Léon Bloy] : On parle beaucoup de cette majorité de six millions et de la faible minorité de nos adversaires. La majorité [des français] cependant, est de leur côté, et non du nôtre. Nous avons eu un vote *négatif* [pour exclure la République]. Que l'on demande un vote *positif*, par exemple en faveur de *la Monarchie,* les six millions se réduiront à trois peut-être, et ensuite qu'on demande un vote en faveur d'*un monarque,* il n'y aura peut-être pas cinq cent mille voix d'accord. *Le pays, qui sait bien ce qu'il ne veut pas, ne sait pas ce qu'il veut"(La doctrine politique et sociale du Cal Pie,* chanoine Catta, p. 331).

501 Bloy, pp. 18-19.

chrétiennement[502]. Et surtout, surtout, ne dénonçons pas, d'un doigt putréfié, abominablement impur, le Cte de Chambord ! Qu'est-ce faire, grand Dieu du Ciel, sinon révéler à tous les yeux son *propre* péché !!... L'Histoire ne témoigne-t-elle pas en effet que ce Bourbon, glorieusement seul avec l'habituel "petit reste qui y voit" (Secret de La Salette), professait que DIEU, non seulement crée *en Personne* l'ordre politique en France, mais de plus le fait vivre *tous les jours jusqu'à la Fin,* comme Il le promet à ses Apôtres pour l'Église ?[503] D'où sa fière et admirable formule, digne d'un Clovis, d'un saint Louis IX : "*Il faut qu'en France Dieu rentre en Maître POUR QUE j'y puisse régner en roy*"[504]. Notez soigneusement, s'il vous plaît, l'ordre chronologique des réalisations, cinglante leçon aux maurrassiens et aux scolastiques de tout poil par le dernier des Bourbons véritables, coup de trique à la schlague, libérateur, au *révolutionnaire* "politique d'abord" de Maurras.

Et, amis lecteurs, ne soyez pas lassés de notre insistance, le contexte, même et surtout traditionaliste hélas, l'exige. Dieu doit rentrer en Maître *d'abord,* dit ce fils des roys Très-Chrétiens, ce qui veut dire *visiblement,* par la restauration du roy Très-Chrétien qui sera faite PAR DIEU LUI-MÊME, et *après,* la Politique vraie s'instaure, surcroît du Royaume de Dieu *dont nous n'avons pas à nous occuper, Dieu le faisant pour nous,* cette Politique vraie qui découle de la Noël 496, Notre-Dame Montjoie et Saint-Denis[505], vive Dieu et son Christ, Alleluia ! C'est bien sûr le sens profond de l'affaire du drapeau blanc. En fait, le Cte de Chambord exprimait aux français ce que nous essayons de rappeler en cette étude : la France profonde, c'est *LE CHRIST LUI-MÊME, Dieu et Homme, incarné et révélé sociopolitiquement.* Tout le monde fout l'camp à l'ombre de l'énoncé de ce divin programme, et, ce qui est curieux tout-de-même, *d'abord* les "meilleurs" ! Léon Bloy donne le fin mot de l'histoire, comme à son accoutumée : "Le genre humain n'a jamais pu se remettre de cette parole [prononcée par Yahweh] :

---

502 "Oui, cette droite française, la plus bête, la plus timorée, la plus nantie, la plus sclérosée qui soit, cette championne des retournements figaresques *est bien à l'origine de tous les échecs nationaux*. C'est elle qui est l'alliée indirecte *mais la plus efficace* de la subversion totalitaire, et ce n'est pas d'aujourd'hui" *(Comment je n'ai pas tué de Gaulle,* p. 93).

503 "L'Assemblée nationale, élue [après le désastre de 1870] avec la permission et sous le fouet de Bismarck, sous la surveillance de l'empereur Guillaume, installé au Palais de nos Roys, à Versailles, fut une Assemblée *catholique et monarchiste.* Le malheur de cette Assemblée, empoisonnée de libéralisme, fut de ne pas comprendre, elle, le sens de sa mission ! Elle était nommée, *pour refaire la Monarchie très-chrétienne !* Le monarque était prêt ! Un fils de saint Louis, comprenant, comme saint Louis, la Vocation de la France et ses devoirs de Roy de France ! Écoutez, comme au lendemain de nos désastres, deux jours avant la signature du traité de Francfort, il les appréciait : «Sachons reconnaître *que l'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres.* Une nation chrétienne *ne peut impunément déchirer les pages séculaires de son histoire,* rompre la chaîne de ses traditions, inscrire en tête de sa Constitution la négation des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de ses codes et de son enseignement public. Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre ; elle oscillera perpétuellement entre le césarisme et l'anarchie, ces deux formes, également honteuses, des décadences païennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission» *(Manifeste* du Comte de Chambord au peuple français, 8 mai 1871). (...) [Les "honnêtes" gens], aveuglés par le libéralisme, ne comprirent point la noblesse d'un langage, clairvoyant jusqu'à la prophétie. Une délégation de l'Assemblée nationale eut le triste courage d'aller offrir la couronne au Comte de Chambord, à Salzbourg, aux deux conditions suivantes : 1° Qu'il accepterait un programme à peu près conforme aux principes de 1789, et... 2° Qu'il maintiendrait le drapeau tricolore. Peut-être, à la rigueur, eut-il accepté le drapeau ! *Mais les principes de 1789 ? JAMAIS !* Comment ! le fils de saint Louis, serait un Roy selon les *Droits de l'homme !!!* Et il repoussa du pied cette injure ! «Il faut que Dieu règne en France, pour que j'y vienne en Roy !»" (Vial, pp. 533-534).

504 *Lettre à M. Chesnelong,* 23 octobre 1873.

505 À la bataille de Montjoie, Clovis utilisa les étendards confectionnés par Clothilde sur inspiration d'un saint ermite. Pour la première fois, trois lys remplaçaient les trois croissants ou crapauds du drapeau mérovingien. À Montjoie, Clovis eut la même victoire rapide que sur les Alamans à Tolbiac, ce qui le décida d'adopter ces trois lys dans les armes royales... Toutefois, le semis de lys dans les Armes de France resta la coutume jusqu'à Charles V. "Charles V fixa définitivement à trois les fleurs de lys des armes de France qui, souvent, étaient nombreuses et en semis. Il prit cette décision en l'honneur et pour représenter les trois personnes de la Sainte-Trinité (voir l'acte d'enregistrement des lettres de fondations du Couvent et de la chapelle des Célestins de Limay par le roy Charles V, en l'honneur de la Sainte-Trinité. Ce document a été publié intégralement par Antoine Becquet dans *L'histoire des Célestins de France"*). Elles représentent également la Sainte Famille et aussi le triangle symbolique manifesté à la vénérable Philomène de Sainte-Colombe : le Christ, sa divine Mère, et Saint Michel, les trois grands vainqueurs de Lucifer" *(La mission divine de la France,* p. 24).

«Quiconque me verra cessera de vivre». C'est la grande peur humaine"[506]. Car, c'est bien sûr, qui Le *voit,* ne peut plus vivre par lui-même, c'est Dieu qui devient le principe de sa vie... Rien, évidemment, n'est plus mortel pour l'*homo modernus* parce que, depuis la Révolution, il veut être sa propre cause, il veut être Dieu en Politique, y créer de toutes pièces. Voir et vivre de la vie sociopolitique de Jésus-Christ dans le Roy Très-Chrétien, quelle abomination ! Dieu devient alors l'homicide, le tueur de l'homme, l'ennemi n° 1, comme nous le disions dans notre Avant-Propos. Et si nous en sommes là, *c'est parce que nous sommes en ce temps de la Fin* où, comme le disait l'Apôtre des Nations, "*les hommes ne supporteront plus la saine doctrine*". "On vous entendra là-dessus une autre fois !", rétorquent les modernes, dans une aussi grande colère que celle des Corinthiens devant saint Paul qui leur prêchait la Résurrection des corps, quand on leur parle du Christ incarné et révélé sociopolitiquement dans l'institution divine de la Royauté et du Royaume français. C'est surtout cela qu'on ne voulait pas... "comprendre", en 1871-73. Voilà une hauteur à laquelle on ne veut toujours pas s'élever de nos jours *chez les* "*meilleurs*". D'où le fiasco répété, toujours et inlassablement revenu, de plus en plus débile, honteux, révoltant la dignité la plus élémentaire de l'homme, et finalement rejoignant de plus en plus, souvent très-hypocritement, la perversion et la rébellion des révolutionnaires les plus révoltés : "l'INaction française" de Charles Maurras précédant l'intellectualiste *Cité Catholique* de Jean Ousset, avec sa risible pénétration *capillariste* de la société pour la christianiser[507] ; et ne parlons pas de Madiran*(-plan-plan,* comme l'avait appelé un facétieux chroniqueur), espèce insupportable de grand-tambour major avec son partisan *Présent* volontairement *absent* du *vrai et divin* combat politique que nous rappelons, voire infiniment plus haineux encore du droit divin direct de la France, mais sournoisement mais occultement, que les plus fieffés des gauchistes et gens de couleurs, avec son *pène* pour ouvrir on ne sait quelle porte de salut ou plutôt de damnation à la France[u]. Mais il suffit, nous en avons assez dit sur l'épisode.

L'Onction royale de la Noël 496, qui fonde de par le Christ l'élection divine d'une Nation, il faut impérativement, si nous voulons le salut en Politique, nous y raccrocher, ou plutôt demander à Dieu cette insigne Grâce (car non seulement la Grâce, mais le *rentrer en Grâce après en être sorti coupablement,* découle d'un Acte divin... *exactement* comme le baptisé ayant commis un péché mortel doit recourir à un Sacrement qui ne refait pas en lui le Baptême, mais réactualise les grâces qui en découlent). Toute "Politique *réelle*" (Blanc de Saint-Bonnet) postérieure à cette date sacrée de Noël 496 ne tire en effet son existence et sa grâce salvifiques parmi les hommes qu'en *découlant* de cette Grâce originelle, comme le fleuve est généré par la source sans laquelle il n'aurait aucune espèce d'existence. Ce n'est d'ailleurs pas tout-

---

506 Bloy, pp. 46-47.

507 Dans nos années d'adolescence, on nous donna comme bible à lire à genoux, l'ouvrage de Jean Ousset *Pour qu'il règne.* La bonne volonté de ce chrétien militant et convaincu est grande, très touchante certes, mais... peut-être plus grande encore son impuissance à cerner le problème politique moderne *dans son fondement.* En plus de 600 pages préfacées en 1959 par Mgr Lefebvre, donc avant la Crise de l'Église, pages parfois intéressantes sur un plan partiel, fragmentaire, ou au niveau d'une documentation originale, PAS UN SEUL MOT sur le droit divin direct du roy de France, seule solution, pourtant, du problème (serait-ce pour le condamner, ou le déclarer *dépassé...) !* Le résultat en est, hélas, une incroyable confusion des données, une affreuse complexification du problème politique, pourtant fort simple dès lors qu'on le voit Très-Chrétiennement. Il en ressort du volontarisme politique traduit par des mots, des mots, encore des mots, une véritable affilongée de mots sur la doctrine sociale, qu'on prend dans Pie XII, Léon XIII, le Cal Pie, Mgr Freppel, etc., mais... on en reste au même point à la fin de l'ouvrage qu'au départ : il n'est dit à aucun endroit *comment* mettre tout cela en pratique, concrètement, ou plutôt comment Dieu s'y est pris pour que cette doctrine sociale puisse être vécue par les peuples. Nous en étions restés prodigieusement sur notre faim, dans nos années adolescentes, l'âme infiniment agacée, énervée...

à-fait par hasard que "*l'Église sociopolitique*", la France donc, a été fondée le jour de la Noël, Naissance du Messie. Saint Avit, évêque de Vienne, s'en était bien rendu compte, lorsque, écrivant à Clovis pour le féliciter de sa conversion scellée dans la Noël 496, il lui dit : "*C'est bien à propos,* lui dit-il, que la Nativité de Notre-Seigneur a inauguré cette gloire, de telle sorte que le jour où l'eau régénératrice vous préparait au salut fût aussi le jour où le monde a reçu celui qui est né pour sa Rédemption, le Maître du Ciel. C'est pourquoi le jour où l'on célèbre la naissance du Seigneur, qu'il soit aussi le vôtre ; c'est-à-dire que le jour où vous êtes né au Christ est aussi le jour où le Christ est né au monde, jour où vous avez consacré votre âme à Dieu, votre vie à vos contemporains, votre renommée à la postérité". Oui, *c'était bien à propos,* puisqu'aussi bien Clovis Très-Chrétien c'était la *naissance* du Salut sociopolitique apporté par le Christ "pour la Rédemption du monde" du Temps des Nations et de l'Église[508]... Car cette vocation politique universelle de la France a été perçue *dès le début,* dès la Noël 496, par les esprits supérieurs et attentifs à la Parole de Dieu s'exprimant dans les événements. Nous citons une nouvelle fois saint Avit, le plus grand évêque gallo-romain contemporain de Clovis avec saint Rémy, qui n'a pu, à son immense regret, se déplacer pour la cérémonie, probablement parce qu'il siégeait à Vienne dans l'arienne et ennemie Burgondie. Qu'écrit-il à Clovis ? Il se représente la cérémonie en imagination, et il dit : "Je voyais ce roy [Clovis] courber devant les serviteurs de Dieu cette tête *que LES NATIONS ne regardent qu'en tremblant*". Et plus loin, en finale de sa lettre prophétique que nous analyserons en détail dans un chapitre ultérieur, de renchérir en exhortant Clovis d'aller les convertir : "Maintenant que le Seigneur s'est servi de vous pour conquérir votre peuple, étendez votre sollicitude *sur les autres nations* encore ensevelies dans leur ignorance ; tirez de votre coeur cette bonne semence de la vérité et jetez-la sur ces peuples que n'ont pas encore gâtés les dogmes pervers de l'hérésie ; ne rougissez pas de leur envoyer des ambassadeurs pour soutenir auprès d'eux les intérêts de ce Dieu qui a si bien pris les vôtres"[509].

… Éh quoi, mais voyons, n'est-ce point là le rôle des clercs de convertir les peuples ?! Qu'est-ce donc bien que cette mission de légat pontifical demandée au roy Clovis ??! Ce qu'écrit saint Avitus de Vienne ne se comprend certes pas en dehors d'une mission universelle, d'une vocation divine de la France Très-Chrétienne et de son roy. Élection divine fort bien comprise, donc, par les élites du temps... *dès le baptême consécratoire de la Nation franque.* Au rapport des historiens, cette lettre a beaucoup de valeur car saint Avitus, évêque métropolitain de Vienne en Burgondie "était [quant au civil] un véritable représentant des populations gallo-romaines"[510], "rôle [d'administrateur temporel] que reconnaissaient aux évêques le vieux droit et les institutions romaines. Nous partageons avec G. Kurth l'admiration qu'il porte à

---

508 Rappelons que dans les premiers siècles chrétiens, le baptême à la Noël était en contradiction avec la règle liturgique gallicane, laquelle exigeait formellement la date de Pâques ou Pentecôte pour baptiser les catéchumènes (cependant, "il convient de noter que depuis longtemps la coutume de baptiser en-dehors du temps pascal était introduite en Gaule ainsi que le confirment plusieurs canons conciliaires" — Dallais, p. 110) ; c'est justement tout le sens du premier mot de la lettre de saint Avit, semblant excuser une date canoniquement fautive : "*Il convenait que*" dit-il, sous-entendu : malgré les prescriptions canoniques contraires. Précisant plus loin dans cette même missive : "D'une façon *tout-à-fait opportune,* cette lumière [du baptême de Clovis] s'est levé le jour de la Nativité de notre Rédempteur". La date de Noël pour le baptême de Clovis et des Francs est donc *providentielle,* lourde de sens, elle signifie la naissance du Corps mystique du Christ dans le domaine politique. Ce qui est très bien compris des protagonistes principaux de l'événement, puisque ce qui la fait préférer est plus important que de garder la loi canonique en vigueur...

509 Cité par Canet, p. 177.

510 P. Riché et G. Tate, *Textes et documents d'histoire du Moyen-Âge* (Vème et milieu VIIIème siècle). *Lettre de saint Avit à Clovis,* p. 93.

l'évêque de Burgondie"[511]. C'est dire que, très au fait de la chose politique universelle contemporaine de Clovis, il parlait avec pleine autorité et en toute connaissance de cause. Même Michel Rouche est obligé de convenir que "le ton d'Avit [dans sa lettre] est ici prophétique. Et ce n'est pas une prophétie *ex eventu* puisque le texte est contemporain de l'événement"[512]. En rappelant ce qu'est *véritablement* la France Très-Chrétienne, nous ne sommes donc point dans des nuages de pensée mystagogiques, fanatiques, illuministes ou péniblement bornés dans un chauvinisme petit et malsain depuis belles lurettes dépassé, *nous sommes au contraire À LA RACINE de la métapolitique du Temps des Nations,* sans laquelle la Politique dudit Temps ne tient pas plus debout que l'oeuf de Christophe Colomb, sans laquelle aucune restauration politique de quelque nature qu'elle soit, française ou européenne, ne peut être entrevue. Si on trouve cela "trop fort", alors, regardons du côté de l'O.N.U. et du mondialisme initiatique qui, pour le moment à partir du leadership USA, de la BIRD, du BILDERGERG, de la TRILATÉRALE et autre FMI (et très prochainement par l'organe d'une police planétaire, d'un tribunal international et du quadrillage informatique et satellite de *chaque* individu...), s'arrogent très-réellement le pouvoir de diriger les destinées sociopolitiques des pays du monde entier, tous et chacun, parce qu'ils se drapent sataniquement et occultement d'une véritable vocation divine... *précisément celle que nous définissons être de par le Christ pour la France.* Et pourquoi le font-ils si facilement, ne suscitant en face d'eux que de dialectiques "altermondialistes" plus verdâtres que verts, aussi initiés qu'eux, et qui n'ont comme but que d'être calife à la place du calife ? Tout simplement parce que la nature a horreur du vide. L'O.N.U. et les plans mondialistes ne rencontrent pas d'obstacle, et ils ne peuvent en rencontrer *aucun* de sérieux, parce qu'ils jouent dans le monde un rôle *nécessaire, authentique,* celui d'un corps institutionnel divin sur le plan politique universel. Seule la Restauration de la France Très-Chrétienne pourrait faire s'écrouler la puissance mondialiste... mais il semble que nous ne l'aurons pas, ne l'ayant certes pas méritée, et qu'il faudra boire le calice jusqu'à la lie c'est-à-dire jusqu'au règne de l'Antéchrist, ultime achèvement de l'anti-Institution divine politique.

⚜ ⚜
⚜

Afin de mieux saisir ce point capital de la nécessité *dans l'Absolu* d'une Grâce divine inhérente à la chose politique pour que ce domaine substantiel à l'homme soit *sauvé,* point qui n'a que trop tendance à nous échapper complètement nous autres modernes, nous avons évoqué tout-à-l'heure l'économie de salut de l'Ancien-Testament dont la nouvelle n'est que la continuation "*accomplie*", comme le révèle Notre-Seigneur dans l'Évangile. Voyons cela plus en détail, pour finir ce chapitre.

Après le péché originel, Dieu promit un Sauveur à Adam. À cet effet de L'envoyer à la terre, Il élit, on le sait, tout un peuple, le peuple d'Israël. Or, bien que le salut messianique promis est essentiellement d'ordre spirituel (il s'agit avant tout de sauver les âmes en préparant l'Avènement de Jésus-Christ), cette économie de salut vétérotestamentaire toute incarnée de par Yahweh dans Israël *inclut formellement*

511 Dallais, pp. 82-83.
512 Rouche, p. 405.

l'ordre sociopolitique : Dieu ne laisse *pas du tout* la sphère politique à la liberté, à la libre appréciation des juifs, comme quelque chose qui appartiendrait à la "figure du monde qui passe", d'accidentel, n'intéressant pas le Salut, ou encore, qui pourrait être réalisée librement par les "bons" par simple et suffisante dérivation de la *seule* grâce religieuse qu'il leur a impartie par Moïse. Au contraire, Yahweh ordonne *Lui-même* la sphère politique non moins que celle religieuse, par un droit divin direct explicite.

C'est bien sûr très évident avec les Juges, successeurs de Moïse, qui, dans la *même* personne sacrée, sont *à la fois* des Prêtres et des Roys choisis et institués expressément par Yahweh en Personne dans leurs fonctions *à la fois* religieuses et politiques[513]. Aux assises de l'histoire du salut, la chose politique est donc perçue comme si sacrée, si substantielle au salut de l'homme, qu'elle n'est même pas différenciée du gouvernement religieux (ce qui, soit dit en passant, rejoint le propos heureux de saint Thomas, comme quoi la Politique est "contigüe au divin") ! Mais cela n'est pas moins évident lorsque les juifs, mal inspirés et séduits, voudront des roys qui ne soient plus des prêtres "pour imiter les moeurs des nations voisines". Même quand l'institution de la royauté davidique remplacera les Juges quant au Politique, et que donc le pouvoir politique et religieux sera dédoublé, la sphère politique séparée tirera *entièrement* son existence d'un Acte divin initiateur spécifique : Yahweh la *crée* et y dicte sa Volonté expresse, avec un exclusivisme divin aussi grand que dans le domaine purement religieux[v]... Le Sacre de Saül, de par Yahweh, *crée* le pouvoir royal tout en l'autorisant, dans un seul et même acte, avant tout divin. C'est donc bien peu dire qu'on est en complète opposition avec le principe moderne dérivé de celui scolastique qui voudrait que si Dieu parle, commande et règne dans le domaine religieux, il délaisse le domaine sociopolitique à la volonté humaine...! C'est d'ailleurs tellement dans la nature des choses (comme le liquide *mouille* ou que le feu *brûle),* c'est si bien compris des juifs que, jusque dans leur rébellion, ils ne penseront pas un seul instant pouvoir instituer eux-mêmes un roy : *ils vont chercher Yahweh Lui-même pour le faire, sachant très bien qu'autrement tout serait invalide*[514] *!!!* Bien que révolté contre Yahweh, le peuple juif n'a en effet été ni à Moloch ni à Astarté... ni à l'Être Suprême ou encore bien à la théophilanthropie, et pas plus au Dieu napoléonien et concordataire de "la grande majorité des français" ! Combien il est par là prouvé que

---

513 Il est d'ailleurs fort intéressant de constater que ce mode du pouvoir se continuait encore chez les barbares. "Les croyances sociales et religieuses [des barbares en général] soudaient la communauté, sans qu'il puisse y avoir de distinction entre les deux catégories. Tout se tenait. Le chef était chef parce qu'il descendait d'une famille dont l'ancêtre fondateur était un dieu. Les généalogies apprises par coeur et soigneusement conservées remontent toutes à l'origine divine. Lorsqu'en 450-455, les chefs anglo-saxons Hengist (étalon !) et Horsa (cheval !) débarquèrent en [Grande-]Bretagne, ils avaient comme ancêtre, arrière-grand-père exactement, Voden, c'est-à-dire le dieu Wotan. Nous retrouverons la même idée pour la généalogie de Clovis. Fort curieusement, ces généalogies, comme le prouvent les épopées, elles aussi orales, conservées dans la mémoire collective tribale, ne donnent pas des successions héréditaires familiales rigoureuses de père en fils. Il existe des roys *qui sont en même temps prêtres* et n'exercent pas forcément le pouvoir politique" (Rouche, pp. 43-44).

514 "Lorsque les juifs voulurent pour la première fois avoir un roy, ils le demandèrent à un prophète fidèle du Seigneur, à Samuel. Ce cas était prévu dans la loi de Moïse ; il y était dit que les enfants d'Israël ne prendraient pour roy que celui que l'Éternel Lui-même aurait choisi. Saül est choisi de cette manière et puis réprouvé par le ministère du prophète Samuel ; David est sacré par le ministère du même prophète, et ensuite confirmé sur le trône, lui et sa race, par le ministère du prophète Nathan. Dans le royaume d'Israël ou de Samarie [celui schismatique, donc], ce sont d'autres prophètes qui désignent et sacrent les dynasties nouvelles, qui en prédisent et en commandent la destruction quand elles se sont perverties [lisons bien : même dans les nations qui ne sont pas l'objet d'un droit divin direct, ça n'en est pas moins Dieu qui *crée* en Politique !!!]. Les juifs savaient tout cela ; *ils savaient que, d'après la loi, c'était à Dieu seul à leur choisir un souverain ;* ils savaient que Dieu s'était toujours expliqué sur ce sujet par le ministère des prophètes. C'est pour cela qu'en conférant à Simon [le Macchabé, qui ne descendait pas en droite ligne des roys de Juda] l'autorité souveraine, ils y mettent cette clause remarquable : *jusqu'à ce qu'il s'élève un prophète fidèle,* pour déclarer la volonté de l'Éternel à cet égard. Ces paroles présentent encore ce sens : *jusqu'à ce que s'élève le prophète fidèle,* le prophète par excellence, qu'il faut écouter sous peine de mort, le roy d'Israël, le grand roy figuré par tous les autres roys, le pontife éternel, en un mot, *le Christ*" (Rohrbacher, t. III, p. 434).

le domaine constitutionnel en Politique, non moins que celui religieux, *dépend* entièrement de Dieu, et de Dieu seul !!

Et ce n'est pas, comme certains scribes subtilisent, une condition de l'Ancien-Testament devenue caduque en notre Nouveau, c'est une condition inhérente à l'ordre de la Création lui-même : *dans TOUTE économie de salut, la partie politique est ordonnée par Dieu Lui-même, au sens fort du terme.* Constat en vérité bien extraordinaire pour nous autres modernes... et qui, soit dit en passant, met les juifs antiques un peu *au-dessus* des "catholepénolégitimistes" de nos jours…! Mais lisons ensemble, dans son entier cette fois-ci, cette belle page de la Bible, si pleine d'enseignement[515] :

"Samuel, étant vieux, établit ses enfants pour juges sur Israël.

"Son fils aîné s'appelait Joël, et le second Abia. Ils exerçaient la charge de juges dans Bersabée *conjointement avec leur père.*

"Mais ils ne marchèrent point dans ses voies, *et n'imitèrent point sa sage conduite.* Ils se laissèrent corrompre par l'avarice, reçurent des présents et rendirent des jugements injustes.

"Tous les anciens d'Israël, s'étant donc assemblés, vinrent trouver Samuel à Ramatha,

"Et lui dirent : vous voyez que vous êtes devenu vieux et que vos enfants ne marchent point dans vos voies : établissez donc sur nous un roy comme en ont les autres nations, afin qu'il nous juge *et qu'il nous gouverne justement.*

"Cette proposition déplut à Samuel, voyant qu'ils lui disaient : Donnez-nous un roy afin qu'il nous juge ; *ne paraissant pas contents de son gouvernement ni de celui de Dieu, sous l'autorité duquel il les avait toujours jugés. Cependant* il offrit sa prière au Seigneur, *pour connaître sur cela sa volonté.*

"Et le Seigneur lui dit : Ecoutez la voix de ce peuple dans tout ce qu'ils vous disent ; *et ne vous en fâchez point, comme d'une injure particulière qu'ils vous font ;* car ce n'est point vous, mais c'est moi qu'ils rejettent, afin que je ne règne point sur eux.

"C'est ainsi qu'ils ont toujours fait depuis le jour que je les ai tirés de l'Egypte, jusqu'aujourd'hui. Comme ils m'ont abandonné, et qu'ils ont servi des dieux étrangers, ils vous traitent aussi de même ; *ils vous abandonnent et veulent être gouvernés par un roy, comme les autres peuples.*

"Écoutez donc ce qu'ils vous disent : mais auparavant faites-leur bien comprendre et déclarez-leur quel sera le droit du roy qui doit régner sur eux, *et ce qu'il se croira permis quand il aura la souveraine autorité.*

"Samuel rapporta au peuple qui lui avait demandé un roy tout ce que le Seigneur lui avait dit :

"Et il ajouta : Voici quel sera le droit du roy qui vous gouvernera ; il prendra vos enfants pour conduire ses chariots ; il s'en fera des gens de cheval, et il les fera courir devant son char ;

"(...) Il prendra aussi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes et dans vos plants d'oliviers, et le donnera à ses serviteurs.

"(...) Il prendra aussi la dîme de vos troupeaux ; et vous serez ses serviteurs, *obligés de lui payer les tribus et de faire les corvées qu'il voudra exiger de vous.*

"Vous crierez alors contre votre roy que vous vous serez élu ; et le Seigneur ne vous exaucera point, parce que c'est vous-mêmes qui avez demandé un roy.

"Le peuple ne voulut point écouter ce discours de Samuel. Non, lui dirent-ils, nous voulons avoir un roy qui nous gouverne, *et nous ne nous en dégoûterons point.*

"Nous voulons être comme les autres nations *qui sont gouvernés par des roys. Ainsi* notre roy nous jugera, il marchera à notre tête, et il combattra pour nous dans toutes nos guerres, *et nous lui obéirons.*

"Samuel, ayant entendu la réponse du peuple, la rapporta au Seigneur.

"Et le Seigneur lui dit : Faites ce qu'ils vous disent et donnez-leur un roy qui les gouverne. Samuel dit donc au peuple d'Israël : Que chacun retourne en sa ville, *et soyez assurés que vous aurez un roy*".

---

515 I Roys VIII, 1-22 (les parties en italiques sont les paraphrases du R.P. de Carrière, traducteur de la Bible qui porte son nom — 1856).

Les chapitres suivants, X-XII, s'occupent de nous relater l'élection, le sacre royal de Saül... et l'évolution de ce nouvel ordre des choses sociopolitiques voulu par le peuple juif et accepté *à force* par Yahweh et son prophète Samuel. Tirons-en simplement ce qui nous intéresse :

"[En privé] Samuel prit une petite fiole d'huile, qu'il répandit sur la tête de Saül ; et il le baisa, et lui dit : *C'est le Seigneur qui, par cette onction, vous sacre pour prince sur son héritage ;* et vous délivrerez son peuple de la main de ses ennemis qui l'environnent [pas de roy ou de président de la République *qui ne soit institué premièrement au nom du Seigneur,* in nomine Domini ; pas non plus de légitime représentant politique sans le Sacre, c'est-à-dire l'Institution divine...[516]].

"(...) Aussitôt donc que Saül se fut retourné, en quittant Samuel, Dieu *lui changea le coeur, et lui en donna un autre*[517] *;* et tous ces signes [que Samuel avait prophétisé à Saül pour preuve que Yahweh le choisissait pour roy d'Israël] lui arrivèrent le même jour.

"(...) *Après cela* Samuel fit assembler tout le peuple devant le Seigneur, à Maspha :

"Et il dit aux enfants d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : C'est moi qui ai tiré Israël de l'Egypte, et qui vous ai délivrés de la main des Egyptiens, et de la main de tous les roys qui vous affligeaient.

"Mais, *au lieu de reconnaître ses* bienfaits, vous avez aujourd'hui rejeté votre Dieu qui seul vous a sauvés de tous les maux, et de toutes les misères qui vous accablaient. Nous ne vous écouterons point, m'avez-vous répondu ; mais établissez un roy sur nous. Maintenant donc présentez-vous devant le Seigneur, chacun dans le rang de sa tribu et de sa famille.

"Et Samuel ayant jeté le sort, il tomba sur (...) la personne de Saül.

"(...) Samuel dit à tout le peuple : Vous voyez quel est celui que le Seigneur a choisi, et qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui lui soit semblable. Alors tout le peuple s'écria : *Vive le Roy !*

"Samuel prononça ensuite devant le peuple la loi du royaume, qu'il écrivit dans un livre, et il le mit en dépôt *dans le Tabernacle,* devant le Seigneur. Après cela, Samuel renvoya tout le peuple chacun chez soi.

"[Après la première grande victoire de Saül sur les ennemis d'Israël] Samuel dit au peuple : Venez, allons à Galgala, et y renouvelons l'élection du roy, *afin qu'elle se fasse du consentement de tout le peuple : car tous voient maintenant qu'il est digne de la royauté.*"

Ainsi donc se passent les choses de la royauté davidique. Puis on voit le prophète Samuel, à la fin de sa vie, faire une récapitulation de ce changement de gouvernement en Israël :

"Alors Samuel dit à tout le peuple d'Israël : Vous voyez que je me suis rendu à tout ce que vous m'avez demandé, et que je vous ai donné un roy.

"[Après avoir fait dire au peuple qu'il n'avait rien à lui reprocher quant à son gouvernement en tant que Juge, Samuel poursuit :] Venez donc maintenant en sa présence [celle de Yahweh], afin que je vous appelle en jugement devant lui sur toutes les miséricordes qu'Il vous a faites, à vous et à vos pères, *et sur toutes les infidélités que vous avez commises contre Lui.*

---

516 "Dès la plus haute origine, les évêques du Moyen-Âge, en instituant le sacre des roys, avaient fait de ceux-ci des personnages religieux dans une société où, comme le dit le Père Clérissac, «le roy terrestre était tellement entré aux yeux du peuple chrétien dans la lumière du roy divin qu'il y avait presque disparu». Le sacre transmettait le pouvoir comme un don proportionné de l'Autorité Divine, en même temps que s'imprimaient en son détenteur la ressemblance et le caractère sacré du Christ. Mais, entre tous les roys, il en était un qui, par la grâce diront les papes, et aussi par les circonstances, et encore par la constante prédilection du Saint-Siège, avait sur les autres une incontestable prééminence religieuse et morale : c'était le roy des Francs" *(Le mystère de Jeanne d'Arc,* pp. 162-163). C'est pourquoi sainte Jeanne d'Arc n'a jamais voulu appeler Charles VII que "gentil dauphin" avant son Sacre : "Je ne dirai pas : *le roy,* avant qu'il soit sacré et couronné à Reims, où je le mènerais"... Rappelons que le Sacre des roys de France est le seul à avoir neuf onctions dont une sur la tête comme les évêques, avec l'emploi du Saint-Chrême, "privilège de Reims octroyé par les papes Victor II et Urbain II" *(ibid.,* p. 192).

517 Notons soigneusement que c'est Dieu qui peut donner le pouvoir à un homme de gouverner sur ses semblables *en lui changeant le cœur.* Quand on se met soi-même, de par le jeu des forces humaines, à la tête d'une Nation, on en devient fou ou corrompu ou impuissant pour le bien commun politique, ce que l'histoire républicaine ne montre que trop bien *sans aucune exception.* Ce n'est pas nous qui posons gratuitement ce principe, mais Napoléon dans ses *Mémoires de Sainte-Hélène :* "On ne saurait coucher dans le lit des Roys sans y gagner la folie : j'y suis devenu fou" , y écrivit-il dans un accès de sincérité !...

"*Vous vous souvenez sans doute* de quelle manière Jacob entra dans l'Égypte, comment vos pères crièrent au Seigneur. Et le Seigneur envoya Moïse et Aaron, tira vos pères de l'Égypte, et les établit en ce pays-ci.

"Ils oublièrent *depuis* le Seigneur leur Dieu, et il les livra entre les mains de Sisara, général de l'armée d'Hasor, entre les mains des Philistins et entre les mains du roy de Moab *et du roy des Ammonites* qui combattirent contre eux.

"Et ils crièrent ensuite au Seigneur, et ils lui dirent : Nous avons péché, parce que nous avons abandonné le Seigneur pour servir Baal et Astaroth : mais délivrez-nous maintenant, de la main de nos ennemis, et nous vous servirons.

"Le Seigneur envoya ensuite Jérobaal, Badan, Jephté et Samuel [les Juges d'Israël], et vous délivra de la main de vos ennemis qui vous environnaient ; ensuite de quoi, vous êtes demeurés dans une pleine assurance [donc, le gouvernement politique théocratique institué par Yahweh était excellent et n'avait pas besoin d'être changé].

"Cependant, *après tant de bienfaits que vous aviez reçus du Seigneur,* voyant que Naas, roy des enfant d'Ammon, était venu contre vous, *et avait été vaincu par Saül, au lieu de reconnaître Dieu pour l'auteur de cette victoire, et de vous repentir d'avoir demandé un autre roy,* vous m'êtes venu dire : Non, *nous ne changerons point de résolution ;* mais nous aurons un roy qui nous gouvernera, *quoique alors le Seigneur votre Dieu fût le roy qui régnait sur vous.*

"Vous avez donc maintenant votre roy tel que vous l'avez choisi et que vous l'avez demandé. Vous voyez que le Seigneur vous a donné ce roy *dont la demande lui a été si injurieuse.*

"*Cependant,* si vous craignez le Seigneur, si vous le servez, si vous écoutez sa voix, et que vous ne vous rendiez point rebelles à sa parole, vous serez heureux, vous et le roy qui vous gouverne, en suivant le Seigneur votre Dieu".

… Quelle page, cette page biblique !

Ainsi, il est bien prouvé que c'est Dieu et Lui seul qui *informe, innerve* la sphère sociopolitique, et que cette grande loi est inhérente à la nature même des choses. Ceci bien posé, ne craignons pas de pousser notre réflexion jusqu'à la sanie politique contemporaine, toute issue de la Révolution. Considérons avec attention, pour commencer, que le changement politique demandé par les révolutionnaires de 1789 est aussi important que celui demandé par nos juifs. C'est ni plus ni moins, dans l'un et l'autre cas, un bouleversement complet, un changement radical d'économie sociopolitique. Dans le cas juif, on veut séparer le pouvoir politique du pouvoir religieux, contrairement à l'ordre établi par Yahweh (introduisant ainsi une grande décadence, car, de soi, le gouvernement théocratique par les Juges est beaucoup plus parfait et surtout beaucoup plus près du Divin, saint et sain, que le gouvernement des Roys Très-Chrétiens séparés des Prêtres : même les scolastiques l'ont compris[w] !). Dans le cas de la Révolution française, on veut changer le gouvernement des Roys Très-Chrétiens par celui de tout le Peuple (on descend encore une marche vers le bas...). Dans l'un et l'autre cas, c'est de toutes façons une refonte totale du pouvoir sociopolitique instauré *par Dieu Lui-même*, tant pour les Juges que pour les Roys Très-Chrétiens... Or, si le changement d'économie politique est valide et légitime au temps des juifs, *c'est parce qu'il reçoit l'aval de Yahweh, mieux, c'est parce qu'il est finalement instauré par Yahweh Lui-même.* Car de toutes façons... personne d'autre ne peut le faire à Sa place. Les textes scripturaires que nous venons de citer sont clairs et dénués de toute ambiguïté à ce sujet.

La question, alors, vient d'elle-même à l'esprit : *qu'en peut-il bien être quant à la validité du nouvel ordre politique des choses instauré par la Révolution française ?* C'est-à-dire celui où nous sommes bien obligés de vivre ou plutôt survivre, plus ou moins en parias ? Peut-on considérer, en tirant les choses par les cheveux (en les tirant... *extrêmement !)*, que le Concordat de Pie VII aurait été cet Aval, ce *Placet* divin,

non certes pas créant directement comme au temps des juifs, mais du moins validant, légitimant après (très) mauvais coup, le nouvel ordre sociopolitique issu de la Révolution ? Nous répondrons avec précision dans notre conclusion générale à cette très-redoutable question qui, ô malheur, rejoint celle que l'on se pose quant à la validité de l'Église conciliaire issue de Vatican II. Posons pour l'instant seulement le grand point : ce qui s'est passé, au temps des juifs rebelles, c'est un changement de forme de gouvernement, *pas une exclusion de Dieu de la sphère sociopolitique* (quand bien même le fond des coeurs des plus mauvais juifs, pas tous, désirait cette exclusion sans oser le manifester : "Ce n'est pas vous, Samuel, *c'est Moi qu'ils rejettent.* Ils ne veulent pas que Je règne sur eux"...). Or, contrairement à ce qui s'est passé avec les juifs rebelles, les révolutionnaires de 1789 n'ont pas été chercher Dieu pour initier le nouvel ordre sociopolitique... s'il est besoin de le dire ! *Ce n'est pas par Dieu, c'est d'eux et d'eux seuls qu'ils ont prétendu générer ce nouvel ordre républicain où le peuple gouverne,* après avoir supprimé toute royauté, et tué la "vive image" de Dieu dans la Politique[518]. On ne l'apprendra en effet à personne : TOUS les gouvernements ayant succédé à la Révolution jusqu'à nos jours, y compris ceux d'une prétendue et hypocrite "Restauration", y compris même, mais-oui-mais-oui, celui de la "Révolution nationale" du M[al] Pétain, ont voulu asseoir leur validité sur le vouloir humain collectif cher à Lamennais (au demeurant celui du peuple français), à l'exclusion *formelle* d'une Institution divine...

Alors, cela change tout. Infiniment tout.

Comment Dieu, s'Il acceptait à l'aube de l'histoire du salut de créer à la rigueur un nouvel ordre sociopolitique, par une grande Miséricorde et certainement pour prévenir une révolte et une défection plus graves des "juifs à la nuque raide", révolutionnant la forme *pour préserver le fond* (à savoir que c'est Lui, Dieu, l'Ordonnateur de la Politique), comment disions-nous, Dieu pourrait-Il bien valider, légitimer un ordre sociopolitique nouveau... duquel on L'exclut formellement ?! Alors que *Lui seul* a le pouvoir de fonder un ordre sociopolitique quel qu'il soit, ce qu'avaient si bien compris les rebelles juifs *jusque dans leur rébellion ?!?* En vérité, poser la question, c'est y répondre. D'ailleurs, sur le strict plan moral, la reconnaissance par Dieu d'un tel ordre serait immoral au dernier degré, ce serait légitimer dans son péché, un pécheur *qui ne reconnaît pas qu'il a péché :* le Bon Dieu voudrait valider un tel nouvel ordre qu'Il ne le pourrait pas plus que sauver les damnés. De soi, donc, en toute rigueur de doctrine, elle n'est que trop fondé l'affirmation qui veut que le pouvoir politique dérivé de la Révolution est formellement invalide, illégitime dans l'Absolu, le Concordat l'avalisant *sans supprimer l'absence de Dieu dans le fondement du nouvel ordre,* ne faisant qu'aggraver considérablement le scandale, bien loin de "réparer" théologiquement quoi que ce soit (concrétisant en fait une première approche du signe eschatologique de *l'abomination de la désolation DANS le Lieu-Saint)*. En France, depuis la Révolution, la Réalité politique n'est plus manifestée parmi les enfants des hommes. Plus précisément, depuis l'occultation du survivant des Lys, Louis XVII.

Ceci dit, quand bien même la Réalité politique Très-Chrétienne détrônée par la Révolution n'est plus manifestée, il n'en est pas moins vrai qu'ELLE EXISTE TOUJOURS, MAIS OCCULTEMENT. *La France a toujours un roy Très-Chrétien, poussant en*

---

518 "C'est en 1789, écrit M[gr] Freppel, qu'a été accompli dans l'*ordre social un véritable déicide* analogue à celui qu'avait commis sur la personne de l'Homme-dieu, dix-sept siècles auparavant, le peuple juif dont la mission historique offre plus d'un trait de ressemblance avec celle du peuple français" (cité dans *Le Christ qui est roy, etc.,* p. 64).

quelque rameau caché sur le lys ancestral, à partir du premier, deuxième ou troisième surgeon, que le Ciel sait bien si la terre ne le sait. Et ceci, à l'heure où j'écris ces présentes lignes. Et lui seul manifeste la *validité* politique ! Tout simplement, parce qu'il est impossible qu'il en soit autrement avant la Fin des Temps. Il serait plus facile à la France *de ne plus exister physiquement,* de ne plus se trouver sur la carte géographique mais la mer à la place, que d'exister politiquement sans un Roy Très-Chrétien. La nature première de son être politique, C'EST LUI, de par Dieu. Une fois de plus, c'est Léon Bloy qui a le mieux compris cela, à partir de la question Louis XVII : "Est-ce bien exact de dire que Louis XVII appartient au XIXe siècle ? *Je pense plutôt que le XIXe siècle appartient à Louis XVII.* Il ne lui appartient pas seulement comme le juge inique appartient à l'Innocent qui doit le juger à son tour, (...) le XIXe siècle est vraiment *sorti de Louis XVII,* en ce sens que le torrent des iniquités ou des hontes inexprimables dont la France meurt depuis cent ans [plus de deux cents ans, maintenant !], n'est autre chose qu'une luxuriance de la primordiale iniquité que traduit le nom du prince lamentable. Je ne sais si je pourrai faire entrevoir seulement l'énormité inouïe et tout-à-fait sans exemple de cette injustice, mais, à coup sûr, il ne s'en est jamais vu d'aussi féconde. On peut dire que tout ce qui s'est accompli en Europe, à partir du 8 juin 1795, *est une SUITE rigoureuse, nécessaire, de l'épouvantable comédie des funérailles de l'Enfant-Roy.* Toutes les combinaisons élaborées par les galériens de la politique, pendant quatre générations [qu'il faut multiplier par combien, ô juste, terriblement juste Seigneur, pour arriver à nos infâmes jours !], ne sont rien de plus que l'effort identique et sans cesse renouvelé des cuisiniers de nos catastrophes, en vue de continuer *le mensonge qui les engendra,* et les [plus de deux] cent[s] années d'imposture se sont assises, l'une après l'autre, dans l'amphithéâtre, pour contempler l'agonie d'UN homme"[519], celle du Roy Très-Chrétien qui, en France, ne meurt pas, ne peut pas même mourir puisqu'en définitive, Il est le Christ.

Donc, depuis la Révolution, l'Autorité politique officielle en France est entachée d'invalidité intrinsèque qui, faut-il le dire ?, touche également *dans l'Absolu tout ce qui s'ensuit.* Jusqu'au de Gaulle-au-petit-pied actuel, ultime avatar de la chose révolutionnaire comme il n'est pas permis de l'être... même dans le code de la "vertu" robespierriste ! Mais n'en faisons pas une question de personne, n'avilissons point notre combat. Comme le disait notre prophète moderne : "Avant les pourceaux abominables, il y eut les hippopotames et les tapirs". Tous sont "*de la m... dans un bas de soie !*", comme avait dit Napoléon de Talleyrand, quand bien même on ne peut plus le dire de nos pseudo-politiques actuels, attendu qu'ils sont sans bas de soie puisque... sans-culotte ! La m... sociopolitique , "que mon c.. n'a pas faite" comme avait précisé judicieusement un officier français écoeuré de l'incurie de l'armée française que manifestait la seconde guerre mondiale (dans certains aérodromes du nord de la France, il y avait encore quelques bi-plans au début de la guerre…!), est donc par eux tous *partout* répandue[520]. "Alors les faces les moins divines et jusqu'aux plus bélîtres

---

519 Bloy, pp. 11-12.

520 Exemple récent. Un certain Alain Juppé, ci-devant ancien premier ministre comme chacun sait, s'est rendu coupable, il le reconnaît lui-même, d'avoir renfloué les caisses de son parti par des emplois fictifs. Or, loin d'être conspué de la sphère politique française comme un malpropre après sa condamnation judiciaire, il est *au contraire* traité comme s'il était un héros sacrifié à la Nation, une VICTIME (applaudissements debout par tous les députés, déclaration mouillée de solidarité avec lui de la part du premier ministre Raffarin, etc.). Chirac, commentant d'un mot l'affaire, a dit : "C'est le MEILLEUR d'entre nous"… Je pose la question : si le *meilleur* d'entre les politiques de la République actuelle magouille par des emplois fictifs, je vous laisse à penser ce que font les autres qui sont *les pires*… à l'aveu, donc, sorti comme un cri du cœur, de Chirac : personne ne le lui a fait dire. "Avant les pourceaux abominables, il y eut les hippopotames et les tapirs", mais nous en sommes bel et bien aux pourceaux

fantômes reçoivent de l'impérissable Nature des Choses la prérogative, à faire trembler, d'être les receleurs de la Substance ! Si on demande au fond de quel puits l'incognito du Seigneur est descendu, ne suffit-il pas de regarder nos grands hommes de la fin du siècle ?"[521] Ô bien cher et malheureux Léon Bloy, vous en parliez... *à-votre-ai-se* pour le XIXe siècle !!! Vous n'auriez certes pas pu voir ce que nous voyons de nos yeux sans maudire comme Job le jour qui nous a vu naître...

En tous cas, la question judicieuse que vous vous posiez aux termes de ces graves pensées, retentit d'autant plus fort de nos jours : "Or, en attendant ces choses [il veut parler de l'Avènement du *Millenium],* à l'heure présente où le tocsin de la fin du siècle n'a pas précisément commencé [hélas, un autre siècle est passé et mal trépassé, et on en est encore au même point... "Mais que fait Dieu ?" comme disait Ernest Hello…] ; à cette minute quasi-dernière où quelque chose dure encore de ce qui fut la Passion du Fils de Dieu dans tous ses membres, et où quelques âmes restées en arrière de l'horrible multitude peuvent souffrir comme on souffrait autrefois, à la pensée que le Dieu du Ciel et de la terre *est introuvable...* En un tel moment, qui est à peu près celui de la mort, il est bien permis de se demander si, vraiment, l'Image n'est pas aussi *ABSENTE* que le Prototype ET S'IL PEUT Y AVOIR DES HOMMES DANS UNE SOCIÉTÉ SANS DIEU ?"[522] Question d'une pertinence à remplir d'effroi. Et nous voilà-t-il pas au carrefour de Padre Pio, lorsqu'il disait que "Dieu a caché en ces temps de folie le Pouvoir Royal" (revoir supra), autrement dit l'Autorité politique véritable, authentique ?... Or, peut-il exister des HOMMES quand Dieu est absent dans la sphère politique ? Faire l'homme est une chose ; l'être véritablement (et on ne peut l'être que par Dieu), en est une autre.

… Pour autant donc, quant à l'absence d'Autorité politique en France depuis la Révolution, résultant d'un jugement de droit tellement indiscutable, si inexpugnable, si fort dans son *sédévacantisme* logique, n'y aurait-il pas d'autres considérants à mettre en avant ? *À suivre,* dans notre dernier feuilleton, lorsque les pluies auront fécondé quelques chapitres intermédiaires.

Pour le moment, avant d'en venir à ces ultimes et très-redoutables questions, il nous reste plusieurs arpents de terre à labourer.

abominables. Et si on cherche à les absoudre en disant que le système démocratiue les oblige à tricher, c'est condamner par-là même ledit système !

521 Bloy, p. 50.

522 Bloy, p. 49. Ô profondeur de cette réflexion du plus grand des petits prophètes modernes, qui rejoint *exactement* l'affirmation du plus grand des prophètes de l'Ancien-Testament, Isaïe, il y a deux mil cinq cents ans, dans une situation identique à la nôtre : "*Il n'y a pas d'homme parce que la Vérité est à terre*" (LIX, 14-16). Sur le même registre, Léon Bloy confessera ailleurs, dans son langage truculent : "Je suis un homme sans groin dans un monde sans Dieu"...!

"Notre-Seigneur Jésus-Christ
"est venu au monde pour constituer,
"en Lui et par Lui, l'unité du genre
"humain. De tous les péchés possibles,
"*aucun n'égale celui par lequel l'homme*
"*veut se substituer à Dieu, ou prétend*
"*réaliser, à d'autres fins et de diverse*
"*manière, ce que Dieu s'est proposé.*
"Deux fois, l'homme a succombé à cette
"tentation satanique : la première, quand
"il a cherché à ériger la Tour de Babel ;
"la seconde, pas plus tard qu'aujourd'hui,
"*où une démocratie insensée essaie*
"*de mener à bien, pour son compte,*
"*l'UNITE DU MONDE*".

(Juan Donoso Cortès)

"Nous en sommes en ce temps où la mort
"masquée et maquillée de discours,
"campe à l'intérieur même de nos âmes".

(Jean Cau)

VI. L'ULTIME ET ANTÉCHRISTIQUE AVATAR : LA GNOSE D'UN NOUVEL ORDRE POLITIQUE UNIVERSEL "CHRÉTIEN-LAÏC" OU LE TROISIÈME ÂGE HISTORIQUE DE L'ÉGLISE

On vient donc de voir ensemble, en deux chapitres, l'erreur des scolastiques en Politique puis celle des démocrates-chrétiens (ce n'est pas ici le lieu d'étudier s'il y a simple filiation entre deux erreurs

distinctes, ou si en fait les deux n'en sont qu'une seule en réalité, le contexte et la terminologie seuls étant différents mais nullement l'hérésie de fond, identique, comme nous le croyons). Or, cette erreur double, cette politique de l'homme qui se fait Dieu, qu'on peut appeler "*le spiritualisme maçonnique en Politique*", loin d'être violemment rejetée par les chrétiens comme un très-mortel poison, a au contraire de plus en plus séduit l'esprit des chefs spirituels, les clercs, au point qu'ils en sont venus à élaborer *EUX-MÊMES,* de *distinguos* spécieux en spécieux *distinguos,* une véritable gnose politico-prophétique qui subvertira de plus en plus l'Église catholique... jusqu'à ce que mort mystique d'icelle s'ensuive, celle que l'on voit s'opérer en nos sinistres et implacables jours[523]. Et, sous peine des anathèmes les plus brutaux, ils obligeront les peuples à les suivre dans cette damnée voie (en leur faisant croire, ô hypocrisie écoeurante, que c'est eux, les peuples, qui demandent cela ![524]), rejetant avec mépris, dégoût et une impiété sans nom, comme "vêtements vétustes de soie" (Paul VI, parlant des fastes liturgiques antéconciliaires…), la politique du Dieu qui s'est fait homme, la religion royale française, le Christ *sacramentellement PRÉSENT* en Politique, la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD.

Il n'est évidemment pas question pour nous de faire un historique détaillé de ce pénible gauchissement doctrinal de l'Église officielle en Politique, qui va aboutir prochainement au règne de l'Antéchrist, d'abord et essentiellement parce que le cœur nous manquerait avant la fin, et puis aussi pour ne pas trop rallonger cet ouvrage. On donnera simplement quelques jalons essentiels dans cette course vers l'abîme, nous cristallisant principalement sur les papes Pie VI et Pie VII, puis sur Pie XII. Ces jalons sont généralement peu connus mais hélas essentiels dans cette course où semblent rivaliser les prêtres, las !, les... *meilleurs* prêtres ; pour le reste, il sera facile au lecteur de combler les trous, pour le peu qu'il connaisse de l'histoire ecclésiastique post-concordataire.

L'erreur fondamentale, on l'a vu, est d'isoler politiquement l'homme de Dieu qui l'a créé. Il y a bien sûr ceux qui le font par rejet conscient du Christ (les Renaissants néo-païens, les idolâtres du droit romain, plus tard les gallicans-jansénistes, les josséphistes, les "philosophes" voltairiens et enfin ceux que l'historien Crétineau-Joly appellera dans *L'Église romaine face à la Révolution,* les "constitutionnels civils", c'est-à-dire des gens qui veulent s'autogérer dans la Politique par le contrat rousseauiste exclusiviste par principe de Dieu, etc.), mais combien plus dangereux pour les âmes chrétiennes nous semblent ceux qui le font... *pieusement et avec les meilleures intentions du monde,* affichant certes en grosses lettres d'imprimerie derrière saint Thomas d'Aquin un lien théorique de l'homme politique avec son Dieu mais le supprimant *radicalement* dans la pratique par le formel rejet qu'ils font d'une Institution divine en

---

523 L'*homo modernus* va aussi vouloir se faire Dieu en religion bien sûr, ce qu'il fera très spécialement à Vatican II par l'œcuménisme (= toutes les religions sont égales puisque c'est l'homme qui *fait* la religion, qui *fait* Dieu…), mais ce n'est pas le propos de notre travail d'étudier cet aspect des choses. De multiples ouvrages sont parus depuis 30 ans pour traiter cette question œcuménique évidemment capitale (voir catalogue de l'Association D.F.T. : *deeemandez ! deeemandez !).*

524 Par exemple, Pie XII osera invoquer dans son Noël 1944 sur la Démocratie que nous verrons tout-à-l'heure, une prétendue *communis opinio* dans l'humanité pour demander plus de démocratie dans les gouvernements ! Sur le même registre, quand bien même il s'agissait de la question purement religieuse et non politique (mais le même travail de sape subversive s'opérait dans les deux domaines en un parallèle étonnant de similitude), je me rappelle très bien cet épisode significatif : dans mes jeunes années, le catéchisme, dans notre école tenue par les frères des écoles chrétiennes de saint Jean-Baptiste de La Salle, fut, dans les années 1964-65, remplacé par la catéchèse ; il s'agissait, tout le monde s'en souvient peu ou prou car ce fut dans toutes les écoles privées le même chamboul'tout radical avec les traditionnelles questions-réponses, de faire des dessins *spontanés* à coller sur des grands tableaux, des vignettes pour la faim dans le monde, etc. ; or, à la fin de l'année scolaire, en présence des parents d'élèves, l'abbé qui patronnait les mamans-catéchistes expliqua que "c'étaient les enfants *qui demandaient cela*". Je fus intérieurement scandalisé du mensonge patent, ma petite âme me rendant témoignage formel… qu'on ne nous avait jamais rien demandé du tout !

Politique (les scolastiques puis l'Église officielle, les démocrates-chrétiens après eux, etc.), rejoignant ainsi très-réellement, quoiqu'ils s'en récrient extrêmement, la première catégorie. C'est évidemment ces derniers qui nous intéressent. Ne plus vouloir considérer que des sociétés *en soi,* capables *en soi* d'actuer et d'actualiser le bien commun, à la manière scolastique, va finir au fil du temps par engendrer chez eux une véritable gnose moderniste-prophétique, l'immersion puis la révélation *radicales* du Règne de Dieu dans ces sociétés *en soi* républicainement constituées sous bénédiction concordataire (tant il est vrai que le mal, comme le Bien d'ailleurs, ne reste pas statique dans une âme qui l'entretient : il mûrit, se développe par une dynamique propre). Exclusivement confinés à l'homme dans la sphère politique, voulant à toutes forces considérer ces sociétés comme à la fois naturelles et potentiellement chrétiennes, ils ne pouvaient d'ailleurs qu'aboutir là, aux termes d'un évolutionisme christique naturaliste d'un genre joachimite (historique) plus que teilhardien (eschatologique), c'est-à-dire par croire qu'un jour, qu'ils espèrent plus ou moins proche, toute société *en soi* reconnue, concordatisée avec l'Église, dans laquelle ils vivent avec leurs semblables, *révélât le Règne du Christ par elle-même,* c'est-à-dire *laïquement,* sans qu'il soit besoin de référence explicite au Christ.

On a commencé par ne plus vouloir considérer que des sociétés *en soi* sur lesquelles on appelait les bénédictions de l'Église, puis, le péché a mûri, et, par un terrible aveuglement, juste punition du péché sur lequel on n'a jamais voulu revenir, papes y compris et même *surtout* eux, on en est venu à une radicale *sacralisation* desdites sociétés *en soi*, sous illusoire voire hypocrite couverture ecclésiologique-prophétique (et parallèlement, à une non moins radicale suppression des sociétés sacrales du Moyen-Âge ; et c'est très logique, car l'une *empêche* l'autre *par le simple fait d'exister :* si les sociétés *en soi* doivent se révéler le Christ *par, avec et en elles-mêmes,* comme Dieu, la chose qui empêche le plus cette révélation intrinsèque, c'est évidemment la sacralisation extrinsèque desdites sociétés, laquelle supprime bien sûr à la racine la nécessité d'une révélation du Christ par voie intrinsèque : c'est *absolument* l'une *ou* l'autre ![525]). *C'est cela la gnose chrétienne-laïque,* ultime et antéchristique aboutissement du péché scolastique puis démocrate-chrétien en matière politique que nous allons étudier à présent, et qu'on peut définir synthétiquement comme suit : *d'abord, par la thèse scolastique des sociétés en soi, immersion théorique du Royaume de Dieu DANS cesdites sociétés en soi, "concordatisées" a-posteriori, puis en finale antéchristique, par un mûrissement des choses tellement logique, révélation dudit Royaume de Dieu PAR ET AVEC cesdites sociétés en soi.* C'est le laïque *sacralisé* qui devient Église. Et ne nous étonnons pas d'une conclusion aussi impie : *l'immersion* immanentiste du départ *appelle, réclame, exige* à la fin *la révélation,* comme l'invisible le visible, l'implicite l'explicite. La conséquence est bien sûr très simple : l'Église catholique, la société Très-Chrétienne, fondées sur le droit divin direct explicite, deviennent alors non seulement inutiles, surannées, dépassées, mais surtout l'ennemi n° 1, parce que le chré-

[525] C'est bien pourquoi nos clercs modernes considèrent que la *toute première chose à faire* pour promouvoir le nouvel Évangile de l'ère "chrétienne-laïque", c'est de supprimer la proclamation constitutionnelle du Règne du Christ dans la vie publique et politique des hommes, laquelle, par son extrinséité, est le plus grand obstacle à la nouvelle révélation, à supprimer *pour commencer.* Car comme nous sommes arrivés à cette "nouvelle ère" (Pie XII) où la société *en soi,* à la fois laïque et concordataire, est assez mûrie *pour se révéler à elle-même naturellement chrétienne, naturellement grosse du Christ,* il faut commencer par rejeter radicalement la société sacrale qui empêche le plus, par son seul fait d'exister, cette nouvelle révélation, laquelle, d'ailleurs, a besoin de notre concours pour éclore et s'épanouir : y coopérer, en travaillant négativement à l'abolissement du "chrétien-sacral" et positivement à la promotion du "chrétien-laïc", c'est justement notre nouveau et exaltant devoir de chrétien moderne...

tien-sacral empêche par le seul fait d'exister la révélation nouvelle, c'est-à-dire le chrétien-laïc.

Cette perversion de l'intelligence semble incroyable, pour peu qu'on prenne du recul, mais, rejetant la religion royale française, la *religion politique de Dieu qui s'est fait homme,* on ne pouvait qu'aboutir à cette logique de Satan, ce renversement satanique du Plan divin, à savoir cette *religion politique de l'homme qui se fait Dieu,* autrement dit qui s'imagine pouvoir un jour révéler le Christ... *par lui-même*. D'abord sur le terrain politique, puis inéluctablement tôt ou tard sur celui religieux, Vatican II ponctuant, mettant le point d'orgue on ne peut plus logiquement au Concordat et au Ralliement. Hélas, ce processus est dramatique, tragique, mais épouvantablement normal : la vocation ultime de l'homme est, de toutes façons, DE RÉVÉLER LE CHRIST. S'il ne Le met pas explicitement au départ de sa vie, qu'il s'agisse d'ailleurs de celle privée ou celle politique, par la grâce divine *extrinsèque* à son être, il est obligé, à la fin de sa vie, de s'en faire… une représentation fantômatique, ténébreuse, à partir de l'image christique intrinsèque déposée par Dieu dans son être à sa conception. Ceci bien compris, on saisit donc fort bien que Mgr Marcel Lefebvre était vraiment très-affreux à regarder pour ces gens-là[526], c'est un monstrueux rat noir obscurantiste, intégriste, lui et tous les traditionalistes qui veulent continuer à manifester *explicitement* le Christ dans les sociétés politiques pour Le faire régner, un Christ *extrinsèque* auxdites sociétés (... d'ailleurs dans l'incohérence la plus totale pour ceux qui vont voter Le Pen ou pour l'autre "animal sans gloire" !), ce qui entrave *par le fait même* la fragile maturation de la révélation nouvelle "chrétienne-laïque", comme l'eau éteint le feu immédiatement par seul et simple contact...

D'où des attitudes ecclésiastiques qui, si l'on fait abstraction de cette nouvelle mentalité des clercs que nous venons de décrire, semblent totalement incompréhensibles. Celle du pape Paul VI par exemple, demandant dans les années 1970 à l'Argentine, l'Espagne, l'Italie même, tous pays dont la Constitution contenait encore une allégeance *explicite* au Règne du Christ et à la Religion catholique, pénible anachronisme de l'ère "chrétienne-sacrale" !, de… *l'y enlever*. Franco, à l'époque, en fut fort étonné, presque perturbé : cet homme très-autocratiquement catholique, très "chrétien-sacral" à l'Espagnol, était évidemment complètement désarçonné par la nouvelle orientation religio-démocrate que Paul VI donnait à l'Église dans les terribles années 1965... Par contre, le grand-maître du grand-orient italien, quand la suppression, concrétisée par Jean-Paul II dans un concordat, fut effective en Italie en 1984, s'exclama ainsi : "Ce concordat est la plus grande victoire remportée en Italie par la laïcité durant le XXe siècle !"[527] Mais comprenons bien, pour en rester à Paul VI, qu'il ne faisait pas cette affreuse impiété par... impiété, dans son esprit séduit et faussé par la gnose "chrétienne-laïque", il le faisait tout au contraire pour permettre au Règne du Christ de s'établir parmi nous dans sa manifestation *intrinsèque* à l'homme, "chrétienne-laïque" autrement dit, ce qu'empêche radicalement toute allégeance "chrétienne-sacrale" *extrinsèque* au Règne du Christ… qu'il faut donc, c'est impératif et il faut commencer les choses par-là, supprimer.

---

526 La biographie de Mgr Tissier de Mallerais sur "l'évêque de fer" montre bien que l'épiscopat français, déjà inféodé et secrètement converti à cette gnose "chrétienne-laïque" depuis moult lustres, avait mis haineusement sur la touche ce prélat qui militait avec esprit de Foi et ingénument, sans trop même comprendre du moins au départ qu'il luttait contre l'esprit de l'Antéchrist, pour le "règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ", comme il disait ; et ce, bien avant les années du concile…

527 Bulletin *Bonum Certamen* de mars-avr. 1990, abbé Mouraux.

C'est cette même gnose, ultime et antéchristique avatar des erreurs que nous avons stigmatisées dans nos deux précédents chapitres, qui a fait *immédiatement et aggressivement* monter au créneau l'épiscope Gilson, devant la velléité de projet d'une Europe chrétienne mis en avant par certains, au moment de Maastricht : "Si l'on entend par «Europe chrétienne» des structures de chrétienté, *je dis non !*"[528]. L'épiscope en question d'ailleurs, de surenchérir, bien entendu avec ce zèle vindicatif et quasi frénétique-hystérique de zélote juif qu'on leur connaît dès lors qu'il s'agit d'abolir le droit divin direct en Religion, a fortiori en Politique (= "je dis non !" : on le voit presque trépigner, tout rouge, tel un gosse de cinq ans à qui on retire des mains son jouet… démocrate !), dans le journal *La Croix* du 6 décembre suivant : "La France peut apporter à l'Europe une valeur inattendue : *la laïcité.* (...) *Le principe de la laïcité est un acquis important et nécessaire :* il ne peut être question de le remettre en cause". Et ne croyez surtout pas qu'il s'agisse d'un mitré miteux en mal de publicité scandaleuse, tel Gaillot par exemple ! Gilson ne faisait là qu'être l'écho de... "la Conférence des évêques de France, dans un bulletin officiel signé Didier-Léon Marchand [... du Temple…!], évêque de Valence, président de la Commission sociale de l'Épiscopat"[529]. Et Defois, ci-devant archevêque de Reims, de prêchi-prêcher la même doctrine : "Valeurs laïques et valeurs chrétiennes sont appelées à se conforter pour promouvoir fraternellement la liberté et l'égalité dans la société qui naît aujourd'hui"[530]. Plus fort encore, si on peut dire, de la part du même épiscope, et ici, il exprime la doctrine de la gnose "chrétienne-laïque" dont nous parlons presque sans voile : "[Les églises] *irriguent* une société en perte de sens, proposent leur patrimoine spirituel et, du même coup, *canonisent la laïcité* comme «mode de vie ensemble» et paradoxalement *retrouvent ainsi leur rôle évangélique* de servantes de l'homme et de la société"[531]. Le pompon nous semble devoir tout-de-même être gagné par Poupard (c'est normal, c'est un cardinal, il se doit donc d'être plus pervers que de simples évêques...) : "L'école catholique (...) *inculture la foi dans une culture sécularisée.* L'école catholique est en première ligne *pour inculturer la foi dans une culture sécularisée*"[532].

Que veulent donc bien nous dire les mitrés que dessus, et Paul VI avant eux tous ? Très simplement ceci : *la laïcité est la nouvelle voie par laquelle le Christ SE RÉVÈLE dans les âmes en nos jours modernes, parce que la dynamique intrinsèque divine des sociétés en soi concordatisés est arrivée à son achèvement qui est précisément de révéler le Christ ;* d'ailleurs, pour ces gens-là, ne riez pas c'est dramatique, s'il y a mission divine de la France, elle consistait justement à *accoucher de ce moment où la laïcité dirait le Christ,* comme l'insinue très nettement Gilson ! Pour ce spécimen de gnostique "chrétien-laïc" grouillant parmi tant d'autres microbes dans le bouillon de culture, s'il y a mission divine de la France, ce n'est en effet certes pas celle d'Ancien-Testament, pardon, d'Ancien-Régime, qui la possède, elle n'en manifeste qu'une espérance bien mal dégrossie avec son roy Très-Chrétien enfantin et dérisoire, et en définitive malsain et méprisable, non, la mission divine de la France, c'est la France républicaine sans-culotte, qui l'incarne *en réalité, débarrassée des langes de l'enfance et des boutons*

528 *Ouest-France* du 28 nov. 1991, cité dans *Actualité de la Fin des Temps,* pp. 256-257.
529 Bulletin *Bonum Certamen* de mars-avr. 1990, abbé Mouraux.
530 *La Croix,* 3 févr. 1996, art. *Le paradoxe républicain.*
531 *Documentation Catholique* du 19 janvier 1997.
532 Conférence à la journée nationale de la FNOGEC (?) du 1er févr. 1993, reproduite dans *Enseignement catholique Documents,* juin-juill. 1992. Nous tirons ces trois dernières citations de *Connaissance élémentaire de la Démocratie,* Arnaud de Lassus & Michel Berger, pp. 99-100.

d'acné de l'adolescence, en révélant aux hommes... LA LAÏCITÉ ! Oui, mes très-chers frères, *l'objet de la mission divine de la France, c'était la laïcité.* LE MESSIE, EN POLITIQUE COMME EN RELIGION, C'EST LA LAÏCITÉ[533]. Ou du moins, elle est le *modus* de la nouvelle économie de salut qui va bientôt s'instaurer parmi nous, de par Dieu, ou plutôt qui *commence déjà* à s'instaurer (ils ne savent pas trop...), et qu'il faut aider de toutes ses forces chrétiennes. Car évidemment, loin de la combattre, le devoir nouveau du chrétien moderne, stimulant et roboratif, consiste au contraire à donner à la laïcité son sens profond, en "revêtant", ou plutôt en *informant* du Christ les Droits de l'Homme, condensé "théologique", *Credo,* nouvelles tables de la loi de cette "nouvelle ère" de salut "chrétienne-laïque" : c'est cela qu'ils veulent nous dire avec leur "inculturer la foi dans une culture sécularisée" et autre "irriguer la société avec la vertu chrétienne", et surtout la très-révélatrice formule "canoniser la laïcité", etc. ...

Voilà donc exposé, certes très-sommairement et dans les grandes lignes, le *luciférien* décalogue de la gnose chrétienne-laïque, des sociétés *en soi* qui se christifient naturellement, enfin, au terme de leur évolution spirituelle... Pour nous éviter des hauts-le-cœur trop violents, ne parlons pas de Jean-Paul *Double* qui ne cesse de chanter la même chanson *urbi et orbi* (évidemment pas sur un mode grégorien), et il ambitionne bien, justement, le misérable, d'instaurer solennellement et officiellement ce "troisième âge historique de l'Église" pour le monde entier avant de mourir, anticipant et contrefaisant à la manière de Lucifer l'instauration du *Millenium* dont précisément nous sommes tout proche, parce que c'est bel et bien un *nouveau-nouveau Testament* qu'on cherche à instaurer.

… Oh !, bien sûr, dans tous ceux-là qui font de telles déclarations, il y a des ennemis très-rusés de l'Église, qui savent fort bien où tout cela va aboutir, des luciférien et des satanistes qui *appellent* dans leur cœur le règne de l'Antéchrist, mais ce n'est pas ici ce qui nous intéresse[534], ce qui nous intéresse, c'est *la doctrine elle-même* qui a permis à ces ennemis de Dieu et de la Religion de s'infiltrer aux postes-clefs de l'Église revêtus d'une peau de brebis, comme la chose la plus naturelle du monde, en toute tranquillité, dans le plus parfait incognito, afin de la détruire ou plutôt la subvertir, remplaçant adroitement le noyau du fruit mais sans changer l'écorce que les simples verront toujours la même… jusqu'au règne de l'Antéchrist[535]. Or, cette doctrine, ce ne sont hélas pas les ennemis de Dieu qui l'ont inventée, *ce sont LES SCOLASTIQUES qui l'ont mise en route, ce sont LES GRANDS-CLERCS aux plus hauts sommets de l'Église qui, dans ces affreux post-concordataires derniers temps de l'Église, l'ont, à leur suite, développée pour l'amener à son ultime floraison, celle de nature prophétique-antéchristique.* Car, pour peu que l'on étudie l'Histoire ecclésiastique, on est obligé, douloureusement obligé, de se rendre compte que dès la Révolution française, les

---

533 Il est fort curieux de constater que la même évolution perverse se constate dans la pensée des juifs de la Diaspora, au lendemain de la Révolution française : deux cents ans avant les catholiques, on les voit en effet *apostasier de semblable façon* ce qui leur restait de leur foi ancestrale, nous l'avions noté dans *Actualité de la Fin des Temps (le retour des juifs en Palestine – 1er signe).* Un grand nombre de juifs en effet, surtout parmi les "installés" et les évêques, euh pardon, les grands-rabbins, apostasient purement et simplement leur foi traditionnelle cristallisée par la fameuse formule "l'an prochain à Jérusalem !", devant l'émancipation civique que leur apportent les droits de l'homme ; témoin cette déclaration de l'un d'eux, M. S. Cahen, traducteur d'une Bible en 1847 : "Le Messie est venu pour nous le 28 février 1790 avec la déclaration des droits de l'homme. Le Messie que nous attendons, c'est la diffusion des lumières, c'est la reconnaissance de tous les droits, c'est l'émancipation de l'humanité entière" (p. 42). Il aurait vécu de nos jours, il aurait tout résumé d'un seul mot, reprenez-avec-moi-tous-en-chœur, ou plutôt avec Gilson : "Le Messie... c'est la L-A-Ï-C-I-T-É" (sur l'air de : *on ira tous au paradis, toi et moi...).*

534 Dieu seul juge le fond des coeurs, et malheur à qui haït Dieu et son Règne en toute connaissance de cause : "Quant à ceux qui n'ont pas voulu que Je règne sur eux, amenez-les ici devant Moi et égorgez-les", dit le Seigneur dans l'Évangile…

535 Qu'on pense à un Ratzinger, ce fieffé moderniste nullement converti, installé à la tête de la Congrégation de… LA FOI !!!

meilleurs prêtres (ô contradiction peu croyable !, ô mystère d'iniquité !), les soutanes les plus violettes, les barrettes les plus rouges, et pas les ennemis de l'Église, et pas les "infiltrés-comploteurs" dont s'obnubilent trop, dans nos milieux tradis., certains esprits quelque peu obsédés, étaient déjà convertis à ce "*spiritualisme maçonnique en Politique*", cette gnose "chrétienne-laïque" que nous dénonçons, à savoir que les sociétés *en soi* n'ont pas besoin du rattachement *explicite* à l'Ordre sacral Très-Chrétien pour être théologiquement valides et légitimes voire même chrétiennes ; et de là, par une évolution invincible, quasi insensible et tellement naturelle, il ne leur faudra pas plus de cent ans pour les voir professer magistériellement dans un Concile général la non-nécessité de la proclamation explicite du Règne du Christ-Roy par les Nations (*Dignitatis humanae personnae,* sur la liberté religieuse) : si toute société *en soi,* même celles bâties sur une fausse religion ou pire sur le rejet formel du Christ, contient intrinsèquement et métaphysiquement la Personne sociopolitique du Christ, évidemment, il n'est pas besoin qu'elle Le professe extérieurement ! Il suffit de désenvelopper le Christ qui est en elle, en chacune d'elle…!

Plaçons-nous aux lendemains immédiats de la Révolution. Lorsque Pie VII démissionna de force tous les évêques de France aux fins de s'aboucher avec Napoléon[536], une infime minorité seulement du clergé épiscopal, 13 sur 81 évêques restant en vie des 106 résidentiels d'avant la Révolution, lui opposa, par lettre collective, un refus d'accepter cette démission, en invoquant timidement et hélas à la manière gallicane hétérodoxe le droit du roy Très-Chrétien. Mais réalisons bien que ce ne fut qu'un baroud d'honneur, et encore, fort mal mené, qui perça seulement pour la forme sur la place publique[537] : à la cour romaine reconstituée autour de Pie VII, on ne prit même pas la peine de leur répondre, moins encore de les réfuter ! Tant le concept d'une république naturelle "chrétienne-laïque" semblait, *déjà à cette époque,* chose politique incontournable, voire souhaitable, aux grands-clercs qui virent la Révolution. Au-delà de la montagne comme en-deçà. Oui-da, dès ce temps-là, *in illo tempore,* la plupart, comme nous l'allons voir ensemble dans le concret sans tarder, y était déjà convertie avec... chaleur (on l'a vu avec l'abbé Rohrbacher) ! Pour finir, quant à la génération cléricale de notre temps, convertie avec... esprit prophétique, ce qui est le comble du comble !!! En effet, cette dernière génération de clercs qui faisait le cauchemar de saint Pie X (et on comprend son angoisse parce que, en matière politique, ce saint pape, avec le boulet de la scolastique, du concordat et du ralliement au

---

536 En vérité, comment mieux montrer qu'on voulait détruire complètement, radicalement, la France politique *réelle, c'est-à-dire celle sacrale,* aux fins et profit de la *nouvelle* fondation d'une AUTRE France politique *non-réelle, car faite de main d'hommes et non-sacrale,* puisque la France politique *réelle* est née par un acte collectif des *évêques* gallo-romains derrière saint Rémy (nous le verrons plus loin), *dont justement les évêques de Louis XV et Louis XVI que le pape démissionnait de force, étaient les légitimes successeurs !!!* En fait, Pie VII tirait là sacrilègement un trait annihilateur sur la France *réelle,* d'ailleurs sans trop même s'en rendre compte ni bien entendu sans le moindre scrupule ni remors de conscience, ô douleur et mille hontes !

537 "Des 81 évêques survivants, 45 acquiescèrent aux exhortations du pape ; les autres furent déposés par la bulle *Qui Christi Domini vices* du 29 novembre 1801, et se résignèrent, sauf treize qui persistèrent dans leur refus" (Castella, t. II, p. 308). Seul Mgr de Coucy, évêque de La Rochelle, fondateur, d'ailleurs sans même le vouloir, de la *Petite Église de Vendée,* mériterait une mention à part, plus glorieuse. Il fit une lettre personnelle à Pie VII, longue et énergique missive où il exposa posément les raisons de sa non-soumission à l'ordre de la démission ; hélas, comme ses collègues, il y mit trop en avant des principes gallicans-religieux hétérodoxes (= autorité du pape soumise au concile des évêques nationaux, etc.), et pas assez celui gallican-politique orthodoxe (= droit divin direct du roy de France, de soi intouchable même et surtout par le pape), que le pape n'avait en tout état de cause, strictement aucun droit d'abolir, pas même à cause d'une soi-disant "nécessité où se trouvait l'Église" (!!!), comme il osa l'invoquer scandaleusement dans sa demande de démission (… comme si, voyons, l'Église du Christ pouvait jamais se trouver dans la "nécessité" de supprimer l'Ordre sociopolitique du... même Christ !!! Quelle folie du diable !). Si l'évêque de La Rochelle avait motivé son refus sur cette raison théologique-là, il aurait eu raison à cent cinquante pour cent contre Pie VII. Quoiqu'il en soit, voici ce que disait de sa lettre un cardinal de l'entourage de Pie VII : "C'est la seule réponse forte que nous ayons reçue des évêques français"...!

pied, n'avait rien à leur opposer de solide ni de sérieux, lui-même semble d'ailleurs ne pas avoir été vraiment au fond du problème...), refusant par ailleurs avec hauteur l'Avènement du Règne millénaire pour clore les Temps "comme si on les accusait de proxénétisme" (Jean de Bronac), un Règne pourtant tout de *pure* gloire christique dans lequel l'homme et la création tout entière, y compris celle politique, seront réparés, régénérés par Dieu même, un Règne que la civilisation Très-Chrétienne avait justement vocation d'engendrer au bout de sa course, cette dernière génération de clercs-là disions-nous, a par contre l'oeil très-humide en parlant de ce "troisième âge historique de l'Église", chrétien-laïc, où l'homme, émancipé des imperfections du passé (surtout, suivez leurs regards, celles du Moyen-Âge "chrétien-sacral"), serait chrétien sociopolitiquement *sans qu'il soit besoin de le professer :* c'est le fameux "chrétien anonyme" de Karl Rähner. On serait enfin arrivé au troisième Âge de l'Église, où l'homme est christifié dans sa vie profane parce que le principe chrétien est arrivé à son achèvement plénier dans l'homme, dans la société et dans le monde, et qu'il a christifié invisiblement comme invinciblement tout le domaine humain aux termes d'un travail secret, caché, qui a duré 2000 ans. Comme dit Journet après Pie XII, nous l'allons voir tout-de-suite : "La justice sociale et politique, dans la mesure où elle est authentique, est déjà une réfraction, sur le plan inférieur de la vie temporelle, de la sainte justice de la grâce, et de la béatitude du Sermon sur la Montagne".

Après la Chrétienté primitive subissant les persécutions et n'ayant pas encore élaboré sa propre culture, puis la Chrétienté sacrale du Moyen-Âge qui développe la culture chrétienne parmi les hommes (ce deuxième palier se terminant définitivement avec le concordat napoléonien), doit s'engendrer la Chrétienté laïque, où l'homme, "tout l'homme" (Jean-Paul *Double),* est *naturellement* configuré au Christ dans toute sa vie humaine, y compris bien sûr celle sociopolitique. Dans l'ordre profane, il n'y a plus besoin des structures externes de tutelle et d'enseignement, celles religieuses de l'Église (ouf ! on pourra faire autre chose que diriger les âmes, ce qui était bien embêtant, pensent les prêtres "chrétiens-laïcs"...), et, moins encore s'il se pouvait faut-il le dire, de celles politiques Très-Chrétiennes, l'homme connaissant la voie de salut, en Religion comme en Politique. On s'enferre ainsi dans l'impossibilité *absolue* de se convertir puisque, par anticipation luciférienne, on singe *très-parfaitement* le Plan divin, le millénarisme catholique ! Le Règne millénaire ou *Millenium,* qui doit venir "bientôt" (Louis de Boanergès), verra en effet une disparition des structures de droit divin du Temps des Nations mais c'est uniquement parce que le Saint-Esprit aura, *de par son exclusive toute-puissance divine,* surnaturellement réparé tout homme dans une nouvelle économie de salut, par le passage (= pâques) de l'Apocalypse, par ailleurs terrible à la nature humaine, ce n'est pas parce que l'homme se sera christifié de par lui-même, par une christification *en soi* de l'ordre profane, par la soi-disant vertu divine du laïcisme béni cléricalement ! *C'est Dieu qui donne à l'homme le Don supérieur de l'immanence spirituelle*[538]*, ce n'est pas l'homme qui se le donne, ou se le révèle à lui-même.* Et cette grande affaire ne va pas se faire dans une

[538] "Un homme n'enseignera plus son prochain, ni un homme son frère, en disant : «Connaissez Yahweh !» car tous me connaîtront depuis les petits jusqu'aux grands, oracle de Yahweh" (Jér. XXXI) = illumination spirituelle de tout homme, abolition de tout magistère d'enseignement ; "Avant qu'ils appellent, Je répondrai, ils parleront encore, que Je les exaucerai" (Is. LXV) = relation charismatique de Dieu avec l'homme, entraînant une refonte des Sacrements ; "tout le pays sera rempli de la connaissance de Yahweh comme le fond des mers par les eaux qui le couvrent" (Is. XI) = connaissance mystique de Dieu, et non plus ascétique, car l'ignorance invincible a disparu, comme le montre très bien l'image ici employée. Au reste, pour cette doctrine millénariste parfaitement catholique et si importante à connaître à notre époque, voir notre exposé de fond dans *Bientôt le Règne millénaire*.

évolution insensible de l'humanité, de nature historico-ecclésiale à la manière hétérodoxe de Joachim de Flore, mais par une irruption *soudaine et toute surnaturelle* de Dieu dans la sphère humaine, de nature eschatologico-prophétique, à la terrible manière de l'Apocalypse. La différence entre les deux thèses est donc de taille, elle n'est pas infime, c'est… DIEU Lui-même, tout simplement (excusez du peu) : de n'en pas tenir compte a fait que Lucifer, l'ange de lumière, est devenu Satan, le Réprouvé.

Or précisément, comme il fallait s'y attendre, cette perversion "chrétienne-laïque" des clercs que nous avons décrite rejoint et épouse "à merveille" la perversion suprême de l'Antéchrist. On va voir les papes modernes se réjouir extrêmement de rejoindre les idéaux unitaristes de l'*homo modernus,* voulant follement s'imaginer que la christianisation ou plutôt la *christification* du monde était très-proche : ils auraient bien dû au contraire être effrayés de voir qu'ils arrivaient, au bout de leur curieuse quête intellectuelle, au même endroit que les ennemis du Christ ; et conséquemment rejeter avec horreur leur nouvelle doctrine "chrétienne-laïque". D'un autre côté, il faut reconnaître que l'illusion pouvait trouver quelque ancrage. Car, si les méchants préparent le règne de l'Antéchrist, leurs projets onusiens sont de *plus en plus* habillés d'apparences de vertus (et la vertu, de toutes façons, est toujours ordonnée implicitement au Christ !), de *plus en plus* loin du laïcisme anticlérical barbarement agressif, haineux et virulent de la Terreur ou de la III^e^ république : il y avait donc, pour les grands-clercs qui louchaient sur le monde, possibilité de s'illusionner ! Les méchants proclament ne vouloir bien sûr pas instaurer un monde sans Dieu, ils ambitionnent tout au contraire d'instaurer le Règne de la Paix, de la Justice, etc. (quoi de plus chrétien, n'est-ce pas ? Nous venons de citer le C^al^ Journet qui s'en félicite...), mais... sans Dieu à la première place pour le générer par sa toute-puissance, ce qui ne peut se faire que par un droit divin direct explicite, qu'évidemment ils excluent formellement. *Un christianisme qui se laïcise de l'intérieur pendant que le laïcisme se christianisme par l'extérieur.* L'espèce d'abominable synthèse qui ne peut qu'en résulter tôt ou tard, c'est peut-être bien cela la "*grande tentation qui va s'abattre sur l'univers entier*" dénoncée par saint Jean dans l'Apocalypse, pour définir le règne de l'Antéchrist. Car notez bien que dans le mot antéchrist, il y a le mot "christ", comme dans "démocrate-*chrétien*", comme dans "politique *chrétienne*" (= à la manière thomiste, sans droit divin direct) : il ne s'agit pas du tout pour le suprême ennemi de Dieu, comme l'avait fort bien vu le philosophe russe Soloviev, de rejeter extérieurement le Christ, bien au contraire, il s'agit pour lui de s'en revêtir, de prendre la forme du Christ... pour mieux Le supplanter et Le rejeter intérieurement. C'est évidemment le péché parfait, celui que veut nous dénoncer saint Jean dans l'Apocalypse en parlant de "l'agneau à la voix de dragon" pour désigner le faux-prophète ou l'Antéchrist (le Christ est l'*Agnus Dei,* l'Antéchrist sera donc aussi un agneau… mais comme dit la chanson, "méfiez-vous, c'est un truand" !).

Ainsi donc, le scolastique et le démocrate-chrétien qui professent théoriquement le Christ en Politique mais qui le rejettent en pratique par l'apostasie de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, vont, quoiqu'en partant d'un point tout opposé à lui, se trouver sur la même ligne d'arrivée que l'Antéchrist, qui rejette le Christ en théorie mais qui fait profession de L'accepter en pratique. Il est d'ailleurs évident que dans ce dessein d'effacer *explicitement* le Christ de la chose publique, la gent d'Église ne pouvait que trouver Satan sur sa route, lui proposant son aide, ses bons et loyaux services pour un si noble projet...

⚜ ⚜
⚜

Les grands-clercs donc, déjà convertis *dès la Révolution,* avons-nous dit, à la gnose "chrétienne-laïque", à un mythique, artificiel et tout illusoire "troisième âge historique de l'Église", au "spiritualisme maçonnique en Politique", au pseudo-millénarisme joachimite, rejetant par conséquent la religion royale française qui devait pourtant, Maurice Conat nous l'a fort bien rappelé, amener les hommes *en toute douceur* au Règne millénaire véritable.

Voyez par exemple le C^al^ Barnabé Chiaramonti (1742-1823), qui deviendra le futur Pie VII en 1800, le pape du Concordat passé entre l'Église et un État *laïc,* pour la *première* fois dans l'histoire du Temps des Nations. En 1797, il était cardinal-évêque d'Imola, dans le Nord de l'Italie. Or, un certain général Buonaparte, au nom du Directoire haineusement, publiquement et grossièrement anti-chrétien (dont Talleyrand, bien que honni, était devenu "l'éminence grise"), venait de changer de force en une république dite cisalpine, sous égide sans-culotte, les structures politiques naturelles Très-Chrétiennes de cette région[539]. Les peuples italiens, évidemment, comme un peu partout en Europe[540], se révoltèrent contre les sans-culottes français qui, non seulement renversaient l'ordre Très-Chrétien *chez eux,* mais osaient se permettre, les misérables, d'aller le faire *chez nous chez eux,* tant il est vrai que le français a vocation de soumettre à son ordre politique le monde entier, nous en avons ici, *a contrario* certes, une belle preuve de plus ! Or, quelle fut, en la terrible occurrence, l'attitude dudit C^al^ Chiaramonti, qui avait charge spirituelle de tout ce peuple ? Soutint-il, comme il le devait devant Dieu et les hommes, les "chouans" de son pays ? La chose dépasse tellement l'entendement que nous préférons citer le texte lui-même de l'incroyable sermon qu'il osa prononcer alors devant tout son peuple d'Imola le jour de... *la Noël (!)* 1798[541] :

---

539 "Napoléon désorganisa notamment les républiques de Venise et de Gênes, pour créer la république cisalpine" *(Les portes de l'enfer,* article signé Charlotte Ringer dans *Communicantes* n° 55 d'octobre 1995). "Formée du Milanais, de la Lombardie, du duché de Modène et de la Romagne, cette république, étroitement rattachée à la France comme devait l'être, l'année suivante, la république helvétique, établissait en fait, l'hégémonie française en Italie" (Castella, t. II, p. 269). Pour le dire en passant, remarquons bien que, là encore, l'ennemi de Dieu se revêtait d'une apparence christique, car nous verrons au chapitre suivant que le Nord de l'Italie a divine vocation d'être... français, comme aux temps gaulois de la *Gallia cisalpinae* et de la *Gallia transpadane,* qui englobaient quasi toute l'Italie du Nord jusqu'à Rome, situation géopolitique pré-mérovingienne puis mérovingienne que Charlemagne ne fit, à merveille, que confirmer, mais qui sera abolie dès l'ère capétienne : dans le Plan divin, il fallait en effet que Rome JOUXTE la France, pour que le compère et la commère habite la *même* maison géopolitique, ou du moins une maison *immédiatement* voisine. Un pape des temps mérovingiens le dira très explicitement : "Nous ne croyons pas en effet que ce soit en vain ni sans une admirable disposition que la divine Providence a placé la catholique France *aux portes* de l'Italie et non loin de Rome : c'est un rempart qu'elle ménageait à toutes deux" (Migne, P.L. LXXII, p. 706, rapporté par Vial, p. 52). Mieux, même : Bonaparte avait déjà songé à établir, évidemment sous égide française, une seule république italienne, allant là, il nous semble, jusqu'à l'imitation parfaite du Plan divin achevé (il ne manquait plus qu'à donner le tout au pape !)...

540 Ce n'est pas qu'en Vendée qu'il y eut des défenseurs de l'Ordre Très-Chrétien : en Belgique, dans les provinces allemandes, surtout au Tyrol (lire *Le chouan du Tyrol, Andréas Hofer contre Napoléon,* Jean Sévilla), etc., il y eut des héros, d'authentiques chrétiens, qui savaient certes un peu mieux que les crétins de nos jours ce que cela voulait dire que la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, au point d'y sacrifier leurs vies. Une histoire européenne de leur résistance, globalement exposée quand elle est honteusement enfouie, ferait bien voir à quel point les républicains laïcs ne pouvaient représenter, en aucune manière... la "liberté chrétienne des enfants de Dieu" comme osera le dire Chiaramonti, futur Pie VII…!

541 Ce sermon majeur *commandité par les commissaires républicains,* fut précédé d'un autre, de même abominable mouture (preuve qu'il ne s'agissait nullement de la part du futur pape d'un lapsus calami, de propos irréfléchis prononcés dans la bousculade d'un moment de panique), fait à saint Paul-hors-les-murs le 4 mars 1797, où il osait faire injonction "à ses fidèles d'Imola de se soumettre, «dans les circonstances actuelles de changement du gouvernement temporel [!]», à l'autorité (car toute autorité vient de Dieu, *omnis potestas a Deo* -Rm. 13-) «du victorieux général en chef de l'armée française» [!!!]" (Levillain, art. Pie VII, p. 1335, col. 1). Remarquez bien, pour ne gloser que sur cela dans ces propos cardinalices impies et révoltants, comme l'*omnis potestas a Deo* interprété à la manière scolastique d'une légitimité de *tout* gouvernement *en soi* (y compris donc, comme c'est ici le cas, des sociétés constitutionnellement A-CHRÉTIENNES si pas ANTI-CHRÉTIENNES), est ici une fois de plus enseignée…

"Le cardinal-évêque publia, aux fêtes de Noël [… ô impiété dans l'occurrence de cette fête, comme pour mieux piétiner la *Noël* 496 qui vit sur cette terre la naissance de la *vraie* liberté politique dans le Sacre royal de Clovis, sans parler de la Naissance du SAUVEUR il y a deux mil ans, en-dehors de Qui il n'est point de salut, ni religieux ni politique !], une homélie où il parle dans les termes suivants de la liberté et du gouvernement démocratique : «... Mais les devoirs envers Dieu ne sont pas les seuls devoirs de l'homme ; il a encore des obligations subalternes qui l'attachent à lui-même. Les principes purs de la raison, sa propre organisation physique, une tendance irrésistible à vouloir son bonheur, lui commandent de soigner sa conservation, de s'occuper de son bien-être, de sa perfection. Qu'il se contemple tout lui-même, d'un oeil dégagé de préjugés trompeurs, il verra bien un rayon de grandeur qui semble le consoler ; mais il reconnaîtra aussi diverses ombres de misères qui tendent à l'accabler. Les passions furent les ressorts des grands événements dans l'histoire de l'homme ; elles furent ainsi la source fatale des résultats les plus funestes. Ô homme, ô homme, quand apprendras-tu à l'école du Rédempteur les moyens de conserver ta grandeur, d'acquérir ta vraie liberté et de dégager tes pieds de leurs chaînes ! Le but que se propose le plus ardemment *le philosophe de Jésus-Christ [?]* consiste à mettre de l'ordre dans ses actions et dans ses passions, à placer en harmonie les forces inférieures avec les forces supérieures, à subordonner la chair à l'esprit, les plaisirs à l'honnêteté, à diriger ses facultés vers ce centre et cette fin que Dieu a ordonnés... Ne vous effrayez pas, mes frères, d'une leçon qui semble au premier aspect trop sévère et qui paraîtrait incliner à détruire l'homme et à lui ravir sa liberté. Non, frères très-chéris tant de fois, vous ne comprenez pas la vraie idée de liberté [on s'attendrait ici à ce que le prêcheur tance et fustige l'erreur démocratique...] ! Ce nom, qui a son sens droit dans la philosophie et dans le catholicisme, ne dénote pas un dévergondage ni une licence effrénée qui permet de faire tout ce qu'on veut, soit le bien, soit le mal, soit l'honnête, soit le honteux [bien, bien... ah ! que voilà enfin un bon homme d'Église qui nous prêche la vérité catholique en Politique, devait penser le malheureux auditeur au bas de la chaire...].

"«Gardons-nous d'une si étrange interprétation qui abat tout l'ordre divin et humain, et dénature l'humanité, la raison et tous les glorieux avantages que nous a distribués le Créateur. La liberté chère à Dieu et aux hommes est une faculté qui fut donnée à l'homme, un pouvoir de faire ou de ne faire pas, mais toujours soumis à la loi divine et humaine. Il n'exerce pas raisonnablement sa faculté de liberté, celui qui, rebelle et impétueux, s'oppose à la loi [celle des structures politiques Très-Chrétiennes et naturelles, comme le discours, jusqu'ici, le laisse entendre, ou celle purement légale des révolutionnaires ? parvenu ici, il y a comme qui dirait un pénible doute qui s'insinue...] ; il n'exerce pas sa faculté, celui qui contredit la volonté de Dieu et la souveraineté temporelle [laquelle ?] ; car, comme dit saint Paul, qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu [jusque là, l'auditeur attentif pouvait *encore* croire que Chiaramonti entendait défendre l'ordre politique Très-Chrétien... et tout-à-coup, tel un coup de tonnerre diabolique, d'ouïr :]. *La forme du gouvernement démocratique adoptée parmi nous, ô très-chers frères, non, N'EST PAS EN OPPOSITION AVEC LES MAXIMES EXPOSÉES CI-DESSUS ET NE RÉPUGNE PAS À L'ÉVANGILE* [... Ainsi donc, ô perversion suprême, les principes sacrés de la liberté chrétienne en matière politique, Chiaramonti avait eu l'audace et l'impiété formidables de les rappeler... *pour les appliquer à la Révolution !!!* Il osait de plus affirmer que ce nouveau

pouvoir politique italien était "adoptée parmi nous" ?!? Comment ça, mille tonnerres de Boanergès, *adoptée parmi nous ???* Par le peuple italien *libre* ou à coups de baïonnettes révolutionnaires ?!? Quelle très-mensongère, inqualifiable, incroyable, scandaleuse présentation des choses que l'Histoire infirme complètement[542] !!! Et puis, à supposer même que ce serait le "peuple libre" qui aurait adopté cette nouvelle forme de gouvernement, en aurait-il eu le droit devant Dieu ? Ce *distinguo,* pourtant capital sur le plan théologique, n'est même pas entrevu par Chiaramonti ! Vraiment, quel scandaleux, très-brutal, très-hypocrite renversement de son discours jusque là chrétien, à 180° !!! Et de continuer ainsi, sur son abominable lancée :]. *Elle [la forme du gouvernement démocratique] exige, au contraire, toutes les vertus sublimes qui ne s'apprennent qu'à l'école de Jésus-Christ et qui, si elles sont religieusement pratiquées par vous, formeront votre félicité, la gloire et l'esprit de votre république... Que la vertu SEULE qui perfectionne l'homme et qui le dirige vers le but suprême, le meilleur de tous, QUE CETTE VERTU SEULE, vivifiée par les lumières naturelles et fortifiée par les enseignements de l'évangile, SOIT LE SOLIDE FONDEMENT DE NOTRE DÉMOCRATIE !*» Certaines personnes, à certaines époques, ont reproché cette homélie au cardinal-évêque d'Imola[543] [… comme on les comprend ! Il y avait là non seulement cas de très-haute trahison de l'Ordre Très-Chrétien, mais de plus, aggravée d'hérésie formelle, et... de la part d'un cardinal !!!]. Au conclave [de 1801], où on la connaissait bien et où l'on épluchait tout, elle ne fut le sujet d'aucun blâme. PEUT-ÊTRE MÊME QU'ELLE SERVIT À FAIRE ÉLIRE PAPE SON AUTEUR [!!!]"[544], glose avec délice de damné notre incroyable Rohrbacher, après avoir écrit, le misérable, que Chiaramonti avait fait ce sermon parce que les peuples "s'étaient *laissé entraîner* une seconde fois à… *l'insurrection*".

Après une telle trahison de Judas, reprenons nos esprits et analysons ce que nous venons de citer. Ainsi donc, pour le futur pape Pie VII, il ne faut surtout pas se rebeller contre la Démocratie sans-culotte et les gouvernements qu'elle impose *de force et dans l'iniquité* partout dans le monde, Talleyrand en témoignera au jugement dernier, car alors on se rendrait *chrétiennement* coupable d'un mauvais usage de... la liberté politique. On ne saurait mieux épouser la cause de Satan, qui accuse Dieu de son

---

542 "[Talleyrand] ne comprenait pas pourquoi les Italiens se seraient montrés satisfaits d'être conquis, battus et pressurés, et ensuite asservis par Bonaparte au lieu de l'être par l'Autriche. Cette opinion de Talleyrand, qui semblait respecter le droit des gens [… pour une fois !], l'équité et le bon sens, lui attira cependant cette remarque de Bonaparte : «Je vois par vos lettres que vous partez toujours d'une fausse hypothèse. Vous vous imaginez que la liberté fait faire de grandes choses à un peuple mou, superstitieux [... mot entendu de la Religion *catholique !],* pantalon et lâche». Voilà pour le peuple italien qu'un peu plus loin il traite aussi de «polisson». Déjà, dans la lettre du 7 octobre 1797, il le qualifiait de «nation très énervée et bien lâche». *On aimerait savoir ce que Bonaparte apportait aux Italiens en fait de «liberté». Cette «liberté» installée par une armée d'OCCUPATION*" (Orieux, p. 289). Voilà donc, aux yeux de l'objectivité de l'Histoire, ce qu'était la démocratie italienne installée par la Révolution et son général en bottes crottées plus qu'en chef. Mais pour Chiaramonti, Bonaparte apportait aux italiens *la liberté... des enfants de Dieu.* Talleyrand, ce génial politique produit par mille ans de sagesse capétienne mais hélas corrompu au même degré de son génie, ce qui n'est pas peu dire (sa personne fort douée illustrait à merveille le mot de Montaigne, stigmatisant ces diplomates retors mais serviles envers le pouvoir en place : "Ces infinis esprits qui se trouvent rognés par leur propre force et souplesse"), y voyait en tous cas bien plus clair : "Répondant à un de ses confrères de l'Institut qui désirait faire un rapport sur l'attitude que la France devait adopter à l'égard des peuples que ses armées avaient «délivré» (ou «conquis», selon le point de vue où l'on se place), répondit ainsi : «J'atteste que le système qui tend à porter la liberté *à force ouverte* [... ce qui devient : "*adoptée parmi nous*" dans le sermon scandaleusement tordu de Chiaramonti...] chez les nations voisines est le plus propre à la faire haïr et à empêcher son triomphe». D'un trait plus imagé et bien plus éloquent, il exprimait son opinion sur la conquête et l'occupation militaires : «On peut tout faire avec des baïonnettes, sauf s'asseoir dessus»" *(ibid.) !* Chiaramonti, lui, trouvait infiniment supérieur, plus sage, plus *chrétien,* d'obliger son peuple à s'y asseoir... AU NOM DE JÉSUS-CHRIST, ô abomination de la désolation dans le Lieu-Saint !

543 Le scandale de ce sermon était, et d'ailleurs reste toujours, si grand, il servait si bien la cause antichrist, qu'il fut d'instinct exploité par tous les méchants et, non moins instinctivement, conspué avec horreur, voire nié, par tous les gens de bien. "L'abbé Grégoire [illuminé, défroqué, débauché, régicide, franc-maçon de la pire espèce révolutionnaire], non sans malice, traduira et rééditera [ce sermon] en 1818, et le chevalier Artaud, premier biographe de Pie VII, s'efforcera de l'attribuer, bien à tort, à d'autres mains" (Levillain, art. Pie VII, p. 1335, col. 1).

544 Rohrbacher, t. XXVII, p. 571, sq.

propre péché. En théorie comme en pratique, c'était tout simplement embrasser la cause du révolutionnaire et homicide "*Pas de liberté pour les ennemis de la liberté*". Et ne manquons surtout pas de noter que la pensée profonde du futur pape du Concordat, qui soustend ce sermon, est toute basée sur la… philosopie (notez comme, à un détour de phrase, Chiaramonti avoue faire son sermon pour "le philosophe de Jésus-Christ", propos curieux mais très-révélateur de sa dérive : il enseigne non pas *l'homme* mais *le philosophe dans l'homme…) !* Voyez, considérez les autorités invoqués par le futur pape du concordat : Chiaramonti ne s'appuie pas sur la Révélation, si l'on excepte le *omnis potestas a Deo* de saint Paul si antéchristiquement interprété, mais, tel saint Thomas d'Aquin dans son *de Regno,* il invoque des auteurs païens, tels Salluste ou… Jean-Jacques Rousseau[545] ! Le scandale affreux, c'est que la chose fut prêchée dans la chaire *in nomine Domini* à tout un peuple aux prises avec la Bête, par un cardinal qui deviendra pape.

Mais, dans ce sermon, il y a, s'il se pouvait, un scandale beaucoup plus grave encore que la trahison, c'est que Chiaramonti appuie doctrinalement la dérive qu'il contient, et qui consiste à soumettre les catholiques aux autorités politiques issues de la Révolution, sur une hérésie formelle, et formellement professée, … et avec quelle chaleur !, laquelle hérésie sera bien pharisaïquement dénoncée plus tard en Marc Sangnier par la papauté (saint Pie X), à savoir : BASER LA LIBERTÉ POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET LA RÉALISATION DU BIEN COMMUN, *SUR LA VERTU SEULE DE L'HOMME*[546]. Chiaramonti, remarquez-le, y insiste même très fort, en précisant soigneusement que la "*vertu SEULE de l'homme (...) doit être le solide fondement de notre démocratie*". C'est bel et bien sur cette hérésie majeure qu'il a osé appuyer théologiquement la légitimité du gouvernement démocratique révolutionnaire nouvellement instauré dans le pays dont il avait charge spirituelle, une démocratie qu'il voulait ab-

---

545 Chiaramonti s'appuie en effet dans son sermon, sur *La conjuration de Catilina* de Salluste, et sur l'*Émile,* de J.-J. Rousseau, le tout entrelardé de citations patristiques, etc., EXACTEMENT comme… saint Thomas dans son *de Regno…!*

546 Il était réservé à Charles Maurras de bien discerner l'erreur théorique majeure de Marc Sangnier (c'est toujours beaucoup plus facile de cibler le péché de son ennemi, que le sien propre !), à l'occasion d'une polémique qui les opposa en 1904-1905 sur leurs programmes respectifs, mieux encore, nous semble-t-il, que dans *la lettre sur le Sillon* de saint Pie X qui en reste surtout aux effets funestes. "Les reproches de Sangnier à Maurras n'étaient pas d'ordre religieux, mais d'ordre philosophique (...). Une lettre de René de Marans, chrétien social [La Tour du Pin, Le Play, etc.], publiée dans *L'Action française* du 15 juillet [1904], devait apporter cette précision fondamentale : les chrétiens sociaux ont toujours préconisé «l'organisation d'institutions permanentes, capables de secourir la faiblesse des hommes» [en d'autres termes : on professait, pour le salut sociopolitique de l'homme, la nécessité d'institutions qui ne dépendent pas de son vouloir] : or, Sangnier, en ne s'intéressant qu'à l'individu, en croyant qu'il suffisait *de donner à l'individu une âme de saint,* était «le continuateur du préjugé individualiste» [c'est-à-dire : anti-institutionnel ou bien plutôt a-institutionnel] qui avait engendré la question sociale et contre lequel les chrétiens sociaux réagissaient à la suite notamment de La Tour du Pin. Conclusion : Sangnier n'était pas un chrétien social. *La démocratie toujours à faire.* — Le fondateur du Sillon écrivit alors à Maurras une première lettre publiée dans l'*AF* du 15 août où il s'expliqua sur sa conception de la démocratie. Pour lui, ce régime (qui restait à mettre en route...) était celui qui devait porter au maximum la conscience et la responsabilité de chacun. Il se défendait d'avoir voulu se fonder sur une unanimité de saints ; une minorité lui suffisait : «Les forces sociales sont en général orientées vers des intérêts particuliers, dès lors, nécessairement contradictoires et tendant à se neutraliser. (...) Il suffit donc que quelques forces affranchies du déterminisme brutal de l'intérêt particulier soient orientées vers l'intérêt général, pour que la résultante de ces forces, bien que numériquement inférieure à la somme de toutes les autres forces, soit pourtant supérieure à leur résultat mécanique». Et quel sera le centre d'attraction ? «Le Christ est pour nous cette force, la seule que nous sachions victorieusement capable d'identifier l'intérêt général et l'intérêt particulier». Et Sangnier d'expliquer ensuite que «plus il y aura de citoyens conscients et responsables, mieux sera réalisé l'idéal démocratique». *En somme, un État dont le fondement serait la vertu : Sangnier oubliait tout simplement le poids du péché originel*", concluait, satisfait de sa condamnation de la démocratie chrétienne, dans un langage de *bonne droite* mains propres et tête haute, Michel Fromentoux dans *Fideliter* n° 101, p. 69. Mais, brave et cher Monsieur, tout ceci est bel et bon, mais figurez-vous qu'il n'y a pas eu que Sangnier à l'oublier, ce poids atavique du péché originel dans la chose politique, avant lui et bien plus fort que lui, il y avait eu singulièrement Pie VII auquel pape on doit rajouter, si l'on veut rester dans l'honnêteté intellectuelle… TOUS les papes post-concordataires qui lui succèderont, y compris les plus saints tel saint Pie X, car *aucun* d'eux ne reniera jamais la doctrine concordataire qui était la concrétisation de cette hérésie exaltant le principe démocrate-chrétien basé sur... "la vertu *seule* de l'homme" (sic) ! (En fait, nous avons expliqué plus haut que baser l'actualisation du bien commun sur "la vertu *seule* de l'homme" est une anticipation d'une nouvelle (et dernière) économie de salut, celle du *Millenium,* qui présuppose qu'elle soit instaurée parousiaquement par Dieu, car Lui SEUL peut changer une économie de salut, et lever les effets du péché originel dans la sphère politique…).

solument dire et sous-entendre chrétienne (au rebours complet de la simple réalité des choses dont même les méchants qui l'avaient mise en route, ne pouvaient s'empêcher d'en reconnaître la nocivité, tel Talleyrand…!). Car notez bien à quel point le concept que le futur pape se fait de la... "démocratie-chrétienne" avant la lettre, est parfaitement mûri en son esprit, déjà *totalement* enfanté[547], et de plus professé avec grande chaleur ("la forme du gouvernement démocratique adoptée parmi nous, ô très-chers frères, *non,* n'est pas en opposition avec les maximes [évangéliques]" : on le voit presque trépigner hargneusement pour ponctuer son dire avec force, tel l'épiscope Defois qu'on a cité plus haut proférant son *je dis non !* quant aux structures de Chrétienté pour l'Europe…). On n'est pourtant qu'en 1798[548], la Révolution n'est pas même "*terminée*" (Napoléon se vantera solennellement d'y mettre le point final par le moyen du Concordat), et on croirait déjà du Maritain dernière mouture[549] !!! C'est vraiment dans ce sermon et dans le Concordat qui en sera l'exacte, juridique et logique application à la France tout entière, et par suite au monde entier, que se trouve la racine du mouvement démocrate-chrétien qui surgira plus tard, lui-même prémisses imparfaites du "troisième âge chrétien-laïc de l'Église" que Jean-Paul *Double* veut instaurer à la suite de Pie XII, à la suite de Paul VI... Pour le reste, nous avons déjà assez dénoncé théoriquement l'erreur pour ne pas avoir à y revenir.

Le commentaire de Rohrbacher, qui évidemment se gargarise d'un tel sermon à s'en décrocher la glotte, vaut son pesant d'assignats. Il croit évidemment apporter de l'eau à son moulin démocrate, le vilain diable lamennaisien, mais c'est au nôtre qu'il en apporte, … et comment ! La question préliminaire que nous nous étions posée au début de ce présent chapitre, rappelez-vous ô lecteur, était de savoir si l'élite du clergé de la fin d'Ancien-Régime était déjà convertie, ou non, au démocratisme-chrétien. Or, que nous dit Rohrbacher de l'épisode, que nous avons relaté au long à dessein ? Tout simplement que les conclavistes, les "gonds de l'Église" *(cardinales),* les principaux représentants de l'Église, l'élite universelle de l'Ancien-Régime finissant, ceux

---

547 Ce qui ne lasse pas d'étonner les historiens laïcs eux-mêmes, tel le sociologue Levillain qualifiant ce sermon de "*réflexion étonnamment moderne*" (Levillain, art. Pie VII, p. 1335, col. 2).

548 Pour bien comprendre le caractère incroyablement scandaleux du sermon de Chiaramonti, clôturant à la Noël l'an de très-mauvaise grâce 1798, il n'est pas inutile de se rappeler que, *dans cette funeste année,* les sans-culottes installèrent une république à Rome même en destituant le pape Pie VI d'une manière inqualifiable et formellement anti-chrétienne, couronnant ainsi leur *République Cisalpine* "qui avait enlevée au pape par le traité de Tolentino du 19 février 1797 les légations de Ferrare, Bologne et Romagne" (Mourre, p. 707, à l'art. "Pontificaux (États)"). Or, chose à noter, curieuse, le conseiller principal du pape Pie VI pour signer ledit traité de Tolentino *qui prophétisait la suppression des États pontifiaux,* fut… le C[al] Chiaramonti, appelé d'urgence près de lui par le pape… Jean Madiran rappelait à bon escient : "On sait, ou plutôt, apparemment, on ne sait plus, qu'en application des «droits de l'homme» la République française occupa militairement Rome le 10 février 1798, pour y faire proclamer par le général Berthier la déposition du pape Pie VI et l'abolition de la papauté, en des termes dignes de mémoire : «Depuis quatorze cents ans, l'humanité demande la destruction d'un pouvoir anti-social dont le berceau ne semble se placer sous le signe de Tibère que pour s'approprier la duplicité, la férocité, la soif de sang et l'amour pour la débauche du père des Nérons»" *(Les droits de l'homme,* p. 55, note 15). Et... à quelques mois de là, à quelques kilomètres de là, au moment même où le pape Pie VI était traîné brutalement d'exil en exil par les sbires du Directoire ("l'ambassadeur espagnol écrivait que les traitements inhumains qu'il subissait équivalaient à un lent assassinat" - Castella, t. II, p. 274), Chiaramonti, de déclarer que "*la démocratie, non, mes frères, n'est pas en opposition avec les maximes évangéliques*" *!!!* Pie VI, réduit à n'être plus que le "ci-devant pape et dernier", put lire cela, emprisonné à la Chartreuse d'Ema, près de Florence... et pleurer d'amères larmes de repentir sur son propre Bref à lui, que nous allons bientôt lire et qui, quoique destiné "à tous les français", avait peut-être inspiré Chiaramonti. Notons pour finir que cette politiquement infame *République cisalpine* pour laquelle s'était dépensé et parjuré ignominieusement Chiaramonti, ne dura pas plus de... vingt mois, "et prit fin le 13 novembre 1799 après les victoires austro-russes qui avaient obligé les français à évacuer l'Italie" (Castella, t. II, p. 275).

549 Un mot, très court seulement, à propos de Jacques Maritain. Les traditionalistes veulent distinguer un *premier* Maritain, le bon, celui qui explique lumineusement le thomisme, etc., puis un *second* Maritain, le mauvais, le quasi moderniste, qui tombe dans la démocratie-chrétienne, qui devient lamennaisien. Mais non, mais non, justement, l'évolution de Jacques Maritain est au contraire très-logique, très-normale, et pour ainsi dire... très-édifiante, comme illustrant à merveille ce que nous avons écrit : *si l'on ne rejette pas le thomisme en Politique qui CONTIENT inchoativement le démocratisme-chrétien,* on aboutit infailliblement, évidemment, au démocratisme-chrétien, pour peu qu'on désenveloppe sa pensée, et voilà précisément sommairement retracé le parcours dudit Jacques Maritain !

qui élirent Chiaramonti au souverain pontificat seulement trois ans après cet incroyable sermon, non seulement le connaissaient très bien (on a vu qu'il avait fait un certain bruit... et il ne pouvait qu'en faire, comme tout scandale[550]), *mais que probablement même, "IL SERVIT À FAIRE ÉLIRE PAPE SON AUTEUR" !*

... Mais alors, mais alors, ce serait vraiment que l'élite du clergé catholique d'Ancien-Régime était déjà convertie au "spiritualisme maçonnique en Politique", *dès l'ouverture des temps modernes,* bien entendu, ce sermon en fait foi, avec les meilleures intentions du monde ?!? Hélas, il faut répondre oui, pour peu qu'on pousse plus loin l'investigation. Cantonnons-nous au pape Pie VI, au très-princier Pie VI, très-digne, haute et belle figure d'Ancien-Régime qui peut résumer en sa personne fort représentative de la noblesse d'alors, la pensée commune de ceux qui furent les derniers chefs de la société Très-Chrétienne (son portrait présente une grande analogie avec celui de Louis XVI : même prestance noble, même haute stature épanouie et intérieurement réjouie, même grandeur de la pensée héritée des siècles Très-Chrétiens, toute engendrée par le sentiment chrétien de la dignité humaine ; son pontificat fut rehaussé par la magnificence dont il entoura le culte liturgique romain : on pourrait, sous ce rapport, lui comparer quelque peu le pape Pie XII). Mais, sous la perruque poudrée et parfumée d'encens d'Orient, *il y a déjà le rejet de l'ancien Ordre, celui Très-Chrétien.* Certes, le pape Pie VI défend avec énergie la vérité de la Foi dans l'affaire de la constitution civile du clergé, il ne pouvait faire moins d'ailleurs, certes encore, il condamne solennellement la Révolution et canonise presque le roy-martyr Louis XVI (mais, remarquez-le bien, dans son célèbre Bref qui va du reste lui attirer la haine des révolutionnaires, il ne distingue nullement la royauté française parmi les autres royautés, il ne canonise nullement Louis XVI comme chef et martyr du droit divin *théocratique* de l'Ordre Très-Chrétien...[551]), certes derechef, il a, dans l'année 1792, des velléités de former une coalition militaire anti-révolutionnaire. Cependant, à la fin de la période révolutionnaire, on assiste de sa part, ébahi, à un extraordinairement brutal et *radical* changement de cap, très-peu connu, même en son temps. Un virage *ex abrupto* à la Chiaramonti, capable de déjanter les quatre pneus en même temps. Labourons en profondeur, là encore, cette page historique, qui elle aussi va fort éclairer notre sujet.

---

550 "Cette homélie devait être vivement critiquée en Italie et en France", précise quand même Gaston Castella, historien pourtant mondain (t. II, p. 301). Rapportant lui aussi ce sermon, il cite une phrase de Chiaramonti que nous n'avons pas trouvée dans Rohrbacher, mais que Levillain rapporte également, et qui n'est vraiment pas piquée des vers : "SOYEZ TOUS CHRÉTIENS, ET VOUS SEREZ D'EXCELLENTS DÉMOCRATES" !!! C'est l'exact résumé synthétique de la doctrine de Marc Sangnier, CENT VINGT ANS AVANT LUI...!!! "Cette sorte d'équation : christianisme = démocratie, démocratie = christianisme, s'affirme de plus en plus audacieusement [chez Marc Sangnier, à partir de 1905]. «Qui dit démocratie, proclame Marc Sangnier au Congrès de Belfort en 1905, dit catholicisme… Le christianisme engendre la vraie démocratie» — «Il ne saurait y avoir de démocratie contre le christianisme» (Fernessole, pp. 277-278). Cherchez où est l'erreur, la différence avec le sermon de Chiaramonti…? (mais n'y restez pas trop longtemps, ce n'est pas comme dans les images d'Épinal : IL N'Y A PAS D'ERREUR).

551 Pie VI, dans son Allocution postérieure à la décapitation de Louis XVI, pose même l'affirmation de l'illégitimité constitutionnelle de la Révolution française, affirmation de droit qu'hélas, nous n'allons pas tarder à le voir, il démentira par la suite (du moins, le bon droit aura été posé au moins une fois par la papauté...) : "Louis XVI, dit-il dans cette allocution, la plus magnifique peut-être et à coup sûr la plus saintement audacieuse du Bullaire romain, Louis XVI a été condamné à la peine de mort, et la sentence a été exécutée. Quels hommes ont donc rendu un semblable jugement ? Quelles manoeuvres l'avaient donc préparé ? La Convention nationale, qui s'était établie son juge, *en avait-elle droit ?* NULLEMENT [... précise donc formellement Pie VI, et ceci est à retenir car c'est dénier aux instantes politiques de la Révolution *et à tout ce qui s'ensuivra* toute légitimité, toute validité]. Cette Assemblée, après avoir aboli la royauté, le meilleur de tous les gouvernements [ô bon pape Pie VI, ce n'est pas seulement cela, la royauté, en France, et justement tout le problème est là, dans cette formule d'inspiration thomiste !...], avait transporté l'autorité publique dans les mains du peuple, incapable d'écouter la raison et de suivre aucun plan de conduite, sans discernement pour apprécier les choses, réglant la plupart de ses décisions, non sur la vérité, mais sur ses préventions, inconstant, facile à tromper et à se laisser pousser au mal, etc. (...) Ô France ! France, que nos prédécesseurs proclamaient *le miroir de tout le monde chrétien et la colonne immobile de la Foi* [magnifique formule dont nous ne connaissons pas le pontifical auteur], toi qui marchais, non à la suite, mais à la tête des autres nations, etc." *(L'Église romaine en face de la Révolution,* Crétineau-Joly, t. 1, p. 179).

"Après l'armistice de Bologne [signé le 23 juin 1796 entre Bonaparte et Pie VI, pour empêcher le sac des États pontificaux et surtout celui de Rome], des négociations s'engagent en effet entre le gouvernement français et le Saint-Siège. Pierrachi [représentant du Saint-Siège] est envoyé à Paris pour conclure un accord définitif. Or, cet accord doit régler deux question essentielles : la pacification politique de l'Italie où le Pape exerce un pouvoir temporel, la pacification religieuse de la France où, chef spirituel, il doit, d'une part, mettre fin aux divisions des catholiques *et, d'autre part, enjoindre au clergé comme aux fidèles l'obéissance au pouvoir établi.* DÈS JANVIER 1796, lors des premières ouvertures, à son agent Rither qui lui indique les territoires, les prestations en nature, les objets d'art qu'on peut exiger de Rome vaincue, Delacroix [alors ministre du Directoire] observait que ce projet négligeait L'ESSENTIEL, *à savoir la promesse du Pape d'intervenir pour faciliter la soumission du clergé réfractaire* [… Voilà le grand point ! Que les méchants, donc, comprennent fort bien ! Car par "réfractaire", Delacroix entendait bien sûr, et la précision est à peine utile, *les prêtres catholiques,* ceux qui avaient refusé la constitution civile du clergé !] : *«Il faut nécessairement,* écrivait le ministre, *que,* dans les considérants, *le Pape déclare* à peu près *que,* pour prouver le désir qu'il a de faire rentrer dans le devoir [!!!] ceux des citoyens français qu'on a cherché à égarer par fanatisme [!!!] et à pousser à la révolte contre les lois sous prétexte de religion, *il a proposé d'entrer en négociations de paix avec la République française»*"[552]. C'était, on l'a compris sans peine, vouloir faire reconnaître par l'Église la légitimité du pouvoir politique issu de la Révolution (car un principe juridique de base est que l'on ne peut rentrer en négociations de paix qu'avec un partenaire dont on reconnaît la validité, la légitimité)…

Or, "averti de ces intentions, le Pape fait donc rédiger, le 5 Juillet 1796, le Bref *Pastoralis sollicitudo* QUI DONNAIT, SUR CE POINT, ENTIÈRE SATISFACTION AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS[553] [… le très-antichrétien Directoire !!, un des pires de la Révolution !!!]. De ce Bref, Pierrachi ne fit aucune mention ; les négociations prennent en effet immédiatement une tournure défavorable ; le Directoire, inspiré par Grégoire, exigeait une Bulle pontificale qui désavouerait et annulerait tous les actes et écrits émanés du Saint-Siège depuis 1789, ce qui impliquait la reconnaissance de la Constitution civile solennellement condamnée. À Florence, une nouvelle tentative pour aboutir à un accord ne réussit pas davantage ; à son tour, le plénipotentiaire pontifical Caleppi renonce à produire la lettre de Pie VI. Mais à Rome, le représentant français, Cacault, a eu connaissance du Bref et, le 3 août, envoie à Delacroix un exemplaire de ce document qui portait l'estampille de la Chambre apostolique. Delacroix, qui saisit toute l'importance de ce document [… et comment, les amis !], s'empresse de le publier dans *Le Rédacteur.* L'impression fut énorme [il y avait de quoi, en effet !] et l'accueil reçu, on le devine, fort mêlé.

"Après avoir rappelé que le souci de sa charge lui fait un devoir d'éclairer tous les fidèles et «particulièrement ceux qui sont soumis à de fortes tentations» [... vous allez voir lesquelles, ô malheureux lecteur !!!], le Pape déclarait : «Nous croirions manquer à Nous-même si Nous ne saisissions pas avec empressement toutes les oc-

---

552 R. Guyot, *Le Directoire et la paix de l'Europe,* p. 179, cité par le chanoine J. Leflon dans *Monsieur Émery, l'Église d'Ancien-Régime et la Révolution,* p. 417.

553 Castella nous en dit sobrement et presque pudiquement ceci : "Bonaparte tenta de négocier une entente avec le Souverain Pontife et lui fit demander une bulle reconnaissant la constitution française. *Le pape s'y montra disposé par gain de paix et prépara un bref,* Pastoralis sollicitudo" (t. II, p. 60).

casions de vous exhorter à la paix *et de vous faire sentir la nécessité d'être soumis AUX AUTORITÉS CONSTITUÉES.* En effet, c'est un dogme reçu dans la religion catholique que l'établissement des gouvernements est l'ouvrage de la sagesse divine [... le gouvernement très-révolutionnaire et anti-chrétien du Directoire, destructeur des gouvernements qui, dans leur fondation, étaient *véritablement* l'ouvrage de la sagesse divine, était donc, lui aussi, l'ouvrage... de... "la sagesse divine" : en vérité, quelle folie diabolique !!! ces propos sont vraiment inouïs !!!], pour prévenir l'anarchie et la confusion et pour empêcher que les peuples ne soient ballotés çà et là comme les flots de la mer [mais, mais, enfin... mais qui "ballotaient" bien ainsi les peuples ? Qui avaient renversé l'Ordre social ? N'étaient-ce pas les révolutionnaires réfugiés dans le Directoire ?!? Et c'est ceux-là que le pape reconnaît être revêtus du pouvoir d'assurer... l'Ordre !!! Mais par quel prodige incroyable cette folie du diable s'est-elle insinuée dans la tête du pape ??? La réponse est hélas *diaboliquement* simple : par la profession de foi scolastico-thomiste en matière politique, qui veut que les société *en soi* sont valides *par elles-mêmes,* principe ici poussé à fond, jusqu'à l'absurdité la plus totale, en même temps que la plus impie...]. (...) «Ainsi, Nos chers fils, ne vous laissez pas *égarer* [… Tuediable ! voilà qui ne manque pas de saveur sous la plume de celui qui s'égare comme on ne peut le faire plus sur cette terre !] ; n'allez pas, par une piété mal entendue [… le sacrifice de sa vie pour la défense de l'Ordre Très-Chrétien et le subséquent rejet du *désordre* révolutionnaire : *une piété… MAL ENTENDUE ! Les chouans sont morts pour UNE PIÉTÉ MAL ENTENDUE !!!*], fournir aux novateurs l'occasion de décrier la religion catholique [Léon XIII se servira exactement du même hypocrite faux-prétexte pour obliger les consciences catholiques françaises au Ralliement...], votre désobéissance serait un crime qui serait puni sévèrement non seulement par les puissances de la terre, mais qui pis est, par Dieu même qui menace de LA DAMNATION ÉTERNELLE ceux qui résistent à la puissance [… horrible, abominable phrase !!! Anathème, malheur, trois fois, mille fois malheur au pape qui osait enchaîner ainsi, de tout le poid de son autorité de Vicaire de Jésus-Christ, la conscience des fidèles au Satan politique incarné dans le nouveau gouvernement issu de la Révolution !!! Pie VI certes sera bien puni, et finira sa vie par un quasi-martyre, nous serions tentés de dire : *heureusement pour lui ;* car cette phrase, si elle est vraiment de lui, lui méritait formellement l'enfer éternel dont il osait menacer les héroïques fidèles martyrisés de l'Ordre Très-Chrétien].

"«Ainsi, Nos chers fils, Nous vous exhortons, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ *[… au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ !!!]*, à vous appliquer de toutes vos forces à prouver votre soumission à ceux qui vous commandent [le pape ose invoquer le Nom de Jésus-Christ devant Lequel "tout genoux doit fléchir", pour obliger à l'obéissance *la plus soumise* envers ceux qui... *refusent formellement de fléchir le genoux devant Lui dans la chose publique !!!].* Par là, vous rendrez à Dieu l'hommage d'obéissance qui lui est dû [… le raisonnement de fond est tellement satanique que les bras nous en tombent...], et vous convaincrez vos gouvernants que la vraie religion n'est nullement faite pour renverser les lois civiles [le pape raisonne comme si les lois révolutionnaires manifestaient l'ordre social naturel, comme si les coupeurs de têtes étaient des hommes de bonne volonté voulant le bien commun : on croit cauchemarder ; en tous cas, voyez comme le faux-prétexte lâche, imbécile et vicieux du pape Léon XIII pour obliger au *Ralliement* n'est pas d'hier...]. Votre conduite les convaincra tous les jours de plus en plus de cette vérité, elle les portera à chérir et à protéger vo-

tre culte [… quel imbécile raisonnement !] en faisant observer les préceptes de l'Évangile et les règles de la discipline ecclésiastique [les chers tigres et autres chéris cochons de boue vont devenir de doux agneaux et de tendres chatons si on leur suce *chrétiennement* les pieds : *ils feront alors observer l'Évangile…].* Enfin, Nous vous avertissons de ne point ajouter foi à quiconque avancerait une autre doctrine que celle-ci comme la véritable doctrine du Saint-Siège apostolique [voyez comme nous sommes loin de l'hésitation et de l'atermoiement, c'est au contraire un soutien sans réserve à la puissance révolutionnaire, et subséquemment les pires foudres lancées *par Dieu, les hommes et le pape,* contre ceux qui ne voudraient pas emprunter cette nouvelle voie démocratique...]. Et Nous vous donnons avec une tendresse toute *paternelle* [… ah !, nom d'un chien !, RIEN, non, vraiment RIEN, n'aura été épargné au malheureux fidèle de ce temps-là !!!] Notre apostolique Bénédiction»[554].

"Ces principes affirmés par le Chef de l'Église, le Supérieur général les avait pour son compte constamment suivis et constamment rappelés [pendant toute la période révolutionnaire — l'auteur parle ici de l'abbé Émery, grand-clerc de cette époque qui alla sans cesse dans le sens d'une compromission avec les nouvelles "autorités constituées" ; car, encore un exemple de plus, pour ce grand-clerc d'Ancien-Régime, saint homme à la Rohrbacher, il n'y avait nul droit divin direct en Politique, conséquemment, il fallait donc s'aboucher avec lesdites nouvelles "autorités constituées"[555] ; or, son influence fut très-grande pendant toute la période révolutionnaire au sein du clergé français voire même romain : au pire moment de la tourmente révolutionnaire, celui que P. de la Gorce appela «l'éminence grise de l'Église gallicane»[556], par de rusées et fort subtiles complicités avec les "nouvelles autorités constituées", résidait toujours à Paris, même en pleine Terreur, sans être inquiété !! ; et de là, avec bénédiction de Rome, il fut celui qu'on consultait sur les affaires de France, le maître à penser de l'Église gallicane jusqu'à Napoléon qui, d'ailleurs, fit de ce prêtre saint dans son privé, "l'un de ses conseillers favoris"[557]...]. Aussi s'empresse-t-il d'assurer au Bref pontifical une très large diffusion. Les *Annales de la religion* le publient en septembre, les *Annales catholiques* le reproduisent par deux fois en tête de leur numéro 19, puis avec le texte latin dans leur numéro 21. Pour atteindre les milieux où ne pénètrent guère ces deux journaux, M. Émery imprime à son tour une traduction du texte pontifical [… au coude-à-coude donc, pour ce faire, avec l'infâme abbé Grégoire !] ; cette traduction, il la répand et la fait répandre par ses amis [quel zèèèle !, quel zèèèle les amis !, *le même,* notez-le, que celui de nos évêques français actuels pour promouvoir le laïcisme !]"[558].

---

554 Bref *Pastoralis sollicitudo,* p.p. P. Pisani, *L'Église de Paris et la Révolution,* III, pp. 109-110.

555 Il ira dans ce sens jusqu'à la limite insupportable de la servilité, de la veulerie, voire de la malhonnêteté intellectuelle insoutenable. Un seul exemple. Le serment que le Directoire fit prêter l'an V de la République, incluait une déclaration explicite "de *haine* à la royauté". Émery, sans jamais vouloir quitter sa position de reconnaître les nouvelles "autorités constituées" adoptée par lui dès le début de la Révolution, se disculpa toujours de donner un quelconque mot d'ordre sur ce qu'il fallait faire dans ce cas précis, signer ou non (signer était faire profession de haine envers une catégorie de prochain, en l'occurrence les roys, ce qui est formellement incompatible avec la profession de foi chrétienne ; ne pas signer, c'était se mettre en infraction avec les nouvelles "autorités constituées")... Émery était là bel et bien coincé dans ses petites sinuosités intellectuelles et ses subtils *distinguos*, il se contenta donc de ne... rien dire, de ne donner… aucun mot d'ordre. Et voilà à quel genre d'impasse insurmontable on voit se vouer infailliblement, tôt ou tard dans leurs impures caresses aux "nouvelles autorités constituées", les contempteurs *scolastiques* de l'Ordre Très-Chrétien !

556 Dans *Histoire religieuse de la Révolution,* IV, p. 161.

557 Leflon, p. 431.

558 Leflon, pp. 416-419. Cet ouvrage, dans le cadre d'une biographie du cher abbé Émery, est en fait une apologie dénuée de tout sens moral, jusqu'à l'ignoble, de la copulation (pardon) du pouvoir religieux avec le pouvoir politique, quelqu'il soit, fut-il ANTICHRÉTIEN (non, non, soyez assuré, ô lecteur, que jamais, jamais un laïc ne pourra aller aussi loin dans la perversion politique qu'un prêtre comptant ses deniers dans la besace des "autorités constituées"...). La date de sortie de ce livre, 1945, n'était

Le contenu doctrinal dudit Bref était tellement scandaleux, tellement antichristique, que les malheureux défenseurs de la Foi, tel le premier biographe de Pie VII pour le sermon de Chiaramonti, mirent logiquement en doute son authenticité, dès qu'il leur tomba dans les mains. Deux cents ans après, lorsque nous lûmes à notre tour cette pièce, nous avons eu la même *saine* réaction. Non, ce n'était vraiment pas possible, qu'on ne nous raconte pas d'histoire, ce ne pouvait absolument pas être le *pape,* Pie VI, qui avait promulgué ce diabolique Bref. Mais, mais… si, hélas, l'étude historique de ce point ne laisse aucun doute possible : *ce Bref est bien authentique.* C'est peut-être incroyable, mais c'est vrai. Avant de poursuivre, il n'est évidemment pas inutile de bien asseoir cette authenticité *indubitable, indéniable,* du document pontifical dont s'agit : "(...) Ceux que gêne et mécontente le Bref pontifical [sussure le gros chanoine saint-sulpicien rédacteur de l'ouvrage, pour lequel, bien entendu, ces gens-là sont les affreux, les vilains] choisissent, pour combattre son effet, un autre terrain que celui des distinctions théologiques ; ils attaquent son authenticité. «Accuser le Pape de trahir les intérêts de l'Église, les convenances tout au moins s'y opposaient [… à grand'tort ! car la Vérité, elle, ne s'y opposait nullement ! Car en fait, de quoi s'agissait-il, sinon que le pape osait se servir de l'Autorité suprême de Dieu et de l'Église pour étouffer toute résistance aux rebelles de l'Ordre Très-Chrétien : il y avait là vraiment cent mille raisons d'"accuser le Pape de trahir les intérêts de l'Église" !!], et ce furent surtout des laïques, plus royalistes que chrétiens [pure et méprisable calomnie de la part de ceux qui, par leur démocratisme, sont *véritablement* quant à eux plus laïques que chrétiens], qui firent entendre des propos malsonnants. On se contentait de dire que le Bref était faux, inventé de toutes pièces, dépourvu des caractères les plus manifestes d'authenticité. On ajoutait que le Pape lui-même s'était indigné de l'audace de ceux qui avaient fabriqué cette pièce, et les colporteurs de nouvelles faisaient circuler des lettres venant de Rome qui donnaient les détails aussi précis que fantaisistes ; elles racontaient que Pie VI, rompant enfin le silence, avait déclaré publiquement que l'acte de soumission était criminel et impie» [... c'était, en fait, de la part de ces malheureux fidèles, imaginer l'attitude du pape qui aurait été *normale,* en pareille occurrence…][559]. De fait, le nonce de Lucerne, interrogé, répond que «si Sa Sainteté avait voulu publier un *pareil* Bref [notez bien le qualificatif péjoratif, le mépris du nonce...], elle ne se serait pas écartée de la voie qu'elle avait tenue d'autres fois dans de semblables occasions, c'est-à-dire qu'elle l'aurait envoyé aux évêques»[560]. Mais si le Pape se proposait d'envoyer son Bref aux évêques, pourquoi l'avoir adressé «à tous les fidèles du Christ, catholiques, résidant en France» ? D'autre part, l'enquête serrée à laquelle procède le Directoire, les affirmations catégoriques de Cacault, établissent nettement l'authenticité de la Lettre pontificale. M. Émery, de son côté, parvient à la même certitude. «Nous sommes parfaitement assuré, écrit-il le 3 novembre 1796 à M. de Bausset, que le Directoire n'a pas fait fabriquer le Bref, comme certains le prétendent, qu'il a été imprimé à Rome. M. Gérard,

évidemment pas du tout innocente. 1945, c'était Pétain... c'était de Gaulle : un certain retournement de veste *intégral,* à 180°, devait broyer bien des consciences ecclésiastiques : il s'agissait donc pour l'auteur de régler leur compte aux "scrupules" et autres "remords" de certains clercs de se rallier au gaullisme... en montrant *le bon exemple* d'un saint prêtre en son privé (mais abominable en son public) qui fit soumission *absolue* aux "nouvelles autorités constituées" de la Révolution, suivant en cela les papes Pie VI, Pie VII, etc., les royalistes et autres *admirables* Cadoudal, et de nos jours gaullistes les Bastien-Thiry, étant évidemment les "méchants", les "rebelles".

559 P. Pisani, *L'Église de Paris et la Révolution,* III, p. 105.

560 *Annales de la religion,* III, p. 477.

grand-vicaire de Lyon, résidant à Saint-Maurice, l'a reçu de Rome»[561] [ainsi donc, on ne peut entretenir aucun doute, c'est bel et bien un Bref authentique de Pie VI].

"Cependant, si la Lettre pontificale n'est point l'œuvre d'un faussaire, elle manque, faute de publication officielle, du caractère essentiel qui eût engagé et la responsabilité et l'autorité du Saint-Siège ; le brutal renvoi [par les comparses du Directoire] de Pierrachi, l'intransigeance du Directoire, l'arrêt des négociations empêchent de la produire. Selon le mot de M. Pisani, «elle demeure à l'état de projet mort-né»[562] [!]. Sa publication officieuse, toutefois, ne resta pas inutile**.** *Elle servait d'abord les desseins du Saint-Siège et répondait à un calcul* [ici, on avertit le lecteur qu'on pénètre dans l'ignominie des raisonnements cléricaux... du Saint-Siège :] Assez mortifiée par les procédés cavaliers du gouvernement français, la Cour romaine n'était nullement fâchée d'infliger une petite leçon de diplomatie à ces maladroits qui avaient manqué une si belle occasion [... commente le biographe de l'abbé Émery, avec une absence de sens moral complète, se félicitant seulement de voir l'Église et les "nouvelles autorités constituées" se crêper le chignon comme dans tout ménage qui *s'entend bien*, étant déjà pratiquement cul et chemise...]. «Grâce à la complicité d'Azara et peut-être à celle de Cacault, des indiscrétions calculées firent savoir au Directoire combien il avait été près d'un accomodement [précisément, ce n'est que trop vrai ! Exactement donc comme, sous Pie XI, Hitler aurait très bien pu s'entendre avec le Vatican s'il l'avait voulu... C'est en effet incroyable mais on se rend compte que LES GRANDS-CLERCS SONT ENCORE PLUS PERVERTIS QUE LES PIRES ENNEMIS DU CHRIST SUR LA CHOSE POLITIQUE !!! Si les Grégoire, Talleyrand, Staline, Hitler, etc., les avaient suivi, le règne de l'Antéchrist serait certainement *déjà* advenu en ce monde ![563]] ; l'empressement de Delacroix à répandre la Lettre du Pape [… comme on le comprend ! Lui, au moins, il saisit où est son devoir de révolutionnaire, et il le fait !], son désappointement quand il sut qu'il avait colporté une pièce de nulle valeur [c'est-à-dire : quant à l'officiel diplomatique, veut dire l'auteur, mais nullement quant à l'authenticité du document], prouvent qu'on avait frappé à l'endroit sensible. C'était la revanche courtoise de l'affront fait à Pierrachi, et les Directeurs, quelque peu bernés, comprirent alors que la diplomatie ne se fait pas avec les nerfs»[564] [commente l'auteur insensé, plus fou que fou, avec une absence de sens moral politique extraordinaire : ah, en vérité !, il s'agissait bien de ces misérables petites querelles de basse-cour entre mari et femme *salement accouplés,* alors que le fond du problème était, par la reconnaissance de la légitimité des instances politiques révolutionnaires, l'abolissement radical de l'Ordre Très-Chrétien, ordinairement nécessaire au salut éternel de tout homme venant en ce monde...!!!].

"En prouvant, d'autre part, *que le Pape, indépendant vis-à-vis des régimes et des partis, accepte et conseille la reconnaissance des gouvernements de fait, cette publication ouvrait la voie à des négociations futures et préparait l'avenir [vous lisez bien : il s'agit du pape Pie VI, pas de Pie VII !].* ASSURER LA DIFFUSION DU BREF PONTIFICAL, C'ÉTAIT DONC FAVORISER LA TACTIQUE DU SAINT-SIÈGE, ET RÉPONDRE À SES SE-

---

561 *À Bausset,* 3 novembre 1796, D. E., VI, 2.

562 P. Pisani, *L'Église de Paris et la Révolution,* III, p. 100.

563 … Hélas ! qu'on ne croit pas à une exagération de notre part ! Lors du concordat avec Mussolini, Pie XI n'avait-il pas dit : "*S'il le fallait pour la paix du monde et le bien des âmes [?], je signerai un concordat avec le diable*", ce que notait Julien Green dans son Journal, un rien intrigué *(Œuvres complètes,* IV, pp. 348-349)... Certes, la bonne motivation des papes concordataires est évidente, mais non moins le fait qu'ils ne voient aucun empêchement d'ordre spirituel *à frayer avec le diable,* pour, ô folie peu croyable !, faire avancer… le Règne… du Christ !!

564 *Ibid.,* p. 101.

CRÈTES INTENTIONS [ce n'est pas nous qui le disons]. Delacroix, trop pressé, ne soupçonna nullement ce calcul assez subtil de la finesse romaine [l'auteur, religieusement et politiquement vicieux, se *glorifie,* dans un aveuglement de l'esprit peu croyable, de la *finesse* de Rome pour faire passer au monde son message de l'APOSTASIE de la politique Très-Chrétienne : ah, en effet ! comme il s'agit bien de glorifier et de vanter ses supérieurs quand ceux-ci *renient Dieu en Politique* et quasi leur raison d'exister en ce monde !…] et fit le jeu de ses partenaires plus adroits [tu parles !!], en communiquant au *Rédacteur* le Bref *Pastoralis sollicitudo.* Le Supérieur général [l'abbé Émery], pour d'autres motifs, servit avec la même inconscience la diplomatie pontificale ; en répandant la Lettre de Pie VI, il visait simplement à garantir par son autorité les principes de soumission et de loyalisme [qu'Émery rendit... à TOUS les pouvoirs successifs qui ont défilé pendant la période révolutionnaire, Leflon n'est nullement gêné, bien au contraire, de l'établir dans son bouquin !] qu'il avait toujours défendus. Mais il arriva que pour appuyer sa propre thèse [et la faire triompher auprès de prêtres d'esprit *catholiquement* anti-concordataire], il donna à ce document sensationnel [oui, certes], le retentissement désiré par ses auteurs *[d-é-s-i-r-é* par le pape Pie VI et la cour romaine, vous voyez, on nous le dit]. C'était, sans le vouloir, réussir un coup double et le réussir parfaitement"[565], conclut dans une autosuffisance et une indécence morales et politiques insupportables, le chanoine engorgé et repus de graisse concordataire rédacteur de ces abominables lignes écrites à la fausse gloire de l'abbé Émery.

Mais revenons sur la doctrine développée dans cet incroyable Bref de Pie VI que nous venons de rapporter quasi *in extenso*. À notre connaissance, il n'existe pas, sur la question politique constitutionnelle, un document ecclésiastique moderne pro-concordataire plus pernicieux dans son renversement radical des valeurs. Pie VII, puis Léon XIII ne feront que suivre sur la lancée, d'une manière qu'on pourrait dire moins radicale, en essayant de donner une assise théologique quant à Léon XIII, au programme qu'il trace. *En vérité, la doctrine développée y est si antéchristique, si satanique, qu'on en reste interdit un moment, comme paralysé par la puissance d'iniquité, par la malice même qu'il véhicule.* Comment se fait-il que les papes aient pu en arriver à penser puis à émettre des choses doctrinalement si *antéchristiques* en Politique ?!? C'est inouï, tout-de-même !… Considérez un moment en esprit, par exemple, le chouan qui avait lutté héroïquement et sans compter pour l'Ordre Très-Chrétien, pour le Roy de France, "vive image" du Christ qui ne meurt pas plus que Lui parce qu'il est sa manifestation PERSONNELLE dans la chose politique, "vive image" dont Dieu ne s'est nullement dépris, digne et simple héros qui ne se soutenait moralement qu'en pensant au pape, l'autre "vive image" du Christ, heureusement encore bien assis là-bas sur le Siège de Pierre, ce qui donnait bien de l'espoir pour le combat Très-Chrétien[566]... En rentrant chez lui en 1797 après de longs mois d'atroces et héroïques luttes, dans sa Vendée natale (… que dis-je *chez lui ?,* quand le pauvre malheureux ne trouvait plus ni sa chaumière, ni sa femme, ni ses enfants, tout ayant été rasé, détruit,

---

565 Leflon, pp. 420-422.

566 Les chouans, en effet, se soutenaient dans leur espoir de restauration en pensant que la papauté restait debout, militait pour le *bonum certamen :* par-là même, tôt ou tard, se disaient ces héros, l'ordre du Bien ne peut que vaincre. Le chanoine Billaud, arrière-petit-fils de catholiques chouans qui avaient rejoint les rangs de l'anticoncordataire *Petite-Église de Vendée,* décrit dans son ouvrage, que, loin de croire que Pie VII avait signé le Concordat avec Napoléon, ces braves gens avaient tous accroché au-dessus de leur lit son portrait et faisaient leurs prières du soir à genoux devant lui… Les malheureux ! Si on leur avait dit à quel point le pape les TRAHISSAIT…!

violé, atrocement martyrisé, tué à petits feux, cuit dans le four à pain familial, la peau de leurs fesses tannée pour faire des culottes aux... sans-culottes -hélas on ne fait pas de jeux de mots douteux, c'est *exactement* ce qui est arrivé à Nantes-, lui-même, pauvre et héroïque victime, perclus de douloureux rhumatismes pour le reste de ses tristes jours parce qu'il avait passé ses nuits *pendant de longs mois dans un terrier* qu'il s'était creusé en forêt : cela s'est vu), en revenant chez lui disions-nous, harassé, exténué, famille et chaumière affreusement décimées, ruinées, il pouvait trouver pour le consoler de son dévouement héroïque de martyr, sous la pierre calcinée et fendue de l'âtre, un Bref de son père spirituel qui... le menaçait des plus terribles foudres ecclésiastiques, des anathèmes les plus formels, *du feu éternel de l'enfer,* s'il "résistait aux nouvelles autorités constituées" !!! Il y avait de quoi perdre la Foi ou tourner fou furieux. Ou plutôt aller trucider le pape et toute la cour romaine. Qu'en aurait bien pensé mon ancêtre, M. l'abbé Joseph Morlier, mort martyr à la citadelle de l'île de Ré en 1799…?

Mais concluons ce premier point de notre démonstration. On voit donc que quand Rohrbacher se vante, guilleret, dans son *Histoire, etc.,* que Chiaramonti a été élu par les conclavistes *pour ses opinions démocratiques,* il sait parfaitement bien ce qu'il dit, il est dans le vrai le plus vrai. Dès la fin du pontificat de Pie VI, il s'agissait bel et bien, pour les grands-clercs (ou du moins les "décideurs" parmi eux, car bien des grands-clercs restèrent très Ancien-Régime pendant tout le XIX^{e} siècle… tout en se faisant remettre à niveau républicain par les "décideurs" dans les moments importants et les décisions graves), de s'aboucher avec les nouvelles "autorités constituées", avec la nouvelle forme politique démocratique, et le *très-démocrate* Chiaramonti fut donc élu POUR SIGNER LE CONCORDAT. C'est-à-dire pour abolir sacrilègement dans son principe même, par un véritable crime de lèse-majesté divine, l'ère "chrétienne-sacrale".

⚜ ⚜
⚜

À ce sujet, pour tâcher d'expliquer un peu cette abominable voie dans laquelle les grands-clercs s'engageaient avec l'ardeur qu'on a vu, et qui aboutira à l'abomination de la désolation dans le Lieu-Saint, c'est-à-dire à la *Liberté Religieuse* du concile Vatican II, lui-même prodrome très-certain du règne de l'Antéchrist, il ne faut pas manquer, pour une juste appréciation des choses, de préciser que les papes et les cardinaux de la fin d'Ancien-Régime avaient quelque excuse de soutenir la forme républicaine-démocrate, par la raison des fort mauvais traitements auxquels ils avaient été soumis par la plupart des cours royales européennes, très-notamment celles bourboniennes hélas, depuis déjà pas mal de temps, au bas mot depuis les *Traités de Westphalie* (1648).

Depuis la Renaissance, il est trop vrai que les roys et les princes tendaient à affranchir sans cesse un peu plus leur Autorité politique de l'Autorité spirituelle de l'Église, du joug du Christ qui pourtant est doux, trouvant à tort la suréminence de cette dernière sur la leur de plus en plus insupportable (lire l'historique détaillé que nous donnons de cette mauvaise pente pré-révolutionnaire dans la note de fin de texte [x]). Les procédés injustes et injurieux de Louis XIV envers le pape Innocent XI sont bien connus, mais il faut souligner que personne à son époque ne s'en choqua

outre-mesure, car ils manifestaient bruyamment le fond des coeurs[567] (même quand le "roy-soleil" osa déclarer orgueilleusement et fort insolemment au pape : "Vous êtes sacré avec une huile venant de la terre, et moi avec une huile venant du ciel"…!). L'espèce de sourde coalition, de très-mauvaise volonté des cours royales et princières dans leurs rapports avec le Saint-Siège, qu'on peut faire partir du traité de Wesphalie dans sa forme radicale, "joséphiste", atteignit d'ailleurs des limites vraiment insupportables, scandaleuses, dans l'affaire de la suppression des jésuites, jusqu'à martyriser presque physiquement le malheureux pape Clément XIV (1769-1774). Si l'on en croit Crétineau-Joly, l'ambassadeur d'Espagne s'était en effet mis à tâche d'harceler *tous les jours* ce pauvre pape qui, peut-être, s'était fait élire sous promesse de dissoudre l'ordre des jésuites, si bien qu'un jour, Clément XIV, pour toutes réponses, lui découvrit ses avant-bras couverts de boutons, lui disant : "Voyez dans quel état vous me mettez !" Le malheureux pape finit par céder toutefois, les jésuites furent dissous, et Clément XIV mourut quelques mois après dans de terribles tourments moraux, heureusement assisté miraculeusement par saint Alphonse de Liguori, en bilocation. Conséquemment, l'autorité spirituelle de l'Église, qui n'était plus soutenue par les jésuites, fut par la suite encore plus radicalement abaissée sous l'impatient sceptre des cours royales devenues césaristes, philosophes, humanistes, arrogantes, voire déjà ouvertement rebelles, devant le Spirituel. À partir de la suppression des jésuites, la révolte contre l'autorité de l'Église, loin de cesser, ne fit en effet que s'accentuer d'un formidable bond en avant, comme il arrive toujours quand on faiblit devant un méchant qui n'a nullement l'intention de se convertir.

Un péché en entraîne un autre. Certains grands-clercs, fatigués à leur tour, se dirent qu'un changement fondamental de régime politique serait peut-être souhaitable et qu'il serait sûrement plus facile de propager la Religion directement avec les *peuples* eux-mêmes que par l'intermédiaire des *roys* Très-Chrétiens devenus régaliens. ET ILS PURENT SE DIRE CELA PARCE QU'EN POLITIQUE, ILS AVAIENT L'ESPRIT PERVERTI PAR LA SCOLASTIQUE. C'était pourtant, la suite le montrera assez, tomber de Charybde en Scylla (que furent bien, en effet, les exactions des ambassadeurs Très-Chrétiens contre les papes à côtés de celles des sbires du Directoire qui firent mourir Pie VI, et celles de Napoléon harcelant Pie VII à Fontainebleau, jusqu'à lui arracher ce cri de désespoir : "Je mourrai fou comme Clément XIV !" ? En attendant les persécutions haineuses et excommunicatrices de la III^e^ République ?)... Pie VI lui-même, malgré quelques velléités militantes anti-révolutionnaires au début de la Révolution, *ne croyait plus à la restauration de l'Ordre Très-Chrétien,* l'Histoire nous l'enseigne très-sûrement et on ne fait pas là seulement allusion au très-scandaleux Bref de 1796 : *deux ans avant la parution de ce Bref,* en 1794, le pape Pie VI refusait déjà de patronner la formidable coalition militaire anti-révolutionnaire que le ministre anglais Pitt voulait *très-providentiellement* mettre en route (sur ce sujet fort important, lire l'historique que nous en faisons, dans la note de fin de texte [y])… *Les grands-clercs, ou du moins la fraction influente et aux postes de commande parmi eux (les*

[567] "Louis XIV, si chatouilleux quand il s'agit d'ingérence [du Spirituel] dans l'ordre temporel, multipliera les incursions dans l'ordre spirituel et ne cessera guère de harceler le Pape. Qu'à de tels principes viennent s'ajouter l'orgueil de la puissance absolue et du succès, l'ombrageuse passion de la gloire, la constante influence de ministres hostiles au Pape et de parlementaires dont les plus modérés disaient, avec le président de Harlay, «qu'il fallait baiser les pieds du Pape et lui lier les mains», on peut conjecturer jusqu'à quels schismatiques abîmes eût glissé le royaume si Louis XIV n'avait pas conservé un fond solide de religion. Grâce à Dieu, il l'avait conservé [... oui, *grâce à Dieu,* pas à Louis XIV !]" *(Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928,* M^gr^ Baudrillart, Éd. Spes, en six fascicules.- 4^e^ Conférence, pp. 16-17).

"*décideurs*", *comme on dit de nos jours anglicisés), en vinrent donc, juste avant la Révolution, à soutenir la cause républicaine-démocrate, et finalement se firent les ardents propagandistes d'un modèle de société républicaine-chrétienne pour mettre sur la touche les roys et les princes, évidemment… sans droit divin direct.* Ainsi, le péché véniel de l'homme épousant un autre péché véniel de l'homme aboutissait à un péché *mortel* qui fit rentrer Satan dans le jeu. Les mauvaises moeurs politiques des cours européennes jointes aux mauvaises théories des clercs en matière politique : il ne manquait plus que l'étincelle de la Révolution pour tout faire sauter. Et c'est hélas ce qui arriva. Les grands-clercs de la fin d'Ancien-Régime qui versèrent dans le républicanisme, telle charrette au fossé, ne virent pas, en tous cas, qu'ils ajoutaient un péché politique des clercs au péché religieux des chefs d'États Très-Chrétiens, qu'au contraire d'annihiler celui-ci, ils le multipliaient par deux, qu'en tout état de cause ils n'avaient pas le droit de détruire le Principe du droit divin direct, la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD si miraculeusement mise en route par Dieu aux assises de la France comme nous l'allons voir dans les derniers chapitres, sous prétexte que les hommes qui en étaient les mandataires étaient devenus indignes.

En effet, ce n'est pas parce que les chefs de droit divin direct étaient devenus (fort) imparfaits qu'on avait le droit d'abolir le principe d'autorité de droit divin direct qui les constituaient chefs : *c'est dans ce cas, justement, que* l'omnis potestas a Deo *de saint Paul s'applique à bon escient et qu'il faut absolument réclamer l'obéissance aux... très-chrétiennes "autorités constituées" !!* C'est quand même incroyable de voir les grands-clercs ne pas l'avoir compris, suivre très-exactement et non moins funestement le chemin suicidaire des nobles d'Ancien-Régime qui, à la veille de la Révolution, ne cessaient de promouvoir ardemment l'idéal démocratique, de s'en prendre étourdiment la tête dans les clubs maçonniques, une démocratie qui ne pouvait qu'aboutir à les envoyer à la guillotine, ce qui leur arriva effectivement ; comme il est arrivé que le principe d'Autorité détruit *par les grands-clercs* dans les roys Très-Chrétiens, finit par détruire celui de l'Église et le leur propre à Vatican II, ce "1789 dans l'Église" (C^{al} Suenens). *Car, on l'a bien vu, les deux Institutions divines du Temps des Nations, compère et commère, sont indissolublement liées, à la vie à la mort : la mort de l'une entraîne invinciblement, inéluctablement, celle de l'autre, tôt ou tard.* Après et avant tant d'autres papes, Alexandre III rappelait cette grande loi : "L'exaltation de ce Royaume [de France Très-Chrétienne] est INSÉPARABLE de celle du Saint-Siège". Mais c'est que la réciproque n'est pas moins vrai, cette réciproque qui hélas ne fut pas comprise des grands-clercs : tenir pour nul le droit divin direct des roys Très-Chrétiens, et c'est ce qu'on faisait, consciemment ou non, en promouvant la chose républicaine-démocrate, c'était, dans le principe même, tirer un trait sur le droit divin direct de l'Église, c'était épouser par un autre côté la mauvaise cause humaniste de ceux dont on se plaignait de souffrir et dont certes on souffrait copieusement.

… Hélas, les hommes sont les hommes, y compris ceux d'Église[568]. La suite et l'aboutissement, donc, c'est le Concordat de 1801 cautionnant, scellant ecclésialement l'abomination de la désolation en Politique, c'est-à-dire la suppression du droit divin direct dont s'était rendue coupable la Révolution, sur lequel Concordat, heureusement, il nous paraît absolument et complètement inutile de nous étendre. Retenons

[568] Comme disait un vieux prêtre traditionaliste, en un moment d'humour : "La preuve apologétique la plus forte de la divinité de l'Église, c'est qu'elle a vécu 2000 ans MALGRÉ LES CURÉS"…!!!

surtout qu'il ne sera *jamais* remis en cause par les papes qui succéderont à Pie VII sur le Siège de Pierre. Les éphémères Pie VIII et Léon XII, puis Grégoire XVI, Pie IX, n'y contrediront aucunement. Et pendant ce temps, le mal politique, auquel on avait *religieusement* donné droit de cité dans les âmes, avançait. Et il avançait en s'habillant *religieusement* de plus en plus et de mieux en mieux, d'une peau de brebis ou plutôt d'agneau divin, les sociétés *en soi* concordatisées, dont saint Thomas enseigne avec tous les scolastiques qu'elles *inhabitent* un pouvoir divin *en soi,* finissant par se trouver tout naturellement une vocation... divine, celle de moralisation *implicitement et finalement* chrétienne des peuples, et puis enfin, en toute-fin du processus, celle de la spiritualisation eschatologique des peuples, pour les plus avancés des "prophètes laïcs", ceux de notre atroce fin de siècle. C'était tout naturel, voyons, *car la Politique a de toutes façons vocation d'amener pratiquement l'homme au Divin médiatement par le temporel, comme y étant la sphère humaine "la plus contiguë"*, selon le terme même de saint Thomas ; comme il était tout aussi naturel que ce furent principalement les clercs qui soufflèrent le nouveau rôle, ne serait-ce que par la caution qu'ils apportaient *reprenez-avec-moi-tous-en-choeur* au régime républicain *en soi,* en multipliant parallèlement et hypocritement les excommunications aux affreux libéraux, et dialectiquement aux méchants royalistes, pour mieux cacher leur propre trahison à eux, leur lamentable apostasie, poutre à côté de pailles...

Certes, un dernier sursaut d'antichristianisme primaire et obscurantiste, genre Terreur, se manifesta sous le pape Léon XIII. Il ne servit, comme chacun sait bien, qu'à mieux huiler la mécanique. Léon XIII, répétant le morceau sublime de Pie VI, se dépêcha de dire que la haine des républicains provenait de l'attitude politique *pas assez zélée, loyale,* des... catholiques français envers... la République. Et non l'inverse. Léon XIII sacrifiait ainsi *généreusement* ses enfants, ses *meilleurs* enfants[569], ceux qui, instinctivement, repoussaient, au moins pratiquement, tout (prétendu) ordre politique qui n'était pas explicitement ordonné au Christ. Tout le mal, disaient les cardinaux expliquant fort laborieusement le pape, venait de ce qu'on n'était pas assez... républicain, démocrate, quand on était... chrétien (vous voyez : Jean-Paul *Double,* dans sa repentance tous azimuts, n'a rien inventé ! Les chrétiens ont toujours tort ! Pie VI déjà le disait !). Bref, comme disait le futur Pie VII trois ans avant de monter sur le Siège de Pierre : "*Soyez de bons chrétiens, et vous serez d'excellents démocrates !*" L'encyclique sur le ralliement à la République de Léon XIII réitéra donc dans l'impénitence *perseverare diabolicum* le Bref de Pie VI et le concordat de Pie VII. Il était temps d'ailleurs, cent ans après la Révolution, de mâter *définitivement* le sentiment Très-Chrétien qui sourdait naturellement dans les veines françaises (si naturellement, tellement naturellement, que les français ne le sont tout simplement plus quand ils ne sont plus Très-Chrétiens… et pas plus ne peuvent-ils être des *hommes…),* de même et

---

569 Le C^te^ Albert de Mun, par exemple. "En défendant son élection [à la Chambre des députés], le C^te^ Albert de Mun trouva l'occasion d'expliquer hautement à la tribune même le programme de la Contre-Révolution, adopté par l'*œuvre des cercles catholiques* qu'on avait mise en cause, ce programme qu'il devait fièrement et noblement défendre, avec un éclat incomparable, pendant plusieurs années, *jusqu'à ce qu'une orientation différente de la politique religieuse, conseillée par Léon XIII, le fit se transformer en apôtre du ralliement, puis de l'Action libérale*" (*Histoire du catholicisme libéral et social,* abbé Emmanuel Barbier, p. 411, note 11). Huit ans après le *Ralliement,* de fières figures, bien catholiques dans leurs motivations, tel le P. Vincent de Paul Bailly, fondateur de Bayard-Presse et du journal *La Croix* et *Le Pèlerin,* se virent elles aussi *débauchées* par Léon XIII, pour la même maudite cause républicaine-démocrate : "La plume brisée.— Le travail du père Bailly à la tête de *La Croix* et de la Bonne Presse dure dix-sept ans. Le 24 février 1900, la Congrégation des Assomptionnistes est dissoute par la justice française. Le 17 mars, *un message oral de Léon XIII* parvient au père Picard [le supérieur du P. Bailly] : le pape demande aux Assomptionnistes de se retirer de la rédaction de *La Croix.* Le père Bailly se rend dans la salle de rédaction, s'y agenouille puis se retire en essuyant ses larmes. Il ne remettra plus jamais les pieds en ces lieux" (bulletin *Fideliter* n° 155, p. 72).

semblable manière qu'on a vu Pie VI le faire avec "tous les catholiques résidant en France", et Pie VII avec les Imoliens.

C'est-à-dire en les... immolant.

… Apprenez, "frères très-chéris tant de fois" (Cal Chiaramonti), à faire bon usage de la liberté chrétienne dans la Politique ! Elle consiste, bons chers enfants du Seigneur, à être soumis à la Démocratie, VOTRE gouvernement mes très-chers frères ! Elle consiste plus encore, c'est votre devoir nouveau et exaltant, chères petites brebis toute blanches du Seigneur, à pénétrer de l'esprit chrétien les structures républicaines-démocrates ! Amen !

Après la *très-dangereuse* tentative de 1872-73, fort heureusement bien impuissante, la philippique léontine contre les royalistes français, ou bien plutôt contre *tout* tenant de l'ordre politique de droit divin, quel qu'il fut, cassa les reins définitivement à ce qui, politiquement, pouvait encore rester de sain dans le peuple français après la Révolution, capable tout au moins de refuser le mal absolu en Politique. C'en fut fini et bien fini, le soubresaut ou plutôt le hoquet maladif et convulsif maurrassien n'étant, quelqu'un demi siècle plus tard, qu'un nabot de réaction pouvant certes mener parfois au meilleur, mais beaucoup plus souvent surtout... *au pire,* au totalitarisme fasciste, inconsciemment ou non. Le siècle infernal était à peine commencé.

Après le pape Léon XIII, le mal en Politique, "*grâce*" *à la papauté,* put donner sa pleine mesure, se faire appeler bien et s'élever *librement* jusqu'au trône de Dieu.

… Jusqu'à "séduire les élus s'il se pouvait"[570].

570 "… Remarqué ceci : au lieu de *Salvum fac regem* qui est le texte sacré [dans la messe pour attirer les bénédictions de Dieu sur l'État français, on a de nos jours :] *Salvam rempublicam,* conséquence du Concordat dont nous parlions ce matin. Le Concordat eût-il été possible avec un grand pape, un Innocent III par exemple, et cet acte ne serait-il pas un de ces trois reniements de Pierre, après lesquels le coq doit chanter ? (…) Cette substitution du *Salvum fac regem* par le *Salvum fac rempublicam* est une énormité sacrilège, c'est une suite de l'odieuse prévarication du Concordat qui ressemble tant au reniement de Pierre. «Omnes dii gentium demonia» dit le Ps. 95. Cette république *à l'église* n'est-elle pas prévue dans le texte saint ? Nous le pensons terriblement [ma femme Jeanne et moi-même]" ('Léon Bloy, *Journal,* p. 856).

"Tremblez, terre,
"et vous qui faites profession
"de servir Jésus-Christ
"et qui, au-dedans, vous adorez vous-mêmes,
"tremblez ; car Dieu va vous livrer
"à son ennemi. (...) ON ABOLIRA
"LES POUVOIRS CIVILS
"ET ECCLESIASTIQUES,
"tout ordre et toute justice
"seront foulés aux pieds".

(Secret de La Salette)

"Lorsque le pape parle de dogme,
" je l'écoute à genoux ;
"quand il parle d'affaires ecclésiastiques,
" je suis debout ;
"quand il parle Politique,
"je reste ASSIS".

(un militaire français digne de ce nom,
au temps du Ralliement)

VII. L'ULTIME ET ANTÉCHRISTIQUE AVATAR : LA GNOSE D'UN NOUVEL ORDRE POLITIQUE UNIVERSEL "CHRETIEN-LAÏC" OU LE TROISIÈME ÂGE HISTORIQUE DE L'ÉGLISE (suite)

Forcer l'accomplissement des temps, s'élever jusqu'au Trône de Dieu. C'est bien cette abomination de la désolation qu'il nous faut hélas étudier à présent, c'est-à-dire cette époque antéchristique

dans laquelle "*les péchés des hommes perceront la voûte des cieux*" (Secret de La Salette). Passons les papes saint Pie X, Benoît XV[571], Pie XI, pour vite, vite, arriver à l'antichambre de notre époque, c'est-à-dire au pontificat de Pie XII, car faire un historique détaillé de cette horrible évolution dans l'Église catholique est, nous le confessons, tout-à-fait au-dessus de nos forces. Arrivons de suite au "mal absolu", dont le pape Jean XXIII avait pourtant dit, dans un bon mot dont il était coutumier, qu'il n'existe pas sur la terre...

Nous avons déjà noté plus haut que le Cal Pacelli, formé par Pie XI qui en avait fait son dauphin[572] (lequel Pie XI avait extraordinairement accéléré le processus de gauchissement de la politique chrétienne dans le sens laïciste[573]), fut, sous son pontificat, la cheville ouvrière de nombreux concordats avec des gouvernements laïcs, concordats d'ailleurs tous passés sur le modèle de celui français, napoléonien, jusqu'à celui signé… avec l'Allemagne d'Hitler[574] (voyez, encore un exemple de plus, que rien ne peut se faire dans le monde en Politique que par imitation du modèle français, en bien comme en mal !). Pacelli cardinal ne trouvant rien à redire à cette pratique qui apostasie pratiquement le droit divin direct en Politique, la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, Pacelli pape n'y trouva pas plus à redire. Il y trouva même à dire beaucoup plus, tant il est vrai que si l'on ne rejette pas de son sein le péché, on finit par le diviniser... Le pape Pie XI mourut fin 1938, et l'on a pu dire qu'il fut la première victime de la seconde guerre mondiale, qu'il avait voulu empêcher par "MA politique" comme il disait en tapant du poing sur la table, c'est-à-dire déjà celle de la gnose "chrétienne-laïque". Pie XII va maintenant la développer à plein, cette politique. Il monte sur le trône de Pierre, le 3 mars 1939. C'est pour y faire, *dès le premier Noël de son pontificat,* un exposé *démocratique* sur la terrible situation politique internationale, avec la solution *onusienne* à y apporter, et déjà insinuer, plus pratiquement que théoriquement, la gnose du troisième âge historique de l'Église (ô terrible date que celle de la Noël choisie par Pie VII puis Pie XII pour abolir *urbi et orbi* devant les peuples la grâce sociopolitique universelle de la Noël 496 !!!). Lisez, et dites-vous bien que si vous y trouvez du Montini avant la lettre, vous n'avez pas tort : c'est avant, bien avant Montini futur Paul VI, que le venin "chrétien-laïc" est injecté dans les veines de l'Église, contrairement à ce que certains intégristes simplistes en mal de bouc émissaire ont voulu faire accroire, en mettant tout sur le dos de Paul VI :

"Les cinq conditions fondamentales d'une juste paix.

"Dans son discours de Noël 1939, commente le futur Cal Charles Journet dans

---

571 Adrien Loubier a approfondi de son côté le "jalon Benoît XV" dans son ouvrage sur le ralliement prôné par ce pape aux portugais, ralliement d'ailleurs refusé par les portugais, avec Salazar ! Voir son fort intéressant et instructif *Echec au Ralliement*.

572 "De toute évidence, il [Pie XI] le [Cal Pacelli] souhaita pour successeur. Ne pouvant le désigner aux suffrages, il s'arrangea du moins pour que son désir ne fût point ignoré, et surtout pour que son collaborateur bénéficiât d'une expérience vraiment mondiale des affaires, comme d'un universel rayonnement" *(La vie de l'Église sous Pie XII,* Daniel-Rops, p. 25).

573 Il ne cessera de passer ou de vouloir passer des concordats ou du moins des *modus vivendi* avec des gouvernements laïcistes voire antichrétiens radical : "… Malgré le laïcisme très marqué de la république tchèque, Pie XI passa en 1928 un *modus vivendi* avec ses dirigeants francs-maçons, Mazaryk et Benès. Le gouvernement tchèque voulait cet accord afin d'assurer son autorité sur les fortes minorités, particulièrement sur les populations slovaques, qui constituaient un danger permanent pour l'existence même de la république de Tchécoslovaquie. (…) Par ses tractations et ses accords avec les «diaboliques», le pape Pie XI favorisait et maintenait les francs-maçons au pouvoir. Ainsi, en Tchécoslovaquie, quand Mazaryk se retira, Benès fut élu le 18 décembre 1935, président de la république, grâce à l'appui du parti catholique de Mgr Schramek" *(Il est ressuscité !* n° 17, décembre 2003, p. 14). Même cas de figure avec la Pologne dont Pie XI favorise, en mai 1926, le socialisme franc-maçon au détriment de la résistance catholique nationale derrière Mgr Sapieha…

574 "La mainmise brutale du Führer triomphant sur toutes les forces politiques du Reich, la suppression de tous les partis, jetèrent le désarroi parmi les catholiques allemands. Mais Hitler, qui n'avait pas intérêt à se les aliéner de prime abord, offrit au Saint-Siège un concordat avec le Reich, applicable à l'Allemagne entière. *Il fut négocié et conclu le 20 juillet 1933, entre le Cal Pacelli et M. von Papen*" (Castella, t. III, p. 233).

Exigences chrétiennes en Politique, le souverain pontife mettait le doigt sur le mal le plus profond du monde politique présent : *le manque d'un principe suprême de légitimité*, *le manque d'une assise sur quoi bâtir un ordre temporel.* Une telle assise ne pourrait être que spirituelle : on ne bâtit pas le temporel sur le temporel [beau commencement[575]... comme dans le sermon de Chiaramonti !]. Il reste à déterminer, pour l'heure propice, «les points fondamentaux d'une paix juste et honorable» (Pie XII). Pie XII, continue Journet, les ramène à cinq :

"«1. *Le droit à la vie pour chaque nation* [ceci n'est qu'une cause seconde, une conséquence d'une bonne cause, ce n'est pas du tout une... "assise spirituelle", tâche que pourtant le pape Pie XII nous a dit s'être assignée dans son préambule ! Ou alors, pour Pie XII, ce "droit à la vie, etc." serait EN LUI-MÊME une "assise spirituelle" ?! Hélas, oui, justement, c'est cela, c'est bien cela, *et c'est précisément là tout le venin "chrétien-laïc" qui veut que, de nos jours, le droit naturel suffise à manifester le droit surnaturel ;* dans un tel contexte, il ne faut évidemment pas s'attendre à lire que l'Ordre Très-Chrétien fondé à la Noël 496 est de par Dieu cette "assise spirituelle", cette cause première qui fonde et donne "le droit à la vie pour *chaque* nation"[576] !].

"«2. *La réduction des armements* [même réflexion de fond que précédemment].

"«3. *La constitution d'un organisme juridique international* [là, cela devient très grave ; Pie XII sort tout soudain des causes secondes pour préciser le moyen coercitif métaphysiquement nécessaire à la concrétisation de toute Politique de paix ici-bas. Or, comme il ne veut pas en revenir à l'Ordre Très-Chrétien QUE DIEU, POURTANT, N'A PAS REMPLACÉ, il est obligé de trouver un AUTRE moyen ; or encore, quand on quitte Dieu, on trouve infailliblement Satan. Il est en effet symptomatique au plus haut point de voir que la solution de Pie XII rejoint le programme... maçonnique, les francs-maçons en effet, n'ayant rien de plus pressé, comme chacun sait, que de créer cet "organisme juridique international" ! Pour un point si grave et si important, cernons bien le texte pontifical, scrupuleusement et fidèlement rapporté par le futur cardinal de Paul VI :]. *Sa mission* [celle de ce fameux "organisme juridique international"] *est haute et difficile* [… comme on s'en doute !, puisqu'il s'agit ni plus ni moins que de *supplanter sacrilègement* Dieu dans un domaine qui Lui appartient *en propre,* ce qu'avaient si bien compris, mieux que Pie XII, les juifs rebelles au temps de Samuel ! On conçoit que ce soit "haut" et surtout "difficile", à la vérité "impie" et "sacrilège" auraient beaucoup mieux convenu, comme qualificatifs...]. *On devra faire état des expériences résultant de la défectuosité des initiatives antérieures* [Pie XII fait là allusion à la défunte SDN]».

"Dans la pensée du pape, commente Journet, cet organisme devrait présider à l'élaboration du traité de paix : «Comme il est difficile à la nature humaine (faut-il

---

575 C'était en effet très-bien vu : et justement, le pape aurait dû rappeler dès les prémisses de son discours qu'on vivait là, dans cette affreuse seconde guerre mondiale, le châtiment dérivé de l'abolition du droit divin direct gisant dans la race davidique devenue bourbonienne, "caché en ces temps de folie" (Padre Pio) ; conséquemment, ordonner de grandes prières publiques pour ramener la royauté Très-Chrétienne sur le trône de France, duquel dépend toute validité, toute légitimité, tout salut en Politique (le pape n'était donc pas capable de faire ce qu'un simple laïc, Pierre d'André, fit magnifiquement en 1947 ?!?)... Las ! tout au contraire, Pie XII ne put s'empêcher de tomber, dès la *première* année de son Pontificat, dans l'utopie moderniste qui veut que l'homme peut instaurer un nouvel ordre politique universel TOUT SEUL, sur sa vertu humaine-chrétienne. Ces sermons de Noëls de Pie XII sont l'exact écho du sermon de Pie VII. Ce que même les juifs de l'Ancien-Testament, révoltés contre le gouvernement théocratique des Juges instauré par Yahweh et louchant sur les royautés des peuples païens les entourant, *ne s'étaient pas permis de faire,* LE PAPE INCITAIT À LE FAIRE : instaurer *par les hommes* une nouvelle économie de salut politique !

576 L'Histoire montre et démontre en effet à l'envie que, loin d'être une pétition de principe basée sur un chauvinisme primaire, il en est bien ainsi, et nous le verrons ensemble dans un prochain chapitre : Charlemagne, successeur glorieux du droit divin direct déposé par Dieu dans Clovis, a *vraiment* été au berceau de *chacune* des principales nations d'Europe.

dire impossible ?) de tout prévoir et de tout assurer au moment des négociations de paix, dont il faudrait bannir toute passion et toute amertume [… comme si on ne s'en doutait pas !], *il est d'une importance décisive,* en vue d'une honorable acceptation d'un traité de paix, et pour prévenir soit les entorses futures soit les interprétations arbitraires et unilatérales, *que soient constituées des institutions juridiques capables de garantir la loyale et fidèle application des conventions, voire, en cas de nécessité manifeste, de les réviser et de les corriger* [c'est, rappelons-le, Pie XII, *en 1939,* qui parle ainsi... On le voit : il incite *fortement* à la création PAR L'HOMME d'un nouvel ordre politique universel ("il est d'une importance décisive", dit-il). Et Pie XII ne sent nullement l'impiété fondamentale d'une telle intention... Évidemment, *aucune allusion à la "mission divine de la France"* que Dieu a prédestinée à cela, mission divine qu'il avait pourtant exaltée dans des dithyrambes inouïes deux ans auparavant à Lisieux...!!![577].

"«4. *L'examen bienveillant des justes requêtes des peuples et des minorités ethniques.* [cf. notre réflexion du § 1 ; mais lisons ensemble le développé que donne Pie XII lui-même de ce 4e point :] un point particulier mérite l'attention de qui souhaite une meilleure organisation de l'Europe : à savoir les vrais besoins et les justes requêtes des nations et des peuples, comme aussi des minorités ethniques. Si elles ne suffisent pas toujours à fonder un droit strict, à l'égard soit des traités reconnus et sanctionnés, soit des autres titres juridiques qui pourraient s'y opposer, ces requêtes méritent toutefois un bienveillant examen, un effort qui aille au-devant d'elles par des voies pacifiques, et même, là où cela apparaît nécessaire, par une révision équitable, sage et concordante des traités. En rétablissant ainsi un véritable équilibre entre les nations et en reconstituant les bases d'une mutuelle confiance, on éliminerait beaucoup de désirs de recourir à la violence [on le voit : il y a là une réflexion de *tout* refondre l'ordre géopolitique universel, toujours uniquement en confiant cette refonte… à l'homme]». La vieille notion d'un «équilibre européen» revient ainsi sous la plume de Pie XII ; mais ce n'est plus le mécanique équilibre des forces, c'est un vivant équilibre *de la justice et de l'esprit,* glose et glousse le "chrétien-laïc" Journet [notez bien : ni le Christ ni son Règne ne sont nommés, pas plus par Pie XII que par son disciple Journet !]. Tant qu'on ne se sera pas haussé à ce niveau, toute l'histoire de nos catastrophes sera à recommencer : jusqu'au jour où la terre sera devenue tellement inhabitable qu'il faudra bien se ressouvenir du ciel [ah ? tiens ? Voudrait-on enfin rappeler le droit divin direct en Politique, déposé dans la France par Dieu à la Noël 496 ?...]. D'où le dernier point, hors-pair, du message pontifical :

"«5. *La foi en la valeur transcendante des exigences de la justice* [... zut, c'est râpé, raté ! Au lieu de la foi en la Noël 496, on a droit à la foi "chrétienne-laïque" ! Pour une assise spirituelle, c'est une assise spirituelle ! Pas une référence à Dieu ! Et c'est Pie XII qui parle ! La première année de son pontificat ! Pour qu'on ne nous accuse pas de tirer les textes dans notre sens, citons le commentaire que Pie XII *lui-même* donne de ce "chrétien-laïc" 5e point :] Mais même les règlements les meilleurs et les plus complets seront imparfaits et condamnés en définitive à l'échec, tant que ceux qui conduisent les destinées des peuples, et tant que les peuples eux-mêmes, ne se laisseront pas pénétrer toujours davantage : *a)* par cet *esprit* qui peut seul infuser la vie, l'autorité et le pouvoir de lier, à la lettre morte de chaque paragraphe des ordonnances internationales [… est-ce le Christ, cet esprit ? Un simple esprit de morale

577 "... Légat pontifical (...) de nouveau en France pour les fêtes inoubliables de Lisieux, en 1937, et prononçant à Notre-Dame de Paris un discours qui fut acclamé..." (Castella, t. III, p. 232).

abstraite, genre instit. laïcard de la IIIe du nom ? C'est *volontairement* que Pie XII ne le dit pas, car il est convenu, pour suivre la gnose "chrétienne-laïque", que notre temps est assez mûri pour qu'il soit devenu inutile d'invoquer explicitement le Christ pour Le manifester] ; *b)* par ce sentiment d'intime et de vive *responsabilité,* qui mesure et pèse les conventions humaines selon les saintes et inébranlables normes du droit divin [idem !] ; *c)* par cette faim et cette soif de *justice* qui sont proclamées bienheureuses dans le Sermon sur la Montagne, et qui ont, comme présupposé naturel, la justice morale [idem !] ; *d)* par cet *amour universel* [!!!], qui est le résumé et la limite la plus extrême de l'idéal chrétien, et qui, de ce fait, jette un pont *même vers ceux qui n'ont pas le bonheur de participer à notre foi* [remarquez bien comme le dérapage politique entraîne celui religieux : *APRÈS* avoir promu un ordre politique universaliste excluant la proclamation du Règne du Christ, le pape Pie XII en arrive tout naturellement à entr'ouvrir la porte *oecuméniste* que son fils spirituel Paul VI, à Vatican II, puis bien sûr Jean-Paul *Double,* enlèveront carrément de ses gonds...]».

Journet, converti avec enthousiasme à la gnose "chrétienne-laïque", s'en faisant l'ardent propagandiste dans tout son livre, boit bien entendu du p'tit lait en lisant et commentant Pie XII ; il n'a plus qu'à enluminer les propos du pape, la bouche en cœur, *sans y rien retoucher :* "Ainsi, le pape en appelle ultimement à une force spirituelle [laquelle ?!], à un esprit de justice [idem ?!], sans quoi toute entreprise temporelle resterait vaine. Il précise que les sources profondes de cet esprit sont cachées en Dieu [... et, selon nos grands-clercs, *doivent rester CACHÉES en Dieu* puisque, on nous le dit, il s'agit de "force spirituelle" et d'"esprit de justice" SANS LA MENTION EXPLICITE DU CHRIST et, évidemment, sans celle de l'Ordre Très-Chrétien qui fonde pour notre Temps des Nations, de par Dieu, les "vertus sociopolitiques"]. Il laisse entendre ici, mais il le dit ailleurs expressément, que nous pourrons joindre, en cet esprit, même ceux qui n'ont pas notre foi [notez bien le "f" minuscule... et croyez bien que rien n'est l'effet du hasard, dans ce texte papal et son *pieux* commentaire…], et qui voudront travailler avec nous à la reconstruction de la cité charnelle [Journet bien sûr, n'a pas manqué de remarquer le prodigieux petit *d)* du § 5. !] : *«Ne l'empêchez pas... Qui n'est pas contre vous est pour vous»* (Mc IX, 40) ; peut-être même ignoreront-ils (mais nous chrétiens le saurons bien) que la justice sociale et politique, dans la mesure où elle est authentique, est déjà une réfraction, sur le plan inférieur de la vie temporelle, de la sainte justice de la grâce, et de la béatitude du Sermon sur la Montagne [ô péché de ces clercs possédés de *l'esprit malin !* Qui s'imaginent vicieusement, après avoir rejeté le Plan divin, tromper Satan et être de *gros malins !* Tel Leflon se félicitant tout-à-l'heure, rappelez-vous, de *l'astuce* diplomatique vaticane, au temps du Directoire !... Voilà en tous cas, au terme de l'exposé pontifical, la gnose "chrétienne-laïque" professée presque explicitement...]."

Fin du premier message de la Noël 1939, s'achevant "sur des remerciements chaleureux au président des États-Unis, M. Roosevelt, qui venait de désigner M. Myron Taylor comme son représentant près le Saint-Siège"[578].

Pie XII attache une telle importance à ce penser politique nouveau, que le crypto-libéral Journet précise qu'il récidivera sur le même sujet À TOUS LES NOËLS DES ANNÉES DE GUERRE, faisant d'ailleurs référence à son Message de Noël 1939[579], y

---

578 Castella, p. 244.

579 Lequel message, du reste, n'était lui-même, dans la pensée de Pie XII, qu'un *complément* de la première Encyclique de son pontificat, *Summi Pontificatus,* lorsqu'il monta sur le trône de Pierre. Or, c'est la coutume qu'un pape, dans sa première encycli-

renvoyant les fidèles pour qu'ils comprennent bien que c'est LA ligne fondamentale de conduite de son Pontificat, consacré, sa devise en fait foi, à la justice et à la paix...

"Second Message, 1940 : Les présupposés spirituels d'un ordre nouveau ou les cinq victoires de l'esprit [!] sur la barbarie. Le discours de Noël 1940, continue d'analyser Journet, rappelle que les précédentes déclarations de principe n'ont rien perdu de leur valeur (AAS, 1941, p. 5, sq). Il constate partout, mais surtout dans les milieux des travailleurs manuels, l'existence d'une *communis opinio* d'après laquelle l'Europe d'avant-guerre et ses institutions sont bien finies[580], et qu'elles doivent faire place «à quelque chose de nouveau, de meilleur, de plus évolué, d'organiquement plus sain, plus libre et plus fort [l'utopie ne peut se définir que par une diarrhée de mots, mais on reste toujours dans le vague... jusqu'à l'application pratique où, tout soudain, tout devient affreusement concret, effroyablement concret : patientons un peu et on verra en toute clarté le venin "chrétien-laïc" jaillir tout-à-l'heure, dans sa plus criante impiété]. Moins que personne, l'Église ne s'en étonnera, comme Mère, elle sait comprendre le cri qui s'échappe de l'âme tourmentée de l'humanité [cette phrase romantique et sentimentale *du pape Pie XII* est scandaleuse au plus haut point : l'Église, ose-t-il dire, se réjouit de ce que l'humanité désire autre chose que ce que le Christ a établi dans l'Ordre Très-Chrétien !!!]. Il faut espérer que les nations sortiront assagies de cette sanglante école, *et qu'elles prendront au sérieux les exigences du droit et de la justice,* non seulement quand elles seront en leur faveur, mais aussi quand elles seront en faveur d'autrui [sans le pouvoir politique Très-Chrétien ayant SEUL le pouvoir d'actualiser la grâce dans l'ordre politique universel, faire vibrer une telle espérance relève de la plus criminelle tromperie ; mais précisément : dans l'optique "chrétienne-laïque", il ne faut *jamais* invoquer explicitement le Règne du Christ, "les exigences du droit et de la justice" suffisent bien...]». Le pape énumère alors, non plus, comme l'année précédente, les «cinq points fondamentaux d'une juste paix», mais les «cinq présupposés (spirituels) indispensables à un véritable ordre nouveau [… ah !, enfin !, se dit-on, le pape va là nous parler des assises spirituelles de cet "ordre politique nouveau" qu'il envisage, et évidemment ce sera : 1. *Tout restaurer dans le Christ ;* 2. *Tout restaurer spirituellement par l'Église ;* 3. *Tout restaurer politiquement par l'ordre Très-Chrétien.* Éh bien non. On sera aussi déçu que les Imoliens pouvaient l'être de Chiaramonti. Voici donc ces cinq points... *spirituels (si !, si !)* de l'ordre nouveau... *selon Pie XII :]*»

"«1. *La victoire sur la haine* qui divise aujourd'hui les peuples.

"«2. *La victoire sur la défiance* qui opprime d'un poids accablant le droit international et rend irréalisable toute vraie entente.

---

que, expose le programme de son pontificat ! Elle parut "moins de deux mois après l'ouverture des hostilités. La pensée de Pie XII qui s'exprime dans ces documents et qu'il développera dans beaucoup d'autres messages, constitue un système théologique, philosophique, juridique, politique et moral rigoureux, nuancé et sans faille. La tâche, qu'il s'était assignée et qu'exigeait la grande misère du monde, fut d'édifier un véritable *ordre international* [en italiques dans le texte...]. C'EST AVEC RAISON QU'ON A SALUÉ *SUMMI PONTIFICATUS* COMME LA VÉRITABLE «CHARTE DE LA MORALE INTERNATIONALE», qui pose les fondements de l'édifice doctrinal du Pontife au début même du conflit universel. Les messages de Noël et d'autres documents encore, qui se superposeront à l'Encyclique, seront autant «d'assises successives» du même et grandiose monument. *Opus justitiae pax* n'est-elle pas la règle d'or du pontificat ?" (Castella, p. 241) !

580 ... Traduisez : tout ce qui pouvait rester de la Société Très-Chrétienne dans la société après la Révolution, vestige qui, dans l'esprit tordu des ecclésiastiques, doit disparaître. En tous cas, combien est méprisable l'hypocrisie d'attribuer aux "travailleurs manuels", qui avaient la cote dans les années 50, son *propre* désir de mettre au rancart l'ancien Ordre Très-Chrétien !... Quelle basse flagornerie de la part des grands-clercs ! C'est scandaleux de voir Pie XII invoquer une soi-disant "*communis opinio*" *(!),* invention maligne de scribes vicieux derrière laquelle on déguise *sa propre* apostasie personnelle, pour rejeter l'Ordre Très-Chrétien : et même si c'était vrai, ce serait en tous cas s'appuyer sur l'opinion du monde condamné par le Christ pour juger d'un principe, et non sur une loi divine.

"«3. *La victoire sur le funeste principe que l'utilité est la base et la règle des droits, que la force crée le droit.*

"«4. *La victoire sur ces germes de conflit que sont les inégalités* (divergenze) *trop criantes dans le domaine de l'économie mondiale* [le capitalisme provient *en droite ligne* de l'abolition de l'ordre Très-Chrétien qui traitait très-sévèrement les avares et autres usuriers...! Pourquoi ne pas le dire ? Et surtout pourquoi n'y pas revenir ?].

"«5. *La victoire sur un esprit de dur (freddo) égoïsme*» [… sans doute qu'un esprit de *doux* égoïsme est admis…?]".

Sic. C'est à peu près sidérant, quand même, ces cinq points... *spirituels,* d'une prodigieuse et si honteuse débilité. Aucun cardinal n'a donc fait remarquer à Pie XII qu'il s'agissait là de causes secondes, de *surcroîts* du Royaume de Dieu *qu'il n'était pas même besoin d'exposer ? De non-dits psychologiques inutiles pourvu que le Royaume de Dieu est prêché ?* Mais ici encore, se discerne très-bien la cause d'une telle loghorrée, d'un tel verbiage insipide très-humiliant à lire pour des fidèles aimant sincèrement l'Église et la papauté : pour nos grands-clercs "chrétiens-laïcs", les "présupposés spirituels" de l'"ordre politique nouveau" se traduisent suffisamment, de nos jours, par les "vertus politiques" naturelles sans plus de référence au Royaume de Dieu ni au Christ. La vacuité de ces "présupposés spirituels" est en tous cas infinie et nous mène déjà aux délires humanistes verbeux de Paul VI dans les années 65-72 ; Journet ne fait que gâter un peu plus la sauce, en commentant comme suit : "En formulant ces cinq présupposés de l'ordre nouveau, le pape a touché à des *réalisations [?]* politiques. Néanmoins, et ceci nous paraît caractériser le message pontifical, ces réalisations sont chaque fois touchées d'en-haut [??!], à propos de l'esprit qui les anime ou qui devrait les animer. Directement, les cinq points concernent *l'esprit* d'où doit procéder la vie politique : 1. esprit d'amour, de véracité, de courtoisie [mais les francs-maçons ne contrediraient pas cela...] ; 2. esprit de confiance réciproque [idem...] ; 3. esprit de respect du droit [itou...] ; 4. esprit d'humanité, d'équité, de charité [item... les "frères" trois-points remplaçant simplement ce dernier mot, gênant, par celui, plus humain encore, de "solidarité"...] ; 5. esprit de collaboration internationale [… mais quel franc-maçon n'applaudirait des deux mains et des deux pieds un tel programme ?!].

Puis, suivons-le très attentivement, Journet enseigne son lecteur de ce qu'il faut comprendre des propos de Pie XII. C'est fort intéressant car là, il nous parle à l'oreille, il nous met dans la confidence *pour qu'on comprenne bien*. "Il importe en outre de relever que le pape a cité (pour la joie des juristes et, sans doute, le scandale des luthériens et des calvinistes) deux auteurs païens : Horace et Cicéron. Qu'est-ce à dire ? Voici : l'esprit de justice, d'humanité, de loyauté, de fidélité, de bienveillance, qui préside à la formation et à la conservation immédiates des sociétés temporelles, EST DE SOI D'ORDRE NATUREL, *il relève directement des «vertus politiques», qui peuvent exister chez les Gentils* (dans le cas même où on les supposerait privés de la charité), mais alors sans y être orientées ultimement vers les biens célestes. Que fait la charité, que fait le christianisme, en qui toute la charité qui fut jamais dispersée dans le monde trouve son foyer ? *Il fait passer ces «vertus politiques» de l'état simplement humain à l'état chrétien*[581]*, il les conforte d'en-haut, il les illumine, il les rend plus délicates et*

[581] Plus loin dans son étude, il exprime carrément que, dans ce "troisième âge de l'Église" dans lequel nous rentrons, humain = chrétien : "... Il est désormais devenu impossible de se dresser contre le christianisme sans porter atteinte à l'humain lui-même ; et, d'autre part, il est désormais devenu impossible de travailler en vue de ce qui est véritablement humain, sans travailler, du même coup, pour le christianisme" (p. 430) !

plus exigeantes, il les «sublime» [comprenons bien ce que veut dire Journet emboîtant le pas de Pie XII : les "vertus politiques" naturelles deviennent *SURNATURELLEMENT* "chrétiennes" par le christianisme SANS QU'IL SOIT NÉCESSAIRE QUE CEUX QUI LES PRATIQUENT EN AIENT CONSCIENCE OU QU'ILS LE RECONNAISSENT EXPLICITEMENT ; d'où sa conclusion :]. C'est pourquoi, dans le premier message, le souverain pontife pouvait en appeler, à propos de la justice politique, à la sainte justice du Sermon sur la Montagne [... c'est-à-dire, veut dire Journet, sans qu'il soit utile de montrer l'adéquation, la relation FORMELLE ET EXPLICITE des "vertus politiques" à DIEU, comme à leur divine source...]".

L'appel papal au nouvel ordre "chrétien-laïque" se peaufinait encore à... *la Noël* suivante :

"Troisième message, 1941 :

"Les cinq obstacles majeurs à un véritable ordre international.

"Le message radiophonique de Noël 1941, continue à commenter Journet, reprend, sous une forme négative et par conséquent plus absolue, l'examen des conditions fondamentales d'une juste paix, en modifiant partiellement la disposition adoptée dans le texte de 1939. Les obstacles à l'instauration d'une paix durable sont introduits par une même formule, répétée cinq fois : «Dans le champ D'UN ORDRE NOUVEAU FONDÉ SUR LES PRINCIPES MORAUX, il n'y a pas de place pour...» [notez bien : dans cette formule capitale, sorte de prolégomènes qui fondent tout son radio-message, le pape Pie XII ne s'appuie pas sur Dieu mais, agnostiquement, sur les "principes moraux" chers à la gnose "chrétienne-laïque"...]

"«1. *L'atteinte à la liberté politique des nations* [voeux pieux, imbéciles et trompeurs, quand ils sont professés *in abstracto* de l'Ordre sacral Très-Chrétien].

"«2. *L'oppression des minorités nationales* [... cela va sans dire, voyons, dans un ordre politique international honnête ! On s'en doute bien !! Que d'âneries, grand Dieu du Ciel !!! Faut-il parler de la mule du pape, ou est-ce le pape qui...]

"«3. *L'accaparement des richesses économiques par certaines nations* [Idem ! Les hommes sont-ils assez *cons* pour s'imaginer qu'un ordre politique international authentiquement moral, puisse permettre "l'accaparement des richesses, etc." ?!].

"«4. *La course aux armements et la préparation d'une nouvelle guerre totale* [on croirait le pape raisonnant dans une bulle de savon ; tonnerre de Boanergès !, on en viendrait, Dieu nous pardonne, à regretter le guerrier pape Jules II devant tant de débilité. Pour qu'on ne nous accuse pas de proférer des propos calomnieux, continuons à citer le très-étonnant Pie XII qui, dans un irénisme incroyable, commente ainsi *lui-même* ce dernier § :] «*Pas de place* pour une guerre totale ni pour une course effrénée aux armements. On ne doit pas permettre que le malheur d'une guerre mondiale, avec ses ruines économiques et sociales, ses aberrations et ses perturbations morales, déferle une troisième fois sur l'humanité [… comme si on ne s'en doutait pas ! Enfin, voyons, ce n'est pas ces lapalissades ingénues qu'on attend d'un Pape, mais qu'il nous dise *comment* l'empêcher ! Or, voici :] Pour tenir celle-ci à l'abri d'un tel fléau, il est nécessaire qu'on procède, d'une façon sérieuse et honnête à une limitation progressive et adéquate des armements. Le déséquilibre entre l'armement exagéré des États puissants et l'armement insuffisant des États faibles crée un danger pour la conservation de la tranquillité et de la paix des peuples, et conseille d'en venir à une restriction considérable et proportionnelle de la fabrication et de la détention des armes offensives. Dans la mesure où le désarmement sera réalisé, *ON DEVRA TROU-*

VER DES MOYENS APPROPRIÉS, honorables pour tous [… on s'en doute, encore une fois !] et efficaces […!], de rendre à la règle *pacta sunt servanda, il faut observer les traités* [humains, bien sûr, ces traités, purement humains, veut dire Pie XII !], la fonction vitale et morale qui lui revient dans les relations juridiques entre États [revenons sur le membre de phrase *effarant* qu'on vient de souligner : "*on devra trouver... des moyens*" *?!?* Mais… mais DIEU, fondement métaphysique de la confiance entre toutes les Nations, cause première de la stabilité des traités humains dans tous les ordres possibles des choses, *n'existe donc plus, pour le pape Pie XII ?!?* Ainsi donc, son propos, dans tous les sens où on le tourne, oblige à conclure que Dieu est révélé dans et par l'homme politique *en soi,* qui n'a plus qu'à manifester l'ordre qui lui est intrinsèque]. Cette règle, qui dans le passé a subi des crises inquiétantes et des infractions indéniables, s'est achoppée à l'incurable défiance des divers peuples et de leurs dirigeants respectifs [… forcément, ô utopique Pie XII, une fois Dieu et l'Ordre Très-Chrétien abolis parmi les peuples des Nations, il n'y a plus que l'enfer entre elles ! La confiance ne règne plus ! Exactement comme entre les personnes d'une même famille autrefois pieuse mais devenue apostate ! Comme de nos jours, les peuples qui cohabitaient pacifiquement, sous l'empereur *Très-Chrétien* d'Autriche-Hongrie, se déchirent à présent à belles dents comme des loups enragés dans les Balkans, à cause du démantèlement *maçonnique* de l'Autriche-Hongrie, en 1917[582] !]. *Pour que renaisse la confiance réciproque, IL FAUT* CRÉER *DES INSTITUTIONS* [ô impensable, ô sacrilège blasphème de franc-maçon dans la bouche d'un pape !, quand il s'agissait de dire : il faut restaurer l'Ordre Très-Chrétien !] qui, s'attirant le respect général, se vouent à la mission très noble soit de *garantir* le sincère accomplissement des traités, soit d'en *promouvoir,* selon les principes du droit et de l'équité, la correction ou la révision lorsqu'elles deviennent opportunes»".

En vérité, il nous est impossible, en tant que catholique, d'aller plus loin sans péril immédiat, grave et prochain, d'explosion. Le lecteur n'est pas sans remarquer, tout comme nous du reste, que derrière les lapalissades naïves et débiles de M. Jourdain-Pie XII, il y a *l'énorme péché* de vouloir créer un nouvel ordre politique international sur une base toute humaine, sans aucune allégeance au Christ-Roy ni à ce qu'Il avait divinement institué pour le salut des Nations par l'Ordre Très-Chrétien. *Et ceci, parce qu'on se persuade, par gnose "chrétienne-laïque", qu'il n'y a plus besoin de la proclamation extérieure du Christ dans la vie des hommes pour Le manifester, que le moment est venu pour l'humanité d'entrer dans "la troisième ère historique de l'Église" qui révèle anonymement le Christ.* Il ne nous reste plus la force que de laisser Journet faire tinter la

---

582 "Trois jours après Austerlitz [qui voyait le succès de Napoléon sur l'Autriche], il [Talleyrand] écrit à Napoléon : «Je jouis du succès de Votre Majesté en homme dont V. M. sait bien que toutes les pensées et toutes les affections ont pour premier objet son bonheur et sa gloire [Tu parles…! Dès que "Sa Majesté" plia dans la dernière campagne de Russie, ce prodigieux, astucieux et retors politique de Talleyrand prépara en sous-mains son éviction aux affaires politiques de France... ce qui d'ailleurs fit revenir en toute hâte "Votre Majesté" en France, pour traiter Talleyrand, dans une soirée mémorable où le tout-Paris était réuni, de "merde dans un bas de soie" ! Le prince de Talleyrand-Périgord faillit ne s'en point remettre…]. Votre Majesté peut maintenant briser la monarchie autrichienne ou la relever. *Une fois brisée, il ne sera pas au pouvoir de V. M. elle-même d'en rassembler les débris épars et d'en recomposer une seule masse. Or, l'existence de cette masse est nécessaire. Elle est INDISPENSABLE au salut futur des nations civilisées»* (P. Bertrand. Cité par Lacour-Gayet). [Et Jean Orieux, de qui nous tirons cette citation fort intéressante, incroyablement actuelle, de commenter en note de bas de page :] On ne l'avait pas encore compris en 1918 [… oh mais… si, justement !, les Francs-maçons, au contraire, l'avaient fort bien compris, et c'est ce qu'ils voulaient : *la destruction de l'Empire autrichien pour abolir le dernier bastion politique de l'Ordre Très-Chrétien, en même temps qu'ils engloutissaient l'Empire Russe, moins parfaitement Très-Chrétien, dans le soviétisme...!].* L'histoire depuis a montré que l'erreur capitale du traité de Versailles est d'avoir fait ce que Talleyrand suppliait Napoléon de ne pas faire [démanteler l'Autriche]. Où sont aujourd'hui «les débris épars» de l'Empire des Habsbourg ? La moitié de l'Europe s'est effritée. Qui peut aujourd'hui «en recomposer une seule masse» ?" (Orieux, p. 438 & note 1). Judicieuse question ! Que dirait l'auteur s'il avait vu le drame actuel des Balkans (il écrit en 1970) !

sonnette du serpent, pour que tout le monde l'entende bien : "La pensée du pape est nette [hélas…!]. *Il demande la naissance d'un ESPRIT de politique chrétienne, créant un organisme juridique international,* pour lutter contre l'accaparement des richesses économiques (3e obstacle) et contre la course aux armements (4e obstacle). Sinon, c'est, à bref délai, une nouvelle guerre totale". Hélas, hélas !, c'est bien vrai, Journet n'invente rien, la pensée de Pie XII est par trop claire ! Et notez bien l'ordonnance significative de son commentaire synthétique, très-importante à considérer : le pape Pie XII, nous explique-t-il fort bien, AVANT de demander la création toute humaine d'un nouvel ordre politique universel tout humain, milite pour la naissance d'un "*esprit* de politique chrétienne", c'est-à-dire, qui soit *naturellement* chrétien, c'est-à-dire enfin "chrétien-laïc". *C'est cela, remarque fort bien Journet, qui intéresse AU PREMIER CHEF Pie XII, qui est le but profond de ses encycliques de Noël : faire rentrer l'humanité dans une nouvelle ère "chrétienne-laïque" par le moyen occasionnel de la fondation d'un nouvel ordre politique international.*

"«5. *La persécution religieuse.* Pas de place pour la persécution religieuse» [ce serait vraiment à mourir de rire si ce n'était à pleurer : comme s'il n'était pas ÉVIDENT, dans un Ordre politique international basé sur d'authentiques principes moraux, que toute persécution religieuse doit être abolie !!!]"[583].

Sic. Fin (souhaitée) du pensum des grandes vérités qui vont sans dire. Mais hélas, Pie XII *préfère* ces lapalissades insensées plutôt que le rappel de ce qui *est et existe* en Politique réelle, de par Dieu. Pas un moment, heureusement pourrait-on dire car ce serait sûrement pour le traiter de vieille lune, le pape n'a rappelé, par exemple quant au dernier § 5, qu'il *existe déjà* un Ordre politique universel Très-Chrétien qui, de par Dieu qui l'a voulu et ordonné ainsi pour tout le Temps des Nations, a la grâce exprès et le pouvoir militaire et militant de faire respecter la Religion dans l'humanité, à rude main et gantée de fer s'il le faut (le Sacre du roy Très-Chrétien en faisait le *premier* devoir du roy de France...!). C'est même, nous l'avons vu plus haut, une voire LA caractéristique essentielle des peuples élus par droit divin direct, la tribu de Juda comme la France, que de faire respecter la vraie Religion dans le monde entier ! Pour ne pas vouloir en remonter là, Pie XII, après avoir versé dans des *évidences évidentes* qui nous couvrent de honte, nous catholiques, dont en tous cas devaient bien se gausser les francs-maçons derrière son "cher et noble" ami Roosevelt, finissait par rejoindre leurs objectifs : *supplanter sacrilègement* Dieu dans le domaine politique qui lui est réservé. Comme il était obligé qu'il le fasse. N'ayant pas sous la main les messages des Noël 1942 et 1943, nous avouons n'avoir pas le moindre courage d'aller les chercher. Confessons au lecteur que ces textes filandreux, vrai prose maçonnique où l'homme prétend créer son espace de vie (son "*bassin de vie*" comme dira de nos jours fièrement dans le bulletin communal l'édile fort intelligent de notre patelin, tout content d'avoir trouvé un mot nouveau, forgé un néologisme grâce auquel, sûrement, des obstacles sociopolitiques considérables vont être levés pour faire avancer le bien commun parmi les hommes…), nous procurent une lassitude, une pénitence extrêmes. Qu'ils restent où ils sont ; qu'ils dorment de leur sommeil pharaonnique de mort et de néant[584]. On poursuivra seulement avec le radio-message de Noël 1944.

---

583 Journet, pp. 289, sq.

584 "Les radio-messages de Noël de 1939 à 1944 constituent «un corps homogène de doctrine politique internationale» *(La communauté humaine selon l'esprit chrétien,* abbé Emile Marmy, p. 851). Ce sont : *In questo giorno* (1939), *Grazie* (1940), *Nell'alba* (1941), *Con sempre* (1942), *Benignitas* (1944)" (Castella, p. 243). Le Noël 1942, pour sa part, est consacré par Pie XII à traiter de "l'ordre intérieur des nations, où la paix sociale entre comme élément essentiel. [Il est] lié indissolublement aux rapports interna-

Pie XII, à la fin de la guerre, ne se retient plus. Dans cette dernière allocution *urbi et orbi,* immédiatement après un petit préambule sur l'espérance surnaturelle apportée par Noël dans les âmes, il ose en faire abruptement l'application à l'avènement du... *nouvel ordre international,* que fait miroiter la prochaine création de l'O.N.U. : "Aurore d'espérance.— Béni soit le Seigneur ! Des lugubres gémissements de la douleur, du sein même de l'angoisse déchirante des individus et des pays opprimés, *se lève une aurore d'espérance. Dans une partie toujours croissante de nobles esprits [?], surgissent une pensée, une volonté de plus en plus claire et ferme : faire de cette guerre mondiale, de cet universel bouleversement, le point de départ d'UNE ÈRE NOUVELLE POUR LE RENOUVELLEMENT PROFOND, LA RÉORGANISATION TOTALE DU MONDE.* À cet effet, tandis que les armées continuent à s'épuiser en luttes meurtrières, avec des moyens de combat toujours plus cruels, *les hommes de gouvernement, représentants responsables des nations, se réunissent pour des conversations, pour des conférences, en vue de déterminer les droits et les devoirs fondamentaux sur lesquels devrait être reconstruite une communauté des États,* de tracer le chemin vers un avenir meilleur, plus sûr, plus digne de l'humanité. Antithèse étrange, cette coïncidence d'une guerre dont l'âpreté tend au paroxysme, *et du remarquable progrès des aspirations et des projets vers une entente pour une paix solide et durable !* On peut bien discuter sans doute la valeur, l'applicabilité, l'efficacité de tel ou tel projet, le jugement à porter sur eux peut bien rester en suspens ; MAIS IL N'EN RESTE PAS MOINS VRAI QUE LE MOUVEMENT EST EN COURS".

… Tonnerre de tonnerre de Boanergès ! Mais personne, personne dans son entourage de hauts-clercs, n'a donc dit à Pie XII qu'il s'agissait, autour de son "cher et noble ami" Roosevelt, initié de haut-grade comme chacun sait, de projets... *maçonniques*[585] *?!?* Mais Pie XII aime mieux s'enferrer, s'enfermer, dans l'utopie "chrétienne-laïque". Après s'être illusionné sur le caractère réprouvé de ces réunions internationales fomentées par de sacrés, de satanés "nobles esprits" en effet, il veut s'imaginer, on l'a déjà vu, que ce sont... *les peuples, de plus en plus mûrs, politiquement parlant, qui veulent, qui réclament ce nouvel ordre mondial... et donc ces réunions, c'est la fameuse communis opinio épinglée que dessus :* "En outre, et ceci est peut-être le point le plus important, à la lueur sinistre de la guerre qui les emporte, dans la chaleur cuisante de la fournaise où ils se trouvent emprisonnés, *les peuples se sont comme réveillés d'une longue torpeur* [quel lyrisme châteaubriandesque !]. Ils ont pris en face de l'État, en face des gouvernants, une attitude nouvelle, interrogative, critique, défiante. Instruits par une amère expérience, ils s'opposent avec plus de véhémence aux monopoles d'un pouvoir dictatorial, incontrôlable et intangible, et ils réclament un système de gouvernement qui soit plus compatible avec la dignité et la liberté des citoyens. Ces multitudes, inquiètes, bouleversées par la guerre jusqu'en leurs assises les plus profondes, ont acquis aujourd'hui l'intime persuasion (auparavant peut-être vague et

---

tionaux. C'est le thème que Pie XII développe la veille de Noël 1942 en exposant les cinq points fondamentaux [… en-co-re !!!] pour l'ordre et la pacification de la société humaine : 1. Le respect de la dignité et des droits de la personne humaine [!] ; 2. La défense de l'unité sociale et particulièrement de la famille [!] ; 3. La dignité et les prérogatives du travail [… en rétablissant les corporations ?] ; 4. La reconstitution de l'ordre juridique [?] ; 5. La conception chrétienne de l'État [thomiste ! thomiste !, bien entendu, cette conception, pas Très-Chrétienne !]" (Castella, t. III, p. 253)...!

585 "La diplomatie vaticane trouve en même temps un allié précieux, et de taille, dans le Président des États-Unis [dès le début de la guerre]. Le pape accueille avec une joie profonde l'envoi d'un représentant personnel de Roosevelt auprès du Saint-Siège, Myron C. Taylor. Trois ans plus tôt, lors de la légation du cardinal Pacelli aux États-Unis, les deux hommes d'État avaient rendu manifeste *la conformité essentielle de leurs vues sur la reconstruction du monde [!!!].* Roosevelt n'avait-il pas qualifié le légat de «mon bon, mon vieil ami» ?" (Castella, t. III, p. 237). On tremble dans l'âme, à lire ça…

confuse, mais désormais incoercible), que, si la possibilité de contrôler et de corriger l'activité des pouvoirs publics n'avait pas fait défaut, le monde n'aurait pas été entraîné dans le tourbillon désastreux de la guerre, *et qu'afin d'éviter à l'avenir qu'une pareille catastrophe se répète, il faut CRÉER dans le peuple lui-même des garanties efficaces* [… toujours cette sacrilège et blasphématoire prétention que l'homme puisse *se donner à lui-même* la paix du monde…]".

Et Journet, commentant Pie XII, de préciser un peu plus loin : "Cependant, quand on réclame «plus de démocratie et une meilleure démocratie», cette exigence ne peut avoir d'autre sens que de mettre le citoyen toujours plus en mesure d'avoir une opinion personnelle propre, et de l'exprimer, et de la faire valoir d'une manière correspondant au bien commun"... Car ne nous y trompons pas, la démocratie, pour le "chrétien-laïc" pape Pie XII comme pour le C^al^ Chiaramonti, correspond à une maturation de l'*homo politicus,* à un temps de *progrès spirituel* de l'humanité tout entière. Voyez comme il conclut son Message pontifical : "Nous avons voulu, chers fils et chères filles, profiter de l'occasion de la fête de Noël pour indiquer par quels chemins une démocratie qui corresponde à la dignité humaine peut, en harmonie avec la loi naturelle et avec les desseins que Dieu manifeste dans la Révélation, parvenir à de bienfaisants résultats [notez bien l'ordonnance : la dignité humaine *d'abord,* l'adéquation à la loi divine *après*. Exactement comme saint Thomas cite dans le *de Regno* les auteurs antiques *avant* la sainte-Écriture… Cela ne paraît de rien, et pourtant toute la gnose "chrétienne-laïque" est là en gestation dans cette façon de faire. Le pape Pie XII, sans mettre explicitement de nom sur cette nouvelle doctrine, la véhicule bel et bien, et... combien fervemment !]. Nous comprenons profondément, en effet, l'importance suprême de ce problème pour le *progrès* pacifique de la famille humaine ; *mais Nous connaissons en même temps les hautes exigences que cette forme de gouvernement impose à la maturité morale de chacun des citoyens.* C'est une maturité à laquelle on se flatterait en vain de pouvoir parvenir si la lumière de la grotte de Bethléem n'éclairait pas le sentier obscur par lequel les peuples s'acheminent vers un avenir qu'ils espèrent plus serein". Saisissons bien ce que veulent dire ces lignes : la Foi ne sert plus, pour Pie XII, qu'à *infuser* un esprit chrétien *dans* la Démocratie, ultime perfection de l'ordre sociopolitique universel (comme tout cela rappelle Chiaramonti : "Soyez de bons chrétiens, et vous serez d'excellents démocrates" !), ladite Démocratie restant, après l'opération, *telle quelle,* c'est-à-dire un pouvoir politique *uniquement aux mains des hommes :* la Foi n'a pas, n'a plus le rôle d'en être le fondement constitutionnel, elle "irrigue" seulement la société, le chrétien, quant à lui, devant "inculturer" cette Foi dans les structures "sécularisées", pour reprendre les termes actuels des ci-devant épiscopes sus-dénommés qui, comme l'on voit, n'ont pas tiré de *leur* sac ce casse-croûte immangeable, imbuvable…

Puis, d'exalter le principe de "*l'unité du genre humain et de la famille des peuples*" : "De la reconnaissance de ce principe dépend l'avenir de la paix. Si cette exigence morale trouvait sa réalisation dans une société des peuples qui saurait éviter les défauts de structure et les faiblesses des solutions précédentes, alors, la majesté de cet ordre réglerait et dominerait également les délibérations de cette société et l'application de ses moyens de sanction [comme ça ? tout seul entre humains ? par un coup de baguette magique ? Encore une fois : l'unité de la famille humaine, est d'ordre et de réalisation exclusivement et strictement *divins,* il ne saurait être vécu par les peuples qu'au moyen d'une grâce divine *toute-puissante* dans l'ordre politique : pour en rester

à la France, nous verrons tout-à-l'heure que l'unité politique ne put être concrétisée en Gaule que par la grâce *divine* toute-puissante de la Noël 496… qui la réalise *instantanément* après les échecs impuissants successifs de Vercingétorix et surtout du géant romain ! Quelle impiété de supposer, comme le pape Pie XII le fait ici, que l'unité du genre humain puisse être réalisée *par les hommes* entre eux ! Ne se rappelle-t-il donc plus l'épisode biblique de la tour de Babel où, justement, des rebelles à l'Ordre divin voulaient *par eux-mêmes* réaliser l'unité du monde, Dieu les châtiant comme on sait, et… condamnant par avance le projet piedouzien ?!?]. Pour la même raison, on comprend que *l'autorité d'une telle société des peuples devra être réelle et effective [!??] sur les États qui en sont les membres,* de manière pourtant que chacun d'entre eux conserve un droit égal à sa souveraineté RELATIVE *[oui, oui, vous avez bien lu : r-e-l-a-t-i-v-e].* C'est seulement de cette manière que l'esprit d'une saine démocratie pourra pénétrer également dans le domaine vaste et épineux de la politique extérieure". On vient de lire, ahuri, que pour Pie XII, il ne s'agit rien moins que d'abolir le principe de souveraineté nationale, puisque celui-ci est absolu ou... *n'est pas, n'existe pas !!!* Si l'on parle de "souveraineté relative", cela signifie en effet l'abolition du pouvoir politique des Nations, d'une chacune et de toutes. MAIS ALORS, COMPRENONS BIEN CE QUE NOUS LISONS, PIE XII, TOUT BONNEMENT, EN DES TERMES DOUX ET À PEINE TOUCHÉS DE LA PLUME, EST EN TRAIN DE NOUS DIRE FORMIDABLEMENT QU'IL DÉCLARE ABOLI LE TEMPS DES NATIONS. *Par son projet, le pape Pie XII entend donc bel et bien professer et promouvoir un changement d'économie politique universelle.*

Puis encore, de parler des tentatives pour faire échouer la guerre : "Toutes ont échoué. Et elles échoueront toujours toutes, aussi longtemps que la partie plus saine du genre humain ne sera pas fermement résolue, et saintement obstinée, comme par un devoir de conscience, à remplir la mission que les temps passés avaient commencée sans assez de sérieux et de résolution", c'est-à-dire, mais vous l'avez bien sûr deviné, de fonder une "société des États" un peu plus réussie que la SDN de l'entre-deux guerres... Tiens donc ! Mais, mais, fonder les espérances de salut politique sur la *sanior pars* des peuples, c'est-à-dire la partie la plus saine du genre humain qui n'est pas forcément la majorité, n'était-ce pas *très-exactement* la thèse de fond de Marc Sangnier, telle qu'il l'expliqua lui-même à Charles Maurras, comme on l'a relevée plus haut… *et telle qu'elle fut ANATHÉMATISÉE par saint Pie X…?*

Et Pie XII de conclure le radio-message de Noël 1944, par ce que l'on peut appeler son idée fixe en matière de politique internationale, à laquelle il se dit attachée... *plus que personne :* "Formation d'un organisme commun pour le maintien de la paix.— Les décisions connues jusqu'ici des Commission internationales [celles qui aboutiront, suivez le guide pontifical, au... très-maçonnique et abominablement inique Yalta !] permettent de conclure qu'un point essentiel de tout aménagement futur du monde serait la formation d'un organisme pour le maintien de la paix ; d'un organisme investi de commun accord d'une autorité suprême [!!!] et qui aurait aussi dans ses attributions d'étouffer dans son germe toute menace d'agression isolée ou collective. PERSONNE ne pourrait saluer cette évolution AVEC PLUS DE JOIE que celui qui a défendu DEPUIS LONGTEMPS le principe que la théorie de la guerre comme moyen apte et proportionné de résoudre les conflits internationaux, EST DÉSORMAIS *DÉPASSÉE* [… ah bon ?! Nous sommes donc dans une nouvelle économie de salut ?? Là encore, comme pour l'unité des peuples, la paix universelle entre les peu-

ples est une réparation des effets du péché originel que *seul* Dieu peut opérer...! Dieu *seul* peut engendrer une nouvelle économie de salut où les effets collectifs du péché originel seront abolis dans l'humanité : voyez comme les gens de la tour de Babel ont été punis d'avoir voulu réparer *par eux-mêmes* les effets du péché originel ! Il y a là un orgueil et une impiété inqualifiables, inconcevables de la part d'un… pape !!![586]], (...) PERSONNE ne saurait souhaiter plus ardemment plein et heureux succès que [Nous-même, à cette évolution aboutissant à la création d'un organisme juridique international s'arrogeant le droit de gérer politiquement les Nations… *et de réparer ainsi pour sa part les effets du péché originel].* (...) Car si s'ajoute la menace d'une intervention juridique des nations et d'un châtiment infligé à l'agresseur par la Société des États, alors l'humanité pourra sortir de la nuit obscure où elle est restée si longtemps submergée ; *elle pourra saluer l'aurore d'une nouvelle et meilleure époque de son histoire.* (...) Il y a une chose que Nous savons, c'est que le moment viendra, et peut-être plus tôt qu'on ne pense, où les uns et les autres reconnaîtront que, tout considéré, il n'y a qu'un moyen de sortir du réseau embrouillé dans lequel la lutte et la haine ont enlacé le monde, c'est le retour à une solidarité trop longtemps oubliée, à une solidarité ne se limitant pas à tels ou tels peuples, mais universelle, fondée sur la connexion intime de leurs destinées et sur les droits qui appartiennent également à chacun d'eux [… Mon Dieu, mon Dieu !, mais quelle fougue ! mais quel enthousiasme ! mais quelle ferveur non-dissimulée ! mais quel éclat *illuminé* dans cet œil pontifical FIXÉ SUR UNE CHIMÈRE, comme disait saint Pie X des… *modernistes !]*".

Et, en finale, dans une apothéose exaltée dont Pie XII était coutumier, de sublimer un progrès des peuples très "chrétien-laïc" : "En un temps où les peuples se trouvent en face de devoirs comme ils n'en ont peut-être jamais rencontré aux tournants de leur histoire, ils sentent bouillonner dans leurs cœurs tourmentés le désir impatient et comme inné de prendre les rênes de leur propre destin avec plus d'autonomie que par le passé [quelle belle chose pour un pape, que de flatter et caresser les mauvais penchants démocratiques des peuples…!]. (...) Grâce à Dieu, on peut croire passé le temps où l'appel aux principes de la morale et de l'Évangile pour la vie des États et des peuples était dédaigneusement exclu comme utopique [voyez comme le pape s'illusionne sur des États *naturellement* chrétiens !]. (...) *Si l'avenir appartient à la démocratie, un rôle de premier ordre dans sa mise en œuvre devra revenir à la religion du Christ et à l'Église, comme messagère de la parole du Rédempteur, et comme continuatrice de sa mission de salut.* C'est elle, en effet, qui enseigne et qui défend la vérité ; c'est elle qui communique les forces surnaturelles de la grâce, pour réaliser l'ordre des êtres et des fins établi par Dieu, comme fondement dernier et norme directrice de toute démocratie. (...) L'Église a la mission d'annoncer au monde désireux de formes meilleures et plus parfaites de démocratie, le message le plus élevé et le plus nécessaire qu'il puisse y avoir : la dignité de l'homme, la vocation à la filiation de Dieu"... sans pour autant qu'il soit question, pour Pie XII, de mettre le Christ au fronton de la Constitution, mais simplement de *faire servir l'énergie, le principe chré-*

[586] Lorsque Notre-Seigneur a prédit qu'il "n'y *aura* plus qu'un seul troupeau, un seul Pasteur", c'est un futur qui concernait le Règne millénaire, où l'Unité métaphysique sera vécue ici-bas, pour la première fois depuis le péché originel, dans tous les ordres possibles des choses, religieuse, politique, culturelles, artistiques, etc. Mais c'est un très-grand miracle apocalyptique, que seule une nouvelle économie de salut instaurée par le Saint-Esprit peut permettre ici-bas, et que l'Apocalypse ouvrira ; ce n'est pas le "progrès" historique des peuples qui l'accomplira, encore moins la volonté humaine collective. Quelle impiété dans cette formule de Pie XII : "Organisme investi de commun accord d'une autorité suprême" : comme s'il était au pouvoir de l'homme de s'investir lui-même d'une telle autorité !

tiens au bon succès de la Démocratie... Pour le gnostique "chrétien-laïc", en effet, non seulement la guerre est dépassée, non seulement les valeurs morales suffisent à manifester le Christ parmi les hommes, mais, et c'est un aspect très-important auquel Pie XII apporte dans son enseignement une grande application, *l'unité géopolitique sera réalisée entre les races et les peuples... par-dessus même les différences de Religion.* OR, TOUS CES POINTS, IL FAUT LE REMARQUER SOIGNEUSEMENT ET LE SOULIGNER EN ROUGE VIF, SONT DES PLAGIATS IMPURS, DES CLONES MONSTRUEUX DU *MILLENIUM* ANNONCÉ FORMELLEMENT PAR SAINT JEAN L'APÔTRE DANS L'APOCALYPSE (chapitre XX). Pie XII, dans toutes ses Allocutions sur le sujet politique, fait en effet une très-grande place à cette unité des peuples... cependant qu'à aucun endroit de son discours, on ne discerne les bornes catholiques qui différencient le projet de l'unification des peuples dont il parle, bon en soi quand il fait référence à *l'espérance* millénariste orthodoxe (nouvelle ère eschatologique *non-advenue* et à advenir par une *exclusive* Geste divine apocalyptique), de celui... de l'unification hétérodoxe de la tour de Babel dans sa version moderne "chrétienne-laïque", c'est-à-dire onusienne (dont on déclare l'ère advenue, à charge pour l'homme de la mettre en oeuvre).

En tous cas, ce point unitariste ne pouvait qu'être très-bien saisi par l'*homo modernus :* "De l'analyse des messages que nous venons d'esquisser, il ressort à l'évidence que Pie XII se situe à l'*échelle mondiale.* La pensée fondamentale qui s'en dégage est que le genre humain doit s'unir *sur le plan du droit naturel* et que les chrétiens, animés par la charité du Christ, doivent être les premiers à promouvoir cette action... C'est une pensée très neuve et on n'en a pas toujours saisi la nouveauté [!]. *Elle apparaît comme une trame dans toute son œuvre tant doctrinale que politique.* Le problème d'une communauté des peuples n'est plus aujourd'hui celui d'une *république chrétienne,* d'un *ordre chrétien,* ayant à sa tête le pape et l'empereur, comme l'Europe *s'en était formée l'idée [!]* au Moyen-Âge [… quelle fallacieuse et scandaleuse présentation des choses ! Quel mépris inqualifiable du Don de Dieu ! Ce n'est pas, en effet, l'homme du Moyen-Âge qui s'est *inventée* une métapolitique, c'est Dieu qui la lui a fournie libéralement !]. «On se trouve en présence d'un *genre humain* dont les quatre/cinquièmes sont étrangers à l'Église, et les circonstances de notre temps commandent d'unir tous ces peuples rapidement, sous peine d'effondrement de la civilisation». L'Europe a d'ailleurs perdu l'hégémonie à la suite des deux guerres mondiales. Elle est pratiquement évincée de l'Asie et de l'Afrique ; les empires coloniaux ne sont plus qu'un souvenir, et des événements d'une ampleur et d'une portée sans précédent, dans la perspective ouverte par la physique de l'atome, se déroulent à nos yeux, sur tout le globe, à un rythme accéléré. Il n'en était pas ainsi il y a un demi-siècle. Tous les papes de l'époque contemporaine ont certes travaillé pour la paix. Mais lorsque Léon XIII à la fin du siècle dernier apportait son adhésion morale à la première Conférence de la paix[587] (dont les influences hostiles à l'Église le tenaient à l'écart), lorsque Benoît XV tentait en vain son entremise pour la paix en 1917, et que Pie XI exhortait à restaurer la paix du Christ, ils parlaient encore «d'un point de vue européen, en fonction d'une Europe aux traditions chrétiennes, infidèle peut-être à ses traditions, mais qu'on peut inviter à y revenir». PIE XII, EN SE SITUANT À L'ÉCHELLE MONDIALE, PENSE QUE la plus grande partie du genre humain «ne

587 … Fort révélatrice, cette "adhésion morale" !

peut être invitée à revenir aux traditions chrétiennes puisqu'elle n'a jamais été chrétienne» et que comme on vient de le mettre en évidence : LE GENRE HUMAIN DOIT S'UNIR SUR LE PLAN DU DROIT NATUREL, LES CHRÉTIENS MONTRANT LA VOIE. Dans tous les domaines, social, politique, économique, national, international, *c'est UNE DOCTRINE DE L'HOMME*"[588].

… Une doctrine de l'homme. Voilà, le mot est prononcé. Et c'est effectivement bien ce qui se tire de l'enseignement *nouveau* de Pie XII, c'est effectivement bien la déduction la plus obvie de la doctrine "nouvelle" piedouzienne qu'on en peut faire. Ce n'est pas nous qui le disons (quand bien même Pie XII n'a nullement l'intention profonde de subvertir le Message chrétien, pas plus que Paul VI d'ailleurs, et justement, tout le drame, le nœud gordien de la *Crise de l'Église,* est là : voir à ce sujet notre note de fin de texte [z]).

Après la guerre, Pie XII n'est pas guéri de son utopie, c'est parler par antiphrase. "Le 24 décembre 1945, le radio-message au Sacré-Collège *Negli ultimi* reprend le thème de 1939 et rappelle dans sa dernière partie les trois présupposés moraux fondamentaux d'une paix vraie et durable : une bonne volonté réciproque [!] ; ne pas créer artificiellement une opinion publique [!] ; renoncer au totalitarisme [!]. L'injuste et dure condition d'innombrables prisonniers de guerre et de détenus politiques est également réprouvée [ah bon...!!!]. À sa lecture, on pense invinciblement à la devise *Opus justitiae pax* qui exprime l'œuvre entière d'un pontificat voué à la restauration de l'ordre. Plus on médite les documents pontificaux, mieux apparaît la synthèse et l'unité de la pensée [oh oui !]"[589]. "La condition humaine, la dignité humaine, considérées sous tous leurs aspects (personnel, social, national et international) sont donc l'objet des considérations exposées, avec quelle force persuasive ! [souligne l'auteur qui remarque bien lui aussi *l'exaltation exaltée* de Pie XII pour la doctrine "chrétienne-laïque"], dans l'encyclique *Summi Pontificatus* et dans tous les messages et interventions de diverses natures, de Pie XII. (...) On n'est pas plus formel, ni plus pressant"[590]. Ce n'est pas nous qui le disons, là encore.

Certes, Pie XII se rend bien compte qu'on n'y est pas encore, dans cette ère nouvelle, "le Souverain Pontife n'a garde d'oublier que l'organisation internationale, si elle est en voie de réalisation, n'est encore qu'un idéal : la Société des Nations, fondée en 1919, était morte, et l'organisation des Nations Unies (O.N.U.) vit le jour en 1945 à la conférence de San Francisco. *La perspective de l'Ordre futur ne peut donc être la seule valable,* et Pie XII ne pourra pas se dispenser d'indiquer, dans des messages subséquents, des directives sur le *droit de guerre* contemporain concernant des situations actuelles, BIEN QUE CONSIDÉRÉES PAR LUI COMME *DE JURE* DÉPASSÉES[591].

---

588 Castella, t. III, pp. 256-257. Les citations dont notre historien se sert sont probablement du R.P. Paul Duclos, sj, dans *Le Vatican et la seconde guerre mondiale,* 1955 (les références des notes ne sont pas très claires).

589 *Ibid.,* p. 244.

590 *Ibid.,* pp. 254-255.

591 "Les vieilles nations que rongeaient déjà la démocratie et le socialisme, mais qui voulaient revivre, voilà que, pour réaliser son rêve, Rome va les empêcher de réagir ; elle va leur interdire de se défendre. Elle leur imposera la chimère pacifiste, privant la paix de ses garanties matérielles, la fondant sur la seule force morale des engagements. (…) Rome aujourd'hui, ne condamne pas moins les principes de la démocratie, parce qu'elle y avait vu justement la divinisation de l'homme, mais le fait de la démocratie lui est apparu comme devant être non seulement accepté, mais encore maintenu et cultivé. (…) Dira-t-on que nous inventons et que nous calomnions quand nous constatons ce qui est sous les yeux de tous ? Restant condamnée en principe, la doctrine des droits de l'homme est non seulement tolérée, mais encouragée en pratique : on nous impose de prendre le suffrange universel au sérieux, de reconnaître son droit, de participer à son exercice et on nous défend de mettre en pratique un autre moyen de réaliser le salut de notre pays. (…) On sacrifie les revendications antilaïcistes et on interdit de réclamer autre chose que la neutralité et le droit commun, dont l'Église proclamait autrefois le mensonge et la foncière injustice" *(Comment Rome est trompée,* Maurice Pujo, Fayard, pp. 304-307).

Aussi, dans ses messages d'après-guerre, surtout celui de Noël 1948, envisage-t-il la menace de guerre contemporaine dans ses dimensions «atomiques» ; et devant cette effrayante réalité, loin de se complaire dans les visions réconfortantes de l'Ordre futur, il engage résolument la lutte contre les perturbateurs actuels de la fragile paix mondiale... Barrant la route aussi bien au bellicisme qu'au pacifisme naïf, Pie XII [... au nom de son pacifisme "chrétien-laïc" pas moins… naïf] affirme avec netteté la *Volonté chrétienne* de paix, qui met la force au service du droit"[592], commente notre historien. Bien sûr, Pie XII, acculé par les conflits *toujours là, plus que jamais là,* au sortir de la seconde guerre mondiale, est bien obligé d'admettre que les temps nouveaux ne sont pas encore advenus définitivement, dans lesquels toute guerre serait pour jamais "*dépassée*", comme il le dit lui-même ; de même, pour la création de l'O.N.U., il se rend bien compte que ce n'est pas encore parfait[593]. Cependant, si les bas instincts de l'homme ne sont pas encore jugulés *de facto,* le pape Pie XII *veut,* et notre commentateur l'a bien compris, qu'ils le soient *de jure.* Le jésuite que cite en note notre auteur, pourra bien, appuyé sur Pie XII, intituler un chapitre de son livre : "*Peut-on encore parler de guerre juste ?*"[594] Et, *appuyé sur Pie XII,* de répondre par la négative, dans ce chapitre. Et effectivement, NON, dans l'optique "chrétienne-laïque", il n'y a plus de guerre juste. Pie VI en 1794, rappelons-nous, le pensait *déjà (!!!),* et osait condamner pour ce motif même le providentiel projet Pitt, osant appeler son projet de coalition militaire européenne pour abattre la Révolution en France : une "*guerre plus ou moins juste*" *!!!* Car il est capital de bien comprendre que pour tous nos grands-clercs, cette nouvelle ère "chrétienne-laïque" est *de droit* commencée. À nous de la relayer, à nous, par notre "volonté chrétienne de paix" comme ils disent, de faire en sorte qu'effectivement cela soit ainsi... à nous donc, de contribuer à, puis carrément d'abolir la guerre, de recréer l'unité du monde… en attendant qu'une encyclique pontificale déclare abolies *de jure* les douleurs de l'enfantement pour les femmes, le travail servile pour les hommes, les ronces pour les jardins, les infâmes maladies, et… LA MORT aussi, la très-inhumaine mort, pourquoi s'arrêter en si bon chemin !

La maladie est incurable. Pie XII, à la fin de son pontificat, de revenir encore et toujours sur cette idée fixe *qui ne l'a donc jamais quittée pendant les quasi vingt ans de son pontificat,* qui en fut la ligne de conduite la plus fondamentale, celle à laquelle il tint le plus. C'est ce qu'on est bien obligé de conclure après lecture étonnée, étonnante, détonante surtout, de ces discours sans cesse répétés. Voyez encore ce dernier radio-message de *Noël* 1956 *(… Noël, Noël,* toujours et encore *Noël !,* comme pour mieux

---

592 Castella, t. III, p. 255.

593 Jean Madiran a bien remarqué cela : "Au moment où l'O.N.U. se préparait à proclamer sa Déclaration [de 1948], *L'Osservatore romano* en avait critiqué l'article 1er : «Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité». Le quotidien du saint-siège objectait : «Ce n'est plus Dieu mais l'homme qui avertit les humains qu'ils sont libres et égaux, doués de conscience et d'intelligence, tenus de se considérer comme des frères. Ce sont les hommes eux-mêmes qui s'investissent de prérogatives dont ils pourront aussi arbitrairement se dépouiller» (15 octobre 1948). Critique fondamentale certes, objection décisive parue dans *L'Osservatore romano* comme un communiqué officiel et attribuée au pape Pie XII en personne. Critique d'ailleurs traditionnelle. Étienne Gilson écrivait en 1934 : «Les droits de l'homme nous sont beaucoup plus chers (à nous catholiques) qu'ils ne le sont (aux incroyants), car ils ne se fondent pour eux que sur l'homme, qui les oublie, au lieu qu'ils se fondent pour nous sur les droits de Dieu, qui ne nous permet pas de les oublier» *(Pour un ordre catholique,* DDB, s.d., imprimatur de 1934). Cependant, la critique de *L'Osservatore romano* en 1948 paraissait admettre l'«égalité en droits», ou du moins ne trouvait pas opportun de rappeler que, selon la doctrine catholique, l'«égalité de nature» est distincte de l'«égalité en droits», et que la première n'entraîne pas la seconde. Mais surtout, cette critique partielle, publiée d'ailleurs avant que la Déclaration ne soit adoptée, ne fut pas réitérée : *elle aura été la dernière critique de l'Église à l'encontre des «droits de l'homme».* Pie XII développa un vaste enseignement sur la doctrine du droit et des droits sans jamais mentionner la Déclaration de 1948 : silence significatif ; MAIS ENFIN, RIEN DE PLUS QU'UN SILENCE" (Madiran, pp. 39-40). Un silence par ailleurs démenti par le contenu doctrinal des Noëls de guerre…

594 Le R.P. Paul Duclos, op. cité, p. 207.

enfouir la grâce divine apportée dans la sphère sociopolitique à la Noël 496, ô abomination de la désolation pontificale ![595]...). Le pape y disait : "Si Nous faisons allusion à ces aspects défectueux [Pie XII venait de critiquer l'O.N.U.], C'EST PARCE QUE NOUS DÉSIRONS VOIR RENFORCER L'AUTORITÉ DE L'O.N.U., surtout pour l'obtention du désarmement général qui Nous tient tant à cœur. (...) En effet, *c'est seulement dans le cadre d'une Institution comme celle des Nations-Unies* que l'engagement de chacun des États (...) pourra être pris d'un commun accord et transformé en obligation stricte de droit international"[596]. Pie XII ressemblait là à Israël s'appuyant sur l'Égypte, "un bâton qui te percera la main" lui avait pourtant annoncé le Prophète... c'est-à-dire, qui te *CRUCIFIERA !* Oui, malheur à l'homme qui se confie dans l'homme ! Parce que tout homme est menteur, *omnis homo mendax,* et plus encore quand l'homme se réunit ensemble avec son semblable, le mensonge devenant alors plus invincible, plus puissant, plus impie…

La visite de Paul VI à l'O.N.U. en 1965, à juste titre tant décriée par les traditionalistes, ne fut donc, c'est maintenant, après notre exposé, d'une criante évidence, que l'achèvement d'une *très-longue et homogène pratique des grands-clercs depuis le Concordat.* Quand Paul VI dira : "*Nous plus que quiconque avons le culte de l'homme*", comprenons bien, avant de stupidement lui tomber dessus à bras raccourcis, qu'il ne parlera pas là en son SEUL nom propre de pape, non, il parlera AU PLURIEL, c'est-à-dire AU NOM DE *TOUS* SES COLLÈGUES DE PAPES POST-CONCORDATAIRES, SURTOUT LES DERNIERS VOIRE LES PLUS SAINTS TEL PIE X, contrairement à ce que certains esprits intégristes, fanatiques, passionnels, orgueilleux, partisans, brouillons, pressés, obscurantistes, intellectuellement petits et mesquins, *maurrassiens* pour exprimer le type d'un seul mot juste qui résume tout, tel l'abbé Georges de Nantes ou encore le R.P. Noël Barbara, ont cru et voulu faire accroire, en focalisant spécieusement le problème sur le seul Paul VI[597]. "*Nous, TOUS les Vicaires du Christ modernes*

---

595 C'est incroyable quand même, ce choix de la date de Noël pour enfouir la grâce divine dans la chose politique, comme on a vu plus haut le futur Pie VII la choisir lui aussi, lui le premier, pour immoler ses Imoliens sur l'autel du démocratisme ! Et ne voit-on pas l'éphémère pape Pie VIII (1829-1830) obliger les cardinaux à adresser *pour les fêtes de Noël* des lettres de félicitations à Louis-Philippe, sous le titre traditionnel de "roy… *Très-Chrétien*", contre les murmures de certains cardinaux ? Il y aurait du diable là-dessous, la volonté de souiller la date de Noël 496, dont le grand évêque gallo-romain Avit de Vienne voyait judicieusement qu'elle avait été choisie "bien à propos" (sic) pour initier le pouvoir politique Très-Chrétien, que cela n'étonnerait pas. Lisons cette page qui, en outre, illustre abominablement, une fois de plus, qu'AUCUN des papes qui suivit Pie VII, ne se déprit de l'affreux pli "chrétien-laïc" pris par le pape du concordat napoléonien, qui veut que *tout* gouvernement *en soi,* est valide, et de plus, que c'est bien les grands-clercs "décideurs" convertis au démocratisme qui mettent au pas ceux qui ne le sont pas encore, quand bien même ces derniers peuvent être plus nombreux qu'eux, puisqu'aussi bien, ils ont *déjà* le pape avec eux, depuis le Concordat : "Le régime issu de la révolution de Juillet inspirait à Rome bien des défiances. Un certain nombre de cardinaux (ceux du parti autrichien surtout) s'étaient efforcés de peser sur l'esprit de Pie VIII pour l'empêcher de reconnaître le nouveau roi des Français, ou du moins, pour qu'il ne lui donnât pas, selon l'ancien protocole, le titre traditionnel de *Roy très-chrétien* [c'était bien la moindre des choses, pour l'impur et tout démocratique "roy des français" dont l'origine du pouvoir n'avait strictement rien de Très-Chrétienne : quelle prostitution de nommer Louis-Philippe Très-Chrétien…!]. On ne voulait pas, dans ce groupe, que le pape parût consacrer ainsi le dépouillement de la branche aînée, et l'on y gardait l'arrière-pensée de laisser flottante à ce fil la question de légitimité. Pie VIII, maintint, contre ces prétentions, les *traditions [!]* de la politique pontificale en cette matière, et la réponse qu'il fit à la lettre par laquelle Louis-Philippe lui annonçait son avènement au trône, fut adressée «*au Roy très-chrétien Louis-Philippe [!!!]*". C'était indiquer nettement que, sans vouloir entrer dans l'examen des controverses constitutionnelles d'un pays [Ben voyons… comme si mettre en doute la légitimité du "roy des français" était une question de grenouilles de bénitiers…], le St-Siège reconnaissait au nouveau chef de l'État toutes les prérogatives de la couronne de France [Bien sûr ! les papes concordataires avaliseraient même le diable, comme chef d'État de France ou des îles Claxibule, du moment qu'il serait reconnu par la société *en soi !,* Pie XI lui-même osera s'en vanter !]. Et, pour mettre un terme aux récriminations et aux murmures que cet acte provoquait dans certaines fractions du Sacré-Collège, le pape ordonna, cinq semaines avant sa mort, d'expédier aux cardinaux une circulaire (25 octobre 1830), par laquelle ils étaient «invités à préparer selon l'usage, POUR LES FÊTES DE NOËL, leurs lettres de félicitation qu'ils adresseraient au *Roy très-chrétien Louis-Philippe*»" (Lector, p. 431) ! Louis-Philippe ! Roy *Très-Chrétien !* Clovis a dû s'en retourner de dégoût, de sainte-colère et de honte dans sa tombe !!!

596 *AAS,* vol. XLIX, pp. 5-22.

597 Nous avons surtout cité Pie XII, mais il n'est lui-même que la suite de Pie XI et encore bien de Benoît XV. Pour ce dernier pape, dont la majorité du pontificat se déroula durant la première guerre mondiale, voyez que "dans son message de paix aux

depuis Pie VII, savons fort bien ce que c'est que l'humanisme intégral, venez et voyez", disait Paul VI en substance. Il voulait vanter aux onusiens la pratique "chrétienne-laïque" des Vicaires du Christ (!), déjà longue, par laquelle il suffit de manifester l'homme pour que le Christ soit révélé. Au fond, voulait insinuer Paul VI, se croyant subtil, possédé de cet *esprit malin* que nous avons déjà discerné et dénoncé chez les "chrétiens-laïcs", les vicaires du Christ et les onusiens employant strictement les mêmes moyens basés sur la dignité humaine, *pourquoi ne pas faire cause commune ?* Les meilleurs des onusiens, sûrement "chrétiens anonymes" envahis par d'obscurs et anachroniques préjugés contre l'Église, ne pouvaient-ils pas, pensait-il, être charmés par cette soudaine révélation (qui aurait très bien pu se trouver dans la bouche de Pie XII), ce qui pouvait entraîner, qui sait ?, leur conversion au Christ. N'oubliez pas : le gnostique "chrétien-laïc" s'imagine être *un gros malin.* Bien plus malin en tous cas que Dieu et le simple fidèle "chrétien-sacral". Journet, commentant Pie XII, disait tout-à-l'heure : "Ainsi le pape en appelle ultimement à *une force spirituelle,* à *un esprit de justice* sans quoi toute entreprise temporelle resterait vaine. Il précise que les sources profondes de cet esprit sont cachées en Dieu [... et *doivent rester cachées en Dieu* puisqu'on invoque volontairement d'agnostiques principes moraux]. Il laisse entendre ici, mais il le dit ailleurs expressément, que nous pourrons joindre, en cet esprit, *même ceux qui n'ont pas notre Foi,* et qui voudront travailler avec nous à la reconstruction de la cité charnelle : *«Ne l'empêchez pas... Qui n'est pas contre vous est pour vous»* (Mc IX, 40) ; peut-être même ignoreront-ils (mais nous chrétiens le saurons bien) que la justice sociale et politique, dans la mesure où elle est authentique, est déjà une réfraction, sur le plan inférieur de la vie temporelle, de la sainte justice de la grâce, et de la béatitude du Sermon sur la Montagne".

Le problème, c'est qu'une telle pastorale inclut qu'une révélation supérieure du Saint-Esprit à tout homme, par laquelle il est pénétré invinciblement de la voie de salut, individuelle et universelle, et donc *moralement responsable,* qui révèle *en soi* le Christ, est intervenue sur la terre. *Or, ELLE N'EST PAS ENCORE INTERVENUE.* Si un jour nous devons la connaître (et nous ne la connaîtrons qu'en passant par la très-purificatrice Apocalypse pour arriver au *Millenium),* ce qui est plus sûr encore, c'est que... *nous n'y sommes pas !* La gnose "chrétienne-laïque" se présente donc vraiment comme une anticipation intellectuelle impure d'un Temps nouveau qui n'est pas advenu, et qu'il appartient à Dieu, et à Dieu seul, d'instaurer, à son saint et bon Plaisir.

⚜ ⚜ ⚜

Cependant, revenons et restons à l'époque de Pie XII. Voici donc textuellement cités ces incroyables discours pontificaux, ultime avatar de la pensée démocratique de Pie VII passée dans la moulinette de Léon XIII... Mais, pourra-t-on objecter, si la gnose "chrétienne-laïque" est sous-jacente dans ces discours, elle n'est pas vraiment explicitement exprimée ? On pourrait l'admettre. Pie XII met là les marrons dans le feu, cependant qu'il ne les tire pas vraiment tout-à-fait, *ex professo.* Il exalte, il pratique la chose "chrétienne-laïque", et avec quelle ferveur !, et avec quelle ardeur, on l'a

chefs des nations belligérantes ("Dès le début", 1er août 1917), *le Saint-Siège préconisait l'institution d'une procédure internationale d'arbitrage qui viendrait en substitution des forces armée, rétablissant la «force suprême» du droit*" (Levillain, art. Benoît XV, p. 220, 2e col.). Le projet de Pie XII est donc déjà là parfaitement exprimé… Nous allons revenir tout-à-l'heure sur Benoît XV.

vu !, mais sans lui donner son nom. *Et cependant tout y est, les marrons sont dans le feu en train de cuire, et c'est lui, le pape, qui les y a mis "DEPUIS LONGTEMPS", et précisément depuis le temps ils sont déjà cuits, il faut les tirer sans tarder sous peine de les voir roussir :* exalter un nouvel ordre politique universel *créé par l'homme,* une société des États dans laquelle le bien commun est réalisé *sans droit divin direct explicite,* surtout effacer *volontairement et soigneusement* le Nom du Christ au fronton de ce nouvel ordre en n'invoquant que d'agnostiques "principes moraux" (Noël 1941), déclarer *dépassée* l'ère des guerres, faire espérer et dire réalisable par les hommes l'unité sociopolitique mondiale, parler de la maturation des peuples qui de nos jours permet toutes ces choses, voulant se trouver satisfait dans sa Religion quand l'ordre moral et les "vertus politiques naturelles" sont manifestés, c'est, qu'on le veuille ou non, proclamer des temps nouveaux, une nouvelle économie de salut, une "nouvelle ère" comme dit Pie XII lui-même très-clairement, un "troisième âge historique de l'Église". Une fois ces phrases *brûlantes* proférées par un pape, … et avec quelle ardeur on l'a vu !, on comprend fort bien qu'il ne pouvait manquer de se lever un lecteur pieux et savant des encycliques pontificales, un Émery, un Rohrbacher modernes, pour en tirer tout le suc "chrétien-laïc" qui y est *formellement* contenu, afin d'en élaborer d'une manière systématique la doctrine.

L'abbé Charles Journet, qui sera plus tard créé cardinal par Paul VI au moment de Vatican II, la coqueluche ultra des esprits faux pseudo-traditionnels (on diffuse sa biographie avec grande dévotion chez les *ralliés…)*, fut celui-là. Avec enthousiasme, il commença son travail d'explicitation et d'élaboration doctrinales de la pensée du pape, au moyen d'articles nombreux, studieusement réfléchis, écrits avec grande ferveur, qu'il échelonnera tout au long de la seconde guerre mondiale dans certaines revues ecclésiastiques spécialisées, qu'un petit nombre d'érudits et de spirituels seulement lisaient. À la fin de la guerre, en 1946, il fit une recension synthétique de tous ces articles épars, dans *Exigences chrétiennes en Politique,* gros livre de plus de 600 pages, afin de pouvoir présenter la nouvelle doctrine à un plus large public. Pour la première fois à notre connaissance, la gnose "chrétienne-laïque" d'un "troisième âge historique de l'Église", d'un nouvel ordre politique pseudo-christique, voyait le jour de manière satisfaisante, développée, quasi complète. Il ne restait plus à venir que Paul VI qui, quoiqu'on ait pu dire, était autant le fils spirituel de Pie XII que ce dernier l'était de Pie XI, pour la mettre en œuvre dans l'Église, c'est-à-dire un apôtre zélé, intellectuellement très-passionné... et Jean-Paul *Double* pour finir dans l'abomination de la désolation. Attardons-nous sur ce livre, il en vaut la peine bien qu'il soit rédigé péniblement, au moyen de phrases filandreuses, obscures, tarabiscotées (mais la forme ne révèle-t-elle pas ici le fond ?). Il va nous permettre de comprendre mieux encore la gnose prophétique-moderniste de l'église conciliaire et de Jean-Paul *Double* en particulier. Journet, on l'a assez vu dans les citations que nous avons faites plus haut de lui, a fort bien compris Pie XII, et il est saisi du même engouement que lui pour la gnose "chrétienne-laïque". Il se félicite de voir l'Église, le pape, rentrer dans cette voie de militer pour un nouvel ordre politique international, *mais comme moyen idéal, mais comme prétexte, pour promouvoir la thèse d'une avancée spirituelle de l'humanité dans une nouvelle ère post-sacrale, qui est le véritable et profond but du pape,* et, avec exaltation, il réfléchit les assises théologiques de ces "temps nouveaux" que le pape veut faire advenir, et pour lesquels il milite *ardemment.* Oh ! Bien sûr, il ne va pas, comme nous, faire remonter la chose à une *déviance hétérodoxe* des scolasti-

ques passant dans l'avatar de la démocratie-chrétienne. Pour lui, bien au contraire, la doctrine est *positive,* elle n'est pas *négative.* C'est pourquoi il va tâcher de trouver s'il se peut des "prophètes" catholiques du passé qui ont déjà balbutié qu'un jour une ère nouvelle s'ouvrirait où la nature humaine toute seule suffirait à dire le Christ et le salut dans la sphère sociopolitique d'abord puis dans celle religieuse[598]…

Dans cette quête des sources, ou plutôt d'un essai de *catholiciser* la doctrine nouvelle par des exemples catholiques tirés du passé, il commence par citer le polonais Adam Mickiewicz (1798-1855) qui, nous dit-il, par son messianisme "chrétien-national" dans ce qu'il a de meilleur, l'a déjà professée. Journet ici, ne se trompe pas, il tape dans le mille. Qui était donc Adam Mickiewicz ? Dans notre précédent ouvrage *Bientôt le Règne millénaire,* nous avons rappelé, à la suite de Henri de Lubac[599], que ce polonais, quelque peu et même prou illuminé mais fort sincèrement catholique, d'ailleurs d'une grande et édifiante ferveur[600], s'avérait être un lointain héritier de... *Joachim de Flore,* qui lui-même fut un... *millénariste bâtard.* Mickiewicz professait effectivement une doctrine dans laquelle il avait humanisé le millénarisme authentique en se cristallisant sur le seul concept "Nation" : il prédit avec une incroyable ardeur au Collège de France, dans les années 1840, que la Nation *spirituellement régénérée dans un nouvel ordre de choses* révélerait *par elle-même* le Christ Glorieux, que d'ailleurs une nation martyrisée, la sienne de Pologne, Le révélait *déjà* ou du moins, qu'elle le ferait immédiatement dès qu'elle *ressusciterait prochainement dans l'éclat divin,* ne manquant pas par-là d'engendrer une ère nouvelle toute assomptionnée pour l'humanité entière : *les Nations prendraient théologiquement alors toutes ensemble la suite de l'Église, c'est elles qui deviendraient à leur tour "Jésus-Christ continué".* Oui, oui, les Temps sont arrivés pour cela, une ère plus profondément chrétienne va s'ouvrir, "*il faut que le papillon sorte de la chrysalide, et les prêtres n'ont pas assez de force pour cela*" (Mickiewicz) ; cependant que cette "nouvelle ère" était conçue par le prophète polonais comme étant théologiquement toujours située dans l'Histoire et non point, … Dieu nous garde d'une telle abominable horreur !, dans une eschatologique post-Histoire, autrement dit dans le Règne millénaire ou III^e^ Testament ou Règne du Saint-Esprit.

Charles Journet, qui connaît bien son affaire, s'empresse de rapprocher cette thèse de Mickiewicz de l'espérance nouvelle proclamée par Pie XII, et pour cela, il prend son plumeau et la nettoie de ses scories illuministes à la slave et plus soigneusement encore de ses quelques saillies eschatologiques-millénaristes que l'ar-

---

598 Car le naturalisme de la révélation politique entraîne inéluctablement, infailliblement, celui de la révélation religieuse, comme nous l'avons déjà vu : le Concordat *appelle* Vatican II obligatoirement, si l'on ne revient pas en arrière, la déviance politique entraînant inéluctablement, infailliblement, celle religieuse comme… Pie XII lui-même l'illustre dans ses discours de Noël où, après avoir promu l'ère "chrétienne-laïque" dans la chose politique, il ne peut s'empêcher de proposer, dans le Noël 1939, un 5^e^ point ayant trait cette fois-ci à… la liberté religieuse : "5. *La foi en la valeur transcendante des exigences de la justice (…)* [présupposée] *d)* par cet *amour universel,* qui est le résumé et la limite la plus extrême de l'idéal chrétien, et qui, de ce fait, jette un pont *même vers ceux qui n'ont pas le bonheur de participer à notre foi*" (revoir supra). Un auteur récent, Philippe Prévost, a fait tout un livre pour montrer que la déviance *religieuse* de Vatican II provient en droite ligne de celle *politique* du Ralliement de Léon XIII : il a encore plus raison qu'il ne le croit, car, ce qu'il n'a pas su (ou voulu ?) voir, c'est que le Ralliement n'est pas une source, c'est lui-même un simple jalon qui prend sa source sur le Concordat. Pour autant, le fond de son raisonnement, aussi le nôtre, est donc prouvé par… Pie XII lui-même : la déviance politique de l'Église moderne est à *l'origine* de celle religieuse, qui sera l'œcuménisme proclamé dans la *Liberté religieuse* de Vatican II.

599 Cf. *La postérité spirituelle de Joachim de Flore,* tomes 1 (1978) & 2 (1981), Éd. Lethielleux.

600 "Au cours de ces années parisiennes [d'exil], Mickiewicz montre en toutes choses un catholicisme ardent et pur : vie intérieure, pratique sacramentelle, groupements de piété, fondations charitables, influence apaisante auprès des exilés ; sa *Vie de saint Adalbert* est un manifeste en faveur de l'Église romaine, dans laquelle il introduit deux amis orthodoxes ; après avoir un moment songé au sacerdoce, il prend une part active aux associations laïques qui aboutirent à la création d'une Congrégation nouvelle, les *Pères de la Résurrection ;* il a souci de la conversion des juifs parisiens" (de Lubac, t. II, p. 252).

dent prophète, peu soigneux, n'avait pu s'empêcher d'y mettre (l'horreur absolue, on vous le rappelle). Il y a en effet, Journet a bien raison, similitude absolue pour le fond entre les deux thèses : toutes deux prédisent pour l'humanité un avenir post-sacral dans lequel un développement historique naturel et intrinsèque aux structures *humaines* (nationale, sociopolitique, culturelle, artistiques, etc.), aboutirait, grâce à une maturation spirituelle, à ce que le Christ n'aurait plus besoin d'être explicitement révélé, lesdites structures profanes Le révélant naturellement et implicitement[601]. Le principe fondamental qui génère les deux thèses est donc bien le même. Pie XII est plus large, pour lui c'est "tout l'homme" (… comme dit Jean-Paul *Double),* qui sera touché par la nouvelle révélation, quand Mickiewicz se confine au seul concept Nation[aa], mais tous les deux entendent prédire une illumination christique des structures temporelles-laïques, qui deviennent *naturellement* "chrétiennes-laïques" (c'est pourquoi, nous l'avons vu, le pape Pie XII n'invoque plus le Règne explicite du Christ comme base de la nouvelle ère, mais seulement des principes moraux), tous les deux l'annoncent pour un proche avenir qu'il faut d'ailleurs appeler de tous ses vœux voire le mettre en oeuvre *déjà* sans plus attendre[602], tous les deux conceptualisent la chose dans l'Histoire et non dans l'Eschatologie, s'en défendant même mordicus (ce "troisième âge historique de l'Église" n'a surtout rien à voir avec le millénarisme, méprisable thèse judaïque, surtout retenez bien cela !).

Nous y voilà. C'est toujours le même carrefour[603]. Mais laissons la parole à Journet, il ne demande qu'à bonimenter sur sa marchandise :

---

601 "L'Église sera sauvé par un miracle (...) Il ne s'agit pourtant, qu'on le sache bien, ni de réformes, ni d'innovations, ni de révolutions religieuses, *mais on s'attend à une nouvelle manifestation de l'esprit chrétien. (...) L'esprit chrétien est prêt à sortir* [= dans le sens d'éclore] *de l'Église catholique : seulement le clergé officiel n'a pas assez de lumière et de chaleur pour le faire éclore*", disait Mickiewicz en 1850. Il ne l'aurait plus dit sous Pie XII, qui était le plus *chaleureux* promoteur de cette ère *éclose !* "En notre siècle, certains peuples de l'Europe ont été choisis, tels la France et la Pologne, nations dans lesquelles l'esprit chrétien *devenu réellement l'esprit national* portera les fruits attendus", c'est-à-dire l'ouverture d'une nouvelle ère "chrétienne-nationale" qui feront "cesser les guerres dans la chrétienté". "La mission de la France sera d'achever de réaliser le christianisme dans les relations sociales, tâche où le complément serait apporté par les Slaves, car Français et Slaves sont les deux pôles d'une seule et même force. Parmi les Slaves, la Pologne est la nation crucifiée. Ressuscitée, elle s'unira à la France *pour établir une fraternité des nations*". Et de nous parler de l'"esprit des nations" comme Pie XII et Journet nous parlent de "l'esprit de justice et de droiture, etc." : "L'idée fondamentale de Mickiewicz est que l'Évangile du Christ dont l'Église a la garde n'a point à être dépassé mais doit se réaliser dans la vie *des peuples* comme dans celle *des individus,* et que «la volonté de Dieu est que le christianisme soit la loi vivante des États et des associations civiles», c'est-à-dire *naturellement,* et pas du tout par l'ancienne façon de comprendre la chose, par un Ordre Très-Chrétien qui proclame la Royauté du Christ. «Le dramaturge *Zygmunt Krasinski,* né et mort à Paris où il publia en français toutes ses oeuvres, annonçaient que l'Église de Pierre touchait à sa fin, comme toute l'ancienne société. La mission que le Christ lui avait confiée *devait être recueillie par les Nations»*". Nous tirons ces citations de *Bientôt le Règne millénaire,* pp. 279-288, auquel ouvrage nous reportons pour tout approfondissement.

602 "Personne, osera dire Pie XII à propos de la prochaine formation «d'un organisme commun pour le maintien de la paix» dans son radio-message de Noël 1944 que nous avons vu ensemble, personne ne pourrait saluer cette évolution avec plus de joie que celui qui a défendu depuis longtemps le principe que la théorie de la guerre comme moyen apte et proportionné de résoudre les conflits internationaux, *est désormais dépassée* [Pie XII veut se nommer lui-même ; remarquons que le propos de proclamer la guerre "dépassée" est le même chez Mickiewicz, et il est commun à tous nos utopistes "chrétiens-laïcs" qui proclament ouvert le troisième âge historique de l'Église... Or, pour que la guerre soit abolie parmi les hommes, *il faut une nouvelle économie de salut.* Dieu seul, et non l'homme, peut faire un tel miracle par lequel "*on forgera les épées en soc de charrue*"*].* À cette collaboration commune [de l'O.N.U.], qui est à entreprendre avec un sérieux d'intention inconnu jusqu'ici, personne ne saurait souhaiter plus *ardemment* plein et heureux succès que celui qui s'est employé consciencieusement à amener la mentalité chrétienne et religieuse à réprouver la guerre moderne et ses monstrueux moyens de lutte" (pp. 23-23 dans les Éd. du Cèdre, 1969). Sic. Encore une fois, ce n'est pas nous qui le disons.

603 Aux termes d'une longue étude sur cette question d'une "nouvelle ère", nous pouvons dire qu'il est capital de comprendre ceci : *tout ce qui regarde un "nouvel âge" ne peut que singer plus ou moins fidèlement le modèle à la fois juif et divin du millénarisme antique,* que saint Irénée de Lyon avait si bien présenté dans son *Contra Haereses,* Livre V, au II[e] siècle. Mickiewicz lui-même l'avait très bien compris : "L'idée polonaise, plus généralement l'idée slave de la transfiguration de l'histoire au seuil d'un troisième jour du monde, qu'est-elle, sinon *une reprise de l'espérance messianique de l'Israël* aujourd'hui fourvoyé ? Mickiewicz l'admet sans difficulté : «Ce n'est pas sans raison, dit-il, que le peuple d'Israël a choisi la Pologne comme sa patrie. Peuple le plus spiritualiste de la terre, capable de comprendre ce qu'il y a de plus sublime dans l'humanité, mais arrêté dans son développement, impuissant à accomplir sa destinée, peuple dégradé [par son rejet du Christ, veut-il dire], il n'a cependant cessé d'espérer son Messie : *cette attente n'a pas été probablement sans influence sur le caractère du messianisme polonais. Ces deux questions se lient ensemble»*" (cité par Journet, p. 76).

"Le vaste mouvement de pensée, à la fois politique, culturel et religieux, qui a pris lui-même le nom de «messianisme polonais», qui a été suscité et entretenu par les plus grands poètes romantiques de la Pologne, Mickiewicz, Krasinski, Slowacki, lesquels avaient pris à tâche d'envelopper, dans un vêtement de poésie et d'action, l'âme alors cruellement désincarnée de leur patrie, nous voudrions l'étudier, en quelques pages, non pas d'un point de vue historique ou littéraire, si fécondes que puissent être de telles recherches, mais du point de vue de la théologie, en cherchant à ne dire que l'essentiel, et en le considérant surtout chez Mickiewicz, où il nous est directement accessible, où il s'est exprimé d'une façon doctrinale, voire provocante, où ses lignes fondamentales communes, pour être dessinées peut-être avec moins d'ampleur que chez Krasinski, sont cependant aisément discernables, où il s'est accru d'ailleurs, ajoutons-le, de traits particuliers, personnels au poète, et de caractère accidentel. Sujet délicat, à plusieurs égards. Le «messianisme», en effet, qui s'affirme d'abord chez Mickiewicz sous des formes que nous jugeons très saines et dignes de toute approbation [!], se mêle peu à peu de notes hardies, discutables, qui deviendront de plus en plus étranges après la rencontre, le 17 juillet 1841, de Towianski (dont l'influence sur le poète, un peu analogue à celle que prendra, quelque trente ans plus tard, le moujik Soutaïev sur Tolstoï, ne peut nous apparaître comme heureuse), en sorte que la lecture des *Cours du Collège de France,* où abondent les pensées neuves, ardentes et profondes, devient à la fin déconcertante, disons davantage, douloureuse, et nous laisse, quand on ferme le dernier volume, l'impression d'avoir assisté au naufrage, au moins partiel, d'un grand idéal, qui eût été capable d'entraîner les hommes vers un meilleur avenir. La tâche est malaisée, néanmoins, de se séparer d'un être dont on sent toujours la noblesse (...) [mais] qui se fourvoie (...) parce qu'il n'y a personne qui sache venir à lui, au moment opportun, avec la hauteur et la liberté de vue, avec la charité brûlante qui eussent été nécessaires pour débrouiller les confusions dans lesquelles il commence de s'égarer, pour lui représenter la valeur respective des différentes manifestations du pouvoir juridictionnel légué par le Christ à ses disciples, pour découvrir surtout à son esprit les merveilleuses dimensions du mystère de l'Église. Notre désir, en étudiant le «messianisme» polonais, n'est donc pas, on le devine, de le prendre le plus possible en défaut ; il est bien plutôt de l'approuver dans l'exacte mesure où la vérité le permettra ; et nous pensons qu'il est possible, *à l'aide de distinctions qui n'ont point été faites jadis assez nettement,* de le débarrasser des erreurs qui l'ont discrédité, *et de sauver tout ce qu'il portait en lui de germes d'avenir et de promesses d'une politique chrétienne authentique.* Nous aimerions proposer une clef capable d'ouvrir en toute sécurité cette porte depuis longtemps condamnée ; et nous pensons, même en refusant de suivre Mickiewicz dans ses écarts, lui rendre encore hommage".

Et Charles Journet, de nous expliquer, en allant chercher Jacques Maritain, ce qui justifie un tel messianisme : "Ce qu'il faut dire, du point de vue de la philosophie de l'histoire, c'est que, «à proportion que [sic] les peuples arrivent à un état vraiment politique, et constituent réellement une *civitas,* une demeure et une communauté politiques, dans cette mesure la force immatérielle interne qui réside en eux (et qui est faite d'une longue fidélité à la justice, d'amour, d'énergies morales et de souvenirs profondément enracinés, d'héritage spécifiquement spirituel) *devient une âme de plus en plus formée et cohérente :* et, dans cette mesure même, cette âme prend le pas sur les conditions purement physiques de l'existence et tend à rendre de tels peuples invin-

cibles. S'ils sont conquis ou opprimés, ils demeurent vivants et continuent la lutte sous l'oppression. *Alors un instinct de prophétie se développe parmi eux* [n'oublions pas, c'est très important pour notre sujet, que toute prophétie est métaphysiquement ordonnée à l'établissement du Royaume de Dieu…], comme en Pologne au temps de Mickiewicz, et leurs espoirs se tournent naturellement vers un exemple *surnaturel* de pérennité historique sous l'oppression : celui de la maison d'Israël, dont la force interne immatérielle et dont le principe de communion sont d'ordre supra-politique et supra-temporel» (J. Maritain) [inutile de souligner le caractère profondément immanentiste, moderniste, du raisonnement maritainnien, qui évoque "l'âme" des nations qui, tout soudain, prend conscience d'elle-même et agit par sa propre dynamique de force, sans bien entendu de grâce divine extrinsèque à sa nature[604]… Mais poursuivons notre instructive lecture ; après avoir cité Maritain, Journet conclut :]. Pour de tels peuples, il est normal que le temps de la passion soit suivi du temps de la résurrection."

Après ce préambule infiniment sympathique où le fond de l'hérésie de la gnose "chrétienne-laïque" est fort bien posé (= la dynamique interne des sociétés *en soi* suffira un jour à engendrer *par elle-même,* au terme d'un lent travail spirituel de christification naturelle et par voie prophétique, une nouvelle économie de salut), Journet, persuadé qu'il est utile de chercher les assises théologiques orthodoxes de cette nouvelle ère post-sacrale pour l'humanité, "passe en revue successivement : le faux messianisme et l'erreur [!] millénariste (1) ; puis les trois époques qu'il est permis de distinguer dans l'histoire de l'Église (2) ; et enfin, les diverses définitions du «messianisme» proposée par Mickiewicz (3)".

Passons sur sa "condamnation" à la tronçonneuse et *en gros* du millénarisme, d'une pénible et ridicule insuffisance sur le plan théologique. Depuis la rédaction de notre livre *Bientôt le Règne millénaire,* nous sommes trop habitués à cette désinvolture coupable des clercs "classiques" pour nous en formaliser outre-mesure. Le drame, c'est qu'ils ne se rendent même pas compte qu'ils rejettent avec mépris la doctrine *divine* quand ils se laissent honteusement séduire par ses pâles et débiles singeries *humaines* d'inspiration plus ou moins *diabolique,* réductions doctrinales laides comme des têtes de Jivaros ! On est toujours puni par où on a péché. C'est en tous cas une affaire tellement entendue d'eux tous que le millénarisme antique n'est qu'une vieille sornette juive inintéressante, à peine digne d'une mention dans une étude sérieuse comme la sienne, que Journet n'éprouve certes aucun besoin de se fatiguer à bâtir un argumentaire sérieux pour le réfuter, les affirmations les plus gratuites et les moins fondées, les pires sottises suffisant bien[605]. Mais bast !, il suffit, là n'est pas le sujet de

---

[604] Mais, mais… quelle différence entre cet exposé hétérodoxe et saint Thomas d'Aquin qui, nous l'avons vu, pose en principe dans son *de Regno* que la chose politique étant "contigüe au divin", tout ce qui est politique est donc expression du "moteur divin" et reçoit *automatiquement* l'Autorité divine (revoir supra) ?!?

[605] Ainsi Journet, de citer la tarte à la crème de tout anti-millénariste qui se respecte, pour contrer la doctrine millénariste : "*Mon royaume n'est pas de ce monde*". Il en rajoute même de son cru dans un contresens absolument fou, que nous avouons, confondu, n'avoir pas encore vu ailleurs ! Citons sa traduction de cette célèbre Parole de Notre-Sauveur, pour nous amuser un peu, dans ce passage de notre Traité qui, à cause des textes "chrétiens-laïcs" emberlificotés que nous allons citer et étudier, va être un peu aride : "Si mon Royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour que Je ne fusse pas livré aux juifs ; mais *maintenant* (il sera clair [rajoute Journet entre parenthèses !, et plus loin dans son livre, il reprend ce passage en disant : "il sera manifeste"]) que mon royaume n'est pas d'ici-bas" (Journet, p. 44) ! Le "il sera clair" est vraiment impayable, et laisse à entendre que le Christ aurait dit : "Ça y est, tout le monde, par ma présente Parole, ne peut *maintenant* que comprendre que mon Royaume n'est pas d'ici-bas"... ce qui est EXACTEMENT le contraire de ce que dit Notre-Seigneur dans ce passage : "Mon royaume n'est pas *maintenant* (nunc, dans la Vulgate) de ce monde", ce qui sous-entend : *mais il le sera un jour !!!* Comme disait Jean de Bronac : "[Les anti-millénaristes font] un énorme contresens, comme l'ont déjà fait remarquer des exégètes aussi sérieux que le Père Lavergne ou l'abbé Carmignac" *(L'Avent du Millénaire,* Jean de Bronac, p. 22). De toutes façons, concluait-il

notre ouvrage[606]. On lira avec profit *Bientôt le Règne millénaire* pour réfuter toutes les âneries anti-millénaristes, la plupart du temps revêtues d'une soutane (ce qui n'empêche pas les grandes oreilles de dépasser). Revenons plutôt à notre plaisant Journet : pour lui, quant au problème de définir théologiquement une troisième ère post-sacrale chrétienne qui satisfasse au projet de Pie XII, la conclusion théologique est certaine : quoiqu'il en soit, la *première* chose à comprendre, c'est qu'il ne saurait être question du Règne millénaire…! Mais, puisqu'il appert qu'on approche de quelque chose de nouveau, il faut bien, après avoir rejeté le Plan divin, aller chercher ailleurs. Journet s'y emploie activement, très, très activement. Tournons les pages avec patience, réprimons notre agacement et notre prurit d'anathème, et suivons-le dans le deuxième point de son enquête, *les trois âges de l'Église.* Là, notre futur cardinal n'a plus les crises d'urticaire mentale qu'il a pour le millénarisme, il se laisse au contraire tout-de-suite séduire par un pseudo-troisième âge historique-ecclésial, dont il nous dit avec chaleur qu'il est de tradition théologique dans l'Église, avec Rupert de Deutz et Hugues de Saint-Victor (c'est vrai, ces auteurs scolastiques en ont parlé, avec d'autres d'ailleurs, mais *aucun d'eux* ne parle d'un "3e âge de l'Église" dans le sens "chrétien-laïc" de Mickiewicz ou de Pie XII[607]).

Et d'en venir, faussement revêtu de ces autorités scolastiques, à ses propres définitions théologiques du 3e Âge conçu par lui : "Outre sa tâche première [celle de l'Église], qui est de sauvegarder son identité essentielle à travers les âges, de faire éclore la vie éternelle au sein du temps, la vie divine au sein du monde, une tâche seconde lui a été dévolue par le Sauveur, *celle d'illuminer d'en-haut le temporel, de sanctifier toute l'oeuvre de la culture.* Elle peut éclairer les civilisations sans les désessencier, comme le soleil éclaire les nuages : selon qu'elles sont ainsi illuminées, elles revêtent un éclat spécial, une pureté et une fraîcheur encore inouïes. *[Dans ce troisième âge ecclésial] elles resteront humaines quant à leur substance, ELLES DEVIENDRONT CHRÉTIENNES QUANT À LEUR MODE, dans une mesure variable, plus ou moins complètement, plus ou moins profondément*". Certes, la première partie de la définition de Journet est bonne, catholique, mais pas du tout la déduction qu'il se permet d'en faire dans la dernière phrase. Car, pour reprendre son image, si le soleil revêt de son apparence les nuages, les nuages n'en deviennent pas pour autant soleil dans leur mode : pas plus que les civilisations ne peuvent devenir *naturellement* chrétiennes *quant à leur mode.* C'est toute l'erreur progressiste justement, de s'imaginer qu'il va y avoir une transmutation d'un mode naturel en un mode surnaturel, par voie d'évolution historique naturelle à l'exclusion formelle d'une Intervention divine extrinsèque dans la sphère humaine. Journet, sur ce mauvais principe, ne pouvait que développer la suite : "Le christianisme qui est divin, spirituel, éternel, illumine d'en-

---

désabusé dans son bon petit ouvrage pour réhabiliter le millénarisme chez les catholiques de tradition, "je ne pense pas que mes faibles forces puissent tordre le cou au contresens. D'excellents exégètes n'y ont pas réussi ; le préjugé [clérical, à forte connotation pharisaïque] est trop fort en sa faveur et il va trop bien dans le sens des adversaires du millénarisme, puisqu'il nie en fait tout règne terrestre du Sauveur" *(Bientôt le Règne millénaire,* p. 61 ; la citation de Jean de Bronac est à la p. 24).

606 Ce qui est très-significatif, c'est que Journet a la même attitude désinvolte pour la Chrétienté sacrale du Moyen-Âge, qu'il rejette pour nos temps modernes comme *dépassée,* sans prendre la moindre peine de nous dire pourquoi, comme dans ce passage : "Alors, faudra-t-il dépenser toutes nos forces à conserver, le plus longtemps possible, un ordre politique adapté peut-être au siècle révolu [le *peut-être* est délicieux...!], mais inadapté au monde historique qui se prépare, un ordre historique condamné à mort ? Il y a mieux à faire" (Journet, p. 22)…! Quel orgueil de singe moderne dans ce passage !

607 La notion des divers moments, des divers temps de l'Église est connue de saint Augustin, de saint Albert le Grand, de saint Thomas d'Aquin : "C'est *un autre état de l'Église* aujourd'hui et autrefois, dit ce dernier ; ce n'est cependant pas *une autre Église*" *(Quodlib.* XII, a. 19 ad. 2). Le langage de saint Thomas est clair : il n'entendait pas parler d'un *nouvel* Âge de l'Église, mais seulement d'un *nouvel* état de l'Église, nouveau certes mais dans un même Âge, un même cadre d'économie de salut.

haut les civilisations qui sont humaines, temporelles, périssables. Or, dans cette illumination du temporel, on peut distinguer trois moments distincts, trois âges successifs. Un *premier âge,* où l'Église vit dans un monde dont l'organisation générale lui est hostile, où elle n'est pas reçue des hommes qui influencent la culture de leur temps, où elle brille pour ainsi dire au milieu des ténèbres. Un *second âge,* où les rayons du christianisme passent jusqu'à l'oeuvre culturelle et viennent l'éclairer d'une façon assez large et assez profonde pour permettre l'éclosion, sans doute imparfaite, d'un ensemble culturel chrétien, d'un ordre temporel chrétien, d'une «chrétienté». C'est l'âge d'abord de la chrétienté médiévale. Elle était de type «sacral», c'est-à-dire qu'elle visait à former l'unité politique de l'Europe avec les seuls chrétiens, avec les seuls membres visibles de l'Église, à n'accorder qu'à eux seuls les droits du citoyen[bb]. Cette chrétienté s'est écroulée aujourd'hui sous les attaques successives des schismes et des hérésies, du libéralisme, du communisme, du totalitarisme. Il n'en subsiste que de nombreux et précieux fragments [pourquoi donc ne pas citer, dans cette liste des destructeurs de la société Très-Chrétienne, la Révolution de 1789 qui, au rapport des bons comme des méchants, est tout-de-même le premier et principal responsable de l'écroulement de l'Ordre Très-Chrétien ?! Serait-ce parce que, dans l'esprit de Journet, la laïcité fondement de la Révolution *et fondement de sa gnose du troisième âge historique-ecclésial*, comme l'on voit les épiscopes contemporains derrière Jean-Paul *Double* nous le dire explicitement, est *très-bonne,* comme disait Dieu après la Création ?...]. Et comme nous ne désespérons ni de la puissance illuminatrice de l'Église, ni de l'avenir de l'humanité, nous attendons *un troisième âge de l'histoire* [nous attendons ou... nous *anticipons ?* On va voir dans la suite que Journet, Maritain, derrière Pie XII, etc. desquels s'inspirera Montini avec une flamme intérieure à tout faire flamber, tout faire craquer[608], veulent *déjà* créer ce temps post-sacral ; Pie XII pour sa part s'y emploie de toutes ses forces en promouvant ardemment la création de l'O.N.U.].

"Ce sera, pensons-nous, un âge de la chrétienté «profane», où les valeurs temporelles, tout en reconnaissant pleinement leur subordination essentielle et intrinsèque aux valeurs spirituelles, chercheront à se distinguer de celles-ci, non certes en prétendant se soustraire à leur influence et se séparer d'elles, mais au contraire en découvrant un mode plus conscient, plus différencié, plus conforme à leurs natures respectives de dépendre d'elles. En sorte que l'Église, elle aussi, profitera de cette différenciation qui lui permettra de paraître plus nettement dans le monde comme le corps du Christ, comme transcendante à toutes les formations temporelles [derrière ce charabia intellectualiste fumeux, il y a une pensée très-claire, très-simple : que l'ordre profane, dans sa "différenciation" mûrie, n'a plus besoin de révéler explicitement le Christ, et l'Église même, en profitera ! ; mais continuons à lire cette logorrhée fatigante[609] où l'hérésie n'a pas encore le courage de se révéler à elle-même dans sa blasphématoire crudité :)]. Le pape, par exemple, ne sera plus chargé par surcroît, d'assurer *d'une manière temporelle,* comme il l'a fait au Moyen-Âge, la défense de l'Europe, ni même de la nouvelle chrétienté ; il apparaîtra toujours plus uniquement

608 Dans les années 1970, le curé de notre paroisse était un super-progressiste ; lors d'un sermon prononcé dans ces années post-vaticandeuses terribles pour la Foi, où les progressistes durs (et il en était) se sentaient le vent en poupe, il eut en chaire ce mot sublime : "Il faut faire *craquer les structures*"…

609 Nous prions le lecteur de bien vouloir nous excuser de la lui imposer, mais il est nécessaire de laisser s'exprimer les tenants de la nouvelle ère "chrétienne-laïque", du nouvel "esprit de politique chrétienne", pour bien saisir leur gnose, dont les conséquences quant à elles, nous allons le voir dans la suite, vont SOUDAIN et brutalement se présenter sous leur plume, très-clairement, très-concrètement…

dans son rôle d'un vicaire du Christ, de chef d'un royaume transpolitique et transculturel et cependant seul capable d'éclairer d'en-haut, pour les vivifier intérieurement, tous les royaumes politiques et culturels [on croirait lire Joachim de Flore, Mickiewicz, nous prédisant un pape johannique remplaçant un pape pétrinien...]. Quant à la tâche de ces royaumes politiques et culturels, elle sera, sous une telle illumination, de travailler spontanément, de leur propre initiative et sous leur propre responsabilité, à la réfraction, c'est-à-dire à la transposition, des vérités évangéliques sur le plan temporel, à la construction d'un ordre social vraiment humain, *c'est-à-dire chrétien ;* car, c'est une grande parole de Pie XI, «seul ce qui est chrétien est véritablement et pleinement humain» *(La Croix,* 17/12/38) [d'où l'on tire *faussement* qu'il suffit d'être humain *pleinement,* dans ce "3e âge", pour être chrétien ! C'est en fait une vision millénariste des choses qui ne veut pas dire son nom ; car notons bien que ce pseudo-"3ème âge" est conçu comme étant *à l'intérieur* de la vie historique de l'Église pour nos utopistes : nous sommes vraiment là en présence d'un indigne traficotage du Plan divin]".

Si le début est un peu filandreux (volontairement ?), la finale du discours ne l'est nullement. Journet, trompant son lecteur par une apparente imprécision des termes, a si bien élaboré intellectuellement sa gnose dans son esprit, qu'il y affirme que les sociétés "chrétiennes-laïques", étant vraiment humaines, seront par là... chrétiennes. C'est ce que Maritain appellera, de son côté, l'humanisme intégral. Il poursuit, bien lancé : "On voit en quel sens, orthodoxe cette fois-ci [… tu parles !], on peut parler, après l'âge *primitif* et après l'âge *médiéval* du christianisme, d'un âge nouveau, d'un *troisième* âge du christianisme, d'une chrétienté future. «Tout le monde maintenant est dans l'attente de grandes réformes», écrit Mickiewicz, et «les esprits les plus attachés à l'ancienne tradition, comme celui de Joseph de Maistre, pressentaient et prévoyaient la possibilité de ce qu'ils appelaient une *troisième explosion du christianisme».* Ici, Mickiewicz et Joseph de Maistre ont raison ; et quelles que soient les illusions dont leur espérance, à l'un et à l'autre, a été mêlée, celle-ci dans ses racines les plus profondes, était saine et évangélique. Nous n'approuvons pas ces illusions, mais bien leur espérance [Journet veut dire que Mickiewicz et de Maistre se sont illusionnés parce qu'ils ont conçu le "3e âge" comme étant d'ordre eschatologique ! Or, c'est en cela, *précisément*, qu'ils ne se trompent pas et que Journet... *se trompe !!!].*

"«On a pu appeler *un nouveau moyen âge* l'âge au seuil duquel nous nous trouvons. Mais, dit Jacques Maritain à qui Journet vient de passer le micro, ce mot peut faire illusion. Il conviendrait plutôt de l'appeler un troisième âge, en regardant comme un premier âge celui de l'antiquité chrétienne, qui a duré environ huit siècles, et en caractérisant le moyen âge comme le temps de formation et d'éducation, et de maturation historique (dans le bien et dans le mal) de l'Europe chrétienne ; les temps modernes apparaîtraient alors avant tout comme la dissolution éclatante, avec un formidable rayonnement d'énergie, de la longue époque précédente [… le merveilleux printemps de l'Église que Jean XXIII annonçait et sur lequel Paul VI comptait ! ; et dans l'esprit de ce dernier, *Vatican II avait bel et bien la mission d'instaurer officiellement ce "troisième âge de l'Église*", c'est pourquoi Jean-Paul *Double,* pénétré de la même gnose, ambitionnant toujours de l'actualiser, part, et toujours, et encore, et à dessein, de Vatican II, essai malheureux qu'il s'agit absolument, cette fois-ci, de… "transformer" comme disent les rugbymen !] ; et du troisième âge de notre ère de civilisation, on pourrait à peine dire qu'il a commencé, mais plutôt que nous assistons aux pro-

dromes, aux lointaines préparations qui l'annoncent». Ce troisième âge, «nous ne l'imaginons nullement comme un âge d'or, à la façon de certaines rêveries millénaristes [voyez avec quel soin scrupuleux nos gnostiques se démarquent des impurs !]. L'homme y resterait ce qu'il est, mais il serait sous un régime temporel, un ciel historique nouveau destiné à décliner aussi à la fin, pour des aurores nouvelles, parce que tout ce qui est du temps s'use. Seule l'Église, ici-bas, est éternelle». Le troisième âge, l'âge de la nouvelle chrétienté, reprend Journet, sera caractérisé, il est facile de le prévoir, par une distinction plus explicite, une différenciation plus accusée du spirituel et du temporel, les chrétiens laïques ayant à prendre sous leur propre responsabilité bien des tâches que les clercs avaient dû remplir au moyen âge par suppléance. L'Action catholique en serait, elle seule, une preuve suffisante, cette grande vision de Pie XI, mais qui n'est pas morte avec lui, *de confier aux laïques la mission de pénétrer, au nom de l'Église et pour le compte du spirituel, toutes les structures de la société contemporaine, afin de faire souffler en quelque sorte au-dessus d'elles le vent du christianisme, et de rendre possible, de ce fait et par contrecoup, l'éclosion, au plan temporel, D'UN NOUVEL ORDRE PROFANE CHRÉTIEN.* Et cela pose une série de problèmes que Mickiewicz a le mérite de sentir d'une façon extrêmement vive, mais qu'il ne réussit pas à résoudre correctement (faute de les situer à leur plan véritable et faute de distinguer assez nettement les perspectives du spirituel et du temporel, qu'il finit au contraire par confondre l'une dans l'autre, dans l'espoir de les renforcer l'une par l'autre) [il n'a sans doute pas eu une vue totalement parfaite, mais elle était incomparablement supérieure à celle de Journet-Maritain !].

"(...) À travers les catastrophes et les recommencements innombrables, quelque chose, nous le savons de foi divine, se construit et s'achève, c'est le mystère de la Ville bien-aimée, du blanc Royaume de l'Apocalypse, qui progresse sereinement parmi les chevaux horribles de la guerre, de la famine et de la peste. Et parallèlement, mais à un étage bien inférieur, cela nous pouvons humainement le penser, s'achève un autre dessein, plus pâle sans doute et moins divin, mais précieux pourtant, et lui aussi providentiel, celui que l'ombre lumineuse de la Ville sainte trace, au cours des siècles, en se projetant sur le plan de la culture et des occupations temporelles ; car l'oeuvre de la culture humaine, si souvent brisée, si souvent reprise, et enfin touchée par la lumière chrétienne, marche à n'en pas douter, elle aussi, vers une *fin,* c'est-à-dire vers un terme qui est un but et comme un fruit ; et son histoire, qui se déroule ici-bas dans le temps, prépare probablement de surprenants enrichissements et de délicates parures pour la Jérusalem de l'éternité"[610]. "Les coups terribles que notre époque aura vu porter contre les notions les plus fondamentales du droit et de la justice exigeront de nous, si le genre humain ne doit pas périr sous tant de sanglants décombres, *une restauration si puissante, si créatrice, qu'elle ne pourra descendre de moins haut que l'Amour divin. C'est en redécouvrant d'abord avec émoi le visage d'un Dieu qui l'aime incompréhensiblement, que l'homme, dorénavant préparé aux «inspirations» par de terribles «humiliations», parviendra ensuite à retrouver, cachée au fond de ses semblables, la sainteté de l'image divine, seule capable de les rendre aimables, ET QU'IL POURRA ENFIN POSER LES PREMIÈRES ASSISES D'UN ORDRE TEMPOREL qui ne sera pas un atroce mensonge* [quand l'homme est descendu si bas qu'il en arrive à une sorte d'obsession diabolique généralisée, celle qu'on voit de nos jours posséder peu ou prou tous les

610 Journet, p. 121.

esprits, il ne peut plus, ô Journet, se rattraper lui-même, DIEU SEUL peut le réparer dans sa nature, instaurer cet ordre temporel nouveau qui révélera à nouveau "la sainteté de l'image divine" originelle, et Il le fera par le *Millenium]*"[611].

Puis Journet réfléchit sur le "nouveau style de sainteté" inhérent à ce troisième âge historique de l'Église (bien sûr ! toute économie nouvelle inclut une sainteté qui lui est spécifique !) ; et d'aller chercher de nouveau par la manche cette nuée sans eaux qui a nom Maritain. Souffrons encore un peu : "«Une rénovation sociale *vitalement chrétienne* [= c'est le mot de Maritain pour définir l'âge "chrétien-laïc" : chacun son truc] sera œuvre de sainteté ou elle ne sera pas ; je dis d'une sainteté tournée vers le temporel, le séculier, le profane. Le monde n'a-t-il pas connu des chefs de peuples saints ? Si une nouvelle sainteté surgit dans l'histoire, elle sera l'œuvre d'une telle sainteté... On est en droit d'attendre une poussée de sainteté d'un style nouveau. (...) Le profane ne s'oppose plus au sacré comme l'impur au pur, mais comme un certain ordre d'activités humaines, celles dont la fin spécificatrice est temporelle, s'oppose à un autre ordre d'activités humaines socialement constituées en vue d'une fin spécificatrice spirituelle. Et l'homme, engagé dans cet ordre profane ou temporel d'activités peut et doit, *comme l'homme engagé dans l'ordre sacré,* tendre à la sainteté (et pour parvenir lui-même à l'union divine, *et pour attirer vers l'accomplissement des volontés divines l'ordre tout entier auquel il appartient)...* Car la justice évangélique demande de soi à tout pénétrer à s'emparer de tout, à descendre au plus profond du monde... On peut remarquer que ce principe évangélique ne s'est traduit et manifesté que progressivement dans les faits, et que son processus de réalisation n'est pas encore terminé...»". Et Maritain, se félicite de voir ce type de sainteté du "troisième âge chrétien-laïc" déjà surgir çà et là, de son temps, "ce nouveau style et cette nouvelle poussée de spiritualité, pour se répandre sur la vie profane et temporelle"...

Une fois posé que l'ordre profane-laïc est appelé à révéler et révèle déjà naturellement le Christ, ce qui semble dans l'abord un peu difficile à saisir sur le plan théorique devient tout-à-coup extrêmement clair pour peu que nos doctrinaires gnostiques ont la franchise de nous révéler ce qu'ils entendent, sur le plan des réalisations pratiques. Du coup, on nous sort du verbiage insipide, de l'évanescent, de l'éther mystagogique, du mysticisme désincarné, du *Nuage de l'Inconnaissable,* pour abruptement nous précipiter dans l'hérésie la plus crue... sans qu'apparemment le déclic de la Foi ne se déclenche le moins du monde dans l'âme de nos utopistes diaboliquement possédés de leur gnose...

"Politique chrétienne.— La politique *chrétienne* [= attention, danger : Journet veut dire celle de leur 3e âge "chrétien-laïc", comme plus haut il entendait de même la formule "esprit de politique chrétienne"] cherche à régir selon la lumière chrétienne les cités temporelles. La *politique sacrale* était un premier essai, combien inadéquat [!], de politique chrétienne, en vue de fonder une cité temporelle, constitutionnellement composée de chrétiens. Elle a disparu avec ses splendeurs, qui tenaient à l'Évangile, et ses misères, qui tenaient aux hommes. N'allons pas la faire sortir de son tombeau [cet orgueil est infiniment délicieux : Journet se prend sans doute pour Dieu, puisqu'il est capable de déclarer abolie une économie politique de salut... puis d'en faire advenir une autre pour la remplacer…]. Appelons donc *politique chrétienne* tout court une application essentiellement nouvelle des éternels principes évangéliques relatifs

611 Journet, p. 257.

au temporel. Rien n'est à recopier, tout est à réinventer [!]. *La politique chrétienne vise à former l'unité politique de tous les habitants d'une région, d'un pays, à leur accorder tous les droits du citoyen, EN LES PRENANT TELS QU'ILS SONT, QUELLE QUE SOIT LEUR CROYANCE RELIGIEUSE,* mais pour les orienter efficacement, sous la pression d'un *esprit évangélique* authentique, vers des *fins temporelles et politiques* que le christianisme n'a pas à désavouer et dont il peut reconnaître la légitimité. Une politique chrétienne [= "chrétienne-laïque"] *s'interdit de forcer la conscience des citoyens non chrétiens* [saisissons bien ce que veut dire Journet, il va d'ailleurs, plus loin, avoir le "courage" d'expliciter sans équivoque sa véritable pensée *hérétique* sur le sujet : ce qu'il veut dire, c'est qu'il ne s'agit pas du tout de *ne pas forcer la conscience* des gens non-chrétiens, comme dialectiquement plus loin dans son étude, il en chargera calomnieusement les temps passés de l'Église pour construire hypocritement son faux raisonnement (prétendus viols des consciences dont l'Église ne s'est JAMAIS rendue coupable), mais bel et bien de *ne pas chercher à convertir* les non-chrétiens…], qu'elle groupe avec d'autres citoyens chrétiens, catholiques ou dissidents, sur le plan temporel. Elle pratique la «tolérance civile». Elle ne doit ni tomber dans la «tolérance dogmatique» qui regarde comme également recevables toutes les formes de croyance ou d'incroyance ; ni chercher un minimum doctrinal commun à tous les citoyens croyants ou incroyants [on va se rendre compte que ces deux dernières affirmations sont purement et simplement démenties dans la suite de l'exposé, elles sont là de pure forme, hypocrites pétitions de principe pour donner une apparence d'orthodoxie, sur un plan théorique, à sa gnose (Journet va d'ailleurs lui-même formidablement les démentir, en promouvant *personnellement* à Vatican II la liberté *religieuse,* et non la "tolérance *civile*" !) ; car de toutes façons, l'homme est régi par le principe de l'unité de sa personne : si on le fait agir dans le domaine civil comme si le Christ n'existait pas, comme y invite Journet, on le contraint à mettre le reste de sa vie, celle religieuse notamment, en accord avec cet agir civil]. Elle procède d'un christianisme authentique et intégral, mais c'est, on l'a bien dit, pour appeler à l'ouvrage tous les ouvriers de bonne volonté, tous ceux à qui une saisie plus ou moins partielle et déficiente (extrêmement déficiente peut-être) des vérités que l'Évangile connaît dans leur plénitude, permet de se donner pratiquement, et sans être peut-être les moins généreux et les moins dévoués, à l'oeuvre commune en question. C'est dans ce cas que le mot évangélique s'applique avec toute sa force : «*Qui n'est contre vous est avec vous*»".

Comme travaux pratiques, Journet nous cite, avec une complaisance et une admiration non-feintes, la très-humanitariste, très-laïque... *Croix-Rouge*[cc]. Puis, suivons bien les méandres du sentier-randonnée "chrétien-laïc", Journet, comme si la chose allait de soi, au nom de sa gnose "chrétienne-laïque", condamne carrément, soudain avec chaleur, aigreur, haine dissimulée, intransigeance et hauteur, la doctrine catholique telle que la consignait ainsi Bossuet : "«*Ceux qui ne veulent pas souffrir que le prince use de rigueur en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie. Autrement il faudrait souffrir dans tous les sujets et dans tout l'État, l'idolâtrie, le mahométisme, le judaïsme, toute fausse religion*». Ainsi parle Bossuet dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte*[612]. Au nom d'une théologie plus proche de celle de saint Thomas, et instruits par une expérience plus vaste des maux où conduisent les

612 Livre VII, 10e proposition.

princes «usant de rigueur en matière de religion», ose dire orgueilleusement et très-fallacieusement Journet (car, quand les princes Très-Chrétiens ont usé de rigueur en matière de religion, ça a été *le plus souvent* pour un bien : qu'on pense à la Chevalerie, institution noble au but exclusif de protéger *à main armée* la Religion dans les pauvres, les orphelins et les veuves…), les catholiques européens qui ont signé le récent manifeste relatif à la crise mondiale [en pleine seconde guerre mondiale, donc], proclament : «Dans la vie sociale, il importe d'affirmer avec force [!] ce qu'on a coutume de désigner sous le terme de *liberté de conscience* [Tiens donc ! Il ne s'agit plus cette fois-ci de l'orthodoxe *tolérance civile* dont Journet nous entretenait mensongèrement page précédente, condamnant hypocritement la "tolérance dogmatique" pour lever le scrupule catholique de ses lecteurs, cette "tolérance dogmatique" que lesdits "catholiques européens" (???) appellent "liberté de conscience" et que Journet cette fois-ci *admire et présente à notre admiration*... Voyez comme notre gnostique "chrétien-laïc" nous a bien trompé tout-à-l'heure…]. L'adhésion à la religion est un acte de la conscience, qui doit se soumettre aux dictées de la raison et aux lumières divines. IL N'APPARTIENT À L'ÉTAT NI DE DOMINER NI DE CONTRÔLER LES CONSCIENCES [hérésie formelle, condamnée dans le *Syllabus* de Pie IX]. *Les religions* [notez le pluriel : il s'agit de toutes les religions, la Véritable mêlée avec les fausses…] *qui, dans l'état actuel de division religieuse, se partagent l'adhésion des âmes, DOIVENT AVOIR LA LIBERTÉ D'ÉTABLIR LEUR CULTE, de prêcher leur doctrine, de former les âmes, d'exercer leur apostolat, SANS QUE L'AUTORITÉ CIVILE AIT À S'IMMISCER DANS LEUR DOMAINE PROPRE [hérésie formelle : anathema sit !].* Nous savons au surplus que par son enseignement sur l'acte de foi, don gratuit de Dieu, accepté librement et que nulle contrainte ne saurait produire dans les âmes, *c'est le christianisme lui-même qui pose les bases de la tolérance civile en matière religieuse* [notez bien comme ces esprits retors et hypocrites que Journet est allé chercher parce que, comme lui, ils ne veulent plus de la Vérité, jouent sur les mots, employant "tolérance" pour "liberté", comme ici par exemple ! Non, il est très-faux de dire que le christianisme soutient la LIBERTÉ religieuse, tels que ces impies viennent de la définir, lui donnant maintenant faussement le titre de "tolérance civile en matière religieuse" pour mieux tromper]»".

Journet, derrière ces "catholiques européens" bien anonymes (???) *qu'il admire,* signe évidemment ce Manifeste FORMELLEMENT HÉRÉTIQUE des deux mains, dans l'enthousiasme... Et voilà. Toute l'hérésie de la *Liberté Religieuse* formulée à Vatican II, est *déjà là, au sortir immédiat de la seconde guerre mondiale,* nette, sans bavure, à plat sur la table. Et ces esprits faux et rebelles nous disent bien, "*avec force*" *(!),* qu'il n'est pas question d'en revenir… Mais, quant à nous, nous sommes récompensés de nous être astreints à mettre les yeux dans ces textes troubles, obscurs, filandreux et volontairement embrouillés : nous comprenons mieux à présent ce qui motive la *Liberté Religieuse* dans l'esprit des grands-clercs, *tel Journet qui la mettra en vedette et qui en sera un des promoteurs principaux pour la faire triompher entre les Pères de Vatican II*[613] *:* LA GNOSE DU TROISIÈME ÂGE "CHRÉTIEN-LAÏC". Et comme pour ne pas être trop tout seul dans cette profession de foi *hérétique* tout-de-même osée pour

[613] Il est historique que, pour départager les Pères conciliaires sur la liberté religieuse, c'est le C^al^ Journet qui, par un dernier discours, emporta le vote des Pères en faveur de l'hérétique décret DHP...!

l'époque[614], malgré les précautions théologiques de langage, les escamotages subtils et les tromperies astucieuses dont il habille habilement son discours, Journet va à nouveau chercher Maritain. "Transcrivons ce passage récent de J. Maritain sur la *société vitalement chrétienne* [attachons nos bouées de sauvetage... les femmes et les enfants d'abord...] : «La présente guerre nous avertit que le monde en a fini avec la neutralité [?]. Bon gré mal gré, les États seront obligés de choisir pour ou contre l'Évangile, ils seront formés par l'*esprit totalitaire* ou par l'*esprit chrétien.* Ce qui importe ici, c'est de distinguer l'apocryphe d'avec l'authentique, un État clérical ou *décorativement* chrétien d'avec une société politique *vitalement* et réellement chrétienne... Une société politique vitalement et réellement chrétienne [= le "III^e^ âge chrétien-laïc de l'Église" de Journet] serait chrétienne *en vertu de l'esprit même qui l'anime et qui informe ses structures,* c'est dire qu'elle serait chrétienne *évangéliquement* [= décodons en clair ce charabia : en vivant *pratiquement* le christianisme, mais sans révéler *théoriquement,* c'est-à-dire constitutionnellement, le Christ]. Et parce que l'objet immédiat de la cité temporelle est la vie humaine avec ses activités et ses vertus naturelles, et le bien commun humain, non la vie divine et les mystères de la grâce, UNE TELLE SOCIÉTÉ POLITIQUE NE REQUERRAIT PAS DE SES MEMBRES UN *CREDO* RELIGIEUX COMMUN, *et [ne] mettrait pas dans une situation d'infériorité ou de diminution politique ceux qui sont étrangers à la foi qui l'anime* [mille regrets : ceci est une hérésie pour le Temps des Nations chrétiennes *dans lequel nous sommes toujours ;* ce sera dans le Règne millénaire, instauré par Dieu, qu'une telle liberté pourra exister parce qu'alors le "Credo commun", qui sera celui de la VRAIE religion, "sera gravé dans le coeur de l'homme", donc il n'y aura plus besoin de le manifester extérieurement ; MAIS NOUS N'Y SOMMES PAS ET DIEU SEUL PEUT OPÉRER DANS LE CŒUR DE L'HOMME UN TEL MIRACLE : IL Y A VRAIMENT LUCIFÉRIEN PÉCHÉ DE VOULOIR S'ARROGER DE FAIRE CE QUE DIEU S'EST RÉSERVÉ ; comme disait magistralement Juan Donoso Cortès : "*De tous les péchés possible, AUCUN N'ÉGALE celui par lequel l'homme veut se substituer à Dieu, ou prétend réaliser, à d'autres fins et de diverses manières, ce que Dieu s'est proposé*" *:* c'est exactement définir et dénoncer là le péché "chrétien-laïc"…].

"Et tous, catholiques et non catholiques, chrétiens et non chrétiens, dès l'instant qu'ils reconnaissent, chacun dans sa perspective propre, *les valeurs humaines dont l'Évangile nous a fait prendre conscience,* la dignité et les droits de la personne [ces formules sont presque mot à mot dans *Dignitatis Humanae Personnae !*[615]], le caractère d'obligation morale inhérent à l'autorité, la loi de l'amour fraternel et la sainteté du droit naturel [toutes "vertus politiques" dont Pie XII nous a assommés, sursaturés, dans ses discours de Noël !], se trouveraient par là-même entraînés dans son dynamisme et seraient capables de coopérer à son bien commun... [faux, faux, archi-faux ! Une telle société peut mener au pire : au puritanisme social dont la société améri-

---

614 Journet se rendait-il compte qu'elle contredisait de plein fouet la doctrine du *Syllabus ?* "Les enseignements de Pie IX sont assez connus pour que nous n'y insistions pas. Qu'il nous suffise de rappeler les propositions CONDAMNÉES par le *Syllabus :* prop. 77. – «A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres» (Alloc. *Nemo Vestrum,* 26 juillet 1855) ; prop. 78. – «Aussi c'est avec raison que, dans quelques pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui s'y rendent, y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers» (Alloc. *Acerbissimum,* 27 septembre 1852)" ! (P. Philippe, p. 65).

615 … Ou dans Marc Sangnier : "Élargissons le *Sillon,* écrit *L'Éveil démocratique* le 18 février 1907 ; nous prévoyons sans crainte la collaboration d'hommes qui, animés du même idéal que nous, ne partagent pas notre foi positive [dans le catholicisme]. Nous ne voulons pas que, sur le terrain politique et social, l'union se fasse d'après la conformité du culte religieux, mais entre des hommes qui veulent réaliser dans la société, le même idéal" (Fernessole, t. II, p. 279). C'est EXACTEMENT la profession de foi "chrétienne-laïque" des Maritain, Journet, des… Pie XII, comme on peut bien s'en rendre compte.

caine donne une abominable illustration ; comme encore au nazisme où chacun est totalitairement soumis à un prétendu bien commun émasculé de la Religion véritable... en attendant le pire, la société du *666,* technocratiquement parfaite quant au bien commun humain et matériel, si bien décrite par l'initié Georges Orwell dans son fameux roman *1984 !* Car l'Antéchrist, ne l'oublions pas, sera UN AGNEAU (donc, lui aussi développera une apparence de bien commun, comme ici on s'en contente pour la société civile) quand bien même il aura une voix de dragon, c'est-à-dire une doctrine satanique. La gnose d'un "troisième âge chrétien-laïc de l'Église", c'est donc vraiment l'utopie la plus totale, exposée ici sans pudeur aucune]. Elle serait consciente de sa doctrine et de sa morale. Elle serait consciente de la foi qui l'inspire et elle l'exprimerait publiquement [comprenons bien : Maritain entend parler ici de la "foi" en les vertus morales non-explicités dans le Christ, de la sainteté naturelle des "vertus politiques" qui fait vivre cette société *vitalement chrétienne…].*

"De fait, il est clair que pour un peuple donné, cette expression publique prendrait *de préférence* les formes de la confession chrétienne à laquelle l'histoire et les traditions de ce peuple sont le plus vitalement liées. Mais *les autres confessions religieuses* pourraient aussi avoir part à cette expression publique [?!?]. Toute forme de culte interconfessionnel étant, cela va de soi, exclue [rajoute Maritain, dans une patouillerie intellectuelle impressionnante. Nos gnostiques ont mis en route une vraie folie, mais bien entendu ils réfléchissent à tout sauf à s'en déprendre, tel un vicieux accroché à une prostituée ou un poivrot à un réverbère : enfin, voyons, comment "la société vitalement chrétienne consciente de sa doctrine et de sa morale" pourra-t-elle "l'exprimer publiquement", ce qui signifie *cultuellement* si on veut bien comprendre encore le sens des mots, sans rendre un *vrai* culte à Dieu ? Si Maritain conçoit seulement de vagues cérémonies rendant dans *l'inconnaissabilité* du vrai Dieu, hommage aux seules vertus morales sociopolitiques, et non au vrai Dieu Un et Trine (et cela a bien l'air d'être le fond de sa pensée), il n'a qu'à ressusciter la ridicule théophilantropie de l'abbé Grégoire : ira aux cérémonies qui voudra, mais, comme disait Talleyrand forcé par sa position de présider la première de ces bouffonnes "grand'messes civiles" : "Surtout, ne me faites pas rire !", *risum teneatis, amici !*[616] *;* mais, à présent que nos gnostiques osent nous entretenir *clairement* des conséquences pratiques de leurs gnose "chrétienne-laïque", poursuivons notre lecture de ces textes pénibles, qui, d'obscurs, deviennent, malheureusement pourrait-on dire, très-clairs, très *hérétiquement* clairs :]. «L'Église catholique insiste sur ce principe que la vérité doit avoir le pas sur l'erreur et que la vraie religion, quand elle est connue, doit être aidée dans sa mission spirituelle de préférence aux religions dont le message est plus ou moins défaillant et où l'erreur se mêle avec la vérité. C'est là une simple conséquence de ce que l'homme doit à la vérité. Il serait cependant très faux d'en conclure que ce *principe* ne peut *s'appliquer* qu'en réclamant pour la vraie religion les faveurs d'un pouvoir absolutiste ou l'assistance

---

616 Ou alors, si au contraire Maritain pense à un culte au vrai Dieu, comment les *autres* confessions religieuses pourraient-elles bien s'unir à "l'expression publique, *de préférence* de forme chrétienne, de la foi (?) de la société vitalement chrétienne en sa doctrine (?) et sa morale (?)" (ouf !)... sans interconfessionnalité ? Un certain cardinal Etch-*égaré* a prétendu réfuter l'objection, lors des scandaleuses cérémonies œcuméniques d'Assise, en 1986, qui, notons-le, accomplissent *exactement* ces textes de Maritain, en proférant cette... connerie : "On est là ensemble pour prier, non pour prier ensemble". En vérité, c'est bien là cette *folie totale* qu'avait prédite pour la Fin des temps ce prêtre traditionaliste en mourant : si l'on convient de n'être pas réunis pour prier ensemble le même Dieu, mais, mais, quel Dieu priera-t-on *ensemble ?* Et comment, moi catholique, puis-je accepter qu'à mes côtés, un chaman ou un bouddhiste prie... *le démon,* même si c'est avec les meilleures intentions du monde, avec l'ignorance invincible la plus bétonnée ? Si le gnostique "chrétien-laïc" a la prétention de rendre un authentique culte à Dieu par ces cérémonies, il y a *forcément* interconfessionnalité, *communicatio in sacris,* ce qui est condamné et anathématisé par tous les papes… catholiques. Pas de moyen terme.

des dragonnades, *ou que l'Église catholique revendique des sociétés modernes les privilèges dont elle jouissait dans une civilisation de type sacral comme celle du Moyen-Âge* [... voyez comme nos diables pieux ont le scrupule de se recouvrir d'un froc d'orthodoxie... pour *aussitôt* l'enlever et le jeter aux orties, ligne suivante, "page suivante" comme disait saint Pie X des modernistes dans *Pascendi !* Voyez comme ici Maritain nous dit carrément, sous couvert d'un verbiage captieux et hypocrite, qu'il n'est plus question que la vraie Religion se fasse reconnaître comme seule par l'État, ce que notre gnostique appelle hypocritement "privilèges" alors qu'il s'agit d'un droit fondamental de toute société ordonnée au bien commun… Ben alors, mais comment peut-elle s'imposer, la vraie Religion, quand une religion fausse mais dominante l'empêche de s'exprimer, par exemple par le terrorisme, chose qu'Elle seule a le droit de faire ?!... Vous n'avez rien compris : sous la "nouvelle ère" (Pie XII) chrétienne-laïque, c'est devenu inutile, l'Église a mieux à faire en informant secrètement les structures de la société de son… *esprit de vie,* dira plus loin Maritain par une formule dont il n'est pas nécessaire de souligner le profond relent moderniste, immanentiste]. C'est la *mission spirituelle* de l'Église qui doit être aidée, non la puissance politique ou les *avantages temporels* auxquels tels ou tels de ses membres pourraient prétendre en son nom [quelle phrase hypocrite et calomnieuse, tâchant de détourner la question abordée pour éviter d'avoir à mettre le doigt sur sa mauvaise doctrine ! Il ne s'agit pas ici de prébendes à recueillir de l'État, il s'agit d'allégeance par l'État au Règne du Christ et donc à l'Église !]». On voit quelle refonte des concepts, des institutions, des comportements exige la politique chrétienne", insinue dans une conclusion discrète cet autre esprit faux qui a nom Journet, certes très-fort approbateur dans son intérieur, mais un peu craintif quand même.

… Oui, en effet, on *voit*. On *voit* Assise en 1986, qui est la *parfaite* application de ce que nos doctrinaires "chrétiens-laïcs", ont préparé laborieusement dans leurs laboratoires intellectuels ténébreux, quelqu'un demi-siècle auparavant. On va même mieux *voir* encore, par la suite des applications pratiques que se permettent d'envisager nos gnostiques, l'œil en feu.

Journet, donc, écrit tout cela pendant la guerre 39-45. Il guette un peu partout dans le monde les prodromes de l'avènement de son nouvel âge chrétien-laïc de l'Église, et, enthousiasmé, en trouve un "superbe" dans le pénible débattement auquel les nazis réduisaient les juifs. Il a vent que le 25 février 1943, l'Église catholique des Pays-Bas, *alliée aux <u>É</u>[sic]glises protestantes*[617], adresse une lettre collective de protestation au commissaire du Reich nazi. "On l'a lu, le même dimanche, dans les églises catholiques et dans les temples protestants, glousse-t-il de plaisir. (...) On aura remarqué que parmi les premiers principes invoqués par les évêques [rédacteurs de la *Lettre* en question, co-signée par les protestants], se trouve *la liberté de conscience et de conviction :* non en ce sens que, par rapport *à Dieu et à la Vérité,* l'homme aurait le droit de choisir à son gré n'importe quel chemin, il doit choisir le vrai chemin, pour autant qu'il est en son pouvoir de le connaître ; *mais en ce sens que, PAR RAPPORT À L'ÉTAT, à la communauté temporelle* [c'est Journet qui souligne...], L'HOMME EST LIBRE DE CHOISIR SA VOIE RELIGIEUSE À SES RISQUES ET PÉRILS, SA LIBERTÉ

[617] Journet met un "É" majuscule à ces dernières ! C'est "gonflé" quand même, en 1947, mais cela nous révèle que les pires hérésies de Vatican II, comme celle qui veut que le Corps mystique du Christ "subsiste" dans les églises séparés, se logent (sans jeu de mot maçonnique) *déjà* dans la cervelle de Journet dès la fin de la seconde guerre mondiale ! Rien n'est l'effet du hasard, je vous dis, dans ces textes de nos adeptes "chrétiens-laïcs" qui ont fort réfléchi leurs écrits…

DE CONSCIENCE ÉTANT UN DROIT NATUREL INVIOLABLE. C'est violer les fondements du droit naturel que de vouloir instaurer par la contrainte la conception nationale-socialiste"[618], conclut tout soudain avec une grande brutalité, très-fourbement, très-hypocritement, Journet, comme pour détourner l'attention de l'énorme hérésie qu'il vient de proférer phrase précédente, car en vérité, en son for interne, croyez bien que ce n'est pas du tout au "national-socialisme" qu'il pense, mais au "viol" de la conscience humaine que constituerait, selon lui, *la proclamation de la Religion catholique comme Religion d'État !* Mais il croit pouvoir donner l'assiette théologique d'une telle doctrine dans... la liberté religieuse que professera Vatican II : "*Outre le droit révélé dans l'Écriture,* qui concerne soit la vie surnaturelle du royaume de Dieu (préceptes de la foi, de l'espérance, de la charité), soit aussi la vie naturelle (préceptes du décalogue relatifs à l'homicide, à l'adultère, au vol) et la vie culturelle (préceptes sur l'obéissance aux autorités civiles constituées), il y a donc possibilité, dans la conception traditionnelle, de reconnaître *un droit inséré par Dieu au cœur même de la nature humaine au moment de sa création.* Si obscurci qu'il puisse être par le péché, ce droit subsiste à l'état de substructure ; il peut être violé, mais il est indélébile. Il est métaphysiquement justifiable [!]. Les hommes peuvent donc et doivent *se rencontrer en tant qu'hommes* [c'est Journet qui souligne, comme soulignements précédents...] sur ce plan du droit naturel dont ils ont à prendre une conscience toujours moins imparfaite, et dont ils ont à déployer les conséquences".

Sentant bien la pointe hérétique de ses affirmations *avancées,* Journet ne peut s'empêcher de les restreindre par ce qui suit (mais c'est peine perdue car jamais il ne veut en revenir à la saine doctrine que l'homme intégral, privé ET PUBLIC, c'est le Christ dans sa Sainte-Humanité, à laquelle sont référées immédiatement et formellement toutes et chacune de nos humanités particulières, sinon rien, pas plus de salut que de pastis) : "Il est sûr toutefois, que, si la grâce chrétienne, outre sa fonction première qui est d'introduire dans le royaume des cieux et de faire de nous des enfants de Dieu et des concitoyens des anges, a pour fonction secondaire de guérir par surcroît la nature humaine dans son ordre propre de nature, il est sûr que *c'est seulement sous le ciel chrétien que l'homme pourra pleinement être homme,* que le droit naturel pourra parvenir à sa normale et pleine éclosion, qu'il pourra régir effectivement les démarches de la vie humaine, tant personnelle que sociale et politique. *Disons que le philosophe, le juriste, l'homme d'État vraiment catholique sait toutes ces choses*". Mais voyez avec quelle inqualifiable désinvolture Journet, pour finir, fait fi de la doctrine catholique[619] !!! Quel incroyable mépris de sa part, de la nécessité de révéler le Christ dans la chose publique !!! Et notez qu'il se rend parfaitement bien compte, en rappelant la doctrine catholique, que sa thèse "chrétienne-laïque" ne colle pas vraiment avec elle ! Mais il s'en fiche superbement, l'esprit obnubilé, *possédé* serait plus exact, de sa gnose, pour conclure brutalement, d'un revers de main comme impatient, rageur, haineux, que l'élite dans chaque pays "*sait toutes ces choses*" et qu'il n'y a donc pas besoin de les mettre en avant (c'est-à-dire, excusez du peu : que le Christ est Roy universel, que l'État a le devoir de Le reconnaître, que l'Église est seule dispensatrice de Vérité auprès des peuples, etc.) !!

Autre prodrome de l'avènement du "troisième âge chrétien-laïc de l'Église", plus

---

618 Journet, p. 327.

619 Mgr Lefebvre, trompé par les apparences "conservatrices" du prélat, n'était certainement pas conscient de son modernisme lorsqu'il l'a pressenti au tout départ du mouvement traditionaliste, pour le rejoindre… Journet, évidemment, refusa !

"magnifique" encore, que retient Journet, de son poste d'observation avancé : *le comportement de Pie XII pendant la guerre,* alliant ainsi la pratique à la théorie exposée *fervemment* dans tous ses Noëls de guerre. Pie XII, on s'en souvient, avait voulu déclarer pendant la seconde guerre mondiale, *Rome ville ouverte.* Or, la motivation profonde de cette décision du pape se trouve dans la gnose "chrétienne-laïque", dans cette ambition de promouvoir le fameux "esprit de politique chrétienne" basé sur les principes moraux vécus, soi-disants suffisants pour concrétiser parmi les hommes le bien commun dont la paix universelle est un constituant. Journet nous l'explique. "Que veut donc *par-dessus tout* le pape en demandant que Rome soit reconnue ville ouverte par tous les belligérants ? Ce que veut *par-dessus tout* le pape, c'est qu'il y ait, entourant la petite Cité Vaticane, mais déjà sur le territoire belligérant lui-même et au milieu de l'empire de la guerre, *au moins en un endroit,* une anticipation de cette paix internationale si désirée par tous les hommes dont la tête est encore saine, UNE OASIS DU DROIT, où les conventions internationales ne soient pas violées, où ne pénètrent pas le flux et le reflux des représailles, où *l'esprit de justice puisse commencer par triompher de l'esprit de violence,* et la générosité de la brutalité, bref, *un point de cristallisation de la paix du monde entier,* une étoile sur laquelle, au moment des tractations, tous les yeux puissent se lever sans haine [bref, bref, abrégeons cette loghorrée : le pape Pie XII, par la déclaration de "Rome, ville ouverte" voulait donc promouvoir et concrétiser une anticipation, une tête de pont du 3e âge "chrétien-laïc", car notez bien que Journet traduisant très-fidèlement le pape Pie XII, n'invoque pas AU NOM DE DIEU une enclave *sacrée,* comme l'enceinte des églises l'était pour les criminels au Moyen-Âge, non, non, il s'agit d'une enclave fondée AU NOM DE LA DIGNITÉ HUMAINE, comme l'expliquera lui-même Pie XII au cardinal-vicaire de Rome, fondée sur *le triomphe du droit et de la justice en tant que telles (et non dérivées immédiatement du Christ),* caractéristique spécifique de l'ère nouvelle "chrétienne-laïque"...]".

Sa volonté profonde dans cette occasion *Rome ville ouverte* est d'enseigner et faire pratiquer par les hommes l'évangile "chrétien-laïc"… "On n'a pas assez remarqué, on n'a pas su ou voulu remarquer, que la protestation du souverain pontife contre les bombardements de Rome est dirigée contre les *deux* belligérants. D'abord, contre les violents qui n'ont pas voulu prendre les mesures nécessaires pour que Rome fût reconnue ville ouverte, et qui ont cru habile de s'abriter sous le voile de sa quasi immunité. Ensuite, contre les violents qui, faute de générosité («quand on est vraiment fort, on ne doit pas craindre d'être généreux» -*Message radiophonique de Pie XII, 1er sept. 1943*- [... selon l'"évangile chrétien-laïc", il *suffit* en effet d'être fort, vertu humaine, pour être généreux, sans grâce divine pour y aider ! Voyez comme ici, mine de rien, Pie XII que cite Journet ne perd pas une occasion de nous prêcher le nouvel évangile...!]), n'ont pas su perdre le bénéfice d'un avantage matériel immédiat, pour gagner *une victoire spirituelle* qui eût été portée indéfiniment sur les ondes du temps [Journet entend ici parler d'un acte de vertu "chrétien-laïc" auquel Pie XII convie l'humanité, et cet acte à pratiquer est vraiment la seule chose qui intéresse Pie XII, or, l'humanité n'a pas su le pratiquer, d'où l'amère déception du pape :]. Nous avons, dit Pie XII, «recommandé à qui de droit, AU NOM DE LA DIGNITÉ HUMAINE [c'est Journet lui-même qui souligne le propos de Paul VI, pardon, de Pie XII...], la sauvegarde de Rome. Il nous semblait permis d'espérer que la valeur de raisons si évidentes [!], la reconnaissance commune de notre impartialité, *et l'activité bienfaisante que nous déployons à l'usage de tous, sans distinction de nationalité ou de religion,* nous au-

raient procuré, parmi tant d'amertumes, le réconfort de trouver, *auprès des deux parties belligérantes,* un accueil favorable à nos démarches en faveur de Rome. Hélas, notre espoir raisonnable a été déçu !» *(Lettre du 21 juillet au cardinal-vicaire [de Rome]).* Cette déclaration de Pie XII, insiste Radio-Vatican (24 juillet 1943) «*n'était pas adressée à un seul des belligérants, mais aux deux parties. Il aurait été possible, en effet, de faire de Rome une ville ouverte, et il faut regretter que cela n'ait pas été fait,* du moins jusqu'ici» [on voit par ce passage que la *seule* chose qui attriste le pape, c'est que les hommes n'ont pas fait l'effort de vertu "chrétienne-laïque" demandé par lui pour faire advenir parmi eux la nouvelle économie de salut inhérente à l'âge "chrétien-laïc" : c'est un comble tout-de-même…!! Mais on voit bien par-là *à quel point obsessionnel* la gnose "chrétienne-laïque" possède les papes post-concordataires]. Ce que veut le pape, explique avec grande conviction Journet, c'est que «le ressentiment provoqué par de vastes destructions sans nécessité» ne retarde pas «le jour d'*une rencontre pacifique entre les peuples*». Ce que veut PAR-DESSUS TOUT le pape [et effectivement, c'est par trop évident, on voit que rien n'intéresse plus Pie XII que l'*adveniat* de cette nouvelle ère "chrétienne-laïque…], c'est qu'il ne soit pas dit, dans le droit international de demain et de l'avenir, *qu'il soit impossible de définir effectivement ce que c'est qu'une ville ouverte ; et de respecter, au temps de la pire guerre, les conditions grâce auxquelles elle le demeure*"[620]. Autrement dit, le pape ne veut pas qu'on puisse dire que le droit humain est incapable, impuissant à dominer et s'élever DE SOI-MÊME, ET NON EN S'APPUYANT SUR LE CHRIST, au-dessus des guerres, ce qui est bien sûr vouloir dire que le but *premier* du pape est de vouloir professer la foi "chrétienne-laïque" aux peuples, et vouloir à toutes forces la promouvoir... On ne peut refuser à Journet d'avoir très-bien discerné, et de nous expliquer intelligemment, la pensée de fond du pape… On le voit sans difficulté : la thèse "chrétienne-laïque" n'est donc pas qu'une vague idée pour Pie XII. Il milite *ardemment* pour la mettre en œuvre le plus vite possible dans l'humanité désorientée. Il faut, au-dessus des religions *y compris la sienne*

---

620 Journet, suisse d'origine, vante, dans un endroit de son livre, son petit pays *comme étant une prophétie en acte du "troisième âge" chrétien-laïc de l'Église :* "Ces motifs [de neutralité] qui valent pour la Belgique [relativement à la 2e guerre mondiale], valent aussi pour la Suisse. Nous croyons toutefois qu'*un autre s'y ajoute, plus secret, qu'on trouverait caché au coeur de chacun de nos concitoyens.* Du fait qu'elle a renoncé depuis longtemps à toute extension territoriale et à tout impérialisme colonial (elle peut encore grandir, dit un chant de chez nous, "mais du côté du ciel"), *la Suisse semble avoir pour raison d'être non seulement de constituer, au sein de l'Europe, le premier commencement, le modèle réduit, de cette unité fédérative des races, des peuples, des langues et des cultures, qui ouvre la seule perspective dans laquelle il nous soit possible d'envisager l'avenir du monde,* mais encore de représenter comme le point de cristallisation d'une politique de paix pour toutes les grandes nations environnantes ; *comme le foyer d'une ère où le droit pourra, sinon toujours, du moins de plus en plus fréquemment, triompher de la force ;* en un mot, comme une sorte de réplique, au centre de la carte de l'Europe, de ce qu'était la «trêve de Dieu» dans la semaine médiévale : et dans ces jours-là personne ne se battait, ni contre NI POUR le droit [notez bien le très important : "ni *pour* le droit" qui constitue la base même de la gnose "chrétienne-laïque" ; et comparez cela avec les statuts des Templiers, écrits par saint Bernard : "Le saint fait un grand éloge de ce nouvel ordre ; il le fonde sur le double combat qu'on y livre aux ennemis corporels [de l'ordre Très-Chrétien] et aux ennemis spirituels, et sur les motifs qui animent les chevaliers du Temple dans la guerre contre les ennemis de la religion. Ils font la guerre du Christ, leur Seigneur, sans craindre de pécher en tuant leurs ennemis, ou de périr, s'ils sont tués eux-mêmes. S'ils tuent, c'est le profit du Christ ; s'ils sont tués, c'est le leur. Il ne faudrait pas néanmoins, dit saint Bernard, tuer même les païens, si l'on pouvait les empêcher, par quelque autre voie, d'insulter aux fidèles ou de les opprimer. Mais, dans le cas présent, il est plus expédient de les mettre à mort, afin que la verge des pécheurs ne frappe pas les justes" (cité par Rohrbacher, t. XV, pp. 218-219)]. S'il est vrai qu'un seul petit peuple, à cause, sans doute, de conditions très particulières, de sa situation géographique exceptionnelle, de son histoire, de son renoncement manifeste et certes indubitable à tout agrandissement territorial et à toute ambition coloniale, s'il est vrai que même un tout petit peuple réussit à traverser les temps les plus troublés sans entrer dans aucune guerre, alors c'est la guerre elle-même qui est initialement vaincue, c'est la fatalité de la guerre qui est brisée, c'est la preuve expérimentale qui est faite que la guerre n'est pas inévitable, que *la liberté humaine* peut la surmonter [c'est ni plus ni moins le discours utopique des... *pacifistes !* Ne nous y trompons pas : derrière ces veux pieux et apparemment louables, il y a très-réellement une pensée babelesque fort impie parce qu'elle suppose que l'homme peut réaliser la paix universelle de par ses propres forces, alors que Dieu et Dieu seul, peut lever le problème des guerres, qui est un des effets du péché originel], et qu'en tous cas, elle peut devenir, elle doit devenir, entre les grands peuples, de plus en plus rare. Voilà, à notre avis, la raison la plus instinctive, la plus profonde, la plus «sainte», de la volonté de neutralité de la Suisse" (pp. 48-49).

de véritable que le Vicaire du Christ représente, mettre sur pied un nouveau code de droit juridique international basé sur la dignité humaine… et parallèlement abolir l'ancien droit basé sur le Christ explicitement affirmé : le droit ne doit plus être imposé aux hommes au Nom du Christ, mais au nom… de l'homme. La société "*vitalement chrétienne*" (Maritain) que promeuvent ardemment le pape Pie XII, Journet, Maritain, avant tant d'autres, se veut intégralement humaniste, parce que c'est ainsi qu'en nos temps nouveaux, le Christ est révélé. *Nous sommes là en présence d'une véritable gnose.* Généralement, peu ont compris à quel point elle possédait l'esprit des grands-clercs modernes, papes y compris, mais ces textes nous le font bien découvrir. Nous venons en tous cas de voir ensemble à quel point elle possède l'esprit de Pie XII[621].

Cette nouvelle doctrine "chrétienne-laïque" permet d'ailleurs d'expliquer des comportements de Pie XII qui, jusqu'à nos jours encore, sont restés pratiquement incompréhensibles et douloureusement incompris, nous faisons notamment allusion *à son silence envers les juifs* qui a fait couler tant d'encre, et pas de la meilleure qualité. Certains thuriféraires maladroits de la papauté ont voulu excuser Pie XII en invoquant le scrupule qu'il s'est fait que s'il parlait, les nazis auraient fait des représailles plus grandes encore. Désolé, mais on attend autre chose d'un chef, surtout de l'Église, on attend qu'il proclame le Droit, c'est son *premier* devoir, avant même celui de sauver des vies humaines (qui de toutes façons, à plus ou moins long terme, sont elles aussi sauvées par cette proclamation)[622]. Car la proclamation du Droit, toujours ordonné à la Vérité "qui délivre", sauve *par elle-même* l'humanité toute entière et pas seulement une fraction de l'humanité, c'est une "épée à double tranchant" (Apoc.) : en l'occurrence, condamner officiellement le nazisme en pleine guerre en s'appuyant sur le problème juif, aurait probablement précipité beaucoup plus vite la chute d'Hitler en suscitant une réaction des Nations plus rapide et plus forte contre lui (en fait, on retrouve là le même cas de figure qu'avec Pie VI et le projet Pitt !), quand bien même il y aurait eu *peut-être,* pas même sûrement, d'atroces représailles immédiates. Et par-là même, restons-en à la comptabilité des morts de la seconde guerre mondiale puisqu'on ose la prendre comme principal critère de jugement dans cette affaire

---

621 Les mauvais pouvaient bien battre des mains de plaisir, certes, dans leurs infâmes loges. Avec une prescience vraiment satanique, ils entrevirent déjà le triomphe du laïcisme sur le siège de Pierre, dès le pontificat de Pie XI. "L'Église a été détrônée, s'écriait, au Convent de 1936, le Franc-maçon Aubertin, les peuples n'y croient plus. *Elle ne parle plus religion à ses fidèles, MAIS MORALE ET SOCIOLOGIE*" (cité par Ousset, p. 360). Après le pontificat de Pie XII, c'est un vrai feu d'artifice dans leurs âmes maudites : "«Perspective de l'universel, sens de l'évolution et du progrès, mais aussi caractère dominateur et irrésistible de cette morale laïque qui a fait reculer devant elle toutes les attitudes du conformisme conservateur et toutes les morales confessionnelles...» Ainsi s'exprimait encore M. Bru, vice-président de la "Ligue française de l'Enseignement", lors de son dernier Congrès [commente Jean Ousset, écrivant en 1959]. *«Je tiens à souligner devant vous ce fait,* poursuivait-il, *que les porte-parole (?)* [le point d'interrogation est du pauvre Jean Ousset qui ne s'est même pas rendu compte que le franc-mac. de service pouvait faire allusion à... Pie XII, tout simplement] *de la morale catholique ne s'expriment plus, aujourd'hui, comme autrefois...* Les premiers catholiques qui ont osé, comme Lamennais, comme Marc Sangnier, faire entendre dans leurs écrits le souffle vivifiant de la morale ouverte, ont été désavoués par la Papauté... mais *regardons de plus près :* Y A-T-IL AUJOURD'HUI [le franc-mac., avec une terrible clairvoyance, veut récapituler ici les vingt ans du pontificat de Pie XII...] UNE QUESTION DE POLITIQUE SOCIALE QUI SE DISCUTE EN D'AUTRES TERMES QU'EN TERMES DE MORALE PROFANE, C'EST-À-DIRE LAÏQUE ? Nos jugements sont à peu près adoptés par tous, semble-t-il, et il est curieux de voir qu'un parti comme le M.R.P., dans ses déclarations solennelles, ne cite jamais en référence les textes pontificaux [il aurait pu, pourtant !]... CE N'EST PLUS, AUJOURD'HUI, LA MORALE CHRÉTIENNE QUI INSPIRE LA MORALE LAÏQUE ; C'EST LA MORALE LAÏQUE QUI, PAR SON DYNAMISME CONQUÉRANT, SA PUISSANCE DE RENOUVELLEMENT, SON UNIVERSALITÉ, S'IMPOSE À LA MAJORITÉ DES CROYANTS COMME DES NON-CROYANTS ET REND VAINES OU ANACHRONIQUES LES DOCTRINES DÉPASSÉES»" (Ousset, p. 360). Il n'est certes nul besoin de commenter. Oui, comme le dit un proverbe, on n'est jamais si bien renseigné sur soi-même que par son ennemi…

622 C'est tout-de-même lamentable de voir un Tardieu, vil républicain gauchiste et probablement franc-maçon, le jeter à la face du pape Benoît XV, qui, lui aussi, nous allons le voir, faisait du "silence" entre les belligérants une règle de conduite durant la première guerre mondiale : "SON PREMIER DEVOIR [du pape] CONSISTE À PRENDRE PARTI ENTRE LE BIEN ET LE MAL". Quel cinglant et cuisant coup de cravache ! Mais hélas, hélas, combien il était *justement* appliqué ! Pourquoi les fils des ténèbres sont-ils toujours plus habiles que les fils de la Lumière ?…

pourtant avant tout d'ordre *moral,* cela aurait *considérablement* diminué le nombre global des victimes de la guerre. L'excuse invoqué, donc, ne tient pas. Alors, pourquoi ce *silence de Pie XII,* un silence qui fut dramatiquement sans faille, et donc qu'on sent bien *très-voulu ?* C'est hélas terriblement simple à comprendre, et notre lecteur, habitué maintenant à décoder les motivations "chrétiennes-laïques" dans les agissements des papes modernes, l'a sans doute déjà compris. Si Pie XII n'a pas parlé officiellement pendant la guerre, c'est parce que, on vient de voir ses raisons pour faire de Rome une ville ouverte, *il ne veut absolument pas*, par principe "chrétien-laïc", *prendre parti pour aucun des belligérants, FUSSENT-ILS LES VICTIMES, comme ce fut bien sûr le cas des juifs.* Pie XII condamnait certes en son cœur les atrocités nazies, il promeut d'ailleurs, *en privé,* avec Montini comme maître d'œuvre, un "magnifique" mouvement d'aide *humanitaire* aux juifs de Rome, au Vatican même, qui d'ailleurs suscitera la conversion du grand-rabbin de Rome, Eugenio Zolli (... tel Pie VI pendant la Révolution française secourra magnifiquement les exilés, ou encore Benoît XV durant la première guerre mondiale, ce dernier instaurant une véritable "Croix-Rouge bis" au Vatican...), mais, entre les malheureux juifs et les nazis, la gnose "chrétienne-laïque" lui INTERDIT toute action officielle, décisive, publique (s'il a dénoncées les exactions nazies dès 1939, il ne faut surtout pas oublier qu'il s'interdit systématiquement, une fois la guerre ouverte, toute action diplomatique officielle auprès des belligérants en faveur de la paix...). *La raison en est terriblement simple : pour le gnostique "chrétien-laïc", SEUL le droit international humain, au nom de la dignité humaine, peut mettre en œuvre un pouvoir coactif et coercitif contre l'agresseur. PLUS LE VICAIRE DU CHRIST, FUSSE AU NOM DU CHRIST, QUE DIS-JE,* SURTOUT PAS *AU NOM DU CHRIST !*

C'est précisément la raison pour laquelle il milite avec tant d'ardeur durant toute la guerre pour la création d'un "organisme juridique international", comme il dit. Parce que tant qu'il ne sera pas créé, *il y a un vide affreux puisque celui qui avait de par Dieu et le consentement des hommes droit et pouvoir d'intervenir dans les conflits internationaux, c'est-à-dire le pape*[623]*, s'est lui-même coupé les mains, S'EST FORMELLEMENT INTERDIT, par dévouement complet à sa gnose, de résoudre aucun problème politique international.* Et donc Pie XII, tel un père de famille qui a pouvoir et devoir de remplir une fonction cruciale mais qui ne le fait pas, et que nul autre ne peut remplir à sa place, sent certainement mieux que "*personne*" (sic, c'est lui-même qui le dit et c'est certainement vrai), dans une grande angoisse et le trouble obscur de sa conscience, le vide du fauteuil d'Arbitre des Nations, que sa démision très-voulue et très-consciente rend affreux. Et c'est pourquoi, pendant toute la seconde guerre mondiale, on le voit appeler à grands cris une "société juridique internationale" pour résoudre les problèmes de guerre. Parce que nous sommes déjà dans le commencement de l'ère nouvelle, et qu'il faut vivre selon le nouvel Évangile "chrétien-laïc", et que tant qu'elle n'est pas créée, cette société juridique internationale basée sur les vertus "chrétiennes-laïques", il n'y a plus PERSONNE pour remplir le rôle d'Arbitre des Nations. Oh ! certes, nous l'avons vu plus haut, Pie XII sera bien obligé d'en rabattre

---

623 "À ce représentant de Dieu [le Pape], on demandait encore une protection contre l'arbitraire des princes et contre leur redoutable fiscalité. ON LUI DEMANDAIT SURTOUT DE PRÉSERVER LE PEUPLE CHRÉTIEN DE L'HORRIBLE FLÉAU DE LA GUERRE. «Le Pape, écrit le jurisconsulte Martin de Lodi, peut OBLIGER les princes à observer la paix conclue. Le crime de rupture de paix entre les princes RESSORT DE LA JUSTICE ECCLÉSIASTIQUE»" *(Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928,* Mgr Baudrillart, Éd. Spes., en six fascicules - 2e Conférence, pp. 9-10) : voilà quel est l'ordre naturel des choses, auquel donc les papes concordataires se soustraient scandaleusement !!!

après la guerre, et d'envisager dans une encyclique le problème moral que posait dans les conflits entre nations l'usage de la bombe atomique, ce qui replongeait brutalement le pape dans le temps des nations *où il y a des guerres,* mais c'est uniquement parce qu'il y est tout-à-fait contraint par les basses contingences, car pour lui, il l'a dit, *de jure,* l'ère des guerres est "dépassée". Pendant la seconde guerre mondiale cependant, il se laisse complètement emporter l'esprit par "le troisième âge chrétien-laïc de l'Église", et, pour aider l'humanité à rentrer dans cette nouvelle ère, il veut donner le bon exemple (!) d'un comportement "chrétien-laïc" intégral et radical *jusqu'à mettre dans la balance des millions de vies humaines,* en n'invoquant plus que la dignité humaine des deux belligérants, en face de problèmes pourtant effroyablement concrets (certes, ce sera les juifs durant la seconde guerre mondiale, mais avant eux, il y avait eu les *Christeros* mexicains sacrifiés à "MA politique" comme rétorquait Pie XI en colère à certains de ses cardinaux qui la lui reprochaient, tel le C^{al} Billot par exemple, celle "chrétienne-laïque" déjà, mais après, ce seront les chrétiens de l'Est qui seront derechef sacrifiés *par millions* à l'Ostpolitik de Paul VI sous-tendu par la même gnose "chrétienne-laïque"…).

Nous avons plus haut fait très-brièvement allusion au pontificat de Benoît XV. Peut-être avons-nous eu tort de le survoler, car l'attitude de ce pape pendant la première guerre mondiale est déjà une *anticipation parfaite* de celle de Pie XII pendant la seconde guerre mondiale, plus qu'imprégnée de cette maudite gnose "chrétienne-laïque" : preuve, soit dit en passant, que cette prise de position "chrétienne-laïque" des papes est fort suivie par tous les papes post-concordataires. Nous ne pouvons manquer de souligner ici, à la suite d'un historien qui l'a remarqué lui aussi, ce qu'a de *très-singulier et de non-traditionnel* l'appel à la paix lancé par le pape Benoît XV au début de la grande guerre : "Dans sa première encyclique, *Ad beatissimi,* Benoît XV affirma que : «Chaque jour, la terre ruisselle de sang nouveau, se couvre de morts et de blessés. Qui pourrait croire que ces gens, qui se battent les uns contre les autres, descendent d'un même ancêtre, que nous sommes tous de même nature, et que nous appartenons tous à une même société humaine ? Qui reconnaîtrait en eux des frères, fils d'un seul Père qui est dans les cieux ?» À la suite de jugements aussi nets et sans appel, *on a considéré que Benoît XV avait été le premier pape à REJETER LA DOCTRINE CATHOLIQUE TRADITIONNELLE D'UNE GUERRE JUSTE.* En réalité, il ne l'a jamais fait officiellement, mais cette opinion répandue *n'est pas sans fondement.* Cette condamnation de la guerre[624] s'accompagnait, chez Benoît XV, d'un comportement *rigoureusement neutre* du Saint-Siège ; (…) *Il [Benoît XV] préféra se limiter à réclamer CONSTAMMENT que fussent appliquées les règles universelles et naturelles que la guerre violait* [voyez la criante similitude avec les Noëls de Pie XII ! Comme avec Pie XII,

[624] De TOUTE guerre en soi, par principe, veut dire l'historien que nous citons, traduisant bien la pensée de Benoît XV ; et notez la continuité d'idée, des papes Pie VI à Pie XII en passant par Benoît XV : pour les papes post-concordataires, toute guerre est DÉPASSÉE, il n'y a plus et ne saurait plus y avoir de guerre juste. Certes, en l'occurrence précise de la première guerre mondiale, Benoît XV a parfaitement raison : aucune guerre ne fut plus injuste dans ses motivations que celle-là, fomentée qu'elle fut par les francs-maçons à partir des péchés nationalistes des peuples (même Léon Bloy se laissa sottement emporter la tête par ce péché nationaliste, galvaudant et dégradant son talent d'écrivain dans des contes de guerre hystériquement anti-germaniques, primaires et révoltants…), pour supprimer dans le monde ce qui restait encore après la Révolution des structures politique de l'Ordre Très-Chrétien. Mais attention, ce n'est pas du tout à cette injustice viscérale des fondements de la première guerre mondiale que fait allusion le pape, dans son encyclique il professe que le principe même d'une guerre juste n'est, *en soi,* plus possible, que toute guerre est *en soi* INJUSTE ! Or, ceci présuppose théologiquement l'avènement d'une nouvelle économie de salut, pas moins, et donc, rien que par cette pétition de principe, les papes prêchent pratiquement un nouvel Évangile "chrétien-laïc" où le royaume de Dieu n'a plus besoin, pour s'actualiser sur cette terre, de la force mise au service du droit du Christ, les vertus morales politiques mûries dans l'homme suffisant, ou plutôt devant suffire, à en remplir l'office...

donc, l'on voit bien ce qui *motive* dans l'esprit des papes post-concordataires une telle neutralité et son subséquent et inséparable *silence* qui a tant scandalisé le monde entier, tout partis confondus, et fait *plus de bruit* qu'un parole pontificale, quelle qu'elle fusse : la gnose d'une *nouvelle* économie de salut "chrétienne-laïque"… Or, notez la *constance* de Benoît XV, que remarque bien l'historien que nous citons, à professer sans faille cette gnose pendant toute la guerre, théoriquement et pratiquement, exactement comme Pie XII qui ne cessera lui aussi de la soutenir théoriquement dans les Noëls 1939, puis 1940, 1941, 1942, 1943 et 1944, et d'une manière pratique par le silence des juifs, par *Rome ville ouverte,* etc.]. Le cas de l'invasion de la Belgique par les Allemands est exemplaire. Benoît XV ne dénonça pas l'action de l'Allemagne comme les Alliés l'auraient souhaité [le déni de justice était pourtant flagrant !]. *La neutralité du Saint-Siège l'en empêchait* [exactement comme Pie XII se fermera la bouche *volontairement* face aux pires exactions des nazis contre les juifs…]".

Et notre sociologue historien de remarquer, et on le sent fort surpris, que la condamnation de la guerre *en soi* par le pape Benoît XV, "*de façon répétée et radicale*", fut faite *envers et contre tous,* au rebours de l'opinion mondiale : "La diplomatie aurait voulu que le pape se tût ou qu'il tentât de se ranger du côté des vainqueurs, ce qui ne fut pas le cas [Or, on ne se met pas ainsi contre tous, sans que cela soit motivé par une idée à laquelle on est *très attachée :* c'est précisément dire que les papes tiennent *plus que personne* (Pie XII l'a dit sans fard dans un de ses Noëls de guerre) à l'optique "chrétienne-laïque" qui donc, est loin d'être une pensée vague à laquelle n'attachent que peu d'importance les papes post-concordataires]. (…) Naturellement, les interventions du pontife [pour condamner toute guerre *en soi]* furent encore moins respectées en-dehors des milieux catholiques. Le plus souvent, la position de neutralité du Saint-Siège, était incomprise [forcément : les Nations vivaient… au Temps des Nations, quand le pape vivait utopiquement sur la planète Mars d'une nouvelle économie de salut, sans même parler de l'hétérodoxie de la chose !]. Certains voyaient dans Benoît XV, un «pape boche», d'autres un ami des Habsbourg, d'autres encore un patriote italien ou bien un partisan des Alliés. (…) De plus, *il y avait des «SILENCES» de Benoît XV sur les crimes de guerre dont les belligérants s'accusaient réciproquement (une affaire qui, par certains côtés, RAPPELLE CELLE CONCERNANT PIE XII,* avec la différence que, dans le cas de ce dernier, elle éclatera après sa mort alors que Benoît XV la retrouvait quotidiennement dans la presse internationale qu'il lisait avec la plus grande attention [voyez comme l'analogie de cette attitude de Benoît XV avec celle de Pie XII est frappante, puisque notre historien s'en fait la remarque tout naturellement : on ne le lui fait pas dire, là encore !]). En 1917, André Tardieu écrivit à son encontre : «LE PREMIER DEVOIR [du pape] CONSISTE À PRENDRE PARTI ENTRE LE BIEN ET LE MAL», c'est-à-dire pour le belligérant qui est du côté de la justice [quelle douleur de voir un *républicain de gauche* rappeler le pape à son devoir… *premier !* Et si la guerre était injuste du côté de tous les partis, ce que nous pensons et que ne pensait pas Tardieu, *le pape avait à le dire,* et en tous cas, ne remplissait nullement son devoir en prêchant *urbi et orbi* l'hérésie "chrétienne-laïque", à savoir que TOUTE guerre ne pouvait qu'être *en soi* injuste… ce qui scandalisait tout le monde, même les méchants, fort heureux de pouvoir épingler le pape sur son manquement !]. En définitive, un fin observateur des choses vaticanes comme Giuseppe de Luca n'était pas loin de la vérité quand il écrivait : «Le Saint-Siège fut neutre, mais sa neutralité lui valut, peut-on dire, une double guerre : guerre avec les uns et guerre

avec les autres. Le Saint-Siège ne put rien faire de bien qui ne fût aussitôt pris en mauvaise part» [n'est-ce pas toujours ce qui arrive quand on quitte le terrain de la réalité pour se réfugier dans le rêve utopique : se mettre à dos tout le monde, les bons comme les méchants ?].

"(…) Benoît XV fut un «pape politique», s'il est permis d'utiliser ce terme qui, par ailleurs, ne doit pas être compris comme une alternative au caractère spirituel de la fonction pontificale [… la fameuse "politique" de Pie XI qui en définitive, n'est rien d'autre que la mise en pratique de la gnose "chrétienne-laïque", mise en oeuvre *très-voulue des papes* puisque, on vient de le lire, Benoît XV n'hésite pas un instant à se mettre à dos tout le monde pour l'embrasser pendant la première guerre mondiale… tel Pie XII le fera, avec non moins de volonté et plus encore d'enthousiasme, pendant la seconde]. Il eut des dons politiques certains dus à sa formation juridique et diplomatique *et à sa longue expérience à la Secrétairerie d'État à l'école du C^al RAMPOLLA* [celui-là même qui est soupçonné de franc-maçonnerie, dans l'élection de saint Pie X…]. Une condamnation franche de la guerre [de *toute* guerre en soi, veut dire l'auteur], représentait pour le pape UNE OPTION DE PRINCIPE [= la pensée "chrétienne-laïque" est donc très-arrêtée, très-voulue chez les papes modernes… ce que notre historien lui-même ne peut manquer de remarquer chez Benoît XV. Après avoir relaté quelques actions diplomatiques du Vatican pendant la guerre envers l'un ou l'autre des belligérants, de peu de portée, ce qui semblait contredire le mot d'ordre de neutralité, l'auteur poursuit :] Dans l'ensemble, la consigne de neutralité fut rigoureusement respectée. Toutefois, *il faut préciser que ce fut surtout dû À LA VOLONTÉ AFFIRMÉE DE BENOÎT XV. Pour Benoît XV, la question de la guerre et de l'obtention de la paix l'emportait en importance et exclusivité sur toutes les autres affaires qui pouvaient se présenter à la politique vaticane.* (…) Un an après que la guerre eut éclaté, Benoît XV ouvrit la série de ses tentatives pour imposer une paix négociée. La note pontificale du 28 juillet 1915 réitérait la dénonciation de la guerre [répétons-le : pour Benoît XV, il s'agit de *toute* guerre en soi, et non pas seulement de la première guerre mondiale] et demandait que l'on en sortît non pas par les armes, mais par la diplomatie ET L'AFFIRMATION DU DROIT [exactement donc, comme Pie XII le fera durant la seconde guerre mondiale] : «*Que l'on ne dise pas non plus que l'épouvantable conflit ne peut être résolu autrement que par la violence des armes.* Il faut abandonner la résolution mutuelle de se détruire et songer que les nations ne meurent pas. Humiliés et opprimées, elles portent en frémissant le joug qui leur est imposé, préparent la révolte et transmettent de génération en génération un triste héritage de haine et de vengeance. *Pourquoi, dès à présent, ne pas reconnaître, l'esprit serein, les droits et les justes aspirations des peuple ? Pourquoi ne pas entreprendre avec résolution un échange de vues, direct ou indirect, afin de tenir compte dans la mesure du possible de ces droits et de ces aspirations et arriver ainsi à mettre un terme à l'horrible lutte,* comme ce fut le cas dans d'autres circonstances semblables ?»".

Ce prêchi-prêcha "chrétien-laïc" pontifical, qui, on est bien obligé de le remarquer, *ne prend nullement en compte qu'une authentique et vraie PAIX entre les hommes et les nations VIENT DE DIEU ou n'existe pas, ne peut pas même exister*[625], est déjà, on peut

[625] Oh ! quelle tristesse de voir que ce sont les papes qui réalisent les prophéties concernant les derniers Temps : "Quand les hommes diront «*paix et sécurité*», subitement la catastrophe les saisira comme les douleurs prennent la femme qui va enfanter et ils n'échapperont pas" (I Thess. V, 3). Combien saint Paul nous révèle là que les hommes déclenchent la Sainte-Colère de Dieu sur eux lorsqu'ils veulent établir *par eux-mêmes* la paix mondiale…! Alors, voir que ce sont *les papes* qui les poussent à cela…!!!

le constater, une sorte d'appel à une organisation internationale pour régler humainement les problèmes de politique internationale. À la fin de la guerre, Benoît XV va explicitement la demander : en 1917, le Saint-Siège, en effet, sous l'ordre du pape, fit une *Note de paix* à l'adresse de tous les belligérants, mais surtout aux Allemands, visant à l'obtention d'un règlement négocié du conflit, *qui va carrément évoquer la solution "chrétienne-laïque" d'un organisme juridique international pour régler les conflits.* "La note exprimait, en même temps qu'une condamnation TOTALE de la guerre [= de toute guerre *en soi],* «des propositions plus concrètes et pratiques» pour mettre fin aux hostilités. Elle souhaitait des pourparlers généraux BASÉS SUR L'AFFIRMATION DU DROIT et non pas sur les armes. Ce qui entraînait une réduction des armements ET L'INSTITUTION D'UN ARBITRAGE INTERNATIONAL AYANT UNE FONCTION PACIFICATRICE". Cette note de paix est déjà tellement empreinte de l'utopie "chrétienne-laïque", elle est tellement *hors-Temps des Nations,* en voulant que le droit soit *suffisant* pour triompher des passions humaines *de par lui-même,* que personne ne s'y retrouve, qu'aucun des partis ayant les pieds sur terre, ne s'y intéresse : "De fait, la note ne plut pas dans la mesure où elle apparaissait comme un mélange de morale et de politique. Ce n'était ni un simple appel à la paix, ni une proposition circonstanciée d'éléments de négociation [non, c'était tout simplement le prêche d'une nouvelle économie de salut dans laquelle les principes moraux suffisent à triompher des effets du péché originel dans l'homme… et évidemment, personne ne sut comprendre cela]. (…) La presse refléta partout l'irritation des gouvernements et des courants nationalistes à l'égard d'un pape qui mettait en doute, en parlant de «massacres inutiles», tous les efforts, les sacrifices et la propagande pour la guerre. Les catholiques les plus patriotes firent chorus avec leurs gouvernement"[626]. Et après avoir ainsi évincé et remisé au placard "son premier devoir" (Tardieu), tel son successeur Pie XII pendant la seconde guerre mondiale le fit notamment dans la question juive, que fait Benoît XV pendant la première du nom ? On le voit, après Pie VI, avant Pie XII, se cantonner *exactement comme eux* à une œuvre humanitaire et simplement caritative, faisant du Vatican une véritable Croix-Rouge bis...

Mais revenons à Pie XII, dont il est par ailleurs bon de noter qu'il fut l'inspirateur principal de ses deux prédécesseurs sur le Siège de Pierre, Benoît XV et Pie XI, quant à cette nouvelle doctrine[627]… Voici un autre comportement *curieux* de lui, que personne n'a vraiment bien compris, surtout dans le camp de certains sédévacantistes primaires, à oeillères et obtus, qui se sont bâtis une statue d'un Pie XII *dernier pape certainement traditionnel* (= avant 1958, il y a des papes, après, il n'y en a plus…! Comme c'est simple !). Certains catholiques fervents de Fatima, et nous pensons en particulier au frère Michel de la Sainte-Trinité, de la CRC, se sont douloureusement demandés, à juste titre, pourquoi Pie XII, pape dévôt, n'avait pas répondu à la très-sainte Vierge en faisant *la consécration de la Russie.* Pourtant, le pape Pie XII était sincèrement un "pape de Marie"[628]. Tout, effectivement, remarquait, peiné et gêné, le

---

626 Levillain, art. "guerre mondiale (première)", pp. 775-779.

627 "Mgr Eugenio Pacelli, secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, avait été *dès 1915, l'artisan et le messager des propositions de Benoît XV, puis le principal architecte de la nouvelle doctrine sous le pontificat de Pie XI,* qui en fit son cardinal secrétaire d'État en 1929" (Levillain, art. guerre mondiale –deuxième-, p. 781, 1e colonne). Il est donc bien normal que nous nous cristallisions sur son pontificat.

628 Nous n'en dirions pas autant du gigolo en soutane blanche qui brandit des chapelets dans chaque main lors de ses médiatiques déplacements, mais qui ne savait même pas ce qu'il fallait faire quand il s'est agi pour lui de consacrer la Russie...! Et qui fait dans la surenchère mystique, dénoncée par saint Jean de la Croix, en s'autorisant à rajouter des mystères lumineux (??!) au

frère Michel dans son excellent ouvrage sur Fatima[629], montrait que Pie XII était le pape prédestiné par la Providence pour faire cette consécration : après la guerre, l'autorité spirituelle du pape était plus forte, plus rayonnante que jamais sur ce monde, et certaines coïncidences de dates, notamment dans l'année 1950, montraient l'invite pressante du Ciel. Cependant, à chaque fois, *Pie XII éluda cette consécration* (là encore, Paul VI, en 1967, ne fit que suivre son exemple...). *Il a gardé sur le sujet un terrible silence.* Un silence qui présente une troublante analogie avec celui qu'il a gardé pour les juifs ou encore avec celui qui fut le sien, très feutré, lors de la fautive Déclaration de 1948 fondant l'O.N.U., silence qu'a bien su remarquer Jean Madiran. Pourquoi ? Tous ces *terribles silences* qui furent plus éclatants qu'une formidable parole, ont la même cause, la même implacable déviance intellectuelle. *Puisqu'il fallait promouvoir la "nouvelle ère chrétienne-laïque", qui avait besoin de nous chrétiens et singulièrement du pape, pour advenir sur cette terre, l'heure n'était absolument plus à une condamnation politique publique, même justifiée, comme celle du communisme russe qu'aurait implicitement contenue une quelconque Consécration officielle de la Russie : les hommes doivent arriver intrinsèquement PAR EUX-MÊMES à la paix universelle, et non plus extrinsèquement par un moyen sacral ou surnaturel comme l'est une Consécration.* La très-sainte Vierge donc, était vraiment "dépassée", vraiment en retard, la demande de Fatima se situant toujours théologiquement dans l'ancienne "ère chrétienne-sacrale" ; Pie XII lui, vivait déjà en esprit dans la nouvelle "ère chrétienne-laïque", où les principes humains, laïcs, du droit et de la justice, sont tout informés de la grâce divine... sans qu'il soit besoin de le manifester par un moyen sacral. Ou du moins, *il doit en être ainsi,* et le plus urgent et saint devoir du chrétien, … a fortiori du pape bien sûr vous l'avez compris !, est d'oeuvrer en ce sens, envers et contre tout et tous, et même contre Dieu, et même contre la très-sainte Vierge. Donc, on ne fait pas de Consécration de la Russie par "vertu chrétienne-laïque", pour avancer ce Temps nouveau où le droit humain engendrera naturellement de par lui-même, sans moyen "chrétien-sacral", la Justice et la Paix de Dieu entre les hommes...

… Pie XII, en vérité, ressemblait là au fou chinois qu'on voyait dans *Tintin & Milou*[630], qui, muni d'un sabre, poursuivait son prochain en disant : "Lao-Tzeu l'a dit : «Il faut trouver la voie». L'avez-vous trouvée ? Si vous ne l'avez pas trouvée, je vais vous couper la tête, après vous la trouverez"... Ainsi de même, les juifs, puis les catholiques russes et la généralité des peuples de l'Est, mais encore les chrétiens du Liban, et avant eux tous les *Christeros* mexicains et les Chouans vendéens, etc., ont été *très-réellement décapités, sacrifiés* par l'Église officielle, pour... "trouver la voie chrétienne-laïque", pour prétendument engendrer sur terre la pseudo-nouvelle ère conçue par la malice et la déviance des grands-clercs. On a dit avec horreur que pour les marxistes, la vie humaine *par millions* ne comptait pas, seul l'idéal comptait, on pouvait tout y sacrifier ; il faudrait peut-être dire que les grands-clercs ne furent pas en reste, n'est-ce pas ? Pie XII, admiré par Journet, veut être "un point de cristallisation de la paix du monde entier, une étoile sur laquelle, au moment des tractations,

---

saint Rosaire ! Mais c'est le pape du "*Totus Tuus*", brâment agressivement les jeanpolâtres !! Du *Tout à Toi ?* Oui, mais, *à... qui ?!* À Marie ? Vraiment ? Ne serait-ce pas plutôt "tout à Lucifer" vu le programme de son "pontificat" ?

629 *Toute la vérité sur Fatima,* en trois tomes. Nous disons bien : en *TROIS* tomes, et non quatre, le dernier qu'a fait paraître la CRC sur le 3e secret, mais qui n'est pas du Frère Michel, n'étant qu'une vaste fumisterie, une super-supercherie d'un méprisable esprit partisan, entièrement basée sur la reconnaissance *a-priori* et surtout par l'absurde, *ex absurdo,* du pseudo-3e secret "révélé" (tu parles !) par le Vatican en l'an 2000… Sur cette question plus que troublante, lire le très-éclairant *Le troisième secret de Fatima publié par le Vatican le 26 juin 2000 est UN FAUX,* Laurent Morlier.

630 Dans le *Lotus Bleu,* pour ceux qui, coupablement, ne connaîtraient point leurs classiques...!

tous les yeux pourront se lever sans haine" (supra). Une étoile[631] ? Oui, mais une étoile "de la dignité humaine", c'est lui-même qui le dit !, pas du Christ et pas plus de Notre-Dame de Fatima ! Et donc, conséquemment, il s'interdit toute action "chrétienne-sacrale" en Politique parce que c'est un *péché, et même LE PLUS GRAND des péchés* dans la nouvelle religion "chrétienne-laïque". On ne condamne pas officiellement le nazisme pendant la guerre (sous le très-fallacieux prétexte que Pie XI l'avait déjà fait), on ne condamne pas plus le soviétisme russe et plus généralement le communisme, après la guerre[632]. Pas plus qu'on se permet d'improuver publiquement, de quelque manière que ce soit, la Déclaration onusienne de 1948, pourtant théologiquement bien condamnable.

Paul VI, comme chacun sait, développera plus encore cet abominable principe d'action "chrétien-laïc", ou plutôt d'inaction en face du mal, l'étendant quant à lui à la sphère religieuse, passant très-logiquement comme on l'a vu, du politique au religieux, d'une manière d'ailleurs tellement outrée qu'elle provoquera la réaction musclée des traditionalistes (catéchisme hollandais et autre Hans Küng, etc.). Quant à la partie politique du programme, il s'appuyera plus encore que ses prédécesseurs sur l'O.N.U. : "Paul VI avait dit dans son discours à l'O.N.U. le 4 octobre 1965 : «Les peuples se tournent vers les Nations Unies comme *vers l'ultime espoir de la concorde et de la paix ;* Nous osons apporter ici, avec le Nôtre, leur tribut d'honneur et d'espérance». Cette déclaration avait surpris : l'ultime espoir, pour le pape, n'était donc plus Jésus-Christ ?"[633], commentait pertinemment Marc Dem dans son dernier ouvrage ; mais il aurait pu dire qu'il ne s'agissait là que *d'un achèvement,* d'une suite naturelle et même *obligée* des Noëls de Pie XII, de l'encyclique de Benoît XV, etc., hélas...!

Avant Paul VI, Jean XXIII avait déjà transformé le "silence" de Pie XII implicitement abdicateur, en une approbation quasi sans réserve, rien moins qu'implicite, rien moins que silencieuse : "Puis le changement [constaté sous le pape Pie XII] devint spectaculaire avec Jean XXIII quand, en 1963, dans l'encyclique *Pacem in terris* [d'ailleurs rédigée en grande partie par le C^al^ Montini...], il fit l'éloge de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en indiquant seulement que «certains points de cette Déclaration ont soulevé des objections et fait l'objet de réserves justifiées» (§ 143, 144 & 145), mais apparemment non dirimantes. Il ne mentionnait d'ailleurs point en quoi consistaient ces objections et ces réserves. Si bien qu'à partir de ce moment, on prit l'habitude d'ignorer jusqu'à l'existence de réserves et d'objections justifiées"[634]. Autrement dit, sous Jean XXIII, "valeurs laïques et valeurs chrétiennes sont appelées à se conforter pour promouvoir fraternellement la liberté et l'égalité dans la société qui naît aujourd'hui [hé ! heureusement qu'elle ne naît pas… *demain !]*", comme disait l'épiscope Defois, c'est-à-dire qu'elles deviennent parfaitement *syno-*

631 "Pie XII prit pour devise : *Opus justitiae pax* (la paix est l'œuvre de la justice), et ses armoiries portaient une colombe avec un rameau d'olivier. Une devise, pour un pape, ce n'est pas seulement une belle formule, c'est un programme, un principe d'action, et comme l'énoncé d'une philosophie. Pie XII veut être le gardien de la morale internationale, «assurer le respect de la vertu maîtresse dans l'ordre naturel, la justice». *Il fut le pape de la paix et le docteur de l'ordre international*" (Castella, t. III, p. 233)...

632 Un évêque vietnamien, M^gr^ Paul Seitz, ayant subi persécution de la part des communistes vietcong, et depuis exilé en France, fut tellement scandalisé de ce "silence" sournois, implacable, sans faille, très-voulu, concerté et calculé des grands-clercs dès lors qu'il s'agissait de condamner ouvertement le communisme, qu'il le dénonça dans un livre *Le temps des chiens muets,* dont le titre, certes, se passe de commentaire... D'ailleurs, les martyrs du communisme, *on s'en fout ;* ils n'ont servi, par leur sacrifice, qu'à faire avancer l'Histoire vers l'avènement d'une ère globalisante pacifique "chrétienne-laïque", là s'arrête leur rôle. Nous nous souvenons que l'année qui suivit la chute du mur de Berlin en 1989, fut organisée une grande exposition à Berlin, sur le thème des martyrs du Goulag : *presque PERSONNE n'y vint...!* On n'y vit ni Bernard-Henri Lévy, ni André Glucksman, ni Bernard Kouchner, ni aucune coqueluche faisandée, anti-conformiste avec tout le monde…

633 *666, l'antéchrist,* Marc Dem, p. 165.

634 Madiran, p. 40.

nymes : ce qui signifie que le christianisme se laïcisant de l'intérieur et le laïcisme se christianisant par l'extérieur, se rejoignent.

Et évidemment, quant à nos jours wojtyliens, la gnose "chrétienne-laïque" est devenue un principe tellement "évident" que l'*homo modernus* l'a rangé dans sa cervelle au rang des vérités premières *admises* avant même toute discussion : pour résoudre un problème de chimie, commence-t-on par discuter si l'eau, c'est H^2O, vous dira-t-il, imbécilement goguenard et méprisant, pour peu que vous mettiez en doute l'oecuménisme dérivé directement de l'hétérodoxe et "chrétienne-laïque" *Liberté religieuse* professée à Vatican II ? Non bien sûr. Éh bien, pour notre affaire, c'est vraiment la même chose : que l'homme soit *libre* de sa religion dans la sphère publique, cela fait partie pour nos contemporains des prolégomènes de base qu'on ne soumet pas à discussion. Que le Christ ne doive pas régner explicitement dans la vie politique et plus généralement publique, est, pour le moderne, du même ordre[635]... Alors, venez et voyez, et surtout, "n'-a-y-e-z p-a-s p-e-u-r" (Jean-Paul *Double), tout va bien, TOUT VA TRÈS BIEN :* "Jean-Paul II déclarait le 24 juin 1990 au *Rotary Club* [organisation para-maçonnique !] : «Dans les années à venir, cet engagement moral de protéger la dignité et de répondre aux besoins de nos frères et sœurs *doit inspirer le développement de nouvelles structures politiques et économiques visant à assurer un développement intégral de toutes les nations, et la création d'un ordre international marqué par une authentique justice sociale, économique, une paix durable*». L'établissement d'un Nouvel ordre mondial est couramment souhaité par des dignitaires du Vatican : Casaroli, Sodano, Etchegaray (qui réclame le 21 juin 1994, dans un document élaboré à la demande de Jean-Paul II, "l'établissement de pouvoirs publics ayant une compétence mondiale"). Recevant en 1989 Gorbatchev alors président du Soviet suprême, Jean-Paul *Double* lui a rappelé son désir de voir s'instaurer «un véritable système international»"[636]... Et, à la fraîche, il n'y a évidemment aucun amendement : "À l'occasion de la Journée mondiale de la paix célébrée le 1er janvier, le Pape a appelé les dirigeants mondiaux à construire ensemble en 2004 les chemins de la paix. *«On sent toujours la nécessité d'un nouvel ordre international basé sur l'expérience et les résultats obtenus par l'O.N.U.»* a-t-il [Jean-Paul *Double]* déclaré dans son homélie, reprenant son message rendu public il y a deux semaines"[637].

… Tout ceci est monstrueux, diabolique, direz-vous ? C'est hélas ainsi, dans l'antichambre du règne de l'Antéchrist. Et c'est justement dans le tournant final que l'on voit bien à quel point ce qui paraissait vague, éthéré, fumeux, logomachique, est en réalité très-pervers, très-concrètement attentatoire au salut de l'homme voire même à sa vie tout court pour peu qu'il ait eu le malheur de naître dans un pays agressivement antichrétien. Voyez par exemple, après Pie XII, notre Journet commenter ainsi la guerre d'Espagne, sans même se rendre compte du caractère incroyablement scandaleux de son propos : "... La Direction de la Croix-Rouge, afin de sauver l'humain

---

635 Un seul exemple. "En tant que catholique, regrettez-vous l'absence chez nous d'un Parti démocrate-chrétien ?" demandait l'interviewer de *La Croix* à Jacques Julliard, historien contemporain. Réponse dudit... "catholique" : "Autant je pense, comme de nombreux incroyants, *que les valeurs chrétiennes doivent imprégner le débat politique* [= c'est l'exacte profession de foi "chrétienne-laïque" ! voyez, au passage, comme elle a formidablement bien pénétré les esprits !], autant je ne crois pas souhaitable, dans un pays où l'Église a pertinemment choisi de rester désormais en retrait de la politique [entendez : d'une politique *qui proclamerait explicitement les droits du Christ],* l'existence d'un «parti des chrétiens». L'exemple de l'Italie ou de l'Allemagne me conforte dans cette idée..." *(La Croix,* 24 avril 1995). Voyez comme celui-là a bien "*compris*" que les valeurs chrétiennes doivent imprégner *incognito* la société mais sans se révéler *ad extra...*

636 *666, l'antéchrist,* Marc Dem, p. 165.

637 *La Croix* du 2 janvier 2004.

partout où il peut être sauvé, et «afin de pouvoir, dans les conflits internationaux, se déployer partout» (statuts) s'appliquera à garder une attitude de neutralité et à s'abstenir de toute politique. *C'est l'attitude que nous aurions voulu, pour notre part, que prît unanimement la hiérarchie de l'Église d'Espagne en présence de la guerre civile*"[638] *!!!* Propos monstrueux, n'est-ce pas, pour le peu qu'on sait de la guerre d'Espagne. Mais pour le gnostique "chrétien-laïc", ce qui est plus supérieur et vertueux que de défendre la victime (fut-ce soi-même, car dans la guerre civile espagnole, ce sont les clercs qui furent visés en premier par les républicains !), c'est de faire acheminer tout homme, la victime et le coupable, vers sa maturation "chrétienne-laïque" où les seuls principes moraux *christiformés* suffiront par la vertu qui leur est intrinsèque, à forcer l'homme au bien, et donc à le sauver ainsi ; et pour cela, l'heure étant venue où l'homme est *christiquement* achevé, on laisse tout le monde face à la responsabilité morale de ses actes contraire à la dignité humaine, ce qui doit amener *naturellement* le méchant à comprendre sa faute, puis à saisir la vertu politique puis enfin à s'y conformer, ce qui… fera advenir cette ère où le "droit et la justice" suffiront *de soi* à faire cesser les atrocités. C'est cette même gnose qui a fait lâcher les *Cristeros* par Pie XI, comme les chrétiens de l'Est le furent par la gent d'Église pendant les 70 ans où ils ont subi le martyr sous la botte soviétique (singulièrement à Vatican II où l'on enterra le projet de condamnation officielle du communisme : que voulez-vous, ce n'était pas au moment où l'on allait pour la première fois faire proclamer la gnose "chrétienne-laïque" comme loi d'Église en promulguant la *Liberté Religieuse,* qu'on allait revenir à une pratique "chrétienne-sacrale" anachronique du Moyen-Âge !).

Cette gnose tellement perverse, c'est, en définitive, la religion de l'Antéchrist. C'est pourquoi ne nous étonnons pas de la voir aller extrêmement loin, elle inclut des bouleversements d'éthique fondamentaux, *New-Age* avant la lettre. Et c'est bien ainsi que la conçoivent nos grands-clercs. Journet pousse en avant Maritain sur l'estrade pour nous dire comment il faut entendre le troisième âge de l'Église : "Révolution ou translation des valeurs ? «L'inconvénient du mot révolution et de l'imagerie qu'il véhicule, écrivait il y a dix ans J. Maritain, n'est pas de faire penser à un changement *trop grand ni trop radical,* mais au contraire à un changement *borné à des grandeurs d'apparence et à des principes dérivés,* à un gros bouleversement brusque, dont le radicalisme avant tout extérieur et *matériel* marque l'absence de profondeur essentielle et *spirituelle,* bref à un *simple retournement matériel.* Le monde demande des changements qui soient autre chose, pour reprendre un mot de Lucien Bonaparte, que du *fumier retourné.* Si les hommes ne veulent pas s'acheminer à grands pas vers la 3e guerre mondiale, ce qui est réclamé d'eux impérieusement, ce n'est pas seulement une *révolution,* celle des plans quinquennaux ou celle du plan Beveridge, *c'est une transmutation profonde, intérieure, dynamique de toutes les valeurs culturelles, au plan de la politique mondiale comme au plan des politiques nationales, au plan de l'économie mondiale comme au plan des économies nationales, au plan de la vie de la pensée, de la vie de l'art, de la vie de la morale.* CE QUI EST EXIGÉ AVANT TOUT, C'EST QUE LE CENTRE DE GRAVITÉ DES PRÉOCCUPATIONS DE L'HUMANITÉ SOIT DÉPLACÉ, AFIN DE PASSER DU MONDE DES «GRANDEURS DE LA CHAIR» DANS LE MONDE DES

---

638 Journet, p. 446. "Devant les persécutions auxquelles est en butte l'Église de France [lors de la Séparation de l'Église et de l'État, en 1904], les Sillonnistes refusent de combattre avec les autres catholiques contre l'ennemi commun et de prendre part à la défense religieuse" (Fernessole, t. II, p. 297). Là encore, cherchez la différence entre le sillonnisme et la gnose "chrétienne-laïque" prêchée par les papes et glosée par Journet, mais surtout… n'y restez pas trop longtemps : IL N'Y EN A PAS.

«GRANDEURS DE L'ESPRIT»". Voilà-t-il pas une définition *millénariste* de la chose "chrétienne-laïque" ! Car ce qui nous est dit là n'est vraiment pas mince : quand TOUT CHANGE aussi radicalement, la théologie oblige à concevoir une "*nouvelle terre sous de nouveaux cieux*" *!...* Journet lui-même renchérit sur le formidable programme : "Il faut que des hommes politiques dont la foi sera pure, profonde, héroïque, doués de génie, capables de créer de nouvelles techniques politiques, se mettent à l'œuvre dans plusieurs pays à la fois, *car c'est la face du monde qu'il faut renouveler politiquement, non un pays isolé, grand ou petit*"[639] [… LA FACE DU MONDE...!!!]. Mais, infiniment soulagés d'être parvenus à la fin de notre analyse, finissons notre pénitence avec Maritain : "Il va de soi qu'un tel déplacement du centre de gravité des préoccupations culturelles n'ira pas sans de profondes transformations, sans de graves révolutions économiques, sans de grandes révolutions politiques : car comment le vin nouveau pourrait-il être conservé dans de vieilles outres ? Et ces transformations, conditionnées par l'infusion préalable de *l'esprit de vie* [… quelle belle formule moderniste !], seront pareilles à celles du paralytique qui, au lieu de se retourner de droite de gauche sur son lit de douleur, se lève soudain, prend son grabat et marche [… mais bon sang !, si Maritain était cohérent avec lui-même, une telle image, soi-disant censée décrire le changement "chrétien-laïc" de l'humanité, inclut formellement un MIRACLE surnaturel, une intervention *extérieure* du Christ Glorieux, la PAROUSIE en d'autres termes : le paralytique ne se lève pas TOUT SEUL, *de par ses propres forces,* il se lève grâce à un miracle de la grâce, *extrinsèque* à sa personne !]»"[640].

Notre vertu de sainte-patience étant totalement et fort dangereusement épuisée, nous avons décidé d'arrêter là ce dramatique, ce tragique historique. On voit mieux maintenant, dans ses ultimes et scandaleuses conséquences, où l'erreur *principalement cléricale* de rejeter sciemment le droit divin direct en Politique, la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, la religion royale française, a mené l'Église officielle, d'abord par intellectualisme scolastique puis, comme insensiblement au fil des siècles, par la dynamique de l'Antéchrist pénétrant de plus en plus les cœurs cléricaux, comme aux temps des antiques pharisiens : tout simplement à enfanter une nouvelle gnose, à épouser pratiquement le projet des mauvais[641], à promouvoir l'abomination de la dé-

---

639 Journet, p. 23.

640 *Ibid.,* p. 419.

641 Pascal Bernardin a rédigé un très bel article *Le paganisme inscrit dans les tables de la Loi – Réflexions sur la Charte de l'Environnement,* dans *Lectures françaises n° 557 (septembre 2003),* aux pages 7, sq., où il cite notamment les propos les plus maçonniques de l'O.N.U., de Gorbachev, d'Al Gore, appelant l'humanité à une "nouvelle civilisation". Hélas, il aurait tout aussi bien pu, dans le lot, citer… Pie XII. Pour qu'on ne nous accuse pas d'"exagérer", lisons ensemble ces déclarations : "Une tâche s'impose à nous : développer une nouvelle civilisation. Nouvelle en ce qu'elle doit être une civilisation englobant toute l'humanité et répondant avec réalisme et de manière constructive au défi de l'interdépendance. Le temps est venu de choisir une nouvelle direction au développement global, d'opter pour une nouvelle civilisation" (Mikhaïl Gorbatchev) ; "Nous avons tous le devoir d'unir nos efforts pour modifier les fondements de notre civilisation" (Al Gore) ; "Définir et sélectionner les options qui s'offrent, quant à l'environnement dans lequel nous voulons vivre, suppose un ensemble de choix sociaux et culturels fondamentaux, une redéfinition des projets de civilisation propres à chaque pays" (O.N.U., assemblée générale). Et rappelons-nous le Message de Noël 1944 : "Dans une partie toujours croissante de nobles esprits [?], surgissent une pensée, une volonté de plus en plus claire et ferme : faire de cette guerre mondiale, de cet universel bouleversement, le point de départ d'UNE ÈRE NOUVELLE POUR LE RENOUVELLEMENT PROFOND, LA RÉORGANISATION TOTALE DU MONDE. À cet effet, *les hommes de gouvernement, représentants responsables des nations, se réunissent pour des conversations, pour des conférences, en vue de déterminer les droits et les devoirs fondamentaux sur lesquels devrait être reconstruite une communauté des États,* de tracer le chemin vers un avenir meilleur, plus sûr, plus digne de l'humanité. Antithèse étrange, cette coïncidence d'une guerre dont l'âpreté tend au paroxysme, *et du remarquable progrès des aspirations et des projets vers une entente pour une paix solide et durable !* On peut bien discuter sans doute la valeur, l'applicabilité, l'efficacité de tel ou tel projet ; MAIS IL N'EN RESTE PAS MOINS VRAI QUE LE MOUVEMENT EST EN COURS [ce dont, on vous le rappelle, se *félicite* Pie XII !!!]". Où est l'erreur, la différence ?!? Là encore, vous pouvez chercher, comme dans les images d'Épinal, mais n'y restez pas trop longtemps : IL N'Y EN A PAS. Pie XII, par gnose "chrétienne-laïque", épouse pratiquement bel et bien le projet des mauvais… La mort dans l'âme, on ne peut que poursuivre en constatant que la papauté moderne épouse également *pour copie conforme* le projet des mauvais dans un domaine qui est pourtant la pru-

solation dans l'Église, à engendrer l'enfer sur terre, un enfer bien entendu pavé des meilleures intentions. Car cette gnose "chrétienne-laïque" se présente comme la copie conforme, modèle ecclésiastique, du dessein impie des francs-maçons de réaliser l'unité du monde *par, avec et en eux-mêmes,* projet luciférien de supplanter Dieu que Juan Donoso Cortès dénonçait si bien dans une phrase lapidaire que nous avons mise en exergue de chapitre. La très-sainte Vierge disait, dans certaine apparition récente : "*Lorsque le monde et l'Église ne seront plus qu'un, alors viendra l'Antéchrist*" (Bayside, 1976). Terrible prophétie. Car, si nous regardons bien notre contemporaine situation, nous y sommes quasi avec Jean-Paul *Double.*

À propos de ce Jean-Baptiste luciférien de l'Antéchrist, un mot, simplement, pour finir, en conclusion. La mode est fort à l'autocritique de l'Église. Jean-Paul *Double* nous sert tous les jours ou presque, sur un plat réchauffé, toutes les *conneries* que les cœurs rebelles ont pu inventer au long des siècles pour calomnier l'Église "sainte" (une des quatre notes fondamentales de la SEULE Église d'institution divine, celle Catholique, Apostolique et Romaine) : les affreuses Croisades, Galilée le bon scientifique persécuté par l'obscurantisme clérical, l'horrible Inquisition, le schisme orthodoxe russe imputable *à parité* aux deux parties, la fracture protestante avec ce saint homme Luther, le soi-disant antisémitisme clérical, etc., etc., sur tout cela et le reste, et plus encore[642], l'Église doit battre sa coulpe. *Mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa.* Or, prenons bien conscience que Jean-Paul *Double,* dans ce projet sacrilège, ne peut trouver devant lui AUCUN contradicteur. Tout simplement parce qu'il y a une autocritique *véritable* à faire (pas marxiste, mais chrétienne !) et qui n'a jamais été faite sur certaines choses qui n'allaient pas dans l'Église ; et que cette authentique, et saine, et purificatrice, et exorcisante "autocritique" n'ayant jamais été faite, il s'en faut, *sa nécessité demeure...* Et donc, le misérable qui occupe le Siège de Pierre va, au nom de Satan son maître, s'empresser de la faire... sataniquement. En mettant la faute des gens d'Église *là où elle n'est pas,* et en cachant les vrais, les réelles fautes, celles qui devraient être accusées en confession publique certes, parce que l'Église en étouffe depuis longtemps, mais qui ne le seront pas (faute d'avoir rejeté l'Ordre Très-Chrétien en Politique, puis, depuis Vatican II, faute d'avoir rejeter celui Religieux basée sur le droit divin direct ; faute encore d'avoir négligé et quasi abandonné les âmes co-expiatrices : ce dernier point nécessiterait un livre à lui tout seul, que nous aurons peut-être la force d'écrire un jour *ad extra* devant le Trône de Dieu, car il est déjà écrit

---

nelle de l'œil de Dieu : la question juive. Toujours à cause de cette maudite gnose "chrétienne-laïque", on les verra en effet en parfait accord avec le projet de l'O.N.U. d'internationaliser laïquement, démocratiquement, *la ville la plus sainte du monde !*, vouloir en faire un *corpus eeparatum,* véritable supplantation et rébellion luciférienne contre le Plan divin qui l'a donnée *sans repentance* aux juifs dès la nuit des temps du salut, aux fins du règne du Messie Jésus-Christ. Or, encore un coup, *ce sont les papes qui, main dans la main avec les pires initiés,poussent le monde dans cette voie la plus diabolique qui se puisse concevoir !* On voit par exemple, profondément scandalisé et affligé, saint Pie X oser opposer dans l'audience du 29 janvier 1904 un diabolique « non possumus » à Théodore Herzl, ce chef charismatique suscité par Dieu pour ramener les juifs dans *leur* terre, *leur* ville sainte Jérusalem, sous le très-fallacieux prétexte que les juifs ne sont pas… convertis au Christ : n'était-ce pas en vérité tourner le problème sataniquement à l'envers, par une absence totale et très-pharisaïque du sens *prophétique* des saintes Écritures, puisque, scripturairement parlant, le grand Retour des juifs en Palestine et singulièrement à Jérusalem, annoncé comme une Geste purement divine, signe des Temps de la fin, est prophétisé par le Saint-Esprit comme *le premier pas* vers la conversion finale des juifs, lesquels, alors réunis en corps de nation, pourront regarder *en tant que peuple* "vers Celui qu'ils ont transpercé" ?!? (notez bien le pluriel, très-important, le Saint-Esprit révélant ici que cette conversion est celle des juifs en corps de nation : et donc, pour accomplir le Plan divin, il faut que soit reformé un Etat juif !). C'est comme si un grand pécheur, poussé par Dieu dans un confessionnal catholique sans même trop comprendre ce qui lui arrive, se voyait brutalement rejeté par le prêtre : "Je ne vous aiderai pas à trouver le Christ, parce que vous n'êtes pas… CONVERTI". Ô folie diabolique, impiété inconcevable !!! Et de la part de *saint* Pie X !!! Dès le pontificat suivant, Benoît XV transmuera cet antéchristique "*non possumus*" pour aider les juifs, en la laïcisation *onusienne* de Jérusalem, politique que tous leurs successeurs continueront jusqu'à… Jean-Paul *Double*..

642 La papesse Jeanne peut-être ?, l'inexistence de l'âme chez la femme et les nègres, qui sait ? Espérons qu'ils y pensent, pour le coup, ce serait drôle...

ad intra), détruisant ainsi sûrement ce qui pouvait encore rester de l'Église du Christ après Vatican II. Tôt ou tard, le Feu du Ciel lui répondra.

Parvenus ici, récapitulons à présent tout notre travail, avant d'entamer la deuxième partie de notre traité.

Dans cette première partie *théorique* de notre ouvrage, nous avons exposé le plus complètement que nous avons pu les raisons théologiques qui nécessitent *dans l'Absolu* l'élection divine d'une Nation par le Christ et son gouvernement théocratique subséquent, aux fins du salut sociopolitique de l'homme, de tout homme, pendant le Temps des Nations et de l'Église catholique, apostolique et romaine, Temps qui est le nôtre, un salut temporel lui-même médiatement ordonné au salut éternel de l'homme ; puis nous avons passé au crible les pseudo-objections que certains croyaient devoir et pouvoir faire contre cette nécessité théologique absolue et non relative ; enfin, voulant montrer notamment que le rejet de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD ne se fait pas sans de terribles conséquences quant au salut des âmes, nous avons terminé avec une percée affreuse sur la situation *antéchristique* contemporaine, laquelle résulte du rejet principalement clérical qui a été fait de la religion royale française, concrétisé par le Concordat de Pie VII augmenté du Ralliement de Léon XIII et achevé par Vatican II de Paul VI.

Après cet exposé purement théorique, il nous reste maintenant à rentrer dans le côté *pratique* de la question, à nous demander, après avoir posé théoriquement la nécessité de l'élection divine d'une Nation dans notre économie de salut pour la concrétisation du bien commun universel, *quelle* Nation en a été l'objet, *quelle* Nation fut choisie par le Seigneur des Armées pour être "tenant-lieu" politique de Dieu sur la terre, *quelle* Nation a eu, et du reste a toujours, le privilège insigne et redoutable de posséder un roy qui est sacramentellement rien moins que le "*vicaire du Christ en la temporalité*" *?* Puis, d'étudier historiquement sa fondation, sa constitution, etc., pour bien constater et prouver par l'ordre des faits et non plus du droit, cette élection divine dont elle a le privilège : ce sera l'objet de la deuxième partie de notre travail, d'ordre essentiellement pratique, donc.

… Quelle Nation, disions-nous ? *L'Histoire révèle qu'il s'agit de LA FRANCE divinement fondée et sacralisée au baptistère de Reims, à la Noël 496*[643].

Nous l'avons bien sûr déjà dit, il reste maintenant à le prouver.

643 Le Bon Dieu aurait certes bien pu en choisir une autre, par exemple la si méritante nation arménienne, politiquement chrétienne depuis le… IVe siècle ! "Dès l'an 300, les Arméniens, avec leur roi Tiridate, avaient embrassé le christianisme en corps de nation, les armes à la main, contre l'empereur romain Maximin Daïa, qui, comme leur suzerain, voulait les ramener par la force des armes à l'idolâtrie. Depuis ce temps, ils tinrent la même conduite sous la suzeraineté des rois de Perse" (Rohrbacher, t. VIII, p. 437). Mais Dieu *a choisi la France* dans ses Décrets insondables à l'œil humain, alors… *quiqu'engroigne !*

IIème Partie

"Jeanne la Pucelle vous mande
"et fait savoir de ne faire nul doute
"en *la bonne querelle* qu'elle mène
"pour le sang royal et le saint Royaume".
(lettre aux habitants de Reims)

"Il n'y a rien de plus *pratique* qu'un principe".
(Mgr Duchesne)

VIII. PREUVES HISTORIQUES DE L'ÉLECTION *DIVINE* DE LA FRANCE

Pour bien asseoir et surtout faire saisir à nos âmes cette élection divine de la France et de son "sang royal", on va maintenant étudier sa constitution sociopolitique sur un plan strictement rationnel, historique. C'est alors qu'on verra bien si la France est un royaume "comme les autres", Clovis un baptisé "comme les autres", comme ose le dire Jean-Paul *Double*... avec, devant les yeux, le miracle par tous les côtés à la fois. Et, par tous ces miracles *seconds,* on remontera tout naturellement au miracle *premier* qui les génère tous, celui fondateur de la Noël 496, que nous verrons dans le menu détail par après.

À au moins trois niveaux essentiels, fondation, organisation sociopolitique, dynastie, le Royaume de France est en effet LE SEUL dans l'Europe et le monde entier à offrir aux yeux de l'historien : un miracle à l'état pur pour le premier niveau (cause première), une stabilité et continuité non moins miraculeuses de plus de treize siècles pour les deux autres (causes secondes). Il y a là, brut de brut, un fait

historique global qui arrête tout-de-suite le regard, qui réclame impérieusement l'attention. Sur un plan strictement rationnel nous le répétons. Car les contingences humaines ne permettent pas, par le seul jeu politique des ambitions ou des simples hasards humains, un tel miracle fondateur, une telle miraculeuse continuité *sans qu'il y ait, pour les permettre, une Geste, puis une Assistance, une Présence, un Vouloir divin initiateur puis QUOTIDIEN.* L'histoire de tous les autres royaumes barbares du Temps des Nations, chaotique, contradictoire, toujours éphémère, sans solution de continuité, le prouve à qui mieux mieux !

Justement, pour nous en rendre un compte bien exact, commençons par jeter un coup d'oeil sur la destinée de ces royaumes barbares qui, aux temps des grandes invasions, entourent, comme un étau ne demandant qu'à se refermer, le petit Franc salien, vrai David à côté de Goliaths impressionnants...

Initions notre enquête avec les Lombards qui, quoique les derniers installés dans l'antique orbe romaine d'Occident, illustrent au mieux ce que fut la destinée moyenne et commune des peuples barbares. On peut dire qu'ils avaient très-honorablement réussi sur le plan politique puisqu'ils étaient parvenus, en battant successivement les Hérules puis les Gépides, non seulement à survivre au sein des grands bouleversements du V^e^ siècle (ce qui était vraiment réussir l'examen avec mention très-bien), mais à s'ériger en royaume dans la plaine du Pô, en 568-572, puis à perdurer pendant toute l'ère mérovingienne et encore pendant la première partie de celle carolingienne, jusqu'en 774. Deux siècles, ce n'était pas du tout banal pour un royaume barbare. Ces tantôt ariens tantôt catholiques étaient d'ailleurs fort conscients de leur réussite politique jusqu'à prétendre en imposer au pape[644]. Or, *tout-à-coup,* au VIII^e^ siècle, après avoir été à peine bousculés du coude par Charlemagne suite à leurs incursions impénitentes sur les terres du pape, on voit les Lombards *brusquement s'évanouir en poussière…* comme quelque chose qui paraît vivre mais qui est mort, qui a indûment duré trop longtemps dans l'apparence de vie ; exactement comme une momie de Toutankhamon qu'on peut encore croire vivante tant qu'on ne la touche pas... *du doigt !* Après avoir fait, une fois de plus, les fiers-à-bras contre le pape et les Francs, un semblant de bataille *qui n'eut pas même lieu*[645] suffit, en effet,

644 "La conversion du roy lombard Agilulf en 591 et le passage progressif de toute la tribu au catholicisme (achevé en 671), ne suffiront pas à faire taire leurs instincts guerriers : pendant deux siècles, les papes vivront dans la hantise des réveils de barbarie de leurs remuants voisins du nord" *(Le sel de la terre,* p. 55).

645 "… Le roy des Francs est maintenant résolu à la lutte. Il y prélude par un ultimatum. Aistolf [roy des lombards] est sommé de rendre à la Papauté les territoires compris dans la «donation de Constantin». Sur le refus hautain d'Aistolf, les Francs passent les Alpes au Cenis et au col de Suse. On peut difficilement se soustraire à cette impression qu'Aistolf, jusqu'au dernier moment, n'a pas cru à l'offensive. Il a voulu la guerre et il a cru pourtant que son adversaire ne la ferait pas. *Étrange inconséquence.* Elle est, si paradoxale qu'elle puisse sembler, démontrée par ce fait qu'au lieu de combattre, le monarque lombard attend, puis se renferme dans Pavie et sollicite... la paix. (...) La paix étant ainsi rétablie, Étienne II regagne Rome, sous la protection d'un corps de guerriers francs placé sous le commandement de l'abbé de Saint-Denis, Fulrad. Aistolf, en réalité, n'avait signé si vite que dans la pensée d'éluder le traité. Il mit tout de suite à exécuter les clauses la plus notoire mauvaise volonté. Il lâcha Narni, mais il garda le reste. Puis, voyant que les Francs ne bougeaient pas, il reprit Narni. Enfin, jetant le masque, le 1^er^ janvier 756, il s'avança en armes et entreprit d'assiéger Rome. Le Pape et le Roy avaient été bernés. Un tel défi ne pouvait conduire qu'à une seconde guerre d'Italie. Pépin va donc repasser les Alpes et sa seconde campagne se présente comme une répétition de la première [!]. Bloqué de nouveau dans Pavie, le roy lombard doit implorer la paix. Le second traité de Pavie renouvelle les exigences du premier ; il y ajoute la cession de Commachio, ainsi que le paiement d'une indemnité et d'un tribut" *(Charlemagne,* Joseph Calmette, p. 28-30). Les Lombards bénéficient alors d'un sursis dans la balance de Dieu ; mais, vingt ans après, ils recommencent leurs incursions en terre papale. S'ensuit immédiatement la chute brutale et soudaine de la royauté

pour qu'il ne resta absolument rien des Lombards, ni trône ni roy ni même... royaume : Charlemagne n'eut plus qu'à recueillir la célèbre couronne de fer tombée dans la poussière ! À la très grande stupéfaction des contemporains et surtout de Berthe, la mère de Charlemagne, qui, trompé par l'esprit du monde et l'apparence de grandeur des Lombards, avait pensé devoir composer avec cette "puissance" italienne incontournable pendant sa gérance du pouvoir, voire constituer par mariage une fédération lombardo-franque à vocation européenne, exactement comme l'ostrogoth avait voulu le faire du temps de Clovis, comme nous le verrons. Donc, les Lombards : deux siècles d'existence politique humainement bien assise... et une fin extraordinairement soudaine et misérable, *que Dieu précipite par une Intervention directe,* absolument imprévisible.

Déçus, tournons alors nos regards vers les Vandales plus ou moins acoquinés des Suèves et des Alains. Leurs conquêtes dans toute l'Europe, en grandes vagues ou plutôt raz-de-marées effroyablement destructeurs, irrésistibles, les Vandales ayant coutume de tout saccager et d'anéantir sur leur passage (… quinze siècles après, la mémoire linguistique en garde encore le cuisant souvenir : espèce de *vandale,* acte de *vandalisme* sont des expressions toujours très-vivantes et... très-actuelles !!), furent certes de loin les plus spectaculaires de toutes celles des barbares, combien plus en tous cas que celles des petits Francs saliens ! Mais aucune structure politique n'ayant durablement suivie, ils disparurent aussi vite de la face de l'Europe qu'ils y étaient venus. Les Vandales ? Une histoire sans parole politique : on ne saurait en effet prendre en compte l'ébauche de royaume vandale dans l'Afrique du Nord, qui dura à peine... 50 ans, détruit par les Byzantins en 533-534, dès qu'ils le voulurent un peu.

Éh bien, voyons alors les Burgondes, venus de Scandinavie par le transit de la Pologne, installés dans le grand Sud-Est de la Gaule (de Lyon et Vienne jusqu'à Genève), et dont l'infime fraction restée catholique parmi leurs compatriotes ariens qui les persécutèrent, produira sa fleur magnifique et royale en sainte Clothilde[646]. À lire

---

lombarde et le démantèlement miraculeux du royaume. IMMÉDIAT, MIRACULEUX, sont les mots historiquement exacts, qu'on en juge plutôt : "[Après avoir mis le siège devant Rome puis s'être retiré sur injonction du pape sous peine d'excommunication, le roy lombard Didier, qui avait succédé à Aistolf] assurait Charlemagne qu'il avait rendu les villes prises [au pape] et fait justice à l'Église romaine. Charlemagne, pour s'éclaircir, avant toutes choses, de la vérité du fait, envoya à Rome un évêque nommé Georges et son favori, Albin, auxquels on fit voir sur les lieux tout le contraire, et que Didier n'avait rien rendu. (…) Charlemagne s'avança donc, l'an 773, avec une armée nombreuse, par le mont Cenis. Les Lombards s'étaient fortifiés dans les gorges des montagnes, avec des retranchements qui paraissaient imprenables. Charlemagne renouvela les mêmes offres à Didier, qui les rejeta avec hauteur. Enfin, Charlemagne se réduisit à lui demander seulement trois ôtages, pour garants qu'il restituerait à saint Pierre ce qui lui était dû. Didier s'y refusa encore. Il savait peut-être par ses espions que les Francs étaient résolus à se retirer le lendemain ; car telle était en effet leur détermination, suivant Anastase le Bibliothécaire. MAIS CETTE MÊME NUIT, DIEU ENVOYA PARMI LES LOMBARDS UNE TERREUR SOUDAINE, et le roy Didier, et son fils Adalgise, et tous les Lombards, abandonnant leurs tentes et leurs bagages, PRIRENT TOUS LA FUITE, SANS QUE PERSONNE LES POURSUIVÎT. Les Francs, s'en étant aperçus, coururent après eux et en tuèrent un grand nombre. Didier se renferma dans Pavie (…). Charlemagne ayant satisfait sa piété à Rome, retourna au camp, devant Pavie, avec une nouvelle ardeur de vaincre. Il pressa si vivement le siège de cette place, qu'il obligea le roy Didier qui la défendait, à se rendre prisonnier. La prise de cette capitale rendit le vainqueur maître de tout le royaume de Lombardie, et, dans la suite, il prit la qualité de roy des Francs et des Lombards. Il emmena en France avec lui le roy Didier (…). Didier fut d'abord relégué à Liège et mis entre les mains de l'évêque Agilfroi. Mais ce prince sut profiter pour son salut des disgrâces de la fortune. Ayant été transféré à Corbie, il y embrassa la vie monastique et y mourut dans les exercices de la pénitence" (Rohrbacher, t. XI, pp. 158-160) !

646 "Les Burgondes d'outre-Rhin avaient été soumis par les Huns en 430. Or, certains d'entre eux leur avaient échappé. Un texte de Socrate, auteur contemporain, fait allusion à des Burgondes qui, pour ne pas être soumis au roy Optar, seraient allés en ambassade demander à l'évêque d'une ville rhénane la formation chrétienne et le baptême. Ils en seraient revenus avec des missionnaires qui les auraient instruits dans le catholicisme. Trois mille d'entre eux, l'équivalent d'un clan [… l'armée des antrustions de Clovis n'était pas plus nombreuse…], parvinrent à se débarrasser des Huns. Il y a là un tout petit événement, mais capital pour la suite de l'histoire. Derrière l'aspect épique du récit, se trouve prouvée la conversion d'un clan royal burgonde au catholicisme. Sinon, il serait impossible d'expliquer pourquoi la princesse Clotilde était catholique et fort bien instruite, ce qui suppose au moins deux générations de convertis avant elle. En tous cas, ces Burgondes durent probablement passer très vite sur la rive gauche chez leurs congénères ariens [qui les convertirent en majorité à l'arianisme, sauf un tout "petit reste" persécuté, dont notre sainte Clothilde]" (Rouche, pp. 102-103).

leur histoire, on s'aperçoit bien vite que leur sort est sensiblement identique aux autres Barbares. Car eux aussi, ils ne tarderont pas, malgré une carrière fort honorable et des qualités humaines beaucoup plus évidentes que celles des Francs saliens pour le gouvernement social[647], à être complètement absorbés par la Réalité sociopolitique supérieure précisément générée par Clovis, et ce, dès le VI^e^ siècle. Si ce ne fut pas tout-à-fait le brutal évanouissement lombard, ce n'en fut pas loin. Or, pourtant, les Burgondes étaient les plus intellectuels, les plus policés, les plus "évolués" des Barbares... beaucoup plus en tous cas que les farouches Francs de Clovis.

Mais c'est la carrière des Goths (ils se scinderont au IV^e^ siècle en goths orientaux ou Ostrogoths et en goths occidentaux ou Wisigoths) qui étonne le plus. De tous les barbares, c'étaient ceux qui avaient en effet le plus d'atouts en mains et dans la manche, sur le plan naturel, pour fonder après la chute de Rome en 476 le nouvel ordre politique dans l'Europe. Et ils en étaient fort conscients. S'ils ne réussirent point, en effet, à conquérir le pouvoir effectif sur tous les morceaux du puzzle européen, ils en eurent l'ambition bruyamment affichée derrière Théodoric-le-Grand[648], et furent un moment soutenus par l'empereur d'Orient pour ce faire. Ces ariens[dd] dont les conquêtes, vers 490, s'étendaient du Sud de la Loire aux confins sud de l'Espagne (wisigoths) et dans une partie de la péninsule balkanique avec toute l'Italie (ostrogoths), avaient en effet réussi à faire une ébauche d'empire par "l'addition lignagère" de leurs respectifs royaumes, sous l'autorité plus ou moins directe et admise de Théodoric. L'historien peut bien parler d'un "front gothique homogène de l'Atlantique à l'Adriatique"[649] au moment où Clovis émerge si petitement, on serait tenté de dire microscopiquement, dans l'Histoire. Outre les Thuringiens sis dans le dos de Clovis, qu'ils s'étaient matrimonialement attachés, les Goths tâchaient, toujours par projet de mariage, d'adjoindre son petit royaume franc qui ne leur semblait… qu'un humble morceau à rajouter à leur construction. Ainsi, par leurs conquêtes ambitieuses, leur réel effort d'unification politique, leur mimétisme très-poussé de l'administration romaine (Théodoric avait été élevé en tant qu'otage à la cour de Byzance et avait reçu là toute son éducation politique), ils pouvaient à peu près décemment prétendre à la succession de la Rome occidentale après que l'Hérule Odoacre, qui avait pourtant mis spectaculairement le point final à l'empire d'Occident en détrônant le dernier empereur en 476, fut par eux chassé de l'Italie. Et Dieu sait assez qu'ils y prétendaient. Mais, ô étonnement !, là encore, le Goliath *arien* s'écroula lamentablement sur lui-même dès que le petit David-Clovis *catholique* montra les dents, et *tout soudain* il ne resta rien de sa grandeur et puissance politiques. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. Comme les Lombards qui les suivirent. Comme les Burgondes qui les accompagnèrent dans leur chute. Certes, on peut noter les causes humaines d'une telle chute, remarquer par exemple que l'empereur d'Orient, changeant soudain son

---

647 "Les Burgondes montraient une grande douceur, l'amour des arts, de la paix et un génie colonisateur. (...) Comme ils ne s'étaient pas violemment imposés aux premiers habitants, la fusion s'était rapidement opérée et l'on pouvait croire que leur influence extérieure ne rencontrerait pas d'obstacles. Il semblait donc que les Francs fussent destinés à être soumis à leur autorité ou à ne jouer qu'un rôle secondaire" *(Clovis et les origines de la France Chrétienne,* Victor Canet, pp. 59-60).

648 "[Clovis ne fait vraiment pas le poids] face à la grande politique de Théodoric qui s'empare de l'hégémonie en 493. En effet, celui-ci rassemble, sur l'initiative de l'empereur [d'Orient], tous les royaumes germaniques derrière lui. En matière de *Real-Politik,* le rapport des forces est incontestablement favorable aux puissances ariennes. Les élites sénatoriales [gallo-romaines d'Aquitaine, sous pouvoir wisigothique allié à Théodoric] l'ont bien compris : elles collaborent avec les vainqueurs. Les cavaliers wisigoths et ostrogoths sont l'arme absolue. Que pèse face à eux ce roy salien réduit à s'allier avec les Francs Rhénans pour bloquer un groupe de Thuringiens ou avec les Burgondes parce qu'il n'a pu s'emparer que d'Auxerre ? Plus encore, ne reconnaît-il pas la suprématie de Théodoric-le-Grand en lui accordant la main de sa soeur ? Qu'espère-t-il ?" (Rouche, p. 26).

649 Stéphane Lebecq, cité par Dallais, p. 157.

jeu d'alliances, se retourna contre le Goth dont les dents longues commençaient à lui faire peur et que donc les forces goths furent par lui distraites au moment même où Clovis mettait en fuite le wisigoth : cela ne saurait expliquer la subséquente fondation d'un nouvel ordre sociopolitique *européen* s'établissant et perdurant par Clovis. Un bon guerrier barbare, comme l'était certes Clovis, peut profiter d'une bonne occasion pour s'assurer une victoire militaire, elle ne saurait lui apporter le *pouvoir* de fonder un nouvel ordre sociopolitique en s'adjoignant les royaumes vaincus au sien propre, les Goths, justement, illustraient à merveille cette grande loi de l'Histoire, à laquelle les Vandales, pour leur part, n'allaient pas tarder à verser leur tribut. On ne saurait donc trouver là une explication naturelle de la fondation du *Regnum francorum*, puis de sa durée...

Et précisément, on ne peut s'empêcher d'être frappé par la similitude de la destinée de tous ces Barbares qui avaient pourtant fait montre de qualités politiques et sociales parfois beaucoup plus évidentes que les Francs. En regard, cette similitude met en un étrange relief la destinée des Francs saliens. De voir Chlodowech ou wig (= "glorieux au combat"), qui n'était avec sa petite tribu qu'un barbare bien moins puissant que ceux dont nous venons de brosser la piteuse carrière, voire moins doué sur le plan sociopolitique, dont les ancêtres n'étaient que des tributaires vendant comme tant d'autres leurs services guerriers à Rome, Chlodowech disions-nous, devenir SOUDAINEMENT Clovis, un chef non plus de tribu mais de *Nation Très-Chrétienne* (concept politico-religieux ô combien inconnu des barbares s'il fut à grand'peine entrevu par les romains, et encore, en finale chrétienne seulement de leur prodigieuse carrière !), c'est une "assomption politique" qui, en soi, est un miracle PRODIGIEUX. Nous sommes ici en présence du premier point historique qui, rationnellement, est humainement inexplicable...

⚜ ⚜ ⚜

Mais pour mieux saisir encore le miracle, ce qui est important, demandons-nous ce qu'est une Nation, c'est-à-dire rendons-nous bien compte de ce *prodigieux* point d'arrivée où *soudainement* (ce caractère du miracle), parvint Clovis. C'est, soit dit en passant, précisément dans la réponse à ce genre de question, qu'on se rend compte, nous l'allons voir, de toute l'imposture intellectuelle de Charles Maurras, aussi grave que celle de Marc Sangnier disions-nous plus haut, car la Nation ne trouve pas sa définition métaphysique dans la Politique, qu'il plaçait agnostiquement en cause première de son combat, mais dans... la Religion. Qu'est-ce qui définit, en effet, *essentiellement* la Nation ? Est-ce premièrement l'État, c'est-à-dire un gouvernement politique indépendant ? Une même race ? Une même religion (pas forcément la vraie) ? Un sentiment d'appartenance commune dans une aire géographique définie et délimitée ? C'est à la fois tout cela, mais rien de tout cela ne définit *fondamentalement* une Nation parce que ce sont concepts politiques ou raisons secondes. Il est facile de montrer que la Rome antique fut l'État politique par excellence : or, Rome ne fut pas une Nation. Quant à la religion (nous voulons dire : n'importe laquelle), il n'est pas même besoin de démontrer que ce critère ne suffit pas à réaliser à lui seul une Nation s'il en est une composante parfois importante ; elles sont foison, en effet, les minorités religieuses au sein de nations, qui, jamais, n'arrivèrent à s'émanciper

politiquement, même quand la race vient renforcer la religion : les minorités ethno-religieuses ne réalisent pas plus, de soi, une Nation, que celles religieuses ! De même, la plupart des royaumes barbares sont basées sur l'ethnie, la race : cependant, aucun historien ne s'est avisé d'appeler les Huns, par exemple, une Nation, etc.[650] De même enfin, un pays prédestiné à réaliser une unité physique entre les peuples qui l'habitent ne saurait réaliser en soi, la Nation : la Gaule de Vercingétorix en est la plus évidente illustration. Et c'est tout simplement parce que la raison première et métaphysique de la Nation, se trouve dans... *la Religion véritable, celle du Christ. Éh oui, Religion avec un grand R D'ABORD !* Même dans la Politique. SURTOUT dans la Politique. Car une Nation, au sens étymologique profond du terme, c'est *PREMIÈREMENT une civilisation particulière et supérieure* avant d'être un État, une race, un pays, une religion commune. Ce qui la définit essentiellement, ce sont en effet *LES MŒURS SOCIOPOLITIQUES RÉVÉLANT LA DIGNITÉ DE L'HOMME* que, dans un contrat commun et moralement supérieur (... dont il n'est pas le premier initiateur, tout simplement parce qu'il ne peut pas l'être, Dieu seul pouvant l'élever à cette hauteur ! C'est donc le *très-exact contraire* du contrat rousseauiste !), tout un peuple reconnait se devoir réciproquement, à tous et à chacun, jusqu'au sacrifice personnel. Nous avons déjà fait allusion à cela plus haut, en étudiant ce qui caractérise la Tribu de Juda et la France Très-Chrétienne.

Autrement dit, *ce qui fonde métaphysiquement la Nation, c'est LE LIEN SOCIOPOLITICO-RELIGIEUX par excellence,* c'est-à-dire la Vie du Christ dans la chose politique, Lequel, par sa Sainte-Humanité, donne le surcroît, c'est-à-dire l'homme sociopolitiquement révélé à lui-même dans sa plénière intégrité d'avant le péché originel (et il ne peut aboutir à cette révélation que par la vraie Religion), et qui se communique à son semblable pareillement révélé à lui-même. Nous y voilà. La première Nation mature à exister (et non immature ou embryonnaire comme celles dont nous parle la Bible par exemple en dénommant "nations" les voisins d'Israël -tout simplement par opposition à Israël qui n'en est pas une-), c'est lorsque le lien qui respecte *intégralement* la dignité humaine, dans sa vocation temporelle et éternelle, put unir dans la chose publique tous les gens entre eux sans exception, au moins en droit. Or, précisément, c'est là que la Politique est dépassée et impuissante par tous les côtés, car, l'aurons-nous assez répété en ce traité, il est impossible aux hommes depuis le péché originel de (re)créer ce lien respectant *intégralement* l'homme *(tout* l'homme c'est-à-dire y compris son âme), dans son concitoyen, non seulement dans sa vocation surnaturelle qui est co-divinisante mais même dans celle simplement naturelle qui est la réalisation temporelle du bien commun car cette dernière est révélée *authentiquement* à elle-même par le surnaturel et par lui seul. C'est pourquoi l'Antiquité, qu'elle soit barbare, juive ou gréco-romaine, n'a pas connu la Nation, au sens plénier, vrai et achevé du terme, n'a pas connu ce que Blanc de Saint-Bonnet appelait la "Politique réelle". *Seul, Jésus-Christ pouvait fonder ce lien sociopolitico-religieux plénier et intégral entre les hommes, c'est-à-dire la Nation qui en est le résumé onomastique, l'expression et le développement politiques, par une Institution divine spéciale, parce que Lui seul, en tant que Dieu, a la puissance de racheter l'homme, tout l'homme, y compris celui sociopolitique, de le rédimer dans l'homme total et intégral.*

---

650 "Ces sociétés n'ont ni État ni institutions civiles en-dehors de celle de la famille large. *Elles ne sont pas des nations* et n'ont pas de véritables patries" (Rouche, p. 42).

Et... c'est justement cela qui est arrivé à Clovis et aux peuples gallo-romano-francs, SOUDAINEMENT et donc miraculeusement, à la Noël 496, pour la première fois en ce monde depuis la Chute. À leur grand étonnement et admiration de la toute-puissance divine, qui daignait se servir d'eux, hommes simples et craignant Dieu, pour ce faire. C'est pourquoi, quand le rédacteur de la Loi salique, très-probablement Clovis lui-même d'ailleurs, écrit que la France est "fondée PAR DIEU", il ne fait que dire là la stricte et complète vérité, sans aucune exaltation d'esprit, sans la moindre hyperbole lui venant par exemple de ses anciennes conceptions théocratiques idolâtres : Clovis-le-Grand était par trop conscient de sa petitesse, de son impuissance, par rapport à l'œuvre accomplie, qu'il savait très bien le géant romain n'avoir pu accomplir avant lui, il sentait par trop bien que la France Unie nouvellement fondée par sa *petite* personne venait de Dieu et de Dieu seul, ce qu'il traduit en toute humilité et dans une simplicité merveilleuse dans la Loi salique. Oui, Clovis, vous avez raison : la France est fondée PAR DIEU. Car, une fois bien compris ce qu'est vraiment la Nation, on réagit exactement comme Clovis, on se dit que sa création n'a vraiment rien de... *naturel !* Les Romains, certes, étaient ceux qui avaient le plus approché la perfection de ce lien social révélant la dignité de l'homme, mais ils l'avaient conquise d'une manière inique, non-universelle, toute formelle, artificielle, vraiment révoltante, *précisément par cet essai de Politique humaine naturelle non-rachetée par la Rédemption, chère à Maurras… et hélas à saint Thomas d'Aquin :* pour permettre en effet à une famille de romains d'être sociopolitiquement libres, il y avait... cent esclaves[651] ! Nous ne faisons pas ici un effet de chiffre, c'est une réalité historique de la Rome antique finissante. Quelle infériorité par rapport à la civilisation de la France Très-Chrétienne qui, libérant des pays occupés, faisait *ipso-facto* des autochtones autant d'hommes *francs* (du moins ceux qui le voulaient), ce qui précisément était synonyme de *libres* (voyez par exemple les édicts de Charlemagne pour peupler les Marches d'Espagne libérées des Maures) ! Ainsi donc, ce qui définit *premièrement* la Nation, contrairement à ce que pensent *diablement* les maurrassiens et autres tripoteurs de boulons scolastiques d'une certaine philosophie politique, ce n'est pas un concept politique, mais... religieux. RELIGION *DIVINE* D'ABORD.

Au reste, nous écrivons bien : LA Nation, car à proprement parler, ainsi qu'il n'y a qu'un seul Dieu, il n'y a métapolitiquement qu'*une seule Nation* dans le Plan divin, celle qui manifeste au monde entier la civilisation Très-Chrétienne ; or, elle fut fondée en France à la Noël 496 par Dieu Lui-même, et parfaitement développée, façonnée, épanouie telle une fleur magnifique à douze pétales en Europe par Charlemagne[652], comme un potier travaille patiemment son vase à partir d'une seule et même argile. Exactement comme pour la tribu de Juda en qui résidait le fondement d'Israël et qui, par expansion, dilatation, enrichissait toutes les autres tribus qui, à leur tour, devenaient par-là, en toute vérité du terme, Israël. Il n'y a qu'un Israël Uni, comme il n'y a qu'une Nation Unie[653]. Cette Nation Unie, la France puis l'Europe Très-Chrétienne autrement dit, on l'a du reste appelée très-longtemps par un seul mot tout simple et

---

651 Il est presque humoristique, Sidoine Apollinaire qui, au V^e^ siècle, exaltait l'ordre romain en ces termes : "Rome est la patrie de la liberté, l'unique cité du monde où seuls sont étrangers *les esclaves et les Barbares*". Cela faisait... pas mal de monde !

652 "Le *regnum francorum* devient en 800 l'*imperium francorum,* et constituait l'Église Catholique presque à lui tout seul" (Dallais, p. 361, note 12).

653 *LES* Nations-Unies, qu'elles soient d'Amérique ou d'Europe, sont justement une contrefaçon diabolique du Plan divin, où l'on voit des morceaux individualistes ne pas pouvoir ni d'ailleurs vouloir se fondre dans une Unité métaphysique d'essence supérieure, et le faire seulement au forcing, artificiellement, par l'économique, l'argent, c'est-à-dire par l'*indignité de l'homme,* son côté le plus bas, et uniquement parce que l'unité politique ou son apparence, est de toutes façons nécessaire à la vie politique.

tellement significatif : *la Chrétienté*[654]. C'était, dans une concision remarquable (quand on est dans la Vérité, tout est simple), dire deux choses considérables : premièrement, il n'y en a *qu'une seule ;* deuxièmement, son fondement politique constitutionnel est… *religieux,* et non point politique. L'essence métapolitique constitutionnelle de la Grande-France ou Europe, en effet, est une Geste divine directe pour permettre l'actualisation du bien commun, les concepts politiques humains n'étant que (très) lointainement seconds. Cela veut dire que les raisons ethniques[655], politiques, géographiques, etc., qui font appeler "Nation" l'Angleterre, la Hongrie, la Pologne, en tant qu'indépendantes de la Nation France, ne sont que *très-secondaires* par rapport au critère de civilisation Très-Chrétienne, dont le fondement divin est le Christ, autrement dit *la Religion catholique révélée sociopolitiquement,* "métacritère" commun à toutes les nations et premier, quoique parfaitement réalisé en France seulement comme étant LA Nation par excellence par laquelle la Vie sociopolitique divine est apportée aux autres. "Pour l'empereur [Charlemagne], il n'y a plus ni Francs, ni Aquitains, ni Bavarois, ni Lombards, *il n'y a que des chrétiens.* Quand il s'adresse à l'universalité de ses peuples, le nom générique qu'il leur donne est celui de «peuple catholique», de «peuple chrétien», de «fidèles de la sainte Église de Dieu». S'il est à leur tête, c'est parce qu'il a le devoir de veiller à leur salut éternel, de les aider à sauver leurs âmes : ainsi le veut l'office, «le royal sacerdoce» dont il est investi"[656]...

Voici donc ce qu'est la Nation. Et en vérité, on ne devrait parler que de *la Nation Très-Chrétienne* ou... rien du tout, car il est métaphysiquement absurde de parler d'une Nation qui ne serait pas Très-Chrétienne, celle-ci ne serait qu'une valise sans poignée, un balai sans manche, un homme sans âme, si la chose était supposable. Une fois bien compris cela, étonnez-vous que les francs-maçons veuillent supprimer *la Nation* du paysage politique universel *(p.p.u.,* pour les intimes), même quand ce concept est atrocement dégradé dans le morcellement diviseur et contre-nature *des nations,* source d'incompréhensions entre les peuples puis de haines et "d'inutiles tueries" (employons le mot de Benoît XV dans son *vrai* sens…), même quand il est abominablement avili dans le républicanisme antichrétien issu de la Révolution mortifère : ils la haïssent à mort, autant que l'Église catholique, parce que, même dans son abjecte défiguration moderne, dans ce qu'il en reste de vestige ignominieusement foulé aux pieds par la Bête actuellement, LA NATION NE PEUT S'EMPÊCHER ET ON NE PEUT L'EMPÊCHER DE SOCIOPOLITIQUEMENT RÉVÈLER, ENCORE ET TOUJOURS… NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, AUSSI FORTEMENT QUE L'ÉVANGILE ET L'ÉGLISE LE RÉVÈLENT SPIRITUELLEMENT ![657]

---

654 "… Il arriva cependant à Cordoue un moine de Palestine nommé Georges qui, étant né près de Bethléem, avait passé vingt-sept ans dans le monastère de Saint-Sabas. (…) Son abbé l'avait envoyé en Afrique chercher des aumônes pour le monastère. Il y trouva l'Église opprimée sous la servitude des Musulmans ; et les gens du pays lui conseillèrent de passer en Espagne. Mais, y trouvant aussi la persécution grande, il délibéra s'il retournerait à son monastère *ou s'il passerait aux royaumes des chrétiens, c'est-à-dire en France ; car on la nommait alors ainsi, parce qu'en effet presque tous les chrétiens d'Occident étaient sous la domination des roys francs*" (Rohrbacher, t. XII, p. 46).

655 Par exemple, le concept latin de "nation". "Il faut entendre ici par nation un groupe humain né d'un même ancêtre, car *natio* vient de *nascor,* naître. Être *natione Francus* ou *natione Gothus* veut dire «être né Franc» ou «être né goth». Les naissances ayant abouti à la division, il est normal de les supprimer par des mariages qui feront fusionner les frères. Le sens latin de nation n'a donc rien à voir avec le sens actuel" (Rouche, p. 437).

656 *La France Chrétienne,* p. 75.

657 "La structure qui doit disparaître, c'est la Nation", dira par exemple carrément un certain Edmond de Rothschild, en 1970… Léon Bloy, comment s'en étonner, avait fort bien saisi l'essence spirituelle de la Nation : "Il n'est pas au pouvoir ["des universitaires et des salauds de toute espèce"] de tuer tout-à-fait la France. Cela n'est pas au pouvoir de personne, croyez-le. La France n'est pas une nation comme les autres. *C'est la seule dont DIEU AIT BESOIN,* a dit Joseph de Maistre, qui parlait alors en prophète" *(Journal,* pp. 820-821). Hélas ! si, au temps de l'Antéchrist, ce pouvoir de tuer la France, comme l'Église, lui sera donné pour un temps, des temps et la moitié d'un temps…

Les théoriciens nationalistes d'extrême-droite ont précisément fort bien saisi que ce qui fonde le concept "Nation" est beaucoup plus d'ordre spirituel que politique ; ils l'ont même tellement compris, contrairement aux doctrinaires de la droite capitaliste ou de la gauche marxiste, qu'ils en ont fait une gnose, la religion du fascisme car c'en est une. Ne rapportant pas au Christ le principe spirituel qui fonde la Nation et qui vient de Lui et de Lui seul, ils idolâtrent païennement le Don spirituel du Christ. Voyez, par exemple, dans les définitions suivantes, combien le principe spirituel de la Nation est perçu... en même temps que le voile est mis sur le Christ : "Une nation est surtout un consentement de générations qui se succèdent pour une mission à accomplir à travers les siècles. Détruisez la mission, obscure dans les multitudes [mais non ! aux temps Très-Chrétiens, tout le monde, surtout le petit peuple, savait très bien l'origine divine de la civilisation européenne et le caractère christique, salvifique de ladite mission ! Ce fut particulièrement clair aux temps de sainte Jeanne d'Arc !], claire chez les chefs, qu'ils soient consuls ou roys, sénats ou parlements, aristocraties ou démocraties [voilà une belle profession d'élitisme et/ou de gnosticisme !], détruisez cela, c'est-à-dire le devoir qui naît aujourd'hui de l'œuvre d'hier, toujours plus vaste, et vous aurez détruit la nation (...). La Nation est *une personne spirituelle*" (Enrico Corradini) ; "Une nation est une communauté de valeurs en continuelle évolution, et le nationalisme est la conscience de ce processus évolutif" (Arthur Moëller van den Bruck) ; "Ils ont raison, ceux qui définissent la nation comme une unité de destinée historique. La conscience d'une telle unité de destin est justement un mystère [certes, mais c'est le Mystère du Christ, ce n'est donc pas un mystère *inconnaissable,* c'est un mystère connu et à connaître de mieux en mieux !], par lequel la conscience d'une nation plonge dans les profondeurs de la vie et de la réalité historique, unique et irréitérable" (Nicolas Berdïaev) ; "La nation n'est pas une entité physique individualisée par des accidents géographiques, ethniques ou linguistiques, mais une entité historique différenciée dans l'universel par sa propre unité de destin" (Primo de Rivera)"[658].

Tout cela, on le comprend, est bel et bon, nos théoriciens nationalistes perçoivent fort bien quelque chose qui dépasse l'homme dans ce "consentement de générations qui se succèdent" qui fonde la Nation, mais Celui qui génère ce dépassement, le Christ, n'est pas nommé une seule fois... Et, sortant de la Simplicité essentielle du Christ, remarquez au passage comme tout soudain les termes se "technicisent", s'ampoulent intellectualistement, se complexifient agnostiquement, pour définir ce qu'est la Nation...

... Alors, pour en revenir à la fondation de la Nation en ce monde, on conçoit le miracle, le prodige inouï de sa réalisation par... *une simple petite tribu barbare* comme l'était celle des Francs saliens au V^e^ siècle, encore bien et farouchement païenne dans la moëlle, quand le formidable Romain, même une fois converti, s'y était avéré affreusement impuissant ! Car lorsqu'à quinze ans Clovis est élevé par les antrustions de Mérovée sur le pavois en 481, les Francs saliens n'étaient qu'une humble tribu

658 Toutes les citations de ce § sont tirées du livre précité d'Arnaud Imatz, p. 146.

compagnonnant tant bien que mal avec celles des cousins et oncles, la confédération globale d'icelles toutes ne réussissant à faire qu'à grand'peine l'équivalent d'un royaume barbare ! Certes, les Saliens finirent par devenir la tribu-chef[659] parmi elles mais enfin simple tribu, et lorsqu'on voit la destinée *naturelle* politiquement tellement minable des autres tribus franques, les Ripuaires, les Sicambres, les Bructères, les Chérusques, les Marcomans et autres Cattes, que l'Histoire ne peut tout simplement pas suivre pour la plupart[660], faute de zoom sur la carte assez puissant dans le moins, on se dit que non seulement nos Francs saliens n'avaient aucune raison *naturelle* de finir autrement qu'eux tous, un jour ou l'autre des tribulations barbares, mais que leur triomphe politique sur tout ce qui les entourait était rigoureusement impossible et totalement incompréhensible par les lois de l'Histoire et de la Politique, sur un strict plan humain[661] : il serait plus facile de supposer un renard à trois pattes triomphant d'une armée de lions affamés et belliqueux dans une arène fermée... Ici donc, sur un strict plan rationnel répétons-le, *le miracle biblique de David triomphant de Goliath s'impose extraordinairement ;* quand on l'applique à la chose franque salienne, ce n'est vraiment pas une simple allégorie. Rendons-nous bien compte que Clovis, par ses seules forces militaires, n'était capable que de conquérir lentement, sans éclat

---

659 Elle ne le fut d'ailleurs même pas dans les origines, ce fut la cousine rhénane qui semble avoir assumé les destinées franques, dans la préhistoire de nos origines nationales : "Lorsque Clovis arrive au pouvoir, le royaume [franc Ripuaire ou Rhénan], dont la capitale semble être Cologne, n'a pas de véritable royauté, mais en est encore au stade des chefs de guerre élus, même si les princes rhénans sont probablement parents des dynastes saliens voisins dont ils sont séparés par la forêt Charbonnière [à l'est de l'actuelle Belgique]. Mais au total, les Francs Rhénans, qui n'ont été fédérés que très peu de temps (à la fin du IVe siècle et au début du Ve siècle), possèdent un royaume païen beaucoup plus vaste [que celui des Francs Saliens], doté de cités importantes comme Trèves, qui continue, malgré la conquête franque, à posséder un évêque avec sa communauté chrétienne. Le royaume des Francs Saliens, en revanche, beaucoup plus petit, ne possède qu'une seule cité, Tournai. Encore n'était-elle qu'une ville récente qui venait juste de remplacer une autre encore plus oubliée, Cassel. Cette tribu paraissait d'autant plus faible que Majorien, lors de leur unique tentative de rupture du *foedus* [structure juridique romaine qui permettait d'intégrer les barbares à l'Empire, par une sorte de lien de vassalité surtout d'ordre militaire], les avait écrasés à Saint-Amand-les-Eaux. C'est à ce propos que Sidoine Apollinaire nous donne une description saisissante de l'aspect physique et du courage des Saliens" (Rouche, p. 182). Quelle disproportion incroyable entre cette petitesse politique des Francs saliens et le fait qu'ils ont fini par remplacer l'ancien Empire romain d'Occident ! Combien ici est évident qu'il y fallut une grâce divine !

660 "La confédération des Francs s'étendait, avant son entrée en Gaule, sur les côtes de la mer du Nord, depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'à celle du Rhin, et sur la rive droite du fleuve, jusqu'à l'endroit où il reçoit le Mein. Elle était voisine des associations des Saxons et des Alamans. Mais la demeure des diverses tribus qui la composaient n'était pas stable, et si l'on peut déterminer d'une manière approximative l'étendue qu'elles occupaient, *il est impossible de marquer la place de chacune d'elles*" (Canet, p. 67).

661 Michel Rouche va jusqu'à supposer que la tribu franque salienne était la moins noble dans ses origines, si l'on excepte celle des Alamans. Voilà qui est peut-être en rajouter un peu trop, cela cadre vraiment très-mal avec l'exception que faisaient les romains des Francs saliens parmi tous les autres Barbares, autorisant le mariage des grands citoyens romains uniquement avec eux ! Mais il y a certainement une grande part de vérité dans ce qu'il dit quant à la petitesse politique des Francs parmi les Barbares : "Le lieu d'origine des Francs est sans conteste la rive droite du Rhin. Ces Germaniques occidentaux sont donc déjà différents des orientaux [c'est-à-dire des Goths] par le simple fait qu'ils n'ont jamais parcouru des milliers de kilomètres depuis leurs terres d'origine [très probablement les pays scandinaves]. Ils entrent dans l'histoire au IIIe siècle ap. J.-C., au lieu du 1er siècle av. J.-C.. Ce passé médiocre explique que les légendes pullulèrent par la suite pour masquer ce paradoxe, un petit peuple devenu le plus puissant en Occident, aux dépens de grands peuples, les Goths, qui avaient ruiné et dominé l'Empire romain. Cette absence de prestige des Francs vient de ce qu'ils furent un remaniement de tribus plus ou moins désarticulées par les assauts romains, une véritable ligue, analogue à celle des Alamans. Le lieu de formation de cette ligue fut probablement la région du bas-Rhin, entre Xanten et Nimègue. Là se rassemblèrent des restes de tribus comme les Chamaves, les Chattuarii, les Bructères et les Saliens. Ces derniers, absents de notre documentation du IIIe siècle, devaient faire partie des Chamaves [les Saliens ne seraient donc qu'une tribu tirée de tribu ! C'est bien possible, mais, ce que ne dit évidemment pas notre historien rationaliste, cela n'empêche nullement en même temps que cette tribu formidablement humiliée dans l'Histoire, puisse avoir été de... formidable origine. Nous verrons mieux cela plus loin. Pour l'instant, occupons-nous seulement de l'incroyable petitesse politique à laquelle était réduite la tribu des Francs saliens]. Ils occupaient aux Pays-Bas actuels, près du Zuyderzee, un territoire lacustre au confluent du Vecht et de l'Ijssel, le Sallzee qui devint au Moyen-Âge, le Salland. Telle est l'origine du mot «Saliens». (...) Au premier groupe de Francs du bas-Rhin s'ajouta en même temps un amalgame de Francs de l'intérieur, Angrivariens, Bructères, Tenctères, Ampsivariens, Tubantes, Usipètes. La terminaison latine de *varii* pour deux d'entre eux prouve combien ces peuples décimés, errants, se regroupent malgré leur «variété». Il y a là un phénomène d'ethnogenèse sous le fouet de la guerre, avec adoption par les armes du combattant isolé, venu d'ailleurs. Le sentiment ethnique des Francs est donc, dès le départ, beaucoup moins fort que chez les Goths. (...) Au fond, les Francs, ce sont les «féroces»" (pp. 74-75).

guerrier et fort péniblement, le petit Nord-Est de la France[662], quand les Vandales s'étaient dans le même temps répandus comme un flot impétueux à peu près dans *toute* l'Europe méridionale d'alors, razziant tout en cruels traits de feu dont l'horreur a tellement frappé les populations qu'elle est restée à jamais linguistiquement gravée dans la mémoire collective, pour finir assez glorieusement en Afrique du Nord qu'ils tenaient sous leur barbare férule, y adjoignant par-dessus le marché la Corse, les Baléares et épisodiquement la Sardaigne, c'est-à-dire rien moins que la maîtrise de la Méditerranée : c'est dire s'ils étaient militairement beaucoup plus en position de fonder un ordre nouveau que les pauvres petits Francs saliens !

"C'est bien mal connaître en effet la situation de Mérovée, de Chilpéric et du fondateur de la monarchie [Clovis], que de les prendre pour des conquérants auxquels les Gaules n'ont pu se soustraire. (...) *Ils ne commandaient qu'à une poignée d'hommes*[663]. De plus, Clovis ne régnait que sur la tribu des Francs saliens : chaque tribu obéissait à un chef différent [en temps ordinaire, certes, mais pas lorsqu'un ennemi redoutable survenait, les tribus se ressoudant alors pour l'épisode guerrier grâce aux liens germaniques de parentèle, extraordinairement noués et serrés, de toutes ces tribus parentes[664]]. Outre son faible nombre, ce fractionnement de la race franque en plusieurs familles lui ôtait de sa cohésion et par conséquent de sa puissance. Cette puissance précaire des Francs subsista même après la défaite de Syagrius [le dernier chef romain sur la Gaule, que Clovis soumit]. Clovis échoua devant Paris [!], et pendant dix ans, depuis la bataille de Soissons jusqu'à son baptême, *il ne peut conquérir un pouce de terrain.* La domination franque à son origine ne fut donc pas ce qu'on pourrait la supposer, une domination toute puissante, qui courbait violemment le vaincu sous le vainqueur. Elle était tout simplement l'introduction, au milieu d'une société nombreuse, d'un élément hétérogène, TOUJOURS À LA VEILLE D'ÊTRE EMPORTÉ PAR LE MOINDRE COUP DE VENT. La bataille de Tolbiac faillit être cette tempête qui devait balayer pour jamais les Francs du sol gaulois. Si elle eût été perdue, le Nord de la Gaule subissait une invasion de plus, et l'élément franc disparaissait sous le flot des Allemands et de ces tribus germaniques que nous verrons encore, pendant plus de deux cents ans, essayer de franchir le Rhin, pour inonder nos provinces. Charles Martel et Charlemagne eux-mêmes avaient besoin, quand ils combattaient dans le Midi, d'avoir l'œil sans cesse fixé sur leur frontière de l'Est"[665]... Ainsi donc, oui, sur le plan militaire, le miracle est vraiment peu banal de voir une petite tribu barbare comme celle des Francs saliens se soumettre tous les royaumes barbares existant dans l'antique orbe romaine occidentale pour engendrer *la Nation* pour la première fois en ce monde.

Mais, comme si ce qui suffit amplement pour prouver le miracle ne suffisait pas, on enregistre dans la fondation de la France, un deuxième miracle aussi extraordinaire que le premier : c'est que, pour que Dieu puisse fonder la Nation Très-

---

662 Les guerriers francs sous Mérovée n'étaient que des fantassins, les chefs seuls allaient à cheval voire le roy seulement, et sur un cheval... blanc, pour être mieux vu des ennemis, afin de leur inspirer magiquement peur et effroi ! N'oublions pas que le roy est possédé par le dieu Wotan, dieu à la fois de la magie et de la guerre... Quant aux armées des Goths et des Burgondes, elles étaient beaucoup plus évoluées, plus "modernes", avec leur cavalerie lourde.

663 "L'invasion, ou pour mieux dire les invasions, étaient des événements essentiellement partiels, locaux, momentanés. Une bande arrivait, en général très-peu nombreuse ; les plus puissantes, celles qui ont fondé des royaumes, la bande de Clovis par exemple, n'était guère que de cinq à six mille hommes" *(Histoire de la civilisation en Europe,* Guizot, t. I, VIII[e] leçon, p. 237.

664 "Vers 420, toutes les tribus franques s'organisent sous la direction d'un chef unique : elles entendent alors marcher en phalanges compactes à la conquête du pays, sous la conduite de Clodion" (d'Avenay, p. 40).

665 Dessailly, pp. 334-335.

Chrétienne, il fallait au préalable *la conversion au catholicisme d'un roy barbare et de tout son peuple,* ce qui n'était pas du tout, mais alors pas du tout évident, à preuve ce passage de la lettre de saint Avit de Vienne, félicitant Clovis de son baptême : "*... Beaucoup d'autres* [roys barbares], quand les pontifes de leur entourage les sollicitent d'adhérer à la vraie doctrine, aiment à objecter les traditions de leur race et le respect pour le culte des ancêtres. Ainsi, pour leur malheur, ils préfèrent une fausse honte au salut ; ils étalent un respect déplacé pour leurs pères en s'obstinant à partager leur incrédulité, et avouent indirectement qu'ils ne savent ce qu'ils doivent faire. *Désormais, des excuses de ce genre ne peuvent plus être admises, après la merveille dont vous nous avez rendus témoins*". Ce n'étaient pas des paroles en l'air. Saint Avit, ravalant sa salive et sa déception, savait de quoi il parlait. Il venait de se casser les dents auprès du roy burgonde arien qui lui avait carrément avoué qu'il l'avait converti en privé au Christ catholique par ses discours, mais qu'il n'avait pas à attendre de lui une conversion publique, car, cette conversion publique, il ne l'aurait jamais... Or, non seulement Clovis se convertit, *mais tout le peuple franc avec lui, mais d'un seul coup* (nous démontrerons et prouverons formellement dans un prochain chapitre cette conversion COLLECTIVE UNANIME des Francs ainsi que son caractère d'immédiateté et de radicalité, qui dérange tant, comme on les comprend, les historiens laïcards tel Michel Rouche...) ! Et si nous continuons de radiographier l'Histoire avec notre petite méthode de regarder chez les voisins, on se rend compte que ce miracle d'une conversion collective *complète et immédiate* de tout un peuple avec son roy, ne le connaissent pas plus que les romains, de près ou de loin, les autres Barbares qui étaient arrivés à s'ériger avant Clovis en royaumes beaucoup plus considérables que le sien, plus socialement voire culturellement évolués, et qui pouvaient prétendre fonder le nouvel ordre que tout le monde attendait après l'écroulement romain (l'on pense aux Goths, mais surtout aux Lombards qui oscillèrent sans cesse et indifféremment entre la profession de foi catholique et celle arienne, n'arrivant jamais à se fixer sur celle catholique, tant qu'ils existèrent). Inutile bien sûr de parler des autres tribus franques abominablement empatouillées dans leurs obscurantismes idolâtres et leurs mœurs atroces...

Quant à l'aspect purement militaire de la question, laissons Ivan Gobry bien résumer ce que nous venons d'exposer : "À première vue, la conversion de ce roitelet était de peu d'importance. Quel était son poids sur la politique de l'Occident ? Qu'était son royaume, logé entre Seine et Meuse, à côté de celui des souverains wisigoths, étendu de la Loire à l'Afrique ? De celui des souverains ostrogoths, qui englobait l'Italie et l'Illyrie, et s'avançait jusqu'au Danube ? N'était-il pas contenu à l'est par les féroces Alamans, et au nord par ses propres cousins, ces Francs de diverses dénominations ? N'était-il pas tenu en respect par ses voisins du sud-est, ces distingués Burgondes [eux aussi ariens, quoique plus tolérants que les Goths] qui lui avaient concédé l'honneur de l'introduire dans leur famille [plus même, car la burgonde mais catholique Clothilde était d'un rang royal barbare supérieur à celui de Clovis] ? Quel danger représentait ce fougueux Salien coincé avec quelques milliers de braves entre tant d'armées glorieuses [... et, au tableau proprement barbare, il faut encore rajouter le "royaume romain" de Syagrius, à l'Ouest de celui de Clovis, dont l'armée était à elle seule numériquement plus importante que la sienne !] ? Or, ce Salien, avec sa poignée de braves, défit tour-à-tour [le romain Syagrius pour commencer, puis] les Alamans, les Burgondes, les Wisigoths, les autres Francs, et se tailla, sur

le dos des ariens, un empire qui s'étendait du Rhin aux Pyrénées"[666]. Que reste-t-il des barbares, en effet, après le VIIIe siècle, c'est-à-dire des Huns, des Alains, des Suèves, des Vandales, des Goths, des Hérules, des Jutes, des Gépides, des Thuringiens, des Burgondes, des Angles, des Saxons, des Turcilinges, des Semnons, des Hermundures, des Boïens, des Lombards, et j'en passe ? *Qu'avait donc de plus qu'eux, non pas même le Franc mais une simple branche ethnique du Franc, le Franc salien, barbare comme eux tous ?* Réponse : sur le plan qui nous intéresse, à savoir celui de la constitution de la civilisation révélant la plénière dignité humaine dans le social (par la fondation de la Nation qui très-rapidement illuminera le reste du monde par un dynamisme missionnaire humainement inimaginable[667]), il ne reste RIEN desdits Barbares, strictement rien de rien, *dans l'Absolu*. Que de la poussière d'ethnies, qui finira, au fil du temps, par former la pâte d'un pain dont le *levain* manquait terriblement... et qui sera précisément, de par Dieu, le Franc catholico-romain par l'organe de Charlemagne. Remarquons bien en effet que, dans la Gaule, *c'est le Franc Très-Chrétien converti au baptistère de Reims qui est le sel de la Nation.* Prenons bien conscience que les Gallo-romains formaient à peu près 99,5 % de la population au temps du règne de Clovis, les conquérants Francs 0,5 % seulement[668] ; or, dénommé indifféremment dans les chroniques mérovingiennes *Gaulia* ou *Francia,* notre pays va prendre résolument au VIIIe siècle le seul nom de ces 0,5 % : *FRANCE !* Il est bien évident que si ces 0,5 % ont été le levain politique de la terre, d'abord en Gaule puis dans tous les pays d'Europe aux temps carolingiens, ce n'est certainement pas par une vertu humaine ou raciale naturelle, mais par une grâce divine.

Miracle éclatant donc, disions-nous, sur le simple plan naturel, que cette fondation par la petite tribu des Francs saliens de la première des Nations Très-Chrétiennes, qui a duré sans hiatus pendant… 1300 ans ; miracle fondateur qui ne peut certes venir de l'homme et qu'on ne voit exister dans l'Antiquité que pour les empires ayant une vocation divine et universelle, suscitée *directement* par Dieu, soit positivement (Israël, bien sûr), soit négativement (Babylone, "tête d'or" de la statue allégorique de Daniel, et tous les royaumes héritiers prophétisés dans la métaphore à Nabuchodonosor : les Mèdes, les Perses, les Grecs et les Romains[669]).

---

666 Gobry, p. 221.

667 "L'origine des Francs est petite, mais comme ils sont rapidement devenus grands !, quels services ils ont rendus à l'humanité !, et combien glorieuse a été leur part dans tous les événements qui ont rempli le monde depuis la chute de l'empire romain !" (Canet, p. 1). Quant au dynamisme missionnaire, il suffit de lire ces lignes pour se faire une opinion juste sur la question : "Nous avons à rechercher quelle part fut assignée à la patrie de Clovis et de saint Louis dans cette croisade nouvelle [l'auteur parle des conquêtes missionnaires au Nouveau-Monde] ; *nous verrons que depuis le XVIIe siècle, et pendant plus de deux cents ans, la France est presque seule avec l'Espagne à fournir des apôtres aux pays infidèles ;* quand les autres nations chrétiennes s'engageront dans la voie qu'elle a eu l'honneur de tracer, *elle demeurera toujours au premier rang ;* et aujourd'hui encore [l'auteur écrit en 1896], *c'est elle qui fournit plus des trois quarts des missionnaires de l'un et de l'autre sexe.* On estime qu'il y a actuellement 13.300 missionnaires prêtres, assistés par 4.500 frères et 42.000 religieuses ; sur ce nombre, 8.500 prêtres, 3.500 frères et 33.600 sœurs *viennent de France,* soit 45.600 sur 59.800 [= 76,25 % !]" *(La France Chrétienne,* p. 398).

668 Les conquérants Francs n'étaient en effet que quelques dizaines de milliers, contre 7 ou 8 millions de Gallo-Romains !

669 On ne saurait être étonné de voir Israël suivre, que dis-je ?, *précéder* Rome pour fonder ses établissements dans le monde... "L'historien ne peut se dispenser de produire au grand jour (...) les migrations d'Israël en Égypte d'abord, plus tard au centre de l'empire assyrien, toujours à mesure que le théâtre des affaires humaines se déplace et s'étend ; en sorte qu'à la veille du jour où Rome, héritière momentanée des autres empires, va se trouver reine et maîtresse de la plus grande partie du monde civilisé, *le juif l'aura précédée partout*" (Dom Guéranger). Nabuchdonosor-Rome n'est-il pas "Israël dans les ténèbres" ? Sorte de miroir maudit du Plan divin, qui réalise un salut tout humain et terrestre de l'homme, comme Napoléon en notre temps ? Et cependant, Rome est *négativement* utile à la Providence et possède une certaine légitimité divine bien qu'entièrement sous la coupe de Satan. On voit, quelques siècles après le Christ, une chose surprenante, une sorte de Tolbiac romain. Constantin-le-Grand, converti au Christ, triomphe en effet de Maxence au pont Milvius en 312, grâce à l'aide du Christ lui présentant dans une vision la Croix à invoquer : le fameux *In hoc signo vinces.* La ressemblance est frappante avec Tolbiac (elle l'est tellement, que nous verrons des chroniqueurs mérovingiens en rajouter, par mimétisme romain, en disant que Clovis avait eu aussi à Tolbiac la vision de la croix dans le ciel, tel Constantin, ce qui est presque certainement faux). Mais la conversion de Constantin et des romains,

Sans aucun doute, on discerne dans l'histoire de notre pays des prédispositions, des antécédents naturels qui aplanissent et parfois gomment proprement les difficultés de cette fondation miraculeuse. On peut parler par exemple d'un certain cousinage ethnique entre les Francs et les Gaulois, qui permit une fusion rapide des deux races ; de la très-grande piété des gallo-romains (qu'affectionnait tant saint Irénée de Lyon !) épousant l'honnêteté naturelle de ces Francs pleins de droiture et de bravoure qui, malgré des mœurs farouches, évoluaient inconsciemment, mais très-ardemment et avec un grand désir intérieur, vers la supériorité morale du christianisme[670] ; d'une disposition géopolitique vraiment providentielle poussant *de toutes façons* les peuples de la Gaule à s'unir ; d'un contexte religieux renforçant encore ce sentiment d'unité gauloise déjà très fort, à savoir la volonté unanime des peuples gallo-romains de se libérer du joug arien pour vivre sous un chef catholique. Mais comprenons bien l'ordonnance des choses et exorcisons de nos esprits ces spécieux raisonnements rationalistes : ces raisons naturelles-là, ces causes secondes dirons-nous, ne sont-elles pas elles-mêmes suscitées *par Dieu* pour permettre, précisément, l'accomplissement du Plan divin ? Comme le dit fort bien Victor Canet : "La Providence, en réglant d'une manière souveraine les destinées des pays et des peuples, *les place dans des conditions qui rendent POSSIBLE l'accomplissement de ses Desseins éternels*"[671]. Notez bien ici comme la remarquable réflexion de cet historien catholique du siècle dernier, n'est qu'une paraphrase de l'enseignement *catholique* de Grégoire IX : "*Le Fils de Dieu,* aux ordres de qui tout l'univers obéit, (…) constitua (…) les divers royaumes"… que contredit si étrangement saint Thomas d'Aquin dans son *de Regno.*

Autrement dit, le Bon Dieu, loin de violenter la nature humaine, *la façonne* pour qu'elle puisse accueillir en douceur le miracle lui-même, lorsqu'Il décide, à son Heure, de l'opérer… ce qui donne presque l'impression, lorsque le miracle arrive, qu'il est… naturel (et les esprits superficiels et mondains, a fortiori rationalistes et impies, se laissent attraper par ces humbles et douces apparences). Car aussi bien, ces prédispositions naturelles qu'on remarque dans l'histoire de la fondation de la France, harmonieusement et unanimement convergentes, permettant le surgissement du miracle, *on ne les trouve nulle part ailleurs dans aucun peuple du monde dans cette réunion si exceptionnelle, si... miraculeuse !* Le miracle reste donc entier, Dieu forgeant les causes secondes comme Il crée la cause première, le miracle divin lui-même de la

ne méritera pas dans l'empire romain l'inouï événement de la fondation d'un Ordre sociopolitique nouveau *inhabité* du Christ, tout donné à Lui par incarnation mystique, comme le Christ le fera dans et par Clovis et la Nation franque. On peut comprendre pourquoi si l'on veut bien se souvenir que la conversion de Constantin-le-Grand fut longuement difficile et non sans impureté ni flou doctrinaux, quand Clovis va *au cœur* du Christ immédiatement par son fameux cri sur le champ de bataille, que nous analyserons tout-à-l'heure. Notons bien d'ailleurs qu'au pont Milvius, Constantin est *passif :* c'est le Christ qui lui apparaît la nuit précédant le combat, puis qui lui dicte le moyen de la victoire, à savoir L'invoquer. Combien est différent l'épisode de Tolbiac ! Là, c'est Clovis qui est *actif,* qui invoque *le premier* le Christ, et le Christ ne fait… qu'obéir à son injonction ! C'est bien pourquoi Il lui répond si magnifiquement, à cause de la grandeur de sa Foi (que certainement, Il dut admirer plus encore que celle du centurion dans l'Évangile), et, en retour, Dieu ne se laissant jamais vaincre en générosité, au lieu de convertir simplement des âmes comme avec le romain, le Christ va carrément *inhabiter* les âmes et les corps, tout un peuple, tout un pays, toute une dynastie ! Mais nous dirons mieux cela dans un chapitre ultérieur. Pour l'instant, concluons avec la remarque de Rohrbacher : "Israël et cette monarchie successive de quatre peuples souverains [commençant avec Nabuchodonosor] étaient donc, entre les mains de Dieu, un plan élémentaire [à des titres certes bien différents], une construction préparatoire, *pour produire quelque chose de plus parfait dans le Christ.* Le Christ venu, ce qu'il y avait d'élémentaire et de préparatoire devait disparaître peu à peu, comme on ôte l'échafaudage à mesure que l'édifice s'achève" (Rohrbacher, t. IV, p. 412).

670 "Clovis encore païen, dit saint Rémy en son Grand-Testament, m'avait donné de grands biens pour mon usage *personnel ;* mais je les distribuais aux villages pauvres, pour ne point paraître à ses yeux avide de biens terrestres et plus désireux de ses dons que du salut de son âme. Ce qui excita tellement son admiration que, dès avant sa conversion, il mit sa royale générosité, une fois pour toutes, à ma disposition, en faveur de toutes les misères sans distinctions, qui lui seraient par moi signalées" (Vial, p. 53).

671 Canet, p. 5.

fondation de la Nation, qui s'est avéré être la Noël 496.

Et si nous prenons les Nations actuelles, c'est-à-dire ce que sont *finalement* devenus les Barbares dans toute l'Europe *levant* par le Franc catholico-romain, le tableau du miracle, aussi éclatant en aval qu'en amont, achève sa lumineuse démonstration, et ne laisse plus la place au moindre doute sur la Fondation DIVINE de la France : *aucun pays d'Europe, en effet, ne mérite politiquement l'appellation de "Nation" avant le X^e siècle.* Et encore bien les peuples ne s'érigent-ils pas en Nation *soudainement* comme la France, et donc miraculeusement, mais comme poussés par la force des choses (en Russie) ou l'avancée des siècles (en Autriche) voire sous l'exemple et l'impulsion directe de la France Très-Chrétienne surtout sous Charlemagne (les exemples sont innombrables : Allemagne, Espagne, Hongrie[672], etc.), parfois de concert avec l'Église Romaine. Un peu comme un enfant *finit* toujours par grandir... Or, pendant ce même temps, la France, phare de toutes ces Nations qui péniblement sortaient du berceau, en était à caracoler superbement vers sa troisième branche dynastique succédant à une deuxième qui avait été si glorieuse qu'elle avait rivalisé avec l'empire romain d'Orient pour le gouvernement du monde civilisé ! Pratiquement d'ailleurs, elle l'avait assumé au-dessus et sans plus tenir compte de lui (le prouve magistralement la fondation des États pontificaux), qui n'était que le survivant *voué à la mort* de l'ancien ordre du monde, dont on ne faisait que ménager la susceptibilité...

Voyons ce point en détail, et prenons bien conscience des dates.

L'Allemagne *jusqu'au IX^e siècle* n'est qu'une dépendance française, au point de s'appeler dans les documents de l'époque, la... *Francia orientalis*[673]. Province française en quelque sorte, donc, ce conglomérat de "royaumes" plus ou moins informels n'a aucune espèce d'existence politique avant la soumission de la Bavière et la très-difficultueuse conquête de la Saxe par Charlemagne au VIII^e siècle. Encore est-il capital de bien comprendre que cette unité germanique générée et forgée entièrement par Charlemagne était conçue par lui DANS LE GIRON DE LA GRANDE-FRANCE ET NON DÉTACHÉE D'ELLE *!* La Germania indépendante, en effet, est une HÉRÉSIE POLITIQUE qui a amené, depuis qu'elle existe, les pires maux à l'Europe[674] et à l'Église, notamment par la fondation du soi-disant *saint* empire romain germanique[ee] (... avant d'arriver chez nous et d'infester, sous la forme de la résurgence du droit romain païen, la royauté Très-Chrétienne sous Philippe-le-Bel) ; si l'on va au fond des

---

672 La Hongrie est certainement une des Nations qui doit le plus aux Francs. Non seulement, elle doit son érection à la victoire de Charlemagne sur les Avars dans cette région, mais saint Étienne 1^er (997-1038) "organisa le pays sur le modèle franc, en *comitats,* inspirés des comtés carolingiens" (Mourre, p. 418, 2^e col.).

673 "Pendant [les] deux siècles [carolingiens], le nom de France s'employait à la fois à l'est et à l'ouest du Rhin" *(Le Roy, etc.,* p. 51, note 2). Lire ici le remarquable § 3 de l'article de Xavier de Roche, que nous avons reproduit dans l'Annexe III.

674 "Les malheureux traités de Verdun (843) et de Meersen (869) répartirent si mal l'héritage paternel entre les fils de Louis le Pieux que la Germanie se trouva puissamment installée en Gaule et que la frontière, ramenée du Rhin à la Marne, se trouva à découvert, sans défenses naturelles. L'Aigle impériale que Charlemagne, dit-on, avait fait placer au sommet de son palais d'Aix-la-Chapelle, bec et serres vers l'Est, se trouva retournée vers la France. Lorsque la descendance mâle de Lothaire fera défaut, c'est l'Empereur germanique lui-même qui relaiera le Roy des Francs, bien avant sur la rive gauche, non loin de Tolbiac ! On ne peut exagérer la gravité de cette nouvelle situation : trop de guerres *fratricides* en sont issues jusqu'en ce vingtième siècle !" (Martin). Si le pape Benoît XV avait invoqué cette raison-là pour condamner la première guerre mondiale, il aurait eu raison à cent cinquante pour cent contre tous ces nationalistes imbéciles et orgueilleux, de droite ou de gauche, d'Allemagne ou de France, qui voulaient justifier la légitimité de cette abominable guerre *fratricide*…

choses, c'est elle aussi qui a engendré l'hérésie religieuse d'un Luther.

On dit en effet beaucoup, même chez les historiens les mieux inspirés, que la période capétienne est l'épanouissement glorieux des deux périodes précédentes, qui n'ont eu pratiquement comme mérite que de l'engendrer, au point même, pour certains esprits mondains, de réduire frauduleusement la réussite française dans le seul "millénaire capétien", faisant complètement abstraction de ce qui l'a engendré. C'est vrai pour la Francia... occidentalis (encore qu'il faille bien considérer que si l'adulte capétien est si glorieux, c'est *grâce* aux efforts de l'enfant mérovingien puis de l'adolescent carolingien, sans lesquels il n'aurait tout simplement pas pu exister), mais *pas du tout* pour la Grande-France ou Europe, c'est-à-dire la France *épanouie, adulte,* du Plan divin. De ce côté-là, il faut, bien au contraire, parler d'une terrible et affreuse régression. On voit en effet la carte carolingienne continuer, puis développer harmonieusement et merveilleusement bien la carte mérovingienne de 511, à la mort de Clovis, puis celle de 567, au deuxième partage entre les petits-fils de Clovis[675]. Mais la carte capétienne, déjà prédécoupée au partage de Verdun entre les petits-fils de Charlemagne, montre une dramatique brisure de toutes ses devancières depuis l'élan unitaire de 496 ; c'est surtout cette cassure géopolitique qui sera fatale aux destinées du Royaume Très-Chrétien[676]. Le centre à la fois naturel et divin de la France réelle en effet, ce n'est pas Paris, c'est beaucoup plus au Nord-Est, c'est Aix-la-Chapelle, c'est Senlis, Noyon "cités qui ne sont pas précisément en Touraine ni en Normandie et qui virent respectivement l'élection et le sacre d'Hugues Capet. Les roys de France seront ensuite sacrés à Reims[677], ville d'Austrasie[678]. Ce qui doit nous alerter. (...) Il

---

675 Du reste, la carte de Clovis ne faisait elle-même que continuer harmonieusement celle gauloise qui, contrairement à ce qu'on croit généralement, n'était pas du tout confinée à la seule Gaule exagonale : *les gaulois étaient présents un peu partout en Europe !* "Pour nous, le mot «gaulois» désigne les différents peuples celtes établis dans les siècles qui précèdent l'ère chrétienne sur un domaine continental comprenant la France et la Belgique actuelles, la Suisse, la plaine du Pô, une partie de l'Espagne et l'Allemagne du Sud-Ouest" *(Vercingétorix,* Jean Markale, p. 11). Autrement dit : l'aire d'habitat gauloise était inchoativement déjà l'Europe ! C'est dire si la réalité géopolitique veut la Grande-France ou Europe puisque celle-ci existe virtuellement *déjà* avant de… naître !!

676 "Les coups de couteau des négociateurs de Verdun ont fait à la France des blessures qui ne se sont jamais cicatrisées", résumera Joseph Calmette dans son *Charlemagne.* Pour être complet, il faut en mettre la faute principale au compte de Louis-le-Débonnaire, le fils aîné peu compétent de Charlemagne, qui préféra donner aux Germains, c'est-à-dire aux *derniers* arrivés dans la Maison France, faveurs et suprématie, poussé à cela par sa seconde femme, la bavaroise Judith, et ce, "au mécontentement universel" (Rohrbacher, t. XI, p. 452). Le démantèlement de l'Empire de Charlemagne fut vécu par les contemporains comme une véritable catastrophe, ainsi par exemple du diacre Florus de Lyon, "qui le déplora en assez beaux vers. «Un illustre empire, dit-il, brillait d'un glorieux diadème ; il n'y avait qu'un prince, il n'y avait qu'un peuple soumis ; une même loi, un même juge gouvernaient les cités entières ; la paix contenait les citoyens, la valeur épouvantait l'ennemi (…). Aussi la parole du salut résonnait de toutes parts aux oreilles des clercs, des populations et des princes. *On avait le même soin d'attirer à la Foi les nations étrangères et d'imposer le frein du salut aux peuples domptés. Aussi la foule des païens se soumettait au joug de la religion, l'hérésie naissante expirait gémissante sous les pieds qui la foulaient. De là, LA NATION DES FRANCS RESPLENDISSAIT DANS L'UNIVERS ENTIER ; la renommée de ses vertus pénétrait jusqu'aux dernières limites.* (…) Et maintenant, (…) il a perdu et le nom et la gloire d'empire (…) Que feront les peuples, et ceux que baigne l'immense Danube, et ceux qu'arrosent le Rhin, le Rhône, la Loire et l'Éridan : eux si longtemps unis dans la concorde et qu'un triste divorce fatigue maintenant ?»" (Rohrbacher, t. XII, p. 8). Hélas ! Hélas ! Ils s'entretueront d'innombrables fois dans les guerres civiles européennes qui ont désolé l'après-Charlemagne, au lieu d'aller éclairer le reste des peuples de la Lumière du monde…

677 "Il faut se rappeler, du reste, que la vraie capitale du pays des Francs, que le centre de l'invasion [franque], c'était Reims. Clovis a transporté sa capitale à Paris. Mais Paris est plus la capitale de la Gaule romaine que de la monarchie franque. Le vrai pays habité par les conquérants est celui qui s'étend entre la Marne et le Rhin : c'est dans cette région que les roys mérovingiens et carlovingiens feront principalement leur résidence. À mesure que des plaines de la Champagne et de l'Artois, vous vous avancez vers Paris, vous voyez le nombre des Francs diminuer ; ils deviennent encore plus rares si vous vous dirigez vers la Loire et le centre de la France. Des bords de la Seine à ceux de la Somme, les Gallo-Romains étaient, quant au nombre, la population dominante, mais à partir de ce fleuve vers le nord, une teinte germanique de plus en plus forte commençait à se montrer. Plus on avançait, plus les hommes de race franque devenaient nombreux parmi les races indigènes ; ils ne formaient pas simplement, comme dans les provinces centrales de la Gaule, de petites bandes de guerriers oisifs, cantonnés de loin en loin : ils vivaient à l'état de tribus et en colonies agricoles, au bord des marécages et des forêts de la province Belgique" (Dessailly, p. 308-309, citant Augustin Thierry, *Récit des Temps mérovingiens).*

678 Grande bande de territoires qui au sein des partages mérovingiens en trois parts, séparait la Francia de la Germania, d'une égale importance géopolitique par rapport à l'une et à l'autre (dans les hoiries carolingiennes, elle prendra le nom de Lo-

reste également le fait que tous les roys mérovingiens et surtout carolingiens, habitèrent le plus souvent l'Est ; que les Pippinides, ancêtres des Carolingiens, étaient ducs d'Austrasie avant d'être empereurs, et qu'à vouloir rétrécir l'habitat des Capétiens au centre et à l'ouest de la France [le fameux hexagone !], on laisse encore une fois toute latitude aux historiens qui veulent étendre le pouvoir germanique jusqu'aux portes de Paris !"[679] "Retenons que les Francs d'Austrasie n'ont aucune idée qu'il puisse exister une France et une Allemagne au sens de deux nationalités distinctes. Pour eux, *Francia* et *Germania* n'ont de sens que dans l'ordre géographique[ff]. C'est pourquoi, demander si ces Lorrains et ces Belges sont des Français ou des Allemands, c'est proprement commettre un anachronisme. Eux-mêmes, questionnés à ce sujet, n'auraient pas compris ce que pouvait signifier pareille interrogation. Les historiens allemands, acharnés à revendiquer le grand Charles pour l'un des leurs, ont rétrospectivement et indûment transporté à l'époque franque des préoccupations qu'elle ignorait. La vérité est que la dislocation de l'Empire a été l'origine des oppositions nationales dont l'Occident européen a subi les tragiques épreuves"[680].

L'Austrasie mérovingienne, loin d'être artificielle en effet[681], est tout au contraire le fondement territorial *premier* du Royaume Très-Chrétien. C'est elle qui génère la Grande-France ou Europe (Clovis partira de Tournai) ; c'est encore elle qui sauve ce qui en reste dans la *Francia occidentalis* après le schisme oriental du saint-Empire romain germanique, en lui donnant sainte Jeanne d'Arc (le village de Jeanne, Domrémy, *Maison de Rémy,* allusion non-équivoque au principal Fondateur de la France politique, est au coeur de l'Austrasie). Ce berceau pippinide, déjà fond territorial du royaume mérovingien dans sa partie septentrionale, était précisément là pour montrer qu'il est absolument CONTRE-NATURE dans le Plan divin de créer l'Allemagne et la France en séparé[682]. D'où, si l'on s'en tient au nationalisme[683], conflit insoluble et

---

tharingie qui se modernisera en Lorraine), s'étendant de la Baltique à la Méditerranée. Entre autres territoires, l'Austrasie englobait, selon les époques, les Pays-Bas et la Belgique, l'Alsace-Lorraine, la Bourgogne et l'Italie du Nord voire centrale.

679 *Le secret, etc.,* pp. 81 & 80. "Cette fureur de limiter les Capétiens à l'ouest ou au centre de la France, et d'appeler *Neustrie* une sorte de Normandie étendue, *vient encore et toujours du temps des guerres de religion* (moment de rupture très grave pour toutes les antiques traditions de notre Histoire)" *(ibid.,* p. 78).

680 *Charlemagne,* Joseph Calmette, pp. 9-10. S'il faut certes stigmatiser les historiens allemands, on ne saurait passer au compte pertes & profits les sottises aussi énormes de leurs confrères français qui voyaient les allemands comme *étrangers* à leur race, et même leurs pires ennemis ! On verra cette triste engeance de pseudo-historiens nationalistes et mondains sévir en France à partir de la guerre de 1870 jusqu'à la première guerre mondiale, même dans le clergé ; de ce côté-là, Léon Bloy, avec ses contes de guerre hystériquement anti-prussiens, tomba dans la xénophobie la plus imbécile, la plus outrée, à la hauteur de son génie... ce qui n'est pas peu dire ! Remarquons tout-de-même que le titre par lui choisi, *Sueurs de Sang* (= le Christ !), pour des contes relatant les souffrances des soldats *français,* était tout un programme... En tous cas, les uns et les autres auraient bien fait de se remettre dans l'esprit le pacte solennel et À PERPÉTUITÉ que se firent l'un à l'autre les deux fondateurs de la France et de l'Allemagne, en tant que nations modernes séparées, à savoir Louis le Germanique et Charles le Chauve. "L'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne et un des seigneurs du parti de Charles le Chauve, prend cette occasion pour tracer les portraits des deux rois, ses proches parents, qui prenaient en présence du peuple cet engagement solennel [de toujours se respecter]. Tous deux, dit-il, (…) étaient braves, bienfaisants, prudents et éloquents. *La sainte concorde de ces deux frères servait d'exemple à toute la noblesse assemblée autour d'eux*" (Rohrbacher, t. XII, p. 6). Cette fraternité Française-Allemande est si naturelle, si forte, si profonde (aucune nation européenne n'est métapolitiquement plus liée à la France que l'Allemagne), qu'on la voit exprimée même dans les chefs d'État républicains : les couples des présidents français et allemands se reforment en effet sans cesse, les de Gaulle-Adenauer, Mitterrand-Kohl, et maintenant Chirac-Schröder… Chassez le naturel…

681 Elle l'est si peu que lorsqu'elle sera devenue Lotharingie sous les carolingiens puis finalement Lorraine sous les capétiens, elle en conservera toujours dans la mémoire des gens bien nés du Moyen-Âge, fort soucieux des choses réelles, son espace géopolitique naturel : ainsi, en plein XII[e] siècle capétien, un chroniqueur nous apprend ingénuement que Hugues de Saint-Victor est né dans le royaume de Lorraine, à… *Ypres dans les Flandres,* car, commente ingénument Rohrbacher, "la Flandre était encore comprise… dans la Lorraine" ! (t. XV, p. 347).

682 "Ainsi, tout s'accordait pour moi, une fois de plus, des vues éparses et fragmentaires des historiens, de ceux qui avaient imaginé l'habitat des Robertiens exclusivement sur le Rhin, et de ceux qui les avaient vus exclusivement sur la Loire. Tout s'expliquait aussi de ces mariages (des Mérovingiens, des Carolingiens, et des tout premiers Capétiens), à la fois avec des princesses de Germanie et d'Aquitaine ; l'Aquitaine, à cette époque, comprenant tout le sud de la Loire. Pépin de Landen, habitant de la région de Nivelles, dans l'actuelle Belgique, prend femme au sud de la Loire ; Ansbert, duc en Aquitaine, épouse la fille de Clotaire 1[er], roy d'Austrasie ; Robert le Fort épousera en premier mariage la fille du comte de Bourges ; Hugues Capet, Adélaïde

surtout diabolique, comme rejetant et détruisant l'Ordre politique naturel *voulu dans le Plan divin* d'une Grande-France Très-Chrétienne *englobant l'Allemagne,* base et fondement de l'Europe. C'est pourquoi l'on verra "à travers les siècles, sur ces territoires aux limites indistinctes, se livrer les grandes guerres des roys de France *parce qu'elles représentaient le litige ancestral des Carolingiens*"[684]. C'est en tous cas la raison première des guerres d'Italie sous les Valois... qui n'étaient donc pas aussi futiles et frivoles que certains historiens frivoles et futiles ont pu l'écrire. Les Capétiens, à justice et bon droit, n'abdiqueront justement *jamais* la revendication de ces terres austrasiennes, puisqu'aussi bien, c'étaient eux qui, *par-devant* les Allemands (et ne parlons pas des Autrichiens ou des Espagnols), héritaient de Charlemagne[685]. Un pape même le dira ! C'était devant tous les chevaliers réunis à Clermont, répondant à l'appel d'Urbain II en 1095 pour la première croisade : "... Chevaliers chrétiens, (...) vous souvient-il d'un empereur qui se nommait Charlemagne ? Germains, il fut vôtre par l'antique origine de ses aïeux ; Français, *il fut vôtre* [tout court], et son nom est pour vous un titre de gloire immortelle"[686]...

"Un jour, Louis XV, visitant à Bruges les tombeaux de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne, soupirera pensivement : «Voilà l'origine de toutes nos guerres !» Il voulait dire que les problèmes qui s'étaient posés essentiellement aux Capétiens, après la bataille féodale des origines de leur pouvoir, et la guerre vitale de Cent ans pour échapper à la tutelle anglaise, avait été *cette lutte contre la reconstitution d'un*

---

de Poitou ; on trouve des multitudes de mariages semblables chez les roys des deux premières races" *(Le secret, etc.,* pp. 121-122). Et ceci, tout simplement parce que la France *réelle et naturelle* ne se conçoit pas sans embrasser géographiquement TOUTE l'Europe actuelle.

683 "L'idée de frontières naturelles [découpant *nationalistement* la France, l'Allemagne, etc.] est une idée du XVII[e] siècle, elle fut mise au point par des hommes de la Renaissance" *(Le roy,* p. 68). C'est pourquoi lorsque nous donnons dans notre étude le nom de Nation à des pays d'Europe, nous le faisons non en tant qu'entité individualiste *séparée de la France,* mais comme intégrée à ce qu'on appelait au Moyen-Âge *la Chrétienté,* comme issue de "l'Acte Unique" de la Noël 496.

684 *Le roy,* p. 180. Même les guerres républicaines modernes entre l'Allemagne et la France, 1870, 1914-18, tournèrent encore et toujours autour de ce territoire, la Lorraine, qui n'était étymologiquement qu'une contraction de "Lothaire-Reich", le royaume de Lothaire, un royaume qui, par définition géopolitique, ne se reconnaît ni dans la France ni plus dans l'Allemagne, *mais seulement dans la Grande-France,* d'où l'insolubilité du litige, sorte d'aiguillon divin pour faire revenir les hommes à la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD ! On ne rejette pas impunément le Plan divin sans qu'il vous tourmente sans cesse, et… c'est encore une miséricorde du Ciel !

685 "Pour les sujets des capétiens directs et des Valois, Charlemagne a *d'abord* été roy de France. En 1369, Charles V accordait les mêmes privilèges aux habitants d'Aix la Chapelle [situé pourtant dans le Saint-Empire romain germanique], qu'à ses sujets. En 1469, Louis XI proclamait obligatoire et chômée la fête de «Monseigneur saint Charlemagne», déclaré «notre prédécesseur roy de France»" (Dallais, p. 307, note 18). Un vieil auteur français, Arroi, auteur d'un livre composé à l'occasion du traité de Louis XIII avec la Suédois et les Protestants d'Allemagne, tiendra le même raisonnement : "Puis donc Louis XIII a succédé à Charlemagne et aux autres roys ses prédécesseurs en droite ligne masculine, il a la même autorité et le même droit que lui. Or, l'autorité de Charlemagne s'étendait sur l'Allemagne, sur l'Italie ["entière, à prendre depuis Ausbourg jusqu'à la Calabre inférieure", précisait un autre vieil auteur], sur l'Espagne, etc. Celle de Louis XIII doit donc s'étendre jusque-là" (Dessailly, p. 175, note 1). Cet *etc.* est sans doute délicieux... mais il recouvre une réalité politique des plus avérées : un autre vieil auteur fera consister cet "etc." en "la Hongrie, la Pologne, la Prussie, la Livonie, la Lithuanie, la Moscovie, la Sclavonie, la Volodie, l'Alberussie, la Valachie" *(ibid.,* p. 173), c'est-à-dire que pour ces auteurs savants du "vieux-vieux temps" (H. Pourrat), qui avaient l'art de plonger dans les racines politiques réelles bien autrement que les minables et décervelés historiens modernes, l'empire des roys de France s'exerçait de par Dieu légitimement sur toute l'Europe... de l'Atlantique à l'Oural, pour s'exprimer en moderne !!! Nous avons vu plus haut que nos ancêtres étaient bien moins fous que les amnésiques sans-culottes de nos jours qui ne se rappellent pas que toutes ces contrées furent assainies, et religieusement et politiquement, par Charlemagne (on pourrait appliquer aux sans-culottes le mot dont usa ce bon La Bruyère à propos des méchants enfants "drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé et qui battent leur nourrice"...). S'il ne fut pas le direct fondateur de ces nations, c'est lui qui en permit la naissance et en protégea l'éclosion. Pour toutes ces raisons, bien que la France fut *politiquement* réduite en royaume après le partage de Verdun entre les petits-fils de Charlemagne, elle est toujours *métapolitiquement* en droit un Empire, CELUI QUI FONDE L'EUROPE : "Les juristes poseront cette maxime fondamentale de notre histoire, que le roy de France est, suivant leur expression, EMPEREUR DANS SON ROYAUME" *(La France Chrétienne,* p. 119).

686 *Orat. Urban. II in concil. Clarom. Habit. De expeditione Hierosol.,* P.L., t. 151, col. 565-582 & Balder. Dol. *Hist. Hieros.,* P.L., t. 166, col. 1066-1069. Donc, le pape disait bien que Charlemagne appartient d'une manière naturelle aux Germains certes, par la race, mais quant aux Français, il leur dit que Charlemagne leur appartient *simplement,* c'est-à-dire non pas seulement racialement ou par héritage de famille, mais dans ce qu'il fut de par toute sa personne, ce qui inclut évidemment sa fonction politique de droit divin direct.

empire lotharingien [en séparé de la France], le plus souvent uni à l'Allemagne de l'Est. Qu'il s'appelât le fastueux duché de Bourgogne du XVe siècle, ou les terres revendiquées par Charles Quint au XVIe siècle ; qu'il mît en opposition Louis XIV et l'Autriche à travers les Pays-Bas, l'Alsace, la France-Comté, c'était toujours le même débat qui n'était pas seulement un débat d'ordre territorial (la conquête de nos frontières naturelles, comme on l'a dit [si faussement, par idéologie nationaliste]), *mais qui tenait à la [légitime] conviction des Capétiens d'avoir succédé à Clovis et à Charlemagne, et à leur désir de ne pas laisser au Saint-Empire le magistère de l'Europe,* ni la gestion d'un territoire démesuré. (...) À cause de ses frontières si longtemps précaires au nord et à l'est, à cause du «découvert» de sa capitale, la France [occidentale, capétienne] fut contrainte pendant des siècles à une lutte véritablement *vitale* qu'on ne peut bien juger qu'avec le secours de la géographie, mais surtout de l'Histoire [en effet, la France occidentale privée de sa partie orientale, devenue Allemagne, qui avait pour mission d'être le rempart à l'Est de la Grande-France, est fragilisée par tout ce côté : imaginez-vous un soldat allant au combat avec une armure protégeant uniquement son côté gauche, et vous aurez compris]. L'empêchement que la France opposait à la constitution d'un gigantesque empire [germanique] coïncidait d'ailleurs avec le maintien d'un équilibre européen. Elle transmuait l'idée carolingienne de chrétienté en recherche d'un équilibre des forces. Nos roys n'entreprirent jamais de guerres d'avide conquête : ils revendiquèrent pour la France l'héritage d'un grand passé [c'est-à-dire, plus précisément : celui du Plan divin !] et ménagèrent à la sauvegarde de leur patrie un rempart de protection naturel"[687].

Calmette va même jusqu'à prophétiser fort intelligemment que "si un axe nouveau doit être donné à l'Histoire, *c'est obligatoirement dans cette région qu'il sera tracé*"[688]. Éh… mais, mais ! n'est-ce pas en pleine Austrasie qu'est située... Maastricht ?! Une fois de plus, ce sont les fils des ténèbres (toujours plus habiles que les fils de la Lumière, cela va de soi), qui ont compris la leçon géopolitique divine... En tous cas, pour conclure sur ce point germanique, la *Francia orientalis*[689] déjà à peu près telle à la mort de Clovis (car même à cette époque elle était beaucoup plus *gauloise,* en tous cas moins *germanique* au sens prussien, nationaliste et anti-français du terme, que la légende voltairienne, janséniste puis romantique voulut le faire accroire...[690]), n'existe pas en tant que Nation avant le… *Xe siècle.*

Quant à l'Espagne, n'en parlons surtout pas, en terme de Nation, avant le… *XIe siècle !*[691] Car *LES EspagneS* sont plutôt basanées avant cette date, qui d'ailleurs

---

687 *Le Roy,* pp. 180-181.

688 Calmette, p. 10.

689 "Si l'expression d'Allemagne n'apparaît pas encore, si l'expression *Francia orientalis* en tient lieu, liant ce qui sera l'Allemagne à ce qui sera la France de l'Est, il est rendu par là bien sensible à quel point tout ce qui à cette heure [de Charlemagne] se prépare de grand est l'oeuvre de la race et de la nation FRANQUES" (Calmette, p. 113). Comme c'est bien dit !

690 Rappelons-nous l'historien Markale qui voyait les gaulois répandus dans toute l'orbe européenne. Rohrbacher note que, au XIe siècle, "le royaume germanique [était] désigné alors bien souvent sous le nom des Gaules, et comprenait une partie considérable de la Gaule proprement dite" (t. XIV, p. 159) ; plus loin, il précise, à l'occasion d'une lettre du pape Grégoire VII, que lorsqu'il écrit au roy de France, "il ne parle ni des Gaulois ni des Gaules, mais de Francs et de France. *Le nom de Gaules et de Gaulois était alors commun à tout l'empire germanique.* Ainsi, des chroniques du temps disent qu'en 1077, Grégoire se mit en route pour Augsbourg, dans les Gaules" (p. 219).

691 Encore qu'il faille faire une mention plus qu'honorable du VIe siècle (très-exactement entre l'an 589, date de la conversion nationale wisigothique avec le roy Reccarède, frère de saint Herménégilde, et l'an 711, date de l'invasion musulmane), le siècle de l'illustre Isidore de Séville, si glorieux pour l'Espagne qui fut alors unie sous une royauté wisigothique convertie au catholicisme, grâce au sacrifice *franque* de la petite-fille de sainte Clotilde, rappelons-nous ; mais d'une part, cette royauté n'était que purement élective (nous sommes donc à un degré en-dessous de la royauté française), d'autre part cet état idéal dura à peine un bon siècle et ce fut l'écroulement politiquement *définitif* sous les forces musulmanes et le morcellement en petits royaumes : on ne saurait voir en effet, politiquement parlant, aucune solution de continuité entre ce premier royaume *simplement catholique,*

n'apporte de nouveau qu'une *Reconquista* avant tout religieuse. La reconquête politique découlera, notons-le bien, de cette *Reconquista* religieuse (mais oui ! encore une fois, l'Histoire qui est maîtresse de Vérité, nous enseigne qu'en Politique, c'est Religion *d'abord !)* et suivra vraiment tardivement puisque l'unification nationale espagnole véritable ne sera un fait concret qu'au... *XVIe siècle,* le mariage de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille (1469) ne l'ayant qu'initiée au XVe.

… Encore convient-il d'estimer le rôle primordial des marches *franques* d'Espagne dans le succès de la *Reconquista !* Constituées au VIIIe siècle par Charlemagne sur le versant espagnol des Pyrénées pour tenir les Maures à distance et respect, elles formèrent en effet la première cohésion territoriale espagnole véritable, à tel point que certains esprits du temps n'entrevoyaient la libération des Espagnes que comme... *une simple annexion à l'Empire franc*[692] *!* "Le fameux Théodulfe, Espagnol d'origine, rêve d'une reconquête complète de l'Espagne par les chrétiens dès le IXe siècle [pour l'époque, rappelons-nous que les chrétiens voulaient dire les Francs, synonymie fort significative que nous avons déjà vu...]. Un chorévêque [évêque de campagne, qui avaient tous les pouvoirs d'ordre de l'évêque mais qui ne géraient qu'un gros bourg] de Sens écrit en ces temps et imagine Dieu Lui-même, chargeant Charles le Chauve [823-877] de lutter contre les Sarrazins d'Espagne : «Le Seigneur a dit à Charles : Je t'accorde de libérer à nouveau, sous la conduite de saint Martin, les Espagnes du joug des Infidèles ; et pour l'honneur de mon Nom, *tu les uniras à ton royaume [!],* dans cette liberté qui appartient à mes fidèles»"[693]. Et il ne faudrait surtout pas voir dans ce "rêve", l'imagination débridée d'un clerc original et chauvin ayant trop jeûné ou au contraire trop bu : bien au contraire, il ne fait que manifester là ce que tout le monde sait fort bien, à savoir la "mission divine" impartie de par

---

telle la nation arménienne du Ve siècle, et ce qui surgit *de Très-Chrétien* à partir et grâce aux Marches forgées par Charlemagne, tous les autres petits royaumes hispaniques ayant du reste périclité sans retour sous le cimeterre musulman.

692 "L'expédition d'Espagne présente à peu près les mêmes caractères que les guerres de Saxe : attiré là en 778 par les divisions des princes musulmans, Charlemagne s'était généreusement proposé de délivrer l'Église du joug des Sarrasins, et il forma, des pays conquis au nord de ce fleuve, de Pampelune à Barcelone, la marche d'Espagne, qui fut comme l'amorce des futurs royaumes ibériques chrétiens. Par là, Charlemagne est un des fondateurs de l'Espagne nouvelle" *(La France Chrétienne,* p. 79). Surtout si l'on précise que la seule Marche d'Espagne, politiquement dépendante du marquisat ultramontain franque de Septimanie jusque sous Louis le Débonnaire, ne connut JAMAIS, de tous les petits royaumes espagnols, la domination sarrazine ! Les Français d'ailleurs, aidèrent énormément à la libération des Espagnes : "Le roi Alfonse d'Aragon et de Castille, dans un moment de concorde entre les Castillans et les Arragonais, pressait les Sarrasins de son côté et s'avançait vers Sarragosse. *Les Français venaient en grand nombre à son aide. Rotrou, comte du Perche, enleva aux Sarrasins, en 1114, la ville de Tudéla,* et Alfonse la lui donna en propriété, ne se réservant que les droits de souverain. L'an 1118, les chrétiens livrèrent une grande bataille près de Sarragosse. (…) Le roi Alfonse fit sa capitale de Sarragosse, et la donna, sous la réserve de certains droits, *à Gaston, vicomte de Béarn, qui avait contribué puissamment à cette conquête*" (Rohrbacher, t. XV, p. 36). Plus avant, notre historien notait que le comte et l'évêque de Barcelone, en 1108, "résolurent d'implorer le secours du roy de France, Louis le Gros. L'évêque fut chargé de l'ambassade. Le comte Raymond de Barcelone, *aidé des Français,* remporta plusieurs victoires sur les infidèles dans les années 1111 et 1112" (p. 35). Plus avant encore, l'on voit, toujours dans le même sens, "Borel, comte de Barcelone et de la Marche d'Espagne, inquiété par les Sarrasins, demander du secours à Louis V [roy carolingien] et ensuite à Hugues Capet, auquel il offrit sa fidélité. Hugues lui répondit, par la plume de Gerbert que, s'il voulait sincèrement garder la fidélité tant de fois offerte, il viendrait à son secours le printemps suivant, attendu que, par la miséricorde de Dieu, le royaume des Francs était fort tranquille" (Rohrbacher, t. XIII, p. 215). Mieux, même ! Dans l'épisode suivant, on va se rendre compte que ce sont *les Français* qui furent le fer de lance de la *Reconquista !* "Dix mille familles de chrétiens mozarabes, sachant qu'un prince chrétien [le roy Alphonse] était au pied des Alpuxaras, descendirent des montagnes et vinrent se ranger sous les drapeaux du roy d'Aragon. Ils lui apprirent qu'ils s'étaient maintenus, de générations en générations, dans ces montagnes, depuis la conquête de l'Espagne par les Musulmans, c'est-à-dire pendant trois siècles. Les seigneurs français qui avaient accompagné Alphonse dans cette brillante expédition, l'abandonnèrent à son retour, mécontents de ce qu'il ne leur faisait point partager les honneurs et les récompenses qu'il accordait à ses propres sujet. *Leur départ ayant inspiré une nouvelle audace aux Maures,* ils revinrent, avec des forces imposantes, pour attaquer le roy d'Aragon. Ce prince se hâta de rappeler les Français, et s'engagea par serment à leur donner des terres et des dignités dans ses propres domaines. Revenus aussitôt, *ils contribuèrent puissamment à la victoire décisive qu'Alphonse remporta,* en 1126, sur les Musulmans, qui avaient déjà enveloppé son armée dans les montagnes du royaume de Valence" (Rohrbacher, t. XV, p. 263) ! Étonnez-vous après cela que les Marches carolingiennes d'Espagne, devenues le comté de Barcelone "aient été longtemps du domaine des roys de France" *(ibid.,* p. 307) !

693 *Le secret, etc.,* p. 178.

Dieu à la France, cette haute mission *de SAUVER sociopolitiquement les peuples.* Car, dans la dernière phrase de la vision, notez bien cette émouvante LIBERTÉ promise par Dieu aux fidèles ! Et comprenez bien qu'il s'agit d'une liberté *politique,* celle que donne la France Très-Chrétienne, il ne s'agit pas de celle spirituelle départie par l'Église. Et si "fidèles" veut dire "Francs", "Francs" signifie tous les peuples convertis de l'Occident civilisés, c'est-à-dire Très-Christianisés, sous l'autorité plus sacerdotale que politique de Charlemagne. D'autre part, notre visionnaire affirme bien que la liberté politique "appartient aux fidèles [de Dieu]", elle découle de la Religion catholique... et non l'inverse (c'est pourquoi, aux temps bénis de Charlemagne, le mot fidèle voulait dire qu'on l'était *à la fois* de Charles et de l'Église...) !

Donc, l'Espagne moderne, dans sa libération du Maure et sa subséquente fondation nationale, doit énormément à la France. D'ailleurs, il n'est pas faux de dire que le royaume d'Aragon qui n'était que comté de Barcelone, et qui deviendra l'un des deux principaux royaumes à fonder la nation hispanique moderne, était, à son origine, *… franque :* "À de nombreuses et belles qualités, Pierre [d'Aragon] joignait le désir d'élever son royaume au plus haut degré de splendeur et de magnificence. Ses aïeux, *vassaux des roys francs dans la Marche d'Espagne* conquise par Charlemagne sur les Sarrasins, entre l'Ebre et les Pyrénées, ne portaient autrefois que le titre de comtes de Barcelone ; plus tard, ils avaient pris le titre de rois d'Aragon, et le nom des roys de France, qui figurait dans leurs actes en signe de suzeraineté, en avait disparu depuis un quart de siècle [!]. D'après cet état de choses, les rois d'Aragon n'étaient pas couronnés, ils étaient seulement armés chevaliers à l'âge de vingt ans ; et ce n'était qu'après l'accomplissement de cette formalité, ou quand ils étaient mariés, qu'ils pouvaient jouir des honneurs royaux"[694]. Et c'est pourquoi l'on verra Pierre d'Aragon demander tout naturellement au pape le titre de roy (... mais, tout-de-même, avec bien de l'ingratitude pour les français !), car en ces temps-là anté-scolastiques, on ne savait pas encore ce que c'était que les sociétés *en soi,* ni non plus de s'autoproclamer roy ou de se sacrer *soi-même,* de *choisir* son pay, on n'avait pas encore lu le *de Regno* de saint Thomas…!!! En vérité, pour conclure d'un mot, l'exemple espagnol est singulièrement démonstratif de l'impossibilité absolue pour un peuple, de fonder *soi-même* une Nation, sans la grâce Très-Chrétienne !

Mais passons à présent au Portugal. Cette Nation est fondée au *XI^e^ siècle* comme comté par un certain Henri de... Bourgogne[695]. Le Portugal deviendra, au XII^e^ siècle, suite à la grande victoire du comte Alphonse-Henriquez sur cinq rois maures en 1139 et à son élévation à la royauté sur le champ de bataille même, une sorte de "royauté" vassalisée au Pape et au roy de Castille, ne trouvant difficilement son indépendance véritable par rapport à l'Espagne qu'*au XVI^e^ siècle*... d'ailleurs, là encore, grâce aux français. Le tableau portugais, très-ressemblant à celui d'Espagne, est fort impressionnant si on le compare à l'*immédiate* fondation de la Nation France dès Clovis…

La Russie ? Éh bien, on n'y voit, pendant de longs et bien obscurs siècles, que vagues nomades, parfois puissantes, lavant et délavant ce gigantesque pays dans un roulis-tangage incohérent qui donne un vertige abyssal, comme paraissant devoir être éternels ; ceci, jusqu'au IX^e^ siècle finissant, période où l'on aperçoit, en zoomant fort sur la carte, l'embryon d'une dynastie et d'un véritable État, avec Kiev comme

694 Rohrbacher, t. XVII, p. 43.

695 La Bourgogne, à cette époque, était apanage royal français ; et rappelons-nous bien que le fondateur de la première dynastie des ducs de Bourgogne est Drogon, fils de Pépin d'Héristal, frère à la fois des fondateurs carolingien et capétien !

capitale. Cependant il faut vite déchanter car, tel en Espagne, tout croule misérablement après 1125, mort de Vladimir II Monomaque, et c'est l'invasion des Mongols. Ce n'est qu'au... *XIVe siècle* qu'un sentiment national prend vraiment corps, appuyé, là encore comme dans les Espagnes, sur la conscience d'appartenance religieuse commune[696]. Finalement, sans que l'initiative en revienne principalement aux russes, mais plutôt à l'écroulement des puissances politiques voisines voire intérieures, l'État russe se constitue par la force des choses au lointain... *XVe siècle.* Et encore bien faut-il attendre un siècle supplémentaire pour qu'Ivan IV le Terrible (1530-1584) se décide enfin à prendre le titre de czar ou césar et devienne ainsi le premier monarque réel de la Russie en tant que Nation, ses pères ne s'étant autorisés à porter que le titre de grands-princes ! Lisez bien, ô lecteur : *au XVIe siècle !*

Et quoi encore ? La Pologne ? C'est, hors la France, il est vrai, la seule Nation d'Europe à pouvoir présenter à partir du IXe siècle un embryon d'État Très-Chrétien ou plutôt de Duché qui, vaille que vaille, en passant par l'érection en Nation *au… XIVe siècle,* durera jusqu'en 1772 (premier partage de la Pologne, très-chrétiennement fort scandaleux, que le pape condamnera énergiquement... sans que les "puissances" se soucient le moins du monde de cette condamnation). Mais il faut noter l'immense différence. Alors que la France ne subira jamais d'occupation complète ou de démembrement territorial ni non plus de coupure dynastique (le miracle "Jeanne d'Arc", inconnu des autres Nations *dans l'Absolu,* surgira précisément pour l'empêcher parce que, justement, Dieu est *l'Auteur* de la France comme on le dit d'un père pour son enfant), alors qu'elle est déjà une Nation *dès Clovis,* on sait assez les terribles remous politiques qui renversèrent de fond en comble la pauvre Pologne : son histoire est un long martyr, au point que ce fut une tradition "nationale" dont s'illuminèrent certains polonais, au XIXe siècle, avec Adam Mickiewicz...

L'Autriche alors, cette belle *östereich* avec son joyeux Tyrol, véritable "France de l'Est" qui donnera la dernière reine à la France… de l'Ouest (et quelle belle, admirable et grande âme de reine Très-Chrétienne, cette Marie-Antoinette !) ?, qui assumera tant bien que mal, avec son frère jumeau la Hongrie, la terrible tâche, trop lourde certes pour son génie bien sûr Très-Chrétien mais à prédominance allemand, de remplacer au XIXe siècle sa mission divine dans l'Europe, parce que la France était défaillante depuis la Révolution ?, cette Autriche-Hongrie dont les derniers rejetons royaux remplirent un rôle si chrétien, si glorieux durant la première guerre mondiale[697] ? Elle naît, là encore comme l'Allemagne et l'Espagne, on l'a déjà dit, de par l'oeuvre de Charlemagne qui avait constitué dans cette région, l'*ostmark*, les marches de l'Est en bordure de son immense Empire ; certains auteurs ont même pensé que les Habsbourg descendaient saliquement de Clotaire 1er, roy de France[698]. Mais l'Autriche ne voit le jour, en tant que Nation, que par paliers très-lentement pro-

---

696 … Zut alors ! Encore un coup, nous revoilà avec l'embêtant "Religion *d'abord !*" pour fonder la… Politique ! Un peu comme en Espagne donc, c'est la *Religion* du Christ (certes, celle schismatique orthodoxe), qui est le premier élément fondateur *politique* en Russie... Chose à retenir, qui rejoint le fait qu'en France, c'est la Foi qui a permis le contrat de fidélité, principal fondement de l'Ordre Très-Chrétien... Nous sommes évidemment très loin de la formule maurrassienne "Politique d'abord !", qui trouve moult fois dans l'Histoire des Nations un démenti cinglant, sans cesse répété... et, remarquez-le bien, un démenti *dans l'ordre des moyens* que Maurras s'entêtait orgueilleusement à prétendre exclure agnostiquement du droit divin…

697 Voir la lumineuse plaquette de Pierre Virion *L'Europe, après sa dernière chance, son destin – 1917.* Lire également le très-édifiant *Charles de Habsbourg, le dernier empereur 1886-1922,* Michel Dugast-Rouillé.

698 "Une étude serait à faire en Autriche et en Italie quant aux origines des Maisons de Habsbourg et de Savoie. Précisons, sans prendre parti, que selon Stabius, Taque Manlius, Synthemius, Trithème, Lazius, Piespodius et Chiflet, la Maison de Habsbourg descendrait saliquement de Clotaire 1er roy de France, ainsi que Chasot de Nantigny le mentionne avec d'autres systèmes dans le t. IV de son ouvrage, p. 229" *(Ascendances, etc.,* p. 54).

gressifs, un peu comme la Russie ou la Pologne (rien à voir avec le miracle français de 496 !) : du duché (XII^e siècle) au grand-duché (XV^e siècle) pour enfin aboutir à l'affirmation de l'indivisibilité des États Autrichiens, *au... XVIII^e siècle* seulement *(Pragmatique sanction* de 1713) !!!

L'Angleterre, quant à elle, ne mérite pas plus le label de qualité "Nation" avant le... *XI^e* voire le *XII^e siècle :* en-deça, on ne voit que renversements de dynasties, entraînant parfois un remaniement de fond en comble des moeurs sociopolitiques anglaises, entre Celtes, Anglo-saxons, Scandinaves ou Danois, puis Normands, même après que les sept royaumes d'Angleterre ou heptarchie furent fondus en un seul, au IX^e siècle, en 829 très-exactement, sous le roi Egbert, unité qui ne put se maintenir. Et dès que la dynastie Plantagenêt arrive à se mettre sur pied avec le fameux Henri II (1154-1189) qui se tachera indélébilement du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, réalisant une certaine unité politique, c'est quasi aussitôt pour se faire mettre en tutelle par ses barons au moyen de la Grande-Charte, en 1215, après la victoire capétienne sur ses *antichrétiennes* prétentions continentales ; soumission du pouvoir royal aux aristocrates, si préjudiciable, si scandaleuse, sur le plan de la dignité sociale de l'homme, si inférieure à la chose Très-Chrétienne vécue en France *pendant treize siècles,* et qui ne sera jamais abolie, bien au contraire puisqu'elle est le "fondement du futur régime représentatif britannique"[699]. Quant aux changements dynastiques (qui, avant l'an mil, sont en même temps d'ordre ethnique et sociopolitique !), on en compte en Angleterre... neuf : "Neuf changements de dynasties des anciens rois saxons aux Hanovre"[700] ! Par exemple, en 1399, déposition du Plantagenêt, naissance de la Maison de Lancastre qui reprendra la lutte contre la France. Tout cela est infiniment dérisoire sur le plan métapolitique. Il n'en reste pas moins que l'Angleterre tient une place à part dans le concert des Nations, un peu le rôle que tiennent les arabes par rapport aux juifs dans le monde sémite ("sa tente est placée *en face* de celle d'Israël, son frère" [= la France]), sorte d'écharde dans la chair du "saint Royaume". Elle n'aura d'ailleurs que trop tendance à faire "bande à part", avec des conséquences fort néfastes pour l'Ordre Très-Chrétien : le *leadership* du monde n'est en effet pas anglais encore moins américain, ces Angles dégénérés et illuminés, mais français[701].

---

699 Mourre, p. 37, à l'art. "Angleterre".

700 *L'Ancien régime,* Fr. Bluche, pp. 31-32.

701 D'où la grièvе faute du roy Louis XVI d'aider à l'indépendance américaine, en vue d'affaiblir l'Angleterre (ce qui occupa toute la première et courte partie de son règne, avant la catastrophe). C'était une vue politique à très-court terme qui allait directement contre la vocation divine de la France, de la même cuvée mortifère que celle d'un Richelieu s'alliant aux protestants d'Allemagne pour affaiblir la Maison autrichienne... Oserons-nous dire ce que devaient être les Amériques dans le Plan divin, au risque d'en révulser quelques-uns ? *Mais tout simplement, autant de COLONIES harmonieusement et Très-Chrétiennement réparties entre toutes les Nations, la première d'entre elle ayant évidemment la première et principale part* (ce qui aurait d'ailleurs évité le génocide des indiens d'Amérique, nos amis les plus fidèles qui, nous français, présents, n'auraient jamais été anéantis) ! Au grand jamais, les peuples américains qui se mènent par les bas sentiments de l'homme (dont la suprématie de l'économie dans la Politique n'est qu'un aspect), ne devait être un État indépendant, sous peine de voir... ce qu'on voit de nos jours : une puissance politique acéphale dirigée par l'argent-roi (et bien entendu, par la franc-maçonnerie et le contre-Règne du Christ), critère universel placé au-dessus de toutes les valeurs morales, et soumettant la planète entière à la ploutocratie érigée au rang de meilleur gouvernement. Car de plus, la fondation américaine est extraordinairement marqué par l'illuminisme : on ne compte pas les villes fondées par des millénaristes hétérodoxes, genre Mormons, *se donnant très-vite la vocation sociopolitique de convertir le monde entier au "Millenium américain"* ! Talleyrand s'expatria aux Amériques lorsqu'il fut exilé de la France directoriale, et il comprit immédiatement cet esprit mercantile inné des américains indépendants : moralement aussi dégénéré et taré qu'eux, il tâcha d'en appliquer les perverses formules à la France, dès qu'hélas cet être politiquement malfaisant put y revenir. "Les Américains se demanderont jusqu'à la Fin des Temps qui ils sont. L'Amérique est marquée par une naissance pour ainsi dire «illégale» (sécession, révolution), elle doit chercher sa raison d'être non pas dans le passé, mais dans l'avenir. La Constitution lui promet bonheur et réussite, et c'est ce qu'elle exige d'un nouveau président, d'un nouveau Congrès, des millions de comités qui se réunissent afin de mener à bien la grande expérience que le pays ne cesse d'être. (...) Les États-Unis ne sont jamais *terminées* (...), cherchant son axe, son identité, pour de bonnes raisons introuvables" (Thomas Molnar, dans *Monde & Vie* n° 617, juin 1997, p. 24). Évidemment, les USA ne peuvent "jamais être terminés", attendu qu'un "État millénariste" ne peut l'être que par la

Pour ce qui est de l'Italie, il n'en faut parler en terme de "Nation" que par antiphrase, comme pour les États-Unis d'Amérique. Elle n'est ni ne sera *jamais* une Nation dans le Plan divin, et ne l'est pas plus par le *forcing* maçonnique du siècle dernier fomenté par les Garibaldi, les Mazzini, les Cavour et tous leurs maudits... charbonniers *(carbonari).* Ce n'est pas l'effet du hasard si, *du VI^e^ au XIX^e^ siècle,* l'Italie fut toujours une partition entre Nord et Sud. On peut d'ailleurs remarquer qu'aucun gouvernement politique moderne ne tient moins bien en Europe que celui italien, sans cesse en proie à l'anarchie, à la corruption mafieuse et au scandale, *et c'est parce qu'on ne lutte pas contre Dieu,* l'unité italienne en tant que Nation n'ayant *aucune* assise dans le Plan divin sinon sous la directe et double autorité du pape et du roy de France. Sa seule destinée est en effet d'offrir une terre ou plus exactement un trône temporel à la papauté, sous égide unitaire franque[702] (Pépin, Charlemagne) puis française[703], et même... sans-culotte (Napoléon, on l'a vu, a bien su ambitionner, en 1797, de revenir à ce Réel politique qui ne dépend pas de l'homme mais de Dieu !).

Là encore, comme pour la réalité de la Grande-France déjà perceptible par le fait de la présence des Gaulois disséminés dans toute l'aire européenne, *l'unité italienne sous contrôle franc* est une réalité politique qui plonge ses racines fort loin dans l'Histoire. Déjà, les Gaulois avaient conquis le Nord de l'Italie "sous le nom d'Ombriens (hommes forts) au sud du Pô, à l'Ouest de la mer Adriatique, sur les frontières orientales de l'Étrurie ; vers 587 [av. J.-C.], ils prirent en grand nombre cette route de l'Italie *qui ne leur avait jamais été fermée et que leurs descendants connaîtront à leur tour.* Ils s'emparèrent du pays compris entre la Méditerranée et l'Adriatique et occupèrent les deux rives du Pô. La terre conquise prit leur nom, Gaule Cisalpine"[704]. Et lorsque les Lombards qui avaient conquis ces territoires s'écroulèrent au VIII^e^ siècle, le Nord de l'Italie renouera avec sa destinée franque sous Charlemagne, c'est-à-dire avec sa vocation géopolitique divine d'être une... *Francia cisalpinae,* à l'instar de la *Francia orientalis !* Car ainsi, et ainsi seulement, la France *touchait* Rome, LE CORPS *TOUCHAIT* À L'ÂME, comme il le fallait absolument dans le Plan divin, ainsi qu'on la vu plus haut, pour le bon équilibre de la civilisation

---

conquête du monde entier… En vérité, les USA, pseudo-nations unies, sont une véritable contrefaçon luciférienne de l'élection divine de la France, Nation Unie (au singulier), qui, par l'Ordre naturel et la dignité véritable de l'homme, devait préparer l'humanité tout entière à l'Avènement du *vrai* Règne glorieux du Christ. Alors, pour en revenir à Louis XVI, en vérité, quelle faute énorme devant Dieu et les hommes d'aider à la constitution de cet anti-peuple élu, quand on est soi-même avec son royaume le peuple élu, "la tribu de Juda de l'ère nouvelle" !!! Les fondateurs francs-maçons de l'Amérique étaient certes plus clairvoyants que Louis XVI, sur l'antinomie de leur but avec celui de la France Très-Chrétienne : "En 1783, les Canadiens espéraient que la France soit récompensée de l'aide qu'elle avait apportée aux Américains dans leur guerre d'Indépendance par la récupération du Canada. Ils ignoraient alors que Washington avait posé comme condition préalable à l'acceptation de l'aide militaire de la France que celle-ci renonce à reconstituer son empire colonial en Amérique" (*Communicantes,* n° 66, p. 29)…!

[702] En ce temps carolingien où le Plan divin fut le mieux compris des hommes et réalisé, ce fut chose faite au moins nominalement : l'an 781, le jeune fils de Charlemagne, Carloman, fut baptisé par le pape qui changea son nom en Pépin, et le pape lui donna l'onction royale comme "roi d'Italie", quand son jeune frère, Louis, fut sacré roi d'Aquitaine. *Et il y eut toujours un roi d'Italie dans l'ère carolingienne,* même au temps de la dégénérescence de cette branche dynastique, c'est-à-dire sous les arrière-petits-fils de Charlemagne, par exemple avec le purement nominal et lotharigien "Empereur" Louis II, qui n'en garda pas moins lui aussi le titre de "roi d'Italie"…

[703] Si l'on en croit Jean Lombard Coeur de Roy, dans *La montée parallèle du capitalisme et du marxisme,* le roy de France Henri III en avait conçu secrètement le projet, d'accord avec le Pape, mais il fut assassiné par Jacques Clément, moine illuminé, précisément pour l'empêcher de mettre ce projet à exécution...

[704] Canet, pp. 15-16. "Jusqu'à la fin de la république romaine, le nom d'*Italie* (qui venait de celui des *Itali,* petite peuplade qui vivait dans le Sud de la Calabre), n'était appliqué *qu'au sud et au centre de la péninsule.* Plus au Nord, au-delà du petit fleuve Macra (aujourd'hui Magra) et du Rubicon, s'étendaient la Ligurie et la plaine du Pô, qui formaient ensemble ce qu'on appelait *la Gaule Cisalpine.* C'est en 42 av. J.-C. que la Gaule Cisalpine, conquise par les Romains depuis le début du II^e^ siècle av. J.-C., fut officiellement réunie à l'Italie [pour une unité romaine artificielle de cinq siècles]" (Mourre, p. 459, à l'art. Italie"). Quant au Piémont actuel, il s'appelait... *la Gaule Transpadane,* tout simplement !

Très-Chrétienne[705]. Quant au Sud de l'Italie, séparé du Nord par les États pontificaux, il resta très longtemps une possession byzantine politiquement complètement anachronique ; îlot bizarre, apparemment sans destinée, comme quelque chose qui serait demeuré étrangement seul, quasi mort alors que tout vit, coincé entre des éléments européens ayant tous trouvé place et vocation dans le nouvel ordre Très-Chrétien européen fondé par Clovis et réalisé par Charlemagne (curieusement, c'est dans cette terre comme restée en retrait du Temps des Nations, que le calabrais Joachim de Flore développera au XIIe siècle son millénarisme si singulier[706]...). Serait-ce parce que, dans le Plan divin, sa seule destinée était de devenir une extension extrême, le parvis des États pontificaux ? Seulement lorsque l'Italie du Nord se serait elle-même jointe au pape ?... On voit mal en effet l'Italie du Nord et du Centre être appelées par la Providence divine à former une unité politique sous égide franque autour du pape, sans que l'Italie du Sud n'en fasse partie…![707]

Et que le lecteur ne s'étonne pas de nous voir faire du pape le souverain politique *naturel* de l'Italie, qu'il laisse plutôt ce genre de réflexe idiot à l'*homo modernus,* cette espèce d'animal bizarroïd qui a fait "table rase du passé". Quant à nous, ne voulant pas ressembler à cet homme dont parle saint Paul, qui se regarde dans un miroir puis, après, oublie son image et ne sait plus comment il est fait, penchons-nous plutôt sur les leçons de l'Histoire : après la chute de la Rome politique et même avant, les papes avaient de plus en plus assumés, à partir de la ville de Rome, la même protection et gestion pratiques des peuples italiens que les évêques gallo-romains pour les peuples de la Gaule, au Ve siècle. L'épisode le plus éclatant en fut bien sûr le refoulement miraculeux d'Attila par le pape Léon 1er, l'an 452, mais les papes ne cessèrent pas, depuis lors, leurs bons services aux italiens reconnaissants… qui leur rendèrent affection pour affection (ce ne fut que dans la période moderne où les papes commencèrent d'éprouver d'être payés d'ingratitude par les italiens, surtout, remarquons-le, par ceux soûlés de républicanisme antique et d'humanisme renaissant). Les papes étaient donc vraiment *les souverains naturels* de l'Italie. L'excellent Rohrbacher a une page éloquente sur ce point : "… Le duc lombard de Bénévent, nommé Gisulfe, vint avec toute son armée ravager la Campanie sans que personne pût lui résister, pillant, brûlant et enlevant beaucoup de captifs. Alors le pape Jean VI [701-705] envoya des évêques avec de grandes sommes tirées des trésors de l'Église romaine, racheta tous les captifs et fit retirer Gisulfe avec ses troupes. *Voilà par quelles circonstances et par quels actes les pontifes romains sont devenus peu à peu les souverains temporels de Rome et d'une portion de l'Italie.* Les pauvres peuples, ne voyant d'amour et de protection qu'en eux, se sont donnés à eux par affection et par reconnaissance. La chose est assez naturelle pour que bien des auteurs modernes ne n'aient pas

---

705 Rappelons la parole du pape saint Pélage II, prononcée quasi aux assises de la France Très-Chrétienne : "Ce n'est pas en vain, ce n'est pas sans une admirable disposition que la Providence a placé la catholique France aux portes de l'Italie, et non loin de Rome : c'est un rempart qu'elle ménageait à toutes deux" *(supra).* Ne soyons donc point surpris de voir les papes persécutés se réfugier *tous et à chaque fois* en France, comme on l'a vu plus haut…

706 "Joachim, futur visionnaire, vint au monde vers l'an 1133, dans un double paysage singulier, étrange au regard de la chair dans son aspect terrestre, comme au regard de l'âme dans ses horizons spirituels [et donc, étrange aussi, on vient de le voir, dans son aspect géopolitique !]" *(L'Évangile éternel,* présenté par Emmanuel Aegerter, p. 13).

707 Charlemagne, ce prodige de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, l'avait, et comment s'en étonner, parfaitement compris. Outre la donation de Pépin son père, que le pape lui demandait de réitérer l'an 774, et qui consistait principalement dans les vingt-deux villes lombardes formant l'assise de ce qui deviendra les États Pontificaux, Charlemagne donna EN PLUS à l'Église romaine "l'île de Corse, Parme et Mantoue, tout l'exarchat de Ravenne, les provinces de Venise et d'Istrie, avec les duchés de Spolète et de Bénévent" (Rohrbacher, t. XI, p. 160)…!

vue"[708]. La *Nation* Italie ? En vérité, elle n'existe *maçonniquement* qu'au XIXe siècle…

Nous n'irons pas plus loin dans notre examen sommaire de la genèse historique des nations européennes, c'est inutile, les autres nations d'Europe ne faisant pas exception mais au contraire chorus au très-significatif tableau que nous avons sous les yeux. Après ce flash rapide sur l'origine des Nations européennes suivant le plus que décevant tableau barbare, il nous est plus facile de comprendre, à présent, le miracle *stupéfiant* que constitue la fondation de la première des Nations, fondatrice de la civilisation Très-Chrétienne en Europe et dans le monde, tant que les hommes voulurent bien du Salut. *Seule* parmi ses voisines, elle s'est constituée *immédiatement et parfaitement* dès l'écroulement de l'Empire romain, fin Ve siècle, sur la base d'un peuple ou plutôt d'une simple tribu ethnique aussi barbare que celles qui l'entouraient dans l'Europe ; lesquels autres Barbares, entre leurs restes désossés, ont naturellement continué à végéter lamentablement dans l'immaturité politique pendant de longs siècles avant d'imiter… le modèle Franc.

⚜ ⚜ ⚜

Or bien, donc, avec une constance qui sera vraiment incroyable, la Noël 496 fonde LA NATION, qui va perdurer dans l'Unité politique pendant treize siècles. Incroyable est tout-à-fait le mot idoine en effet, les roys mérovingiens ne pensant pendant deux siècles qu'à s'entripatouiller et se dépecer, sang, patrimoine et femme, au point parfois d'obliger Dieu à intervenir pour empêcher l'extinction de la race royale et subséquemment, l'anéantissement définitif du *Regnum francorum*[99] *!*

Voyez plutôt : "Dans les derniers jours de 533 ou au tout début de 534, Thierry [fils de Clovis] décédait et son royaume revenait à Thibert [son fils]. Bien sûr, Childebert et Clotaire s'entendirent immédiatement pour «éliminer» leur neveu et s'approprier ses biens. Heureusement pour lui, le fils de Thierry était déjà en âge de se faire respecter et il revenait d'Auvergne à la tête de ses troupes victorieuses. La menace d'une guerre et quelques riches présents distribués judicieusement à ses oncles surent les apaiser quelque temps d'autant plus que Childebert, décidément plus «humain» que son frère, étant dépourvu d'enfant mâle, adoptait Thibert et réunissait ses troupes aux siennes pour attaquer Clotaire. Ce dernier n'avait aucune chance de résister à une telle coalition, il ne put que se réfugier dans la forêt d'Arelaunum, que l'on a identifiée à la forêt de Brotonne, et s'enfermer avec quelques troupes dans un fortin hâtivement bâti avec des abattis d'arbres et des levées de terre. Son frère et son neveu se préparaient à l'attaquer *lorsqu'éclata une tempête de grêle qui dispersa les chevaux et effraya les hommes.* Voyant là UN SIGNE DE DIEU, le roy de Metz et le roy de Paris préférèrent s'entendre avec Clotaire et scellèrent une nouvelle alliance, dirigée contre les Burgondes. C'est d'ailleurs une constante chez les mérovingiens que leurs alliances sont toujours tournées contre un voisin, hors de la communauté militaire, ils ne connaissent que brouilles et divisions"[709] !

---

[708] Rohrbacher, t. X, pp. 369-370.

[709] *Les mérovingiens, "les roys inconnus"*, Bord, pp. 84-85. À propos de l'épisode, il faut noter que "vers 534, comme une nouvelle querelle éclatait entre Childebert et Clotaire (H.F., III, 28), Clothilde «se rendit au sépulcre du bienheureux Martin, puis elle s'y prosterna en oraison et veilla toute la nuit en priant pour qu'une guerre ne se déchaînât point entre ses fils». Pour Grégoire, la tempête qui dispersa les combattants ne peut être interprétée que grâce à une intervention miraculeuse de Martin par l'intermédiaire de Clotilde" (Rouche, p. 362). Cette Intervention divine *directe* dans la chose politique n'est pas sans analogie

On est prié de croire que ce ne sont pas de simples formules littéraires et leurs luttes intestines, dont celle-ci n'est qu'un épisode parmi d'autres tout aussi réjouissants, se continuent inlassablement pendant tout le temps mérovingien, avec la même implacable férocité et rapacité (la vie de l'ignoble Frédégonde notamment, empoisonneuse, homicide, etc., est révulsante... et pourtant, c'est elle qui sera la mère du dernier grand roy mérovingien, voire du plus grand après Clovis, Dagobert !). Un Pierre Gaxotte, fixé sur *l'apparence* des choses, a même pu écrire de cette période, de manière hyperbolique et… fausse, si l'on va au fond de la question historique : "[Le royaume des Francs] n'est plus qu'un agrégat de villes et de domaines sans unité et sans frontières, organismes artificiels qui n'ont vécu que par l'obéissance à une même dynastie, tournée peu à peu en habitude"[710]. L'auteur ne se rend même pas compte de la contradiction politique de sa phrase qui manifeste pourtant une grande vérité : à savoir que tout *paraissait* désuni, et pourtant tout *était* uni ; car ceci n'explique pas cela : comment comprendre cette si peu naturelle "obéissance mérovingienne tournée en habitude", qui préservait donc la Gaule Unie de la désagrégation *réelle* des agrégats, quand on sait la propension innée des peuples à secouer tout joug, tout pouvoir politique qui tourne à l'anarchie ? Surtout quand ils voient les membres de la famille royale se déchirer à l'envie comme la meilleure des occupations ?!? En fait, plus on creuse la vie politique mérovingienne, plus on se trouve en présence d'un miracle tout-à-fait *inouï* dans l'Histoire : "Certes, les roys dont nous venons de voir la vie étaient cupides, cruels, brutaux, dénués de tout scrupule, Clotaire plus que tout autre. Mais en cela, ils ne faisaient qu'agir comme leurs contemporains, ni pires ni meilleurs, hommes d'un temps rude façonnés au moule du danger et à celui de la bravoure aussi, accoutumés à prendre pour ne pas être pris, à tuer pour ne pas être tués, faisant bon marché de la vie humaine. *N'oublions pas que, malgré les trahisons, les luttes intestines, les assassinats, malgré leurs divergences, ILS SURENT CONSERVER, PRÉSERVER ET MÊME AGRANDIR [!!!] le royaume qu'avait laissé [Clovis] leur père (et grand-père pour les roys de Metz). On peut dire qu'à la mort de Clotaire [561], LE ROYAUME DES FRANCS EST PLUS PUISSANT QUE JAMAIS*"[711].

Éh bien, ce miracle-là, pourtant très-peu noté par les historiens, est prodigieux. Peut-être plus grand encore que celui de la fondation proprement dit, qui, on vient de le voir, n'est pourtant pas mince. Car le principe politique de l'Unité nationale, fondée à l'extraordinaire par Clovis, est une notion TOTALEMENT INCONNUE de toutes les moeurs politiques barbares, et pas moins de celles franques dérivées des coutumes germaniques... d'où, justement, les guerres fratricides des princes mérovingiens ("les partages étaient l'erreur inguérissable de ces dynasties d'origine franque"[712]) ! En vérité, les quatre fils de Clovis, puis après eux leurs descendants, font vraiment penser à des aveugles qui trouvent le chemin politique de Lumière *alors qu'ils font des efforts pour ne pas le trouver,* quand des clairvoyants, le cherchant ardemment, ne le trouvent pas, comme on le voit si bien avec le Romain, tout pénétré

avec celle qui précipita la chute des Lombards, et qu'on a relatée plus haut. Comme quoi, il ne faudrait pas s'imaginer un Dieu tout-puissant qui a généré une cause première puis qui reste tranquillement dans son Ciel sans plus s'occuper de rien d'autre, laissant le jeu des causes secondes se dérouler tout seul… Au contraire, la Providence divine a créé les Nations, et s'en occupe *quotidiennement*, et parfois on le touche très-concrètement du doigt. Comme disait Blanc de Saint-Bonnet : "Dieu, en créant les nations *et en leur suscitant des princes,* n'entend pas renoncer à son droit suprême d'autorité ou de tutelle sur sa Création". Il leur suscite des princes et parfois, à cause de leur imbécilisme comme ici, Il est bien obligé de les conserver en vie !

710 Cité par CRC 198, p. 10.

711 *Les mérovingiens, etc.,* p. 93.

712 Bainville cité par CRC n° 198, p. 11.

de l'idée de l'Unité en Politique, ne pouvoir fonder la Nation… *qui était là, palpitante, dans les mains inconscientes voire imbéciles et meurtrières des descendants de Clovis !* Méditer sur les roys et l'ère mérovingiens, c'est donc méditer sur le miracle à l'état pur, et pas celui d'un seul jour, mais de *tous les jours mérovingiens* (ce n'est en effet pas celui d'un jour, comme le miracle de la Sainte-Ampoule, c'est celui, permanent, de plusieurs siècles, et de quels siècles de turpitudes suicidaires dans la famille royale !)… Car l'Unité en Politique est vitale pour la survie d'un peuple politiquement constitué. C'est d'ailleurs à cause de cette carence en Politique que les Gaulois seront vaincus par Rome, que les autres barbares mettront tant de temps à se constituer en Nation, en moyenne huit siècles après la première d'entre elles. Précisément parce que pour eux tous, contrairement à la France, *il n'y a pas de miracle divin,* les nations européennes autres que la France n'ont pas *directement* Dieu "comme Fondateur" (loi salique), elles n'ont pas le Christ pour continuer *tous les jours de la vie du saint Royaume par son Règne politique direct* quoique par mandataires interposés (et quels mandataires !), ce miracle de l'Unité nationale qui perdure.

Car en effet, si l'on peut admettre à la rigueur que Clovis, génial chef de guerre auréolé de victoires héroïques et glorieuses, a pu, pendant son règne, garder *l'unité politique* de toutes ses conquêtes (et sans doute *l'idée* de cette unité politique à base d'unité religieuse), d'ailleurs sans même trop la chercher, fort aidé à cela par un incroyable concours de circonstances de toutes natures, causes secondes *miraculeuses* dans leur convergence exceptionnelle comme on l'a déjà vu, la chose est absolument incompréhensible sous ses plus ou moins obscurs successeurs de fils et petits-fils qui se considéraient dans leurs cours respectives comme autant de *rex francorum,* avec la mentalité de roy tribal, comme du temps où Clovis devait composer avec les Ragnacaire, les Sigebert, etc., roys sur d'autres Francs. Oui, ce constat de l'unité politique nationale de la Gaule-France qui perdure sous les mérovingiens, est vraiment totalement incompréhensible... sans admettre un miracle divin éclatant qu'on peut considérer comme le plus grand de tous dans l'Histoire des Nations, tant par son objet que par sa durée. "Le rôle des mérovingiens avait été de conquérir la Gaule et d'en réunir les différentes parties sous l'autorité d'un gouvernement dont la force efficace, primordiale, dérivait du baptême de Clovis. L'UNITÉ RELIGIEUSE AVAIT ÉTÉ LE SECRET DU SUCCÈS MÉROVINGIEN [encore une fois, la même leçon : *Religion d'abord !].* Mais l'effort mérovingien n'avait pas réalisé dans la Gaule conquise une véritable unité politique [ce qui est plus exact, c'est de dire que cette unité existait dans les faits, donc *réellement* (ce que l'auteur va d'ailleurs reconnaître plus loin) et surtout s'imposait surnaturellement aux esprits comme quelque chose de très-perçu par le peuple franc, de par l'extraordinaire vertu divine de la Noël 496 ; cependant, ni cette unité nationale ni non plus les structures sociopolitiques naturelles mérovingiennes que Charlemagne, nous le verrons, ne fera que développer, n'étaient régularisées constitutionnellement et juridiquement, comme l'exigerait notre légaliste droit moderne, qui donne plus d'importance à l'apparence qu'à la réalité[713]]. La première race de nos roys a laissé subsister des royaumes anciens, elle a laissé se former des royaumes nouveaux. Les partages héréditaires ont beaucoup contribué à ce para-

[713] Par exemple, il est intéressant de noter que les temps mérovingiens enregistrent déjà l'assemblée générale régulière des Francs ou plaids, qu'on a vu plus haut, contume que Charlemagne ne fit que continuer avec bonheur : "Au commencement de cette guerre [contre un aventurier nommé Gundevald, qui se faisait passer pour un prince mérovingien], l'on tint à Paris l'assemblée générale ou le plaid *(placitum)* des Francs" (Rohrbacher, t. IX, p. 279).

doxal résultat. Vivant sous la *loi salique,* les roys francs ont conçu l'État, territorialement entendu, comme un bien foncier, sur lequel les enfants mâles ont un droit égal. Un véritable *lotissement* des terres occupées et conquises a donc suivi chaque décès royal, et des blocs habituellement respectés (plus ou moins exactement d'ailleurs), ont été, de la sorte, constitués et légués. (...) Il y a des royaumes dans le royaume ; il y a, peut-on dire, des États dans l'État. Tantôt un roy règne sur l'ensemble, tantôt plusieurs royaumes sont groupés, tantôt il y a autant de souverains que de royaumes, et chacun de ces princes s'intitule alors bravement, quelle que soit sa part, «roy des Francs», *rex francorum,* sans acception géographique. Retenons cette phraséologie officielle. Les formules de chancellerie ont leur vertu. Celle-ci est fort instructive : *car elle prouve bien qu'une action de l'État franc [en tant qu'il est UN], embrassant tout ce qu'enveloppent les frontières, A SUBSISTÉ en dépit des découpages sans cesse remaniés pour suivre le caprice des naissances et des morts*"[714].

Et c'est bien cela qui est incroyable, vue la propension viscérale des Francs à vivre tribalement sur le plan politique. Tout contrebat l'Unité politique du "saint Royaume", les moeurs non moins que les fratricides ambitions des princes mérovingiens... *et cependant, on la voit exister et se maintenir sans hiatus pendant toute l'ère mérovingienne,* on pourrait dire au-delà de la réalité humaine, mieux : *contre et malgré elle*[715] *!!* Oui, l'Unité politique du royaume mérovingien est donc un fait historique absolument, exclusivement et complètement DIVIN, sans aucune participation humaine intelligente, c'est le moins qu'on puisse dire. Et c'est précisément dans ce genre de constat historique qu'on voit bien que la Nation française, c'est vraiment Dieu *et Lui seul* qui, après l'avoir fondée, lui donne l'existence politique[716]...

---

714 Calmette, p. 11.

715 Les jalousies des frères et oncles mérovingiens entr'eux allaient parfois si loin, que les sujets d'un roy franc pouvaient être maltraités par un autre roy franc ! "Pendant que ces évêques étaient assemblés à Clermont, une foule de particuliers au désespoir recoururent à eux comme aux défenseurs naturels des peuples auprès des princes. Comme il y avait trois ou quatre royaumes parmi les Francs des Gaules, il arrivait bien des fois que les habitants de l'un étaient traités comme étrangers ou comme ennemis dans l'autre. Sur leurs plaintes, les évêques du concile de Clermont écrivirent une lettre commune à Théodebert pour le conjurer de ne pas permettre que les sujets d'un roi fussent dépouillés des biens qu'ils possédaient dans un autre royaume. «C'est, lui disent-ils, ce que nous attendons de vore piété et de votre justice. Ce sera un moyen d'attirer de nouvelles prospérités sur votre règne, et votre gouvernement en deviendra une image plus parfaite de celui du Seigneur [voyez, pour le dire en passant, comme il s'agit bien, pour les mérovingiens, d'imiter le règne spirituel du Christ… même à travers les pires désordres ; comparer avec notre époque qui se croit si supérieure : imagine-t-on Lustiger tenir langage moralement si élevé à Chirac ?!!]. Nous vous demandons très-humblement que vos sujets et ceux des rois vos oncles, soit évêques, clercs ou laïques, puissent jouir librement des biens qui leur appartiennent, en payant les tributs ordinaires : ce qui sera même plus profitable à votre trésor». C'est ainsi que les évêques catholiques travaillaient à réunir dans la même justice et la même charité, les peuples et les royaumes que la politique séculière tendait à diviser les uns contre les autres" (Rohrbacher, t. IX, p. 127).

716 Comparer, par exemple, avec ce qui se passe chez les Burgondes. Les deux fils, Godebar et Godegisel, qui succèdent au roy défunt, se combattent : IMMÉDIATEMENT, c'est la chute du royaume, et une chute sans retour. Pourquoi n'en fut-il pas de même pour les fils de Clovis ? Pourquoi, par exemple, un miracle de la Providence divine, dans l'affaire de Clotaire qu'on a relatée plus haut, empêche-t-il les insensés et suicidaires fils de Clovis d'éteindre leur race et leur royaume ? Plus fort encore, et sur le même registre, pourquoi les petits-fils de Charlemagne, pourtant assistés de la grâce Très-Chrétienne eux aussi, et en outre infiniment plus civilisés et plus conscients du Plan divin que ceux de Clovis, n'eurent pas cette grâce divine de faire perdurer le *regnum francorum,* qu'ils ne purent s'empêcher *contre leur volonté bien voulue cette fois-ci de garder son Unité,* de morceler en trois royaumes distincts, dégradant ainsi l'Empire Très-Chrétien en royautés au devenir invinciblement *nationaliste,* c'est-à-dire individualiste, anti-Unité politique ? Tous exemples qui montrent bien que l'Unité politique est UNE GRÂCE DIVINE, il n'est vraiment pas au pouvoir de l'homme de la réaliser. Alors, pourquoi, malgré leurs incroyables divisions, l'Histoire nous fait-elle enregistrer ce miracle que chaque roy mérovingien s'intitule comme inconsciemment "roy des Francs", montrant que l'Unité politique nationale est une réalité qui perdure depuis Clovis et la Noël 496 *malgré eux ?!* Et prenons bien conscience que cette Unité mérovingienne est inchoativement une unité beaucoup plus européenne que purement française. C'est là que l'on perçoit bien que l'Unité européenne est un Don divin, et que ce Don est si essentiel à la vie politique du Temps des Nations, que lesdites Nations ne peuvent *absolument pas* s'en passer, que l'absence de l'Unité européenne laisse un désir véhément dans l'âme politique des peuples, et c'est pourquoi, les hommes ne voulant pas se convertir au Christ et à la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, il y eut tant de guerres pendant les mille ans de l'après-Charlemagne (parce que quasi toutes ces guerres civiles européennes ont comme motivation la volonté de reconstitution de l'Empire européen) ; c'est encore pourquoi le diable de nos jours entreprend de satisfaire ce *désir véhément* des peuples, mais technocratiquement et artificiellement, POUR SES SEULS SUJETS…

À propos de la fondation de la France, on a parlé plus haut des soubassements humains providentiellement arrangés par Dieu, qui permettaient au miracle proprement dit de surgir : c'est le propre de Dieu de ne jamais violenter la nature humaine, mais de la préparer en douceur à engendrer comme par elle-même, l'accomplissement de ses sublimes Desseins (c'est ici, justement, que se perçoit l'Amour et le respect dont Dieu entoure l'homme...). Pour notre affaire, il est bon de noter que, bien que miraculeuse en elle-même, cette Unité de la France mérovingienne plongeait loin ses racines, dans la tradition naturelle d'une unité géopolitique des peuples de la Gaule, aux temps de Vercingétorix voire avant lui. Bien sûr, c'est certain et nous l'avons déjà dit plusieurs fois, l'unité gauloise ne fut pas assez forte ni surtout ne réussit pas à s'ériger *politiquement* pour se souder contre le romain, *mais elle existait virtuellement dans la pratique des moeurs* et la cause principale en est certes la structure géographique de notre pays : "L'unité s'est faite lentement, sans doute, et il a fallu s'y reprendre à plusieurs fois et par de vigoureux efforts ou d'habiles mesures ; *mais le mouvement n'a jamais été interrompu*. Les procédés d'assimilation ont différé selon les siècles ou les hommes, et ils ont été toujours efficaces, parce que la violence ne s'y est jamais mêlée. Chaque partie du sol a gardé sa physionomie particulière et ses qualités natives, *mais un même esprit s'est répandu dans ce grand corps et a dirigé vers un but unique toutes ses forces*[717]. Il y eut une unité gauloise, malgré la diversité des races et des intérêts en apparence opposés. (...) Unité et diversité sont deux caractères nés du sol et des populations [de notre pays]. Ils paraissent à toutes les époques de notre histoire"[718]. Ne voit-on pas les Insubres, les Cénomans, les Boïes, les Sénons, moult peuples "*venant de toutes les parties de la Gaule et appartenant à des races diverses*"[719], conquérir ENSEMBLE, sous un chef UNIQUE, Bellovèse, le Nord de l'Italie, dont ils feront la Gaule Cisalpine ? Il n'en reste pas moins que cette unité naturelle ne pouvait absolument pas se transmuer *toute seule* en unité politique, par une phénoménologie simplement humaine, une naturelle transmutation alchimique des peuples, comme le professent les rationalistes de tout poil : une chose est de conquérir ensemble un pays, une autre est d'y vivre politiquement constitué *ensemble*, avec,

---

717 L'histoire d'Orgétorix l'Helvète est à cet égard exemplaire, son épopée malheureuse «témoignait en tout cas de ce désir d'unification qui tenaillait les chefs gaulois » *(Vercingétorix,* Markale, p. 148).

718 Canet, pp. 7-8. "Plusieurs siècles av. J.-C., les géographes grecs décrivaient avec admiration une contrée sise entre l'Océan, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin. Son sol fertile et varié promettait d'abondantes richesses ; l'ordonnance de ses fleuves, la disposition de ses monts et de ses plaines semblaient faites pour la vie accueillante, les échanges humains, et Strabon devait dire un jour qu'on croirait y voir l'effet d'une «prévision intelligente»" ! (Cité par *Le Roy,* p. 33 ; voici le texte exact de Strabon : "Personne ne pourrait douter, en contemplant cette œuvre de la Providence, qu'elle n'ait disposé ainsi ce pays avec intention, et non pas au hasard"). La mission de la Gaule, en effet, semble marquée par la Providence : "La lutte pour la suprématie sur l'Empire [romain antique] moribond ne pouvait trouver une issue *qu'en Gaule.* De même que celle-ci fut la clé de l'Empire de César et de ses successeurs [c'est en effet par la conquête de la Gaule que l'Empire romain connut la fortune que l'on sait], de même, elle fut le levier de l'Europe médiévale" (Rouche, p. 63). La Gaule a donc vraiment une vocation au pouvoir politique universel. Et vous voyez bien, ô lecteur, que lorsque Dieu élit un pays, il l'élit jusque dans *la matière physique des choses.* Ce n'est pas seulement le roy de France ou sa famille, c'est tout le peuple, c'est même la terre de ce pays, qui sont l'objet de l'élection divine ! Un érudit, Maurice Queruel, a bien illustré, dans une petite plaquette à compte d'auteur, cette diversité dans l'unité politique de la Gaule : "La Gaule était divisée en *une quantité de petites nations ou «pagii (pays)».* Chose étonnante, que historiens, économistes et sociologues passent pourtant presque toujours sous silence, ces vieux «pagii» primitifs gaulois, restent encore de nos jours la véritable ossature du pays réel ; et ceci, pour la raison bien simple que ces minuscules nations cadraient généralement avec une «région naturelle». (...) Constatons seulement que races et peuples sont fils, non seulement de l'histoire, mais aussi de la géographie et que de nos jours, dès que l'on parle de régions économiques, on revient de suite, si invraisemblable que cela puisse paraître, au premier abord, à nos anciens «pagii» gaulois. La région du Havre, par exemple, ne pourrait comprendre que l'ancien territoire des Calettes, celui de Rouen, celui des Vélocasses. Les Lexoves et les Éburoviques ressusciteraient avec Lisieux et Évreux. Et même si Bayeux voulait conserver son hégémonie sur le Bessin, il faudrait retrouver pour Caen l'ancien «pagus» des Viducasses, volatilisé dès le III^e^ siècle de notre ère. On pourrait multiplier les exemples" *(Au temps où Constantinople était notre capitale,* Maurice Quéruel, 1958, auto-édition, sans pagination).

719 Canet,, p. 16.

de surcroît, les peuples conquis, formant *ensemble* une *nouvelle* entité organique et dynamique cohérente et harmonieuse, avec une destinée commune (car il y a alors un nouvel *être* politique de créé : et Dieu seul peut créer) ; encore moins est-il possible que les vainqueurs fassent de cette entité politique nouvelle, une vraie Nation, à vocation surnaturelle. Les Gaulois, avant les Barbares, l'apprirent à leurs terribles dépens, lorsque cette carence de l'Unité nationale fut la cause principale de leur défaite face aux romains : même leurs druides, avec leurs formules de magie blanche diablement mâtinée de noire, n'arrivèrent pas à souder politiquement les morceaux de la Gaule, bien que s'y employant extrêmement lorsqu'elle fut agressée par le Romain. *C'est là précisément qu'on met le doigt sur le miracle mérovingien Franc.* Car les Francs avaient encore moins conscience que les Gaulois de ce que pouvait être l'Unité en Politique ! Il fallait donc vraiment une semence divine pour forger à la Noël 496 puis surtout pour faire *perdurer* cette Unité politique nationale, un miracle de Dieu que la Gaule ne connut certes point et que les moeurs de la famille royale mérovingienne rendaient humainement absolument impossibles...

⚜

Fondation miraculeuse. Unité politique nationale qui perdure sous les mérovingiens, plus miraculeuse encore s'il se pouvait. Le Bon Dieu va plus loin encore, semblant engendrer comme en se riant d'autres miracles plus grands encore que ces deux premiers, par sa seule *Présence d'inhabitation* dans l'organe politique qu'Il s'est choisi pour le salut social de tout homme dans le Temps des Nations et de l'Église. Il semble vraiment que Dieu se joue de l'infirmité humaine des Francs saliens, serviteurs *vraiment* inutiles ! Car le *Regnum francorum,* dans cette Unité politique qui est à la Nation ce que l'Infaillibilité est à l'Église (c'est-à-dire un charisme divin, un état de grâce, de perfection, immaculé, que seul Dieu peut réaliser sur cette terre), loin de s'éclipser soudain comme on pouvait tellement s'y attendre d'un état de chose politique vraiment "anormal" vu le substrat humain mérovingien, va tout au contraire s'épanouir... *en Europe* (encore une fois : pourquoi le royaume Franc n'a-t-il pas eu la destinée de tous ses collègues, le Lombard, le Burgonde, le Goth, à savoir s'écrouler d'un seul coup sur pied au hasard d'une guerrière anicroche avec un voisin, comme on l'a vu faire plus haut si facilement pour tous ceux-ci ?).

Et ceci est un miracle de plus : "L'extension de l'État franc au cours du dernier tiers du VIII^e^ siècle a été certainement *le fait le plus saisissant de l'histoire occidentale.* De 773 à 799, Charlemagne (sans parler des rectifications heureuses de ses frontières du côté de l'Espagne et d'opérations tendant au refoulement des Slaves), a conquis le royaume lombard, la Saxe, la Bavière ; il a détruit le royaume Avar et fait entrer le bassin du moyen-Danube dans son espace [l'actuelle europe balkanique…]. Partout, les limites de Pépin ont été élargies. L'État franc n'est plus réduit aux proportions, pourtant déjà fort belles, où Berthe [sa mère], avait cru bon de les confiner. Maintenant cet État embrasse non seulement toute la Gaule antique, mais encore l'Italie du Nord et du Centre, mais encore toute la Germanie, désormais en voie de se transformer en une Allemagne. *L'ÉTAT FRANC A PLUS QUE DOUBLÉ D'ÉTENDUE EN UN PEU PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE. Croissance vraiment prodigieuse et dont l'histoire offre peu d'exemples.* Il y a plus. Non seulement l'État carolingien a été magnifique-

ment augmenté en superficie, mais encore il est devenu le seul grand État de l'Occident. Que pèsent en face d'une telle puissance, entièrement maîtresse de son destin, les petits États minuscules qui subsistent autour d'elle : petits royaumes de l'Angleterre anglo-saxonne ou de la Galice ? Le roy des Francs est l'égal de son voisin l'empereur grec"[720]. Charlemagne, tout simplement, recommence *soudainement* (ce caractère du miracle), en vingt-cinq ans (à peu près la même période que Clovis), le miracle déjà tellement étonnant de la fondation de la *Francia,* mais en plus grand, en plus divin, en plus prodigieux encore : par tous les côtés et dans ses fondements principaux, l'Europe n'est en effet rien d'autre que *le Regnum francorum dilatée*[721]. Nous avons là une vraie preuve que Dieu assiste *quotidiennement* la France, que s'Il y est avec Clovis, Il y est *toujours* sous Charlemagne, *et qu'Il y refait sans cesse le MÊME miracle...* D'autre part, nous venons de lire qu'il n'y a qu'un État fort dans l'Occident sous Charlemagne : ce n'est jamais, là encore, que la continuité de ce qui se passe sous Clovis. On a déjà vu que dans le Plan divin, c'est-à-dire dans le fondement premier et métaphysique des choses politiques, métapolitiques pour le dire par un néologisme, il n'y a pas *plusieurs* Nations en Europe, il n'y en a en vérité qu'UNE SEULE. Car aussi bien le Christ-Roy n'en a fondé qu'UNE, n'ayant besoin que d'UN Corps mystique sociopolitique, à l'instar d'UNE Église. Pour la raison mystique profonde qu'il n'y a qu'UN Christ, qu'UN seul Sauveur des hommes. Et c'est le *Regnum francorum.* Par la pratique carolingienne des *Marches* en bordure d'Empire, loin de comprendre seulement la France, l'Allemagne, la *zone libre* de l'Espagne et la moitié de l'Italie actuelles, l'Empire de Charlemagne s'étendait en vérité beaucoup plus loin, surtout du côté de l'Est voire du Nord.

"Le dessein de Dieu se poursuivait à travers les siècles, *le Fils Aîné de l'Église devenait le Père de l'Europe chrétienne.* Il jouissait d'un prestige incontesté sur tous les autres Souverains de son temps : il s'attacha par exemple si étroitement Alphonse, roy de Galice et d'Asturie [royaumes engendrant la future Espagne, le premier tirant son nom des... Gaulois !, royaume qui finira par capoter comme on l'a vu plus haut sous la puissance musulmane], rapporte Eginhard, que celui-ci, quand il lui envoyait des lettres ou des ambassades, tenait à ce qu'on le nommât toujours *l'homme du Roy Franc* [ce qui signifiait dans le langage du temps : son vassal]. De même, les roys des Scots, gagnés par sa munificence, furent à sa dévotion au point de ne l'appeler jamais que leur seigneur et se dire toujours ses sujets et ses serviteurs... Avec le Roy de Perse (Haroun al-Rachid), de qui dépendait presque tout l'Orient sauf l'Inde, les rapports furent si cordiaux que celui-ci attachait plus de prix à ses bonnes grâces qu'à l'amitié de tous les roys et de tous les princes du reste de la terre, et n'avait d'attention et de munificences que pour lui. Il le lui prouva bien lorsque, recevant ses représentants, qui étaient venus le saluer, après avoir été de la part de leur maître porter des offrandes au Très-Saint Sépulcre et sur les lieux de la Résurrection, non content d'acquiescer à toutes les demandes qu'ils lui présentaient, il renonça, au profit de Charles, à la domination sur les lieux sanctifiés par le mystère de la Rédemption"[722]. "Voici qu'un homme avait réuni sous sa domination presque toutes les provinces qui avaient composé l'Empire romain ; en Angleterre et en Espagne, les petits roys le vé-

720 Calmette, pp. 116-117.

721 "... et ici, pour définir l'Europe par rapport à la Nation franque nous nous servons à dessein d'une expression carolingienne fort caractéristique : "*dilatatio regni*" (Calmette, p. 118).

722 Eginhard, o.c., ch. XIV cité par Edmond-Robert, p. 23.

néraient comme leur seigneur"[723]... jusqu'aux Slaves, oui-da, après la conquête des Saxons : "De nombreuses tribus slaves disséminées de la mer Baltique à la mer Adriatique [reconnurent] la primauté carolingienne"[724] !

En fait, au IXe siècle, il n'est historiquement que trop exact de dire qu'il n'y a dans le monde qu'UN royaume, celui Très-Chrétien, celui franco-catholique[725]. Et ce royaume est gros *de TOUTES les nations européennes,* qui ne feront que sortir de lui comme les pépins (pippinides !) de la pomme, et pas seulement celles occidentales, les plus proches, les plus voisines : "*L'Europe centrale est une émanation de l'Occident que propage vers l'Est de son propre habitat l'esprit carolingien, d'un élan vigoureux et constructeur*"[726], résume en effet magistralement Joseph Calmette quand il veut synthétiser la question dans une phrase bien ramassée. Relisons-la : chaque mot porte admirablement et traduit la stricte réalité métapolitique à laquelle souscrit l'Histoire… et dont nos sinistres jours vivent encore, ou plutôt meurent pour l'avoir "oubliée" : *il n'y a qu'UNE NATION, celle des Francs.* Encore au XIIIe siècle, et malgré le morcellement contre-nature intervenu dans l'Empire pratiquement depuis la mort de Charlemagne[727], d'où sortira le nationalisme mortifère, viscéralement égocentrique, fondamentalement anti-familial et donc *anti-chrétien*[728] dans son essence, cette réalité métapolitique était si vraie, si forte, si sentie de tout être humain doté de raison, que les Arabes, voyant venir tout l'Occident pour délivrer les Lieux-Saints, n'y verront que... *des Francs,* les chroniques du temps nous l'apprennent sans ambiguïté.[729] Et au XVIIe siècle, Bossuet saura bien encore dire superbement : "*La Maison de France est la plus grande, sans comparaison, de tout l'univers, et à qui les plus puissantes Maisons peuvent bien céder sans envie, PUISQU'ELLES TÂCHENT DE TIRER LEUR*

---

723 *La France Chrétienne,* p. 73.

724 *Ibid.,* p. 79.

725 Ne parlons pas de l'empire romain d'Orient, survivance d'une réalité métapolitique morte et enterrée en 476 avec le dernier empereur d'Occident, et qui ne tardera pas à disparaître à tout jamais, sapé et submergé par d'innombrables coups de boutoir slaves, croates, serbes, arabes, perses et avars… et plus encore par ses propres "empereurs" qui se faisaient politiquement hara-kiri ; ni non plus de l'Empire du Milieu, la Chine, tout entier plongé dans les ténèbres d'un affreux paganisme, et donc bien peu apte à remplir le rôle de manifester le bien commun politique sur la terre après le passage du Christ... Quant à l'empire arabe, il mérite encore moins ce nom puisqu'il ne réussit jamais, de toute son existence, à réaliser l'unité politique, même aux temps "glorieux" de Mahomet ! Et puis, souvenons-nous de la verte réplique du pape saint Pie V au roy Charles IX : le titre d'Empereur ne peut se donner qu'à celui qui est catholique, qui manifeste le Règne du Christ…

726 Calmette, p. 83. Un seul exemple : la Hongrie, par la victoire de Charlemagne sur les Avars, ces sortes de Huns qu'il finit par convertir au Christ. "Charles, de son épée victorieuse, a tracé non seulement le cadre d'une Allemagne, mais il a dessiné, au-delà, le berceau de la Hongrie future et il y a semé, par avance, les germes du christianisme, ces germes féconds, qui feront du bassin du moyen-Danube et du bassin de la Theiss le royaume apostolique des alentours de l'an mille" *(ibid.,* p. 113).

727 "Lorsque Charles mourut, l'Europe perdit son père" dit Eginhard ; et ce n'est pas son fils aîné Louis, vrai frère jumeau de Charles VI le Fol quant au caractère, qui a pu assumer la succession…

728 "Le christianisme, en ramenant toujours la pensée aux destinées surnaturelles du genre humain, a accoutumé notre esprit à voir au-delà du cercle étroit *d'une égoïste nationalité*" (Dom Guéranger).

729 La chose est consignée jusque dans le très-rationaliste *Dictionnaire de Biographie, d'Histoire, de Géographie, des Antiquités & des Institutions,* par Dezobry & Bachelet, 1880, à l'article "Francs" ! Voici ce que l'auteur définit, au 2e sens du mot : "*Nom donné par les Musulmans d'Orient à tous les Européens de l'Occident,* soit parce que les Français jouèrent le principal rôle dans les croisades, soit parce que les sultans turcs leur ont accordé plus de privilèges dans leurs États" (p. 1101, col. 1). Ce qui est cocasse (il vaut mieux rire que pleurer : la grimace est plus belle…), c'est que le sans-culotte rédacteur de cet ouvrage encyclopédique à la Voltaire, ne saisit même pas la raison de cette appellation commune…! "Aujourd'hui encore, dans tout l'Orient, malgré les Combes, les Clémenceau, les Briand, catholiques et français sont synonymes et tous les catholiques, fussent-ils espagnols, anglais ou italiens, etc., sont désignés sous le nom générique de Francs !" (Vial, p. 26). Le célèbre chroniqueur des Croisades, Guibert de Nogent, dira de son côté : "Le nom même de Francs est un éloge ; car, si nous voyons des Bretons, des Italiens, qui nous paraissent gens de bien et de bonnes mœurs, nous disons, pour leur faire honneur, *que ce sont des Francs*" (cité par Rohrbacher, t. XIV, p. 549). Et la preuve que la Nation France est celle qui a en elle le principe politique générateur parmi toutes celles de l'Europe, car, même après sa réduction capétienne contre-nature, le naturel français, secondant la suprématie surnaturelle de la France, affirme sa supériorité : démographiquement, c'est elle, sous l'Ancien-Régime, qui est la plus peuplée de l'Europe, deux fois plus en moyenne que chaque autre Nation ! Le plus concrètement du monde, voire charnellement, on a là une illustration magistrale que la France est bien la "nouvelle Tribu de Juda" qui, dans l'Ancien-Testament, était la plus peuplée parmi ses consoeurs, nous l'avons déjà vu ensemble.

GLOIRE DE CETTE SOURCE"[730] *!*

La France, donc, seule Nation à *vraiment* exister. Ce constat, si capital et si peu perçu par nos intelligences modernes ou plutôt *modernistes* en Politique, est celui qui a frappé le plus Joseph Calmette puisqu'il commence par là son livre sur Charlemagne (c'est quasi son premier paragraphe après une banale phrase d'introduction) : "L'Empire romain avait réalisé pour la première fois le concept d'une unification du monde civilisé [mais d'une manière non-surnaturelle, toute artificielle]. L'Empire carolingien a réalisé le concept d'une unification de la chrétienté occidentale [et ce, d'une manière surnaturelle, infiniment supérieure à celle de l'Empire romain, parce que basée sur l'épanouissement de tout homme : ce que l'auteur ne dit pas assez, ici], *et cet empire, ainsi compris, a été comme la nébuleuse d'où l'Europe est sortie, avec sa multiplicité de nations et sa complexité d'intérêts*[731]. Certes, il est peu probable qu'après tant d'essais avortés, une concentration nouvelle puisse jamais ramener cette multiplicité à une unité. Mais quelle que soit l'organisation qui puisse prévaloir, on ne pourrait y voir, en tout cas, quelles que fussent les dispositions de la carte ou les modalités d'institutions, autre chose qu'*un retour* à la puissante réalisation dont le IXe siècle a appliqué une formule éphémère"[732]. Godefroid Kurth n'aura pas une autre analyse : "En réunissant les peuples de l'Occident sous le sceptre pacifique de Charlemagne, ils [les Francs] les ont appelés à la participation de tous les bienfaits d'un régime civilisé, ET ILS LES ONT INITIÉS, EN QUELQUE SORTE, À L'EXISTENCE POLITIQUE. TOUTES LES NATIONS EUROPÉENNES SORTENT DE L'EMPIRE FRANC, OU ONT REÇU DE LUI LES PRÉMICES DE LA VIE CIVILISÉE. L'Allemagne s'appela jusqu'au XIe siècle la France orientale, et les Pays-Bas ont répondu vers le même temps au nom de Vieille-France[733]. L'Italie a emprunté aux Francs les traits les plus anciens et les plus durables de son organisation politique. L'Espagne wisigothique, par la marche de Barcelone, est venue retremper sa vigueur aux sources de la vitalité franque. L'Angleterre doit sa civilisation à un peuple de chevaliers qui l'a reçue des Francs. Enfin, ce sont des missionnaires francs qui sont allés jeter les premières étincelles de la vraie Foi dans le monde scandinave [... et conséquemment, les germes de la civilisation Très-Chrétienne]. *La civilisation du Moyen-Âge a été une civilisation franque,* et c'est avec raison que les Orientaux, ces gardiens fidèles de tous les souvenirs, identifient encore aujourd'hui les Européens et les Francs"[734]. L'Europe est donc le *Regnum francorum* de Clovis *dilaté,* ce qui signifie qu'elle sort, dans sa substance politique fondamentale, de… la Noël 496. Donc, elle dérive *entièrement,* elle aussi comme la France, du... droit divin direct, de la Grâce divine incarnée dans la Politique.

L'EUROPE EST DONC UNE FONDATION POLITIQUE *DIVINE,* FONDÉE PAR

---

730 Cité par *le sel de la terre,* p. 286.

731 Ceci est déjà amorcé par les mérovingiens, dont le roy Dagobert recueille l'héritage : "Le roy franc [Dagobert] jouissait d'un réel prestige auprès des chefs étrangers, qui souvent sollicitaient son arbitrage. Il intervint même au-delà des Pyrénées. Il envoya deux armées à Sarragosse établir le nouveau roi Sisenaud, qui paya cet appui de 200 000 sous. En Italie, il obligea le duc lombard, Chrotgar, à faire sortir de prison la reine mérovingienne Gondeberge. Grâce à lui, une paix perpétuelle fut conclue en 631 avec l'empire" *(De Clovis à Pépin le Bref,* Jean-Claude Louty, p. 39).

732 Calmette, p. 7. Ces phrases, écrites en 1945 par un auteur qui n'a pas l'air de se douter des plans mondialistes, sont vraiment saisissantes, lues de nos jours...! Le seul problème, et il amènera l'Antéchrist, sera qu'on ne reconnaîtra pas que cet Ordre politique européen qui est si beau, si parfait, même seulement dans sa forme christique sans le Christ (que cherchent hypocritement et vicieusement à ressusciter les initiés), est un Don de Dieu par son Christ Jésus.

733 "Vieille" parce que ce pays fut le premier berceau du Franc, avant la conversion de Clovis (c'est dans le même esprit qu'on appellera le Canada "Nouvelle-France", car, en Politique, tout se ramène à la France…).

734 *La France chrétienne,* article signé par Godefroid Kurth, pp. 26-27.

LE CHRIST AU MOYEN DE LA DILATATION POLITIQUEMENT AMOUREUSE DE LA FRANCE TRÈS-CHRÉTIENNE VERS LES AUTRES PEUPLES. Ce n'est pas un petit constat, que celui-là, qui résume notre chapitre, à notre heure européiste c'est-à-dire mondialiste. Et comme l'on comprend qu'il soit si occulté parmi les enfants rebelles des hommes ! Et comme l'on comprend aussi l'amère déception du diacre Florus de Lyon, esprit supérieur assistant, impuissant et désolé, navré, au fractionnement de l'Europe carolingienne en trois royaumes (revoir supra) !

⚜ ⚜
⚜

Miracle de la fondation. Miracle de l'Unité de cette Nation qui perdure après la mort de Clovis, alors que le substrat mérovingien rend la chose quasi impossible. Miracle de cette Nation Unie (au singulier !) qui se dilate en Europe au lieu de s'effondrer, se désagréger, comme il était tellement naturel qu'elle le fasse tôt ou tard, à l'instar des autres royaumes barbares. En vérité, tout est vraiment miracle dans la France et Dieu se voit en elle comme, toutes proportions gardées, dans la Vie de Jésus-Christ sur cette terre. On perçoit bien, évidemment pour qui n'a pas obscurci son regard avec le bandeau philosophique et scolastique, la nécessité d'un Acte divin primordial derrière tous ces miracles rationnellement constatables, gravés dans la chair de l'Histoire, aboutissant à une Europe franco-catholique tellement hors de portée de simples barbares (Charlemagne, qui saura lire étant même fin lettré *mais médiocrement écrire*[735], était en effet beaucoup plus proche du "barbare" Clovis que d'un empereur romain policé comme Constantin-le-Grand[736]...). Cet Acte divin géniteur, que nous baptisons l'"*Acte Unique*" de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, pénétrant si fort la réalité de l'Histoire, il existe bien sûr, c'est la Noël 496 que nous poserons plus loin dans tout son éclat. Mais, nous l'avons déjà dit, il nous semble plus important de commencer par en démontrer invinciblement la réalité dans et par les faits historiques rationnels qui en sont les fruits directs.

La France, de 496 à 1792. Après tous ces susdits miracles, miracle encore dans la continuité sociale, qui, en France, ne subit aucun bouleversement fondamental pendant treize siècles, comme les autres royaumes. Puis encore, miracle de la continuité dynastique : une SEULE race de roys a gouverné la France pendant treize siècles, contrairement à ce qui est généralement dit... avec plus ou moins de bonne foi.

⚜ ⚜
⚜

735 Il était intellectuellement cultivé puisqu'il alla jusqu'à suivre des leçons d'astronomie, mais, nous révèle Eginhard son historiographe : « Il s'essaya aussi à écrire et il avait l'habitude de placer sous les coussins de son lit des tablettes et des feuillets de parchemin, afin de profiter de ses instants de loisir pour s'exercer à travers des lettres ; *mais il s'y prit tard et le résultat fut médiocre* ».

736 "Charlemagne fut essentiellement un Franc, «rex francorum», et il le resta lorsqu'il devint empereur. C'est donc un contresens de faire de lui un «empereur allemand»" (Edmond-Robert, p. 21, note 2). Contre-sens également d'en faire un Empereur romain *redivivus* (= "ressuscité"), quand bien même on voit Charlemagne mettre sa *petite* fierté à se faire appeler "frère" par le Basileus byzantin, à tort plus qu'à raison du reste car il réalisait, lui Charlemagne succédant à Clovis, une oeuvre bien autrement divine et haute que celle dévolue à l'empire romain par la Providence, dont les mains déliquescentes de l'empereur d'Orient recueillaient l'héritage désormais caduque depuis Clovis : Jésus-Christ s'est institué dès Clovis Roy *véritable* de France, il n'en fut pas semblablement pour l'empire romain, même après la conversion constantinienne.

Mais occupons-nous d'abord de la stabilité merveilleuse, à travers les siècles, de l'organisation sociopolitique de la France Très-Chrétienne. Nous essayerons d'ailleurs de décrire, dans un prochain chapitre, cette belle société Très-Chrétienne du "millénaire capétien" reflétant tellement dans le social l'Amour interpersonnel, la *circumincession* qui existe dans la Société divine.

"*Millénaire capétien*". Attention cependant à éviter le piège. Derrière ce mot équivoque qui leur sert de paravent, certains historiens idéologiques frileux qui traitent des structures sociopolitiques de la France Très-Chrétienne, veulent s'en tenir *exclusivement* à la période de "la troisième *race*" de nos roys, comme ils disent faussement, celle capétienne. Même chez ceux dits traditionalistes, mais déformés par le maurrassisme qui ne sut jamais s'élever au-dessus d'un roy *constitutionnel* (c'est-à-dire fait de mains d'hommes, et non achéïropoïète), il y a on ne sait quelle timidité déplaisante et méprisable de ne vouloir surtout pas remonter plus avant, une sorte de pudibonderie de mauvais aloi au contact d'une réalité sociopolitique Très-Chrétienne tellement *miraculeuse* dans sa perfection *qui se continue sur plus de mil ans* qu'alors, on *risquerait* de deviner et de voir Notre-Seigneur Jésus-Christ vraiment *trop* incarné dans l'Histoire pour les bien-pensants *bcbg* (tout mais pas çà ! "on est libre en Politique" !)... Car en effet, si l'on étudie la période carolingienne[737], on se rend compte, avec une surprise grande, très-grande, que les grands cadres d'organisation sociopolitiques capétiens, sont *déjà,* sous Charlemagne, parfaitement en place ! Tiens, tiens, ce ne serait donc pas seulement "le millénaire capétien" qui réaliserait la Société Très-Chrétienne, comme on nous le chante dans le meilleur des cas sur l'air *légitimiste* (avant elle, il n'y aurait eu que des brouillards et des brouillons) ? Et si, agréablement tisonné par l'intérêt de la découverte, on n'hésite plus à pousser la recherche dans le "vieux-vieux temps" mérovingien, on se rend compte, quasi commotionné, que, sur le plan social, la société carolingienne n'a pas *essentiellement* innové par rapport à celle mérovingienne !! C'est d'ailleurs la conclusion générale à laquelle est amenée tout naturellement Lucien-Jean Bord, au terme de son intéressante étude sur les mérovingiens : "Avec ses sauts et ses lenteurs, ses erreurs inhérentes à tout progrès, la société française, DE CLOVIS À LOUIS XVI, ne cessa d'évoluer AVEC UNE ADMIRABLE CONTINUITÉ[738]. Il n'est pas dans notre propos de démontrer comment la marche en avant de la France royale découla directement de l'admirable organisation féodale du XIII^e^ siècle, *elle-même fille des temps mérovingiens et carolingiens,* d'autres l'ont fait et leurs travaux appartiennent à cette grande tradition historique qui est l'une des gloires de notre pays. Mais ce que l'on ne dira jamais assez, *c'est l'influence prépondérante qu'eurent les temps mérovingiens sur la féodalité naissante avec les Carolingiens avant de connaître sa révélation sous les grands Capétiens*"[739]. Et alors, nos yeux étonnés découvrent la Vérité sociopolitique, que tous, les "bons" comme les méchants, occultent soigneusement, certains par ignorance, mais d'autres par malice ou perversité, d'une continuité structurelle TRÈS-RÉELLE ET SANS FAILLE MAJEURE qui remonte à Clovis quant aux grandes lignes de l'organisation, qui commence très-véritablement à lui. D'où le miracle social Très-Chrétien n'en ressort bien sûr que

---

737 Qu'on peut faire commencer en 751 avec le "coup d'état" du troisième Pépin (lequel changement de branche dynastique, on l'a vu, n'avait rien de démocratique ni de révolutionnaire), et terminer en 987, soit grosso-modo deux bons siècles

738 Le malheureux Louis XVI, bousculé par les événements, en fit d'ailleurs plus à lui tout seul sur le plan social en dix ans de règne que ses ancêtres en plusieurs siècles... Trop tard, hélas, et pas toujours d'une manière très-heureuse, certaines de ses réformes étant carrément révolutionnaires avant la lettre !

739 *Les mérovingiens, etc.,* pp. 247-248.

mieux, et avec grand'éclat, les autres Nations illustrant à qui mieux mieux l'impossibilité par les seules forces humaines d'assurer une telle continuité d'un ordre social respectant la dignité humaine révélée par l'Évangile (si tant est qu'elles y arrivent avant le XIe siècle), continuité qu'elles ne connaissent pas... *dans l'Absolu*.

Ces affirmations qu'on vient de faire sont d'une immense portée, et doivent bien sûr être étayées. Nous le ferons en citant des historiens non-controversés, admis de tous, qu'ils soient catholiques, laïcards ou *bcbg.* Déjà, dès l'introduction de son *Charlemagne,* Joseph Calmette, rationaliste membre du rationaliste Institut, mais intellectuellement fort honnête et véritablement savant, nous avertit de ceci : "Si génial, si primausetier qu'ait pu être celui qui, seul, parmi les hommes, a incorporé le qualificatif de *grand* à son nom, celui qui est resté pour la postérité *Charlemagne* (Carolus Magnus), *on ne saurait dissocier son effort de celui des ancêtres et des précurseurs qui lui ont frayé la voie.* Tout se tient dans la trame du devenir historique. Et si, malgré tant de temps écoulé, l'histoire qui s'écrit sous nos yeux [en 1945] demeure, nous l'avons noté, sous la dépendance de ce IXe siècle qui a vu l'épanouissement de l'oeuvre carolingienne, à plus forte raison l'oeuvre carolingienne a été conditionnée, en partie, par les données immédiates des siècles antérieurs"[740]. Et si l'on était tenté de voir des généralités plus ou moins philosophiques et somme toute banales dans ces propos (qui vont quand même bougrement à contre-courant...), voyons cet historien, plus loin, rentrer dans le concret des choses : "Ce qui frappe, lorsqu'on parcourt ces actes législatifs, les *Capitulaires*[741], c'est la fréquence d'expression telles que celles-ci : *confirmation, amendement.* Charles confirme, et cela veut dire qu'il exige la mise en vigueur effective des prescriptions restées jusqu'alors théoriques. Il amende, et cela veut dire qu'il adapte ce qui ne répond plus exactement aux besoins nouveaux ou à l'état des moeurs. Mais il est exceptionnel qu'il légifère au sens propre de ce terme, c'est-à-dire qu'il promulgue de toutes pièces des textes impératifs destinés à s'incorporer au Code. C'est en agissant avec ce souci, c'est en surveillant les institutions et la manière de les appliquer à tous les degrés, c'est en parant à toute fausse manoeuvre, en contrôlant la marche de tous les services, que Charlemagne s'est attiré la légitime reconnaissance de ses peuples"[742]. "Charlemagne a été persuadé que les institutions léguées par les ancêtres étaient, dans leur ensemble, suffisantes pour assurer le bon gouvernement de l'État ; suffisantes, mais à condition d'en garantir la pratique honnête et régulière, le développement logique et normal. *Il n'a donc pas changé ces institutions,* il les a très rarement modifiées (et encore avec beaucoup de prudence), il les a très rarement, un peu moins rarement cependant, complétées, et, en somme, il a procédé à ce qu'on peut appeler une mise au point. Génie merveilleusement souple, en ces matière comme en matière de politique extérieure, Charles a tiré un parti étonnant des éléments dont il avait été l'heureux héritier"[743].

---

740 Calmette, p. 8.

741 Les Capitulaires de Charlemagne figurent dans le grand recueil des Capitulaires carolingiens compris dans les deux volumes de Boretius-Krause, *Capitularia regum Francorum,* Hanovre, 1863-1897, *Monumenta Germaniae historica,* in-4°.

742 Calmette, pp. 188-189.

743 *Ibid.,* pp.187-188. C'est d'ailleurs une méthode politique générale chez Charlemagne : "Dans l'exercice de son pouvoir législatif, il y a lieu de distinguer les *lois* ou coutumes particulières à chaque peuple de l'Empire et les *capitulaires* ou ordonnances royales applicables soit à tous les États, soit à tous les domaines du prince. Un des premiers soins de Charlemagne a été de faire recueillir et rédiger la coutume de chacun de ses peuples, quand elle ne l'avait pas encore été ; et d'en faire de nouvelles rédactions, quand les anciennes n'étaient plus enharmonie avec les besoins du temps et l'esprit du christianisme. Ces transcriptions, comme ces modifications, étaient préparées par une commission d'hommes versés dans la connaissance de chaque législation qu'il s'agissait de rédiger ou de reviser, et elles étaient toujours soumises à l'approbation du peuple qu'elles concernaient" *(La France Chrétienne,* p. 83).

D'emblée, voilà qui est tout-de-même bien extraordinaire à notre pensoir moderne. Éh quoi !?, non seulement la dynastie capétienne est loin d'être la première à manifester l'Ordre Très-Chrétien sur lequel nous enquêtons, mais encore, pour peu qu'on investigue sur celle qui l'a précédée, on nous renvoie sans plus de façons à celle mérovingienne antérieure, assurant que tout y existait *déjà,* et qu'il ne suffisait, pour le grand Charles[744], que d'appliquer ?!? Nous voilà donc renvoyés sans façon à Clovis pour connaître les racines premières du social Très-Chrétien de... saint Louis IX. Éh bien, voyons ensemble ce que Charles-Magne avait, donc, seulement... confirmé, amendé, solidifié : "L'État franc en tant qu'État, est fondé sur la notion de fidélité. La fidélité est le lien qui existe du sujet au souverain. C'est en même temps la source et l'ensemble des devoirs que contracte le sujet envers le prince, par conséquent vis-à-vis de l'État. En définitive, le terme de *fidèle* désigne le sujet et le devoir de *fidélité* correspond à ce que nous appelons le *devoir civique.* Deux observations s'imposent ici toutefois. Tout d'abord, le devoir est conçu non comme s'adressant à une entité *État,* mais à un prince bien déterminé qui représente l'État [et à un prince dont on sait fort bien qu'il est tenant-lieu du Christ : le devoir politique est donc un devoir... religieux]. Certes, l'idée du bien public, de la *res publica* ou du *commune damnum,* par conséquent de la *communauté,* est nettement aperçue. Mais le substratum d'un homme en chair et en os, d'un chef visible en qui cette idée s'incarne est indispensable pour que cette idée soit autre chose qu'une vaine abstraction. D'autre part, on ne naît pas fidèle, on le devient, et le lien du prince au sujet se crée par un serment, *sacramentum fidelitatis.* L'importance de ce serment est tout-à-fait fondamentale. Les prescriptions relatives à l'acte *sacramentel* fourmillent dans les Capitulaires et prouvent l'intérêt qu'on y attache. Il était essentiel, en effet, que chaque génération parvenue à l'âge d'homme eût prêté le serment. Quiconque n'avait pas juré pouvait se croire ou se prétendre à l'abri du devoir de fidélité. Un cas typique nous est offert à propos de la conspiration de Pépin le Bossu. Ce fils [illégitime] de Charlemagne et d'Amodru forma ou laissa se former autour de lui un complot [contre Charlemagne]. L'affaire fut découverte et elle coûta la vie à l'infortuné. Un Capitulaire de 792 nous révèle que certains fauteurs de ce complot, de tout jeunes gens, adoptèrent, pour système de défense, de soutenir que, n'ayant pas prêté le serment de fidélité, ils ne pouvaient être accusés d'infidélité, attendu que le crime d'infidélité suppose la violation de serment. Ce texte très net fournit un bel exemple de l'importance pratique du *sacramentum fidelitatis*"[745].

Ainsi, c'est par trop évident, le décalque est impressionnant avec la célèbre *commendatio* base du contrat social moyennâgeux que nous avons évoqué plus haut à propos de saint Jeanne d'Arc et de sa fameuse bannière. Ce fondement qui constitue le lien social carolingien, à savoir ce fameux *contrat de confiance,* est donc aussi celui capétien, quand bien même, et il faut bien sûr le dire, on discerne une évolution entre les deux périodes. Dans la période carolingienne, le lien de fidélité était beaucoup plus ordonné au roy ou à l'empereur que dans celle capétienne, où ce lien sera ordonné au seigneur féodal, c'est-à-dire au "roy local". Mais saisissons bien que le lien féodal est né PAR IMITATION *du sacramentum fidelitatis* impérial de la période carolingienne, répliqué tout naturellement par les seigneurs locaux (Charlemagne avait

---

744 L'authentique, pas *l'autre* engendrée par notre antéchristique époque, espèce de clone que Pétain appelait fort miséricordieusement le "grand dindon", par allusion au rôle plein de vanité orgueilleuse joué par ce volatile dans la basse-cour...!

745 Calmette, p. 190.

d'ailleurs encouragé cette évolution des choses -car bien sûr, dans l'immédiat, cela l'aidait dans sa tâche-, sans percevoir qu'un jour prochain les féodaux formeraient une entité contre-balançant l'autorité royale, ce qui posera tant de problèmes[746]). Or, ledit *sacramentum fidelitatis* carolingien n'était lui-même qu'une simple continuité de la chose sociale... mérovingienne : "Nous l'avons déjà dit, on ne peut parler réellement de «féodalité mérovingienne», bien que les rapports entre «patron» et «commandé» soient désignés par le mot «fides». Celui qui demande cette protection d'un puissant doit «observare» son protecteur, terme éminemment vague qui permet toutes les interprétations et autorisa certainement des abus, de part et d'autre. La forme est différente, on dit «commandé» au lieu de «vassal», «patron» au lieu de «suzerain», «précaire» au lieu d'«hommage», *mais pour le fond tout le système féodal tient en cet échange de «fides» entre protecteur et protégé. L'époque mérovingienne a donc bien influencé, et fortement, tout ce qui va suivre, au moins sur le plan des institutions*"[747].

Autre parallèle carolingien non moins impressionnant, saisissant, avec la société mérovingienne qui l'a précédée et celle capétienne qui la suivra : *la fonction du roy.* Charles est le Père-Juge de famille, dans toute l'acception parabolique du terme, à qui tout, en France, appartient de droit, pour le compte du Christ. Comme Clovis. Comme Hugues Capet. Et là, peut-être plus encore que pour la chose sociale, c'est la période mérovingienne, c'est Clovis qui, pour toute la suite des siècles du royaume français, initiera, de par la grâce de la Noël 496 toute neuve, fraîche et forte, ce principe du roy représentant Dieu, à la fois propriétaire, dispensateur, maître, juge, arbitre, et par-dessus tout cela père commun et *aimant* de ses peuples, "maître de ses frères" dira le rite sacral. "Que voyons-nous [dans le *de Ordine Palatii* d'Hincmar, traitant de l'organisation du Palais sous Charlemagne] ? Les services que le Palais juxtapose sont à la fois des services publics et des services privés [il y a là une directe succession du rôle assumé près de Clovis par les fameux antrustions]. L'État est incarné dans la personne du prince. Nulle distinction, dès lors, entre la maison du prince et la gestion des affaires [du royaume]. Notre notion moderne de la vie privée du souverain disjointe de l'État est inconnue des carolingiens. Pareille distinction leur eût paru incompréhensible. N'avons-nous pas constaté que Charlemagne, dans le Capitulaire *De Villis,* légifère sur l'exploitation de ses domaines ruraux comme il le

---

746 "La règle est qu'un fidèle est tenu envers le roy, non pas envers un autre fidèle. Or, il arrive que, concurremment avec la fidélité due au roy, le fidèle contracte un autre lien envers un autre fidèle du roy. Le nouveau lien est noué par la *recommandation* (*commendatio*). Le serment qui l'accompagne oblige le recommandé vis-à-vis de son patron ou seigneur et entraîne des devoirs très rigoureux que la langue du temps enveloppe dans ce vocable : l'*obsequium.* Tenanciers peuplant la villa, recommandés de toutes catégories sont tenus par ce devoir d'*obsequium,* disons de dépendance. En s'ajoutant à la *fidelitas,* l'*obsequium* semble en affaiblir singulièrement la valeur. Pourtant, la royauté, loin de s'opposer à la recommandation, la favorise. Étrange tactique, pensera-t-on. Elle a cependant sa justification. C'est que l'*obsequium* a pour contre-partie le *mithium.* Par là, on entend la responsabilité en justice. Outre le droit de correction (en quelque sorte, intérieure) que le patron exerce sur ses hommes dans le cadre de la villa, le patron devient le répondant de ces mêmes hommes vis-à-vis de la justice officielle. C'est lui qui fera comparaître ces hommes, s'ils y sont cités, devant le tribunal comtal. Pareille responsabilité incombant au patron offre, au point de vue administratif, des avantages immédiats et tangibles. Police et justice sont, de ce fait, bien simplifiées. Et c'est pourquoi les carolingiens (Charlemagne tout spécialement), encourage la recommandation. Rien n'eût été plus aisé que d'y faire obstacle. Dans les pays annexés nouvellement, on pouvait sans peine s'y opposer. On fait tout justement le contraire. Dans la marche d'Espagne, par exemple, où l'on veut attirer les émigrés venus des régions sarrasines, un de nos Capitulaires relatifs aux ouvriers espagnols attirés en terre chrétienne pour le travail des champs, reconnaît à ces nouveaux venus, expressément, la faculté de «se recommander comme les Francs»" (Calmette, pp. 242-243).

747 *Les mérovingiens, etc.,* p. 248. Le constat est encore plus impressionnant si l'on prend acte que la chose sociale mérovingienne-carolingienne ne faisait que continuer celle… gauloise. "En fait, le système des clans paraît avoir dominé la vie politique gauloise de ce temps. [Jules] César est très catégorique sur ce point. (…) «Il y a là une institution très ancienne qui semble avoir pour but d'assurer à tout homme du peuple une protection contre plus puissant que lui». (…) Et l'on sait que ce système, tombé en désuétude sous la domination romaine, sera remis à l'honneur par Charlemagne, lequel instituera la *recommandation,* prototype de ce qui deviendra plus tard la féodalité" (Markale, pp. 76-77).

ferait sur la justice ou la police ? Un chef d'État actuel n'aurait jamais l'idée d'administrer sa fortune personnelle au moyen de décrets rendus sous forme officielle. Les services palatins sont tous, par quelque côté, des services domestiques, et par d'autres côtés, des services de l'État. Chaque chef de service mène ses bureaux. Il y a six grands offices : l'archichapelain, le comte du Palais, le chambrier -ou camérier-, le sénéchal, le bouteiller, le connétable. En somme, les auxiliaires de la maison du prince lui servent en même temps de ministres. L'ordre dans lequel nous venons d'énumérer ceux-ci correspond au rang des préséances, au témoignage formel d'Hincmar. Celui qui ouvre la liste, l'archichapelain, est toujours un clerc [bien noter que le "premier ministre" est obligatoirement un religieux : Religion d'abord...]. Il est à la fois chef de la chapelle, chef de l'école palatine, chef de la chancellerie. À ce dernier service se rattachent, comme annexe, les Archives.

"Malgré le grand intérêt que présente la chapelle, qui comprend la direction des Affaires ecclésiastiques, malgré l'importance de l'école palatine qui est une école de l'élite et une école modèle, l'archichapelain doit surtout son rang dans l'État à sa qualité de grand chancelier. *Il est l'héritier du référendaire mérovingien.* Sous ses ordres sont des chanceliers et des notaires. Le comte du Palais *(comes palatii)* vient au second rang, d'après Hincmar, qui parle assez vaguement de ses attributions «presque innombrables». C'est un administrateur du Palais en tant que demeure royale et c'est un justicier de tout le personnel qui y vit. Le chambrier s'occupe des appartements royaux, y compris la chambre du Trésor, ce qui entraîne des fonctions assez voisines de celles d'un ministre des Finances. Et comme, d'autre part, aux appartements royaux se rattachent également les réceptions d'ambassadeurs, ce ministre des finances paraît être aussi, par bien des côtés, un ministre des Affaires étrangères. Le Trésor, que le chambrier administre, joue un rôle capital. On n'y conserve pas seulement des espèces monnayées, mais aussi des métaux précieux, des lingots, des objets d'or et d'argent, de la vaisselle, et tout cela constitue l'équivalent d'un stock métallique, couverture de la monnaie courante. Il en sera ainsi tout le long du Moyen-Âge. Les couronnes du souverain ne sont pas seulement des insignes, ce sont des valeurs. Le sénéchal, le bouteiller et le connétable sont des intendants. Le connétable, en particulier, comme son nom l'indique *(comes stabuli),* a l'administration des écuries et des chevaux, ce qui entraîne la haute direction de la cavalerie, d'où il suit que le connétable remplit souvent les fonctions de chef d'armée. Les six grands officiers qui viennent de défiler sous nos yeux s'entourent de subalternes nombreux, tout un personnel d'action ou de plume qui pullule au Palais et dont Hincmar nous communique la vie intense. (...) Les grands officiers sont en même temps les principaux conseillers du maître. Ils sont les *palatins* par excellence"[748]. Or, tous ces offices auprès du Roy Très-Chrétien se sont continués jusque dans l'ère capétienne ultime, celle des Bourbons (bien entendu, avec certaines transformations jugées utiles). On a donc bien là une impressionnante continuité de la fonction royale, de Clovis... à Louis XVI.

On verra dans nos chapitres descriptifs XII & XIII que la Foi catholique était le fond de ce *contrat de confiance* et de *l'esprit familial* des institutions, ou, bien mieux, que ce lien social parfait engendrant la Nation n'est finalement que *l'expression temporelle de la Foi,* la Foi sociopolitiquement manifestée (d'où, d'ailleurs, la stabilité de cet Ordre sociopolitique plus surnaturel que naturel, qui semble incroyable). C'est histo-

748 Calmette, pp. 208-210.

rique dans les temps capétiens, ça ne l'est pas moins pour les temps carolingiens... et mérovingiens, et c'est pourquoi c'est *l'Église* qui enregistre le contrat de fidélité : "La fidélité [à Charles] est jurée ordinairement *dans une église,* sur des reliques, de préférence celles du saint le plus vénéré de la région. À propos du serment de 802, Charles prescrit aux *missi* de faire aux prestateurs de la fidélité un exposé des devoirs qui en découlent. Il est précisé que le fidèle doit servir Dieu, obéir aux commandements de l'Église, s'astreindre au service militaire[749], être docile au ban qui n'est que l'expression de l'autorité publique, être loyal et sincère en justice. Or, ce ne sont point là des mots, ce sont des choses concrètes. Et l'on ne peut s'empêcher de noter tout de suite l'étroite association qui est faite ici *des devoirs religieux et des obligations civiques.* À vrai dire, le mot fidèle a un sens double. Qui dit *fidèle* dit *à la fois [!] chrétien et sujet de l'empereur.* Le mot fidèle a un sens technique par rapport à l'Église et par rapport à l'État. C'est ce qu'exprime à merveille la formule de notification des actes. Le souverain franc, s'adressant à ses sujets, leur dit : «Sachent les esprit des fidèles de la sainte Église de Dieu et de nous-mêmes...» (la formule est celle-ci ou un équivalent : *«cognoscat omnium fidelium sanctae Dei ecclesiae et nostrorum industria»).* Par là, il apparaît à quel point la compénétration de l'Église et de l'État correspond au fond même de la conception carolingienne"[750]. Prodigieuse leçon de choses pour nous autres, à savoir qu'une véritable Politique, qui donne le maximum de bonheur, d'épanouissement social légitime et réel aux hommes, émane de Dieu et de la véritable Religion, *ou n'existe pas, ne peut pas même exister*[751] *!* Or, existant de par Dieu , elle *perdure* par-là même, parce que Dieu est éternel. Parce que le Christ qui en est la base surnaturelle, est la Vie, l'Énergie primordiale et d'ailleurs unique, c'est Lui qui assure la merveilleuse stabilité dans la Politique, de Clovis à... Louis XVI, sans qu'il soit besoin d'aucuns changements fondamentaux.

… Alors, comme ils apparaissent insensés, vains, impies, ces théologiens moder-

---

749 La question de l'enrôlement militaire carolingien est fort intéressante. On sait que sous les capétiens la mobilisation générale n'existait pas, car aussi bien elle est une imperfection de l'Antiquité non-rachetée dans le Christ. Sans qu'il nous soit possible d'approfondir sur un point qui n'est pas en plein dans notre sujet, posons simplement que, sous Charlemagne, les *riches* seuls étaient astreints à la défense nationale, pas les *pauvres* (… ça, c'était de la "justice sociale" !). En gros, le critère était de posséder quatre manses de terre, c'est-à-dire de quoi nourrir décemment quatre familles normales de paysans (mais les revenus mobiliers ou autres étaient aussi pris en compte, le critère n'étant pas terrien mais financier : les abbayes, par exemples, grands propriétaires terriens possesseurs de plusieurs centaines voire milliers de manses, devaient fournir un contingent de soldats, avec armes et bagages) : le possesseur de quatre manses était astreint soit à venir lui-même équipé *à ses frais* dans l'armée carolingienne, soit à équiper un soldat complet, armes et bagages (trois mois de vivre, etc.) ; celui qui possédait deux manses devait fournir la moitié des frais du soldat à équiper, etc. ; le prêtre *et celui qui n'était pas propriétaire (!),* étaient dispensés de service militaire. Ô lecteur, convenez-en avec moi : quelle JUSTICE dans cet enrôlement militaire Très-Chrétien, quelle élévation morale se discerne dans une société capable de poser de telles règles qu'AUCUNE autre époque du monde n'enregistra !! Dans le cadre d'*Actualité de la Fin des Temps,* nous avions déjà exposé au 2e chapitre, quant au signe eschatologique "guerres nations contre nations", le caractère apocalyptique et à la fois antéchristique de la mobilisation générale touchant *tous* les citoyens sans exception. Une fois de plus, avec Charlemagne, nous avons la preuve qu'elle est contre-nature dans la civilisation Très-Chrétienne. Seul saint Thomas d'Aquin paraît ne pas s'en être rendu compte dans son incroyable *de Regno…*

750 Calmette, p. 191. "Le serment [carolingien] fait bien éclater le vrai caractère de l'institution [de l'Empire de Charles]. Il impose à tous des obligations morales, dont la principale est de professer le christianisme et de pratiquer le culte chrétien. C'est donc l'unité de la Foi qui est la raison de l'Empire, et c'est moins à l'empereur qu'au principe constitutif de l'Empire que les peuples sont appelés à prêter hommage, à se lier par serment : Charles le déclare en propres termes dans le préambule de l'ordonnance. Pour l'empereur, il n'y a plus ni Francs, ni Aquitains, ni Bavarois, ni Lombards, il n'y a que des chrétiens. Quand il s'adresse à l'universalité de ses peuples, le nom générique qu'il leur donne est celui de «peuple catholique», de «peuple chrétien», de «fidèles de la sainte Église de Dieu». S'il est à leur tête, c'est parce qu'il a le devoir de veiller à leur salut éternel, de les aider à sauver leurs âmes : ainsi le veut l'office, le «royal sacerdoce» dont il est investi" *(La France Chrétienne,* p. 75).

751 Car la société Très-Chrétienne ne fait pas de promesses, elle accomplit tout simplement son devoir envers chaque homme, et cela suffit. Tandis que toute démocratie dit qu'elle va accomplir son devoir, elle n'arrête pas de le dire, … mais n'en fait rien, *ne peut pas même rien en faire !* Rappelons le mot drolatique d'un humoriste, qu'il mettait dans la bouche de Mitterrand après son élection : "Mes chers compatriotes, avant mon élection je vous ai fait des promesses, hé bien maintenant que vous m'avez élu, ces promesses, *je continuerai à vous les faire*"*…!* C''est cynique, mais hélas combien vérifié, puisque la République démocratique est *impuissante* à réaliser le bien commun !

nes ensoutanés ou non, les Journet, les Maritain, derrière hélas Pie XII et la plupart des papes modernes post-concordataires, qui osent nous parler à propos du Moyen-Âge d'un concept de société DÉPASSÉ, dite "chrétienté sacrale", et nous proposer à la place, avec les révolutionnaires, une "chrétienté laïque", c'est-à-dire un nouvel ordre des choses (d'ailleurs pseudo-millénariste car les laïcs y sont sensés *remplacer* les prêtres dans la Religion et les roys Très-Chrétiens dans la Politique, anticipant ainsi lucifériennement le Règne millénaire à venir)[752] ! Mais, est-ce que par hasard la nature sociale de l'homme a changé depuis la Révolution ? N'est-elle plus la même que dans la période de Clovis, Charlemagne et saint Louis !? Dieu l'a-t-Il rapprochée de l'Ange ou alors la nature de l'*homo modernus* serait-elle inhabitée sacramentellement et charismatiquement par le Saint-Esprit ?! Est-ce que Dieu est venu dans la sphère terrestre pour l'"assomptionner" dans une condition sociopolitique supérieure, supprimant la nécessité d'une institutionnelle *hiérarchie,* celle du Temps des Nations et de l'Église !? Non bien sûr. Alors, les conditions naturelles du bonheur et du salut sociopolitiques, récapitulées et manifestées au mieux, vue la déchéance originelle, par la Société Très-Chrétienne dont nous étudions les assises, ne sont pas, ne peuvent pas être *dépassées*. Supposer que l'homme moderne est supérieur à celui d'avant la Révolution sur le plan social est une hideuse et méprisable manifestation d'orgueil : quel scandale de voir les clercs flatter et caresser obséquieusement cet orgueil, se faire tout faible et lâche devant lui, comme on a vu plus haut Pie VII le faire avec Napoléon[hh], Pie XII avec l'O.N.U., main dans la main avec son "cher et noble ami" Roosevelt, etc. !... Nous l'avons déjà dit : des esprits bornés, pour le moins, ont voulu voir dans le règne de Charlemagne une fautive imbrication du Politique dans le Religieux, pas assez de distinction entre les deux domaines. En vérité, c'est juger à mal d'un état de perfection dont on n'est même plus capable de saisir l'élévation ! C'est le singe jugeant fautive la beauté du visage de l'homme sur le critère de son faciès simiesque. Et encore faut-il rajouter que l'*homo modernus* est coupable quand le singe ne l'est pas ! Si Charlemagne a pu, au jour de son couronnement, promettre : "Au nom du Christ, moi, Charles, je m'engage devant Dieu et son apôtre Pierre à protéger et défendre cette sainte Église romaine, moyennant l'aide d'en-Haut, autant que je saurai et pourrai" ; si, dans son capitulaire de 802, il a réitéré cette raison *première* de son règne, à savoir que "le service de Dieu, l'unité et l'extension de la Foi et de la Charité du Christ, la défense de la Religion *sont les buts de l'Empire*"[753], capitulaires que d'ailleurs, d'une manière générale, il intitulait ainsi : "Charles, par la grâce de Dieu souverain du royaume des Francs, défenseur et auxiliaire dévoué de la sainte Église dans tous ses besoins"[754], c'est tout simplement parce que nous en étions parvenus, sous

---

752 Quelle incroyable hypocrisie de Jean-Paul *Double* de condamner dans le prétendu *Nouveau Catéchisme de l'Église Catholique* la doctrine millénariste, alors qu'il en promeut l'ersatz diabolique, à savoir le mondialisme oecuméniste, avec une énergie jamais démenties depuis le début de sa prise de *possession* du Siège de Pierre (au sens diabolique du terme) !

753 *Le Christ qui est roy, etc.,* p. 37. "Sous l'inspiration [d'Alcuin], se rédige le capitulaire de 802, loi organique de l'Empire. Qu'y lisons-nous ? Que tous les hommes libres prendront l'engagement *de se vouer au service de Dieu ;* et le détail de leurs devoirs suit. Qu'y lisons-nous encore ? Que la raison d'être de l'Empire, *c'est l'unité de la Foi et de la Charité, entre tous ses membres ;* que le but des conquêtes de l'Empereur, *c'est l'extension de la Foi catholique :* car l'Empereur est le propagateur et le défenseur de la religion chrétienne, *propagator ac defensor christianae religionis.* Son peuple, c'est le peuple chrétien, le peuple catholique, le peuple des fidèles de la sainte Église ; plus de Francs, plus d'Aquitains, plus de Bavarois, plus de Lombards, une seule famille chrétienne dont l'Empereur est le chef pour l'aider à faire son salut, car ainsi le veut «le royal sacerdoce» dont il est investi. (...) Sur onze cents articles que comptent ses capitulaires, cinq cents, près de la moitié, concernant la religion. (...) Quelles expéditions pour porter secours aux chrétiens d'Espagne contre les Musulmans qui les oppriment ! La légende fait de lui le premier des croisés : a-t-elle tort ? Sur la Terre Sainte, il exerce une sorte de protectorat : n'a-t-il pas obtenu la propriété et les clefs du Saint-Sépulcre ? *(Conférences de Notre-Dame de Paris — Carême 1928,* Mgr Baudrillart, en six fascicules - 2e Conférence, pp. 2-3).

754 *Les Origines de la civilisation moderne,* G. Kurth, citation tirée du *Sel de la terre,* p. 210.

son règne, à la perfection de la relation humano-divine dans l'ordre sociopolitique. La nature humaine *épousait* la nature divine, élévation politique de l'homme qui évidemment nous précipite un peu dans de sacrés culs de basse-fosse…!

Rien ne fait mieux comprendre la supériorité morale de la société Très-Chrétienne, c'est-à-dire une société où la Religion est le moteur premier avant celui purement politique, sur la société laïcisée, que cette admirable page de l'abbé Rohrbacher : "[Commentant les canons d'un concile général présidé par Arnoulfe, roy carolingien d'Allemagne, tenu l'an 895, Rohrbacher écrit :] on voit, par ces canons, qu'à la fin du neuvième siècle, les pénitences solennelles étaient encore en vigueur. De nos jours, et depuis plusieurs siècles, cela n'est plus. La raison en est bien simple. Ces pénitences publiques et solennelles s'imposaient pour des crimes publics et constatés, mais que les lois civiles ne punissaient pas, ou ne punissaient que légèrement ; mais, depuis plusieurs siècles, les choses ont changé. Les lois pénales de l'Église ont passé la plupart dans le code pénal des nations chrétiennes, avec un caractère moins indulgent. Les homicides, les violences, les brigandages que l'Église travaillait à réprimer par ses pénitences et ses anathèmes au Moyen-Âge, la loi civile d'aujourd'hui les punit et les réprime par la mort, les travaux forcés, la prison. L'échafaud, les bagnes, les galères, les maisons de réclusion ont remplacé les stations pénitentiaires, l'imposition des cendres, les jeûnes, les prières, les exhortations paternelles. L'Église avait des pénitents, enfants coupables, qu'elle cherchait à ramener au bien avec la tendresse d'une mère : la loi civile n'a que des forçats qu'elle ne sait que punir. Quand le pécheur a fait sa pénitence, l'Église le réconcilie avec Dieu, avec les hommes et avec lui-même ; elle l'admet à la table sainte et le rétablit dans tous ses droits de chrétien. Quand le forçat aurait deux ou trois fois accompli sa peine, jamais la loi civile ne le réconcilie avec la société, jamais elle ne le rétablit dans ses droits de citoyen, toujours elle le traite comme un excommunié, comme un ennemi public qu'il faut surveiller sans cesse. Ses maisons de pénitence, ses bagnes et ses prisons, en punissant les méchants, les rendent plus méchants encore : les pires de tous sont ses pénitents absous, ses forçats libérés. Le monde même commence à s'en apercevoir : pour remédier au mal que produit sa manière de punir le mal, il cherche à imiter l'Église ; mais il ne réussit qu'à la contrefaire ; il parle de système pénitentiaire, de système à cellules, de solitude, de silence : c'est là l'extérieur de la pénitence, c'en est le corps ; ce qui manquera toujours au monde, c'est l'âme de la pénitence véritable, c'est la grâce de la conversion. DIEU N'A CONFIÉ CE TRÉSOR QU'À SON ÉGLISE [seule, on vient de le lire, la société Très-Chrétienne était assez moralement élevée pour le comprendre]"[755].

---

[755] Rohrbacher, t. XII, p. 410. Et notre historien continuera plus loin ses remarquables réflexions sur le système de punition des criminels dans la société Très-Chrétienne, en poussant cette fois-ci aux siècles capétiens des Croisades (… mais trois siècles après, remarquons bien que c'est toujours le *même* système Très-Chrétien, basé sur la dignité de l'homme *qui ne change pas) :* "... Cette lettre de saint Bernard est remarquable. On y voit que, dans ses expéditions contre les Mahométans, la Chrétienté ne faisait que repousser la force par la force, et user de son droit de légitime défense. On voit qu'un premier effet de ces expéditions générales, était de faire cesser les guerres particulières parmi les chrétiens. Un second effet non moins salutaire, *c'était de ramener à des sentiments d'humanité et de religion un certain nombre de scélérats plongés dans toute sorte de crimes, de les réhabiliter dans l'opinion publique par le repentir religieux, puis de les envoyer en Orient trouver une gloire ou une mort honorable.* Certes, les croisades n'eussent-elles produit que ces deux biens, notre siècle devrait toujours admirer les croisades [… n'est-ce pas, Jean-Paul *Double ?].* Je dis notre siècle, qui ne sait plus que faire de tant de criminels [Rohrbacher écrit au milieu du dix-neuvième siècle : que dirait-il de nos jours !], condamnés à la prison ou au bagne, qui en sortent pires qu'ils n'y sont entrés, qui, étant excommuniés pour toujours de la société civile, en deviennent nécessairement une gangrène incurable (…). Pendant le même mois de février 1147 où le roy de France tint un parlement à Étampes, le roy Conrad tint une cour plénière à Ratisbonne en Bavière, ayant avec lui Adam, abbé d'Yorck, à la place de saint Bernard. Après avoir célébré la messe et invoqué le Saint-Esprit, il monta sur l'ambon ; et, ayant lu les lettres du pape et de l'abbé de Clairvaux, il fit une exhortation simple et courte, qui persuada presque à tous les assistants de

On se croit très-fort par notre revendication de la liberté depuis la Révolution : en vérité, ce serait à mourir de rire si ce n'était à pleurer ! Car dans la société Très-Chrétienne, la liberté sociopolitique n'était pas une revendication théorique mais… concrètement non-advenue, JAMAIS advenue, ne pouvant ni même ne devant JAMAIS advenir, à *courir après* tous les jours par les armes et le sang des peuples (car *tous les jours,* il faut remettre ça, soulever à chaque fois un monde d'iniquité mu par l'argent-roi qui, sans cesse, tel l'Hydre de l'Herne, ressurgit ! Et pour n'aboutir à rien !! Car le plus beau succès sur le mal sociopolitique sera suivi, *demain,* par la chasse à courre qui recommencera !!!), la liberté sociopolitique était *déjà* réalisée précisément… par cette civilisation Très-Chrétienne. Ce n'était donc pas un *droit* à conquérir au bout de lamentables et dérisoires pancartes, dans la haine de manifestations frappées d'impuissance, mais un *devoir à accomplir* quant à soi, à son humble place dans un État de droit réalisant cette liberté pour un et pour tous : "[Charlemagne] demande que tous, laïques ou ecclésiastiques, lui jurent fidélité, mais par ce serment, ajoute-t-il, «chaque homme ne s'engage pas seulement à ne pas attenter à la vie de l'empereur, à ne pas se joindre à ses ennemis, *mais à diriger LUI-MÊME avec justice son intelligence et ses forces* parce que l'empereur ne peut se mettre aux lieu et place de chacun d'eux». La liberté individuelle devient ainsi non pas seulement un droit, mais un devoir ; ce devoir, il fallait l'accomplir"[756]... là, précisément, résidant l'essence de la dignité humaine, à savoir de faire *personnellement* le Bien et de concrétiser la Religion dans la Politique en appuyant ses faibles forces individuelles sur la grâce du Christ infusée dans la société Très-Chrétienne franque. Autrement dit, dans la société Très-Chrétienne, pas besoin d'un gendarme derrière chaque citoyen, le gendarme, c'est *lui-même* qui l'est pour son propre compte, celui de son salut éternel, car la Politique Très-Chrétienne est conçue comme un moyen de Salut qu'évidemment, chacun a à cœur d'opérer.

Et cette imbrication Religion-Politique qui, loin d'être dépassée, est *perfection* de la chose sociopolitique DANS TOUS LES ÂGES DU MONDE, tire son fondement dans l'élection divine de la France, dans le droit divin direct du roy de France, pour notre Temps des Nations. C'est pourquoi, dans la Chrétienté sacrale, "qui dit fidèle, dit *à la fois* chrétien et sujet de l'Empereur", comme l'a noté, intrigué, Calmette. Aux temps carolingiens et plus généralement tous ceux Très-Chrétiens, "être chrétien, c'était être VRAIMENT philosophe, ami du bien, de la justice, de la liberté des hommes"[757]. En tous cas, comme par hasard, gentes dames et baillis messires, nous revoilà le nez sur la même leçon qui nous a été déjà servie quant et quant en cette étude : la Politique réelle, véritablement bienfaisante pour l'homme, *émane* de Dieu, comme les rayons du soleil, *ou n'existe pas.* Elle s'incarne mystiquement de par une élection divine dans une Nation, *ou n'existe pas.* Ce qui, par ailleurs, condamne par avance la collusion du pouvoir religieux avec celui *laïc* (= dans le sens hérético-moderniste de : ne reconnaissant pas la primauté du Christ-Roy dans le domaine sociopolitique), celle que Pie VII initiera damnablement et sur les braises de laquelle tous ses successeurs souffleront, y compris le grand saint Pie X hélas... jusqu'à nos jours wojtyliens dont il vaut mieux ne pas gloser pour tâcher de garder un fond de bile à peu près

se croiser ; (…) mais ce qu'il y eut de plus merveilleux, dit Otton de Frisingue, *c'est qu'il accourut [pour se croiser] une multitude de pillards et de brigands, qu'il n'y eut pas un homme sensé qui ne reconnût et n'admirât ce changement subit et extraordinaire [dans l'âme des méchants] comme un coup du Ciel*" (t. XV, p. 405 & 415).

[756] *La France Chrétienne,* p. 80.

[757] *Ibid.,* pp. 77-78.

sain. Ce qui, non moins, condamne aussi radicalement la méthode de Maurras : *Politique d'abord.* Mais Calmette continue son discours de la méthode et nous fait remonter à la période mérovingienne ; il faut le suivre pour achever notre démonstration : "Il ne faudrait pas croire, comme l'ont dit ou laissé entendre certains historiens, qu'il n'y avait pas eu de serment prêté à Charles avant 789 et que le Capitulaire qui porte cette date a innové en cette matière. L'État franc n'avait pas pu laisser en désuétude le serment *déjà courant à l'époque mérovingienne.* En omettre la pratique eût été une pure abdication. La vérité est tout simplement que le Capitulaire de 789 est le premier texte relatif au serment qui nous soit parvenu pour le règne de Charlemagne"[758].

Continuité de la chose sociopolitique dans la France Très-Chrétienne, de Clovis à Louis XVI, donc. Pour leur part, les principaux sièges épiscopaux de France en sont une singulière illustration, puisqu'ils remontent quasi tous à la *première* période dynastique, et que la France sociale doit une immense part à l'oeuvre non seulement des premiers titulaires de ces sièges, mais de leurs successeurs. Montrer l'antiquité mérovingienne des principaux sièges épiscopaux, c'est donc montrer la plus que millénaire stabilité sociale française. Pour Reims par exemple, le plus glorieux siège de France certes, l'abbé Dessailly a bien montré que l'assiette immobilière de l'archevêché, *parfaitement définie dès Clovis, ne variera que très-peu jusqu'à Louis XVI...* ou plutôt à la spoliation sacrilège des biens du clergé par la Révolution : "Les richesses de cette Église ne s'étaient pas notablement accrues depuis le legs de son glorieux pontife [saint Rémy]. Ce fait n'est-il pas la plus éloquente justification des possessions du clergé injustement convoitées et spoliées par la Révolution ? Elle n'a cessé de prétendre que l'Église a profité de son influence au Moyen-Âge pour s'enrichir. *Mais l'Église jouissait au contraire de la plus grande partie de ses biens longtemps avant le Moyen-Âge*"[759]. Et ce ne sera certes pas un petit paradoxe de voir Talleyrand, pardon, M^gr^ le prince de Talleyrand-Périgord, tristement célèbre successeur de saint Rémy sur le siège archiépiscopal de Reims à la suite de son oncle (le malheureux ne savait même pas célébrer correctement la Messe), venir le dire lui-même à la barre de l'Assemblée Constituante avant d'être le promoteur de la loi sur… la suppression des biens du Clergé français l'année qui suivra cette très-fière et virile déclaration : "La richesse de mon siège archiépiscopal défie toutes les attaques. Ma fortune d'archevêque *vient de mon illustre prédécesseur Rémy,* riche de ses biens personnels et de la reconnaissance du premier roy très-chrétien. Elle vient de tous mes autres vénérables prédécesseurs Bennage, Rodulphe, Sonnace, Landon, saint Rieul, saint Nivart, saint Rigobert. Puisant son origine dans les testaments inviolables et sacrés de ces augustes personnages, douze et même quinze siècles de possession sont venus lui ajouter la légitimité d'une prescription non moins sacrée et non moins inviolable" !

⚜ ⚜
⚜

Dans notre ouvrage qui n'a pas pour but de faire une spécialisation technique sur tel ou tel aspect de la Politique, il semble que nous en ayons assez dit pour bien faire saisir la continuité sociopolitique structurelle de la Société Très-Chrétienne, au

[758] Calmette, p. 190.
[759] Dessailly, p. 138.

moins dans l'essentiel du fondement, de Clovis à Louis XVI. Pendant treize siècles. Mil trois cents ans, chers amis, miracle inconnu aux autres Nations.

… D'où, justement, le vent de panique incoercible, incontrôlable, saisissant la France profonde aux entrailles au lendemain de la décapitation de Louis XVI, que nous décrira fort bien plus loin Funck-Brentano : avec le roy Très-Chrétien disparaissait dans le principe même de ce qui le fondait *le lien de confiance sociale* qui existait de par Dieu entre les français DEPUIS TREIZE SIÈCLES, aux fondements même de la France, ce qu'on percevait intuitivement dans une immense et épouvantable frayeur. On faisait plus que renouer avec l'angoisse des saint Jérôme, des Paulin de Nole devant l'anarchie sociale résultant de l'écroulement de l'empire romain, au V^e^ siècle, car cette fois-ci, ce n'était pas le moule qui avait fait son temps, qui s'écroulait, c'était la statue elle-même, qu'on rejetait : il s'agissait d'un rejet collectivement *coupable* du salut social advenu par l'Incarnation du Fils de Dieu dans la France, *il s'agissait en fait et en droit, d'un véritable déicide !* Car ce lien de confiance, d'amour fraternel, de justice et de paix dont le romain n'avait mis en oeuvre qu'une ténébreuse ombre d'ombre, c'était la manifestation de Dieu dans la vie sociale des hommes par une grâce spéciale libéralement donnée par Dieu, c'était la projection divine dans la chose sociopolitique ; en rejetant cet Ordre, c'était le Christ qu'on rejetait, et tout français bien né ne pouvait qu'en être effrayé d'un effroi d'enfer (ils ne sont pas rares les françaises et les français qui sont morts subitement de douleur, ou dans le mois qui a suivi, en apprenant la décapitation de Louis XVI...). Effrayé comme saint Pierre après sa trahison. Ou, hélas, comme Judas. Et effrayé à très-juste titre. Car, une fois le Christ aboli par l'acte *volontaire* du peuple choisi pour incarner le salut sociopolitique, c'est *le lien de l'enfer* faisant tout-à-coup irruption sur terre : TOUT LE MONDE, EN DROIT, REDEVIENT ENNEMI DE TOUT LE MONDE ; et donc, angoisse sociale dans la haine des classes, misère noire ou au contraire dorée, cruelle incertitude du lendemain, cruelle et révoltante loi de la jungle dans le monde du travail, désordres des moeurs et de toutes sortes. Comme le disait si bien Hippolythe Taine : "Le peuple jusqu'en 1789, voyait dans le roy L'UNIVERSEL REFUGE". De Clovis à Louis XVI. Et c'était parce que le roy lui-même représentait le Sein même de Dieu pour tout un chacun, mais oui, vous savez bien, ce Roc biblique d'où coulent les Eaux vives...

C'est qu'il était le "*vicaire du Christ en la temporalité*", la "vive image" de Dieu sur terre quant au temporel, notre bon Roy...

"Plus je réfléchis, plus je suis consterné
"de la masse d'idées fausses dans lesquelles
"nous nous noyons ; plus je comprends
"cette décadence absolue de tant de peuples,
"que nous retrace l'histoire. *C'EST L'ERREUR*
"*plus que le vice QUI LES A PERDUS.*
"Le grand mal vient des sophistes
"qui se font une renommée
"en donnant une forme entraînante à l'erreur".
(Frédéric Le Play)

"Comme un de ses barons, le voyant méditer,
"le questionnait sur le motif de sa rêverie,
"[le roy Philippe-Auguste] répondit :
"«Je pense à une chose : *si Dieu m'accordera*
"*«la grâce d'élever la France à la hauteur*
"*«où elle était au temps de Charlemagne»*"
(Pensées choisies des roys de France,
Gabriel Boissy, p. VIII, note 2).

IX. PREUVES HISTORIQUES DE L'ÉLECTION *DIVINE* DE LA FRANCE (suite)

Remarquable miracle dans la chose sociale française, donc, et à remarquer. Mais voyons à présent semblable et plus merveilleux miracle encore dans la dynastie royale choisie de par Dieu "À JAMAIS" (Testament de saint Rémy), par l'organe de saint Rémy et de tous ses co-évêques de Gaule, de Neustrie et de Germanie, pour gouverner en son Nom la France, de Clovis... à Louis XVI : une *même* famille royale a en effet

gouverné la France, ou plutôt théocratiquement « tenu-lieu » du Christ-Roy dans icelle, de 496 jusqu'en… 1792. Rien n'est d'ailleurs plus obscurcie, plus occultée, plus contrebattue, plus salement manipulée, que cette merveilleuse unité dynastique, "et même chez les Français royalistes, et même chez leurs princes !"[760]

On ne saurait d'ailleurs s'en surprendre outre-mesure, car montrer le règne d'une *même et seule* famille royale pendant treize siècles, c'est aussitôt faire mettre le doigt sur un miracle éclatant "*qui ne se retrouve chez aucun peuple du monde*"[761], dont la haute signification est de plus immédiatement compréhensible à toute intelligence normalement constituée et par-là même convainct de l'élection divine de la France (= Dieu seul peut faire ce miracle dans une race royale) ! Et c'est bien sûr à cause de cela que, depuis la Révolution, on a grandement menti au français à ce sujet, des bancs scolaires jusqu'aux amphithéâtres d'universités, en lui inoculant la vaccine des "trois RACES" qui se sont succédées sur le trône pour gouverner la France c'est-à-dire sans solution de continuité dynastique… *comme-dans-les-autres-royaumes.* En vérité, la tentation de faire comme tout le monde, de ne pas avoir une vocation exceptionnelle par rapport aux Nations voisines (car, avant d'être un honneur, cela oblige à un devoir moral de perfection politique plus grand), serait-elle seulement le fait des juifs de l'Ancien-Testament ? Il n'apparaît pas tellement, finalement, que les français soient meilleurs que les juifs, de ce côté-là ! Pour soutenir ce mensonge donc, on n'a pas hésité, mais contre la vérité historique et politique on l'a déjà vu, à donner un sens démocrato-révolutionnaire au "coup d'état" carolingien de Charles Martel, puis à "l'élection" capétienne d'Hugues Capet ; pas plus qu'on a hésité à ne voir qu'*une hérédité de fonction,* selon le juste mot de Marie-Madeleine Martin, entre les mérovingiens et les carolingiens, par les Maires du palais.

Mais attention. Pour autant qu'elle est devenue croyance universelle et o-bli-ga-toi-re du *politicaly correct,* gratuite et remboursée par la sécu. éducative, prenons bien conscience quand même que cette conception brisée de la famille royale française est... *toute neuve,* comme naissant du révolutionnaire et à la fois romantique XIX^e^ siècle. *Car, jusqu'à la décapitation de Louis XVI, les Français croyaient communément qu'ils avaient été gouvernés par une seule race de roys depuis Clovis.* Et certains même remontaient jusqu'au roy David. Le M^is^ de La Franquerie fait d'ailleurs un bon florilège des écrits de nos pères sur ce sujet dans son *Ascendance davidique des roys de France,* qu'il nous semble utile de citer dès ici *:* "Le Cartulaire de Hugues Capet, manuscrit n° 7329 du fond français de la B.N., établit l'unité de race des trois branches royales de France. Le Père Dominique de Jésus, complété par le Père Modeste de Saint-Amable, dans la *Monarchie Sainte, Historique, Chronologique et Généalogique* publié en 1677, donne des tableaux généalogiques très importants. *L'art de vérifier les dates,* des bénédictins, cite Dom Merle, l'historiographe de Bourgogne, et établit irréfutablement l'ascendance commune des Carolingiens et des Capétiens. Drudes de Campagnolles a publié deux plaquettes, en 1817, *Coup d'oeil sur l'unité d'origine des trois branches Mérovingienne, Carolingienne et Capétienne.* Piganiol de la Force dans sa *Nouvelle description de la France,* au tome premier, écrit : «Le royaume de France a commencé l'an de l'ère vulgaire 420 et depuis ce temps-là, a toujours été successif de mâle en mâle et gouverné par soixante-cinq roys tous issus de la même Maison...» Ci-

760 *Le secret, etc.,* p. 24.
761 *Ibid.,* pp. 24-25.

tons encore le *Grand Dictionnaire Historique* de Moréri, sans oublier les Bollandistes qui, dans la *Vie des saints,* donnent de très nombreuses indications qui complètent très heureusement les grands travaux généalogiques. Bouillet, dans son *Dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie,* mentionne cette ascendance (p. 1184, 1914, la 1e édition étant de 1860)"[762].

... Tuediable, avaient-ils pas raison, par hasard, nos bons ancêtres ??! Ne convient-il pas d'étudier un peu leurs raisons, crues et professées pendant si longtemps ? Éh bien, oui, on va voir qu'ils avaient incroyablement raison. Car pour rester dans le vrai historique le plus rationnel, le plus scientifiquement scientifique, il faut parler *dans l'Absolu* de "*trois branches d'une seule et même race royale*". D'ailleurs, les historiens un peu étoffés, ou tout simplement sérieux et honnêtes, savent très-bien cela, qui n'est même plus l'objet de la discussion historique (ce qui n'empêche pas le mensonge d'avoir toujours droit de cité, un peu comme pour l'évolutionnisme... même dans le camp dit conservateur, dit légitimiste, dit national, dit traditionaliste) !

Occupons-nous pour commencer du lien généalogique des Pépins, ces ancêtres directs des carolingiens, avec les mérovingiens. Ce lien existe formellement. Aucun historien ne l'a mieux montré, à notre connaissance, que Marie-Madeleine Martin, Grand Prix Gobert d'Histoire à l'Académie française, et il y a des pages d'une pénétration historique incomparable dans son ouvrage *Le secret des premiers Capétiens.* Laissons lui donc l'honneur de nous poser le grand point, totalement "oublié" (dans le sens réprouvé *d'apostasié)* par tous les historiens modernes, voire même de certains historiens d'Ancien-Régime en général protestants, voltairianistes, jansénistes ou politiquement montés contre la France comme le fameux espagnophile Chifflet... aidé de Bollandus, le non moins fameux hagiographe[763] : "Un fait demeure certain : *il y eut des mariages incessants et dès l'origine, entre les grands administrateurs romains de la Gaule et les princes francs ; entre les Francs mérovingiens et les Pippinides, ancêtres des carolingiens ; entre les Carolingiens et les Robertiens [ancêtres directs des Capétiens].* Après des lectures immenses, je puis affirmer qu'il y a là des certitudes ABSOLUES, et je laisse les spécialistes de la minutie se quereller sur des détails invérifiables, pour m'en tenir à ce que mon vieil ami Gonzague de Reynold appelait «*les grandes lignes de force*»"[764]. S'en tenir aux grandes lignes de force : là, en effet, se situe la sagesse pour l'historien. Mais venons à ce *fait certain* que nous affirme notre historienne. Pour cela, plaçons-nous non pas au sommet d'une pyramide égyptienne comme certain imbécile botté le fit, s'imaginant investi d'une soudaine sagesse universelle, mais mettons les pieds plus prosaïquement dans le terreau du Ve siècle, c'est-à-dire à la jointure providentielle de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD.

Ferréol II, sous l'Empereur Valentinien III (425-455), est préfet du Prétoire des Gaules, vers 450. De son mariage avec la soeur de l'Empereur romain naît Ferréol III,

---

762 *Ascendances, etc.,* pp. 52-53.

763 Sur l'incroyable virulence de la polémique quant à la prééminence du roy de France sur les autres roys des nations, sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV, lire le très instructif ch. V de Dessailly.

764 *Le secret, etc.,* p. 82.

sénateur romain, *qui épouse Industrie, fille de... Clovis.* De leur union, naît Ansbert, lui-même sénateur, duc d'Austrasie et d'Aquitaine, *qui épouse Blithilde, fille de... Clotaire 1er, et donc petite-fille de Clovis*[765]. De leur mariage, doublement mérovingien par les femmes donc, naîtra Arnould qui va encore se marier avec une Franque de maison royale, Aude, de la famille des roys francs de Cologne, la plus importante des tribus franques après les Saliens. Or, saint Arnould[766], qui, une fois veuf deviendra évêque, est considéré par les historiens comme le co-fondateur avec Pépin de Landen de la dynastie... pippinide ou pré-carolingienne ; en effet, avant qu'il soit fait évêque, était né de lui un fils, Anchise ou Anségise, qui épousera Begga ou sainte Begge, fille dudit Pépin de Landen, maire du palais mérovingien. Leur viendra de par Dieu un fils du nom de Pépin d'Héristal, qui sera le père de Charles Martel : nous sommes là à l'aurore de la lignée carolingienne.

Le lien *familial* des Carolingiens d'avec les Mérovingiens est donc *indiscutable.* Évidemment, on objectera qu'il s'agit là d'un lien *par la quenouille,* c'est-à-dire par les femmes, et non d'un lien direct par les mâles comme, nous l'allons voir, celui qui existe entre les Carolingiens et les Capétiens. En vérité, l'objection, apparemment contraignante, n'a plus cette portée, pour ne pas dire qu'elle s'évanouit complètement, une fois trempée dans la réalité de l'Histoire contemporaine, nous voulons dire celle mérovingienne. Il y a sur ce sujet précis, dans le *Charlemagne* de Joseph Calmette, une page fort instructive, un passage où cet auteur à tendance rationaliste malgré de très intéressantes vues (on ne sort pas du *talleyrandesque* Institut sans être spirituellement déformé...), s'étonne assez fort que le remplacement des mérovingiens par les carolingiens se soit passé "*sans histoire*", dit-il, dans une nation franque *pourtant extrêmement pénétrée du principe de légitimité dynastique familiale.* Mais laissons-le nous dire lui-même son... étonnement, qui va nous apprendre une grande chose : "À la «première race» se trouve substituée la «seconde race» de nos roys. Substitution *bien extraordinaire,* il faut en convenir, et qui, chez les Francs, semblait *impossibilité logique, impiété inconcevable.* Il faut songer qu'*une tradition séculaire réservait la royauté à la famille de Mérovée,* tradition païenne[767] il est vrai, mais toujours vivace. Car les tribus germaniques, celles des Francs, comme les autres, avaient eu beau changer d'habitat, de milieu, *elles considéraient le pouvoir royal comme réservé à une race issue des dieux*[768] *:* c'était le privilège du sang, le *Geblütsrecht.* Pourtant, la dy-

---

765 "C'est au début du règne de Louis XIV que Jean Bouchet, conseiller du Roy et Maître d'Hôtel ordinaire, établit les tableaux généalogiques prouvant les mariages des filles de nos premiers roys mérovingiens avec les Préfets du Prétoire des Gaules dès le Ve siècle. Ces généalogies avaient déjà circulé au temps de Charlemagne. On y voit la famille de Clovis se lier très tôt avec celle du fameux Syagrius, chef du dernier territoire gallo-romain resté puissant après la chute de l'empire d'Occident (ce Syagrius, que Grégoire de Tours appelle *le roy,* et que Clovis avait fait périr en 487 [ou 486 ?])" *(Le secret, etc.,* p. 29).

766 "Tours compte deux disciples de saint Rémy, Arnould et son épouse Scariberge [?]. Saint Arnould, d'abord engagé dans les liens du mariage, se fit pèlerin sur les conseils de saint Rémy. Plus tard, le peuple de Tours l'élut comme évêque" *(Le sel de la terre,* p. 32, note 1).

767 … Allez !, encore un coup de serpe dans la Providence divine ! La vérité, c'est que cette tradition mérovingienne est *d'abord* celle de l'élection divine de Clovis par l'Évêque Rémy lors de son sacre à la Noël 496, à laquelle se conjoignait très-harmonieusement l'ancienne tradition païenne germanique ; car on a déjà vu que le Bon Dieu, liant la nature à la surnature, les causes secondes à la cause première, fait finalement très bien les choses !! Comme le disait J. Thibaut-Payen : "*La vision chrétienne de l'histoire liée à la conversion de Clovis REJOINT l'idée germanique d'une prédestination de la race royale à mener les destinées des peuples*" (citation rapportée en exergue par Dallais, p. 11, un Francis Dallais qui aurait bien fait de s'en inspirer un peu plus dans son ouvrage…), le Bon Dieu préparant le terreau païen à recevoir la graine du Salut politique ; au reste, nous avons déjà exposé plus haut ce point capital.

768 Ce n'est pas absolument faux si l'on fait remonter les Mérovingiens à la lignée des roys davidiques de la Bible, thèse que nous verrons plus loin. En tous cas, combien ici les "barbares" sont supérieurs aux modernes dans leur réflexion instinctive sur l'origine *divine* du pouvoir politique des chefs qui les gouvernent !! Car "c'est là [= originer sur Dieu le pouvoir politique] une donnée constante qui s'impose à l'observateur des moeurs propres aux tribus de l'Océanie comme à celles des peuples germains", constate même Francis Dallais *(Clovis,* p. 269). Et Victor Canet de nous renseigner sur la famille de Clovis : "La tribu qui

nastie de Clovis et de Mérovée est tombée. Elle est tombée sans réaction tangible et sans fracas. Elle est tombée comme tombe une feuille morte"[769]. Et donc, notre historien rationaliste, adepte des "trois *races* de roys" comme ses petits copains sans-culotte, de ne plus rien comprendre. Alors que justement, le fait historique bien honnêtement rapporté là par lui, est très-révélateur ! Car si l'Histoire n'enregistre pas l'ombre du plus petit remou politique lors de ce changement dynastique alors qu'il est *politiquement impossible* qu'il n'y en ait pas eu au cas où Pépin n'aurait pas appartenu à la famille royale mérovingienne, on est bien fort obligé d'en déduire que c'est *parce que les contemporains tenaient les "nouveaux" roys pippinides pour membres de la FAMILLE des Mérovingiens,* À PART ROYALE *ENTIÈRE !* Et, bien sûr, s'ils les tenaient pour tels, c'est qu'ils... l'étaient VÉRITABLEMENT ! Il est bien évidemment impossible d'imaginer tout un peuple les yeux fixés, rivés sur ses roys, se… *tromper* sur l'appartenance des pippinides à la famille royale mérovingienne, si tel n'avait pas été le cas ! Et pas seulement parce qu'ils étaient liés matrimonialement à eux "depuis plus de cent ans"[770] (... et pas une seule fois[771] !). Ils ne se choquaient donc pas, et ne trouvaient pas "anticonstitutionnel", que quelqu'un d'*autre,* mais de la *même* famille royale, un cousin devenu germain puis frère, notamment par la multiplicité des liens matrimoniaux sans cesse renoués au fil des générations successives, reprenne les rênes du pouvoir de mains devenues par trop débiles. Prenons bien conscience qu'il y a là, dans cette absence totale de tout trouble politique lors de l'institution de la "deuxième branche" dynastique française, une véritable preuve historique du caractère royal unique de la famille des mérovingiens et des carolingiens, pour peu qu'on veuille bien se rappeler la valeur critériologique du témoignage des contemporains dans la science historique, *à savoir d'être à la PREMIÈRE place.*

Par ailleurs, l'objection comme quoi le lien serait par les femmes, donc non valable, ne tient absolument pas car la loi salique de la succession *mâle* "ne fut rigidement interprétée qu'à partir du XIVe siècle"[ii]. Nous en avons la preuve historique formelle précisément dans le fait que la succession mérovingienne-carolingienne se passe "sans histoire", et que le jugement "juridique" des contemporains en la matière est le critère premier et supérieur à tous autres, pour trancher cette question. Car n'oublions pas de plus que la famille, très-présente dans la chose juridique pas seu-

habitait sur les bords de l'Yssel était celle des Saliens, et l'emportait sur les autres en courage et en noblesse. C'est à elle qu'appartenait la famille des Mérowings, dont notre première race a pris son nom. Elle remontait *fort avant* dans les souvenirs belliqueux de la tribu, *et on la croit de beaucoup antérieure au roy ou au chef Mérovée, successeur de Clodion*" (Canet, p. 68). Marie-Madeleine Martin, après avoir fait remarquer que "les Francs saliens vénéraient une famille royale issue de Mérovée" (Roy, p. 40), note pour sa part une chose très curieuse : "Il est frappant de voir que les empereurs romains, qui prohibaient les mariages entre membres de la famille impériale et Barbares, aient levé cette prohibition *à chaque fois qu'il s'agissait d'un Franc.* Pourquoi l'auraient-ils fait, si les Francs n'avaient occupé UN RANG À PART, au milieu des Barbares ?" (Martin, p. 31). "Clovis était un Sicambre, c'est-à-dire un Franc et roy des Saliens. Il se disait, chose très possible, descendant du fameux Odin qui fut divinisé par la suite sous le nom de Wotan et dont il suivait la religion. De là le caractère sacré de sa race en raison de quoi les Francs, avec leur sens du surnaturel, leur vénération du divin, choisissaient leurs roys dans sa lignée. (...) Aux yeux des trois mille antrustions baptisés à la Noël 496, ce baptême suivi de la confirmation de leur prince *n'enlevait rien, bien au contraire, au privilège hiératique de la race dans laquelle ils persistèrent à choisir leurs souverains.* Mais, passé d'une croyance païenne aux clartés de la Foi, ce sera sous le magistère du Christ «qui aime les Francs» qu'il demeurera le principe constitutif de leur droit public" *(le Christ roy de France,* Virion, p. 48). Peste & palsambleu, voilà-t-il pas que l'Histoire *rationnelle* nous oriente vers les abominables thèses *mystiques* du Mis de La Franquerie ?! La race royale franque *serait donc bien issue des dieux,* c'est-à-dire, pour parler chrétien, que son ascendance était connue des peuples antiques pour être divine ; et... comme on ne connait qu'une élection authentiquement divine dans l'Antiquité, à savoir celle des juifs, il faut donc, derrière les obscurantismes barbares inévitables, penser à une ascendance... DAVIDIQUE... ça y est, le mot est lâché.

769 Calmette, p. 19.

770 *Le secret, etc.,* p. 29.

771 Hervé Pinoteau note de son côté : "Childéric III [le dernier mérovingien à régner] était beau-frère de... Pépin. L'un et l'autre avaient épousé les petites filles d'une mérovingienne, Berthe, fondatrice de l'abbaye du Saint-Sauveur de Prum (720) et probablement fille de Thierry III" *(Généalogie,* p. 13).

lement féodale mais déjà mérovingienne, est conçue *de manière large* précisément parce que c'est elle qui régit toute la vie sociale d'alors ; ce n'est pas seulement le lien direct qui fait la famille : faisait *intégralement* partie de la famille, par exemple, un "cousin" depuis longtemps intégré à l'esprit et aux luttes de la famille lignagère que ses pères avaient déjà servie et qui, le cas n'était pas rare, épousait une cadette de la maison ; puis, dont les générations successives s'intégraient de plus en plus à la famille, au point d'être *en droit* d'épouser l'aînée elle-même, ou du moins d'assumer la destinée de la famille à la place de l'aîné. Surtout si le Bon Dieu le soutenait de sa grâce, quand dans le même temps, Il abandonnait la branche aînée[772].

Voilà, il nous semble, notre premier grand point suffisamment démontré. Nous laisserons, comme disait Marie-Madeleine Martin, les "spécialistes de la minutie" poursuivre l'investigation, s'ils veulent. Nous ferons quant à nous nôtre la conclusion d'Hervé Pinoteau : "*Le grand Charles était issu des Mérovingiens* et Hincmar de Reims avait bien raison de déclarer dans Saint-Étienne de Metz, lors du sacre de Charles II le Chauve comme roy de Lorraine, *qu'il était descendant de Clovis.* Nous nous trouvons en face de diverses lignées royales inextricablement mêlées, ce qui légitime en quelque sorte qu'on ait baptisé «Maison de France» les trois «races» royales"[773].

... Mais, pour le moment, chers amis, n'allons pas plus loin que ce premier grand pas. Quelque chose en effet, au déroulé même très-succinct de cette généalogie franque mérovingienne-carolingienne, heurte notre sensibilité et notre fierté de "catholique et français toujours" : le fait que les origines de la deuxième branche dynastique soient *romano*-mérovingiennes et non purement mérovingiennes. Nous venons en effet de voir que les ascendances glorieuses de saint Arnould sont autant romaines que mérovingiennnes. Ce constat nous fait poser question sur la place de l'Empire romain dans l'économie de salut sociopolitique du Royaume Très-Chrétien... ce qui nous amènera à régler son compte à un mensonge qui a la vie dure. Certains romanistes excessifs, en effet, férus de droit romain et de gréco-latinité tous azimuts (ah ! cette affreuse page exaltée et idolâtre de Maurras s'extasiant devant la "Rome antique éternelle" !), ont en effet beaucoup dit et pensé que la société Très-Chrétienne n'était, à tout prendre, qu'une *continuation christianisée* de l'Empire romain défaillant, dont elle aurait simplement, mais heureusement, assumé la succession. Saint Thomas et

---

772 "Joseph de Maistre, relevant cette expression de l'Écriture : «Dieu fait les roys», ajoute : «Ceci n'est point une métaphore, mais une loi du monde politique. Dieu *fait* les roys au pied de la lettre. Il prépare les races royales ; il les mûrit au milieu d'un nuage qui cache leur origine. Elles paraissent ainsi couronnées de gloire et d'honneur». C'est Dieu en effet, qui établit la royauté. Il la fait reposer sur deux principes qui se complètent réciproquement : l'hérédité et la primogéniture mâle. (...) *Mais si le principe de l'hérédité mâle demeurait intangible, IL N'EN ÉTAIT PAS DE MÊME DE CELUI DE LA PRIMOGÉNITURE.* Dans des cas exceptionnels, Dieu se réservait en effet d'y déroger en faveur du Prince *le plus digne de régner.* Ainsi, parmi les enfants d'Isaïe, *Il choisit non l'aîné,* mais le plus jeune, le huitième, David : «Je l'établirai le *premier-né* d'entre ses frères et Je l'élèverai au-dessus des roys de la terre» (Ps. 88 — I Roys, XVI, 1-13). Ce n'est pas non plus l'aîné de David que Dieu choisit pour succéder à son père, mais le dixième, Salomon, choix divin reconnu et admis par l'aîné, Adonias : «Vous savez que la couronne m'appartenait et que tout Israël m'avait choisi, par préférence, pour être roy ; mais le royaume a été transféré et il est passé à mon frère, *parce que c'est le Seigneur qui le lui a donné»* (Roys III, II, 15). C'est ce que David tint à affirmer à plusieurs reprises. *En France, il en est absolument de même* [… et pour cause, puisqu'elle bénéficie de la même élection divine !]. Dans son Testament, incontestablement inspiré et que saint Pie X recommandait aux Français comme un trésor, saint Rémy proclame que Dieu a «choisi délibérément» la race de Mérovée «pour régner jusqu'à la fin des temps» sur notre pays. Le grand thaumaturge affirme pratiquement l'unité de race de nos roys" *(Le caractère sacré et divin, etc.,* pp. 119-120).

773 Pinoteau, *Préface* de *Généalogie, etc.,* p. 13.

les scolastiques, d'ailleurs, n'ont que trop poussé à cette tendance... Et de citer à l'appui de la thèse, la collation à Clovis par l'Empereur d'Orient Anastase 1er, du titre de consul (correspondant à peu près au rang de vice-Empereur)[774], en 507, suite d'ailleurs logique du titre de "*maître de la milice romaine dans les Gaules*" qu'avait reçu son père du romain Aétius et qui lui avait été probablement transmis par hérédité de fonction ; entre autres arguments historiques il faut le reconnaître assez nombreux, que Marie-Madeleine Martin se plaît infiniment à énumérer dans ses ouvrages, car elle aussi se fait l'apologiste de cette théorie. La thèse serait donc grandement cautionnée...

Cependant, rien n'est plus dommageable que cette vue de l'esprit pour saisir la réalité politique *infiniment nouvelle et surtout surnaturellement supérieure* du Royaume Très-Chrétien engendré par Clovis. Cette réalité, c'est que le Royaume Très-Chrétien des Francs *manifeste, révèle sociopolitiquement LE CHRIST, et donc par surcroît l'homme social tout entier* (car seul Dieu peut révéler l'homme social à lui-même, ce que l'idolâtre du droit romain, et le révolutionnaire derrière lui, ne comprendra jamais). Nous sommes loin de compte avec l'Empire romain : non seulement le Christ n'est pas manifesté sociopolitiquement par l'ordre romain, mais jamais n'y fut purgé à fond le principe idolâtrique de l'État, même après la conversion de Constantin-le-Grand, pour ne prendre que ce point de radicale incompatibilité avec l'économie de salut chrétienne et... la dignité de l'homme. Or, quant au *Regnum francorum,* le Christ est, par son organe, *présent* (parousie) dans le domaine sociopolitique (y apportant évidemment la perfection absolue), et ce, pour la *première* fois en ce monde, parachevant ainsi la Révélation sur le plan politique. Cette nouvelle réalité politique est supérieure à l'Empire romain comme le Ciel éternel dépasse la terre mortelle, comme le Nouveau Testament dépasse l'Ancien, comme l'Église dépasse la Synagogue, comme la réalité dépasse la figure, comme l'Eucharistie dépasse l'Agneau pascal...! On ne peut même, strictement parlant, faire aucune comparaison entre l'un et l'autre, comme on ne saurait en faire entre Dieu et l'homme !

Certes, on sait bien que la Rome antique *servit* (au sens latin du terme *serviliter, servus,* c'est-à-dire à la manière des esclaves), à la constitution ou plutôt à la préparation du terrain pour la constitution du Royaume Très-Chrétien : c'est un élément préparateur de la Société Très-Chrétienne, et son rôle fut certes fort important. Mais d'abord, il ne fut pas le seul à *servir* de cette façon : il y eut également l'élément barbare, aussi important que lui dans cette préparation[ii], et encore celui de la vraie Religion, transcendant surnaturellement les deux premiers, naturels. De ces trois ingrédients, Dieu a fait, à son Heure et par un miracle tout divin, une réalité politique *supérieure :* on ne peut donc en supprimer aucun, on ne peut pas non plus réduire le Royaume Très-Chrétien des Francs à l'un quelconque de ces éléments préparateurs plus que fondateurs. Prenons l'image d'un gâteau. Une fois cuit et sorti du four, inutile de vouloir retrouver les ingrédients qui le composent... *en séparé !* Le gâteau n'est

774 "En fait, ce geste était bien plus symbolique qu'autre chose mais il légitimait cependant le pouvoir de Clovis vis-à-vis du représentant de l'Empire. Jusqu'au Consulat honoraire, le roy n'avait été, aux yeux de Byzance, qu'un cher «barbare», certes converti et victorieux, mais un «barbare» quand même. Maintenant, il était plus qu'un simple allié, presque un «romain» à part entière et l'on pouvait traiter avec lui d'égal à égal" *(Les mérovingiens,* p. 64). Mais remarquons bien que Clovis reçoit ces insignes consulaires *après* la bataille victorieuse qu'il remporta sur Alaric et ses wisigoths ariens du midi de la Gaule. Il s'agit donc moins d'une remise de pouvoir d'un supérieur à un subalterne que, tout au contraire, de la reconnaissance par un pouvoir défaillant et impuissant, du nouveau pouvoir qui le remplaçait... Notons de plus qu'il s'agissait du titre de consul honoraire, et non consul réel "car les fastes de l'Occident pour les années 508 et 509 portent les noms de Boèce et Importunus mais de Clovis il n'est point question" (Dallais, p. 194, note 67).

ni de la farine, ni de l'huile, ni des oeufs, c'est devenu *autre chose,* une réalité *supérieure* à tous et chacun d'eux. De même pour la France qui n'est ni romaine, ni barbare, ni simplement un "peuple de baptisés, le *premier*" comme Jean-Paul *Double* nous l'a "pieusement" chanté, la bouche en cul-de-poule *bcbg* lors de son voyage-bain de foule en septembre 1996 : c'est une réalité supérieure aux ingrédients, les transcendant tous et chacun[775] ! Pour en rester à la Rome antique, le fait que Clovis non seulement battit Syagrius, dernier général romain en Gaule (ce fut sa première campagne importante en tant que roy, en 486), mais alla jusqu'à exiger sa mise à mort sans miséricorde alors que, complètement défait et devenu quasi inoffensif, Syagrius avait trouvé refuge auprès d'Alaric II, roy des Wisigoths, voilà qui est très significatif : Clovis, pour poser les fondements premiers de son royaume (prédestiné à être Très-Chrétien dans quelques courtes années), et cela lui apparaissait comme une condition *sine qua non,* ne voulait pas faire moins que de supprimer *toute* trace, *toute* espèce d'existence de pouvoir romain en Gaule, quand bien même c'était plutôt une survivance de pouvoir, l'Empereur romain étant déchu depuis 476. Et de commencer les choses par-là. Pourquoi, s'il s'agissait de seulement prendre la succession romaine ? Tout simplement parce que cette campagne franque contre les Romains en Gaule, loin d'être un acte isolé, ne faisait que mettre le point d'orgue au vieux conflit voire à la haine ancestrale irréconciliable qui opposait le Franc au Romain depuis au moins deux siècles (autant de temps que depuis la Révolution jusqu'à nos jours !), lequel lui rendait bien la pareille en livrant aux fauves les prisonniers francs, dans ses affreux jeux de cirque. Conflit irréductible facile à comprendre : les deux peuples sentaient très-bien l'un dans l'autre la même ambition politique *universelle,* certes inchoative et humiliée, voire encore inconscience chez le franc, qui n'était pas encore mûr pour l'assumer, quand elle était épanouie et victorieuse chez le romain. C'est pourquoi ils s'étaient empoignés dans une guerre sans merci, à mort, implacable, surtout à partir de Constantin-le-Grand (on voit par exemple Théodemir, roy franc salien ancêtre des mérovingiens, mis à mort par les Romains vers 388[776]).

Le fait que les francs avaient accepté *par ruse, par manoeuvre politique* une soumission apparente aux romains, livrant parfois certaines batailles à leurs côtés comme au Champs catalauniques[777], ne doit surtout pas faire illusion. Les Francs n'avaient accepté le tribut militaire au service des romains que dans le but profond de pouvoir s'installer sur la rive gauche du Rhin... puis plus loin, dans le Nord de la France... et plus loin encore... aux seules fins de prendre à leur seul profit le pouvoir politique dès que la chose leur serait possible, n'abdiquant *jamais* ce but ambitieux comme les

---

775 Même Michel Rouche qui ne veut voir Clovis que comme un "général romain arrivé", vue fausse s'il en est, est obligé de reconnaître que dans la Gaule, à la veille de la Noël 496, "rien n'est purement romain, spécifiquement chrétien ou originellement germanique, tant la symbiose des élites aristocratiques de ces sociétés est déjà avancée" (Rouche, p. 227).

776 L'abbé Vial résume la chose ainsi : "Ah ! les Francs, ils avaient été plus d'une fois battus par les Romains, et notamment : en 258, par Gallien et Aurélien, dont une chanson romaine popularisa la victoire : «mille francos et mille sarmatas, semel et semel occidimus» ; en 279 et 281, par Probus qui les repoussa jusqu'au-delà de l'Elbe ; en 294, par le père de Constantin, Constance Chlore, qui les chassa des Gaules [!] ; en 307 et 313, par Constantin lui-même qui en tua un grand nombre, à la frontière des Gaules, en prit un plus grand nombre encore, dont les Roys Ascaric et Ragaise qui ornèrent son triomphe ! ; en 358, par Julien l'Apostat qui les délogea de tous les postes qu'ils occupaient sur le Rhin ; en 388, par le général Nennius qui leur infligea une grave défaite à Charbonnières (Hainaut) ; en 428 enfin, par Aétius, qui les chassa de l'Armorique seconde. Nous devons dire, pour être justes, que tout battus qu'ils fussent, ils n'en étaient pas moins redoutés des Romains, si bien qu'en 340, Constans fit alliance avec eux et qu'en septembre 351, à la bataille de Mursia où ils combattaient pour Magnence contre Constance, ils firent un carnage de 36.000 romains" (Vial, pp. 101-102 & note 1 de cette dernière page).

777 Encore que certains historiens doutent de cette présence de Mérovée, grand-père de Clovis, à cette célèbre bataille contre les Huns : "Aucun texte d'époque ne donne son nom : il faut attendre la *vie de saint Loup de Troyes,* datant du IX[e] siècle, pour le voir mêlé à la bataille" *(Orientations bibliogr. pour une recherche sur les parentés entre les trois dynasties royales françaises,* Hervé Pinoteau, p. 9).

autres barbares le firent, démobilisés voire débilités par la possession des terres que leur avaient habilement octroyées les Romains[778]. Voilà un point très-important à comprendre : "Ce qui est remarquable et confirme la grande originalité des Francs parmi les tribus barbares, c'est qu'ils garderont toujours, devant Rome, une indépendance qu'on ne retrouve chez aucune tribu barbare. En Germanie, Rome s'était trouvée, ou bien devant des inassimilables (l'ensemble de la Germanie [… que Charlemagne réussit bien, lui, à assimiler, tout barbare qu'il était, quoiqu'il est vrai à fort grand'peine : ce qui prouve bien qu'il était assisté d'une grâce divine que les Romains ne possédaient pas !]), ou bien devant des tribus qui se fondirent dans l'empire jusqu'à adopter presqu'aveuglément toutes ses lois (les Burgondes, les Wisigoths). Les Francs, eux, réussirent à demeurer eux-mêmes, *jusque dans les traités d'alliance les plus profonds avec l'Empire.* Même quand on leur aura donné, en fait, la garde du Rhin ; même lorsque les empereurs recruteront régulièrement chez eux des troupes auxiliaires et installeront leurs ressortissants comme colons sur les terres de l'empire, les Francs gardent farouchement leurs coutumes privées. Fiers de leur race, on les voit très vite caresser l'idée de *prendre la relève de Rome décadente, et cela, près de deux cents ans avant l'avènement de Clovis*"[779]. Il y a même une chose infiniment curieuse. On voit les chefs des Francs s'allier à Rome plus encore matrimonialement que militairement. Marie-Madeleine Martin se plaît extrêmement à dresser une liste, certes impressionnante, de ces collusions conjugales tellement peu différentes de... collisions (tout tient à un iota !) : "Vers 380, on trouve Mellaubode, duc des Francs, adjoint par l'empereur Gratien au consul Namnenus. En 351, le Franc Magnence se fait proclamer empereur d'Occident, et le restera jusqu'en 353 ; un autre Franc, Silvanus, est proclamé empereur en 355 et ne régnera qu'un peu plus d'un mois. Dès le III^{e} siècle, les ducs francs épousent de grandes dames romaines. Mérovée se marie en premières noces avec la fille d'un Sénateur romain ; Childéric est fait patrice des Gaules par Aétius sur le terrain de batailles des Champs Catalauniques ; Théodomir, fils du Franc Ricimer, naît à la cour de Constantinople en 373, sa mère est la fille d'un patrice romain"[780]. Cependant, ne nous abusons pas et comprenons bien la raison profonde de tous ces liens : chacune des deux races *cherche à circonvenir voire réduire l'autre par son génie PROPRE,* le Romain pour subjuguer un concurrent direct tout en s'enrichissant de sa vitalité exceptionnelle, le Franc pour supplanter dès qu'il le pourra ce concurrent romain non moins direct, tout en se frottant de son expérience, lorsqu'il se sentira politiquement assez mûr. Car tous les deux, chacun de son

---

778 Déjà, quatre siècles avant, le même cas de figure se dessine avec le gaulois Vercingétorix. Il accepte, dans un premier temps, le titre officiel et glorieux de « ami de César », bien que, la suite le démontrera, n'abdiquant nullement en son for interne, le dessein de devenir un jour « roi du monde », idéal très-fort ancré dans la tradition celtique… qui incluait bien évidemment le rejet de César !

779 *Le secret, etc.,* pp. 38-39.

780 *Ibid.,* p. 31. Lucien-Jean Bord complète de son côté : "Les Francs n'ont pas connu l'influence «civilisatrice» si l'on peut dire, des Romains, leurs seuls contacts ayant été militaires, soit comme fédérés, soit comme adversaires. Les «hommes chevelus» ont gardé entière leur civilisation et leurs costumes. [D'autre part] leurs chefs, ces «roys élus», ont tous, à un moment ou à un autre, été en contact direct avec les Romains et surtout avec le grand principe unitaire qui a longtemps présidé aux actes de ce peuple. Ils ont compris que les Francs devront fonder une véritable nation, établie sur un sol qui sera leur propriété héréditaire, sans pour autant renoncer à leur originalité, pour non seulement survivre mais croître dans un monde en gestation. Les travaux de Manfred Silber ont d'ailleurs amplement démontré la «romanisation» de certaines élites franques. Bonitus, né Franc, avait servi Constantin lors de la révolte de Licinius et son fils, Silvanus, était parvenu au rang de maître de l'infanterie. Ammien Marcellin nous parle des nombreux Francs qui étaient reçus à la cour de Milan et y demeuraient, occupant souvent des postes enviables. Eudoxie, qui épousa l'empereur Arcadius en 395, était fille du chef Franc Baudon et Arbogast, conseiller de Valentinien II, était lui aussi issu de la nation franque. Mais n'oublions pas qu'il s'agit là d'une élite dont l'action, si elle explique l'attitude de Mérovée ou de Childéric, ne saurait avoir profondément influé sur l'ensemble des tribus qui formaient le peuple Franc" *(Les mérovingiens, etc.,* p. 36-37).

côté, ont vocation au pouvoir universel, et le pouvoir hégémonique, par définition, ça… ne se partage pas.

Prendre le pouvoir et gommer *radicalement* le romain jusqu'à ce qu'on ne voit plus *la moindre trace de lui* sur le papier de l'Histoire reste le but profond des Francs (à la suite d'ailleurs des Gaulois, leurs glorieux prédécesseurs). Voilà qui sera rapidement possible car, malgré la conversion de Constantin-le-Grand, Rome avait été jugé indigne devant la Cour de Dieu d'assumer la sublime et divine mission d'incarner le Christ dans la sphère sociopolitique du Temps des Nations[781] : c'était totalement au-dessus de son génie et surtout de sa vertu, quand bien même, d'une manière assez édifiante mais *en privé,* les dernières élites romaines se christianiseront en masse et amèneront au martyrologe un nombre impressionnant de saints et de saintes (pouvant certes rivaliser avec les mérovingiens de ce côté-là). Puis donc, Rome, cet "Israël dans les ténèbres", doit passer le flambeau à Mérovée ET MOURIR SANS RETOUR. Rome a certes le génie de l'ordre politique formel, mais une fois cet ordre appris par la race de Mérovée (elle y mettra deux siècles...), Rome doit s'effacer *complètement* comme le "serviteur inutile" (saint Paul) ayant achevé son service. Et Mérovée doit alors, avec l'apport certes appréciable de la *virtus* romaine, régner universellement par son *propre* génie, lequel est d'essence surnaturelle. C'est, il nous semble, la raison profonde de la suppression sans miséricorde par Clovis d'un Syagrius qui ne voulait pas s'effacer alors que le temps de Rome était définitivement clos et que celui de Mérovée commençait (quand bien même ils étaient de... la même famille, Syagrius lui étant lié matrimonialement de par sa tante)[782]. Sur un autre registre, on constate chez Clovis la même absence de miséricorde pour ses parents Francs des tribus du Nord-Est de la France, qu'il supprime sans hésitation, des historiens superficiels dans leur analyse du contexte historico-religieux, ont écrit : avec cruauté. La raison en était cependant la même que pour le romain : un ancien (dés)ordre qui ne voulait pas s'effacer devant le nouvel ordre politique créé de par le Christ, si périlleux voire difficile à mettre debout, *empêchait le salut sociopolitique des peuples et donc entravait leur salut éternel, renforçait Satan en laissant les peuples "à l'ombre de la mort",* et Clovis dans sa Foi ardente et neuve réagissait vigoureusement. Clovis fut peut-être un peu trop barbare, certes, dans ces occasions, mais les moeurs du temps suffisent amplement à l'excuser et à ne voir dans ses actes politiques forts qu'un léger désordre. Le désordre aurait été infiniment plus grand et grave de laisser par laxisme ou paresse spirituelle

---

781 Constantin sera assez flou sur le terrain orthodoxe, "byzantin" avant la lettre. Daniel-Rops a de très significatives pages dans son *Histoire de l'Église* sur la conception que l'Empereur converti se faisait de son rôle politique chrétien, conception un peu trouble, confuse, et en tous les cas totalement dénuée de cette force morale vraie et virile que possédait Clovis, indispensable pour assumer la mission christique de révéler l'Ordre Très-Chrétien en ce monde.

782 Michel Rouche voudrait que Clovis a supprimé Syagrius non parce qu'il était romain, mais parce qu'il soutenait le parti romain pro-wisigothique arien, lui, Clovis, soutenant celui "martinien" de la romanité catholique pure d'hérésie. En somme, pour notre historien romanisant et romanophile, il s'agissait seulement d'une guerre civile entre... romains, Clovis supprimant un schismatique trahissant l'ordre politique romain orthodoxe ! On ne saurait s'étendre à réfuter une thèse aussi peu crédible, Clovis, au lendemain de sa victoire, n'ayant aucunement prétendu à remplacer Syagrius dans ses pouvoirs romains, autrement que d'une manière purement opportuniste, pour avancer ses *propres* pions de roy franc visant à l'hégémonie universelle. Avant et après Soissons, il est toujours et *avant tout, rex francorum.* Non, s'il supprime le romain, c'est parce qu'il est... romain, tout simplement, détenteur d'un pouvoir politique hégémonique que le Franc veut s'attribuer, et qu'il considéra toujours comme radicalement étranger au sien, à rejeter dès que faire se pourra, surtout en Gaule. Le chroniqueur de la loi salique (Clovis lui-même, d'ailleurs), a fort bien révélé cette vérité première de la Politique d'Occident au V^e^ siècle, quand il écrit : "Vive le Christ qui aime les Francs ! (...) Telle est cette nation dont la bravoure fait la force. *Elle a REJETÉ de ses épaules en combattant, le joug très dur imposé par les Romains, et après avoir connu le baptême, les Francs ont recouvert d'or et de pierres précieuses les corps des saints martyrs que les Romains avaient brûlés ou décapités ou fait déchirer par les bêtes*". Clovis, dans cette Charte constitutionnelle fondamentale, confie au peuple franc ce qui lui tient *le plus à cœur,* à lui et à son peuple : *rejeter* le romain ! On ne saurait donc mieux se tromper que de le présenter, tel Michel Rouche, comme un… romain de cœur, héritier du pouvoir romain, héritage qu'il accepte uniquement *dans l'attente presque fébrile et furieusement impatiente voire farouchement haineuse avant sa conversion,* de le rejeter dès qu'il le pourra.

des obstacles impénitents à l'établissement du Royaume Très-Chrétien. Comprenons donc bien la motivation *sainte* des soi-disant "assassinats" de Clovis, avant d'écrire n'importe quoi... à considérer qu'ils aient une assise réelle dans l'Histoire, ce qui n'est même pas certain !

Clovis donc, par la mort de Syagrius et la suppression complète du pouvoir romain en Gaule, vidait là un vieux et surtout très-profond, très-irréductible, très-antinomique contentieux entre les deux races, franque et romaine. "[Les Francs] tuent la vieille société romaine, mais pour faire renaître de ses cendres une société nouvelle, avide d'avenir et pleine de promesses, car elle a pour elle ce qui a manqué à l'empire : *la vérité religieuse*"[783], résume sobrement Victor Canet. Anne Bernet, dans son *Clovis* pour boy-scout-lisant-*Signe-de-piste* ma foi beau conte de Grimm[kk], aura tout-de-même ce fort bon et intelligent jugement : "Avec [Syagrius] disparaissait l'autorité romaine en Gaule après cinq siècles et demi d'occupation. Plus d'un Gaulois songea alors que la victoire de Nogent et la mort de Syagrius *vengeaient la défaite d'Alésia et l'exécution de Vercingétorix. La Gaule renouait enfin les fils de son destin interrompu en recouvrant sa liberté. Clovis le Salien était (...) l'homme de l'indépendance reconquise.* Il venait aussi de venger les premiers fédérés francs auxquels Constance n'avait laissé le choix qu'entre les lions et l'asservissement"[784]. Effectivement, Clovis vidait là non seulement un contentieux franco-romain, mais *gaulo*-romain, assumant une authentique succession, plus encore spirituelle que politique, de Vercingétorix, et, en définitive, du peuple profond de la Gaule éternelle, si l'on peut dire. Car de plus, les liens ethniques entre les gaulois et les francs, voire la vocation des deux peuples, étaient beaucoup plus noués et proches qu'on ne le croit généralement...

Approfondir quelque peu ce dernier point extrêmement important, ne va d'ailleurs pas être une digression inutile. Commençons avec Marie-Madeleine Martin : "Les liens qui unissaient les Francs aux Celtes (et peut-être aux Ligures occupant la Gaule plusieurs siècles avant eux), ont été d'autre part mis en lumière par d'anciens chroniqueurs français, depuis la Renaissance. On savait déjà qu'Adrien Turnèbe au XVI^e^ siècle, et Leibnitz au XVII^e^ siècle, avaient indiqué comme lieu d'habitat des Francs la Scandinavie et avaient surtout attiré l'attention sur les capacités maritimes des Francs. Ces deux traits les rapprochaient des fameux Vénètes, Gaulois des régions de l'ouest de la France. Il nous faut, à notre tour, évoquer les alliances entre Gaulois et Francs, à la fois sur le plan des jonctions familiales et sur celui des influences intellectuelles. Nous trouvons au IV^e^ siècle quatre savants originaires de l'Aquitaine, recrutés par Pharamond, pour remanier les vieilles coutumes franques. Nous trouvons un duc des Francs marié à une Gauloise, issue de la même Aquitaine, et de noble et savante famille, Ymbergide. Voilà de sérieux indices de la fraternité existant entre Gaulois et Francs, près de deux siècles avant Clovis. "Bien que tous les Barbares soient âpres au combat, l'agressivité des Francs et leur courage sans limite semblent avoir frappé les écrivains anciens. Succédant à plusieurs commentateurs latins, étonnés par l'endurance des Francs, Sidoine Apollinaire dira : «La mort seule les terrassait, jamais la crainte». Chose plus surprenante encore, les Francs semblent ne pouvoir être anéantis et comme le phénix, «renaître de leurs cendres». Nazarius, dans le Panégyrique de Constantin, écrit : «Car ce peuple s'accrut rapidement et retrouva si vite ses forces, qu'après avoir été vaincu par Constantin, il se retrouva tout

783 Canet, p. 50.

784 *Clovis et le baptême de la France,* Anne Bernet, p. 189.

aussi agressif, pour lutter contre son fils Crispus». *Ne croirait-on pas lire un portrait des Gaulois, ces hommes qui ne craignaient rien sinon que le ciel ne leur tombât sur la tête ?* Et comment ne pas rapprocher le texte qu'on vient de lire, de celui de César, nous racontant comment les habitants [gaulois] d'Avaricum défendirent leur cité, reine des Gaules, avant l'écroulement final de Vercingétorix à Alésia ?"[785] Décrivons en effet cette gauloise furia... *francese,* inconnue des autres peuples, car nous sommes en plein dans notre sujet : n'oublions pas, en effet, que la vertu guerrière est une caractéristique du peuple divinement élu qu'on trouve identiquement dans ceux du Nouveau et de l'Ancien Testament ! Lorsque les Gaulois conquirent au-delà des Alpes ce qui devint la Gaule Cisalpine, ils se trouvèrent nez-à-nez, par Étrusques interposés, avec les Romains. Ils répondirent alors fièrement à un ambassadeur romain qui leur signifiait d'arrêter leurs conquêtes : "Ce droit [de conquérir], nous le portons à la pointe de l'épée, car tout appartient aux braves" ! Les romains sentirent tout-de-suite que le peuple gaulois *n'était pas de la même veine que les autres.* Se sentant outragés par la mort d'un de leur chef tué en combat singulier par un officier romain, les gaulois allèrent carrément sur Rome vider la querelle d'honneur et l'armée romaine fut battue sur l'Allia, Rome prise et saccagée (390 av. J.-C.) ! Quand la Cité se reprit, "la guerre continua, car Rome ne perdait pas le souvenir de son humiliation et les Gaulois, s'ils n'aspiraient pas à de nouvelles conquêtes, prétendaient, du moins, rester tranquilles chez eux. *À Rome, tout mouvement des Gaulois provoquait une profonde émotion.* Le «tumulte gaulois» amenait une levée générale, et nul ennemi ne fut jamais plus redouté, ni plus haï, ni plus énergiquement combattu"[786].

Lorsqu'ils furent dispersés après la terrible victoire de Rome sur Vercingétorix, une des plus meurtrières de l'Histoire antique avec ses centaines de milliers de morts (… un Vercingétorix dont la figure héroïque, émouvante et si glorieuse rappelle moult et moult celle de Clovis, et à qui il n'a probablement manqué que l'Heure de Dieu et la conversion de son peuple[787]...), certains gaulois "revinrent vers le Danube, les autres restèrent en Thrace, mais tous mirent, pour de l'argent, leur valeur [guerrière] à la disposition de ceux qui pouvaient les payer. «Les roys de l'Orient les prirent à leur solde, dit Justin, et leur bravoure devint si célèbre, qu'il y eut bientôt dans toutes les contrées Asiatiques des troupes de Gaulois auxiliaires. *Ils inspiraient une telle terreur, et l'on croyait si bien au bonheur de leurs armes, qu'aucun prince ne se croyait sans leur appui, sûr de sa puissance».* Les Gaulois du Danube combattirent pour des causes diverses avec un courage auquel les ennemis eux-mêmes rendaient hommage. Ils marchèrent même vers l'Italie, mais arrêtés par l'Adriatique, ils finirent par se perdre au milieu de ces populations sans consistance, que les hasards de la guerre pous-

---

785 *Le secret, etc.*, pp. 32-36.

786 Canet, p. 18.

787 Vercingétorix présente du reste un aspect véritablement *providentiel, voire messianique.* « La préoccupation de Vercingétorix à conformer son personnage à un roi du monde qui serait voulu et élu par le peuple n'empêche aucunement ses motivations religieuses. Il est vraisemblable (et cela, Camille Jullian l'a remarquablement mis en lumière), que Vercingétorix est profondément religieux. *Il se sent appelé par les dieux de son peuple (ou par la divinité suprême) afin de rétablir ses frères dans leur dignité et dans leur liberté.* Du mythe du roi du monde au mythe de l'homme providentiel, il n'y a pas loin. Ce n'est pas être usurpateur que de prétendre équilibrer le monde en procédant à une redistribution des richesses à chacun selon ses mérites, *tout én étant garant de la conformité de la société humaine à la société divine telle qu'elle est révélée par les druides* » (Vercingétorix, Markale, p. 184). « Les conférés [gaulois] se rassemblent rapidement. Et chose nettement stupéfiante, Vercingétorix apparaît comme *l'homme providentiel :* « À l'unanimité, on lui confère le commandement suprême » (César, VII, 4) » *(ibid.,* p. 193). [Après la terrible défait d'Alésia, il se comporte presque comme un christ, un messie de son peuple, offrant sa vie pour sauver les siens :], le lendemain, Vercingétorix convoque l'assemblée. Il déclare que cette guerre n'a pas été entreprise par lui à des fins personnelles, mais pour conquérir la liberté de tous. Puisqu'il faut céder à la fortune, *il s'offre à eux :* ils peuvent à leur choix apaiser les romains par sa mort, ou le livrer vivant » *(ibid.,* p. 235).

saient en tous sens. Ceux de la Thrace passèrent en Bithynie, et, après avoir servi les roys, tentèrent un établissement durable. Ils se fixèrent, sous la conduite de plusieurs chefs dans la contrée qui, de leur nom, fut appelée Galatie[788]. Ils y portèrent le butin amassé pendant quarante années, à travers des villes et des États que réduisait à l'impuissance une attaque audacieuse et soudaine, soutenue par une bravoure à toute épreuve. Rome les vainquit, mais leur laissa la liberté, soit par politique, soit par respect pour leur valeur. Auguste qui voyait dans l'unité la condition d'une longue vie pour l'empire, les réduisit en province, 25 ans avant Jésus-Christ. Mais cette soumission n'altéra pas leur caractère et n'affaiblit pas leur énergie. On reconnut pendant longtemps encore les Gaulois au milieu des populations diverses de l'Asie-Mineure, à leur langue, à leur costume, à leur esprit aventureux, et on parlait d'eux avec le respect dû à des braves"[789].

… En vérité, quels dignes prédécesseurs pour Clovis ! Quelle incroyable similitude de sentiments entre les deux races ! Ne croirait-on pas lire une page sur les Francs, comme dit Marie-Madeleine Martin ? Mais justement, ne s'agit-il pas de la MÊME RACE, et les Francs ne seraient-ils pas tout simplement la dernière vague d'une migration ethnique réussie dans la Gaule, qui remontait déjà à plusieurs siècles, et dont les peuples gaulois avaient formé les premières vagues, à partir des pays marins nordiques[790] ?... "Les chroniqueurs nous disent aussi que les Francs comptaient le temps de la semaine, par le calcul des nuits (comme les Gaulois). Chaque journée allait, du soir au soir (d'où le vieux mot français *an'nuy* pour aujourd'hui). (...) J'avais toujours été frappée en écrivant mon *Histoire de l'unité française,* du fait que les historiens anciens, pour désigner notre pays, avaient employé indifféremment les mots *Gallia* et *Francia,* pendant des siècles, et pour désigner les habitants, indifféremment *Franci* ou *Galli.* Comme l'histoire des Sénons donnait une clé lumineuse : Gaule ou France, *c'était la même chose !*"[791]

Donc, revenons à nos blancs moutons, Clovis, en supprimant Syagrius, terminait là victorieusement une longue guerre non seulement franco-romaine, mais gallo-romaine qui, si l'on va au fin-fond de la réalité métapolitique, n'était... qu'une seule et même guerre, *celle d'une vocation hégémonique universelle nouvelle à base surnaturelle qui, de par Dieu, devait remplacer l'ancienne dont le seul mérite avait été de la prépa-*

---

788 ... Les fameux *Galates* de saint Paul qui d'ailleurs, comme dit Marie-Madeleine Martin, cautionnent fort bien les récits légendaires des premières églises de notre pays, à savoir que la Gaule fut évangélisée *dès après la mort du Christ par les Apôtres,* car il y avait un pont "culturel" et racial très actif entre les galates orientaux et ceux occidentaux (les galates orientaux existaient toujours au temps des Croisades, les Croisés les retrouvèrent...), et les Gaulois orientaux *assistèrent à la Passion du Christ* dans les personnes de sainte Véronique et du centurion Longin, déjà en tant que chrétiens et chrétiens fervents (quelle grâce dut apporter au peuple gaulois, le si magnifique geste de sainte Véronique d'essuyer le visage du Christ de ses souillures !). Ainsi donc, les Gaulois furent certainement les premiers peuples de la Gentilité à être "informés" que le Messie était venu au monde. Comme tout cela est touchant ! Et comme on se rend bien compte, pour peu que l'on veuille lire l'Histoire dans le bon sens, que le Bon Dieu unit tous les fils de son Plan divin ! (cf., sur ce sujet, les ouvrages de Marie-Madeleine Martin, qui, de ce côté-là, contiennent des précisions fort intéressantes).

789 Canet, pp. 20-21.

790 "À partir de la Noël 496, les Francs furent acceptés par les Gallos-Romains : entre eux venait de se former une alliance indissoluble, non pas l'alliance du peuple vainqueur avec le peuple vaincu, *mais des vieilles races avec les races nouvelles*" (Dessailly, p. 338).

791 *Le secret, etc.,* pp. 36 & 172 pour le dernier §. C'est tellement la même chose que l'aire d'habitat des Gaulois et des Francs, *est strictement identique,* à quelques siècles de distance : « Lors de sa plus grande extension, au III^e^ siècle avant notre ère, une bonne moitié de l'Europe était celtique. Il y avait d'abord la Gaule proprement dite, comprenant la France, la Belgique et la Suisse actuelles, la péninsule Ibérique moins le sud-est aux mains des Carthaginois et le nord-ouest occupé par les Basques, les Ibères et les Lusitaniens, l'Allemagne du sud-ouest avec la Bavière, le Bade et le Wurtemberg ainsi que la région de Trèves, l'Autriche avec la Carinthie, la Styrie, la Haute-Autriche et le Voralberg, l'Italie du Nord, avec la plaine du Pô et ses alentours immédiats, et enfin l'ensemble des îles Britanniques. On peut ajouter à cette zone d'une incontestable densité celtique des îlots répartis en Bohême, en Hongrie, en Pologne, en Illyrie et en Asie mineuse (Galatie) » (Markale, p. 17). Comparez cela avec l'empire de Charlemagne, dans sa plus grande extension, et voyez s'il ne s'agit pas… du même empire !

rer lointainement parmi les peuples[792]. Les Gaulo-Francs, à force romanisés pour les premiers mais point du tout pour les seconds, ont certes pris *la suite* de Rome, mais pas *sa succession.* Le distinguo est capital. Que ne saisit pas la majorité des historiens aux vues trop rationalistes. Le passage de la loi salique que nous avons cité plus haut, rédigé certainement par Clovis, résume pourtant fort bien le sentiment d'animosité, d'incompatibilité irréductible et viscérale des Francs avec les Romains, sentiment partagé voire hérité des Gaulois comme l'a très-bien vu Anne Bernet : "Vive le Christ qui aime les Francs ! (...) Telle est cette nation dont la bravoure fait la force. *Elle a REJETÉ de ses épaules en combattant, le joug très dur imposé par les Romains, etc.*"[793]. Ici, Clovis, au nom de tous les Francs, révélait ce qui lui tenait le plus à cœur, la pensée franque profonde quant aux romains : enfin pouvoir s'en être débarrassé ! Considérez en effet la joie et la fierté libératrices avec laquelle il écrit cette phrase ! Il est formidablement soulagé d'être délivré de ce joug, c'est par trop évident, et on sent que, dans le document constitutionnel essentiel du royaume franc servant de "bible" pour tous les Francs, il met toute la gloire du peuple Franc et son plus grand mérite, à avoir vaincu le romain... La cause est donc bien entendue : on ne saurait présenter la fondation Très-Chrétienne de la Noël 496 comme une succession de l'Empire d'Occident, ce qu'elle n'est pas du tout.

Dans le même ordre d'idées fausses, certains historiens ont voulu poser que Charlemagne avait, lui aussi, simplement plagié l'Empire romain. Comme pour le *Regnum francorum* de Clovis, rien n'est plus faux. Calmette lui-même le démontre très-sûrement à partir d'une formule de chancellerie adoptée par Charlemagne : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Karolus, Serenissimus, Augustus, a Deo coronatus, magnus, pacificus Imperator, Romanum gubernans Imperium, qui, et misericordia Dei Rex Francorum et Langobardorum.* "Analysons, commente-t-il, cette formule explicite et suggestive. Qu'y trouvons-nous ? Empereur des Romains ? Non, certes, Charles ne prend pas ce titre. Les Romains, il est vrai, l'avaient salué en ces termes à Saint-Pierre [en l'an 800]. Pour eux, il est bien un empereur romain. *Mais pour le monde, il est autre chose. IL EST TOUT SIMPLEMENT L'EMPEREUR.* Et au regard du monde, il est, vis-à-vis des habitants de Rome, quelque chose d'analogue à ce qu'il est vis-à-vis des Lombards ou des Francs : empereur pour tous, le souverain a d'autre part son titre propre pour chacun des sujets du vaste Empire [= l'auteur veut dire que puisqu'à Rome, il ne saurait y avoir qu'un empereur, donc, Charlemagne prend, pour régner à Rome, le titre d'"Empereur des romains", mais sans du tout lui donner le sens anti-

---

792 Les racines de cette vocation hégémonique universelle sont très-fortes dans la tradition celtique, dont Arthur, « roi du monde », n'est que la manifestation légendaire, vocation « qui n'a pratiquement jamais été réalisée. On en trouve les données dans de nombreux textes littéraires celtiques ou d'inspiration celtique. Mais sur le plan politique, on en décèle des traces dans tous les pays qui ont été sous la domination ou l'influence des Celtes. Ainsi, en Irlande, l'institution d'une royauté suprême, avec son siège à Tara, au centre mythologique de l'île, est-elle une tentative pour incarner [cette vocation hégémonique universelle]. Et le fait que le roi suprême d'Irlande, le haut-roi *(Ard-Ri)*, n'ait jamais eu aucun pouvoir effectif prouve que cette institution est davantage un concept religieux ou métaphysique, qu'une réalité politique vécue dans le quotidien. Et les Gaulois du temps de Vercingétorix connaissaient tous l'histoire et/ou la légence d'Ambigatos, maître d'un empire celtique qui n'a jamais existé que dans la tradition. Le nom d'Ambigatos signifie « qui combat des deux côtés » et il est censé être « le roi des rois du monde ». On ne peut manquer non plus de rapprocher cela de la tentative d'Orgétorix l'Helvète. (…) Or, [la Geste] d'Orgétorix n'était-elle pas la même que celle de Celtillos [le père de Vercingétorix, qui connut l'échec et la mort pour avoir voulu réaliser cette vocation hégémonique universelle avec des peuples qui n'étaient pas encore assez mûrs pour la remplir]. Vercingétorix a vu autour de lui des hommes qui ont également incarné cette conception de la royauté du monde » (Markale, pp. 179, sq.).

793 En effet, il n'y eut pas que les chrétiens à être sacrifiés par les romains aux bêtes de l'amphithéâtre. Et l'on est en droit de penser que le chroniqueur fait allusion ici en même temps aux innombrables Francs qui leur furent jetés en pâture tout le long du IVe siècle, pendant lequel siècle ils s'opposèrent farouchement à Rome : "Lions et tigres en eurent tant [des francs] à se mettre sous la dent qu'ils s'en lassèrent" (Rouche, p. 79)...

que du terme, nuance capitale que bien des historiens n'ont pas saisie[794]]. Le découpage de l'Occident en royaumes a pris fin. Une nouvelle adaptation unitaire a été aménagée. L'Empire est donc bien une organisation du monde *(concorporavit,* dit le pape Serge II parlant de l'oeuvre de Charlemagne). N'est-ce pas proprement la vertu du concept carolingien que de niveler les races, de souder les nationalités, d'effacer les divergences, de faire collaborer sincèrement les peuples, de supprimer entre eux les concurrences, les heurts et les guerres ? L'Occident sera *un,* l'Occident sera en paix. (...) Que faut-il déduire de ces multiples considérations, sinon que le génie de Charles, loin de méconnaître les vertus de l'idée impériale, a conféré à cette idée *la plénitude de son sens [auquel l'Empire romain antique n'était pas arrivé] ?* Qu'il a donné à cet Empire, fondé et cimenté par son glorieux effort, sa vraie force et sa vraie couleur ? À le bien prendre, Charlemagne faisait de l'Empire autre chose que n'en auraient fait les Romains, autre chose que n'en aurait fait le pape Léon, romain lui-même, autre chose peut-être aussi que n'en auraient fait les conseillers zélés qui provoquèrent et organisèrent la manifestation de Saint-Pierre le jour de Noël 800. L'Empire carolingien se détache de Rome. Il n'est *romain* que par origine historique. Il ne devient pas *germanique,* bien que son axe se dessine sur le Rhin. Il est à proprement parler, *cosmopolite,* ou, si l'on préfère, *européen,* et c'est en quoi il répond aux aspirations des peuples. IL PLANE AU-DESSUS DES NATIONALITÉS ET AU-DESSUS DES ROYAUMES. Il n'est pas une domination issue de l'emploi de la force. (...) Dégagé des souvenirs morts du passé et des contingences périssables du présent, il postule une transposition SUPÉRIEURE des relations entre les hommes, et l'univers catholique civilisé trouve en lui sa plus adéquate expression du IXe siècle [il est aussi l'épanouissement de la fleur franque mérovingienne]"[795].

Quoique Calmette, de tendance rationaliste, a du mal à poser la vérité toute simple, à la fois naturelle et divine, il discerne fort bien dans ces lignes émouvantes à lire que le *Regnum francorum* est d'essence politiquement supérieure à tout ce qui l'a précédé, tellement la chose s'impose à tout esprit honnête qui se penche intelligemment sur l'Histoire. Bien entendu, en ce compris le monde romain antique. Cette unité politique incroyable entre les peuples les plus divers, par leur commune élévation sociopolitique (absolument impossible sans le secours du Christ ! les Balkans actuels le manifestent on ne peut mieux[796] !), cette "transposition supérieure des relations entre

---

794 "La «république des romains» dont le pape [Étienne II, lorsqu'il s'adressa au père de Charlemagne] identifiait la «cause» avec celle de saint Pierre n'était nullement, comme l'ont cru quelques modernes, l'Empire de Constantinople [encore moins celui d'Occident, défunt depuis trois siècles]. *C'était un État romain en voie de formation,* qui avait son nom dans la langue officielle de Byzance et qui s'appelait «le duché de Rome». Ses limites étaient à peu près celles qu'a eues l'État pontifical de 1860 à 1870. (...) Cette république, c'était le duché de Rome gouverné par son évêque. Aux yeux de Pépin, Rome et son territoire n'avaient d'autre titre à sa sollicitude *que d'être représentés par «la sainte Église de Dieu» ;* il ne fût nullement intervenu à la prière de l'aristocratie laïque, mais il écoutait la voix de l'Apôtre, à qui le Pape prêtait directement la parole dans un saisissant appel au roy des Francs, et, sur ses instances il s'intéressait à «son peuple romain, à sa cité de Rome». C'est à cette République cléricale qu'il promettait un agrandissement territorial, pour honorer l'Apôtre et fortifier la position de son vicaire. (...) Le pape, en retour, conféra à Pépin le titre de «patrice des Romains». Ce n'était pas, comme l'ont pensé quelques-uns, une dignité impériale que le Pape donnait au roy franc par ordre de l'Empereur [d'Orient]. Étienne agissait ici pour son propre compte et en son propre nom. Le mot de *patrice* n'avait plus alors son sens étroit ; mais tous les exarques avaient été patrices, et Rome était accoutumée à obéir à un patrice. Nommer Pépin et ses fils «patrices des Romains», c'était en faire les chefs, les protecteurs-nés de la jeune république" (*Les carolingiens et le saint-Siège,* article signé par Paul Fabre dans *La France Chrétienne,* pp. 66-67).

795 Calmette, pp. 131-133.

796 … À ce sujet, comme on nous ment, comme on nous cache l'Histoire réelle, sur l'actuel drame des Balkans ! Où lira-t-on, sur quelles ondes, à quelle chaîne télévisée entendra-t-on que le problème là-bas entre Croates, Serbes, Slovènes, etc., dérive *entièrement* de la destruction maçonnique de l'Empire *Très-Chrétien* d'Autriche-Hongrie (dont les bases furent posées par Charlemagne au début du IXe siècle), par le traité maçonnique de Versailles en 1918 ?? *Nulle part.* Ce serait se rendre coupable de dénoncer la satanique malfaisance maçonnico-démocratico-onusienne, et c'est tabou, même dans le prétendument contrerévolutionnaire journal *Présent* (il est bon de savoir que Maurras et Bainville, -on a bêtement réédité l'agnostique *Histoire de France* de

les hommes" (comme l'effet humain de la Grâce sociopolitique du Christ est ici bien perçu par l'auteur !), mais voilà définir dans ses effets et en termes humains LA PRÉSENCE À LA FOIS SACRAMENTELLE ET POLITIQUE DU CHRIST DANS LA GRANDE-FRANCE CAROLINGIENNE !! Il est bien sûr inutile de préciser que Charlemagne en avait fort conscience : "Charlemagne eût peut-être préféré s'entendre d'abord avec les Grecs [quant à ce titre "empereur des romains" donné par le pape l'an 800] : le récit des annalistes officiels témoigne d'un singulier besoin d'expliquer à Byzance le fait accompli. Peut-être aussi Charlemagne a-t-il craint que la cérémonie de Saint-Pierre ne créât dans les esprits quelque équivoque ; *il eût voulu sans doute qu'il fût bien clair à tous les yeux que son droit à l'Empire préexistait à l'intervention du Saint-Siège et ne dérivait ni de la volonté du Pape, ni de celle des Romains, MAIS DE LA PLACE SINGULIÈRE QUE TENAIT ALORS DANS LE MONDE LA PERSONNE DU ROY DES FRANCS :* c'est du moins ce que laissent supposer un propos de Charles rapporté par Eginhard et la forme toute nouvelle qui fut donnée treize ans plus tard au couronnement de Louis"[797]. Car Charlemagne, penseur politique profond, a fort bien compris que ce que Dieu réalise dans la sphère sociopolitique universelle par son organe, est supérieur à tout ce qui l'a précédé : le *Regnum francorum* n'a pas de précédent ni d'équivalent, n'a aucun précepteur qui peut se vanter de lui avoir appris sa réussite, aucun maître pas même le pape mais seulement le Christ LUI-MÊME, en Personne, par le Sacre royal de Melchisédech lui donnant *directement, théocratiquement,* pouvoir et droit. C'est pourquoi, il fait ouvrir le recueil de ses célèbres capitulaires par la formule suivante : "*Charles, par la grâce de Dieu, souverain du royaume des Francs, défenseur et auxiliaire dévoué de la sainte Église dans tous ses besoins*"[798], parce que lorsqu'il déroule tous ses titres, c'est là, dans la chose franco-catholique, dans l'épiphanie théocratique de la Noël 496, qu'il sait que réside l'essence première de son pouvoir politique supérieur : *dans les Francs, dans l'Église.* Non dans les droits à régner sur les autres peuples, qu'ils soient romains, lombards, encore moins dans une tradition morte et enterrée, celle de l'antiquité romaine...

Car Charlemagne savait que le titre d'"Empereur", loin, ô combien, de toute signification antique, signifie, aux temps post-évangéliques : LIEU-TENANT DES DROITS SOCIOPOLITIQUES DU CHRIST JÉSUS SUR TOUS LES PEUPLES DU MONDE ENTIER, ce que révèle si bien la formule adoptée par lui, ci-dessus. Dieu sait si ladite mission est supérieure à celle antique ! Et ne croyez surtout pas à une exagération de sa part et de la nôtre, c'est bien cette très-haute définition de la charge impériale que traduisent les propos de saint Pie V, lorsqu'il formule ainsi ses reproches à Charles IX, le faible Valois s'acoquinant plus ou moins avec les protestants et les turcs musulmans : "... Votre majesté désigne [dans sa lettre] le tyran le plus inhumain, qui est en même temps l'ennemi le plus acharné de la Religion chrétienne, sous le nom d'Empereur des Turcs, *comme si celui qui ne connaît pas le vrai Dieu pouvait jamais être empereur !* Très cher fils en Jésus-Christ, *donner le nom d'empereur à un tyran et*

---

ce dernier, présentant ce navet historique au pinacle des merveilles et des adorations *bcbg !-,* rejoignaient ici étonnamment, par idéologie nationaliste, les objectifs les plus politiquement antichrists des francs-maçons, militant pour la destruction des Empires centraux...) ! Nulle part disions-nous, sauf dans un article de Pierre-Michel Bourguignon *Embrouille balkanique et prudence chrétienne,* in Cahier *Les deux étendards* n° 1, Juin 1996, pp. 16-23. L'auteur, dans sa remarquable analyse de la question, politiquement anti-maurrassienne (c'est-à-dire catholique), note de plus que ce traité de Versailles, source de l'atroce situation actuelle "fut le premier traité de l'histoire de la chrétienté à ne pas être promulgué «au nom du Dieu Tout-Puissant». Dieu n'est seulement pas nommé dans tout le pondéreux document". Sans commentaire.

797 *La France chrétienne,* p. 74.

798 *Le sel de la terre,* p. 210, citant Godefroid Kurth dans *Les origines de la civilisation moderne.*

à un infidèle, ce n'est pas autre chose que d'appeler le mal, bien, et le bien, mal. Votre majesté ignore-t-elle qu'en décorant de ce nom l'ennemi de Dieu tout-puissant, *elle scandalise les fidèles adorateurs de Jésus et leur est une pierre d'achoppement ?*"[799] Pour saint Pie V donc, c'est par trop manifeste et vertement dit, quasi un transport de sainte-colère comme hélas notre époque n'en connaît plus, le fondement du titre "Empereur" est premièrement et principalement... religieux. Éh oui ! Encore une fois : *Religion d'abord !* SURTOUT en Politique ! Aux temps post-évangéliques, donc, très notamment ceux carolingiens, c'est le pouvoir universel du Christ sur tous les peuples de la terre départi au Roy de France, qui fonde *l'existence* politique, l'avons-nous assez dit, et donc qui fonde le titre d'"Empereur". C'est bien ainsi que le comprend Charlemagne lui-même, on vient de le voir, mais encore, ce qui semble incroyable, ... les musulmans eux-mêmes : "*C'est À LUI SEUL [Charlemagne] que tous les peuples musulmans d'Afrique et d'Asie donnent le titre «d'Empereur»*. Le Chancelier de la Sublime-Porte intitulait ainsi ses lettres à Charles, rapporte le marquis de La Franquerie : «Au plus illustre des grands princes de la Religion de Jésus, l'élite des puissants souverains de la nation *du Messie* [sic ! Vous voyez bien que tous les gens sensés fondent le pouvoir politique sur celui religieux ! L'infidèle, beaucoup plus élevé que les chrétiens modernes peu ou prou teintés d'agnosticisme ou pire de scolastisme, est en train de nous dire que l'Europe est *la NATION DU MESSIE,* très-belle et remarquable formule qui revient à dire que c'est Dieu et la Religion incarnée qui l'ont fondée !], l'arbitre des intérêts publics des peuples nazaréens [re-sic !]..., le présent Empereur et Padichack Charles...»"[800]

Mais il est temps de fermer le ban. Toutes ces considérations que nous venons de faire, mérovingiennes, gauloises, puis carolingiennes, sont certes bien suffisantes pour nous faire comprendre que, dans le fondement premier des choses, il n'y a AUCUN lien successoral substantiel entre la Rome antique et le nouveau Royaume Très-Chrétien engendré par Clovis puis continué par Charlemagne et Hugues Capet. Pas plus qu'on ne saurait voir un lien substantiel quelqu'il soit, entre la figure de l'Agneau pascal et la *réalité* de l'Eucharistie, entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Et pas seulement sur le plan politique, mais sur *tous* les plans. Par exemple, Lucien-Jean Bord a constaté la chose dans l'ordre culturel : "L'abandon progressif de la culture latine, dont les grands textes étaient seulement recopiés et non étudiés, nécessite une mutation et un remplacement de la base de toute étude. Le monachisme, seul garant de la culture, se tourna naturellement vers les textes sacrés, élaborant *une nouvelle forme de pensée* qui ne fut point sans influence dans le domaine artistique.

---

799 Lettre de saint Pie V à Charles IX citée dans *Saint Pie V, un pape pour notre temps,* Pierre Tilloy, pp. 248. Notons tout-de-même que le pape, affectionnant la France comme tous ses prédécesseurs, ne put s'empêcher de terminer une autre lettre de reproche audit Charles IX, en ces termes : "... Nous avons écrit ces choses à Votre Majesté dans l'abondance de la tendresse paternelle que nous lui portons, et, comme elles partent d'un coeur très désireux du salut et de la dignité de Votre Majesté, nous avons pensé qu'elles ne lui seraient pas désagréables et nous demandons pour elle au Dieu tout-puissant une victoire parfaite et complète sur ces communs ennemis [les protestants]" *(ibid.,* p. 389).

800 Conat, p. 39. C'est la raison pour laquelle le titre d'Empereur est donné *par le pape* au prince Très-Chrétien de France (hélas, par l'incurie des temps et des âmes, le pape, souvent pris à la gorge, donnera ce titre à qui pouvait le protéger immédiatement, et hélas dans certains choix on pourrait écrire *à n'importe qui,* sans tenir compte du droit imprescriptible du roy de France à qui il appartient de droit, ce dernier ayant été mis dans une situation irrémédiable d'impuissance par le démembrement de l'Empire carolingien au profit du roy de Germanie). Au Moyen-Âge, les roys ne s'attribuaient pas à leur bon plaisir ce glorieux titre, témoin cet épisode : "L'empereur Henri III avait envoyé des députés au concile de Tours, pour se plaindre de ce que Ferdinand 1er, roi de Castille, prenait la qualité d'empereur, et pour engager le concile à lui défendre, sous peine d'excommunication, d'usurper davantage un titre qui ne lui appartenait pas. Les Pères du concile et le pape, qui fut consulté, trouvèrent justes les plaintes de Henri, et l'on fit une députation à ce sujet au roi Ferdinand. Ce prince, après avoir pris l'avis des évêques et des seigneurs de ses états, répondit qu'il se soumettait au décret du Siège apostolique, et qu'il ne s'arrogerait plus, dans la suite, la qualité d'empereur. Il garda mieux sa parole que Bérenger" (Rohrbacher, t. XIV, p. 24).

L'étude de la liturgie provoqua la nécessité du chant. C'est à cette époque (fin du VII^e^, début du VIII^e^) que Bède le vénérable apparut à la fois comme le théoricien et le codificateur de cette nouvelle culture d'où toute préoccupation *profane* [= antique, gréco-romaine] était bannie"[801]. Comme le dit fort bien Rémi Fontaine, dans son merveilleux petit condensé sur son saint patron : "[À partir du baptême de Clovis], la loi écrite du droit romain fait place à la loi non-écrite de la parole donnée, de la foi jurée"[802]. Or, ce simple constat n'est rien moins qu'un changement radical, fondamental, c'est tout un monde, toute une civilisation religieuse, politique, sociale, culturelle, etc., qui fait place à une autre, complètement différente et surtout, incomparablement supérieure puisque c'est *tout l'homme vivant* qui est pris comme base du contrat : il n'y a aucune solution de continuité, c'est un bouleversement comparable au "fiat lux" créateur...

Et il ne faut pas s'étonner de cette radicale brisure du nouveau monde Très-Chrétien d'avec le monde antique qui l'a précédé, elle s'explique aisément. En fait, la Rome gréco-romaine a été *un mal nécessaire,* donnant une armature de fer dans le domaine de l'administration politique aux peuples barbares de l'Antiquité qui en avaient certes bien besoin[803]… en ce compris celui Franc qui était de par Dieu prédestiné à assumer les destinées universelles des peuples. Mais elle a rempli cette mission sans intelligence surnaturelle, en esclave borné et homicide, *sans le respect de la dignité et de la vie humaines*[804], dons de Dieu, ce respect qui était précisément un des fondements supérieurs exigés *premièrement* pour remplir la haute et divine mission de révéler l'homme social à lui-même, dans son intégrité parfaite, c'est-à-dire chrétienne. Rome, instrument aveugle de Dieu tel Nabuchodonosor dont d'ailleurs il est le dernier avatar, "face de Dieu dans les ténèbres" (combien le mot judicieux de Léon Bloy pour Napoléon s'applique heureusement à Rome, cet Israël si pas du diable[805] du moins de l'homme déchu !), a opéré en fait un bien naturel sans la grâce divine, par un idéal stoïcien de simple perfectionnement humain. En outre, nous l'avons dit plus haut, il n'y a pas que le fer gréco-romain pour constituer ou plutôt préparer *de loin* l'Ordre Très-Chrétien. L'importance de l'argile barbare, c'est-à-dire de la vie énergétique naturelle, y est aussi grande[806].

C'est, au reste, toute la signification des pieds de la statue de Nabuchodonosor, symbolisant le dernier avatar de l'empire babylonien avant le Règne millénaire : la prophétie le dit "*composé de fer et d'argile*"[807]. La Prophétie est ici bien claire et elle illumine singulièrement notre question. Pour élaborer le Royaume Très-Chrétien, il y a deux constituants naturels, le fer pour tenir l'argile et l'argile pour donner vie au fer :

---

801 *Les mérovingiens, etc.,* p. 155.

802 *Saint Rémi,* Rémi Fontaine, pp. 83-84.

803 "Le droit romain mérite l'admiration pour ce qu'il fut et qu'il fit dans un monde *ignorant de la Révélation*" *(Le Christ qui est roy, etc.,* p. 115).

804 Et notez bien comme l'homicide est à la racine même et comme un constituant fondamental de la chose romaine : c'est en quelque sorte pour faire naître Rome qu'un des jumeaux, Romulus, *tue* l'autre, Rémus. Voyez comme Jules César, qui peut être considéré comme l'incarnation et le héros de la chose romaine, n'est jamais autre chose qu'un vil assassin sans foi ni loi, se faisant d'ailleurs gloire de tuer son semblable…

805 Gougenot des Mousseaux, dans un de ses ouvrages sur la Magie, fait une impressionnante recension des nombreux oracles diaboliques qui, par phytonisses interposées, inspirèrent les premiers fondateurs romains...

806 Par exemple, on s'est étonné de l'appellation art *gothique.* Mais il y a toujours une raison profonde, en Histoire, qui privilégie certaines appellations plutôt que certaines autres. En l'occurrence, le mot, qui certes, selon la réalité historique, aurait dû être art *franc,* puisque ce sont eux qui en sont les fondateurs, signifie art *barbare,* c'est-à-dire comme venant entièrement de la *virtus* barbare sans rien emprunter à celle romaine... Car l'art gothique, qui est la merveille de la civilisation Très-Chrétienne, est produit entièrement par l'énergie barbare, il n'a rien tiré de la Rome antique...

807 Dan. II, 33.

l'un sans l'autre ne pouvant donner, de par son génie propre, la perfection du Royaume Très-Chrétien. Est-ce à dire que ces deux constituants humains, aussi importants l'un que l'autre, suffisent pour donner naissance au Royaume Très-Chrétien ? Éh ! A-t-on déjà vu l'homme, qu'il soit de fer ou d'argile, pouvoir donner naissance à quelque chose *de divin, de surnaturel,* comme l'est le *Regnum Francorum ?!* Ces deux constituants réunis (mais sans pouvoir se mélanger[808] ! Un peu d'ailleurs comme les deux natures du Christ sont inconfusibles, bien qu'unis théandriquement) sont la base nécessaire, mais il faut l'étincelle divine pour lui donner Vie surnaturelle : *ce sera précisément le Baptême miraculeux de Clovis, c'est-à-dire l'élection divine de la France,* à partir d'un troisième élément constitutif du Royaume Très-Chrétien, surnaturel celui-là, la Religion Catholique[809]. Le Royaume Très-Chrétien est donc, à la vérité, composé de trois éléments, les deux premiers sont naturels (fer et argile), le troisième est purement spirituel : la Religion Catholique. Mais saisissons bien que même mis ensemble, les trois ne sauraient, par le seul jeu des forces vives mis en présence, engendrer le Royaume Très-Chrétien : si, dans notre image, l'huile, la farine et les oeufs donnent le gâteau, ce n'est pas par leur mixion, c'est par l'action *extérieure* du feu qui les cuit ensemble. Le feu symbolise la Geste de Dieu, élément extrinsèque au fond le plus important car c'est lui qui *crée* à partir des divers ingrédients mis en présence, mélangés, la Réalité politique supérieure. Une Réalité divino-humaine que l'Église manifeste pour la chose religieuse et dont, quant à celle politique, l'homme ne peut pas même avoir idée mais simplement intuition lointaine, inchoative, en tous cas désincarnée et impuissante (et encore, lorsqu'il est au mieux de lui-même !). Un Acte divin a donc été nécessaire pour, à partir de ces trois éléments, "fonder" *le Royaume de Dieu sur la terre* (ce verbe de forgeron employé par la loi salique, qui évoque fort bien la fusion des matériaux mis en présence, est très-profond et rempli de sens), tel qu'il doit être dans l'économie du Temps des Nations selon le Plan divin. Ce Royaume s'appelle la France, le *Regnum francorum.*

À présent, après avoir bien marqué la place de l'élément romain pour préparer la fondation de l'Ordre Très-Chrétien, et soufflé sur certaines fumées d'orgueil humaniste, revenons à notre enquête dynastique. Nous en sommes donc aux carolingiens, lys royal qu'on a vu sortir par de multiples liens "*inextricablement mêlés*" (Hervé Pinoteau), de la tige mérovingienne : saint Arnould, co-fondateur romano-mérovingien de la dynastie carolingienne avec Pépin de Landen, est, pour le moins doublement, un arrière-petit-fils de Clovis (par l'ordre de Clotaire II, c'est lui, sur son

---

808 "Le texte primitif [de la loi Salique, élaborée *germaniquement* sous le règne d'un des prédécesseurs de Clovis, mais revu par Clovis lui-même qui est l'auteur ou au moins l'inspirateur premier de l'enthousiaste Prologue], contenait soixante-cinq articles, pour le plus grand nombre des dispositions d'ordre pénal. Ces dispositions sont restées [même après la conquête de la Gaule par Clovis converti, une Gaule toute entière gérée par le droit romain], car, dans ce domaine, il n'y avait pas fusion des deux droits, ni transformation du droit germanique par le droit romain, *mais juxtaposition de deux types de pénalités*" (Gobry, p. 226). Le fer et l'argile ! Existe-t-il des éléments naturels, sur le plan chimique, qui peuvent moins se mélanger que ces deux-là !?

809 "Comme l'a si bien dit Gonzague de Reynold : «L'Europe [cette France *dilatée]* s'est faite par la fusion du monde latin et du monde barbare, dans le creuset chrétien»" *(Le secret, etc.,* p. 75). "Partant des confins maritimes de la Baltique, les Francs conservèrent longtemps la notion «barbare» du pouvoir. Trois doctrines juridiques les embarrassèrent longtemps avant de leur donner, par lente approximation, une doctrine cohérente. Les Francs puisaient en effet dans leur droit propre [germanique], puis dans ce qui demeurait du droit romain et enfin dans les principes du droit canon" *(Les mérovingiens, etc.,* p. IX).

renom de sainteté et de sagesse, qui se chargera de l'éducation du futur Dagobert 1er, le plus grand roy mérovingien après Clovis ; par la suite, Pépin de Landen et saint Arnould furent deux des principaux conseillers de Dagobert et l'on voit donc très bien, dès la genèse de la Maison Carolingienne, qu'ils sont présents au plus près du trône de Clovis...). C'était tellement connu de nos ancêtres qu'un vieil auteur, "Joseph-Charles de Bévy, prêtre bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, historiographe de France, de la Société royale et des Antiquaires de Londres, (...) assure que la châsse de saint Arnould à Metz, datant de 1167, était ornée des portraits des roys mérovingiens ses aïeux (elle fut détruite à la Révolution)"[810].

Le lien qui unit les carolingiens aux capétiens est encore plus "mâle", plus direct qu'entre la première et la seconde branche dynastique. En vérité, pour le montrer, nous n'avons même pas à quitter les premiers carolingiens dont nous venons de parler, eux-mêmes si proches des mérovingiens. D'Anségise, fils de saint Arnould le romano-mérovingien, et de Begga (ou sainte Begge) fille de Pépin de Landen le pippinide, naissent trois fils. L'un, Drogon, sera le fondateur d'une première dynastie des ducs de Bourgogne ; l'autre, Pépin d'Héristal, sera le père de Charles Martel, lequel le sera de Charlemagne ; et quant au dernier, Childebrand, il engendrera une lignée aboutissant directement à... Robert le Fort, fondateur des robertiens qui sont eux-mêmes les géniteurs, non moins directement, des capétiens. Nonobstant de multiples liens matrimoniaux tissés entre les derniers carolingiens et les capétiens[811], à l'instar de ce qui s'était déjà passé entre les mérovingiens et les carolingiens, la première et la deuxième branche dynastique, "deux siècles avant la venue [de ces derniers] sur le trône de France [car les mariages des deux premières familles royales entre cousins germains furent très pratiqués, jusqu'à l'avènement d'Hugues Capet] !"[812] Tout ceci, qui permet, et cela seul, d'appréhender la *vraie* vérité historique,

---

[810] Cité par Hervé Pinoteau, dans *Orientations bibliographiques pour une recherche sur les parentés entre les trois dynasties royales françaises,* p. 10 & tiré de *Unique origine des roys de France, tous issus d'une même dynastie,* Paris, 1814, par de Bévy, p. 13.

[811] Un seul exemple : "Hugues Capet se rattachait par de multiples liens aux empereurs d'Allemagne du temps [= de souche carolingienne] : sa mère était la soeur de l'Empereur Othon [etcarolingien]. Hugues lui-même avait épousé Adélaïde de Poitou, une carolingienne" *(Le Roy,* Martin, p. 54). Rohrbacher l'a bien noté : "Une autre chronique observe, et avec raison, que Hugues Capet descendait de Charlemagne par sa mère Hedwige, fille de Henri l'Oiseleur et de sainte Mathilde" (Rohrbacher, t. XIII, p. 214). Et lorsqu'après la mort d'Hugues le Grand en 956, lequel avait fait couronner Lothaire, fils aîné du [carolingien] Louis d'Outremer, en 954, son propre fils lui succéda, Hugues Capet, "il n'était pas plus en état de lui succéder effectivement que Lothaire ne l'était de régner par lui-même. *Par une sorte de convention de famille,* la direction des affaires fut remise à Brunon, archevêque de Cologne, frère de l'empereur Othon 1er, et oncle tout à la fois de Lothaire et de Hugues Capet, *car les trois maisons s'étaient alliées par des mariages.* Brunon s'efforça tant qu'il put de maintenir ou de rétablir la bonne harmonie entre ses neveux, et réussit du moins à affermir Lothaire sur son trône et à confirmer Hugues dans l'héritage de son père. Il mourut dans la nuit du 10 au 11 octobre 965" *(La France Chrétienne,* p. 129).

[812] *Le secret, etc.,* p. 29. "Il est indéniable que les capétiens se rattachent aux carolingiens : trop de chroniques et de documents l'attestent. L'Église du temps s'intéressait à cette filiation, puisqu'en sacrant Pépin le Bref, le pape Étienne II avait interdit aux Francs de se choisir des roys dans une autre famille que celle des Pippinides : or le pape Jean VIII, au temps de l'avènement des Capétiens, affirme que ces Capétiens DESCENDENT DES CAROLINGIENS. Le cardinal Baronius, à la Renaissance, l'affirmera aussi. (...) Les frères de Sainte-Marthe, en 1621, rappellent qu'au temps de l'avènement de Hugues Capet, *un grand nombre de contemporains considéraient que ce prince succédait au dernier carolingien COMME PLUS PROCHE HÉRITIER.* Et que le carolingien Louis IV d'Outremer, pour ce motif, lui aurait donné le royaume, à son lit de mort" *(ibid.,* pp. 66-67). Voici le texte exact d'Étienne II : "La *Clausula de unctione Pippini* montre le pontife astreignant les premiers d'entre les Francs [réunis en plaid, précisément les États-Généraux que Rohrbacher a voulu voir élire *démocratiquement* le successeur de Charles...!] «par la menace d'interdit et la peine d'excommunication à ne jamais élire un roy né des reins d'un autre que ceux-là mêmes que la divine piété a jugé bon d'exalter et qu'elle a décidé, par l'intercession des saints-apôtres de confirmer et de consacrer par la main du très-saint pontife, leur vicaire». Une lettre du même pape souligne à nouveau cette injonction, aux antipodes démocratiques comme chacun pourra le bien remarquer : «Il a obligé les principaux des Francs à ce que jamais dans la suite des temps à venir, ni eux ni personne de leur race ne se permette de prendre un roy issu d'une autre famille que celle que la divine Providence a daigné élire et par lui, vicaire de saint Pierre, plutôt de Notre-Seigneur Jésus-Christ, élever au pouvoir royal et consacrer par l'onction très-sainte»" *(Généalogie, etc.,* p. 14). Au passage, notez bien comme le Pape sait dire qu'il "élève [Hugues Capet] au pouvoir royal" ! Exactement, donc, comme saint Remy, *una cum* les évêques gallo-romains, le dira en son Testament pour ce qu'il avait fait de Clovis à la Noël 496 ("cette famille que j'ai choisie"). Ce sont donc les prêtres qui instituent les roys ?! Ce serait donc vrai-

était fort connu de nos ancêtres. Ainsi, pour réfuter les âneries anti-françaises du valet servile des espagnols, teigneux et hargneux, nous voulons nommer Chifflet qui, au XVII^e^ siècle, contrebattait tant qu'il pouvait la prééminence des roys de France, il suffira à Charles de Combault, fier et brave Français de France et de Navarre comme on en faisait par fournée entière dans le vieux-vieux temps Très-Chrétien, d'écrire un livre, en 1659, dont le titre seul, assurément, valait et vaut toujours tout un programme : "*Le vrai Childebrand, ou réponse au traité injurieux de J.-J. Chifflet contre le duc Childebrand, FRÈRE du prince Charles Martel et duquel descend la maison de Hugues Capet,* par un bon Français".

… Effectivement, à la bonne heure une telle signature, qui fait bien sourire et réjouit fort notre cœur français ! Heureuse époque où il suffisait d'être "bon français", comme l'écrit candidement mais à si juste titre notre brave auteur, pour savoir l'unité dynastique de la Maison de France, de Clovis aux Bourbons...! C'est bien pourquoi, d'ailleurs, l'absence de tout trouble politique au saint royaume, que l'historien n'en revient pas d'enregistrer quand les mérovingiens laissèrent la place aux carolingiens, se constate également, comme tout naturellement, lors du passage de *la deuxième branche dynastique… à la troisième :* "Et ainsi se fait un déplacement d'autorité [des carolingiens aux capétiens], sans conjuration secrète, sans violence publique, sans étonnement pour personne : *ON EÛT DIT UNE TRANSMISSION NATURELLE D'UN DROIT D'HÉRÉDITÉ [!]*"[813], commente étonnamment bien, en plein romantique XIX^e^ siècle, un historien là encore de formation ultra-rationaliste… disant presque la vérité vraie, mais sans (vouloir ? pouvoir ?) l'admettre lui-même…![814] La démonstration est donc aussi simple, forte, que rapide et sans bavure, d'un lien dynastique au moins aussi puissant entre les carolingiens et les capétiens qu'entre les mérovingiens et les carolingiens : ILS AVAIENT MÊMES ANCÊTRES COMMUNS[815]. Comme si cela ne suffisait pas amplement, ils s'étaient liés par de multiples liens matrimoniaux aux carolingiens deux siècles avant leur accession au trône royal... comme les carolingiens l'avaient fait en leur temps avec les mérovingiens.

Il est temps pour nous de recueillir le suc, le fruit divin, de tout ce que nous venons de lire. Regardant l'Histoire sans ciller, *nos yeux voient donc en France une merveilleuse et à la fois extraordinaire stabilité et continuité dynastiques, ABSOLUMENT INCONNUE DES AUTRES NATIONS.* "Ce fait eut son importance car les descendants de Hugues Capet auront toujours grand souci de se proclamer non pas des

---

ment le pouvoir religieux qui créée le pouvoir politique !? Mais bien sûr , l'Histoire *vraie* ne laisse pas le moindre doute à ce sujet ! Et quant au "choix" fait de la personne de Clovis par l'évêque Rémy pour être roy, nous verrons cela tout-à-l'heure.

813 *Histoire de France,* M. Laurentie, t. II., 1867, p. 8

814 … Quelle incroyable puissance d'égarement dans les esprits depuis la Révolution, tout-de-même ! L'historien, là, on le voit bien dans sa phrase, ne peut s'empêcher de se rendre compte, honnêtement, que les *faits* historiques patents *démontrent* la filiation des deux branches dynastiques : donc, logiquement, il devrait conclure dans le sens que lui indique la démonstration historique qu'il a faite *lui-même,* qui s'impose à lui par lui-même ! Mais… non, l'esprit du monde impie lui a tellement appris à rejeter *a-priori* la thèse de l'identité des trois races royales françaises comme prolégomènes qu'on ne discute pas, que notre historien en *reste* à la négation, *contre* les faits avérés de l'Histoire qu'il a découverts… *lui-même :* diaboliquement possédé par l'esprit du mensonge et ne sachant ou voulant s'en déprendre, il écrit "*on eût dit* une transmission naturelle, etc.", sous-entendant "mais bien sûr, ça ne l'était pas"… Quant à nous, remercions le Ciel de pouvoir embrasser *simplement* la vérité de l'Histoire et de pouvoir y épanouir nos âmes, bénéficiant de cette liberté (c'est une grande grâce que Dieu nous donne) que n'ont pas les esprits possédés du démon moderne qui les a emprisonné dans la cage de fer de leurs négations.

815 On a noté plus haut une sorte de preuve funéraire, à savoir que la châsse de saint Arnould, père des carolingiens, était ornée "des roys mérovingiens, ses aïeux" (revoir supra). On a le même message funéraire avec les premiers capétiens : Eudes, fils de Robert le Fort, premier roy capétien de France mort en 898, fut enterré à saint Denis *parmi les roys de la famille de Charlemagne…* car aussi bien, ainsi qu'on l'a vu, il faisait partie de la famille royale. N'est-ce pas souvent dans la mort que les vérités les plus occultées dans le tumulte de la vie humaine, reparaissent tout soudain ? Certes, s'il existait une science des monuments funéraires, si surtout ceux qui existaient parfois depuis Clovis n'avaient pas été vandalisés par la Révolution, elle attesterait avec grand'éclat et formellement que la France nationale reconnaît n'avoir eu qu'UNE SEULE RACE DE ROYS.

usurpateurs *mais les continuateurs directs des Carolingiens* [en italiques dans le texte]. Au XII^e^ siècle, ils renforceront les liens anciens par de nouveaux mariages"[816]. Ô combien était vrai ce que disait superbement bien un chroniqueur du temps de l'accession au trône d'Hugues Capet : "La France se donne, avec les Robertiens, des roys «SORTIS DE SES ENTRAILLES» *(de visceribus suis)*"[817] *!* C'était une vérité commune, universellement crue, aux temps bénis où la Vérité n'était pas occultée comme elle l'est en nos jours d'obscurantisme historique forcené. En voici encore quelques illustrations : "Dans un poème de Giles de Paris, le *Karolinus,* adressé en 1200 au futur Louis VIII, l'auteur appelle le prince «Karolide», insinuant qu'il descend de Charlemagne"[818]. Extrapolation fleurie de poète ? Dans ce cas, le grand Innocent III devait être aussi poète et cultiver sans doute le vague-à-l'âme historique, ce qui fait tout drôle de la part de ce pape austère, puisque "dans sa décrétale *Novit* de 1204, il signale qu'«il est bien connu [… c'est donc de notoriété publique !] que Philippe-Auguste descend de Charlemagne», ce que confirme Guillaume le Breton vers 1224 dans son épopée la *Philippide* ou l'anonyme auteur de la *Chronique de Tours*"[819]... Mais franchissons les siècles. Qu'y trouvons-nous ? Que les français se sont affranchis de ces "légendes indignes" qu'ils avaient honte de trouver dans les livres d'Épinal naïfs de leurs bon-papas ? Ils ne se sont affranchis que des impies sacrilèges qui osaient abaisser le caractère surnaturel de LA race de leurs roys, condamnés sans appel par l'Histoire, les prophètes et les papes tout ensemble[820] ; témoin, Besian Arroi, docteur en théologie et théologal de Lyon, qui, en 1634, en réponse à un de ces négationistes méprisables, écrivait cette superbe et souveraine phrase, que nous avons déjà lue ensemble : "Puis donc Louis XIII a succédé à Charlemagne et autres roys ses prédécesseurs [ici, dans la foulée, l'auteur fait allusion aux roys mérovingiens…] *en droite ligne masculine,* il a la même autorité et le même droit que lui. Or, l'autorité de Charlemagne s'étendait sur l'Allemagne, sur l'Italie, sur l'Espagne, etc. Celle de Louis XIII doit donc s'étendre jusque-là"[821] !… Et pan !!! Et le meilleur, c'est qu'il avait raison sur toute la ligne, dynastiquement et géopolitiquement ! Pour en rester à la question généalogique qui occupe ce présent chapitre, c'est pourquoi, tout naturellement, on verra les roys capétiens donner des noms *francs-mérovingiens ou francs-carolingiens* à leurs fils : "Louis VIII donne en effet le nom de Philippe Dagobert à un enfant né en 1223 ; un autre, né en 1226, est appelé Charles, nom du carolingien Charles III le Simple"[822], continuant d'ailleurs la coutume de… Charlemagne, qui

816 *Le Roy, etc.,* p. 54.
817 *Ibid.,* p. 55.
818 Barbey, p. 33.
819 *Ibid.,* p. 33.
820 En effet, il n'y a pas que la science historique à prouver l'unité dynastique des roys de France, de Clovis à Louis XVI, il y a singulièrement la prophétie cautionnée par les papes. Voyez, pour ne citer que ces deux exemples, comme saint Rémy, quand il institue de par Dieu la royauté Très-Chrétienne en Clovis, à la Noël 496, prophétise : "Cette FAMILLE [de Clovis] que j'ai élevée À TOUT JAMAIS à la majesté royale, et de laquelle sortiront roys et empereurs, etc." (et l'abbé Vial de commenter judicieusement ce passage, qu'on citera intégralement plus loin : "Il est remarquable que l'élection faite par Rémi et par ses coévêques n'ait pas porté *nommément* sur la personne de Clovis, ni sur celle de ses fils. *C'est la FAMILLE royale qu'ils ont élue. Generi tantummodo regio... quod statuens elegi,* pour être élevée *à jamais* à la majesté royale, *in regiae majestatis culmen perpetuo regnaturum*"; et donc, saint Rémy nous le prophétise, le pouvoir royal Très-Chrétien peut passer *légitimement* à un cadet de la famille, une *branche* dynastique nouvelle, sans déroger le moins du monde au principe Très-Chrétien). Voyez encore, et c'est notre deuxième exemple, le pape aux temps carolingiens, bien paraphraser la prophétie de saint Rémy et conséquemment intimer l'ordre formel aux premiers Francs, sous peine des plus sévères peines excommunicatrices, de choisir leur roy *dans la même famille royale :* "Il [le pape Étienne II] a obligé les principaux des Francs à ce que *JAMAIS dans la suite des temps à venir,* ni eux ni personne de leur race ne se permette de prendre un roy issu d'une autre famille que celle que la divine Providence a daigné élire et par lui, vicaire de saint Pierre, plutôt de Notre-Seigneur Jésus-Christ, élever au pouvoir royal et consacrer par l'onction très-sainte".
821 Dessailly, p. 175.
822 Barbey, p. 465, note 34.

donnait des prénoms mérovingiens à ses propres fils : "Charlemagne donne à ses enfants les noms royaux mérovingiens de Clotaire (mort tôt) et de Clovis, c'est-à-dire Louis, qui sera Louis le Pieux"[823] !

Conclusion du debriefing. Saint Rémy, en son Testament que nous verrons bel et bien authentique, a fort bien prophétisé lorsqu'il a dit qu'il élevait cette FAMILLE de Clovis "À JAMAIS" à la majesté royale. Il n'y a effectivement jamais eu de coupure. Car il y eût en France, qu'on se le dise et banni soit à coup de hallebarde du "saint royaume" qui mal y pense, une *seule* famille pour la gouverner de Clovis à Louis XVI, ce qui est un ordre de choses dynastique absolument UNIQUE au monde, de près ou de loin[824]. *UNIQUE* COMME L'EST LE CHRIST QUI, PAR CE MIRACLE QU'IL FAIT, MONTRE SON RÈGNE POLITIQUE AUX HOMMES DANS ET PAR LA RACE ROYALE DE FRANCE, L'ÉGLISE MONTRANT CELUI SPIRITUEL PAR L'INFAILLIBILITÉ PAPALE. Ceux qui en douteraient encore après notre exposé généalogique forcément succinct, n'ont qu'à passer leur bon chemin par les *Orientations bibliographiques pour une recherche sur les parentés entre les trois dynasties royales françaises,* du légitimiste Hervé Pinoteau : ils en ressortiront avec une très grande certitude !...

Prenons en effet bien conscience que nous sommes là, sur le plan historique, en présence d'un *très-grand miracle* que les autres Nations ne connaissent absolument pas, de près ou de loin. Tout simplement parce que la chose est impossible dans l'Absolu à la condition humaine, versatile et remplie de passions mauvaises depuis le péché originel, nous l'avons déjà vu plus haut lors de l'étude que nous avons faite sur la Tribu de Juda. L'Histoire témoigne éloquemment que les hommes seuls sont viscéralement *incapables* de faire rester à la tête d'une Nation, d'un Royaume, d'un État, d'un Empire, *une même famille qui se succède de génération en génération pendant treize siècles :* l'exemple de la Rome antique est suffisant à le bien montrer, qui changera sans cesse non seulement de famille princière (et non royale), mais encore de mode de gouvernement, permutant et redistribuant à l'infini les pouvoirs politiques réels entre les roys, les consuls, voire les dictateurs, les sénats, etc.. Rappelons-nous saint Thomas d'Aquin lui-même notant et s'étonnant dans son *de Regno* de cette fondamentale différence entre l'Empire de Charlemagne réglé par la succession *héréditaire,* et la Rome byzantine ou encore le Saint-Empire romain germanique gouvernés *électivement* (cette fois-ci dans le sens démocratique du terme)... il est vrai sans en tirer aucune conséquence ! Quant à ce dernier Empire en effet, ses "empereurs", pourtant issus du rameau carolingien, étaient élus par les grands qui les choisissaient parmi *plusieurs* familles princières (pas *une seule* famille royale), puis institués par les Papes : comme nous sommes loin de la chose et du miracle français Très-Chrétien ! Et, descendant une marche, de l'empire à la royauté, ne parlons pas des simples Nations. À notre avis, la seule Pologne pourrait prétendre soutenir une certaine compa-

---

823 *Ibidem.*

824 Car le miracle demeure même quand on se cantonne à la seule dernière branche royale française, celle capétienne, qui, prise toute seule, est encore *unique au monde !!!* Bossuet, dans un sermon du 9 novembre 1681 sur l'unité de l'Église, que le pape Innocent XI lut et dont il se déclara satisfait (et il dut certainement, vu le contexte absolutiste et l'orgueil de Louis XIV, le lire très soigneusement...), le dit en ces termes : "... Cependant, la troisième race [nenni, nenni : c'est branche dynastique qu'il faut dire et enseigner] était montée sur le trône, race encore plus pieuse que les deux autres [est-ce bien sûr ?], qui aussi a toujours vu augmenter sa gloire, qui, SEULE DANS TOUT L'UNIVERS ET DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE, se voit sans interruption depuis sept cents ans toujours couronnée et toujours régnante [c'est vrai : même la race davidique ne dura que cinq siècles sur le Trône de Juda !]" (cité par *Le sel de la terre,* p. 61) ! Que dire, alors, que dire, ô lecteur, quand il s'agit très-véritablement des trois branches d'une même race royale se passant incontinent le flambeau pendant TREIZE SIÈCLES, presque le double de la dernière branche capétienne !!!

raison avec le miracle dynastique royal français, encore que fort boiteuse et de fort loin. Sa première dynastie, celle des Piast, commence bien en 960 (hormis la France, c'est la plus vieille d'Europe), mais elle s'arrête brutalement, sans solution dynastique de continuité, en 1370, ou plutôt en 1382 si l'on tient compte du règne du neveu du *de cujus*, Louis de Hongrie, mort, lui aussi, sans postérité mâle. Elle est alors remplacée par une autre dynastie *venant de l'Étranger*, celle des Jagellons, n'ayant AUCUN lien de parenté avec la précédente, sauf matrimonial[825]. Laquelle dynastie nouvelle assumera les destinées polonaises jusqu'en 1572, où le dernier des Jagellon meurt sans héritier[826]. On voit alors les polonais abolir le système dynastique et privilégier une monarchie élective : c'est le troisième moment politique de la Pologne, qui va de 1576 jusqu'à son scandaleux désossement, en 1772 ; certes, pratiquement, c'est encore le Jagellon qui règne, du moins une descendance "par le gros orteil", mais il ne règne plus... qu'électivement. Pour ne pas rallonger inutilement, ne perdons pas notre temps dans les autres Nations, le tableau dynastique n'y arrivant pas même à la cheville de celui polonais, assez exceptionnel il faut le dire, parmi les nations d'Europe.

Oui, une preuve magistrale que Dieu s'occupe *directement* de la Politique de la France CAR C'EST LA SIENNE, que cette dynastie royale française issue de la famille qui avait fondé le pays (non de l'Étranger ![827]), et *très-miraculeusement* et *très-exceptionnellement* UNE ET UNIQUE pendant… treize siècles. Les épisodes éclatants et vraiment étonnants de cette assistance divine miraculeuse pour soutenir l'unité royale dynastique française sont foison dans l'histoire de France, retenons simplement celui-ci, aux temps carolingiens décadents (outre celui mérovingien cité plus haut pour empêcher que Clothaire II soit trucidé par ses frères et neveu). Dans le dernier quartier du IX^e^ siècle, les roys carolingiens, débiles, mouraient les uns sur les autres, souvent dans la fleur de l'âge, et il n'y avait plus de successeurs dignes de prendre les rênes de la France. Que se passe-t-il alors, quand la nécessité était criante

---

825 En effet : "Casimir III fut le dernier des Piast de Pologne. N'ayant pas d'enfants, il légua son royaume à son neveu, le roy *angevin [!]* Louis de Hongrie (1370-82). Celui-ci mourut à son tour sans postérité mâle, et l'union avec la Hongrie fut rompue. Après un tumultueux interrègne de deux ans, les Polonais revinrent à la monarchie en acceptant pour reine la fille de Louis, Hedwige (1384). Deux ans plus tard, sur les instances de la noblesse, Hedwige épousa le grand-prince de Lithuanie, Jagellon, qui fut élu conjointement roy de Pologne (1386) et rassembla ainsi, en une union personnelle, la Lithuanie et la Pologne" (Mourre, pp. 696-697). Remarquez bien que le passage entre les deux dynasties polonaises fut exactement ce qui empêcha que le roy d'Angleterre prenne la couronne de France, sous Charles VI : par mariage avec une fille de la dynastie régnante. Mais la Pologne n'a pas la mission de représenter le Christ *directement et immédiatement,* comme la France, et c'est pourquoi chez elle la chose put se faire. En France, seul un mâle peut régner, *exactement* pour la même raison mystique, métaphysique, qui exige formellement que le prêtre catholique soit un homme. Notons au passage la surprenante origine *angevine* ("1080 ; bas-lat. *Andegavinus,* de *Andegavi* «les Andegaves», peuple de la Gaule romaine. *D'Angers, de l'Anjou*"- *Petit Robert,* t. 1, p. 69, col. 1-) de cette reine par qui les deux dynasties polonaises, et d'ailleurs les seules, firent... fusion ! Quand on vous dit que la race gallo-franque est le ciment civilisateur des peuples !

826 "Sigismond II Auguste (1548-72), avait essayé de renforcer l'autorité royale en exploitant les rivalités entre la grande et la petite noblesse. Mais il mourut sans enfants en 1572, et, avec lui, prit fin la dynastie des Jagellons. La diète de Varsovie (1573) consacra le caractère électif de la monarchie polonaise" (Mourre, p. 697), et le premier roy élu, en 1583, fut... Henri de Valois, le futur Henri III de France, lequel d'ailleurs, à la mort de Charles IX, son frère, s'empressa de revenir en France pour prendre la couronne, d'une seule traite, cheval ventre à terre sans s'arrêter ni dormir (qu'était-ce, la Pologne à côté du plus beau des royaumes que la terre ait porté...) !, sans d'ailleurs vouloir, le vilain gourmand, renoncer à sa première couronne, ce qui entraîna une rupture diplomatique de la France et de la Pologne jusqu'à Louis XIII.

827 "Le roy Hugues Capet ne venait point de maison étrangère, mais de par son trisaïeul d'un pays de Saxe, qui était alors de la seigneurie des roys de France, tout de même que l'est aujourd'hui la Normandie et la Bretagne" *(Les plénipotentiaires des Traités de Westphalie,* 1648, cités dans *Le secret, etc.,* p. 63 : voyez comme même ces *révolutionnaires* Traités sauront bien encore véhiculer dans leurs bagages la vérité dynastique Très-Chrétienne…). Notons soigneusement que la constitution royale en France *seulement* interdit l'accession au trône d'une femme, précisément pour empêcher qu'un prince *étranger*, que pourrait épouser la princesse de sang royal français, ne règne en France. Cette loi n'existe nulle part ailleurs dans les autres Nations, comme on vient de s'en rendre compte dans la Pologne. Et voilà encore une preuve du caractère non seulement *élu* mais *sacral* de la race royale française, à l'instar du royaume lui-même.

d'avoir un chef pour défendre les peuples des Sarrasins, des Normands, et des autres pilleurs *intra-muros* (car la mode s'était mise de piller, dans la lie de la noblesse française) ? Il se passe cette chose incroyablement simple : puisque le pouvoir royal tombait dans l'impuissance, les ducs des provinces s'autoproclament et se font proclamer "roys" par leurs administrés, un peu d'ailleurs comme les fils et petits-fils de Clovis s'intitulaient tous et chacun *rex francorum* dans leurs propres domaines, pour mieux défendre leurs régions, qu'ils érigèrent en autant de royaumes. En 879, naît le royaume d'Arles[828], avec le duc Boson ; en 888, ce qu'on pourrait appeler le "royaume de Paris et de Francia", avec le premier capétien, Eudes ; et, toujours en 888, le royaume de Bourgogne, avec son duc Rodolphe[829]. Mais, et c'est ce qui est extraordinaire à considérer et ce pourquoi nous rapportons cet épisode historique, ces "roys provinciaux" de la France, Boson, Eudes, Rodolphe, et même Rainulfe qui se désistera… *sont tous des membres de la famille carolingienne !!!* C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le pape n'hésite pas un instant à les bénir avec chaleur dans leur entreprise, comme il arrivera à Boson, et qu'ils seront soutenus par les carolingiens de Germanie, tel Eudes, par exemple, recevant d'eux une couronne royale, à peine intronisé. Ainsi donc, non seulement la France est toujours gouvernée par une seule race de roys, mais quand, par l'étiolement de la branche dominante (punition de Dieu, certainement, pour les péchés des petits et des grands), d'autres roys doivent prendre la relève pour assumer un minimum d'ordre sociopolitique, *ils font toujours et encore partie de cette même famille !* ON DIRAIT QU'ON NE PEUT PAS FAIRE AUTREMENT, EN FRANCE, QUE DE RÉGNER PAR LA FAMILLE THÉOCRATIQUE DE CLOVIS. Allez chercher le même tableau, le même MIRACLE dans les autres Nations !!! Ce qui est extraordinaire, c'est que dans toutes les autres Nations, quand le dernier rejeton royal meurt, c'en est fini et bien fini de la famille dynastique, alors qu'en France, lorsque la branche directe s'étiole, c'est aussitôt, comme on le constate bien ici, un foisonnement, une vigueur dans les rameaux secondaires voire tertiaires, les "cousins" plutôt près qu'éloignés, voire les frères puînés ne tardant pas, de par Dieu, à faire revivre vertement la famille dynastique royale Très-Chrétienne, qui, ainsi, règne… TOUJOURS ! En vérité, le miracle dynastique français est vraiment saisissant, pour qui veut bien le regarder…

Une seule dynastie en trois branches sur 1300 ans, *c'est le lys héraldique qui, sur*

---

828 "Dès l'an 879, sous le règne faible et éphémère de Louis et de Carloman, fils de Louis-le-Bègue, les évêques et les seigneurs de la Provence, du Dauphiné, de la Savoie, du Lyonnais et d'une partie de la Bourgogne, tinrent à Mantes, lieu situé entre Vienne et Tournon, une assemblée au mois d'octobre, à laquelle ils donnèrent le nom de concile. Là, après avoir délibéré entre eux, ils élurent unanimement pour leur roi le duc Boson" (Rohrbacher, t. XII, pp. 391-392). Et lorsque Boson meurt "au mois de janvier 887, après sept ans d'un règne peu tranquille", c'est… son fils, Louis, qui, tout naturellement, avec l'accord du pape Étienne V touché jusqu'aux larmes de l'état des peuples de la Gaule cisalpine avec laquelle le royaume d'Arles se confondait, prit la succession directe, "quoiqu'il n'eût encore que dix ans ; mais on comptait sur les bons conseils de la reine Ermengarde, sa mère, et de son oncle Richard, duc de Bourgogne, frère de Boson" *(ibid.,* p. 394)… exactement à l'imitation de ce qui se passait sur le trône royal de France en semblable occurence ! Quant au royaume de Paris et de France, on verra même, chose curieuse, un compétiteur à Eudes le capétien, dans la personne de Guido ou Gui, duc de Spolète, lequel, s'empresse de préciser Rohrbacher, était "français de nation" (mais celui-ci ne tint pas longtemps ses prétentions et abandonna la partie quand il vit qua la nation française se déclarait pour le roy Eudes). C'est le même cas de figure avec "un autre seigneur, Rainulfe, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, [qui] prit aussi de son côté le titre de roy d'Aquitaine ; mais il renonça bientôt à la dignité royale et continua de gouverner les mêmes provinces avec le titre de comte de Poitiers. De tous ces roys, celui qui se montra le plus digne et le plus capable fut le roy Eudes [le capétien]" *(ibid.,* p. 394).

829 "Il s'éleva la même année un autre roy et un autre royaume. Rodolphe, duc de Bourgogne et allié à la famille de Charlemagne, tint à Saint-Maurice, en Valais, une assemblée des évêques et des seigneurs de la Bourgogne orientale, des bords du Rhin aux sources de l'Isère. Il y fut nommé roy de la Bourgogne transjurane, et sa domination s'étendit sur la Suisse, les Grisons, le Valais et Genève" (Rohrbacher, t. XII, p. 394). Notez là encore, que la France de ce temps-là comprenait *naturellement* la Lotharingie méridionale (ledit Rodolphe d'ailleurs, malgré ses efforts, ne réussit pas à prendre le contrôle de celle septentrionale, que lui disputait le roy carolingien de Germanie, qui se l'était appropriée…).

une seule tige, pousse trois fleurs, symbole merveilleux de la Trinité divine[830] *incarnée sur cette terre dans la chose Politique, par la Royauté française et par elle seule.* Deuxième sens mystique : ce miracle signifie qu'*une seule Personne,* le Christ, règne sur la France, et que cette Personne est évidemment *divine* puisque cette unité dynastique qui la manifeste est miraculeuse. La divinité de Jésus-Christ exigeait en effet pendant le Temps des Nations, qu'Il soit incarné sociopolitiquement ni par un collectif démocratique, ni par *plusieurs* dynasties, mais par une *seule* "vive image", un *seul* roy. "*Le roy est mort, vive le roy !*", cet étonnant cri rituel qui n'existe qu'en France, manifeste lapidairement cette grande vérité que le roy de France *ne meurt pas,* la réalité royale française existant plus au Ciel que... sur terre, étant plus divine qu'humaine ; c'est cela aussi que la dernière acclamation rituelle du Sacre, signifie : "Vive le Roy, *éternellement !*", clamait l'archevêque de Reims, une fois tous les rites du Sacre effectués sur le nouveau roy. Vive le Christ-Roy, autrement dit. Or, justement, les méchants et les traîtres, avec l'immense cohorte des idiots utiles, des lâches et/ou... des "catholepénistes", ne veulent pas voir la Trinité divine régner dans la Politique d'une manière aussi éclatante et manifeste sur cette terre par Jésus-Christ Notre-Seigneur, et c'est pour cela qu'on triche en parlant de trois dynasties, et non trois *branches* d'une seule et même dynastie ! D'autre part, pour le dire en passant, on voit encore bien ici que dans le Royaume Très-Chrétien, "la volonté du peuple" n'a *vraiment* rien à faire dans le choix de ses gouvernants puisque... c'est Dieu qui s'est réservé ce choix ! Si ledit peuple français a un quelconque rôle, un choix ou plutôt un droit de *consensus omnium* sur le fils à régner, ce n'est pas autrement que dans le cadre divin préétabli *d'une même famille élue par Dieu à cet effet de donner des roys Très-Chrétiens à la France,* famille dont nous verrons plus loin, avec le M^is^ de La Franquerie, les plus que probables "ascendances davidiques", pont prodigieux entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

Pour lors, il ne nous semble pas du tout inutile de continuer un peu notre méditation mystique sur l'extraordinaire unité dynastique royale Très-Chrétienne. Grimpons à la hauteur surnaturelle que du moins, nous autres, Français, n'aurions jamais dû quitter. Nous verrons plus loin dans les chapitres descriptifs de la Société Très-Chrétienne, que le Plan divin sociopolitique au Temps des Nations, Plan *révélé* parfai-

---

830 Nonobstant une certaine tradition païenne (le trident des peuples de la mer, fils de Noé, en serait un symbole), remontons à la source pure, c'est-à-dire divine et biblique, concernant le sens profond du Lys. "Moïse choisit la fleur de lys pour orner le chandelier à sept branches, car la pureté de cette fleur en fait un symbole divin. Salomon l'emploiera dans le Temple, pour orner les deux colonnes nommées Joachim et Booz. Esdras rapporte que, de toutes les fleurs de la terre, Dieu n'a choisi particulièrement pour Lui que le lys. Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans le Cantique des Cantiques, se donne à Lui-même le nom de Lys. Parmi les Pères de l'Église, Clément d'Alexandrie et Grégoire de Naziance appellent le lys, *fleur des fleurs,* ou fleur royale [en latin : *flos florum ;* et, soit-dit en passant, c'est la devise de la prophétie des papes de Malachie pour désigner... Paul VI ! -cf. notre *Extraordinaire Secret de La Salette,* page 224, où nous essayons d'expliquer pourquoi, quant à ce pape vivant la Passion de l'Église-]. Et voilà pourquoi des roys en prendront leur sceptre dès la plus haute Antiquité ; et pourquoi de vieux auteurs rappelleront la transmission d'un symbole divin aux roys de France, par l'intermédiaire des fils de Noé (Japhet). Mais le christianisme dominera et rassemblera vite tous les symboles bibliques ou païens. *La fleur de lys se rattache à l'image de l'Arbre de Jessé, à la Tige davidienne,* dont la Vierge et le Christ sont la corolle épanouie. Et la fleur de lys devient le symbole des roys Très-Chrétiens : au temps de saint Louis, on pense que l'écu de France, orné de trois fleurs de lys, signifie *foi, sagesse et science, chevalerie.* Les Francs, soldats de Dieu, aiment la Foi qui éclaire l'âme, la Sagesse qui guide l'esprit, et l'Honneur baigné par la charité qui a créé le chevalier. (...) Et la France chrétienne fera présenter le blason des roys par deux anges, en souvenir du miracle de leur Sacre et de la Tradition de la sainte-Ampoule apportée du Ciel. (...) Au XVII^e^ siècle, certains érudits surmontent le blason royal de la devise : *Lilia laborant neque nent* Les lys ne travaillent ni ne filent" (Martin, pp. 60-61).

tement dans et par la France, était de faire vivre parmi les hommes la perfection du principe familial-trinitaire pour, petit à petit, au fil insensible des siècles, par insensible mais invincible conquête collective de vertu, acquérir le principe individuel... *mais surtout, surtout, sans révoquer le moins du monde l'esprit de famille.* Ainsi, au bout du compte et du travail des Nations Très-Chrétiennes, le Dieu Catholique, Un et Trine, serait révélé à l'homme non plus seulement spirituellement (comme il l'est déjà depuis 2000 ans, par l'Église) mais eschatologiquement (par l'avènement du Royaume qui est l'Église glorifiée jusque dans l'homme et la Nation politique, le Temps des Nations ayant précisément pour but de préparer l'homme à la gloire du *Millenium)*. Corollaire important, au bout de cette progression orthodoxe, l'homme serait révélé à lui-même *ipso-facto* et par surcroît, dans le détachement spirituel intérieur... et non pas en étant luciférienne ment obsédé de lui-même, comme c'est toujours le cas au bout de la quête des droits de l'Homme. Car, on l'oublie trop souvent, accomplir le Plan divin apporte la connaissance accrue de Dieu *et en même temps et gratuitement et par surcroît* une possession plus grande de notre être d'homme ; et cette possession est spirituellement libre, *détachée, désobsédée d'elle-même,* car elle nous est donnée par Dieu, Créateur de notre être réel et de toutes ses puissances. Exactement contrairement donc, à la pseudo-révélation satanique des Droits de l'Homme, qui apporte un fantôme de l'être de l'homme... avec, évidemment, l'obsession en plus, puisqu'en fait elle n'apporte… RIEN !

Or, ce travail spirituel imparti par Dieu aux Nations, à savoir la révélation Très-Chrétienne finale de l'homme-individu au sein de *sa* famille, est fort bien marqué dans la merveilleuse évolution de la dévolution de la couronne de France, de 496 à 1792, des mérovingiens aux capétiens en passant par les carolingiens. Les mérovingiens en étaient pour ainsi dire restés aux coutumes germaniques : on l'a vu, la royauté était pour eux une affaire uniquement *familiale* et la France une hoirie, une succession de biens meubles et immeubles à partager entre tous les fils de la famille *indistinctement,* sans prééminence de l'un sur l'autre, sans aucune conscience de l'individu... avec les terribles problèmes pratiques que cela pouvait poser[831]. Pas la moindre trace chez eux d'un autre concept ou critère juridique, que celui familial de la parentèle. Or, avec les carolingiens, on discerne déjà une évolution, sorte de transition entre la famille et l'individu seul : si le Pape Étienne II a sacré royalement non seulement le père de Charlemagne, mais sa mère, mais son frère avec lui (donc c'est *la famille encore* qui règne aux temps carolingiens[832]), cependant, les Chartes carolingiennes nous ont appris tout-à-l'heure que les grands du royaume pouvaient "élire" parmi les fils consorts de la famille royale (… on sait maintenant quel sens absolument anti-démocratique il faut donner au terme...), celui le plus apte à gouverner *en tête* le *regnum francorum*, les autres fils servant de "vice-roy" des provinces importantes ou des royaumes qui venaient d'être conquis, et non plus comme des roys *à*

831 "La dynastie [franque mérovingienne] a toujours hésité entre le droit du fils enfant et le droit du frère" (Calmette, p. 52).

832 "Le pape a passé l'hiver et le printemps (753-754) à l'abbaye de Fulrad. Le 28 juillet 754, le sacre y est célébré. Cette fois, c'est le pape en personne qui procède aux onctions saintes. Sacré déjà par saint Boniface, Pépin est sacré par les mains d'Étienne II. *La reine Berthe ou Bertrade, les deux enfants royaux, Charles et Carloman, sont ÉGALEMENT sacrés.* Plus que jamais Pépin est l'élu de Dieu, sa volonté est inviolable [voyez, pour le dire en passant, quelle admirable continuité avec saint Rémy élevant *la famille* de Clovis à la dignité royale à la Noël 496…]" (Calmette, p. 28). Les Électeurs royaux le comprenaient bien ainsi ; témoin, la lettre de "Foulques, successeur d'Incmar [sur le siège de Reims] à Arnould, roy de Germanie, et qui lui explique les motifs qui l'ont déterminé à repousser son élection au royaume de France, et à choisir et sacrer Charles-le-Simple : «Nous avons été fidèles aux usages des Francs qui, à la mort du roy, choisissent *quelqu'un de la famille royale ou de ceux qui ont droit à sa succession,* sans consulter ou interroger aucun roy plus grand ou plus puissant... [pas même le Pape d'ailleurs, contrairement aux usages d'intronisation des autres Nations !]»" (Dessailly, p. 344-345).

part égale avec le frère ayant succédé en titre d'Empereur à Charlemagne, ainsi que la coutume mérovingienne le voulait[833]. Pour autant, l'évolution ne faisait que *tendre* à la perfection sans aboutir encore au gouvernement de la chose Très-Chrétienne par un individu *seul* (certes, pratiquement, ce sera presque à chaque fois le fils aîné qui succédera chez les carolingiens, mais il y eut plusieurs exceptions parce que le principe lui-même n'était pas encore reconnu comme acquis ; d'énormes problèmes de succession ne seront d'ailleurs pas pour peu dans la décadence carolingienne). On le sait, la maturation accomplie quant à l'individu révélé dans et par la famille ne sera le fait que de la branche capétienne qui, automatiquement, fera succéder *un* seul, le fils aîné, au roy défunt (primogéniture mâle) : il n'y a plus ni choix du frère, prince du sang, à élire roy dans le vivier de la famille royale, ni, une fois élu, partage de la majesté royale avec les frères.

Il nous semble voir là une preuve de plus que la mission essentielle impartie à la branche capétienne était de révéler très-chrétiennement l'individu *dans* la famille[834]... avec le Sacré-Coeur sous Louis XIV pour culminer dans la révélation. Que voulait en effet dire d'autre Notre-Seigneur en dévoilant *dans la France* son Coeur Sacré, demandant à sainte Marguerite-Marie d'aller le montrer à Louis XIV (car la révélation cordicole est beaucoup plus d'ordre politico-eschatologique que privé... ce qui, pour parler par euphémisme, n'a été que très-peu dit par les clercs, papes y compris[!]), que voulait-Il apporter de plus aux hommes, sinon une grâce *plus forte* que celle départie aux siècles antérieurs, pour éviter que la tension famille-individu n'éclate à cause de la faiblesse humaine ? Que disait d'autre ce Sacré-Cœur de Jésus, Notre Sauveur, sinon que l'individu révélé de plus en plus à la fin de l'ère capétienne avait besoin de l'Amour, autrement dit de la famille, coeur de l'être humain, pour exister véritablement, et éviter tous les pièges qui tendaient à le faire vivre *en séparé* de la famille ? Et que, à son tour, cet amour familial et son fruit magnifique, l'individu, mais voyons, c'était une perfection divine donnée aux hommes *par Dieu,* auteur premier du Coeur, CŒUR LUI-MÊME en son essence puisqu'il est *premièrement* Amour, comme Il l'a révélé par le Saint-Esprit dans l'Évangile !! Voilà ce que Dieu voulait mettre sur l'étendard de la France. Parce qu'en politique comme d'ailleurs dans les autres domaines, l'individu s'affirmait et qu'il était temps que Dieu parle *explicitement* pour que l'esprit de l'homme ne s'affole pas d'une telle révélation. Puisqu'aussi bien, l'homme étant l'image de Dieu et donc pouvant s'obséder de sa propre perfection formelle, la révélation de l'homme à l'homme ne peut absolument pas se faire dans l'orthodoxie sans une Grâce supérieure et spéciale, un peu comme le Sacrement de confirmation ou de mariage. Gageons que si le Sacré-Coeur avait *politiquement* conquis la France de Louis XIV, nous n'aurions eu évidemment ni la Révolution, ni non plus les nationalismes politiquement hétérodoxes du XIX^e^ siècle, ces péchés mortels collectifs de l'individualisme... mais, positivement, nous aurions probablement eu, dès après la mort de Louis XV *un Napoléon à l'endroit* au lieu d'en avoir un à l'envers, "face de Dieu dans les ténèbres", comme disait superbement

---

833 Notons toutefois que Dagobert, le dernier grand Mérovingien, avait déjà esquissé cette structure de gouvernement avec son demi-frère Caribert ; voilà une preuve de plus que dans la chose française, il n'y a pas de cassure brutale mais bien au contraire une douce et progressive évolution vers un mieux, jamais coupée au fil des siècles (et c'est là le miracle !).

834 "Philippe Ariès, après une pénétrante enquête sur l'iconographie de la fin du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, a remarqué que les peintures, les dessins, les gravures représentant la famille [au sens étroit du terme : père, mère, enfant(s)] ou des scènes de famille se sont multipliés. Il affirme que, ainsi, l'on peut voir et suivre la montée d'un sentiment nouveau, non point celui de la famille lignagère élargie mais de la famille conjugale : le père, la mère, l'enfant. Et c'est cet état nouveau de la sensibilité qui va faire naître, non point l'amour (il a toujours existé) *mais le sentiment de l'enfant [= c'est-à-dire : de l'individu]*" (Foisil, pp. 84-85).

bien l'immense Léon Bloy. C'est-à-dire un roy Très-Chrétien *le plus grand de tous depuis Clovis* et redonnant à la France par la Grâce du Sacré-Coeur sa vraie stature, celle géopolitique du Plan divin, celle qu'elle avait perdue avec les Capétiens, celle proprement EUROPÉENNE que Charlemagne avait érigée et que Philippe-Auguste avait rêvée de rétablir (en effet, le Grand-Dauphin, fils aîné de Louis XV et grand-père de Louis XVI, hélas mort très-prématurément, réunissait en lui de fort grandes qualités d'homme d'État doublées d'une admirable piété ; et ce n'est pas seulement lui : la génération suivante, le fils du Grand-Dauphin, le duc de Bourgogne père de Louis XVI, également ; mais, certainement par châtiment divin, l'un et l'autre meurent dans la fleur de l'âge, respectivement à 29 et 36 ans...![mm]). Oui, un Napoléon à l'endroit au lieu d'en avoir eu un à l'envers, pour le malheur de tous[835] ; n'oublions pas, en effet, l'adage de Gougenot des Mousseaux, ce spécialiste chrétien du spiritisme au XIX[e] siècle : "*Les oeuvres de Satan s'opèrent toujours sur une ligne parallèle souterraine et ténébreuse, par rapport au Plan divin*" ; or, quand les hommes désobéissent à Dieu, ils trouvent le Plan divin *à l'envers,* mais souvent tellement ressemblant, qu'ils n'aperçoivent pas la différence : ainsi, les français eurent *un grand homme,* et la plupart s'en satisfirent[836]. Car le Plan divin est sans repentance, et il s'accomplit toujours... *sataniquement* quand il est refusé.

À la vérité, le Dieu Très-Haut et Très-Simple, à la fois Un et Trine, est perceptible au simple regard, pur et humble qu'on jette sur le royaume Très-Chrétien. Nous l'avons déjà vu, cette structure divine entre trois notions fondamentales qui s'harmonisent et s'équilibrent l'une par l'autre, se voit comme en nulle autre Nation dans la chose sociale, bien découpée en France, et en France seulement, entre le Clergé, la Noblesse, et le Peuple (auquel appartiennent les Bourgeois), tous et chacun représentés par la Royauté. Cette structure ternaire intime n'est pas moins perceptible dans le principe de légitimité du roy de France, outre la distribution en trois branches dynastiques de la royauté : trois éléments de même importance fondamentale le composent, s'équilibrant dans une étonnante harmonie, tantôt l'un prédominant *accidentellement* sur les deux autres, au cours des diverses périodes de notre "Histoire sainte", *mais pour mieux les soutenir, mais sans jamais les supprimer,* à savoir L'HÉRÉDITÉ[837], L'ÉLECTION[838], et enfin, dernier dans l'ordre humain mais premier dans l'ordre divin constitutif du roy de France, LE SACRE[839]. *Ces éléments composent À EUX TROIS, UNE SEULE ET MÊME (DIVINE) CHOSE : la légitimité du roy de France ; et les trois sont absolument indispensables pour la confectionner.* Ce dernier point, il est capital de bien le saisir. L'image suivante aidera à bien le comprendre. Lorsque

---

835 Napoléon lui-même s'en rendit compte un jour, lorsque, méditant lors d'un pèlerinage sur le tombeau de... J.-J. Rousseau, il eut ce mot : "*Il eût mieux valu pour le monde que ni lui ni moi ne fussions nés...*" !

836 Certain historien a noté qu'en France, aux temps de Napoléon, il n'était pas rare de voir, dans les chaumières, son portrait entrelardé de lauriers *à côté de celui du Sacré-Cœur,* sur les autels domestiques…!

837 Qui aboutira à la primogéniture mâle ; cet élément, après l'explicitation de la loi de masculinité en 1316 à la mort de Louis X, est parfaitement épanoui dès Charles V et Charles VI qui feront des Édicts décrétant que le fils aîné est roy de par la mort même du *de cujus,* sans tenir compte de la minorité du roy, fixée à treize ans révolus, l'éventuel Régent signant au nom dudit roy mineur.

838 On l'a compris : dans le sens orthodoxe Très-Chrétien d'acclamation, de *consensus* non-démocratique des grands du royaume sur l'Héritier royal ; et nous avons déjà vu mais nous verrons mieux tout-à-l'heure que lesdits grands du royaume sont *premièrement* les Évêques de France *una cum* celui de Reims, avant même les principaux dignitaires laïcs. Citons dès à présent la prière du Cérémonial du Sacre, que formulaient lesdits Évêques avant les onctions : "Dieu tout-puissant et éternel, (...) répandez vos très abondantes bénédictions sur votre serviteur *que nous ÉLISONS pour le roy de ce royaume* au milieu des prières que nous Vous adressons, etc.".

839 Manifestation du principe de catholicité du roy de France, parfaitement explicité après la terrible crise protestante : les États généraux réunis à Blois en 1576 posèrent que la religion catholique était "la principale et fondamentale loi du royaume", ce qui était en pratique poser la suréminence du Sacre.

Dieu parle aux hommes, c'est parfois le Père, autrefois le Fils ou quelquefois le Saint-Esprit ; mais lorsque le Fils parle, le Père et le Saint-Esprit parlent *avec* Lui, *en* Lui : on voit sans cesse le Père *parler par son Fils* dans l'Évangile, illustrant ce qu'Il en avait dit : "Voici mon Fils bien-aimé en qui J'ai mis toutes mes complaisances : *écoutez-Le*" ; c'est pourquoi le Fils pourra bien dire à l'apôtre Philippe qui voulait voir le Père : "Philippe, qui Me voit, voit le Père" ; et d'appuyer sans cesse sa propre Parole sur son Père, et soutenir par avance celle du Saint-Esprit lorsqu'Il annonce la Pentecôte. *De même,* exactement *de même,* lorsque l'Élection prédomine pour la légitimité de l'intronisation d'un des roys de France, comme il est accidentellement arrivé par exemple avec Hugues Capet, ne nous imaginons surtout pas qu'elle *supplante et remplace* le principe d'Hérédité qui, dans l'occasion, n'aurait plus existé, et pas plus celui du Sacre, elle ne fait que les renforcer, les soutenir, prenant d'ailleurs sa propre autorité sur eux pour ce faire...

La vérité du principe de légitimité du roy de France, à la fois une et trine, est donc aux antipodes de la vision dialectique et parfaitement agnostique de la chose que présente scandaleusement Jean Barbey, en parfait historien rationaliste et même impie, dans le premier chapitre de son gros pavé *Être Roy [de France],* suivant du reste en cela, fort indignement, la *turba magna* des prétendus historiens contemporains. Barbey, en effet, contre la vérité historique, commence par ne pas prendre en compte l'UNITÉ familiale entre les trois branches de la famille royale française : donc, pour lui, le principe de l'Hérédité n'est pas *absolu* mais seulement *relatif*... Pour asseoir la légitimité du roy de France, poursuit-il sur ce mauvais départ, il fallait *remplacer* l'Hérédité devenue caduque en 751, on a trouvé le Sacre assaisonné d'Élection ; ça a fort bien marché, jusqu'à ce que les habiles capétiens, s'affirmant définitivement, aient fait prendre à nouveau le pas à l'Hérédité. À leur profit bien sûr, vous l'avez deviné. Mais, tonnerre de Boanergès !, que voulez-vous bien qu'il puisse rester du principe de légitimité du roy de France dans l'esprit des français, après pareille présentation des choses indigne à la morale politique, offensante, scandaleuse, sacrilège à la religion royale française, et par ailleurs historiquement mensongère au plus haut point[840] ?! Mais que le lecteur note bien l'origine de la déviance : c'est en niant le principe d'Hérédité *absolu* de Clovis à Louis XVI que Barbey fait conséquemment s'écrouler l'absoluité des principes de l'Élection et du Sacre, puis en définitive, le principe lui-même de légitimité de la royauté française… exactement comme quand un hérétique s'attaque à l'Une des Trois Personnes divines, il supprime par le fait même les Deux autres et Dieu Lui-même en fin de parcours ! Car puisque le principe de l'Hérédité est considéré comme *relatif* (puisqu'il recommence deux fois, avec les carolingiens puis les capétiens), s'ensuit, par voie de conséquence, la *relativité* des

---

840 Nous n'exagérons pas. Voyez par exemple cette phrase calomnieuse de Barbey, mensongère au plus haut point historiquement parlant, très-scandaleuse : "La *politique* [au sens péjoratif du terme...] d'Hugues Capet est donc de maintenir sa famille sur le trône en *combinant* hérédité [celle commencée avec lui, veut dire l'auteur...], élection par les grands et sacre anticipé, *tactique* reprise des temps carolingiens, mais systématiquement utilisée" (p. 32) ! *Combinazione… tactique…* On se croirait la tête et les membres plongés dans les mœurs infâmes de nos ignobles jours démocratiques ! Mais Barbey ne s'en rend nul compte, apparemment, d'ailleurs il nous avait déjà servi un topo identique avec le fils de Charles Martel remplaçant le dernier mérovingien : "Quoique élu [par les grands du royaume à l'assemblée de Soissons], Pépin est dépourvu du charisme inhérent aux dynastes mérovingiens : il lui faut donc *se* doter d'une efficace légitimité [comme s'il était au pouvoir de l'homme de *se* doter de légitimité !!!]. Ses conseillers ecclésiastiques *lui soufflent* une solution insolite, celle de se faire sacrer" (p. 22). Quelle indigne atteinte à la vertu morale politique de nos pères, de nos roys Très-Chrétiens et de nos grands-clercs, que Barbey n'a aucune honte de présenter comme d'astucieux, retors et subtils opportunistes prostituant et se servant indignement du sacré pour asseoir leurs ambitions politiques ! Comme si, voyons, la réussite *sociospirituelle* carolingienne ou capétienne ultérieure eût pu s'épanouir sur pareilles prémisses de scélératesse !!! C'est vraiment n'importe quoi !!!

principes qui l'ont remplacé lorsqu'il était lui-même en pleine vigueur et force de loi : ceux du Sacre et de l'Élection deviennent eux-mêmes *relatifs* lorsque celui d'Hérédité reprend sa place première (... on se demande d'ailleurs bien pourquoi[841] !) après l'avoir perdue. Tout, alors, de proche en proche, devient *relatif...* et bien entendu le principe de légitimité lui-même basé sur de tels fondements qui, *tous,* sont *relatifs.* Cela ne gêne nullement Jean Barbey (on aurait plutôt tendance à croire que c'est à cela qu'il voulait aboutir...), qu'à la fin de son discours métapolitiquement impie, le principe de légitimité en France semble parfaitement *inconnaissable,* distribué qu'il le décrit entre trois principes *relatifs* et contradictoires s'opposant dialectiquement l'un à l'autre, selon le jeu des circonstances et des *combinazione* humaines, *un jeu dont évidemment nos ancêtres ne possédaient nullement les règles... pas plus que nous.* La vicieuse conclusion s'impose d'elle-même à l'esprit du malheureux lecteur de Jean Barbey : on ne saurait parler de *légitimité* du roy de France, au sens premier du terme, puisque les règles en sont *inconnues !*

… Mais, mais alors, en dernière analyse, que donc déduire d'une pareille lecture rationaliste de l'Histoire, sinon ceci : *puisqu'en définitive, le principe fondamental de légitimité est inconnaissable, c'est donc que c'est le principe DÉMOCRATIQUE qui fait le roy Très-Chrétien,* par le consensus implicite de la Nation, quand bien même les peuples n'en ont pas (encore) conscience, quand bien même les peuples *obscurantistes* du Moyen-Âge, pauvres et riches d'ailleurs confondus, l'habillaient bêtement (… les sots !) d'un soi-disant droit divin, direct ou indirect...! Le Royaume Très-Chrétien devient alors, sous la plume des historiens à la Barbey, une simple démocratie couronnée, faite de main d'homme, maurrassienne tant qu'on voudra, et non pas *acheïropoiète* (= non-faite de main d'homme). Que voulez-vous : si pas droit divin direct, dont le caractère d'absoluité de la légitimité et non pas de relativité est la traduction *sine qua non* dans la chose humaine, y'a bon démocratie ! Pas de moyen terme. Car, en telle matière, on ne vit pas sur le doute mais sur la certitude : si le principe de légitimité du roy de France n'est pas *certainement* connu, comme Barbey le professe au moins implicitement, c'est le contraire qui est *certain,* à savoir qu'il n'y a pas et qu'il n'y a JAMAIS eu de vrai principe de légitimité pour la royauté française (en effet, le mot "légitimité", par définition, suppose l'absoluité, à l'exclusion formelle de la relativité), mais simplement une croyance non-fondée réellement, des roys et des papes ignares et superstitieux, doublés et triplés d'hypocrites, d'exploiteurs et de séducteurs des peuples (qui de leur côté, n'étaient que de très-parfaits crétins), qui leur présentaient comme sacrés des principes qui ne l'étaient nullement en vérité. C'est certes une conclusion apparemment incroyable sous la plume d'un auteur qui affecte de se présenter comme conservateur et pro-royaliste (pas mal, pas mal de brûler un

---

841 Après ce raisonnement impie, à quoi, en effet, peut bien servir à Jean Barbey d'exalter aux nues le principe d'Hérédité qui prendra de plus en plus d'importance chez les capétiens jusqu'à Louis XVI ? "À la fin du XIVe siècle et au début du siècle suivant, la question est tranchée : le roy n'est plus rendu tel par le sacre, mais par la coutume successorale [c'est faux : sainte Jeanne d'Arc saura bien l'affirmer, en refusant d'appeler Charles VII autrement que "gentil dauphin" jusqu'à ce qu'il soit sacré en 1429, et Barbey lui-même reconnaît qu'elle manifesta ainsi la croyance *commune* du peuple français, savant comme inculte. D'ailleurs, "en 1594, c'est en vertu du Sacre qu'Henri IV devient vraiment roy aux yeux du peuple comme à ceux des ligueurs modérés", avoue-t-il plus loin, se contredisant sans vergogne !]. Vaincue par l'hérédité, l'onction perd sa vertu constitutive du monarque. Cette légitimité héréditaire instantanée prend plus de force encore dans la pensée savante, celle des juristes, avec l'idée que la chaîne charnelle ininterrompue de monarques incarne le «corps moral» du roy qui «ne meurt jamais» : du même coup, le «corps naturel» de chaque successeur prend-il, sans discontinuité, la place du corps de son prédécesseur" (p. 64). Mais, voyons, quelle valeur de légitimité certaine peut-on donner à un principe que, par deux fois, on dit s'être "coupé" dans les mérovingiens et dans les carolingiens !?? Nulle valeur absolue, évidemment, mais seulement relative. Jean Barbey, posant donc les choses ainsi, insinue blasphématoirement, au moins implicitement, que ces règles d'élection, d'hérédité et de sacre, pourtant toutes sacrées et divines dans leur essence, ne sont en dernière analyse que du mysticisme politique de mauvais aloi.

drapeau précisément sous couvert de le brandir !), et pourtant, conclusion obligée, inéluctable, de son incroyable "démonstration". La grande responsable là-dedans, c'est bien sûr la Vérité religieuse qui trompe tout le monde, et l'on arrive tout naturellement à la vouer à toutes les exécrations humaines imaginables *("La pureté dangereuse" !).* Alors au fond, les modernes Droits de l'Homme n'auraient fait qu'expliciter une démocratie implicite qui ne voulait pas s'avouer à elle-même dans la Société Très-Chrétienne, et c'est vraiment elle qui est digne de tout éloge… et c'est bien cette ritournelle insane qu'osent nous chanter sur tous les tons les abominables épiscopes contemporains… hélas, derrière Pie XII. Le pourtant fort édifiant abbé Rohrbacher, on l'a vu, n'était pas gêné, lui non plus, de le penser... Et l'universitaire U.S. de notre Avant-Propos présentait la chose comme une *libération freudienne* du peuple français, une vraie… *libido* politique, quoi !!! Mais hélas, sous la prise de vue barbeysienne, ils ont parfaitement raison : la Démocratie explicitement instaurée dans la vie publique des français apparaît infiniment préférable à ce bric-à-brac moralement avilissant d'une pseudo-légitimité de droit divin qui ne serait en définitive qu'un avilissant mélange de mythes et de pseudo-lois, Hérédité, Sacre, Élection consensuelle, frauduleusement érigés en dogmes politiques. Nos pères, roys, prêtres et peuple, riches et pauvres, n'étaient donc que des êtres sociopolitiquement abjects. Voilà ce qu'immanquablement doit conclure le malheureux lecteur de Jean Barbey s'il va au fond de son raisonnement impie... et de celui de tant d'autres prétendus historiens même traditionnels, bien évidemment super-bardés de diplômes comme jamais bœuf ne sera lardé (leurs thèses impies étant toutes *supérieurement* cuites dans ce jus athée : c'est le cercle vicieux).

La vérité est toute autre : non, dans le principe de légitimité qui fonde le roy de France, le critère d'Hérédité n'est pas relatif, il est ABSOLU. Le roy en France, depuis l'Épiphanie divine plus que politique de la Noël 496, n'est JAMAIS mort, même pas entre les mérovingiens et les carolingiens et pas plus entre ces derniers et les capétiens, toujours il fut héréditairement VIVANT. Ce principe a, SANS INTERRUPTION AUCUNE, été la règle miraculeuse de la légitimité royale française, même, nous l'avons vu, lorsqu'une branche "proche-cousine" prenait la succession d'une première puis seconde branche devenue défaillante. Car avant de la recueillir de mains devenues débiles, ce nouveau et vert rameau était devenu VRAIMENT membre à part *royale* entière de cette famille mérovingienne ou carolingienne, ce que reconnaissait comme tel *tous les français contemporains du fait, petits et grands* (qui n'avaient pas forcément, pour ces derniers, avantage matériel à proclamer une telle reconnaissance…), et les papes avant eux tous : on l'a bien vu lors du commencement de la dynastie carolingienne, celle qui, à cause de l'éloignement de l'Histoire, nous apparaît comme la moins fondée saliquement parlant (très-certainement à tort cependant, mais hélas nous ne pouvons plus le prouver), et cependant acceptée "*sans histoire*" (Calmette) par tous. De plus, bon peuple de France, oyez, oyez bien qu'Henri IV n'était parent du roy défunt Henri III, dernier des Valois, qu'au... vingt-et-unième degré, et qu'Hugues Capet était dynastiquement parent infiniment plus proche du dernier des carolingiens ! L'hérédité *absolue* donc, c'est le premier principe de Légitimité du roy de France. C'est pourquoi, après toutes les cérémonies du Sacre, le dernier mot de l'Archevêque consécrateur, était : "Vive le Roy, ÉTERNELLEMENT !" Et ce n'était pas une proclamation "*soufflée*", comme ose écrire sacrilègement Barbey en pensant : *frauduleusement, mensongèrement, hypocritement,* par les clercs aux oreilles

d'un ambitieux monarque heureux de consentir à cette vilenie morale, proclamation démentie par la réalité historique comme Barbey et tous les plumitifs modernes nous le chantent. Car "telle est la stricte doctrine : ce n'est point une succession de Roys qui règne sur la France, c'est «LE ROY [c'est-à-dire le Christ Lui-même]»"[842]. *C'est d'ailleurs la raison mystique profonde pour laquelle le roy de France ne peut mourir : le Règne du Christ ne saurait subir aucune coupure ni "sédévacance", le Christ étant Dieu et donc ÉTERNEL.* Les propos de Barbey contiennent donc vraiment un très-grave blasphème contre ce que Dieu a fait dans la Politique, pour le Temps des Nations, par la France.

Ce dogme d'Hérédité *absolue* de la religion royale française, basé sur la réalité historique, étant posé, on comprend que les second et troisième dogmes de légitimité, à savoir l'Élection et le Sacre (l'Élection s'amoindrira jusqu'à être insérée dans le cérémonial du Sacre, mais cependant existera toujours comme quelque chose de substantiel, et faillit d'ailleurs resurgir à la première place lorsqu'il s'est agi de trouver un successeur à Henri III), loin de supplanter dialectiquement le premier lorsqu'il cesse d'exister, comme le professe scandaleusement Jean Barbey, le renforcent au contraire dans l'harmonie, s'unissent à lui, pour former ensemble une merveilleuse chose, la Royauté de droit divin direct, unique au monde. Car non, môssieu le prétendu historien, l'Élection ne supplante pas contradictoirement l'Hérédité dans son principe même (l'Élection n'étant qu'un *consensus* par les grands du royaume sur l'un des fils consorts du roy défunt désignés par... la loi d'Hérédité !), et le Sacre aidé de l'Élection n'est pas capable de légitimer n'importe quel "boucher d'Évreux"... comme certain imbécile, grave bien entendu et sûrement lui aussi bardé de diplômes universitaires, a pu le dire de la soi-disant profession des ancêtres d'Hugues Capet ! On voit tout au contraire une extraordinaire et à vrai dire divine interdépendance entre ces trois dogmes qui se renforcent l'un l'autre dans leur absoluité (l'un mis parfois *accidentellement* plus ou moins en valeur sur les deux autres selon les nécessités particulières dues aux contingences des époques différentes), étant tous les trois de nécessité *absolue* pour conforter et confectionner la légitimité véritable de tout roy de France. TOUT NOUVEAU ROY DE FRANCE EST FAIT PAR L'ÉLECTION, L'HÉRÉDITÉ ET LE SACRE. Unité trine vraiment merveilleuse, qui fait voir en transparence la Divinité Une et Trine agissante en elle, tout au long de l'histoire incroyable de la royauté française. L'Élection est là pour *fortifier, soutenir, encourager, approuver et faire continuer* l'Hérédité et non pour la *supplanter,* et le Sacre quant à lui, *scelle dans le divin,* c'est-à-dire dans l'ordre sacré et non plus humain, ces deux premiers principes, les rendant inaccessibles aux volontés humaines comme étant véritablement d'ordre divin[843] ; le Sacre n'est pas là pour *remplacer* une Hérédité devenue soudainement caduque ou une Élection impossible, comme il arrive dans les autres Nations non-gouvernées directement par le Christ-Roy. Donc, résumons : les trois principes de la Légitimité du roy de France, loin de s'opposer manichéennement, se renforcent et s'équilibrent l'un l'autre... exactement comme les Trois Personnes divines dans la Sainte-Trinité.

Pour mettre résolument le point final à ce chapitre, que dire de plus, sinon que

---

842 *Henri IV avant la Messe,* Mme Saint-René Taillandier, p. 313.

843 C'est du Sacre que sortira *la loi d'indisponibilité* vers le XVIe siècle, scellant le principe royal français dans un ordre de choses éternel, intouchable par les hommes. Cette loi interdisait au roy régnant de disposer de la couronne, d'aliéner un territoire du Royaume, au Dauphin de refuser cette couronne, etc., faisant des lois fondamentales du Royaume, vraiment, un ensemble de lois *divines* au même titre que les dogmes catholiques les plus fondamentaux ! C'était, sans le dire explicitement, juridiquement poser que la France était d'Institution divine...

nos propos politico-mystiques ne sont pas des évanescences un peu étranges. Pour ne pas avoir voulu méditer et surtout vivre ces grandes vérités, cette POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD que Dieu nous fait l'honneur de rappeler dans ces pages, nous avons eu la Révolution. Voilà, avec l'horrible suite contemporaine qui n'est que trop présente à notre esprit affligé et tourmenté d'une sainte-colère, de celle qui prend le fouet dans le temple de Yahweh, à quoi a abouti le rejet du droit divin direct dont était investi le roy de France, détruisant et la famille politique, et le père, et la patrie, et le tissu social, et tout français lui-même, pour la fin, comme on ne le voit que trop autour de soi dans ce qui est devenu le royaume d'Absurdie post-gaulliste, un pays de crapules, de chiens habillés (plus ou moins), de rebelles à l'Ordre social naturel, dont la mafia n'est que la face découverte, quand la face couverte est hélas aux leviers de commande de la Nation (= Gog et Magog)...

Ô beauté des Plans divins... Ô vilenie et incalculable tragédie du refus...

Mais il est temps de conclure ce chapitre et le précédent. Miracle donc, dans la fondation d'une Nation Très-Chrétienne sortie *tout soudain* du chaos des tribus barbares et de l'affreuse débandade romaine. Miracle de l'unité nationale, miracle de la perfection de l'organisation sociopolique de cette Nation, qui perdurent pendant treize cents ans sans hiatus. Miracle de la dilatation de la France qui devient Europe. Miracle dans l'unité dynastique plus que millénaire, là aussi. Tous miracles *à vocation universelle* absolument inconnus des autres Nations, en tout ou en partie, de près comme de loin[844].

En vérité, il n'est que bien l'heure de poser l'Acte divin lui-même, l'"ACTE UNIQUE" générateur de tous ces constituants miraculeux que l'Histoire nous a fait *rationnellement* toucher du doigt en France Très-Chrétienne.

Et en France Très-Chrétienne seulement.

[844] Outre la lettre de saint Avit, qui, on l'a vu, compare Clovis à l'Empereur d'Orient, on a la preuve que l'étendue universelle de la vocation française était fort bien comprise de nos ancêtres dans une prière liturgique gallicane antique : "Dom Pitra, dans son *Histoire de saint Léger,* cite d'après un missel du IX^e^ siècle dont le contenu remontait au VII^e^, la prière faite à certains jours pour la France : «Ô Dieu tout-puissant et éternel, qui avez établi l'empire des Francs pour être *dans le monde* l'instrument de votre très divine Volonté, le glaive *et le boulevard* de votre sainte Église, nous vous en prions, prévenez toujours et en tous lieux de la céleste lumière les fils suppliants des Francs, afin qu'ils voient toujours efficacement ce qu'il faut faire pour votre Règne *en ce monde,* et que pour faire ainsi qu'ils auront vu, ils soient jusqu'à la fin fortifiés de charité et de courage». Heureuse la France quand elle pouvait prier ainsi !" (Canet, p. 175).

"Cherchez le Royaume des Cieux
"et le reste vous sera donné PAR SURCROÎT"
(Notre-Seigneur Jésus-Christ)

"Si l'on veut approfondir la question,
"on trouvera dans les monuments
"du droit public français,
"des caractères et des lois qui élèvent la France
"au-dessus de toutes les monarchies connues.
"Or, un caractère particulier
"de cette monarchie, *c'est qu'elle possède*
"*un certain élément THÉOCRATIQUE*
"*qui lui est particulier,* et qui lui a donné
"quatorze cents ans de durée :
"IL N'Y A RIEN DE SI NATIONAL
"QUE CET ÉLÉMENT".
(Joseph de Maistre)

X. NOEL 496 : "L'ACTE UNIQUE"[nn]

La Geste divine génitrice d'un pareil miracle sociopolitique, nul homme digne de vivre n'en ignore, remonte à la Noël 496. Cette nuit-là, magnifique entre toutes celles du Temps des Nations, non seulement Clovis, roy barbare de droit divin direct, a été baptisé et christiquement sacré en tant que roy... de droit divin direct, devenant "lieu-tenant" du Christ-Roy au lieu de l'être de Wotan-Odin, mais une Nation entière s'est trouvée être *sacramentellement* élue, peuple, famille royale et royaume, pour permettre au Christ de concrétiser, d'approche en approche (d'abord une Nation, puis l'Europe, puis le monde entier), le salut temporel de tout

homme dans la sphère politique du Nouveau Testament, et en même temps prophétiser son Règne Glorieux eschatologique à venir. "C'est pourquoi Avit ajoute [dans sa lettre] qu'en réalité Clovis est le véritable fondateur de sa dynastie [et non Chlodion, Mérovée, Childéric, ses ancêtres connus]. *C'est lui qui inaugure une nouveauté radicale.* S'il a déjà des fondateurs sur terre, il sera plus tard, après sa mort, considéré comme le véritable fondateur. Le ton d'Avit est ici prophétique"[845]. Au fond, c'était un peu l'histoire du paradis terrestre qui recommençait, Dieu ayant créé l'Éden au milieu de la terre dans l'état de perfection naturelle, à charge pour Adam et Ève de le dilater à toute la terre pendant les six "jours" de travail de l'Histoire (= 6000 ans), pour présenter un paradis à Notre-Seigneur à la Fin des Temps. *Il a créé la France de même*[846].

Ainsi était remplacé formellement, au temporel, le royaume politique de droit divin direct d'Israël avec l'empire romain qui n'en était que l'humaine et ténébreuse doublure, quoique prodigieuse. Le monde de l'Ancien Testament disparaissait complètement (au moins en droit pour commencer), l'ordre politique suivant d'ailleurs d'assez loin celui religieux. On peut en effet remarquer ce décalage de quatre bons siècles entre la fondation divine de l'Institution spirituelle, l'Église romaine, et celle politique, la France Très-Chrétienne. Et noter que la croyance millénariste en un Règne eschatologique du Christ sur cette terre, de nature politico-religieuse, très-lié au vétérotestamentaire "royaume d'Israël", s'est, comme par hasard (mais il n'y a pas de hasard), prolongée pendant grosso-modo trois siècles en Orient et quatre en Occident[847] après le passage du Christ, les premiers siècles chrétiens qui, justement, accusaient une espèce d'anachronisme sur le plan de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, un "retard" d'économie de salut comblé à la Noël 496 (peut-être à cause du péché originel, le temporel chrétien est-il décalé par rapport au spirituel chrétien lorsqu'il doit s'incarner sur cette terre ?). Ce qui, soit dit en passant, montre bien que les hommes ont nécessairement *besoin* d'être assumés par Dieu sur le plan politique puisque tant qu'il n'y eut pas, de par Dieu, d'Institution politique afférente au Nouveau Testament, ils en restaient à l'ancienne : certains à la juive, d'autres comme saint Paul à la romaine, d'autres encore, comme Méliton de Sardes, un des Pères de l'Église, ne sachant trop comment concilier les deux (il vivait à la fin du IIe siècle "dans les cercles voisins d'Ephèse"[848], et s'était imaginé un Règne millénariste du Christ sur cette terre, mais... sans que l'empire romain disparaisse !).

Il y avait d'ailleurs une très-forte attente d'ordre eschatologique parmi l'élite gallo-romaine du Ve siècle finissant, qui savait fort bien ce qui signifiait l'écroulement définitif de l'empire romain d'Occident en 476[849]. Tous attendaient... la fin du

---

845 Rouche, p. 405.

846 "On a dit et redit, avec une élégance de termes que l'élégance même du sujet rendait facile, les harmonies préétablies de cette terre si bien équilibrée par l'ensemble de ses formes, si favorisée par les ressources naturelles, si agréable par son climat, si avantagée par sa position, et nous tomberions dans le plagiat à vouloir le redire encore. Nous nous bornerons à noter qu'avec les mers qui l'entourent, ses chaînes de montagnes extérieures, son massif central, ses quatre fleuves principaux, la France est comme une réduction de ce qu'était la terre avant le péché : *rose épanouie comme posée sur l'Océan universel,* entourée de guirlandes montagneuses et, elle aussi, arrosée par quatre grands fleuves, etc." (Fernand Crombette cité par le bulletin du CESHE n° 42, page bleue centrale 1).

847 C'est ainsi par exemple que, pour ce qui est de l'Occident qui nous intéresse, on décèle des prières à connotation millénariste dans trois livres liturgiques des premiers siècles catholiques, reconnus par Rome, le *Sacramentaire Gélasien,* le *Missale Gothicum,* et le *Sacramentaire... Gallican*. Voir à ce sujet *Bientôt le Règne millénaire,* p. 128.

848 *Le millénarisme dans ses origines et son développement,* abbé Léon Gry, p. 81.

849 Rohrbacher a un mot superbe pour décrire l'état de dégradation affreuse de l'Empire romain d'Occident, lorsqu'il s'effondra en 476 : "*Il tomba sans bruit, tant il était bas* (il y eut même dans sa chute comme un jeu de mots : fondé par Romulus et par Auguste, il périt sous Romulus-Auguste)" (t. VIII, p. 327).

monde[850]. Une telle croyance à la fin du monde était du reste cautionnée par tout un courant prophétique, bien représentée par saint Hippolythe dans son *Commentaire sur Daniel,* dans lequel il annonce l'antéchrist et la fin des temps (non du monde) pour l'an 500, puis l'établissement du Règne Glorieux du Christ, façon *Millenium*. En fait, saint Hippolythe n'avait pas tout faux partout : l'an 500 enregistrera bel et bien la fin d'un Temps puis un renouvellement, quand même il ne s'agira pas du Règne millénaire, mais de la société Très-Chrétienne. Même les païens s'y mettaient, leurs augures ayant annoncées, avec peu de marge d'erreur reconnaissons-le, la fin de Rome pour l'an 448. "La désespérance entretenait un fort courant eschatologique. [Dans la deuxième moitié du V^e^ siècle] beaucoup étaient persuadés de la proximité de la fin du monde. Des écrivains pourtant orthodoxes avaient émis de curieuses prédictions. Origène *(Comm. in Matth. XXIV, 10)* avait assuré qu'il n'y aurait pas de fin du monde tant que les Bretons et les Germains ne seraient pas évangélisés. Or, justement, les uns l'étaient, les autres allaient le devenir. En 397, un évêque africain, Hilarion, dans son ouvrage *de Duratione mundi,* calculait que l'incarnation du Christ avait eu lieu en l'an 5500 de la création du monde et que celui-ci se terminerait en 6000[851]. Donc, après la Passion, il restait 470 ans à courir. Comme Lactance, un laïc chrétien mort vers 330, il plaçait la fin du monde en 500 de l'ère chrétienne. S'ouvrirait alors un dernier millénaire, celui des saints qui renouvelleraient l'humanité. Cette littérature apocalyptique fleurissait et se répandait dans une opinion perturbée. En effet, le temps battait de l'aile. Alors que, depuis toujours, il y avait deux consuls pour donner le nom de l'année, il n'y en eut en 495 qu'un seul, Viator. EN 496, ON N'EN NOMMA MÊME PAS. Ce fut le post-consulat de Viator : «Cette année-là, d'autres, délirant à propos du consul, disent que l'Antéchrist [allait] naître», sous-entendu : pour inaugurer la fin des temps. Une autre série de Fastes consulaires précise que, depuis Adam jusqu'à Viator, il y avait bien six mille ans et, du Christ à Viator, cinq cents. (...) Ainsi la cérémonie [du baptême de Clovis] fut-elle programmée comme une véritable rénovation, un renouvellement du monde, une seconde naissance de l'humanité"[852].

---

850 On peut considérer la célèbre lettre du pape saint Grégoire-le-Grand, écrite en 590, comme la synthèse de ce que pensait l'élite du temps (car cent ans après la naissance de la France Très-Chrétienne, le nouvel ordre n'était pas encore assez fort ni rayonnant, et les suites de l'écroulement de l'ordre romain encore trop perceptibles surtout en Italie, pour relever les sociétés politiques déchues) ; le saint pape va jusqu'à écrire : "Mon âme est ennuyée de ma vie" à la vue du chaos qui l'entourait. Il ne nous semble pas inutile de transcrire cette admirable lettre exhalant la désespérance du temps, où notre âme pourra bien un peu (et même beaucoup) se retrouver : "... Partout, nous voyons le deuil, partout nous entendons des gémissements. Les villes sont ruinées, les forteresses détruites, les campagnes dépeuplées, la terre réduite en solitude. Nul laboureur dans les champs, presque nul habitant dans les villes, et encore ce petit reste du genre humain est-il frappé chaque jour et sans relâche. Les fléaux de la justice céleste n'ont point de fin, parce que, au milieu des fléaux mêmes, on ne se corrige point. Nous voyons les uns emmenés captifs, les autres mutilés, les autres mis à mort. Qu'y a-t-il donc encore dans la vie qui puisse nous plaire ? En vérité, si nous aimons encore un monde pareil, ce n'est pas les joies, mais les plaies que nous aimons. Rome elle-même, qui paraissait autrefois la maîtresse du monde, nous voyons à quel état elle est réduite [oh ! quel écho éveille en mon âme…]. Accablée par d'immenses et innombrables douleurs, la désolation des citoyens, l'oppression des ennemis, la fréquence des ruines, nous voyons accompli en elle ce que notre prophète a prédit contre Samarie. Il n'y a plus de sénat, le peuple a péri, et encore, dans le peu qui reste, les douleurs et les gémissments se multiplient chaque jour. Telle qu'une victime consumée dans la chaudière, au point qu'il ne lui demeure ni chair ni os, Rome est brûlée à vide. Et ce que nous disons du dépérissement de la ville de Rome, nous le voyons dans toutes les villes du monde. Car les unes sont désolées par la peste, les autres consumées par le glaive, les autres tourmentées par la faim, les autres englouties par la terree entr'ouverte. Que personne ne me blâme donc, si, après ce discours, je cesse de parler ; car, comme vous le voyez tous, nos tribulations se sont accrues ; de toutes parts, nous sommes environnés de glaives, de toutes parts, nous sommes menacés de la mort. Les uns reviennent à nous les mains coupées, et nous annoncent que les autres ont été tués ou emmenés captifs. Je suis forcé de suspendre l'explication du prophète, parce que mon âme est ennuyée de ma vie" (cité par Rohrbacher, t. IX, pp. 375-376).

851 Hilarion, Lactance, n'étaient pas les seuls. Lire à ce sujet les belles pages du C^al^ Daniélou *Théologie du judéo-christianisme,* 1958.

852 Rouche, pp. 274-275. L'auteur, dans cette dernière phrase, nous donne un bel exemple de lecture moderniste de l'Histoire ! Il insinue que ce sont les hommes qui ont "programmé" le baptême de Clovis et de la Nation franque comme une se-

L'Histoire la plus certaine nous montre donc bien que la Noël 496, en tout état de cause, ne fut pas un acte politique banal. Suite à la disparition du multiséculaire empire romain, il ne s'agissait rien moins que de la création d'un nouveau monde sociopolitique (quelle éloquente chose, que cet arrêt brutal de la coutume juridique romaine de nommer l'année... juste, comme par hasard, en l'an de très-grande grâce 496 !!), une *seconde naissance de l'humanité,* selon la formule impressionnante de Michel Rouche. Et c'est effectivement bien ce que fut la Noël 496, cet "Acte Unique" fondateur de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD propre à l'économie du Nouveau-Testament. *D'une certaine manière ou plutôt d'une manière certaine, on peut dire qu'il est le dernier acte qui clôture définitivement la Révélation, après les Actes des Apôtres.* Il faut évidemment nous pencher le plus complètement possible sur lui, en décrire soigneusement toutes les jointures, afin d'en recueillir le plus parfaitement possible la manne divinement salvatrice. Afin aussi de réfuter les attaques "voltairiennes" dont il est l'objet (les premières remontent aux gallicans-jansénistes du temps de Louis XIV voire Louis XIII, nos nains modernes n'ont fait que les ressortir en les revêtant de pseudo-preuves historiques...).

Tout le monde est évidemment d'accord qu'il y eut baptême et confirmation catholiques de Clovis. Mais, d'abord, eut-il bien lieu l'an 496 ? N'y eut-il point de longs atermoiements de la part de Clovis, pour sa conversion véritable au Christ ? Puis, y eut-il sacre royal ? Si oui, la Nation a-t-elle été *intégrée* dans le baptême et le sacre de son roy au point que l'Acte Unique signifie plus encore le "baptême sacral du pays entier" que celui du seul Clovis ? Le miracle de la sainte-Ampoule est-il véridique ? Si oui, que signifie-t-il vraiment ? Et qu'en est-il de l'Épiphanie divine vespérale lors de la vigile de l'événement, on veut dire cette manifestation paternelle de Dieu qui ne trouve son analogue que dans le Baptême du Christ au Jourdain, ou encore dans les grandes épiphanies divines de l'Ancien-Testament ? Pourquoi les historiens nous disent-ils que les fils et petits-fils de Clovis régnant après lui n'ont pas été sacrés, ce qui donne une apparence de vérité à ceux qui disent que le premier sacre royal est celui de Pépin en 751 ? Sont-ils dans le vrai sur cela ? Pour répondre à toutes ces questions et à quelques autres tout aussi capitales, la voie la plus simple sera de dérouler la cérémonie elle-même *telle qu'elle a eu lieu, telle que l'Histoire la plus authentiquée nous la raconte :* les réponses jailliront d'elles-mêmes. C'est alors qu'on se rendra bien compte que nier un seul des éléments majeurs de la Noël 496, mais contre la vérité historique, amène inéluctablement à rejeter en bloc *tout* l'Événement lui-même dans sa très-haute signification métapolitique. Exactement comme quand on supprime soit l'Hérédité, soit le Sacre, soit l'Élection, tout s'écroule du principe de légitimité du roy de France. Car tout se tient, là aussi.

Nous prendrons comme base le sobre, pieux, intelligent et très-exact récit de Victor Canet[853], professeur d'Histoire aux facultés catholiques de Lille au siècle dernier,

conde naissance de l'humanité dans l'ordre politique, mais non, voyons, c'est Dieu, par l'écritoire de l'Histoire, qui la programme ainsi, extrinsèquement à tout agir humain ! Combien la lecture est différente ! Dans le premier cas, on s'imagine faussement que c'est l'homme qui *crée* en Politique, parce qu'on se ment en attribuant à l'homme ce qui ne lui appartient pas ; dans le second cas, ne se mettant devant les yeux aucun voile obscurantiste sur l'Agir divin, on prend conscience du déroulement du Plan divin dans l'humanité (... ce n'est évidemment pas le cas de Michel Rouche). Ce genre de tournure de phrase apparemment anodine ne paraît de rien, mais, sans cesse répétée, cela suffit pour arriver à une *désacralisation complète* de l'Histoire, à la grande apostasie dénoncée par saint Paul… Étonnez-vous qu'il y ait tant d'athées, après !

853 Dans son *Clovis et les origines de la France Chrétienne,* publié en 1888. Texte qui, d'ailleurs, semble plus ou moins celui officiel adopté pour la Commémoration du XIVe centenaire du baptême de Clovis, en 1896, puisqu'on en retrouve des phrases entières dans celui de l'abbé Jean-Baptiste Klein qui avait écrit pour la même occasion (cité par la revue *Le sel de la terre).*

dont nous avons déjà pu nous faire une idée de la haute compétence dans les citations précédentes ; on le complétera avec les travaux d'auteurs plus récents.[854]

Ouvrons le rideau de la Pentecôte sociopolitique de notre Temps des Nations, à l'acte I, scène 1, c'est-à-dire au *Voeu de Clovis à Tolbiac*[nn].

Tolbiac, c'est le Cri surnaturellement énergique d'un homme humilié, aux derniers abois, vers le Christ, puis la réponse immédiate et favorable de Celui-ci qui donne la victoire à l'armée gallo-romano-franque, et du même coup, par cette prise en mains divines, génère et assure la soudaine fortune du *Regnum francorum* (la première grande victoire de Clovis sur le romain Syagrius, en effet, ne sortait pas les Francs saliens du statut tribal, mais il en est bien autrement de cette seconde qui fait d'eux un véritable royaume barbare capable de contrebalancer en puissance politique, si pas encore militaire, ceux wisigoth et burgonde). Voici comment notre historien expose la geste guerrière, qui commence à se nouer… au foyer, s'il vous plaît, sans doute "en dénouant en riant les belles tresses blondes de sainte Clothilde", comme dit Anne Bernet des coutumes des Francs avec leurs épouses dans son très-sentimental et conformiste *Clovis* (tresses brunes, même belles, s'abstenir) : "Rien n'est plus puissant sur les âmes que l'exemple de la vertu au foyer domestique. S'il n'est pas probable que Clothilde ait tenu à Clovis les longs et savants discours que les chroniqueurs lui ont prêtés, il est certain que par sa douceur, sa ferme piété, son dévouement, sa charité, elle devait préparer les voies à la grâce divine. Les victoires fécondes ne sont pas celles qui sont brusquement remportées, mais celles qu'une lente et secrète élaboration a préparées. Clovis pourra se convertir à la foi chrétienne en vertu d'une promesse faite dans un péril extrême, mais ce changement, le plus profond qui puisse s'accomplir dans les intelligences et les coeurs, avait été rendu facile par une action secrète. *Le roy païen avait un avant-goût de la vérité, le barbare avait senti*

---

854 On ne commencera pas, cependant, sans une précision méthodologique capitale : les auteurs récents sont plus savants sur le détail ou le commentaire scientifique de l'Histoire, c'est-à-dire dans l'ordre humain des choses, ethnologique, géopolitique, etc., ils sont certes plus à jour quant à la critique sociologique globale, mais négateurs de faits historiques fondamentaux par a-priori idéologique agnostique, d'une manière générale, on peut dire qu'ils obscurcissent par-là complètement la compréhension supérieure de l'Histoire. Donc, en définitive, leurs travaux sont beaucoup moins valables. À quoi sert-il en effet d'être pointu sur la paille des auteurs anciens, si c'est pour accepter et véhiculer la poutre dans ses propres écrits ? Il est fort à craindre, l'étude de l'Histoire de France en fournit moult illustrations, que nos pères auraient un droit infiniment plus fondé au mépris ironique des historiens contemporains, dont ces derniers, souvent, les accablent sans vergogne ! En effet, nos pères faisaient l'effort de posséder la Cause première en Histoire ; la possédant, les causes secondes, l'aspect proprement humain de la question ne les intéressaient qu'assez médiocrement, et de cela on ne saurait certes pas les excuser complètement (on les voit par exemple se livrer désinvoltement à de grandes libertés dès qu'il s'agit de prouver le caractère sacré de nos roys). Cette imperfection scandalise évidemment énormément nos historiens modernes parce que, eux, ayant rejeté la Cause première en Histoire, ne peuvent trouver un peu de lumière que par les segments épars voire les brimborions multiples des causes secondes ou humaines : ils n'ont plus que cette matière *de soi morte,* avec laquelle ils s'efforcent de... *ne pas* trouver la Vérité en Histoire (au moins dans la plupart des cas). Ce triste processus intellectuel est hélas obligé, il ne faut pas s'en étonner, s'en formaliser. Car il y a *dès le départ* des prolégomènes de la science historique moderne un désordre métaphysique grave, très-cartésien, qui consiste à fonder toute démarche sur les causes secondes *à l'exclusion consciente et voulue de la Cause première :* or, cette démarche incite *invinciblement,* quoiqu'on en ait, à rester prisonnier desdites causes secondes, c'est-à-dire de la sphère humaine, à s'en obséder, et, par une loi morale de cause à effet très-immédiate, à haïr et rejeter la Cause première de l'Histoire qui est Dieu. Cette démarche moderne est donc extrêmement négative, voire satanique au sens étymologique de *contraire* à la Vérité. Il devient alors de l'ordre de l'évidence qu'aux termes de leurs savantissimes mais épiphénoméniques exposés, les modernes en viennent quasi toujours à rejeter l'une ou l'autre vérité, à la fois surnaturelle et fondamentale, de l'Histoire. Pour conclure ce point, il est donc évident que les histoires de nos pères sont nettement à préférer à celles des modernes, quand bien même l'apport de ces derniers, lorsqu'il est exact, est fort important pour mieux circonscrire et asseoir la Vérité incarnée dans l'Histoire. *Enrichir les anciens, pris pour base de travail principal, par les modernes lus avec esprit critique :* c'est la méthode que nous adoptons pour ce chapitre.

tout l'attrait de la charité chrétienne, et la prière de Tolbiac eut son inspiration dans les pieuses sollicitations de Clothilde. Elle avait semé avec soin, travaillé avec persévérance, et en un moment, la moisson devait être faite. Clovis était marié depuis trois ans [donc, notez bien, c'est très important : deux-trois ans *avant* Tolbiac, Clovis avait, grâce à Clothilde, "senti tout l'attrait de la charité chrétienne"...], lorsque les voeux, les prières et les exemples de Clothilde portèrent leur fruit[oo].

"Sigebert, roy des Francs Ripuaires, parent et allié de Clovis, l'avertit que des Alamans, des Suèves, des Boïens et d'autres peuplades ravageaient ses États et marchaient vers les siens. Il lui demanda son secours. Clovis joignit ses troupes à celles du roy de Cambrai, chef d'une tribu franque qui était moins son allié que son tributaire, et se dirigea vers Cologne (496). Clovis ne commandait pas uniquement à des Francs. Depuis la bataille de Soissons [486], les gallo-romains, en acceptant son autorité, étaient entrés dans son armée. *Ils étaient presque tous chrétiens* et se trouvaient mêlés aux Francs qui restaient encore fidèles au culte de leurs dieux. Ce contact ne devait pas être inutile. Une évaluation de cette armée est difficile à faire, car les contingents dont elle était formée n'avaient rien de régulier. On croit cependant qu'elle n'avait pas moins de ving-cinq à trente mille hommes, ce qui, pour une troupe régulière, était considérable, et pour ces temps, semble extraordinaire. Les Alamans n'avaient pas, dit-on, moins de cent mille hommes. Ils étaient vaillants, prenaient l'offensive, s'avançaient avec l'insouciance entreprenante des barbares et avec un vif désir d'occuper des terres en Gaule, où la prospérité était revenue, et semblaient ne pas douter du succès. De quel côté devait être la victoire ? À la valeur indisciplinée du barbare, les Francs avaient substitué une organisation plus régulière, des mouvements plus savants, un courage plus maître de lui-même. Les Alamans ne pouvaient ni repasser le Rhin ni en remonter le cours, pour rejoindre ceux de leurs frères établis entre ce fleuve et les Vosges, ni le suivre vers son embouchure, car ils auraient encore rencontré des Francs, et auraient eu des ennemis de tous côtés. Il fallait donc vaincre ou mourir. C'est ce qui explique l'acharnement de cette bataille et les conséquences matérielles qui en résultèrent pour la gloire et la puissance du roy des Francs. Pendant que Clovis se préparait à combattre, Clothilde ne pouvait rester indifférente. Elle savait que les destinées des peuples et des roys sont entre les mains de Dieu, et qu'Il donne la victoire à qui Il lui plaît. Son coeur suivait le roy, et son âme tournée vers Dieu, lui demandait de veiller sur lui, de guider ses Francs et de le ramener vainqueur. «Pendant que Josué combattait, dit en parlant de Clovis l'abbé de Cérizier (dans un discours de 1660), la reine priait dans la forêt de Poissy. Elle y avait une petite solitude où elle priait pour la prospérité de ses armes, mais beaucoup plus pour le salut de son âme». Le combat s'engage. Le choc est terrible, et la valeur étant peut-être égale des deux côtés, le nombre semble devoir l'emporter. Les Francs plient. Ils sont ramenés, et le combat recommence avec une nouvelle fureur. Le carnage est effrayant, et la victoire semble assurée au nombre, car les Francs tournent le dos. En ce péril extrême, Clovis songe à Clothilde, à ses promesses, à ses espérances, à sa Foi. «DIEU DE CLOTHILDE, s'écrit-il, DONNEZ-MOI LA VICTOIRE ET JE VOUS ADORERAI»[855]. Ce voeu est entendu et exaucé. Les Francs reprennent courage et recommencent la bataille. Les Alamans s'inquiètent, se troublent, se déban-

[855] N'oublions pas, on vient de le lire, que selon la tradition de nos pères dont on n'a aucune raison de douter, Clothilde priait pendant ce combat...

dent et fuyent. Leur chef tombe, et toute résistance cesse"[856].

Il ne nous semble pas inutile de doubler ce récit quelque peu synthétique de l'épisode tellement important, puisque c'est par lui que le salut commence, par celui plus détaillé d'Ivan Gobry : "Cette année-là, donc, Clovis s'avança avec ses troupes contre les Alamans, et les atteignit en un lieu que ne mentionne aucun annaliste, mais que la plupart des historiens modernes situent en Alsace. L'armée ennemie l'attendait, avec le gros de ses guerriers d'élite. Le choc fut effrayant, et provoqua ce que Grégoire de Tours appelle un violent massacre. La lutte fut acharnée en effet, puisque, à un certain moment, le vainqueur des légions romaines et des hordes saxonnes vit ses braves plier, ce fut l'angoisse : si l'ennemi l'emportait, c'était l'invasion de ses États, ses conquêtes ruinées et sa gloire à jamais ternie [c'était aussi sa mort certaine]. Alors, il se souvint des leçons de Clothilde, et nul secours ne se présenta à lui comme possible sinon celui de son Dieu. Il l'invoqua *avec toute la ferveur de son âme.* Grégoire de Tours nous a conservé cette prière : «Ô Jésus-Christ, vous que Clothilde appelle le Fils du Dieu vivant, vous qui, dit-on, portez secours à ceux qui sont dans la peine et donnez la victoire à ceux qui espèrent en vous, je vous demande avec dévotion la gloire de votre aide ; j'éprouve la force miraculeuse dont votre peuple dit avoir bénéficié, je croirai en vous et me ferai baptiser en votre nom. Car j'ai invoqué mes dieux, mais, comme je l'ai constaté, ils ne sont pas venus à mon aide ; je confesse qu'ils n'ont aucune puissance, puisqu'ils n'accourent pas au secours de leurs serviteurs. C'est vous que je supplie maintenant, c'est à vous que je désire croire, pourvu que j'échappe à mes ennemis». Évidemment, le roy douloureux, au sein de la mêlée, n'a pas prononcé cette longue prière, et ne lui a pas conféré ce style fleuri. Mais le langage que lui attribue le chroniqueur reflète sa pensée, et les surcharges ne font que commenter les mots essentiels, qui furent, eux, certainement prononcés [mots essentiels que nous avons mis en majuscules dans le texte sus-relaté de Victor Canet, qui nous semble les avoir bien approché]. Il faut même supposer que, dans l'instant tragique où il entrevit sa perte et celle de son royaume, il y eut dans l'esprit de Clovis un tel afflux de pensées et de sentiments, que cette prière rapportée par Grégoire n'en est que le résumé.

"Et voilà que le roy alaman tombe de son cheval, frappé par une arme salienne ; voilà que les guerriers qui l'entourent de leur vigilance protectrice, poussent à leur tour une clameur de désespoir, répercutée jusqu'au dernier des combattants ; voilà que, devant cette perte soudaine et irréparable, cavaliers et fantassins font demi-tour, se bousculant et se piétinant, dans une fuite irraisonnée. À la vue de cette débandade, les Francs retrouvèrent leur ardeur et poursuivirent l'ennemi ; il faut même supposer que, selon les lois barbares de la guerre, ils abattirent tous ceux qu'ils rejoignirent. Rappelons-nous que Théodoric, pour évoquer ce carnage, parlera de l'épouvante de ces barbares et de l'extermination dont ils furent victimes. (...) Pour se conformer à la coutume, le roy ne conclut rien de ce qui concerne la guerre et la paix : il rassemble les siens, et leur tient un discours humanitaire [le qualificatif "pré-chrétien" voire même "chrétien" aurait été beaucoup plus exact...], où l'on devine qu'il leur expose l'inutilité d'aller plus loin. Peut-être aussi annonce-t-il leur future catéchèse en révélant la source secrète de leur victoire, et en prononçant le nom du véritable vainqueur : *Jésus-Christ.* Une telle invocation nous fait mieux comprendre cette soudaine

856 Canet, pp. 139-142.

clémence, aussi inhabituelle que méprisable pour des barbares : *ayant adopté le Dieu de Clothilde, Clovis se sent animé soudain des sentiments de son épouse.* Et les Francs, communiant à ces sentiments, et constatant en même temps qu'un acharnement contre les restes de l'armée ennemie serait sans grandeur, acclament leur glorieux roy, et s'inclinent devant sa volonté"[857]. Comme dit très bien Maurice Conat, dans sa merveilleuse conférence, si inspirée : "Cette victoire-éclair [sur les Alamans, dès que Clovis eut poussé son Cri], écrasante, imprévisible, est *si fantastique* qu'à aucun moment Clovis, ni personne, ne l'attribue à sa tactique, à la force de ses armes, même pas à la vaillance de ses preux, pas même les critiques modernes [hélas, si, mon bon Monsieur, ils s'avilissent jusque là : voyez Michel Rouche, que nous réfuterons plus loin !]. Il voit, *comme ses hommes,* qu'une autre Main que la sienne seule pouvait faire *si bien, si fort et si vite.* Il a compris, tout le monde a compris le sens du fait, son armée surtout : DIEU EN PERSONNE PREND EN CHARGE LE PEUPLE FRANC ! (qui se fera baptiser en masse d'enthousiasme et sans aucune réticence). Acte politique et fondateur incontestable. Personne n'en sera plus persuadé que Clothilde et Rémi. L'une fait sonner les cloches dans son coeur, l'autre à Reims, au sommet de sa cathédrale ! On imagine la joie des retrouvailles !"[858]

… Et voilà déjà une première page d'Histoire *vraie* qui invalide l'étrange, malséante et malsaine supposition du légitimiste Francis Dallais, de ne vouloir considérer le Voeu de Clovis que comme... *purement intérieur et inconnu de ses guerriers.* On voit vraiment mal, en un moment aussi crucial et tragique, dans le fracas des armes et des cris, Clovis, forcément hors-de-lui dans l'émotion du sanglant et atroce combat[859] augmentée du péril imminent et effroyablement angoissant de la défaite, la sienne propre et celle de tout son peuple, se contenter d'une prière... intérieure, comme dans la quiète suavité d'un ermitage bercé du doux zéphyr de la paix ! Dans cette ultime prière, qu'il fit certainement avec l'énergie du désespoir, donc avec véhémence, il mit tout son être, tout son honneur : *c'est le Cri de toute sa vie qu'il jette dans le Sein du "Dieu de Clothilde", un quitte ou double qui décide de sa destinée d'homme, et tout de suite !* Un voeu intérieur cadrerait donc vraiment très mal avec ce contexte tragique comme avec le fait que le résultat de cette prière fut... extérieur. Combien plus glorieux pour son auteur, et surtout véridique, le texte d'Étienne d'Avenay, historien du 14e Centenaire, ainsi magnifiquement rédigé : "LE CRI DE CLOVIS A TRAVERSÉ LES SIÈCLES, ET L'HISTOIRE EN GARDERA À JAMAIS LE SOUVENIR. Sorti, au milieu des horreurs du champ de bataille, des profondeurs d'une âme royale qui parlait au nom d'un peuple, il est autre chose que la voix d'un individu en péril, il représente ce peuple lui-même dans le moment le plus solennel de son existence"[860] ! Mais aucune thèse réductrice, négative, au demeurant frappée d'imbécilisme, n'arrête nos pseudo-historiens modernes, même ceux prétendument légitimistes. Que le diable puisse se servir de ces coups de ciseaux iconoclastes dans le tissu de l'Histoire pour insérer une désacralisation de l'Acte Unique ne semble pas du tout les toucher, la plupart n'en ont, semble-t-il, même pas conscience (en effet, supposer un Voeu intérieur, mais voyons, c'est immédiatement ouvrir la porte à une interprétation *privée* du baptême de Clovis, celle que bien entendu Jean-Paul *Double* a "canonisée" lors de

857 Gobry, pp. 128-131.

858 Conat, p. 33.

859 La *Vie de saint Vaast,* écrite par Jonas de Bobbio, un Italien né à Suse au début du VIIe siècle, dit même qu'"une violente terreur opprimait le coeur de Clovis (...) une horrible anxiété"...

860 D'avenay, pp. 58-59.

sa venue en France en 1996, et non de toute la Nation franque avec lui : allez parler, après cela, de la mission divine de la France !)...

Le Voeu ÉCLATANT de Clovis à Tolbiac[861], donc, est le premier moment *public* de l'Acte Unique de la Noël 496, par lequel le travail de la grâce divine, d'abord doucement ensemencée par Clothilde et les évêques gallo-romains puis germinant en force, tout seul, dans l'âme d'un Clovis qui lui était tacitement favorable, donne enfin son fruit extérieur, parfaitement mûr. Ce fruit, il est vraiment sans demie-mesure, il est "franc" dans le plein sens du terme, tout rempli d'une extraordinaire gloire, d'une éclatante et magnifique vigueur de Foi qui fait penser au "*Mon Seigneur et mon Dieu !*" d'un saint Thomas miséricordieusement terrassé, acculé de force comme lui, à la croyance totale et sans restriction au Christ-Dieu !

⚜ ⚜
⚜

Saisissons bien, en effet, que ce Cri est dans l'âme de Clovis l'ACHÈVEMENT du travail de la Grâce. On peut même sérieusement penser que la grande angoisse spirituelle (que révèle la *Vie de saint Vaast)* qui accompagne l'émission de ce Voeu n'était pas seulement dûe à la situation désespérée de la bataille : son âme royale, brutalement taraudée par le remords à l'article d'une mort violente, imminente et certaine, lui reprochait de ne s'être pas converti *plus tôt* au Christ, bien que, tel Gondebaud le roy burgonde arien catéchisé par saint Avit, il était déjà depuis *plusieurs années* intérieurement convaincu du bien-fondé de la Foi catholique et de la nécessité de s'y convertir, grâce à Clothilde principalement[862].

Les historiens criticistes modernes, qui dénient cet achèvement de la grâce à Tolbiac, voudront des preuves de ce que nous disons là. Éh bien, elles ne sont pas à chercher au loin : il suffit tout simplement de rester sur le champ de bataille de Tolbiac, l'épée à la main. Ce qui, en effet, prouve le caractère *achevé* de cette conversion de Clovis au Christ dès Tolbiac, c'est son attitude sur le champ de bataille même. Contre les lois "divines" germano-franques en matière de guerre de faire haro sur le vaincu coupable jusqu'à ce que mort s'ensuive, il adopte IMMÉDIATEMENT, com-

---

861 Combien les historiens de la religion royale française rapportent mieux le fait que nos plumitifs modernes ! Comme ils sont plus crédibles et surtout véridiques, lorsqu'ils rédigent ainsi les choses : "... D'un rapide coup d'oeil, Clovis mesure l'étendue du désastre qui se prépare, il voit que les Alamans vont remporter la victoire. À cet instant, une révélation soudaine se fait dans l'âme du roy des Francs : il comprend le néant et l'impuissance de ses dieux ; puis apparaît à ses regards la pieuse et douce Clothilde, le suppliant d'adorer Jésus-Christ, le Roy des roys, le Seigneur des armées. Il n'hésite plus ; *se dressant sur son cheval de bataille, il s'écrie d'une voix PUISSANTE :* Ô Jésus-Christ, Dieu de ma Clothilde, vous que l'on dit être le consolateur de l'affligé et l'espoir du suppliant, donnez-moi la victoire et je Vous adorerai !" (abbé Jean-Baptiste Klein, lors du 14e centenaire du baptême de Clovis, en 1896, rapporté par *Le sel de la terre,* p. 8). Par comparaison, combien est impie, débile et honteux pour un historien… *primé (!),* le texte de Michel Rouche que la vérité de l'Histoire dément d'ailleurs formellement : "Or, sachant que la défaite lui fera perdre le pouvoir puisque ce sera la preuve qu'il est abandonné par les dieux, [Clovis] a recours au dieu de Clothilde [sic !... avec un d minuscule !!!]. Son raisonnement reste païen et logique. (...) Cette mise à l'épreuve du dieu [re-sic !!!] des chrétiens est en quelque sorte un contrat païen : tu me donnes la victoire, je te donne le baptême [pour Rouche, c'est un vrai loto de dieux où le Christ apparaît soudain comme le bon numéro à Clovis... qui tente alors le plus *païennement et superstitieusement possible,* sa chance...! Rien ne va plus ? Zest ! Encore un coup, et c'est gagné !]. On aurait tort d'imaginer qu'il est déjà converti [la prémisse posée par Rouche étant fausse, sa déduction l'est tout aussi magistralement, le tout scellé dans une impiété révoltante : nous le démontrerons dans quelques lignes]. Ce fut alors que le hasard selon les uns, la Providence selon les autres, fit que les Alamans commencèrent à se débander tandis que leur roy était tué [quelle impiété scandaleuse, quelle honte de présenter les choses ainsi !!!]" (Rouche, p. 258)...

862 « Suivant plusieurs auteurs, Clovis promet à Clotilde de se faire chrétien quand il sollicite sa main. Ainsi, entre autres exemples, Charles Sorel *(Histoire de la monarchie françoise,* Paris, 1632, pp. 99,100) : « Cette difficulté fut ostée par la promesse que Clovis faisoit à Clotilde de se faire chrestien pour l'amour d'elle (…). Mais Clovis l'ayant épousée différoit sa conversion de jour en jour et, se tenant toujours parmy les armes, il ne pouvoit s'adonner aux actions de piété » *(Clovis chez les historiens,* collectif d'auteurs, p. 155, note 10).

plètement à contre-courant, celles chrétiennes de la miséricorde, en demandant à ses guerriers d'arrêter de poursuivre les vaincus. Il y a là, publiquement et en acte, un agir catholique formel à l'opposé non moins formel des lois barbares, *et qu'on comprend bien ne pouvoir venir que d'une conversion COMPLÈTE de Clovis.* À Tolbiac, il est en effet impossible de supposer Clovis poser cet acte qui bouscule de graves lois militaires franques à connotation religieuse (au risque de mettre son autorité royale en grand péril devant ses antrustions et tous ses guerriers, quand bien même il est le roy vainqueur), et en même temps balancer encore entre Wotan et le Christ, comme l'affirme cependant honteusement Michel Rouche entre autres historiens de cuvée laïcarde. On peut même circonscrire plus parfaitement encore ce qui s'est passé dans le coeur de Clovis dans cette mémorable bataille, grâce à la *Vie de saint Vaast* rédigée au VII^e^ siècle par un Italien, et tenue par la critique pour rapporter authentiquement l'Histoire : "... Les Francs aussi bien que les Alamans, ayant engagé le combat, en vinrent à un carnage mutuel au point qu'une violente terreur opprimait le coeur de Clovis, au point qu'il cherchait à s'obliger par serment pour trouver dans son horrible anxiété une fin à ce combat furieux. Lorsqu'il s'aperçut que les siens étaient écrasés presque jusqu'à l'extermination, l'esprit comme exalté par l'aide divine, les yeux tournés vers le ciel, il se dressa. «Dieu unique par le pouvoir et la majesté, dit-il, toi que Clothilde, celle qui vit à mes côtés, confesse et qui ne cesse de te supplier nuit et jours par une humble prière, toi, accorde-moi la victoire aujourd'hui sur mes ennemis, pour que moi ensuite je T'adore et Te tienne par la Foi de mon cœur»".

Ainsi donc, dans ce très-intéressant et fort émouvant récit qui date de l'ère mérovingienne, Clovis, par un réflexe païen, commence bien par un "*je te donne et tu me donnes*" avec ses dieux, c'est le premier palier des serments païens que notre historien rationaliste, satisfait, enregistre comme étant le seul. Cependant, Michel Rouche n'a pas su lire la suite. L'auteur mérovingien, si on le lit bien, révèle que Clovis, au bout de ses serments païens, en constate très-vite, effrayé, l'inanité absolue, ses Francs continuant à se faire écraser dans la bataille, et c'est alors UNE NOUVELLE ATTITUDE de Clovis : il comprend soudain l'inanité des dieux païens, là, cruellement étalée, illustrée, par cette bataille, et simultanément, Dieu se manifestant à son âme, il comprend soudain que le seul vrai Dieu est puissant en œuvres ; alors, quittant du même coup et les faux dieux et la méthode indigne des serments, il demande au vrai Dieu de lui *permettre* de L'adorer *AFIN* de pouvoir lui faire un Vœu, qu'il sait bien devoir lui apporter la victoire puisque le seul vrai Dieu est tout-puissant (c'est à ce moment très-précis qu'a lieu l'acte théologique fondamental de sa *conversio a Deo)*. Ce qui est très important à comprendre, c'est qu'*il n'y a pas de solution de continuité entre la première période des serments aux dieux païens, et la seconde du Vœu au vrai Dieu : un abîme infranchissable les sépare, comme entre la terre et le Ciel.* C'est ce qu'avaient très bien compris, justement, les historiens de la religion royale française qui, on l'a vu plus haut, rédigent ainsi l'épisode : "... D'un rapide coup d'oeil, Clovis mesure l'étendue du désastre qui se prépare, il voit que les Alamans vont remporter la victoire. À cet instant, une révélation soudaine se fait dans l'âme du roy des Francs : il comprend le néant et l'impuissance de ses dieux ; PUIS [= il y a deux moments successifs] apparaît à ses regards la pieuse et douce Clothilde, le suppliant d'adorer Jésus-Christ, le Roy des roys, le Seigneur des armées. Il n'hésite plus ; *se dressant sur son cheval de bataille, il s'écrie d'une voix PUISSANTE :* Ô Jésus-Christ, Dieu de ma Clothilde, vous que l'on dit être le consolateur de l'affligé et l'espoir du suppliant, don-

nez-moi la victoire et je Vous adorerai !" Et il y a un abîme entre les serments païens et le Vœu au Christ, tout simplement parce qu'un serment n'exige pas le don total de la personne qui le passe, alors que le Vœu l'exige. Michel Rouche donc, est précipité par son absence même de Foi dans l'inintelligence profonde de l'épisode, il se trompe complètement en voyant le Vœu comme un nouveau serment mis à la toute-fin des autres passés inutilement avec les dieux païens. Et il se trompe et trompe gravement ses lecteurs parce qu'il n'a pas la Foi qui lui aurait montré la différence. Contrairement à Michel Rouche, l'Histoire a retenu le Cri de Clovis comme étant le second palier *chrétien* que nous venons de décrire, c'est-à-dire le Vœu et non point le serment, la soudaine et toute surnaturelle assomption des sentiments dans le coeur de Clovis qui, tout-à-coup, poussé par la Foi inchoative qui résidait pratiquement dans son âme *bien avant* Tolbiac (nous allons le voir et démontrer plus loin), abandonne *soudain* l'indigne marché avec ses dieux et, cette fois-ci, POSE SON PREMIER ACTE DE FOI, en s'adressant au Dieu Vivant (car, tout théologien qu'aurait dû consulter notre historien rationaliste avant d'écrire ses inepties impies, aurait pu lui dire qu'on ne s'adresse pas à Dieu sans une motion précédente et expresse de la Grâce divine, une prémotion que d'ailleurs le remarquable texte de notre mérovingienne *Vie de saint Vaast,* un des très-rares documents de l'époque et partant très-précieux, enregistre fort bien : "... l'esprit comme exalté *par l'aide divine,* les yeux tournés *vers le ciel...*"). Autrement dit, il fait un Vœu. Or, le Vœu n'est plus un marché. Il ne saurait être un marché. Car il manque à Rouche de comprendre qu'on ne fait pas de marché avec le Dieu Vivant, *ON SE DONNE POUR COMMENCER À LUI DANS L'AMOUR, PAR AMOUR, PUISQUE DIEU EST AMOUR ET N'ENTEND SES "MARCHÉS" AVEC LES HOMMES QUE PAR L'AMOUR.* Clovis, homme moralement très-digne, en tous cas beaucoup plus que Michel Rouche, le comprend parfaitement bien, d'instinct, et c'est un Voeu qu'il veut faire, et puis qu'il finit par faire, avec l'aide surnaturelle de Dieu : "Accorde-moi la victoire *pour que* je puisse T'adorer".

Saisissons bien le raisonnement de cette formidable phrase écrite au VI^e^ siècle, il est excessivement important à méditer pour bien saisir ce qui se passe alors dans l'âme de notre émouvant Clovis : Clovis, cette fois-ci l'âme en présence du Dieu véritable, sent bien qu'il doit D'ABORD se convertir, c'est-à-dire se donner *personnellement* par pur Amour à Dieu, pour qu'ensuite, Dieu lui donne la victoire. La chose qui paraît alors le plus important à Clovis dans cette relation qu'il a soudainement avec Dieu, c'est d'adorer Dieu, de pouvoir le faire, de pouvoir L'aimer. Et Clovis, mû par la grâce divine, comprend, accepte, s'humilie, se rend : il engage toute son âme, tout ce qu'il est et ce qu'il a, il supplie le Dieu Vivant de toutes ses forces, il L'implore avec larmes, de lui permettre de L'adorer et de L'aimer, enfin... Car notez bien comme la situation matérielle reflète celle spirituelle : l'impuissance de Clovis à vaincre l'Alaman, se retrouve aussi sur le plan spirituel pour Clovis d'adorer le Dieu véritable. Et celui qui sent cruellement le mieux son impuissance spirituelle, c'est Clovis lui-même ; or, il sait en même temps que seul le vrai Dieu peut lui donner la victoire ; donc, il *supplie* Dieu de Lui permettre de se convertir à Lui. DANS CETTE AFFAIRE, TOUT VIENT DE DIEU ET DE SON CHRIST : ET LA VICTOIRE DE TOLBIAC, ET LA CONVERSION DE CLOVIS. En vérité, ces nuances spirituelles si importantes à saisir sont fort bien consignées dans cet admirable récit mérovingien de l'événement : "*Accorde-moi la victoire POUR QUE je puisse T'adorer*", plus explicité même que dans le texte officiel que nous avons retenu, moins précis quoiqu'il contienne bien le sens

profond que nous explicitons ("Dieu de Clothilde, donnez-moi la victoire et je Vous adorerai"). Ce que révèle de très-important cette phrase, et Clovis l'a parfaitement compris sous la motion divine, c'est que ce qui importe dans notre relation avec Dieu, c'est de L'aimer, la conséquence qui pour Clovis était la victoire, n'étant alors que *secondaire.* Et Clovis, certes bougrement poussé par les évènements, comprend cela tout d'un coup. Et c'est pourquoi son Cri est un acte d'Amour de Dieu *d'abord,* la victoire lui étant donnée parce qu'il a pu poser cet acte (elle ne lui aurait pas été donnée autrement).

Or donc, ce premier examen historique de l'évènement nous amène, et nous oblige rigoureusement en même temps, sous peine de forfaiture, à poser une conclusion extrêmement importante : comme, sur le plan théologique, pour poser l'acte formel d'un Vœu au vrai Dieu, *il faut présupposer obligatoirement la Foi dans l'âme de celui qui le pose, alors, puisque l'Histoire nous enseigne avec certitude que cet acte de Vœu fut formellement posé par Clovis à Tolbiac, donc elle enseigne également que CLOVIS A LA FOI DÈS TOLBIAC.* La théologie morale ne permet pas de soutenir une autre thèse.

⚜

Ce qui se passe à Tolbiac est d'ailleurs bien logique pour qui a pris la peine de scruter les strates profondes de la conversion de l'homme Clovis. Car on perçoit les prémisses du Voeu catholique de Tolbiac *dès après la victoire de Soissons,* c'est-à-dire quelque... DIX ANS avant Tolbiac, SIX ANS avant son mariage en 492-493. L'épisode fameux du vase est en effet hautement significatif des sentiments déjà fort inclinés vers la Foi et l'Église catholique, que Clovis nourrissait... quoique cela ait été très-peu dit, comme de bien entendu. En effet, *déjà,* dans cette occasion, Clovis n'hésite pas à se mettre gravement en infraction avec le code militaire franc *pour plaire à l'évêque Rémy* (dont la notoriété était très-grande chez les Francs, tant par ses miracles que par la sainteté de sa vie[863]). Car chez les barbares francs, après une victoire militaire, le

[863] "Manifestement, le chef franc devait tourner les regards vers Rémy, cet évêque dont parlait toute la contrée et que tous, païens ou chrétiens, entouraient de leur estime et de leur vénération. Pour le peuple, ce doux géant à la taille si imposante (au dire de Marlot qui s'autorise d'un ancien manuscrit *ex veteri codice,* saint Rémy avait une taille exceptionnelle "près de sept pieds", c'est-à-dire un peu moins de deux mètres dix centimètres !) à l'extérieur, si distingué et d'une bonté inépuisable, aux manières si affables, était un demi-dieu. Son nom fut un de ceux que les Francs durent prononcer fréquemment, et la curiosité de Clovis était de plus en plus éveillée et attirée vers cet illustre voisin, Rémy" *(Le sel de la terre,* p. 27). Dieu l'avait d'ailleurs suscité *pour la conversion des Francs,* là étant sa vocation, inscrite dès sa naissance "qui tint du prodige" (Godescard) : "Le prodige de sa naissance, le voici d'après saint Fortunat et Hincmar, et Flodoard qui les reproduit tous les deux, Flodoard que Guizot appelle «l'historien du Xe siècle le mieux informé et le plus soigné». Nous résumons leurs témoignages : «Au milieu du Ve siècle, vivait près de Laon, un saint ermite aveugle nommé Montant, qui demandait à Dieu par ses larmes, ses prières et ses pénitences, de pacifier les églises des Gaules, ravagées par l'arianisme. Or, une nuit, le saint moine entendit une voix qui lui dit : *Dieu a daigné regarder la terre du haut du Ciel, afin que TOUTES LES NATIONS publient les merveilles de sa Toute-puissance et que LES ROYS tiennent à honneur de le servir. Célinie sera mère d'un fils qu'on nommera Rémy, AUQUEL JE RÉSERVE LA GLOIRE DE SAUVER MON PEUPLE. Va l'annoncer à l'élue de Dieu.* Et cet ordre lui fut intimé trois fois. Le moine obéit. Célinie était l'épouse du comte de Laon. Déjà avancée en âge, comme Sara épouse d'Abraham et Elisabeth épouse de Zacharie, elle douta de la parole du moine, comme Sara et Zacharie de celle de l'ange. Mais la réponse du moine fut identique à celle de l'ange : «Non seulement, vous aurez un fils, mais vous le nourrirez de votre lait et lui-même me rendra la vue avec quelques gouttes de ce lait mises sur mes yeux». Ce qui se vérifia à la lettre (la fête de saint Montan se fait le 17 mai dans le diocèse de Luxembourg - *Acta sanctorum,* 1a octobris, le 16 juin à Laon). Son corps était conservé au XIIe siècle, au reliquaire de Laon" (Vial, p. 65). Bien noter que Dieu donne la mission à saint Rémy de "sauver *tout* le peuple de Dieu", et, évidemment, le peuple de Dieu n'est pas le seul peuple Franc, c'est le monde entier ! Or, l'Histoire enregistrera que la mission de saint Rémy est tout entière dans le sacre de Clovis : c'est donc dire que Clovis a en droit la mission de "sauver tout le peuple de Dieu", ce qu'il ne pourra pas parfaitement faire durant sa courte vie (Clovis est mort à 45 ans seulement), mais qui sera réalisé à la lettre, là aussi, par son successeur Charlemagne, tout le peuple de Dieu s'appelant alors la Chrétienté ou Europe, comme on l'a vu plus haut. C'est un peu comme lorsque Notre-Dame à La Salette dit à Mélanie et Maximin : "Vous le ferez passer à tout mon peuple" : il ne s'agissait évidemment pas des seuls salettins ou bien des gens du canton de Corps, ou encore du Dauphiné... MAIS DU MONDE ENTIER ! Il est émouvant de retrouver

trésor de guerre devait être partagé entre tous les guerriers à parts égales, une quote-part d'un/cinquième étant réservée au roy à ce que l'on croit ; c'était une sorte de loi orale fondamentale germanique[864]. Or, Clovis n'hésite pas à demander à ses grands guerriers que lui soit concédé... *en préciput et hors-part* le fameux vase, qui était de grand prix, afin de le remettre à l'Église de Reims où il avait été pris. Un tout jeune roy, même victorieux, ne se met jamais ainsi en travers des lois et coutumes ancestrales de son pays sans mettre en grand péril son autorité politique (d'ailleurs, il fut bel et bien mis en ballotage par l'antrustion qui lui rétorqua brutalement : "Tu n'auras que ce que le partage te concédera", appuyant sa parole du geste en cabossant[865] le vase ; et si, outragé, Clovis n'osa rien répliquer sur le champ, c'est parce qu'il se rendait bien compte qu'il s'était mis en tort : "À coups sûr, l'armée franque eût pris ombrage d'une vengeance [de Clovis] qui, tirée sur l'heure, eût semblé une atteinte à la liberté du partage, plutôt que la punition d'une injure"[866]). Comme le reconnaît lui-même Michel Rouche : "Clovis n'avait rien d'un roy omnipotent et restait lié par des règles"[867].

Autrement dit, à Soissons, il y a donc de sa part, en acte, non seulement un sacrifice *personnel* manifeste, bien réel, jusqu'à l'outrage, au bénéfice de l'évêque *catholique* Rémy, *mais surtout une volonté politique de faire publiquement respecter la Religion catholique par les principaux d'entre les Francs, et donc par tout son peuple :* demander devant tous les principaux de son peuple que soit remis une part de trésor de guerre à un représentant de l'Église catholique, c'était en fait vouloir orienter le regard de son peuple vers l'Église, vouloir l'y donner une place au moins honorable, sinon privilégiée et reconnue. Car on ne peut absolument pas supposer que Clovis agissait ainsi en pensant à la seule *personne politique* de Rémy. Si en effet sa motivation avait été seulement un calcul politique (= s'attirer les bonnes grâces d'un gallo-romain très-influent), Clovis n'aurait jamais posé cet acte : en portant publiquement préjudice à ses meilleurs soldats, il avait beaucoup plus de détriment politique à escompter, que de bénéfice à en attendre. Les historiens rationalistes, si pressés de s'appuyer sur un passage de la lettre de saint Nizier qualifiant Clovis de "très-astucieux" ou encore de Jonas de Bobbio qui, dans la *Vie de saint Vaast,* dit de lui qu'il est "habile en toute action", devraient bien comprendre cela...! Quand donc la tradition de nos pères, la religion royale française, donne une très-grande importance à cet épisode du vase de Soissons, elle est parfaitement dans le vrai[868]. C'est effectivement très-important *parce que c'est là que commence le virage politico-religieux du peuple franc en corps derrière son chef qui donne LUI-MÊME, à ses risques et périls politiques, l'impulsion du mouvement col-*

---

la même formule dans cet autre Montant que fut le P. Bernard pour la Reine Anne d'Autriche, en lui annonçant qu'elle enfantera un *Dieudonné,* le futur Louis XIV : "La bonté de Dieu vous a choisie pour être la mère d'un fils qui sera la joie DE L'UNIVERS"... Dans le Plan divin, la France est donc bien élue pour une mission universelle, ses prophètes en attestent formellement, au début comme à la fin de son existence Très-Chrétienne.

[864] "Ces usages militaires avaient la force que leur donnait une longue tradition, jointe à l'intérêt commun ; on comprend avec quelle sollicitude tous y devaient tenir, et le roy, qui en tirait tant d'avantages, avait *moins que tout autre,* le droit d'y déroger au détriment des soldats. Clovis exposait donc une partie de sa popularité pour faire plaisir à l'évêque" (d'Avenay, p. 46).

[865] Ce vase en argent ne pouvait pas être brisé, comme le diront tous les manuels scolaires républicains, mais seulement déformé ; il sera plus tard fondu par saint Rémy qui en fera un calice et un ostensoir.

[866] D'Avenay, p. 47.

[867] Rouche, p. 208.

[868] Contrairement aux modernes qui font de l'épisode une simple anecdote inodore et incolore, complètement délavée de son sens religieux profond : de l'épisode du vase de Soissons, le petit écolier français n'est-il pas sensé retenir des manuels scolaires républicains que Clovis n'était qu'une fière brute, un rustre matamore, et surtout un sordide rancunier incapable de pardonner et tuant pour un simple vase, point, c'est tout ?! Quelle affreux et même révoltant bonhomme que ce premier roy des Francs ! Comment voulez-vous que l'écolier français, fils de Clovis, n'éprouve pas de la répulsion et de la fâcherie pour lui ?!? Pour le peu de réminiscence que j'en ai, c'est à peu près ce que j'avais éprouvé dans ma petite âme écolière…

lectif vers la Foi catholique. Car c'est bien Clovis lui-même soi-même qui fait prendre le virage, et il le veut d'une très-grande volonté puisqu'il n'hésite pas à mettre dans la balance son pouvoir politique, c'est-à-dire… ce à quoi tiennent *le plus* les grands hommes ![869] Au reste, l'Histoire nous en fournit une preuve formelle lorsqu'elle nous montre que, loin de passer l'éponge sur la rébellion de son soldat qui ne voulait pas honorer l'évêque Rémy et la religion catholique (car le fond du débat est là, et est parfaitement saisi par les antrustions témoins de la scène), il va revenir sur l'affaire lors d'une revue militaire, quasi *un an après* (preuve qu'il ne l'a nullement oubliée et que c'est très-important pour lui), pour, par un acte de sévérité extrême et inusité (car non seulement il tuera l'antrustion rebelle, mais il ordonnera qu'on laisse le corps sans sépulture là même où il l'avait terrassé[870]), bien montrer à tout son peuple sa volonté formelle d'honorer et l'évêque Rémy et l'Église catholique, bien lui montrer également que cette voie nouvelle qu'il veut lui faire emprunter, il y tient énormément et il n'acceptera pas qu'on la discute... quand bien même il n'est pas encore *personnellement* converti lui-même au Christ de cette Religion[871] !

Cette amorce de conversion collective franque à la Foi catholique qu'on pressent déjà à Soissons donc, sous l'autorité de Clovis, remontait d'ailleurs à son père, Childéric, lequel a toujours grandement respecté l'Église[872]. Dans la lettre de félicitation

---

869 C'est d'ailleurs certainement à cet épisode que fait allusion saint Avit, lorsqu'il félicite chaleureusement Clovis de sa Foi, en soulignant qu'elle existait bien avant la Noël 496 : "Irons-nous prêcher l'humilité que, depuis LONGTEMPS, vous nous témoignez [à nous, les évêques catholiques] avec dévotion, alors que vous ne nous la devez d'abord qu'après votre profession de Foi ?".

870 "Passant ses troupes en revue l'année suivante, au commencement de la campagne, il rencontra l'homme au vase, et le gourmanda sévèrement sur l'état de ses armes : «Nul, dit-il, n'est aussi mal équipé que toi ; ta framée, ton épée, ta hache, rien ne vaut». Et, lui arrachant cette dernière arme des mains, il la jeta à terre. Comme le soldat se baissait pour la ramasser, Clovis lui abattit sa francisque sur la tête en disant : «C'est ce que tu as fait au vase de Soissons». Personne n'osa bouger dans l'armée, et cet acte de sévérité frappa de terreur tous les soldats" (d'Avenay, p. 47). Si Clovis est si sévère, c'est parce qu'il savait que le vase de Soissons représentait le commencement du salut pour son peuple, et que ce guerrier rebelle s'en était fait un obstacle. Donc, l'acte de Clovis, loin d'être peu édifiant, est au contraire fort édifiant…

871 Quelques années après la Noël 496, c'est exactement cette même raison qui lui fait adopter la même radicale "solution finale" (Hitler) avec les roys francs tributaires des saliens, lesquels refusaient de se convertir ; et, dans l'un et l'autre cas, il y est moralement fondé parce que ces obstacles, dans l'amorce du virage sociopolitique universelle héroïque, délicat et fragile que Clovis négocie derrière le Christ, sont très dangereux pour empêcher l'établissement du Règne du Christ, c'est-à-dire le salut sociopolitique de l'homme, de tout homme.

872 "Baronius, dans ses *Annales ecclésiastiques,* qui aujourd'hui encore, par la richesse des documents authentiques puisés dans les archives papales, sont d'un secours indispensable pour l'étude de l'histoire de l'Église, écrit ceci (t. VI, p. 420) : «La divine Providence destina à survivre et à s'épanouir dans les âges futurs, le seul de ces peuples [barbares] où devait s'épanouir aussi, au plus haut degré, le culte de la piété, de cette piété *dont Childéric fut la fleur et Clovis le fruit*»" (Vial, p. 51 & note 1 de la même page). L'Histoire authentifie l'affirmation. Dans la *Vie de sainte Geneviève,* écrite juste après la mort de Clovis, en 520, probablement par un prêtre burgonde catholique de la suite de Clothilde, *Vie* honorée par la critique, on lit ceci : "Alors que Childéric, roy des Francs, était chef des armées romaines barbares, je ne peux passer sous silence avec quelle vénération il l'aimait au point qu'une fois, pour que Geneviève ne lui enlevât point les enchaînés qu'il pensait faire exécuter, sortant de Paris, il fit fermer la porte. Lorsque la décision du roy parvint à Geneviève grâce à un fidèle intermédiaire, immédiatement en se hâtant elle se fixa comme propos la libération de ces âmes. Ce ne fut point un mince étonnement pour le peuple que de la voir ouvrir la porte de la cité entre ses mains sans clef. Ainsi, elle poursuivit le roy, et obtint de lui que les têtes des enchaînés ne soient point coupées" (Rouche, p. 472). On s'abuserait si l'on ne voulait pas voir que ce très grand respect de Childéric pour Geneviève, puis de Clovis pour saint Rémy, s'adressait *principalement à ce que représentaient* ces deux saints, à savoir la Religion catholique, et non pas à leurs seules personnes, quand bien même on discerne une grande amitié humaine entre nos premiers roys et les grands saints gallo-romains que nous venons de nommer. Continuons, justement, à lire cette *Vie de sainte Geneviève,* afin de s'en bien convaincre : "… En effet, le roy Clovis de glorieuse mémoire redoutable dans le droit de la guerre lui accorda souvent par une constante affection pour elle [sainte Geneviève] le pardon à ceux qui avaient été jetés en prison, et à cause de sa détestation des crimes, il renvoya souvent sains et saufs, sur la supplication de Geneviève elle-même, des coupables, en particulier ceux venant de Nanterre". Rouche lui-même est bien obligé de commenter ainsi : "Geneviève a visiblement le même pouvoir auprès des deux roys [Childéric et son fils Clovis] *mais la faveur de Clovis va plus loin que celle de son père.* Celui-ci, nous l'avons vu, ne faisait que s'abstenir de décapiter des traîtres. Clovis, lui, accorde la liberté à des «coupables» jetés en prison. Il s'agit peut-être de criminels de droit commun. Leur châtiment était bien moins discutable que celui des prisonniers de guerre de Childéric. Enfin, il s'agit de ceux qui, en particulier, seraient du territoire de Nanterre, lieu natal de Geneviève. Les grâces de Clovis sont donc essentiellement adressées à la personne de la sainte, et, visiblement, ce sont des remerciements pour son action envers les Francs, et ce d'autant plus que Clovis est alors chrétien. La preuve en est qu'il utilise, pour désigner la relation entre Clovis et cette dernière, le mot *dilectio.* Ce vocable rare, utilisé par exemple par le pape Innocent 1er en 405, signifie l'amour chrétien, l'amour de préfé-

que saint Rémy écrira à son fils lors de son avènement au pouvoir royal en 481, on sent fort bien cette "complicité" déjà existante entre les évêques gallo-romains et la nouvelle dynastie mérovingienne. Saint Rémy se réjouit de voir Clovis "*commencer par être ce que tes parents ont toujours été*", puis sans transition, immédiatement, il lui donne des conseils pour que "*le jugement de Dieu ne t'abandonne point là*"... comme s'il continuait dans cette lettre un office de "direction spirituelle" déjà rendu à son père, et qui n'a pas besoin d'être introduit protocolairement auprès du fils. Comme remarque fort bien Rémi Fontaine : "[Dans cette lettre,] c'est déjà presque comme un prince chrétien que l'évêque traite Clovis"[873]. En 481, retenons bien cette date. C'est-à-dire QUINZE ANS avant Tolbiac… ! Ces rapports cordiaux avec la dynastie mérovingienne, saint Rémy du reste, n'était pas le seul évêque à les entretenir, il avait un frère aîné, saint Principe ou Prince, qui était évêque de… Soissons (!), et que forcément fréquenta Clovis.

Mais, pour prouver formellement l'accord intime de Clovis avec la Foi bien avant Tolbiac (quand bien même il n'est pas *personnellement* converti), il y a deux points historiques absolument décisifs, plus encore que l'épisode du vase de Soissons, pourtant déjà fort significatif et quasi suffisant à lui tout seul pour asseoir la thèse d'une conversion complète de Clovis à Tolbiac, dès lors qu'on en comprend le sens profond. Six ans après Soissons, c'est en effet le mariage de Clovis avec Clothilde, en 492. Or, DÈS CETTE DATE, notre édifiant premier roy Clovis adopte radicalement et sans retour les moeurs *catholiques* en matière conjugale, rejetant la coutume matrilinéaire germanique des épouses de premier et de second rang (ces dernières, pouvant être nombreuses, n'étaient pas à proprement parler légitimes quand bien même leur statut était supérieur à celui de la simple concubine). L'Histoire révèle en effet qu'*il n'eut aucune autre femme que Clothilde après son mariage officiel avec elle* (il avait certainement répudié auparavant l'épouse de second rang qui lui avait donné Thierry, son premier fils[874]). "L'union fut heureuse. Dès les premiers jours, le jeune roy barbare s'attacha d'un cœur sincère à l'épouse de son choix ; il lui laissa prendre sur sa vie un grand et salutaire ascendant, et Clothilde devint le bon génie de ce héros sauvage. Il lui resta fidèle ; *nulle part, on ne voit que, comme tant de ses successeurs, il lui ait infligé l'injurieux partage de son affection avec des rivales.* Elle fut la reine de son cœur, comme elle était la reine de son peuple"[875]. Or, il faut bien prendre conscience qu'on est là en présence d'un miracle PRODIGIEUX dans l'ordre moral. Clovis s'élevait à une perfection *catholique* vraiment extraordinaire pour un roy barbare, tout-à-fait impossible *sans le secours exprès d'une grâce surnaturelle "surpuissante"* apportée par la Révélation ! Les coutumes germaniques basées sur la *virtus* de la parentèle ou famille large, incluant la coutume de plusieurs épouses, étaient en

---

rence ou de tendresse. C'est une relation pieuse de fort grande proximité et, qui plus est, fréquente !" (Rouche, p. 488). Certes, nous sommes ici après la conversion de Clovis, il n'en reste pas moins que cette attitude miséricordieuse et catholique de faire grâce à l'ennemi vaincu est déjà celle de Clovis... dès le champ de bataille de Tolbiac, comme nous le rapporte l'Histoire.

873 *Saint Rémy,* Rémy Fontaine, p. 40.

874 L'Histoire ne nous a pas livré le nom de cette princesse franque rhénane, pas plus, curieusement, qu'elle n'a livré celui de la première épouse lombarde imposée à Charlemagne par sa mère (probablement elle aussi de second rang, et que Charlemagne répudiera avec perte et fracas en la renvoyant à son père dès qu'il prit en mains les rênes du pouvoir)... pas plus qu'on ne connaît le nom de la concubine de saint Augustin quand on connaît pourtant celui de son fils mort en prédestiné... pas plus qu'elle ne nous a livré les noms des filles de Louis XIV mortes en bas-âge. L'Histoire ne nous fait-elle pas là de petits clins d'yeux pour discerner ce qui a un être historique de ce qui n'en a pas, parce que c'est un fruit du péché de l'homme, ou du moins de l'imperfection humaine non cautionnée par le Plan divin...

875 D'Avenay, p. 54, citant *Clovis,* Godefroid Kurth, p. 294.

effet si puissantes dans les coeurs barbares[876], elles étaient tellement contraires au concept de l'amour unique base du foyer catholique, que les fils et petits-fils de Clovis, n'ayant pas la force de la Foi de leur géniteur, y redescendront lamentablement, et qu'elles ne seront vraiment éradiquées chez les Francs… qu'aux temps carolingiens (on a dit que Charlemagne lui-même, malgré une sagesse chrétienne extraordinairement suréminente dans l'ordre sociopolitique, doublée d'une profonde force de caractère et aussi d'une grande sainteté de vie[pp], n'aurait pas su, cependant, s'élever au-dessus de cette imperfection barbare quant à sa vie privée, et c'est la principale raison pour laquelle l'Église ne l'a pas canonisé[877] ; ceci, cependant, semble une calomnie de plus). Quant à Théodoric-le-Grand, contemporain de Clovis qui pourtant passa toute sa jeunesse à la cour de Constantinople et fut très-romanisé, il basa toute sa force et sa diplomatie politiques sur ces fameuses lois germaniques de parentèle élargie... qui n'avaient cure de l'épouse unique.

À regarder l'Histoire vue d'avion, combien alors apparaît vraiment inouï, incroyable, proprement *extraordinaire,* ce jeune roy barbare énergique s'élevant brusquement à la face du monde dans l'intégrale pureté des moeurs catholiques sans faillir jusqu'à sa mort, exception en amont (… ce n'était certes pas son chaud lapin de père, avec sa Basine, qui avait pu lui transmettre et mériter cette grâce...[878]), et tout autant en aval pendant encore moult siècles !!! *Clovis apparaît miraculeusement comme un géant de sainteté conjugale soudainement et extraordinairement apparu puis disparu dans l'Histoire au sein non pas d'une civilisation policée mais au beau milieu d'une race barbare...*[879] Il faut tourner bien des pages, jusqu'au roy saint Louis IX, et sans doute son

---

876 Michel Rouche a une belle page là-dessus : "Les grands protagonistes du baptême de Clovis ont veillé, Clothilde surtout, à sauvegarder l'héritage du fondateur, au contraire des fils qui, eux, n'avaient guère compris les intentions de leur père. Faute d'une règle de succession patrilinéaire précise, et malgré la loi salique qui interdisait aux femmes d'hériter de la terre clanique d'origine, règle d'ailleurs abolie par Childebert II, l'unité du royaume fut brisée, et la règle [barbare] de succession collatérale sous l'égide de la mère l'emporta jusqu'à la fin du IX[e] siècle. La mort d'Avit en 525 laissa libre cours aux vieux réflexes de la civilisation germanique. (...) *On mesure À QUEL POINT le règne de Clovis avait été une parenthèse interrompant le mouvement séculaire des parentèles germaniques obsédées par leur survie.* Clothilde s'arc-bouta alors contre les coutumes ancestrales. Elle chercha à empêcher les guerres civiles. Ses longues veilles à Saint-Martin attestent son désir de maintenir ses fils dans une perspective chrétienne de l'exercice du pouvoir" (Rouche, p. 373). Ces lois barbares étaient en effet si fortes sur les coeurs barbares, qu'elles tyrannisaient toujours la dynastie carolingienne : "Le partage fait à Saint-Denis par Pépin avait fixé les frontières des États dévolus à chacun des deux princes [Charles et Carloman] et ce partage fut rigoureusement respecté. Peut-être, au premier abord, serait-on porté à s'étonner que le roy de 751 ait loti son royaume à la façon mérovingienne. Son souci de n'être roy que quand l'entrée de son frère au couvent lui avait garanti une monarchie unitaire semble se démentir à l'heure de la mort, puisqu'il découpe le territoire, puisqu'il donne une part à chacun de ses deux fils. *La vérité est que, quelque sentiment qu'ait pu avoir Pépin de l'unité franque en son for intérieur, il ne pouvait se soustraire à l'impérieuse nécessité d'obéir à une loi plus forte que les hommes.* Le droit égal des fils à l'héritage avait toujours été appliqué. Les fidèles n'auraient pas compris qu'il y fût porté atteinte. Ainsi, le roy ne pouvait innover. L'eût-il fait, que sa volonté aurait été jugée celle d'un fou ; elle aurait été estimée universellement illégitime et n'aurait pas été respectée. Un tel caprice, loin d'apporter à l'avenir une donnée de stabilité, aurait déchaîné la division des esprits, l'opposition des intérêts, la guerre civile" (Calmette, pp. 46-47).

877 Quant à son petit-fils, l'empereur nominal Lothaire, il scandalisa toute la Chrétienté en voulant répudier la reine légitime Thietberge, au profit d'une concubine Valdrade : il faudra toute la fermeté du pape saint Nicolas pour réprimer le scandale dont les évêques lotharingiens s'étaient fait complices…

878 Clovis était en effet le fruit d'un… adultère royal, son père l'ayant engendré avec une reine d'un roi voisin. D'où l'on voit bien que la grâce d'une vie pure ne lui est certainement pas venue par voie naturelle, par le mérite de son père…!

879 Le contraste est en effet plus encore frappant quand on se met devant les yeux le tableau que présente la société romaine finissante, cependant très-policée, c'est-à-dire à peu près dans le même temps que Clovis. Il y a certes de bien belles figures d'empereurs chrétiens, dans cette société : après Léon et Marcien, on peut retenir Justin et Justinien, surtout ce dernier qui jeûnait sévèrement en carême et dont le Code fut une petite merveille de droit naturel. Mais précisément, là où l'on voit bien la différence avec Clovis, c'est qu'à côté de très belles qualités, coexistent d'affreux défauts : Justinien, par exemple, prit pour femme une prostituée notoire, et l'élèvera au titre d'impératrice, à la grande colère du peuple… Comme on est loin de la très-pure et admirable sainte Clothilde ! Comme on est loin, surtout, du plus admirable encore, serions-nous tentés de dire, Clovis !! Si on les regarde attentivement tous les deux, on perçoit déjà, sur tendre fond musical d'*Adagio* d'Albinoni, la lumière sainte, bienfaisante et douce, toute divine, dans laquelle se meut ordinairement le preux chevalier du Moyen-Âge avec son chaste culte de la "Dame"…

père Louis VIII[880], pour soutenir la comparaison avec Clovis. Encore que sa figure étonne beaucoup moins l'historien, puisque notre saint royal de vitrail naît dans un terreau humain favorable à un tel élan de sainteté. Outre la prodigieuse élévation morale de la société française au XIII[e] siècle, il fut en effet éduqué très-sévèrement par sa mère, la Très-Catholique Blanche de Castille, laquelle femme *vraiment* forte (un peu trop, peut-être...) allait, dans un rigorisme bien espagnol, jusqu'à surveiller la fréquence des rapports conjugaux de son royal fils avec la reine ! Donc, quant à Clovis, non seulement le miracle en soi est un vrai prodige de la grâce dans l'ordre surnaturel privé, mais, pour se cantonner à notre sujet, *de voir un roy germanique devenir monogame est en soi une très-grande preuve que Clovis VIVAIT DÉJÀ EN CATHOLIQUE (et, s'il vous plaît… héroïquement !) AU MOINS QUATRE ANS AVANT TOLBIAC. Dès 492.* Il avait certes à cela grand mérite, car il mettait sûrement en œuvre un puissant effort *personnel ET DONC CONSCIENT :* il est en effet théologiquement impossible de supposer dans une âme une pratique quotidienne et continue de vie catholique *héroïque* d'une manière inconsciente. Dès 492 donc, la chose suppose chez Clovis une conversion *pratique* à la Religion de Clothilde (le plus important, au fond, à considérer) quand bien même, c'est évident, son intellect n'est pas converti.

Ce n'est pas tout, il s'en faut de beaucoup. Nous avons vu plus haut que les deux premiers enfants donnés par Clothilde à Clovis sont nés *avant sa conversion officielle,* l'un probablement en 494, l'autre l'année suivante, en 495. *Or, ils sont tous deux baptisés à la naissance.* Il y a là une preuve *formelle* d'assentiment intérieur de Clovis à la Foi catholique dès cette période, nonobstant ses réactions négatives, que nous rapporte Grégoire de Tours, lorsque la maladie des deux enfants et surtout la mort du premier introduit l'épreuve dans le foyer royal (car la tribulation chrétienne est encore trop forte pour un Clovis capable seulement du "lait de la Foi" comme dit saint Paul, quand bien même il ne sait pas... qu'il le boit déjà). Et une double-preuve, la deuxième très-impressionnante puisque malgré la mort du premier enfant baptisé, Clovis n'en accepte pas moins à nouveau le "risque" du baptême, environ un an après. Car voilà un choix qui corrobore fort bien ce que nous avons dit tout-à-l'heure quant à l'épisode du vase de Soissons, qui en est du reste une admirable suite logique, à savoir qu'avant même d'être converti personnellement et publiquement à Tolbiac, *le roy Clovis a déjà l'intention de faire emprunter la route catholique par son peuple, tout son peuple*. Comprenons bien, en effet, la porté grandiose de ces baptêmes royaux. Ces deux enfants issus d'un mariage royal devaient un jour assurer la succession de leur père ; or, traditionnellement, les roys germains étant "divins", "fils des dieux", les faire catholiques en les baptisant, c'était faire un chamboul'tout considérable dans toute l'économie sociopolitico-religieuse franque (d'ailleurs fort dangereusement pour la dynastie si le peuple avait refusé de suivre son roy dans la Religion du Christ), en promouvant des fils chrétiens qui, immanquablement, seraient, un très-beau et *prochain* jour, dès la génération suivante, des roys... chrétiens. Ce qui ne pouvait manquer d'avoir un impact considérable dans l'esprit des Francs,

[880] Duquel il n'est pas mauvais de noter qu'il refusera, dans sa dernière maladie, d'avoir un rapport sexuel avec une fille, que lui conseillaient certains… bizarroïdes médecins (?) de son entourage pour soi-disant le guérir de sa fièvre quarte ou tierce, disant : "*J'aime mieux mourir que de guérir au moyen d'un péché mortel*"… Qu'après un tel père, vienne un saint Louis IX, sermonné ainsi par sa mère : "J'aimerai mieux te voir mort à mes pieds, que de te savoir en état de péché mortel" (faisant d'ailleurs peut-être là allusion au propos de son père), voilà qui ne surprend pas trop. Mais voir un Clovis engendré par l'adultère dans une société aux mœurs traditionnellement et *politiquement* impures, être aussi pur que saint Louis IX, quel étonnement pour l'historien honnête et le chrétien ! Et en même temps, quelle révélation de la grâce suréminente qui habite Clovis ! Comme le surcroît extraordinaire de grâce divine dans le premier roy Très-Chrétien se perçoit bien ici, pour qui veut bien regarder !

surtout chez ceux les plus fidèles à Clovis, ses fameux antrustions. Comme dit fort bien Godefroid Kurth : "Cette question [du baptême des enfants de Clovis] dépassait de beaucoup l'horizon du foyer royal. Si l'héritier du trône de Clovis devenait l'enfant de l'Église, l'avènement d'une dynastie catholique au trône des Francs n'était plus qu'une question de temps et le germe de la conversion du peuple tout entier était jeté"[881]. En fait, Clovis, par ces deux baptêmes catholiques de 493 (494 ?) & 495, programmait tout simplement la conversion collective du peuple franc, au bout d'une petite génération. *Deux ans avant Tolbiac.* Car n'allons surtout pas dire que l'habile Clovis, politiquement très-avisé, très-subtil, "très-astucieux" (saint Nizier), n'était pas conscient de la nouvelle situation politique ainsi engendrée chez les Francs par le baptême catholique de ses fils ! Ce serait du dernier ridicule. Or, s'il l'est, et il l'est bien sûr, c'est que, dès 493-495, il veut, *de volonté délibérée et formelle,* faire passer tout son peuple à la Religion catholique, dans une admirable continuité avec la ligne de conduite qu'il s'était tracée à Soissons et déjà initiée, d'ailleurs, par son père Childéric. C'est ce qu'on est absolument obligé de déduire, le plus rationnellement du monde, du fait historique du baptême de son premier fils réitéré sur son second, malgré l'apparent "échec" du premier (et là encore, comme pour le vase de Soisson, on ne peut mettre en avant un bas calcul politique du roy des Francs : Clovis étant, à cette époque, entouré de royaumes barbares *ariens,* qui étaient, nous n'allons pas tarder à le voir, largement majoritaires dans l'ancien Empire d'Occident, le bénéfice politique qu'il pouvait raisonnablement attendre des gallo-romains de sa programmation de la catholicisation des Francs par le baptême de ses enfants, était beaucoup moins important que l'énorme détriment politique qui en résultait puisqu'il se mettait à dos par-là même tous les royaumes ariens).

Considérons surtout l'incroyable signification du baptême de son second fils. Comment ! Voilà un roy qu'on nous dit être encore farouchement païen et qui, après la mort de son premier fils qu'il avait accepté de laisser baptiser, ce qui est déjà incompréhensible si l'on suppose une âme royale encore païenne, accepterait néanmoins de tenter à nouveau l'épreuve de donner au Christ son second fils après ce douloureux et cuisant échec !?! *Et il ne serait pas déjà intérieurement converti au Christ, ou du moins à sa Cause ?!?* C'est absolument impossible, pour une raison très-simple. Dans la croyance païenne, l'enfant royal était mis dès sa naissance *en possession* du dieu Wotan, beaucoup plus que sous sa simple protection. La croyance idolâtrique enseignait à Clovis que les dieux donnent vie et protection magiques aux roys et à leurs descendants (le fameux "Heil" allemand traduit cette possession-protection magique, et signifiait : vie, victoire, prospérité, fécondité ; c'est revêtu de ce "Heil" que le roy germain allait au combat sur un cheval blanc car il se croyait magiquement invincible ; c'est bien sûr tout cela qu'un certain Adolf Hitler voulait faire revivre...). Et alors, on voudrait nous faire croire que Clovis enlèverait froidement cette protection divine à ses enfants, ce qu'il a de plus cher au monde tant privément que politiquement, pour s'adresser à un autre Dieu... *sans être converti à ce nouveau Dieu, au moins pratiquement ?!?* La supposition est tout simplement insensée. Il vaudrait mieux supposer que Clovis est devenu complètement fou. Bien que renâclant, en acceptant sciemment ce deuxième baptême, il accepte franchement, avec les "terribles" risques encourus (du moins, la religion païenne le lui faisait croire), de se soumettre à nou-

881 *Clovis,* Godefroid Kurth, t. 1, p. 287.

veau à l'épreuve de consacrer son fils à un autre Dieu que ceux germaniques. On ne met pas ainsi ce qu'on a de plus cher au monde sous la protection d'un Dieu, si on ne lui fait pas *déjà* confiance, ou du moins si l'on n'est pas *déjà* décidé à Lui faire confiance, un jour prochain... Qui donc pourra encore supposer, après son mariage *catholique,* après les baptêmes *catholiques* de ses deux premiers fils, toutes choses héroïques au premier degré, qui plus est *personnelles,* et au surplus à consonnances politiques certaines, que Clovis n'est pas déjà converti, ou du moins que la conversion n'est pas extrêmement avancée dans son âme, BIEN AVANT TOLBIAC ? Quoique tremblant superstitieusement dans son âme, fort craintif des conséquences d'un tel changement, l'Histoire la moins sujette aux critiques, la plus certaine et admise de tous, nous le montre accepter pleinement de se soumettre à l'épreuve du Christ PLUSIEURS ANNÉES AVANT TOLBIAC. En fait, ses récriminations contre le Christ, rapportées par Grégoire de Tours, ses murmures de "juif à la nuque raide" lors de la mort du premier enfant et lors du baptême du second, sont celles d'un "*déjà chrétien non parfaitement soumis*". MAIS DÉJÀ CHRÉTIEN DANS LA PRATIQUE DE SA VIE, LE PLUS IMPORTANT À CONSIDÉRER. Et pour tout dire sur l'épisode, Clovis est franchement édifiant et inspire respect profond et admiration dans sa volonté pratique de Foi tremblante, certes murmurante... mais tellement vénérable dans son don héroïque. Et plénier. Car quand bien même il renâcle, il n'en donne pas moins au Christ tout ce qu'il a !

Michel Rouche, dans ce contexte pourtant absolument dénué de toute équivoque, affecte de se montrer à l'aise dans ses baskets laïcardes pour sa thèse d'une conversion longuissime et difficultueuse du "barbare" Clovis, voire même, pourquoi pas tant qu'on y est, peu sincère et intéressée. L'abject et méprisable sourire voltairien en coin, il met en avant la loi matrimoniale de la *tanistry* pour donner une explication à l'attitude de Clovis. Les moeurs barbares, pense-t-il pouvoir nous expliquer avec astuce (du moins le croit-il), donnant à la mère, "ventre de souveraineté" (sic), la prééminence sur le mari dans le foyer germanique, c'est donc Clothilde qui a autorité pour décider du sort des enfants royaux ; ainsi, voulant les baptiser, elle a le pas sur Clovis qui, par respect des moeurs barbares, ne peut que la laisser faire, est obligé de la laisser faire, et... la laisse faire ; mais évidemment, cela ne suppose nullement son accord profond sur la Foi, s'empresse-t-il de conclure. Cqfd, bien sûr. Or, manque de chance pour lui, son raisonnement est absurde et même ridicule, il ne fait que s'enfoncer la pointe de la conversion de Clovis plus avant dans la gorge. En effet, l'argument de la loi de *tanistry* ne peut être invoqué que dans le cadre de la religion... *païenne,* et pour une finalité... *païenne.* Alors, si l'on peut supposer un moment, par pure hypothèse, que Clovis, encore païen, puisse s'être soumis à cette loi dans son foyer, et que donc Clothilde l'ait employée par ruse pour arriver à ses fins, en tout état de cause, on ne peut absolument pas supposer que Clovis n'ait pas vu que ladite loi serait utilisée par son épouse pour une finalité *catholique...* qui détruit à la racine même cette loi *païenne !* Et, l'ayant vu, dans la supposition de Michel Rouche où Clovis n'est pas converti, il n'aurait bien entendu pas permis à cette rusée Clothilde de le soumettre, lui et sa dynastie royale, à la loi de *tanistry,* pour… détruire la loi de *tanistry !!* C'est une absurdité totale de supposer que Clovis, par respect pour la coutume païenne, a laissé baptiser ses enfants, c'est-à-dire les a préparé infailliblement à rejeter cette loi et toute la religion barbare, pour eux et surtout pour tout le peuple Franc, ce qu'il savait fort bien, sans être au moins pratiquement acquis à la

nouvelle Religion. C'est donc vraiment zéro, môssieu le laïcard, et zéro pointé. Lorsque Clovis laisse Clothilde baptiser ses enfants, on est tout-à-fait *obligé* de supposer son accord intérieur à la Foi, ou du moins une sympathie tellement forte qu'elle lui fait faire des sacrifices... *chrétiens*, et des sacrifices chrétiens… *héroïques,* qui sont d'ailleurs presque à mettre en parallèle avec celui d'Abraham sacrifiant son fils Isaac.

Godefroid Kurth, de qui pourtant nous tirons la petite phrase qui nous permet de faire ici le point sur la question, lui non plus ne voit pas la signification majeure de l'épisode, à savoir la conversion intérieure pratique de Clovis *dès 493-495, c'est-à-dire deux ans avant Tolbiac :* il suppose que si Clovis laisse baptiser ses enfants, c'est parce que Clothilde l'avait exigé à son mariage en 492, liant son assentiment à cette seule condition[882]. En somme, Godefroid Kurth suppose une sorte de clause de contrat de mariage, ou du moins un serment verbal fait en présence de témoins (car en ce temps-là de dignité humaine vécue, la parole d'un homme suffisait…), qui aurait *obligé* Clovis à laisser baptiser ses enfants, et donc le baptême des enfants royaux ne prouverait pas que Clovis ait pour cela la Foi. Là encore, le raisonnement est boîteux, autant et du reste extactement pour la même raison que celui de Michel Rouche, Godefroid Kurth ne faisant que reculer le problème sans le solutionner. Son hypothèse, en effet, ne change rien fondamentalement au fait que la conséquence politique considérable du baptême des enfants royaux reste… la conversion à terme de tout le peuple franc à la Religion catholique, et ceci, dès la génération suivante ! Et Clovis, répétons-le, en était évidemment parfaitement conscient au moment de se marier quand on a exigé de lui cette condition, si l'on retient l'hypothèse.

Car supposons en effet qu'il en ait bien été ainsi, qu'il y ait effectivement eu adjonction d'une clause, orale ou écrite, dans le contrat de mariage, qui obligeât Clovis à faire baptiser ses enfants, ce qui est du reste très-vraisemblable (lorsqu'on proposa à Clothilde le mariage avec Clovis, on décèle en effet chez elle une certaine réticence à cause de la religion païenne de son futur époux, certes très-vite levée après concertation avec saint Avit et peut-être déjà, saint Rémy ou sainte Geneviève). Clovis donc, dès son mariage, en acceptant cette clause, savait en tout état de cause pertinemment bien à quoi elle engageait sa future dynastie, *à la rendre tôt ou tard catholique ainsi que tout son peuple.* Or, s'il l'accepte, on ne peut qu'en déduire que c'est parce qu'il est *déjà* intérieurement convaincu de la nécessité de mettre le Christ dans sa vie politique dès cette époque, quoique pas encore converti personnellement. Or encore, comment imaginer que s'il est convaincu de devoir mettre le Christ dans sa vie politique, il y soit fermement opposé pour sa propre vie privée ? Impossible, évidemment, il y a là incompatibilité : il ne peut qu'être privément, dans quelque recoin de son âme, *déjà converti lui-même,* quoiqu'il ne veuille pas se le dire, se le révéler, se l'avouer encore. Dans tous les cas de figure, on se trouve donc acculé à la même conclusion que dans l'hypothèse Rouche ci-dessus : si le roy Clovis laisse baptiser ses enfants, c'est parce qu'il est *converti pratiquement* à la Religion du Christ dès cette époque-là, c'est-à-dire *plusieurs années avant Tolbiac.* C'est irréfutable. La supposition de Godefroid Kurth fait même remonter plus avant encore la date de la conversion *pratique* de Clovis, puisqu'elle fait supposer en Clovis acceptant le baptême de ses enfants et donc la conversion à date de tout son peuple, une *attitude* catholique *dès son mariage,* donc en

882 Conseillée en cela par saint Avit ou d'autres évêques : "Ils auront voulu que la vierge chrétienne ne fût pas exposée à devenir la mère d'une famille païenne, et ils auront stipulé, se conformant à l'esprit de l'Église catholique, que les enfants issus du mariage projeté recevraient le baptême" (D'Avenay, p. 53).

492... ce qui corroborerait, remarquons-le soigneusement, l'adoption extraordinaire de moeurs conjugales *complètement catholiques* par Clovis *dès cette même date :* l'hypothèse Kurth qui fait remonter la conversion pratique de Clovis vers 492 serait donc la plus probable ! L'Histoire nous montrerait donc, *QUATRE ans avant Tolbiac,* un Clovis respectant héroïquement les mœurs conjuguales catholiques (ceci, c'est sûr) et programmant simultanément la conversion de tout le peuple franc pour la génération suivante (selon l'hypothèse Kurth), suite d'ailleurs logique de l'attitude *fort politiquement engagée* qu'il eut à Soissons en 486, comme on l'a vu, de vouloir faire prendre le virage catholique par tout son peuple, six ans avant son mariage, et donc… DIX ANS avant Tolbiac ! Et certains osent, après cela, nous dire qu'à Tolbiac, Clovis est encore païen de cœur et d'âme !!! Car, il n'est pas besoin de le dire mais disons-le quand même, dans la thèse de la clause de mariage obligeant au baptême des enfants de Clothilde, il est, là encore, hors de question de supposer chez notre premier roy Très-Chrétien en puissance un calcul politique indigne, une clause qu'il n'aurait pas eu l'intention de respecter une fois marié : jusqu'à l'héroïsme de renouveler l'essai apparemment infructueux sur son second fils, l'Histoire nous le montre *héroïquement* fidèle à respecter que ses futurs roys de fils, soient baptisés. Et précisément, là encore, cette fidélité jusqu'à l'héroïsme à la parole donnée est une vertu bien catholique... quand bien même elle ne se sait pas encore catholique.

Non, vraiment, décidément, tous les pas qu'on met dans la vie de Clovis à partir de son mariage avec Clothilde, voire même avant, dès Soissons, nous révèlent chez lui un mode de vie catholique formel... et héroïque (donc, parfaitement conscient et consenti). Cependant, bien qu'adoptant dès Soissons (486), dès son mariage avec Clothilde (492), dès la naissance de ses deux premiers fils (493 ?-494 & 495), une *attitude* résolument catholique, et pas dans les petites choses mais dans ce qui est le fondement même de la vie d'un homme et d'un roy, Clovis certes, n'a pas encore donné *personnellement* son âme au Christ, ce don *personnel* qui est la grande affaire dans toute vie de chrétien. De cela, personne n'a jamais disconvenu, surtout pas les tenants de la religion royale française. Bien que supportant l'épreuve de la mort de son enfant baptisé, épreuve qu'il acceptera de réitérer un an après, sa Foi n'est certes pas encore assez forte ni surtout consentie dans son âme pour ne pas imiter les juifs murmurant sourdement contre Yahwé dans le désert quand l'épreuve se faisait trop lourde. Dans la période 492-496, son intellect, donc, n'est pas résolument converti. Mais justement, on y travaille. On travaille même très-fort dans son entourage à ce que le coeur et l'esprit du roy correspondent aux moeurs catholiques *déjà* adoptées, et *héroïquement,* par l'homme Clovis, "chrétien anonyme" (Karl Rähner) si l'on ose dire (pardon !), dès 492. C'est la très-grande influence de Clothilde sur son royal époux (le prouvent assez, précisément, les moeurs catholiques qu'il accepta certainement *à cause d'elle !),* sa volonté tendue de le convertir à la Foi, le prêchant plus encore d'action que de parole, comme nous l'a bien résumé plus haut Victor Canet, qui en fut certainement la plus active cheville ouvrière. Car outre le salut de l'âme de Clovis qui lui était évidemment cher, elle savait fort bien les immenses conséquences politiques de cette conversion non seulement pour les gallo-romains mais *pour tous les peuples d'Europe,* s'en entretenant souvent au moins avec saint Rémy et sainte Geneviève : les "sermons" répétés de Clothilde à son mari qu'on lit dans l'*Histoire* de Grégoire de Tours, manifestent certainement une grande vérité historique, s'ils ne sont pas à prendre à la lettre légendaire de cet auteur. Ajoutons encore l'admiration

quasi innée, plus même, la véritable *vénération* de Clovis pour les saints évêques gallo-romains, dont la noblesse d'âme et de cœur le méritait tellement, tels feu saint Martin de Tours, et parmi les vivants, saint Rémy, saint Waast, Ours, saint Médard de Noyon, saint Godard de Rouen, saint Arnould de Tours, saint Vivien de Saintes, saint Génebaud de Laon, ou de laïques comme sainte Geneviève, etc., ces saints gallo-romains que tout d'ailleurs rapprochait des Francs saliens par la hauteur de vue, la force de caractère, la profonde droiture morale, l'ambition invincible d'une dignité humaine vécue, etc..

Alors bien, si l'on prend en compte tout le contexte historique, la supposition réductionniste des historiens rationalistes, un Michel Rouche par exemple qui ne veut voir dans le Clovis de Tolbiac qu'un *pénible début* de conversion (il veut qu'il y ait eu besoin de plusieurs laborieuses années après Tolbiac pour arriver à en faire un catholique véritable, ce qui ne put se faire, suppose-t-il, qu'en 498 ou mieux, en 499 voire en 500 !), est une thèse que l'Histoire infirme magistralement par les faits, qu'elle montre radicalement fausse. Tolbiac fut en réalité UN GLORIEUX ET ÉCLATANT *ACHÈVEMENT* DE CONVERSION. Lorsque Clovis crie haut et fort sa Foi sur le champ de bataille au moyen du fameux Voeu, certes bougrement pressé, poussé par des événements fâcheux, c'est tout ce travail catholique antécédent dans son âme, un travail *quasi achevé* qu'il avait laissé faire en lui parce qu'il lui était au fond très-favorable, et, on le répète, *héroïquement* favorable, qui se révèle, qui donne enfin son magnifique fruit (... et qui emporte la décision de Clovis lui-même, peut-être un peu trop renâclant à faire le dernier pas, public, personnel, vers le Christ !). Bien entendu, après Tolbiac, il restait à Clovis à apprendre systématiquement le dogme, plus encore peut-être à lutter contre des penchants de sa nature qui cadraient mal avec les exigences élevées du christianisme, comme par exemple un certain orgueil de ne pas vouloir d'un Dieu crucifié, "scandale pour les Juifs, *folie pour les Gentils*", pour lui donc, Gentil Franc, encore bien barbare dans quelque recoin impénitent de son âme (il faudrait ne rien comprendre au phénomène surnaturel de la conversion pour supposer qu'il n'y a plus aucun travail d'âme à faire après le moment principal, sur des habitudes de pensée antérieures, etc. !qq). Mais la *conversio a Deo* de Clovis, il est capital de comprendre que ce n'est pas au bout du catéchuménat officiel de saint Rémy qu'elle est obtenue (les nombreux sermons de Clothilde lui avaient déjà lavé la tête *bien avant 496 !),* ce n'est pas même une concordance parfaite de tous ses personnels sentiments avec la Religion, c'est d'abord et avant tout un acte fondamental de volonté issu *du cœur de l'âme,* décisionnel, qui fait adhérer soudain, en un moment, tout l'être humain au Christ, par le lien d'un Amour personnel et simple ; c'est ce que les grecs appellent une *métanoïa,* un retournement immédiat et formel de l'âme (ce moment-clé, saint Augustin en avait presque désespéré...!). Cet acte est si élevé qu'il est d'ailleurs purement d'essence surnaturelle, l'homme ne pouvant le produire par lui-même (et c'est bien ce que nous fait constater en Clovis le très-remarquable texte de Jonas de Bobbio, lorsqu'il nous dit que Clovis prononça son Vœu : "... l'esprit comme exalté *par l'aide divine,* les yeux tournés *vers le ciel...*"*)*. Or, cet acte qui fonde la réalité *première* de toute conversion, dont il nous intéresse au premier chef de savoir *quand* il est posé par Clovis, personne ne peut discuter, après étude sérieuse et consciencieuse de l'Histoire, qu'il a eu lieu pour lui à Tolbiac même, et non après, dans cet immense tremblement de toute son âme, au cœur de l'affreuse bataille.

La *conversio a Deo* de Clovis s'effectue donc à Tolbiac. Il restait cependant quel-

ques zestes de bastions à conquérir dans son âme. Clovis le sait, il en est lui-même conscient, mais il se sent impuissant à les renverser, ces bastions. Or, l'Histoire nous apprend que pour les emporter, et comme pour récompenser les efforts héroïques de Clovis, cet homme de tant et si bonne volonté, le Christ lui a miséricordieusement apparu pour lui communiquer la Foi de manière infuse, mystique, autrement dit... *immédiatement et complètement !* Au rapport de saint Avit, Clovis a en effet acquis la Foi définitive non pas par l'enseignement de Clothilde ni des Évêques, mais il l'a "VUE, SANS PRÉDICATEUR" : "*Irons-nous prêcher la Foi au chrétien converti accompli, cette Foi qu'AVANT cet accomplissement [du baptême] (ante perfectionnem) vous avez VUE sans prédicateur*", lui écrit-il dans sa lettre de félicitation au lendemain de la Noël 496. Affirmation qui remplit d'étonnement le *pôvre* Michel Rouche, mais qui est très-significative quant à la rapidité, tel un éclair, de la conversion intellectuelle *complète* de Clovis après Tolbiac, dans un laps de temps à définir. De plus, une Apparition souligne on ne peut mieux l'assistance divine toute spéciale à cette conversion... ce qui, par rebond, donne la note véritable de l'Acte Unique : Dieu en effet convertit complètement le roy Clovis extraordinairement comme saint Paul sur le chemin de Damas, moins pour son âme que pour la mission d'APÔTRE POLITIQUE DES NATIONS qu'Il veut lui impartir, mission que saint Avit lui exposera très-explicitement à la fin de sa missive (c'est pourquoi il est si grave d'atténuer le caractère *achevé* de la conversion de Clovis à la Noël 496, car c'est finalement une attaque indirecte contre la mission divine de la France...). L'important, c'est donc de savoir quand a eu lieu cette Apparition du Christ à Clovis ? Très-sûrement au pèlerinage de Clovis à Tours le 11 novembre 496[883]. On pourrait certes théoriquement envisager que saint Avit puisse vouloir parler de l'Apparition de la Vigile de la Noël 496, que nous relaterons tout-à-l'heure, mais c'est insoutenable parce qu'alors, la veille du baptême, il avait *déjà* la Foi puisque son baptême était programmé pour le lendemain : ce n'est donc pas cette apparition de la Vigile du grand jour qui lui a fait "*voir la Foi sans prédicateur*" ; on pourrait aussi mettre en avant la thèse de l'Apparition de la Croix du Christ sur le champ de bataille même de Tolbiac, à l'imitation du miracle du pont Milvius, dont

883 Une controverse, une de plus, s'est élevée sur la date de ce pèlerinage de Clovis à Tours avant son baptême, relaté dans une lettre à Chlodosvinde, petit-fille de Clovis, par saint Nizier évêque de Trêves (cet évêque était d'origine royale et avait été le directeur spirituel de Thierry 1er, le premier fils de Clovis issu d'une épouse de second rang). Quand a-t-il eu lieu ? Évidemment, les historiens rationalistes le situent très tard, vers l'an 500, et de plus en font l'acte majeur de la conversion de Clovis, avant même Tolbiac. La vérité est ailleurs. On doit situer ce pèlerinage à la fin du catéchuménat rapide de Clovis par saint Rémy, alors qu'il ne lui restait plus qu'à poser *personnellement* un acte humble de Foi, cette fois-ci non plus invinciblement poussé et quasi obligé par des événements extérieurs fâcheux comme à Tolbiac, ou par des personnes déjà converties comme Clothilde et les Évêques gallo-romains. Il le fit à la fête populaire de saint Martin, par conséquent au 11 novembre, ce qui cadre très bien avec la date de Noël (sa conversion intellectuelle complète a donc lieu un mois et demi avant la Noël 496), et il est assez émouvant de constater que ce qui arracha sa totale adhésion au Christ fut, si l'on en croit cette lettre, la foi humble d'une communauté chrétienne *déjà unie,* gallo-romains sûrement mélangés à, *déjà,* quelques francs, célébrant dans la piété et la joie la fête de son saint en sa basilique (Clovis, d'ailleurs, connaissait bien avant la victoire de Tolbiac, la réputation de saint Martin de Tours, il "éprouvait certainement une curiosité à l'égard de Saint-Martin, ses pélerinages et les nombreux prodiges opérés sur son tombeau le sensibilisaient progressivement à la Foi chrétienne dont il appréciait la haute élévation d'esprit et l'organisation sacrée et pompeuse de la liturgie. C'était un autre monde, pur, dépouillé des mesquineries et des horreurs de sa vie quotidienne faite de guerres et de luttes" –Louty, p. 20-). Il y eut de plus des miracles, dont, au rapport de saint Nizier, Clovis voulait avoir la preuve. Et justement, très probablement y fut-il gratifié lui-même d'un miracle *personnel,* à savoir une Apparition du Christ qui lui infusera la Foi, complètement et immédiatement. Incognito probablement et sans doute entouré de quelques fidèles antrustions, Clovis, à cette vue fervente d'un peuple en prière, à ce constat de miracles vrais, surtout à cette Apparition *personnelle* du Christ, vit ses dernières réticences intellectuelles fondre comme neige au soleil. Sa Foi fut alors aussi totale que celle des humbles brebis qui l'entouraient. "«Lorsqu'il s'aperçut que ces démonstrations [de piété populaire] (...) étaient prouvées, il tomba humblement à genoux sur le seuil du bienheureux Martin et il promit de se faire baptiser sans délai». Qu'on ne s'étonne pas, après cela, que la moitié du manteau de saint Martin soit devenue la relique la plus insigne du royaume des Francs. Cette cape ou chape (ou ce qu'il en restait à la suite du célèbre partage en deux à la porte d'Amiens en faveur du pauvre tout nu qui se révéla en rêve être ni plus ni moins que le Christ) fut enfermée dans un sanctuaire spécial du palais royal. On l'appela «la chapelle» par excellence. Sur ce lambeau de manteau, les hauts fonctionnaires du roy venaient prêter fidélité" (Rouche, p. 272).

Clovis aurait paraît-il bénéficié si l'on en croit certains historiens (voulant voir dans la croix de Lorraine un mémorial héraldique de ce miracle), mais le fait est bien douteux, fort peu construit historiquement, et nous préférons n'en pas tenir compte. Donc, restons-en au plus sûr, c'est-à-dire au pèlerinage de Tours. Nous ne résistons pas au plaisir de laisser Michel Rouche relater et commenter lui-même l'événement, il le fait d'ailleurs fort bien : "Avit a donc voulu dire que Clovis a reçu la Foi tout seul. Mieux encore, qu'il la «vue» ! Ainsi s'agit-il d'une illumination, d'une vision, intérieure ou extérieure, on ne sait. Point de prédicateur en cela. Les témoignages de Grégoire de Tours sur le rôle actif de Clothilde ou de Rémy ne peuvent ici être acceptés. Il s'est passé chez Clovis quelque chose, sur le plan religieux, de totalement indépendant des acteurs contemporains. *C'est une découverte personnelle.* En ce cas, si ce que dit plus tard Grégoire de Tours sur le rôle de Clothilde et de Rémy doit être minimisé, il faut en revanche accorder plus d'importance à une «vision» ou une «illumination» de Clovis sur le champ de bataille de Tolbiac face aux Alamans ou ailleurs, à saint-Martin de Tours. Sinon, l'expression d'Avit «une Foi vue sans prédicateur» est incompréhensible"[884]. Comme est incompréhensible aussi l'incohérente position de Michel Rouche qui n'en continue pas moins à soutenir, après avoir si intelligemment décortiqué l'Histoire vraie, la thèse d'une conversion difficile et longue de Clovis...! Comme quoi, l'intelligence scientifique et savante d'un fait historique ne donne pas forcément sa vérité globale, spirituelle et métaphysique : il faut y ajouter la conversion de l'historien à la Vérité, ce que nous souhaitons à Michel Rouche (sans lui, il est fort peu probable que nous eussions remarqué ce passage très-important de la lettre de saint Avit !).

Ce n'est pas tout, et il y a quelque chose de plus formidable encore à tirer de ce passage de la lettre de saint Avit. Et cette fois-ci, Michel Rouche ne le dit pas car, n'ayant pas lui-même la Foi, il ne peut pas le dire. Le passage dont s'agit, en effet, non seulement sous-entend que Clovis a eu une Apparition, mais que cette Apparition lui a *enseigné* la Foi, qu'il l'a acquise "sans prédicateur" avant son baptême, par la vue de l'âme. L'affirmation, en théologie mystique, est considérable. Elle signifie que la Foi a été donnée à Clovis non au moyen de l'intellect humain, par l'entendement discursif nourri de la prédication, *ex auditu* (enseignement qui, précisément, nécessite un plus ou moins long délai), mais *directement et immédiatement* infusée dans son âme par Dieu, au moyen d'une opération mystérieuse et très-élevée de la Grâce divine... sans que l'humain n'y intervienne d'aucune façon (= et donc, il n'y a *aucun* délai !). Seuls les grands mystiques dans leurs communications privées ou ceux que Dieu veut convertir par une grande grâce, reçoivent ainsi la science infuse sur la matière de la Foi, ce qui est exceptionnel. Alors, Clovis aurait donc reçu la Foi de cette façon, tel saint Paul sur le chemin de Damas ?! C'est-à-dire *immédiatement et parfaitement,* ce qui évidemment prouve la rapidité de la conversion *complète* de Clovis dès cet événement, objet du débat ?... On conçoit que c'est à démâter tous les laïcards et les faire hurler aux loups, et cependant l'Histoire la plus avérée, que rap-

[884] Rouche, p. 409. Il est en effet impossible de supposer que par cette expression, saint Avit voulait parler, par exemple, des miracles qui ont eu lieu au tombeau de saint Martin (il y en avait tous les ans lors des célébrations du 11 novembre à Tours, et il y en eut lorsque Clovis s'y rendit à cette date), car Clovis, au retour de Tolbiac avait *déjà* vu la Foi sans prédicateur de cette façon, lors du miracle qu'avait opéré saint Waast en guérissant un aveugle devant lui : or, cela n'avait pas enlevé ses doutes intellectuels... On ne voit pas pourquoi d'autres miracles auraient mieux opéré sur l'âme de Clovis. D'autre part, saint Avit étant très littéraire et fort minutieux dans l'emploi de ses termes pour la rédaction de sa missive, s'il avait voulu viser des miracles par sa formule, il n'aurait pas écrit : "vous avez vu la Foi sans prédicateur", mais "vous avez vu *les oeuvres* de la Foi sans prédicateur". La thèse de l'Apparition à Clovis est donc bel et bien la seule possible, ce que même Michel Rouche n'a pu qu'admettre.

porte honnêtement même un Michel Rouche, le dit formellement. D'ailleurs, combien la mission surnaturelle extraordinaire impartie à Clovis, nouveau David d'une nouvelle tribu de Juda, suffit à trouver parfaitement raisonnable, normale, cette Apparition du Christ au premier roy Très-Chrétien, et cet apprentissage miraculeux, complet et IMMÉDIAT de la Foi !

Pour bien comprendre le phénomène mystique, nous avons un très-beau cas tiré de l'histoire quasi contemporaine, celle du XIX^e^ siècle, plus extraordinaire même que celui de Clovis, car le bénéficiaire du miracle n'avait *aucune envie de se convertir, ne connaissant par ailleurs strictement rien du dogme catholique* (ce qui n'est pas du tout le cas de Clovis) : il s'agit de la conversion du juif Ratisbonne. Ce richissime juif fils de banquiers, déjà fiancé et auquel le "meilleur" avenir mondain était promis, a l'occasion de faire, en compagnie d'un ami catholique, M. de Bussières, la visite de la ville de Rome ; cependant, le bon ami, peiné de l'état de son âme, tâche de l'amener subrepticement dans les églises, sous prétexte d'art, et, justement, il le laisse seul dans l'une d'entr'icelles, lui, partant pour une affaire urgente à régler. Resté seul, Ratisbonne déambule et parvient devant le bel autel de la très-sainte Vierge, et alors, alors… l'impossible se produit : la très-sainte Vierge lui apparaît soudainement, il tombe à genoux, est saisi par l'apparition qui le convertit IMMÉDIATEMENT ET LUI DONNE LA FOI D'UN SEUL COUP. Lisons ces lignes fort émouvantes tirées d'un *Mois de Marie* de M^gr^ de Ségur : "[L'ami, revenant de sa course, trouve Ratisbonne à genoux devant l'autel marial, en proie à la plus vive émotion :] «… Que faites-vous là ? Qu'avez-vous ? Qu'est-il arrivé ?» Alors, levant la tête, il [Ratisbonne] m'aperçut, se jeta dans mes bras en sanglotant : «Vite, me dit-il, vite, menez-moi à un prêtre. Là, je vous dirai tout. Je l'ai vue : c'est ELLE ! *Elle ne m'a point parlé, mais j'ai tout compris !*». Nous remontâmes en voiture. Il pouvait à peine se tenir. J'étais presque aussi ému que lui. Je le conduisis au couvent du *Gesù,* dans la chambre ou plutôt dans les bras de l'excellent Père de Villefort. Lorsqu'il fut un peu remis de son émotion, il raconta tout, et répétant : «J'AI TOUT COMPRIS ; JE SAIS TOUT. JE VEUX ÊTRE BAPTISÉ !» EN EFFET, SON INSTRUCTION RELIGIEUSE, ŒUVRE DIRECTE DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE, *ÉTAIT TOUTE FAITE ;* et à mesure qu'on lui expliquait les mystères, les vérités de la Foi catholique, il disait : «C'est bien ; JE SAIS CELA. ELLE NE M'A RIEN DIT, MAIS J'AI TOUT COMPRIS». Je tiens tous ces détails de M. de Bussières lui-même. Par l'ordre du pape Grégoire XVI, le baptême solennel du jeune israélite converti eut lieu HUIT JOURS APRÈS [!], au milieu d'une affluence immense ; et ce fut le cardinal-vicaire [de Rome] qui, au nom du Saint-Père, baptisa et confirma l'heureux privilégié de l'immaculée Vierge Marie. Le pape voulut même constater par un décret le caractère miraculeux de la conversion d'Alphonse-Marie Ratisbonne" (fin de citation) !

… Et voilà ce qui est arrivé à Clovis, sans doute pas par la très-sainte Vierge Marie mais par Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même, un mois avant la Noël 496, d'une manière moins forte même, moins extraordinaire, que pour le juif Ratisbonne, car il ne restait dans son âme à extirper que peu d'obstacles païens, et par ailleurs le roy, notamment par Clothilde et l'évêque Rémy, avait déjà bien de la connaissance sur la chose de la Foi. Or, quant à Ratisbonne, on voit le pape, fort bien conscient que la grâce de la Foi a été infusée mystiquement dans l'âme d'un juif qui pourtant jusque là *en savait beaucoup moins que Clovis sur la question, et dont l'âme n'était pas du tout inclinée vers la Foi comme celle de Clovis l'était,* ne pas hésiter le moins du monde, lui

pape, à le baptiser *huit jours seulement (!)* après l'Apparition : combien plus, donc, quant à Clovis, il est théologiquement des plus normal, des plus rationnel, de voir l'évêque Rémy baptiser notre Clovis *un mois après* l'Apparition de Tours !

⚜ ⚜
⚜

Nous venons donc de voir à quel point la thèse d'une conversion renâclante et longuissime de Clovis est complètement, radicalement défectueuse sur le plan strictement religieux. Mais ce n'est pas tout ! Le contexte politique mène d'une manière aussi magistrale à la même conclusion d'une date de baptême *extrêmement rapide* après Tolbiac ! Sous ce rapport, il y avait en effet une très-grande urgence que Clovis se fasse baptiser *le plus vite possible après Tolbiac,* afin de concrétiser la coalition gallo-romano-catholique dont il était le représentant potentiel depuis sa victoire sur Syagrius, pour pouvoir mettre ainsi en balance celle arienne qui depuis 489-493 était devenue politiquement de plus en plus contraignante et extrêmement dangereuse. C'est que l'Ostrogoth, protégé par l'empereur d'Orient Zénon puis Anastase, était descendu en Italie, avait supprimé l'Hérule Odoacre, puis, coupant net à la racine l'élan politique de Clovis, avait déjà commencé à régler à son profit la succession de l'empire romain d'Occident. Dès l'an 493 en effet, qui scellait sa victoire définitive sur Odoacre, Théodoric avait rapidement œuvré, avec succès, auprès des royaumes barbares d'Occident pour se les attacher par les liens germaniques de parentèle, politiquement si forts et si noués pour des barbares, nous l'avons déjà dit ; à savoir : les Burgondes (alliance entre Sigismond le fils de Gondebaud, avec Ostrogotho sa fille, probablement en 494), les Wisigoths d'ailleurs ses proches parents (sa fille Théodicusa ou Théodogothe fut mariée avec Alaric II également en 494), les Thuringiens sis dans le dos de Clovis, au Nord-Est, à la même date, d'autres encore moins importants. Il s'agissait de bâtir une confédération gotho-arienne qui comprenait pratiquement tout l'ancien empire romain d'Occident. Or, tous ces peuples, désormais vassalisés plus ou moins au Goth selon la loi germanique, enclavaient Clovis. Théodoric avait même conclu l'alliance matrimoniale avec le Vandale Thrasamund qui épousa sa soeur, Amalafrède, vers l'an 500. "Ainsi, toutes les puissances ariennes étaient dans son alliance. Jordanès [historien byzantin du VI^e^ siècle] parle un peu plus loin de ce mariage, ainsi que de celui de la fille d'Amalafrède, Amalaberge, avec Herminafred, roy des Thuringiens. Bref, il s'agit d'une politique d'envergure européenne"[885].

La chose était si avancée que Clovis lui-même n'avait pu refuser de donner des gages à cette coalition germanique, donnant la main de sa soeur au fils de Théodoric lorsque ce dernier la lui avait demandée, un Théodoric qui était lui-même déjà mariée à la soeur de Clovis, Audoflède, en 494 ! Selon les règles dynastiques purement barbares, celles de la *tanistry* (qui faisait succéder le frère, voire l'oncle ou le neveu, mais non le fils), Clovis était donc *déjà* vassalisé au Goth (car la dynastie goth était, sous l'angle de vue barbare, de rang royal plus élevé que celle franque : cette dernière lui était donc soumise dès qu'un lien matrilinéaire était noué... ce que savait très-bien le rusé Goth arien), lui et tous ses Francs... mais aussi, tous les gallo-romains

885 Rouche, pp. 516-517.

catholiques de la Gaule qu'il venait de conquérir. Et, tout allait donc très bien, madame la Marquise, l'Empire romain d'Occident *continuait* conjointement avec celui d'Orient, il n'y avait pas d'hiatus dans l'Histoire, simplement une *arianisation* de la chose romaine après vingt ans d'un certain flottement politique en Occident, qui en avait vu bien d'autres... Car évidemment, dans ce schème politique arien, le roy Très-Chrétien était simple vassal. Quand d'ailleurs Théodoric écrira à Clovis pour le "féliciter" de sa deuxième victoire sur les Alamans en 505[886], il saura bien le lui rappeler *dès la première ligne,* histoire de lui faire sentir qui était le maître en Occident : "Nous nous réjouissons certes *de la parenté par alliance* qui nous lie à votre courage, d'autant plus que vous avez poussé heureusement le peuple des Francs [Ripuaires], stable depuis longtemps, à de nouveaux combats et que vous avez soumis d'une main victorieuse les peuples alamans". Michel Rouche commente cette lettre avec justesse : "Théodoric vit dans un système de parentèle (famille large) où les femmes sont «épousées» comme gages de paix *(friedlehen)* afin de créer des alliances charnelles indestructibles. La victoire du parent par alliance est donc la sienne, ce qui laisse supposer dans la mentalité germanique que la princesse Audoflède [soeur de Clovis] a, en quelque sorte, légué par privilège matrilinéaire l'autorité sur les Mérovingiens aux Amales [dynastie royale goth]. Théodoric voit donc rejaillir sur lui la gloire des combats de Clovis sur les Alamans"[887]. Tout-de-même, ce n'était vraiment pas manquer de culot. Au grand agacement, certainement, de Clovis qui, en 505, n'allait pas tarder à saisir la manivelle de l'Histoire pour la tourner dans le bon sens, en ce qui concerne les Goths...

Donc, pour en revenir à notre propos, on voit bien que dès 493, le danger hégémonique goth était furieusement là, avec la bénédiction "urbi et orbi" de l'empereur d'Orient... au moins dans un premier temps. Et 494 voyait les multiples mariages goths concrétisant cette ambition. *Il n'y avait donc vraiment aucune place, après Tolbiac en 496, pour quelque délai que ce soit, quant à la collation du baptême de Clovis.* Et, effectivement, l'Histoire nous enseigne qu'on n'en perd aucun. Car remarquez bien que Clovis avait déjà pris le contre-pied avec le baptême catholique de ses deux premiers fils, en 494-495. C'étaient déjà des pierres de construction du nouvel ordre franco-catholique qu'il édifiait en face de celui ariano-germanique. Non, il n'y avait vraiment pas de temps à perdre après la grande victoire de Tolbiac. La meilleure preuve de cela, c'est qu'en 497, à peine un an après Tolbiac, l'Ostrogoth obtint "de Constantinople la reconnaissance de son pouvoir en Italie et reçu les insignes impériaux qu'Odoacre avait expédiés en Orient lors de la chute de l'Empire d'Occident, en 476. Théodoric disposait donc, sinon juridiquement du moins de fait, des pouvoirs impériaux par délégation de Byzance [ou plus exactement : prétendait en disposer ; nous dirons pourquoi tout-à-l'heure cette prétention était absolument illégitime et invalide]"[888]. Et c'est bien pourquoi le caractère qui traduit le mieux l'ambiance contextuelle de l'Acte Unique, est celui de l'URGENCE. À chaque étape importante de l'histoire de la conversion de Clovis, on sent du reste cette obligation pour le Franc

886 La première en 496 n'avait pas suffi à les réduire complètement, et ils s'insurgeront de nouveau aux alentours de l'an 505, neuf ans après la première victoire, si l'on en croit la chronique de Frédégaire, malgré, comme nous l'avons déjà relaté, leur allégeance à Clovis lors de la mémorable bataille de Tolbiac. On ne peut s'empêcher de voir dans ces terribles Alamans, une grande ressemblance avec les Saxons qui donnèrent tant de mal à Charlemagne : les Saxons ne seraient-ils pas les héritiers et les fils des Alamans ?

887 Rouche, p. 415.

888 *Ibid.,* p. 275.

de se donner au Christ *le plus vite possible*... sous peine d'anéantissement politique total (en lisant ce qui suit, remarquez bien que c'est la force de la *Religion* qui sauve *politiquement* Clovis à chaque fois) ! 1./ *À Tolbiac,* si le Christ n'avait pas été invoqué *formellement* pour apporter la victoire, Il n'aurait pas répondu *formellement :* c'était déjà la défaite définitive des Francs et des gallo-romains. Voyez si cela cadre avec les soi-disant atermoiements religieux de Clovis dans lesquels se délectent nos modernes. 2./ *Après Tolbiac,* libérés des Alamans, c'est pour les Francs derechef la même situation aiguë avec l'Ostrogoth, beaucoup plus grave même. Une situation d'urgence extrême qui exigeait que le Voeu de Clovis à Tolbiac de se faire catholique soit concrétisé *le plus tôt possible* pour vaincre l'arien (certes, il aurait pu vaindre l'ostrogoth en se faisant arien comme lui, et en suscitant un jour ou l'autre une guerre contre Théodoric : mais Clovis est sincèrement catholique, et veut son triomphe politique à partir de la Foi, en s'appuyant sur les forces catholiques). Voyez là encore si l'on pouvait tranquillement reporter *d'un ou deux ans* le baptême de Clovis, sous prétexte qu'il fallait du temps pour préparer... les fastes de la cérémonie, comme le suppose étourdiment et quasi imbécilement Michel Rouche dans son concept d'une conversion *farniente* et réticente de Clovis. Francis Dallais résume ici beaucoup mieux la situation en écrivant : "Le roy des Francs se devait de briser *promptement et rapidement* le glacis [gotho-arien] qui l'encerclait"[889]. Or, le moyen pour cela, c'était son baptême public et surtout national. Ce baptême donc était très-urgent et Clovis, bien sûr, le savait mieux que personne. 3./ *À la fin du catéchuménat de Clovis* qui fut certainement très-rapide[890], on voit les antrustions DEVANCER l'interrogation publique

---

889 Dallais, p. 158.

890 On a déjà une preuve que les lois canoniques ordinaires ne furent pas respectées eu égard à l'urgence de la situation, par le fait que Clovis fut baptisé à la Noël et non à Pâques comme l'usage canonique le voulait formellement, ou à défaut à la Pentecôte, ce qui, si l'on retient la date de Pâques, aurait reculé la date de la cérémonie à trois voire quatre mois (ces lois canoniques étaient en effet à l'époque très-strictement appliquées : "En Occident, le pape saint Léon [440-461]maintenait jusque dans les moindres détails la régularité et l'uniformité de la discipline. Les évêques de Sicile conféraient solennellement le baptême, non-seulement à Pâques et à la Pentecôte, mais encore à l'Épiphanie. Léon, par sa lettre du 21 octobre 447, les exhorte à suivre la discipline du Saint-Siège, d'où ils recevaient la consécration épiscopale, *et à ne baptiser qu'aux jours de Pâques et de Pentecôte* ceux qui sont en santé et en liberté. Mais, ajoute-t-il, on peut baptiser en tout temps *en cas de nécessité ;* comme en péril de mort, pendant un siège, dans la pesécution, dans la crainte du naufrage. (…) Sous le pontificat de Gélase [492-496], l'Italie se trouva tellement désolée par la guerre et par la famine, qu'en plusieurs endroits on manquait de clercs pour le service des églises et l'adinistration des sacrements. Dans cette extrémité, on fut souvent obligé de passer sur les formalités ordinaires, et de dispenser de la rigueur des anciens canons. Mais dans la crainte que cette condescendance ne tournât en abus, le Pape, que Jean, évêque de Ravenne, avait souvent informé de tous ces troubles, fit divers règlements qu'il adressa aux évêques de Lucanie et des Brutiens, ainsi qu'à ceux de Sicile, chez qui le mal était apparemment plus grand que dans les autres parties de l'Italie. Il ordonna… 7° *Défense de baptiser qu'à Pâques et à Pentecôte, sinon dans le cas de nécessité,* où l'on doit avoir soin que le moribond ne sorte point de cette vie sans ce remède salutaire" –Rohrbacher, t. VIII, pp. 152-153 & pp. 422-423- . Sur les dates rituelles du baptême catholique, même enseignement et même son de cloche dans Perrone, t. IV, p. 111, note 2). Si donc Clovis a canoniquement été baptisé à la Noël, c'était parce que la nécessité était reconnue criante, pour le motif majeur d'*avancer de quatre mois* l'évènement de l'unification religio-politique de la Gaule sous un roy catholique. Dans le contexte politique que nous venons de rappeler, le délai en question, en effet, était loin d'être indifférent ! Or donc, puisqu'il y avait urgence, la Noël à retenir est obligatoirement celle *qui suit immédiatement* la victoire de Tolbiac, et nous savons avec certitude historique absolue que la bataille eut lieu l'an 496. Au reste, Clovis était déjà catéchisé par Clothilde sur l'essentiel, il ne restait à vaincre que certains problèmes qui lui étaient personnels (ceux notamment dûs à sa fierté belliqueuse, à son orgueil qui se cabrait devant un Dieu crucifié, et sans doute, plus doctrinalement, sur la nature chrétienne du droit divin *direct* de la royauté du Christ-Dieu remplaçant l'idolâtrique conception germanique). Clovis a donc commencé comme tout néophyte en ce temps là : d'abord *audientes* (catéchumène novice n'ayant pas encore le droit d'assister à la messe entière, n'étant autorisé qu'à *entendre* la Parole de Dieu et devant sortir à l'Offertoire), ce premier palier ayant pu être très rapidement franchi par Clovis vu sa science de la religion catholique déjà acquise (par le moyen de Clothilde, disions-nous, aidée de tous les évêques gallo-romains consultés par Clovis ; même Michel Rouche est bien obligé de reconnaître que "Clovis a été continuellement *dès le début de son règne* en relation déférente avec l'épiscopat" -pp. 408-409- : imagine-t-on ces saints évêques qui étaient devenus par la force des choses les administrateurs du temporel, intelligents et attentifs, grands par tous les côtés, l'entretenir de la pluie et du beau temps politiques sans y mêler adroitement la Religion qu'ils savaient être la vraie clé de la crise engendrée par la chute de Rome en 476 ? Mais surtout, n'oublions pas l'Apparition mystique dont a été favorisée Clovis à Tours, qui lui a communiquée la Foi de manière infuse), puis, *competentes,* catéchumène officiellement apte à recevoir le baptême, second palier qui durait canoniquement quarante jours au bout desquels le Credo était appris au futur baptisé (c'est probablement à ce moment qu'il a officiellement informé par lettre les Évêques de

que Clovis devait leur faire quant à la Foi catholique. On sent vraiment que tout presse et que, ne serait-ce que pour raison politique, la cérémonie dût être faite le plus vite possible (ce qui ne signifie nullement : bâclée). Tout cela, pour parler par euphémisme, cadre infiniment mal avec les ajournements du baptême chers aux historiens rationalistes. L'obtention par Théodoric des insignes de l'empereur romain d'Occident en 497 est d'ailleurs une probable suite politique de l'impact de la Noël 496 sur la cour de Ravenne.

Conclusion : le contexte politique rejoint étonnamment celui purement religieux pour confirmer une date de baptême *extrêmement rapide* après Tolbiac, pour authentiquer l'hypothèse d'un très-bref délai, le plus court possible, entre le Voeu de Tolbiac et le Baptême officiel. Or, puisque tout ce processus s'origine sur la date de Tolbiac, il s'agit, pour connaître l'année du baptême, de computer à partir d'elle. La bataille de Tolbiac ayant eu lieu avec une certitude historique absolue "*la quinzième année du règne de Clovis*" au rapport indiscuté, admis de tous, de Grégoire de Tours, c'est-à-dire au printemps 496 (certains disent à l'automne ?), la thèse traditionnelle qui veut que le baptême ait eu lieu à la Noël 496 est bel et bien historiquement la plus certaine. Il n'y a aucune raison de ne s'y point tenir, c'est tout le contraire qui est vrai, et nous nous y tiendrons donc.

Il est temps de recueillir nos données. On peut résumer ainsi l'histoire très-édifiante de la conversion de notre premier roy Très-Chrétien. Héritant de ses pères une véritable vénération, plus encore qu'une sympathie politique, envers les si dignes Évêques gallo-romains *et l'Église catholique qu'ils représentaient, et bien entendu au Christ qui fondait cette Église,* Clovis, lorsqu'il est hissé sur le pavois en 481, a le visage de son âme déjà fort tourné vers la Foi, qu'il regarde plus que sympathiquement, voire même avec bien de l'envie, comme son peuple, mais... encore de loin. Puis, de nombreux rapports sociopolitiques avec lesdits Évêques dès le début de son règne, des intérêts communs basés non point tant sur l'ambition politique que sur l'élévation morale de l'homme, tellement éclatante en saint Rémy par exemple (mais il n'était pas le seul), suscitent déjà en 486, à Soissons, un geste très-important de Clovis qui, bien au-delà de la simple sympathie, inclut un vrai sacrifice, personnel, plus pour le Christ et l'Église que représente Rémy que pour sa seule personne. Déjà là, nous l'avons démontré, *il veut engager résolument tout son peuple Franc derrière lui à privilégier dans leur vie publique, l'Église catholique.* C'est cela le vrai sens profond de l'épisode de Soissons. Et cependant, nous sommes encore à... *dix ans* de Tolbiac !

Puis, c'est le mariage de Clovis avec la catholique Clothilde en 492, et *aussitôt* un extraordinaire triomphe de la grâce divine dans l'âme du roy, cette fois-ci d'ordre

toutes les Gaules, de son prochain baptême). Ce délai était largement respecté entre la victoire de Tolbiac, qui eut lieu au printemps 496, et la Noël de la même année. Nous faisons remarquer que le même raisonnement doit être tenu pour les antrustions de Clovis, ceux-ci étant déjà préparés par leurs épouses évoluant dans un monde catholique, voire elles-mêmes déjà converties à l'instar de leur reine Clothilde, et de plus cohabitant avec les soldats gallo-romain *catholiques* de Syagrus. Une conversion officielle *extrêmement rapide* de tout le peuple Franc, en quelques mois, est donc parfaitement plausible, possible, dès l'an 496, sans qu'il soit besoin de supposer un travail bâclé ou de pure forme... C'est bien au contraire tout l'élan d'un peuple consentant et heureux d'avoir trouvé "la clé de la science qu'il a cherché depuis LONGTEMPS" (prologue de la Loi salique), irrésistible poussée collective vers le bien moral, qui quitte enfin le tremplin, propulsé vers le ciel…

pratique et privé, puisqu'il vit dès cette date en *catholique* sous le rapport des moeurs... ce qui n'est vraiment pas un petit miracle de la grâce chez un roy germanique ! *Quatre ans avant* Tolbiac, Clovis était *pratiquant catholique,* sur le plan des moeurs si important dans la vie d'un homme, quand bien même son intellect ne semble pas entamé le moins du monde... malgré l'édifiante Clothilde (c'est normal, nom d'un chien : une femme n'a pas le pouvoir de convertir les idées d'un homme ! Non mais, pour qui elle se prend, cette Clothilde ?!?). Puis encore, Clovis accepte de faire entrer dans l'Église ses deux premiers fils, et il le fait héroïquement, et il le fait politiquement, et, nous l'avons vu, il ne peut d'ailleurs le faire que politiquement : en 493-495, il est, non plus seulement sur le plan des mœurs privées mais sur celui politique, *pratiquant catholique,* mais certes pas encore… *catholique pratiquant.*

L'année suivant la redoutable épreuve du baptême de son second fils et déjà la victoire complète du Christ dans le foyer de Clovis (puisque ce second fils baptisé, contrairement au premier, guérit), enregistre alors la victoire du Christ dans la politique de Clovis, et, d'une pierre deux coups, sur sa vie tout court : Tolbiac est l'occasion qui RÉVÈLE violemment, avec terrible tremblement d'âme et grand éclat de tonnerre, le catholique en Clovis... *d'abord à Clovis lui-même*[891] *!* Nous l'avons vu ensemble : C'EST À CE MOMENT-LÀ QU'A LIEU LA *CONVERSIO A DEO* DE CLOVIS, QU'IL EST CONVERTI AU CHRIST, AU SENS FONDAMENTAL, THÉOLOGIQUE ET PREMIER DU TERME, qu'il donne résolument sa Foi à Celui qui va lui montrer *immédiatement* sa toute-puissance divine.

Il est alors fait *audientes* dès après Tolbiac, c'est-à-dire catéchumène novice, pour apprendre systématiquement la doctrine de la Foi au cours de nombreux entretiens avec les saints Rémy et Waast, ce dernier délogé de son ermitage tout exprès, et probablement d'autres Évêques ; mais bien que déjà converti en principe à la toute-puissance du Christ depuis Tolbiac, son intellect renâcle encore et oppose farouchement une dernière résistance, qu'apparemment les sermons de Clothilde ni de Rémy ne peuvent vaincre (ne va-t-il pas jusqu'à chercher une échappatoire en se retranchant derrière les soi-disant réticences de ses antrustions "*de ne pas vouloir abandonner leurs dieux*"... qui, en fait, se révèlent complètement fausses puisque lesdits antrustions se dépêcheront comme un seul homme de lui dire qu'ils "*rejettent leurs dieux mortels pour croire en Celui immortel que prêche Rémy*" *!* C'était donc… *lui,* tête dure, qui ne voulait pas encore se décider à les abandonner résolument ! — Ce qui n'empêche nullement que l'acte de confesser sa Foi pas encore bien affermie à ses antrustions, valait le sacrifice de sa royauté païenne au Christ, comme on l'a dit plus haut). Or, preuve que ce dernier bastion du paganisme n'est que très-secondaire dans l'âme de Clovis, on voit notre premier roy faire *de lui-même* une démarche *personnelle* à saint Martin à Tours le 11 novembre 496 précisément parce que sa volonté *personnelle* était de vaincre en lui les réticences qu'il savait ne pouvoir vaincre lui-même dans son âme ; exactement comme, dès après la bataille de Tolbiac, il fait *personnellement* chercher un saint ermite, déjà, pour vaincre ses doutes intellectuels. C'est alors que le Christ, par Miséricorde, intervient Lui-même et fait grâce à notre Clovis de tant et si bonne volonté, d'une Apparition qui enlève en lui d'un seul coup d'un seul

891 "Que survienne un incident décisif ménagé par la Providence, et Clovis déjà ébranlé [par le triomphe du Christ, lors du baptême de son second fils, qui "réussit"], sera tout-à-fait gagné à la cause du christianisme" *(Le sel de la terre,* p. 28).

ce qu'il ne pouvait vaincre même en le voulant[892]. Or, cette Apparition, d'une pierre deux coups, non seulement convertit totalement son intellect mais infuse mystiquement la Foi en Clovis, et *immédiatement* (comme si Dieu Lui-même voulait montrer l'urgence du baptême...), c'est-à-dire qu'il n'avait à proprement parler plus besoin de prédication après son pèlerinage du 11 novembre, connaissant la Foi "*aussi bien que les évêques*" ira jusqu'à lui écrire saint Avit, ce qui n'est pas une petite connaissance, car les grands et saints Évêques gallo-romains d'alors n'avaient rien à voir avec les ratichons post-concordataires et post-vaticandeux de notre sinistre époque (Avit ne fait évidemment là pas seulement allusion à l'enseignement *ex auditu* qu'il avait reçu)… C'est justement cette Foi *infuse* donnée par le Christ à Clovis qui explique le mot de saint Nizier dans sa lettre, sur lequel phantasme à tort Michel Rouche, à savoir qu'à Tours, Clovis promit de se faire baptiser "*sans délai*" (effectivement, grâce à cette Apparition, il *savait* parfaitement la Foi, il pouvait donc théoriquement être baptisé au lendemain même de ce pèlerinage : ce mot ne signifie donc pas du tout qu'*avant* Tours il y aurait eu de longs délais, comme le déduit faussement Rouche[893], il signifie qu'*après* ce pèlerinage, le baptême pouvait être immédiat).

Après Tours, il est fait *competentes* pour respecter les règles canoniques (faisons le compte : du 11 novembre au 25 décembre 496, il reste quarante-quatre jours, plus que les quarante canoniquement requis pour faire d'un catéchumène *competentes* un baptisé : tout cela cadre très bien), et il en informe immédiatement par lettre-circulaire *tous* les évêques des Gaules (à moins qu'il ne faille situer cet envoi épistolaire collectif aux évêques au moment où Clovis est fait *audientes*, nous ne saurions trancher ce point). Politiquement, le temps pressait furieusement, nous l'avons vu. Ne reste plus, pour achever le cycle de la conversion, que la cérémonie elle-même du baptême, publique, à la Noël 496.

Scellons ce point capital avec les propres termes de saint Avit pour féliciter chaleureusement le roy Clovis de sa conversion, il l'a tellement mérité : "J'aurai voulu ajouter à tous vos éloges quelques exhortations, s'il avait manqué quelque chose à votre science et à votre religion. Irons-nous prêcher la Foi au chrétien converti ACCOMPLI, cette Foi, *qu'avant cet accomplissement [de la Noël 496] vous avez vue sans prédicateur ? Ou bien l'humilité que depuis LONGTEMPS vous nous témoignez AVEC DÉVOTION, alors que vous ne nous la devez d'abord qu'après votre profession de foi ? (...) N'ayez ni honte ni ennui à construire, par l'envoi d'ambassades sur ce sujet, le royaume de Dieu, Lui qui a tout fait pour édifier le vôtre*".

Voyez, dans cette magnifique lettre, dont les contours littéraires tellement raffinés et élevés, si dignes, parfument jusqu'à la traduction française, s'il n'est pas de notoriété publique que Clovis vit en catholique bien avant sa profession officielle de Foi à la Noël 496...!

---

892 Dans le grand saint Augustin d'Hippone, ce dernier et redoutable obstacle à la Foi complète, qu'il n'était pas en son pouvoir de vaincre malgré ses efforts, avait été "l'amour de la femme" comme il l'avoue lui-même humblement dans ses célèbres *Confessions*. Un jour, un curé rencontre au détour d'un chemin champêtre un brave paysan assis sur un talus, en train de pleurer à chaudes larmes. "Mais, mon cher fils, qu'avez-vous donc ?" lui dit le prêtre. Et le paysan de répondre : "Ah ! crévindju, M'sieur l'recteur, mon âne vient d'c'erver ! *C'que c'est que d'nous, quand même ! C'que c'est que d'NOUS !*"

893 Car dans ce cas, saint Nizier aurait écrit : "sans *plus* de délai" et non : "sans délai" ! N'oublions pas, et Michel Rouche est le premier à le savoir, que les lettres des Évêques gallo-romains fort cultivés de ce temps-là sont très littéraires, ils n'emploient pas n'importe quel mot, bien au contraire, dans des arabesques de styles littéraires fort savantes qui sont comme autant d'écrins raffinés, véritables ouvrages d'art, ils les insèrent soigneusement pour qu'ils aient tous une signification très-précise sous des dehors anodins... Or, saint Nizier a bien écrit dans sa lettre, et Michel Rouche a bien traduit, "sans délai", et non "sans plus de délai" : c'est donc notre présentation des faits qui est affirmée dans cette lettre, à savoir qu'après l'Apparition de Tours, Clovis pouvait être baptisé tout-de-suite… "sans délai".

⚜ ⚜
⚜

Mais, après avoir été obligé de bien fixer les étapes de la conversion de Clovis à cause des objections rationalistes, renouons à présent le fil historique en nous situant au lendemain de Tolbiac.

"... Rémy, poursuit Victor Canet, avait eu avec Clothilde des entretiens secrets". Il lui appartenait d'achever l'oeuvre préparée par les prières de la reine, commencée par Dieu sur le champ de bataille, et continuée par saint Ours et saint Waast. Le roy se rendait volontiers à ses enseignements et à ses exhortations, mais il lui restait des inquiétudes. Il ne s'agissait pas uniquement de lui, et il devait tenir compte de ses Francs. Il savait leur fidélité aux anciens usages, et leur attachement à des superstitions auxquelles les ramenaient leurs plus chers souvenirs. La lumière que la piété de Clothilde avait fait luire peu à peu dans son intelligence, n'avait pas encore éclairé ces âmes généreuses sans doute, mais peu préparées à la vérité. Quel accueil devaient-elles faire à ses ouvertures ? [Victor Canet, ici, va un peu trop loin, car le même travail de la Grâce s'opérait parallèlement dans les âmes des dignitaires Francs que dans celle de leur roy : nous verrons dans quelques lignes Ivan Gobry nous le bien montrer ; prouve d'ailleurs cet antécédent travail de la Grâce dans l'âme des Francs, la magnifique proclamation de Foi qu'ils feront, *tous* unanimes et spontanément. L'Histoire, en effet, n'enregistre *aucune* exception comme à Soissons : pas un seul guerrier ne sort du rang pour contredire. Ce qui prouve aussi que les craintes de Clovis concernant son peuple, n'étaient pas fondées]. «Je vous écoute volontiers, très saint Père, dit [Clovis à Rémy], mais je crains que le peuple ne veuille pas me suivre et abandonner ses dieux. J'irai, ajouta-t-il, et je lui parlerai». Il réunit en effet le peuple [plus précisément : ses seuls antrustions], et avant qu'il eût prononcé une parole, *TOUS,* sous l'inspiration de la puissance divine, s'écrièrent : «*Nous rejetons nos dieux mortels, ô roy pieux, et sommes prêts à suivre le Dieu immortel qu'annonce Rémy*»"[894]. Nous avons déjà vu que l'épisode, auquel la religion royale française attache une importance aussi grande qu'à celui du vase de Soissons, et avec grande raison, signifie le don au Christ par Clovis de sa royauté de droit divin direct ; il est temps de dire maintenant qu'il signifie aussi LA CONVERSION COLLECTIVE DU PEUPLE FRANC, PAR L'ORGANE UNANIME DE SES CHEFS. Par cette proclamation publique, en effet, les principaux des Francs saliens confessaient, en corps et pour tout le peuple, leur conversion sans réserve au Christ, derrière et avec leur roy. Dont acte. C'est le deuxième moment important de l'Acte Unique après le Voeu du roy des Francs à Tolbiac. Il ne restait plus qu'à rédiger l'acte notarial, enregistrer juridiquement par-devant Dieu un fait *national* désormais complet et avéré. Le fait formidable de la conversion de *tout* le peuple Franc.

Au sujet de cette conversion collective, laissons Ivan Gobry apporter quelques précisions utiles. "Ce qui peut paraître ici un curieux revirement n'est pas difficile à imaginer : les guerriers avaient *connu* le Voeu de Clovis sur le champ de bataille [il faut le tenir pour indubitable au moins pour la garde personnelle de Clovis, c'est-à-dire les grands guerriers vouant quasi leur vie à celle de leur roy selon la cou-

894 Canet, pp. 145-146.

tume barbare et qui l'entouraient *au plus près* dans les batailles : il est absolument certain qu'ils ont entendu de leurs oreilles le Cri de Clovis, sans doute répété plusieurs fois avec véhémence], et lui avaient attribué la victoire qui avait suivi ; ils admiraient donc la puissance du Dieu chrétien.[895] Ensuite, quand, sur le chemin du retour, Clovis s'était arrêté à Toul, qu'il venait de délivrer de l'occupation des Alamans, il s'était lié d'amitié avec saint Vaast, alors ermite et futur évêque d'Arras[896] ; celui-ci avait répondu à toutes les questions du converti et, à sa grande satisfaction, avait ajouté ses commentaires sur la Religion qu'il professait. Clovis, séduit, lui avait demandé de l'accompagner jusqu'à sa villa, afin d'écouter de sa bouche les merveilles du Royaume de Dieu ; les guerriers avaient *vu,* et certains *entendu,* au long du chemin du retour, l'homme de Dieu expliquer à leur roy les mystères du christianisme ; et ils avaient assisté à un miracle qui authentifiait cet enseignement : Vaast avait au passage rendu la vue à un aveugle[897]. Rien de tout cela n'avait échappé aux vainqueurs des Alamans, qui vouaient à leur roy une admiration de plus en plus grande, qui en étaient venus à considérer comme juste et légitime l'intérêt qu'il portait au catholicisme, et qui pressentaient maintenant sa conversion. À leur retour, ils avaient vu Rémy lui rendre visite[898], et avaient deviné sans peine ce que cette présence signifiait. Aussi, quand il les rassembla sur le parvis de son palais ou dans la cour de sa villa pour leur poser la grande question, qu'il jugeait embarrassante, ils ne lui laissèrent même pas le temps de la poser, et ils clamèrent leur adhésion.

"Il est donc vain, comme le font certains de nos contemporains, de froncer les sourcils ou d'ironiser devant le baptême collectif de la noblesse franque [à la Noël 496] ; ELLE ÉTAIT PRÊTE À LE RECEVOIR[ss]. Elle devinait, à la vue de la sainteté de ses évêques et de ses moines [Clovis admirait beaucoup la Foi de ces derniers, qui,

---

895 "Immédiatement [après le Voeu de Clovis adressé au "Dieu de Clothilde"], la puissance Divine se fit sentir et les Alamans, un instant victorieux, connurent d'abord un flottement dans leurs rangs, flottement qui tourna à la déroute lorsque leur roy tomba, percé de plusieurs coups. D'aucuns, depuis, n'ont pas voulu voir la grandeur de l'alliance qui venait d'être scellée entre Dieu et son peuple. Par bêtise ou pire, par athéisme, ils ont été jusqu'à nier la participation de Clovis à Tolbiac, à réduire cette grande victoire aux dimensions d'un simple combat de bandes. C'est que reconnaître la victoire du roy, à Tolbiac, dans les circonstances léguées à la postérité, les eut forcés d'admettre *l'intervention Divine dans la conduite du royaume,* ce qu'une certaine «histoire» nie systématiquement, comme par peur que l'affirmation de la réalité Divine du royaume de France balaie les régimes bâtards" *(Les mérovingiens, etc.,* pp. 56-57). Voilà qui est bien dit. On ne peut d'ailleurs dénier sans forfaiture la réalité du Voeu de Clovis à Tolbiac, premier acte historique engendrant à sa suite la Conversion du peuple franc, le Baptême sacral, l'Élection divine de la France au baptistère de Reims : "Les documents ne nous autorisent pas à tenir pour légendaires le récit de Tolbiac et la promesse de Clovis d'embrasser la foi chrétienne s'il remportait la victoire. Si l'on estime que le récit qu'en écrivit Grégoire de Tours à cent ans de distance n'en offre pas, à cause de sa date, toutes les garanties d'exactitude désirables, on possède, par contre, le témoignage formel de deux contemporains, celui de l'historien Cassiodore et celui de saint Avit, évêque de Vienne" *(Le Christ qui est roy, etc.,* pp. 33-34).

896 Si l'on en croit le récit de l'abbé Jean-Baptiste Klein, écrit pour le quatorzième centenaire en 1896, "Clovis traversa la cité de Toul et s'adressant à l'évêque saint Ours, il lui fit part de ses désirs de réaliser au plus tôt la promesse faite sur le champ de bataille ; en même temps, il avoua qu'il avait besoin d'être instruit sur les vérités chrétiennes, et implora cet office de sa charité pontificale. La modestie de l'évêque n'osa se charger d'une fonction qui lui paraissait difficile ; il sentait que le royal catéchumène avait autant besoin des exemples d'un saint que des leçons d'un docteur : aussi confia-t-il le roy aux soins d'un prêtre savant et pieux nommé Vaast" (rapporté par *La sel de la terre,* p. 11).

897 Francis Dallais, décidément réductionniste, veut que la rencontre de Clovis avec saint Waast ait été impossible parce que le domicile de ce dernier ne se trouvait pas en ligne directe sur le chemin du retour de Clovis. L'objection est sans fondement, car précisément, après Tolbiac, Clovis et son armée devait libérer les territoires occupés par les Alamans et les rendre aux Francs Rhénans qui, sans les Saliens, avaient plié sous eux. Ce qui incluait d'avoir à faire *un crochet...* précisément en passant dans le pays de saint Waast, avant de rentrer chez eux. Comme résume Michel Rouche (il est amusant de faire se réfuter les historiens négationistes les uns par les autres !) : "L'itinéraire du retour de Clovis fut donc commandé par la restitution aux Francs Rhénan de leur ancien territoire. Après avoir remonté le Rhin par la voie romaine de la rive gauche jusqu'à Mayence, il obliqua sur Trèves, puis se dirigea vers Toul" (Rouche, p. 258). Rouche de son côté, ne veut bizarrement pas convenir de la conversion de Clovis à Tolbiac, mais il est bien obligé de convenir qu'à Toul, donc immédiatement après Tolbiac, Clovis "fit sortir de sa retraite érémitique un Franc de haute noblesse, Vaast, ancien soldat «romain» né à Chalus dans le Limousin, probablement d'un père membre d'une garnison de la circonscription du *Tractus armoricanus.* Ce converti, qui avait choisi un pays occupé par ses congénères, voulait sans doute y restaurer par ses prédications les structures ecclésiales disparues" (Rouche, p. 259).

898 Assisté de "Solemnes, évêque de Chartres" *(Sigebertus,* in *Chron.* An. 490 - Baronius, t. VIII, p. 630).

dans le contexte de l'époque, faisaient partie des *convertis,* des chrétiens héroïques par opposition aux chrétiens plus ou moins attiédis ou fonctionnarisés restés dans le monde], de leurs miracles, de la vertu de la reine, que cette Religion était la seule vraie ; et, sans en pénétrer les mystères, elle la considérait comme désirable. Ces hommes en furent probablement instruits ensuite, avant et après le baptême, et méritèrent le titre de catéchumènes. On ne peut guère soupçonner le grand Rémy, si soucieux de la Foi de son troupeau, si pénétré de sa responsabilité devant l'avenir de la nation franque, à laquelle il appartenait désormais, et qu'il allait engendrer dans la vie surnaturelle, d'avoir baptisé en masse des hommes sans conviction et sans préparation. Il est vraisemblable que, pour cette oeuvre de transformation des âmes, il avait requis l'ensemble du clergé de Reims, de Soissons, de Laon, de Châlons, et d'autres cités environnantes. Il y a lieu aussi de supposer que, dans cette conversion globale, les femmes jouèrent un rôle important. Elles étaient, chez les Francs, respectées et écoutées, et exerçaient une forte influence sur leurs maris ; sans doute un certain nombre, qui révéraient Clothilde, avaient-elles déjà été initiées par elle ; car on ne peut imaginer que les hommes furent baptisés sans leurs femmes et leurs enfants. Il faut même aller plus loin, et penser qu'un certain nombre de Franques, femmes ou jeunes filles, avaient précédé les hommes dans le baptême, et s'employaient, par leur exemple et leurs exhortations, à le leur faire désirer. Le projet de la sainte reine ne pouvait s'exercer sur son seul mari, alors qu'elle était environnée quotidiennement des épouses et des filles de ses compagnons d'armes, et qu'elle avait tout le temps de leur expliquer l'objet de son culte et de leur faire partager sa foi. Au surplus, les Francs païens et leur famille étaient minoritaires au milieu d'un peuple gaulois dévot ; ils recevaient quotidiennement, depuis quinze ans, un enseignement pratique de leur part, et ne pouvaient ignorer, au bout d'une si longue co-habitation, ce que signifiaient les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte : les cultes de la Vierge Mère et des martyrs, les sacrements de baptême, de confirmation, de pénitence, d'Eucharistie. Ce que les lecteurs prennent habituellement pour une décision soudaine fut, comme celle du roy, préparée, mûrie, justifiée. Il est d'ailleurs certain que, si Clovis fut le premier roy franc catholique, *il ne fut pas le premier franc catholique* [on a déjà vu tout-à-l'heure que l'ancienne armée gallo-romaine incorporée à celle franque de Clovis était composée surtout de catholiques...] ; et nous avons pu déjà constater que, sous ses prédécesseurs, un certain nombre de ces soldats laboureurs établis dans les domaines impériaux par les Romains avaient reçus le baptême[899] ; ces compatriotes des nouveaux occupants ne pouvaient pas se dispenser de leur expliquer l'objet de la Religion. Finalement, Clovis et sa cohorte de braves étaient, dans ce royaume, les derniers à entrer dans l'Église ; et il y avait, dans leur paganisme obstiné, une discordance et un illogisme politique ; Clovis avait donné aux Gallo-Romains devenus ses sujets les mêmes droits qu'aux Francs conquérants, et ils ne formaient maintenant qu'un seul peuple ; par le baptême, il n'allait pas le précéder dans la Foi, mais

[899] Du temps de Mérovée et des directs ancêtres de Clovis, soit, grosso modo, pendant le siècle précédant la Noël 496, certains Francs, par vagues successives et politiquement soumis à Rome (… mais non réellement !), s'étaient déjà répandus dans le Nord de la France et convertis à la Religion catholique au contact des pieux gallo-romains. Clovis retrouva évidemment de ces francs convertis quand il fit sa conquête. D'une manière émouvante, Ivan Gobry suppose même qu'il est très-probable que les Francs de Clovis, en pénétrant la terre gauloise, se virent accueillis par les saluts typiquement francs d'anciens Francs intégrés, voire y retrouver une plus ou moins proche parentèle... On touche ici vraiment du doigt que, s'il y a miracle et miracle éclatant dans la conversion de la Nation gallo-franque, tout était vraiment bien préparé par la Providence sur le terrain humain ! Et si l'on veut bien se rappeler les liens ethniques des Gaulois d'avec les Francs, combien alors l'action providentielle devient évidente !!

le suivre"[900].

Mais il faut à nouveau faire halte. Nous avons là une foison de renseignements historiques de tout premier ordre dont il serait préjudiciable de ne pas tirer la fondamentale leçon. Ces prolégomènes de l'Acte Unique sont en effet extrêmement importants : il signifient *la participation des peuples entiers et unis de la Gaule, au baptême de leur premier roy, les Francs et les autres.* Autrement dit : TOUS LES PEUPLES HABITANT LA GAULE. Quant aux conquérants Francs, travaillés depuis longtemps par un désir sincère et ardent d'élévation morale (pas seulement politique, comme on le dit trop souvent[901]), représentant environ 0,5 % de la population des Gaules, ils se convertissent collectivement derrière le premier d'entre eux, qu'ils admirent et vénèrent : en vainquant les gallo-romains catholiques, c'est leur paganisme indigne et vieux-jeu qui fut vaincu. Ivan Gobry vient de nous le dire : ils ne pouvaient autrement assumer cette haute mission d'unification de la Gaule qu'ils s'étaient assignée, dont les peuples, religieusement, leur étaient supérieurs. Par l'Acte Unique, tout le monde, finalement, était vaincu et vainqueur. Et, chose extraordinaire, exceptionnelle, en ce très-bas monde, c'était la Religion et la dignité de l'homme qui étaient vainqueurs, c'était le mal qui était vaincu !...

Quant aux gallo-romains peuplant la Gaule d'alors, non seulement ceux de la moitié nord sous la directe autorité politique de Clovis au lendemain de Tolbiac, mais ceux du midi, ils s'unirent tous avec joie à la Noël 496. Car il ne faut pas s'imaginer la Burgondie et l'Aquitaine en-dehors de cet élan gaulois unanime : bien au contraire, les populations méridionales n'avaient jamais reconnu vraiment l'autorité politique ni des wisigoths ni des burgondes[902], souffrant persécution sous ces ariens plus ou moins cruels, et souhaitaient ardemment depuis au moins un demi-siècle un roy qui unirait toute la Gaule sous la Religion catholique romaine. Il y eut bien entendu des divergences parmi les gallo-romains, certains catholiques tièdes se résignant à s'acoquiner avec l'occupant arien tellement sa puissance paraissait invincible (les "kollabos" sont de tous temps...), mais la majorité du peuple et d'ailleurs de l'élite gallo-romaine catholique aspirait ardemment à sa libération par le Franc. En

---

900 Gobry, pp. 135-138.

901 Cette élévation morale, cette recherche de la Vérité, est révélée par les termes mêmes de la Loi salique, pour peu qu'on veuille bien la lire avec attention : "La nation des Francs, illustre, ayant Dieu pour fondateur (...) était encore sous une croyance barbare. *Mais avec l'inspiration de Dieu, ELLE RECHERCHAIT LA CLÉ DE LA SCIENCE, selon la nature de ses qualités, DÉSIRANT LA JUSTICE, GARDANT LA PIÉTÉ*". Cette phrase, très probablement écrite par Clovis et ses fils, résume le parcours spirituel émouvant, édifiant, du peuple franc tout entier, emprunté depuis *longtemps.* L'abbé Vial peut bien commenter avec ferveur : "Ah ! cette Foi, cette «science historique», *ils l'ont CHERCHÉE LONGTEMPS «par l'inspiration de Dieu» !* Ils ont fini par en trouver la clé. Mais, plus heureux que les pharisiens de l'Évangile, à qui Notre-Seigneur reprochait d'«avoir soustrait la clé de la science divine, de n'y être pas entrés et d'avoir empêché les autres d'y entrer» (Lc XI, 52), les Francs nos pères ont trouvé cette «clé de la science», ils en ont ouvert les portes à deux battants et s'y sont jetés d'un seul bond, à la française, sans regret de leurs «croyances barbares» [l'illustre à merveille la réponse unanime qu'ils feront à Clovis, *avant même* que celui-ci ait eu le temps de leur soumettre la question de la Foi !], sans choix de ce qui leur agréerait davantage dans leur nouvelle Foi, car ils sont «libres d'hérésie». Hérétique veut dire : qui choisit. Les Ariens choisissent, eux ne choisissent pas [comme sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, digne fille des Francs, qui disait : "Je choisis… tout !"]. Et c'est dans ce palais de la Foi catholique qu'ils ont posé la pierre angulaire, je veux dire la Constitution fondamentale de la France !" (Vial, p. 19).

902 Sidoine Apollinaire était un évêque catholique gallo-romain vivant dans le royaume arien wisigoth. "Lorsqu'[il] mourut un 21 août entre 486 et 491, le clergé qui rédigea son épitaphe n'hésita pas à montrer son patriotisme et sa foi (...) et, pour terminer, donne une datation très curieuse : «Au temps de Zénon», c'est-à-dire de l'empereur romain d'Orient, décédé en 491 ! Il eût été normal de dater cette épitaphe de la énième année du règne d'Alaric II [roy des wisigoths]. Le refus de la domination wisigothique est ici net. Le triomphe d'Euric [père d'Alaric II] n'était que le silence des champs de bataille. Après avoir été reconnu dans toutes ses possessions par Odoacre, roy d'Italie [et des Hérules], après avoir repoussé sur mer les Francs Saliens qui avaient attaqué les Warnes ou bien été attaqués par eux, les Hérules et les Thuringiens sur le Waal et après avoir enfin abouti à la paix avec les Burgondes, Euric avait fait de son royaume une véritable superpuissance, mais il n'avait pas conquis l'opinion des Gallo-romains catholiques, même si son administration avait rivalisé de romanité avec celle des empereurs" (Rouche, p. 175).

fait, la Noël 496 va représenter pour toute la Gaule l'unification catholique tant attendue, ardemment désirée, et Dieu sait si tous, pour une raison ou pour une autre, s'unissent avec joie et ferveur à l'Acte Unique[903] ! Quand la religion royale française rapporte ainsi l'enthousiasme de ceux qui assistaient au baptême de Clovis : "Le bonheur était dans tous les coeurs ; des larmes de joie coulaient de tous les yeux ; de joyeuses acclamations sortaient de toutes les bouches"[904], il est donc infiniment stupide de les dénigrer sous l'imbécile prétexte qu'aucun chroniqueur n'a rapporté ces détails : le contexte historique les suppose amplement !

Ce Don, à la fois national et politique, qu'a fait de lui-même TOUT UN PEUPLE à Dieu et à son Christ à la Noël 496, tous les siècles passés depuis l'Acte Unique le proclament, et, malgré une pratique politique tellement incohérente et contradictoire, le pape Léon XIII saura encore bien le rappeler : "Lorsque Léon XIII composa en 1896 une ode latine pour le quatorzième centenaire, il se fit l'écho de cette opinion unanime et maintenant millénaire, en intitulant sa poésie : «En souvenir du très heureux événement *qui amena la nation des Francs à la suite de son roy À SE CONSACRER au Christ*»"[905]. Ce qui n'est pas banal, c'est que Léon XIII affirme ici non seulement le baptême de la Nation et pas d'un seul homme, mais il parle de... *consécration collective,* terme évidemment moult supérieur au simple baptême, même national, et qui insinue… l'élection divine de la France au sens fort que nous exposons dans cette étude ! Après Léon XIII, voyons, ô étonnement profond, le laïciste à tout-crin et tout-va Pie XI reconnaître lui aussi que, par la cérémonie de la Noël 496, saint Rémy "baptisait la nation française ELLE-MÊME" (12 juillet 1933)[906]. Ces deux papes, hélas à côté de la pratique infiniment scandaleuse sur le plan politique que nous avons vue, ne faisaient d'ailleurs sur cela que continuer tout simplement la grande tradition de *tous* les papes depuis la Noël 496, celle de la vérité en Histoire, que dès les assises de la France Très-Chrétienne le pape saint Hormisdas (514-523), quasi contemporain de Clovis, mettra en route, en écrivant ainsi à saint Rémy lorsqu'il l'institua légat pour toute la Gaule : "*Nous vous donnons tous nos pouvoirs pour tout le royaume de notre cher fils spirituel Clovis que, par la grâce de Dieu, vous avez converti AVEC TOUTE SA NATION, par un apostolat et des miracles dignes du temps des Apôtres*"[907]… cette glorieuse et épiphanique tradition que Jean-Paul *Double,* se couvrant de honte et d'opprobre, sera

---

903 "Les populations si profondément catholiques du centre et du midi de la France, aux maux de l'invasion, avaient vu succéder la persécution arienne des Bourguignons et des Wisigoths. Au milieu de tant d'infortunes qui les accablaient, elles entendaient vanter la modération des envahisseurs du nord de leur patrie ; alors surgit dans leur coeur une espérance : c'est que peut-être dans un jour rapproché elles pourraient se donner à ces barbares et trouver auprès d'eux la délivrance de leurs maux. «Grégoire de Tours, lisons-nous dans M. l'abbé Darras, exprime à merveille ce sentiment timide et confus : bien que la terreur des Francs, dit-il, retentît déjà dans ces contrées [vite apaisée par la suite, au rapport des populations déjà conquises], tous désiraient ardemment leur règne ["[Clovis] a la beauté de la Sulamite que l'Écriture compare à un choeur de guerriers, et, comme elle, *il séduira les peuples au premier aspect*. Nous allons voir la Gaule, suivant l'énergique expression de notre premier chroniqueur [Grégoire de Tours], soupirer d'amour après sa domination" (d'Avenay, p. 41)]. Sur les limites septentrionales de la Burgondie, plus particulièrement à Langres et aux environs, des mouvements secrets avaient lieu pour leur livrer le pays. Aprunculus, évêque des Lingons [Langres], fut soupçonné de prendre part à ces manoeuvres. Gondebaud [le roy burgonde arien] en conçut de l'ombrage et de la colère. Sa haine croissant avec la terreur, il donna l'ordre d'arrêter l'évêque et de lui trancher la tête. Averti à temps, Aprunculus s'échappa pendant la nuit de la ville de Divio (Dijon), en se faisant glisser au bas des murailles, et vint se réfugier chez les Arvernes. Sidoine Apollinaire accueillit dans sa demeure le vénérable proscrit. En apprenant de sa bouche tout ce qu'on disait du peuple franc, il partagea les espérances que concevaient alors la plupart des évêques du nord»" *(Histoire générale de l'Église,* Darras, t. XIII, p. 541, cité par Dessailly, pp. 336-337). De plus touchants épisodes, plus véhéments encore dans leur espoir en Clovis, pourraient se raconter si l'on passait dans l'Aquitaine wisigothique, les goths y ayant été beaucoup plus durs et cruels envers les catholiques que les burgondes. Mais nous ne pouvons trop rallonger.

904 Abbé Klein, rapporté par *La sel de la terre,* pp. 15-16.

905 *Le Christ qui est roy, etc.,* p. 35.

906 Cité dans *Le mystère de Jeanne d'Arc,* p. 163.

907 Cité par Fontaine, p. 88.

le *premier* à trahir salement lorsqu'il dira vicieusement que le baptême de Clovis est "*comme les autres*" (= purement individuel donc, c'est-à-dire n'incluant nullement celui de la Nation tout entière).

Les forces vives gallo-romano-franques sont donc religieusement toutes unies autour du baptistère de Reims. Or, il est capital de comprendre que cette unité *religieuse* de tous les gallo-romano-francs en corps de peuple autour de Clovis, *est le moteur premier de l'Acte Unique.* Et que c'est elle, concrétisée par la réunion *una cum* saint Rémy de tous les Évêques gallo-romains à Reims, qui permet et génère *par le fait même de son existence* l'unité politique, c'est-à-dire la fondation de la Nation France, comme une mère engendre son enfant. C'est uniquement par le fait du baptême collectif des Francs auxquels, enthousiastes, s'unissaient tous les peuples de la Gaule, déjà baptisés et catholiques, que put s'ériger enfin, *par surcroît* (comme le révèle merveilleusement bien l'Évangile), cette unité politique gauloise que l'héroïque et admirable Vercingétorix n'avait pu opérer malgré un colossal combat et l'aide pourtant unanime des druides, et que le Romain n'avait qu'artificiellement et militairement réalisée, n'ayant soudé à force que les corps dans la *pax romana,* pas les esprits et encore moins les âmes. Or encore, puisque c'est la Religion qui engendre la Politique, cette dernière est tout entière *la simple expression temporelle* de la première : ceux qui s'unissaient par le principe de la vraie Religion, s'unissant subséquemment politiquement par une logique et bienheureuse, bienfaisante, conséquence matérielle, font tout simplement la politique... de la Religion, celle du Christ. Sans même y réfléchir. *Et cette politique du Christ s'appelle onomastiquement LA NATION, c'est-à-dire un peuple christiquement constitué dans la dignité politique plénière et intégrale de l'homme révélée par la Foi et la mise en pratique de la Foi, socialement vécue.* Au fond et en grande vérité, la Politique réelle est vraiment un simple dérivé de la Religion catholique. Or, nous l'avons assez vu dans nos précédents chapitres, pour réaliser cette perfection, il faut supposer nécessairement UN SACREMENT, la Présence parousiaque du Christ Lui-même dans la sphère politique, la chose, l'avons-nous assez dit, étant radicalement impossible à la puissance de l'homme, ou plutôt à son impuissance fondamentale, depuis la Chute. C'est pourquoi, le Christ apportant directement sa Grâce à la Noël 496, comme nous le verrons, la Nation put naître et se constituer.

La Noël 496 est donc un Acte Unique *essentiellement* religieux qui engendre *par-dessus le marché* un acte politique, une Nation, plus précisément LA Nation, structure nouvelle d'une nouveauté inouïe, dans laquelle pour la première fois en ce monde la dignité humaine intégrale était politiquement manifestée, gratuitement et pour tous, par la toute-puissante Grâce du Christ et la Foi unanime d'un peuple en Lui. De notre premier point historique se tire donc une formidable leçon :

"Religion catholique d'abord"
"pour que vraie Politique s'instaure !"

C'est parce que tout un peuple d'un pays donné s'est converti et réuni autour de la Foi catholique qu'une Nation a pu naître pour la première fois en ce monde[908]. Combien ici la

[908] Voir à ce sujet, le remarquable article de Xavier de Roche, reproduit dans l'Annexe III, qui résume les principes fondateurs de ce qu'on a appelé "Les lois fondamentales du royaume" : il appert que la première d'entre elles est celle catholique. Madame Élisabeth de France, morte martyre de la royauté Très-Chrétienne (elle était resté *volontairement* auprès de son frère Louis XVI, en compagnie de Marie-Antoinette, sachant fort bien qu'elle y risquait sa vie), l'avait bien dit dans un mot très-profond : "*En France, la Religion est plus ancienne que le trône*".

parole de notre divin et bon Maître se vérifie : "Cherchez le Royaume des Cieux, et le reste [le bien commun politique] vous sera donné par surcroît" ! Le lecteur peut bien à présent toucher du doigt ce que nous avions affirmé en notre Avant-Propos : "On verra de nos yeux que c'est la Religion véritable qui engendre *très-concrètement* la puissance politique véritable, celle qui est digne de la condition humaine. Et sans elle, aucune politique vraie ne peut voir le jour ici-bas. Car si la Politique a la puissance pour elle, Dieu Seul est tout-Puissant ; et c'est la toute-Puissance qui génère la puissance, non l'inverse. C'est donc Dieu qui *ordonne* la Politique, au sens le plus strict comme le plus large du terme"...

⚜ ⚜
⚜

La Religion catholique *générant* la Politique réelle ? On comprend que le constat contrebouscule prodigieusement certains esprits embarbouillés de maurrassisme... et peut-être plus encore de scolastique. Et pourtant, là est la stricte vérité en Politique. D'ailleurs, ce que nous exposons est gravé dans la lettre historique la plus concrète : nous l'avons déjà vu plusieurs fois en ce traité lorsque nous avons étudié la naissance des nations d'Europe et c'est encore plus évident pour la France. Car Clovis fut intronisé et institué dans sa nouvelle fonction royale sur toute la Gaule Unie précisément par... LES ÉVÊQUES QUI L'ONT BAPTISÉ, principaux responsables politiques de la Gaule d'alors !

"Les circonstances elles-mêmes contribuaient à leur conférer cette influence[tt]. Il n'y avait plus aucun pouvoir debout, plus d'empereur pour administrer, plus d'armées pour protéger les frontières, plus d'institutions assez efficaces pour défendre les municipes. Devant cet effondrement de toutes choses, toutes les grandes âmes se réfugiaient dans l'Église, toutes étaient réclamées par les populations pour l'épiscopat. L'épiscopat du IV^e^ et du V^e^ siècle, composé généralement de tous les caractères fortement trempés du patriciat gallo-romain, fut donc la grande puissance surnaturelle, morale *et civile* de cette époque. Il était la lumière par la doctrine, la puissance par la force morale et la sainteté. *Il était tout pour cette société démantelée, qui ne vivait plus que par lui, espérait et se confiait en lui.* Quand Rémy convoqua tous ses co-évêques au baptême du premier roy Très-Chrétien, c'était les représentants religieux *et civils* de la Gaule qu'il réunissait, *pour acclamer avec lui au nom de tous les Gallo-Romains cette jeune monarchie,* dans laquelle ils entrevoyaient le remède aux maux du passé, le raffermissement du présent et la sécurité de l'avenir. C'est donc bien rapetisser les questions que de nier le testament de saint Rémy [qui affirme expressément ce pouvoir politique des évêques dans l'institution royale de Clovis sur la Gaule Unie, lors de son baptême]"[909]. "Et qu'on ne s'étonne pas que Rémy et ses collègues dans l'épiscopat se soient attribués la mission de fonder la royauté franque pour administrer la Gaule Unie. Ils l'ont fait comme évêques de l'Église catholique *et*

[909] Dessailly, p. 340-341. "«On l'a dit et redit : notre patrie a été façonnée par la main de ses premiers pontifes comme un rayon de miel pétri dans la ruche par un essaim d'abeilles laborieuses» (Lecoy de la Marche, *La Fondation de la France,* chap. III). Les insignes capitaines des milices chrétiennes, dit la *Vie de saint Ouen,* se réunissaient journellement comme des abeilles assidues autour d'une ruche. *Confluebant quotidie velut ad alvearia apes assidae, insignes christianae ductores militiae*" *(Saint Remi de Reims, apôtre des Francs (437-533),* Étienne d'Avenay, p. 34).

comme les seuls représentants politiques autorisés de la race gauloise[910]. Sans doute, le monde païen vécut dans les erreurs dogmatiques et morales les plus déplorables. Mais il ne poussa jamais l'idiotisme de la vérité jusqu'à professer les insanités de la libre pensée moderne. Non, jamais le monde, ni dans ses philosophes ni dans ses peuples, n'a donné l'ignoble spectacle de la secte révolutionnaire contemporaine, niant que la religion soit le PREMIER DEVOIR ET LA BASE *ESSENTIELLE* DE LA VIE SOCIALE. Ses penseurs de tous les siècles ont toujours professé ces deux principes absolument certains : c'est que l'homme doit être religieux principalement, c'est qu'ensuite il n'existe pas précisément à l'état individuel, mais à l'état social. De là, résultait pour eux, comme pour le plus vulgaire bon sens, que tous les devoirs qui s'imposent à l'individu s'imposent au milieu social en-dehors duquel on ne peut le concevoir. Tous les peuples admettant que l'obligation fondamentale de l'individu est d'être religieux, ont admis comme conséquence indiscutable que l'assise fondamentale de la société est aussi la religion ; *que celle-ci doit occuper le premier rang dans le corps social ;* qu'elle a sa place marquée et sa part prépondérante dans la fondation des empires, dans la législation des peuples, dans le gouvernement des nations [d'où, précisément, le caractère gravement impie du "*Politique d'abord !*" de Maurras...]. Le paganisme, en abjurant ses erreurs et en accueillant l'Église comme le représentant de la vérité religieuse, lui fit tout naturellement dans la société la place qu'il avait faite à l'erreur elle-même ; il accepta comme la chose du monde la plus logique son intervention dans l'action gouvernementale. Ce fut donc en vertu de sa mission divine que Rémy, s'adjoignant ses collègues de la Gaule et de la Germanie, éleva Clovis à la royauté gallo-franque, acte parfaitement conforme à la vérité doctrinale et à la croyance de tous les âges"[911]. L'abbé Dessailly, après ces phrases vertes, fortes et viriles, pouvait bien conclure énergiquement : "L'Histoire n'est pas une affaire de goût : nous sommes obligés de reconnaître que Clovis, que la famille royale furent ACCEPTÉS [!] par Rémy et les évêques, au nom de l'Église et de la Gaule, dont ils étaient le seul pouvoir subsistant"[912].

C'est pourquoi, ce qui rebroussera tant le poil des déjà *révolutionnaires* gallicans sous Louis XIV (parce qu'ils ne voulaient plus que le pouvoir politique du roy-soleil soit fondé sur celui religieux), et évidemment révulsera les démocrates sans-culotte voire même certains légitimistes qui n'en méritent pas le nom, et ne parlons pas des scolastiques et encore moins des "catholepénistes", saint Rémy peut bien écrire en son

---

910 Les gaulois, d'ailleurs, devaient trouver extrêmement normal que les prêtres gèrent en même temps le Politique : leurs druides en avaient fait autant. Même saint Thomas d'Aquin le remarqua : "Comme il devait arriver un jour qu'en France, le sacerdoce chrétien serait en grand'honneur, Dieu permit que, chez les Gaulois païens, *les affaires publiques de toute la Gaule fussent réglées par leurs prêtres,* qu'ils appelaient Druides, comme le raconte Jules César, dans le livre qu'il a laissé sur la guerre des Gaules" *(de Regno,* p. 253). Nous sommes là en présence, d'ailleurs, de moeurs habituelles chez les barbares et d'une manière générale chez tous les peuples de l'Antiquité (voyez par exemple la belle fête de l'Épiphanie nous dire que les roys orientaux sont en même temps des mages, c'est-à-dire des prêtres…) ! Au moins, *ils comprenaient très bien que la Politique était un dérivé de la Religion,* quand bien même ils le comprenaient idolâtriquement : combien de ce côté-là ils sont supérieurs aux modernes qui professent que Dieu n'a rien à voir dans la Politique ! "Depuis la plus haute antiquité, l'élément religieux était le fondement essentiel du pouvoir [politique], les roys tenant leur autorité des puissances divines. Dans certaines de ces sociétés (Égypte, Babylonie, Canaan, Israël ou royaume hittite [... avec le *Vrai* Dieu pour Israël, tout-de-même, môssieu Barbey...]), ce lien vertical entre la divinité et le roy est concrétisé par la cérémonie de l'onction sacrale" (Barbey, p. 22). Voyez par exemple, outre les roys-mages de l'Épiphanie, chez les Mogols et les Tartares : "Vers la fin du douzième siècle, le grand Khan des Tartares et des Mogols était Avenk ou Ung-Khan, prince chrétien de la tribu des Kerit. Abulfarage, auteur chrétien de l'époque et qui mourut primat des chrétiens jacobites d'Orient, l'appelle *Malek Johanna,* le *roi Jean,* dans son histoire universelle. C'est celui que nos historiens et nos voyageurs ont appelé le prêtre Jean, *parce qu'il était en effet prêtre.* Il eut pour gendre le fameux Ginguiskhan" (Rohrbacher, t. XVI, p. 338).

911 Dessailly, pp. 338-339.

912 *Ibid.,* p. 341.

grand Testament : "*[Cette] famille royale [de Clovis] que, de concert avec mes frères et co-évêques de la Germanie, de la Gaule et de la Neustrie, et pour l'honneur de la sainte Église et la défense des pauvres, J'AI CHOISIE POUR ÊTRE ÉLEVÉE À TOUT JAMAIS À LA MAJESTÉ ROYALE, que j'ai baptisée, etc.*" *Generi tantummodo regio, quod ad honorem sanctae Ecclesiae, et defensionem pauperum, una cum*[uu] *fratribus meis et coepiscopis omnibus Germaniae, Galiae atque Neustriae, in regiae majestatis culmen perpetuo regnaturum statuens elegi, baptizavi, etc.*. Voilà, ô historiens rationalistes, négationistes (... et autres scolastiques), l'origine constitutionnelle de la France politique, en tant que Nation : *un acte collectif des évêques d'alors.* Prenez-en acte à deux genoux, si vous avez à tâche d'être bon français, ou tout au moins, bon historien. Pour paraphraser la belle formule de saint Avit dans sa lettre, *c'est "PAR LA MAIN MULTIPLE DES ÉVÊQUES RASSEMBLÉS" que Clovis fut fait roy de toute la Gaule politiquement unie dans la Religion catholique.* Et ne croyez surtout pas à une enflure d'écrit de la part de saint Rémy (cet orgueil, du reste, jurerait étrangement avec la grande modestie de notre saint national, que l'abbé Dessailly se plaît à illustrer dans son ouvrage[913]) : les termes qu'il a employés, que nous venons de citer, traduisent sobrement et succinctement la stricte et complète vérité *politique* de la France. Et dites-vous bien que la formule et la chose étaient reprises pour chaque sacre royal postérieur à la Noël 496, puisque dans le Cérémonial du Sacre, les évêques prononçaient sur le nouveau roy de France cette prière précédant les onctions : "[Ô Dieu tout-puissant et éternel]... répandez vos très abondantes bénédictions sur votre serviteur *que nous ÉLISONS pour le roy de ce royaume* au milieu des prières que nous vous adressons"[914]. Et lorsque le capétien remplacera le carolingien, c'est encore l'Église, le Pape cette fois-ci, qui ÉLIRA le premier d'entr'eux. Une vérité qui était universellement connue, politiquement vécue et admise de toute l'Europe Très-Chrétienne sans aucune discussion, aux temps mérovingiens et carolingiens.

Le roy carolingien Charles-le-Chauve, pourtant peu édifiant, ne se trouvera pas humilié de bien la mettre en avant dans un concile contre un évêque félon qui avait trahi sa cause, et duquel il voulait se faire rendre justice : "… Peu après le concile de Metz, il s'en assembla un plus nombreux à Savonières, près de Toul, pour rétablir la paix entre les princes. Trois d'entre eux y assistèrent, savoir : Charles-le-chauve, roy de France, Lothaire, roy de Lorraine, et son frère Charles, roy de Provence. Il s'y trouva des évêques de leurs trois royaumes. On y régla plusieurs affaires particulières. Ensuite, le roy Charles-le-chauve présenta au concile une requête contre Vénilon, archevêque de Sens, qui l'avait quitté pour embrasser le parti de Louis-le-Germanique ; il disait dans cette requête : Vénilon était mon clerc, servant à ma chapelle, il m'avait fait serment de fidélité, quand je le fis ordonner archevêque de Sens. Lorsque je partageai le royaume avec mes frères, il promit, comme les autres évêques, avec serment, l'observation du partage. Ensuite, d'après sa propre élection et celles des autres évêques et des fidèles de notre royaume, qui exprimaient leur volonté et leur consentement par leurs acclamations, *Vénilon, dans son propre diocèse, à l'église de Sainte-Croix d'Orléans, m'a consacré roy, selon la tradition ecclésiastique, en pré-*

---

913 "... Mais le saint évêque, qui n'a parlé plus haut de ses miracles, de son désintéressement et de son crédit [dans son Testament], que pour protéger son honneur, pousse l'humilité jusqu'à subordonner sa volonté à celle de ses frères et de ses fils les évêques de son Église ; et ce thaumaturge, après n'avoir parlé que par nécessité de ses actions d'éclat, se replie sur lui-même, et fait une fondation spéciale, afin qu'on prie jour et nuit pour ses fautes et ses péchés" (Dessailly, p. 300).

914 *Cérémonial du Sacre,* p. 106, dans l'édition de 1825 à Paris, "cérémonial qui reproduit celui de Louis XV, sans tenir compte des suppressions opérées par Charles X lors de son sacre" *(Le sel de la terre,* p. 96).

sence des autres archevêques et évêques ; il m'a oint du saint-chrême, il ma donné le diadême et le sceptre royal, et il m'a fait monter sur le trône. Après cette consécration, je ne devais être repoussé du trône ou supplanté par personne ; du moins sans avoir été jugé en entendu par les évêques, par le ministère desquels j'ai été consacré roy. Ce sont eux qui sont nommés les trônes de la Divinité. Dieu repose sur eux, et par eux Il rend ses jugements. Dans tous les temps, j'ai été prompt à me soumettre à leurs corrections paternelles, à leurs jugements castigatoires [= purgatifs], et je le suis encore à présent"[915]. Le roy voulait dire que c'était par Vénilon, entre autres évêques gallicans, qu'il tenait son élévation à la fonction royale, d'où la gravité extrême de sa félonie, puisque son pouvoir royal lui venant en quelque sorte par lui, personne moins que ce Vénilon ne pouvait se soustraire avec plus de culpabilité à l'autorité royale qu'il avait lui-même instituée dans la personne du roy…

Les roys Très-Chrétiens donc, s'en servent d'argument à l'occasion, comme on le voit ici, les évêques, évidemment, ne s'en servent pas moins qu'eux. Voyez par exemple le successeur de saint Rémy sur le siège archiépiscopal de Reims, le célèbre Hincmar : lorsqu'il sera en délicatesse avec les roys carolingiens quant à l'élection d'un évêque de sa province, il lui suffira, pour trancher le débat en sa faveur, de la leur rappeler, sans qu'il soit besoin d'autre argument, ce qui montre bien sa haute autorité : "Hincmar écrivait à Louis et Carloman, fils et successeurs de Louis-le-Bègue, pour obtenir de ces princes une élection canonique dans l'Église de Tournai et de Noyon : «Ce n'est pas vous, leur dit-il, qui m'avez élu pour être à la tête de l'Église ; *ce sont mes collègues et moi, avec les autres féaux de Dieu et de vos ancêtres, qui vous avons élus pour gouverner le royaume, à la condition pour vous de garder les lois auxquelles vous êtes tenus d'obéir [c'est-à-dire d'être catholique et soumis au droit canon]*»"[916]*.*

---

915 Rohrbacher, t. XII, pp. 202-203.

916 "*Non ergo debueratis ita inverecunde qualicumque pontifici scribere, vestrae ditioni commissum. Quia sicut dixit Dominus apostolis suis quorum minimus sum merito, successor autem officio «non vos me elegistis, sed ego elegi vos» ita et ego vos me elegistis in praelatione ecclesiae, sed ego cum collegis meis et caeteris Dei ae progenitorum vestrorum fidelibus, vos elegi ad regimen regni, sub conditione debitas leges servandi*" *(Epist. Ad Ludov. III,* Hincmar, Opera, t. II, p. 198), cité par Dessailly, p. 344. On ne peut s'empêcher de relater ici tout l'épisode, tellement il est intéressant, tant pour bien montrer la nature des rapports qui doivent exister entre la chose religieuse et celle politique, que pour rehausser le caractère d'un grand évêque carolingien capable de remonter les bretelles au pouvoir politique, et… sans vaseline ecclésiastique ! "En 881, Hincmar de Reims avait encore présidé un concile à Fîmes, dans son diocèse, où se trouvèrent les évêques de plusieurs provinces. Il nous en reste huit articles, qui sont moins des canons que de longues exhortations aux roys et aux évêques sur leurs devoirs respectifs. Odon, évêque de Beauvais, étant mort, on présenta à ce concile un décret d'élection du clergé et du peuple, en faveur d'un clerc nommé Odacre, que la cour protégeait, mais qui fut jugé indigne par le concile ; et on envoya au roy Louis III des évêques, avec une lettre contenant les causes du refus et demandant la liberté des élections. La cour s'en offensa ; et l'archevêque Hincmar apprit que l'on disait que quand le roy permettait de faire une élection, on devait élire celui qu'il voulait ; que les biens ecclésiastiques étaient en sa puissance, et qu'il les donnait à qui il lui plaisait. Hincmar reçut ensuite une lettre du roy, où il lui témoignait vouloir suivre en tout ses conseils, pourvu qu'il eût la complaisance d'approuver l'élection d'Odacre. Hincmar répondit en substance : «Dans la lettre de notre concile, il n'y a rien contre le respect qui vous est dû, ni contre le bien de votre royaume ; elle ne tend qu'à conserver au métropolitain et aux évêques de la province le droit d'examiner et de confirmer les élections suivant les canons. Que vous soyez le maître des élections et des biens ecclésiastiques, ce sont des discours sortis de l'enfer et de la bouche du serpent […!]. Souvenez-vous de la promesse que vous avez faite à votre sacre, et que vous avez souscrite de votre main et présentée à Dieu sur l'autel devant les évêques ; faites-vous la relire en présence de votre conseil, et ne prétendez pas introduire dans l'Église ce que les grands empereurs, vos prédécesseurs, n'ont pas prétendu de leur temps. J'espère vous conserver toujours la fidélité et le dévouement que je vous dois ; et je n'ai pas peu travaillé à votre élection ; ne me rendez donc pas le mal pour le bien, en voulant me persuader, dans ma vieillesse, de m'écarter des saintes règles que j'ai suivies, grâces à Dieu, jusqu'ici pendant trente-six ans d'épiscopat. Quant aux promesses que vous me faites, je ne prétends vous rien demander que pour votre propre salut en faveur des pauvres». Sur cette réponse, Hincmar reçut de la part du roy une lettre encore plus pressante ; Hincmar y répondit d'une manière d'autant plus vigoureuse. Sur le manque de respect et d'obéissance qu'on lui reprochait, il donne un démenti formel au secrétaire de la lettre ; sur le mépris qu'elle témoignait de lui, il relève la puissance spirituelle, et dit : «CE N'EST PAS VOUS QUI M'AVEZ CHOISI POUR GOUVERNER L'ÉGLISE, MAIS C'EST MOI QUI, AVEC MES COLLÈGUES ET LES AUTRES FIDÈLES, VOUS AI ÉLU POUR GOUVERNER LE ROYAUME, À CONDITION D'OBSERVER LES LOIS. Nous ne craignons point de rendre raison de notre conduite devant les évêques, parce que nous n'avons rien fait que suivant les canons ; mais, si vous ne changez ce que vous avez mal fait, Dieu le redressera quand Il lui plaira. L'empereur Louis n'a pas tant vécu que son père Charles. Votre aïeul, Charles, n'a pas tant vécu que son père, ni votre père autant que le sien. Et, quand vous êtes à Compiègne à leur

L'affirmation comme on le voit est nette, dénuée absolument de toute équivoque... et musclée. Et, au passage, notons bien qu'il s'agit ici de mettre à raison des princes carolingiens et non mérovingiens, ce qui n'empêche pas Hincmar de les considérer comme les héritiers directs de "leurs ancêtres" comme il dit, nouvelle confirmation que nous avons affaire en France à une seule famille royale...

Même Michel Rouche, dans son exposé rationaliste mais honnête du fait historique de la Noël 496, est bien obligé de remarquer le "problème historique" que pose la soudaine autorité politique de Clovis dès l'immédiat après-Noël 496 sur... *toute la Gaule* (le prouve assez l'adresse des évêques à Clovis, lors du premier Concile de la Gaule Unie, en 511), et non plus seulement sur la Gaule septentrionale qu'il avait conquise. Il note, intrigué, qu'à l'occasion de la mort d'Albochlède, la sœur de Clovis, arienne convertie baptisée avec lui, qui mourut religieuse très-peu de temps après la cérémonie (probablement en février 497), saint "Rémy écrivit au roy une lettre de condoléances révélatrice de nombreux changements et surtout d'une relation beaucoup plus chaleureuse que lors de la première [lettre adressée à Clovis lors son avènement au pouvoir en 481, que nous avons lue plus haut] : «Mon seigneur roy, repousse de ton coeur la tristesse», lui dit-il. (...) Rémy ne profite pas moins de l'occasion pour rappeler le roy à ses tâches de gouvernement. Il le qualifie de «tête des peuples», c'est-à-dire des tribus germaniques qui lui sont soumises [Francs évidemment, mais encore Alamans, Thuringiens, etc.], *mais aussi des provinciaux gallo-romains*[917]. Dans l'en-tête, il le salue comme *dominus illuster* (seigneur illustre), et non plus seulement «magnifique» comme dans sa première lettre. Clovis se trouve donc *maintenant* [= quelque temps très-court *après* la Noël 496, probablement février ou mars 497, date à laquelle la lettre est écrite] au sommet de la hiérarchie romaine des dignités : ce titre était porté par les hauts fonctionnaires et les généralissimes [et, dans la chose romaine, correspondait à une responsabilité politique sur tout un pays, *in casu* la Gaule]. Qui l'a nommé ? Nous n'en savons rien"[918], conclut piteusement notre

---

place, baissez les yeux, voyez où est votre père et demandez où est enterré votre aïeul, et ne vous élevez pas devant Celui qui est mort pour vous et ressuscité, et qui ne meurt plus. Vous passerez promptement ; mais l'Église avec ses pasteurs, sous Jésus-Christ, leur chef, subsistera éternellement suivant sa promesse». Cette menace d'Hincmar pouvait paraître une prophétie, quand on vit ce jeune roy Louis mourir l'année suivante. Pour ce qui est d'Odacre, il n'est pas compté entre les évêques de Beauvais ; ce qui montre que l'opposition d'Hincmar eut son effet" (Rohrbacher, t. XII, pp. 347-348).

917 Et il ne faut pas entendre, comme Michel Rouche, seulement ceux au Nord de la Loire, sous la directe autorité de Clovis, mais de *tous* les provinciaux de la Gaule, et d'une manière plus vaste encore, de tous les peuples situés sur le territoire de l'ancien Empire romain d'Occident. C'est pourquoi saint Avit dira bien de Clovis, au lendemain de la Noël 496, que "la divine Providence a enfin trouvé un *arbitre* pour notre époque (...) la Grèce également peut se réjouir d'avoir choisi un prince qui soit des nôtres [elle ne pourra pas le dire longtemps, Anastase versant dans le monophysisme, puis ses successeurs dans le monothélisme...] ; mais désormais [c'est-à-dire après la Noël 496], elle n'est plus la seule à mériter le don d'une pareille faveur. Sa clarté illumine aussi ton *empire* [!!!] et en Occident l'éclat d'une gloire qui n'est pas nouvelle fulgure sur un roy qui n'est pas nouveau" *(Lettre de saint Avit à Clovis).* Empire... Occident... Saint Avit, dont le rôle politique est comparable voire plus considérable encore que celui de saint Rémy, met bel et bien à parité la dignité de l'empereur d'Orient avec celle, pourtant toute nouvelle, échue à Clovis de par son institution royale à la Noël 496 ! La chose ne saurait s'entendre si Clovis n'avait pas été institué roy sur toute la Gaule d'alors, à charge pour lui de recueillir la succession de l'empire romain occidental dans les régions non encore libérées du joug arien... D'ailleurs, dans sa lettre, saint Avit dit bien : "Votre Foi, c'est *notre* victoire" ; "«notre» victoire signifie aussi «notre victoire à nous évêques catholiques et méridionaux vaincus, comme Sidoine Apollinaire, par les Wisigoths et soumis, comme Avit, au roy burgonde»", admet pourtant bien Rouche, p. 403. Or, elle ne peut être la victoire d'un évêque sis en territoire arien que si Clovis en est considéré comme le roy potentiel, ce qu'entend bien lui signifier saint Avit pour l'inciter à le délivrer au plus vite de l'emprise arienne... N'oublions surtout pas que tout est insinuations subtiles, dans ces lettres fort savamment rédigées du Bas-Empire…

918 Rouche, p. 283. Le pouvoir politique de Clovis était dédoublé en celui germanique à proprement parler qui le constituait roy des Francs Saliens, et en celui de Rome qui, pour affirmer son autorité, délivrait à tous les roys barbares des pouvoirs spécifiquement romains : "Rémi attribue à Clovis, après sa fonction de roy, la dignité d'«homme insigne et magnifique». Dans la hiérarchie romaine des dignités, celle-ci est au moins au troisième rang derrière les «clarissimes et illustres». Viennent ensuite les «clarissimes et remarquables» *(spectabiles),* enfin les «insignes et magnifiques». Clovis est donc [en 481] au bas du système de ce que nous appellerions aujourd'hui la hiérarchie des décorations [!]. Quant à la fonction romaine [correspondant à cette digni-

historien qui, tout soudain, tourne court, plongé dans l'obscurantisme par son laïcisme même. Nous pouvons le lui apprendre très-facilement : *ce sont les évêques de la Gaule Unie qui l'ont LÉGITIMEMENT institué et hissé à cette place politique suréminente.* Car il ne sert à rien d'arguer que "depuis 476, il n'y avait plus d'empereur en Occident pour faire ces promotions", comme le fait Michel Rouche, fort perplexe, poursuivant sa réflexion. En effet, la question agitée n'est pas celle du pouvoir politique *ordinaire* d'un *généralissime* romain sur la Gaule, une sorte de *Gauleiter* (pardon...) inféodé à Rome, mais de celui politique *extraordinaire* ou constitutionnel de la fondation d'un NOUVEL Empire. Le pouvoir politique romain n'avait donc, à proprement parler, rien à y voir.

Mais alors, où résidait légitimement ce pouvoir politique constitutionnel de créer une nouvelle structure sociopolitique légitime ? EN DIEU bien sûr, et en Lui seulement : Lui seul peut *créer* validement un "nouvel ordre du monde" quand tout est à terre du précédent sans possibilité intrinsèque de relèvement, de renaissance ! Et, du côté des hommes, quels peuvent bien être les organes mandataires de Dieu pour la constitution de ce "nouvel ordre du monde" ? Dans le cas qui nous occupe en 496, les mandataires de Dieu sont ceux qui ont la gestion juridique et pratique des peuples. En l'occurrence, ces gestionnaires sont glorieusement connus, *il s'agit des Évêques de la Gaule unie et romanisée,* d'ailleurs en grande majorité d'anciens dignitaires de l'Empire romain d'Occident convertis lors du grand élan chrétien du V^e^ siècle[919], très-légalement promus dans la *militia Christi*. Car même si l'on en reste à un point de vue strictement romain, les Évêques gallo-romains étaient, dans ce qui restait de l'Empire romain d'Occident, parfaitement et légitimement les derniers hommes *politiques* en place. En effet, depuis l'Édit de Théodose en 392, les dignitaires de l'Église catholique faisaient partie des cadres supérieurs de l'État romain qui les avait érigés en *militia Christi* (fonction religieuse), à parité juridico-politique avec la *militia togata* (fonction civile) et la *militia armata* (fonction militaire), les trois états constituant l'exercice du pouvoir politique romain ordinaire, christianisé depuis la conversion de Constantin. Or, les deux derniers étant frappés de caducité depuis l'effondrement de l'Empereur romain d'Occident en 476, restait seulement en place et debout pour recueillir l'héritage du pouvoir politique romain d'Occident la... *militia Christi*[920], c'est-à-dire… les

té... au bas de l'échelle romaine, donc], puisque sa fonction germanique est celle de roy, elle est probablement celle de gouverneur de province comme l'était son père" (Rouche, pp. 202-203).

919 Saint Rémy lui-même est issu d'une famille "d'origine sénatoriale, comme nous le montrera son testament. Il est donc le représentant typique d'une élite gallo-romaine cultivé et riche, d'un système politique qui vient de s'écrouler et d'un groupe social dirigeant qui raisonnait au niveau d'un empire mondial. Si, comme il est maintenant accepté par tous les spécialistes de la prosopographie, le nom de famille est une propriété personnelle que l'on se lègue de génération en génération, il faudrait voir parmi ses ancêtres Remigius, le *magister officiorum* de l'empereur Valentinien 1^er^, mort étranglé, que signale Ammien Marcellin (XV, 5.36)" (Rouche, p. 390).

920 La déchéance de 476 rendait caduque *ipso-facto* la *militia togata ;* quant à la *militia armata,* on peut considérer qu'Odoacre qui avait été légalement institué général romain par la Rome occidentale, gardait encore le pouvoir... bien que c'est par lui que la destitution de la *militia togata* eut lieu et que le "scandale" arriva… Cependant, après la victoire de Clovis sur Syagrius en 486, lequel commandait à la dernière armée romaine en Gaule, il ne restait plus qu'Odoacre pour représenter légitimement la *militia armata* de l'empire d'Occident. Or, Odoacre et son armée furent réduits par Théodoric, après un long combat de quatre ans, entre 489 et 493. Donc, après cette date (trois petites années avant la Noël 496 !), la *militia armata* avait cessé d'exister elle aussi, et rejoignait celle *togata* dans le néant (car Théodoric supplantant Odoacre vingt ans après l'anéantissement de la *militia togata* n'héritait pas de ses pouvoirs légitimes de général romain institué par l'Empire d'Occident, c'est par l'Empereur d'Orient qu'il avait été mandaté pour venir en Italie). Au niveau du droit juridique constitutionnel quant à l'empire romain d'Occident, ne restait donc plus debout en 496 que la *militia Christi,* intacte et libre dans le *seul* épiscopat gallo-romain au nord de la Loire quand elle était occultée chez les évêques occidentaux siégeant en territoires ariens. "[L'évêque gallo-romain] ne s'est pas emparé de leur pouvoir [celui des milices civiles et militaires, toutes récapitulées dans la nouvelle fonction instituée par Valentinien, le *defensor civitatis*], *il l'a ramassé par terre* (...) Quand tout s'écroula autour d'eux, les chefs des églises armés de leur juridiction spirituelle à laquelle Constantin avait ajouté la juridiction temporelle, apparurent avec une autorité matérielle considérable. (...) On

Évêques ! D'une manière à la fois pratique et juridique, *c'étaient donc bel et bien les Évêques gallo-romains catholiques qui détenaient en corps d'institution le pouvoir politique sur l'Occident romain* puisque les autres évêques de l'orbe romaine occidentale appartenant juridiquement à la *militia Christi* se trouvaient empêchés d'agir avec leurs collègues gallo-romains, à cause de leurs sièges situés en territoires ariens : le prouve assez l'empêchement de saint Avit de Vienne, sise dans l'arienne Burgondie, d'assister à la cérémonie du baptême et du sacre royal de Clovis, ce qu'il regrette d'ailleurs énormément (quant à l'exercice du pouvoir politique *ordinaire,* il continuait dans le brouillard sur la lancée d'avant 476, généralement par la succession naturelle de père en fils... dans le meilleur des cas). Et, nous le dirons mieux plus loin, nos Évêques tenaient le pouvoir politique de la Rome occidentale beaucoup plus légitimement que l'empereur d'Orient qui, naturellement, y prétendait ! H.-François Delaborde résume sobrement la situation, sur un plan pratique : "Tandis que les magistratures romaines n'existent plus, la hiérarchie [de l'Église] est demeurée intacte, et si les circonscriptions régionales romaines ont été conservées, c'est parce qu'elles avaient été adoptées par l'Église devenue l'unique lien entre le monde nouveau et le monde ancien"[921].

Pour autant, nous venons de le dire, le pouvoir politique romain que nos évêques gallo-romains possédaient légitimement, ne leur donnait en soi strictement aucun pouvoir constitutionnel pour fonder un nouvel ordre sociopolitique dans la Gaule Unie. Car SEUL DIEU PEUT HABILITER À CE POUVOIR, LORSQU'IL LE DÉCIDE. Ce nouvel ordre *ne venait pas de Rome, MAIS DU CHRIST, il ne venait pas de l'homme, MAIS DE DIEU.* C'est donc le Christ-Dieu qui le leur a donné à la Noël 496, mais, cependant, d'une manière pratique, il est fort émouvant de remarquer la "conjoignance" de ce pouvoir divin avec le fait que ceux qui en furent récipiendaires étaient également ceux qui avaient en charge la gestion sociopolitique quotidienne des peuples gallo-romains, et parfaitement légitimement selon le droit romain que nous venons de rappeler, lesdits Évêques étant devenus les seuls gardiens de la civilisation en Occident contre l'anarchie générée par les barbares, les garants des peuples et leurs pourvoyeurs sociaux en soins de toute nature[vv]. Si, dans un autre contexte, un pape a pu donner comme raison de la légitimation d'Hugues Capet qui exerçait pratiquement la fonction de la royauté française : "Il vaut mieux que celui qui exerce pratiquement la charge royale, en ait la nomination" (ce qui ne veut nullement dire, on l'a vu, que le capétien n'était pas membre de la famille royale, comme se sont empressés de le déduire tous les pseudo et superficiels historiens modernes...), combien le principe s'applique pareillement à nos Évêques gallo-romains qui exerçaient *vraiment* la fonction sociopolitique en Gaule, jusqu'à être obligés, le cas n'était pas rare, d'organiser par eux-mêmes, contre les invasions barbares anarchiques, les armées de défense des cités où ils siégeaient[922] ! Évidemment, il ne pouvait

---

est donc strictement dans le vrai en disant que le chef respecté de l'Église était le chef accepté du peuple» (Mignet, *Journal des Savants,* févr. 1885, p. 77)" (d'Avenay, p. 35).

921 *La France Chrétienne,* p. 251. Jean-Claude Louty, pour sa part, de préciser : "[L'évêque] se trouve fréquemment en Gaule à la tête d'une fortune considérable. Les organes principaux des cités, les curies ne possèdent plus aucun denier ni aucun pouvoir ni autorité, alors l'on voit l'évêque se substituer à elles. Le prélat évidemment, et c'est un de ses rôles principaux en période de troubles, de guerres, de famines, pratique la charité envers les pauvres, soulage les blessés, les prisonniers et nourrit les affamés. Les hospices, les hôpitaux, les orphelinats, les hôtelleries dépendaient de son évêché ou d'un monastère. Il fait également entreprendre à ses frais de grands travaux publics pour le bienfait de la cité. Les sanctuaires sont des lieux de paix et de sécurité pour les malheureux, les "sans-abri", les "sans-le-sou", tous les rejetés de la société" (Louty, pp. 57-58).

922 "Les évêques, jusqu'à ce temps-là, n'avaient généralement secouru leur troupeau que par les armes spirituelles ; ils ne leur avaient ouvert d'autre asile que les églises. Ils commencèrent alors à bâtir des forteresses et des châteaux, pour mettre leurs peuples à l'abri de la violence. Honorat, évêque de Novare, en donna l'exemple. C'était toujours l'ancienne charité ; mais à de

s'agir pour les évêques de recevoir eux-mêmes la charge royale en corps d'institution, mais bel et bien de constituer, de fonder légitimement cette charge en choisissant et instituant eux-mêmes, dans l'unanimité morale, l'élu, ou plutôt la famille élue.

Alors, si l'on conjoint l'aspect pratique à celui juridique, qui nous délivrent tous deux le même message, c'est dire que lorsque saint Rémy écrit en son Testament qu'il a CHOISI Clovis, *una cum* tous les évêques "de la Gaule, de la Germanie et de la Neustrie" (notons bien : l'élection du premier roy de France est faite par les Évêques de la *Grande*-France, c'est-à-dire de… l'EUROPE, pas de celle hexagonale ni capétienne !), pour régner non seulement sur la Gaule mais beaucoup plus universellement et… *européennement* sur l'ancienne orbe romaine, il sait un peu ce qu'il dit, beaucoup mieux en tous cas que les historiens modernes qui, se gaussant de son propos, ne sont jamais que d'impies olibrius, qu'autant d'imbéciles *frères ignorantus* montrant à tous les yeux leur outrecuidante sottise et crasse ignorance. Le grand évêque Rémy de Reims ne fait là que traduire l'exacte vérité de son pouvoir politique. Et... voyez, ô lecteurs attentifs, que par tous les côtés où l'on prend le problème, on se retrouve avec la Religion détentrice du pouvoir politique, ordinaire ou constitutionnel[923] ! Dans le moment où Clovis est baptisé, on se trouve donc très-précisément dans une situation de pouvoir politique assumé en régence par les Évêques défenseurs des cités gallo-romaines, principaux pôles de la civilisation, dans l'attente de la Geste de Dieu pour créer un "nouvel ordre du monde". Or, c'est l'unité de Religion qui va permettre à ce pouvoir constitutionnel extraordinaire qui, depuis 476, gîtait accidentellement et exceptionnellement dans leurs mains à la fois "*une et multiple*" comme le dit superbement bien dans sa formule presque divine saint Avit, de s'exercer concrètement, de poser, parce que Dieu le veult, un Acte Unique au Baptistère de Reims, en instituant Clovis roy de toute la Gaule (n'oublions pas que Clovis informe de son prochain baptême *tous* les évêques de la Gaule, et non pas seulement ceux sis au Nord de la Loire, en "zone libre"[924]).

ET C'EST CE QU'ILS FONT, INSPIRÉS DE PAR DIEU. C'est cela que dit magnifiquement, souverainement, la courte, et forte, et auguste, et si glorieuse phrase de saint Rémy en son Testament, traitée d'hyperbole par les plumitifs habituels évidemment incapables d'en saisir la grandeur, mais magnifiquement confirmée par l'Histoire dans sa lettre obvie que nous ne nous lassons pas de citer : "*Cette famille [de Clovis] que j'ai choisie pour être élevée à tout jamais à la majesté royale, que j'ai baptisée, confirmée, sacrée, etc.*" Il était grand temps, d'ailleurs, qu'ils le fassent. En 497, l'Empereur d'Orient, très-faiblement catholique (si Anastase n'était pas arien, il favo-

---

nouveaux maux, elle cherchait de nouveaux remèdes ; et le nouveau mal était l'absence d'une force qui protégeât le pauvre peuple. Nous verrons le pape saint Grégoire-le-Grand, forcé par les circonstances, se charger lui-même de la défense de Rome, et obliger les évêques d'en faire autant dans leurs diocèses" (Rohrbacher, t. VIII, p. 405).

923 Et cela continue après la fondation même dudit pouvoir politique dérivé de la Religion. Ainsi, l'ouvrage de Grégoire de Tours veut montrer que l'histoire politique et militaire des Francs est uniquement celle de la défense de la Foi : "«Comparer, dit-il au début du Livre III, les heureux succès des chrétiens confessant la bienheureuse Trinité avec les faits tournant à la ruine des hérétiques qui la divisent», tel est le dessein dans lequel a été conçue l'*Histoire des Francs ;* et cette préoccupation est si évidente que, de très bonne heure, le titre d'*Historia francorum* donné par l'auteur à son ouvrage a été complété dans les manuscrits par l'épithète *ecclesiastica.* Telle était dès lors l'union du clergé catholique avec les roys Francs, union féconde qui, en dépit des reproches mutuels que les deux parties durent parfois s'adresser, se continua entre leurs successeurs (...). Durant les quatre siècles que régnèrent nos deux premières races, il n'y eut qu'un seul historien *laïque :* Nithard" *(La France Chrétienne,* p. 252).

924 Saint Avit accuse ainsi réception de l'invitation de Clovis, antécédente à son baptême : "Si je n'ai pu venir participer physiquement parmi les ministres, du moins n'ai-je point manqué d'être en communion, tout à vos joies, puisque la divine piété aura accordé *à nos régions aussi* [burgondes ariennes] ce fait digne de reconnaissance qu'avant votre baptême nous était parvenu un messager de votre très sublime humilité disant que vous aviez fait profession de catéchumène".

risera en sous-main le monophysisme[925] tant qu'il pourra, malgré une profession de Foi officielle orthodoxe qui trompera même saint Avit, laissant à son fils Anastase II le soin de se déclarer ouvertement hérétique, ce que celui-ci fera farouchement d'ailleurs), renverra à Théodoric-le-Grand les insignes de l'empereur d'Occident.

La fin du monde sociopolitique multiséculaire de l'Antiquité et la fondation d'un nouveau inhérent à l'économie de salut du Nouveau Testament, se passent donc quasi simultanément dans les vingt ans incroyablement riches finissant le cinquième siècle, dans l'étroite fourchette 476-496. Comme quoi, l'Histoire la plus avérée a donné entièrement raison aux prophètes d'alors, écrivains latins ou Pères de l'Église, voire mêmes des païens, qui prévoyaient assez unanimement, si pas la fin du monde, du moins un CHANGEMENT D'ÈRE pour cette période (non, on ne gagne jamais à mépriser la Prophétie...) ! Au début de ce présent chapitre, nous avons en effet noté l'ambiance eschatologique soudain très-marquée à la fin du V^e^ siècle chez les élites gallo-romaines. En 476, un hiatus qui semblait impensable s'était brutalement instauré dans le déroulement multiséculaire de l'Histoire appuyée sur Rome qu'on avait cru éternel comme Dieu, un affreux abîme politique dans lequel s'engouffrait l'ancien monde ; c'était au moins la fin d'un monde, et plus probablement l'affreuse chute allait-elle engendrer la fin du monde tout court. Alors que les nominations et promotions civiles et militaires ne se faisaient plus, sans aucun espoir de retour à une situation romaine "normale" à jamais disparue, combien l'on comprend les terribles angoisses qui pouvaient saisir aux entrailles les élites de cette époque, dont on trouve un si éloquent écho dans le célèbre sermon désolé du pape saint Grégoire-le-Grand ! Or, non, ce n'est pas encore la fin du monde, ni celle de l'Histoire. En 496, Dieu va tout au contraire susciter un nouveau monde sociopolitique dont l'ancien n'était qu'une pâle préfigure, pour qu'Histoire continue (contrairement à notre présente situation qui voit la fin de l'Histoire quand ce n'est pas encore celle du monde ; donc, recommandation instante est faite de ne pas s'illusionner sur une apparente analogie de notre époque avec celle de la chute de Rome, comme il est de mode bourgeoise rassurante de cogiter doucereusement, chez certains "bien-pensants" tradis.).

En vérité, à moins d'être l'idiot patenté du village, élu démocratiquement ou non, on ne saurait voir une simple coïncidence dans cette très-courte fourchette de dates 476-496, cette infime charnière de temps d'un vide politique constitutionnel universel réparé presque simultanément, immédiatement.

Digitus Dei hic est.

925 Hérésie non moins grave que celle arienne, qui la rejoint d'ailleurs (elle n'admettait pas la sainte-Humanité du Christ, seulement sa Divinité, et donc, en niant l'Incarnation, invalidait la Rédemption).

"Ébranler la constitution historique
"d'un peuple fut toujours dit
"le crime le plus grand après celui du déicide,
"qui, de nos jours, se renouvelle
"PAR L'ATHÉISME POLITIQUE".
(Blanc de Saint-Bonnet)

"Ô Miraculum !
"Ô novitatis prodigium !
"In hac tenebrosa nocte
"Novum Lumen cernitur
"In hac obscura quiete
"Nobis splendor oritur.
"Ô Miraculum !
"Ô Miraculum !"
(Élévation de la messe de Noël 1700 – texte d'une polyphonie composée par S. de Brossard)

XI. NOEL 496 : "L'ACTE UNIQUE" (Suite)

uelle est à présent la grande question, amenée comme tout naturellement mais inéluctablement par les considérations précédentes ? Celle de la portée politique *universelle* de l'Acte Unique posé par les Évêques gallo-romains. Nous avons dit dans le précédent chapitre, pour la commodité de notre démonstration, que Clovis est fait par eux roy de la Gaule Unie parce que nous avions besoin de prouver d'une manière évidente le pouvoir politique desdits Évêques. Mais en fait, dans leur

esprit, les Évêques gallo-romains instituent Clovis *NOUVEL EMPEREUR D'UN NOUVEAU MONDE (novus ordo saeculorum), comme assumant la suite politique de l'Empire romain* (mais nullement la succession, nous avons déjà traité cette question plus haut, et établi ce distinguo capital) *par une nouvelle structure sociopolitique universelle correspondant à la Révélation, à l'élévation supérieure de l'homme qu'elle a introduite en ce monde. ET C'EST À CE TITRE UNIVERSEL QU'ILS LE FONT ROY TRÈS-CHRÉTIEN DE LA GAULE UNIE.* L'évêque saint Avit de Vienne le dit avec une extraordinaire ferveur dans sa lettre de chaleureuse congratulation[926]. Il compare bien, en effet, le nouveau pouvoir politique institué en Clovis à la Noël 496, non seulement à parité avec celui de l'empereur d'Orient (ce qui, à vue humaine, est déjà fort incompréhensible, si l'on veut bien se souvenir que Clovis ne possédait alors le libre pouvoir politique que sur la Gaule septentrionale, et encore, moins les Armoricains qui l'avaient tenus en échec dans l'extrême-ouest, moins les Parisiens de sainte Geneviève, moins les "cousins" francs de l'extrême-nord et nord-est qui gardaient tout-de-même une certaine indépendance politique par rapport à lui, et que d'ailleurs Clovis sera violemment obligé de soumettre plus tard : ce qui faisait tout-de-même bien du monde), mais à celui d'un nouvel Empereur du monde civilisé, au sens universel du terme, *englobant même l'Orient.*

Voyons ce point, évidemment capital, en détail. Depuis 476, l'empereur d'Orient se targuait de recueillir la succession de l'empire d'Occident défaillant, et donc de tout l'Empire romain. Mais qu'était-il lui-même, pour prétendre à cela ? L'origine, l'essence du pouvoir politique romain ne résidait-elle pas tout entière dans la Rome occidentale ? Qu'était-ce donc Constantinople, sinon une émanation accidentelle, un simple épiphénomène de la Rome italique ? Lorsque, en effet, quelque temps avant sa mort, Constantin-le-Grand avait séparé l'Empire en deux entre ses fils, il avait fondé *la ville de Constantin* (= Constantinople) par motif exclusivement pratique, afin de faciliter l'administration de l'immense territoire à gérer : c'était l'acte d'*un* Empereur, comme le nom de la capitale de l'Empire d'Orient le révèle si bien, qui ne pouvait remettre en cause la constitution métapolitique de la Rome antique qui vit et meurt À ROME. Et nulle part ailleurs. Et il ne sert à rien d'allégoriser la question, en soutenant que la Rome antique est d'abord un concept de civilisation, donc abstrait, avant d'être géographique, parce que si l'empire romain est une civilisation, c'est aussi, et à égalité, une géographie, une géopolitique dont la racine se situe en Occident et pas en Orient[927]. Autrement dit, si, aux temps de Clovis, Constantinople possédait un pouvoir politique à parité avec Rome, c'était uniquement quant à celui *ordinaire,* pour la gestion quotidienne des provinces romaines d'Orient. Mais sur le plan *extraordinaire* ou constitutionnel, *le pouvoir résidait toujours à Rome,* tout simplement parce qu'il ne pouvait en être autrement. Alors, lorsque la Rome italique tombe

---

926 Ce fils de haut dignitaire romain était très au fait de la politique "globale" de l'époque, pour employer le mot de Michel Rouche (on dirait de nos jours : mondialiste !), et avait peut-être plus d'influence encore que saint Rémy sur tout l'épiscopat gallo-romain, ce qui n'est pas peu dire.

927 C'est la même chose pour le nouvel Ordre Très-Chrétien : c'est, nous l'avons dit, d'abord une civilisation particulière qui le conceptualise, mais, c'est encore une géopolitique qui a son noyau substantiel dans la Gaule Unie, dans la *Francia occidentalis*... et, là encore, nulle part ailleurs. Au fond, c'est toujours le même cas de figure : la Vérité s'incarne sociopolitiquement sur cette terre avec une Âme (civilisation révélant la dignité humaine), et avec un Corps (Nation française). Supprimer le Corps, la *Francia occidentalis,* c'est *par-là même* supprimer *ipso-facto* l'Âme, l'Ordre Très-Chrétien : les subversifs l'avaient fort bien compris, aux temps de Jeanne la Pucelle... et croyez que de nos jours, ils le comprennent toujours très, très bien, d'où le ravalement actuel de la France républicaine à un niveau au-dessous de l'Allemagne dans le module eurocratique… La France, même salement républicanisée, ne peut en effet s'empêcher comme malgré elle de révéler sociopolitiquement le Christ, peu ou prou, c'est pourquoi elle est toujours *de trop,* et les initiés n'ont qu'un but : la supprimer toujours plus du p.p.u. (paysage politique universel).

en 476, c'est l'Empire romain lui-même *dans son essence* qui disparaît. Avec tout le pouvoir politique afférent. Non seulement l'Empereur d'Orient n'était pas fondé à recueillir la succession de l'Empire romain occidental, mais la chute de ce dernier invalidait en quelque sorte… le sien propre, ordinaire, puisqu'il en était issu.

C'est bien pourquoi la grande majorité des historiens qui étudieront cette histoire de l'empire gréco-byzantin, seront unanimes à constater qu'il ne fut qu'une *survivance* de la chose romaine. Son histoire est certes fascinante pour le peu qu'on s'y plonge, comme toute histoire de la survie d'un homme qui ne veut pas mourir alors qu'il y est destiné inéluctablement (longue agonie sans aucun doute puisque l'Orient survit mille ans à l'Occident, jusqu'au XV^{e} siècle, et parfois, il est vrai, avec d'admirables poussées héroïques de la gloire militaire antique), mais il s'agira toujours fondamentalement d'une *survivance,* on ne sortira jamais plus de ce statut. C'est la raison pour laquelle surtout, le renvoi par l'empereur d'Orient des insignes impériaux d'Occident à Théodoric en 497, n'était pas légitime, un pouvoir politique épiphénoménique ou ordinaire ne contenant pas celui constitutionnel qui l'a engendré, et surtout, n'en ayant pas la disposition[928]. C'est bien pourquoi encore, Théodoric-le-

[928] À ce point précis se situe, à notre avis, tout le problème religieux oriental : toute la question du schisme orthodoxe se focalise dans la pensée que Constantinople a pris politiquement et théologiquement la *succession pleine et entière* de la Rome occidentale (la déviance religieuse suivant celle politique)… contre la Volonté de Dieu manifestée par les évènements. Le pape saint Nicolas, dans une lettre à Hincmar de Reims où il se proposait de réfuter les calomnies du grec oriental schismatique Photius, le dit lui-même dans sa conclusion : "Mais il ne faut pas s'étonner si les Grecs s'opposent à ces traditions, puisqu'ils osent dire que, quand les empereurs ont passé de Rome à Constantinople, la primauté de l'Église romaine et les privilèges ont aussi passé à l'église de Constantinople ; d'où vient que Photius, dans ses écrts, se qualifie d'archevêque et de patriarche œcuménique" (Rohrbacher, t. XII, p. 222). C'est ce que n'a pas voulu comprendre un érudit déjà cité, Maurice Queruel, dans son étude fort savante pourtant, dont le titre vaut assurément tout un programme : *Au temps où Constantinople était notre capitale (du IV^{e} au VI^{e} siècle).* Il cite de nombreux exemples, telle Marie-Madeleine Martin cherchant à prouver la "romanisation" de Clovis, pour asseoir la thèse qu'après la chute de Rome en 476, c'était Constantinople qui était la capitales de... la Gaule. Bien sûr, on voit certaines structures administratives romaines perdurer longtemps dans la Gaule mérovingienne voire même carolingienne, voisiner dans une étrange parité avec les nouveaux cadres politiques francs, et, par exemple, les mairies des palais en être comme une émanation. Mais il n'y a là rien d'étonnant en vérité, car justement c'était la mission de Rome d'éduquer politiquement les peuples barbares. Il s'en faut cependant qu'il s'agisse d'un pouvoir politique *indépendant* des roys francs, et relevant directement de l'empereur grec ! C'est bien au contraire une simple forme sociopolitique antique qui continue, englobée dans un nouvel ordre mondial universel qui, seul, dorénavant, *existe*, tient les rênes du monde... ce que ne comprennent pas nos chers romanistes, trop obnubilés des apparences byzantines, de la grandeur d'un corps *mort* qui leur cache la petitesse d'un corps *vivant,* qui, désormais, a seul la VIE politique, celle qui émane de Dieu. Saint Avit, lui, dès la Noël 496, ne s'y est pas trompé. Dans les documents officiels émanant de Constantinople, il faut en effet bien se garder de prendre les titres au premier degré, et faire large part à l'orgueil de l'empereur d'Orient prétendant tout régenter de l'ancien Occident romain, y compris d'ailleurs… le pape lui-même. Voyez, par exemple, lors des démêlés peu glorieux pour lui avec le pape Vigile, qu'il avait odieusement asservi, on voit l'empereur Justinien, dans un édit impérial où il exigeait d'effacer le nom du pape des dyptiques sacrés, pas moins, déployer ainsi tout ce qu'il croyait avoir de titres politiques, pour en imposer aux évêques dont il voulait forcer la main : "Au Nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'empereur César Flavius Justinien, alamanique, gothique, *francique [!],* germanique, antique, alanique, vandalique, africain, pieux, fortuné, illustre, vainqueur, etc."…! ; on peut aussi évoquer le fait que le pape Vigile, par manière d'amadouer cet autocrate hélas féru de théologie, demande *diplomatiquement* son placet impérial pour instituer l'archevêque d'Arles, son vicaire apostolique pour toutes les Gaules ; on peut enfin évoquer le titre de "*votre* père", que le pape Pélage, succédant à Vigile, donna à Justinien, quand il écrit au roy franc Childebert (c'est que l'empereur d'Orient avait adopté pour fils, non seulement Childebert mais encore son frère Théodebert !). Mais il faut replacer tout cela dans le contexte et, sous peine de passer complètement à côté de la vérité historique, ne surtout pas prendre cela au premier degré : ainsi, la prétention de Justinien de comprendre les Francs dans ses peuples, faillit lui causer… une terrible guerre avec Théodebert : "… Cette adoption n'empêcha point Théodebert, dont le royaume s'étendait jusqu'en Pannonie, la Hongrie actuelle [voyez, au passage, comme la France mérovingienne est déjà la Grande-France ou Europe, sans même attendre Charlemagne !], de préparer une formidable expédition contre Justinien pour lui demander raison de ce que, dans ses titres fastueux, il prenait celui de *francique,* comme s'il avait vaincu les Francs ; mais il mourut au milieu de ces préparatifs, l'an 548" (Rohrbacher, t. IX, pp. 214-215). Pareillement, si, pour ménager la susceptibilité de Justinien, le pape Vigile, d'ailleurs plus ou moins créé pape par l'empereur qui entre outre, l'avait scandaleusement réduit à merci, demanda le placet impérial pour instituer un vicaire pontifical à Arles, son immédiat successeur, plus libre envers lui, ne s'embarrassa pas d'une pareille procédure purement formaliste, conventionnelle, et totalement dénuée de fondement dans le "réalpolitik" des temps mérovingiens : "[L'archevêque] Sapaudus envoya aussitôt à Rome un diacre et un sous-diacre avec des lettres de sa part, et de nouvelles lettres de Childebert pour demander le pallium. Le pape le lui accorda par une lettre du 3 février 557, et le déclara vicaire du Saint-Siège dans les Gaules, avec les mêmes prérogatives que ses prédécesseurs. *Il ne paraît pas que Pélage, pour accorder cette grâce, ait demandé le consentement de Justinien, comme le pape Vigile avait cru devoir faire*" (Rohrbacher, t. IX, p. 214). Plus fort encore. Dans les années 650, l'hérésie monothélite, promue par le patriarche de Constantinople et par l'empereur grec, fait rage. Tout l'Orient est menacé d'infestation, et puis ensuite l'Occident, c'est-à-dire, en fin de

Grand, malgré son pouvoir "officiel" d'Empereur d'Occident, malgré une force militaire impressionnante, des qualités politico-diplomatiques certaines, une double culture à la fois romaine et germanique très-poussée, ne fera jamais figure d'Empereur d'Occident, ni pour ses contemporains, ni pour l'Histoire. Malgré sa grande ambition, publiquement affichée, de réunifier sous sa prétendue légitimité issue de l'empire d'Orient les royaumes barbares de l'Occident romain, sa chute qui, somme toute, fut assez rapide, était immanquable. Le Goth, en effet, pourtant bardé de diplômes romains prestigieux, *n'eut pas même une destinée supérieure à celle des autres roys barbares dont nous avons tracé plus haut la minable carrière !* Dès avant la mort de Clovis, les grecs se retournèrent contre l'Ostrogoth qui disparut complètement de la face politique du monde en... 555[929]. Pas même cent ans d'existence ! Par les faits, c'était moins jauger de l'inconsistance politique des pouvoirs politiques romains de l'Ostrogoth que de ceux de son mandant, l'empire d'Orient. D'ailleurs, comme pour illustrer que ce genre de délégation de pouvoirs suprêmes par l'empereur d'Orient ne comptait que pour du beurre ("hiérarchie des décorations", comme dit d'un mot cruel Michel Rouche), le roy Burgonde s'était vu remettre par Anastase des pouvoirs sensiblement identiques à l'Ostrogoth, vers 507[930], et, mieux encore, Clovis lui-même se vit remettre en 508, après sa victoire sur les Wisigoths, des diplômes de semblable facture ! Tout cela faisait désordre et sentait la boule-à-mites, le factice, à plein nez. C'est bien pourquoi enfin, Clovis, fondant de par Dieu et les évêques gallo-romains UN NOUVEL ORDRE DU MONDE, légitimement élu pour ce faire par eux, sera, lui, malgré sa petitesse originelle, le véritable "successeur" de l'empereur romain tout court, d'Occident bien sûr... mais encore d'Orient (le pape exilé à Byzance, et tracassé par l'orgueil théologique de l'empereur d'Orient, saura bien le dire au fils de Clovis lorsqu'il lui écrira qu'il lui "*appartient* [de régler la situation]") ! Ou plus exactement, Clovis épanouira ce qui n'étaient qu'obscurs et embryonnaires prémisses en la Rome antique, tel le papillon le fait de la chenille, car il n'est successeur de la Rome antique que dans le même sens où l'on peut dire de l'Église catholique qu'elle "succède" à la Synagogue... c'est-à-dire simplement par l'écorce des choses.

Quant à l'empereur d'Orient, bien qu'il s'entêta orgueilleusement dans son illusion d'assumer l'empire du monde[931], même par rapport au pape, l'Histoire ne tardera pas à lui signifier son néant d'une manière cinglante, et dans la chose politique et dans celle religieuse. On verra en effet Pépin, au VIII^e^ siècle, disposer comme bon lui semblera des vingt-deux villes qu'il avait conquises sur le Lombard, en constituant un nouvel État, celui pontifical, n'ayant cure des récrimination du Basileus

---

course, toute l'orbe chrétienne civilisée. Le pape saint Martin essaie de trouver deux évêques *libres* pour aller faire une monition à l'empereur grec. À qui s'adresse-t-il ? *Au roy de France,* lui demandant à cet effet deux évêques de la Gaule franque ; Rohrbacher, de commenter : "C'est que les Francs n'étant pas soumis aux Grecs et pouvant au besoin leur tenir tête, les évêques des Gaules n'étaient pas si exposés que ceux d'Italie aux violences et aux séductions de la cour de Byzance" (t. X, p. 179).

929 "Après la régence d'Amalasonte et le règne de Théodat, Justinien 1^er^ chargea les généraux Bélisaire et Narsès de reconquérir l'Italie sur les roys Vitigès et Totila (536-552). *La résistance cessa en 555 [!]*" *(Petit Robert,* t. 2, p. 1343, à l'art. "Ostrogoths")

930 Il reçut les titres de *patricius* et de *magister* militum Galliarum*,* généralissime en chef pour toutes les Gaules ou "principat des Gaules", c'est-à-dire "un pouvoir quasi impérial de type romain" (Rouche, p. 572).

931 … Et ce, jusqu'aux temps carolingiens : "[Au huitième concile général qui se tint à Constantinople, en 869], les légats de Rome, avant de souscrire, donnèrent à examiner les actes du concile à Anastase le Bibliothécaire, qui savait bien le grec. Il s'aperçut qu'on avait retranché d'une lettre du pape Adrien, les louanges de l'empereur [carolingien] Louis. Les légats s'en plaignirent hautement ; mais les Grecs répondirent que dans un concile, on ne devait mettre les louanges que de Dieu, et, toutefois, en celui-ci, tout retentissait des louanges de Basile [l'empereur grec]. *Le vrai motif, comme le remarque Anastase, c'est que les Grecs ne pouvaient souffrir qu'on donnât à Louis le titre d'empereur.* Après quelque dispute, l'on convint que les légats mettraient dans leurs souscriptions la clause : jusqu'à la volonté du pape. Ce ne fut pas la seule supercherie que se permirent en cette occasion les Grecs, même les Grecs catholiques, tant la tromperie est naturelle à ce peuple" (Rohrbacher, t. XII, p. 267).

grec, à qui pourtant, si l'on suit la prétention orientale, ces villes appartenaient en droit : c'était, de formelle et pratique façon, bien marquer qui avait l'empire sur le monde politique universel, au Temps des Nations[932] ! Le pape Grégoire IX pourra bien écrire à saint Louis IX que la France "ramènera *l'empire de Constantinople à l'obéissance de l'Église romaine* grâce au zèle de tes dits prédécesseurs"...

… Or bien, la lettre de saint Avit écrite au lendemain de la Noël 496 est prodigieusement prophétique sur le plan politique, car elle devine et expose déjà tout cela ! C'était vraiment prodigieux puisque, répétons-le, quand Clovis reçut la lettre de félicitations du grand évêque gallo-romain, il ne possédait le pouvoir politique concret que sur une Gaule septentrionale pas même complète ! Michel Rouche, convaincu de l'importance extrême du document (c'est la seule pièce contemporaine au baptême de Clovis transmise par l'Histoire), en fait une analyse philologique très-poussée et fort intéressante. On ne va pas perdre son temps à la lire à la loupe (cf. sa teneur intégrale dans la note de fin de texte [ww]). "[Saint Avit] travailla [cette lettre] avec un soin extraordinaire. Ce chef-d'oeuvre de rhétorique est en effet rempli de figures de style : litotes, métonymies, antithèses, antiphrases, carachrèses et synecdoques. C'est un véritable feu d'artifice, un jeu perpétuel entre les faits historiques et leur présentation esthétique par le biais d'allusions qu'il nous faudra décrypter. D'ores et déjà, le lecteur aura pu constater que ce latin savant n'a rien de décadent. (...) Tous les auteurs postérieurs qui ont lu Avit ne tarissent pas d'éloges sur sa science théologique et sur ses talents littéraires, que ce soit Grégoire de Tours, Ennode de Pavie, Venance Fortunat, Isidore de Séville, Agobard de Lyon ou Adon de Vienne. Les critiques littéraires du XX^{e} siècle estiment que sa langue est très recherchée, mais très classique par rapport à celle de ses contemporains. (...) Cette lettre dont tous les mots sont calculés et travaillés, au point de confiner à l'hermétisme pour les non-initiés, est un monument de haute intellectualité parce qu'Avit a voulu que l'oeuvre littéraire soit à la hauteur de l'événement qu'il perçoit comme unique"[933].

"Depuis 476, l'empereur [d'Orient] feint de considérer les roys germaniques de l'Occident comme ses subordonnés et leur distribue grades et dignités romains. Le lecteur remarquera le choix des mots fait par Avit [dans sa lettre]. [En parlant d'Anastase, l'Empereur d'Orient], il ne dit pas empereur mais *princeps* [prince], qui est effectivement, surtout dans le vocabulaire juridique et politique, le titre officiel réservé à l'empereur [cependant que, veut dire notre commentateur, le terme est à double-sens, et peut donc aussi bien signifier qu'Avit ne le considère plus tout-à-fait comme "empereur"... ce que confirme la suite de sa lettre :]. Il ne dit pas Orient, mais Grèce. Avit sait de quoi il parle, puisqu'il connaît le grec et qu'il lui arrive même de qualifier l'empereur d'Orient de «roy de l'Orient» *(rex Orientis),* ce qui est une manière de le dégrader. S'il dit Grèce, il veut ainsi rejoindre le sentiment commun des élites intellectuelles de son époque, qui déjà considéraient la différence linguistique entre Latins et Grecs comme un obstacle à l'unité impériale et religieuse. Lorsque l'Orient avait désigné un empereur pour l'Occident, Anthémius (467-472), malgré le

---

932 "Pépin s'engagea [envers le pape] à faire «restituer» l'ancien exarchat byzantin de Ravenne et la région située su Sud de l'exarchat, qu'on appelait la Pentapole. *En fait, ces territoires n'avaient jamais appartenu au Saint-Siège, qui se substituait ainsi à l'empereur byzantin*", commente, exactement à l'envers, Michel Mourre, dans son *Dictionnaire de l'Histoire* (p. 705, à l'art. "Pontificaux (États)") ! Car la vérité politique est justement fort bien manifesté par l'attitude de l'Empereur Très-Chrétien et celle du Pape, les deux seules autorités de droit divin direct en ce monde, à savoir que l'Empire romain d'Orient N'EXISTAIT PLUS.

933 Rouche, pp. 401-402 & 410 pour la dernière phrase.

fait que Sidoine Apollinaire eût composé son panégyrique, celui-là n'en fut pas moins considéré comme un empereur grec. Le terme est donc en fait plus ou moins méprisant sous la plume d'Avit [il est plus important de dire la motivation de ce mépris : c'est à savoir que, pour Avit, l'empereur d'Orient *n'a pas le pouvoir de faire l'unité de l'Empire romain à son profit,* pas plus d'ailleurs celle politique que celle religieuse ; il ne le considère donc vraiment plus que comme vice-empereur sur la partie orientale de l'antique empire romain]"[934].

De plus, trompé par l'hypocrisie d'Anastase, prétendument catholique alors qu'il était secrètement monophysite, Avit fait dans sa lettre le parallèle entre lui et Clovis, qu'il met sur le *même rang politique, UNIQUEMENT À CAUSE de leur défense commune de la Foi catholique,* l'un devant les peuples occidentaux, l'autre devant ceux orientaux. Que n'aurait-il pas écrit, alors, s'il avait su qu'Anastase versait et dans le schisme et dans l'hérésie (l'un et l'autre étant obligatoirement mêlé, en cet heureux temps où les papes étaient catholiques[935]...) ! Jean Barbey[936] a conclu avec raison de la lettre d'Avit que pour lui la légitimité du pouvoir politique de Clovis tenait à sa profession de Foi catholique et que les autres roys barbares restés païens ou ariens ne l'étaient pas parce qu'ils étaient ou idolâtres ou hérétiques (éh oui ! cet homme prodigieusement cultivé, phare intellectuel du monde gallo-romain finissant, pensait lui aussi que la sphère politique est ENGENDRÉE par la Religion, sous peine tout simplement de... ne pas exister ! Il n'y a pas que les *barbares* à penser cela !). On est vraiment fondé à penser que si Avit avait perçu l'hérésie du trouble Anastase, il n'aurait pas plus reconnu la légitimité de l'empereur d'Orient que celle des roys barbares non-catholiques entourant Clovis puisque déjà sans cela, sa lettre tend en ce sens ; plus encore même qu'avec eux, puisque l'Empire romain étant devenu constitutionnellement catholique sous Théodose, toute charge publique romaine s'accompagnait obligatoirement de la profession de Foi catholique, sous peine de destitution... *a fortiori* évidemment pour celle d'Empereur. Oui, si saint Avit avait perçu l'hérésie du Basileus, il aurait alors très-certainement écrit, en janvier 497, que seul Clovis représentait le pouvoir politique universel du monde civilisé, racheté dans le Christ.

D'ailleurs, d'une manière extraordinairement inspirée, il ne peut s'empêcher de le penser tout bas dans sa lettre ; comme pressentant la vérité vraie derrière les hypocrites apparences gréco-orientales, il tâche d'exprimer la chose à sa manière cryptée et très-savante d'emploi de mots à double-sens. Dans sa lettre, il écrit en effet à Clovis : "La «clarté» catholique illumine la Grèce [l'Empire romain d'Orient], elle illumine aussi maintenant «l'Occident». Avit [remarque bien Michel Rouche] utilise même le terme *orbis,* ce qui désigne le monde *entier. La clarté du baptême de Clovis va donc au-delà de la partie ex-romaine de l'Empire, ELLE COUVRE MÊME L'ORIENT*[937].

---

934 Rouche, p. 405.

935 Comme dit l'abbé Sulmont, un prêtre traditionaliste, pour se définir et résumer son combat : "Curé MAIS catholique" !

936 Barbey, p. 19.

937 Le pape Grégoire IX dans sa célèbre épistole à saint Louis IX ne dira pas autre chose : "Ledit royaume de France, pour l'exaltation de la Foi catholique, livrera les combats du Seigneur et donnera, *et en Orient,* et en Occident, pour la défense de la liberté ecclésiastique, l'assaut aux ennemis sous la bannière de tes prédécesseurs d'illustre mémoire" (revoir supra). Et le pape ne fait pas allusion seulement à Jérusalem, mais à Constantinople. La mission divine des Francs *dans l'Orient* est en effet avérée et moult vérifiée par l'Histoire, elle est connue dans l'univers entier. Par exemple, l'on voit dans la conversion des Bulgares arrivée miraculeusement l'an 865, que leur roy, Bogoris, demande l'aide missionnaire autant à Louis de Germanie (lequel s'adressera au roy *français* Charles-le-Chauve qui se saignera aux quatre veines pour envoyer en Bulgarie des évêques et des prêtres) qu'à l'empereur Michel de Constantinople, qui était pourtant son voisin très-immédiat… Pourquoi s'adresser au lointain Occident Très-Chrétien alors que l'Orient était sous la main (les Grecs, d'ailleurs, déjà schismatiques avec l'infâme Photius, s'empresseront de cour-circuiter les missionnaires occidentaux, surtout ceux du pape, et exigeront du roy Bogoris leur renvoi comme des malpropres) ?

Avit raisonne au niveau d'un universalisme romain catholique : «ton monde», «ton empire». *Le royaume de Clovis se voit donc présenté, par cette phrase, comme un lieu de réintégration de l'empire qui s'en était comme enfui en 476. Cette récupération de l'empire du monde par le royaume des Francs est doublée par une gloire, sous-entendu celle du Christ.* Ici Avit répète deux fois, volontairement, *non novi.* Cette double répétition de négations a pour but d'accentuer le parallèle entre le Christ et le roy [Clovis]. La gloire du Christ n'est pas nouvelle puisqu'elle existe déjà éternellement dans le Père, mais en même temps elle est nouvelle, donc historique, à partir de la Résurrection du Christ. Donc Avit ne pouvait pas écrire : une gloire antique. En sens inverse, il ne pouvait pas écrire que Clovis était un roy récent quant à sa dynastie, ce qui était pourtant vrai, car il aurait ainsi manqué de diplomatie à son égard. Donc, la litote «pas nouveau» était plus juste historiquement et plus forte symboliquement. *Il s'agit pour Avit de raccorder directement Clovis au Christ*"[938].

La suite de la lettre confirme encore ce point de vue extraordinaire. On l'a déjà dit, Avit se félicite que Clovis a été baptisé, confirmé, puis sacré royalement, le jour de la Noël. *Il convenait, c'est bien à propos,* dit-il, qu'il en fût ainsi. Il faut bien comprendre qu'on est à cent lieues d'une vaine formule. Cette comparaison appuyée "m'incite, continue notre historien philologue, outre la signification eschatologique de cette date (une nouvelle naissance pour un autre monde que l'ancien), à poser une autre question : n'a-t-on pas voulu signifier par là que, si le monde romain est tombé, quelque chose d'autre va naître ?"[939] C'est bien sûr évident. Ça l'est d'autant plus si l'on veut bien se souvenir que la Noël avait été instituée par l'Église pour supplanter et "effacer la fête de l'empereur divinisé qu'avait créée Aurélien. Celui-ci avait fixé au 25 décembre le *Natalis Invicti,* naissance du soleil (= l'empereur) invaincu. L'Église, en mettant le Christ à la place de l'empereur, signifie par là qui est le vrai «maître du ciel». Ce n'est point le soleil, un dieu païen. Le parallèle entre le Christ et Clovis insiste donc sur l'identité de leur naissance, l'un au monde, l'autre à la Foi. Histoire sacrée et histoire profane se recoupent"[940]. Les deux se recoupent d'autant plus si l'on considère, pour continuer la comparaison, que Clovis prend en fait la place de l'empereur païen, c'est lui le nouveau soleil, cette fois-ci parfaitement catholique, comme "tenant-lieu" directement du Christ, qui est en fait et en droit le seul et vrai Soleil de justice selon la symbolique catholique, par sa royauté universelle de droit divin direct[941]... Et c'est bien ce qu'entend saint Avit, admirablement inspiré dans

---

938 Rouche, p. 406.

939 *Ibid.,* p. 407.

940 Ibidem.

941 Un fait troublant est rapporté par Michel Rouche. Le *Liber Pontificalis* a une notice pour signifier que Clovis a envoyé "une couronne votive ornée de pierres précieuses en don au bienheureux Pierre apôtre". "Il peut paraître curieux qu'une couronne puisse être dite en latin parlé du VI^e^ siècle *regnus.* On attendrait plutôt *corona* ou plutôt *diadema.* En effet, les empereurs romains portèrent le ruban blanc d'Alexandre noué sur la nuque, qui devint plus tard un cercle de métal précieux orné de pierres rares et brillantes, appelé diadème. La couronne n'apparut pour la première fois que le 25 août 450, lors de la cérémonie religieuse de la proclamation de l'empereur Marcien par le patriarche de Constantinople Anatole. Elle devint ensuite le signe distinctif de l'empereur, le diadème étant porté par les dignitaires les plus proches. Clovis en portait un lors de son triomphe consulaire à Tours en 508. Or, la dignité impériale en grec est dite *Basileia.* Elle est traduite en latin par *regnum.* De là vient que le nom de la fonction ait fini par être attribué à l'objet qui la symbolisait. *Est-ce à dire que Clovis porta une couronne de type IMPÉRIAL* [qu'il offre, donc, au successeur de Pierre] ? Nous n'en savons rien. Seul l'envoi de cette couronne à Saint-Pierre de Rome peut faire supposer qu'il le tenta [?]. Mais cette supposition aurait besoin d'autres preuves (...). Tout cela renforce les dires de Grégoire de Tours qui, cinquante ans après, décrit Clovis comme «un nouveau Constantin»" (Rouche, pp. 494-497). Malgré sa volonté laïciste de douter de la signification du fait, il faut rendre cette justice à Michel Rouche qu'il le rapporte fort bien. En fait, Clovis représente tout simplement le nouveau pouvoir politique universel, le nouvel empire mondial légitime, celui issu du catholicisme qui l'a engendrée. Rien ne peut mieux le faire comprendre que l'émouvante coutume royale française lors de l'Épiphanie : "La fête de l'Épiphanie nous vient d'Orient : c'était la Noël de ces pays. On la trouve établie en Gaule en 361. *Autrefois, les roys de France allaient à l'Offrande à la Messe de l'Épiphanie et présentaient au prêtre, à l'exemple des Mages, de l'or, de l'encens et de la myrrhe*" (Missel

cette haute période littéraire ; il le dit du reste fort clairement : "Vous [Clovis] êtes comme le soleil. Tout jouit de sa lumière : ce qui est plus près, s'en réjouit davantage ; *mais ce qui est plus loin n'est pas privé de son éclat*"[942]. Ce qui montre bien que le règne de Clovis, pour saint Avit, n'est pas restreint à la seule Gaule, même Unie, mais s'étend dans le principe au monde entier comme étant celui du Christ. Il va d'ailleurs dire plus loin que Gondebaud, le roy burgonde, "quoique roy de sa nation, est votre soldat"[943]. Et remarquez comme c'est bien à cette naissance du Christ dans la Politique globale d'alors par l'organe de Clovis à la Noël 496, que fait allusion le fameux cri de guerre des Francs : "*NOËL ! NOËL !*", auquel s'ajoutera par la suite : "Montjoie et saint Denis !", écho du foudroyant "Vive Dieu !" des prophètes de la tribu de Juda...

Une saine étude de l'Histoire nous montre donc bien que Clovis, à la Noël 496, est vraiment investi du pouvoir politique de représenter le nouveau monde politique universel, celui inhérent à la Révélation, renouvelé de fond en comble par la Rédemption. C'est bien par lui et "sa famille" (Testament de saint Rémy) qu'est créé pour notre Temps des Nations et de l'Église, LE NOUVEL ORDRE DU MONDE. *ET ELLE SEULE, cette famille royale, pour faire soudaine et brève irruption dans notre merda politicus actuelle, aurait de par Dieu le pouvoir de (re)bâtir le nouvel ordre politique universel tellement nécessaire de nos jours, en partant de l'Europe, en partant de la France. CAR ELLE SEULE A REÇU DE DIEU LA GRÂCE ET LE POUVOIR DE LE FAIRE.* En fait politique pratique, Clovis, à la Noël 496, est constitué roy de France seulement, c'est-à-dire de la Gaule Unie (et rappelons-nous qu'elle ne pouvait conquérir l'Unité que par un miracle très-éclatant dans l'ordre politique) ; mais comme la Gaule Unie, miraculeusement érigée en Nation, est à la fois le germe et la clé de voûte de tout le nouvel ordre sociopolitique universel, dire : *Roy de France,* ou bien : *Empereur universel de droit,* "vicaire du Christ en la temporalité" comme on dira superbement bien sous saint Louis IX, *c'est dire exactement la même chose.* Le titre particulier et celui universel recouvrent la même et unique réalité politique profonde[944].

Bourceau, 1905, p. 226, introduction à la fête de l'Épiphanie). N'étaient-ils pas les intermédiaires entre le Christ et tout pouvoir politique, au Temps des Nations, nos bons roys de France ? Comme est lourde de sens cette belle tradition ! Comme aussi, *a contrario,* est significatif le fait que l'Épiphanie (= en grec : manifestation glorieuse) "depuis le Concordat de 1801, n'est plus une fête chômée" *(ibid.)...!*

942 Rapporté par Rohrbacher, t. VIII, p. 448.

943 *Ibid.,* p. 449.

944 Ceci bien compris, ne nous étonnons pas de voir la nomination de l'Empereur d'Occident expressément réservée au Pape, puisqu'aussi bien l'empire de cet empereur, la France, était une Institution de droit divin direct (normalement, cette nomination n'aurait pas dû être autre chose que l'investiture automatique des seuls roys de France, à leur accession au trône dès après leur sacre royal, mais, souvent, les papes, le couteau sarrazin ou même grec sur la gorge voire le poignard des petits potentats italiens, investissaient le prince carolingien le plus puissant du moment, qu'il soit allemand, français, voire même italien ou bourguigon, pour avoir toujours un protecteur en titre : ce qui, en soi, était un écart, un désordre de la part des papes, par rapport au Plan divin, dont il semble bien, hélas, qu'ils n'aient pas eu parfaitement conscience) ; mais en retour, c'est aussi la raison pour laquelle l'Empereur Très-Chrétien, une fois nommé par le pape, avait droit de regard sur l'élection papale, ce qui fut fort respecté pendant tout le Moyen-Âge, du moins quand il y avait un Empereur Très-Chrétien en titre. Ici, s'impose avec force l'image du "compère" et de la "commère" oeuvrant de concert comme on l'a déjà dit, pour le salut de l'homme, de tout homme au Temps des Nations, avec droit de regard l'un sur l'autre exactement comme les époux dans le foyer chrétien : de même que la théologie catholique nous enseigne que le mari a pouvoir sur le corps de la femme dans un légitime mariage et réciproquement que la femme a pouvoir sur celui du mari, de même, l'Empereur n'est pas institué sans le pape quand le pape ne l'est pas plus sans l'Empereur… Ce concept de mariage Très-Chrétien se vérifie par exemple très-bien dans le gouvernement de la ville de Rome, qui, c'est historique, appartient autant au pape qu'à l'empereur : "Le pape Eugène II [824-827] avait réglé que le pape nouvellement élu ne serait sacré qu'après avoir prêté serment, en présence de l'ambassadeur impérial, de conserver les droits de tous. On n'osait donc ordonner le nouveau pape sans l'autorisation de l'empereur Lothaire : ce qui fit que le Saint-Siège vaqua deux mois et demi. Enfin, craignant que Rome ne fût assiégée de nouveau, on consacra le pape Léon le douzième d'avril, quoique le consentement de l'empereur ne fût pas encore venu ; mais avec protestation que l'on ne prétendait point déroger à l'honneur et à la foi qui lui étaient dus, après Dieu. Car nous avons vu, sous le même pape Eugène, que l'empereur étant le défenseur armé de l'Église romaine, *les Romains lui prêtaient un serment de fidélité, mais sans préjudice de celui qu'ils faisaient au pape*" (Rohrbacher, t.

C'est pourquoi la prophétie de saint Rémy sur le "saint royaume", rapportée par Hincmar, loin d'être une hyperbole exaltée, ne fait que traduire l'exacte réalité politique soudainement existante de par Dieu au baptistère de Reims : "Ce royaume [de France] sera un jour grand entre tous les royaumes de la terre, et il embrassera toutes les limites de l'empire romain, soumettant *tous les AUTRES royaumes* à son sceptre". Remarquez bien que l'antique Rome soumettait en droit seulement les royaumes circonscrits à son orbe propre. Ce qu'est en train de nous prophétiser ici superbement saint Rémy, c'est que la France est un monde politique *supérieur* à celui romain puisqu'elle doit régir non seulement les royaumes de son orbe propre mais encore… *tous ceux qui n'y sont pas !* La prophétie est en vérité extraordinaire. Non seulement, elle révèle que la France doit grandir jusqu'à recouvrir l'antique espace romain occidental et oriental (ce qui correspond grosso-modo à la quasi totalité du monde civilisé...), mais TOUS les autres royaumes extérieurs : c'est évidemment prophétiser l'empire *universel* à la France, duquel aucun pays ne saurait se soustraire, bien entendu au nom et pour le compte du Christ.

Deuxièmement, il y a dans la formule de saint Rémy une idée de progression, d'un travail politique divin imparti... à l'homme : "Ce royaume *sera un jour* grand, etc.". Au moment où saint Rémy prophétise, il n'est en effet pas tellement grand, puisque, nous l'avons déjà vu, il ne comprend grosso-modo qu'une petite moitié septentrionale de la France actuelle, soustraction faite de la farouche Bretagne, de l'indépendante Paris, et de quelques remuants et brouillons "royaumes" francs du côté de l'actuelle Belgique et des Pays-Bas. Or, ce n'est pas par un miracle soudain de Dieu, comme pour sa fondation, que le *Regnum francorum* doit s'agrandir à la taille universelle, ce doit être plutôt un miracle en longueur, s'insinuant doucement mais invinciblement par "le travail de l'homme" cher à la liturgie moderniste (mais un homme *qui s'appuie sur la grâce de Dieu,* pas sur ses illusoires propres forces ou pire sur le "dieu de l'univers" !), Dieu agissant par le Franc Très-Chrétien s'aidant de la grâce déposée à la Noël 496. Combien ici résonne harmonieusement aux oreilles la belle phrase de Joseph de Maistre : "*Rien de grand n'a de grands commencements... L'accroissement insensible est le véritable signe de la durée dans tous les ordres possibles des choses*"[945]. Il y a bel et bien un travail de l'homme pour arriver à la finale de l'empire christique universel[946]. Comme nous le disions au début de ce présent chapitre consacré à l'Acte Unique, c'est toujours cet Éden du départ, au centre de la terre, gratuitement et libéralement donné *par Dieu,* qui doit, cette fois-ci *par l'homme amoureusement soutenu par Dieu,* s'étendre, se DILATER, comme diront si bien les chartes carolingiennes du *Regnum francorum,* à la terre entière, *dilatatio regni.* Saint

XII, p. 113). Et ne criez pas à l'ingérence du temporel dans le spirituel ou l'inverse quand il s'agit tout au contraire de la manifestation de l'équilibre le plus parfait qui puisse exister dans le monde sous l'économie dédoublée roy-prêtre du Temps des Nations, l'illustration que dans les temps du Moyen-Âge où l'on *savait* réfléchir, on prenait conscience que, dans le Plan divin afférent au Temps des Nations, il y avait *deux* Institutions divines MARIÉES, d'où ce rôle de nature ecclésiastique réservé et reconnu à l'Empereur quand, pour sa part, le pape se réservait la nomination de l'Empereur. Un pape du X^e^ siècle reconnaîtra même clairement, après un conclave tumultueux pendant lequel l'Empereur avait été négligé, que "les conclaves ne peuvent se dérouler pacifiquement et dans la liberté des enfants de Dieu, qu'avec la participation et l'autorisation de l'Empereur". Combien une pareille réflexion nous change des scribouillards modernes qui nous serinent exactement… le contraire, ne comprenant rien à la beauté du Plan divin qui a prévu DEUX Institutions divines pour assurer le salut de tout homme pendant le Temps des Nations !

945 *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques.*

946 C'est ce travail demandé par Dieu à l'homme mais abandonné par les chrétiens dès la chute de l'Empire carolingien, que les initiés, dès le Moyen-Âge, ont repris *à l'envers et en s'appuyant sur les forces de Satan* (comme il arrive toujours lorsque les fils de la Lumière abandonnent un trésor), et qu'ils veulent faire aboutir à l'*Imperium mundi* de l'Antéchrist, en passant de nos jours par l'Europe technocratique, véritable *négatif* de l'empire de Charlemagne et avant-dernier jalon du programme !

Avit exprimera fort bien en finale de sa lettre cette "mission divine de la France" (Mis de La Franquerie) en demandant à Clovis d'envoyer des ambassades pour convertir les autres peuples. Michel Rouche, quoique personnellement laïciste et donc réductionniste, est fort obligé de constater, au terme de sa judicieuse et intelligente analyse philologique de la lettre de saint Avit, que c'est bien ce que pense le grand Évêque qui, rappelons-le, était le plus à même par sa haute autorité et sa grande intelligence de comprendre *toute* la portée politique de l'Acte Unique de la Noël 496. Voici, en conclusion de son travail, la synthèse qu'honnêtement il donne de la lettre avitienne : "Ce choix [du roy Clovis, de se faire catholique] le met AU-DESSUS de l'Empire romain d'Orient, d'Anastase et de Théodoric. Il n'y a en Occident qu'un seul roy chrétien «vrai» [= c'est-à-dire, dans la langue d'Avit, *politiquement… légitime !]* dont le baptême a été fixé à une date exceptionnelle par l'épiscopat catholique libre, puisque Avit, lui, a été empêché de venir. La cérémonie a fait du roy un autre homme. Il n'a plus rien à apprendre des évêques, d'autant plus que sa décision personnelle est le résultat d'une intuition [!] qui lui est propre [… non, non, elle est le fruit *d'une Apparition,* môssieu Rouche, vous l'affirmâtes si bellement vous-même, pourquoi vous reprendre ici !?], ni dans le domaine des connaissances religieuses [c'est vraiment dire que Clovis est en possession d'une très-grande science religieuse puisqu'elle est dit être par saint Avit à l'égal de celle des évêques... science religieuse que justement, seule une révélation privée pouvait lui communiquer si rapidement et si complètement], ni dans celui de la miséricorde puisqu'il vient de libérer les Alamans"[947]...

"*Le choix catholique de Clovis le met au-dessus de l'Empereur d'Orient*".

C'est vraiment une très, très-grande conclusion...

⚜ ⚜
⚜

L'acte strictement religieux *privé* de la Noël 496, à savoir la collation rituelle du baptême complétée immédiatement par celle de la confirmation, n'a rien de particulier à nous apprendre, il est donc inutile de nous y arrêter, sauf à rappeler qu'il s'agissait beaucoup plus du baptême collectif de *tout un peuple*, que de celui d'un seul individu, fût-il roy[948]. C'est bien, en effet, ce que révèle le seul fragment absolument

---

947 Rouche, p. 410.

948 Combien est différent le cas de figure du royaume Bulgare, qui, cependant, se convertira *miraculeusement* dans l'ère carolingienne ! Ici, comme un seul homme, tout le peuple Franc accompagné des gallo-romains enchantés, se convertit en corps de nation derrière son chef ; là, c'est un roy qui est obligé de s'enfermer dans le palais royal pour recevoir le baptême, parce que les grands du royaume ont soudoyé le peuple contre lui : "Le roi [des Bulgares], nommé Bogoris, avait embrassé depuis peu la religion chrétienne, et voici comme on raconte sa conversion. Une famine, qui affligea son pays, le porta à invoquer le Dieu des chrétiens, dont le moine Théodore Couphara lui avait autrefois parlé, et dont sa sœur, chrétienne depuis longtemps, lui disait de grandes choses. La famine ayant cessé, il résolut de se faire chrétien ; et on dit qu'il y fut encore excité par un tableau effrayant du jugement dernier, que lui fit un moine nommé Méthodius, qu'il avait fait venir pour lui peindre des châsses ; car il aimait passionnément cet exercice [il y a vraiment une très-curieuse et touchante ressemblance du contexte bulgare avec celui Franc : ici, c'est une bataille rangée qui pousse le roy à invoquer le vrai Dieu, là, c'est une famine ; ici encore, c'est l'épouse du roy qui, aidée de l'évêque Rémy, est chrétienne et qui enseigne le roy des choses de la Foi catholique ; là, c'est la sœur du roy aidée d'un moine ; ici derechef, c'est la victoire sur les ennemis qui est le moteur de la conversion du roy, là, c'est la victoire sur la famine ; ici enfin, c'est la terreur d'une mort violente sur le champ de bataille et très-probablement le reproche terrible de son âme de ne s'être pas encore livré au Christ qui taraude l'âme du roy, là, c'est la terreur des fins dernières qui conforte le roy dans sa volonté de se convertir…! Mais voyez comme la suite diffère *du tout au tout* entre le cas Bulgare et celui Franc, comme entre un peuple qui n'est pas bénéficiaire de l'élection divine directe quand l'autre l'est :]. Il se fit donc instruire et envoya demander à l'empereur de Constantinople un évêque, qui le baptisa et le nomma Michel, comme l'empereur. Mais bien qu'il eût été baptisé de nuit, les grands de sa cour en ayant connaissance, excitèrent contre lui tout le peuple et vinrent l'assiéger dans son château. Il ne laissa pas de sortir contre eux, portant la croix dans son sein, et accompagné seulement de quarante-huit hommes qui lui étaient demeurés fidèles. Ceux-ci, quoique en si petit nombre, étonnèrent tellement les rebelles [qui déclarèrent par la suite

sûr qu'on possède de l'ancienne liturgie de la ville de Reims, vestige infiniment précieux que les spécialistes font remonter au moins au VIIIe siècle mais qui beaucoup plus probablement date du VIe siècle, et dont le judicieux frère Augustin a tiré le prodigieux suc (cf. l'annexe II) : "*Le bienheureux Rémy SANCTIFIA l'illustre peuple des Francs ET son noble roy d'une eau consacrée par le chrême pris du Ciel. Il les enrichit aussi pleinement du don du Saint-Esprit. Qui, par le don d'une grâce singulière, apparut en colombe et apporta du Ciel le Chrême divin au Pontife*". Remarquez bien, chose en vérité extraordinaire !, que le peuple franc est même désigné *avant* Clovis !!! Notez, non moins soigneusement, qu'il s'agit dans cette antienne liturgique beaucoup plus d'une *consécration* à Dieu de tout un peuple (ce que rappela même Léon XIII que nous avons cité plus haut !), que de son simple baptême-confirmation... En tous cas, c'est bel et bien la Nation France *tout entière,* en corps d'institution, et pas seulement son roy ou sa famille royale, qui est divinement "consacrée", c'est-à-dire choisie et élue pour accomplir le salut politique en notre Temps des Nations...

Mais précisément, le verbe "sanctifier", qui nous dit bien qu'à la Noël 496 il n'y eut pas seulement un simple baptême-confirmation, quand bien même il est celui de tout un peuple, nous pousse à approfondir maintenant, dans "l'Acte Unique", la partie *religieuse publique à connotation politique,* sacrilègement gommée, escamotée, niée, par toute une contre-"tradition" révolutionnaire, voire hélas scolastique, depuis tant de siècles. Clovis après avoir été baptisé, confirmé, est donc fait roy de la Gaule Unie par les Évêques, avec le très-haut sens politique d'Empereur universel de droit. Nous avons vu dans un précédent chapitre que pour la légitimité du roy de France, trois choses rentraient en jeu obligatoirement, l'Hérédité, le Sacre et l'Élection. Qu'en est-il pour Clovis ? Quant à l'Hérédité, comme il est le premier roy Très-Chrétien, à ce élu divinement précisément par cet Acte Unique de la Noël 496, elle n'est évidemment pas à prendre en considération puisque c'est sur lui, Clovis, que s'origine de par Dieu cette Hérédité ; comme écrit saint Avit à Clovis : *c'est vous le fondateur de votre lignée.* Pour ce qui est du Sacre, nous verrons la question plus loin. Mais quant à l'Élection (dans le sens évidemment non-démocratique d'acclamation nationale unanime, qui se traduit par le *consensus* des grands du royaume), elle est bel et bien réalisée non par les antrustions de Clovis qui n'avaient pouvoir politique que dans le cadre somme toute très-restreint de la petite tribu des Francs saliens, *mais par les Évêques des Gaules*[949] *qui en étaient les régents et les administrateurs politiques extraordinaires.* Ils figurent ici les grands du nouveau Royaume qui allait naître et dont le *placet* était indispensable à l'érection d'un nouveau pouvoir politique, selon le droit naturel. Dans l'ancienne France d'ailleurs, on savait très-bien leur place politique au *premier* rang. On a bien vu plus haut que lorsqu'un prince carolingien voudra jouer les matamores avec un archevêque de Reims, au IXe siècle, il se fera remettre en place de verte et rugueuse façon par Hincmar qui ne manquera pas de lui rappeler que ses ancêtres mérovingiens et lui-même tiennent leur trône royal... *par eux,* les évêques français catholiques, et singulièrement par celui de Reims ! "Dieu tout-puissant et éternel, (...) répandez vos très abondantes bénédictions sur votre serviteur *que nous*

qu'ils avaient vu les fidèles du roy précédés par une armée céleste éclatante et innombrable…], qu'ils n'en purent soutenir le choc, et leur défaite parut un miracle. Le roy fit mourir cinquante-deux des grands, les plus séditieux, et pardonna à la multitude. Alors, il les exhorta tous à se faire chrétiens, et en persuada un grand nombre" (Rohrbacher, t. XII, p. 164).

949 Nous écivons bien "les Gaules". Au pluriel. C'est-à-dire "Neustrie, Gaule et Germanie", comme précisera saint Rémy en son Grand-Testament, et remarquons soigneusement à nouveau comme cette appellation désigne déjà prophétiquement la future France de Charlemagne, c'est-à-dire la Grande-France ou EUROPE... sur laquelle donc, a été institué roy Clovis.

ÉLISONS pour le roy de ce royaume au milieu des prières que nous Vous adressons" (Cérémonial du Sacre). Prenons bien conscience que cette Élection par les Évêques de France est chronologiquement l'élément *premier* de la légitimité du roy Très-Chrétien. Voyez comment se passe l'élection de tout nouveau roy de France, lors du Sacre : "Une fois la promesse faite [par le roy qui s'engage à être serviteur de Dieu et de l'Église en son Royaume], il est procédé aux rites. D'ABORD *l'electio,* vestige de l'ancienne élection par acclamation des roys francs [… point, point, cette précision mensongère est une désacralisation de *l'electio* du roy de France de la part de Jean Barbey, une fois de plus il faut bien le remarquer : l'origine de cette *electio* est purement d'essence surnaturelle, comme s'originant sur le droit naturel *qui vient de Dieu* et plus encore sur la première élection qui fut faite par les évêques gallo-romains ; elle serait un "vestige des coutumes franques" si les antrustions de Clovis avaient participé à cette *electio,* ce qui n'est pas le cas]. *L'Archevêque [de Reims] élit le roy,* puis il se tourne vers les évêques et les grands, qui approuvent ; également vers le peuple qui crie par trois fois : «Nous approuvons, nous voulons que cela soit». Le roy est alors élu. Les rites du sacre vont en faire un roy sacré, l'oint du Seigneur"[950]. C'est bien l'archevêque de Reims, comme premier pair ecclésiastique du Royaume, qui élit le roy, *ensuite seulement* vient l'élection par les grands dignitaires religieux et laïcs de France puis, par le peuple[951]... Nous sommes là extraordinairement près des moeurs politiques de... l'Ancien-Testament, et tout simplement parce que le naturel politique *ne change pas,* pas même entre deux économies de salut aussi différentes que l'Ancien et le Nouveau Testament ! "Samuel dit à tout le peuple : «Vous voyez quel est celui que le Seigneur a choisi !» Alors, tout le peuple s'écria : «Vive le roy !» " (supra)... Élection du roy de France *d'abord* par les Évêques du royaume. Ceci n'a certes pas été beaucoup dit, ceci est pourtant, on le comprend, de la plus haute importance.

Il faut à nouveau faire une pause pour récapituler nos acquits, afin de ne pas regarder l'Histoire comme l'homme insensé dont parle saint Paul, "qui se voit dans un miroir, puis, s'en allant, oublie comment il est fait". Ils sont impressionnants. Premièrement, nous avons vu que l'Acte Unique est un acte *d'abord, essentiellement et fondamentalement* religieux, surnaturel. C'est tout un peuple qui s'unit autour de la Religion véritable par une grâce évidemment surnaturelle (premier Acte), et cela engendre subséquemment un autre Acte, second et politique celui-là : non seulement l'Unité gauloise, radicalement impossible jusque là, mais surtout la fondation de la première des Nations, c'est-à-dire de la civilisation sociopolitique parfaite incarnée sur cette terre, inhérente à la Révélation, achèvement temporel de la Foi vécue, évidemment inconnue aux hommes depuis le péché originel y compris des Romains. En fait, pour dire les choses plus exactement, il n'y a qu'un seul Acte, que nous avons baptisé l'Acte Unique, et cet Acte est RELIGIEUX (au sens fort de métaphysique, c'est-à-dire qui englobe toute la sphère et de Dieu et de l'homme créé par Dieu, en ce compris évidemment celle purement sociopolitique : c'est-à-dire que si on regarde cet Acte religieux sous un certain angle, il inclut la facette politique). Cet Acte est bien sûr entièrement divin et il est très-miraculeux. Ce premier et double constat, si riche de sens, est fondamental. De lui découle la *première* loi fondamentale du nouveau royaume ainsi fondé : à savoir *la loi de catholicité.* Car en fait, la Nation France n'est

950 *La France médiévale,* Lemarignier, p. 151, cité par CRC n° 198, p. 17.

951 "L'archevêque [de Reims] élit roy le *rex designatus,* et à sa suite, les légats pontificaux, les évêques, abbés et autres clercs ; *après eux,* les grands vassaux, enfin les chevaliers, et le peuple présent" (Barbey, p. 35).

que *la Religion infusée dans la Politique ! Il devient alors de l'ordre de l'évidence de dire que la France politique réelle n'a strictement aucune espèce d'existence en-dehors de cette Religion véritable.* C'est vraiment la toute-puissance de la Foi qui génère, qui crée de toutes pièces, la puissance politique et subséquemment la légitimité de son chef d'État. C'est pourquoi les français avaient très-bien compris qu'Henri IV ne pouvait pas être roy de France s'il ne se convertissait préalablement (conversion d'ailleurs spirituellement beaucoup moins glorieuse que celle de Clovis...). Évidemment, cette conclusion à laquelle nous oblige l'Histoire la plus authentique et la plus certaine de notre pays nous amène à une très-grave déduction : *depuis la Révolution, nous ne vivons qu'avec le fantôme diabolique de la France, la France politique réelle N'EXISTE PLUS.* Il n'y a plus rien de légitime ni de valide depuis la Révolution. En droit politique constitutionnel strict, l'affirmation est certaine. On conçoit que les modernes, voire les scolastiques, peuvent s'en attraper un infarctus ou se bousiller un claxibule en lisant ces lignes, et cependant là est la franche, exacte, inexpugnable vérité politique de la France !

Deuxième constat : puisque c'est Dieu qui est le véritable Fondement de la Nation France, cette première loi fondamentale de catholicité *fonde* toutes les autres lois du "saint royaume" (elle va être concrétisée dans la suite par l'obligation du Sacre). C'est pourquoi sainte Jeanne d'Arc avait bel et bien raison contre les légistes césaro-régaliens du haut Moyen-Âge de poser que le roy de France ne l'est *réellement* qu'à partir du Sacre et non par le seul principe d'Hérédité (l'Hérédité soutenue par l'Élection, donne la *potestas* royale, elle ne donne pas le *placet* de droit divin pour exercer cette *potestas :* or, comme en France, le droit divin est direct, le *placet* de Dieu est premier, avant la *potestas ;* en d'autres termes, c'est *avant tout* le Sacre qui fait le roy en France). Et, dans les faits, l'Histoire nous montre bien que la France est en effet la seule Nation à être *invinciblement* Catholique. Elle ne peut être autre chose (de la même manière que la tribu de Juda ne pouvait être autre chose que hérault du royaume messianique) sans cesser par-là même d'exister. C'est bien sûr évident aux assises mêmes de la France, dans ce V^e^ siècle où le principe constitutionnel qui fait naître la France politique est essentiellement d'ordre catholique[952]. Mais ça ne l'est pas moins dans la suite de son histoire, et, par exemple, on le touche du doigt dans la crise protestante, au XVI^e^ siècle. "Au XVI^e^ siècle comme au V^e^, l'unité chrétienne était rompue ; les protestants, ainsi qu'autrefois les ariens, menaçaient de tous côtés l'Église catholique ; presque partout réduite à la défensive, trahie par la plupart des gouvernements, n'eussent été les promesses du Christ, Rome eût à bon droit désespéré de l'avenir ; depuis longtemps l'Europe orientale, malgré de feints rapprochements, s'était détachée d'elle ; l'Europe septentrionale venait de lui déclarer la guerre ; même l'Espagne et l'Italie étaient incertaines ; *de l'attitude de la France dépendaient humainement les destinées de l'Église ;* que ce noble et grand royaume mît au service de la Réforme son génie intellectuel, sa puissance politique, ses forces militaires, c'en était fait sans doute du catholicisme en Europe. Au temps des derniers Valois

[952] "Le grand fait qui différenciera ces hommes [francs] des autres peuples «barbares», sera leur soudaine révélation puis reconnaissance du Christianisme. Il y a là un cas vraiment extraordinaire. En quelques années, ils vont non seulement abandonner mais oublier une partie de leurs antiques coutumes et moeurs, pour former une nouvelle entité, facteur civilisateur dans un monde qui retournait au paganisme pré-chrétien. La disparition rapide des principaux symboles païens sous Clovis 1^er^ est révélatrice de cette mutation. En moins de quinze ans, disparaissent les pétroglyphes de la roue solaire avec le serpent stylisé se lovant autour du motif central, que l'on retrouve d'ailleurs dans la symbolique scandinave. Cependant, par disparition, nous comprenons celle du concept, en effet, le motif circulaire se retrouvera longtemps encore, mais christianisé, et les entrelacs survivront de nombreux siècles dans l'art des manuscrits" *(Les mérovingiens, etc.,* pp. 10-11 & note 3 de cette dernière page).

comme au temps du fondateur de la monarchie franque, notre pays allait être le champ-clos où l'erreur et l'orthodoxie devaient se livrer la décisive et suprême bataille ; sous Henri IV comme sous Clovis, la vérité triompha et la France fut une fois de plus l'instrument dont Dieu se servit pour en conserver l'empire ébranlé. Le protestantisme ne fut pas détruit, mais sa marche en avant fut à tout jamais arrêtée [en fait, le XVIe siècle fut seulement un débile écho de l'extraordinaire Ve siècle, car Clovis poursuivit l'arianisme... jusqu'à complet anéantissement].

"Pourquoi et comment, dans ce duel des deux religions, le catholicisme a-t-il été vainqueur et le protestantisme vaincu ? Pourquoi et comment la France est-elle demeurée catholique alors que tant d'autres nations, soumises à la même épreuve, abandonnaient leur Foi traditionnelle pour suivre les doctrines d'un novateur, Luther, Zwingle ou Calvin ? Question difficile à laquelle il ne paraît pas possible de donner d'autre réponse que l'énoncé d'un fait qui, selon nous, ressort avec évidence des documents contemporains : la France est restée catholique parce qu'elle l'a voulu [la présentation des choses est un peu entachée d'humanisme : l'auteur aurait mieux fait de mettre en avant la grâce supérieure et proprement divine déposée dans la France à sa fondation par Dieu Lui-même, conjointement à la bonne volonté, *seconde,* des français]. Le maintien de la vraie religion fut chez elle l'oeuvre et le triomphe de la volonté *nationale*. Tandis que partout ailleurs en Europe, la masse du peuple se laissa vaincre et reçut, par indifférence, par surprise ou par force, la réformation de la main avide et brutale de ses chefs, la masse du peuple français ne se laissa ni séduire ni dompter [bien que pourtant, précise plus loin l'auteur, autant que dans les autres pays d'Europe, "il se trouvait en France des éléments favorables à l'établissement de la Réforme, et de fait, il y eut de très bonne heure des protestants"]. Elle défendit sa Foi contre tout ennemi, par tout moyen, et l'imposa même à son roy ("si leur conduite et leur zèle [des évêques français] ne répondaient pas toujours à la sublimité de leur mission, leur foi du moins était intacte ; enfants incommodes pour l'Église romaine, ils entendaient pourtant demeurer des enfants fidèles. À l'éternel honneur de notre Église, elle n'a jamais connu les lâches défections en masse du clergé d'Angleterre [… enfin, au XVIe siècle, du moins...!]. Quant à l'immense majorité de la population catholique, elle pouvait avoir des préjugés contre la cour de Rome, elle n'était pas foncièrement antiromaine"[953]) ; c'est une des pages les plus grandioses d'une histoire féconde en traits généreux. Il est beau de protester contre les horreurs des guerres de religion ; il est plus beau et moins facile de les endurer afin de rester fidèle à ce qu'on tient pour la Vérité"[954]...

⚜ ⚜
⚜

C'est donc la Religion véritable, catholique, qui fonde, originairement et au quotidien, la France politique. Après cette évidemment fondamentale conclusion, continuons à dérouler ce que l'Histoire nous enseigne de l'Acte Unique. Renouons à nouveau le fil au moment où non seulement Clovis mais ses antrustions proclament ensemble leur Foi au Christ.

---

953 *La France Chrétienne,* pp. 354-355.
954 *Ibid.,* pp. 347-348.

"… Rémy fut tout heureux de ces dispositions du roy et des Francs. Il écrivit à *TOUS les évêques de la Gaule* pour leur annoncer ce grand événement et les inviter à assister au baptême du roy. Plusieurs s'y rendirent, et se montrèrent ainsi disposés, *non pas seulement à prendre part à un acte religieux, mais encore à seconder les vues de celui qui seul pouvait assurer à la Gaule la paix, et à l'Église la liberté.* Le baptême eut lieu à Reims, la veille de la fête de Noël 496. Le baptistère était magnifiquement orné, car Clothilde et Rémy savaient qu'il faut frapper les yeux pour aller au coeur. On y vint de toutes parts avec empressement. Des tapis couvraient le sol et des tentures éclatantes s'étendaient sur les murs. Des milliers de cierges exhalaient une odeur suave qui se mêlait à celle des parfums. «Dieu, dit Grégoire de Tours, fit de telles grâces aux assistants, qu'ils se croyaient transportés au milieu des parfums du paradis»" (Victor Canet).

Ces grâces divines sensibles ont une signification très-importante et même capitale pour la compréhension exacte que nous devons avoir de l'Acte Unique. Pour mieux la saisir et nous en pénétrer nous-même afin d'exorciser les démons révolutionnaires qui peu ou prou nous infestent tous, il convient de décrire, avec Ivan Gobry, l'éclat extraordinaire que revêtit la cérémonie, "*l'éclatante solennité*" comme dit si bien saint Avit dans sa lettre (et la répétition insistante, faussement fautive littérairement parlant -ce qui est inconcevable, venant d'un savant grammairien comme saint Avit-, traduit fort bien son caractère non seulement matériel, mais SURNATUREL, de *très-grand miracle ;* c'est pourquoi une antienne liturgique rémoise remontant à la plus haute antiquité n'hésitera pas, pour décrire les cérémonies de la Noël 496, à parler de "déluge sacré" ![955] ; c'est pourquoi encore saint Avit qualifiera le baptême dans un autre endroit de sa lettre de miraculeux, *facti miraculum)*. "Ce fut certainement une grande solennité, et toute la Gaule septentrionale dut se bousculer pour y assister [la Gaule méridionale «occupée» s'y unissant d'intention et d'ardents désirs]. Reims se couvrit de décorations : «Les places sont tendues de tentures colorées, les églises parées de courtines blanches ; le baptistère est préparé, des parfums répandus, les cierges odorants brillent, toute la chapelle du baptistère est imprégnée

---

[955] Dallais, p. 360. Il était tellement de notoriété publique qu'il s'était passé quelque chose de *miraculeux* à la Noël 496 que même les papes le savaient et s'en faisaient l'écho, témoin la lettre du pape Hormisdas (514-523) écrivant ceci à saint Rémy : "Nous vous confions la charge de Nous représenter dans toute l'étendue des États conquis par notre fils spirituel et bien aimé le roy Clovis, que vous avez naguère régénéré avec la grâce de Dieu par l'eau du baptême, *en des circonstances qui ont rappelé la série des prodiges accomplis autrefois par les Apôtres*" (Dessailly, p. 193, note 1). Comprenons bien ce que nous lisons, qui n'est vraiment pas banal : le pape dit qu'il y eut à la Noël 496 des miracles si inouïs, des prodiges divins tels, que, pour trouver une comparaison, il faut remonter pas moins qu'aux temps des Apôtres, dont on sait qu'ils firent des miracles parfois plus grands que ceux du Christ, telle l'ombre de saint Pierre suffisant à guérir un malade (ce que ne fit pas le Christ : l'hémoroïsse touche le vêtement du Christ pour être guérie), comme nous le rapportent les Actes (le Saint-Esprit se devait en effet d'assister plus spectaculairement les Apôtres que le Christ pour l'établissement de la Religion, à cause de leur infériorité par rapport au Messie-Dieu) ! Or, la traduction exacte de cette lettre est bien dans ce sens : "Le ciel renouvela les prodiges extraordinaires que la droite du Très-Haut avait opérés à la naissance de l'Église par le ministère des apôtres *Apostolorum temporibus aequiparandis, signorum miraculis praedicationem salutiferam comitantibus.* Aucune autre nation n'eut ce privilège. Et cette lettre du pape Hormisdas n'est point du tout apocryphe, comme la malveillance antifrançaise a voulu le faire accroire : l'abbé Dessailly, le prouve dans son ouvrage, à la note 1 de la p. 193, et règle, là encore définitivement, cette question ; voici ce qu'en dit de son côté, l'abbé Vial : "Chifflet déclare «fausse, imaginaire», cette lettre, pour cette raison qu'il croit péremptoire : «Hormisdas fut nommé Pape en 515, *quatre ans après la mort de Clovis en 511.* Donc il ne peut envoyer de lettre où il parle de *son cher fils Clovis !*» Fort bien ! Malheureusement, le premier historien de France, Nicolas Gilles (avant lui, il n'y avait que des chroniqueurs), qui a lu tous les chroniqueurs et les a rectifiés les uns par les autres, écrit ceci : «En l'année ensuivant, *cinq cens quatorze,* prit une maladie audict Clovis de laquelle il trépassa et fut enterré en ladicte église sainct Pierre et sainct Paul, qu'il avait fondée au mont de Paris, à présent appelée saincte Geneviève» *(Hist. Génér. de France,* fol. 20, b ; éd. de 1573, cote L 35, 44). D'autre part, Viallon, *Histoire de Clovis le Grand,* p. 473 et les missels de sainte Geneviève (m.s. n° 1259, fol. 8 et m.s. 90), donnent le 27 novembre comme anniversaire de sa sépulture *(depositio).* Clovis est donc mort autour du 26 novembre 514. Enfin, saint Hormisdas fut sacré Pape *le 20 juillet 514,* d'après le *Regesta Pontificium romanorum* de Jaffé (Bibli. nat. Acquisition n° 103.230). Entre le 20 juillet et le 25 novembre 514, le Pape saint Hormisdas eut donc *quatre mois et cinq jours* pour envoyer fort opportunément la lettre que Chifflet déclare, avec une superbe assurance, «falsam, commentitiam»" (Vial, p. 67, note 1).

d'une odeur divine, et Dieu y comble les assistants d'une telle grâce qu'ils se figurent être transportés au sein des parfums du paradis». Clovis, en effet, fut si ébloui par ces splendeurs qu'il aurait demandé à Rémy : «Est-ce là le Royaume des cieux que tu me promets ?» À quoi l'évêque aurait répondu : «Non. Mais c'est le commencement du chemin qui y conduit». Le cortège partit du palais qui avait été celui du gouverneur et qui était celui de l'évêque, maintenant que celui-ci exerçait, sans en avoir été relevé par le roy païen, l'autorité civile (...). En tête marchaient des clercs mineurs, après eux les diacres et les prêtres, puis les évêques de la province, sans doute au complet, et probablement des évêques de la Première Belgique (Toul, Metz, Verdun, notamment) et de la Quatrième Lyonnaise (Sens, Troies, Paris). Enfin, après cette majestueuse théorie d'ornements liturgiques, venait l'évêque métropolitain de Reims, avec à son côté le roy catéchumène, et derrière eux le fils aîné de celui-ci, Théodoric, âgé de dix à douze ans (...). Ensuite, venaient les trois mille guerriers qui avaient manifesté le désir de recevoir le baptême avec leur roy. (...) Ces hommes n'allaient cependant pas seuls au baptême ; un grand nombre de leurs épouses, qui n'avaient pas encore été régénérées, et de leurs enfants en âge d'être catéchisés, s'avançaient avec eux, détail qu'on ne trouve pas chez les premiers chroniqueurs, sans doute parce qu'ils estiment ces catéchumènes quantité négligeable auprès de ces valeureux guerriers ; mais Incmar, dans sa *Vie de saint Rémy,* nous le rapporte, sans cependant le chiffrer : ils étaient trois mille «sans compter les femmes et les enfants». Combien alors ? Six mille ? Huit mille ?

"Et tout aussitôt surgit un problème pratique, à la vérité énorme : comment a-t-on pu baptiser tout ce monde en une nuit ? À supposer que l'exécution des rites, pour chacun, ait réclamé un quart d'heure, nous aurions un chiffre de deux mille heures, soit quatre-vingt jours. Le temps de faire le tour du monde. Il convient alors de revenir aux réalités. La ville de Reims, l'une des plus religieuses de la Gaule, était très fournie en églises ; en dehors de la cathédrale Notre-Dame, où allait officier Rémy, et où seraient baptisés le roy, les princes et princesses, les guerriers les plus importants, s'élevaient l'ancienne cathédrale Saint-Sixte, Saint-Martin, on peut dire deux églises dédiées à Saint-Pierre, Saints-Thimothée & Apollinaire, Saint-Jean, Saint-Agricole, Saint-Celsin, et probablement quelques autres. La procession se scindant au fur et à mesure qu'elle s'avançait, les catéchumènes furent répartis dans une dizaine d'églises ; dans chacune officia un pontife assisté de ses prêtres et de ses diacres, soit une trentaine au moins de clercs ; chacun administra aussi le baptême à un groupe de vingt à trente personnes, ce qui ne peut excéder six heures, et peut se ramener à trois ou quatre si l'évêque employa des formules collectives. En comptant large, pour tenir compte de l'encombrement et de la lenteur des déplacements, les cérémonies baptismales occupèrent le temps qui sépare la messe de minuit de la messe de l'aurore. Le spectacle de cette nuit merveilleuse fut inoubliable pour tous, autant pour les acteurs que pour les assistants, qui virent d'abord défiler sous leurs yeux, dans un cortège solennel, ces centaines d'évêques et de clercs recueillis, puis ces milliers d'hommes, de femmes, d'adolescents tenant dans leur main un cierge allumé, et chantant à pleine voix des litanies, ensuite abandonnant leur vêtement pour se plonger jusqu'à mi-corps dans la piscine baptismale, et revêtant enfin, après avoir entendu les paroles sacramentelles, la robe blanche des néophytes"[956].

[956] Gobry, pp. 140-144.

On n'a en effet aucune peine à se rendre un compte exact de l'immense don national au Christ qui eut lieu alors, plus encore que de l'aspect éclatant de la cérémonie : c'était vraiment toute une Nation, c'est-à-dire pas un seul peuple mais une assemblée de peuples très-divers représentative de l'orbe universel, réunis comme par hasard ou plutôt par miracle sur le sol de la Gaule (… exactement comme à la Pentecôte !), qui, en tant que telle, *c'est-à-dire politiquement, en corps de nation,* se donnait publiquement à Dieu, fait inouï et nouveau dans l'Histoire, qui ne trouve son équivalent que dans le peuple juif au temps de Moïse ou de Samuel. De plus, surcroît du Royaume des cieux, une Nation était politiquement fondée, pour la première fois en ce monde. Une sainte et majestueuse émotion se dégage encore de ces lignes, malgré les quinze siècles qui nous séparent de la cérémonie. "… Le roy demanda le premier le baptême. Le nouveau Constantin[957] s'avança joyeux vers le bain salutaire qui devait guérir la lèpre de son âme, et laver toutes les taches de sa vie. *Il comprenait que ce jour-là commençait UNE GRANDE ÈRE. Ce n'était pas lui seulement, c'était un peuple tout entier qui allait entrer dans l'Église* et lui porter le dévouement de sa foi et l'ardeur de son apostolat. «Courbe la tête avec douceur, Sicambre, lui dit l'évêque, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré» [nous avons vu dans un précédent chapitre le sens profond de ces paroles : il s'agissait en fait pour Clovis de faire le don au Christ de sa royauté barbare théocratique, ce qu'il fit, dans un cadre rituel, à cet instant précis]. Le roy confessa le Dieu un et tout-puissant dans sa Trinité ; il fut baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et le saint-chrême marqua sur le signe de la croix" (Victor Canet).

Et complétons à nouveau ce sobre récit par celui d'Ivan Gobry : "Ce geste solennel, dont étaient témoins des centaines de clercs et une abondance de fidèles, faisait de Clovis LE VRAI ROY DE LA GAULE, partageant sa foi et son union à l'Église romaine ; et, par ce même geste répété à plusieurs milliers d'exemplaires sur les fronts de la noblesse franque, *il faisait vibrer celle-ci à la fois à l'unisson de son roy et à l'unisson des Gaulois.* Cette fois, ce n'était plus par des décrets ou des mesures légales que les deux peuples étaient unis sous un même sceptre, *mais par une même Foi.* Et déjà, avant même que ce roy catholique eût entrepris de nouvelles conquêtes, il apparaissait comme le souverain potentiel de toute la Gaule, de celle qui gémissait sous la domination arienne, comme de celle sur laquelle était établie son autorité. Tous les évêques catholiques saluèrent dans cet événement le triomphe de la vérité ET LE PRÉLUDE À UN ORDRE NOUVEAU. Saint Avit de Vienne, l'un des métropolitains les plus influents, exprimant le sentiment de ses confrères dans l'épiscopat, adressa au roy catholique un message enthousiaste : «(...) La Providence divine a trouvé L'ARBITRE DE NOTRE TEMPS. Votre choix, que vous avez opéré pour vous-même, est une sentence que vous avez prononcée pour tous. (...) Vos aïeux vous avaient préparé un glorieux destin ; vous avez voulu en préparer un plus grand à ceux qui

---

957 Au rapport de Bord, "de nombreux clercs [mérovingiens] n'utilisèrent-ils pas la comparaison avec Constantin, qualifiant [Clovis] de «nouveau Constantin», *novus Constantimus*" *(Les mérovingiens, etc.,* p. 149, note 8), preuve que cette conversion du premier Chef d'État de la Gaule inchoativement unifiée avait eu beaucoup d'impact sur les peuples gallo-romains, preuve aussi que Clovis prenait bien autrement réellement que Théodoric la "succession" de l'empire romain défaillant. Cependant, si l'emploi de la formule peut se comprendre dans le contexte historique de l'époque qui n'avait qu'un concept politique, celui de Rome, il faut bien saisir que Clovis est plus un *Constantin nouveau* qu'un *nouveau Constantin,* Clovis n'étant pas un "clône" de Constantin, quand au contraire c'est Constantin qui n'est qu'une *préfigure imparfaite et anticipée* de Clovis. Nous avons vu plus haut en comparant l'épisode du pont Milvius et celui de Tolbiac, la grande différence entre Constantin et Clovis. Précisons que l'épithète en question, *novus Constantinus,* semble un titre de vénération envers la piété des bons empereurs ; on la voit utilisée par exemple par les Pères du VI[e] concile de Constantinople, pour louanger l'empereur grec régnant qui les avait réuni pour terminer en 680 avec les légats de Rome, l'hérésie monothélite (il est vrai qu'en plus cet empereur s'appelait lui-même Constantin).

vous suivraient... L'Orient peut se réjouir d'avoir choisi un empereur qui partage notre foi [… hum !] ; désormais, il ne sera plus le seul à jouir d'un semblable avantage ; car l'Occident, par votre fait, brille à son tour de son propre éclat, et voit l'un de ses monarques briller d'une lumière nouvelle. D'une façon tout-à-fait opportune, cette lumière s'est levée le jour de la Nativité de notre Rédempteur ; ainsi, les eaux génératrices vous ont fait naître au salut le jour même où le monde a vu naître le Seigneur du Ciel qui venait le racheter... Que dirai-je de l'éclatante solennité de votre régénération ? Je n'ai pu y paraître de corps, mais j'ai participé de coeur à votre réjouissance ; car, grâce à Dieu, notre patrie [saint Avit parle de l'arienne Burgondie] en a reçu sa part [quel coup de pied au c.. au roy burgonde arien, Gondebaud, qui avait méprisé le prêche catholique d'Avit !], puisque, avant votre baptême, par une lettre que nous a envoyée votre royale humilité, vous nous avez fait savoir que vous étiez catéchumène... Nous avons vu cette scène avec les yeux de l'esprit : de nombreux pontifes réunis autour de vous et, dans la ferveur de leur ministère sacré, versant sur vos membres royaux l'eau de la résurrection, votre tête redoutée des peuples s'inclinant à la voix des prêtres de Dieu... Il me reste à vous exprimer un voeu. Puisque Dieu va faire de votre peuple, par vous, le sien tout-à-fait, offrez une part de cette foi dont votre coeur est plein à ces peuples situés au-delà du vôtre, et qui, plongés dans une véritable ignorance, n'ont pas été corrompus par des doctrines perverses. Osez leur adresser des ambassadeurs, et plaider auprès d'eux la cause de Dieu, qui a tant fait pour la vôtre». Cet appel à la conversion des barbares païens par la diplomatie, Clovis l'entendra comme un appel à la conquête de tous les royaumes qui ne partageaient pas sa Foi"[958].

Encore qu'Ivan Gobry insinue ici dans sa finale, d'une manière malveillante et calomnieuse, que les instincts primaires et guerriers de Clovis prirent le dessus dans ses motivations de conquêtes territoriales postérieures à son baptême, la vérité est aux antipodes : Clovis se fit presque tirer l'oreille pour aller délivrer les peuples du midi de la Gaule de la tyrannie arienne wisigothique, les malheureux auront encore à crier vers lui une décennie... après la Noël 496 ! On peut penser qu'il préférait voir ces royaumes ariens tomber d'eux-mêmes, sans prendre le risque et les frais d'une guerre… Car il faut bien comprendre ce qui se passait. Une fois Clovis institué de par Dieu dans la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, assisté en permanence d'une grâce divine parfois manifeste, comme à la Noël 496 (par exemple, et pour en rester à l'Aquitaine, des miracles avérés eurent lieu dans la campagne qu'il mena contre les Wisigoths[959]), tous les gouvernements voisins, en Gaule ou alentours, tombaient

---

958 Gobry, pp. 146-148. Voir en note de fin de texte, une autre mais sensiblement identique traduction, intégrale, de cette admirable lettre de saint Avit de Vienne au roy Clovis, par Michel Rouche.

959 "En 507, il [Clovis] franchit la Loire tandis que les Burgondes pénétraient en Auvergne. Ayant invoqué saint Martin de Tours et ayant cru en recevoir un encouragement à combattre et une promesse de victoire, il s'engagea dans la vallée de la Vienne pour franchir cette rivière. Il y cherchait un gué, car Alaric II avait fait détruire les ponts et enlever les bateaux. Malheureusement, raconte Grégoire de Tours, de fortes pluies avaient grossi la rivière et, après une journée de recherches, on était encore sur la rive droite. Clovis eut recours à la prière et une biche de grande taille, entrant sous ses yeux dans la rivière, montra où se trouvait un gué. La route de Poitiers était ouverte maintenant. «Au moment de mettre le pied sur le territoire d'un pays placé sous le patronage de saint Hilaire, le grand adversaire de l'arianisme, dit Godefroid Kurth (dans son *Clovis,* t. II, pp. 72-94), Clovis avait ordonné à son armée de respecter le domaine de ce saint aussi religieusement que celui de saint Martin. Alaric II... n'étant pas arrivé à temps pour barrer à son adversaire le passage de la Loire ni même celui de la Vienne... venait de se jeter en avant de Poitiers pour couvrir cette ville et livrer bataille dans les conditions les plus favorables... La nuit tombait lorsque l'armée franque débouchant dans la plaine où allaient se décider les destinées de l'Europe, arriva en vue des avant-postes d'Alaric, fortifié dans son camp... Soudain, [Clovis] vit une lumière éblouissante se lever à l'horizon sur le campanile de saint Hilaire... comme pour lui annoncer que la Foi d'Hilaire, qui était aussi la sienne, l'assisterait dans sa lutte contre l'hérésie, à laquelle le grand confesseur de Poitiers avait jadis livré tant de combats victorieux. *Toute l'armée fut témoin de ce spectacle...* Le lendemain, de bonne heure, les deux armées se déployèrent en ordre de bataille... (...) À neuf heures du matin, *tout était terminé,* et il

comme fruits trop mûrs ou qui, mal venus dès la naissance, n'avaient que trop duré dans l'imperfection ; *on les voit s'effacer parfois spectaculairement devant le nouvel ordre engendré par Clovis, lequel Clovis avec ses Francs n'étaient pourtant pas tellement supérieurs à eux militairement parlant, si tant est qu'il l'était.* Voyez les terribles Alamans qui, dès la fin de cette bataille de Tolbiac si surnaturelle, se donnent quasi tout de suite à lui[960], bien que, notons-le, ce soit avant même la conversion officielle de Clovis et son élection royale divine : "Nous sommes à toi désormais" lui dirent-ils, chose incroyable politiquement parlant, "acte de soumission beaucoup plus complet qu'un aveu de défaite et un renoncement au combat ; c'est un contrat de vassalité : les Alamans reconnaissent la souveraineté du roy des Francs sur leur nation"[961], et, de retour chez eux, *ils effaçent tout gouvernement propre...!* Il faudrait aussi citer la Burgondie, tombant comme poire blette dans les mains de Clovis et de ses fils quelques années après la Noël 496 ; relater dans le détail la guerre contre les Wisigoths, aboutissant sans coup férir à la même situation. Mais c'est tout simplement parce que le Plan divin voulait que tous les royaumes, d'abord d'Europe occidentale puis du monde entier, soient sous la tutelle de la France, sociopolitiquement parlant ; une tutelle qui, empressons-nous de le dire, pouvait bien n'être, et probablement devait-il en être ainsi dans la plupart des cas, qu'une "hégémonie bienveillante"[962] comme ce fut le cas pour les Alamans soumis. En tous cas, Grégoire de Tours est ici parfaitement dans le vrai lorsqu'il commente ces victoires de Clovis : "*Dieu abaissait tous les jours les ennemis sous sa main et augmentait son royaume*".

Tout simplement parce que Dieu ne donnait l'énergie politique qu'à UN royaume, celui qu'Il avait divinement fondé. C'est cela la vérité politique du Temps des Nations, que cherche actuellement à contrefaire l'O.N.U. voulant réaliser une pseudo-unité politique universelle d'une manière babélique, à son propre compte et celui… de Satan. Rohrbacher résume le règne de Clovis par ces très-belles phrases : "… Voici donc quel était, d'après ce que nous avons vu, le gouvernement du premier roy chrétien des Francs. Les évêques, pasteurs et pères de leurs peuples, et alors leur unique refuge, lui conseillent de gouverner de manière à s'en faire aimer, protégeant les faibles, soulageant les pauvres, rachetant les captifs, accueillant bien les étrangers. Clovis écoute des conseils aussi sage, qui deviennent ainsi les premiers fondements du royaume de France. Sa bonne intelligence avec les évêques en rend l'exécution facile et durable. L'EFFET EN FUT PRODIGIEUX. Toutes les populations des Gaules [rappelons que ce terme comprend non pas seulement ce qu'on appelle de nos jours

---

n'avait pas fallu une demi-journée pour mettre fin à la domination arienne en Gaule [!]... Clovis alla se prosterner devant le tombeau de saint Hilaire pour remercier le grand confesseur de la protection qu'il lui avait accordée pendant cette brillante journée ; puis il fit son entrée triomphale dans la ville, acclamé comme un libérateur par la population»" *(Science & Foi,* bulletin du CESHE France, pp. bleues centrales 21-22).

960 Certains historiens pensent que ce fut sur le champ de bataille même, quoique ce soit douteux, la lettre envoyée à Clovis par Théodoric-le-Grand neuf ans après cette victoire quémandait encore de lui miséricorde pour les derniers lambeaux des Alamans ; en fait, la victoire définitive sur eux fut bien obtenue en 496, mais ces guerriers terriblement combatifs se remuèrent dangereusement pendant encore des années, quoique politiquement irrémédiablement défaits. Situation analogue à celle de Charlemagne avec les terribles Saxons, habitant du reste à peu près le même territoire que les Alamans, notons-le (on peut bien se demander si les terribles Saxons qui, pourtant décimés, ressurgissaient aussi nombreux et implacables à la génération suivante, nullement soumis, pugnaces et vivaces comme mauvaises herbes au printemps, si ces Saxons disions-nous, n'étaient pas tout simplement les fils des Alamans).

961 Gobry, p. 131. Ils y avaient sans doute plus de facilité que les autres peuples : "[Ils] portent un nom révélateur : *alle Männes,* c'est-à-dire les hommes de toutes origines. Ils sont issus des tribus écrasées par les Romains aux 1er et IIe siècles ap. J.-C, Suèves, Semnons, Hermundures, etc. (...). Il s'agit de ligues de pillards et de fugitifs, beaucoup moins que d'un peuple vraiment constitué. D'ailleurs, il n'eurent jamais de roy unique, mais un roy par groupement" (Rouche, p. 53). C'est ainsi que lorsque Clovis les soumit, il y avait chez eux douze roitelets.

962 *Ibid.,* p. 132.

la "France hexagonale", mais d'une manière diffuse et embryonnaire, la Grande-France ou Europe…] gravitèrent dès-lors à devenir France, et obligèrent par contre-coup les Burgondes et les Visigoths à devenir eux-mêmes plus humains. C'est à cet ensemble du gouvernement de Clovis qu'on peut, avec Grégoire de Tours, appliquer ces expressions empruntées à l'Écriture sainte : Que Dieu lui abattait chaque jour ses ennemis sous la main, et agrandissait son royaume, parce qu'il marchait devant lui avec un cœur droit et faisait ce qui était agréable à ses yeux"[963].

À présent, il nous faut avertir le lecteur que nous n'avons encore… *rien dit* de l'Acte Unique, qui consiste en la fondation sur cette terre de l'Ordre sociopolitique nouveau ordonné *surnaturellement* à la Révélation et à la plénière dignité de l'homme, et qui se résume d'un seul mot : la Nation.

En effet, les causes secondes qui façonnent cet Acte Unique, que nous venons de rappeler (conversion catholique de Clovis et de tout son peuple, son élection royale à vocation hégémonique universelle par les Évêques, unité politique réalisée dans la Gaule réalisant la fondation de la Nation et l'ordre politique nouveau inhérent à la Révélation, etc.), ne sont que les conséquences, les facettes humaines de l'Acte Unique derrière lesquelles l'Action divine se cache, à vrai dire sous un voile fort transparent (car de toutes façons, ces causes secondes ou humaines de l'Acte Unique sont déjà, de soi, IMPOSSIBLES à réaliser par l'homme, elles sont elles-mêmes des miracles à l'état pur !). Or, ce qui fait *vraiment* l'Acte Unique, c'est l'Action de Dieu elle-même, c'est Lui, lorsqu'il pose théocratiquement ledit Acte Unique *et Lui seul* (à travers bien sûr les instruments humains consentants et les causes secondes qu'Il a forgées et dont Il a permis l'épanouissement). Et Il montre qu'Il agit aux hommes, au sens théologiquement fort de monstrance, *par une Intervention divine directe,* pour que ceux-ci n'aient pas de doute à ce sujet. On ne saurait en effet s'étonner de cette Irruption de Dieu dans l'Acte Unique qui fonde LA Nation en ce monde, puisque le caractère purement miraculeux des causes secondes *y révèlent déjà* Sa Présence ! Alors, lorsque l'Histoire consigne, en effet bel et bien, cette *Intervention divine directe parousiaque ou Épiphanie pantocratique* dans l'Acte Unique, quoi de plus normal, c'est le contraire qui ne serait pas concevable ! Voyez, par exemple, l'Unité politique des peuples résidant en Gaule. Une fois réalisée, elle paraît toute simple voire naturelle, et, pour un peu, on oublierait que les meilleurs chefs (Vercingétorix), la meilleure organisation politique (l'État romain), y furent totalement impuissants pendant des siècles qui se compilèrent désespérément les uns par-dessus les autres, cul par-dessus tête (et l'Ostrogoth qui prétendait régler le problème à son arienne manière ne fit que confirmer cette impuissance radicale). *Or, SOUDAIN (ce caractère du Miracle), l'Histoire enregistre que la chose se fait, et d'un seul coup, et à la perfection, et définitivement* (et nos yeux ébahis la voit se faire par un roitelet à peine sorti du tribalisme...!!!). Mais comme elle ne peut se faire que par un *miracle* de Dieu[964], on est contraint, sim-

[963] Rohrbacher, t. VIII, p. 499.

[964] Exactement comme de nos jours, pour la cohabitation harmonieuse des peuples des Balkans ou des juifs avec les palestiniens... radicalement impossible à réaliser par des pactes humains et autre camp David, l'actualité ne l'illustre que trop bien,

plement par les lois rationnelles de l'Histoire répétons-le, de supposer une Intervention divine à l'Acte Unique, de quelque nature qu'elle soit. Et Dieu intervient, rend possible ce qui ne l'était pas jusque là, parce que la Gaule Unie qui deviendra France, a vocation dans le Plan divin de manifester sociopolitiquement le Christ, *sacramentellement* comme l'Église, pour le salut de l'univers entier. D'ailleurs, si la Nation que réalise cette Gaule Unie *peut* naître pour la première fois sur cette terre, nous l'avons vu, c'est *parce que* Notre-Seigneur Jésus-Christ inhabite la chose politique, s'y incarne véritablement. Saisissons bien, en effet, que l'Épiphanie divine fonde métaphysiquement tous les moments seconds, particuliers et humains, de l'Acte Unique que nous avons déroulés, leur donnant à tous existence et vie propre. Ceci bien compris, comme alors se révèlent fous et en définitive impies les historiens modernes qui gomment cette Intervention divine de l'Acte Unique, puisque, rationnellement parlant, on ne peut pas même supposer l'Acte Unique qui voit la réalisation de l'unité de la Gaule... sans cette Intervention divine ! Combien ici, d'emblée, leur apparaissent supérieurs les historiens de la religion royale française qui, eux, ont bien saisis la nécessité absolue de l'Intervention divine dans la fondation de la France, dans l'Acte Unique !

Éh bien, quant à nous qui aimons mieux la sagesse de nos pères que la folie des modernes, remettons cette Intervention divine directe *qui s'impose* dans l'Acte Unique, sur le boisseau, à sa place qui est première. La Manifestation divine directe dans l'Acte Unique est double (il y en a eu en effet deux, qui enveloppent tout l'Acte Unique de la Présence divine). La première est d'ordre presque privé, elle s'adresse à l'élite de la future Nation, à Clovis, Clothilde, saint Rémy, assistés des plus grands clercs et dignitaires laïcs du royaume, le soir même de la grande nuit de la Noël 496 ; la seconde est universelle et réitère la nuit même pardevant et pour tout le peuple ce que Dieu disait dans la Manifestation de la vigile en privé seulement aux grands du royaume, et c'est bien sûr le miracle de la Sainte-Ampoule.

Mais voyons la première Intervention de Dieu. Au rapport d'Hincmar[xx], Dieu se manifesta et fit entendre sa Voix dès la veillée qui précéda immédiatement la grande nuit. Si l'on s'en tient à la lettre stricte du récit d'Hincmar, cette Épiphanie aurait en effet eu lieu à la vigile de la cérémonie du Baptême royal : "Dans la soirée qui précéda la cérémonie du baptême, le saint et vénérable Rémi passa quelques heures en prières devant l'autel de l'église sainte-Marie, pendant que la reine Clotilde priait elle-même dans l'oratoire de Saint-Pierre, à proximité de la demeure royale. Après ses oraisons, le pontife se rendit près du roy, voulant profiter du silence de la nuit pour donner ses dernières instructions au néophyte couronné. Les chambellans lui ouvrirent les portes et l'introduisirent près de leur maître. Clovis s'avança à sa rencontre, l'embrassa et le conduisit près de la reine, dans l'oratoire de Saint-Pierre. On déposa des sièges pour le roy, la reine, les clercs qui avaient accompagné le pontife et un certain nombre de serviteurs du palais, seuls témoins de cette scène imposante. Rémi, dans une allocution paternelle, résuma pour la dernière fois les instructions évangéliques des jours précédents.

"PENDANT QU'IL PARLAIT, UNE LUMIÈRE CÉLESTE PLUS

larmes et sangs des peuples en sus…! DIEU SEUL peut réaliser l'Unité politique, peut *créer* en Politique : l'aurons-nous dit en ce traité de métapolitique !

ÉCLATANTE QUE LE SOLEIL INONDA SOUDAIN L'ÉGLISE, IRRADIANT LE VISAGE DE L'ÉVÊQUE, EFFAÇANT LA LUEUR DES CIERGES ALLUMÉS, ET UNE VOIX SE FIT ENTENDRE QUI DISAIT : *«LA PAIX SOIT AVEC VOUS ! C'EST MOI, NE CRAIGNEZ POINT ; PERSÉVÉREZ DANS MON AMOUR».* APRÈS CES PAROLES, LA LUMIÈRE SURNATURELLE DISPARUT ET UN PARFUM D'UNE SUAVITÉ CÉLESTE SE RÉPANDIT DANS L'ENCEINTE.

"Le roy et la reine se précipitèrent aux genoux du saint pontife, en versant des larmes d'émotion et de joie. Saint Rémy les rassura et leur déclara que c'est le propre de Dieu d'étonner au commencement de ses visites et de réjouir à la fin. Puis, soudainement illuminé d'une vision d'avenir, la face rayonnante, l'oeil en feu, le nouveau Moïse s'adressant directement à Clovis, Chef du nouveau Peuple de Dieu, lui tint le langage, identique quant au sens, de l'ancien Moïse à l'Ancien Peuple de Dieu : «*Apprenez, mon fils, que le royaume de France est prédestiné par Dieu à la défense de l'Église Romaine qui est la seule véritable Église du Christ. Ce Royaume sera un jour grand entre tous les royaumes. Et il embrassera toutes les limites de l'empire romain ! Et il soumettra tous les peuples à son sceptre ! Il durera jusqu'à la fin des temps ! Il sera victorieux et prospère tant qu'il sera fidèle à la Foi romaine. Mais il sera rudement châtié toutes les fois qu'il sera infidèle à sa vocation*» "[965].

… Oh ! certes !, on ne le sait que trop, cette manifestation épiphanique de Dieu ne pouvait rencontrer que dénégation méprisante et scepticisme hostile chez l'*homo modernus*… plus encore peut-être que le miracle à proprement parler de la Sainte-Ampoule (qui lui est pourtant lié significativement). Pensez donc ! Une épiphanie… *comme celle du baptême de Notre-Seigneur !* Le chroniqueur avait évidemment affabulé, dans son imagination enfantine, pieuse, exaltée, obscurantiste, voire intéressée. Pour autant, cette Manifestation parousiaque de Dieu à Clovis lors de la vigile de la Noël 496 est si certaine, d'une manière ou d'une autre[966], elle appartient tellement à la tra-

---

965 Fontaine, pp. 67-68. En suite de quoi, saint Rémy prophétisa le Grand-Monarque devant venir à la Fin des Temps, si l'on en croit Raban Maur, archevêque de Mayence au IX^e^ siècle, "rendant public le passage suivant, qui aurait été prononcé également par saint Rémy à la fin de son allocution, que nous venons de rapporter selon Hincmar : «… Vers la fin des temps, un descendant des roys de France régnera sur tout l'antique empire romain. Il sera le plus grand des roys de France et le dernier de sa race. Après un règne des plus glorieux, il ira à Jérusalem, sur le mont des Oliviers, déposer sa couronne et son sceptre, et c'est ainsi que finira le saint Empire romain et chrétien»" *(La mission divine de la France,* M^is^ de La Franquerie, pp. 17-18). Rajout apocryphe ? Nous ne saurions rien en dire de certain. Garde-t-on le moule après que la statue est démoulée ? Ne le casse-t-on pas comme devenu parfaitement inutile, sa seule fonction ayant consisté à *former* la statue ? On peut comprendre certes que saint Rémy, grand romain de culture, parle d'Empire romain pour le *Regnum francorum,* uniquement parce qu'au fond il ne voit pas comment appeler autrement ledit *Regnum Francorum,* n'y ayant pas encore à l'époque d'autre concept de forgé parmi les hommes pour décrire *l'Imperium mundi,* mais on a vu ensemble comment la France est une réalité politique bien autrement élevée que la Rome antique ! Nous en avons donné les raisons plus haut. Quant au fond de la question ici abordée, à savoir la prophétie du Grand-Monarque, il nous semble certes de convenance qu'après 69 roys de France, il y en ait un 70^e^ et dernier, mais, et bien sûr ce que nous allons dire n'est qu'une hypothèse, celui-ci ne serait-il pas *le Christ Lui-même,* comme le Nombre mystiquement *parfait* 70 tendrait à le suggérer ? Après tout, le roy de France n'est-il pas, selon la tradition historique française la plus fondée, le simple "tenant-lieu" du Christ qui, Lui, est le vrai Roy de France ? Est-il encore possible voire même souhaitable que le Bon Dieu nous envoie un dernier "tenant-lieu", un roy Très-Chrétien dans le contexte actuel ? Tout n'est-il pas irrémédiablement (… oui ! *diablement !)* pourri en ces temps directement précurseurs du règne de l'Antéchrist, l'analogie de notre situation politique avec celle du temps de Charles VI et de Jeanne d'Arc, qui a vu une restauration dans un cadre purement historique, étant toute spécieuse lorsque les grands Signes eschatologiques nous annonçant la Fin des Temps sont parus, comme c'est le cas pour nous autres ? Toutes questions dont la Providence divine nous donnera la réponse, espérons-le, sans tarder...

966 La nier serait faire défaut à une loi primordiale de la science historique, à savoir le témoignage des contemporains : car tous sont unanimes à relater le Baptême de Clovis comme revêtu d'un caractère très-miraculeux, spectaculaire et surnaturel ;

dition historique française avérée, qu'on voit un moderne, André Denizot, ne pas hésiter à écrire, dans un récent et remarquable ouvrage *Le Sacré-Coeur et la grande guerre :* "C'est pendant la nuit de Noël, au jour anniversaire et à l'heure de sa Naissance, que le Christ *APPARAÎT* à Clovis, roy des Francs"[967] (deuxième Apparition du Christ à Clovis donc, une première ayant eu lieu lors de son pèlerinage à Tours, le 11 novembre 496, comme nous l'avons vu plus haut). Or, une telle Apparition en un tel moment, que les Paroles divines d'Assistance, de Prise en charge, rendent si claires ("C'est Moi, n'ayez pas peur, persévérez en ma Dilection !"), signifie de manière obvie *la participation contractuelle et PERSONNELLE de Dieu à l'Acte Unique*[968]. Il apparaît à l'élite franque et à saint Rémy qui va faire roy Très-Chrétien Clovis dans quelques petites heures, parce qu'Il désire manifester aux hommes que, derrière les apparences humaines, c'est LUI qui est l'Auteur premier et principal de l'Acte Unique, non pas seulement d'une manière indirecte mais directe, pour bien leur montrer que tout ce qui va se passer le lendemain (création d'une Nation Unie, institution d'une dynastie royale pour la diriger), IL EN EST LE THÉOCRATIQUE FONDATEUR, les hommes ne devant avoir dans l'affaire qu'un rôle purement subalterne et second. Ce que Clovis et Clothilde comprennent fort bien, et c'est pourquoi "ils se précipitent *à genoux*" aux pieds de saint Rémy. Cette Intervention divine ayant lieu, ce n'est plus seulement indirectement qu'on peut dire que le pouvoir royal français vient de Dieu, comme dans les autres nations qui naîtront par la suite indirectement de l'ordre Très-Chrétien, c'est directement, parce que Dieu est intervenu comme Cause première de l'Acte Unique. Oui, lorsque Dieu intervient épiphaniquement, en Personne, dans un acte humain, ce n'est pas pour des clopinettes de piété, c'est... *pour s'y incarner.*

Après cette mémorable veillée, lorsque la grande nuit commença, l'élite religieuse et politique de la Gaule Unie savait donc parfaitement bien à quoi s'en tenir mais pas encore le peuple : *Dieu, par le moyen du Baptême sacral de Clovis, daignait créer UN NOUVEL ORDRE DU MONDE, sur le plan sociopolitique, pour le salut et le bonheur de l'homme, Il créaitpour cela la France,* "royaume de Dieu même" comme le dira si bien le pape Grégoire IX, "propre héritage du Christ" renchérira un autre pape, "nation sainte, sacerdoce royal", dira encore un autre. Clovis, qui n'était pas vraiment la brute rusée et primaire que certains historiens en mal d'*homo sapiens* ont cru devoir peindre dans les manuels scolaires républicains, savait fort bien à la veillée de cette nuit bénie que c'était moins lui qui allait régner sur la Gaule Unie que le Christ-Dieu en Personne. Le peuple va maintenant l'apprendre. Reprenons le sobre et exact récit de Victor Canet, qui va nous apprendre la seconde Manifestation épiphanique de Dieu à l'Acte Unique : "Grégoire de Tours, en disant que «Dieu fit descendre sur tous les assistants UNE SI GRANDE GRÂCE qu'ils se croyaient transportés au milieu des parfums du paradis», semble faire allusion à un fait surprenant et miraculeux. Hincmar, archevêque de Reims et Flodoard racontent ce fait, et la tradition pieusement conser-

---

nonobstant ce que nous avons précisé en note de fin de texte, sur la très haute valeur du procédé légendaire ici employé par Hincmar pour relater cette première Manifestation divine dans l'Acte Unique.

967 Historien contemporain ayant soutenu récemment une thèse de doctorat d'État en Histoire sur "Verdun 1914-1918" qui fait autorité. La citation est de la p. 16.

968 "C'est *en l'église Saint-Pierre,* en l'église dédiée au Prince des Apôtres que le saint évêque [Rémy] a donné rendez-vous [à Clovis], ainsi qu'à la reine Clothilde. Pourquoi cette église, plutôt que celle de Sainte-Marie qu'il vient de quitter ? Parce qu'il a le pressentiment que les grandes choses qui vont s'y passer, au profit de la France, sans doute, vont s'y passer *surtout* au nom et à la gloire de l'Église ! Que c'est là, dans cette église, que va se [réaliser] l'union désormais indissoluble de l'Église et de la France, de la Papauté et de la monarchie française ! Et que pour une telle union, le seul palais convenable, c'est une *église de Saint-Pierre !*" (Vial, pp. 68-69). Toujours cette image du "compère" et de la "commère"...

vée à Reims a traversé les siècles entourée de foi, de respect et d'amour [… hélas, tant qu'il s'est agi de siècles de Foi, de respect et d'amour !]. IL S'AGIT DU MIRACLE DE LA SAINTE-AMPOULE[969]. Flodoard dit que lorsque l'immense et magnifique cortège fut arrivé au baptistère, le saint-chrême nécessaire à l'onction royale manqua. Il était porté par un prêtre que la foule avait arrêté, et qui ne put trouver un passage pour arriver jusqu'à l'évêque.

"RÉMY LÈVE ALORS LES YEUX VERS LE CIEL, ET PRIE EN SILENCE, DEMANDANT À DIEU DE FAIRE EN CE JOUR SOLENNEL UN PRODIGE QUI PÛT SERVIR À SA GLOIRE. *AUSSITÔT PARAÎT UNE BLANCHE COLOMBE, QUI VIENT S'ARRÊTER À CÔTÉ DE LUI. ELLE PORTE À SON BEC UNE AMPOULE QU'ELLE SEMBLE OFFRIR À L'ÉVÊQUE, ET QUI EST TROUVÉE PLEINE DE L'HUILE REQUISE POUR LES ONCTIONS.*

"Hincmar, archevêque de Reims (806-882), avait raconté cette intervention divine dans le sacre du premier de nos roys. Flodoard (894-966), dans son histoire de l'église de Reims, constate que la tradition est fermement établie, et il est facile de montrer par des témoignages nombreux, qu'il n'y a pas eu de protestation jusqu'au moment où l'on a douté de tout, et où ce miracle ne pouvait pas plus trouver grâce qu'une foule d'autres, par lesquels s'était affirmée cette prédilection particulière que Dieu a de tout temps montrée pour les Francs" (Victor Canet)[970]. L'abbé Klein, s'appuyant sur la tradition, affirme que "une odeur délicieuse s'en exhale, les assistants en sont embaumés et une joie immense se répand dans leur âme"[971]...

⚜ ⚜ ⚜

... Le... Sacre de Clovis ?!? Mais voyons, nous dira-t-on, soyons sérieux, la critique historique contemporaine, unanime, n'a-t-elle pas fait définitivement justice de ce pur mythe ??! D'emblée, le miracle de la Sainte-Ampoule pose en effet la question du Sacre royal de Clovis. Car évidemment, le saint-chrême de cette Sainte-Ampoule est destiné *principalement* à l'onction *royale* et non à celle du sacrement de baptême-confirmation, comme l'affirment mensongèrement les Francis Dallais et autre Jean Barbey, pour ne citer qu'eux[972]. Alors, comme on sait grâce aux si savantes découver-

---

969 Éh ! "Quoi d'étonnant que le même Esprit qui vint, sous forme de colombe, au baptême du Christ, révéler au monde sa mission divine, vint, sous forme de colombe, au baptême de Clovis, révéler au monde la mission divine du Fils aîné de l'Église ? C'est le Plan divin qui se déroule dans sa majestueuse unité, sans que rien ne puisse troubler ou gêner l'harmonieuse ampleur de son mouvement, rien, pas même les objections des pygmées de la critique dite moderne" (Vial, p. 73).

970 Nous mettons en appendice I la belle et magistrale étude de Frère Augustin du Saint-Sauveur de la CRC, qui démontre magistralement que nous nous trouvons en face d'un miracle enregistré par l'Histoire de manière certaine, contrairement aux dénégations des rationalistes impies... et aux "très-petits docteurs" y compris ceux prétendument "traditionnels" qui leur emboîtent le pas, derrière Jean-Paul *Double* pour nos jours calamiteux. Un esprit droit et, pour tout dire, *franc,* ne peut mettre en doute ce miracle, très-avéré, très-authentique.

971 *La sel de la terre,* p. 16.

972 Le prouvera à l'évidence l'usage postérieur qu'en feront les roys Très-Chrétiens, *exclusivement royal et non religieux,* depuis les carolingiens jusqu'à... Charles X ; on peut noter que Louis XI s'en servit lors de sa dernière maladie.

tes des historiens modernes que Clovis ne fut pas sacré, il n'y eut donc pas de miracle de la Sainte-Ampoule, n'est-ce pas ? La Sainte-Ampoule, c'est impossible, immangeable, inassimilable aux cervelles modernes. Tout cela, encore une fois, appartient au "cycle de l'imaginaire royal français".

… Éh bien, il n'est que temps de rectifier la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Avant d'aborder la question du miracle de la Sainte-Ampoule, il convient en effet auparavant de traiter la question du Sacre qui se résume ainsi : *Clovis a été sacré royalement à la Noël 496. C'EST UNE CERTITUDE HISTORIQUE ABSOLUE.* Nous l'allons prouver en trois preuves fondamentales indestructibles, qui se renforcent l'une l'autre, deux de nature purement historique, une autre de logique formelle[973].

Voyons la première preuve par l'Histoire, c'est-à-dire par le grand Testament de saint Rémy qui, au fait, est... son *seul* Testament (il n'y a pas de *Petit(s)-Testament(s),* au singulier ou au pluriel, comme nous l'expliquons dans la note de fin de texte relative à cette question). Celui-ci est authentique. La chose est formellement prouvée, là encore contrairement à l'universelle dénégation des modernes, habiles et industrieux à s'unir, toutes tendances "modernistes" confondues, dès lors qu'il s'agit de *rationaliser* l'Histoire. L'abbé Dessailly au siècle dernier a en effet simplement mais fort brillamment résumé l'état très-exact de la question, laquelle n'est plus à discuter mais à recevoir (à moins, comme les négateurs modernes, de révoquer en doute et le témoignage de l'Histoire et celui humain, et par là... cesser d'être crédible). Le livre ayant été heureusement réédité par des traditionalistes (Dieu merci, ils ne sont pas tous dégénérés dans le catholepénisme...!), on se permet d'y renvoyer le lecteur et nous-mêmes en consignons plus loin un résumé, dans une note de fin de texte. Or, il s'induit de l'authenticité historique dudit Testament de saint Rémy que le texte, de l'époque mérovingienne, vaut preuve historique formelle[974]. Et que dit saint Rémy dans son Testament, dont saint Pie X conseillait aux français, et avec combien de raison !, et combien lui-même, pape *concordataire,* aurait dû mieux s'en inspirer !, d'en "faire leur trésor" ? Il dit ceci, que nous avons déjà moult rappelé : "[Cette] famille royale [de Clovis] que, de concert avec mes frères et coévêques de la Germanie, de la Gaule et de la Neustrie, et pour l'honneur de la sainte Église et la défense des pauvres, j'ai choisie pour être élevée à tout jamais à la majesté royale, *que j'ai baptisée, tenue sur les fonts du baptême, enrichie des sept dons du Saint-Esprit, ET SACRÉE DE L'ONCTION ROYALE DU SAINT-CHRÊME, ETC.*"[975]. Saint Rémy, s'adressant ici à

---

973 Le savant chanoine Cerf du chapitre de Reims, vivant au siècle dernier, appelle cette dernière preuve : "preuve par induction" : "Quand on veut établir un point d'histoire, deux méthodes se présente : les autorités et l'induction. Si le critique peut présenter, en faveur du sentiment qu'il embrasse, les témoignages formels d'auteurs contemporains et dignes de foi, si le fait est en lui-même grave, capable d'attirer l'attention publique, il ne restera aucun doute : le fait est dès lors acquis à l'histoire, reconnu comme incontestable. Mais si l'on est privé de témoignages aussi certains, peut-on encore arriver à la *certitude historique ?* N'y a-t-il pas des arguments d'*induction* que la philosophie ne regarderait point comme entièrement démonstratifs [oui, mais uniquement parce que la philosophie s'appuie sur la certitude métaphysique absolue, qui est hors-sujet quant à la preuve fournie par l'Histoire] mais que l'Histoire adopte parce qu'ils donneront la probabilité et une certitude ordinairement suffisante ?" (cité par *Le Sel de la terre* n° 19, pp. 36-37). C'est ce que les scolastiques et saint Thomas d'Aquin appellent la *certitude probable* inhérente aux conditions de l'homme : or, il faut savoir que ce genre de certitude est *suffisante* pour asseoir un fait, la certitude absolue relevant de Dieu seulement (en fait, notre bon chanoine de Reims n'aurait pas dû proposer l'argument d'induction comme étant en soi inférieur à celui du témoignage : sa dernière question est fautive, elle aurait dû être rédigée sous forme d'affirmation).

974 Car on ne saurait soutenir qu'il fut altéré par les siècles ni non plus falsifié : "On le conservait avec le soin le plus grand dans les archives de l'église de Reims : *salvo et inviolabili testamentio tertio Remigii, Francorum apostoli,* disait le pape Sylvestre II, écrivant à l'archevêque Arnaud (Baronius, t. IV, ad. ann. 999). Aussi, le président Brissot reconnaît à cette pièce, qu'il caractérise de *elegans testamentum,* qu'il avait tirée lui-même des archives de l'église de Reims et copiée de sa main, *a me ex ipsius Remensis Ecclesiae scriniis descriptum,* il lui reconnaît tous les caractères d'une pièce authentique, et l'a insérée en entier dans ses écrits", cité par *Le Sel de la terre* n° 19, p. 45).

975 Dessailly, p. 64.

toute la postérité française (... jusqu'à nous *minusculus* français modernes, qui, politiquement, sommes ses petits, ses tout-petits-petits enfants, et rien d'autre !), dit et témoigne solennellement de ce qu'il a fait lors de la cérémonie, pour que nul n'en ignore. Et il parle de trois moments essentiels : 1/ le baptême ; 2/ la confirmation ; 3/ le... sacre royal, *1/ baptizavi, 2/ a fonte sacro suscepi donoque septiformis Spiritus consignavi, 3/ et per ejusdem sacri chrismatis unctionem ordinato in regem,* distinguant nettement et sans équivoque l'onction de confirmation de celle royale.

Or, la parole du grand gallo-romain que fut saint Rémy, authentiquée par l'Histoire, balaye comme poussière au vent n'importe quelle dénégation. Pour une raison fort simple : il est témoin, mieux, opérateur principal de la chose qu'il décrit, il est donc à la meilleure place, celui qui a le plus autorité pour en parler. De plus, son Testament est contresigné par de nombreux évêques de la Gaule, saint Waast, saint Génébaud, saint Médard, saint Loup, saint Benoist, Euloge, augmentés de trois prêtres ainsi que de six *viri consulares,* laïques ayant des responsabilités politiques probablement continuées quelque peu de l'ancien ordre romain occidental (car il ne faut évidemment pas imaginer la France mérovingienne comme tout soudain érigée dans des structures Très-Chrétiennes propres au *regnum francorum*, c'est bien sûr progressivement que la grâce de la Noël 496 s'instaure, s'insinue dans la vie sociopolitique des hommes). Et très-probablement d'ailleurs, parmi ces évêques, en est-il qui ont été co-consécrateurs avec lui lors de la Noël 496, donc, qui ont valeur, eux aussi tel l'évêque Rémy, de témoin direct, ce qui multiplie et augmente d'autant l'autorité du document. De plus encore, ledit Testament a été reçu *par tous les siècles chrétiens* comme authentique (l'abbé Dessailly le prouve par de multiples exemples), ce qui veut dire que les témoins... en sont prodigieusement augmentés[976], à commencer par les papes qui l'ont cité dans certaines bulles, les archevêques de Reims dans leurs démêlés parfois pénibles avec les princes (lesquels avaient fort avantage matériel à nier ce Testament qui prouvait l'appartenance au siège de Reims de certains biens fonciers qu'ils convoitaient, mais… ne l'ont jamais fait !), et les élites intellectuelles ayant eu à en connaître. Et voulons-nous savoir la formule de signature ? La voici : "*Waast, évêque ; je maudis celui que Rémy, mon père, a maudit ; je bénis celui qu'il a béni : j'ai assisté et ai signé*". On le voit, il n'y a pas là matière à tergiverser, il y a sur le banc des témoins un peu plus que les deux requis par la loi et même l'Évangile, et ils n'y sont pas précisément pour parler de la pluie et du beau temps...

Le document historique de première main témoigne donc qu'il y a eu sacre royal. Mais, à la vérité, et c'est notre deuxièmement, un simple raisonnement de logique formelle était bien suffisant pour démontrer qu'il ne pouvait en être autrement, qu'il était effectivement fort *obligé* que Clovis ne puisse qu'avoir été sacré royalement

---

976 En voici un exemple parmi tant d'autres. "En 816, lorsque le pape Étienne IV vint à Reims pour sacrer Louis le Pieux, le sacre de Clovis était admis comme un fait avéré au sujet duquel ne s'élevait aucun doute. La charte de Louis le Pieux (fils de Charlemagne) transmise par Flodoard et écrite entre les années 817 et 825, distingue les trois temps de la cérémonie : «C'est dans cette église (bâtie par saint Nicaise) que par la grâce de Dieu et la coopération de saint Rémy, notre nation des Francs, avec son roy, de même nom que nous [Louis en effet est une contraction, une «modernisation» de Clovis], a été lavée dans les eaux sacrées du baptême et enrichie des sept dons de l'Esprit-Saint. C'est là que ce noble roy *fut jugé par la clémence divine digne de l'onction royale».* Cette charte est *antérieure* au sacre de Charles-le-Chauve par Hincmar en 869, et on ne peut donc pas accuser Hincmar d'avoir inventé l'onction royale de Clovis" *(Le Sel de la terre n° 19,* pp. 29-30). Le chanoine Cerf résume ainsi la question : "[Si l'on dénie le sacre royal de Clovis à la Noël 496] il nous faudrait donc aussi regarder comme appuyées sur un fait *erroné* les bulles des souverains pontifes, qui confirmèrent à l'archevêque de Reims, le droit exclusif de *sacrer* les roys, comme au *successeur de saint Rémy.* Le pape Innocent II, faisant lui-même à Reims la cérémonie du sacre de Louis VII, n'avait-il point une joie extraordinaire d'oindre ce jeune prince avec le baume divin dont saint Rémy *s'était servi pour sacrer Clovis, roy des Français ?* TOUS LES SIÈCLES DÉPOSENT EN NOTRE FAVEUR " *(Le Sel de la terre* n° 19, p. 42).

par saint Rémi *una cum* les co-évêques de la Gaule, de la Germanie et de la Neustrie dans la cérémonie elle-même de son baptême à la Noël 496. L'objection principale qu'on fait là contre s'appuie en effet essentiellement sur le fait qu'aucun document contemporain de l'Acte Unique, pas même la lettre d'Avit, ne parle du sacre royal... si l'on excepte le Testament de saint Rémy, qu'on a, aux temps de Louis XIV, mis en doute, *principalement pour la très-méchante cause qu'il fait dépendre le pouvoir politique royal français du pouvoir des Évêques* (ce qui, évidemment, était abominable aux gallicans-jansénistes). Tout d'abord, si aucun n'en parle explicitement, cela ne veut pas dire grand'chose car il nous est resté très-peu de documents scripturaires de cette époque pour nous relater l'événement, à part la lettre de saint Avit, lequel, justement, n'avait pu... y assister (et qui donc, ne rapportait l'événement que sur des on-dits, par approximation). D'autre part, si aucune chronique mérovingienne ne parle explicitement d'un Sacre, aucune non plus ne nie que le fait ait pu avoir lieu. Comme dit très-bien Godefroid Kurth, d'une manière générale : "Tout d'abord, faisons observer que l'absence de preuve écrite [émanant de la période mérovingienne] n'est nullement déterminante. (...) Les premiers roys des Francs ne tenaient pas d'annales de leur règne[977]. Les récits que l'on pouvait faire de leurs faits et gestes étaient généralement oraux... et *verba volent.* On ne saurait donc exiger de nous la production de textes qui n'existent pas"[978]. Le frère Augustin, en sa remarquable étude (voir l'Annexe II), nous dira la même chose, qu'on ne saurait tirer de l'"*argumentum ex silentio*"[979] la moindre preuve pour les temps mérovingiens, l'argument n'ayant strictement aucune portée. Ce qui ne revient pas à dire qu'on ne peut trancher la question, et définitivement encore !

Car quoiqu'il en soit des écrits, l'Histoire, en effet, montre indubitablement ceci, que nous avons vu ensemble plus haut : CLOVIS A ÉTÉ TENU POUR ROY DE LA GAULE UNIE PAR L'UNANIMITÉ DE SES CONTEMPORAINS *IMMÉDIATEMENT AU LENDEMAIN DE LA NOËL 496 ET PAS AVANT,* à charge pour lui de délivrer les populations méridionales du joug arien. C'est un fait historique incontournable, qui n'est pas de l'ordre de l'*induction* comme dit le chanoine Cerf mais du témoignage historique valant preuve formelle, que pas même nos historiens rationalistes ne contrediront, quand bien même la chose les étonne bien fort (rappelons-nous la question plus qu'étonnée et impuissante de Michel Rouche : "Qui l'a nommé [à la tête de la Gaule Unie] ? Nous n'en savons rien"…). Or, qui pouvait l'avoir fait roy de *toute* la Gaule quand il n'était que chef païen des Francs saliens et officier politique romain d'une simple province de la Gaule, non seulement avant mais même au lendemain

---

977 Ils le feront ensuite, et leurs annotations plus ou moins élaborées dans ce qu'on appellerait de nos jours des agendas, seront à l'origine des fameuses *Grandes-Chroniques de France.*

978 Rapporté par le bulletin n° 42 du CESHE-France, page bleue centrale 17.

979 Voici comment, de son côté, le chanoine Cerf réfute l'objection : "…VII - Objection : le silence des textes du VI^e^ siècle.— Viendra-t-on maintenant nous objecter le silence de saint Grégoire de Tours et de Fortunat ? Sans doute, Fortunat est à peu près contemporain : il écrit au VI^e^ siècle ; il est venu à Reims, il a recueilli les faits de la vie de saint Rémy, et il ne parle point du sacre de Clovis, c'est-à-dire d'un des évènements les plus importants de cette vie. Mais, ajouterons-nous, il ne parle pas de la conversion et du baptême de Clovis ; ce silence va-t-il nous faire conclure que saint Rémy n'a point contribué à la conversion du roy des Francs, qu'il ne l'a point baptisé ? Cet argument prouverait trop, et c'est un principe de droit que celui qui prouve trop, ne prouve rien : *qui nimis probat nihil probat.* Passons à l'autorité de saint Grégoire de Tours : 1.— L'œuvre de ce père de l'histoire ne nous est point parvenue dans toute son intégrité : les centuriateurs de Magdebourg, ces critiques protestants, citent en faveur de la sainte ampoule un texte de cet auteur, que nous ne retrouvons plus aujourd'hui dans nos éditions en France. 2.— Cet historien est loin d'avoir dit tout ce qui a rapport à saint Rémy, à la conversion de Clovis, à son baptême ; incomplet sur ce point, il a pu passer sous silence le sacre de ce prince, comme fait *connu de tout le monde* à son époque. 3.— Peut-être, comme le dit le célèbre Vertot, l'église de Tours disputant à celle de Reims la prérogative de sacrer les roys, saint Grégoire de Tours n'a point voulu trancher la difficulté, en parlant du sacre de Clovis. Il ne le nie point (c'eût été un mensonge) ; il le passe sous silence, et ainsi, il ne nuit ni à son église, ni à la vérité" *(Le Sel de la terre n° 19,* pp. 45-46).

de Tolbiac, c'est-à-dire six mois avant la Noël 496 si l'on retient que la bataille eut lieu au printemps 496, ou, ce qui est beaucoup plus probable, seulement un ou deux mois si l'on retient l'hypothèse que la bataille a eu lieu dans l'automne 496 ? Nous l'avons vu précédemment, *seuls les évêques de cette Gaule avaient juridiquement et légitimement pu collationner à Clovis cette royauté sur TOUTE la Gaule.* Or encore, l'Histoire consigne une seule cérémonie pour réunir après la victoire de Tolbiac tous cesdits évêques autour de Clovis : c'est précisément le baptême de la Noël 496. Donc, si Clovis est considéré après la Noël 496 comme *rex Galliae, rex Francorum,* et non avant, on est obligé d'en déduire que c'est parce que lesdits Évêques l'en ont fait roy DANS le cadre de la cérémonie elle-même. Et alors, la question se dénoue toute seule : ils n'ont pu le faire roy de la Gaule Unie lors de la Noël 496 que par la collation d'un Sacre royal. Cqfd. Il y eut donc Sacre à la Noël 496, l'Histoire la plus certaine nous oblige à le professer formellement. Et précisément, c'est bien ce que ces évêques ont fait, ils ont baptisé et confirmé Clovis, puis, en tant que grands responsables politiques non seulement de la Gaule mais de toute l'antique orbe romaine occidentale qui venaient de choir dans le néant, ils l'ont élu roy unanimement devant tous, puis l'ont conséquemment sacré, comme nous le dit si augustement, si noblement, et, au fait, si... *simplement,* saint Rémy en son Testament, parlant *una cum* tous ses confrères : "*Cette race que j'ai élevé à la majesté royale,* etc.". C'est d'ailleurs cette première collation royale que répercutera le Cérémonial du Sacre, utilisé pour *tous* les roys de France sacrés postérieurement, dans la prière faite par les évêques de France derrière l'archevêque de Reims avant les onctions sur le futur roy, prière déjà notée : "Ô Dieu tout-puissant, bénissez votre serviteur *que nous ÉLISONS roy de ce royaume,* etc." ! Ils ne faisaient là que continuer ce qui avait été fait la première fois par saint Rémy et les co-évêques de la Gaule, de la Neustrie et de la Germanie[980], tels les prêtres qui ne font dans chaque messe que réactualiser les Paroles du Christ lors du Jeudi-Saint...

On peut certes poser question sur le détail du rite du sacre royal collationné à Clovis, il est important cependant de comprendre dès l'abord qu'il s'agit d'un point très-secondaire voire même *super-superfétatoire* par rapport à la réalité de la chose elle-même. Ce sacre royal en effet, le *premier* de toute l'Histoire des Nations (contrairement aux affabulations des espagnophiles qui voulaient voir leur roy wisigoth Wamba être le premier à avoir reçu le sacre royal : mais nous verrons cela tout-à-l'heure), a pu être fort peu élaboré, surtout en cette heure providentielle et très-

---

917 Ce sera magnifiquement rappelé par Gervais, archevêque de Reims, lorsqu'il s'est agi pour lui de sacrer le jeune roy Philippe, fils de Henri 1er, au tout début du XIe siècle. "… Le jeune prince ayant lu ce serment [profession de foi catholique et protection de l'Église], il le remit, signé de sa main, à l'archevêque de Reims, en présence des légats du pape, Hugues, archevêque de Besançon, et Ermenfroi, évêque de Sion en Valais [… dont le territoire, remarquons-le, n'est pas précisément situé en "France hexagonale"…], et de vingt-quatre évêques, tant de France que de Bourgogne et d'Aquitaine, de vingt-neuf abbés et d'un grand nombre de seigneurs. *Alors, l'archevêque de Reims, prenant le bâton pastoral de saint Rémy, représenta comment l'élection et la consécration du roy lui appartenaient, depuis que saint Rémy baptisa et sacra le roy Louis (Clovis) ;* que, par ce bâton, le pape Hormisdas donna ce pouvoir à saint Rémy avec la primauté de toute la Gaule, et que le pape Victor lui avait donné le même pouvoir à lui et à son église. C'est que Gervais avait reçu le pallium de Victor II. Ensuite, par la permission du roy Henri, il élut pour roy le prince, son fils. Après lui, les légats du pape donnèrent leur suffrage, ce qui leur fut accordé par honneur ; car le consentement du pape n'y était pas nécessaire, comme porte expressément l'acte du couronnement [notez soigneusement comme le pape n'a rien à voir ni à faire dans l'institution du roy de France, ce qui est expressément affirmé, sans aucune équivoque, et reconnu pacifiquement par tous y compris les représentants du pape présents à la cérémonie]. Ensuite, les archevêques, les évêques, les abbés et tout le clergé donnèrent leurs voix ; puis, les seigneurs, dont les premiers étaient Gui, duc d'Aquitaine, Hugues, fils et député du duc de Bourgogne, les députés de Baudouin, comte de Flandre […qui comprenait alors la Belgique, pour le moins…], et ceux de Geoffroi, comte d'Anjou, Hébert de Vermandois, Gui de Ponthieu, Guillaume d'Auvergne, Foulques d'Angoulême et plusieurs autres ; enfin, les simples chevaliers et tout le peuple, en criant trois fois : *Nous l'approuvons, nous le voulons !* (…) La précaution du roy Henri, en faisant couronner son fils, ne fut pas vaine ; car il mourut l'année suivante 1060, le quatrième d'août, âgé de cinquante-cinq ans, dont il avait régné vingt-neuf. Le roy Philippe, qui n'en avait que sept quand il fut couronné, en régna quarante-neuf" (Rohrbacher, t. XIV, pp. 61-62).

surnaturelle où le moindre geste, la moindre parole dans cette direction suffisait à en manifester la signifiance. À la Noël 496, il est en effet capital de saisir que nous nous retrouvons soudainement, le temps de la cérémonie, de plain-pied dans l'ambiance forte et toute divine de l'Ancien-Testament, là où les actes humains, parce qu'ils sont simples organes passifs d'Actes divins, ont une consonance immédiate, formelle et directe, avec Dieu, et donc une résonnance de stabilité éternelle. Voyez comme dans l'Ancien-Testament, Samuel élit, sacre Saül, puis David, au moyen d'un rite extrêmement simple : quelques paroles dites devant tout le peuple pour signifier à l'élu son investiture de par Dieu, une rapide onction d'huile sainte, l'acclamation par tout le peuple du nouveau roy, et… c'est tout. Et cependant, toute la royauté davidique est fondée sur cette cérémonie première... jusqu'à la Fin des Temps ! Qui sait si la cérémonie du sacre n'a pas été aussi simple pour Clovis qu'elle le fut pour David ? C'est même fort probable[981]. Car aussi bien, au lendemain même de Tolbiac, tout le monde considérait Clovis comme seul roy potentiel de la Gaule (à charge pour lui de libérer les parties occupées par les ariens), et surtout chacun savait très bien, en ces temps de piété même païenne, QU'UN ROY NE POUVAIT L'ÊTRE QUE PAR UNE CONSÉCRATION SACRALE RELIGIEUSE (l'abbé Dessailly nous l'a bien et vertement rappelé tout-à-l'heure, à la grande honte des modernes) : le Sacre royal pour faire de Clovis le roy de toute la Gaule, donc, non seulement allait de soi, mais il était même, eu égard au contexte historique, *obligé*, quand bien même il n'avait pas besoin d'être très-développé (on peut donc par ce côté aussi renforcer notre raisonnement de logique formelle en posant ce syllogisme : puisqu'il est avéré que Clovis fut fait roy à la Noël 496 –majeure-, puisqu'en ce temps-là, un roy ne peut être fait roy que par la formelle collation rituelle d'un sacre –mineure- il est par là prouvé que Clovis a été le récipiendaire d'un sacre royal à la Noël 496 –conclusion-).

En vérité, il faudrait être bien obtus pour ne pas saisir que la longue cérémonie du Sacre qu'on verra par la suite fort développée dans les temps capétiens, n'existe pas encore pour le roy Clovis. Comme le soulignait fort bien Lucien-Jean Bord : "On parle du baptême de Clovis, on ferait tout aussi bien de parler de son sacre. Oui, de son SACRE [en majuscule dans le texte] : d'aucuns ont objecté que le sacre de nos roys était bien différent de la cérémonie de la Noël 496. Pourtant le rituel sacral ne fut vraiment fixé que pour Charles V, en 1364. Avant, on peut presque dire qu'il y eut autant de formes de sacres que de roys sacrés. D'ailleurs, c'est le caractère fondamen-

---

981 Il ne faudrait pas pour autant dénier *tout* rite de sacre royal dans la Cérémonie de la Noel 496... tout en croyant contradictoirement que celle-ci inclut, outre le Baptême et la Confirmation, la formelle signifiance dudit sacre, comme l'abbé de Nantes a cru devoir le formuler dans ses habituelles présentations *tarabiscotées et retorses* de la vérité ("L'onction du saint-chrême, bien réelle, est celle de la confirmation alors imposée en suite du baptême. Mais, donnée par saint Rémy, que Grégoire [de Tours] compare pour ses vertus et pour son rôle au pape saint Sylvestre, à Clovis qu'il déclare un nouveau Constantin, *cette onction parut à tous l'équivalent de l'onction sainte d'huile versée sur la tête des roys de Juda sur l'ordre du vrai Dieu, pour se les consacrer, comme le prophète Samuel le fit à David*" – in CRC n° 198, pp. 9-10). Cette thèse sophistiquée et toute gratuite, que, du reste, rien d'historique ne vient cautionner, est tout simplement inconcevable sur le plan théologique, sans être par ailleurs soutenue d'aucune raison valable (sauf celle de mettre sa petite personne en valeur dans une thèse qu'on professe *le premier et tout seul…)*. Il y a là une exagération évidente… qui, par ailleurs, laisse la porte ouverte aux dénégations des impies (ce qui importe peu, apparemment, au cher abbé, plus centré sur la mise en valeur de sa *petite personne* que sur la situation dangereuse dans laquelle il place la vérité du sacre royal de Clovis…). Il y a en effet dans cette thèse un mélange des genres impossible à supposer théologiquement parlant, l'onction chrismale de confirmation *n'ayant rien à voir* avec celle royale, et ne pouvant donc, en tout état de cause, canoniquement la contenir, même de manière exceptionnelle, encore moins la signifier à la multitude. Il y a là de toutes façons comme un escamotage indigne sur le plan rituel, qu'il est inadmissible de supposer dans l'esprit de nos pères, simple et respectueux de la vérité (mais dans l'esprit captieux de l'abbé de Nantes, qu'on n'a jamais vu hésiter le moins du monde à sacrifier *pro domo* l'intégrale vérité, hélas, oui !). Si Clovis a été fait roy dans la cérémonie de la Noël 496, et nous venons de prouver que la thèse est *historiquement* certaine d'une certitude absolue, il est rigoureusement *certain* qu'il y a eu au moins des gestes et paroles essentiels spécifiquement de consécration royale n'ayant rien à voir avec le sacrement religieux de Confirmation, c'est-à-dire, enfin, un… *rite de sacre royal*. Quand bien même celui-ci fut extrêmement simple.

tal de l'onction qui compte et, si la cérémonie croît en magnificence et en symbolique aux cours des temps, ce n'en est que mieux tant qu'elle ne perd pas le côté mystique qui en fait le vrai caractère. Osons une comparaison hardie : il y a autant de différences formelles entre le sacre de Clovis et celui de Louis XIV qu'entre la Sainte Cène et la messe de Saint Pie V. Et pourtant, fondamentalement, la Sainte Cène est la première messe. Répétons-le, à l'origine de toute cérémonie, *il y a un dogme* qui se magnifie formellement et est inchangé fondamentalement, pourvu qu'il ne soit jamais rien retiré ni modifié dans le sens d'une diminution de ce qu'il est et de ce qu'il symbolise. Que ceux qui tentent de retirer tout caractère Divin à la royauté franque le veuillent ou non, Clovis fut bel et bien baptisé, oint et sacré à Reims, par saint Rémi, le jour de Noël l'an 496, et il est le premier de nos «Roys par la Grâce de Dieu». (…) L'historien nous montre en effet qu[e le Sacre de Clovis] fut un «sacre» célébré avec le Saint-Chrême, communiqué par le Saint-Esprit, personne trinitaire à laquelle, bien plus tard, fut consacré le grand Ordre de la royauté des Bourbons. Dès la première race, l'onction imposée par l'Église conférait à l'autorité publique un caractère sacré et même charismatique. [Elle] obligeait en même temps le souverain et son peuple. [Elle] sanctifiait le royaume qui, par une pratique empreinte de la plus politique des prudences, va échapper comme insensiblement aux mutilations successorales [mérovingiennes] et aux divisions des partis"[982]. Voilà qui est bien pensé, bien dit. En particulier, la comparaison de Lucien-Jean Bord entre la sainte Messe et le sacre royal français est lumineuse. Le sacre royal de Clovis, en effet, pouvait bien ne pas être rituellement plus développé que les courtes paroles consécratoires du Christ sur l'Hostie puis sur le Calice le Jeudi-Saint (en cela *seulement* consista rituellement la première Messe), et cependant, n'en être pas moins le fondement de tous les rites successifs, infiniment plus développés voire variés au cours des âges (cependant, pour ce qui est de la Messe, rites tous unanimes quant aux paroles consécratoires... contrairement à la "nouvelle messe" de 1969 !).

Ces deux arguments sont déjà bien suffisants l'un et l'autre pour prouver l'historicité formelle du Sacre royal de Clovis (= 1/ authenticité du Testament de saint Rémy qui affirme avoir sacré Clovis roy, valant preuve historique de témoignage ; 2/ syllogisme basé sur le fait que Clovis est considéré par tous ses contemporains roy de la Gaule Unie *après* la Noël 496 et non *avant,* ce qui oblige à la collation d'un sacre royal dans la cérémonie). Nous en avons promis un troisième, le voici, et il est à nouveau de nature historique. C'est l'authenticité du miracle de la Sainte-Ampoule. L'argument est très-simple et consiste en ceci : puisque le miracle de la Sainte-Ampoule est authentique (nous rapportons *in extenso* dans l'Annexe II la thèse de fr. Augustin qui le prouve formellement et sans équivoque aucune), puisque le saint-chrême y contenu est destiné *premièrement* non point à l'onction de confirmation (comme le laisse accroire, en mélangeant tout, l'abbé de Nantes) mais à celle royale, il s'ensuit que le Sacre royal de Clovis a bien eu lieu à la Noël 496. On appelle ça un syllogisme, et certains scolastiques, même un peu durs d'oreille, ne pourront qu'en être formidablement convaincus... Clovis a donc été sacré roy à la Noël 496 par les évêques de la Gaule Unie, saint Rémy à leur tête.

Après avoir bien assis l'historicité du Sacre royal de Clovis, on ne saurait quitter ce point sans poursuivre sur le très-haut sens du Sacre français. Tout d'abord, il est

---

982 *Les mérovingiens, etc.,* pp. 59-60 & p. XI.

capital d'enregistrer que ce Sacre royal fut le PREMIER de tous au Temps des Nations, post-évangéliques. Il fut certes second si l'on embrasse tous les Temps, à cause de celui de David (qui d'ailleurs le fonde), mais Il fut véridiquement le premier dans tous les sens du terme, chronologiquement et métaphysiquement, pour les Temps du Nouveau-Testament. *Chronologiquement,* ni Constantin après sa conversion, ni Théodose plus tard ne demandèrent cette céromonie à l'Église au IVe siècle, sentant très bien que l'Empire romain, même christianisé, n'était pas digne de représenter *directement, théocratiquement,* la royauté du Christ ; et ne parlons pas des affabulations fausses et impies de Chifflet voulant faire accroire que les roys espagnols furent les premiers à être sacrés en 672 (ce valet hargneux des espagnols, qui s'intitulait "*hispanissimus, vindex hispanicus*" *(!),* avait commencé par nier le Sacre royal de Clovis pour faire remonter le premier Sacre français à Pépin en 751, puis présenta le sacre du roy wisigoth Wamba en 672 comme étant le premier de tous, pour tâcher d'abaisser la prééminence louisquatorzième honnie[983]). *Et métaphysiquement,* le Sacre français est premier parce que, nous l'avons déjà dit, se renouait avec Clovis, et avec aucun autre roy, le lien *(= religere* d'où est tiré le mot religion, d'où précisément le titre choisi par nous : religion royale française) royal entre l'homme et Dieu par son Christ dans sa manifestation pantocratique, lien tombé en déshérence ou plutôt occulté à cause du péché de l'homme, quelque cinq siècles avant le Christ, lors de la chute des roys de Juda[984]. À la vérité, les sacres des roys des autres nations d'Europe ne furent institués que bien après et ne le sont que par imitation et participation de celui français, *le seul à être théologiquement nécessaire,* comme fondement sacramentel essentiel de l'Ordre Très-Chrétien non seulement en France mais dans le monde entier[985]. *Prenons en effet soigneusement conscience que, à l'instar du terme "Nation", il n'y a à proprement parler qu'UN SEUL SACRE dans le Temps des Nations, celui de France, les autres n'en étant théo-*

---

983 Chifflet, d'ailleurs, ne pouvait même pas honnêtement le dire, puisque l'historien du roy Wamba, saint Julien de Tolède, laisse supposer que ce sacre espagnol avait des antécédents : "La manière dont l'historien de Wamba en parle, *non comme d'une chose nouvelle,* montre bien que ce n'était pas le premier" (Rohrbacher, t. X, p. 297). "Voici comment un auteur d'Ancien-Régime répondait aux attaques espagnophiles : "Tel est le privilège principal accordé aux roys de France, de préférence à tous les autres princes, et obtenu, comme le remarque l'illustre Baronnius, par les prières de saint Rémy : c'est que jamais leur empire, à cause des fautes des princes mauvais, ne doit être transféré à d'autres nations, d'après cette divine promesse : *si vos fils viennent à abandonner ma loi et à ne plus vivre dans le respect de mes jugements, J'inspecterai leurs iniquités la verge à la main, Je frapperai du glaive leurs péchés, mais Je ne détournerai pas d'eux ma miséricorde.* L'Espagne a été soumise longtemps à des nations cruelles et indomptables. Les Vandales, sortis de leur retraite, y séjournèrent ; de leurs mains, elle passa à celle des Suèves, puis des Suèves aux Goths, des Goths à Roderigue, sans compter les fils du roy Vitisa. De Roderigue, elle passa aux Maures, des Maures aux Musulmans ; de ces derniers, elle passa de nouveau aux Maures, par un jeu étonnant de la fortune. Seul dans l'Univers, l'empire des Francs subsistant malgré son ancienneté, fortifié je ne sais par quel gage divin, paraît destiné à vivre éternellement. Car le grand Génie qui préside à la destinée des Francs n'a pas aspiré pour eux à une durée de quelques jours seulement comme pour les Macédoniens, ni à une prospérité de quelques instants, comme pour les Athéniens ; mais il a tellement fortifié la constitution de ce noble royaume dans la suite des siècles, qu'il ne pourrait être renversé sans provoquer la ruine elle-même de ceux qui l'essaieraient. Il y a plus ; l'ordre et la sécurité de l'Univers semblent liés d'un indissoluble lien avec la pérennité de ce royaume, selon cette parole des oracles : *Tant que les Roys de France subsisteront, la Majesté de Rome ne périra pas, parce qu'elle a son soutien dans ces roys*" (Dessailly, pp. 187-188). Nous avons cité l'intégralité du texte écrit bien avant la Révolution, en 1638, pour qu'on comprenne bien que la thèse que nous développons, loin d'être marginale et extrémiste, était au contraire la profession de foi commune de nos pères, c'est-à-dire des français... dignes de ce nom.

984 La meilleure preuve que les hommes ne sont pas "capables de Dieu", comme le dit imbécilement Jean-Paul *Double* dans son *Nouveau Catéchisme,* on la touche du doigt ici ! En effet, alors que la Royauté davidique avait mission d'accompagner le Christ-Roy lorsqu'Il viendrait sur terre, que voit-on ? On voit, lorsqu'Il vient, qu'elle est éclipsée lamentablement sur cette terre, par la seule faute… de l'homme. En amont (cinq siècles avant le Christ, les derniers roys de Juda ne sont plus trouvés dignes par Yahweh de porter ce Sceptre) et en aval (il faudra cinq siècles pour la voir resurgir en 496)... Mille ans d'occultation de la royauté du Christ (sauf la brève mais glorieuse parenthèse macchabéenne), et le Christ venant au beau milieu sans être royalement accueilli ! Quelle honte pour la race humaine ! Combien l'homme, en vérité, s'est montré INCAPABLE DE DIEU !

985 Le montre assez bien, le fait que tous les roys Très-Chrétiens sont sacrés dans leurs nations respectives, avec la bénédiction approbative du pape, *comme leur vassal,* à l'unique exception du roy de France qui est sacré roy directement par Dieu sans aucune allégeance au pape : ce qui fut dit explicitement dans l'acte de couronnement du roy Philippe, en 1059, comme nous venons de le voir il y a quelques pages.

logiquement que des dérivés, n'étant en eux-mêmes que des sacramentaux à côté de l'authentique Sacrement. Clovis seul devait, de nécessité absolue, être sacré *sacramentellement* devant les peuples, en raison de sa divine mission de succéder à David, en ce qu'il devait représenter directement le Christ-Roy, les autres roys ne devant l'être que de nécessité relative, comme exerçant une royauté de droit divin indirect (cependant, ce sacre des autres roys est nécessaire parce qu'ainsi est manifesté qu'ils participent de la grâce Très-Chrétienne, et par leur rattachement à l'Ordre Très-Chrétien, on peut peut-être considérer qu'ils sont des Sacrements, eux aussi).

C'est pourquoi le M^is^ de La Franquerie était parfaitement fondé à rappeler ceci : "L'Église avait institué *pour les seuls roys de France* la cérémonie du Sacre qui faisait d'eux les représentants de Dieu dans l'ordre temporel et les chefs de tous les souverains. Elle les avait déclarés (ce qui est historiquement vrai), les fils aînés de l'Église [cf. notre note de fin de texte explicative de ce terme et de celui qui l'engendre, *christianissimus].* La liturgie spéciale qu'elle avait instituée est très remarquable ainsi que les prières prescrites. Je cite : «Que le roy [français] soit honoré PLUS QUE LES ROYS DES AUTRES NATIONS... Que les nations le comblent de louanges et célèbrent sa magnanimité» [comparer avec la prophétie de Jacob à Juda, quand il lui dit que ses frères lui rendront hommage...]. Et encore : «Qu'il soit le plus puissant des roys... Que pour la suite des siècles, il naisse de lui des successeurs à son trône» [cette suite des siècles veut dire : jusqu'à la fin des temps, ce qui rejoint les propos de saint Rémy en son Grand-Testament, remarquons-le]"[986]. Or, il est évident que ce n'est pas à cause d'une question raciale ou pour tout autre raison humaine, que les roys de France sont dits par l'Église supérieurs aux roys des autres nations, mais uniquement parce qu'ils sont les nouveaux Davids de l'ère post-évangélique, c'est-à-dire les directs tenant-lieu du Christ Pantocrator (= qui détient la puissance métapolitique) au Temps des Nations. Les autre nations ou principautés chrétiennes le savaient très bien, et c'est pourquoi elles ne refusaient nullement de rendre cet hommage de primogéniture sociopolitique spirituelle au roy de France : "Rappelons, notamment, le Décret de la République de Venise, daté de 1558, qui en donnait la raison : «Parce qu'il [le roy de France] est sacré avec une huile venue du Ciel». Bonifacius de Vitalis, juriste italien, écrit : «QUAND ON NOMME LE ROY SIMPLEMENT, ON ENTEND PAR EXCELLENCE LE ROY DES FRANÇAIS»[987]. Balde, autre italien, reconnaît : «Ce roy porte la couronne de gloire entre les roys». Et l'anglais Mathieu Paris, déclare : «IL EST LE ROY DES ROYS DE LA TERRE». Dans les cérémonies diplomatiques, l'ambassadeur du roy de France avait le pas sur ceux de tous les autres souverains, en hommage universel au miracle de la Sainte-Ampoule"[988]...

Le miracle sociopolitique, par lequel soudainement Jésus-Christ innerve, informe, pénètre la chose politique de sa Personne par l'élection divine de la race royale de Clovis et concomitamment par la création de la Nation France, prenons bien conscience qu'il est vraiment aussi extraordinaire que celui de la guérison d'un aveugle ou d'un boîteux et plus précisément celui de la Pentecôte où chacun entendait parler saint Pierre dans sa propre langue ! Par ce baptême sacral national, Dieu a réactivé la vertu christique royale pantocratique, Il a créé *une émanation sociopolitique*

---

986 *Ascendances, etc.,* p. 60.

987 Rien à voir, faut-il le dire, avec le sens démagogique et politiquement infâme que Louis-Philippe d'Orléans donna à l'appellation...!

988 *Ascendances, etc.,* p. 63.

de Jésus-Christ sur la terre, une Institution divine dans laquelle toutes les races, tous les hommes entendent parler le *même* langage de dignité humaine vécue. *Il y eut là, à nouveau ou plutôt en renouveau, un vrai mariage sacramentel entre Dieu et l'homme dans la chose politique.* Exactement comme avec l'Institution de Samuel avec David, d'ailleurs sans cesse rappelée dans le Cérémonial du Sacre et par la religion royale française. Le premier sens du Sacre est pour montrer que Dieu agit plus dans l'institution humaine qu'Il a fondé que l'homme lui-même, pour ainsi dire Il se *marie* avec l'humain.

Mariage, avons-nous dit. Si, dans la doctrine catholique, ce sont les époux qui se donnent le sacrement l'un à l'autre, il n'en reste pas moins que l'Église doit le constater par les mains d'un prêtre, et publiquement devant témoins. C'est le haut sens du Sacre, hérité de l'Institution davidique : concrétiser par une cérémonie religieuse le divin mariage de Jésus-Christ avec la Politique, par l'organe choisi de la France et de son roy ou plus exactement, de sa *famille* dynastique. Et de prendre comme instruments testamentaires les dignitaires accrédités de l'Église (qui, on l'a déjà vu, dans la cérémonie du Sacre, ont le pas sur tous les dignitaires laïcs du royaume : comment mieux montrer que c'est la Religion qui engendre la Politique !), et comme témoins... le monde entier plus encore que les seuls Francs. Et Jésus-Christ se mariant avec la Politique, faisant du roy élu son organe passif, ce dernier à son tour se marie avec son peuple, mariant ainsi très-véritablement le Christ au peuple franco-catholique, qui devient le nouveau peuple élu : *c'est le sens subséquent et second du Sacre,* quasi aussi élevé que le premier. Le peuple français aurait tout aussi bien pu dire à son roy ce que "toutes les tribus d'Israël vinrent dire à David à Hébron : «Nous sommes vos os et votre chair»[989]. Paroles remarquables, certainement inspirées par Dieu, et qui doivent être rapprochées de celles d'Adam parlant ainsi d'Ève : «Voilà l'os de mes os, la chair de ma chair»"[990]. C'est pourquoi "*le roy appartenait à la France et la France appartenait au Roy*", exactement comme le corps du mari appartient à la femme et réciproquement, dans le mariage catholique. D'où, justement, des coutumes particulières à la seule cour de France qui peuvent paraître pénibles mais qui avaient ce fondement profond, celle par exemple qui voulait que l'accouchement de la Reine soit… public. Cela s'explique tout simplement parce qu'entre les Français et la famille royale, il y avait contrat de mariage. Le corps de la famille royale appartenait aux français. *Le bébé royal appartenait à tous les français, comme l'Enfant-Jésus appartient à tous les hommes de bonne volonté.* Et la réciproque était vraie, d'où le sublime cri du Chouan que nous avons relevé plus haut : "*Mon corps est au roy !*" Éh ! C'était parce que le corps du roy... était à lui ! Alors en retour, il lui donnait le sien...

Mais considérons soigneusement les deux mariages dans le Sacre royal français, celui du Christ avec le roy, celui du roy avec son peuple et réciproquement : ils ont le même rapport entre eux que les deux commandements divins, dont "le second est *semblable* au premier" quant à sa valeur théologique, quand bien même il y a un second, il y a un premier. Quant au Sacre français, il y a le mariage de Dieu avec sa création, l'homme, plus précisément dans sa partie politique c'est-à-dire la Nation ; et il y a le mariage subséquent du roy, représentant Dieu, avec sa Nation ainsi christifiée. Ce "second commandement" est un dérivé du "premier" ; et on ne peut pas plus dissocier le deuxième du premier, qu'on ne peut aimer Dieu sans aimer son prochain. Nous faisons cette précision parce que certains se croient autorisés à dissocier

989 II Roys, V, 1.
990 *Le caractère sacré et divin, etc.,* p. 29.

"*le fils aîné de l'Église*" (le roy de France) de "*la fille aînée de l'Église*" (la Nation française, le peuple français) : ils ne font que se rendent très-coupables, sans doute inconsciemment mais pour des raisons un peu obscures qu'on ne cherchera pas trop à creuser, d'une impiété fondamentale, d'un sacrilège contre la religion royale française : faire divorcer la nation de son roy ou l'inverse (et c'est ce qu'on fait lorsqu'on dit qu'il y a un "fils aîné de l'Église", mais que la France n'est pas la "fille aînée de l'Église"), c'est attaquer le principe royal davidique dans ce qu'il a de plus sublime et divin, dans son essence même, dans le mariage second du roy avec sa Nation, et par là tout ficher en l'air. De plus, nous avons ici la raison théologique fondamentale de la loi salique qui ne veut comme roy de France qu'un homme, à l'exclusion des femmes : puisqu'il s'agit d'un mariage sacerdotal du chef d'État de France avec son peuple, au Nom du Christ, le roy de France doit être un homme. Exactement pour la même raison qu'un prêtre catholique doit être un homme.

"Le Sacre, en France, n'est pas une simple sanctification des pouvoirs du monarque [comme dans les autres Nations]. (...) Sans lui, le prince n'est pas roy et Jeanne d'Arc se refusera à décerner ce titre au Dauphin Charles avant de l'avoir conduit à Reims. Dans le Sacre, «il y avait aux yeux de nos pères, écrit Dom Besse, autre chose qu'un acte de Foi par lequel un souverain s'inclinait respectueusement devant Dieu, implorait sa bénédiction et lui faisait hommage de sa puissance. C'était, en France du moins, la consécration *nécessaire* de l'autorité royale. L'héritier du trône *devenait roy* par le Sacre. L'histoire de Charles VII en donne la preuve... La naissance désignait en quelque sorte le souverain ; elle lui conférait le droit de régner. Il prenait possession de son trône le jour du Sacre. *Jésus-Christ lui conférait dans la basilique de Reims l'investiture du Royaume.* (...) Un caractère sacré s'imprimait sur toute sa personne. Il en faisait un être à part, un consacré. Le peuple chrétien le [savait] l'élu de Dieu, l'oint du Seigneur. *Il voyait en Dieu la source des droits qui lui arrivaient par la naissance. De son côté, le souverain acceptait sa fonction comme un mandat, régnait au nom du Tout-Puissant en vertu d'une délégation officielle*. La cité de Reims a été choisie pour le baptême de Clovis, saint Rémy pour le sacrer, sa Sainte-Ampoule avec laquelle nos roys sont sacrés, est un présent dont le ciel a voulu embellir ce jour de fête. Dieu a voulu que son fils fût reconnu par la descente de la colombe sur le Jourdain ; il a voulu également qu'un semblable miracle fît reconnaître le fils aîné de son Église»[991]. Marlot a de semblables paroles dans son *Traité du sacre des Roys*. Or, ce langage des écrivains rémois n'était que l'écho de la tradition française. Ainsi dès le début, le Sacre [royal français] a une valeur de droit public dont le pape Pie II, au XV^e^ siècle, soulignait fortement l'existence : «*Negant Galli verum esse regem qui hoc oleo non est delibutus*» (les Français *nient* que soit vraiment roy celui qui n'a pas été sacré de cette huile). Dom Besse ajoute : «Il y avait plus encore. Un lien religieux se formait entre le roy et son royaume pour s'adjoindre à celui que le droit héréditaire avait déjà forgé. Leur union devenait ainsi plus forte et plus féconde. Le roy appartenait à la France et la France appartenait au roy. (...) L'Église en consacrant cette union lui donnait un nouveau droit au respect public. Ceux qui auraient tenté de la rompre se seraient rendus coupables d'un sacrilège. Le Sacre [français] faisait du prince un homme ecclésiastique. Sa souveraineté apparaissait comme une fonction sainte. Et ce n'est pas à ses sujets seulement qu'il apparaissait ainsi, *car le titre de Roy Très-Chrétien avait une signification*

[991] *Église et monarchie,* Dom Besse, pp. 240 & 255. "La Colombe, céleste messagère, planait sur le Jourdain" : cette analogie est marquée sur un retable de l'église Saint-Rémy, à Reims" *(La sel de la terre,* p. 17).

plus haute et plus étendue que celui de roy de France. Le privilège de recevoir l'onction sur la tête comme un évêque, celui d'être seul oint avec l'huile de la Sainte-Ampoule tenue pour miraculeuse et très-sainte faisaient de sa royauté, aux yeux du monde chrétien, une royauté unique et quasi sacerdotale que les papes eux-mêmes ne manquaient pas de distinguer entre toutes. Ainsi le faisait Innocent III bien qu'il s'efforçât dans le même temps de rendre plus sensible la différence entre les autres consécrations royales et l'ordination des évêques. Avec raison, le roy [de France] passait parmi les princes pour la plus haute image du Christ et se disait son «vicaire en la temporalité» au royaume de France"[992].

Voici, avec cette bonne conclusion de Pierre Virion, la question du Sacre royal français bien traitée, nous semble-t-il (on pourra y joindre et relire ce que nous disions plus haut quant au caractère sacramentel -et non sacramental !- de ce Sacre, pour avoir une vue complète de la question).

Mais, cependant, relativement à cette question du Sacre théologiquement nécessaire *dans l'Absolu* pour l'institution des roys de France, une objection est souvent faite par les habituels négationistes : *les fils et petits-fils de Clovis, et problablement même aucun de ceux de cette première branche dynastique, n'auraient pas été sacrés ; il faut attendre Pépin, le premier carolingien, pour enregistrer avec certitude un sacre royal.* La réponse n'est nullement embarassante. Tout d'abord, il faudrait *prouver,* soit par le témoignage des contemporains, soit par la logique formelle ou induction, que lesdits roys mérovingiens successeurs de Clovis n'aient *assurément* pas été sacrés, ce qui, non seulement, n'est pas fait par les objecteurs dont s'agit, mais est réfuté par l'Histoire elle-même. En effet, "*La Chronique de Moissac* relate le sacre de Pépin-le-Bref par le pape Étienne II, en 754, en rattachant le sacre du premier carolingien *à la coutume antérieure des Francs :* «Par l'onction sainte, *suivant l'usage des ancêtres,* le pape Étienne II oignit de l'huile d'onction le très-pieux prince Pépin, roy des Francs»[993]. Mais, dira-t-on, "l'usage des ancêtres" ne vise pas nécessairement la dynastie mérovingienne et peut parfaitement concerner d'autres royautés antiques, voire même et surtout la grande tradition vétérotestamentaire. L'objection serait sérieuse si nous ne possédions d'autres références plus précises. En particulier, les *Annales royales,* dont s'inspire, semble-t-il, la *Chronique de Moissac,* indiquent que, «*suivant l'usage des Francs,* Pépin fut élu roy et oint»[994]. Ce texte ne laisse planer aucun doute, puisqu'il présente le sacre de Pépin comme la continuation d'un usage en vigueur *chez les Francs.* On peut également citer deux annales parues sous le règne de Pépin, qui mentionnent l'onction reçue par ce prince et en font une cérémonie sainte conforme à l'ancien usage. Dans les *Annales de Lorsh,* on lit ceci : «En 752, Pépin est élu roy et, *suivant l'usage des Francs,* il reçoit l'onction des mains du saint archevêque Boniface»[995]. Même point de vue dans les *Annales d'Éginhard :* «En 754, y lit-on, le pape Étienne donna l'onction sacrée, *suivant l'ancien usage,* à Pépin, très-pieux roy des Francs»[996"997]. La chose est donc avérée : l'Histoire nous révèle que le sacre royal ne commence pas à Pépin, mais s'appuie sur la coutume *antérieure* des Francs, et laquelle, sinon celle des mérovingiens puisque Clovis initie la nouveauté du sacre

---

992 *Le Christ qui est roy, etc.,* pp. 45-46.
993 *Chron. Moiss.,* Monum. German. Scriptor, 1, Éd. Pertz, 1826, p. 293.
994 Script. Rer. German. in usum Scholar, Annales regni Francorum, 750, édit. Fr. Kurze, 1895, Hanovre, p. 8.
995 Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France,* Paris, 1738, t. V, p. 33.
996 *Ibid.,* t. V, p. 336.
997 *Le Sel de la terre* n° 19, p. 29.

royal, qui n'avait pas existé pour ses propres ancêtres ? Le chanoine Cerf est plus précis encore ; les historiens sont nombreux pour admettre le sacre des roys mérovingiens descendants de Clovis, nous dit-il : "Doublet, dans son *Histoire de saint-Loup ;* D. Chenu, dans la *Vie des évêques de Reims,* reconnaissent saint Rigobert comme consécrateurs des roys Dagobert II, Chilpéric et Thierry ; Belforest prétend, dans un endroit, que Pépin est le premier roy sacré, et il admet ailleurs le sacre de Childebert II ; Waltronne assure que Dagobert 1er, Sigebert, Thierry et Childebert ont été oints de l'huile sainte ; Yves de Chartres lui-même, l'adversaire des droits de l'église de Reims, confesse que Charibert et Gontran on été *sacrés* à Orléans"[998]

Tout cela nous montre donc bien que la branche dynastique mérovingienne faisait usage du Sacre royal. Toutefois, admettons par largesse d'esprit que les descendants de Clovis ne furent pas sacrés royalement avec la sainte-Ampoule. Éh bien ! même dans ce cas de figure *dénoncé par l'Histoire,* on n'enregistre aucune contradiction dirimante avec la tradition historique française ! Laissons l'abbé Dessailly nous expliquer pourquoi : "Le passage du Testament [de saint Rémy, que nous avons déjà cité plusieurs fois] a une portée trop considérable au point de vue de notre histoire nationale, pour n'en pas déterminer toute l'étendue : il est remarquable que l'élection faite par Rémi et par ses coévêques n'ait pas porté *nommément* sur la personne de Clovis, ni sur celle de ses fils. *C'est la FAMILLE royale qu'ils ont élue*[999]*. Generi tantummodo regio... quod statuens elegi,* pour être élevée *à jamais* à la majesté royale, *in regiae majestatis culmen perpetuo regnaturum.* Leur choix a donc produit un effet plus étendu qu'une élection ordinaire : ce n'est pas un prince ici qui est choisi, *c'est toute une race. (...) En baptisant et en sacrant Clovis, c'était sa race même qu'il sacrait.* Le grand homme entendait fonder la stabilité du pouvoir en même temps qu'il fondait la monarchie. [Et l'abbé Dessailly, de préciser, dans une note de bas de page :] Ne serait-ce pas la raison pour laquelle l'Histoire se tait sur le sacre des roys de la première race [pas vraiment, nous venons de le voir : mais notre auteur n'avait peut-être pas connaissance des chroniques que nous avons citées], *qui fut comme sacrée en la personne de Clovis.* À sa mort, le grand Pontife de Reims, qui vivait encore, ne crut pas sans doute devoir consacrer les fils de ce prince [probablement même s'en éloigna-t-il à la fin de sa longue vie, à cause de leurs moeurs politiques ignobles ; c'est du moins ce que croit devoir conclure Michel Rouche et il est hélas probable qu'il est dans le vrai], *parce qu'ils l'avaient été tacitement dans la cérémonie du sacre qui suivit le baptême du chef de leur race.* Cette destination faite par saint Rémy de la *famille* de Clovis à la royauté *était tellement connue et acceptée de la Nation,* qu'elle seule explique pourquoi Charles Martel n'osa placer la couronne sur sa tête, et pourquoi la nation voulut consulter le Pape, avant de l'offrir à son fils Pépin [une race carolingienne qui, pourtant, était parente très-proche des mérovingiens, comme on l'a vu]"[1000]. On ne saurait mieux poser la question... ni, surtout, mieux la résoudre. C'est justement dans ce genre de constat qu'on se rend bien compte de l'impact prodigieux, extraordinaire, de l'Acte Unique, de la Noël 496 dans l'Histoire, puisque, si l'on admettait la thèse du non-sacre des successeurs mérovingiens de Clovis, on serait obligé d'en déduire que le miracle divin y avait été tel que sa puissance rejaillissait encore sur les enfants et petits-enfants

998 *Ibid.,* p. 44.

999 Comme remarque fort judicieusement l'abbé Vial de son côté : "Bien remarquer que la prophétie [de saint Rémy dans son Testament] est faite directement à la race, à la postérité, à la *famille* royale, «semini, generi regio, posteritati», comme si la race était aussi inséparable de la France, que la France est inséparable de l'Église" (p. 71, note 5).

1000 Dessailly, pp. 345-346.

de Clovis puisqu'il ne fut pas besoin de renouveler dans leurs personnes l'Investiture royale de droit divin direct pour asseoir leur pouvoir politique devant les grands et les peuples ! Un pouvoir politique dont pourtant chacun sait bien qu'il est dans sa nature d'être fort *âprement* discuté et convoité !! Si les fils et les petits-fils de Clovis n'ont vraiment pas été sacrés, alors, donc, la question rebondit plus encore au profit de la religion royale française puisqu'on est tout-à-fait obligé de constater et d'enregistrer l'impact *incroyable* de la Noël 496 sur les contemporains, dont l'écho suffirait alors à couvrir *toute l'ère mérovingienne,* écho proprement *inouï* vue la personnalité de ladite engeance !!!

Ainsi, selon la thèse du non-sacre des mérovingiens succédant à Clovis, on pourrait résumer comme suit l'historique du Sacre français : Clovis, fondateur de la royauté Très-Chrétienne a été sacré roy à la Noël 496, il ne pouvait qu'avoir été sacré roy et il l'a donc été. À cause de la force surnaturelle extraordinaire de son sacre qui est fondateur non seulement du principe royal français et de la *famille* dynastique mais de l'existence même du *regnum francorum,* à cause aussi d'une certaine indignité des successeurs de Clovis, les contemporains, et saint Rémy en premier, n'auraient pas trouvé nécessaire ou auraient éprouvé trop de répulsion à sacrer les fils et petits-fils de l'immédiate première et deuxième génération après Clovis ; la (regrettable) coutume, une fois installée, s'en serait prolongée pendant toute l'ère mérovingienne, *faisant croire dangereusement que le Sacre royal n'était pas de nécessité absolue à la validité du pouvoir royal Très-Chrétien comme il l'est en réalité,* piège dans lequel évidemment nos historiens modernes, olibrius modernes aux regards congénitalement superficiels, ne pouvaient que tomber lamentablement... alors qu'en fait, au regard des contemporains, *ce regard qui seul compte pour le jugement historique,* les descendants de Clovis étaient *implicitement* sacrés dans la personne de leur prodigieux ancêtre Clovis, "fondateur de sa lignée" (saint Avit), lors du très-extraordinaire Acte Unique de la Noël 496 ! Mais, à la fin de l'ère mérovingienne, l'occasion du changement de *branche* dynastique réclamant un surcroît de légitimation, on aurait alors trouvé nécessaire et tout naturel de *réitérer explicitement* le Sacre sur le premier membre royal carolingien, Pépin, en 751. Car, dans ce cas de figure hypothétique du non-sacre des mérovingiens, il est capital de comprendre qu'on ne ferait que *réitèrer* le Sacre royal de Clovis sur Pépin, on ne l'inventerait pas "pour la première fois"[1001] ! Et alors, ce serait finalement très-heureux, car ainsi l'implicite mérovingien serait redevenu explicite, la très-absolue nécessité du Sacre pour la légitimation royale française serait à nouveau apparu à tous les yeux pour *chaque* roy de France, comme elle l'est en réalité[1002]. Car il faut bien saisir, dans ce cas hypothétique de figure que nous traitons présentement, que ce ne serait pas plus qu'une simple *réactivation* du Sacre de Clovis dans la personne de Pépin, lequel Sacre, comme un ruisseau détourné de son lit, soudain, retrouverait son cours *normal* par la force des choses. Et une fois revenu "au naturel", la suite serait ininterrompue (il aurait fallu à nouveau une grande violence, contre-nature, pour en revenir au non-sacre contenant cependant implicitement aux

---

1001 "Il faut attendre la mise à l'écart de la dynastie mérovingienne avec l'accord de Rome pour que la cérémonie du sacre fasse son apparition sur les terres franques", écrit très-faussement Francis Dallais, page 143 de son ouvrage... se prenant au piège que nous venons de dénoncer derrière l'abbé Dessailly.

1002 Nous avons une preuve de plus que le Sacre est le criterium *premier* de la légitimation du roy de France dans le fait que le miracle de la guérison des écrouelles par les roys de France, n'avait lieu qu'après le Sacre, et pas avant. Il faut d'ailleurs bien remarquer que c'est lorsque le Sacre *avec la Sainte-Ampoule* redevient coutumier, c'est-à-dire avec grosso-modo les capétiens, que ledit miracle des écrouelles est constaté avec certitude...

yeux des contemporains la réalité du sacre originaire clovidien, un contexte tout imprégné de la force de la Noël 496 qui, évidemment, plus le temps s'éloignait, ne pouvait se retrouver tel qu'il était aux lendemains mérovingiens de l'Acte Unique).

Les tenants de l'hypothèse du non-sacre des mérovingiens résument la chose ainsi : "Du VIIIe au XIIe siècle [pour les roys carolingiens, donc, et les premiers capétiens], l'histoire de l'onction royale se décompose en trois parties. [Dans les premiers temps] depuis 751, il n'existe qu'un rite d'origine biblique [probablement exactement comme pour Clovis !] sans agent ni lieu privilégié[s]. À partir de 936, avec le retour de Louis d'Outremer, l'archevêque de Reims s'impose comme agent du rite mais le lieu, presque toujours choisi dans la province ecclésiastique de Reims demeure indéterminé. La localisation dans la cathédrale de Reims se précise à partir de 1027, mais il faut attendre le milieu du XIIe siècle pour qu'un roy, en l'occurrence Louis VII, accepte de valider un diplôme dans lequel l'Église de Reims est présentée comme «sa mère et la tête de tout le royaume», selon une formule ancienne dans ses composantes, mais qui n'avait encore jamais reçu l'aval d'un souverain"[1003]. Et Francis Dallais a beau s'échiner à montrer une *tardive* apparition du récit de la Sainte-Ampoule dans l'*ordo* du Sacre, "vraisemblablement dans les premières années du règne de saint Louis IX"[1004], pour tâcher d'en induire l'inauthenticité historique de la Sainte-Ampoule et par rebond celle du Sacre de Clovis, il ne fait que montrer qu'il ne comprend *rien à rien* du problème qu'il prétend résoudre, on s'excuse de le lui dire si crûment. En effet, avec la France et tout ce qui a trait à sa constitution, nous sommes en présence d'une Institution divine, et c'est le raisonnement THÉOLOGIQUE qui prime sur celui purement historique ou politique. En l'occurrence, le Sacre français subit le même traitement de fond qu'une "vérité révélée" dans le catholicisme (vérité dès l'abord confirmée par l'Histoire dans la personne royale de Clovis au moyen de l'authenticité certaine du miracle de la Sainte-Ampoule), mais non explicitée "dogmatiquement" au départ. Ce n'est que petit à petit que le dogme du sacre royal se développe de l'implicite pour aboutir à son explicitation totale et plénière, à savoir la nécessité absolue du Sacre sacramentel pour la légitimité de *chaque* roy de France, ce que le Hérault de la religion royale française, sainte Jeanne d'Arc, réaffirmera EN NOM DIEU avec grande force et catégoriquement à son époque, sur la personne de Charles VII, qu'elle refusera d'appeler roy, l'appelant "gentil Dauphin" tant qu'il ne sera pas sacré[1005]. *Mais ce dogme existe intégralement dès le départ.* Notez bien de plus qu'une fois qu'un élément de cette "vérité révélée" est explicité, on n'y revient plus : le Sacre pour commencer, puis l'agent du Sacre, puis le lieu du Sacre, d'abord la province ecclésiastique de Reims, puis enfin Reims elle-même, *et on ne revient jamais sur*

1003 Michel Bur, *Reims, ville des sacres, etc.*, p. 44, cité par Dallais, p. 150. Jean Barbey est plus précis encore : "Dès 816, Louis le Pieux y est oint et couronné [à Reims], mais c'est au terme d'une lutte de trois siècles que Reims triomphera de ses rivales. L'abbaye de Saint-Denis, étroitement liée aux familles carolingienne et surtout capétienne, a prétendu, sans succès, être le siège du Sacre : elle obtiendra seulement, à partir de Philippe-Auguste, la garde des insignes royaux et des vêtements du Sacre. C'est après une rivalité entre Orléans (Sacre de Charles le Chauve, 848 ; de Robert, 987 ; de Louis VI, 1108), Compiègne (Louis II, 877 ; Eudes, 888 ; Louis V, 979 ; Hugues, *rex designatus,* 1017), Soissons (Raoul, 923), Laon (Louis IV, 936), Noyon (Hugues Capet, 987), que Reims impose son privilège d'être la ville du Sacre, d'abord par intermittence (Charles III, 983 ; Robert 1er, 922 ; Lothaire, 954 ; Henri 1er, 1027 ; Philippe 1er, 1059) puis définitivement à partir du Sacre de Philippe en 1129, fils aîné de Louis VI, et de son puîné Louis VII en 1131. Plus tard, en raison des circonstances politiques, seul Henri IV ne sera pas sacré à Reims, mais à Chartres. De même, l'archevêque de Reims, à partir de 936 (sauf en 1131, quand le pape Innocent III oindra Louis VII) jouit du privilège personnel d'être le prélat consécrateur, mais Henri III, par exception, fut sacré par le Cardinal de Guise, évêque de Metz" (Barbey, p. 34).

1004 Dallais, p. 150.

1005 Notez la justesse de cette appellation ! Qu'elle était inspirée de Dieu, cette Jeanne, qui, en appelant le futur roy, "gentil", c'est-à-dire : de la gent, de la race royale, reconnaissait en lui le *rex designatus*…

ce qui a été une fois explicité, dogmatiquement désenveloppé. Le processus est exactement le même pour le désenveloppement dogmatique dans l'Église catholique ! Voyez par exemple que le dogme chrétien le plus fondamental, à savoir la définition théandrique de la Personne du Christ, ne fut parfaitement explicité... qu'au IVe siècle, après les épisodes chaque fois plus peaufinés des hérésies arienne, puis nestorienne, puis enfin monophysite, puis en toute fin, monothélite : déduirons-nous, pour autant de la non-explicitation pendant les quatre premiers siècle de ce dogme qui définit la Divinité et l'Humanité dans la Personne du Christ, son… inconsistance? Non bien sûr ! Pour la même raison, exactement pour la même, il est donc complètement *hors-sujet* voire ridicule de s'appuyer sur l'apparition tardive de l'explicitation plénière du Sacre dans la religion royale française, pour arguer de son inconsistance, car cela ne signifie strictement rien. Cela reviendrait à mettre en doute le dogme de l'Immaculée-Conception sous prétexte que son explicitation fut très-tardive dans l'Église, seulement au... XIXe siècle, après un "silence" incroyable au Moyen-Âge (ce "silence" qu'on retrouve, dans la religion royale française, pour le miracle de la Sainte-Ampoule et le Sacre durant toute la période anté-capétienne...), que dis-je, après une négation quasi universelle de la question au temps de saint Bernard (car au XIIIe siècle, si brillant par ailleurs, l'opinion commune des gens d'Église était celle maculiste...) !

Ainsi donc, même si on retient la thèse réductionniste du non-sacre des mérovingiens venant après Clovis, cela n'enlève rien au caractère de nécessité absolue du sacre pour la légitimation formelle de *chaque* roy de France… Certes, il est vrai que cette nécessité absolue du Sacre signifiant le droit divin direct du roy de France, n'a été explicitée dans la religion royale française qu'assez tardivement pour tout l'ensemble du royaume et de l'orbe chrétienne européenne, Église incluse, *mais cela n'influe strictement en rien sur la réalité de la chose elle-même,* car, répétons-le, théologiquement (et seul ce critère a valeur dans ce qui nous occupe), il suffit, et il suffit seulement, que le haut sens donné au Sacre soit parvenu dans la religion royale française à l'explicitation universelle et incontestée, pour que cette vérité soit certaine *dès le départ,* comme recouvrant tout le passé. De la même manière qu'en 1854, année de la proclamation dogmatique de l'Immaculée-Conception, on était rétrospectivement certain que le dogme était vérité authentique dès les assises de l'Église et pendant dix-neuf siècles. Or, pour ce qui est de la religion royale française, on sait de science historique certaine que "vers 1230, elle [la Sainte-Ampoule] se vit définitivement incorporée dans l'Ordo du Sacre"[1006], au consentement universel et très-notamment de celui de l'Église et des papes : donc, l'explicitation "dogmatique" a bel et bien eu lieu. Car qui dit Sainte-Ampoule dit bien entendu Sacre royal de Clovis. Donc, on sait que c'est une *vérité révélée* de la religion royale française qui existait dès sa fondation... ce que l'Histoire d'ailleurs confirme avec grande certitude, Frère Augustin nous le dira tout-à-l'heure.

⚜ ⚜
⚜

Mais, après cette digression évidemment indispensable sur la réalité historique du Sacre de Clovis et sur sa très-haute signifiance, reprenons à proprement parler notre sujet, à savoir les preuves fournies par l'Histoire de la double Intervention divine

1006 Dallais, p. 151.

directe dans l'Acte Unique, à savoir l'Apparition de la Vigile et le miracle de la Sainte-Ampoule. Nous les avons relatées plus haut, à partir des textes historiques d'Hincmar et de Flodoard, qui authentifient formellement cesdites Interventions divines directes que l'église de Reims derrière ses plus grands archevêques n'a cessé de professer, sans être jamais contredite ni inquiétée par *personne,* pas même par ceux qui avaient matériellement bougrement intérêt à le faire. N'y revenons donc pas. Pour lors, voyons plutôt ce qu'était la Sainte-Ampoule. "La Sainte-Ampoule était une petite fiole de verre antique, d'environ six centimètres, remplie aux deux tiers d'un baume brun, épais, que protégeait à l'extrémité du col, un taffetas cramoisi. Elle était portée par une colombe d'or, en souvenir de la colombe vivante qui l'avait autrefois présentée à saint Rémy. Cette colombe était fixée à un vase de vermeil, enrichi de pierreries. La sainte Ampoule a servi au sacre de nos roys, et Louis XI malade se la fit apporter, espérant en recevoir la santé. Sa foi ne doutait pas qu'elle fût venue du ciel, et il croyait qu'elle ne devait pas leur être moins utile dans la maladie qu'au moment solennel où elle consacrait leurs droits. La sainte Ampoule a été conservée jusqu'en 1793 dans le tombeau de saint Rémy. À cette époque, le conventionnel Rühl se rendit à Reims, pour faire disparaître ce souvenir doublement dangereux, car il parlait de Dieu et du roy. La veille de son arrivée, le curé de Saint-Rémy avait enlevé, devant plusieurs témoins, qui attestèrent le fait, une partie du baume. La sainte Ampoule fut brisée publiquement, comme un monument du fanatisme des siècles, et des fragments pieusement recueillis en ont été conservés. (...) Le baptême de Clovis et son sacre comme roy des Francs eurent un grand retentissement dans l'Église universelle" (Victor Canet).

Même saint Thomas d'Aquin relate ce miracle de la Sainte-Ampoule dans son pourtant très-philosophique *de Regno :* "Dans l'histoire des Francs, saint Rémy oignit les épaules de Clovis, leur premier roy chrétien, *avec une huile qu'une colombe lui avait apportée d'en-Haut, laquelle servit à oindre ce roy et ses successeurs,* et par les prodiges et les miracles que leur donna le pouvoir d'opérer cette onction sainte [il s'agit donc bien pour saint Thomas, d'un chrême à usage *royal* et non pour le sacrement de baptême-confirmation... n'est-ce pas, môssieu Dallais ? n'est-ce pas, môssieu l'abbé de Nantes ? Et notez bien de plus comme saint Thomas ou du moins son fidèle disciple si l'on retient l'hypothèse que le Livre II du *de Regno* est de lui, professe que la Sainte-Ampoule servit à sacrer non seulement Clovis *mais ses successeurs,* entendu de manière générique et globale, c'est-à-dire bien sûr y compris ceux mérovingiens ; on notera cependant une grave fausseté dans ces propos de saint Thomas, lorsqu'il dit que Clovis fut sacré *sur les épaules,* en vérité, c'est une pure invention de sa part : les roys de France à la suite de Clovis seront sacrés *sur la tête,* avec la signifiance formelle de la collation d'un Sacrement réel et véridique, et non seulement celle d'un simple sacramental comme le docteur commun veut le penser]"[1007]...!

Nos pères, en effet, comprenaient très-bien l'exceptionnelle signification spirituelle du Sacre royal lié au miracle de la Sainte-Ampoule. L'abbé Dessailly notait : "Nos écrivains nationaux, dans tous les temps, s'étaient plu à exalter la grandeur de nos roys. *Tous la faisaient découler principalement du sacre par l'onction miraculeuse de la Sainte-Ampoule*"[1008]. "Les jurisconsultes, entre autres raisons pour lesquelles nos roys

1007 Livr. II, ch. 16, p. 302.
1008 Dessailly, p. 195.

sont appelés très-chrétiens, et ne reconnaissent aucune supériorité dans les choses temporelles, donnent celle-ci : c'est que seuls parmi les princes chrétiens, ils sont sacrés par l'huile céleste"[1009]."Le Père de Cerisier dans son ouvrage le *Tacite français,* imprimé à Reims en 1643, a écrit ceci, p. 23 : «La nation française a toujours vénéré ses roys et leur a presque servilement obéi. Ce qui nous y détermine et y a déterminé nos ancêtres, c'est l'onction *céleste,* avec laquelle ils sont sacrés seuls entre tous les roys, choisis par Dieu entre tous les princes du monde pour l'honneur de son Nom et le secours de son Église, devenus véritablement les christs du Seigneur. Nous leur rendons toutes sortes de soumission, d'honneur et de révérence, moins comme à des roys qu'à des personnes saintes et consacrées à Dieu». En 1550, l'italien Paul Jove-Giovia Paolo s'exprimait ainsi dans le livre 1er de l'*Histoire de son Temps :* «Les français sont admirablement dévoués à leurs roys, en qui ils reconnaissent quelque chose de la puissance divine : *Divinum quemdum animi vigorem».* Avant lui, Mathieu Pâris, au chap. 1er, pp. 8 & 9 de son *Histoire,* avait écrit : «Au milieu siégeait le roy de France, le roy des roys terrestres, *qui terrestrium rex regum est,* tant à cause de sa céleste onction qu'à cause de sa puissance et de ses armées». Il ajoute : «L'archevêque de Reims est le premier et le plus éminent des pairs de France, parce qu'il consacre du Chrême céleste le roy des Francs, laquelle consécration fait de ce roy le plus élevé de tous, *regum censetur dignissimus».* Or, Mathieu Pâris n'est pas un flatteur de Louis XIV. Ce Bénédictin «à la plume enragée» mourut sous saint Louis en 1259, et il était… *Anglais !"*[1010]

Apparition lors de la vigile de la Noël 496 ; miracle non moins divin de la Sainte-Ampoule, visible à tous les yeux, au moment même de la cérémonie. CETTE DOUBLE ÉPIPHANIE DIVINE MONTRE QUE L'ACTE UNIQUE EST UN ACTE QUI EST FAIT PAR DIEU PERSONNELLEMENT. C'est Dieu qui agit dans l'Acte Unique, beaucoup plus que l'homme. OR, LORSQUE DIEU AGIT *PERSONNELLEMENT* DANS LA SPHÈRE HUMAINE, C'EST QU'IL *L'INHABITE*. Et tous les contemporains, à commencer par Clovis, en furent extrêmement conscients. C'est pourquoi il s'agit d'un fait vraiment UNIQUE dans les annales historiques, si l'on excepte les grandes manifestations divines de l'Ancien-Testament... précisément pour fonder l'Institution divine d'Israël, ou celles du Nouveau-Testament pour cautionner divinement la mission de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le sens en est donc clair : cette double Intervention de Dieu prouve qu'alors la France a été constituée "*Église socio-politique*" du Temps des Nations et son roy "*Vicaire du Christ en la temporalité*", Institution divine jumelée avec celle de l'Église catholique, apostolique et romaine, le "compère" oeuvrant de concert avec la "commère" au salut du genre humain, pour reprendre l'expression papale tellement significative.

Comment se termina la Cérémonie du Baptême sacral de la France et de son roy, à la nuit de Noël 496 ? Selon Maurice Conat, par un banquet : "La consécration et la messe achevées, le roy et la reine sont rendus à leur peuple, pour le Banquet (celui de l'Évangile du Royaume), et pour les réjouissances populaires, auxquelles ils se mêlent *sans apparat.* Ce n'était qu'une simple réunion «de famille» ! Nous sommes ici déjà aux «Noces de l'Agneau» ainsi préfigurées, dans le royaume millénaire où la simplicité des échanges n'aura d'égale que leur grâce et leur distinction [… et ne se-

1009 *Ibid.,* p. 175, citant Hubert Meurier *De Sacris Unctionibus,* ch. IX, écrit à la fin du XVIe siècle.
1010 *Ibid.,* p. 176.

rait-ce pas des merveilleux souvenirs laissés dans la mémoire collective française par ce premier banquet de la Noël 496 où toute la France soupe *simplement* avec son roy, qu'est issue la remarquable tradition du couvert des roys de France en présence de leur peuple, que pratiquait encore Louis XV ![1011]. Pour l'instant en esprit, bientôt physiquement, auprès du vrai Roy, Jésus et de la vraie Reine, Marie, que Clovis et Clothilde comme David et Bersabée présagent"[1012]...

Mais voilà donc l'Acte Unique bien posé dans toutes ses parties. Du moins, il nous semble avoir dit l'essentiel.

Saint Avit avait écrit à Clovis : "Il y a une chose au monde dont nous voudrions qu'elle [la Providence divine] l'amplifiât : à savoir que Dieu fasse sien, par vous, tout votre peuple et que des peuples plus éloignés, pas encore corrompus, en leur ignorance naturelle, par les germes de dogmes mauvais, reçoivent de vous la semence de la Foi, prise au bon trésor de votre coeur. N'ayez ni honte, ni ennui à construire, par l'envoi d'ambassades sur ce sujet, le royaume de Dieu, Lui qui a tout fait pour édifier le vôtre. Dans la mesure où ces peuples extérieurs païens seront prêts à vous servir d'abord, sous le commandement de la religion, alors on s'apercevra encore que cela a une autre propriété". Il n'y a rien là, on le conçoit aisément, qui soit d'ordre politique *privé, confiné à un seul royaume :* saint Avit, en évoquant la cérémonie, d'accord en cela avec tous les grands évêques des Gaules et avec les élites d'alors, ne lui donne pas du tout le sens d'un simple baptême-confirmation voire même le sacre d'un roy ordinaire, qui n'aurait d'effet que pour lui et son peuple circonscrit, mais bien plutôt de la prise de possession par Dieu, au moyen de ce Baptême et ce Sacre, de toute l'antique orbe romaine, pour en faire son "Royaume même" (Grégoire IX), par l'organe passif mais activement consentant de Clovis et du peuple Franc.

À peine cinquante ans après la cérémonie, le pape Vigile (537-555) se trouve persécuté par l'Empereur d'Orient et est quasi emprisonné à Byzance. Que fait-il ? On l'a vu, il envoie une lettre au lointain voire obscur successeur de Clovis, dans laquelle il dit "qu'il le connaît dévoué au siège apostolique et qu'*il lui appartient* d'empêcher que rien ne trouble l'Église catholique"[1013]. Voyons, que peut signifier ce "il lui appartient", formule d'ailleurs exactement reprise par un de ses successeurs, Étienne II, dans sa lettre à Pépin datée de l'an 756 ("À vous donc [roy Pépin], *il appartient* de les défendre [la ville romaine et le tombeau de l'Apôtre Pierre] contre les races ennemis, de délivrer la sainte Église de l'intolérable oppression des Lombards") ? Franchement, croit-on que ce pape aurait pu écrire cela sans la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD ?! Supposer un pape excessif, un gallican fanatique mais heureusement passager sur le trône de Pierre ? Mais... c'est toute la kyrielle des saints papes, ceux

---

1011 … Et ne nous imaginons pas une coutume hypocrite, un couvert du roy guindé et de pure forme : "Un Allemand, le docteur Nemeitz, écrit de son côté : «Il était facile de voir souper Sa Majesté. Elle recevait à table toute sa famille, et, à moins qu'il n'y eût déjà trop de monde, ce qui arrivait parfois, on était admis. D'ailleurs, on pouvait toujours être admis quand on arrivait de bonne heure». Fréquemment, entre le roy et les assistant, des gens du peuple, la conversation s'engageait, toute familière. On en trouve trace dans les lettre de M^me^ de Sévigné et dans les *Mémoires* de Saint-Simon". Napoléon, singeant la grâce royale française, voulut un moment ressusciter cette émouvante tradition à son propre compte : il y renonça, car il en aurait été gêné : "Ni Louis XIV, ni Louis XV, ni Louis XVI ne le furent", remarquait judicieusement l'historien Funck-Brentano, qui rapporte ce fait…

1012 Conat, p. 36.

1013 *Le Christ qui est roy, etc.,* p. 36.

les plus remplis de sagesse et de hauteur de vue politiques, qui, depuis 496 et pendant mille ans au bas mot, ne cessera, d'une manière ou d'une autre et dès que l'occasion s'en présentera, de rappeler cette *même* doctrine de l'élection et de la mission divines de la France (ô douleur de voir les papes post-révolutionnaires l'abandonner sans doute pas en théorie, mais pratiquement...) !!! Mission divine parce qu'élection divine et gouvernement divin. Fondation d'une Nation pour être le Corps mystique du Christ, sur le plan politique. Tout se tient et se coordonne très-simplement, dès lors qu'on veut bien faire l'effort de comprendre la vérité politique de notre Temps. C'est pourquoi les Francs, embrassant d'un regard leur incroyable destinée dans le monde, qui les stupéfiait eux-mêmes, ont pu écrire cette phrase extraordinaire que porte la loi salique : "La nation des Francs, illustre, *qui a Dieu pour Fondateur*". Car aussi bien, le Franc mérovingien qui, honnêtement, portait un regard rétrospectif sur le passé, était si fort frappé du caractère divin de la soudaine et prodigieuse geste politique de son peuple qu'il était convaincu par le fait même de n'en être point l'auteur, s'en sachant fort bien incapable de par ses seules propres forces. Que la France était *de création et développement divins,* c'était la stricte et simple Vérité d'une méditation sociopolitique même sommaire. "La loi salique a porté pour l'avenir, l'officiel et public témoignage de cette *naissance nationale [d'origine divine].* Nous n'en possédons que le texte latin et notamment une cinquantaine de manuscrits de la révision carolingienne, parce que les Francs n'eurent pas de langue écrite avant le VIII^e^ siècle, mais elle était déjà rédigé oralement au temps de Clovis"[1014].

Donc, si l'on perçoit la pleine signification de l'Acte Unique de 496, il y a non seulement une France *baptisée,* mais une France *sacrée, sacramentellement élue, véritablement CHRISTIFIÉE.* Dieu avait d'abord besoin d'un peuple baptisé, il fallait ensuite que le pouvoir constitutionnel politique dérive *directement* de Lui, Dieu, pour que, par son Christ, Il puisse *informer* toutes les Nations du salut sociopolitique ; Dieu par son Christ avait *besoin* d'incarner mystiquement une Nation, de l'inhabiter pour notre salut temporel. Et, ô miracle duquel nous devons à Dieu de prodigieuses actions de grâce, non pas seulement pour nous mais pour notre prochain, pour "*l'étranger*", Dieu choisit la France pour cela. C'est pourquoi *Il sacre* miraculeusement *LUI-MÊME* (c'est cela le sens profond du miracle de la Sainte-Ampoule… "*venue du Ciel*", n'est-ce pas, Anne Bernet ?), le premier roy de ce royaume, pour bien montrer à tous les "hommes de bonne volonté" que c'est Lui qui y règne en vérité, et que la France qu'Il crée est d'Institution divine, à l'instar de l'Église catholique romaine.

Dernier constat à faire, mais probablement le plus important : le "saint royaume" est ainsi constitué pour tout le Temps des Nations et, adéquatement à lui, *en prophétie du Règne millénaire où le Christ régnera, cette fois-ci enfin EN TOUTE CONCRÈTE VÉRITÉ sur SA terre.* Personne, à notre connaissance, n'a mieux dit cela, en des termes profonds et tout-à-fait inspirés, que Maurice Conat : "Dès cet instant [du Sacre au moyen de la Sainte-Ampoule], Clovis est Roy. Mais de quelle espèce était donc cette colombe ? Celle même, descendue autrefois sur la tête du Christ dans le Jourdain, où Jean baptisait, pour un autre sacre authentique, prononcé à haute voix par le Père du Messie-Roy le sacrant tel, *par le Saint-Esprit :* «Voici mon Fils bien-aimé (comme homme) en qui J'ai mis toutes mes complaisances». La colombe, c'était le Saint-Esprit, a toujours enseigné l'Église ! Il revient aujourd'hui sous la même délicieuse

1014 *Le Christ qui est roy, etc.,* p. 35.

forme, *pour la même onction royale,* qui va faire de Clovis le *nouveau David,* précurseur du règne du Christ (parousiaque), et de la France le *nouveau royaume de Juda.* Les deux événements sont étroitement liés pour un même mystère. Dans les deux cas, c'est le Christ qui est *reconnu* Roy de Juda puis Roy de France. *C'est tout le sens du sacre.* D'où la mise en scène extraordinaire [l'apparition de la Vigile, le miracle de la Sainte-Ampoule, l'odeur divine dans l'assistance, etc.], qui a paru fabuleuse à des auteurs profanes. Et pourquoi faut-il aussi que des historiens sérieux, nationaux fervents, aient eux-mêmes minimisé le sacre au profit du seul baptême, évidemment semblable à celui d'un chacun [… hélas !] ? *Le mystère de la France leur échappe en partie.* Mauvaise volonté de leur part ? Certes non ! Peur de verser dans le légendaire ? Un peu. Pesanteurs de «l'historiquement correct» ? Ce qu'ils semblent ne pas avoir saisi, du moins tout-à-fait, dans cette cérémonie, c'est que *le plus important,* c'était LE SACRE **:** il ne s'agissait pas seulement de faire un roy chrétien, ni même une nation chrétienne, ce ne serait déjà pas si mal, mais de donner la France au Christ comme son peuple et le Christ à la France comme son Roy véritable. Là aussi, on se trompait d'étage ! Et pourquoi donc la Pucelle, à son tour «trimbalera»-t-elle un jour le Dauphin à Reims, pour le même sacrement, si ce n'est pour renouveler l'alliance sainte, comme autrefois David renouvela celle du Sinaï ? Pas des symboles ! *Des actes constitutifs d'ordre divin !* La mise en scène ? Celle du Sinaï ! Celle du Jourdain ! Il fallait ça ! Il fallait apposer cette signature divine ! On comprend que ce mariage du Ciel et de la terre ait pu échapper à certains et en faire exploser d'autres ! Ils sont «à l'étage au-dessous» ! Toujours emporté par l'Esprit, Rémi va prononcer, vraie formule de sacre, ses mémorables bénédictions : «*... qu'aux bénédictions de l'Esprit-Saint, déjà répandues sur ta tête royale* (par le baptême), *s'ajoute la plénitude encore des bénédictions divines* (accompagnant le sacre) : *Que de cette race sortent des Roys et des Empereurs qui, confirmés dans la Vérité et la justice, pour le présent et pour l'avenir* [… même après 1789 !, … même de nos jours !], *puissent régner et augmenter tous les jours leur puissance et méritent ainsi* (lors de l'avènement du Christ), *de s'asseoir sur le trône de David dans la Jérusalem descendue du Ciel où ils régneront ÉTERNELLEMENT avec le Seigneur».* La dimension *eschatologique* de la monarchie et de la nation française est ici aveuglante de clarté ! Elle forme l'essence d[u] sujet [de notre conférence], comme son titre le révélait en partie [= "Le saint Royaume de France, étape messianique de la Parousie du Seigneur"]. C'est évidemment de l'ordre du prophétique"[1015].

⚜ ⚜
⚜

Après ces lignes sublimes, il nous reste maintenant, ô lecteur, à... nous envoler au Ciel, à quitter le tremplin de l'Histoire (tout en restant les pieds sur terre), c'est-à-dire à parler du lien généalogique de Clovis avec David, le premier roy Très-Chrétien de l'histoire du monde. Tout simplement et tout divinement. Oh !, bien sûr !, on sait tellement que les habituels détracteurs diront encore que c'est un mythe, le plus doucement fou, le plus mythique parmi les mythes mythiques. Et d'ânonner, de braire plutôt, d'un air évidemment *scientifiquement* supérieur (plus on est sot, plus on se croit intelligent…), que "*le cycle de l'imaginaire royal français*" devait immanquable-

[1015] Conat, pp. 35-36.

ment terminer par là : les comparaisons de Clovis avec David, de la France avec la tribu de Juda, de saint Rémy avec Samuel, devaient *créer* autour du roy de France une aura malsaine de légende biblique qui, à son tour, devait *engendrer* l'illuminisme de l'identification complète avec le modèle, c'est-à-dire que le lien généalogique avec David devait clôturer l'affaire pour les plus fanatiques et les moins éclairés. *Psychosociologicomagicopolitiquement*[1016], cela s'explique très... simplement.

… Mais, et si c'était *l'inverse* qui était vrai ? À savoir que c'est un *réel* lien causal voire mais oui, généalogique, entre David et Clovis, qui fonde *véritablement* tous ces rapprochements bibliques entre David et Clovis, qu'on savait bien remarquer *simplement* au Moyen-Âge, et qui n'en sont que les conséquences humaines manifestées dans la chair de l'Histoire ?... Car c'est embêtant tout-de-même, cette histoire de mythe pour expliquer les miracles divins incarnés dans la chair de l'Histoire, cela fait d'ailleurs un lieu-commun à enfourcher : quelle valeur épistémologique objective, en effet, doit-on accorder au discours sociologique qui prétend donner la cause première et dernière de toute croyance historique par une explication psychologiste, mythique ? Quand on sait que le fondement essentiel et d'ailleurs *unique* de la sociologie, qualifié avec beaucoup d'humour de "scientifique", est tout bonnement la profession de foi (pardon) de… l'*Inexistence de Dieu,* on est obligé de conclure que la soi-disant "science" n'a aucune valeur critériologique ! *C'est effectivement parce que Dieu n'existe pas, pur a-priori religieux et non scientifique, que, pour le sociologue, tout ce qui révèle Dieu dans l'Histoire ne peut qu'être produit par l'imaginaire collectif, n'être qu'un mythe.* Si Dieu n'existe pas, Dieu, évidemment, ne peut pas *véritablement* se manifester dans l'Histoire : vous le dirait... un enfant du catéchisme. Et alors, tout ce qui a trait à cette soi-disant Manifestation divine dans l'Histoire ne peut qu'être... "imaginaire", illusoire, hallucinogène et hallucinatoire, une ultime bizarrerie de l'esprit humain (qui est *quoi,* au fait, l'esprit humain ?) lequel, dialectiquement, cherche par-là à se définir lui-même en *créant* Dieu (mais pourquoi donc cherche-t-il à se définir par rapport à un miroir divin ?), finalement en se divinisant collectivement par le truchement d'une métaphore dans sa vie historique et collective, à savoir une race divinisée magiquement et qu'il appelle "royale" (mais c'est *quoi,* Dieu ?, c'est *quoi,* l'Histoire ?, c'est *quoi,* la mémoire collective ?, c'est *quoi* un roy ? : car le sociologue, cartésien ultime, ne peut pas s'arrêter de *quoi*asser après son premier *quoi* comme un vilain corbeau pris au propre piège de son athéisme *et qui ne peut plus savoir ce qu'il est lui-même !).* Au reste, pour plus ample informé, il suffit d'éplucher au-dessus de la poubelle la thèse de l'universitaire U.S. dont nous avons parlé dans notre Avant-Propos.

Donc, vu sous l'angle de la sociologique Inexistence de Dieu, le droit divin direct n'existe pas, ne peut pas exister : c'est sûr de sûr, brut de brut. Mais... *il manque la preuve sociologique de l'Inexistence de Dieu.* Cette preuve-là, non seulement AUCUN sociologue n'a pu la donner *scientifiquement* à ce jour, mais on sait DÉJÀ qu'aucun ne peut et ne pourra jamais la donner puisqu'il est viscéralement impossible qu'une science subjectiviste et cartésienne comme l'est la sociologie puisse *faire la preuve,* elle

---

1016 La psychologie ! Ah, Dieu sait si nos contemporains sont imbus de cette maudite science de Satan dont le seul but profond est de supplanter la vie de la grâce dans le cœur de l'homme ! La psychologie prétend en effet expliquer tout ce qui se passe dans la vie des hommes par une raison qui se trouve phénoménologiquement DANS l'homme : c'est professer que l'homme est *cause* de lui-même, donc, est… Dieu. C'est la fameuse "immanence vitale" que dénonçait saint Pie X chez les modernistes. En vérité, la meilleure définition qu'on puisse donner de la psychologie est la suivante : "théologie morale des animaux (à face humaine) de l'Antéchrist". Il ne faut donc pas s'étonner de sa *permanente* présence dans la vie de nos contemporains *qui appelle véhémentement l'Antéchrist*, moralement dégénérés comme jamais génération d'homme ne le fut depuis le péché originel.

en est ontologiquement incapable (c'est la fameuse et cartésienne "certitude de la pensée qui doute" qui se mord la queue, incapable d'émettre la moindre... certitude : "je pense, donc JE DOUTE que je suis") !!! Ce qui veut dire que par tous les côtés où on la prend, la sociologie, vrai science de fou, n'a aucunement le droit à la suprématie de parole qu'elle revendique pourtant par-dessus tout le monde pour résoudre les problèmes posés par l'Histoire... Alors, quand on écrit des ouvrages sur l'Histoire, avant de présenter les élucubrations et les prétentions de la sociologie comme paroles d'Évangile, il faudrait quand même de temps en temps avoir l'honnêteté de rappeler cela au bon peuple. Surtout quand on se prétend légitimiste, traditionaliste et/ou catholique, tel Francis Dallais pour en rester à lui.

Car il faut quand même permettre de poser en hypothèse, simple hypothèse bien sûr, que Dieu pourrait bel et bien exister, c'est un a-priori d'étude au moins aussi valable que celui "psychologiste". Or, s'Il existe, ma foi (là, c'est le cas de le dire), le droit divin direct pourrait bien exister aussi, car le vrai Bon Dieu, fort différent de l'Architecte impersonnel de l'Univers ou du dieu mythique du sociologue, est *très-présent* à l'homme et au déroulement ordinaire de sa vie. Que voulez-vous, *Il l'aime d'un Amour indicible,* "faisant ses délices parmi les enfants des hommes" comme Il le révèle Lui-même dans la sainte Écriture. Et quand on aime, vous savez ce que c'est ou du moins vous croyez le savoir, on ne peut pas s'empêcher de vouloir vivre *DANS la vie de la personne aimée*. Or, quand Dieu aime, Il aime *dans l'Absolu,* Il vit avec l'homme dans *toute* sa vie (y compris bien sûr dans celle politique), et tous les jours, parce que l'Amour de Dieu est sans faille et tout-puissant. *C'est pourquoi Dieu aimant l'homme ainsi, le droit divin direct en Politique ne pouvait... qu'EXISTER.* Et, évidemment, tous les miracles montrant cette Présence de Dieu dans la vie politique de l'homme, révélés à notre génération incrédule par la mémoire collective, la religion royale française, ne sont pas du tout, mais alors *p-a-s-d-u-t-o-u-t,* des imaginations "*autocréées*" dans et par la tête des peuples... d'ailleurs tous très-étrangement unanimes, remarquons-le, dans cette croyance ! Ce sont au contraire des réalités objectives. D'où le caractère vraiment impie de la thèse sociologiste parce qu'elle nie cet Amour de Dieu pour nous, que manifeste le droit divin direct, et qu'il n'y a pas de plus grand péché que celui commis contre l'Amour. Au reste, depuis l'épopée toute surnaturelle de la Pucelle d'Orléans, il n'est plus permis de balancer entre la thèse sociologique et celle du droit divin direct sans pécher contre le Saint-Esprit. Dieu a prouvé là dans un miracle d'ordre politique historiquement *certain*[1017], non seulement son Existence, mais celle du droit divin direct en Politique qu'Il a sublimement manifesté par elle à tous regards, de la manière la plus concrète du monde. On peut bien, en effet, supposer théoriquement que les peuples ont *inventé* le miracle de la Sainte-Ampoule (mais par mauvaise foi, mais en traficotant indignement l'Histoire par incompétence ou perversité, pour lui faire dire le contraire de ce qu'elle dit -"peu de science historique éloigne de Dieu, beaucoup y ramène" : voir l'annexe II sur l'authenticité historique dudit miracle-), mais il est tout-à-fait impossible de faire sortir *de la tête des peuples* la divine geste de sainte Jeanne d'Arc gravée en lettres de feu dans l'Histoire !

Alors donc, sortons de l'hypothèse, c'est une obligation si l'on veut rester dans le

---

[1017] Lire à ce sujet *Le redressement de la France sous Charles VI et Charles VII,* par Joseph Calmette. Cet auteur rationaliste, qui a cependant rédigé un admirable *Charlemagne* qui nous a servi quant et quant que dessus, dresse le tableau de la France socioéconomique avant et après Jeanne d'Arc, d'ailleurs… *sans presque la citer,* l'indigne, le misérable ! Le fait rationnel du redressement *miraculeux* de la France, sur le plan social et politique, qu'il souligne dans son ouvrage, n'en ressort que mieux...

camp des gens intellectuellement honnêtes : le Bon Dieu *existe,* le droit divin direct en Politique *existe.* Ce droit divin direct ou théocratique, quant au Politique, a été manifesté en ce monde par l'élection de David et de sa famille royale, Saül ayant prévariqué. Or, et c'est cela que nous allons quelque peu étudier à présent pour finir notre travail, on se rend compte que le Bon Dieu a fait promesse formelle à David, même après son péché grave avec Bethsaïde, *que ce droit divin direct créé en sa personne ne subirait aucune interruption jusqu'à la Fin des Temps.* Les textes scripturaires sont à ce sujet plus que formels. Citons ici le M^is^ de La Franquerie, qui en a fait une intéressante recension dans sa bonne petite plaquette *Ascendance davidique des roys de France :* "Tout au long de l'Ancien-Testament, avec les chefs de son peuple privilégié, Dieu veut s'engager, et toujours par serment, et souvent dans les mêmes termes. Ce fait est CAPITAL [les majuscules et/ou les italiques, dans cette citation et celle qui va suivre, sont de l'auteur] et doit être très spécialement souligné.

"*Avec Noé :* «J'établirai mon Alliance avec vous et avec votre postérité»[1018]. *Avec Abraham :* «J'établirai mon Alliance avec vous et Je multiplierai votre race à l'infini... Vous serez père d'une multitude de nations... Je vous rendrai fécond à l'infini. Je ferai sortir de vous des nations et des Roys. J'établirai mon Alliance entre Moi et vous et vos descendants après vous dans la suite de leurs générations par un PACTE ÉTERNEL en vertu duquel Je serai votre Dieu et celui de votre postérité après vous»[1019]. *Avec Jacob :* «Écoutez, Jacob, mon serviteur, et vous ISRAËL QUE J'AI CHOISI POUR ÊTRE MON PEUPLE BIEN-AIMÉ... Ne craignez point, ô Jacob, mon serviteur, vous qui marchez dans la droiture du coeur, et que J'ai choisi pour mon héritage particulier, car Je répandrai mon esprit sur votre postérité et mes bénédictions sur votre race»[1020]. Et encore : «Juda est un jeune lion. Le sceptre ne sera pas ôté de Juda, ni le Prince de sa postérité, jusqu'à ce que soit venu Celui qui doit être envoyé ; et c'est Lui qui sera l'attente des nations»[1021].

"*Avec David :* «Car ainsi parle le Seigneur : David ne manquera jamais d'un successeur assis sur le trône de la Maison d'Israël... De même qu'on ne peut compter les étoiles, ni mesurer le sable de la mer, de même Je multiplierai la race de David mon serviteur»[1022]. Dieu ordonne au prophète Nathan : «Vous direz donc ceci à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des Armées : Je vous ai choisi lorsque vous meniez paître les troupeaux, afin que vous fussiez le chef de mon peuple d'Israël. Partout où vous avez été, j'ai exterminé vos ennemis devant vous... De plus le Seigneur vous promet qu'il fera votre maison puissante... Je mettrai sur votre trône, après vous, votre fils et Je rendrai le trône de son royaume INÉBRANLABLE À JAMAIS. S'IL COMMET QUELQUES FAUTES, JE LE PUNIRAI, MAIS JE NE RETIRERAI POINT MA MISÉRICORDE, comme Je l'ai retirée à Saül que J'ai écarté de devant ma Face. Votre maison sera stable ; VOUS VERREZ VOTRE ROYAUME SUBSISTER *ÉTERNELLEMENT* ET VOTRE TRÔNE S'AFFERMIRA POUR JAMAIS»[1023]. (...) Et pour bien marquer son INÉBRANLABLE VOLONTÉ, Dieu tint à confirmer Son serment à plusieurs reprises : «Le Seigneur a fait à David un serment véritable et Il ne le trompera point. J'établirai sur votre trône le fruit de votre ventre».

1018 Gen. IX, 8 & 9.
1019 *Ibid.,* XVII, 1-7, 15-19 & XVIII, 18-19.
1020 Is. XLIV, 1-3 ; Ex. VI, 2-8.
1021 Gen. XLIX, 9-10.
1022 Jér. XXXIII, 14-17 & 22.
1023 II Roys, VII, 8-29.

Le Psaume LXXXVIII est lumineux : «... J'ai trouvé David, mon serviteur ; Je l'ai oint de mon huile Sainte. Car ma Main l'assistera, et mon Bras le fortifiera. L'ennemi n'aura jamais l'avantage sur lui, et le fils d'iniquité ne pourra lui nuire. Et Je taillerai ses ennemis en pièces devant lui, et Je mettrai en fuite ceux qui le haïssent. Ma vérité et ma Miséricorde seront avec lui, et par mon Nom s'élèvera sa puissance... Il M'invoquera : *Vous êtes mon Père, mon Dieu, et l'auteur de mon Salut.* Et Moi, Je ferai de lui *le premier-né, le plus élevé des Roys de la terre»*[1024]. «JE CONSERVERAI À DAVID ÉTERNELLEMENT MA MISÉRICORDE ET JE FERAIS SUBSISTER SA RACE DANS TOUS LES SIÈCLES ET SON TRÔNE AUTANT QUE LES CIEUX. Si ses enfants abandonnent ma Loi et s'ils ne marchent pas dans mes Préceptes, s'ils violent la justice de mes Ordonnances et s'ils ne gardent pas mes Commandements, Je visiterai avec la verge leurs iniquités et Je punira leurs péchés, mais Je ne retirerai point de dessus lui ma Miséricorde et Je ne manquerai point à la vérité des promesses que Je lui ai faites. JE NE VIOLERAI POINT MON ALLIANCE, et Je ne rendrai point inutiles les paroles qui sont sorties de mes Lèvres. J'AI FAIT A DAVID UN SERMENT IRRÉVOCABLE PAR MON SAINT NOM ET JE NE LUI MENTIRAI POINT : *JE LUI AI PROMIS QUE SA RACE DEMEURERA ÉTERNELLEMENT ET QUE SON TRÔNE SERA ÉTERNEL EN MA PRÉSENCE COMME LE SOLEIL...»"*[1025]

Ainsi, Dieu fait à David le serment IRRÉVOCABLE que ses descendants régneraient jusqu'à la fin des temps, voire même ÉTERNELLEMENT. Soutenir le contraire serait tout simplement dénier à la Parole de Dieu toute autorité, ou alors dénier à la sainte Écriture le sens obvie ou littéral dont les papes ont rappelé qu'il est le *premier* sens, avant tous les autres. "Serment, continue le M^is^ de La Franquerie, renouvelé également à Salomon. Salomon, ayant désobéi au Seigneur et ayant adoré Asthartée, déesse des Sidoniens, Chamos, dieu de Moab et Moloch, dieu des enfants d'Ammon, Dieu lui dit : «Parce que vous avez agi ainsi et que vous n'avez pas gardé mon Alliance ni les Commandements que Je vous avais faits, Je déchirerai et diviserai votre royaume et Je le donnerai à l'un de vos serviteurs. Néanmoins, Je ne le ferai pas pendant votre vie, à cause de David mon serviteur et de Jérusalem que J'ai choisie»[1026], et Il dit à Jéroboam, l'intendant de toutes les tribus de Joseph dont il descendait : «Je vous donnerai dix tribus... et vous serez roy sur Israël»"[1027]. C'est donc le péché de Salomon qui est à l'origine du châtiment tombant sur le Grand-Israël : nous avons vu plus haut que si les fils de David continuent à régner sur le trône de leur aïeul, d'ailleurs dans une succession vraiment miraculeuse par rapport aux successeurs de Jéroboam (… et voilà déjà une belle preuve que les promesses divines se réalisent bel et bien *littéralement...),* ils n'ont plus à régner que sur une petite moitié du Grand-Israël, une sorte de… France hexagonale. Là encore, ne passons pas trop rapidement sur ce que nous venons de lire. Première et capitale leçon à tirer de l'enseignement divin : si l'on dit que Clovis et sa race royale manifestent le droit divin direct en notre Temps post-évangélique, ce dont on ne peut plus douter au terme de notre étude, cela ne saurait être de toutes façons *qu'une CONTINUATION du droit divin direct davidique.* Après lecture de la sainte et infaillible Écriture, la raison en est évidente : c'est avec David que ledit droit divin direct fut instauré pour la première fois après la

1024 II Roys, VII, 21-28.
1025 *Ibid.,* 29-38.
1026 III Roys XI, 11-13.
1027 *Ibid.*, 31-37.

Chute et, dans le même temps qu'Il l'instaurait, Dieu promettait formellement qu'il serait *éternel,* sans hiatus... On ne peut donc pas, à l'écoute de la Parole divine, parler d'une fondation du droit divin direct une première fois avec David, puis, une seconde fois avec Clovis sans liaison fondamentale entre eux, il faut au contraire y voir une *filiation* entre les deux roys, au moins sur le plan de la mission. C'est précisément sur cette haute raison scripturaire, donc divine, que les Papes, parlant de l'élection divine de la France, l'ont toujours fait en référence à la Tribu de Juda. D'ores et déjà, on voit donc que les tenants de la filiation davidique *raciale* en Clovis, loin d'être des hurluberlus, sont tout au contraire supérieurement sages, remplis d'esprit de piété et d'intelligence, pleins d'un bon sens surnaturel élevé (… on n'en dira pas autant de leurs contradicteurs...).

Mais poursuivons notre raisonnement. *Unité* de la mission divine entre David et Clovis, qui consiste à actualiser le bien commun politique par le droit divin direct, fort bien, dira-t-on, mais cette unité inclut-elle *forcément* celle de la race élue pour remplir cette unique mission ? Pour nous, faisant par ailleurs nôtre la déclaration préliminaire du M^is^ de La Franquerie en tête de son étude, de n'avoir "nullement la prétention de vouloir imposer à [nos] lecteurs [l'ascendance davidique des roys de France]", nous nous en tiendrons scrupuleusement, justement, à cette Parole divine, cette Promesse de Dieu, départ et principe de tout raisonnement métapolitique qui, en la matière, se veut fondé et quelque peu crédible. Or, si on lit soigneusement les termes de cette Parole divine, *infaillible* rappelons-le (cela n'est pas inutile en nos temps modernistes...), on s'aperçoit qu'elle indique et promet formellement une pérennité éternelle du droit divin direct incarné dans David, sans repentance, non pas à la *mission* messianique, mais à la *race* messianique. Il suffit de relire le texte. Bien sûr, Yahweh promet la pérennité de la race royale *à cause et pour* la mission elle-même impartie à cette race, et non, faut-il le dire, pour la race elle-même, mais il ne faut pas se tromper sur les termes de la Promesse divine : ELLE EST FAITE *PREMIÈREMENT* À LA RACE, SI ELLE EST FAITE *AUX FINS* DE LA MISSION. Autrement dit, Dieu a voulu mettre le signe visible de la pérennité de la mission messianique divine dans un miracle dont l'assise temporelle est toute charnelle, raciale, bien... juive : la continuité *éternelle*[1028] d'une race humaine à vocation divine. Si certains s'en trouvent gênés dans leurs entournures, qu'ils veuillent bien faire leurs réclamations en trois exemplaires sur papier timbré à Dieu, en poste restante ou non, mais pas à nous. Pour nous, nous préférons adorer simplement sa Volonté manifestée si clairement par sa Parole, d'en méditer humblement la merveilleuse pédagogie, d'essayer d'en comprendre la concrétisation dans l'Histoire... et d'adorer encore plus.

Alors, en toute déduction logique, la Parole de Dieu nous oblige au raisonne-

---

1028 Le mot "éternel", formel dans la Sainte-Écriture, ne doit pas choquer. Le droit divin direct est une réintégration dans l'état édénique originel. Or, l'immortalité était assurée à l'homme édénique et elle est réparée en David dans sa fonction royale. En David, et en tous ses successeurs jusqu'à la Fin des Temps ! Mais comme David et tous les fils de sa race jusqu'à la Fin des Temps ne sont que des hommes mortels, alors un dernier roy viendra, qui remettra le sceptre davidique au Roy des roys Très-Chrétiens dont ils ne sont, tous et chacun, qu'une image fugitive, et il le fera à Jérusalem. "Il est très impressionnant lorsqu'on consulte les prophéties privées sur le Grand-Monarque, de constater que *toutes* (sauf rare exception), prédisent cette fin du Grand-Monarque et de toute royauté à Jérusalem au Mont des Oliviers. Nous en avons dénombré une dizaine dans *Demain,* du baron de Novaye, et c'est la constante *la plus sûre* de la prophétie sur le Grand-Monarque. «À la fin des temps, viendra un grand roy qui sera le plus grand des roys de France et le dernier de sa race. Après un règne des plus glorieux, il ira à Jérusalem, sur le Mont des Oliviers, déposer sa couronne et son sceptre, et c'est ainsi que finira le saint Empire romain et chrétien»" *(L'extraordinaire Secret de La Salette,* p. 195, note 1). Or, par cette remise du Sceptre royal, sera manifesté que le vrai et seul Roy de la race davidique était *en vérité* le Christ Lui-même. Et bien sûr, Jésus-Christ étant Dieu, sa royauté, exercé depuis David jusqu'au Grand-Monarque en passant par Clovis, Charlemagne, Pépin, et Louis XVI, et Louis XVII, est... ÉTERNELLE.

ment suivant, basé sur le principe de non-contradiction (encore un délicieux syllogisme) : si le signe choisi par Dieu pour montrer aux hommes la réalité de l'incarnation de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD en ce bas-monde, est *l'unité et la pérennité* de la race royale choisie comme l'organe d'icelle (et, tout-de-même, Dieu a parfaitement le droit de choisir le signe tangible qu'Il veut, non ?) ; si, d'autre part, nous sommes certains, comme c'est le cas, que 1/ la race royale de David est récipiendaire de cette mission théocratique et 2/ celle de Clovis ne l'est pas moins pour notre Temps, alors, la conclusion est certaine et incontournable : c'est que LES DEUX RACES SONT IDENTIQUES. Impossible d'éviter cette conclusion syllogistique, formellement obligée. Ou alors, il faut impérativement *relativiser* la Parole divine consignée dans la Sainte-Écriture, méthode allégoriste chère aux modernistes ("L'Ascension, c'est une image pour dire que..." comme disait *Pierres vivantes),* et aux... anti-millénaristes scolastiques (voir ce sujet que nous avons développé dans *Actualité de la Fin des Temps,* 1er chapitre, et tout au long de *Bientôt le Règne millénaire).* Mais là, il faut bien prendre conscience qu'on n'est plus catholique. C'est précisément à ce genre de tournant qu'on se rend compte que la Foi catholique est très-concrète, qu'elle va très, très-loin dans nos vies (... jusque dans la Politique !), qu'elle demande un engagement complet de notre part envers Dieu, tout simplement parce que l'Amour de Dieu s'engage complètement envers nous : "Ce n'est pas pour rire que Je t'ai aimé" comme Il a dit à une sainte... Car si nous croyons à la Bible (à Dieu autrement dit), nous devons croire que la race royale divinement élue pour actualiser le salut sociopolitique en ce bas-monde est *éternelle* jusqu'à la Fin des Temps, en commençant à David pour se continuer sans hiatus dans tous les Temps successifs de l'Histoire, jusqu'à la Parousie, le Christ-Roy assumant à la Fin des Temps le relais si l'on peut dire, ou plutôt le reprenant, pour régner Lui-même dans le Paradis... sans "lieu-tenants" terrestres cette fois-ci (ce sera certes beaucoup mieux).

Mais si nous donnons notre adhésion *catholique* à cette thèse comme il semble bien que nous le devons, notre raison demande, et elle a bien... raison, des preuves, des arguments rationnels. En la matière, l'objection est simple : comment donc, depuis David, la race royale théocratique dont Yahweh a promis qu'elle serait *éternelle,* cette race élue dont nous avons vu Padre Pio, pourtant peu tracassé politiquement, faire très-grand cas, a-t-elle bien perdurée jusqu'à nos jours pour continuer après jusqu'à la Parousie ? Récapitulons. David est élu et sacré roy de par Dieu en l'an de très-grande grâce 1070 av. J.-C.. Nous avons vu plus haut que, fort exceptionnellement dans la seule tribu de Juda, sa race royale tient sur le trône, très-probablement de fils aîné en fils aîné, durant toute la vie du royaume de Juda, c'est-à-dire jusqu'en l'an 585 av. J.-C., date où les roys davidiques semblent disparaître de la face de l'Histoire. Est-ce à dire qu'après cette date, il n'y eut plus de roys davidiques et que la race s'éteignît *définitivement ?* Premièrement, le croire serait blasphémer, Dieu ayant engagé sa Parole sans équivoque de continuer *éternellement* la race davidique sur le trône de David. Et puis, ce serait se représenter Dieu bien impuissant... alors que le miracle de la continuité dynastique sur cinq siècles, absolument inconnu des dix autres tribus d'Israël, sans parler des "nations" voisines, est bien constaté dans l'Histoire (revoir supra). Comment alors penser que Dieu, après avoir fait durer ce miracle pendant 500 ans, se trouverait soudain impuissant à le continuer ?! Mais, sur les bonnes traces du Mis de la Franquerie, lisons la Bible pour mieux comprendre. Les derniers roys de Juda, notamment Joakim et Sédécias, ayant prévariqué et adoré des

faux-dieux (sans parler du reste), reçoivent un terrible châtiment qui sera l'extinction de la race par les mâles. Ici aussi, l'Écriture est formelle : "Alors le prophète Ézéchiel annonce l'épée du châtiment de Dieu qui va frapper : Que l'épée soit doublée, et que l'épée meurtrière soit triplée. C'est là l'épée du grand carnage, qui les fait s'épouvanter, qui fait sécher les coeurs et qui multiple les ruines. À toutes leurs portes, Je placerai la terreur de cette épée perçante, polie pour étinceler et effilée pour tuer. Car le Roy de Babylone... a interrogé les idoles, il a consulté les entrailles. À sa droite, le sort est tombé sur Jérusalem, où il dressera des béliers, commandera le carnage. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur Dieu : Parce que vous avez rappelé le souvenir de votre iniquité et révélé vos prévarications, et que les péchés ont paru dans toutes vos pensées... vous serez pris par sa main. Mais toi, profanateur, chef impie d'Israël, toi dont vient le jour marqué pour la punition de ton iniquité, -ainsi parle le Seigneur Dieu : *«Ôtez la tiare, enlevez la couronne...»* Ainsi parle le Seigneur Dieu aux fils d'Amnon ; touchant leur opprobre, tu leur diras : «Épée, épée sors du fourreau pour tuer, sois polie pour massacrer et pour briller»[1029]. C'est pourquoi, ainsi parle le Seigneur : «Par ma Vie, Je ferai retomber sur sa tête le serment qu'il a méprisé et l'Alliance qu'il a rompue... Je l'emmènerai à Babylone, et là Je le jugerai, à cause de la perfidie avec laquelle il M'a méprisé. Et tous ses fuyards, avec toutes ses troupes tomberont par l'épée ; ceux qui échapperont seront dispersés à tous les vents, et vous saurez que c'est Moi, le Seigneur, qui ai parlé»"[1030]. Yahweh fait annoncer la même chose par Jérémie, après Ezéchiel, lors des derniers règnes de Joakim et Sédécias : «Crie et pousse des hurlements, fils de l'homme, car elle [mon épée] est tirée contre mon peuple, *contre tous les Princes d'Israël* qui fuient car Je l'ai approuvée, lors même *qu'elle brisera le sceptre et que celui-ci ne subsistera plus»"[1031]*. "Et de fait, continue le M[is] de La Franquerie, pendant la onzième année du règne du dernier roy de Juda, Sédécias, en 585 av. J.-C., les Chaldéens, sous le règne de Nabuchodonosor, après deux ans de siège, détruisirent la ville de Jérusalem, et le Roy de Babylone prononça son arrêt : il tua les fils de Sédécias devant lui et lui creva les yeux, le chargea de chaînes et l'emmena à Babylone[1032]. Jérémie relate la même chose et ajoute : *«Il fit égorger tous les princes de Juda»[1033]. Mais il précise que les filles du Roy furent sauvées en même temps que lui*[1034]"[1035].

Alors, Dieu se contredirait ?! Il abolirait ce que, sous serment, Il a déclaré éternel *même si les roys davidiques prévariquent ?* Non bien sûr, mais son Plan en ce monde est soumis à la coopération de l'homme. S'il l'accepte, le Plan s'actualise sur cette terre de la manière obvie révélée par la Promesse ; s'il ne l'accepte pas ou s'il s'en montre indigne, le Plan divin ne s'en réalise pas moins radicalement, mais il se réalise, on pourrait dire... *par la négative.* Pour notre affaire, c'est hélas très-simple à comprendre : la validité et la légitimité en Politique *réelle* dérivant *absolument* du droit divin direct manifesté en David et en sa race, si celle-ci subit un enfouissement qu'elle est ravalée au niveau commun, "démonétisée" comme disait si bien Xavier de Roche à propos de Louis XVII-Naundorff (car notons bien que, là encore par la *famille,* la race

1029 Ez. XXI, 9-28.
1030 *Ascendances, etc.,* p. 37-38.
1031 Ez. XXI, 9-13.
1032 IV Roys, XXV, 7, sq..
1033 Jér. LII, 10-11.
1034 *Ibid.,* XLI, 10 & XLIII, 6.
1035 *Ascendances, etc.,* p. 39.

royale davidique se continue par les femmes et qu'il y eut donc subséquemment au châtiment de Sédécias, de nombreux fils de David parmi les juifs : l'Évangile elle-même l'illustre en révélant que saint Joseph est de la Maison de David), elle n'en reste pas moins le critère *sine qua non* de validité en Politique : tous les pouvoirs politiques qui la remplacent sont, de droit divin, invalides. Tout simplement parce qu'il est impossible qu'il en soit autrement, à cause de ce que Dieu a ordonné en Politique. Ainsi, et bien qu'il soit "démonétisé", le successeur davidique légitime actuel règne sur le monde par... SON ABSENCE. Léon Bloy l'avait merveilleusement bien compris (il n'avait d'ailleurs pas de difficulté à le saisir, lui qui vivait tous les jours de sa vie, la mort mystique et la sainte-crucifixion…), et c'est comme cela que se réalise *par la négative* la Parole de Dieu. Et c'est terrible certes, mais ce n'est pas de la faute du Bon Dieu !

Poursuivons notre chemin. La race royale davidique serait-elle si enfouie, depuis la révocation des derniers roys indignes de Juda, qu'on ne saurait plus en trouver la moindre trace ? Certes, il ne saurait être question pour nous d'épiloguer sur les supputations généalogiques par trop vagues, sujettes à la plus impartiale des critiques, que le M^is^ de La Franquerie croit devoir évoquer dans son étude : nous ne retiendrons pas trop ces pages cependant respectables. Ce qui ne revient nullement à dire que notre certitude de Foi est entamée le moins du monde quant à la pérennité *éternelle* de la race davidique : que voulez-vous, *Dieu l'a dit !* Et on sait que "Dieu ne peut ni se tromper ni nous tromper" ! En fait, nous sommes ici dans le "clair-obscur" bien connu des mystiques, ce terrain d'épreuve où l'âme est forte de la Parole de Dieu à laquelle elle croit, mais est faible humainement parlant parce que sa concrétisation sur cette terre lui reste cachée. Ainsi, pour ne pas sortir de notre sujet, nous sommes sûrs, d'une certitude de Foi, que la race royale davidique *s'est très-certainement quoique très-obscurément continuée* pendant cette longue charnière de temps où elle fut occultée aux yeux des hommes, par châtiment, c'est-à-dire, pour parler en termes globaux, de l'an 500 avant Jésus-Christ[1036] à l'an 500 après son divin Passage. Soit mille ans. Et qu'à partir de Clovis, cette race royale davidique a de nouveau rejailli aux yeux de tous pendant presque 1300 ans, pour, derechef, subir une éclipse à partir de la décapitation de l'infortuné Louis XVI, en 1793. Depuis, c'est, en Politique, à nouveau l'enfer, la mort, l'indignité, la sanie, l'infâmie, l'ignominie suprêmes. Et cependant, comme l'avait merveilleusement bien écrit le Padre Pio (revoir supra), ce pouvoir EXISTE toujours en ce monde, mais "*caché par Dieu en ces temps de folie*"...

Pouvons-nous affiner notre recherche ? Il est permis, du moins, de faire certaines réflexions, d'ailleurs de nature plus déductive qu'inductive. Car, depuis la Noël 496, nous sommes tout-de-même en présence de miracles sociopolitiques patents, avérés,

---

1036 Rohrbacher croit pouvoir faire revivre la succession davidique par les Macchabés prenant la suite des roys de Juda en l'an 170 av. J.-C. jusqu'à l'an 40 de la même ère : "Cette illustre maison [macchabéenne] gouverna la Judée cent trente ans. *Elle n'était pas de la tribu de Juda,* à qui, suivant la prophétie de Jacob, le sceptre ne devait être ôté que lorsqu'arriverait celui qui était l'attente de toutes les nations. Mais cette tribu royale lui avait confié volontairement le sceptre dans la personne de Simon-Machabée et de ses descendants. Tant qu'il était donc entre les mains de ceux-ci, il ne sortait point de Juda [c'est un peu tiré par les cheveux, mais on peut effectivement convenir que la race maccabéenne usait du pouvoir politique divin par une procuration en bonne et due forme de la race royale davidique]. Cette tribu, d'ailleurs, était tellement dominante, qu'elle formait la masse du peuple, qu'elle donna son nom à tout le pays qui fut appelé Judée, et enfin à tous les enfants d'Israël, qui ne furent plus connus que sous le nom de Juifs. Mais lorsque le sceptre de Juda est ôté à l'héritier direct de la famille élue, pour être transféré à un homme qui n'en est que l'allié ; lorsque cette translation se fait non-seulement sans la nation, mais malgré elle ; lorsque le nouveau roy n'est ni de la tribu de Juda, ni d'aucune tribu d'Israël, mais un Iduméen, Juif seulement de religion ; alors le sceptre commence, pour le moins, à sortir de Juda : il n'y reste plus que de nom, qu'autant que le nouveau souverain porte le nom de Juif. Or, tout cela se rencontre dans la royauté d'Hérode. Les temps n'étaient donc pas loin où le Christ devait paraître et réunir à lui toutes les nations" (Rohrbacher, t. III, p. 496).

gravés en traits ineffaçables dans la chair de l'Histoire, qui éclairent considérablement notre problème et qu'il faut quand même de temps en temps bien se remettre devant les yeux. *Le miracle d'une civilisation qui inclut le salut sociopolitique de l'homme, de tout homme, en respectant son intégrale dignité, est le premier de ceux-là.* Car LES SEULS PEUPLES DE L'EUROPE depuis cette date bénie, ont bénéficié d'une *soudaine* et *incroyable* élévation sociale. Un philosophe russe du siècle dernier que nous avons cité plus haut, Pierre Tchaadaev, en était fort frappé. Dans l'Europe Très-Chrétienne, l'homme vit en effet du salut sociopolitique, contrairement à ce qui se passe dans le même temps dans les autres pays où les malheureux hommes, "assis à l'ombre de la mort" sociopolitique et religieuse, continuent à patouiller dans la barbarie, souvent dans un atroce esclavage de Satan (la "civilisation" aztèque en est un épouvantable et affreux exemple : combien cette diabolique société fut *justement* punie par les espagnols qui la renversèrent de fond en comble, c'est ce qu'on ne saurait trop dire, et combien à proportion est *indécente* l'ignoble repentance de Jean-Paul *Double* à cet égard !). Et ce n'est pas, entre les peuples européens et les autres, une différence de nuance, c'est une différence d'abîme que rien ne peut sonder ni combler. Le constat est des plus rationnel, historiquement parlant, il est vraiment indiscutable[1037]. Nous avons vu plus haut que les doctrinaires d'extrême-droite ont très-bien saisi cela, hélas, sans rapporter à la "puissance surnaturelle" comme dit Tchaadaev, ce salut social et culturel lié à la spiritualisation de la destinée collective et individuelle des peuples européens. Le salut sociopolitique manifesté dans la *seule* Europe : c'est

---

1037 C'est révoltant au dernier degré de voir le mensonge actuel des medias hypocrites et trompeurs à ce sujet : on parle de "culture africaine", de "culture asiatique", etc. (… bien sûr vous l'avez deviné, il s'agit de celles *avant* la colonisation, *avant* la christianisation) non seulement comparables à celle européenne, mais même supérieures à elle, c'est évidemment *to-ta-le-ment* faux (une émission de télévision prétendument "culturelle" ne montrait-elle pas il y a peu des *européens* en extase ou peu s'en faut devant les pratiques chamaniques esquimaudes, baptisées "culture"…! Ces documentaires mensongers sont hélas foison) ! Il suffit de relire ce que nous exposions plus haut dans le deuxième chapitre quant aux caractères de l'élection divine du peuple élu, très-notamment marqué par le *polissage des mœurs,* et la comparaison que nous en donnions avec les peuples d'Asie sous Gengis-Khan ou sous les potentats musulmans, pour bien le comprendre. Le mensonge est même plus encore faux dans le principe de la chose, car la "culture", en effet, dans le sens réel et plénier du terme, est un pur dérivé de la Religion, exactement d'ailleurs comme la politique, parce qu'elle est la manifestation de la dignité de l'homme dans la science de l'homme que l'homme se donne sur lui-même, que SEULE la Religion peut révéler : c'est pourquoi, par exemple, on ne saurait sans mentir profondément, parler de culture aztèque ou inca, ou nigérienne ou autre pays barbares vivant "à l'ombre de la mort" pas plus qu'on ne saurait nommer empereur le potentat turc, régissant politiquement pourtant plusieurs royaumes, comme le rappelait judicieusement le pape saint Pie V au roy Charles IX. La culture d'un peuple, qu'on pourrait définir comme la science de l'homme sur l'homme, N'EST PAS AUTHENTIQUE si elle n'émane très-directement du Christ et de la civilisation Très-Chrétienne, là encore il s'agit d'une erreur d'étiquetage, d'une appelation frauduleuse non contrôlée, la soi-disant "culture" des peuples païens n'étant seulement qu'un essai non-transformé (qui, parfois, empressons-nous de le préciser, peut être très-valable, très-respectable, et donc pouvant facilement être très-christianisé) de la culture véritable, celle Très-Chrétienne basée sur le Christ. Pour bien faire comprendre nos propos, osera-t-on ranger dans la catégorie "culture", par exemple les infâmes traditions aztèques qui incluaient les annuels sacrifices rituels d'adolescents, etc., ou encore les pratiques magiques des antiques égyptiens ?! Éh bien, pour nos impies révolutionnaires en poste, il faut répondre par l'affirmative, ce qui est franchement scandaleux. Les Francs par exemple avaient eux aussi, avant leur conversion en corps à la Noël 496 derrière leur grand roy, une culture particulière, tout un ensemble de connaissances humaines et scientifiques, etc., que les modernes s'empresseront vicieusement d'appeler "culture" ; et cependant, il ne s'agissait que d'une *sous-culture,* qu'on pourra dénommer génériquement germanique, qui ne méritait nullement le label de qualité "culture" au sens vrai du terme, et qu'ils seront les premiers à rejeter avec joie à leur conversion, comme fatras indigne de la nouvelle culture chrétienne à base de dignité humaine à laquelle ils étaient heureux d'avoir enfin pu accéder, après de grands et héroïques efforts collectifs ! L.-J. Bord dans sa belle histoire des mérovingiens a noté que pendant toute l'ère mérovingienne, ils envoient promener en moins d'un demi-siècle, en remerciant Dieu de cette *libération,* tout ce qui a trait à l'antique civilisation germanique, la roue solaire, etc. ! Les Francs de cette époque, qui étaient des hommes moralement dignes dont les modernes ne sont pas même autorisé à regarder les talons, et encore de biais pas en face (quel est donc l'auteur médiéviste de ce mot sublime disant que "nous [les modernes] sommes des nains placés sur les épaules de géants" ?), avaient rejeté radicalement leur ancienne civilisation, tout d'un bond, à la française, pour adopter des mœurs et une culture Très-Chrétiennes, c'est-à-dire LA culture, comme pareillement il n'existe métapolitiquement qu'une nation, LA nation : "Ô pieux roy, nous REJETONS les dieux mortels de nos pères [et bien sûr, toute la "sous-culture" afférente qui en découlait] pour suivre le Dieu immortel que prêche l'évêque Rémy !" (loi salique) Voilà ce que les premiers des Francs au nom du peuple, sont heureux et fiers de professer magnifiquement lorsque Clovis leur fait la question de la Foi… Comme nous sommes loin des *dégénérés* contemporains qui font exactement le contraire, qui rejètent LA culture véritable, adorent comme de vils animaux sans raison qu'ils sont la sous-culture, et, par-dessus le marché, s'en… *glorifient,* les cuistres, les infâmes !!!

donc là le premier miracle historique que nous retiendrons.

Il y en a au moins un deuxième : *le salut sociopolitique est apporté à l'humanité UNIQUEMENT par l'organe du droit divin direct, lequel gît par choix divin, la sainte Écriture en témoigne formellement, dans la race davidique.* Padre Pio, on l'a vu, l'avait merveilleusement bien compris. Il n'était pas le seul. Laissons s'exprimer, à nouveau, un penseur russe : "Au lendemain de la révolution bolchévique, le philosophe Nicolas Berdïaev demandait à ses lecteurs de repenser le nationalisme comme facteur permanent de l'histoire : «Si vous désirez toucher le mystère de l'être national, *réfléchissez davantage À LA QUESTION JUIVE.* Si la force invincible, originale et mystérieuse du judaïsme dans l'histoire ne vous procure pas le sentiment de la nationalité, votre cas est vraiment désespéré». En effet, bien qu'il ait perdu, du moins jusqu'à la naissance de l'État d'Israël en 1948, presque tous les caractères de l'être national (langue, race, territoire, État et même souvent foi), le peuple juif a toujours conservé au cours de l'histoire un sentiment profond d'appartenance à une communauté de destin [ce qui, soit dit en passant, prouve bien que l'essence du sentiment national est plus divine qu'humaine !]. Il est l'*exemple archétypique* de la pérennité du sentiment national. Dans *La grande conspiration mondiale* (1928), le catholique traditionaliste [?] Emmanuel Malynski va plus loin. Il explique que le nationalisme, qui adopte souvent, par réaction, des formes d'antisémitisme, n'en est pas moins «de substance judaïque» dans la mesure où Israël aurait fourni «en sa qualité de nation messianique», le «modèle achevé et inégalé de tous les nationalismes»"[1038].

… Mais alors, ô lecteur attentif, si l'on accole ensemble ces deux *certitudes* (1. l'Europe *seule* est pénétrée du salut sociopolitique ; 2. *seule* la vertu davidique peut l'infuser), l'étincelle ne peut que jaillir, et elle jaillit : *c'est que la race davidique est certainement quelque part dans la "réussite" européenne... TOUT SIMPLEMENT PARCE QU'IL EST IMPOSSIBLE QU'IL EN SOIT AUTREMENT !* Car précisons bien que la vertu davidique du salut sociopolitique réside moins dans la seule dynastie royale que dans le peuple juif tout entier sur laquelle cette race royale règne, en Nom Christ. C'est là une réflexion (plus, même : un constat historique), que nous avons faite plus haut quant à la France elle-même, "tribu de Juda de l'ère nouvelle" (saint Pie X), dont le peuple entier, par mariage sacral, épousait la vertu surnaturelle sociopolitique impartie au roy Très-Chrétien. Or, que nous oblige à constater l'Histoire ? C'est que les peuples gallo-romano-francs sis en Gaule, une fois unis dans la première des Nations par le très-grand miracle de la Noël 496, ont été, avec et derrière leur roy Très-Chrétien, le *levain* sociopolitique d'abord *chez nous,* puis, par expansion, *chez nous chez eux* (comme disait *à l'envers* François Mitterrand : chez eux chez nous !), c'est-à-dire dans les autres peuples voisins, jusqu'à arriver sous Charlemagne à "la Chrétienté", ensemble des peuples très-christianisés par les Francs, c'est-à-dire *rachetés* dans l'ordre social, et qui comprenait toute l'orbe du monde civilisé. En outre, l'Histoire nous oblige parallèlement à constater que les dix tribus juives de la diaspora ont essaimé du côté... *occidental,* au rapport des historiens les moins philosémites[1039]. Serait-

[1038] Cité par Arnaud Imatz, p. 145.

[1039] Serait-ce là le mystère des origines troyennes des Francs, qui ne semblent pas du tout relever de la fable historique, contrairement à ce que les habituels négationistes font accroire au "bon peuple" ? Troie, pont entre l'Orient et l'Occident d'une grande importance dans l'Antiquité, aurait pu servir de transit à une tribu juive de la Diaspora... "On a cru longtemps que le récit des origines troyennes des Francs ne se trouvait que dans la Chronique dite du pseudo-Frédégaire ; on la récusait donc comme une découverte apocryphe de la Renaissance. Mais on découvrit qu'aux 7e et 8e siècles, d'autres textes, parfaitement authentiques ceux-là, prétendaient la même chose. On le voit, dans les *Gesta Regnum francorum,* dont l'auteur, un moine, termina son ouvrage en 727 ; avant lui, un auteur du Ve siècle avait affirmé la même thèse (et c'est cet auteur du Ve siècle que Benoît de

il donc si impossible qu'on le dit que, très-obscurément certes, le fond ethnique du levain gallo-celto-romano-franc, puis européen, … "aryen" quoi pour employer une certaine terminologie, soit... *juif ?* Auquel cas, Hitler, prétendant créer la race salvatrice de l'humanité, se serait soudain retrouvé, à un tournant de sa gnose politique, devant cette affreuse vérité pour lui : à savoir que tout son travail était bien inutile, Dieu ayant pensé bien avant lui à créer cette race *européenne élue,* à partir des juifs, pour sauver sociopolitiquement le monde, dès les premiers commencements de l'Histoire du salut. *Salus ex judeis.* D'où sa haine implacable contre les juifs.

Les européens, quelque part des… *juifs* dans leur essence ethnique ? Certains peuvent jeter les hauts cris, certes, c'est leur droit, cependant l'histoire a quelques petits clins d'yeux troublants. Voyez par exemple les roys bretons des temps mérovingiens-carolingiens, la plus celtique et enracinée, telle un vieux chêne noueux, des races européennes[xy], avoir des noms typiquement juifs : un Juthaël, un saint Judicaël ("nommé aussi Jucquel ou Jézéquel"[1040]), et, aux temps carolingiens, un Nominoé ou Noménoé, et même, tenez-vous bien, un... *Salomon,* tout simplement ("cousin-germain et successeur d'Érispoé, fils de Nominoé, il mourut en 874"[1041] après avoir mené, d'ailleurs, très-rude vie à Charles-le-Chauve ! Notons en passant que ce roy Salomon fut un des premiers à s'intégrer les terribles Normands dans ses propres armées, avant même le roy Franc) !! À décoiffer les idolâtres *antisémites* de la race celtique et autres adeptes de la "nouvelle droite", ne faisant que réchauffer la mauvaise cuisine du spirite Alan Kardec et autre Victor Hugo !!! Voyez encore le titre que les Goths et généralement les Barbares donnaient à leurs chefs : "Ils ne donnaient à leurs souverains que le nom de *juges,* parce que le nom de roy n'était, selon eux, qu'un titre de puissance et d'autorité, au lieu que celui de juge était un titre de vertu et de sagesse"[1042]... exactement, donc, comme chez les juifs de l'Ancien-Testament.

Le M[is] de La Franquerie tâche d'être plus précis encore ; pourquoi ne pas le suivre, pousser le pas de conduite amicalement avec ce bon homme de bien : "Jéroboam, le roy d'Israël, qui était de la tribu d'Ephraïm, ayant invité ses peuples à adorer deux veaux d'or et profaner le sabbat, le châtiment devait s'ensuivre : «Le Seigneur conçut donc une grande indignation contre Israël et le rejeta de devant sa face, et il ne demeura plus que la tribu de Juda. Alors, le Seigneur abandonna toute la race d'Israël et ce fut la déportation à Babylone»[1043]. Et la Bible ajoute : «La neuvième année d'Osée, le roy des Assyriens prit Samarie et transféra les Israélites au pays des Assyriens... et dans les villes des Mèdes»[1044]. Les dix tribus d'Israël, déportées loin de leur pays, ne rentrèrent pas en Palestine mais perdirent leur identité nationale. L'historien

---

Ste-More, au XII[e] siècle, imitera dans son *Roman de Troie* lorsque les chevaliers français revenus des Croisades seront heureux de s'entendre dire, qu'ils ont trouvé en Proche-Orient une terre appartenant à leur plus loins aïeux). Paul Diacre, chroniqueur du VIII[e] siècle, mentionne l'origine troyenne des Francs ; la Chronique de Moissac, et Aimoin, au temps des premiers capétiens également. On la trouve (consécration suprême), dans les très officielles Chroniques de St-Denis et dans les Grandes Chroniques de France *(Le secret, etc.,* p. 46)".

1040 *Histoire de Bretagne élémentaire - texte et récits par MM. Alain Raison du Cleuziou et le Vicomte Charles de la Lande de Calan - illustrations par Th. Busnel,* 1910, p. 14. Un siècle plus tard, un de ses descendants s'appellera lui aussi Judicaël (992), preuve de la tradition de ce nom chez les roys bretons, et administrera le comté de Nantes... Au VI[e] siècle encore, on voit un saint breton, saint *Samson,* évêque de Dol ; et l'île de Saint-Malo s'appelait originairement l'île de saint… *Aaron,* du nom d'un saint ermite breton venu de Grande-Bretagne (cf. Rohrbacher, t. IX, p. 228)…! On note du reste la même caractéristique de noms juifs typiques chez les Bretons restés dans la grande île, ou chez les races voisines (saint *David,* archevêque et patron du pays de Galles au VI[e] siècle ; saint *Ismaël,* successeur en 580 de saint Théliau sur le siège de Landaff, etc.

1041 *Ibid.,* p. 17.

1042 Rohrbacher, t. VII, p. 105.

1043 Roys IV, XVII, 18-20.

1044 *Ibid.*, 6.

juif [Flavius Josèphe (37-100)] précise : «Les dix tribus d'Israël formant une immense multitude se trouvent *jusqu'à ce jour* au-delà du fleuve de l'Euphrate»[1045]. Elles se dispersèrent dans le monde parmi les gentils, *plus particulièrement vers l'Occident.* Parmi les populations israéliennes transplantées par Nabuchodonosor en Assyrie, certains s'enfuirent avant l'écroulement de l'empire Assyrien, vers 609 av. J.-C., et elles s'installèrent le long de la Mer Caspienne et de la Mer Noire. Lors de cet écroulement, les autres tribus restées jusqu'alors sous le joug furent rejetées plus à l'ouest, vers l'Europe Occidentale et devinrent nomades. (...) Les tribus qui envahirent la Germanie, la Scandinavie et les îles Britanniques s'appelèrent du nom général de Saxons, ou Isaac-sons, les fils d'Isaac. (...) Plusieurs tribus d'Israël étaient établies dans le pays de Galaad et, au temps du Christ, cette région s'appelait aussi Gaulonitis. Il convient de rapprocher ce nom de région de Galates et Galli ou Gaulois qui finit par être donné aux habitants de la Gaule une fois que ses habitants s'y furent installés. D'autre part, Funck-Brentano écrit : «Ce nom CELTE, ils (les Celtes) SE L'ÉTAIENT DONNÉ À EUX-MÊMES. On les nommait aussi Galates. Les Romains les appellent Galli». Ainsi, les appellations Celtes, Galates, Galli et Gaulois s'appliquent au même peuple dont l'origine était Israël. Et il y a lieu de remarquer que ces appellations sont à l'origine étymologiquement de Valaques, Walah, Wales, Welsch, Galles et aussi Gaël. Or, le mot hébreu Gôlâh, qui se prononçait «Gaulau» signifiait EXIL et il n'apparut dans la Bible[1046], qu'au moment où les habitants de Galaad et de la Galilée furent emmenés captifs en Assyrie. Très justement, le comte de Place écrit : «Les tribus se sont succédées, poussées les unes les autres jusqu'au moment où la Providence a voulu que les tribus d'Israël se répandissent avec leurs chefs à travers l'Europe et que les descendants de la Maison de Juda vinssent en Gaule qui, dans les décrets éternels, devait être le nouveau peuple choisi, Israël ayant rejeté l'Arche d'Alliance»[1047]. (...) D'autre part, le philologue Prichard prouve irréfutablement que la langue celtique est la «liaison intermédiaire» entre l'hébreu et les langues indo-européennes".

On ne saurait certes rentrer plus avant dans le détail généalogique des peuples, qui nous est fort inconnu. Après cette petite pérégrination, revenons à la question de ce chapitre. Nous avons déjà une énorme certitude : le miracle sociopolitique européen est *certainement* suscité par la vertu davidique, au niveau des peuples ; il est même probable que c'est parce que le levain ethnique des peuples celtes est le juif. Mais qu'en est-il au niveau des roys eux-mêmes ? Clovis est-il vraiment un descendant de David, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même avait daigné vouloir l'être ? Sur le plan de la science historique, nous n'en savons rien avec certitude car sur le sujet, à notre connaissance, seules des supputations peuvent être avancées, de simples hypothèses de travail. Cependant, sur le plan logique, *l'induction* comme disait le chanoine Cerf, le raisonnement le plus rationnel est bien suffisant pour nous obliger à répondre *affirmativement !* Tenez, joignez tout cela ensemble, et dites si l'on peut répondre autre chose que OUI à la question susdite : la race royale davidique est récipiendaire de la mission d'actualiser en ce monde le droit divin direct en Politique, et *elle seule* a cette mission divine (c'est pourquoi Yahweh conjoint à l'élection divine la promesse d'éternité pour la race) ; or, la race royale de Clovis fait resurgir ledit

1045 *Antiquités Judaïques,* t. II, ch. 5.
1046 Au deuxième livre des Roys, chapitre XV, verset 19.
1047 *Problèmes Héraldiques,* page 11.

droit divin direct en ce monde, ce qui se prouve formellement par la civilisation de salut sociopolitique qu'elle a engendrée, certes avec tout son peuple. Alors, comment voulez-vous éviter la conclusion de l'identité des deux races royales !? Y a-t-il même un moyen de n'y pas souscrire, on entend sur un strict plan de logique formelle ? Nous n'en voyons aucun. On ne saurait donc s'étonner de voir la religion royale française la plus sérieuse, la plus cautionnée par les hautes autorités du monde chrétien, la plus dénuée des obscurantismes populaires, nous voulons parler de celle manifestée dans le rituel du Sacre, véhiculer sans cesse cette idée de l'identité entre David et Clovis. Voyez par exemple, entre autres prières de même sens, cette remarquable oraison lors de l'onction des mains royales : "Que ces mains soient ointes de l'huile sanctifiée de laquelle les roys et les prophètes ont été oints [ceux de Juda, pardi !], et DE LA MÊME MANIÈRE que Samuel sacra le roy David, afin que vous soyez béni et établi roy dans ce royaume que Dieu vous a donné à régir". Bien sûr, il est facile de dire qu'on ne parle pas ici de l'identité raciale... cependant qu'il est encore plus aisé de montrer que la similitude de l'onction sacrale pour les deux races de roys, quant à elle formellement affirmée ici, inclut bel et bien la similitude de la mission, qui est celle du droit divin direct en Politique : or, puisqu'on sait que *seule* la race royale *davidique* a, de par la promesse formelle de Yahweh, pouvoir d'assumer ladite mission, tirez la chevillette du syllogisme et la bobinette cherra ! Tout y mène, d'ailleurs, à cette sublime conclusion, dans cette merveilleuse religion royale française que nos pères nous ont transmis, pour peu qu'avec intelligence et humblement on l'étudie dans son ensemble. C'est pourquoi, quant aux hypothèses de travail sur le sujet, par exemple celles du M^is^ de La Franquerie, hâtons-nous de préciser qu'elles sont loin d'être méprisables, car de toutes façons, dans le cadre du salut sociopolitique européen... *certainement* davidique, où le juif, par l'organe du peuple Franc, est sûrement le levain de la pâte gallo-romaine, combien il serait cohérent, parfaitement normal, qu'il en soit de même au niveau des chefs ! Pour nous, nous croyons qu'il en est effectivement ainsi, c'est-à-dire qu'il faut croire à "l'ascendance davidique des roys de France" (M^is^ de La Franquerie), ne voulant cependant imposer à personne cette conclusion.

Et si l'on réfléchit à l'aspect mystique de la question, ô alors, combien ce lien généalogique s'explique !, combien même il est obligé qu'il en soit ainsi !! Si droit divin direct il y a en Politique, et l'on ne saurait en douter, Dieu se manifeste à la terre *tel qu'Il est.* Nous avons déjà vu qu'Il manifeste extraordinairement son Unité métaphysique par l'unité dynastique, que l'Histoire biblique puis celle de notre Temps a enregistrée de manière formelle dans les dynasties royales récipiendaires du droit divin direct, celle de David puis celle de Clovis. Comment croire, les yeux sur ces deux miracles historiquement constatés, et historiquement *exceptionnels,* que l'Unité ne recouvrirait pas TOUTE la race royale d'élection divine, se confinant bizarrement à assurer une "unité" à l'intérieur de deux tronçons... désunis, l'un pour l'Ancien Testament, l'autre pour le Nouveau, alors que la mission divine est *la… même* dans les deux, qu'elle est UNIQUE, le rituel de Sacre royal français en fait foi ? Ce serait vraiment très étrange, avouons-le. Mais non. Dieu est Un. Dieu est éternel. Dieu *assomptionne* la contingence humaine. Avec cela, inutile d'en dire plus, méditons ce qui est peut-être un des plus beaux mystères de la Rédemption : "*l'ascendance davidique des roys de France*", adorons la Geste de Dieu sur cette terre. Adorons-la certes dans son Église, mais aussi dans la société Très-Chrétienne d'essence… davidique, la Geste n'y

étant certes pas moins belle ni moins grande, ni moins divine. "Parce que la race de nos roys n'est autre que celle de David, afin que cette Race, *divine en un de ses membres [Jésus-Christ],* puisse régner jusqu'à la fin des temps et que ce soient toujours des princes de la race du Christ qui soient les principaux auxiliaires de l'établissement du règne du Sacré-Cœur et du Cœur Immaculé de Marie sur le monde et qu'ils soient, en quelque sorte les continuateurs du Christ, grâce à leur Royauté sur le peuple élu du Nouveau-Testament. De par Dieu, Jeanne d'Arc n'écrivait-elle pas au roy d'Angleterre : «*Faites raison au Roy du Ciel de SON sang royal !*» ?"[1048] Phrase qui a une résonnance surnaturelle extraordinaire…

Les mystiques, en général, ont d'ailleurs fort bien compris cette unité raciale juive-française, précisément en méditant sur l'identité de mission entre Juda et la France. Voyez, par exemple, Claire Ferchaud de Loublande (1896-1972) : "Il viendra un temps, me semble-t-il, où les deux peuples sur lesquels Dieu a reposé ses Bénédictions en l'ancienne et nouvelle loi [comme l'ont sans cesse dit les papes eux-mêmes], *seront réunis pour ne former qu'une Nation* [Claire projette sa pensée dans le futur, elle semble ne pas se douter que ce futur dépend... d'un passé qui contient *déjà* ce futur ! Il n'importe, ses propos sont fort intéressants :] Israël châtié, mais converti et pardonné, et la France chérie du Christ-Rédempteur se rencontreront dans une accolade de compréhension [... de reconnaissance mutuelle aurait été un mot plus juste, moins sentimental !], symbolisant par-là, l'alliance du nouveau et de l'ancien Testament. Le sang des prophètes et des roys, de la Vierge Marie et du Christ-Sauveur, comme une réserve gardée par les anges, serait transfusé dans les veines de la France [ou plus précisément : il sera révélé qu'il y coule déjà], pour signifier la fusion des deux peuples élus [à tous regards, et non plus seulement, comme de nos jours, "au petit nombre qui y voit" (La Salette) et qui en bave bien d'ailleurs, d'y voir, au sein de la *turba magna* contemporaine !]. Et c'est une nouvelle terre qui apparaît en sa végétation luxuriante... c'est un rajeunissement exaltant les premières heures de la création du monde [!]"[1049]... Voyez, pour le dire en passant, comme Claire voit la chose merveilleuse de l'explicitation de l'unité raciale judéo-française, de "l'alliance du nouveau et de l'ancien Testament", ne pouvoir se faire en ce monde que par le tout-puissant miracle d'une nouvelle économie de salut, celle évidemment millénariste, celle du Christ Glorieux, qu'elle décrit pratiquement en faisant explicite allusion "aux premières heures de la création du monde" ! Ainsi, et ainsi seulement, "TOUT Israël sera sauvé" (saint Paul), et il s'agit évidemment beaucoup moins de l'Israël racial que de celui du salut sociopolitique et religieux.

Quoiqu'il en soit, ô combien seront récompensés glorieusement ceux qui, loin de céder à la tentation d'abdiquer en leur âme le droit divin direct du Christ en Politique, à cause du triomphe universel de la démo(n)cratie satanique, n'auront jamais cessé d'espérer le bien commun du Christ *et du Christ seul,* bien commun manifesté en ce monde par la race davidique, par les seuls roys de France ! C'est leur gloire ÉTERNELLE, comme la race de David, que nous verrons bientôt de nos yeux lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ reviendra "bientôt"[1050] sur les Nuées du Ciel, "*avec la multitude innombrable de ses saints*"[1051], pour juger "les vivants et les morts" (Credo).

1048 *Le caractère sacré et divin, etc.,* pp. 132-133.
1049 Cité à partir de cahiers manuscrits inédits, dans *Bientôt le Règne millénaire,* p. 415.
1050 Apoc. XXII, 20.
1051 Ép. Catholique de saint Jude, 14 ; Zach. XIV, 5 ; I Thess. III, 13.

Noël ! Noël ! Amen, alleluia !

Par conséquent, toutes ces choses de la religion royale française étant tout de même assez simples à comprendre, J'ACCUSE.

Oui, mille tonnerres de Boanergès, sous quelque étiquette ils cachent leur honteuse nudité de sans-culotte, et parfois même, mais oui, sous celle légitimiste ou traditionaliste ou nationale, on accuse tous ces *faux-culs*[1052] *doublés de faux-frères et triplés de faux-prophètes,* prétendument historiens ou, plus perversement, prétendument catholiques, qui, à la lélèche du monde, nous parlent *pieusement* d'une France "à culture chrétienne" qui ne serait ni sacrée ni divinement élue dans son roy et son peuple ! On accuse cette infâme engeance, évidemment innombrable comme les prêtres de Baal ou comme les grains de sable au bord de la mer, qui, par son négationisme plus ou moins médiatique, étouffe très-concrètement la Vie politique de Dieu dans le coeur de l'homme, de TOUT homme, français et... étranger ! Que Dieu et son Christ, dans leur Justice miséricordieuse, nous débarrassent enfin de ces véritables pharisiens "qui ferment la porte du royaume des cieux, et qui empêchent à leurs frères d'y entrer", comme Il a su si bien le faire il y a 2000 ans avec les vendeurs du Temple ! Malheur, trois fois malheur à eux tous, malheur mille fois au pire d'entr'iceux-là, à l'innommable Jean-Paul *Double,* de nos jours le plus grand ennemi de la civilisation Très-Chrétienne sous couvert d'en être le *meilleur* défenseur, que la terre, hélas, accepte encore de porter sans entr'ouvrir ses entrailles de grand Schéol comme au temps de Nathan et d'Abiron (… probablement sous l'ordre très-exprès de Dieu) !!! S'arrêter à cette "vérité (très) diminuée" que la France n'est que la première Nation peuplée de catholiques *en grande majorité,* comme dit le Concordat napoléonien (et qu'en sera-t-il lorsque la majorité française sera musulmane ou Témoins de Jéhovah ou scientologue, etc. ?...), est certes bien suffisant pour l'hypocrite perversité de Jean-Paul *Double*[1053] et l'insigne lâcheté de ceux qui le suivent. Elle ne les empêche nulle-

---

1052 *Faux-cul.* Se trouve dans tout bon dictionnaire. Vient étymologiquement de *faux-col* de bière. Rentrez dans un bar. Demandez-en une, et... AVEC faux-col ! Le serveur versera très vite une 33 cl. dans votre chope, et la bonne moitié du dessus sera de la mousse, la bière étouffant en-dessous. Pschi-i-i-i. Voilà, vous avez compris. Un faux-cul, *c'est l'écume des choses empêchant la substance de cesdites choses d'exister, par sa seule pétillante, superficielle et éphémère présence...* Hélas, si pour un verre de bière, il suffit d'avoir la patience de laisser décanter (c'est généralement rapide), dans notre cas il n'y a guère d'espérance que dans le fameux Souffle du Ciel, dont l'Écriture nous enseigne qu'il sera *suffisant* pour précipiter l'Antéchrist démocrate dans l'Abîme, avec tous ceux qui le suivent en toute connaissance de cause !...

1053 Vous n'en êtes pas encore convaincu, après sa venue en France en septembre 1996 ? Mais comment faites-vous donc ?!? N'avez-vous donc pas remarqué que, pour l'occasion, non seulement Jean-Paul *Double* s'est soigneusement gardé de répéter son médiatique "*France, fille aînée de l'Église, qu'as-tu fait de ton baptême ?*" adressé pour la frime et l'effet d'affiche en 1981, mais qu'il l'a contredit radicalement et bien sûr sans aucun complexe à sainte Anne d'Auray lorsqu'il a osé dire que Clovis n'était qu'"*un simple baptisé*", la France n'étant nullement *consacrée* avec lui, comme pourtant Léon XIII, Pie XI, etc., le diront très clairement ? Montrant bien par là, soit dit en passant, combien il se contrefout de tout ça qui n'est pour lui que vieilles sornettes à strict usage démagogique. Malheureusement pour ce misérable trompeur des foules, c'est l'un ou l'autre : la France ne peut pas être la "fille aînée de l'Église" (affirmation jeanpopolienne de 81), ce qui suppose une élection divine, si dans le même temps elle n'est pas baptisée avec Clovis *en tant que Nation* au baptistère de Reims (affirmation jeanpopolienne de 96). Ce qui le convainct d'hypocrisie et de forfaiture. Une fois de plus. Mais comment donc font les lélècheurs de Jeanpopol pour s'y retrouver, sans en rougir de honte jusqu'à la crête ?!?... Comme dit fort bien Maurice Conat : "On s'est ému, excessivement peut-être [oh oui !], des manifestations de francs-maçons qui eurent lieu à Valmy, hostiles à Jean-Paul II, lors des commémorations de Reims, mais ces francs-maçons, sans doute de degré inférieur (ou pour faire "leur cinéma") se dérangeaient pour rien [si ! pour faire "mousser" Jean-Paul *Double* qui, ainsi, pouvait paraître le "bon" à côté des "méchants" !]. *Ils n'avaient rien à craindre de «l'église du ralliement», non plus que de son grand-maître, venu l'affirmer de nouveau, et qui n'avait nullement l'intention de prêcher la «dernière croisade».* Ces maçons-là n'appartenaient certainement pas au «Suprême Conseil» " *(Le saint royaume de France,* p. 44) !

ment de poser à côté de *la France "chrétienne"* qu'elle se continue dans *le meilleur* de la Gueuse révolutionnaire, Liberté-Egalité-Fraternité étant, après tout, des revendications catholiques, n'est-ce pas chers-frères-z-et-soeurs-en-Marianne-plus-qu'en-Christ ? Et donc, Clovis se continue... en Chirac, non seulement grand chrétien comme chacun sait puisque tel l'avorteur Giscard le non moins misérable avorteur va communier à l'occasion, mais ci-devant "chanoine laïc" (?) depuis sa visite au Vatican. La France, première Nation peuplée en majorité de baptisés n'empêche en effet nullement de voir une continuité "*de Clovis à Chirac*", comme a scandaleusement commenté l'ignoble journal *La Croix* de la susdite visite...!

… Mais il ne s'agit pas de finir un si beau chapitre par la contemplation de la sanie, de l'abomination de la désolation contemporaine, ce qui risquerait d'engendrer dans nos âmes des sentiments aigres et amers, indignes de notre sujet. Dans son décapant *Le fils de Louis XVI* (on ne peut pas nommer Louis XVII puisque Naundorff *n'a pas existé* dans sa fonction de droit divin[1054] : Léon Bloy, certes, ne pouvait que le comprendre), le plus grand des petits prophètes de notre temps contemple la France. Il la contemple, vous dis-je, il n'y a plus qu'à méditer à genoux : "Dieu me préserve de tout rapprochement sacrilège, mais je sais (et peut-être suis-je le dernier à le savoir) que c'est surtout pour la France que Jésus a sué le Sang et qu'Il a «englouti la mort», suivant l'expression formidable de saint Pierre ; parce que la France est la Fille aînée de son Église, parce qu'elle est la nation aux mamelles de qui sont pendues les autres nations, la seule dont il ait *besoin,* la seule capable de L'outrager ou de Le glorifier comme il Lui convient de l'être, la Madeleine et la Véronique tout ensemble, enfin la préférée, la bien-aimée, la non-pareille dont Il souffre tout, dont Il attend tout, et qu'Il a tellement pénétrée de Lui qu'elle ne peut pas faire un geste sans trahir un Dessein divin. L'Histoire de France est quelque chose comme le Nouveau Testament continué, comme une *parabole* immense, omise par les quatre Evangélistes qui auraient à peine osé y faire allusion. (...) «Considerate *Lilia* agri»... Voyez comme ils croissent les *lys* du champ... Le Maître ne s'explique pas davantage. Il les exhale dans la Vision substantielle, ces mots étranges, ces mots *créateurs.* Il sait qu'il ne faudra pas moins d'une demie-douzaine de siècles pour que ces lys croissent, en effet, sur l'emblématique *champ* d'azur [Léon Bloy fait ici allusion aux Armes de France], et le nom de Salomon, qu'Il prononce aussitôt après avoir nommé l'herbe mystérieuse, n'évoque-t-il pas immédiatement tout le Cantique [il évoque aussi quelque chose de très important que nous avons dit il y a quelques lignes : l'intime connexion entre la race des lys et celle davidique] : «Mon bien-aimé est à moi et je suis à lui ; mon bien-aimé est celui qui paît au milieu des lys, jusqu'à ce que le jour naisse [celui du *Millenium* ou du Paradis éternel, que la France donc, a mission temporelle de préparer dans les âmes, conjointement à celle spirituelle de l'Église], et que se dissipe les ombres [du Temps des Nations, précisément régi par les lys davidiques]» ?"[1055]

Parabole immense, vient d'écrire notre prophète à propos de la France, et, précisément, n'est-elle pas "ce miroir ardent par qui tous les habitants du globe reçoivent, comme ils peuvent, dans leurs yeux brûlés de ses flammes, l'éblouissement surnatu-

---

1054 Les allemands ont certes beaucoup de péchés à se reprocher contre la France de droit divin direct : en tous cas, ils n'auront pas celui d'avoir *habillé* Louis XVII d'un nom d'homme (Nauendorff), contrairement aux vils français de la République, voire aux bourgeois catholiques, aux modernes "catholepénistes" et autres prétendus légitimistes, continuant leur régicide dans le fils de Louis XVI en lui refusant toute identité... "Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. *Car (...) j'ai été nu, et vous m'avez REVÊTU*" (Matth. XXV, 36).

1055 Bloy, pp. 35-37.

rel de la Face de Jésus-Christ [dans le domaine sociopolitique] ? C'est par ce miroir seulement que les «gestes de Dieu» sont manifestés. Quand il s'obscurcit, le reflet s'obscurcit de même, et toutes les fois qu'il est tombé dans la boue, on a cru voir cette boue jaillir jusqu'au fond des cieux. LA MONARCHIE ÉTAIT SON SUPPORT UNIQUE, NÉCESSAIRE, INDISCUTABLE ; la Monarchie en forme de Lys *d'où procédaient toutes les monarchies* et qui ne ressemblait à aucune autre. Lorsque s'éteignit le dernier titulaire de la succession capétienne, il est donc tout-à-fait raisonnable de penser qu'il y eut dans les choses divines quelque *changement* incompréhensible, analogue à celui qu'avait entrevu l'Aréopagite, et annonciateur de calamités sans nom[1056]. La France, néanmoins, a survécu à Louis XVII, mais on sait comment, et dans quel cloaque de charognes est descendu le glorieux miroir où la Splendeur incréée prenait ses Délices. Il ne lui reste plus même de quoi refléter les pourceaux abominables qui s'y complaisent depuis cinquante ans. (...) Si un prophète venait dire au monde ce que la France est devenue, en réalité, dans ces derniers temps, le monde ferait connaissance avec les affres de l'horreur, et l'épouvante universelle irait au-delà de ce qui peut être conçu. On saurait alors ce qui s'est perdu et on comprendrait que les Temps sont proches [ceux de l'Avènement du *Millenium,* veut dire notre prophète... dont on s'est toujours demandé comment il avait bien pu être classé parmi les gens de… *bonne droite !]*. L'essence française, malgré tout, est une chose tellement à part[zz] ; tellement réservée qu'on ne trouve à lui comparer que l'essence juive. L'estampille de l'une et de l'autre Race paraît être la NÉCESSITÉ divine [voyez comme Léon Bloy a bien compris ce caractère de nécessité théologique d'Israël et de la France, organes temporels *dont Dieu Lui-même ne peut se passer* pour sauver le monde... pas plus qu'Il ne put se passer de la très-sainte Vierge Marie], l'ineffaçable et irréfragable Décret qui les associe pour jamais aux vicissitudes providentielles. Celle-ci crucifie son Dieu parce qu'Il est le fils de ses Roys, celle-là fait mourir le fils de ses roys, parce qu'Il est la plus claire image du Fils de son Dieu, et le dénouement du drame de l'Homme est à leur merci [parce que ces deux peuples élus, l'un pour l'Ancien l'autre pour le Nouveau Testament, sont élevés à un office divin, à célébrer sociopolitiquement la Messe du Christ-Roy sur cette terre...].

"Mais ce dénouement est inconnu, et voilà pourquoi les Larmes de la Salette ont coulé"[1057].

1056 Léon Bloy veut rappeler que le Vendredi-saint, il y eut des bouleversements cosmiques par toute la terre et pas seulement à Jérusalem, cataclysmes vus notamment par Denys l'Aréopagite à partir de la ville grecque où il résidait, et qui les commenta ainsi : "C'est un signe qu'il se fait, à cette heure, un changement dans les choses divines : ou le Dieu de la nature souffre, ou toute la machine du monde va se détruire et retourner à son ancien chaos !" ; or, médite notre prophète moderne, singulière analogie avec les paroles de Celle qui pleure à La Salette en 1846 : "Depuis le temps que je souffre pour vous autres", parole prononcée à peine un an après le décès du malheureux Louis XVII-Naundorff, en 1845. Dieu, il y a 2000 ans, "souffre" parce que Jésus-Christ est mort ; et pareillement, Il "souffre" à nouveau par la très-sainte Vierge "qui est en Trinité" (ainsi qu'elle l'a révélé dans l'apparition des Trois-Fontaines, à Rome en 1947), lorsque sa "vive image" davidique, autre Lui-même sur le plan politique, meurt... Cette réflexion de Léon Bloy ne manque pas d'être judicieuse.

1057 Bloy, pp. 39-41.

"C'est la liberté qui est ancienne
"et le despotisme qui est nouveau."
(Lacordaire)

"Ceux qui n'ont pas connu l'Ancien-Régime
"ne savent pas ce que c'est que
"*la douceur de vivre.*"
(Talleyrand)

XII. DE LA SOCIÉTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE

Il convient bien à présent, ô lecteur, après avoir charrué la théorie dans tous les sens, de passer aux travaux pratiques. C'est-à-dire en venir à un descriptif concret de la Société Très-Chrétienne. En vérité, ce dernier travail est bien facile : il suffit de se pencher sur la Société Très-Chrétienne d'Ancien-Régime (dans son acception la plus large, de Clovis à Louis XVI), et de prendre le maximum de photos, un peu dans toutes les directions. L'unité qui se dégagera avec éclat de l'ensemble n'en sera que plus frappante. Non pas qu'elle est absolument parfaite, cette Société, certes, il s'en faut, et parfois même de beaucoup (seul le Règne millénaire manifestera *en plénitude* la Société parfaite, lui-même image imparfaite du Paradis éternel), mais parce qu'elle a le mieux incarné l'homme sociopolitiquement épanoui. Cette Société-là, nous voulons la voir "*comme un mourant de soif implore un verre d'eau*" (Léon Bloy), parce qu'on crève de son absence, pauvres orphelins que nous sommes à qui on donne des pierres ou des serpents au lieu de pain depuis plus de deux siècles post-révolutionnaires. On

risque d'ailleurs d'être éblouis, tant il est vrai que cette Société d'une perfection pourtant *relative* nous est supérieure, tout particulièrement sur le plan de... *la dignité de l'homme.* Jusqu'à, dans un premier temps, n'être même plus capable de saisir cette supériorité morale "devenue pour nous presque incompréhensible, tant la Révolution en a extirpé de nos coeurs jusqu'à la racine" (Tocqueville)... sous la très-satanique affirmation d'un soi-disant mieux.

La meilleure réalisation terrestre de l'Ordre sociopolitique à la fois naturel et Très-Chrétien est d'ailleurs extraordinairement simple à brosser, attendu que *Très-Chrétien* est un terme récapitulatif qui veut signifier que ce Royaume *vit avec et en Dieu par le Christ :* or, plus on vit avec Lui, plus les choses sont simples à comprendre au niveau de l'homme, naturelles, adaptées parfaitement à lui, comme découlant de source. Outre cette adéquation parfaite à la nature humaine, une Société qui vit tout entière avec Dieu vit de plus dans l'Amour, et l'Amour, en réchauffant les âmes par la ferveur voire l'enthousiasme[aaa], prend des raccourcis, abolit des obligations en nombre infini (c'est quand "la Charité se refroidit" que tout devient sociopolitiquement compliqué). Sans même y penser : Dieu *s'occupant alors de tout,* s'incarnant très-concrètement de Son côté pour assumer le Pouvoir politique. Un Pouvoir politique qu'il n'est d'ailleurs pas dans les attributs de l'homme de créer, et pas plus d'entretenir, nous l'avons assez vu précédemment. Au fond, Dieu, par la Foi vécue, s'incarnant *très-concrètement* dans la vie publique, l'homme, déchargé d'un grand poids beaucoup trop lourd pour lui, n'a plus qu'à s'occuper à vivre mieux encore en Jésus-Christ. L'homme donne son acquiescement à la Foi, Dieu, en retour, lui donne TOUT le temporel, le déchargeant de TOUT de ce côté-là. "Cherchez le Royaume de Dieu et le reste vous sera donné par surcroît" est une parole politique beaucoup plus concrète qu'on ne le perçoit communément. C'était certes le bon côté de Maurras d'avoir discerné une partie de cela qu'il baptisait : "l'empirisme organisateur"... à condition de saisir que ça ne s'organise pas *tout seul,* dans une phénoménologie positiviste, agnostique, que la formule hélas ne sous-entend que trop bien, *mais sous la motion et impulsion divine* (principe actif) *et l'acceptation de la Foi en Dieu chez les gens* (principe co-actif) : l'âme étant ordonnée, toutes les âmes on pourrait dire collectivement habitées par la divinité au moyen de la vie de la Foi, l'oeuvre du corps (la politique, le social) se fait toute seule, *par surcroît.* C'est alors que l'Histoire... n'a pas d'histoires à raconter, tellement tout est simple, évident, dans la nature de l'homme et de Dieu "qui fait ses délices parmi les enfants des hommes" : il n'y a plus qu'à goûter le bonheur, à base de sacrifice chrétien, *constructif* de l'homme et non *destructif* à la façon bouddhique (ce sacrifice n'est en effet qu'une épuration de "l'hommerie", pour permettre l'épanouissement de l'homme réel dans l'Homme Total qui est le Christ).

Nos propos introductifs relèveraient-ils de l'utopie pieuse, de la chimère joyeuse, certains penseront de l'échappatoire inavouée ?

Ils expliquent, en tous cas, que, dès les temps mérovingiens et généralement pendant tout le Moyen-Âge, les historiens n'ont, à leur grand étonnement, trouvé que très-peu de capitulaires ou lois écrites, et guère plus de chartes, de cartulaires ou actes notariaux, le seul contrat à *vraiment* exister étant *le contrat de confiance* entre les

gens, tant dans la constitution politique du pays que pour les affaires sociales les plus humbles et privées. Un contrat-base essentiellement non-écrit *socialement fondé sur la Foi catholique vécue par tous* (ou à tout le moins, admise, même de mauvais gré), et sur la dignité humaine résultant de cette Foi. Et c'est de cette pratique simplissime et généralisée, en bas comme en haut de l'échelle sociale, qu'est issu ce fameux *lien social* dont on se gargarise si fort de nos jours (parce qu'on le perd dans l'angoisse...), sans en saisir la source, qui est *essentiellement* la Foi catholique incarnée et vécue dans le domaine sociopolitique. Sur le plan juridique, quoi de plus simple en effet, et à la fois de plus fort, de plus constructif, de plus noble et digne, que ce LIEN DE CONFIANCE qui a pu exister grâce à la Foi répandue dans les âmes. Un petit fait, parmi tant d'autres, mais tellement significatif : dans les campagnes françaises, avant la Révolution, généralement *on ne fermait pas les portes des habitations*[1058], même quand tout le monde partait aux champs,

Bonne-maman tricotant devant l'âtre éteint,
Du Bon Dieu, posant cœur et tête sur le Sein,
Assoupie d'ans très-vieux sur sa chaise de paille,
À bien garder la maison, était... fort de taille.

Or, le lien de confiance social, étymologiquement *féodal,* le plus beau fruit humain de la Foi vécue, c'est l'esprit de famille, les deux mots sont synonymes : on se fait confiance, on est *donc* entre frères et soeurs ayant les mêmes parents. Et on savait bien qui ils étaient, ces chers parents, c'étaient Dieu, Dame sainte Marie et les Saints, sans parler des anges ces beaux-cousins, et ils s'étaient tous mystérieusement mais *très-réellement* incarnés dans le Roy et la Reine de France, les parents naturels et ceux corporatifs. Rappelons-nous l'archevêque de Reims Adalbéron qui, pour décider les grands du Royaume à donner leur *consensus* à Hugues Capet, n'eut besoin d'employer que ce seul mot : "Élisez le duc [Hugues], vous aurez en lui UN PÈRE". Ce fut le seul argument, et il suffit pour l'emporter. Dans ce simple fait que nous rapporte l'Histoire de nos ancêtres, il y a une profonde réalité de la Politique Très-Chrétienne. On croit en Dieu, donc on est de la même famille, donc on se fait confiance, on s'entr'aide socialement pour parvenir ensemble à notre fin dernière qui est identique : la Gloire de Dieu et la nôtre par notre salut éternel. Les trois notions : confiance, esprit de famille, Foi, sont intimement liées... Or, dans une famille, tout un chacun sait ce qu'il a à faire pour le bien commun avec les dons qu'il a reçus de Dieu, et il le fait *sans règle écrite,* le plus naturellement du monde. Et puisqu'on fait son devoir, matériellement, intellectuellement, spirituellement, etc., on sait très-bien que nos propres impuissances seront réparées mutuellement par un autre membre de la famille qui aura reçu ce don qui nous manque ; et ceci, multiplié harmonieusement dans toute la sphère sociopolitique *sans qu'on ait besoin d'y penser,* le Bon Dieu l'ayant fait pour nous en distribuant aux uns et aux autres les talents humains nécessaires pour que le fameux bien commun soit une réalité ici-bas. On sait très-bien aussi qu'on n'est pas *l'homme universel* et que les dons qu'on a reçus sont limités et de nature à être complétés ; on discerne sa place particulière dans cet Ordre (et plus on vit dans la Foi en Dieu, plus on prend conscience de ce que l'on est –le célèbre "connais-

1058 Comparez cela, bonnes gens, avec ce qui se passe de nos jours… et pas seulement dans les banlieues !

toi toi-même" antique n'étant réalisé que par la Foi-, plus on trouve facilement le chemin qui nous est tracé) ; on sait enfin que si on ne veut pas faire son effort et devoir d'homme digne de soi, de Dieu, du prochain et de la Création toute entière, on sera au bout du (mauvais) compte exclu de la communauté sociale qui communautairement a choisi de faire le Bien et d'incarner sociopolitiquement le Christ (l'exclusion sociale de la société Très-Chrétienne, généralement assortie d'une excommunication religieuse, était un suprême châtiment placé juste après la peine de mort, comme nous le révèlent certains *Pénitentiaires* du Moyen-Âge...), et qu'on se met sur le chemin de l'enfer éternel.

Au fond, répétons-le, dans la société Très-Chrétienne, il suffit d'*aimer Dieu,* de vouloir faire le Bien pour que le reste suive tout seul dans la chose sociopolitique en usant de la grâce infusée par le Christ à la Noël 496. C'est alors que la fin surnaturelle de l'Ordre politique est entrevue, qui est de réintégrer l'homme dans la société parfaite originelle, en avancement d'hoirie sur le Paradis éternel. Philippe Veysset a fort bien résumé cette fin surnaturelle : "L'individu séparé de la communauté originelle, la société humaine, n'est plus lui-même. Le rôle de la politique est de l'intégrer ou de le réintégrer à ce tout originel. C'est pourquoi la politique doit jouer constamment sur un avenir qui est celui de la réintégration humaine au corps social, sur le modèle de l'enfant prodigue qui réintègre la cellule familiale abandonnée, et sur un souvenir d'ordre biblique, puisqu'il est celui de la cité de Dieu ou de la période édénique". Notons bien en effet que le Christ, résumant sa mission parmi les hommes le Jeudi-Saint, parle bien *d'une réparation de la condition humaine dans la Société divine :* "Si quelqu'un M'aime, il gardera ma Parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et Nous ferons en lui notre demeure (...) car tout ce qui est à Moi [Jésus-Christ] est à Vous [ô Père tout-puissant] ; et tout ce qui est à Vous, est à Moi ; et Je suis glorifié en eux. Afin que tous ensemble ils ne soient qu'un et que comme Vous, mon Père, êtes en Moi, et Moi en Vous, de même *ils ne soient qu'un en Nous,* afin qu'ils soient consommés dans l'Unité que nous avons Vous et Moi, et (qu'ils sachent) que Vous les avez aimés comme Vous M'avez aimé". C'est à ce très-haut niveau qu'il faut remonter, pas moins, pour comprendre le fondement essentiel de la Société Très-Chrétienne, but qu'elle poursuit à son niveau médiat temporel-politique. "À la limite, poursuit notre auteur, la politique apparaît comme assurant le lien entre cet âge d'or révolu et cet avenir espéré : sa matière est donc un intervalle chronologique, l'intervalle d'une errance [car même la société Très-Chrétienne n'est qu'une inchoation imparfaite du Règne du Christ], à la poursuite d'une gloire dont nous sommes déchus. Notons que la spécificité de la politique d'inspiration thomiste [ou plutôt Très-Chrétienne, il faut hélas faire cette pénible distinction...] sera la connexion entre l'âge d'or révolu et la protection de Dieu, et de même le retour de l'Être parfait de la cité et donc de ses membres, sera en connexion avec le retour du Règne divin"[1059].

Oui, il suffit d'aimer Dieu pour que la société politique idéale s'instaure sur cette terre, par l'Institution divine de la France Très-Chrétienne. Ne croyez surtout pas que nous nous abusons ; visitons plutôt ensemble le domaine constitutionnel. Considérez les constitutions si compliquées et touffues des États post-révolutionnaires, mouvantes de plus (car loin de soumettre les passions humaines et les événements, elles y sont soumises) : ne sont-ce pas des forêts juridiques inextricables connues à peu près

[1059] Veysset, p. 20.

bien seulement par quelques spécialistes qui s'y échinent en ahanant à grosses gouttes de malsaines suées pendant toute leur vie ? Et comparez ce ramas de décrets parfois contradictoires et/ou incompréhensibles à force de complication technocratique (cela s'est vu !), sans cesse débattu et remis en cause par les hommes, à... l'UNIQUE Loi fondamentale du "saint Royaume", Loi salique en vigueur pendant 1300 ans, *aussi SIMPLE qu'elle est forte et universelle dans son application :* cette Loi, c'est tout simplement que *le Christ est roy de France, et qu'une famille royale, image de la Trinité, Le représente quant à cette terre* (permettant par là l'*incarnation* de la Réalité politique par le jeu des règles divino-familiales à tous les niveaux, et non une phantasmagorie illusoire et perverse comme de nos jours...). C'est tout, nous écrivons bien : *ab-so-lu-ment-tout,* et il n'y a pas besoin d'autres règles, celle-là, justement dite fondamentale, suffit formellement, tout le domaine sociopolitique étant illuminé et résolu au seul critère universel d'icelle. Une loi très-simple, si simple, si naturelle... qu'elle n'avait même pas besoin d'être écrite ; tellement simple que *tous français ou homme libre* (c'était synonyme), même inculte, *la savait naturellement* ("Je graverai la loi dans leur coeur, oracle de Yahweh"...), pourvu qu'il ne soit pas dégénéré sur le plan moral : il y avait un roy Très-Chrétien, représentant Dieu, qui était notre père à nous tous les français, et les devoirs envers lui, et les droits à en attendre (travail, rapports sociaux, "propriété" des biens -nous mettons des guillemets car précisément le français Très-Chrétien sait, par sa Foi, qu'un bien terrestre ne lui appartient *jamais* en pleine-propriété individuelle...-, épanouissement de la vocation personnelle, etc.) étaient les devoirs et droits de la nature humaine, *exactement* les mêmes que ceux à rendre et à attendre de... son propre père dans sa maison familiale : tout français qui n'était pas moralement déclassé n'avait même pas besoin de savoir lire et écrire, encore moins qu'on lui apprenne la loi : encore une fois, en tant que Chrétien respectueux de l'Ordre naturel, *il la savait déjà !*

Une seule Parole divine fondamentale générant la vie politique d'un pays, c'est une constante, d'ailleurs, de toutes les sociétés constituées *très-chrétiennement,* et pas seulement de la France. Voyez le même tableau pour la Suisse. Avant saint Nicolas de Flüe, impossible d'harmoniser les lois des différents Cantons, variées voire opposées, épousant parfois les passions humaines, ni surtout d'accorder les esprits, etc. Qu'apporte Saint Nicolas ? Une seule chose : *la Sainte Charité et Grâce de Dieu,* et, comme en découlant de source, une *seule* Loi constitutionnelle très-simple, à laquelle d'ailleurs tout le monde pensait, mais que personne n'arrivait à concrétiser : la réunion, la Confédération helvétique, impossible à réaliser entre les Cantons-villes et les Cantons-campagnes. Il fit ou plutôt Dieu fit par lui, en 1484, ce miracle politique de la même famille que celui de Clovis en 496, et ce sera la première loi constitutionnelle ("Convenant de Stans"), *et la seule,* jusqu'à la Révolution française, pour régler les rapports des Confédérés entre eux : "*Tenez ferme dans l'Unité*". On pourrait évoquer sur cela les *paroles substantielles*, dont Ernest Hello, ce frère jumeau de Léon Bloy, avait fort bien saisi l'importance. Une parole substantielle est une parole divine créatrice, courte, à la fois très-précise et très-simple, qui émane de la Charité et de la Toute-Puissance de Dieu à son Heure, généralement par l'organe d'un élu (le roy biblique David, Clovis et saint Rémy, saint Nicolas de Flüe, etc.), et qui s'incarne tout soudain sur cette terre. Un monde, pas moins, est CRÉÉ, dans le sens le plus fort et le plus concret du terme, quand elles sont prononcées, parce que Dieu a ce Pouvoir de le faire, que l'homme n'a pas. C'est ce que nous faisions entrevoir dans notre *Avant-*

propos : "Dieu seul est tout-Puissant, et c'est la toute-Puissance qui génère la puissance politique, non l'inverse". Il nous a été bien aise, à nous Français, d'étudier qu'une *seule* parole divino-humaine ou Loi fondamentale "*Vive le Christ QUI AIME LES FRANCS !*" a *créé* la nation France, de sa haute constitution politique et juridique jusque dans les détails les plus matériels de la vie du Français. Méditons à présent sur celle qui a *créé* politiquement la Confédération helvétique, une parole substantielle prononcée par saint Nicolas de Flüe, à l'Heure de Dieu : "*Tenez ferme dans l'Unité*". "On peut dire, écrit un hagiographe récent du saint Suisse, qu'aujourd'hui encore [cette Parole] représente la loi fondamentale de la Confédération helvétique. (...) N'est-ce pas le Convenant qui [l'officialise dans la vie des suisses, qui], déjà, introduit l'équilibre entre les deux forces dirigeantes en présence dans le pays : le lien national qui unit les citoyens d'une part, et, d'autre part, le respect des communautés cantonales au sein de leur fédération ?"[1060]... Or, cette parole divine qui soudain réalise l'état de grâce dans la vie des hommes, pas la grâce spirituelle, mais celle temporelle-politique (remarquez bien d'ailleurs que dans la Gaule comme dans la Suisse, c'est *l'Unité* politique, c'est-à-dire la Nation, qui réalise concrètement le miracle...), manifeste l'existence du droit divin direct en Politique. Une Parole divine substantielle, c'est-à-dire un Acte de Volonté divine politique pour cette terre, explicitée par une Loi fondamentale l'exprimant dans une courte sentence... et tout le reste, socio-politique, suit, comme les wagons derrière la locomotive. Ceci est tellement inhérent à tout Ordre politique, que même la Révolution n'a pu que proférer une (pseudo-)parole politique substantielle *(Liberté-Égalité-Fraternité)* pour générer son contrordre ! C'est l'inversion satanique dans son immoralité la plus perverse et réprouvée, qui veut que la puissance de l'homme génère la toute-Puissance de créer...

Nous venons de donner l'exemple de la Constitution politique, si magistral, si éclatant pour montrer la simplicité de l'Ordre Très-Chrétien (simplicité qui est en même temps force, universalité d'application si grande qu'on ne saurait la mettre par écrit, épanouissement plénier de l'homme, etc.), mais le même décodage se découvre dans les codes corporatifs du travail, procédures judiciaires, et institutions intermédiaires diverses, etc., de la Société Très-chrétienne ! Dans tous ces domaines sociaux, point besoin, en effet, de lois humaines fabriquées artificiellement par l'homme : il suffit de poser la cause première et les lois humaines, bien sûr nécessaires, se déduisent *très-directement* de la Charité de Dieu, elles sont d'ailleurs co-naturelles à l'homme, à tout homme, et font partie des *non-dits* inutiles à exprimer. Mais ce que l'homme ne sait pas et ne saura jamais faire, c'est la Charité de Dieu incarnant la chose politique pour lui donner vie[1061]. Et précisément, dans la Société Très-Chrétienne, l'axiome "*Personne n'est censé ignorer la Loi*" est effectivement très-juste et en même temps révélateur de la dignité humaine à laquelle on a su s'élever, parce que *l'ignorer est présupposer abdiquer sa qualité et sa dignité d'homme* (par le péché, la rébellion, l'athéisme, etc.). Mais hâtons-nous d'ajouter que sous les constitutions post-révolutionnaires, un tel axiome est une usurpation satanique, une inqualifiable et scandaleuse violence à l'homme, un viol moral public, parce que, après la Révolu-

---

1060 *Un Messager de paix, Saint Nicolas de Flüe,* Jean Arnold, pp. 137-138.

1061 C'est là qu'on voit bien justement que la société romaine antique, même celle christianisée après Constantin, n'est pas soutenue constitutionnellement, infusée de la Grâce divine directe, car elle n'est gérée et régie que par des lois humaines innombrables, qui entraînaient parfois, comme en nos temps modernes, la confusion et la contradiction, nécessitant régulièrement une synthèse juridique, laquelle ne solutionnait le problème qu'artificiellement (Code théodosin, Code justinien, ce dernier, émis au VI^{e} siècle, déjà dépassé en quelques années et nécessitant les Novelles !).

tion, la Loi n'est plus du tout l'expression naturelle, elle est au contraire un système de complexification extrême inventé par des hommes dans une *entente préalable et subjective* avec d'autres hommes, qui ne correspond pas, ou du moins pas *forcément,* à l'Ordre naturel (le fameux *Pacte* de J.-J. Rousseau, devenu *le pacte républicain*[1062]*) :* exactement comme entre deux ennemis obligés de s'entendre sur la possession commune d'un bien, on crée mutuellement des règles *convenues* mais artificielles, pour maintenir une paix humaine de pure convention, révocable dès qu'une des parties change, mouvante et incertaine à souhait... Qu'en résulte-t-il ? Tout simplement que la Loi ainsi conçue n'est plus une chose *allant de soi,* mais, qu'on en ait ou non conscience, une *véritable initiation maçonnique à un ordre nouveau qui n'est plus l'Ordre naturel substantiel créé par Dieu, mais un ordre humain accidentel parfaitement autonome par rapport à Dieu, cartésien.* L'homme n'y est plus selon sa nature, mais selon une idée humaine. C'est l'ordre sociopolitique de Lucifer.

Pour conclure notre introduction, au fond comme dans la forme, la simplicité de *la Charité de Dieu* informant la Politique par la grâce de la Noël 496 dépasse en perfection et en nuances les codex humains les plus sophistiquées et les plus élaborées, tout en restant... simple. Elle manifeste une Société supérieure, tant en bas qu'en haut, en passant par le milieu, de la sphère sociale. Or, c'est cet Ordre sociopolitique *seul* qui convient à la nature vraie de l'homme, un homme à la fois infiniment simple et infiniment complexe parce qu'il est image de Dieu et qu'il a besoin de la loi *vivante,* expression de l'Amour : l'étage inférieur ne saurait lui convenir. C'est le seul Ordre qui lui soit parfaitement adéquat pour réaliser sa fin, son épanouissement suprêmes, Au-delà bien sûr mais encore... ici-bas. Sans poser la cause métaphysique de cette perfection sociale comme nous tâchons de le faire dans cette introduction, Régine Pernoud décrivait cela d'une manière toute pratique dans son remarquable *Lumière du Moyen-Âge :* "De cette formation empirique [du Moyen-Âge], modelée par les faits, par les nécessités sociales et économiques, découle une extrême diversité dans la condition des personnes et des biens, car la nature des engagements qui unissaient le propriétaire à son tenancier variait suivant les circonstances, la nature du sol et le mode de vie des habitants ; toutes sortes de facteurs entrent en jeu, qui différencient d'une province à l'autre, ou même d'un domaine à l'autre, les rapports et la hiérarchie ; *mais ce qui demeure stable, c'est l'obligation réciproque :* fidélité d'une part, protection de l'autre, autrement dit : le lien féodal"[1063]. Pas de règle écrite donc, ou du moins ce n'est pas elle qui compte primordialement, mais, avons-nous dit, la confiance et l'esprit de famille entre les membres sociaux qui présupposaient, par principe, en un chacun, la Foi et la dignité morale[1064] avec, comme outil majeur de cette confiance,

---

1062 Marc Dem fait cette judicieuse remarque : "La multiplicité des lois et des décrets, des circulaires, des réglementations en perpétuelle évolution fait de tout citoyen, sans qu'il le sache, un contrevenant. Les commerçants, les chefs d'entreprise soumis à des contrôles fiscaux en ont fait depuis longtemps l'expérience. Cette inquisition s'étendra à tout un chacun, sur une échelle beaucoup plus vaste. Un État armé des moyens d'investigation que la technique prépare pourra prendre en faute à peu près n'importe qui lorsqu'il y trouvera son compte. Il y a pire : ces moyens se prêtent au développement d'une police de la pensée plus contraignante que ne l'ont jamais connue les régimes totalitaires du passé" *(666, l'Antéchrist,* Marc Dem, p. 47).

1063 Pernoud, pp. 32-33.

1064 Comparez avec la révolutionnaire notion juridique de la "présomption d'innocence" qui protège certes tout homme contre des attaques injustes, ce qui en soi est bon... mais qui le fait de même du coupable, à qui donc profite autant qu'à l'innocent, scandaleusement, cette inqualifiable notion immorale ! Dans notre société satanisée en effet, la victime doit faire *preuve juridique* que le coupable est bien coupable quand bien même le délit est avéré et patent, et tant qu'il ne l'a pas fait, il ne peut rien faire ! L'illustration la plus scandaleuse de cette mentalité est celui des forces de l'ordre qui n'ont pas le droit de tirer sur le bandit armé avant que celui-ci ne le fasse, et donc, qu'il les... tue ! Etonnez-vous, après cela, des statistiques du suicide anormalement élevées chez la gent… d'armes ! Contrairement à la Société Très-Chrétienne où le citoyen était *ipso-facto* protégé contre le coupable avéré, sans qu'il soit besoin de preuve juridique, c'était au contraire à ce dernier à faire la preuve juridique de son innocence.

l'honneur de *tenir sa parole.* L'honneur est une notion très-importante dans la Société Très-Chrétienne (le *point d'honneur* aboutissant au duel n'en fut que tardive et méprisable contrefaçon, au XVII^e^ siècle, et déjà un fort indice d'une dégénérescence morale de la Société). *D'où résultait la dignité humaine* (on n'en parlait pas... on la vivait : *c'était beaucoup mieux !*). Parce qu'on faisait l'effort d'être vertueux, c'est-à-dire chrétien.

N'oublions surtout pas, en effet, en lisant ce Descriptif que nous allons faire, la cause principale d'une telle perfection dans le social : *seule* la Geste divine de la Noël 496 est capable de faire ce miracle que les gens *chrétiens* d'Ancien-Régime s'étaient, *conséquemment à leur Foi,* sociopolitiquement organisés en de multiples cellules familiales se faisant mutuellement confiance dans une simplicité essentielle des rapports dont nous n'avons même plus idée. Rien n'illustre mieux le fait que la Religion était le *moteur* de la Politique que les testaments passés devant notaire par les français dans l'Ancien-Régime : le social, le purement matériel, était tellement conçu par eux comme quelque chose de secondaire, que, tout naturellement, on rédigeait testament *d'abord* pour assurer à la génération suivante, la succession... de la Religion. "... Mais voici que, «gisant au lit, malade de corps, sain de mémoire et d'entendement», sentant sa mort prochaine, celui qui va quitter ce monde éprouve le besoin d'écrire ou de faire écrire ses dernières volontés et surtout ses pieuses pensées. C'est le testament et, de manière extraordinaire, étonnante pour notre temps, *cet acte civil fait devant notaire (point de prêtre), est porteur d'un exceptionnel message religieux.* Ils ne sont pas dix, cent, mais des milliers au XVII^e^ siècle, à avoir écrit ce message de Foi, d'Espérance et de Charité. C'est au génie de Pierre Chaunu que nous devons, après Michel Vovelle qui l'avait traité pour la Provence du XVIII^e^ siècle, cet immense apport à l'histoire de la foi populaire du XVII^e^ siècle. Car *La mort à Paris,* c'est la mort chrétienne. (...) Nous tenons en main l'un d'eux. Le testament que nous lisons est religieux, *tous les testaments de ce temps sont religieux.* Suivons l'essentiel de la prière testamentaire de chacun et de tous. C'est d'abord l'invocation sous le signe de la croix. «Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit». Puis, proclamant qu'il meurt «bon chrétien et catholique», le testateur remet son âme à Dieu. C'est alors la séquence clef, la Foi prononcée, le Credo affirmé, l'invocation des mérites et de la mort et de la Passion du Christ. C'est l'enseignement de la Réforme catholique qui, peu à peu, pénètre les testaments avec plus de chaleur, plus de charge émotive, plus de familiarité qu'au XVI^e^ siècle. Puis c'est la demande du pardon des fautes, «lui remettre ces fautes et péchés, intercéder pour son âme». C'est seulement après toutes ces prières, la demande d'entrée au Royaume céleste du Paradis et des bienheureux ; «estre colloqué», telle est le plus souvent l'expression employée. Et c'est enfin l'appel aux saints intercesseurs, ceux de l'Église triomphante qui restent en communion avec l'Église militante qui est sur terre et, parmi ceux-ci, au premier rang, la Vierge Marie. Après avoir donné sa place première et fondamentale à la prière, le testateur définit les aspects terrestres de sa mort, l'ordonnance plus ou moins solennelle de l'enterrement, etc."[1065]. Et ce n'est qu'après cela et comme... en appendice, que sont traitées les affaires purement matérielles de la succession !

Immense renversement. Satan est honoré *par principe* et a-priori, Dieu avec les siens doivent donner... *leur preuve,* s'ils veulent être admis dans la société bâtie sur de tels principes. Et bien entendu, on crée de plus en plus de barrages, de difficultés pour faire admettre le bon droit, c'est-à-dire Dieu !

[1065] Foisil, pp. 339, sq.

Cette société donc, qui mettait Dieu à la première place, ne nous étonnons pas de la force indestructible et de l'élévation morale de son lien social. Car aussi bien, il était *la Foi exprimée.* Voyez, par exemple, comment on passait contrat : "Pour comprendre le Moyen-Âge, il faut se représenter une société vivant sur un mode totalement différent [du nôtre], *d'où la notion de travail salarié, et même en partie celle d'argent, sont absentes ou très secondaires.* Le fondement des rapports d'homme à homme, c'est la double notion de fidélité, d'une part, protection, de l'autre. (...) On engage, non son activité en vue d'un travail précis, à rémunération fixe, mais sa personne, ou plutôt sa foi, et en revanche on requiert subsistance et protection, dans tous les sens du mot. Telle est l'essence du lien féodal.[1066] (...) Ce lien personnel attachant le vassal à son suzerain est proclamé au cours d'une cérémonie où s'affirme le formalisme cher au Moyen-Âge : car toute obligation, toute transaction, tout accord doivent alors se traduire par un geste symbolique, forme visible et indispensable de l'acquiescement intérieur. Lorsque, par exemple, on vend un terrain, ce qui constitue l'acte de vente, c'est la remise par le vendeur au nouveau propriétaire d'un fétu de paille ou d'une motte de terre provenant de son champ ; si l'on dresse ensuite un écrit (ce qui n'a pas toujours lieu), il ne servira que pour mémoire : l'acte essentiel, c'est la *traditio,* comme de nos jours la poignée de main dans certains marchés. Le vassal prête «foi et hommage» à son seigneur : il se tient devant lui, à genoux, ceinturon défait, et place sa main dans la sienne. Autant de gestes qui signifient l'abandon, la confiance, la fidélité. Il se déclare son homme-lige et lui confirme le dévouement de sa personne. En réponse, et pour sceller le pacte qui les lie désormais, le suzerain baise son vassal sur la bouche [coutume que nous avons été très-étonné de découvrir dans un documentaire télévisuel sur les pays de l'Est, entre les hauts-dignitaires... soviétiques, au temps de Brejnev !]. Ce geste implique mieux et plus qu'une protection générale : c'est un lien d'affection *personnelle* qui doit régir les rapports entre les deux hommes. (...) De ce cérémonial, des traditions qu'il suppose, se dégage la haute idée que le Moyen-Âge se faisait de la dignité personnelle. Aucune époque n'a été plus prompte à écarter les abstractions, les principes, pour s'en remettre uniquement aux conventions d'homme à homme ; aucune non plus n'a fait appel à de plus hauts sentiments comme base de ces conventions [hauts sentiments dérivés de la Foi, n'oublions jamais ce point]"[1067].

Mais descendons d'hélicoptère sur le terrain pour mieux comprendre encore cette Société Très-Chrétienne, qui promet déjà d'être si belle vue de haut, venons au détail. Et pour commencer, allons à la famille, à la fois cause et effet voire synonyme de cette confiance générale entre les gens (l'esprit de famille est en effet issu *très-immédiatement* de la Foi vécue puisqu'il est l'image et dérive entièrement du Dogme catholique de la Sainte-Trinité), et laissons Frantz Funck-Brentano, de l'Institut, nous l'apprendre parce qu'il l'a fait merveilleusement bien dans *L'Ancien Régime* (Fayard,

---

1066 Il ne faudrait pas s'imaginer, avec nos mentalités diabolisées par la haineuse *lutte des classes,* qu'il y a là une situation d'infériorité-supériorité : c'est totalement faux et moralement imbécile, quand on ne savait trop qui *profitait* le plus de la situation ; au fait, c'était celui qui se sacrifiait le plus, du protégé envers le protecteur ou du protecteur envers son protégé, pour le bien commun sociopolitique, but de tous : voilà, généralement, la réflexion moralement digne qu'on se faisait au Moyen-Âge. Pas trace, là, d'infériorité-supériorité... si ce n'est celle dûe à la vertu des uns et des autres.

1067 Pernoud, pp. 29-35.

1926) dont nous citerons dans tout ce chapitre et le suivant de très-larges extraits :

"[Dès les temps mérovingiens], la famille n'est pas restée réduite au père, à la mère, aux enfants, aux serviteurs (...) elle réunit les cadets et leurs enfants, les cousins, les serviteurs et les artisans attachés à la maison, [qui] prend le nom de «mesnie» (du latin *mansionata,* maison). La mesnie comprend la famille, les parents réunis autour du chef de la branche principale, les serviteurs, tous ceux qui vivent autour, pour et par la «maison». À la tête de la mesnie, le seigneur, revêtu d'un caractère patronal, paternel, comme l'autorité qu'il exerce (...) Dans la mesnie, les proches et les alliés les plus fidèles sont nourris, élevés, instruits aux travaux du labour et au métier des armes, avec les neveux, les descendants, les autres parents. L'esprit qui régit la mesnie reste strictement familial, patronal, *féodal,* car de la mesnie, le fief est issu. (...) Les membres de cette famille élargie sont unis en une manière de corporation ; ils se prêtent assistance ; ils ont leur tribunal, qui est le tribunal du seigneur, c'est-à-dire du chef de famille ; ils ont leurs coutumes, leurs moeurs, leurs traditions ; ils ont leur enseigne, leur «cri» ; ils ont leur gonfanon «dont le fer est doré». La famille, en se continuant à travers les générations, affirmera ainsi ses traditions, ses qualités dont elle sera fière, qualités d'héroïsme et d'honneur. Cellule vivante d'où la France est sortie. Car la mesnie a produit le fief (...) qui apparaît au XI^e^ siècle comme une famille «majeure» dont le suzerain est le père ; aussi bien, pour désigner l'ensemble des personnes réunies sous le gouvernement d'un chef féodal, les contemporains se servent du mot *familia.* Le baron (...) appelle ses sujets sa «parenté». Les membres en sont solidaires les uns des autres, comme ceux d'une même famille, qu'il s'agisse du bien ou du mal. «À vous la faute, dira un vassal à son seigneur, à moi est le dommage : et vous en aurez une part, car le dommage est à celui qui tient la seigneurie, aussi m'en devez-vous garantir». En retour, le vassal est lié à son suzerain par les sentiments et les devoirs du fils envers son père : il doit le servir avec amour, le suivre à la guerre, prendre son avis dans les affaires importantes, obtenir son consentement quand il se marie ou quand il marie ses enfants ; il lui doit affection, aide, fidélité ; et ces sentiments, engendrés par cette parenté fictive que crée le lien féodal, mais inspirés par les liens et par les sentiments de la famille véritable, sont si forts qu'ils l'emportent sur les obligations de la parenté elle-même.

"Telle fut l'âme de la féodalité ; en elle la France s'organisa. (...) La féodalité, qui assurait la protection du faible par le fort, avec réciprocité de dévouement du protégé à son *patron* (le mot est également du temps), n'a pas seulement engendré les fiefs proprement dits, les domaines agglomérés autour d'un château ; elle a formé les villes ; de la féodalité [= de l'esprit familial] sont issues les constitutions urbaines ; elle a formé les jurandes et maîtrises ; au clergé lui-même, elle a donné son inébranlable constitution [comprenons bien ce que nous lisons : *tout* était régi par le criterium *familial].* La mesnie est issue de la famille, le fief est sorti de la mesnie ; les petits fiefs ont produit les grands fiefs, et de ceux-ci est issu le pouvoir royal, portant au sommet d'une grande nation le caractère et les traditions d'une grande famille. Par l'autorité du baron féodal, le pouvoir royal est ainsi sorti de l'autorité paternelle. «Le roy, dit Hugue de Fleuri, est l'image du père». Et gardons-nous de ne voir ici qu'une filiation abstraite, une origine lointaine qui se dessinerait par des formes extérieures, par des mots ou des formules ; nous découvrons une origine directe, établie par des faits précis et dont nous verrons les conséquences se poursuivre à travers les siècles de la manière la plus vivante. Ce caractère paternel, familial, patronal, *féodal* (disons le mot

en lui attribuant son sens véritable) fera la grandeur de la monarchie française ; il en fera la beauté et la bienfaisance"[1068].

Voici donc le secret des dieux : la *conversion au Christ* des peuples francs, germains, gallo-romains et généralement de tous les barbares qui avaient accepté le Christ, *avait, dans l'ordre pratique, engendré l'esprit de famille dans le domaine sociopolitique, c'est-à-dire le lien social* (seuls ceux qui vivent par Jésus-Christ peuvent ne pas considérer "l'autre" comme un ennemi, avatar inévitable, hélas, du péché originel...). Lequel esprit de famille commençait par le *plus* proche de soi pour s'agrandir, comme le dit si bien la formule, "de proche en proche" ; or, "esprit familial" et "confiance réciproque" désignent une seule et même réalité engendrée par la Foi, comme le soleil génère autant la chaleur que la lumière. Ayons bien garde de l'oublier surtout, comme les réactionnaires qui n'ont fait que la moitié du chemin, tel Charles Maurras et autre fascisant (quand bien même, plus ou moins honnêtement, ils se défendent mordicus, avec hargne, d'être fascistes, ce qu'ils sont pourtant très-réellement[1069]) : cet admirable esprit familial social (= corporatif) n'était au fond que *l'expression temporelle de la Foi catholique vécue par tous,* il n'était que SURCROÎT du Royaume de Dieu vécu dans les âmes ! C'est ici que nous comprenons à quel point le Dogme de la Trinité qui, en Dieu, est l'archétype très-parfait de l'esprit familial et social, est important à considérer : la Foi commune faisait socialement vivre les gens dans un esprit TRINITAIRE, à l'image de la Société divine. Oh, alors, comme il est donc important de communiquer la Foi catholique aux peuples si l'on veut voir se développer l'harmonie sociale ! Comme le dit très bien notre auteur, "gardons-nous de ne voir que des mots ou des formules" convenus, bons-papas et vieillots, dans l'image du roy, père de famille. Le fait d'une loi qui s'exprime sous forme *coutumière,* c'est-à-dire non seulement loi non-écrite mais basée sur la mémoire collective *(traditio),* ou encore contrat basé essentiellement sur la parole du tiers contractant, est, pour peu qu'on le pèse, un fait immense, énorme, suffisant pour nous faire comprendre qu'il ne s'agissait pas que de mots : cela signifie en effet que la *personne humaine intégrée dans une famille* était donc le criterium fondamental, le fondement premier de cette Société Très-Chrétienne que nous décrivons, et non pas des écrits abstraits. Et si elle l'était, c'était parce que la Foi était le moteur premier, générateur, de cette Société[1070]. "À partir du XVI^e^ siècle seulement, nos institutions, sous

---

1068 Funck-Brentano, pp. 15-18.

1069 Nous nous souvenons d'un doctrinaire d'extrême-droite qui a rédigé un petit ouvrage pour tâcher de solutionner le problème définitionnel du mot "fasciste" : le malheureux, aux termes de son travail confus et intellectualiste, n'y était pas arrivé, mais cela l'angoissait bien fort de savoir ce que ses ennemis politiques entendaient par le mot "fasciste", mot formidable dont il voyait bien qu'il avait un terrible impact sur les esprits ! Nous pouvons lui répondre en six mots seulement de définition ; le fascissme, c'est *l'Ordre naturel sans la Transcendance divine.* C'est le surcroît engendré très-immédiatement par le Royaume de Dieu, mais qu'on coupe du Royaume de Dieu, théoriquement considéré comme inexistant. C'est au fond la perversion suprême. Or, méditez ce que proposait Charles Maurras à ses adeptes : n'est-ce pas un ordre naturel, qu'il avait idéalisé *illuministement* dans le "millénaire capétien", sans reconnaître à cet ordre naturel qu'il tient son *existence* de Dieu et de Lui seul ? Poser la question, c'est y répondre, tant ce petit doctrinaire insupportable d'orgueil tenait à le dire lui-même avec hauteur ("On sait bien ce que vous voulez nous dire avec votre roy de droit divin : Untel, arrêtez de nous embêter avec ça", avait-il répondu orgueilleusement en substance à un de ses collaborateurs qui, *vrai et édifiant* royaliste, voulait le remettre dans le bon chemin). C'est pourquoi Charles Maurras, il le dit lui-même, était un fasciste *avant* d'être un défenseur de l'Ordre sociopolitique naturel...

1070 On réduit parfois l'impact de la loi non-écrite en disant qu'au Moyen-Âge, le Nord seul de la France était régi par le Droit coutumier quand le Sud, le Midi, l'était par le Droit écrit. C'est encore une idée fausse, à nouveau bien dénoncée par Régine Pernoud : "La France a été façonnée surtout par le droit coutumier ; sans doute a-t-on l'habitude de désigner le sud de la Loire et la vallée du Rhône comme «pays de droit écrit», c'est-à-dire de droit romain, mais cela signifie que les coutumes de ces provinces s'inspiraient de la loi romaine, non que le code Justinien y fût en vigueur [c'est justement une grande erreur de l'école maurrassienne de voir l'Occident chrétien comme une continuité de l'Empire romain ; elle est exactement aussi grave, cette erreur, que si l'on voyait le christianisme seulement comme la suite du judaïsme... Nous y reviendrons]. Pendant tout le Moyen-Âge, la

l'influence des légistes, évoluent dans un sens de plus en plus «latin» [par le fait de la Renaissance néo-païenne *régressive* donc, et R. Pernoud, de poursuivre par cette judicieuse réflexion :] En dépit des apparences, la Révolution a été non un point de départ, mais un point d'arrivée : le résultat d'une évolution de deux à trois siècles [de romanisation du droit, essentiellement basé sur l'individualisme au lieu de l'esprit familial] ; elle représente l'épanouissement dans nos moeurs de la loi romaine, aux dépens de la coutume ; Napoléon n'a fait qu'achever son oeuvre en instituant le Code civil et en organisant l'armée, l'enseignement, la nation entière, sur l'idéal fonctionnariste de la Rome antique"[1071]. C'était une grandissime déviance, l'homme, en effet, ne devant développer son être individuel *qu'à partir, dans, avec et par la famille...* et non pas comme une entité séparée.

Mais continuons notre descriptif. Nous en sommes donc au Bas Moyen-Âge, au lendemain de la Noël 496. On se représente bien la situation : de multiples "familles élargies" vivant ensemble sur le territoire de la France, et... s'élargissant de mieux en mieux et de plus en plus parce que Dieu, qui, par la vertu de la Noël 496, est le moteur principal de cette perfection sociale, les guide, les fait prospérer, en un mot, les fait *germiner.* Comprenons bien en effet, et il nous semble que ce n'est pas trop s'alourdir dans notre contexte abominablement laïc, que la réussite sociale des peuples du Moyen-Âge *est tout entière le fruit immédiat, mieux : l'EXPRESSION TEMPORELLE de leur Foi Catholique vécue, intégrale et orthodoxe.* C'est l'Amour du Christ qui engendre et permet l'établissement parmi les hommes de l'esprit de famille-contrat de confiance qui, à son tour, engendre la perfection sociale : la connexion est très-immédiate. Sous peine de passer complètement à côté de la compréhension juste des choses, ne croyons surtout pas que la Foi n'était qu'un accessoire de magasin certes intéressant mais somme toute secondaire de cette réussite humaine[1072] : "L'Histoire de l'Église est si intimement liée à celle du Moyen-Âge en général qu'il est malaisé d'en faire un chapitre à part ; mieux vaudrait sans doute étudier, *à propos de chaque caractère de la société médiévale, ou de chaque étape de son évolution, l'influence qu'elle exerça ou la part qu'elle y prit.* Pour prendre un exemple, des travaux récents ont mis en valeur l'origine, non seulement religieuse, mais proprement eucharistique des associations médiévales : *la procession du Saint-Sacrement a été la «CAUSE DIRECTE» de la fondation des confréries ouvrières* (voir à ce sujet le bel ouvrage de G. Espinas, *Les origines du droit d'association,* Lille, 1943, en part. Tome I, p. 1034)"[1073], notait par exemple Régine Pernoud. Pierre Virion pourra bien écrire : "Certes, [dans les sociétés Très-Chrétiennes] l'humain se divinise, mais pas par l'oeuvre de l'homme, par celle de Dieu. Ce n'est pas l'homme qui se fait Dieu, c'est Dieu qui s'est fait homme : *«Et Verbum caro factum est»*. C'est, à l'opposé du mysticisme panthéiste, la doctrine et la mystique chrétiennes qui rétablissent l'ordre des valeurs. Au lieu de ce mensonge tenant pour sacré tout ce qui vient de l'homme, bon ou mauvais, beau ou laid, sensuel ou

---

France [entière, donc : Nord et Sud, dans une très-grande diversité] a gardé intactes ses *coutumes* familiales, ses traditions domestiques" (Pernoud, p. 26).

1071 Pernoud, p. 27.

1072 C'est la grande et fondamentale erreur des fascistes. Contrairement à leurs confrères communistes et capitalistes, ces totalitaristes ne rejettent pas l'ordre naturel, mais ils le coupent de la Transcendance divine qui l'engendre sur cette terre. Pourtant, pas de Transcendance divine, pas d'ordre naturel ! Mais c'est ce que n'admet pas le fasciste qui immerge Dieu dans le faisceau (fascisme) des forces vives d'une Nation... Un mot encore : ce péril politique nous semble infiniment plus redoutable pour notre proche avenir que celui des totalitarismes capitalistes et communistes qui excluent, pour leur part, un aspect ou l'autre de l'ordre naturel, ce qui est passé de mode même chez les impies, au temps de l'Antéchrist où il s'agit, perversion suprême, de revêtir le Désordre par une apparence d'Ordre naturel...

1073 Pernoud, p. 99.

spirituel, corrompu ou sain, pur ou impur, c'est au contraire, un *dépassement* de soi pour imiter, répéter en nous, tout ce que le Christ a mis de divin dans son humanité, soeur de la nôtre [il ne faut donc pas concevoir ce nécessaire *dépassement* de notre nature humaine déchue par le sur-homme nitzchéen, mais tout au contraire comme une *découverte en soi-même de ce que la Vie de la Grâce nous donne : l'Être du Christ dans lequel se trouve notre humanité particulière, et dans un état de perfection absolue, comme nous ne pourrons jamais l'imaginer à partir de notre nature déchue !* En vérité, il s'agit plus d'une conversion radicale (oublier notre être déchu pour le retrouver, non seulement intact mais parfaitement épanoui, dans le Christ), que d'un dépassement]. Et c'est du coup, avec des personnalités tout autres, des vérités, une doctrine, une ascèse sociales, en un mot une cité différente qui surgit appelant un autre gouvernement. C'était toute la sagesse du Moyen-Âge d'avoir conçu et construit un ordre social et international où le réalisme chrétien soudait étroitement le naturel et le surnaturel, le temporel et l'éternel"[1074].

Replaçons-nous aux temps de ces "familles élargies" qui prospèrent chacune de leur côté, travail collectif entrepris voire réalisé dès les temps mérovingiens et carolingiens. "Qu'est-il arrivé ? Il arriva ce qui devait arriver. Ces mille et mille groupes divers, qui s'étaient agrégés à la cellule familiale, se développèrent et, dans leur développement, se heurtèrent aux groupes voisins. Par le fait même des progrès réalisés, les relations devenaient nécessaires, non seulement avec le voisinage, mais avec des cantons éloignés : naissance du commerce, extension de l'industrie, croyances et aspirations communes, nécessité de la défense contre des ennemis communs. Et de cette prise de contact, des conflits devaient naître, d'autant plus vifs et plus fréquents que chacun de ces groupes locaux, féodaux (et, nous le répéterons, dans la féodalité doivent être compris les évêchés, les monastères, les villes, les jurandes et maîtrises, tous organisés féodalement [c'est-à-dire *familialement]*), s'étaient formé de son côté d'une manière originale et indépendante, avec une physionomie spéciale, un caractère personnel, des intérêts particuliers. Imagine-t-on ce fourmillement ? Les seigneurs sur le ban de leurs domaines, les hauts barons dans l'étendue des grands fiefs, le roy à la tête du pays, s'efforçaient, chacun, d'unifier, d'accorder, d'apaiser les conflits incessants et innombrables [exactement comme entre les membres d'une même famille, parfaitement d'accord sur le but à poursuivre mais se frictionnant sur le détail d'application... sans cesser de s'aimer]. Paix intérieure et harmonie : on peut dire que ce fut la grande, presque l'unique tâche des roys de France. Mais tous ces «apaiseurs» encore, pour reprendre le mot de saint Louis, agissaient en féodaux, c'est-à-dire en pères de famille, s'efforçant sans relâche, et jusqu'au XVIII[e] siècle, d'amener l'accord entre les intérêts divers ; *mais ils n'y travaillaient pas en légiférant, car ils n'en avaient pas l'idée, nul n'en aurait eu l'idée à cette époque.* Et ainsi le peuple de France déroula son histoire, *naturellement, spontanément* ; il la poussait devant lui par l'énergie de ses forces vives et réalisa son éblouissante destinée ; mais plus il allait, plus ce besoin d'unification, de législation, se faisait sentir ; le besoin d'un ordre commun et harmonieux à tous. Les éléments essentiels de sa vie sociale, que nous avons indiqués, dont la nation était sortie et qui l'avaient régie (l'élément familial, c'est-à-dire féodal et local d'une part, le puissant sentiment traditionnel de l'autre), s'opposaient par une infinité de forces vives à ce travail de «nationalisation». Ils ré-

1074 *Le Christ qui est roy, etc.,* pp. 18-19.

sistaient instinctivement en des milliers et des milliers d'énergies actives et qui tiraient leur sève de racines populaires profondes"[1075], remarque intelligemment Funck-Brentano.

Ici, la contemplation de Dieu, de ce Dieu Un et Trine qui nous a créé à Son image, y compris dans la sphère sociopolitique, est le chemin obligé pour bien comprendre. L'homme du Moyen-Âge n'avait pas raté son départ : pour fonder sa Société, il s'était appuyé, sans d'ailleurs y réfléchir mais tout simplement en vivant la grâce de la Noël 496, sur un des deux Dogmes les plus importants de la réalité métaphysique, à savoir le Dogme familial, celui de la Trinité. Fondé sur lui comme sur un Roc solide duquel il sort à profusion des fleuves d'eau vive, la vie, effectivement, découlait de ses oeuvres tout naturellement, pour le rendre heureux, sûr de lui et de sa destinée, fier devant sa conscience, épanoui, et, par-dessus tout cela, dans la paix de l'âme par rapport à toutes choses et surtout à sa fin métaphysique. Cependant, Dieu n'est pas que... Trinité. Il est aussi Unité, et précisément, on n'est vraiment *catholique,* c'est-à-dire universel, que lorsqu'on croit à Dieu Un *et* Trine en même temps, acte de Foi qu'on ne peut d'ailleurs poser que par pure Grâce de Dieu. Or, voici : à la Noël 496, si le Christ a certes *uni* politiquement les peuples de la Gaule, ceux-ci, encore spirituellement dans l'état d'enfance (pensons aux fils et petits-fils de Clovis !), commençaient la vie de la grâce dans l'ordre sociopolitique de manière *trinitaire ;* mais c'était aux fins d'y conquérir l'Unité (= révélation de la personne humaine). Nous parlons évidemment non de la Foi dogmatique, déjà parfaitement professée depuis la Révélation, mais de la sphère politique qui n'est pas parfaitement le Royaume, et dans laquelle il est réservé à l'homme de faire un certain travail sous la motion de la grâce pour qu'il le devienne, effort que Dieu viendra couronner à son Heure en faisant advenir le Règne Glorieux du Christ sur cette terre, le fameux *Millenium.* Elle semblait pourtant être prédestinée à commencer par l'Unité sociale, notre société Très-Chrétienne, puisque, quant aux destinées de l'Occident, elle prenait la suite de l'Empire Romain défaillant, furieusement uniformiste et centralisateur.

Or, ça n'a pas été le cas, les peuples du Moyen-Âge occidental ont commencé à vivre la vie de la grâce sociopolitique par l'esprit familial ou trinitaire, précisément pour marquer la grande différence, un abîme, avec la civilisation précédente. Mais l'un des deux Dogmes majeurs (Unité, Trinité) ne saurait suffire à la perfection *aboutie, eschatologique,* d'une civilisation. Cela veut dire qu'il faut surtout ne pas considérer le descriptif que nous faisons de la Société Très-Chrétienne, possédant le Talent trinitaire, comme quelque chose de statique, de *parfaitement parfait.* On ne saurait en effet le faire sans tomber dans le péché des pharisiens, à savoir s'illuminer de l'excellence formelle d'un Don particulier (ce fut hélas le cas de l'Ancien-Régime finissant, à partir de Louis XIV[1076]). Autrement dit et pour faire court, la Société Très-Chrétienne jouissait du Don de la Trinité *pour aller vers, pour conquérir progressivement, par vertu chrétienne de plus en plus développée, le Don de l'Unité* ("plus le peuple de France allait féodalement, plus le besoin d'unification se faisait sentir" vient de nous dire Funck-Brentano dans un raccourci saisissant, d'une grande justesse théologique :

1075 Funck-Brentano, pp. 20-21.

1076 "Ainsi, les monarchistes ne sachant pas se placer dans le mouvement de progrès nécessaire, les royalistes n'acceptant pas d'examiner les justes critiques dont pouvait être frappée la fin de l'Ancien-Régime, en étaient réduits à opposer, eux aussi, la France du passé à celle du présent et de l'avenir. Parce que l'ensemble de notre peuple affirme alors puérilement que son histoire avait commencé en 1789, les royalistes en arrivent à réhabiliter de façon absolue tout ce qui s'est passé avant la date fatidique" *(Le roy, etc.,* p. 23).

en effet, plus la Trinité est bien vécue, plus elle réclame que soit faite la révélation de l'Unité !). C'est précisément ce principe d'Unité dans le social, entrevu sous le concept de l'individu-roi, qui a obsédé tous les révolutionnaires : mais ils ont voulu le conquérir d'une manière dialectique, damnable et réprouvée, à la manière freudienne... en tuant la famille-Trinité, détruisant haineusement la Société qui la représentait en la personne de Louis XVI. Où était la perfection ? Celle que, du reste, il est toujours de notre devoir d'accomplir autant qu'il est en nous (bien petitement certes, à vue humaine !) ? Elle est très simple : l'antagonisme apparent entre la Trinité et l'Unité que note plus haut Funck-Brentano sur le terrain social *n'est pas métaphysiquement réel,* et il n'y a perception d'un conflit entre les deux qu'en-dehors de la sainteté. En Dieu, non seulement l'Unité ne combat pas dialectiquement la Trinité, est-il besoin de le dire, mais... c'est la *même* chose dans la Charité du Saint-Esprit : l'Unité est différente de la Trinité *dans le mode ou plutôt l'accident,* et non dans l'*essence qui est identique.* C'est-à-dire que sans supprimer l'esprit familial, fondation de la France réelle, et tout au contraire à partir de lui, il fallait conquérir l'esprit unitif, la révélation de l'homme-individu. *Dans, avec et à partir de la famille,* et non en dehors d'elle, en la détruisant, *le Grand'Oeuvre que Dieu avait assigné à la société Très-Chrétienne était de découvrir l'homme-individu*.

Inconsciemment, d'ailleurs, le mouvement général allait dans ce sens : "Philippe Ariès, après une pénétrante enquête sur l'iconographie de la fin du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles, a remarqué que les peintures, les dessins, les gravures représentant la famille [étroite : père, mère, enfants] ou des scènes de famille se sont multipliés. Il affirme que, ainsi, l'on peut voir et suivre la montée d'un sentiment nouveau, non point celui de la famille lignagère élargie mais de la famille conjugale : le père, la mère, l'enfant. Et c'est cet état nouveau de la sensibilité qui va faire naître, non point l'amour (il a toujours existé), *mais le sentiment de l'enfant [autrement dit : de l'individu]*"[1077]... Notons bien la progression : famille lignagère ou parentèle → famille naturelle → individu. Arriver sur le plan social à la révélation de l'Unité dans la Trinité, voilà qui n'était certes pas à la hauteur de l'homme, fût-il français et sans-culotte. Et c'est là d'ailleurs la cause profonde de la manifestation supérieure de l'Amour de Dieu à sainte Marguerite-Marie, révélée au temps de Louis XIV, c'est-à-dire au moment où il devenait urgent de trouver un surcroît de grâce divine pour éviter que l'écartèlement Famille-Individu n'éclate en des concepts séparés, contre-nature, à cause de la faiblesse humaine. *À notre avis, c'était cela la mission essentielle du Sacré-Coeur de Jésus : Il venait apporter ce surcroît de sainteté aux peuples pour leur permettre d'arriver à cette perfection sociale sans pécher.* Certes, on ne le sait que trop bien : 1/ les français ont refusé la révélation du Sacré-Coeur ; 2/ conséquence : ils n'ont pu éviter le péché mortel collectif que fut la Révolution française.[1078] Depuis ce péché-là, notre Société vit sous l'empire du démon (au moins dans sa vie publique), et elle est séparée en deux parties contre-nature. Certains ne considèrent plus que l'individu sans vouloir s'apercevoir qu'*il n'existe pas quand il ne plonge pas les racines de son être dans la ou plutôt dans SA famille ;* d'autres, par un conservatisme mortifère aboutissant au fascisme, considère l'individu comme l'ennemi numéro un de la famille, et, pour renforcer la "famille",

---

1077 Foisil, pp. 84-85.

1078 "C'est en 1789, écrit M^gr^ Freppel, qu'a été accompli dans l'ordre social un véritable déicide analogue à celui qu'avait commis sur la personne de l'Homme-Dieu, dix-sept siècles auparavant, le peuple juif dont la mission historique offre plus d'un trait de ressemblance avec celle du peuple français" (cité dans *Le Christ qui est roy, etc.,* p. 64).

l'ont érigé en "État", avatar totalitaire ultime dans lequel on veut voir résider l'esprit familial, État appelé par dérision sacrilège "Providence". Il serait assez drôle si nous n'en étions les victimes, de voir que les capitalistes, furieusement individualistes et égoïstes *quant à leurs prochains et concitoyens,* redeviennent tout-à-coup très "esprit de famille" dès qu'il s'agit de leurs propres intérêts... Certains auteurs de droite comme Henri Coston, ont consacré leur vie à dénoncer ces liens dynastiques très-étroits et sans cesse renouvelés entre "*les 200 familles au pouvoir*" par des mariages de raison ou plutôt de sordide intérêt où la volonté individuelle n'a aucune liberté...

Funck-Brentano a bien constaté cette mentalité révolutionnaire *amputée de l'esprit familial, trinitaire,* chez les historiens du XIX^e^ siècle réfléchissant sur l'Ancien-Régime, et en fait de judicieux commentaires : "Augustin Thierry, nous dit-il, a tracé ce tableau [de la Société Très-Chrétienne d'Ancien-Régime] : «Désordre perpétuel des finances, chaos des assemblées, prétentions des Parlements, défaut de règle et de ressort dans l'administration : une France bigarrée, sans unité de lois et d'administration, étant plutôt une réunion de vingt royaumes qu'un seul État (de sorte qu'on respire à l'époque [post-révolutionnaire] où on a joui des bienfaits de l'unité des lois, d'administration et de territoire...)». Augustin Thierry, commente Funck-Brentano, avait un cerveau modelé par le XIX^e^ siècle ; que s'il avait été un homme de l'ancien temps, c'est cette uniformité tant vantée qu'il aurait voulu fuir. (...) Edme Champion, en conclusion à un livre fort intéressant sur l'état de la France d'après les cahiers de 89, conclut qu'on n'imaginerait pas une société organisée d'une manière plus absurde, incohérente, extravagante que celle de l'Ancien-Régime : l'excellent historien la juge d'après les idées de son temps à lui. Que s'il avait bien voulu la juger d'après les conceptions dont étaient pénétrés les hommes des dix-septième et dix-huitième siècles [et plus généralement, des siècles Très-Chrétiens, de Clovis à Louis XVI], tout se serait coordonné et expliqué dans sa pensée [= une économie *familiale* se mène-t-elle par des lois rigides, uniformes et inamovibles ?! Les mères de famille comprendront mieux que les "grands" historiens : l'*apparent* désordre de leur ménage domestique (où, par exemple, tout soudain le besoin imprévisible d'un enfant nécessite des sacrifices dans un autre domaine, etc.), n'est-il pas, en vérité, l'Ordre réel et la manifestation de la vie !]"[1079].

Talleyrand, cet homme très-intelligent quand il fut prodigieusement corrompu, eut ce mot profond qui résume tout : "*[Dans l'Ancien-Régime], c'était la famille qu'on aimait, beaucoup plus que les individus que l'on ne connaissait pas encore*"[1080]. C'est fort exactement dit (certains d'ailleurs, ont pensé qu'il a mal tourné parce qu'il fut sacrifié à un esprit de famille mal compris par des parents mondains, conformistes, qui l'obligèrent à la vocation sacerdotale...). Mais, quoique ne connaissant pas l'individu, la famille Très-Chrétienne, par approfondissement de vertu... familiale, devait, petit à petit, *et dans l'Ordre naturel,* le révéler. Dans notre ouvrage *La bonne droite ?!?,* nous avons écrit que la perfection de la "bonne droite", c'est d'être... la "bonne gauche". Ici, la question est exactement la même, l'esprit familial, en se fortifiant mais aussi en se purifiant et perfectionnant de plus en plus, devait révéler... l'individu. Tout simplement parce que l'individu est la gloire de la famille de même que l'Unité est la Gloire de la Trinité ; n'oublions pas que l'antagonisme est seulement apparent et dû au pé-

1079 Funck-Brentano, pp. 21-23.
1080 *Ibid.,* p. 29.

ché, mais qu'en réalité il y a identité *absolue* entre famille-individu, droite-gauche, Unité-Trinité ! Au fond, par la Révolution, l'homme a saisi la révélation de l'individu *par le mal, dans un concept luciférien,* et sans le Bon Dieu. Le problème, c'est que les français dans leur ensemble sont à cent mille lieues de vouloir reconnaître leur péché et qu'au contraire, se glorifiant de ce qui fait leur opprobre, ils attendent toujours leur salut social... du dieu républicain, c'est-à-dire de cet individu abstrait révélé par les droits de l'homme et *qui n'existe pas, ni dans le passé, ni dans le présent, encore moins dans le futur !* Et les prétendus sauveurs de droite... extrême, les "catholepénistes", de consommer eux aussi ce même et diabolique péché par leur allégeance au système républicain !

Nous reviendrons sur cette question majeure du progressisme social *orthodoxe* devant mener la France de l'esprit familial à l'esprit unitaire *mais sans quitter la base familiale.* Précisément pour révéler ainsi la Gloire de Dieu Un et Trine dans l'homme sur cette terre dans un Règne qui adviendra de toutes façons à l'Heure de Dieu et de par Dieu, mais que les hommes devaient préparer et mériter.

⚜ ⚜ ⚜

Pour l'instant, vue notre incroyable ignorance de la prodigieuse force sociopolitique de l'esprit familial, dont nous n'avons plus AUCUNE conscience, il nous semble important de poursuivre avec Funck-Brentano le Descriptif concret de la Société Très-Chrétienne. Car tant que le Bon Dieu n'est pas venu nous révéler *Lui-même* dans le social l'homme-un, gloire de la famille, nous avons à vivre, dans la sphère sociopolitique, *en mineurs non-encore émancipés,* travaillant certes à mériter cette révélation, mais, surtout, sans l'anticiper luciférienne ment par les droits de l'homme. C'est ce qui révulse tant, justement, l'orgueil des démo-républicains de tout poil. S'il ne faut certes pas retenir tous les détails de ce que nous allons lire, nous avons, pour le moins, à en cultiver l'essence... Et surtout, gardons-nous bien des jugements hâtifs et autres réflexes rebelles, idiots et précipités, dont la Révolution a encombré haineusement notre cerveau, avant d'avoir bien compris de quoi il retourne...

"Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles encore, on peut dire de la société française ce qu'on en disait au temps de Philippe-Auguste et de saint Louis : elle était composée, non d'une réunion d'individus, mais d'une réunion de familles. «La division de la république (État), écrit le juriste Bodin [en 1583], se fait par lignées et non par têtes». Bodin commence ses célèbres *Livres de la république*[1081], par ces lignes : «l'État est un droit gouvernement de plusieurs ménages et de ce qui leur est commun avec puissance souveraine». Et qu'est-ce qu'un ménage ? «Un droit gouvernement de plusieurs sujets sous l'obéissance d'un chef de famille». Bodin ne cesse d'y revenir : «Tout ainsi que la famille bien conduite est la vraie image de la république et la puissance domestique semblable à la puissance souveraine, ainsi est le droit gouvernement de la maison, le vrai modèle du gouvernement de la république. Et tout ainsi que les membres, chacun en particulier faisant leur devoir, tout le corps se porte bien, aussi les familles étant bien gouvernées la république ira bien». (...) Re-

[1081] Avant la Révolution, le mot n'était pas diabolisé et voulait tout simplement dire : organisation sociopolitique naturelle d'une nation ; la "république" chez Bodin désignait... la Royauté corporative Très-Chrétienne !

présentons-nous la famille d'autrefois vivant dans la maison paternelle que les générations successives agrandissent, transforment selon les besoins nouveaux ; autour d'elle, l'héritage des ancêtres, qui conserve trace du labeur de chacun et dont tous s'efforcent de préserver l'intégrité. Le père, chef de famille, maintient son autorité, non seulement sur sa femme et sur ses enfants, mais sur ses frères cadets qui vont fonder des familles nouvelles. Il garde la tradition des croyances et des idées, des moeurs et du métier, patrimoine légué par les ancêtres et qu'il léguera aux descendants. L'autorité du père de famille demeurait entière sur ses enfants durant toute leur vie et elle était plus étendue encore dans les pays de droit écrit que dans les pays de droit coutumier. Le fils, qui demeure dans la maison paternelle, reste mineur sa vie entière, fût-il lui-même marié, père de famille. Tout ce qu'il possède, tout ce que produisent son activité et son industrie sont la propriété du père. «Et la raison est, dit Bodin, parce que le ménage ne souffre qu'un chef, qu'un maître, qu'un seigneur : autrement, s'il y avait plusieurs chefs, les commandements seraient contraires et la famille en trouble perpétuel». Les premières charges de la magistrature, les grandes dignités militaires ou administratives émancipaient le fils de la puissance paternelle : «N'étant pas raisonnable, observe La Roche-Flavin, que ceux qui ont sous leur autorité l'honneur et les biens de tous ceux qui sont en leur ressort, soient sous la puissance d'autrui» ; mais il n'en allait pas de même des charges de second ordre. Hormis l'épiscopat, les fonctions ecclésiastiques n'émancipaient pas, ni celles d'abbé, ni celles de prieur, ni celles de curé de paroisse.

"Mais le mariage affranchissait le fils de famille, à condition qu'il fondât un foyer indépendant et allât s'établir hors de la maison paternelle, encore n'était-ce le cas, pour les pays de droit écrit, que pour ceux d'entre eux qui se trouvaient dans le ressort du parlement de Paris, et aussi pour la ville de Toulouse, où les enfants mariés par le père, avec dotation en faveur du mariage, étaient tenus pour émancipés. Le père de famille pouvait, à vrai dire, émanciper un de ses fils. Cérémonie solennelle. «Le père assis sur une chaise, et son fils au-devant de lui à deux genoux, a mis les mains de son fils entre les siennes et lors, s'inclinant à la prière et réquisition d'icelui, de sa libre volonté l'a émancipé et mis hors la puissance paternelle, saufs naturellement l'honneur, respect et amitié que lui doit son fils humblement remerciant. En signe de quoi, son dit père, éloignant ses mains, a relaxé celles de son fils, et l'a mis en pleine liberté, le *faisant père de famille,* pour d'ores en avant trafiquer, contracter, s'obliger personnes et biens, acquérir à son profit, soit par libéralité d'autrui, soit par bonne fortune, en son labeur et industrie». Que si le père de famille, *le cap d'hostal* comme disent les textes du Midi, le chef du feu comme disent les Lorrains, le chef de la maison vient à mourir, l'aîné continue l'oeuvre, succédant à son père dans ses droits comme dans ses devoirs. Il marie ses soeurs, établit ses frères dans l'esprit de la maison. On voit de grandes familles toutes désorientées parce qu'elles sont accidentellement privées de l'action du frère aîné succédant au père. Ces traits conviennent aux familles bourgeoises comme à celles des simples paysans[1082], autant et peut-

[1082] Ainsi, par exemple, encore au tout début de ce siècle, dans la famille paysanne et terrienne du pape… Jean XXIII. Toute la famille Roncalli lignagère, oncles, neveux, etc., était dirigée par un… célibataire, un des frères de sa mère. Car, comme on l'a vu plus haut à propos des successions des branches dynastiques royales françaises, ce n'est pas forcément le fils aîné qui succède au père de famille *de cujus,* mais celui de la famille le plus capable ou désigné par Dieu pour le faire quand le fils aîné fait défaut, l'important étant la cohésion et l'intégrité du bien commun familial (pas seulement celui matériel mais plus encore celui moral), et la direction royale de cette famille par un seul membre. Dans les familles bretonnes, d'ailleurs, ce n'était pas le fils aîné qui, par droit coutumier, prenait la succession du père de famille *de cujus,* mais… le mâle dernier-né : c'était *le petit roi.*

être plus encore qu'aux grandes maisons de l'aristocratie.

"Naturellement la famille, telle qu'elle nous apparaît ici, se conserva mieux à la campagne que dans les villes. À la campagne, le domaine qui entoure la maison paternelle, le «finage», en isolant la «maison» des contacts voisins, contribuait à la maintenir dans son intégrité. Néanmoins à Paris même, l'ancienne famille française, telle que nous la définissons, s'était conservée jusqu'à la veille de la Révolution d'une façon qui étonnait les étrangers. L'anglais Arthur Young, en son célèbre *Voyage en France* [1794], en exprime sa surprise : «Les hôtels de Paris, dit-il, sont immenses par l'habitude des familles [étroites] de vivre ensemble, trait caractéristique et qui, à défaut des autres, m'aurait fait aimer la nation. Quand un fils aîné se marie, il amène sa femme dans la maison de son père. Il y a un appartement tout prêt pour eux. Si une fille n'épouse pas un aîné [ce qui l'oblige à quitter sa propre famille pour intégrer celle de l'aîné qu'elle épouse], son mari est reçu dans la famille, ce qui rend leur table très animé...» (...) Les documents où se marque la physionomie de ce père, chef de famille, qui RÈGNE (le mot est dans les textes) sur les siens, sont nombreux et pour toutes les classes de la société. Étienne Pasquier, un homme de loi et qui pèse ses expressions, écrit en son traité : «Les vraies images de Dieu sur terre, sont les pères et mères envers leurs enfants»"[1083].

Gardons-nous, à nouveau, de ne voir dans ces formules que de simples fleurs de rhétorique, toute de papier jauni desséché. "Nous verrons ultérieurement, continue notre auteur, de quelle singulière puissance les pouvoirs publics renforçaient l'autorité paternelle. *Ils n'admettaient pas, en matière d'extradition, les jugements prononcés par les tribunaux étrangers ; mais ils s'inclinaient devant le chef de famille commandant aux siens [!] :* «Les souverains ont entre les mains une autorité supérieure indépendante des lois [c'est précisément définir l'autorité paternelle de droit divin direct…], dont il leur convient de faire usage pour le plus grand bien de leurs sujets. Lorsqu'un fils de famille se retire en pays étranger pour se soustraire à l'autorité de ses parents, le roy réclame le fugitif»[1084]"[1085].

⚜ ⚜ ⚜

Une chose ne va pas manquer de nous intéresser : *le mariage dans l'Ancien-Régime.* Alors, qui va bien l'emporter sur qui, de l'individu ou de sa famille ? Voyons les textes ; nous commenterons ensuite.

"Les mésalliances (ou, pour parler plus exactement en nous servant du néologisme créé par le marquis de Mirabeau, *les désalliances*) étaient le grand danger pour les familles constituées comme nous venons de le dire. Chacune de ces familles avaient ses moeurs, ses sentiments, sa position sociale héréditairement définis. Par l'introduction d'un élément disparate, auraient été amenés des coutumes, des idées, des sentiments, des moeurs par trop différents et qui auraient menacé de ruine cet organisme auquel les générations, séculairement, avaient tout sacrifié et sur lequel reposait la société elle-même. L'individu ne comptait pas [la suite va nous montrer

1083 Funck-Brentano, pp. 26-29.
1084 Mémoire de Séchelles, contrôleur des finances, à Rouillé, ministre des Affaires étrangères, 30 août 1755. Archives du ministère des Affaires étrangères, Turin 225, f. 210-13.
1085 Funck-Brentano, pp. 26-29.

que ce n'est pas tout-à-fait exact...] : la famille le primait, et de très haut (...) En étudiant la société de l'Ancien Régime, nous nous en étonnerons moins. Admet-on de nos jours que les unions dans les maisons souveraines soient réglées par des affaires d'amour ? On n'y songe pas. Le mariage de Louis XII assura la Bretagne à la couronne de France. Les contemporains auraient-ils admis, admettrions-nous de nos jours encore que le successeur de Charles VIII se fût marié au gré de son coeur ? Louis XIV, sur ses vingt ans, était épris de Marie Mancini, nièce de Mazarin qui fut le premier à s'opposer au mariage. Le jeune roy épousa l'infante d'Espagne : elle lui apportait des droits sur la Franche-Comté et la Flandre de langue française et qui seront effectivement rendues à notre pays. Ce que nous disons des familles souveraines, s'applique aux grandes maisons princières ou seigneuriales, indentiques en leur essence, en leurs structure, en leurs intérêts, en leurs aspirations, bien que sur une moindre échelle (...) Descendons encore d'un étage. Le modèle est réduit, *il est toujours le même.* C'est toute la noblesse de France ; et puis voici les familles parlementaires, puis les grandes maisons bourgeoises, et les familles de bourgeoisie moyenne, et les familles des artisans et des paysans eux-mêmes. Un grand balancier a tout frappé à la même empreinte. L'humble bouquet d'ormeaux dans la plaine est pareil à la forêt en ses luxuriantes frondaisons. «Sur la question des mésalliances, écrit M. Dupuy en ses études sur la Basse-Bretagne, la bourgeoisie et même les paysans aisés sont aussi susceptibles que les gentilshommes». Et M. Joly, en sa monographie de la généralité de Caen : «Les familles les plus humbles ne sont pas moins exigeantes sur ce point». (...) L'organisation traditionnelle de la famille, transmise et fortifiée d'âge en âge, avait donné beaucoup de fermeté et de précision à la constitution et au caractère, non seulement des différentes classes de la société, mais aux familles elles-mêmes, dont chacune en était arrivée à avoir des manières, des idées, des sentiments qui lui étaient propres ; manières, idées et sentiments qui s'étaient transmis d'âge en âge en prenant une force et une énergie de plus en plus grandes à chaque génération (...) Plusieurs familles avaient leurs saints, leurs protecteurs attitrés. Voici des faits très importants : «Outre les lois générales et communes à tous les sujets, disent les rédacteurs de l'*Encyclopédie méthodique,* chaque famille peut en avoir de particulières». Telle la maison de Laval qui a des coutumes à elle, homologuées au Parlement de Paris, contraires aux coutumes d'Anjou, de Bretagne et du Maine où les biens de cette maison étaient situés. «Lois de familles, dit Bodin, faites par les chefs de famille, pour la conservation de leurs biens, noms et marques anciennes». Multipliez ces détails ; portez-les dans les faits les plus divers. À peine est-il besoin d'ajouter que les traditions, dont s'était formé l'esprit de la famille, variaient d'une classe à l'autre et en étaient arrivées à créer entre elles des divergences accentuées"[1086].

Bien entendu, l'*individu* n'y trouvait pas toujours son compte... au moins pour l'abord et *apparemment ;* pourtant, la question se pose : où se trouve le bonheur *réel* de l'être humain ? Dans son être propre ? Dans la famille qui l'a engendré ? Dans une harmonieuse union entre ces deux fondements de l'humain, *apparemment* opposés ? Dieu n'est-Il pas Dieu dans l'Unité ET la Trinité *ensemble ?* Ne sommes-nous pas fait à son image ? Mais citons cet intéressant épisode pour mieux comprendre : "Sébastien Mercier met en présence [dans un récit de théâtre] un père et sa fille. Celle-ci est à sa toilette. Elle a appris par sa femme de chambre qu'on allait la marier. Le père en-

1086 Funck-Brentano, pp. 36-41.

tre, s'avance : «Mademoiselle, je vois à vos yeux que vous n'avez point dormi». - «Non, mon père». - «Tant pis, ma fille ; il faut être belle quand on se marie, et on est laide quand on ne dort pas». - «Je ne le suis pas assez, reprend-elle avec un soupir». - «C'est donc pour l'être davantage que vous prenez l'air triste et maussade que je vous vois... Je vous ordonne d'être riante». - «Vous m'ordonnez l'impossible». - «L'impossible ? et pourquoi s'il vous plaît ? Quel mal vous fait-on de vous marier avec un homme bien né, très aimable et fort riche ?» - «Il est toujours bien cruel d'être livré à un homme que l'on ne connaît pas». - «Bon ! *est-ce qu'on connaît jamais celui ou celle qu'on épouse !* Crois-moi, ma chère enfant ; *je ne vois dans le monde de mauvais mariages que les mariages d'inclination ; le hasard est encore moins aveugle que l'amour*"[1087]. Certes, la tirade sent un peu beaucoup son théâtre, pour autant, celui qui l'a écrit ne faisait que mettre sur scène les mœurs de tout le monde. On ne peut en tous cas s'empêcher de voir dans ces dernières phrases une profonde sagesse... bien étrangère à nos moeurs sentimentales et romantiques, sans parler du reste.

"Et venons-en maintenant aux familles «de paysans», où nous serons introduits par Retif de la Bretonne. Il y avait à Nitry une haine entre deux familles de cultivateurs, comme entre les Noailles et les Saint-Simon, comme entre la maison de Joyeuse et celle du marquis de Vervin. De tout temps, dit un paysan qu'on nommait au village d'un sobriquet : *Tous-les-jours,* de tout temps la famille Léonard et la nôtre se sont haïes pour un mot du grand-père de mon père à qui on voulait donner une petite-fille du grand-père de Léonard. Ce vieux Léonard avait dit qu'il souhaitait de voir mon grand-grand songer à sa petite-fille qui était orpheline et qu'il la lui *gardait.* Cela fut dit à mon grand-grand qui répondit comme cela «que le père Léonard n'avait donc qu'à la *saler».* Ce mot choqua si fort le vieux Léonard qu'il maria sa petite-fille huit jours après à un autre, et qu'ils en ont toujours voulu depuis, lui et ses enfants, à notre famille. Il n'y avait plus qu'un moyen de mettre fin à cette haine : l'union des deux maisons par un mariage. *Tous-les-jours* annonça à son fils Georges qu'il avait décidé de lui faire épouser Perrette Léonard. Georges était amoureux d'une jeunesse nommée Jannette. Son père lui dit : «Je suis ton père et tu seras père un jour. Si tu ne m'obéis pas, tes enfants ne t'obéiront pas non plus». Georges hésitait à faire violence à son coeur. Enfin, un soir, après la lecture de l'Écriture sainte : «Mon Père, vous en savez plus que moi. Je viens vous dire que me voilà prêt à faire votre volonté. Priez pour moi, mon cher père, car j'avais une furieuse attache au cœur». - «Oui, mon pauvre garçon, a repris *Tous-les-jours,* le Bon Dieu voit que tu te rends, Il ratifiera ma bénédiction»"[1088]. Ici, c'est très édifiant, le mariage de raison familiale n'est pas voulu pour de simples intérêts matériels, mais pour étouffer chrétiennement la haine dans son jus...

"Dans un *Livre de raison* tenu par Jeanne du Laurens, nièce du médecin de Henri IV, nous lisons : «Étant de retour à Arles, ma mère pensa à me marier disant que, comme les filles entrent dans l'âge de dix-huit ans, il faut penser à les loger. *Donc elle me maria* avec un fort honorable homme nommé M. Achard. Je ne demeurai mariée que quatre ans, quatre mois, quatre jours, ce que je remarquai particulièrement. Quand je fus veuve et que j'eus passé l'an vidual auprès de ma belle-mère, *ma mère me retira dans sa maison,* disant qu'une jeune veuve a autant besoin d'être tenue de près qu'une fille et que j'obéirais mieux à elle qu'à une belle-mère ; puis *elle me rema-*

1087 Funck-Brentano, pp. 49-50.
1088 *Ibid.,* pp. 50-51.

ria fort honorablement avec M. Gleyze». Les choses se faisaient, comme on voit, le plus uniment du monde. Côté «dames» ; voici le côté «messsieurs». Le marquis d'Argenson, futur ministre des Affaires étrangères, écrit à sa tante, Madame de Balleroi : «J'arrive de la campagne. Pendant ce temps, on a disposé de ma main. J'ai trouvé les articles signés à mon retour. J'entre dans une famille de très honnêtes gens. La fille est bien élevée, elle sait danser et chanter et jouer de l'épinette ; de plus elle est blonde». La lettre est du 31 octobre ; la première entrevue des futurs époux eut lieu le 19 novembre au couvent des Filles-Sainte-Marie où M^lle^ Mélian avait été placée. La demoiselle avait appris le 18 qu'elle épouserait M. d'Argenson le 22. M^lle^ Mélian n'avait pas quinze ans"[1089].

Ce qu'on appelle dans notre langue moderne *l'individu* était-il proprement laminé en cela ? Parents et enfants, c'est-à-dire les intéressés eux-mêmes, généralement, ne le pensaient pas : "Le sentiment des parents et celui des enfants étaient souvent en harmonie. Que de fois, le choix secret des jeunes gens, révélé aux parents, les combla-t-il de joie car il répondait à leur propre désir"[1090]. C'était ici, au fond, la pierre de touche d'une vie chrétienne authentique : une intime vie familiale, pratiquée pendant de longues années depuis la petite enfance, mûe par l'Amour véritable c'est-à-dire la pratique de la Religion dans la vie quotidienne, aboutissait logiquement à ce que les uns et les autres se trouvaient inévitablement *d'accord* (pas toujours du premier coup, sans doute...), tout simplement parce que le but commun d'un chacun était présent dans l'esprit de tous. Et quand bien même chacun pouvait avoir son idée ou son amour *propres,* tout cela était APPROCHÉ, faisant d'ailleurs l'objet d'échanges quasi quotidiens dans le commerce familial, et l'esprit de sacrifice chrétien faisait le reste lorsqu'il en demeurait un à sacrifier : la gloire et l'honneur en était à celui qui l'accomplissait, parents ou enfants. Enfants *ou parents,* au demeurant. Car il ne faudrait pas s'imaginer l'Ancien-Régime comme une tyrannie familiale contre l'individu : lorsque "l'esprit de famille" empiétait injustement sur l'individu, qu'il y avait abus manifeste, "il y avait le recours des enfants eux-mêmes devant des autorités supérieures à celle de leurs parents, recours aux Parlements [dont l'autorité n'était qu'une délégation de celle du Roy], aux officialités, au roy enfin, chef des familles (...) Les arrêts du parlement ou des officialités annulant des promesse de mariage que des parents ont imposées à leurs enfants, ne sont pas rares (...) Et il ne s'agit pas seulement de familles aristocratiques, nous voyons des filles de modeste bourgeoisie demander et obtenir la même protection"[1091]. Pour autant, nous avons bien posé qu'une progression sociale Très-Chrétienne devait exister pour que la famille, de plus en plus, révèle l'individu... *et donc en tienne un compte toujours plus accru quoique toujours soumis à sa tutelle.* Probablement, là comme dans les privilèges matériels issus de la noblesse féodale, y eût-il une paresse à avancer... L'individu n'étant pas assez respecté, la famille gardant des droits formels qui ne correspondaient plus à des devoirs réels, on verra de plus en plus, déjà à partir de Louis XIII, des "mariages clandestins".

"Les mariages clandestins se multipliaient en dépit des ordonnances, des prescriptions royales, des arrêts des Parlements. En 1623, l'avocat général Omer Talon, en 1637, l'avocat général Bignon, s'élèvent contre ces unions clandestines qui aug-

1089 Funck-Brentano, pp. 51-52.
1090 *Ibid.,* p. 62.
1091 *Ibid.,* pp. 66-67.

mentent en nombre : une simple déclaration devant un curé, suivie d'un acte notarié, constituaient ces mariages qu'on nommait à la Gaulmine, du nom d'un maître des requêtes qui, sur le milieu du XVII^e^ siècle, s'était marié de cette façon"[1092]. Car en effet, plus la famille était forte, plus elle devait se sacrifier pour engendrer, justement, l'individu. De la même manière que plus la *bonne droite* est forte, plus elle doit *partager,* être de *bonne gauche* en d'autres termes, pour rester ordonnée à Dieu. C'est dire qu'à la fin de l'Ancien-Régime, l'esprit familial parvenu à son apogée devait créer *lui-même* l'émancipation de l'individu : ainsi, les choses seraient restées dans l'orthodoxie, l'individu naissant *par la famille, par SA famille.* C'est d'ailleurs cette perfection qu'essayera de réaliser enfin Louis XVI dans le domaine sociopolitique, le plus réformateur des Roys Très-Chrétiens, en prenant sous son règne des mesures quasi démocratiques, émancipatrices de l'individu (que la Révolution ne fit que continuer... *dans le mal*[1093]*).* Le malheur, c'est que ces réformes précipitées et pas toujours heureuses, vinrent trop tard, hélas, car elles étaient faites avec un retard d'au moins un siècle... et la haine, et la rébellion, avec Satan, n'avaient pas attendu de délai pour pénétrer les coeurs. Un simple exemple, beaucoup moins humoristique que bien triste, l'illustrera : sous le règne de Louis XVI, un jour, un militaire de haute noblesse descend dans sa retirance de campagne et ordonne à un de ses paysans une corvée d'ancien-temps outrant la coutume du jour ; le fermier ne voulant pas s'exécuter, le noble de lui dire, pour la fin : "Il faut faire ce que je désire, ou je vous donnerai vingt coups de bâtons !" ; et le champêtre bonhomme de rétorquer d'un ton calme : "Monsieur, je ne vous le conseille pas, vous n'auriez pas le temps de les compter !"... La coupure sociale est peinte là, nette, irréparable, sans appel.

Mais concluons, quant au mariage. Quoique devant toujours rester une *affaire essentiellement familiale,* les barrières devaient s'abaisser petit à petit devant l'individu, à cause de la force même où était parvenue la famille, qui empêchait toute subversion de l'Ordre naturel et divin (là, on pourrait appliquer à bon escient le mot de Pie XII : "Quand on est fort, on est généreux" !) : les "mariages clandestins" étant justement le signe *a contrario* non d'une décadence des moeurs, mais de la trop grande rigueur d'une "*bonne droite*" *familiale* qui, indûment, se crispait sur sa propre excellence sans vouloir s'ouvrir sur l'individu. Soit dit en passant, les réflexions que nous tenons ici seraient singulièrement valables à transposer sur le terrain de la colonisation... Là également, si dans un premier temps il ne fallait surtout pas se mélanger aux populations autochtones auxquelles l'Européen Très-Chrétien devait apporter la Civilisation... *Très-Chrétienne* (et pas seulement le sens des affaires humaines !), par contre, une fois éduquées et converties à cette Société du Christ, les barrières devaient tomber progressivement entre l'éducateur et l'éduqué... pour arriver petit à petit au *Millenium* où "il n'y aura plus qu'un seul peuple et qu'un seul Pasteur", et ce n'est certes pas qu'une modalité religieuse, cela englobe absolument tous les domaines humains (races, classes sociales, etc.) !

1092 Funck-Brentano, p. 64.

1093 "Les réformes nécessaires du XVIII^e^ siècle avaient d'abord été entreprises par le roy lui-même, que, fidèle à sa tradition d'évolution et de progrès, la monarchie française avait commencé, de concert avec tous les esprits lucides, le grand mouvement de rénovation attendu par toute une nation, et que, pendant quatorze années, Louis XVI avait accompli plus de changements dans son gouvernement que les trois roys ses prédécesseurs n'en avaient fait en deux siècles [sic, pour la syntaxe]" *(Le Roy, etc.,* p. 23).

⚜ ⚜
⚜

Penchons-nous maintenant sur le patrimoine.

"Avec ses moeurs et ses traditions et son rang social, la famille devait se conserver intacte entre les mains de son chef, forte du patrimoine qui sera transmis dans son intégrité à l'héritier. Le patrimoine, sur lequel vit la famille, est un bien sacré. «Celui qui dissipe son patrimoine commet un vol horrible, écrit Antoine de Courtois en son *Livre de raison.* Il eût mieux valu pour lui et pour toute sa race qu'il ne fût pas né. Tant que ce domaine sera dans ma famille, lisons-nous dans le même livre de raison, elle aura une existence honorable. Je ne m'arrête pas à la pensée que mes descendants puissent être mis dans la nécessité de le vendre. Vendre les champs paternels, c'est désavouer son nom. Il ne faut pas croire qu'il soit possible de les remplacer par d'autres : il suffit de voir comment tous ceux qui ont voulu échanger le patrimoine de leurs aïeux se sont ruinés». Ces lignes d'un modeste gentilhomme campagnard sont caractéristiques ; on ne saurait les considérer avec trop d'attention. On peut en transporter les sentiments dans les diverses classes et conditions de la société, on se retrouve toujours en face des trois mêmes éléments : famille, tradition, stabilité. Conservation du patrimoine, attachement au foyer paternel et, dans la bourgeoisie, parmi les classes rurales, ces prédominantes préoccupations s'étaient transmises peut-être mieux encore que dans l'aristocratie.

"Le droit d'aînesse et celui du père de disposer librement de son avoir en arrivaient à s'imposer. Les lois successorales étaient d'une variété infinie dans l'ancienne France : elles se modifiaient, non seulement d'une province à l'autre, mais d'un pays au pays voisin, d'une ville à la ville prochaine. On voyait jusqu'à des familles pourvues de lois successorales particulières *et que les Parlements avaient homologuées.* Mais la tendance générale était de laisser le patrimoine intact entre les mains du chef de famille qui en disposait au mieux des intérêts de la maison. Maintenir la splendeur du nom et l'intégrité du domaine, constante préoccupation. La pratique des substitutions, de la réserve héréditaire et des biens propres y contribuait avec le droit d'aînesse et la faculté de tester. La substitution entraînait l'impossibilité pour le propriétaire de certains biens de les aliéner à un titre quelconque, avec dévolution de ces biens suivant un ordre successif déterminé [autrement dit : le bien en question ne pouvait pas être vendu et restait propriété familiale]. Dans la noblesse, les substitutions portent le nom de «majorats». La substitution était, comme on le voit, un frein au droit d'aînesse. Le propriétaire n'était *qu'usufruitier d'un bien qui appartenait à la famille.* Les coutumes qui faisaient à l'aîné la part la plus large étaient aussi celles qui stipulaient les substitutions les plus étendues et les plus rigoureuses. [En sus des biens de substitutions] les «propres» étaient les biens qui étaient soumis à une *appropriation spéciale,* laquelle en faisait des biens de famille beaucoup plus que des biens individuels. (...) Le chef de famille n'avait lui-même sur les propres qu'un droit de jouissance ; quelle que fût sa puissance, il ne pouvait les aliéner. Il y fallait le consentement des héritiers. N'est-il pas remarquable que ces traditions familiales parvenues jusqu'à l'Ancien-Régime se trouvent dans les formes premières de la monarchie capétienne ?

"Le droit d'aînesse, établi comme on sait dans l'intérêt de l'intégrité familiale, n'était pas uniforme partout. [D'une manière générale,] l'aîné prenait pour préciput

le château ou manoir, la demeure principale, avec la basse-cour, les communs et, tout autour, «le vol du chapon» qui s'étendait généralement sur la longueur d'un arpent ; en outre, il recevait «la part avantageuse», c'est-à-dire les deux-tiers du bien s'il n'y avait que deux enfants, la moitié si le père en laissait davantage (...) Cette part de l'aîné ne pouvait lui être enlevée dans le cas même où le père l'aurait voulu. Dans les pays de droit écrit, le père avait au contraire entière liberté en ses dispositions testamentaires [quant au choix de celui de ses enfants qui devait recueillir la part principale]. Voici un testament fait à Aix, le 12 février 1622. Le père déshérite son aîné parce que celui-ci a fait un mariage qu'il ne jugeait pas convenable ; à cet aîné, il rappelle que lui, testateur, «lui avait très-expressément défendu de hanter ni fréquenter la demoiselle X...», aussi ne recevra-t-il qu'une pension viagère, et l'héritage ira au dernier des fils. Mais, contrairement à ce qu'on pourrait supposer, celui-ci refuse d'accepter un héritage qu'il estime un lourd fardeau ; car la possession de l'héritage par l'aîné entraînait des obligations que nombre d'entre eux considéraient comme une charge sous laquelle disparaissaient les avantages qui leur étaient faits : travailler pour les intérêts de la communauté, sacrifier ses goûts et son indépendance, avoir soin des parents vieux ou infirmes, diriger les cadets, les établir, ainsi que les filles, gérer les biens-fonds. Voici un aîné (...) qui ne se soucie pas de se voir étroitement attaché à l'exploitation du domaine et aux devoirs qui en résultent pour lui. Le père, qui veut déshériter son aîné en réprobation d'un mariage qu'il désapprouve, sait que son cadet ne veut pas de ce droit d'aînesse, et il insère dans son testament des contraintes qui l'y amèneront. Il lui rappelle «tout ce qu'il a dépensé pour le faire étudier et passer docteur». Cet argent devra être rapporté, au cas où le cadet se refuserait à passer «chef de maison» avec la charge de ses biens. Quant aux cadets qui voient diviser entre eux une faible partie du patrimoine familial, ils donnent à leur tour naissance à des cadets dont les cadets en arrivent à se partager un moulin à vent, une meule de blé, un fusil de chasse, une poule ou un canard. Encore, en certains pays comme en Bretagne, cette faible part réservée aux cadets n'était-elle qu'en viager : à leur mort, ce qui avait été distrait du patrimoine familial, revenait à la branche principale. Il est presque superflu de noter que ces prescriptions, souvent si rigoureuses, avaient pour but unique de maintenir l'intégrité et la pérennité familiales. En Bretagne, dans les masses rurales, le droit successoral ne favorisait pas l'aîné, mais le plus jeune. C'était un droit de jeunesse s'il est permis de s'exprimer ainsi. S'il n'y avait pas de garçon dans la maison, c'était la plus jeune des filles qui héritait. Le plus jeune, le *juveigneur,* entrait seul en possession de l'héritage familial (...) mais notez qu'il ne pouvait recueillir cet héritage qu'à la condition d'être demeuré, avant l'ouverture de la succession, an et jour sous le toit paternel, et sans interruption. On en comprend la raison : il fallait continuer la culture du domaine et dans les traditions acquises, conserver les serviteurs, l'aspect de la tenure.

"Nous avons vu que le fils restait mineur toute sa vie. Le mariage l'émancipait, mais à la condition d'aller demeurer loin de son père et de fonder un foyer distinct. Demeurant sous le toit paternel avec femme et enfants, il ne possédait rien en propre. Tout ce qu'il pouvait avoir, tout ce qu'il gagnait, les donations et les legs qu'il pouvait recueillir devenaient la propriété de son père et dans la plupart des provinces, le fils ne pouvait hériter de son père en droit d'aînesse -nous sommes parmi les paysans- que s'il demeurait avec lui, sous son toit. Alors seulement, devenant chef de famille à la mort de son père, il prenait la direction du patrimoine que souvent il

avait agrandi par son labeur et par ses soins. On sent toujours la même préoccupation dominant les coutumes les plus profondément enracinées dans l'âme populaire : assurer l'intégrité, la stabilité, la perpétuité de la famille, et dans ses moeurs et dans ses usages et dans ses traditions. La Champagne, la Lorraine et l'Alsace étaient les provinces où le droit d'aînesse était le moins fortement établi. Il n'y existait pas pour les branches collatérales et n'avait pas lieu entre filles. Le partage successoral se faisait d'une manière égale entre les enfants pour les biens roturiers ; mais le même sentiment y subsiste : il conserve entre les mains de l'héritier principal le foyer, la «maison», la tête de fief, comme on disait au Moyen-Âge, afin que chaque famille continuât d'avoir son point d'attache, son pivot, sa «retirance» disaient les paysans d'un mot bien caractéristique.

"Pierre-Joseph de Colonia, en un *Livre de Raison* daté de 1807, s'exprime ainsi : «Dans toutes les provinces soumises à cette législations, il régnait dans les familles la plus tendre union. L'héritier se regardait comme le père de tous les cadets et cadettes ; qui, le plus souvent, étaient nourris chez lui, logés chez lui, ou sans payer une pension ou en payant une pension. Tout cela vraiment ne faisait qu'une famille». Ainsi, ces coutumes ont eu leur raison d'être : elles ont contribué au bonheur et à la prospérité de notre pays ; elles ont été bienfaisantes tant qu'elles ont été pratiquées, non seulement dans leur texte, mais dans leur esprit. (...) Pensons toujours aux sentiments dont la famille pénétrait les contemporains, d'une force, d'une énergie que nous ne concevons presque plus et qui faisaient qu'un aîné se dévouait à ses cadets, non seulement par affection naturelle, mais dans cet esprit de solidarité, de «solidité» familiale dont nous avons parlé [esprit motivé par la Foi chrétienne vécue dont il est l'expression temporelle, ce qui, hélas, n'est pas très souligné ici par Funck-Brentano pas plus que chez d'autres historiens s'occupant de l'Ancien-Régime : tant il est vrai qu'on a toujours l'horrible tendance, pauvres humains que nous sommes, à "oublier" Jésus-Christ... alors que c'est pourtant Lui la Clef de voûte !]. Il est vrai de dire que si la plupart des soutiens de famille comprenaient leur devoir et le pratiquaient envers leurs parents, il arrivait que l'un ou l'autre le négligeât.

"Au XVIII^{e} siècle, les sentiments qui faisaient le ciment de la famille perdront de leur énergie ; on les verra s'altérer. Voici que l'aîné, loin de (...) remplir ses obligations vis-à-vis de la famille entière dont il est le chef, profite de sa situation privilégiée pour se pousser dans le monde des honneurs et des plaisirs, figurer à la Cour, paraître et se divertir, tandis que les cadets, abandonnés à leurs faibles ressources, ne peuvent plus se frayer, faute de moyens, un chemin digne de leur nom. Ce qui était un grand bien devient un abus cruel ; mais ces faits demeurèrent exceptionnels tant que les sentiments sur lesquels reposait l'Ancien-Régime subsistèrent dans leur intégrité [à savoir : une vie chrétienne sincère]. (...) Les moeurs de l'Ancien-Régime étaient si puissantes en ce sens, l'intérêt que les contemporains y trouvaient était si grand, qu'il n'était pas rare dans les régions de droit écrit [où le droit d'aînesse n'était pourtant pas forcément la règle], le père étant mort intestat, de voir les cadets abandonner *spontanément* à l'aîné la part que le père aurait pu lui attribuer, afin de le mettre en état de remplir ses fonctions de «soutien de la maison». Les exemples seraient nombreux à montrer la prospérité et l'avancement que ces pratiques purent donner aux «maisons» qui savaient le mieux s'y conformer. En voici un entre cent autres. Nous le trouvons dans les *Mémoires* du marquis d'Argenson. Son grand-père avait eu sept ou huit enfants, dont cinq étaient «venus à bien» : deux fil-

les, dont l'une fut mise au Carmel, l'autre se maria avec une petite dot «mais M. de Valori d'Etilly se tint tout honoré de l'épouser» ; des trois fils on fit, de l'un un chevalier de Malte, voué au célibat ; l'autre entra dans le clergé —son frère, qui sera le «soutien de famille», le mènera à l'archevêché de Bordeaux ; enfin voici le «chef de la maison», Marc-René d'Argenson. On vient de voir les sacrifices faits pour lui permettre d'occuper dans le monde la place désirée. Un de ses oncles, l'abbé d'Argenson, lui donne également son bien ; un autre de ses oncles, un cadet devenu gouverneur du Canada, lui cède une partie du sien. «C'est avec tout cela, écrit le marquis d'Argenson, que mon père s'établit, prit femme et charge». Le voici lieutenant-général de police, garde des sceaux, président du Conseil des finances, ministre d'État, membre de l'Académie française. Ses deux fils seront, l'un ministre de la guerre, l'autre ministre des affaires étrangères. Ces faits sont à retenir : quand une famille aura fait ces sacrifices, aura montré cet esprit de solidarité pour amener l'un des siens à une position éminente, on s'étonnera moins de voir le chef de la maison profiter de sa position pour répandre ses faveurs, voire les faveurs de l'État dont il dispose, sur sa famille, sur ses parents"[1094].

Mais l'on dira que nous raisonnons ici sur le haut du pavé, de la même manière que dans les villes moyennâgeuses, il s'agissait de se tenir aux extrémités pour éviter le fond boueux de la ruelle, et ainsi faire son bon chemin. Eh bien, redescendons un peu dans les campagnes du "vieux-vieux temps" (Henri Pourrat) : de non moindres exemples de dévouement, d'amour familial, de noblesse d'âme, de très-haute dignité morale, nous y attendent, plus surprenants encore : la boue ou plutôt la *noble* glaise semble même plus glorieuse encore que le... haut du pavé ! Menons nos pas, par exemple, jusqu'aux "maisons de village".

"Pour le maintien du patrimoine familial, de la «retirance» qui offrait abri et appui, l'Ancien-Régime avait forgé des coutumes particulières, outre les avantages accordés à l'aîné et les libertés testamentaires laissées au chef de la maison. L'aristocratie avait des usages communautaires qui groupaient les branches d'une famille en maintenant le faisceau de leurs biens. Le manoir de Château-Létard, où demeure Noël du Fail, est une ruche bourdonnante sous la direction de l'aîné. Frères et soeurs et leurs ménages y vivent réunis. Au moment de se partager l'héritage paternel, les immeubles et les biens-fonds étaient laissés dans l'indivision, seuls les fruits du domaine étaient répartis entre les ayants-droit. *Ces pratiques furent en honneur dans la classe rurale avec beaucoup plus de vigueur que dans l'aristocratie.* L'union de nombreux parents pour l'exploitation commune du patrimoine portait le nom de *frérage* ou *fraresche.* Les frérages ont joué un grand rôle dans la vie rurale du vieux temps et nous en avons gardé plus d'un charmant tableau. L'intendant Chazerat nous fera pénétrer dans une famille de paysans. Nous sommes sur la fin de l'Ancien-Régime. Non loin de ses terres, dans les environs de Thiers, Chazerat fréquentait la famille des Guittard composée de quatre ménages qui comptaient ensemble dix-neuf personnes. (...) Les communautés *taisibles* (ce qui veut dire établies par convention tacite, sans contrat ni acte public [ce qui illustre singulièrement ce que nous disions tout-à-l'heure, sur la simplicité essentielle de la Loi Très-Chrétienne…]), étaient des associations de familles paysannes sous la direction d'un chef élu ; (...) les biens mobiliers et immobiliers de la communauté sont à son nom et c'est lui qui conduit les boeufs. Son action en-

1094 Funck-Brentano, pp. 67-77.

gage celle de la communauté tout entière, groupement de plusieurs familles issues d'une même souche. Les communauté taisibles étaient également appelées «communautés coutumières» ou «communautés convenues» ou «maisons de village». Le chef se nommait «le maître», les membres, «les parsonniers». (...) Le maître avait autorité souveraine sur les siens ; mais dans les affaires importantes, un procès à engager, une acquisition de biens-fonds, il s'entourait d'un conseil de parsonniers. Il était élu, choisi dans la famille principale et presque toujours par droit de primogéniture. Celle-ci n'était cependant qu'une désignation traditionnelle qui pouvait ne pas être ratifiée par l'assemblée [… exactement donc, comme au plus haut niveau, celui royal…]. Il est bien intéressant de noter que c'était encore au XVIII^{e} siècle, dans ces maisons de village, la constitution et le mode de succession qui caractérisaient la royauté à l'époque où ces communautés s'étaient formées. Auprès du maître, la maîtresse ; ce n'est pas la femme du maître : elle aussi est choisie à l'élection. Elle commande aux femmes ; son département comprend la basse-cour, la cuisine, la lessive, le filage et le tissage, le linge et les vêtements ; elle a soin des enfants qui vont aux champs. Ces communautés de familles, qui se gouvernaient ainsi sous une direction unique, en plaçant tous leurs biens en un seul faisceau, en arrivaient à ne plus former qu'une seule «maison» ; elles se désignaient *par un même nom,* celui de la famille principale, qu'on pluralisait : on disait les Jault, les Pinon, les Panné, les Pélignat, pour prendre les noms de quelques communautés célèbres [imagine-t-on l'unité sociale qui devait exister entre les membres de ces communautés pour adopter *un même nom ?! Il faut remonter aux assises du salut apporté à l'homme par Israël pour voir ainsi les étrangers être harmonieusement intégrés dans les tables généalogiques du juif, et "adopter même nom" !].*

"Les «maisons de village» avaient des coutumes particulières qui permettaient d'en conserver l'unité, les patrimoines de plusieurs familles étant groupés en un bien commun. Les filles se mariaient généralement dans la communauté : celles qui se mariaient au-dehors, recevaient une dot, quelques centaines de francs, moyennant laquelle elles renonçaient à leur part d'héritage. Les célibataires eux aussi renonçaient à leur part de succession moyennant quelques centaines de francs ; encore la plupart d'entre eux vivaient-ils simplement dans la communauté sans demander autre chose que leur entretien. Ces communautés groupaient leur avoir sous la direction du maître. On en vit, comme celle des Mesles dans l'Allier (paroisse de Saint-Ennemond) compter jusqu'à trente-deux ménages. Elles avaient une grande demeure : la «maison», où chaque ménage possédait une chambre communiquant avec l'extérieur ; parfois les logements étaient réunis par de grands corridors. Michelet nomme les communautés taisibles «des couvents de laboureurs mariés». (...) Souvent aussi, les ménages avaient chacun sa demeure particulière [n'est-ce pas là l'origine des hameaux ?] ; mais toujours, il se réunissaient en une maison commune, où se trouvait un grand poêle, le foyer, le chauffoir. Le chauffoir était caractérisé par un foyer énorme, au centre de la pièce, sous une haute cheminée conique. Tout autour trente ou quarante personnes pouvaient aisément prendre place auprès du feu magnifique, un feu de genêts, dont les flammes montaient jusqu'au plafond. Les enfants sur de petits bancs, les vieillards en des fauteuils de bois rustique séaient au premier rang. On y faisait la cuisine ; les parsonniers y prenaient leurs repas autour d'une énorme table patriarcale. Quand la communauté des Pinon fut dissoute au XIX^{e} siècle, leur table fut débitée et l'on en fit deux grandes portes. Au fond de la salle, une niche avec

la figure de la Vierge et un crucifix. Le chauffoir était la chambre du Maître qui y couchait ainsi que les petits enfants. (...)

"Nombre de ces maisons de village avaient créé sur leur domaine un hôpital, une ladrerie, comme on disait, où les malades et les blessés, fussent-ils *étrangers* à la communauté, *étaient soignés et nourris* [petite phrase, mais... pesez-la à l'actualité...!] Pour les pauvres de passage, pour les cheminots, une chambre particulière était réservée ; l'hiver on les logeait dans le fournil où il faisait «bon chaud». Un contemporain nous montre la communauté des Jault dans le Nivernais sortant de la messe sous la direction du chef. Ils reviennent à la grande ferme patriarcale qui, durant l'office, avait été gardée par une vieille femme toute seule. Et voici en Auvergne les Pinon, sortant également de la messe, un dimanche de Pâques. Ils sont précédés de leur bannière [!]. Les hommes sont vêtus de vestes en drap blanc, coiffés de larges chapeaux de paille que leurs femmes ont tressés et parés de buis d'Auvergne. Nombre de ces communautés donnèrent leur nom au village qu'elles habitaient et qu'elles avaient formé. Combien de localités en France désignées aujourd'hui encore par des noms de famille pluraliés, les Pinons, les Dameriots, les Ferriers... On peut être certain qu'elles ont dû leur origine à des maisons de village, car la plupart remontaient à une époque reculée, et parfois jusqu'au début du Moyen-Âge, au IX^{e} siècle, voire, comme les Pinon, au VIII^{e} siècle. Quelle maison ducale, Montmorency ou La Rochefoucault, Saint-Simon ou Choiseul, aurait pu rivaliser en noblesse d'antiquité avec les Pinon d'Auvergne qui remontaient authentiquement aux temps carolingiens, c'est-à-dire à l'époque même où s'était formée la France féodale. Tout ce qui servait aux habitants de la maison était fait par eux ; les femmes filaient et tissaient les étoffes ; la peau des animaux abattus était tannée. Meubles, linge, habits, sabots, chaussons, instruments de labour, tout était fabriqué dans la communauté. Pour construire leurs bâtiments, les parsonniers n'avaient recours à nulle main étrangère. Ils se nourrissaient du produit de leur bien. Ils n'employaient aucun domestique étranger.

"En Auvergne, en Nivernais, dans le Morvan, en Bourbonnais, les communautés de village étaient très nombreuses. Autour de Saint-Léon (Allier), on en comptait une par kilomètre carré. Une communauté devenue prospère essaimait, faisait naître, à une distance plus ou moins grande, une autre communauté issue de son sein, laquelle en pouvait produire d'autres en essaimant à son tour. Nombre de ces «maisons de village», grâce à leur labeur, à leur bonne entente, en arrivèrent à acquérir une situation de fortune importante. On en voyait qui possédaient jusqu'à sept domaines. Les communautés si nombreuses du département de l'Allier au XVII^{e} siècle labouraient chacune avec huit boeufs. Quelques-unes de ces maisons de village, comme celle des Pinon, forte de quarante membres à la Révolution, avaient un passé historique, des légendes ancestrales transmises avec soin. En 1740, les Pélignat soulèvent la région du Jura, où ils sont établis, contre leur suzerain, le prince-évêque de Bâle. Ils s'adressent aux États de Berne pour faire alliance contre l'évêque, lequel demande appui au roy de France. *Famille de paysans qui fait figure de très grande maison seigneuriale.* Les Pélignat succombèrent et le maître fut exécuté à Porentruy. Ainsi se présente à nous, au milieu du XVIII^{e} siècle, l'image vivante des baronnies féodales du temps de Louis le Gros. On a dit que les mariages se faisaient fréquemment par l'union de jeunes gens appartenant à des familles de la même communauté. Que si le jeune homme prenait femme au-dehors, le maître tenait à ce qu'elle appartînt à une communauté voisine. Les paysans se montrent ici d'une extrême rigueur, plus

grande encore que celle des familles aristocratiques. Le sujet à admettre dans la «société» est examiné avec soin. On veut qu'il soit d'une bonne santé, de bon labeur, et nos parsonniers tiennent beaucoup à l'antiquité de sa famille... comme les gentilshommes. Elle était pour eux garantie de bonnes traditions vaillamment respectées.

« Ah !, messieurs les ducs de Montmorency, de la Rochefoucaud, de Saint-Simon, de Choiseul, de Croÿ et autres, qui de vous aurait été jugé digne, par l'antiquité de sa race, d'entrer dans la famille de Maître Pinon qui remontait authentiquement à Charlemagne ? Ainsi, pour les mariages à conclure, nos paysans se montraient d'une grande circonspection. (...) Nous avons assimilé ces vieilles familles paysannes aux maisons aristocratiques. L'assimilation peut être poussée plus loin. Entre ces communautés, il y avait une hiérarchie, comme dans la noblesse. Ainsi l'on notait une différence de rang et de situation sociale entre la communauté des Jault et celle des Panné, cette dernière représentant une maison de second rang. Le «maître» des Jault était un grand personnage dans le pays ; mais les Panné, à leur tour, étaient socialement très au-dessus des simples familles de paysans qui ne labouraient pas à plusieurs boeufs, et dont les enfants consentaient à servir au-dehors. (...) Il est très remarquable que, dès le règne de Louis XVI, avec les idées nouvelles qui s'introduisent et qui sont déjà les idées de la Révolution, les communautés taisibles (si fort en honneur chez les écrivains de la génération précédente, Voltaire, Retif, les rédacteurs de l'*Encyclopédie),* perdent de leur faveur. (...) Leur force sociale néanmoins fut si grande que nombre d'entre elles traversèrent la Révolution et, en opposition avec les lois nouvelles contre lesquelles elles avaient à lutter, parvinrent jusqu'au milieu, voire jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle. En 1858, la communauté des Ferrier, non seulement existait encore à Escoutoux (Puy-de-Dôme) ; mais cette année même on célébrait le mariage de cinq garçons tous nommés Ferrier-Ferrier, avec cinq filles toutes nommées Ferrier-Ferrier, et un contrat était rédigé qui les mettait tous en société commune. Maison de village qui existait encore en 1898 ; peut-être existe-t-elle encore aujourd'hui [l'auteur écrivait en 1926]. En 1898, la communauté comptait vingt-trois membres ; le Maître, élu en 1897, avait trente-cinq ans. Il avait l'administration des biens et autorité sur tous les membres du groupement, quel que fût leur âge. Merveilleux exemple de la puissance sociale des institutions de l'ancienne France. Puissent les nôtres avoir un pareil sort [conclut Funck-Brentano par manière de dérision... Notons en passant que ce qu'on appelle encore de nos jours *le hameau,* si répandu en France, semble un écho lointain de ces "communautés de village", aux liens, cependant, beaucoup moins resserrés : les deux ou trois familles de paysans qui y vivaient en voisins très proches, avaient l'habitude de s'entraider beaucoup, sans cependant faire une formelle communauté d'intérêts ; mais on défendait toujours "celui du hameau" contre tout autre, à l'occasion...] ! Nous avons cru devoir parler avec détail des communautés de village. Rien ne peut mieux faire comprendre l'Ancien-Régime. Vivant exemple de l'énergie familiale."[1095]

[1095] Funck-Brentano, pp. 77-89.

"Le roy Philippe-Auguste,
"repoussant une «bonne femme»
"venu lui demander justice,
"sous le prétexte qu'il n'avait
"«loisir de l'ouïr»,
"s'entendit vertement répliquer :
"«Ne soyez donc roy !»"
(Chancelier Michel de l'Hospital)

"La violation du Jour du Seigneur,
"les abus du mariage, offensent Dieu,
"assurément, mes Frères,
"et justifient son Courroux.
"Mais il n'en faut point douter,
"le principal crime
"que le monde expie en ce moment,
"C'EST L'APOSTASIE OFFICIELLE
"DES ETATS ET DE L'OPINION PUBLIQUE".
(Cal Mercier)

XIII. DE LA SOCIETE TRÈS-CHRÉTIENNE (suite)

ne chose intéressante sera, maintenant, de voir comment vivaient les villages ruraux. Quelles étaient les moeurs, les pouvoirs sociopolitiques des habitants d'un simple bourg campagnard non-organisé en "maison de village" ?

"Outre les propriétés particulières, chacun de ces villages (on disait communautés) possédait des *communes* (biens communaux) appartenant générale-

ment à tous. Mais laissons la parole à notre paysan [Retif de la Bretonne] : «La petite paroisse de Sacy, dit Retif, ayant des *communes*, elle se gouverne comme une famille». Chaque mot est ici à retenir et du plus vif intérêt : «Tout s'y décide à la pluralité des voix, dans les assemblées qui se tiennent sur la place publique, les dimanches et fêtes au sortir de la messe, et qui sont indiquées par le son de la grosse cloche. C'est à ces assemblées qu'elle (la petite paroisse) nomme les syndics, les collecteurs pour la taille, les garde-finages pour la sûreté des terres ensemencées et des vignes, enfin les pâtres publics. (…) Le président de ces assemblées est l'homme du seigneur : le procureur fiscal y expose les sujets à traiter, mais chaque particulier a droit de dénoncer les abus qui sont à sa connaissance, ou de proposer les choses utiles qu'il a imaginées. On traite de ces objets sur-le-champ, et s'ils sont de quelque conséquence, on envoie les syndics aux subdélégués de l'intendance pour se faire autoriser. C'est encore dans ces assemblées qu'on désigne chaque année le *canton* que chacun doit couper dans les bois communs ; on tire au sort, à l'exception du pasteur (curé), du chef (seigneur), quand ce dernier est habitant, et des deux syndics auxquels on assigne nommément les cantons les plus fournis». C'était, comme on voit, le *self-government* rural dans son intégrité. Notons avec soin que ce tableau de l'assemblée du village, donné par Retif pour la Bourgogne, concorde, et jusque dans ses détails, avec celui que le cardinal Mathieu présentera pour la Lorraine d'après ses recherches dans les archives locales[1096]. «Quarante mille associations naturelles, écrit Albert Babeau, délibéraient *[eux-mêmes]* sur leurs propres intérêts et choisissaient leurs agents».

"Mais voyons le tableau des assemblées villageoises en Lorraine donné par le cardinal Mathieu : «Le syndic était élu chaque année. Les habitants se réunissaient le dimanche à la sortie des vêpres, soit devant l'Église, à l'ombre du grand arbre qui abritait, parfois depuis des siècles, leurs délibérations rustiques, soit sur la place, soit dans la salle des audiences seigneuriales, quand il y en avait une. Là ils discutaient entre eux à peu près sur les mêmes sujets que nos conseils municipaux, et sur quelques autres encore. Ils nommaient les asseyeurs et les collecteurs, agréaient les pauliers (collecteurs de dîmes) présentés par le décimateur, fixaient le ban pour les récoltes, le salaire du pâtre et du maître d'école, décidaient des réparations à faire à la tour du clocher, à la maison de la cure, au pont du ruisseau, au chemin vicinal, du partage, de la vente ou de la location des biens communaux, et de la manière d'acquitter la corvée, déléguaient le maire (représentant du seigneur) ou le syndic (agent de la commune) pour aller solliciter à l'intendance, au bailliage, à la maîtrise, quelquefois pour aller retirer une vache, un cheval que le garde de la commune voisin avait emmené au greffe, et enfin écoutant la déclaration du *Pied-certain* (redevance). Souvent les esprits s'échauffaient... Il arrivait qu'on décidât de plaider contre le seigneur, contre le curé, contre une communauté voisine... «Ce n'était pas, à vrai dire, une délibération, mais une manière de réunion publique, dont le notaire du village, en plein vent, tenait procès-verbal. Pour l'élection d'une sage-femme attitrée, se

[1096] Et comprenons bien, surtout, la différence avec nos "conseils municipaux" modernes pratiquement sous tutelle centralisatrice excluant toute liberté d'action (l'actuelle législation sur les permis de construire en est une illustration terrible !...), n'ayant aucun pouvoir réel : contrefaçons des assemblées de village dont d'ailleurs elle ne sont qu'un très-lointain écho, figées dans des lois mortes, technocratisées, loin du peuple communal et donc de la vie sociale concrète (quoique voulant s'en donner l'apparence par une artificielle et maçonnique vie associative)... La meilleure preuve, c'est que les démocrates, se rendant eux-mêmes compte que la démocratie n'engendre pas de liens sociaux réels, tâchent de créer des structures associatives qu'ils ont baptisées "démocraties de proximité", formule logomachique mais tellement révélatrice : s'il faut construire par-dessus les structures ordinaires de la Démocratie des substructures de proximité, cela veut donc dire que la Démocratie ne réalise pas en elle-même la proximité entre les gens !!!

tenaient des réunions semblables qui groupaient les mères de famille, le dimanche après vêpres. M. le curé présidait. (...) L'autonomie des familles, dont la réunion formait les communes d'autrefois et dont chacune s'administrait comme un petit État, faisait que les questions à débattre étaient très simples et peu nombreuses[1097]. (...) Quant aux élections des dignitaires et des officiers de la commune, elles se faisaient le plus simplement du monde parmi les brigues et les intrigues dont se fleurit généralement ce genre d'opérations : on élisait le syndic, le maître d'école, les collecteurs des dîmes, les collecteurs des tailles, le pâtre ou berger communal, les messiers, les garde-finages, le va-de-pied, ce qui voulait dire le facteur rural, et le messager chargé de mettre la localité en communication avec le voisinage»" (Funck-Brentano).

Voyons encore de plus près la vie des simples paysans, fondements de l'ancienne France. "Retif parle avec les plus grands éloges des curés des deux paroisses, Nitry et Sacy. Messire Antoine Foudriat, curé de Nitry, «aidait les plus pauvres à payer la taxe de la taille». Retif nous fait pénétrer dans l'intérieur de ces braves gens ; nous voyons les lourds rideaux à sujets qui enveloppent les lits, les assiettes en faïence inclinées sur le dressoir. Plusieurs familles se réunissent «pour faire une charrue de trois chevaux». Nicolas Retif s'était éloigné de Nitry avec un camarade. Lui et son jeune ami frappent à une porte en passant par le village des Puits-de-Bon (Yonne). Ils trouvent de bons paysans qui soupaient avec du petit salé. Après quoi, l'on servit du boudin. Une grande cruche pleine de vin s'arrondissait devant le feu. On buvait le vin chaud. «C'étaient trois familles réunies qui se régalaient à la fin de leurs semailles. Ils étaient les suitiers les uns des autres, c'est-à-dire associés pour faire une charrue de trois chevaux».

"Pénétrons enfin dans la famille même de Retif de la Bretonne : «Le soir, à souper, le seul repas où toute la famille pouvait être réunie, Edme Retif (le père) se voyait comme un patriarche à la tête d'une maison nombreuse : car on était ordinairement vingt-deux à table, y compris le garçon de charrue et les vignerons qui, en hiver, étaient batteurs, le bouvier, le berger et deux servantes, dont l'une suivait les vignerons et l'autre avait le gouvernement des vaches et de la laiterie. Tout cela était assis à une même table : le père de famille au bout, du côté du feu, sa femme à côté de lui, à portée des plats à servir -elle seule se mêlait de la cuisine-. Les servantes, qui avaient travaillé tout le jour, étaient assises et mangeaient tranquillement ; ensuite, les enfants de la maison, suivant leur âge qui, seul, réglait leur rang ; puis le plus ancien des garçons de charrue et ses camarades ; ensuite, les vignerons, après lesquels venaient le bouvier et le berger ; enfin les deux servantes formaient la clôture...». (...) Après le souper, le père de famille donnait lecture de quelques pages de l'Écriture sainte en les accompagnant d'explications ou d'observations faites avec bonhomie. Cette lecture était suivie d'une courte prière en commun, après quoi on faisait réciter à la petite jeunesse la dernière leçon du catéchisme. «Puis on s'en allait coucher en silence, car, dit Retif, après les prières du soir, les ris et les conversations à haute voix étaient interdits». En hiver, où les soirées sont plus longues, le père de famille, après la récitation du catéchisme, raconte des histoires, les vieilles légendes du pays et les faits les plus nouveaux. Chacun peut alors prendre la parole, on rit, on plaisante. Dans le temps de l'Avent, on chante de vieux Noëls. Nous sommes loin, comme on

[1097] Avec le progrès technique, imaginons un peu comment aurait pu évoluer un pareil principe, si riche par exemple sur le plan écologique : l'électricité aurait très bien pu être gérée et distribuée *par le village lui-même,* en parfaite indépendance autarcique, au moyen, par ex., d'un parc communal d'éoliennes ou de panneaux solaires, etc. !

voit, des «animaux farouches» de La Bruyère. Une mère envoie du village à son fils, qui est parti pour la ville, son petit trousseau : «Mon Edmond, je t'envoie des chausses de filoselle, avec des culottes de fort-en-diable, deux vestes et l'habit de bouracan pour te faire brave les dimanches et fêtes». Et comme l'on comprend ce vieux paysan qui fait entrer au village natal son fils prêt à s'embourgeoiser : «On voulait te fixer à la ville ! Dis-moi, notre postérité, bientôt confondue dans la populace des villes, que serait-elle devenue ? Restons ici, tout y est plein de nous, tout y rappellera notre honneur !...». (...) Nous avons un autre tableau de conditions et de moeurs villageoises peint par Marmontel (...) Marmontel vit le jour et passa sa première jeunesse à Bort (Corrèze). Sous un même toit vivaient, outre le père et la mère, les deux grand'mères, trois tantes et un «essaim d'enfants». «Bort sur la Dordogne était un lieu où l'inégalité des conditions et de fortune ne se faisait presque pas sentir. Un peu de bien, quelque industrie, un petit commerce formaient l'état de presque tous les habitants... Chacun y était libre et utile». Marmontel fait cette observation intéressante : «Les liaisons qu'on y formait (en son patelin) n'inquiétaient point les familles : il y avait si peu d'inégalité d'état et de fortune que les pères et mères étaient presque aussitôt d'accord que les enfants et rarement l'hymen faisait languir l'amour...»

"Marmontel avait un petit camarade. Ses cheveux blonds étaient toujours peignés avec soin, son habit très propre dans sa simplicité, son linge toujours blanc. Il s'appelait Durand. Son père était laboureur d'un village voisin. Marmontel avait plaisir à s'y rendre. «Comme il nous recevait, le bon vieillard ! La bonne crème, le bon lait, le bon pain bis !» Notre petit bonhomme était choyé par sa grand'mère. «Elle me faisait voir, comme autant de trésors, les provisions faites pour l'hiver : son lard, ses jambons, ses saucisses, ses pots de miel, ses urnes d'huile, ses amas de blé noir, de seigle, de pois et de fèves, ses tas de raves et de châtaignes, ses lits de paille couverts de fruits. Le troupeau de la bergerie de Saint-Thomas, poursuit Marmontel, habillait de sa laine, tantôt les femmes et tantôt les enfants ; mes tantes la filaient ; elles filaient aussi le chanvre du champ, qui nous donnait du linge ; et les soirées, où, à la lueur d'une lampe qu'alimentait l'huile de nos noyers, la jeunesse du voisinage venait teiller avec nous ce beau chanvre, formait un tableau ravissant. La récolte des grains de la petite métairie assurait notre subsistance ; la cire et le miel des abeilles, que l'une de mes tantes cultivait avec soin, étaient un revenu qui coûtait peu de frais ; l'huile, exprimée de nos noix encore fraîches, avait une saveur, une odeur que nous préférions au goût et au parfum de celle de l'olive. Nos galettes de sarrazin, humectées, toutes brûlantes de ce bon beurre du Mont-d'Or, était pour nous le plus friand régal. Je ne sais pas quel mets nous eût paru meilleur que nos raves et nos châtaignes et, en hiver, lorsque ces belles raves grillaient le soir à l'entour du foyer, ou que nous entendions bouillonner l'eau du vase où cuisaient ces châtaignes si savoureuses et si douces, le coeur nous palpitait de joie... Ainsi, dans un ménage où rien n'était perdu, de petits objets réunis entretenaient une sorte d'aisance, et laissaient peu de dépense à faire pour suffire à tous nos besoins. Le bois mort dans les forêts voisines était en abondance et presque en non-valeur ; il était permis à mon père d'en tirer sa provision. L'excellent beurre de la montagne et les fromages les plus délicats étaient communs et coûtaient peu ; le vin n'était pas cher, et mon père lui-même en usait sobrement...» Noël ! Le réveillon ! «Comme il était tous les ans le même, écrit Marmontel, on s'y attendait, mais on se gardait bien de paraître s'y être attendu : pendant qu'on était à la messe, la soupe aux choux verts, le boudin, la saucisse,

l'andouille, le morceau de petit salé le plus vermeil, les gâteaux, les beignets de pommes au saindoux, tout était préparé mystérieusement par elle (la grand'mère) et une de mes soeurs... Après la messe, on trouvait toutes ces merveilles sur la table, on se récriait...». Nous sommes très loin encore des animaux farouches de La Bruyère. (...) Au soir on trouve les maîtres-paysans «jasant librement ensemble sur quelque bagatelle, riant à pleine gorge, contant des nids d'antan et neiges de l'année passée ; et, revenant des champs, chacun avait son mot de gueule pour gaudir l'un l'autre et raconter les contes en la journée faits, chacun content de sa fortune et du métier duquel pouvait honnêtement vivre...»

"Ce portrait est du bon Noël du Fail ; il peint les types du XVI^e^ siècle. Nous avons rencontré plus haut ces patriarches des campagnes présentés par Retif ; ils ne disparurent pas avec la Révolution ; et Mistral pourra en faire encore le portrait d'après son père au début du XIX^e^ siècle : «Mon père célébrait avec pompe la fête de Noël et lorsque, pieusement, il avait béni la bûche, il nous parlait des ancêtres, il louait leurs actions et il priait pour eux. Lui, quelque temps qu'il fît, il était toujours content, et si, parfois, il entendait les gens se plaindre, soit des vents impétueux, soit des pluies torrentielles : *Bonnes gens, leur disait-il, Celui qui est là-haut sait fort bien ce qu'il fait, comme aussi ce qu'il nous faut.* Il avait toute sa vie travaillé et épargné ; mais sa table, comme sa bourse, étaient ouvertes à tout venant (...) Il fit la mort d'un patriarche. Après qu'il eut reçu les derniers sacrements, toute la maisonnée nous pleurions autour du lit : *Mes enfants, nous dit-il, allez ! Moi, je m'en vais et je rends grâces à Dieu pour tout ce que je Lui dois, ma longue vie et mon labeur qu'Il a bénis*». C'est fidèlement, et presque trait pour trait, le portrait du père de Retif de la Bretonne, le laboureur de Nitry, tel que son fils l'a tracé. (...) Quant aux noces de village, une coutume qui se retrouvait sans aucun doute dans la plupart des provinces de France, faisait s'agenouiller l'épouseur et sa promise, au pied du père de famille avant qu'on se rendît à l'Église. Toute l'assistance également s'agenouillait. On récitait à voix haute une prière, le père donnait sa bénédiction, après quoi on partait pour s'aller marier au son des violons. (...) Une robe rouge paraît avoir été dans plus d'une province la «livrée» de l'épousée, comme la robe blanche de nos jours. Les seigneurs du village, et souvent du plus haut rang, se mêlent à ces noces villageoises. La tradition en est exacte. «On fut chez la mariée, écrit le duc de Croÿ, où l'on vit les apprêts d'une belle noce de quarante couverts, rien que frères et soeurs des deux familles : force dindons et pâtés. Nous en emportâmes un et fûmes danser avec la mariée. Le prince et la princesse (de Condé) firent les choses d'assez bonne grâce, populairement, et tel qu'il le fallait». La scène se passe à Vanves"[1098].

"Essayons à présent d'envisager d'un coup d'oeil ce qu'a été le village français ramassé sous l'autorité de son seigneur. Vauban a essayé d'en donner la physionomie en forme de statistique. Voici, en tête, le seigneur du lieu, marié, avec quelques enfants, six valets, deux servantes ; le curé avec un valet, une servante ; son vicaire, servi par un valet ; puis viennent, en importance, le juge du lieu, c'est un avocat, il est marié, il a des enfants ; le procureur fiscal, qui remplit les fonctions du ministère public : il loge dans la même maison que le notaire. Le maître d'école est marié, il a deux enfants. Tel est l'état-major. Tout ce monde est étroitement uni par des croyances où nul doute n'est intervenu, par des traditions communes et lié, sous la direction

1098 Funck-Brentano, pp. 401-409.

du chef, par un attachement *quasiment religieux* à la personne du roy qui personnifie la patrie. *Ce groupe est issu de l'organisation familiale qui s'est élargie et s'est fortifiée en grandissant.* Au XVIII[e] siècle encore les textes à citer sont nombreux. Le Parlement de Provence écrit au roy, le 17 février 1774 : «Chaque communauté parmi nous est une famille qui se gouverne elle-même, *qui s'impose ses lois...»* Nous avons esquissé ce *self-government* à propos des assemblées de villages. Puis, sous l'état-major, sous le groupe dirigeant présenté par Vauban, voici la population, les laboureurs avec valets et servantes, les vignerons, les bûcherons, le charron, le charpentier, le maréchal, le taillandier, le boulanger et le meunier, deux maçons, deux fileuses... Nous avons appris à connaître leur organisation domestique par Retif et par Mistral ; tout y est traditionnel et dans une étroite solidarité de chaque famille avec les familles voisines. «La communauté rurale, écrit le cardinal Mathieu, nous apparaît ainsi comme *un petit royaume indépendant de son voisin,* gouverné par son seigneur, qui rend la justice et prend des décisions sur tout ce qui intéresse ses sujets, mais en délibérant avec eux».

"(...) Jusqu'au coeur de la Révolution, en Vendée, dans le Bocage poitevin et dans le Marais, seigneurs et paysans ont gardé cette union étroite : «Ils se rencontraient aux champs, à l'Église, dans les marchés, écrit Pierre de la Gorce ; les jours de fête, le château prêtait sa pelouse pour les danses». Le seigneur et ses métayers allaient chasser ensemble. Le seigneur parmi les siens ne paraissait que le premier *d'entre eux.* On vit jusqu'au coeur de la Révolution, en Bourbonnais, les paysans arracher de l'Église le banc du maire jacobin qui avait remplacé celui du châtelain. (...) Ajoutez la profondeur, l'intensité des croyances religieuses. Les pratiques en pénétraient le détail de la vie et toujours sous le même caractère familial si chaud, si bienfaisant. Le paysan vivait à l'ombre de l'Église, elle-même environnée du cimetière où, dans la terre bénite, reposaient les grands-parents. D'un coup d'oeil, ne découvrons-nous pas la beauté, la force sociale, la puissance de cohésion, l'énergie vitale de cette autre cellule sociale, la communauté villageoise, issue de la famille qui a été la cellule primitive et a grandi et, en se développant, a conservé son caractère ? La communauté, le village est *une famille.* Telle est bien l'idée que chacun s'en fait alors, écrit Ch. de Ribbe en ses études sur la société de l'ancienne France. À cet esprit les coutumes ont répondu en créant l'identité des moeurs d'où sont sorties, pour chacun de ces groupes, une identité de traditions et une physionomie particulière. Ces mille et mille groupes sociaux (quarante mille pour la France entière) sont unis les uns aux autres, non pas de voisinage en voisinage, mais de bas en haut : superposition de seigneuries comme il a été dit, jusqu'à la clé de voûte royale. La société est construite non pas horizontalement, s'il est permis de parler ainsi, mais verticalement."[1099]

C'est qu'on comptait, par cette organisation naturelle, aller au Ciel : les clochers qui pointaient leur doigt d'ardoise *vers le haut* dans chaque bourg le rappelaient sans cesse...

... Mais... et les villes ? Là, au moins, n'est-ce pas, il ne saurait être question de l'esprit familial, trinitaire !

[1099] Funck-Brentano, pp. 435-438.

Éh bien, détrompons-nous (quoiqu'il y ait évidemment un bémol à mettre quant aux villes par rapport aux campagnes). Funck-Brentano, pour que nul n'en ignore, intitule d'ailleurs précisément son premier paragraphe sur le sujet, comme suit : "Origine *familiale* des communautés urbaines". Tenez, puisqu'il n'y a qu'à lire ce bon historien, lisons-le donc : "Bodin intitule le ch. XIII du troisième de ses *Six livres de la République :* «Comment l'origine des corps et communautés est venue de la famille». Il n'est rien de plus vrai. La ville de Paris ne s'est pas développée, comme on serait tenté de le croire, par l'action progressive d'un noyau central grandissant, s'étendant de proche en proche ; c'est, *au contraire,* un certain nombre de noyaux générateurs qui se sont développés, chacun de son côté, et ont grandi peu à peu, se rapprochant dans leur accroissement, et, avec le temps, se fondant les uns dans les autres. Contrairement à l'opinion répandue, la Cité n'a pas joué le rôle d'une grande tache d'huile qui aurait gagné les rives de la Seine et envahi le territoire jusqu'à remplir l'enceinte actuelle des fortifications : c'est un nombre indéfini de petites cités placées, celle-ci sous l'autorité épiscopale, celle-là sous l'autorité royale, telles autres sous l'administration abbatiale : Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs, les Dames de Montmartre, l'Abbaye Saint-Antoine, etc. : d'autres sous les règles d'un ordre militaire (la ville du Temple [... avec sa tristement célèbre Tour]) ; mais le plus grand nombre sous la suzeraineté d'un simple seigneur, comme le fief du Châtelet, —qui se sont constituées et développées isolément, cellules vivantes, grandissant par la puissance de leurs énergies internes jusqu'au moment où, s'étant rapprochées les unes des autres, par leur développement, elles ont fait tomber leurs murailles à l'intérieur de l'enceinte commune.

"La ville de Paris s'est ainsi constituée par la juxtaposition d'un certain nombre de résidences fortifiées, dont chacune était la «tête» d'une seigneurie, et la seigneurie comme nous avons essayé de le montrer, *était issue de la famille par l'intermédiaire de la mesnie.* Chacun de ces châteaux-forts avait un système de défense particulier, chacun d'eux était entouré de jardins, de bosquets, de prairies, d'espaces libres, enclos d'une enceinte fortifiée, elle-même souvent bordée d'un fossé rempli d'eau ; chacun d'eux était la demeure d'un seigneur qui groupait sa mesnie, d'un patricien qui groupait sa clientèle (...) ou d'un seigneur ecclésiastique qui, parmi les siens, remplissait le rôle féodal du père de famille. Dans les siècles du Moyen-Âge, Paris offrait ainsi l'aspect que Moscou présentera encore au XVIII^e^ siècle et que retrace le C^te^ de Ségur : un vaste groupement de châteaux, dont chacun est environné de son village, défendu par son donjon, entouré de son enceinte particulière. À l'intérieur de chacune de ces enceintes, on voyait bien des maisons de marchands et d'artisans, mais c'étaient des marchands et des artisans domestiques, *ministeriales domus* (les ministres de la maison), employés au service de la *familia* seigneuriale, *fèvres-mesniers* (ouvriers de la mesnie) comme on les appela aussi. Ils fournissaient aux besoins du seigneur et de sa «parenté». Ils travaillaient et commerçaient sous son patronat. Avec la prospérité commune, cette population crût et se multiplia dans l'intérieur de ces diverses seigneuries féodales, patronales, patriarcales, familiales -les mots sont ici synonymes-. Et l'on vit les seigneur bâtir dans leur clos, se resserrant eux-mêmes dans le centre de leur propriété, divisant en habitations les parties qui bordaient les voies publiques. Chacune de ces petites villes familiales jouissait de son autonomie, avec son enceinte particulière dans l'enceinte commune. Au coeur du XVII^e^ siècle, sous Louis XIV, plus de la moitié de la ville de Paris relevait encore de trente-quatre seigneurs particuliers.

Il en fut de même de toutes villes françaises de formation ancienne.

"Albert Babeau, en ses admirables études sur la ville de l'Ancien-Régime, constate ces divisions intérieures et conclut : «Les villes s'étaient, par la force des choses, divisées en circonscriptions judiciaires, religieuses, militaires, municipales». Le fait est exact, mais le *processus* fut à l'inverse de ce que pense l'éminent historien. Ces divisions tenaient aux origines mêmes de la ville, aux conditions dans lesquelles chacune d'elles s'était formée, et, bien loin que, avec le temps, les villes se soient fragmentées, elles allaient au contraire effaçant leurs divisions en bourgs séparés les uns des autres, pour les fondre en une cité commune [exactement le même processus, donc, que pour la société française tout entière...]. Au XVI^e^ siècle encore, Tours était divisé en trente-et-un fiefs différents ; au XVI^e^ siècle, trente-et-un seigneurs justiciers se partageaient encore l'autorité dans la ville, ce qui indique que la ville de Tours dut son existence au groupement de trente-et-un chefs féodaux, on peut dire à trente-et-un chefs de famille dont chacun avait son domaine, ses murailles, ses tenanciers, sa «justice». Au long aller, l'industrie des habitants a rempli de constructions les clos qui entouraient chacun de ces fiefs ; des maisons ont occupé les espaces libres qui se trouvaient autour des abbayes, autour des donjons, et les murs intérieurs sont tombés pour ne plus laisser à l'agglomération qu'un mur de défense extérieur : la ville de Tours était formée. Ce travail d'agrégation de centres sociaux, originairement indépendants les uns des autres, peut être suivi par le détail des faits pour la ville d'Amboise. Il en fut de même pour Arles. En Bourgogne, on trouve des villes de mince importance divisées entre cinq, six ou sept seigneurs différents, ce qui montre qu'elles étaient formées par la réunion de cinq, six ou sept seigneuries différentes à l'intérieur d'une même enceinte. Il en fut de même à Angers, à Moulins, à Rouen, à Bourges, à Troies : nous croyons pouvoir affirmer qu'il en fut de même dans toutes les villes de formation médiévale, à l'exception des bastides ou villes-neuves créées en bloc par des puissances féodales et conséquemment, elles aussi, empreintes du caractère familial qu'il convient de noter. Entre toutes, la ville la plus remarquable, au point de vue où nous nous plaçons, fut la ville de Metz, dont les six quartiers sont restés célèbres par l'indépendance et par l'extraordinaire vitalité que chacun d'eux conserva jusqu'au seuil de l'âge moderne, et parce que cinq de ces *paraiges,* comme on les nommait (un mot qui veut dire «famille») étaient désignés par des noms propres, noms de famille qui témoignaient de leur origine, à l'exception du sixième de ces quartiers, nommé *le commun,* parce qu'il s'était formé postérieurement en réunissant les citoyens qui étaient venus s'agréger à la ville sans faire partie d'une des cinq grandes familles seigneuriales susdites ou qui, de ces familles, avaient été exclus. Strasbourg était divisé en tribus, dont la désignation seule suffirait à marquer l'origine familiale.

"L'administration municipale n'était jamais, comme de nos jours, concentrée entre les mains d'un seul personnage. Trait commun sous lequel la variété des constitutions municipales peut, en sa diversité, être ramenée généralement à trois types : 1° Le «syndicat» était propre aux villes de moindre importance : pratique coutumière, flottante *et qui ne connaissait aucun statut [!].* Nous avons vu les «assemblées de village» ; on les retrouve dans les plus petites villes, élisant un ou plusieurs syndics, selon l'importance de la localité, et l'on s'administrait en famille. À dater de la fin du XVII^e^ siècle, le syndicat ne subsista que dans les communautés rurales. 2° Puis le consulat (Midi) ou échevinat (Nord) ; administration municipale entre les mains de

deux ou de plusieurs magistrats, qui formaient corps, sans prééminence de l'un d'eux sur les autres. Ces consuls ou échevins pouvaient être présidés par un officier de justice, officier royal qui leur était adjoint. Ce second système se trouvait en activité principalement dans le Midi. 3° Enfin la mairie ; système administratif en vigueur dans les provinces du Nord et du Centre, où il était pratiqué par toutes les localités de quelque importance ; mais dans ces mairies elles-mêmes, le pouvoir exécutif n'était pas, comme de nos jours, concentré entre les mains d'un seul personnage : le maire faisait corps avec le conseil de ville, dont les membres étaient nommés échevins, gouverneurs, conseillers, pairs, consuls, jurais ou capitouls, selon les lieux. Le maire ne pouvait agir sans son échevinage : personnalité à plusieurs têtes et qui était appelée dans les provinces du Nord d'un nom caractéristique : le Magistrat ; ailleurs on disait «le corps de ville». C'est le pouvoir exécutif de la commune. «Le maire est le président du corps de ville, non l'administrateur de la cité» (Tocqueville). Administration collective. Or voici, parmi les attributions du corps de ville, celle qui sollicite avant toute autre notre attention : le maire et les échevins tiennent des audiences où ils prononcent des arrêts *semblables à ceux des tribunaux du roy ;* ils condamnent à la prison, à l'amende, au bannissement. Le Magistrat se compose de magistrats [c'est-à-dire ayant des pouvoirs politiques et judiciaires réels]. Ces magistrats revêtent de très belles robes, pareilles à celles des juges royaux, «la robe étant distinctive de la magistrature» (Loyseau) : robes rouges, et jusque dans de très modestes localités : «C'est une belle chose, écrit Racine en 1661, de voir (à Uzès) le compère Cardeur et le menuisier Gaillard avec la robe rouge, comme un président, donner des arrêts...». (...) Justice patriarcale. Le Magistrat, c'est-à-dire l'autorité municipale, délivre des lettres de cachet (car il faut se garder de faire des lettres de cachet l'attribut de la seule royauté), et, dans la délivrance de ces lettres de cachet, maire et échevins sont guidés par le même souci que le roy, leur éminent confrère : *l'honneur et l'intégrité des familles.*

"Nos corps de ville ont des prisons, et qui l'emportent en rigueur, et de beaucoup, sur celles du roy. Les bannissements qu'ils prononcent s'accompagnent de rites solennels. Le citoyen exilé quitte la ville au son des cloches mises en branle à la tour du beffroi, et qui sonnent jusqu'à ce qu'il ait franchi les portes de l'enceinte (...) Aussi bien les origines de cette justice municipale étaient les mêmes que celles de la justice royale : les chefs féodaux, les chefs de famille, dont la réunion avait formé la cité, y exerçaient en leur groupement, ou par une délégation à ceux qu'ils avaient choisis pour guides, la justice familiale dont chacun d'eux était investi sur les siens. Il est très intéressant de noter que cette juridiction municipale fut reconnue par le pouvoir central, car nous voyons, avec le titre de procureur du roy ou d'avocat du roy, ou de substitut, des personnages officiels chargés du ministère public auprès de ces tribunaux [!][1100]. Ce même Magistrat[1101], édicte des arrêts du caractère le plus familier : il

[1100] Cela remonte d'ailleurs au Moyen-Âge, à la naissance de ce que l'on a appelé les communes. Rien n'illustre mieux les articulations entre les différents pouvoirs sociopolitiques des uns et des autres, dans les villes, que cette lettre de l'archevêque de Reims, en plein XII^e^ siècle : "Le précédent archevêque de Reims, Henri de France, fut toujours pieux et exemplaire ; mais il paraît qu'il n'eut pas toujours la prudence et la modération qu'il lui aurait fallu dans son gouvernement. Il eut de grandes difficultés avec les bourgeois de Reims, au sujet de leur commun. Ces difficultés dégénérèrent une fois en guerre ouverte. La paix se rétablit néanmoins assez tôt. Son successeur, Guillaume de Champagne, pour affermir cette paix de plus en plus, accorda aux habitants de Reims une charte, dont voici le préambule : «De même que les seigneurs terriens, en respectant les droits et la liberté de leurs sujets, peuvent acquérir l'amour de Dieu et du prochain, de même aussi, en violant ou altérant les privilèges obtenus depuis longues années, ils peuvent encourir l'indignation du Très-Haut, perdre la faveur du peuple, et charger leurs âmes d'un fardeau éternel. Nous donc, déterminé par ces motifs, et considérant la soumission et le dévouement que vous, nos chers fils et nos fidèles bourgeois, vous nous avez témoignés jusqu'à ce jour, nous avons jugé à propos de restituer et de confirmer pour tou-

fixe par exemple le costume que, dans la ville, porteront le marié et la mariée le jour des noces (...) le Magistrat [ou "corps de ville"] n'a d'ailleurs permis au fiancé de fréquenter la maison de sa promise qu'aux heures du jour, «de façon qu'il [ne] pût [pas] retourner chez lui sans lumière»... Il en allait de même pour les baptêmes : les détails en étaient affaire municipale de même que le repas et les cadeaux qui accompagnaient les relevailles. Le nombre et la minutie des règlements somptuaires faits par les municipalités ont encore leur explication dans ces origines familiales. Toutes ces belles prescriptions, et d'autres, étaient portées à la connaissance des intéressés par les trompettes ou les tambours de ville, hérauts vêtus de beaux costumes où se marquait l'importance de leurs fonctions (...) généralement accompagnés d'un sergent qui lisait les proclamations du Magistrat (...) Les bonnes villes servent volontiers de marraines, en la personne du Magistrat, aux enfants des gens qu'elles ont pris en amitié. (...) Ces traditionnelles coutumes florissaient en des villes qui, jusqu'au XVII^e^ siècle, avaient conservé l'aspect ancien. Albert Babeau a fait une observation très juste et de grande suite, quand il a écrit que les rues de l'ancienne France n'étaient pas faites pour y passer, mais pour y vivre et y demeurer ("la rue est généralement encombrée d'objets divers, des caisses, des tonneaux, des charrettes ; on s'y installe, des tables y sont dressées et des chaises ; de vieilles bonnes femmes y font tourner leur rouet ; compères et commères, sur les trappes des caves, cancanent et se disent les nouvelles du jour, etc."[1102]). De nos jours, où nous sommes la proie d'une bougeotte effrénée, nous avons peine à comprendre la sereine immobilité des gens d'autrefois. Tout se tient dans l'ancienne France : c'est la paisible stabilité familiale, traditionnelle : on change difficilement de costumes, d'usages, de croyances, d'outils, d'idées et de place."[1103] La ville restait d'ailleurs, autant que la campagne voire plus encore, le fruit direct de la féodalité. "De l'époque féodale, dont le beffroi restait le fier témoignage, plus d'une ville avait conservé de vivantes traditions ; car il ne faut pas oublier qu'aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, les villes érigées en communes s'étaient mises en personnes féodales à l'instar des barons. Au XVIII^e^ siècle, on trouve encore nombre de communes qui sont seigneuries et leurs maires en tirent le titre de comte, vicomte ou baron, selon leur rang dans la hiérarchie."[1104]

Une fois encore, gardons-nous de voir là simple survivance désuète, vain formalisme. On en est extrêmement loin. Les villes étaient si fortes dans leur administration autarcique familiale, par rapport à l'autorité royale ou simplement provinciale, que voici par exemple, ce qu'en disait, par manière d'humour, un prince du sang : "Le duc d'Orléans visite au dix-huitième siècle les principales localités de son duché ; il en écrit à sa soeur : «On m'a présenté les clés de bien des villes, *mais je n'ai pu en dé-*

jours, par la garantie de notre autorité, à vous et à vos descendants, les coutumes octroyées il y a longtemps, mais mal gardées, à cause des fréquents changements de seigneurs. Nous voulons que les échevins soient restitués à la ville, qu'ils soient élus au nombre de douze, entre les habitants de notre ban, par votre consentement commun ; qu'ils nous soient ensuite présentés, et soient renouvelés chaque année, le Vendredi-Saint ; enfin, qu'ils prêtent serment de vous juger selon la justice, et de garder fidèlement nos droits en tant qu'il leur appartiendra». Cette charte, comprenant un grand nombre d'articles relatifs à la police municipale, fut signée l'an 1182 par l'archevêque Guillaume, qui prononça l'anathème contre tout homme qui irait à l'encontre" (Rohrbacher, t. XVI, pp. 263-264). Notez, dans cette belle lettre, comme la Foi est mise à la base et comme le pivot principal des rapports sociopolitiques entre bourgeois communaux et les nobles, au demeurant ecclésiastiques : en particulier, comme il est édifiant, le préambule !

1101 Dont les attributions vont jusqu'à exercer haute et basse justice, comme on disait au Moyen-Âge, c'est-à-dire jusqu'au droit *effectif* d'appliquer la peine de mort, ce qui, par la négative certes, montre assez à quel point les gens se géraient eux-mêmes, par eux-mêmes...

1102 Funck-Brentano, p. 452.

1103 *Ibid.*, pp. 443-453.

1104 *Ibid.*, p. 455.

couvrir les portes»[1105]*...!* C'est qu'en effet, il fallait en abattre, des portes, pour trouver les "bons et loyaux susjets" en nos fiers sicambres, pardon, français : "Sur les remparts des villes, des milices communales montent la garde sous les ordres du maire ou d'un capitaine de ville élu par le Magistrat ou par l'assemblée des habitants. Louis XI avait passé en revue, dans la plaine Saint-Antoine, les milices parisiennes pour en faire trophée aux yeux des ambassadeurs étrangers ; mais la parade lui fit à lui-même si grande impression qu'il se garda de la renouveler, dans la crainte de donner aux parisiens une trop juste idée de leur puissance. Milices urbaines qui constituaient encore sur la fin du XVI[e] siècle une puissance avec laquelle il fallait compter. (...) L'importance de nos miliciens s'accroissait d'ailleurs du fait que, dans bien des villes, *le roy de France n'avait pas le droit de tenir garnison, un des nombreux faits caractéristiques de l'Ancien-Régime* et que l'on néglige de mettre en lumière. Quand l'ambassadeur turc, Mehemet Effendi, traverse la France en 1720, il en est tout surpris. «Toulouse, écrit-il, a le privilège de ne point recevoir de garnison du roy. C'est pour cela que les cinquante soldats [du roy], leur capitaine et leurs enseignes qui m'avaient accompagné depuis Toulon, prirent congé de moi aux portes de la ville et s'en retournèrent. Deux autres compagnies de la ville (les miliciens) passèrent devant moi pour me conduire à mon logis». Même cérémonie à Bordeaux. «Comme c'est une ville libre, écrit Mehemet Effendi, les soldats [du roy] restèrent dehors. Plusieurs compagnies de milice de la ville, avec leurs capitaines, passèrent devant moi et me conduisirent en pompe à mon logis». Marseille, Saint-Malo, vingt autres villes avaient des privilèges analogues. Dans les cités mêmes où le roy avait une garnison, le maire exerçait sur elle son autorité. Il la commandait en l'absence du gouverneur militaire ; ailleurs, comme à Toulon, le maire préside les conseils de guerre de l'armée royale"[1106].

"Outre les corps de ville (maire et échevins), les communautés urbaines avaient des assemblées générales, originairement, et durant plusieurs siècles, composées des pères de famille dont le groupement formait la Cité. Par les rues, où les habitants passent une partie de leur existence, les trompettes en costume d'apparat ont appelé les citoyens à l'assemblée. La convocation se fait aussi par la cloche du beffroi ou par le prône du curé le dimanche. (...) Présence obligatoire : jusqu'à la fin de l'Ancien-Régime, les défaillants seront frappés d'amendes. [On a ici la copie conforme des rustiques "assemblées de village"... en pleine ville] (...) Une seule question est généralement soumise aux délibérations de l'assemblée : un emprunt à contracter, de nouvelles charges demandées aux contribuables, un procès à engager, les moyens de conjurer une disette menaçante ou de combattre une épidémie. On discute aussi des question d'édilité, voie nouvelle à ouvrir, ruelle à supprimer ; ou bien, il s'agit d'une congrégation de religieuses infirmières à installer dans un hôpital. Albert Babeau cite la délibération de 1652, au réfectoire des Dominicains de Marseille, à la suite de laquelle huit cents citoyens de la vieille cité phocéenne décidèrent de remplacer par le tirage au sort l'élection du «corps de ville», «pour couper la racine des inimitiés et querelles... et comme il s'est pratiqué et se pratiquait encore aux meilleures villes de la chrétienté». Le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, convoque en assemblée générale les habitants de Chalon-sur-Saône. Il y paraît en personne, prend la parole. Il désirerait obtenir que les Chalonnais laissassent les Jésuites s'installer dans la ville. «Telle est, dit-il, la volonté du roy». Après quoi, il se retire pour laisser à

1105 Funck-Brentano, pp. 456-457.
1106 *Ibid.,* pp. 458-461.

l'assemblée toute liberté de discussion. Condé était à table quand on vint lui annoncer que sa requête était rejetée. Sur quoi, le noble prince entra dans une grande colère. Les bourgeois, réunis en assemblée générale, donnèrent plus d'une fois, à l'époque où l'astre de Louis XIV brillait de son plus vif éclat, des preuves d'indépendance"[1107]. Pour autant, bien sûr, "quand ces assemblées générales furent devenues trop nombreuses par l'extension que beaucoup de villes avaient prise, on eut recours à des assemblées générales représentatives, présidées par le juge royal au XVII^e^ siècle, par le maire au XVIII^e^ siècle. Elles se composaient de délégués des différents quartiers ou des différentes paroisses, et de représentants des corporations marchandes et des corps de métier. Y prenaient également place quelques membres de droit, le corps de ville, les officiers municipaux, souvent aussi les gradés de la milice urbaine. Le corps de ville était une émanation de l'assemblée générale, mais la diversité des coutumes était telle dans l'Ancienne-France qu'on ne peut fixer une règle quelconque. «Jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, écrit Tocqueville, on rencontre des villes qui continuent à former comme de petites républiques démocratiques, où les magistrats sont librement élus par le peuple et responsables envers lui, où la vie municipale et publique est active, où la cité se montre fière de ses droits et très jalouse de son indépendance». (...) Quant aux systèmes de votation, ils étaient si nombreux, si variés et parfois si compliqués, que l'énumération et le détail en seraient interminables"[1108].

Évidemment, cela nous change un peu de la ville post-révolutionnaire, babylonienne, cosmopolite, maçonnisée et irresponsable enfin, où l'individu déshumanisé, désincarné, est exalté jusqu'à perdre son âme : il ne sait plus en tous cas qu'il est encore un être humain à l'image du Dieu Un et Trine, une *personne* vivante ; contrairement à l'habitant des villes d'Ancien-Régime, ou plutôt des "communautés urbaines" de la Société Très-Chrétienne, où, du moins, il vivait en tant qu'homme si tout n'y était pas parfait (car plus il y a de "vie" entre les humains, plus il y a de "risques", en effet, de toutes sortes –c'est précisément cela, le sel de la vie !- : il est donc vital et impératif que la qualité de vie sociopolitique active entre les gens, soit mue à proportion par la Charité, c'est-à-dire la Vie de Dieu, pour que celle-ci "régule", règle celle-là). Notons bien d'ailleurs que c'est la ville moderne, issue de la Renaissance et de cet esprit anti-famille, qui a engendrée la pauvreté endémique, laquelle pauvreté, si elle n'est pas inconnue dans la Société Très-Chrétienne[1109], était du moins structurellement assistée, jusqu'à estomper pour le pauvre son caractère de dureté anti-humaine, et surtout supprimer la révoltante exclusion sociale du pauvre, incroyablement scandaleuse, que nous montrent nos jours post-révolutionnaires sataniques et… anti-droits de l'homme. Dans l'Ordre naturel, il y a des pauvres, il n'y a pas de misérables. Ce que nous écrivons là est justement le constat auquel parvient un homme politique polonais contemporain, historien de profession, "scandalisé par une répression organisée par les dirigeants de notre société contre ses propres victimes" (il veut parler des récents arrêtés pris pour interdire la mendicité dans certaines villes) : "En face de telles décisions, l'historien de la pauvreté a l'impression d'un retour

---

1107 Funck-Brentano, pp. 465-466.

1108 *Ibid.,* pp. 465-470.

1109 Puisque de toutes façons elle est inhérente à toute société humaine. Notre-Seigneur Lui-même le dira, rétorquant à Judas qui se scandalisait du parfum de haut prix répandu par sainte Marie-Madeleine sur les pieds de Notre-Seigneur : "Moi, vous ne M'aurez pas toujours, *mais des pauvres, il y en aura toujours*".

de l'histoire. *La société médiévale ne connaissait pas de fracture sociale.* Le pauvre y avait sa place, IL ÉTAIT SECOURU PAR SA FAMILLE, vivait de la charité, il était l'intermédiaire entre les hommes et les dieux. La fracture sociale apparaît au XVI^e^ siècle *avec le développement urbain.* La marée croissante des pauvres nourrit alors une grande peur sociale. Les villes de Flandres (précisément la région qui fut une des premières d'Europe à se convertir au capitalisme, via le protestantisme négrier et esclavagiste de Calvin...), sont les premières à créer des structures d'accueil, un geste de condescendance qui est aussi un geste d'exclusion. Et l'État introduit la répression. Etc.". Et notre homme politique de conclure : "Le scandale est l'absence de prise de conscience des responsables des collectivités, dont le rôle serait de créer dans la population des réflexes de solidarité"[1110].

Éh oui, cher Monsieur, c'est parfaitement vrai ce que vous dites, mais pour cela, *il faut que les gens vivent du Christ, se convertissent au Christ,* on entend surtout *SOCIALEMENT,* c'est-à-dire qu'ils appuient leur agir et leur penser sociopolitiques, par exemple pour ce qui est de la pauvreté, sur la grâce de la Noël 496 ! Le scandale de l'exclusion du pauvre que nous montre notre actualité sans-culotte, en vérité inouï, tellement contre la dignité de l'homme, est absolument inconnu dans les villes *humaines* Très-Chrétiennes. Pour une raison à la fois simple et essentielle : le pauvre y avait une place aussi importante que le responsable politique, le militaire, etc., que tout le monde savait bien, à savoir la fonction sociale inestimable, irremplaçable, de... *purifier le riche* et de lui permettre ainsi de sauver son âme ! Car il y a une vocation à la pauvreté. *Pas de pauvres, pas d'Ordre Très-Chrétien.* Et le rôle de ceux qui ne l'étaient pas, était de faire non pas que le pauvre ne soit plus pauvre (ce serait lutter contre le Plan divin), mais qu'il ne tombe pas dans la misère ou dans la désespoir social par exclusion révoltante et scandaleuse de la société des hommes. Autrement dit, il n'y avait pas besoin de *créer* des "réflexes de solidarité" parce que la Foi les y avaient *déjà* mis dans les âmes ![1111]

Êtes-vous fatigué, ô lecteur, d'approfondir l'esprit de l'Ancienne-France ? Non, n'est-ce pas... Éh bien, poursuivons, toujours principalement avec l'historien Funck-Brentano, *sur le chapitre de l'honneur.* "L'honneur, comme la fortune et l'intégrité du

---

1110 Interviewé dans *La Croix* du 6 août 1996.

1111 Même la politique naturelle, réfléchie par la philosophie, contient ce précepte de l'assistance au pauvre, sans même parler de l'Ordre Très-Chrétien… Le philosophe de l'Antiquité en effet, infiniment supérieur au sans-culotte quand il cherchait la Vérité, l'exposait très-clairement, ce que saint Thomas consigne dans son *de Regno :* "Il y a une autre chose qui contribue essentiellement au bonheur d'un État, d'une province, d'une ville ou de tout autre gouvernement, c'est que le chef de l'État subvienne, aux dépens du trésor public, aux besoins des pauvres, des orphelins et des veuves, et assiste les voyageurs et les étrangers. Car si la nature ne fait jamais défaut dans les choses nécessaires, comme le dit Aristote dans le 3^e^ chapitre de son livre *Du monde et du Ciel,* l'art qui imite la nature doit y manquer bien moins encore. Or, parmi les arts, le plus difficile et le plus vaste est la science de la vie et du gouvernement, comme le dit Cicéron dans ses Tusculanes. Par conséquent, les princes et les roys ne doivent point abandonner les pauvres dans leurs nécessités, et au contraire, ils leur doivent assistance. De plus, les princes et les roys tiennent la place de Dieu sur la terre. Mais le soin des pauvres appartient spécialement à Dieu, qui supplée au défaut de la nature à leur égard. Aussi la Providence se conduit envers les pauvres comme un père envers des enfants estropiés et mal conformés, desquels il a un plus grand soin, à cause de leurs plus grands besoins. C'est pourquoi le Seigneur tient-il pour fait à lui-même tout ce qu'on fait aux pauvres, en disant : «Ce que vous aurez fait à l'un de mes pauvres, c'est à moi que vous l'aurez fait». Donc, les princes et l'autorité doivent fournir aux besoins des pauvres, en leur qualité de remplaçants de Dieu sur la terre, et comme des pères que leur caractère oblige à être les protecteurs de leurs sujets, comme le dit le Philosophe dans le 8^e^ livre de sa *Morale,* ils doivent avoir d'eux un soin particulier et effectif" (Livr. II, ch. 15, pp. 296-297).

patrimoine, appartiennent [sic] à toute la maison en bien indivis qu'un chacun doit contribuer à maintenir et à défendre, car un chacun y est personnellement intéressé. (...) Les hommes de l'Ancien-Régime parlent de «familles méritantes» et de «familles punissables» autant que d'individus susceptibles d'êtres châtiés ou récompensés. L'abbé de La Feuillée écrit au subdélégué de Douai, à propos d'un jeune parent qui menace de mal tourner : «Il serait bien douloureux si, pour un sujet dont l'utilité est très incertaine, on s'exposait à voir anéantir un grand nombre de gens de bien qui travaillent avec tant de courage...». (...) Considérant les avantages que, par bien des côtés, offrent au progrès et à la prospérité d'une Société, le droit d'aînesse et la liberté de tester, de nombreux sociologues et les plus grands esprits, depuis Balzac jusqu'à Le Play, ont désiré la renaissance de ces vieilles coutumes ; mais feront-ils également renaître les sentiments de solidarité familiale que nous exposons ici ? L'un est la conséquence (et la condition) de l'autre ; l'un est de l'autre la raison d'être et la justification. *Le chef de famille avait le sentiment qu'il était directement responsable, non seulement de sa propre destinée, mais de celle de tous les siens.* M. Dupuy le constate en ses intéressantes études sur la société bretonne de l'Ancien-Régime : «Qu'un particulier tombe dans la misère, il n'est pas rare de voir tous ceux qui portent son nom s'associer pour le secourir. Le même fait se produit à chaque instant et dans toutes les classes de la société» : *étroite solidarité, sentiment jaloux de l'honneur commun...*

"Et nous voici amenés à l'un des faits les plus importants parmi ceux qui dominent la vie sociale de l'Ancien-Régime : *le sentiment de l'honneur.* «Souiller l'honneur de la maison en ce monde, être damné dans l'autre, voilà les seuls dangers que connaisse le gentilhomme français, les seules choses qu'il évitera» (V^te^ d'Avenel). Et non seulement le gentilhomme, mais le Français dans toutes les classes et jusque vers la fin de l'Ancien-Régime. «Dans notre famille, on a le coeur bon et l'on se pardonne tout *hors le déshonneur.* Grâce à Dieu, il n'y en a pas. Adieu Pierrot. J'embrasse les petites Rétives». Lettre d'un modeste avocat de Noyers en Bourgogne, à son cousin Pierre Retif, laboureur à Nitry. (...) Sur la fin du règne de Louis XVI (...), des esprits forts proclament que la société ne doit mettre aucune différence entre la famille de du Guesclin et celle de Cartouche [célèbre brigand sous Louis XV]. Enfin, le 25 janvier 1790, l'Assemblée constituante abolit le «préjugé» attaché aux familles des criminels. «Préjugé» sans doute : toutes les conventions qui font les sociétés deviennent des préjugés du jour où elles ne concordent plus avec les moeurs"[1112], conclut lapidairement notre auteur. "Société d'ordres, ainsi [la France Très-Chrétienne] a-t-elle été définie par Roland Mousnier qui n'a cessé de l'étudier et de la cerner, sur la base de l'ouvrage du juriste Charles Loyseau, *Traité des ordres et simples dignités,* dont une édition est faite en 1614. Dans celle-ci chacun se définit par le rang qu'il occupe. *Ce n'est point l'argent qui classe mais l'estime, l'honneur, la dignité :* par ceux-ci, un noble pauvre peut égaler un riche même si dans la réalité les honneurs, les dignités appellent la richesse. La place donnée aux titres de noblesse, aux signes tels que les armoiries mais aussi celle donnée aux épithètes, est de toute ancienneté très importante. À l'époque, on ne s'appelle point simplement «Monsieur», mais on se désigne par des avant-noms que l'on s'honore de porter : «Haut et puissant seigneur», «messire», telles sont les appellations des grands nobles. mais, plus modestement, on est «monsieur maître» (cette appellation se raréfie sous Louis XIII), «honnête personne», «noble

[1112] Funck-Brentano, pp. 90-99.

homme», «honorable homme maître», «honorable homme», «bourgeois de»"[1113].

⚜ ⚜
⚜

Parlons à présent travail, qui s'épèle *c-h-o-m-â-g-e* ou *d-é-l-o-c-a-l-i-s-a-t-i-o-n,* de nos jours...

"À la conservation et à la transmission héréditaire du patrimoine familial se joignaient étroitement la conservation et la transmission du métier paternel, depuis le métier de roy (c'est l'expression de Louis XIV) dans la famille régnante, jusqu'à celui de laboureur dans la famille du plus modeste paysan. Dans les familles de laboureurs ou d'artisans, cette transmission semble tout indiquée ; mais elle se retrouve dans les professions les plus diverses, dans celles où l'on s'attendrait le moins à la rencontrer. (...) L'usage qui faisait des plus hautes fonctions de l'État des charges familiales, remontait, comme la plupart des usages de l'Ancien-Régime, aux temps les plus éloignés. Ainsi se formèrent ces grandes familles ministérielles, dont la plus connue est celle des Phélypeaux [… dont le dernier rejeton se couvrira de gloire en empêchant par sa mort Napoléon de conquérir l'Égypte comme il l'aurait voulu...]. Cent cinquante années durant, les Phélypeaux occupent presque continuellement un ou plusieurs ministères. Paul de Phélypeaux avait été pourvu d'un secrétariat d'État peu avant la mort de Henri IV. À sa mort, en 1621, son fils, âgé de huit ans, lui succéda. Comme un bambin de huit ans ne pouvait gérer un ministère, un de ses oncles prit sa place par commission.

"(...) Les charges de secrétaires d'État sont données en dot à des demoiselles [!]. En 1617, M^lle^ d'Alincourt apporte ainsi à son mari, au témoignage de Richelieu, une charge de secrétaire d'État qu'exerçait son grand-père. Ces fonctions ministérielles peuvent être possédées et exercées en indivis : telle une propriété foncière. Ce fut notamment le cas, en cette année 1617, du ministère géré en indivis par Villeroi et d'Alincourt. Un portefeuille ministériel figurera dans un contrat de mariage [!]. En 1700, le marquis Louis de La Vrillière est nommé secrétaire d'État à condition qu'il épousera M^lle^ de Mailly. Il aura pour fils et successeur le célèbre comte de Saint-Florentin, «destiné, écrit Saint-Simon, à signer et à expédier toute sa vie, comme ont fait son père et son grand-père». (...) Des gouvernements, des commandements militaires sont légués par testament. (...) On sait comment Colbert, qui faisait de son frère un ministre des affaires étrangères, plaçait Seignelay, son fils, au ministère de la marine et confiait la surintendance des bâtiments à un autre de ses fils, Ormoy Blainville. Ces exemples pourraient être multipliés. Quand une fille de secrétaire d'État se marie, elle est dotée par le roy. *Nous sommes en famille.* (...) Pour la gérance de ces divers départements, une éducation professionnelle, faite en famille, et dès le plus jeune âge, était une utile préparation. (...) Comme il y avait des familles ministérielles, il y eut des familles «diplomatiques». (...) Il en allait naturellement de même, et à plus forte raison, quand il s'agissait de charges plus humbles. Le maître d'italien du Dauphin, fils de Louis XIV, vient à mourir. La place est sollicitée par Sébastien Locatelli qui avait des appuis à la Cour et a laissé, sur son séjour en France, une relation d'un si vif intérêt. Louis XIV lui répond en s'excusant. L'ancien maître est mort sans

[1113] Foisil, p. 69.

nul démérite ; il serait injuste de ne pas lui donner son fils pour successeur. (...) Pareil coup d'oeil sur les carrières d'Église. Il était de tradition que la famille de Clermont-Tonnerre eût toujours dans le même temps trois pairs ecclésiastiques. L'archevêché de Lyon appartenait héréditairement (ce qui [… faut-il le dire !], ne veut pas dire de père en fils) à la famille de Villeroi. Les Rohan se succédèrent sur le siège épiscopal de Strasbourg et les Gondi sur celui de Paris. (...) Les mêmes traditions de continuité professionnelle se retrouvent chez les familles de robe. Les exemples en sont innombrables. Depuis le règne de Charles VIII, les Nicolaï se succédèrent de père en fils comme premiers présidents de la Chambre des Comptes, jusqu'à Aymar-Charles-Marie, qui mourut sur l'échafaud en 1794. (...) Un modeste bourgeois commencera par ces lignes son *livre de raison :* «Je n'ai d'autre vue, en recueillant la généalogie de ma famille, que de lui être utile en lui laissant sous les yeux les exemples de probité, de décence et de bonne conduite que nous ont donnés nos pères, en nous transmettant, de père en fils, depuis plus de quatre siècles, les mêmes biens, le même état». On trouve au XVIII[e] siècle des familles bourgeoises en possession de fonctions municipales et qui ont été exercées par leurs ascendants, sans interruption, depuis le règne de Philippe le Bel. LES QUALITÉS PROFESSIONNELLES S'ACQUÉRAIENT AINSI NATURELLEMENT, FAMILIÈREMENT, ET DANS UNE GRANDE PERFECTION[1114].

"Ce qui surprend davantage encore, c'est que cette même tradition familiale, qui impose la continuation du métier paternel se trouve dans les professions libérales où, semble-t-il, le talent personnel, les dispositions naturelles, les goûts individuels auraient dû servir de guides. Voici des familles de médecins, des familles de savants, les Emery, les Geoffroi, les Sainte-Marthe, des familles d'artistes, les Lully, les Couperin, etc. (...) Il en allait dans les arts comme en politique : *la famille domine et entraîne tout.* Peut-être en rira-t-on ; moins peut-être après y avoir réfléchi. M. Gascoin écrit, en une étude sur la dynastie «jardinière» des Lenôtre : «Dans notre siècle [le XIX[e]], on méconnaît les règles de l'hérédité. C'est pour les avoir comprises que l'Ancien-Régime a connu ces familles qui se sont élevées peu à peu en s'adaptant à cette évolution lente jusqu'aux plus hautes charges de l'État ; c'est pour les avoir respectées que nos roys ont eu ces dynasties de collaborateurs incomparables où les pères, quelles que fussent leurs fonctions, instruisaient leurs fils à bien servir et à continuer leur œuvre». Large courant, irrésistible et vivifiant : familles de noblesse d'épée, familles de noblesse de robe, familles d'échevins bourgeois, familles d'artisans, chacune d'elles cantonnée de père en fils en son métier, familles de paysans héréditairement attachées à la parcelle du sol qu'elles cultivent, familles de ministres, familles de peintres, de sculpteurs, d'architectes, de musiciens... (...) On ne peut reprocher au pommier de produire des pommes ni au noisetier de donner des noisettes. Voici les fruits du grand arbre national. Les arts industriels, en conservant la tradition familiale dans la pratique du métier en tirèrent de grands avantages. Les enfants se formaient sous les yeux du père, profitant de tout ce que les devanciers avaient acquis d'expérience et de pratique. Le fils devenait fier du métier comme du nom paternel ; il avait à coeur de conserver l'honneur (on y revient toujours) de la maison, à laquelle

[1114] Le progrès réel trouvait là, de générations en générations, son meilleur terreau. Non seulement l'esprit et les connaissances y avaient été tournés, mais le caractère même et les manières s'y étaient modelés dès l'enfance : aurions-nous eu un Jean-Sébastien Bach sans sa famille musicienne depuis le Moyen-Âge, transmettant aux descendants les progrès du métier ? C'est fort douteux.

on doit toujours également revenir. *Les progrès, les transformations se faisaient harmonieusement, par degrés, dans un sentiment de respect pour l'oeuvre paternelle, influencé par le goût, par le génie propres à l'individu et à la nouvelle génération"*[1115].

Le lecteur l'aura compris : les réflexions que nous faisions quant au mariage, etc., *cette émancipation progressive de l'individu par et dans la famille,* sont valables à faire également quant au travail. On ne saurait voir dans ce tableau une perfection absolue.

Parler de la seigneurie, quoique l'envie ne nous manque pas d'entamer ce chapitre si intéressant, nous entraînerait beaucoup trop loin. On a d'ailleurs, à présent, pour le cadre de ce livre et le but que nous nous sommes fixés, une suffisante connaissance de l'esprit de la Société Très-Chrétienne ; assez en tous cas pour comprendre d'instinct ce qu'a d'injuste, voire de ridicule, les stéréotypes haineux et imbéciles de la Révolution sur les nobles en général (... des paysans devant battre la mare toute la nuit pour empêcher les grenouilles de coasser et de déranger le sommeil du tyran redouté, et autre "droit de cuissage"...). Ces sornettes de mauvais goût sont infamantes, insanes, quand on sait ce qu'était généralement le dévouement des seigneurs, et nous pensons surtout aux gentilshommes campagnards souvent dévoués corps et âmes au service du village et à l'amélioration matérielle et morale des paysans, cette classe la plus nombreuse et la plus méritante des nobles mais qui a fait le moins de bruit dans l'Histoire, parce qu'elle faisait du bien et que le bien ne fait pas de bruit.

D'une manière générale et quasi universelle, la charité sociale, en effet, était loin d'être un vain mot. Bien sûr, dans la société Très-Chrétienne comme dans tous les temps du monde, il y a eu et il y aura toujours ces fameux "mauvais riches" bien dénoncés par l'Évangile. Mais, dans la société Très-Chrétienne, *combien de bons riches,* par rapport aux mauvais, se consacrant par charité chrétienne, argent *et personne,* au soin des pauvres ! Dans un livre consacré à une sainte âme co-expiatrice du XVII^e^ siècle et qui se veut exhaustif, il est fait un petit historique des plus intéressant de la fondation hospitalières des ladreries par lesquelles elle est passée en France pour remplir sa carrière d'âme saintement crucifiée : on y voit que *toutes,* sans exception, sont fondées par la charité chrétienne de nobles ou de bourgeois fortunés[1116]. La véri-

---

1115 Funck-Brentano, pp. 99 à 112.

1116 Voici la petite liste dressée par l'auteur, évidemment très-limitée puisque l'auteur se cantonnait aux quatre, cinq maisons où était passée Louise du Néant, notre âme-victime ; elle pourrait être multipliée à l'infini dans toutes les bonnes villes de France et de Navarre. "L'origine de l'hôpital de Parthenay remonte au début du XII^e^ siècle. Il fut fondé par Ebbon, seigneur du lieu, au retour de la Croisade organisée par Guillaume d'Aquitaine, comte de Poitou, en 1100. En 1687, il fut érigé en hôpital général, grâce à l'initiative et aux libéralités du duc de Mazarin. «Au moment de l'érection de l'hôpital en hôpital général, la direction du service intérieur de la maison de charité appartenait depuis déjà de nombreuses années à une femme pieuse et dévouée, la marquise d'Avoir, qui avait fait d'importantes donations à l'hôpital et s'était consacrée au soin des malades». Edmée Gouin, *La Charité à Parthenay sous l'Ancien Régime,* Poitiers, 1943, p. 71. Sur la famille de Madame d'Avoir, Bélisaire Ledain *(op. cit.,* p. 294) nous assure que l'on ne possède pas de renseignements" *(Louise du Néant — Le triomphe de la pauvreté et des humiliations,* p. 164, note 1). Notez comme à chaque stade de croissance de l'établissement, on a une nouvelle personne riche qui se dévoue. Voulez-vous un autre exemple ? "L'hôpital de Loudun avait été édifié en 1648 grâce aux libéralités d'une riche bourgeoise, M^me^ Lahaie-Duhou. Son établissement avait été confirmé par des lettres patentes d'avril 1671 sous le nom d'hôpital royal" *(ibid.,* p. 161, note 1). Et par qui donc étaient tenus ces fondations hospitalières ? Par des religieuses dont les communautés avaient vu le jour grâce à la libéralité de… bourgeois chrétiennement *engagés* comme on dit de nos jours, ou des nobles, le plus souvent. Exemple : "La congrégation des Filles de la Providence de Dieu fut fondée à Paris en 1643 par M^me^ Polaillon, veuve d'un Conseiller de Louis XIII. Leur premier aumônier fut saint Vincent de Paul. Elles étaient vouées aux soins des malades et des pauvres. (…) En dehors des épidémies, elle accueillait surtout des convalescents, mais aussi des cas de tout genre, que l'on esti-

té sociale, toujours la même, la voilà, et de poser cette phrase suffira : "Le baron féodal est un chef de famille ; aussi bien l'ensemble de ses vassaux et tenanciers est nommé par les textes du temps sa famille, *familia*"[1117]. Ne croyez surtout pas qu'il ne s'agisse que des siècles pré-capétiens : la suite, avec les adaptations sociales nécessaires (parfois, certes, imposées par des "crises de croissance" et autres jacqueries aussi pénibles au corps social de la France qu'une purge drastique à l'huile de ricin...), présente le même cachet profond et fondamental. "Ayons toujours présent à l'esprit le caractère traditionnel de l'Ancien-Régime. La famille se perpétue dans les traditions et les moeurs de la maison ; le métier paternel se transmet au fils en même temps que les usages et les sentiments. Il en est de même des classes sociales. La noblesse est héréditairement constituée pour le service militaire et pour le patronat agricole. C'était sa fonction. Toute autre lui était interdite, et les plus lucratives, celles qui donnent la fortune, la puissance de l'argent. En regard, la bourgeoisie avait héréditairement dans ses attributions la pratique du commerce et de l'industrie. Conception de la plus grande beauté, féconde et simple. Sur elle, la France s'est bâtie. Elle s'était formée spontanément. (...) La noblesse française était faite pour combattre, tandis qu'à l'ombre de sa valeur, le paysan travaillait la terre et le marchand commerçait. C'était son labeur à elle : un patronat armé ; mais comme ce travail n'était pas rétribué, il était juste, non seulement que la noblesse fût exempte de certains impôts, comme la taille, mais qu'elle perçût des redevances, les sources de la fortune étant taries pour elle"[1118].

Quant au Roy et à la Reine, clef de voûte de l'édifice social et suprême image du modèle familial "qui suscitait un attachement quasi mystique de toutes les familles françaises à une famille dans laquelle elles s'étaient, pendant des siècles, contemplées elles-mêmes"[1119], il nous suffira, après avoir posé que "le roy est le chef de la famille"[1120] et que "commander à son royaume ou à sa maison, il n'y a de différence que les limites"[1121], de citer ces lignes : "La reine, comme dans toute maison bien tenue, doit avoir sa part dans l'administration. «Elle tient le ménage de la royauté» dit M. Flach en ses *Origines de l'ancienne France. Le trésor de l'État est sous sa surveillance et sous son contrôle directs.*[1122] Le chambrier qui s'appellerait de nos jours le ministre des finances, est de ce fait *son subordonné [!].* Robert II se plaît à louer l'habileté de la reine

---

mait curables. Si, au bout de quelque temps, aucune amélioration ne se manifestait, le malade était dirigé sur un hôpital général : Bicêtre pour les hommes, la Salpêtrière pour les femmes" *(ibid.,* p. 79, note 1). On dira que les nobles et les riches ne faisaient que leur devoir ainsi. Sans aucun doute. Mais ils le faisaient. Et ils le faisaient *durablement.* Et ils le faisaient *en famille :* "L'institution de l'Union Chrétienne de Charonne remonte à 1633. Elle eut pour mères fondatrices deux pieuses femmes, M^me^ de Richeaume et M^me^ de Croze, sa sœur. *Mais ce fut surtout la fille de cette dernière,* M^lle^ de Croze, qui marqua de son empreinte la direction de l'établissement, voué au soin des malades, au secours de pauvres ainsi qu'à l'éducation des «nouvelles catholiques», c'est-à-dire des jeunes protestantes converties au catholicisme. L'Union Chrétienne de Charonne essaima en province, à Caen, à Loudun, à Sedan, à Noyon, à Libourne, etc." *(ibid.,* p. 65, note 1). Ces choses édifiantes des mœurs des riches et des nobles de la société Très-Chrétienne sont si occultées, qu'on ne s'alourdira point de citer cet autre exemple : "L[a Congrégation religieuse] du Calvaire d'Orléans avait été fondé[e] au début du XVII^e^ siècle par Antoinette d'Orléans, veuve de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle. Son premier directeur spirituel fut le P. Joseph du Tremblay, l'Éminence grise, confesseur de Louis XIII. Le monastère du Calvaire avait des liens étroits avec l'Abbaye de Fontevrault. La règle qui le régissait était celle de saint Benoît, dans toute sa rigueur" *(ibid.,* p. 274, note 1). Et il ne faut pas s'imaginer que cette charité fut seulement le fait du très-spirituel XVII^e^ siècle : cette coutume de l'assitance charitable des pauvres est une caractéristique *essentielle* de la société Très-Chrétienne qui se vérifie dans chaque branche dynastique, sa plus éclatante illustration résidant certes dans les terribles… fils et petits-fils de Clovis, qui *tous,* feront beaucoup de grandes donations à l'Église ou aux pauvres, réparant ainsi, il est vrai, de fort grands crimes.

1117 Funck-Brentano, p. 116.

1118 *Ibid.,* pp. 137-138.

1119 *Le Roy, etc.,* p. 13.

1120 Funck-Brentano, p. 222.

1121 *Ibid.,* p. 249.

1122 "Dans une chanson de Geste, on voit la reine dire au roy : «Voici votre amie *et votre trésorière»*" *(Le Roy, etc.,* p. 126).

Constance dans la gestion des deniers publics. (...) Et le pouvoir exécutif se trouve naturellement dans les mains des *domestiques* qui servent la famille régnante. (...) Les grands ministres du XVII[e] siècle, les Sully, les Richelieu, les Colbert, les Louvois, continuent à s'occuper, auprès du prince, d'affaires de famille, conformément au caractère primitif de leur charge. Ils continuent d'être des «domestiques» à une époque où, selon la remarque de Montlosier, ceux-ci font encore partie de la famille"[1123].

Quel était le rôle plus spécifique du Roy ?

D'être le Père-Juge au sens le plus parabolique du terme.[1124] *De distribuer la justice, d'être l'arbitre d'hommes s'autogérant EN TOUTE LIBERTÉ ET RESPONSABILITÉ dans le Christ, sur le plan sociopolitique, chacun à son échelon (et donc les "hommes libres" Très-Chrétiens assumant personnellement, un chacun à son niveau, le poids politique, le roy n'avait pas le poids de la Nation à porter puisqu'il était porté par tous et chacun des français : il n'avait plus qu'à représenter le Christ régnant pacifiquement sur tous).* Tous nos roys d'ailleurs, nous l'avons déjà noté, s'en tiendront à ce rôle à la fois simple et fort... de Clovis à Louis XVI. Cela frappera un auteur ayant lu les écrits de nos roys, et concluant : "Comment les français ne seraient-ils pas pénétrés par l'unité du timbre de ces voix [royales] ? Magnifique constance ! Que ce soit sous le chêne de Vincennes, ou devant les boulingrins de Versailles, ou dans l'exil de Varsovie, toujours la même noblesse généreuse, la même franchise perspicace, la même bonté ferme et, pardessus tout, cet air de grandeur si naturel qu'il en est simple"[1125]... "Les premiers roys [capétiens], Hugues Capet, Robert le Pieux, déclarent en termes précis que le roy n'a de raison d'être que s'il rend la justice. Le roy était dans le royaume la source de la justice, toute justice émanant de lui [et la raison profonde de cette fonction suréminente était qu'il représentait le Christ dans la sphère sociopolitique, qu'il était très-véritablement le "vicaire du Christ en la temporalité"]. Il ne pouvait en être autrement. Parmi les mille et mille groupes locaux, familles, seigneuries, villes, qui se partageaient le royaume, et dont chacun avait une vie et une existence indépendantes, le roy était le seul lien, l'unique autorité supérieure ; la seule autorité capable d'intervenir dans les différends qui surgissaient entre eux. Comme chacun de ces groupes vivait et s'administrait d'une manière indépendante, *il ne restait au roy d'autre fonction que de les faire s'accorder entre eux pour le bien commun.* (...) Une gravure populaire représente Louis XIV tenant une de ces audiences publiques. La disposition n'en est guère différente de celle de la miniature où l'on voit Charles V siégeant au seuil de son palais. Et, au bas, on lit cette légende : «Voicy le grand roy Louis XIIII [sic]. Il donne audience aux plus pauvres de ses sujets pour terminer promptement leurs différends. Salomon s'assit sur le throsne pour juger ces deux pauvres femmes qui plaidaient à qui serait l'enfant [remarquons la comparaison que font nos ancêtres de nos roys avec les roys davidiques : elle n'est évidemment pas fortuite...]. Notre monarque l'imite parfaitement [!] et nos grands roys et empereurs, Charlemagne et Louis-

---

1123 Funck-Brentano, p. 225.

1124 Le Roy Très-Chrétien est une régénération de l'homme déchu par le péché originel. Il renouait très-réellement avec le rôle d'Adam avant le péché, de par la grâce du Sacre. "Adam fut père. Sans la chute originelle, Adam, principe de sa race, eût vu son autorité jaillissant de lui-même s'étendre au long des siècles sur toute sa descendance. Si le père eût toujours été là, l'unité de la famille humaine ne se fut jamais brisée. Mais, par le péché, la mort est entrée dans le monde [c'est ce que, en droit, répare le roy de France, et c'est pourquoi l'adage de la religion royale française, très profond, dit bien qu'"*il ne meurt pas*" : "*Le roy est mort, vive le roy !*"]. Lui disparu, l'autorité devait forcément se morceler dans l'espace et dans le temps en passant à plusieurs chefs et à leurs successeurs ; elle tomba en poussière dans la multitude incapable par sa nature même de dégager de son sein l'autorité souveraine" *(Le Christ qui est roy, etc.,* pp. 95-96).

1125 Boissy, p. XIII.

Auguste (saint Louis). Ils donnaient des audiences publiques comme lui, ils y étaient obligés par loi expresse et l'avaient fait publier par tout le royaume»"[1126]...

"Ceci posé, il n'est guère surprenant de voir la grande familiarité, légendaire, des roys français avec leur peuple. «Le Florentin Francesco da Barberino vient en France sous le règne du grand et redouté Philippe le Bel. Il est tout surpris de voir le terrible autocrate, de qui la puissance se faisait sentir jusqu'au fond de l'Italie (où elle faisait chanceler le trône pontifical sur ses bases et arrachait des cris de fureur à l'auteur de la *Divine comédie)* se promener dans les rues de Paris où il rend avec simplicité leur salut aux gens qui passent. Il vit ainsi Philippe le Bel, arrêté au coin d'un carrefour par trois ribauds qui ne payaient pas de mine. Le monarque restait là, les pieds dans la boue. Il était coiffé d'une toque blanche. Il écouta patiemment les doléances des compagnons et conversa quelque temps avec eux. Et Barberino de noter le contraste entre la bonhomie de ces façons royales et la morgue des seigneurs florentins"[1127]. Avec son profond sentiment social [... bien plutôt : démagogique !], Napoléon comprit bien la raison de ces coutumes héréditairement enracinées dans la maison de France. Il avait songé à rétablir le «grand-couvert», c'est-à-dire le repas en public de la famille régnante, puis il y avait renoncé : il y eut été gêné : ni Louis XIII, ni Louis XIV, ni Louis XV, ni Louis XVI ne l'étaient"[1128]...

"Tâche *essentielle* du roy : il ouvre la porte des demeures [de la même manière qu'on ouvre la sienne librement…], prend part à l'honneur, à la tranquillité et au bonheur domestiques, veille à ce que les affaires du mari prospèrent, à ce que la réputation de Madame demeure intacte, à ce que les enfants soient bien soignés et obéissants. «L'on peut trouver, écrit M. A. Joly, après avoir étudié le détail de ces faits dans la généralité de Caen, que la majesté royale descendait là à des soins indignes d'elle, se commettant dans ces querelles de ménage et endossant le ridicule de certaines mésaventures, acceptant toutes les responsabilités»[1129]. Au fait, les dossiers

---

[1126] Funck-Brentano, pp. 228-229.

[1127] *Ibid.,* pp. 236-237. Il faut joindre à cela la liberté extrême qu'avaient tout ceux qui le désiraient, français et étrangers, de *voir le roy.* Comme disait Louis XIV lui-même : "«S'il est un caractère singulier dans cette monarchie, c'est l'accès libre et facile des sujets au prince». On entrait dans le palais du roy comme dans un moulin. Les étrangers ne cessent pas d'en exprimer leur surprise. «J'allai au Louvre, écrit Locatelli en 1665, je m'y promenai en toute liberté, et, traversant les divers corps de garde, je parvins enfin à cette porte qui est ouverte dès qu'on y touche, et le plus souvent par le roy lui-même. Il vous suffit d'y gratter et l'on vous introduit aussitôt. Le roy veut que tous ses sujets entrent librement». (…) Durant le séjour du roy à Paris, certains bourgeois trouvent une distraction à s'en aller au Louvre «pour le seul plaisir de voir le roy, ne pouvant se lasser de le considérer, soit pendant son dîner, soit dans la cour du Louvre où il descend pour assortir des attelages de chevaux de carrosse». (…) En leurs célèbres dépêches, les ambassadeurs vénitiens constatent que nulle personne n'est exclue de la présence des monarques français et que les gens de la classe la plus vile pénètrent à leur gré dans les pièces du caractère le plus intime, au point, dit l'Italien, que quand on veut traiter avec le prince d'une question importante, il faut parler à voix basse pour ne pas être entendu. C'est ainsi que s'exprime, en 1561, Michel Suriano. Il ajoute : «Les Français ne désirent pas d'autre gouvernement que leur roy. De là, vient l'intimité qui règne entre le monarque et ses sujets. Il les traite en compagnons». En 1577, un autre ministre vénitien Jérome Lipponano : «Pendant le dîner du roy de France, presque tout le monde peut s'approcher de lui, et lui parler comme il le ferait à un simple particulier» (Funck-Brentano, pp. 237, sq.). Il en fut au palais de Versailles comme à Paris [aux Tuileries ou au Louvre]. La demeure royale reste ouverte à tout venant : «Nous passâmes, écrit Arthur Young [un voyageur anglais] qui en est tout surpris, à travers une foule de peuple et il y en avait plusieurs qui n'étaient pas trop bien habillés». Young vient une seconde fois à Versailles : le roy venait de quitter ses appartements où chacun entrait librement ; il y note «ces petites marques de désordre» laissées par la vie quotidienne dans les pièces qui n'ont pas encore été rangées. «Il était amusant, dit l'Anglais, de voir des figures de galériens qui se promenaient librement dans le palais, et même dans la chambre à coucher du roy, des hommes dont les haillons démontraient le dernier degré de pauvreté, et j'étais la seule personne surprise de les y voir». Young ajoute : «Il est impossible de ne pas aimer le maître de maison qui ne serait pas offensé de voir ses appartements ainsi remplis, car si l'on craignait qu'il le fût, on ne se permettrait pas d'entrer». De temps à autre, on était amené à donner un coup de balai ; le palais de Versailles finissait par être envahi par des mendiants qui y accrochaient le monde et tendaient la main, comme dans la rue. On lit dans le journal de Dangeau à la date du 2 juillet 1700 : «On a mis sur pied cinquante Suisses pour chasser du château les gens qui y gueusaient»" (Funck-Brentano, pp. 240-241).

[1128] *Ibid.,* p. 248.

[1129] On en a un exemple dans la vocation religieuse d'une fille, que sa famille ne voulait pas accepter, et qui ne put rentrer en religion que grâce à l'intervention *personnelle* du roy Louis XIV. "On voit ici combien l'administration royale et la personne du

des intendances provinciales sont remplis de querelles burlesques : gendres et belles-mères, femmes jalouses, belles-soeurs acariâtres, voisins querelleurs. (...) Tout cela est scrupuleusement noté, décrit, examiné, pesé et soupesé, puis transmis à l'intendant qui le transmet au ministre, qui le transmet au roy, qui prononce paternellement sa sentence. (...) Et telles sont les fonctions du roy, issues des origines de la monarchie. Quant à faire des lois administratives, à régler l'instruction publique, l'état-civil, l'administration de la justice, la levée des contributions indirectes, s'occuper en un mot de ce qui absorbe en grande partie l'État moderne, *c'était comme un domaine étranger où son pouvoir ne s'étendait pas* [nous en avons vu plus haut la raison : «Comme chacun[e] de ces [institutions internes au royaume] vivait et s'administrait d'une manière indépendante, *il ne restait au roy d'autre fonction que de les faire s'accorder entre eux pour le bien commun*». Chacune étant *pleinement responsable* à son niveau, le roy n'était plus qu'une simple mais indispensable clef de voûte pour bien faire tourner la mécanique...]"[1130].

Le roy, père des familles, s'occupait à marier "ses" enfants... et les suivait dans la vie. Rien n'est plus significatif et touchant (fors la conclusion !) que ce fait : "La maréchale de la Meilleraye, remariée à Saint-Ruth, vient conter ses malheurs à Louis XIV : son mari lui donne des coups de bâton. Le roy mande Saint-Ruth et lui fait une réprimande. Saint-Ruth promet d'être plus doux ; mais bientôt, c'était plus fort que lui, il se remet à battre sa femme. Celle-ci de se plaindre de nouveau au roy, qui mande à nouveau Saint-Ruth, qui fait de nouvelles promesses, auxquelles il manque de nouveau. Louis XIV résolut d'aviser. Saint-Ruth était bon soldat. Il fut envoyé avec un commandement à l'armée d'Irlande où l'affaire s'arrangea. Saint-Ruth eut la tête enlevée d'un boulet de canon, ce qui le mit dans l'impossibilité de continuer à bâtonner sa femme"[1131]...! "En tête de ses *Considérations sur le Gouvernement,* vers 1737, le marquis d'Argenson mettait cette épigraphe : «*La liberté est l'appui du trône*». Nos pères respectaient dans la personne du roy le pouvoir absolu [mais c'est] parce que cette autorité absolue (incontestée [et non césariste et autocrate, veut dire l'auteur]) leur assurait la liberté. Sénac de Meilhan ne croyait pas formuler un paradoxe quand il écrivait : «La nation devait à ses souverains la liberté dont elle jouissait». (...) Les étrangers ne s'y trompent pas. Dallington va jusqu'à définir la France sous le gouvernement de ses princes, «UNE VASTE DÉMOCRATIE». «L'ordre, dit encore d'Argenson, rend légitime la liberté». Or, pour maintenir dans le royaume cet ordre qui permettait la liberté, il n'y avait que l'autorité du roy. L'autorité du roy c'était, en France, l'ordre même. Elle y représentait la justice. «La liberté, observe Ségur, n'est au fond que la justice». Parole profonde et d'une admirable vérité. Ordre, liberté, autorité souveraine et justice découlaient ainsi d'une source commune et pour se confondre dans leur cours. Car nous pouvons supposer un instant que cette autorité du roy ait été restreinte : la France retombait dans l'anarchie meurtrière de la liberté,

---

roy pouvaient être sollicitées par les intrigues familiales qui se nouaient autour des «vocations» religieuses. L'entrée au couvent n'était pas seulement une affaire privée. C'était un acte civil. D'où le recours à la procédure des Lettres de Cachet. De ces dernières, on a retenu trop exclusivement leur destination répressive. En réalité, la lettre de cachet (ainsi nommée parce qu'elle portait le sceau du roy sur queue de papier) pouvait être demandée par les familles pour d'autres motifs que l'incarcération de leurs membres devenus objets de scandale. «Louis XIV s'occupait personnellement des lettres de cachet et les faisait examiner sous ses yeux au Conseil des Dépêches. Prenant à cœur son métier de roy, il suivait avec intérêt ce qui concernait le sort des familles, l'harmonie et le bon ordre qu'il désirait y voir régner, portant son attention avec application et patience jusque sur les plus modestes maisons. Quand M[me] de Maintenon eut épousé ce grand roy, elle donna ses soins aux requêtes de ce genre qui concernaient les femmes» *(Les Lettres de Cachet,* Paris, Hachette, 1926, p. 59, Fr. Funck-Brentano, cité par *Louis du Néant,* p. 62, note 1).

1130 Funck-Brentano, pp. 252-253.

1131 *Ibid.,* p. 251.

liberticide. Et il faut toujours remonter aux origines des institutions pour en comprendre le caractère à l'époque qui nous occupe. M. Dognon décrit la France au XIIIe siècle comme «une collectivité de seigneuries sous les mains de particuliers qui échappent à l'action des roys». Les bonnes villes elles-mêmes étaient des seigneuries. Au seizième siècle, ces conditions n'avaient guère changé. Ces lignes de Montaigne sont bien connues : «Le train, les sujets, les officiers, les occupations, les services et les cérémonies d'un seigneur nourri entre ses valets, il n'est rien de plus royal : il ouït parler de son maître (le roy) une fois l'an... Nos lois sont libres assez et le poids de la souveraineté touche un gentilhomme français à peine deux fois en sa vie, car qui sait conduire sa maison sans querelle et sans procès, il est aussi libre que le duc de Venise».

"Les libertés locales de l'ancienne France sont demeurées justement célèbres. La France était hérissée de libertés. Elles grouillent, innombrables, actives, variées, enchevêtrées et souvent confuses, en un remuant fouillis [qui était justement la manifestation de la vie sociopolitique réelle]. Chacune d'elles s'anime de pouvoirs particuliers, dont la variété aussi est infinie : autorités locales actives, mais imprécises, illimitées, empiétant les unes sur les autres et se contrariant souvent. «Cependant, dit Tocqueville, on avait fini par établir un ordre régulier et assez facile dans les affaires». «Tout village de France, disait Richelieu, est une capitale». Le Parlement de Provence déclarait : «Chaque communauté parmi nous est une famille qui se gouverne elle-même, qui s'impose ses lois, qui veille à ses intérêts». Il n'était Parlement qui, en sa province, n'eût pu faire déclaration semblable. On a vu plus haut comment chaque paroisse constituait un groupe autonome. Et d'où provenaient toutes ces libertés ? De la source d'où tout découle : «Les libertés locales ne sont que le ménage des familles organisées en sociétés», conclut Ch. de Ribbe. Jean-Jacques Rousseau, qui n'était rien moins qu'un «vil suppôt du despotisme», est amené à le constater : «Sans soldats, sans menaces, le roy est obéi». Il compare le gouvernement monarchique en France à la «tyrannie», régime dont il est, dit-il, tout l'opposé. Et c'est aussi la conclusion de ce jacobin, Retif de la Bretonne. Libertés renforcées par ce que les historiens modernes ont appelé «les hiérarchies sociales». Montesquieu, Saint-Just y voyaient des remparts à la liberté ; auxquels il faut joindre ces autres lices protectrices dont parle Montesquieu, les «corps intermédiaires», noblesse, clergé, magistrature, assemblées des pays d'État. L'autorité royale trouvait un appui et des bornes dans la hiérarchie des classes armées de leurs privilèges. Elles offraient une résistance à l'arbitraire *«plus efficace, dit Ségur, que celle des lois».* (...) C'est encore ce que nous avons tant de peine à comprendre aujourd'hui où nous vivons en société par les soins de l'administration qui est, comme l'autorité royale dans la vieille France, le principal soutien de la liberté ; mais en nous tenant en laisse par des attaches beaucoup plus étroites et plus nombreuses. Les roys du vieux temps *laissaient se gouverner leurs sujets à l'abri de leur autorité souveraine,* ils les laissaient se gouverner par des autorités multiples et qui, pour l'équilibre général, se faisaient mutuellement contrepoids. (...) «La division des pouvoirs, écrit Sénac de Meilhan, s'opposait en France aux abus de l'autorité : les Parlements contenaient dans ses bornes la puissance militaire ; les intendants surveillaient l'emploi de la puissance judiciaire et s'opposaient à ses entreprises sur l'autorité administrative... : division de pouvoirs et d'influences d'où résultait un heureux équilibre». «On est trop porté à croire, dit encore Albert Babeau, qu'il n'y a d'autre liberté que la liberté politique et que là où elle n'est pas

garantie, il ne saurait y en avoir d'autre. Il peut cependant exister des gouvernements absolus par leur doctrine qui laissent à leurs sujets des libertés que les citoyens d'un État qui se qualifie de libre ne possèdent pas»".

C'est en vérité trop peu dire et parler par euphémisme : car la prétendue "liberté politique" affichée par les droits de l'homme, à laquelle fait allusion ce dernier auteur, n'est qu'un leurre d'orgueil, une totale illusion, puisqu'elle ne contient pas les libertés *réelles*, celles dont précisément vivait la France Très-Chrétienne ! En d'autres termes, l'homme n'est vraiment politiquement libre que dans l'Ordre Très-Chrétien, où il est en droit divinisé par le roy théocratique des Lys. Un nouvel ordre du monde qui prétend apporter cette liberté divinisante en se fondant en-dehors de cet Ordre naturel Très-Chrétien n'est qu'une hypocrite tromperie, une ignoble mascarade. "Partout le même esprit d'indépendance et jusque dans les moindres recoins de la société [Très-Chrétienne]. «Les Savoyards de Paris, écrit Mercier, sont ramoneurs, commissionnaires et forment dans Paris une espèce de confédération qui a ses lois. Les plus âgés ont droit d'inspection sur les plus jeunes. Il y a des punitions contre ceux qui les dérangent. On les a vus faire justice d'un d'entre eux qui avait volé : ils lui firent son procès et le pendirent». Voit-on de nos jours les fumistes de Paris s'érigeant en tribunal, condamnant l'un des leurs à mort et dressant une guillotine pour lui couper la tête ?"[1132]

Quant aux lettres de cachets, après avoir bien fait remarquer qu'elles n'étaient pas le seul attribut royal comme on l'a bien vu plus haut, il nous suffira d'en dire ceci : "Au reste, et c'est une pensée déjà indiquée, l'autorité royale était, par son existence même, la condition essentielle de la liberté en France et la lettre de cachet était le seul moyen que le roy possédât de faire valoir cette autorité. Grâce à ce pouvoir latent, qui existait en tous lieux sans se manifester par des faits tangibles, les mille et mille autorités locales étaient maintenues en équilibre, et dans la crainte d'abuser de leur pouvoir, préservées de l'anarchie dont les menaçaient leurs conflits et souvent leur enchevêtrement. On en arrive à cette conclusion, assurément bien inattendue, que les lettres de cachet formaient dans l'ancienne France *l'ossature de la liberté*"[1133]. "Tocqueville de conclure ainsi : «On aurait bien tort de croire que l'Ancien-Régime fut un temps de servilité et de dépendance : il y régnait plus de liberté que de nos jours»[1134]. À ce même Tocqueville, nous emprunterons la page suivante, l'une des plus belles et des plus vraies qu'on ait jamais écrites : «Il faut bien se garder d'évaluer la bassesse des hommes par le degré de leur soumission envers le souverain pouvoir.

1132 Funck-Brentano, p. 534. Les gens se géraient eux-mêmes parce qu'ils étaient *responsables*. Haute et basse justice étaient déléguées au simple gentilhomme, voire aux échevins communaux (le roy donc, loin d'avoir le poids écrasant de toute une Nation d'irresponsables, n'était plus qu'une simple clé de voûte tenant moralement tout l'édifice). En voici un exemple. Dans la vie de la mystique bretonne Madeleine Morice, on lit qu'un jour de l'an 1756, son mauvais et brutal frère voulut l'obliger à épouser un de ses rustres compagnons : ils étaient tous les deux ivres-mort, et dans la circonstance, elle était toute seule dans la maison familiale ; Madeleine, effrayée, réussit à prendre la fuite en sautant par la fenêtre et à se cacher dans un coin de grenier, à demie-morte à cause de la mauvaise chute qu'elle avait faite. On la chercha en vain pendant trois jours. "Sa famille était dans la désolation. Instruite de l'attentat, la comtesse de Ligouyer, alors dame du Bois-de-la-Roche [en Bretagne], songeait à donner à son procureur fiscal l'ordre de commencer les poursuites et *menaçait de faire pendre le coupable,* si on ne retrouvait pas la victime. Et chacun savait que la noble dame ne plaisantait guère" *(Madeleine Morice,* abbé Nicol, 1922, p. 69). Les jugements, même de haute justice où la peine de mort pouvait être prononcée et exécutée, n'étaient-ils pas ainsi plus fondés et plus justes, puisque le juge *connaissait personnellement,* et l'individu coupable, et sa famille, et donc savait à qui il avait affaire, très-concrètement ?

1133 *Ibid.,*p. 539. L'illustre bien, ce mot de d'Argenson : "La famille a intérêt à soustraire son parent à une condamnation infamante. Quand le roy, PAR BONTÉ, veut bien soustraire un coupable à la rigueur des lois en le faisant enfermer, *c'est une faveur*". (...) Il est maintenant prouvé que de nombreuses lettres de cachet étaient demandées au roy par les familles elles-mêmes lorsqu'un «mauvais sujet» faisait craindre aux siens de plus funestes punitions qu'un emprisonnement momentané. On pensait souvent que cette sanction permettrait au coupable de réfléchir et de revenir dans la bonne voie" (*Le Roy, etc.,* p. 163).

1134 *Ibid.,* p. 529.

Quelque soumis que fussent les hommes de l'Ancien-Régime aux volontés du roy, il y avait une sorte d'obéissance qui leur était inconnue : ILS NE SAVAIENT PAS CE QUE C'ÉTAIT QUE SE PLIER SOUS UN POUVOIR ILLÉGITIME OU CONTESTÉ [!], qu'on honore peu, que souvent on méprise, mais qu'on subit volontiers parce qu'il sert ou peut nuire. Cette forme dégradante de la servitude leur fut toujours étrangère. Le roy leur inspirait des sentiments qu'aucun des princes les plus absolus, qui ont paru depuis dans le monde, n'a pu faire naître, et qui sont même devenus pour nous presque incompréhensibles, tant la Révolution en a extirpé de nos coeurs jusqu'à la racine [Tocqueville écrit au XIXe siècle : que dirait-il, de nos jours !]. Ils avaient pour lui tout à la fois la tendresse qu'on a pour un père et le respect qu'on ne doit qu'à Dieu. En se soumettant à ses commandements les plus arbitraires, *ils cédaient moins encore à la contrainte qu'à l'amour,* et il leur arrivait souvent ainsi de conserver leur âme très libre jusque dans la plus extrême dépendance. Pour eux, le plus grand mal de l'obéissance était la contrainte ; pour nous, c'est le moindre. Le pire est dans le sentiment servile qui fait obéir. Ne méprisons pas nos pères, nous n'en avons pas le droit. Plût à Dieu que nous pussions retrouver, avec leurs préjugés et leurs défauts, UN PEU DE LEUR GRANDEUR !»"[1135]

... Plût à Dieu aussi que nous puissions retrouver *l'humour social* qui découlait du bonheur qu'on avait de vivre dans la société Très-Chrétienne, toutes nos puissances sociales d'accord entr'elles sur le fond, harmonieusement épanouies ! Les historiens sont en effet nombreux à trouver des traces de cette gaieté dans les us et coutumes françaises, ce qui nous étonne tant nous autres, socialement si désespérés et dégorgeant de haine et de manifestations *re-ven-di-ca-tri-ces* (avec ou sans pancartes) toujours impuissantes, humour qui décompressait les choses et les gens... Pas meilleur signe, preuve, que l'Ordre Très-Chrétien rendait les gens heureux quand on voit *l'humour manifesté* jusque dans les us et coutumes sociales ("Dieu est Humour !"), dont certains ne sont que des saillies de bonne humeur où seigneurs et "vils serfs" riaient *ensemble,* sans aucune signification économique ou politique, ce qui stupéfie l'historien moderne, incapable dans ses petits concepts aigris de lutte des classes, de comprendre !

Voyez plutôt : "«Au Moyen-Âge, les serfs passent certaines nuits à battre des étangs pour faire taire le coassement des grenouilles, lequel trouble le sommeil du seigneur». Régine Pernoud, historienne admirable, a relevé cette stupidité dans un manuel scolaire de 1944. (...) Il est répandu dans beaucoup d'esprits, aujourd'hui encore, que les serfs du Moyen-Âge étaient abominablement traités par leurs méchants seigneurs. Détail : R. Pernoud a passé deux heures de nuit à battre l'eau d'un étang pour faire taire les grenouilles, en vain. Elle déclare offrir une récompense à qui pourra démontrer la vraisemblance de l'usage prétendument imposé aux pauvres serfs. (...) Soyons sérieux ! Un historien lorrain a trouvé dans les archives de la Moselle un texte du XIVe siècle décrivant le dit droit de grenouillage : lorsque le seigneur d'Essey-les-Metz se rend sur sa terre de La Maxe, le serf attaché à cette terre doit se rendre auprès de lui avec son écuelle et son pot. Il doit laver les mains du seigneur à table ; il doit manger de tous les mets que le seigneur mange, à volonté, et boire de même de tous les vins. Si on lui refuse le moindre de ces mets ou vins, il peut s'en aller. Quand il a bu et mangé, il doit prendre une verge et battre l'étang au-

1135 Funck-Brentano, p. 543.

tour de la maison et il doit haranguer les grenouilles en criant : «La paix les rainettes ! Messire dort !» Sans doute les grenouilles lorraines du XIVe siècle devaient-elles être sensibles à ces paroles, c'est là une question de psychologie. Quant au seigneur, les cris devaient le bercer... À Saint-Brieuc au XVIe siècle, les tenanciers de Mgr l'Évêque devaient ne donner que trois coups dans l'eau pour faire taire les grenouilles. Sans doute ces grenouilles bretonnes étaient-elles dociles, ou très craintives, à cause de l'oppression fasciste des féodaux bretons... D'autre part, en Bretagne, le «dépry» (ou battage) des grenouilles n'avait lieu que certaines nuits mystérieusement choisies. «Pourquoi certaines nuits seulement ? Le seigneur devait-il rester éveillé le reste de l'année ?» demandait l'excellent Marc Bloch. À la suite de cet historien, comment ne pas comprendre, à moins d'être sot et borné, comme certains de nos contemporains glorieux et médiatiques, oui, comment ne pas percevoir que ce bizarre "droit de grenouillage" correspond plutôt à des gestes relevant du folklore ? Comment ne pas comprendre que le Moyen-Âge a aimé la plaisanterie, imaginant les fêtes des fous, les carnavals, etc. [certains bas-reliefs sculptés sur les cathédrales, au Moyen-Âge, sont humoristiques, même sur les sujets les plus sacrés voire redoutables comme l'enfer...].

"Nous avons relevé la survivance, au XVIIIe siècle, de nombre d'usages féodaux bizarres imposés aux vassaux. L'on sait qu'à cette époque le servage avait disparu depuis près de quatre siècles de presque toutes les régions de France, à l'exception de quelques terres bourguignonnes. Par exemple, le baron de Belpech devait rendre son château, symboliquement, à son seigneur, l'archevêque de Toulouse, quand ce dernier se présentait. Il devait monter sur la tour et crier trois fois : «Toulouse ! Toulouse ! Toulouse ! Saint-Étienne !» Ensuite, il devait nourrir et loger l'archevêque et sa suite durant un jour et une nuit. Son service noble de feudataire se limitait à cela. Mieux, tel vassal de l'évêque de Cahors devait aller accueillir son seigneur à l'entrée de la ville, tête nue et un pied nu ainsi que toute la jambe droite. Il pouvait chausser sa nudité d'une pantoufle ; il devait ensuite conduire par la bride la mule du prélat, le servir à table pendant son dîner, après quoi la mule et le buffet lui demeuraient acquis ! Tel autre vassal devait contrefaire l'ivrogne, chanter une chanson gaillarde à l'épouse du seigneur et «danser comme un paysan». Ces droits si bizarres n'étaient-ils pas issus de plaisanteries ?"[1136] C'est par trop évident. En vérité, convenons qu'il faut être crétin jusqu'à la moelle pour voir là odieuses manifestations d'esclavagisme ; précisément, remarquons en passant que le serf de notre exemple ne s'y retrouvait pas trop mal et que l'équilibre des avantages et inconvénients de chacune des parties est, sous apparence drolatique, fort bien respecté... notre vilain s'en retournant avec mule, buffet, vins, mangeaille, etc., l'humour en plus pour tout le monde, à volonté ! L'humour, indispensable à l'homme tout autant que l'amour, était d'ailleurs certainement la motivation première et... très-sérieuse, de ces us, pour décompresser l'effort et la tension spirituelles qu'exige la vertu chrétienne : c'était un peu la perdrix de saint Jean l'Apôtre...

Mais revenons à la famille royale, pour finir. Afin de faire saisir à quel point le roy, récapitulant en sa personne sacrée toute la perfection de l'ordre sociopolitique Très-Chrétien que nous venons si hâtivement de décrire, que ce roy, disions-nous, était *l'âme du peuple,* terminons avec cette émouvante page : "La France qui vivait de

---

1136 Bulletin *Lecture et Tradition* n°s 209-210, Juill.-Août 1994, pp. 37-38.

ses traditions, se gouvernant d'une âme indépendante par ses coutumes et ses autorités locales, vit ces antiques traditions s'altérer dans le courant du XVIII^e^ siècle. La première cause en fut l'altération des sentiments qui avaient formé la vieille famille française, fondement de l'édifice social. Quand éclata l'émeute du 14 juillet 1789, la royauté ne disposait toujours, dans l'étendue du pays, que d'un pouvoir moral formé des traditions patriarcales, de ces traditions que nous venons de décrire. Mais voici que ces sentiments sont brutalement atteints par l'incroyable contrecoup que la prise de la Bastille eut dans les provinces. Et, d'une masse, l'édifice s'écroule tout entier. Mais avant de tomber, comme elle le fit, sans défense, car elle était constituée de telle sorte qu'elle ne pouvait ni ne devait se défendre, la royauté allait trouver une page encore à joindre à son histoire, où allait se découvrir étrangement ce qu'elle avait été. Vers la fin de juillet 1789, sur les différents points de la France, de l'Est à l'Ouest, du Nord au Midi, *se répandit subitement une terreur irréfléchie, terreur folle.* Les habitants des champs se réfugiaient dans les villes et ceux des villes couraient se cacher dans les bois. De toutes parts, on se réunissait en armes. Les brigands arrivent ! criait-on. Ils approchaient, on les avait vus, pillant les fermes, dévastant les moissons, violant les femmes ; ils prenaient les petits enfants par la jambe et leur fracassaient la tête contre les murs. (...) Des villages entiers furent abandonnés. On vit des gens se nicher dans la forêt, sur les plus hautes branches des arbres, d'autres se mussaient dans de grands trous qu'ils recouvraient de verdure. Dans un nombre de provinces, les villes furent prises d'un véritable accès de folie. Les habitants couraient çà et là, dans le plus grand désordre, saisis d'une extravagante terreur. Les femmes fuyaient par les portes des remparts, tirant leurs enfants après elles, portant sur leurs épaules ceux qui ne pouvaient encore marcher ; et, tandis que les citadins se sauvaient de chez eux, les campagnards se réfugiaient dans la ville.

"Après la prise de la Bastille, ce fut dans la France entière ce que les contemporains appelèrent la Grande peur. Sur les côtes, on parlait de pirates, ou d'un débarquement d'Anglais : ils devaient paraître le 22 juillet, fête de la Madeleine, et ce jour l'angoisse redoubla, à cause des brumes qui se formèrent comme pour faciliter aux brigands leur oeuvre de pillage et de sang ; d'où le nom pittoresque que l'événement y a gardé : les brouilles de la Madeleine. Le souvenir de cette alarme demeura très vif parmi les générations qui la connurent. De tous les événements révolutionnaires, ce sera même celui qui aura tracé le plus profondément dans l'âme du peuple. Nous venons de voir comment s'était formée et développée l'autorité du roy. Issu du père de famille, le roy était demeuré dans la pensée populaire, instinctivement, et sans qu'elle s'en rendit compte, le père auprès duquel on cherche soutien et abri. Vers lui, à travers les siècles, les regards s'étaient portés en cas de besoin. Et voici que, brusquement, cette autorité patronale est renversée. Et c'est, parmi le peuple de France, un malaise, un effroi, vague, irréfléchi. Oh ! les rumeurs effrayantes : les brigands !... *et le père n'est plus là !* La «Grande peur» est la dernière page de l'histoire de la royauté en France. Il n'en est peut-être pas de plus touchante, de plus glorieuse pour elle ; il n'en est pas où apparaisse mieux le caractère des relations qui, traditionnellement, s'étaient établies entre elle et le pays"[1137].

Touchante certes, mais tellement significative : le père n'est-il pas l'image de Dieu sur cette terre ? Plus de père, plus de Dieu donc, et c'est l'enfer et son épou-

[1137] Funck-Brentano, pp. 254-255.

vante, son désespoir, sur la terre.

... Bien sûr, ce serait trop beau pour être vrai si l'ombre du tableau Très-Chrétien, de soi si idyllique, ne se percevait pas : sur cette terre, il ne saurait y avoir rien de parfait avant le Règne millénaire, c'est-à-dire avant que "la Volonté du Père soit faite sur la terre *exactement COMME au Ciel*" (Pater). Elle existe, bien sûr, cette ombre. Elle consiste principalement, nous en avons d'ailleurs déjà discerné les contours en plusieurs endroits de notre Descriptif, dans le défaut de paresse des Français, souvent trop passivement contents du sort que leur faisait la Société Très-Chrétienne, jouissant du Talent sociopolitique *familial* à eux donné par la Foi dans le Christ Jésus et ne voulant guère progresser en achetant l'*autre* Talent (l'Unité dans le progrès social, et tout ce qui peut en découler, très-notamment quant à la mise en valeur orthodoxe de la personne humaine indivuelle dans la famille). Voyez par exemple, sur le plan matériel, les conséquences de ce péché de paresse dans les campagnes :

"Il ne faudrait cependant pas tirer des faits qui précèdent des conclusions trop riantes. Nombreux et autorisés sont les témoignages de la misère où tomba souvent la classe rurale dans l'une ou l'autre province après de mauvaises récoltes. L'Ancien-Régime ne pouvait faire venir du Nouveau-Monde ou d'Orient ou du Nord de l'Afrique, par de grands navires mûs à la vapeur, les denrées nécessaires dans les années de déficit agricole ; les douanes intérieures, au maintien desquelles le peuple tenait avec le plus aveugle entêtement, était un autre obstacle au soulagement des régions éprouvées [il faut y joindre aussi un amour déréglé du bien familial qui faisait considérer l'échange d'une pièce de terre mal située contre une autre mieux située, comme un véritable péché, etc., ce qui amenait des complications et des surcroîts de travail injustifiés]. Et aussi l'hostilité violente de la classe populaire contre les approvisionnements qu'on aurait pu faire en prévision des temps de crise alimentaire[1138]. (...) Dans ces conditions, la disette ne pouvait être évitée après de terribles hivers comme ceux de 1709, 1740, 1767, 1771, 1775, 1784 & 1789, et dans telle ou telle partie du pays après une longue sécheresse"[1139]. Notre front s'assombrit plus encore quand on lit ceci, à propos du paysan breton certes, mais évidemment applicable à la généralité de l'espèce en France : "Le payfan Breton était bon, fimple, entêté et affez jaloux de l'anciénneté de sa race, pour ne pas fe foucier de s'allier avec une famille peu conue dans le pays, au point que l'on difait dans bien des endroits, c'eft une famille nouvelle, il n'y a guères que deux cents ans qu'elle eft établie dans le village : rien au monde, n'aurait pu lui faire changer la manière de vivre, à laquelle il était accoutumé ; lorfqu'on lui parlait de quelques améliorations, il répondait mon pere et mon grand pere, ont bien vécus de cette maniere, pourquoi ne le ferais je pas moiméme. Les propriétaires, malgré tous leurs efforts, n'avaient jamais pu introduire, la culture des pommes de terre en Bretagne, les payfans répondaient communément, qu'elles

---

1138 "Donnez-nous notre pain *quotidien*" raisonnait d'une manière bornée le paysan, pour ne faire aucune provision au-delà de l'année en cours, ce qui était évidemment outrepasser le commandement divin ; mais enfreindre ce faux-raisonnement était s'attirer la foudre du peuple : "La France entière poursuivait d'une prévention irréfléchie ces «*monopoleurs* qui désolent le royaume», contre lesquels le Tiers-État de Reims réclamera encore en 1789 les lois les plus sévères" (Funck-Brentano, p. 410).

1139 Funck-Brentano, pp. 409-410.

étaient à peine bonnes pour les cochons (dans une année de difette, mon pere planta en pommes de terre, une grande avenue et quelques allées de fon jardin, et les diftribua enfuite dans de grand facs aux payfans et aux pauvres qui fe préfenterent ; *ces bonnes gens regarderent cet acte de bienveillance come un affront, et la plupart jetterent le fac et les pommes de terre dans les foffés du château)*"[1140].

Cependant, ces disettes n'étaient que très-circonscrites, sporadiques (une mauvaise saison sur une région, soit deux ou trois départements de nos jours), et, on vient de le voir, elles étaient principalement dûes à de mauvaises habitudes, un peu comme celles des Africains non-colonisés, et non à une véritable impossibilité matérielle d'amélioration, nous avons déjà étudié plus haut question. "Aux visions noires, il y aurait d'ailleurs à opposer des visions roses et en nombre égal : celle de Voltaire : «Je ne sais comment il est arrivé que, dans nos villages où la terre est ingrate, les impôts lourds, la défense d'exporter le blé qu'on a semé intolérable, il n'y ait guère pourtant un colon qui n'ait un bon habit de drap et qui ne soit bien chaussé et bien nourri»"[1141]. Moheau (que l'on croit être le fameux Montyon) un écrivain d'un esprit pondéré et qui ne visait pas à émouvoir le lecteur par des tableaux saisissants, écrit en son traité de la population française : «J'ai vu la dernière période de misère ; j'ai vu la faim transformée en passion, l'habitant d'un pays sans récolte errant, égaré par la douleur et dépouillé de tout, envier le sort des animaux domestiques, se répandre dans les prés pour manger l'herbe et partager la nourriture des animaux sauvages...» ; d'autre part, nous trouvons que, vers le début du règne de Louis XVI, les habitants de Nouans (Sarthe), un pauvre petit village manceau, vivaient ainsi : «La nourriture des habitants, même les moins aisés, était substantielle et abondante. Le pain, dans lequel il n'entrait qu'un tiers d'orge sur deux tiers de blé, était fort bon et le cidre, plus ou moins affaibli par l'eau, ne manquait à personne. La soupe au dîner et au souper était suivie d'un plat de viande ou d'oeufs ou de légumes ; au déjeuner et à la collation, on avait toujours deux plats, beurre et fromage, puis souvent un troisième de fruits crus, ou cuits, ou secs, pommes, noix, etc.» (Bernard, *Souvenirs d'un nonagénaire).* L'une et l'autre de ces citations se réfèrent, la première à une calamité temporaire et limitée, comme l'auteur le dit, à certains cantons ; la seconde à un état durable mais certainement exceptionnel lui aussi. (...) La note moyenne se trouverait sans doute par ces lignes du marquis de Turbilly en son célèbre *Mémoire sur les défrichements* (1760) : «Aucun fermier ou paysan ne mange de viande et ne boit de vin chez lui à son ordinaire ; ils se nourrissent avec de la soupe au beurre, des légumes, des fruits, du laitage et du pain souvent très mauvais, entre autres les années chères où ils mettent du blé noir, qui vaut quelquefois encore mieux que les autres grains avec lesquels ils le mêlent»"[1142]. Des améliorations respectueuses de l'esprit Très-Chrétien, sur la question agricole, étaient d'ailleurs certainement possibles.

Disettes sporadiques avons-nous vu. Épidémies pourrions-nous rajouter, et plus que sporadiques, l'affreuse époque de saint Vincent de Paul témoignant à grand'charge. Mais là encore, de mauvaises habitudes d'hygiène, parfois élémentaires et qui auraient facilement pu être modifiées, n'étaient pas pour peu dans la gravité des épidémies : toujours le péché de paresse. "L'usage français, et qui s'est

---

1140 *Les causes de la Révolution de France et les efforts de la noblesse pour en arrêter les progrès,* Jacques-Louis de La Tocnaye, 1797, dont le descendant se couvrira de gloire en essayant de faire "le coup essentiel" sur de Gaulle, comme disait Cadoudal à propos de Napoléon (attentat du Petit-Clamart en 1962)... Lire sur cela son décapant *Comment je n'ai pas tué de Gaulle.*

1141 *Ibid.,* p. 410.

1142 Funck-Brentano, p. 420.

continué jusqu'à notre temps en un si grand nombre de villages, était de placer le fumier devant les maisons. Il arrivait très souvent que le sol devant les demeures s'était insensiblement exhaussé avec le temps par des dépôts de toute sorte, de façon que l'entrée de l'habitation se trouvait en contrebas du tas de fumier d'où coulaient des filets de purin. L'intendant du Roussillon, Raymond de Saint-Sauveur, trace la description suivante : «C'est pendant une tournée que j'ai connu le défaut de propreté dans les villages, de la montagne surtout, où les habitants avaient l'habitude de placer leurs fumiers à leur porte, leurs cochons sous leur propre toit, ce qui infecte les rues mal pavées, corrompt l'air et cause des maladies fréquentes, quelquefois épidémiques dans un pays aussi chaud...»"[1143]

On ne saurait mettre le point final sans, hélas, quelque peu tracer les causes de la Révolution, d'ailleurs déjà entrevues : "Avec la transformation des moeurs au XVIII[e] siècle [… c'est-à-dire *essentiellement* l'attiédissement de la Foi, le refroidissement de la Charité...], s'affaiblit le respect traditionnel pour les chefs de famille dont l'autorité dans les assemblées avait été prépondérante jusque-là. Turgot se plaint du tumulte, des violences où dégénèrent ces réunions sous l'orme [dans les "assemblées de village"]. (...) Des brouillons ont la langue bien pendue. La commune s'égare dans une multitude de procès ; car, dans le courant du XVIII[e] siècle, nos paysans vont devenir furieusement processifs. Il arrive que le Parlement casse leurs résolutions ; mais les intendants se font leurs défenseurs. On n'écoute plus la voix du seigneur, ni celle de son agent. En bien des lieux une vente domaniale introduit dans le château une famille nouvelle : ce n'est plus celle avec laquelle, depuis des siècles, la paroisse avait entretenu des rapports étroits. Combien de paroisses, qui suivaient volontiers les directives de leur antique famille seigneuriale, entrent dès l'abord en conflit avec celle qui l'a remplacée. Et puis l'absentéisme. Le seigneur vit à la Cour : le domaine est administré par un régisseur, les cultures par un fermier. Seigneur et censitaire ne s'intéressent plus l'un à l'autre. Vers la fin de l'Ancien-Régime, bien des paroisses en arrivent à déléguer leur pouvoir, comme nous le faisons de nos jours, à des manières de conseils municipaux. (...) Car il est à noter que l'importance et l'indépendance de ces assemblées de village ira en diminuant dans le courant du XVIII[e] siècle, à mesure que s'affaiblira l'importance du rôle rempli par le seigneur parmi ses tenanciers"[1144].

D'autre part, une évolution se dessinait où, nous l'avons vu, le paysan, d'enfant de famille qu'il était, grandissait et devenait homme : cela se concrétise résolument à partir de Louis XV sous le règne duquel le paysan devient de plus en plus *propriétaire* de sa terre au sens moderne du terme, quand auparavant il n'en était que fermier ou bien plutôt tenancier, c'est-à-dire *maître de tenure,* dont le statut sociopolitique est fort supérieur à celui d'un simple locataire fermier de nos jours. En effet, ne nous imaginons surtout pas la terre d'Ancien-Régime appartenant à *un seul individu,* qu'il soit, d'ailleurs, seigneur ou paysan. Bodin nous l'a dit plus haut, la France fiscale est composée non pas de têtes d'individus, mais de têtes de lignées, c'est-à-dire que la réalité

1143 Funck-Brentano, p. 413.
1144 *Ibid.,* pp. 396-400.

juridique c'est la famille. On en a vu l'organisation dans le social ; mais c'est que le concept de propriété suit le même principe. LA TERRE APPARTENAIT À UNE FAMILLE, *à une association naturelle de personnes humaines* (la parenté ainsi formée d'ailleurs, n'était pas seulement charnelle, on l'a compris, elle pouvait être associative, abbatiale, villageoise, etc.). En fait, dans les cas les plus simples et d'une manière très-schématique (car les nuances sont infiniment variées, on l'a vu, se moulant sur les besoins et caractères divers des personnes et communautés naturelles), on peut tout-à-fait dire que dans l'Ancien-Régime, il y avait un "propriétaire de droit", le seigneur, ayant la haute-gestion du bien, principalement morale, protégeant la terre par les armes au besoin, qui *patronnait* sa terre au sens le plus élevé et noble du terme, et un "propriétaire de fait", le paysan et sa famille qui, depuis souvent bien des générations, *tenait la tenure,* qu'on nous permette le pléonasme, il n'est que trop juste, parce que le seigneur *ne pouvait absolument pas le chasser* s'il lui rendait hommage par dîmes et corvées tacitement et souvent oralement transmises par la *traditio*.[1145] Pratiquement donc, dans la société Très-Chrétienne, il y avait deux propriétaires ou possesseurs, ou bien plutôt deux usagers d'un même bien[1146]… voire plus : le concept bourgeois de "propriétaire", individualiste, ce fondement post-révolutionnaire moderne de la "droite politique" si haïssable sur le plan moral, qui veut qu'un individu possède en pleine propriété, *totalitairement,* un bien quelconque, *n'existait pas dans l'Ordre Très-Chrétien... TRÈS-PRÉCISÉMENT PARCE QU'IL MANIFESTAIT LE PÉCHÉ DANS LA VIE SOCIALE !* Car seul Satan avait intérêt à obséder ainsi l'homme à la terre par un concept *totalitaire* de la propriété. Et on le savait instinctivement au Moyen-Âge. Et on fuyait cela comme le diable. Ce concept moderne de *pleine-propriété,* mais, mais oui bien sûr, le voilà, c'était lui CE MAUDIT PÉCHÉ MORTEL DES AVARES VOUÉS AU FEU DE l'ENFER ÉTERNEL, ET QU'ON VOYAIT GRILLER ABOMINABLEMENT SUR LES BAS-RELIEFS DES CATHÉDRALES !!! Et Dieu sait comme il fut flagellé, méprisé hautement et foulé ardemment aux pieds dans les

---

[1145] Et notons bien que cet ordre des choses, loin d'être une innovation capétienne, était au contraire la continuation d'un état de fait... carolingien. Joseph Calmette, ce savant historien ayant étudié très à fond les Capitulaires de Charlemagne, nous en dit ceci : "On fausserait la réalité si l'on ne plaçait pas en regard [de la grande propriété] la contre-partie. Car elle existe. Au fond, cette multiplication des tenures tend à désagréger la grande propriété que ses détenteurs égoïstes, mais à courte vue, croient servir. *Car les concessions faites le sont à titre DÉFINITIF ET HÉRÉDITAIRE.* À condition de satisfaire aux redevances et aux corvées, le paysan loti est *possesseur* de son terrain et en dispose : le droit de propriété à la romaine se dilue, le droit primitif sur les manses concédés devient un simple droit éminent : en fait, qu'on le veuille ou non, il y a aliénation sous réserve de servitudes" (Calmette, p. 230). Encore qu'il ne faudrait pas diaboliser les "grandes propriétés" mérovingiennes, d'ailleurs souvent aux mains, bénies des peuples, de l'Église : "Quoique les manses, dont la superficie en moyenne comprenait 10 hectares 33 ares 33 centiares, n'aient pas été tous composés de la même manière, que les uns aient eu beaucoup plus de terres que les autres, et que les revenus aient dû être différents pour la plupart d'entre eux, ils n'en formaient pas moins des établissements ruraux *à peu près complets,* c'est-à-dire assez riches (en ce compris communément la vigne...), après l'acquittement des redevances et des services dont ils étaient chargés, pour procurer une certaine aisance aux familles serves qui les occupaient. Chaque ménage sur les manses de l'abbaye de saint Germain, était composé d'une moyenne de trois personnes 6/10, et chacun de ces ménages possédait 6 hectares 6 centiares" (Dessailly, pp. 364-365). Nous avons donc là, au travers de distributions terriennes juridiquement différentes voire apparemment opposées en "grande propriété-petite propriété", une continuité de la structure socioéconomique assurant au peuple franc une réelle stabilité (quoique fragile, certes)... inconnue aux autres peuples. L'abbé Dessailly, hélas, est parfaitement autorisé à conclure ainsi ce point : "Les familles serves de l'époque de saint Rémy étaient *plus à l'aise* que nos petits cultivateurs".

[1146] Certains savants se sont penchés sur la nature des richesses de la famille d'Huges Capet : or, ce n'est vraiment pas une petite chose de constater que la majorité de ses richesses consistaient précisément, non en propriétés terriennes, *mais en redevances de toute nature sur un bien quelconque, bien que, donc, il ne possédait nullement en toute-propriété :* "On a beaucoup trop répété que les Capétiens avaient possédé à l'origine un tout petit domaine. C'est vrai si l'on songe aux gigantesques dimensions de l'empire de Charlemagne, mais c'est faux si l'on pense que cette puissance terrienne était négligeable. Un érudit américain a eu l'idée d'évaluer *la puissance économique* des premiers Robertiens, puissance qu'on n'envisageait toujours qu'au point de vue politique. Or, il a ainsi découvert que, par suite de la complication infinie des droits féodaux, qui donnaient au roy non seulement des terres, *mais d'innombrables redevances source de richesses importantes,* le Capétien, très petit seigneur en apparence [quant à la possession terrienne proprement dite], jouissait en réalité d'immenses richesses qui l'aidèrent beaucoup dans les guerres incessantes et dans l'établissement de son pouvoir" *(Le roy, etc.,* p. 64).

représentations des vitraux comme dans les âmes des gens !!!... Nos pères étaient donc infiniment au-dessus de la dialectique des biens de la terre dans laquelle nous sommes, nous, malheureux dégénérés modernes, abominablement tombés.

Or, certes, l'évolution Très-Chrétienne qui, on l'a dit plus haut, menait de la famille à l'individu, aboutissait à une notion de l'usage du bien de la terre plus marquée par le concept "individuel" mais *toujours* respectueuse du principe "familial". Pas détachée de la famille, comme l'ont voulu les révolutionnaires, qui en ont fait un concept "totalitaire". Sous Louis XV, le paysan, disions-nous, achète à son seigneur la terre[1147] ; mais... *cela se fait révolutionnairement, parce que SANS CONTREPARTIE COMMUNAUTAIRE.* Et peut-être bien que c'est lui, le paysan *avare,* se jetant fébrilement, par orgueil, envie, mauvaise convoitise, imbécilisme et bassesse morale, sur une notion d'individualité *détachée de l'esprit familial* plus peut-être encore que le noble, qui va amener la Révolution : lorsqu'aucune contrepartie *pour la famille sociale* n'a été demandée au paysan qui achetait sa terre, la Révolution était quasi consommée. Après tout, s'il voulait *posséder* (ce terme qui sent si fort son diable...), il n'avait qu'à commencer par être aussi digne que les seigneurs qui l'avaient précédé et qui n'avaient jamais possédé *qu'en assumant la responsabilité communautaire qu'imposait à proportion cette possession* (ce qui, dans un sain équilibre moral, faisait évanouir la fumée de jouissance attachée aux biens de la terre...) ! "Tocqueville a montré, en des pages qui sont parmi les plus admirables de son admirable ouvrage, comment, d'une part, le fait qu'un si grand nombre de paysans étaient devenus propriétaires, et d'autre part, le fait que les seigneurs avaient perdu leur active autorité dans leur seigneurie, devaient aboutir à la révolte des paysans [... devenus *des bourgeois XIX^e^,* c'est-à-dire les pires êtres humains qui soient : des pseudo-nobles émasculés !] : des droits féodaux grevaient la terre, les droits de chasse compromettaient les récoltes, les péages entravaient la vente et l'échange des produits domaniaux. (...) Quant aux droits personnels versés au seigneur, banalités, droits sur les successions mobilières, quant aux privilèges honorifiques, aussi longtemps que le seigneur fut le protecteur de ses tenanciers, qu'il s'acquitte pour eux du service militaire, qu'il les défendit contre les gens de loi, qu'il assura l'ordre et la sécurité sur son domaine, le paysan qui trouvait légitimes les droits établis, s'y prêtait volontiers"[1148]. Pour autant de cette dernière phrase, ne nous imaginons pas, avec notre mentalité tordue de lutte des classes, que c'était toujours le paysan qui était grevé dans l'usage de son bien ! En voici un exemple, fort révélateur et significatif : dans la succession du dernier baron Hessberg, en Allemagne, en 1810, se trouvait un château passant à la couronne du duché de Saxe. Celle-ci, une fois la succession recueillie, l'attribue à l'un de ses protégés qui y emménage et se rend compte que... le grenier dudit château était gre-

---

1147 Cela ne fait d'ailleurs qu'achever dans le mal ce qui était en soi un bon processus social commencé bien avant, dès le XIV^e^ siècle, et qu'on peut dater de 1316, date de l'abolition du servage dans le domaine royal, par le roy Louis X. Devenus pratiquement "fermiers, ils veulent devenir les propriétaires du sol qu'ils cultivent depuis plusieurs générations", notait Jean Guiraud dans son *Histoire partiale, histoire vraie* (t. II, p. 279)... mais, généralement, sans saisir aussi bien que les nobles ruraux qui les avaient précédés, l'élévation morale quant à la charité communautaire qu'exigeait un tel droit de haute-gestion des terres ! La finale de cette atroce déviance sera l'affreux bourgeois moderne, rentier et boursicoteur, qui n'a plus rien à voir avec son homonyme d'Ancien-Régime respectueux de la loi sociale naturelle, et qui bâtira la société post-révolutionnaire à partir du droit de propriété individualiste *totalitaire,* engendrant capitalisme et communisme. "Cette Révolution a détruit, par la loi Le Chapelier, tous les organes vivants du corps social, en interdisant toute association entre gens du même métier. Et ces pauvres gens isolés furent livrés à l'âpre et dure bourgeoisie née en acquérant les «bien nationaux». L'assistance sociale et les retraites, qui étaient assurées par chaque corps de métier, furent abolies. Et ce fut l'effroyable misère du «peuple souverain»... (...) L'ordre fondé sur la nature laisse la place au désordre qui oscille entre l'anarchie et la tyrannie, ayant perdu toute stabilité, toutes racines dans le réel. Depuis 1793, la société n'existe plus en tant que corps vivant" (Scortesco, pp. 7-8).

1148 Funck-Brentano, pp. 453-454.

vé... d'une *servitude,* remontant à la nuit des temps : "Depuis TOUJOURS, les paysans ont le droit d'y engranger leurs récoltes et les documents municipaux le mentionnent"[1149]. Le nouvel occupant ne put abolir l'usage *immémorial* et ne se tira d'affaire qu'en faisant construire *à ses frais* une grange dans le village (périodiquement, les paysans du village montaient leurs sacs de grains à la queue-leu-leu, souvent nu-pieds, par le grand-escalier : on vous laisse à penser le plaisir de madame la Marquise...!).

Dans cette communauté familiale qu'est la Société Très-Chrétienne, il est donc capital de comprendre que *personne* ne possède totalitairement le bien, pas plus du reste le seigneur que le paysan : tous, finalement, en ont *l'usage,* ou du moins celui qui a l'usage majeur du bien (car bien entendu il y a un usager majeur), se sent *par là-même et à proportion* redevable envers la communauté sociofamiliale. Et *plus redevable* s'il en use plus. C'est que, pensait-on dans une haute élévation morale dont on n'est absolument plus capable de nos jours, la terre ne nous appartient pas, elle n'appartient pas à l'homme, elle *appartient À DIEU seulement.* On savait penser cela. Et voilà pourquoi l'âme de l'homme était *libre*[1150]. La perfection de ce principe était vécue dans les monastères : lorsqu'on remettait un habit à un religieux, il y mettait une étiquette dessus "*ad usum* fratres Untel — *à l'usage de* frère Untel" ; cette perfection du principe était appliquée aussi dans le mariage chrétien, façonné juridiquement par les moines des IVe-VIe siècles, à savoir le régime de la communauté de biens meubles et acquêts (ce n'est pas une petit signe de décadence des âmes et des

---

1149 *Madame Royale et son mystère,* Noëlle Destremeau, p. 69.

1150 "Mais voilà ce que le monde ne comprend pas et ne saurait comprendre ; autrement, il ne serait plus le monde. Son plus haut point de mire, c'est le bonheur d'ici-bas. Il le cherche partout, sans le trouver : le vrai moine le trouve partout, sans le chercher [appuyé sur la règne de saint Benoît qui détache de l'esprit de possession des biens de la terre, nous explique l'auteur, et donc le vrai moine, c'est aussi tout homme Très-Chrétien car le fond de la règle de saint Benoît, c'est exactement celui de la société Très-Chrétienne, et parfois, et même souvent, il y a similitude très-parfaite : voyez par exemple les communautés Très-Chrétiennes de laboureurs qu'on a étudiées plus haut, et dites la différence, si vous pouvez, avec les moines de saint Benoît !]. (…) En lisant la règle de saint Benoît, un homme du monde s'étonnera peut-être qu'il proscrive avec tant de soin, dans ses religieux, la *propriété* de la moindre chose. En y regardant de plus près, son étonnement cessera. Les querelles qui divisent les hommes ne viennent pas toujours de l'importance de la chose en soi, mais du prix et de l'affection que chacun y attache. Les hommes peuvent se plaider, se haïr et même se tuer pour une bagatelle, comme pour la première chose du monde. Pour extirper ces querelles dans leur racine même, il faut extirper la *propriété individuelle.* Ainsi cette défense [faite par saint Benoît aux religieux de posséder en propriété individuelle quelque bien que ce soit] qui, au premier coup d'œil, peut paraître étrange, n'est que le résultat de l'expérience et du bon sens. Il en sera de même pour tous les autres détails [de la règne de saint Benoît], si on veut bien les approfondir et les comparer aux détails correspondants de la législation civile. Par exemple, une grande partie du code de Justinien et du *Digeste* s'occupe de la propriété et de ses conséquences, des difficultés et des procès innombrabes qui en naissent, et elle s'en occupe, non pas pour tarir la source du mal, mais simplement pour guider le magistrat dans ce labyrinthe. Avec un petit mot de la règle monastique, *qui proscrit la propriété individuelle* [purement et simplement, nullement comme le communisme politique moderne qui ne fait hypocritement qu'un *transfert* de pleine-propriété de l'individu au collectif d'individus ou État totalitaire], tout cet amas de lois et de tribunaux devient superflu, et le mal est guéri dans sa cause même [d'où, ce que nous avons expliqué plus haut, la quasi absence de lois écrites, aux temps Très-Chrétiens, et la simplicité de la loi fondamentale basée presque exclusivement sur le lien féodal]. (…) Est-il étonnant qu'avec un gouvernement pareil [si ordonné à la nature profonde de l'homme] la règle de saint benoît ait attiré les pauvres et les riches, les petits et les grands, les particuliers et les roys ? Au milieu des révolutions et des guerres, n'est-ce pas là qu'on trouvait le calme et la paix [d'une sorte d'éden sociopolitique retrouvé] ? L'exemple de ce gouvernement paternel et de cette société vraiment chrétienne au milieu des nations barbares, n'aura-t-il pas une puissante influence sur les mœurs privées et publiques, et même sur l'esprit des gouvernements temporels [c'est tellement vrai, que nous avons été amenés tout naturellement, au fil de la plume, dans notre Descriptif de la société Très-Chrétienne, à faire cette note sur l'ordre de saint Benoît !] ? Nous verrons un illustre prince des Francs, Carloman, frère de Pépin-le-Bref, après s'être signalé par ses victoires et par la sagesse de son règne, se retirer secrètement au mont Cassin, et servir, inconnu, dans les cuisines du monastère. Nous verrons des colonies de Bénédictins, à la fois laboureurs et prédicateurs, s'établir au milieu des peuplades souvent encore païennes, et leur apprendre au même temps à cultiver leurs landes et leurs marais, à bâtir des maisons plus commodes, à connaître Dieu et sa loi, et à mériter le ciel. En un mot, les siècles nous diront l'un après l'autre, que c'est saint Benoît qui, par ses disciples, a défriché et les terres et les intelligences de l'Europe" (Rohrbacher, t. IX, pp. 84-86). La similitude de l'esprit entre la règle de saint Benoît et la société Très-Chrétienne, est en effet extrême, et la justesse du propos de Rohrbacher n'a pas besoin d'être soulignée : s'il est vrai que c'est la grâce de la Noël 496 qui a permis le salut sociopolitique des peuples, il est non moins vrai que l'instrument pratique utilisé par Dieu pour faire connaître aux peuples ce salut, fut les moines bénédictins. C'est pourquoi un auteur récent, réfléchissant sur l'impact de saint Benoît sur les peuples européens, n'a pu trouver mieux pour titrer son livre que : "Saint Benoît, *patron de l'Europe*" (Dom Guy-Marie Oury).

mœurs de voir que de nos jours, on fait de plus en plus de contrats séparés de mariage, supprimant donc cette communauté d'esprit Très-Chrétien… quand on daigne encore en faire !) ; ou encore, dans les sociétés de frairage ou communautés de laboureurs, qu'on a étudiées plus haut.

La société Très-Chrétienne, à son summum de perfection charitable dans les communautés religieuses, est d'ailleurs, il faut le remarquer, beaucoup plus proche du "communisme" naturel, non-marxiste, que du petit propriétaire capitaliste, boursicoteur et rentier du XIXe siècle ! Or, c'est justement de cette *communauté chrétienne des biens, de tous les biens, matériels comme spirituels,* principal fondement de l'ordre social Très-Chrétien, qu'on ne veut plus, par paresse surtout spirituelle, égoïsme, orgueil, rébellion, refus de vie sociale véritable, refus de communion charitable entre les gens, et pour tout dire d'un mot, rejet de l'esprit vertueux et chrétien, de l'esprit de sacrifice et de pénitence qui révèle "l'homme nouveau" en nous dont nous parle saint Paul, rejet de la dignité de l'homme et de Dieu, APOSTASIE pour tout dire d'un mot terrible : chacun, tout au contraire, veut posséder *pour soi,* comme Lucifer. On s'abaisse vers l'enfer, on le contemple, on en médite *quotidiennement* les mystères affreux, alors que dans la société Très-Chrétienne, on s'élevait communautairement vers le Ciel dans lequel on avait comme déjà un pied et une avancement d'hoirie. Et tout le monde en était bien conscient. C'est tellement vrai que les gens du Moyen-Âge, loin de fuir le communautarisme Très-Chrétien… *le recherchait,* comme source la plus sûre de leur salut éternel et même de leur bonheur terrestre, comme déjà notre exemple des communautés de village nous l'a bien montré. "En ce temps-là [nous sommes au XIe siècle], un *grand nombre* de laïques, en Allemagne, embrassèrent la vie commune, renonçant au monde et se donnant, eux et leurs biens, au service des communautés de clercs et de moines, pour vivre sous leur conduite. Quelques envieux blâmèrent leur manière de vivre ; mais le pape Urbain l'ayant appris, écrivit en ces termes aux supérieurs de ces bons laïques : «Nous approuvons cette manière de vie, que nous avons vue de nos yeux, la jugeant louable et digne d'être perpétuée comme une image de la primitive Église ; et nous la confirmons, par ces présentes, de notre autorité apostolique». Outre une *multitude innombrable* d'hommes et de femmes, qui se donnèrent ainsi au service des moines et des clercs, il y eut à la campagne une infinité de filles qui, renonçant au mariage et au monde, se mettaient sous la conduite de quelque prêtre, et même des femmes mariées, qui vivaient ainsi, sous l'obéissance, dans une grande piété. Des villages entiers embrassèrent cette dévotion [c'est sans doute là l'origine des communautés de laboureurs mariés que nous avons décrites plus haut] et s'efforçaient de se surpasser l'un l'autre en sainteté (Berthold, an 1091). Nous ne nous souvenons pas d'avoir vu dans aucun siècle des effets plus merveilleux de cet esprit de vie qui est toujours avec l'Église [et la société Très-Chrétienne : car il ne faut pas s'imaginer que seul l'esprit de l'Église inspirait ces pratiques, elles étaient autant dérivées de la Grâce sociopolitique donnée libéralement par le Tout-Puissant à la Noël 496 et diffusée libéralement dans les veines du peuple ; Rohrbacher, hélas, on l'a déjà vu, n'a pas pris assez conscience, sans doute par lamennaisisme, d'un droit divin direct spécial au Politique à parité avec celui de l'Église, sauvant la sphère sociopolitique] ; et nous en verrons des effets plus merveilleux encore"[1151].

[1151] Rohrbacher, t. XIV, pp. 452-453.

Or donc, pour ne plus vouloir vivre dans ce si édifiant esprit Très-Chrétien de charité sociopolitique, pour *posséder* les biens de la terre par ce concept vraiment diabolique de la pleine-propriété qu'on veut promouvoir, on fera la Révolution qui produira à la fois le Capitalisme puis le Communisme, ces deux monstres dialectiquement *identiques*[1152] qui sont la concrétisation terrestre de ce refus damnable. Quelle chute ! Quel abîme ! Puisque, dans l'Ordre Très-Chrétien issu de la théocratique Noël 496, on n'avait pas besoin de posséder un bien, attendu qu'on en avait... l'usage : le capitalisme était détruit par là-même ; on n'était pas non plus obsédé par la *communion sociale* précisément par ce MÊME et identique procédé de l'usage d'un bien qu'un chacun n'avait jamais en totalité *tout seul* quand un *prochain social* en avait un usage autre, juste à côté de soi (ce qui obligeait au rapport mutuel dans la gestion commune dudit bien), même s'il ne pouvait s'agir que d'un droit de regard : le communisme était par-là même annihilé avant même d'exister. Voyez, encore une fois la même leçon : UN SEUL et très-simple concept sociopolitique, d'ailleurs d'ordre beaucoup plus spirituel que temporel, une parole substantielle comme aurait dit Ernest Hello, faisait fondre *ipso-facto* dans la Charité, "*comme cire fond devant le feu*"[1153], les deux dragons sociopolitiques engendrés par la Révolution qui mangent actuellement le monde entier...

"La même transformation [pré-révolutionnaire de l'émancipation totalitaire de la propriété individuelle], qui s'était faite dans les campagnes, s'était accomplie dans les villes et beaucoup plus rapidement encore. Le seigneur protecteur de ses bourgeois et de ses artisans qui, sans lui, n'auraient pu commercer ni travailler, était devenu inutile. Les bourgeois voulurent s'en affranchir. Ce fut la révolution communale, et quand ils eurent triomphé, ils dressèrent leur beffroi en face du logis crénelé du seigneur. Une ordonnance de 1626 prescrivit la destruction des châteaux et forteresses de l'intérieur du royaume. Elle fut accueillie avec joie par les bourgeois qui trouvèrent dans ces formidables constructions du vieil âge des carrières de pierres pour leurs ponts, leurs Églises, leurs hôpitaux, leurs remparts. Aussi bien, l'influence seigneuriale a-t-elle presque entièrement disparu des villes au XVIII^{e} siècle, sauf dans les rares provinces apanagées à un prince du sang : à Orléans, le duc d'Orléans désigne le maire sur une liste qui lui est soumise. Dans un certain nombre de très petites villes, le seigneur conserve quelques droits comme au village : droits de justice, intervention dans l'élection du Magistrat, privilèges honorifiques". Oui-da. On se passait de *quelques* seigneurs pour devenir *tous* des seigneurs... mais sans que la formation politique Très-Chrétienne du soi-disant "bon peuple" soit achevée (celui-ci, par bassesse, ne comprenant généralement pas la contre-partie morale du statut d'être seigneur, quand des générations de sacrifices, parfois consentis à force, avaient forgé l'âme des nobles à cette supériorité sociopolitique morale), et surtout sans que le bon Dieu ait donné son aval à un nouvel ordre des choses à connotation millénariste puisque tout le monde y devient roy... en attendant d'y devenir prêtre avec Vatican II, pour achever la perversion antéchristique. On voit de nos jours où cela mène ! N'importe quel chien habillé mais appuyé par les média et soutenu par les loges maçonniques, peut, depuis la Révolution, se faire élire par ce peuple de prétendus seigneurs et le tyranniser sans vergogne, parce que, n'étant pas mûr, ce dernier

1152 C'est ainsi que le soviétisme U.R.S.S. a pu être défini comme un "capitalisme d'État".
1153 Exorcisme de Léon XIII.

est invariablement *séduit,* et n'a absolument aucun discernement ; n'importe quel gourou peut prétendre apporter le bonheur, les peuples se jetteraient en enfer sur sa parole.

Conclusion. Nous sommes bel et bien à même à présent de nous représenter ce qu'est une Société Très-Chrétienne idéale par ce que la terre a produit de mieux dans ce domaine (quoique toujours imparfait), de Clovis à Louis XVI. Bien que les pouvoirs, politique-social et religieux, y fussent séparés en deux, ce qui en soi est une imperfection[1154], il n'en reste pas moins fort exact que l'Unité morale rassemblait sous un même Idéal tout le monde, clercs et laïcs. Certes, une évolution devait faire avancer cette société Très-Chrétienne vers la manifestation *millénariste* de l'individu, dans ce Règne Glorieux où le principe de l'Unité métaphysique sera vécu *en même temps* (d'où la gloire) que celui de la Trinité familiale, mais on a préféré ne pas attendre Dieu : par la Révolution, on a diaboliquement supprimé la Trinité dans la sphère sociopolitique pour vivre dialectiquement et dans l'illusion la plus dommageable une pseudo-unité "démocratique".

⚜ ⚜ ⚜

On clôt à peine ce chapitre et ce traité de la religion royale française, que nous tombe sous la main un admirable article[1155], qui mettra à merveille le point d'orgue à ce qui précède. Le voici, en sa quasi intégralité :

"LA FAMILLE EST DE DIEU. «*Sans famille*» on s'en souvient, est le titre d'un livre pour enfant écrit par Hector Malot. C'était à l'époque un titre-«choc», l'allusion à un drame véritable, à des angoisses, à des souffrances, à une réalité si profondément inscrite en l'homme qu'elle évoque souvent la ligne de partage entre le bonheur et le malheur. «Vie en famille, vie de famille»... signifiait bonheur ; et les écrivains populaires n'ont pas su renoncer à clore leurs romans par la fondation d'une famille, modèle des épilogues heureux ["Et ils se marièrent, et ils eurent beaucoup d'enfants"...]. Comme si la nature humaine requérait, entre chaque personne et la société, la protection d'un cocon affectif où chacun se trouve lui-même en même temps qu'il se soucie des autres. Depuis Jésus-Christ, certains réalisent leur vocation autrement que dans le mariage. Mais, là encore, l'Église qui se présente elle-même comme une grande famille, les amène à se réunir dans des associations qui assument ce rôle familial, les mots en font foi : «familles» religieuses, «familles» d'esprit, etc. ... Or, cette réalité, pourtant si profondément inscrite au coeur de l'homme, reste absente du Code Civil [napoléonnien]. Thiers [qui a la responsabilité principale de l'échec de la Restauration monarchique en France, en 1872] allait jusqu'à dire : «*le Code est fait pour celui qui naît enfant trouvé et qui meurt célibataire*». Il y a là matière à réflexion : on ne légifère pas sur l'exception, c'est un principe de droit. Aux yeux du légiste, tout se passe donc

1154 "Saint Bonaventure considère que la division des pouvoirs entre une autorité spirituelle, la papauté, et une autorité temporelle, est la conséquence du péché originel. Le Christ qui, de droit, est aussi Roy de la cité temporelle, a refusé d'exercer ce pouvoir jusqu'à ce que la restauration complète de l'ordre du monde fasse du Christ le Roy exerçant tous les pouvoirs. Cet idéal explique les tentatives de théocratie d'un Innocent III. Les papes ne prétendaient pas exercer le pouvoir temporel universel, mais considéraient que le Christ avait constitué Pierre et ses successeurs détenteurs de tous les pouvoirs dont ils déléguaient l'exercice du temporel aux laïcs sous la tutelle de l'autorité spirituelle" (de Laubier, p. 148).

1155 Signé par Dominique Tassot, dans la revue *Science & Foi* n° 35 - 1er tr. 95, pp. 1 à 5. On ne saurait trop recommander cette très-remarquable revue dont tout le combat, initié par l'homme de Dieu que fut Fernand Crombette, est de réparer le rationaliste et contre-nature divorce entre la science en général, et la Foi catholique : CESHE-France - 02800 VENDEUIL.

comme si la règle était l'individu isolé, et la famille l'exception. Or, tel n'était pas le cas dans le droit ancien. En changeant de lois, on a changé de société. Tout changement dans le Droit suppose qu'une volonté législative a agi. Que cherchaient donc nos législateurs [révolutionnaires] en niant que la famille fût nécessaire à l'homme ?... Avec le recul du temps, et jugeant l'arbre à ses fruits, on peut tenter une explication. Dieu est l'Etre par excellence. Le refus de ce qui est, dénote une rébellion contre Dieu. *Or, Dieu est famille.* Il est famille Lui-même : les relations entre Père, Fils et Esprit-Saint se laissent entrevoir en référence aux relations qui animent les liens familiaux. Dieu est encore famille avec l'homme : Il se laisse atteindre par les sentiments que l'enfant dirige vers ses parents. Par la famille, l'homme se rend image de Dieu. *Détruire la famille, revient à s'opposer à Dieu dans ce qu'Il a de plus intime et de plus cher,* et il n'est pas étonnant que l'Adversaire, celui qui s'oppose (c'est le sens de la racine *Satan* en hébreu), en tout et toujours, ait voulu s'attaquer à ces fragments de divinité qui, pour quelques années, demeurent à sa portée".

Poursuivons la lecture de l'article, et méditons avec l'auteur sur les attaques vicieuses de la Révolution pour saper la famille : " *-suppression du mot, d'abord.* La loi ignore père ou enfant ; elle ne connaît que des tuteurs et des mineurs (émancipés au plus vite d'ailleurs) ; - *restriction de la durée, par le divorce.* Dieu avait voulu que l'homme, éphémère, changeant, indécis, fût soutenu par un environnement affectif stable. On s'est efforcé, et il aura fallu un siècle, de faire des lois pour régulariser et banaliser la famille rompue qui était l'exception ; *-dénaturation des liens familiaux par la pression fiscale* (positive ou négative). L'enfant est qualifié de «personne à charge» (quel aveu... !) et les multiples aides attribuées ont pour effet de favoriser les cellules «familiales» *non conformes au modèle divin* [= pacs, etc.], de promouvoir l'habitat locatif (instable) sur la propriété (favorisant la stabilité affective), etc. ; - *aide à la dénatalité.* C'est le moyen radical : il est sûr que les enfants qui ne naissent pas aujourd'hui ne fonderont pas demain de nouvelles familles. Ici, on ne badine plus : un vice-directeur d'hôpital dans la province du Henan, en Chine [... et demain, partout sur la planète...] le docteur Yu Jinan, «a été condamné à mort et exécuté pour avoir fourni de faux-papiers de stérilisation à des femmes qui voulaient avoir d'autres enfants» *(Le nouvel Aperçu* n° 9, janv.-févr. 95) ; - *Enfin,* dernier cri de la législation européenne, *la «famille» homosexuelle.* Comme la sodomie est «abominable aux yeux de Dieu» (Lév. XX, 13), la loi [révolutionnaire], cette fois, en favorise la stabilité. Car l'homosexualité présente deux grands avantages : elle fait affront à Dieu, en défigurant la famille ; elle est stérile (à la fois inféconde et tournée vers le présent). Il s'agit donc d'une sorte d'arme absolue contre la vraie famille et si un jour, elle devenait la norme, on pourrait en conclure à la victoire de Satan.

"C'est là précisément ce qui doit nous rassurer. La guerre totale contre la famille [et dont la première grande et fondamentale victoire publique est la Révolution française] n'est pas dirigée contre l'homme. *Détruire l'humanité est pour Satan le seul moyen de vaincre Dieu.* Car le nombre des élus va croissant et, au fur et à mesure, la Création s'achève, l'Écriture s'accomplit, la Moisson approche [et le Règne Glorieux de Dieu sur cette terre avant elle]. L'Adversaire ne dispose d'aucune stratégie gagnante, et il le sait ; il sait aussi que son temps est compté ; mais en détruisant la famille, il croit encore mettre en échec le plan d'Amour de Dieu sur l'univers. On le savait «homicide dès le commencement» (Jn VIII, 44), mais on ne pouvait guère comprendre à quel point c'était vrai. Avec la guerre ouverte lancée contre la famille, tout s'éclaircit

aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'une lutte pour chaque âme particulière : Satan n'a que faire des âmes, y compris celles qui lui sont vouées. La lutte désormais se joue en grand, à l'échelle de l'humanité. C'est la Genèse à rebours. La Bible nous montre l'humanité croître par réplication des familles à partir d'un premier couple. L'homme modèle y est le patriarche, avec pour but d'assurer une descendance au service de Dieu. Même lorsque «toute chair eut corrompu sa vie sur la terre» (Gen. VI, 12), au Déluge, il suffit d'une seule famille pour tout régénérer. Pour vaincre Dieu, il fallait effacer cette image d'une humanité familiale simplement occupée à ce «bien vivre» dont Aristote faisait l'objet de la Politique. C'est pourquoi la propagande sur les «ancêtres» de l'homme [= l'auteur veut parler des prétendus primitifs à faciès de singe... selon le mensonge de Darwin] est si bien fournie : elle fait oublier les débuts de l'humanité selon la Genèse. Si l'homme a toujours vécu *en famille,* comme le montre la Bible, il devient difficile de faire croire qu'il pourrait vivre autrement. (...) Il n'est donc pas indifférent de dénoncer l'imposture évolutionniste. (...) Il en va aujourd'hui de la survie de la famille, de la survie du modèle donné dès l'origine aux fils d'Adam et confirmé encore par Jésus-Christ lorsqu'Il vint s'incarner dans une «Sainte Famille».

"*L'homme fut, est et sera famille car il fut, est et restera divin*" (fin de citation).

Comme disait Pierre Virion : "La Trinité se réfléchit dans le père, la mère et l'enfant"[1156].

Pour clore cette seconde édition, un autre article nous tombe aussi tout soudain sous les yeux, aussi admirable que le précédent, qui plus est signé par un… "étranger" (mais plus français que bien des français de souche), et mérite vraiment d'être cité :

"LANGUE FRANÇAISE, LANGUE DU CŒUR

"On dit que le français est la langue du cœur. Cela est vrai. La France est le pays de la tendresse et de l'amour. La langue, en effet, est le miroir du peuple qui reflète bien son identité, sa culture, son esprit et ses origines. Disons que le français est l'une des plus belles langues du monde et sûrement la plus harmonieuse, la plus douce et la plus musicale. C'est une symphonie pure qui charme l'oreille et caresse le cœur.

"Je dis cela non pas en tant que poète francophone qui adore cette langue, mais en tant qu'homme de culture et d'expérience qui a visité de nombreux pays et séjourné chez plusieurs peuples utilisant d'autres langues. Les uns parlent avec leur nez et vous font frémir, les autres avec leur gorge et vous font frissonner, ou avec leurs dents et vous font trembler. Les uns aboient, les autres miaulent, brament ou croassent.

"Seul le français est la langue raffinée et subtile qui vous caresse l'oreille et vous charme l'esprit, grâce à l'utilisation harmonieuse de l'organe vocal de l'individu. Bien sûr, il faut bien apprendre la prononciation à l'école maternelle ou primaire, matière malheureusement abandonnée de nos jours, pourtant nécessaire pour bien parler. De mon temps, quand j'étais en primaire, le maître nous sanctionnait si l'on prononçait mal le *ou* et le *d.* Toute mauvaise prononciation ou confusion était sévèrement punie. En effet, la langue française attire et captive quand elle est bien parlée. Que de fois, dans des séminaires et des réunions en Afrique et en Asie, au cours de mes interventions en langue française parmi les anglophones, je me suis vu applau-

1156 *Le Christ qui est roy, etc.,* p. 89.

dir par l'assistance pour avoir choisi et bien parlé cette langue, qui fut et reste celle du monde raffiné. Elle fut durant des siècles celle des rois, des princes et des nobles. De nos jours, parler français, c'est se montrer noble de cœur et d'esprit.

"J'ai voulu dire par-là que la langue française répond bien au tempérament des Africains et de l'Afrique, berceau de la douceur, de la sentimentalité et de la musicalité. Elle devient et restera l'instrument nécessaire et vital de la négritude et de la berbérité, parce qu'elle satisfait leurs aspirations et leurs cultures [qu'elle est belle cette phrase écrite par l'expérience de l'auteur ! Combien elle révèle que le fond du génie français est de relayer le désir d'élévation morale des peuples !].

"Cette belle langue fait le bonheur et la fierté de la France et des français. Elle a un avenir brillant et serein. Même si de nos jours le pouvoir de l'argent fait bouleverser les valeurs et les cultures, cela n'est qu'un phénomène passager, car l'humanité ne peut supporter pour longtemps l'emprise de la matière pour embrasser une nouvelle ère de paix, de douceur et de bien-être, et c'est bien la langue française, celle du cœur et de l'amour, qui répond le mieux à cette aspiration universelle. Vive le français, langue du cœur, de la paix et de l'avenir [oh ! quelle brillante et profonde intelligence des choses, dans ce remarquable article !]".

"Mohamed SELMI d'Anselme"[1157]

[1157] Cité par le bulletin "*Courrier français international*", Joseph Krotky, n° 84, février 2004, p. 15.

"Et *alors que le soir du monde s'étend*
"Et *que le jour diminue,*
"Ce *qui semble vigoureux, périt ;*
"Ce *qui semble à l'agonie,* SURVIT".
(L'Antichrist, C^al Newman)

"Spem contra spem".
(Espérer contre l'Espérance même
– saint Paul)

CONCLUSION GENÉRALE... APOCALYPTIQUE
OU
LA DESTINEE COMMUNE
DU "COMPÈRE" ET DE LA "COMMERE"

Et nous voici parvenus aux termes de cette étude sur le droit divin direct en Politique, que nous avons voulu la plus complète possible. Il reste bien sûr la conclusion morale à en tirer pour notre gouverne, nous qui, en ces terribles jours post-révolutionnaires et post-vaticandeux qui sont les prodromes certains de l'Apocalypse, vivons *l'Absence de Dieu dans les Institutions.* À vrai dire, c'est tellement délicat à écrire que les lignes qui vont suivre vont être pour nous les plus difficiles. Comment dire la Passion, la mort mystique, Seigneur Jésus, dans un livre ?! On ne l'"explique" pas,

on la vit, Vous le savez beaucoup mieux que moi, sueur de sang immaculé en sus pour Vous et péchés d'impatiences, de révoltes de toutes sortes, pour moi, je le dis à ma confusion. Cependant, ô mon âme, ne réfléchis pas trop : toute question est inutile et malséante quand Dieu parle, tu le sais très bien, fais ton devoir tout simplement, pries le Bon Dieu et la très-sainte Vierge Reyne de France qu'Ils te soient miséricordieusement favorables, n'oublies pas non plus d'invoquer les mânes de sainte Jeanne d'Arc et de Léon Bloy !

Posons la grande question, d'ailleurs forcément déjà effleurée à plusieurs reprises au fil de cette étude. Si ce que nous avons rappelé derrière la tradition de nos pères s'avère exact, et nous ne voyons pas le moindre moyen d'en douter, alors, que penser de la validité des institutions républicaines-démocratiques ? Conséquence directe : que penser de notre sort spirituel dans le monde présent soumis au pouvoir de "la Bête" (Apocalypse), puisque, nous l'avons sans cesse rappelé, l'actualisation du bien commun inhérent à la Révélation est ordinairement *nécessaire* à notre salut en tant qu'adulte ? Or, depuis la décapitation de Louis XVI, l'espace politique, français d'abord puis ensuite universel, formidablement invalide et illégitime sur le plan de la "politique *réelle*" (Blanc de Saint-Bonnet)[1158], n'est-il pas devenu une véritable annexe de l'enfer, un enfer monté sur terre et jamais redescendu depuis ? L'assassinat du roy Louis XVI au nom du peuple français ne fut-il pas en effet un véritable *"déicide"* (M^gr^ Freppel), au sens très précis où le salut politique nous est depuis lors incommunicable ? En vérité, notre conclusion pourrait être, en droit, effroyable : *"Peut-il y avoir des hommes dans une société sans Dieu"* (Léon Bloy) ? Réponse : non, il ne peut y avoir que des animaux dans le meilleur des cas, et des démons au pire... avec toute la palette intermédiaire des mixtures, extrêmement réjouissante, en attendant que *tout ça* soit consumé par les flammes dans le Déluge de feu à venir. Et, par entraînement, peut-être nous avec.

1158 Une girouette politique de l'époque révolutionnaire, le duc Pasquier, l'a ingénument formulé, dans ses *Mémoires* rédigées à 92 ans : *"En France, depuis 1792, il n'y a jamais eu de gouvernement légitime".* Le bonhomme savait mieux que quiconque de quoi il parlait. "Étienne PASQUIER (baron, puis duc). Homme politique français (1767-1862), né et mort à Paris. Conseiller au Parlement, emprisonné sous la Terreur, il fut conseiller d'État et préfet de police sous l'Empire et fait baron par Napoléon I^er^. Rallié aux Bourbons, il présida la Chambre des députés (1816), fut ministre de la Justice dans le cabinet Richelieu (1817-1818), ministre des Affaires étrangères dans les cabinets Decazes et Richelieu, puis devint pair en 1821. Rallié à Louis-Philippe qui le fit Chancelier de France, il quitta la vie politique en 1848 [Acad. franç. en 1842]" *(Dictionnaire).* "Le Duc Pasquier, homme d'Etat qui servit tous les régimes, du Directoire à 1848 et qui fut, sous la Monarchie de Juillet, le dernier qui ait porté officiellement le titre de Chancelier de France, Pasquier était l'un des hommes les mieux placés pour connaître le fin mot de l'énigme du Temple : Garde des Sceaux, c'est lui qui avait présidé à l'enquête solennelle de 1817. Il devait s'éteindre, presque centenaire, en 1865. Dans ses *Mémoires,* revus par lui quelques jours avant sa mort, il écrit cette phrase dont, sur le terrain qui nous occupe, les résonnances ont quelque chose de bien étrange (surtout sous la plume d'un ancien ministre -entr'autres de Louis XVIII et de Charles X-) : «En France, depuis 1792, il n'y a jamais eu de gouvernement légitime»", commentait pertinemment Xavier de Roche *(Louis XVII,* p. 176 dans la 1^e^ édition)..

... À la mort de François Mitterrand, rappelons-nous, le Grand-Phraseur eut droit à une journée de gloire médiatique : on parla de lui (et le bruissement doucereux des mots vains et trompeurs répétés à l'infini pendant cette journée est peut-être bien son plus grand supplice, dans l'au-delà immortel...). Nous avions voulu suivre quelque peu cela. La seule interview intéressante fut celle d'un de ses amis intimes qui était maire d'une grande ville de France, dont le nom ne nous revient plus. Tout le monde s'entretenant des propos du défunt sur la Religion dans ses derniers moments, il résuma ainsi, sur le plan spirituel, son cheminement : dans sa petite enfance jusqu'à son adolescence, il eut la Foi, certes passivement mais son éducation fut chrétienne ; cependant, dès qu'il commença sa vie d'homme, dès qu'il rentra dans la Politique, il l'abandonna, principalement parce qu'*il est impossible de concilier une vie chrétienne et une vie politique dans le cadre républicain ;* et ce fut hélas pour toute sa vie d'adulte ; puis, dans ses derniers mois peut-être même années, planant au-dessus de la politique qu'il avait conquise (... Dieu sait comment !), il eut des velléités de revenir à la Foi de son enfance, *"la tentation de croire"* comme il le dit lui-même dans une de ses formules à l'emporte-pièce, souvent géniales et très-intelligentes dans leur saisissant raccourci. Donc, bilan général : toute une vie d'homme adulte, responsable, celle qui normalement compte le plus pour le salut, passée *en-dehors de Dieu,* entre une courte période de Foi passive pendant l'enfance et quelques éclairs de vieillard valétudinaire si tant est qu'il en ait eu, bien minables (du moins, vus de l'extérieur...), dont on ne peut s'empêcher de se demander s'ils ont été suffisants pour éclairer la nuit mortelle de son âme. Terrible parcours, en vérité, qui effraye (Dieu ait *quand même* son âme ! [1159]).

Mais si nous en parlons, c'est parce que la vie de François Mitterrand illustre abominablement bien le sort de TOUT homme naissant dans notre monde moderne qui n'est plus *inhabité* de la grâce sociopolitique infusée par le Christ dans "l'Acte Unique", un monde implicitement, mais essentiellement et radicalement, ANTI-CHRIST. Car évidemment, ce n'est pas là une question de gauche ou de droite (même prétendument bonne). *Le parcours de François Mitterrand est en fait le parcours moyen, peu ou prou, de tout français depuis la Révolution, que dis-je, de tout homme venant en ce monde depuis le déicide du 21 janvier 1793.* Tout un chacun d'entre nous, depuis la Révolution, est en effet obligé de vivre SANS DIEU dès lors qu'il aborde sa vie d'adulte, familiale, professionnelle et sociale, avec ou sans responsabilités politiques : c'est la condition *sine qua non* pour vivre sa vie d'homme dans les démocraties post-révolutionnaires. Plancher sur le salut de Mitterrand est donc une question parfaitement hypocrite ou stupide, si, en la posant, on s'imagine qu'elle ne concerne que lui : elle nous concerne tous. Et ceux qui vont voter Le Pen après la grand'Messe tradi., qui mangent ainsi le Satan de la Révolu-

[1159] Comme disait la légende d'un petit dessin traditionaliste représentant Mitterrand, suant à grosses gouttes, à genoux devant le Père Éternel : *"Seigneur ! Souvenez-vous que je résidais sur la paroisse de saint Nicolas du Chardonnet !..."* Le triste sire pouvait en effet l'invoquer pour sa défense car il avait interdit qu'on évacue ce fief de la Tradition catholique à Paris à un moment où tout le monde poussait pour le faire...

tion presque en même temps que le Très-Sacré Corps du Christ (exactement comme Judas le Jeudi-Saint), ne sont certainement pas ceux qui peuvent le plus l'espérer...

Absence de Dieu en Politique... Salut politique incommunicable depuis la Révolution... Jusqu'où cela va-t-il ? Doit-on l'entendre relativement ou absolument ? Oui ou non, les structures politiques actuelles peuvent-elles encore se réclamer malgré tout d'un soupçon de légitimité, d'un zeste, d'un vestige, d'une trace, d'une ombre de la Grâce du Christ en Politique, comme il est ordinairement nécessaire qu'il en soit ainsi pour notre Salut ?

Pour répondre correctement et formellement à cette question, il nous semble préférable de le faire à partir de celle que l'on se pose depuis Vatican II quant à la légitimité des institutions ecclésiales "nouvelles" qui, là aussi, ont sacrilègement supplanté l'Ordre institué de droit divin direct par le Christ, en lieu et place. CAR C'EST TRÈS-EXACTEMENT LA MÊME QUESTION. Et comme les choses de l'Institution divine spirituelle sont immédiatement ordonnées à Dieu et au salut de l'homme, il sera plus facile d'arriver à une conclusion formelle à partir d'elles. Comme par hasard en effet, mais il n'y a pas de hasard, la "commère", depuis Vatican II, ce "1789 dans l'Église" (C^{al} Suenens), est dans la *même* situation de subversion complète que le "compère". Après ce que notre étude nous a appris, on ne saurait s'en étonner. Dieu les a en effet liées ensemble, par un lien conjugual très-intime, pour opérer conjointement le salut de tout homme venant en ce monde pendant le Temps des Nations, le moyen médiat (temporel-politique) sub-ordonné à celui immédiat (éternel-religieux) : un pape, dont on est sûr qu'il était vraiment catholique, Boniface VIII, a invoqué au Moyen-Âge le mariage sacramentel, pas moins, pour définir la nature précise du lien entre l'Église et la France Très-Chrétienne. "«Ce que Dieu a uni, l'homme ne peut le séparer». — *Ce qui a été dit du premier couple peut s'appliquer à l'union de cette Église avec le royaume et les roys de France*", a-t-il rappelé dans une occasion solennelle et tragique, persécuté qu'il était par Philippe-le-Bel. Et effectivement, il n'y a pas mariage plus étroit sur cette terre entre deux conjoints qu'entre l'Église et la France Très-Chrétienne, lequel est aussi indissoluble et sacré que le mariage entre le Christ et l'Église (en vérité, il n'en est qu'un dérivé). Or, le "compère", "mur inexpugnable[1160] de l'Église" (Honorius III), tombant, la "commère" ne pouvait qu'être entraînée dans la chute, tôt ou tard, à cause même du lien métaphysique qui les unit. Cela, sur le plan du temporel de l'Église, a eu lieu 70 ans après la Révolution ou plutôt après le Concordat, puis pas même 100 ans après l'abolition des États pontificaux, le droit divin propre de l'Église tombait à son tour...

1160 ... Tant qu'il ne "s'expugne" pas lui-même...!

Le 7 décembre 1965, en effet, décapitation du droit divin direct de l'Église par la signature de *Dignitatis Humanae Personnae* (que, par abréviation, nous appellerons D.H.P. dans ce qui va suivre), décret conciliaire *formellement* hérétique[bbb] sur la liberté religieuse[1161] ; naissance d'une église nouvelle, "l'église conciliaire" (C^al^ Benelli), substituant la véritable, s'appuyant précisément sur ce décret hérétique pour fonder son droit et sa naissance (comme l'avaient non moins fait en Politique les nouvelles "autorités" révolutionnaires qui s'étaient constituées précisément sur le rejet du droit divin direct de l'Ordre Très-Chrétien, prenant en otage pour cela l'infortuné Louis XVII[1162]). Or donc, à la question de légitimité qu'a posée immédiatement la naissance de l'église vaticandeuse aux consciences catholiques bien nées, question qui va nous occuper maintenant, terriblement dérangeante depuis trente ans mais incontournable par la Volonté même de Dieu (... comme, de manière plus éloignée et moins prégnante, celle concernant la légitimité de la République française...), les théologiens traditionalistes, toutes tendances confondues, ont voulu répondre en termes tranchés (et... dans des combats de tranchées, baïonnette au canon !) : leur premier soin, en effet, a été de répondre *le plus formellement possible* à la question dérangeante (soit OUI, l'église conciliaire est certainement légitime, soit NON, elle ne l'est pas). Avant même toute réflexion. Quasi impulsivement. Pas un seul, à notre connaissance, ne s'est demandé, avant toute démarche théologique, SI ON POUVAIT ARRIVER À UNE CONCLUSION FORMELLE (la plupart, trente ans après, ne se le demandent pas plus !)[ccc]... Pourtant, face à l'ampleur inouïe du problème théologique que suscite la Crise soulevée par Vatican II, le premier réflexe aurait pourtant dû être celui-là. Mais voilà, un tel questionnement préliminaire présuppose qu'on inclut l'eschatologie dans sa Foi, qu'on puisse supposer être à la Fin des Temps, et, c'est un lieu-commun de plus, les traditionalistes ne sont pas très forts de ce côté-là : ils préfèrent de beaucoup nager la brasse dans l'utopie catholepéniste orgueilleuse, que nous avons dénoncée dans *La bonne droite ?!?*[1163]

La Fin des Temps ? Il faut bien en parler de la Fin des Temps, car nous n'allons pas pouvoir répondre à notre question de la légitimité des nouvelles institutions, qu'elles

---

1161 Restons à DHP qui a théologiquement valeur d'exemplaire pour toute la Crise de l'Église, hérésie de la nouvelle église hélas non-limitative : il faudrait aussi parler de *Lumen Gentium* et de sa définition hérétique de l'Église *("subsistit in")*, de la nouvelle messe, *è tutti quanti !*

1162 "Ils [les papes] n'ont pas voulu écouter ma demande [de consécration de la Russie], ils seront châtiés COMME les roys de France", avait dit Notre-Seigneur à sœur Lucie de Fatima... L'identité du châtiment provient justement du très-étroit lien matrimonial dont nous parlons.

1163 Nous avons vu plus haut que certains gallo-romains du V^e^ siècle finissant se croyaient bel et bien à la fin du monde après la chute de Rome en 476 ; pourtant, ils n'y étaient pas fondés car l'Institution spirituelle restait non seulement debout, intacte, mais pleine d'une énergie, d'une sève extraordinaire, qui n'allait pas tarder à donner son fruit magnifique. Ils pouvaient donc à juste titre reporter sur elle leurs espoirs de restauration historique... qui ne furent effectivement vraiment pas déçus vingt ans plus tard, à la Noël 496 ! Notre situation à nous est *affreusement* différente ("Crise *affreuse*", a bien dit Notre-Dame à La Salette quand elle la prédit prophétiquement) : c'est qu'en effet, non seulement l'Institution politique mais celle religieuse, est dans la même situation de mort mystique, pire peut-être encore s'il était possible... Là, c'est vraiment une situation de Fin des Temps ; ne reste plus, pour entretenir *chrétiennement* la vertu d'Espérance dans nos âmes, que l'Intervention parousiaque, la re-Venue du Christ, Fondateur divin de ces Institutions qui ne peuvent plus, dans l'Absolu, se sauver *historiquement,* c'est-à-dire par la vertu qui leur intrinsèque, pour apporter de nouveau le Salut au monde.

soient celles religieuses ou politiques, sans inclure le critère eschatologique à la *première* place. Parce qu'il manifeste la VÉRITÉ *première* de la Crise contemporaine, et que Jésus-Christ passe par là pour vivre dans nos âmes, cette VÉRITÉ dont notre péché ne veut pas, qu'il soit unacumiste[1164] ou sédévacantiste[1151], dialectiquement dédoublé pour mieux la rejeter. La distinction avec le critère historique ? Elle est capitale : la Crise eschatologique engendre par elle-même la nécessité et l'imminence de la Revenue du divin Fondateur des Institutions divines de salut, contrairement aux crises historiques, qui d'ailleurs furent nombreuses dans la vie de l'Église militante et de la Société Très-Chrétienne. Parce que la Crise eschatologique que nous décrit avec une profusion de détails et d'une manière très-insistante le Saint-Esprit dans la Sainte-Écriture[1165], inclut d'avoir à vivre la Passion du Christ, *jusqu'à ce que mort mystique des Institutions s'ensuive.* Si en effet nous sommes à la Fin des Temps, la première chose à comprendre c'est qu'alors il n'y a pas à espérer une réparation de la Crise qui soit d'ordre historique, canonique.

La Fin des Temps signifie en effet premièrement la mise à mort mystique des Institutions divines, et subséquemment, à plus ou moins long terme, celle de l'homme tout court, parce qu'il ne peut être ordinairement sauvé que par elles, jusque... dans son temporel.[1166] Évidemment, mourir n'intéresse personne, surtout sans phrase, tout juste avec les sept laconiques et concises Paroles prononcées du haut d'une certaine Croix, dans l'ignominie et l'opprobre absolus, les réprouvés triomphants, hochant sententieusement de la tête au pied du pieu d'infamie. Qu'attendre d'autres des pauvres humains que nous sommes tous, sinon la trahison ignoble, la prostitution éhontée de la doctrine aux fins de pouvoir *toujours* s'imaginer n'être pas à la Fin des Temps. *Tout, mais pas ça, Dieu du Ciel et de la terre, vous qui possédez des légions d'anges pour l'empêcher, non, c'est impossible. N'oubliez pas que nous sommes fils de Clovis déclarant à saint Rémy : "Si j'avais été là avec mes Francs, JAMAIS le Christ n'aurait été crucifié !"*[1167] (ce fut certainement, avant son pèlerinage à Tours et l'Apparition du Christ terrassant son orgueil

---

1164 (renvoi double) "Una cum Jean-Paul II", disent au Canon de la Messe ceux qui reconnaissent la légitimité de l'église vaticandeuse, d'où le terme "unacumiste" pour les désigner, comme celui sédévacantiste (sede-vacantes : le Siège -de Rome- est vacant) pour désigner ceux qui dénient toute légitimité à l'église conciliaire. On voudra bien excuser ces barbarismes !

1165 Et on comprend pourquoi car les hommes ont l'invincible tendance de rejeter d'être à la Fin des Temps... surtout la génération qui a à la vivre : ce qu'illustre à merveille, précisément, l'attitude quasi unanime des chefs de file tradi. ! Un seul exemple. L'abbé Louis Coache, maintenant décédé, a certes mené un vaillant et édifiant combat, que nous vénérons ; cependant, malgré un livre publicitairement intitulé *En attendant la fin, la perfidie du modernisme,* PAS UN MOT NI UNE LIGNE SUR LA FIN DES TEMPS EN QUASI TRENTE ANS DE COMBAT TRADI.., ni dans ce livre ni surtout dans le petit bulletin mensuel qu'il éditait, *Le combat de la Foi,* même à titre de simple hypothèse (du moins, nous ne nous en souvenons pas) : vu notre contexte, il y a là, de la part d'un prêtre catholique traditionnel, quelque chose d'infiniment anormal sur le plan de la Foi.

1166 Bien sûr, c'est une mort *pour une plus grande Résurrection* des conditions de vie humaine, mais... c'est une mort !

1167 Cette répartie scandalisée, rapportée par la religion royale française, est très-profonde. L'obstacle de la Croix ne concerne pas seulement Clovis : tous les tradis. qui refusent le sens *apocalyptique* de la *Crise de l'Église,* ne la prononcent-ils pas en silence et secret dans leur âme, cette phrase...! La crucifixion du Messie, son humiliation suprême devant les hommes, fut certainement l'obstacle qui retint le plus Clovis pour achever sa conversion, avant son pèlerinage à Tours et l'Apparition du Christ terrassant son orgueil dans la Vérité vraie de la Religion chrétienne.

dans la Vérité vraie de la Religion chrétienne, l'obstacle qui le retint le plus pour achever sa conversion...). *Seul le Christ peut être crucifié parce qu'Il est Dieu, mais pas nous, les chrétiens qui ne sommes que des humains.* Les conciliaires conservateurs comme les traditionalistes en sont encore à ce Clovis-là qui avait besoin, malgré les prêches fervents de saint Rémy et Clothilde, malgré les miracles dont il avait été témoin, d'entretiens "secrets" pour achever dans la perfection chrétienne sa totale conversion. Leur faudra-t-il, comme à lui, une Apparition à la saint Paul sur le chemin de Damas, pour les obliger de force à changer leur voie très-fort réprouvée[1168] ? On comprendrait alors toute l'économie et l'importance de l'Avertissement et du Miracle annoncés par la très-sainte Vierge à Garabandal...

Pour en rester aux traditionalistes qui, quand même, contrairement aux conciliaires, ont été les seuls au monde à ne pas trahir le Christ sur la place publique, ne voulant pas prévariquer (ils ont certes bien du mérite de ce côté-là), ce fut, de leur part, dès 1965, assaut de théories pseudo-théologiques pour "expliquer" la Crise de l'Église tout en évitant soigneusement d'embrasser la réalité de la Fin des Temps, c'est-à-dire de la Passion du Christ répliquée dans l'Église. Pour s'épargner d'avoir à boire ce Calice, *et que la Volonté du Père NE soit PAS faite,* pour paraître apporter une solution humaine à la Crise mortelle qui atteint la "commère" après avoir foudroyé le "compère", on les a vu et on les voit toujours préférer se couvrir de honte dans des raisonnements les plus stupides, les moins pieux, les moins théologiquement crédibles voire carrément scandaleux : non, l'Institution divine de l'Église n'est pas frappée à mort, disent-ils tous, dans une cacophonie affreuse (car s'ils sont tous d'accord sur cela, chacun d'eux s'appuie sur une raison théologique différente et contradictoire à son voisin pour le prouver, et c'est tellement significatif qu'ils s'annihilent tous dialectiquement, puisque la prémisse leur est soufflée par... le dieu de ce monde !). Comment, sur cette question précise, ne pas leur appliquer à tous, sans exception, cette parole de Yahweh, douloureusement déçu du peuple juif qu'Il avait choisi, parole qui les juge sans appel : *"Tous sont égarés, tous ensemble sont pervertis, il n'en est pas un qui fasse le bien, PAS UN SEUL !"*[1169]

[1168] Prenons bien conscience que le plus formidable anathème que contient l'Évangile, que pas même les pharisiens n'entendront, fut adressé à... saint Pierre osant prendre à part Notre-Seigneur Jésus-Christ pour lui faire reproche de l'annonce de son imminente Passion qu'Il avait faite aux Apôtres : "RETIRE-TOI DE MOI, SATAN, tu M'es un sujet de scandale : tes pensées sont celles du monde et non celles de Dieu". En vérité, il n'y a pas d'attitude humaine plus réprouvée devant Dieu que de refuser la Passion...

[1169] Ps. XIII, 3. Nous parlons évidemment ici de l'attitude théologique des prêtres tradi. face à la Crise, pas de leur travail apostolique auprès des fidèles, très-édifiant, très-encourageant pour nos âmes, et dont nous mêmes bénéficions en remerciant le Bon Dieu avec grande gratitude... Cependant, quant à leurs positions théologiques par rapport à la Crise, ne sont-ils pas tous coupables de paresse spirituelle, et ne pourraient-ils prendre pour eux ce que saint Hilaire de Poitiers écrivait à l'Empereur arien Constance : "Reconnaissez la Foi que depuis longtemps vous souhaitez entendre de la bouche des évêques [et nous, des théologiens, des chefs de file tradi. !], *et que vous n'entendez pas,* parce que ceux parmi lesquels vous la cherchez, écrivant ce qui est d'eux et non pas ce qui est de Dieu, n'ont fait que colporter de côté et d'autre UN CERCLE ÉTERNEL D'ERREURS ET DE DISPUTES, QUI TOURNE INCESSAMMENT SUR LUI-MÊME" (Rohrbacher, t. VI, p. 389).

Car, redisons-le, le VRAI problème posé par la Crise de l'Église, le voilà : est-il possible de répondre formellement soit OUI soit NON à la question de la légitimité des nouvelles institutions vaticandeuses ? De deux choses l'une, en effet : si l'Église n'est pas frappée à mort mystiquement, on peut répondre soit OUI soit NON ; cela signifierait que les choses de la Crise seraient canoniquement admissibles, humainement compréhensibles, historiquement assimilables et digérables. Ce qui sous-entend que nous pouvons continuer à vaquer chrétiennement à nos petites affaires domestiques, notre carriérisme à caresser doucement, notre rang social à maintenir ou à conquérir *en tout bien tout honneur,* cela va sans dire, sous le regard fort attendri de Dieu qui n'en revient pas de notre vie pleine de mérites. Si, en effet, la question *peut* se résoudre sans impasse, c'est que la Crise de l'Église ne manifeste pas la présence de la Fin des Temps, l'Histoire continue, on peut attendre un Pétain II mâtiné d'un Pie XIII et saupoudré d'un Vatican III, que Dieu nous enverra certainement bientôt (Il a intérêt à se dépêcher, d'ailleurs...) ; et aussi continuer à cuire les œufs à la coque de la même manière ; et puis encore, se marier, marier ses enfants, bâtir des maisons, planter des vignes, etc., comme dit Notre-Seigneur des gens qui vivront... *à la Fin des Temps*[1170]. Par contre, il faut bien comprendre que si on se rend compte qu'on ne peut répondre formellement ni OUI ni NON à la question qui nous occupe, s'il est théologiquement vraiment impossible de résoudre le problème de la légitimité des nouvelles institutions ecclésiales par le *"Est, est ; non, non"* de l'Évangile (... et, derrière lui, celui de la légitimité de l'institution républicaine...), à cause même des règles théologiques qui régissent la constitution divine de l'Église, alors, alors, c'est que nous serions "à l'heure de la puissance des ténèbres". Nous serions parvenus à cette heure qu'il est impossible à l'homme de concevoir humainement sans tourner fou ou suer du Sang quand on est le Fils de l'Homme, à cette heure pendant laquelle Dieu est ignominieusement humilié sous la Bête sans possibilité d'y échapper (et le chrétien avec Lui et en Lui), à cette heure terrible où le salut est soudain suspendu et incommunicable par les voies normales (ce qui nécessite dans l'Absolu une Intervention eschatologique de Dieu), heure pour laquelle, pourtant, Il a dit qu' *"Il est venu".*

Mais, c'est un euphémisme, nos théologiens tradis. ne réfléchissent pas si loin. De la même manière que les Apôtres il y a 2 000 ans, "ils ne comprennent pas ce qu'Il leur dit" par la Crise affreuse, qui est cependant exactement pour l'Épouse ce qu'est la Passion pour l'Époux. La Passion du Christ, pour peu qu'ils la pressentent, *ça se fuit,* c'est comme ça qu'on en est victorieux, de la même manière que les Pères du désert l'enseignent pour les tentations honteuses. Pour la fuir, ce n'est pas compliqué, il faut trouver une solution canonique à la Crise, logique avec l'Histoire. Donc, nom d'un chien d'nom d'un chien, se sont-ils dit, l'église vaticandeuse est-elle légitime ou ne l'est-elle pas ? Jean-Paul *Double* est-il pape ou pas pape (c'est difficile à dire vite, surtout quand on s'énerve) ?? OUI,

[1170] Ce que la Prophétie veut dire, c'est qu'à la Fin des Temps, les gens seront diaboliquement OBSÉDÉS des affaires domestiques et des soucis de la vie, au point d'expurger *complètement* Dieu de leurs âmes : le climat social, d'ailleurs, entièrement sous le contrôle du Mauvais, les y pousse comme invinciblement. Dieu sait si la prophétie se réalise de nos jours !

l'église vaticandeuse l'est, répondent tous en choeur les théologiens de Mgr Lefebvre, avec l'abbé de Nantes par-dessus le marché, et quelques autres ralliés qui sont encore plus coloriés qu'eux aux couleurs du Vatican. On n'en peut douter *car les actes conciliaires de Vatican II qui sont hérétiques ne sont pas couverts par l'infaillibilité.* Vatican II n'est que le "brigandage d'Éphèse"[1171] (abbé de Nantes), et il suffira de *l'oublier,* comme on le fait d'un affreux cauchemard, quand la machine romaine repartira à l'endroit. L'Église est toujours l'Église, "la solution est à Rome" (abbé Laurans, de la FSSPX)... NON, elle n'est pas légitime, rétorquent les sédévacantistes d'une manière tout aussi tranchée, fort outrés de l'attitude de leurs frères de combat, et elle ne peut pas l'être parce que DHP, dans les conditions où il a été promulgué, devrait être absolument un acte ecclésial émané du Magistère ordinaire universel, de soi infaillible. Or, il professe une hérésie, et une hérésie ne peut être couverte par l'infaillibilité divine dont est doté ce Magistère. Donc, puisqu'il en est ainsi, c'est que le soi-disant "Magistère" de l'église post-vaticandeuse est illégitime, et il l'est parce que son pontife, qui a signé l'acte en question, n'était pas pape, vrai "Vicaire du Christ". Tout simplement parce que, théologiquement, il ne pouvait pas l'être. En fait, il ne s'agissait que d'un pseudo-Magistère. C'est ainsi que la Constitution divine de l'Église est sauve, et que l'Église pourra repartir à l'Heure de Dieu. Car quoiqu'il en soit de leurs positions respectives radicalement contradictoires, remarquez bien comme nos théologiens traditionalistes s'entendent formidablement bien pour considérer que la Crise en question n'est pas autre chose que... le Grand-Schisme d'Occident, ou encore... la crise arienne du IVe siècle (biffez la mention inutile[1172]). *Repetita bis.* Au fond, c'est

---

1171 Pourtant, sur le plan théologique qui nous occupe, Vatican II n'a strictement RIEN À VOIR avec le "concile" d'Éphèse. Dans ce conciliabule intervenant au plus fort de la tourmente suscitée par Euthychès (fomentateur de l'hérésie monophysite), un certain nombre d'évêques, et pas leur universalité comme à Vatican II, étaient réunis... *sans le pape,* ou du moins les légats du pape, bien présents, n'avaient pas été autorisés à le représenter ès-qualités (un auteur du VIe siècle jugea même ce "concile" aux ordres de l'empereur *"contre le Siège de Rome",* Rust. Diac. Baluz, 1037) ; deuxièmement, lesdits évêques n'étaient pas libres, ils étaient encerclés par les soldats de l'empereur *(circumvenire* — comme Jérusalem assiégée), acquis à la cause euthychienne, lesquels étaient prêts à leur faire un mauvais parti s'ils ne signaient (les évêques ont alors cédé, sauf un, saint Flavien de Constantinople, qui fut tellement maltraité, physiquement tabassé, qu'il en mourut quelques jours après). Donc : quelle légèreté inqualifiable d'oser comparer ce conciliabule à Vatican II, où, s'il y eut sans doute des presssions occultes (mais... quel concile général n'en a pas subies ?!), surtout médiatiques, il n'y en eut AUCUNE quant au for externe de la vie ecclésiale, qui seul, compte, pour la notation théologique que nous avons à faire des actes conciliaires ; et où, de plus, toute l'universalité des évêques était réunie AUTOUR DU PAPE ! Appeler Vatican II, le "brigandage d'Éphèse", c'est donc vraiment abuser indignement les fidèles... et soi-même pour commencer.

1172 Quant au grand-schisme d'Occident, il ne s'agissait que d'un doute sur la personne du Pontife romain, aucunement d'hérésie de toute l'Église Enseignante derrière le pape (on peut supposer que c'était un châtiment divin de la paresse des chrétiens : les derniers conclaves duraient deux, trois ans, sans qu'on se mette trop en peine de choisir un nouveau Vicaire du Christ...). Et quant à la crise arienne du IVe siècle, si elle fut sévère, on est infiniment loin de la situation ecclésiale actuelle. *Le peuple, en sa grande majorité, était parfaitement resté fidèle à la Foi catholique.* À ce sujet d'ailleurs, le célèbre mot de saint Jérôme ("l'univers gémit et s'étonna d'être arien") a été mal compris : c'était un mot ironique, une formule littéraire signifiant que, après le triomphe passager des hérétiques, on s'étonna beaucoup de leur triomphe sur la place publique : "C'est ce que nous apprend saint Jérôme, dans l'endroit même où il vient de dire, par manière d'hyperbole, que par suite de l'interprétation frauduleuse donnée par Ursace et Valens à leurs paroles et à leur conduite de Rimini, l'univers gémit et s'étonna d'être arien, *non pas en réalité, mais d'après cette interprétation frauduleuse"* (Rohrbacher, t. 6, p. 398) ; voyez ce qu'en disait Lucifer de Cagliari, un évêque persécuté et fort en honneur auprès de saint Athanase, écrivant à l'empereur arien dans un traité intitulé *Qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu :* "Empereur insensé, si tu pouvais parcourir *toutes les nations,* tu aurais trouvé que PARTOUT les chrétiens croient comme nous [les catholiques fidèles], et que PARTOUT, ils

l'appréhension historique de la question, à laquelle ils tiennent bougrement, qui les fait considérer que la Crise a une solution canonique normale[1173]. Cette conception historique de la Crise, c'est leur épée de saint Pierre coupant l'oreille de Malchus, pour toujours garder la tête haute (... et les mains propres...!) face au monde. Cependant qu'ils partent de la même ligne de départ, on est bien capable de se rendre compte qu'à l'arrivée, ils émettent deux solutions aussi dialectiquement opposées entre elles que l'étaient... les USA et l'URSS !

... Donc, l'esprit *possédé* du point de vue historiciste (le terme n'est que trop juste), à la question politique qui nous intéresse, ils devraient répondre que la République française EST ou n'EST PAS légitime (d'ores et déjà, chers amis, habituons-nous à faire le parallèle qui s'impose à nous en arrière-plan). Et... c'est effectivement ce qu'ils font tous en professant la légitimité formelle des nouvelles institutions républicaines et la validité du Concordat. Étrangement, d'ailleurs, pour les sédévacantistes tenants du NON qui rejoignent ici ceux du OUI, parce qu'ils ne tirent pas du tout logiquement leur attitude politique de leur prise de position sédévacantiste quant à l'Institution spirituelle (et c'est bien là qu'on voit qu'ils veulent, comme les premiers, rester eux aussi dans l'Histoire, après avoir fait semblant d'aller plus loin dans le *Bonum Certamen* que leurs frères "ennemis"...). Unis sur ce seul chapitre, les uns et les autres se garderaient bien d'enseigner leurs ouailles dans un autre sens, en leur révélant que l'abomination de la désolation est sur terre en Politique et qu'on ne peut hélas répondre ni oui ni non à la redoutable question. "Ne nous parlez pas de l'Apocalypse, ça bloque nos efforts" (M^gr^ de Galaretta[1174]) ! Donc, les uns et les autres prêchent : soumission aux "autorités constituées" et *gnein-gnein-gnein,* devoir électoral à la moindre élection sous peine de damnation, fut-ce pour élire le décrotteur municipal ou l'idiot du village (on se bouscule au portillon). Quand bien même il s'agit en fait d'une soumission de façade plus que réelle.

Éh bien, mille tonnerres de Boanergès, pour en rester au problème religieux archétypal de celui politique, il n'est que grand temps, après trente ans de sénilité dans le raisonnement, d'approfondir un peu leurs raisons respectives, à nos chers théologiens. Et

---

désirent comme nous mourir pour le Fils de Dieu. Quoique tu mettes tout en œuvre, ta nouvelle religion [arienne] *non-seulement n'a pas encore pu franchir les limites de l'empire romain, mais quelque part qu'elle ait cherché à prendre racine, elle y dessèche ;* tous les serviteurs de Dieu *se retirent de toi,* et il ne te reste qu'un PETIT NOMBRE, figuré par l'ivraie semée parmi le bon grain" *(ibid,* p. 394). Après cela, quel menteur osera encore comparer cette situation avec la nôtre, où tous les fidèles avec le "pape", sauf un infime petit reste, sont passés au modernisme ?!?

1173 Sauf cependant, certains sédévacantistes d'Allemagne qui ont rédigé et édité il y a quelques années le *Catéchisme de l'Oratoire,* dans lequel, à l'usage du catholique traditionnel contemporain, ils ont inclu des questions-réponses supplémentaires ayant trait à la Fin du monde, dans le cadre de notre présente Crise. Mais, notez bien : Fin du Monde, pas Fin des Temps (laquelle inclut le Règne du Christ après une deuxième Parousie qui n'est pas encore la dernière). La position de nos sédévacantistes d'Allemagne paraît donc desséchante.

1174 Dans ce cas, cher M^gr^, prenez votre Évangile et, résolument, déchirez tout le ch. XXIV de saint Matthieu. Et surtout, plaignez-vous haut et fort à Notre-Seigneur... Mais non, prenez plutôt votre courage à deux mains, c'est tout ! Après tout, il y a bien d'humbles laïcs qui s'y essayent, pourquoi pas des prêtres et des évêques ! Car nous y sommes fort engagés par un motif de gloire : aucun martyr chrétien ne sera plus glorieux au Ciel que celui qui confessera la Foi *à la Fin des Temps.* Cela fouette un peu, non ?! Avoir tout le monde À SES PIEDS dans le Ciel, quoi de plus réjouissant ??

voyons *s'ils ont LE DROIT de rester dans l'Histoire,* comme ils le prétendent tous au moins implicitement par leur exposé du problème vaticandeux, s'ils ont LE DROIT de résoudre canoniquement le problème par des arguments théologiques formels ; ou alors, voyons si, tout au contraire, la réflexion théologique sur la Crise affreuse *N'OBLIGE PAS FORMELLEMENT le catholique de nos jours à conclure qu'il vit la Fin des Temps, parce qu'on ne peut faire aucune réponse formelle à la question de la légitimité desdites institutions nouvelles vaticandeuses...* et par rebond, sur celle des institutions républicaines.

⚜ ⚜
⚜

[Ceci posé avec énergie, je poursuivai en analysant méticuleusement, minutieusement, les arguments théologiques des uns et des autres... ce qui, la matière du sujet étant fort abondante et plus fort encore controversée, m'a obligé, dans une rédaction qui a duré trois ans, à en faire un livre à part entière sous le titre *L'IMPUBLIABLE — Solution théologique de la Crise de l'Église,* puis un abrégé de celui-ci sous le titre *Pour bien comprendre la théologie de la Crise de l'Église.* C'est dire que les quelques dizaines de pages où j'esquissai seulement le problème quand je rédigeai ce traité en 1996, sont devenues quelques... centaines de pages, que je ne peux évidemment reproduire ici. J'invite donc le lecteur à se procurer l'un ou l'autre de ces ouvrages sus-mentionnés, s'il est intéressé par le sujet. Cependant, pour ne pas le laisser sur sa faim, ce qui serait un peu cavalier, je vais résumer ici très-brièvement ce que j'expose dans ces ouvrages :

[Après avoir montré l'inanité complète des thèses unacumiste et sédévacantiste, autant l'une que l'autre, par de grands développements basés et sur la théologie et sur l'histoire ecclésiastique, je me retrouvai donc dans une sorte d'impasse : si, à cause des lois fondamentales de la constitution divine de l'Église, ceux qui disent "l'église conciliaire est légitime" ne sont pas dans le vrai, et pas plus ceux qui soutiennent "l'église conciliaire n'est pas légitime", alors, où donc est la vérité ? En effet : les tenants du OUI qui soutiennent la légitimité de l'Église conciliaire ne peuvent le faire qu'en pervertissant scandaleusement le dogme de l'infaillibilité du magistère ordinaire et universel, magistère d'enseignement doctrinal et non de définition dogmatique ; or, contrairement à leurs exposés fallacieux et sophistiques, D.H.P. étant bel et bien une manifestation formelle de ce magistère ordinaire, est par-là même doté de la note d'infaillibilité, ce qui évidemment est incompatible avec l'hérésie non moins formelle qu'on y trouve. L'Église conciliaire promulguant une hérésie : on ne peut donc soutenir théologiquement sa légitimité sans renier sa Foi, qu'on en ait ou non conscience. C'est du moins ce qu'ont bien compris les tenants du NON qui, devant le problème de l'hérétique D.H.P., soutiennent l'illégitimité de l'Église conciliaire. Quant à eux, ils pensent résoudre le problème en disant que le pape signataire de D.H.P., Paul VI en l'occurrence mais encore tous les suivants qui pro-

fessent magistériellement l'hérétique D.H.P., n'étaient et ne sont pas pape, et toute leur église magistérielle derrière eux : l'église conciliaire n'est donc pas légitime ; cependant, ce raisonnement apparemment *logique* est théologiquement insoutenable à cause d'une loi fondamentale de la constitution divine de l'Église qui veut que l'occupant du Siège de Pierre qui est reconnu pacifiquement par l'universalité de l'Église[1175] comme pape, est *infailliblement* vrai pape : et évidemment, Paul VI et ses successeurs ont bel et bien bénéficié de cet acte de reconnaissance ecclésiale universelle qui les légitime formellement. D'où l'impasse, parce que ni les raisons des tenants du OUI, et pas plus celles des tenants du NON, ne sont théologiquement soutenables sans attenter mortellement, d'une manière ou d'une autre, à la constitution divine de l'Église (nous n'évoquerons pas ici la prétendue solution d'un pape *materialiter* mais non *formaliter,* soutenue par les prêtres de *Sodalitium* à la suite de Mgr Guérard des Lauriers, elle n'est jamais qu'une pure aberration de l'esprit).

[Deux solutions alors, et deux seulement, se présentent subséquemment à l'examen théologique de la *Crise de l'Église* issue de l'hérétique Vatican II : la première, c'est celle... de l'impie, qui verra dans cette contemporaine subversion de l'Église catholique par son *double ténébreux* conciliaire et hérétique, la preuve que "les portes de l'enfer ont prévalu contre l'Église" : le pape *qui ne pouvait qu'être pape* a cependant promulgué avec toute l'église enseignante une hérésie formelle dans un cadre formellement infaillible, c'est donc bien que l'Église catholique n'était pas d'Institution divine, puisqu'elle a pu être subvertie par le mal, même s'il a fallu attendre deux millénaires pour le constater (car, les philosophes nous le diront, c'est la fin de l'être qui *rend raison* de la nature de l'être). La seconde, c'est celle que j'expose à la suite de saint Paul, c'est-à-dire *la sainte Crucifixion de l'Église, de l'Épouse mystique du Christ, à l'exacte ressemblance de celle du Christ il y a 2 000 ans.* Quant à moi, je ne contredis pas, en effet, la présence de l'hérésie formelle dans D.H.P. (certains pseudo-traditionalistes, en effet, n'ont pas été rebuté de vouloir établir une filiation homogène entre la Tradition et la doctrine de la liberté religieuse : ils n'ont fait qu'étaler devant tout le monde une insoutenable et révoltante malhonnêteté intellectuelle) ; je ne discute pas plus que D.H.P. est une manifestation formelle du Magistère ordinaire infaillible ; et pas plus, le fait que le pape signataire de D.H.P. a bénéficié de l'acte infaillible posé sur sa personne par l'Église universelle de sa qualité de souverain pontife, et donc qu'il est vrai pape. Parce que... *ça ne se discute pas,* sauf quand on veut faire un raisonnement *partisan* pour se donner une solution intellectuelle de repos, en trichant avec l'un ou l'autre des considérants du problème. Je dis simplement qu'en présence de cette situation, alors, c'est la Mystique, et la Mystique de la Passion du Christ, qui résout le problème, non plus la Théologie, qui s'avère impuissante, quand bien même elle a servi à poser les jalons du problème et surtout les garde-fous.

1175 Laquelle est canoniquement représentée par l'unanimité morale du Sacré-Collège des cardinaux : et lui seul, Sacré-Collège, est habilité à poser ledit acte d'*adoration* du pape, comme on disait au Moyen-Âge.

[La solution, c'est que l'Église, qui est l'Épouse parfaite du Christ et qui donc *épouse* parfaitement les moments principaux de la Vie du Christ, doit, à un temps donné (très précisément : celui de la Fin des Temps), imiter le moment de la Passion du Christ, et pour cela, elle doit, tel l'Époux, *être recouverte d'un manteau de péché sans pécher elle-même* (car bien sûr, à l'instar du Christ, la note de sainteté reste parfaitement intacte pour l'Église, même dans la Passion mystique). Saint Paul, en effet, nous dit bien quant au Christ en croix : *"Il a été fait péché pour notre salut"*[1176]. Cette simple phrase, verte et presque brutale, donne à elle seule la clé du problème de la Crise affreuse de l'Église.

[D.H.P. nous montre en fait vraiment l'Église recouverte du péché, sans faute de sa part[1177]. Le Bon Dieu s'est servi pour cela de l'aveuglement utopique de Paul VI prenant

---

1176 "*Celui [le Christ] qui n'a point connu le péché, IL [Dieu] L'A FAIT PÉCHÉ POUR NOUS,* afin que nous devenions en Lui justice de Dieu" (II Cor. V, 20-21, trad. Crampon). La Vulgate a une traduction identique : "Celui qui ne connaissait point le péché, Il L'a rendu péché pour l'amour de nous, afin qu'en Lui nous devinssions justice de Dieu", elle est même plus complète en ce sens qu'elle nous révèle ce qui a motivé Dieu à vouloir ainsi, d'une manière si renversante, configurer son Fils Unique Bien-Aimé au péché : l'Amour qu'Il a pour nous. Par contre, la traduction de la bible de Carrières est nettement insuffisante, on pourrait même dire fautive (ce qui ne saurait étonner pour peu qu'on veuille bien se rappeler qu'elle est de source janséniste) : "Pour l'amour de nous, Il a traité Celui qui ne connaissait point le péché, comme s'Il eût été le péché, afin qu'en Lui nous devinssions justice de Dieu" ; le "comme", rajouté à la traduction littérale, atténue, lénifie, voire trahit, ce que dit merveilleusement bien saint Paul, formule paulinienne qui est justement la divine clef, magistralement simple, pour bien comprendre le fond de notre *Crise de l'Église.* Cette doctrine du "Christ fait péché pour que nous devenions en Lui justice de Dieu" est d'ailleurs confirmée par d'autres passages de saint Paul, par exemples dans Gal. III, 13 : "Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la Loi, en se faisant malédiction pour nous", ou encore son Épître aux Hébreux où il souligne la contradiction infernale et insoluble à laquelle a été soumise le Christ : "Pensez donc en vous-mêmes à Celui qui a souffert une *si grande contradiction* des pécheurs contre Lui, afin que vous ne vous découragiez point, et que vous ne tombiez point dans l'abattement. Car vous n'avez pas encore souffert jusqu'au sang en combattant contre le péché" (XII, 3-4). Étant le Messie-Dieu gouvernant en Roy tous les hommes de tous les temps, il s'est soumis dans sa Passion à tout homme pécheur de tous les temps : peut-on imaginer plus grande contradiction ! L'aboutissement, c'est la sainte-Croix, *spes unica,* que le Christ n'a pas refusé : Il n'a pas cherché à composer avec le mal pour éviter la Croix, comme les tradis. qui prostituent la doctrine pour esquiver la conclusion théologique vraie de la *Crise de l'Église.* Cette doctrine paulinienne, et comment s'en étonner, est celle de tous les Apôtres ; saint Pierre venant à exposer la mort du Christ a une formule similaire à celle de saint Paul, quoique moins forte, moins lapidaire que la sienne : "C'est Lui [le Christ] qui a porté nos péchés en son corps sur la croix, afin qu'étant morts au péché, nous vivions pour la justice : c'est par ses meurtrissures que vous avez été guéris" (I Pierre II, 24). Du reste, cette signification mystique ultime et profonde de la Passion de Notre-Seigneur, phare lumineux de notre *Crise de l'Église,* est formellement bien prophétisée dans l'Ancien Testament, par l'imprécation rituelle que les grands-prêtres juifs, en suivant les prescriptions mosaïques, faisaient sur deux boucs, les chargeant au nom de Yahweh de tous les péchés que le peuple et le clergé avaient commis dans l'année écoulée, dont l'un, tiré au sort, était envoyé mourir dans le désert quand l'autre était sur le champ sacrifié à l'autel des holocaustes. Saint Paul ne manque pas de faire le rapprochement dans l'Épître aux Hébreux : "Pour les animaux dont le sang, expiation du péché, est porté dans le sanctuaire par le grand-prêtre, leurs corps sont brûlés hors du camp. C'est pour cela que Jésus aussi, devant sanctifier le peuple par son sang, a souffert hors de la porte. Donc, pour aller à Lui, sortons hors du camp, en portant son opprobre" (XIII, 11-13) ; et Crampon de commenter : "Dans la fête de l'Expiation, le sang des victimes était porté par le grand-prêtre dans le Saint des Saints ; mais les corps étaient brûlés hors du camp. C'est une figure du sacrifice de Jésus-Christ non seulement dans les victimes immolées, mais aussi dans le rite qui accompagnait cette immolation. Ce rite signifiait que le péché, dont on avait comme chargé la victime, était banni de la communauté et détruit. Jésus-Christ, véritable victime expiatoire pour les péchés du monde, a été crucifié hors de la porte de Jérusalem" (en note, sur ce passage). Sur cet humainement déroutant Christ fait péché pour notre salut (d'où sa crucifixion *hors de la porte,* c'est-à-dire banni et maudit de toute la communauté humaine), quoique ne connaissant pas le péché, on pourra lire avec fruit l'intéressante glose du C^{al} Journet, dans *Les sept paroles du Christ en croix,* à : "Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?".

1177 À ce sujet, il est bon d'apporter les précisions suivantes : un péché est mortel (= formel) uniquement lorsque trois conditions sont réunies, à savoir : la matière mortelle du péché commis, la connaissance formelle qu'il s'agit d'une faute matériellement mortelle au moment de la commettre, et la conscience et le vouloir pleins et entiers de le faire au moment de la

la suite de Pie XII et plus généralement du terrible obscurcissement dans lequel, par rapport au monde, on voit les papes se plonger dès le Concordat de Pie VII, comme notre étude de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD renié par tous les papes modernes ne nous l'a que trop montré. Nous avons certes traité cette question plus haut sous l'angle théorique, parfaitement condamnable. Il est temps à présent d'en dévoiler l'angle mystique. *Il faut comprendre, cette fois-ci d'une compréhension spirituelle et non intellectuelle, que le Saint-Esprit se devait de mener l'Église à la Passion, à la fin de ses jours, pour que l'Épouse soit sur cette terre parfaitement configurée à l'Époux. Et donc, en ne supprimant pas l'ignorance invincible de l'erreur dans laquelle les Chefs de l'Église post-révolutionnaire se sont plongés, le Saint-esprit a mené LUI-MÊME l'Église à... DHP. Car là aussi, il faut que l'Écriture s'accomplisse.* Autrement dit, bien que dirigés par le Saint-Esprit, ou bien plutôt *parce que* dirigés par Lui, les papes ont infailliblement mené l'Église à une impasse à laquelle Paul VI donna le coup fatal et final, avec l'affreux brio que l'on sait...

[Nous voici rendu bien loin de notre problème politique, direz-vous. Pas tellement, pour ne pas dire pas du tout : nous sommes au contraire en plein les pieds dedans. La question politique que nous nous posions en début de cette Conclusion Générale, en effet, lancinante, formidablement aggravée de celle religieuse parce qu'elle lui est indissolublement conjointe, est... résolue par elle : les "nouvelles" Institutions subversives, en Politique comme en Religion, manifestent-elles encore un soupçon de légitimité, un vestige de la Grâce du Christ, ordinairement nécessaire à notre Salut, même... malgré elles, par une immense Miséricorde du Christ, pour le salut des âmes qui ne sont certainement pas toutes responsables de cet état de chose ?

[En fait, voilà ce que nous apprend une lucide et saine étude théologique de la Crise de l'Église : C'EST UNE QUESTION COMPLÈTEMENT HORS-SUJET. "DANS L'ABSOLU" (Léon Bloy[1178]). LE VRAI PROBLÈME N'EST PAS LÀ, IL EST DANS LE

---

faute. S'il manque deux voire même une seule de ces trois conditions, le péché en question peut bien n'être... *rien du tout,* pas même forcément un péché véniel ni même une imperfection. C'est ce que les théologiens appellent un péché matériel. Par exemple, un homme au volant de sa voiture qui en tue accidentellement un autre sur la route, mais sans qu'il n'y ait aucune faute de sa part notamment quant au code de la route tous les torts étant du côté de celui qui s'est fait tuer, n'a commis aucun péché quoique la matière de la faute soit évidemment fort grave (homicide) ; et si le motif de son déplacement était un acte de Charité, par exemple satisfaire au devoir dominical, le tout reste un acte... vertueux. Qu'un simple péché exclusivement matériel puisse ne pas être la plus petite faute qui soit, est du reste un point indiscuté de la théologie morale la plus élémentaire, d'ailleurs illustré par le fait que l'Église a canonisé une sainte, donc sous le charisme de l'infaillibilité, qui en avait commis un : notre certitude est donc complète sur ce point (il s'agit de sainte Apolline, fêtée au 9 février, qui, aux terribles temps des grandes persécutions des premiers siècles chrétiens, a couru se jeter *d'elle-même* dans le feu en s'échappant des mains des bourreaux : stricto sensu, il y avait donc là la matière d'un péché mortel de suicide, mais l'Église a considéré que notre sainte avait été animée par la pure motion du Saint-Esprit pour le commettre, et donc son péché matériel excluait toute faute réelle ; c'est pourquoi l'Église a canonisé cette martyre). Pour notre situation ecclésiale, le raisonnement va beaucoup plus loin encore : cet acte de péché matériel de D.H.P., posé par l'Église tout entière (jamais, de toute l'histoire de l'Église, il n'y eut, en effet, une telle manifestation de l'universalité de l'Église Enseignante comme à Vatican II !), *est le summum de la vertu par lequel l'Église accepte d'épouser la matière du péché du monde pour être configurée parfaitement au Christ Rédempteur, et devenir à son tour co-Rédemptrice.*

[1178] Je suis sûr que ce cher et grand Léon Bloy aurait conclu comme je le fais dans cette étude, lui qui, à propos de ce qu'à son époque on appelait "l'Affaire", LAQUELLE ÉTAIT UNE RÉPÉTITION GÉNÉRALE DE LA *CRISE DE L'ÉGLISE,*

FAIT QUE L'ÉGLISE FONDÉE IL Y A 2 000 ANS PAR JÉSUS-CHRIST VIT SA MORT MYSTIQUE À L'INSTAR DU DIVIN MAÎTRE, CE QUI INCLUT L'OBSCURCISSEMENT INVINCIBLE DE LA NOTE DE VISIBILITÉ. *EN CONSÉQUENCE, LA QUESTION N'EST PAS DE SAVOIR SI L'ÉGLISE CONCILIAIRE EST LÉGITIME OU BIEN NON, ET C'EST POURQUOI LE BON DIEU N'EN DIT RIEN.* Inutile donc de s'exciter passionnellement, et la plupart du temps fort honteusement, dans des combats dont le démon seul fait ses profits, au péril de notre salut et, par notre faute, de celui de notre prochain... Parce qu'au fond, le problème n'est pas dans la légitimité ou non de l'Église conciliaire ou de la République française, il est dans la raison mystique que "la récompense du Juste, c'est, sur cette terre, d'être crucifié", et que donc, à la Fin des Temps, précisément pour sauver l'humanité, les Institutions de salut doivent passer par une mort mystique, en prélude à une immense Résurrection des morts, dont la vision sublime et extraordinaire d'Ézéchiel des ossements desséchés reprenant vie, peut seule nous donner une idée adéquate ; ainsi du Christ (et c'est comme cela, et comme cela seulement, que fut accomplie la Rédemption), ainsi des Institutions divines communiquant le salut, politique et religieuse. Et voilà, justement, l'épreuve de la Fin des Temps. C'est justement la grande confusion, le terrible doute formel sur tout ce qui regarde le salut public de l'homme, confusion dont, évidemment, se sert l'Antéchrist pour poser le principe d'un salut syncrétiste. C'est cela qu'à juste titre l'Apocalpyse qualifie d'ABOMINATION DE LA DÉSOLATION. Rien ne peut être pire, en effet. En vérité, c'est bien l'écartèlement sur la Croix suivi de la Mort mystique et de la Mise au Tombeau.... dans l'attente de la Résurrection. C'est cela la situation apocalyptique. Impossible, pour quelqu'humain que ce soit, de solutionner le problème. Il faut, dans l'Absolu, que le Christ Lui-même, Fondateur divin des Institutions de salut de l'homme, actuellement irréversiblement obscurcies, revienne *en Personne* pour dire le droit, le juste, le bon. Jusque là, nous sommes dans l'Attente, dans... la vertu d'impatience de cette Intervention.

[Amen. On n'a guère la force de dire plus.

---

avait ce jugement par le haut : "Point essentiel. Je ne suis, je ne veux être ni dreyfusard, ni antidreyfusard, ni anti-sémite. Je suis anti-cochon simplement et à ce titre, l'ennemi, le Vomisseur de tout le monde [des anti autant que des pro]" (Journal inédit, t. II, p. 603 — lettre à Y. Berthou du 29 août 1899) ; quelques jours plus tard, d'écrire, infiniment agacé (comme on le comprend !) : "Y eut-il jamais rien de plus manifeste que la volonté formelle, absolue, antérieure à tout débat, de condamner cet israélite [Dreyfus] ? Voilà donc un homme, *inexplicablement* [souligné dans le texte] situé au centre d'un réseau d'iniquités, absolument privé de tout secours efficace et même de toute consolation, n'ayant pour le défendre que des gens épouvantables, ennemis de la splendeur comme s'ils étaient des démons et identiques par leur infamie aux réprouvés honorables qui l'accusent ; ne sachant pas mieux, pour se défendre lui-même que de tourner en gémissant vers la sotte terre un morne regard" (*ibid*, p. 618, 7 septembre 1899), ce qu'il redira dans *Je m'accuse !*, en parlant, toujours à propos de Dreyfus, "des deux sortes de chiens qui se disputent la France à coups de gueule". Or, les positions des sédévacantistes et des unacumistes ne sont-elles pas aussi vomitives que celles des pro et anti-dreyfusards, identiques qu'elles sont dans leur exclusive de Dieu *PAR PRINCIPE* (puisqu'elles attentent à la Constitution divine de l'Église sur un point ou sur un autre, comme nous l'avons vu ensemble) ? Justement, n'est-il pas significatif de les voir les uns les autres se déchirer, se combattre à mort, de manière si peu édifiante, littéralement "à coups de gueules de chiens", dialectiquement opposées à la manière des réprouvés, aussi stérilement et suicidairement que dans "l'Affaire" ? Et alors, pour continuer le parallèle, ce Dreyfus dans notre *Crise de l'Église,* QUI EST-IL ? Ah...!!! je vous le laisse à deviner DANS L'ABSOLU...

[Sauf ceci : "Au jour où J'agirai, dit Yahweh des Armées, *vous verrez de nouveau la différence entre le juste et l'impie*"[1179]. Et puis : "Pécheur, pèche encore ; juste, sanctifie-toi encore. *Puis, viendra le Seigneur*"[1180]. Et encore : "Plusieurs seront élus, seront rendus blancs et seront éprouvés comme par le feu ; les impies agiront avec impiété et tous les impies n'auront point l'intelligence [spirituelle] ; mais ceux qui sont instruits [spirituellement] comprendront"[1181].

[Mettant le point final à cet ouvrage, ce passage du Prophète de Yahweh me revient pour m'avertir qu'après m'être fait serviteur de la Vérité dans ce livre[1182], ce n'est *rien*, il me reste à *tout* faire, à me sanctifier dans le Christ, "le Dieu vivant et régnant dans les Cieux (...) seul et vrai Sauveur des hommes" (Secret de La Salette), à épouser la Passion du Seigneur pas seulement en paroles ou écrits, mais à le faire concrètement. Et vous aussi, ô lecteur, vous avez ce même devoir d'Amour. Ne lâchons surtout pas la Main de Dieu, dans ce combat plein de gloire. La récompense est vraiment sans commune mesure avec ce que nous pouvons en concevoir...

["Le seul problème, c'est que nous ne soyons pas des saints" (Léon Bloy).

[Je ne saurais poursuivre plus avant, et recommande la lecture des ouvrages susmentionnés. Je reproduirai simplement ici le tract de publicité de l'abrégé *Pour bien comprendre la théologie de la Crise de l'Église :]*

1179 Mal. III, 18. C'est donc bien qu'*avant* ce grand Jour, c'est-à-dire pendant tout le temps affreux de la grande Crise apocalyptique précédant le Retour du Christ, *nous ne verrons plus cette différence,* laquelle sera invinciblement obscurcie, occultée... Et occultés par quoi, sinon par le fait que le juste, lui aussi, est recouvert d'un manteau de péché comme l'impie... Le prophète révèle ici précisément ce que notre étude nous apprend...

1180 Apoc. XXII, 11.

1181 Dan. XII, 10. Faut-il le dire, le prophète ne vise pas ici l'intelligence des scientifiques et des grands esprits de ce monde ou prétendus tels, mais l'intelligence *spirituelle* qu'acquiert la sainteté, que les simples comme les savants peuvent conquérir par leur vie d'union à Dieu et à l'Église.

1182 "C'est ce qu'Ernest Hello, un grand méconnu, mort sans salaire, lui aussi, appelait la «charité intellectuelle», qu'on lui refusa toujours" *(Journal inédit I - 1892-1895,* Léon Bloy, 11 juil. 92, p. 134).

Un ouvrage de Foi !

(Nouveauté Février 2003)

Vincent Morlier

Pour bien comprendre
la théologie
de

la Crise de l'Église

A.V.M.

L'objet de cet ouvrage est de faire le point sur les questions suivantes : Vatican II, dans certains décrets, est-il, ou non, hérétique ? Si oui, l'Église qui l'a promulgué, est-elle toujours *légitime ?* Questions importantes puisque, par rebond, les réponses qu'on y fait décident si le mouvement traditionaliste en général, qui a contesté Vatican II, est, ou non, lui-même *légitime.* La question est souvent résumée, un peu brutalement, par le fait de savoir si Jean-Paul II est pape, ou bien non.

… Mais, *le problème est-il vraiment là ?* Si l'on fait une investigation poussée des lois fondamentales qui régissent la constitution divine de l'Église, on se rend compte, de plus en plus surpris, qu'on est orienté par le Saint-Esprit *dans une toute autre direction.* Les solutions théo-*logiques* systématiques, en fait, ne résolvent rien : précisément parce que notre *Crise de l'Église* réplique parfaitement la Passion du Christ, et que celle-ci n'est vraiment pas… *logique* (c'est pourquoi onze Apôtres sur douze, dépassés par l'Événement, ne tiennent pas et s'enfuient, déboussolés, scandalisés).

Seule, en effet, la Mystique de la Passion du Christ appliquée on pourrait dire en *décalcomanie* sur la *Crise de l'Église,* révèle en plénitude le Plan de Dieu sur l'Église de notre temps, ce dont l'auteur a fini par prendre conscience après avoir constaté l'inanité absolue de la thèse «unacumiste» (l'Église conciliaire est légitime, malgré l'hérésie de Vatican II), non moins que celles «sédévacantiste radicale» (l'Église conciliaire n'est pas légitime, à cause de, etc.) ou «sédévacantiste mitigée» (Jean-Paul II n'est plus qu'une matière de pape, «matérialiter», dénuée d'Autorité).

Cet ouvrage est un abrégé de vulgarisation d'un travail plus fouillé, édité il y a trois ans sous le titre *L'Impubliable.* Après un exposé court et simple de la doctrine *certaine* de l'Église, d'une part, sur l'infaillibilité du Magistère ordinaire d'enseignement (doctrine qui déboute la thèse «unacumiste»), et d'autre part, sur la légitimité papale dont la certitude est acquise infailliblement par l'adhésion ecclésiale universelle actuelle à la personne du pape (doctrine qui n'invalide pas moins la solution « sédévacantiste», radicale ou mitigée), l'auteur expose et réfute, sous forme catéchétique de questions-réponses, les principales objections des uns et des autres pour soutenir leurs thèses spécieuses. Ce n'est qu'après ce travail, qu'est enfin exposée, appuyée sur saint Paul, la solution mystique-apocalyptique de la Passion de l'Église, à la fois ignoble, terrible, affreuse, libératrice, glorieuse et sanctifiante, POUR BIEN COMPRENDRE LA THÉOLOGIE DE LA *CRISE DE L'ÉGLISE.*

➔ VI+220 pages (février 2003), format 15 x 21 cm..… **16 EUR (104,95 FF) + port**

PORT à ajouter : (TARIFS 2003-2004)
+25 F/ 3,81€ pour commande inférieure à 250 F/ 38 €,
+30 F/ 4,57€ pour commande à partir de 250 F / 38 €
Franco pour commande supérieure à 600 F / 91,50 €

Merci de joindre votre règlement à la commande

Commande à adresser à :

ÉDITIONS D.F.T. — BP 28
35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS ***FRANCE***

CCP RENNES 1157-61Z / Email editions-dft@caramail.com

Tél.02.99.96.78.64 **Fax 02.99.96.62.64**

ANNEXES

I. PROLOGUE DE LA LOI SALIQUE

La Constitution fondamentale de la Nation franque est appelé la Loi salique. "Son préambule a été rédigé en latin, par Clovis et ses fils et amendé plus tard par Charlemagne, tel qu'il a été publié en 1557, avec le texte intégral de la Loi, sur un manuscrit de Fulde qui n'a pas été retrouvé, par le critique bavarois Jean Hérold, dans son ouvrage *Leges antiquae germanorum* et par l'érudit flamand Godefroi Wandelin, dans son ouvrage *Leges salicae illustratae,* publié à Anvers en 1649. Le titre est *Pactus legis salicae.* Le texte latin employé au lieu du germain, qui ne s'écrivait pas, semble indiquer que saint Rémy n'y fut pas étranger ; on voit par le texte qu'elle fut rédigée au lendemain du baptême de Clovis. Et M. Treffel, agrégé d'Histoire dit en effet que le premier texte paraît remonter au règne de Clovis entre 486 et 496. Le nombre des articles augmenté par la suite atteignit un chiffre considérable, 3 ou 400. La rédaction plus récente en 72 articles *(lex salica a Carolo magno emendata),* remonte, comme le dit le titre, à Charlemagne qui la promulgua en 788. Le texte de Charlemagne a été publié pour la première fois en France en 1548, sous Henri II, par Jean du Tillet, évêque de Meaux"[1183]. Ivan Gobry nous en dit ceci : "Le texte primitif [de la loi Salique, élaborée *germaniquement* sous le règne d'un des prédécesseurs de Clovis, mais revue par Clovis lui-même qui est l'auteur ou au moins l'inspirateur premier de l'enthousiaste *Prologue],* contenait soixante-cinq articles, pour le plus grand nombre des dispositions d'ordre pénal. Ces dispositions sont restées [même après la conquête de la Gaule par Clovis converti, une Gaule toute entière gérée par le droit romain], car, dans ce domaine, il n'y avait pas fusion des deux droits, ni transformation du droit germanique par le droit romain, *mais juxtaposition de deux types de pénalités* [le fer ne saurait se mélanger avec l'argile…]"[1184]. Et Pierre Virion, de conclure : "La loi salique a porté pour l'avenir, l'officiel et public témoignage de cette *naissance nationale [d'origine divine, donc].* Nous n'en possédons que le texte latin et notamment une cinquantaine de manuscrits de la révision carolingienne, parce que les Francs n'eurent pas de langue écrite avant le VIII[e] siècle, mais elle était déjà rédigée oralement au temps de Clovis"[1185].

En voici le célèbre *Prologue :*

1183 Vial, pp. 17-18.
1184 Gobry, p. 226.
1185 *Le Christ qui est roy, etc.,* Virion, p. 35.

L'illustre nation des Francs
qui a Dieu pour fondateur,
puissante par les armes,
constante dans la paix,
profonde dans sa réflexion,
corporellement noble,
d'une pureté sans tache,
d'une prestance sans pareille,
intrépide, rapide, intraitable,
récemment convertie à la Foi catholique,
indemne d'hérésie
au temps où elle vivait à la manière des Barbares,
sous l'inspiration de Dieu,
a cherché la clé de la sagesse,
en désirant la justice
et en restant fidèle à la piété.
(La loi salique fut dictée par les grands de la nation...
Lorsqu'avec la faveur de Dieu, le roy des Francs Clovis,
florissant, beau, illustre, reçut le premier baptême catholique,
tout ce qui dans le pacte paraissait moins adapté
fut amendé d'une façon lumineuse par Clovis, Childebert et Clotaire,
par des décrets, partout applicables).
VIVE LE CHRIST QUI AIME LES FRANCS :
Qu'Il protège leur royaume[1186] ;
Qu'Il éclaire leurs chefs de la lumière de Sa grâce ;
Qu'Il protège leur armée ;
Qu'Il affermisse leur Foi :
Que le Seigneur des seigneurs, Jésus-Christ, par un don gratuit de son Amour,
leur accorde de jouir de la paix et du bonheur temporel.
Telle est cette nation dont la bravoure fait la force.
Elle a rejeté de ses épaules en combattant,
le joug très dur imposé par les Romains,
et après avoir connu le baptême,
les Francs ont recouvert d'or et de pierres précieuses les corps des saints martyrs
que les Romains avaient brûlés ou décapités ou fait déchirer par les bêtes".

(rapporté par Bord, pp. 273-274).

1186 "La devise «Dieu protège la France» sur la tranche de nos pièces de 20 et de 5 francs, vient de là. Un vote de la Chambre du 1er décembre 1906 en a décidé la suppression !", notait l'abbé Vial (p. 20, note 1). Le fameux "Got mit uns !" des allemands *schismatiques de la France Très-Chrétienne* n'en est qu'un écho sacrilège...

II. LA SAINTE-AMPOULE

(extrait du bulletin de la CRC n° 314 — août 1995, pp. 25-35)
LE MIRACLE FONDATEUR DE LA FRANCE CHRÉTIENNE ;
c'était il y a quinze cents ans, à Reims.
Par Frère Augustin du Saint-Sauveur.

... Il importe d'étudier cette lointaine énigme, par les méthodes historiques et critiques les plus rigoureuses. C'est ce à quoi notre frère Augustin s'est appliqué, d'ailleurs par aventure, à propos de Jeanne d'Arc participant au sacre de son gentil Dauphin devenu Charles VII. Il me semble que son acribie l'a mené à des conclusions fort intéressantes et peut-être définitives. Je lui ai demandé de publier son texte intégral, sans concession. Pour prendre date et susciter un débat constructif. Au moins, on saura que la tradition ne nous a pas menti, qu'il y a eu miracle". *fr. Georges de Nantes.*

"On est même fortement tenté d'attribuer à Hincmar la paternité de la légende du Saint-Chrême apporté du Ciel"[1187]. Ainsi s'exprime M. Georges Tessier, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes, dans *Le Baptême de Clovis,* en 1964. La thèse est simple. Hincmar, écrivant sa *Vita Remigii,* sa *Vie de saint Rémy,* en 878 environ, est le premier auteur à mentionner, lors du baptême de Clovis par saint Rémy, l'apparition d'une colombe apportant un chrême d'origine céleste au Pontife. Presque quatre siècles séparent le baptême de Clovis de la *Vie de saint Rémy* d'Hincmar ; il faut donc conclure que la colombe et le chrême célestiel ne sont que des légendes postérieures inventées par Hincmar. Grégoire de Tours, dans son *Historia ecclesiastica Francorum* n'en parle pas[1188]. Grégoire de Tours est très antérieur à Hincmar, puisqu'il écrivait aux environs de 580-590. L'argument est décisif[ddd].

"Ainsi cette tradition, à laquelle le Moyen-Age a cru sans aucun doute, n'est qu'une légende. Gerson, Charles d'Orléans et tous nos roys, nos saints Pontifes, tous les Français furent trompés par les inventions d'Hincmar, jusqu'à ce qu'au dix-septième siècle la critique historique vienne enfin les éclairer.

"1945-1946 : la découverte de Dom Lambot et du chanoine Baix

"Pourtant, l'Histoire a des rebondissements surprenants. En 1945, le savant bénédictin dom Cyrille Lambot découvrait au public catholique un texte inconnu, appartenant à une très antique liturgie de saint Rémy. Dom Lambot étudiant les oeuvres de Godescalc d'Orbais (IX[e] siècle), découvrit que celui-ci critiquait les fautes de grammaire contenues dans un office de saint Rémy qu'il avait sous les yeux entre 849 et 869, année de sa mort. Dom Lambot rapprocha les extraits de cet office que Godescalc citait dans sa critique grammaticale, avec un manuscrit rémois du XIII[e] siècle où

1187 Gallimard, p. 132, note 1.
1188 Livre II, chap. 31.

cet ancien office de saint Rémy se trouvait recopié, isolé, débris tardif de l'antique liturgie, disparue entre-temps[1189]. Le manuscrit du XIIIe siècle recopiait même scrupuleusement les fautes grammaticales que Godescalc avait relevées pour les critiquer, au IXe siècle[1190] !

"Hincmar avait sous les yeux cette antique liturgie rémoise lorsqu'ils écrit vers 878 sa *Vita Remigii.* Le chanoine Baix utilisa cette découverte en 1946, pour reconsidérer entièrement la question[1191].

"L'intérêt de la découverte de dom Lambot utilisée par le chanoine Baix, réside dans le fait que la liturgie nouvellement mise au jour *mentionne la colombe et le chrême pris du Ciel.* Mais le chanoine Baix conclut son article en disant que cette liturgie antique est tout simplement du VIIIe siècle. Elle est donc antérieure d'un siècle à Hincmar. Et, pour le fait merveilleux qu'elle rapporte, au lieu d'être une légende du IXe siècle, c'est une légende du VIIIe siècle. Cette étude lave donc Hincmar de l'accusation, inlassablement répétée depuis le XVIIe siècle, d'être un imposteur, un mythomane, un inventeur de légendes divines pour glorifier le saint patron de son diocèse. Mais c'est tout.

"Ainsi rendue totalement anodine et sans portée, la découverte aurait dû rencontrer l'assentiment des savants de l'université française. Il n'en fut rien.

"En 1964, lorsque M. Georges Tessier publie son *Baptême de Clovis,* il n'y fait aucune mention explicite de dom Lambot ou du chanoine Baix, ni en cours d'ouvrage, ni en bibliographie. Une allusion à peine. Georges Tessier écrit, page 132 : "On est même fortement tenté d'attribuer à Hincmar la paternité de la légende du saint-Chrême apporté du Ciel". Il continue : "Il est pourtant possible que l'archevêque se soit fait l'écho d'une légende rémoise accréditée. On la lisait peut-être déjà dans un office de saint Rémy qui existait au milieu du IXe siècle et qu'on peut faire remonter plus haut". On lit cela non pas dans le corps du texte mais seulement en note, et au cours d'un chapitre critique intitulé : "Clovis dans l'imagination des hommes". Georges Tessier réduit donc la découverte à une éventualité, et il interdit à son lecteur d'y aller voir, puisqu'il ne cite pas ses sources.

"Que craint-il ? Pourquoi ne pas adopter la remarquable démonstration du chanoine Baix ? Que ce soit là une légende du VIIIe plutôt que du IXe siècle, cela ne peut empêcher la Sorbonne de respirer !

"Cependant, la découverte fait son chemin. En 1976, M. Jean Devisse publie son *Hincmar, archevêque de Reims, 845-882,* en trois gros volumes[1192]. Au tome II, p. 1014, sq., il intègre la découverte à sa synthèse, et en rend compte fort honnêtement. Après une telle reconnaissance par le spécialiste d'Hincmar, on aurait pu croire que la liturgie rémoise du VIIIe siècle ne poserait plus de problèmes aux historiens. Aussi, ce n'est pas sans surprise qu'on trouve, sous la plume de M. Philippe Depreux, une façon étrange de présenter le vénérable texte[1193]. La liturgie dit : "Un chrême pris du Ciel", et M. Depreux traduit : "Un chrême *que l'on tient pour* venu du Ciel"[1194]. Le "*que l'on tient pour*" est de trop. Voici ce texte, objet principal du présent article :

1189 Manuscrit 316 de la Bibliothèque municipale de Reims, fol. 189 v - 195 v. Dom Cyrille Lambot, *Les oeuvres théologiques et grammaticales de Godesclac d'Orbais,* Louvain 1945, coll. "Spicilegium Sacrum lovaniense", fasc. 20, pp. 454-455.

1190 *Per os quod* à la place de *per os quo,* folio 192 v, 1.11.

1191 F. Baix, *Les sources liturgiques de* la VIta Remigii *de Hincmar,* in *Miscellanea historica in honorem Alberti de Meyer,* Louvain 1946, pp. 211-227.

1192 Droz, à Genève.

1193 Philippe Depreux, *Saint Rémy et la royauté carolingienne,* in *La Revue historique* n° 578, avril-juin 1991, pp. 235-260.

1194 *Ibid.,* p. 246.

«*Le bienheureux Rémy sanctifia l'illustre peuple des Francs et son noble Roy d'une eau consacrée par le chrême pris du Ciel. Il les enrichit aussi pleinement du don du Saint-Esprit. Qui par le don d'une grâce singulière apparut en colombe et apporta du ciel le chrême devin au Pontife*»[1195].

"M. Depreux est familier du fait, puisque deux pages auparavant, p. 244, il se croit obligé de traduire le texte d'Hincmar de 869 : "*Et caelitus sumpto chrismate*" par "*d'un chrême* considéré comme *venu du Ciel*". Le "considéré comme" est aussi prodigieusement inexistant dans le latin. Citons ici Hincmar : «Clovis, l'illustre roy des Francs, converti avec sa race tout entière à la prédication catholique du bienheureux Rémy, apôtre des Francs, et baptisé avec trois mille de ses Francs (...), oint et sacré roy d'un chrême pris du ciel et dont nous possédons encore", "*unde adhuc habemus*».

"C'est stupéfiant ! Ne pouvant nier le texte liturgique daté du VIII^e^ siècle, ni celui d'Hincmar son continuateur légitime et fidèle, M. Depreux se croit en droit d'en modifier la teneur, substantiellement, en attribuant aux deux Rémois d'il y a onze cents et douze cents ans son propre scepticisme négateur. Pourquoi emploie-t-on de tels procédés pour une simple «légende» ?

La polémique autour du récit d'Hincmar

"Derrière la science se cache la passion de détruire. Cette passion apparut la première fois publiquement en 1651. Elle n'a plus cessé depuis. Les catholiques et les royalistes du XX^e^ siècle imaginent que la colombe et le chrême célestial du baptême de Clovis sont objets de science, impartiale, discutée entre érudits objectifs et honnêtes, et que c'est en toute innocence qu'on en est venu à nier qu'il y ait eu miracle à la Noël 496.

"Il n'en est rien. La colombe et le chrême céleste furent objets de polémique, c'est-à-dire de guerre, dès le début de la discussion. Jusqu'en 1651, nul ne les remettait en question. Puis, cette année-là, un érudit franc-comtois, Jean-Jacques Chifflet, sujet du roy d'Espagne seigneur de la France-Comté, publia son *De ampula Remensi nova et accurata disquisitio ad dirimendam litem de praerogativa ordinis inter reges*. Ce livre, ou plutôt ce pamphlet, fut imprimé à Anvers, alors espagnole. C'était la guerre franco-espagnole pour la suprématie en Europe, et l'Espagne entendait dénier dans sa légitimité essentielle, dans son miracle fondateur, la prétention française à la supériorité de sa monarchie sur celle des autres pays, de par le miracle de Noël 496. Chifflet conculait : tout cela n'est que légende.

"L'argumentation antifrançaise, née à l'étranger, fut tout de suite utilisée par les oposants à la royauté et à l'Église, dans le Royaume : les huguenots républicains, dès le XVI^e^ siècle, puis les prétendus philosophes, les sceptiques de toutes sortes, les ennemis de l'Église et de la monarchie tout au long du XVIII^e^ siècle.

"Quand les Français furent orphelins de leur monarchie sacrale, cette critique triompha partout.

"Que répondre à la conclusion de tous les érudits : Pas de traces de la colombe ni de chrême céleste avant Hincmar, pas de trace dans Grégoire de Tours ?

"Puis, en 1945, la grande surprise : la découverte de dom Cyrille Lambot ! Dès

---

[1195] Voici le texte latin : *Gentem Francorum inclytam simul cum rege nobili beatus Remigius sumpto caelitus crismato sacro sanctificavit gurgite, atque Spiritus Santi plene ditavit munere, qui dono singularis gratiae in columba pparuit et divinum crisma caelitus pontifici ministravit,* cf. Baix, art. cit., p. 218.

lors, pour les critiques universitaires, tout était à refaire. Pour une légende du VIIIe siècle ? Bien sûr que non. Le danger est plus grand ! En lisant le chanoine Baix, chacun l'avait compris : Godescalc au IXe siècle avait lu l'antique liturgie rémoise, antérieur à Hincmar, *mais cette liturgie n'était pas née de la veille.* Le chanoine Baix la date du VIIIe siècle de manière tout-à-fait arbitraire. Mais cette datation ne doit-elle pas être remise en cause ? Ne pourrait-on remonter plus haut ?

"La thèse du chanoine Baix

"Reprenons la démonstration du chanoine Baix. Elle est simple. Le texte publié par dom Lambot en 1945 est la partie de la liturgie d'on appelle antiphonaire-responsoriale : ce sont les antiennes et répons de l'office de saint Rémy, récité ou chanté au choeur. Cette partie de la liturgie est donc de soi incomplète. Il lui manque les leçons des matines. Celles-ci étaient connues déjà depuis des siècles. Les leçons de matines seraient tout simplement le court texte narrant la vie de saint Rémy et connu des historiens sous le nom de *vita brevis,* la *courte vie* du saint. Ce texte a été attribué par Hincmar au poète du VIe siècle Venance Fortunat. L'office de saint Rémy comprendrait une série de psaumes encadrées d'antiennes, et une série de lectures sur le saint, alternées avec des répons et versets. Le chanoine Baix a montré la concordance mot-à-mot de plusieurs passages des leçons de Fortunat avec les antiennes et les répons. Le chanoine conclut donc : Les antiennes et répons sont tout simplement ceux des leçons du saint écrites par Fortunat, ou à lui attribuées.

"Cependant, la thèse du chanoine Baix est en partie erronée, car l'ordre du texte de dom Lambot est entièrement différent de l'ordre des leçons. Ainsi, l'incendie de Reims est mentionné par les antiennes et répons tout à la fin, tandis qu'il apparaît à la cinquième leçon de Fortunat, en plein milieu de l'office. Et ainsi du reste.

"Mais il y a plus grave. À cette différence s'en ajoute une autre : l'ensemble des antiennes et répons est d'un tout autre esprit que le texte de Fortunat. La différence la plus notable est que Fortunat ne fait aucune allusion au baptême de Clovis par saint Rémy, ce qui est stupéfiant et qu'on n'a pas pu, jusqu'ici, expliquer. Au contraire, le texte de dom Lambot donne antiennes et versets mentionnant le baptême et l'apparition du Saint-Esprit en forme de colombe à ce moment précis. On ne peut raisonnablement penser que Fortunat ait oublié ces faits essentiels dans la *Vie* du saint évêque et qu'on les aurait seulement signalés dans les antiennes et les versets !

"Mais, comment peut-on avoir les leçons d'un office sans avoir à la même page du livre les antiennes et les répons ? Il faut savoir que l'office monastique mettait en oeuvre plusieurs livres. Le lectionnaire placé au centre du choeur, où les lecteurs allaient lire les leçons, que les autres moines écoutaient sans avoir le texte sous les yeux. Mais ceux-ci, dans leurs stalles, avaient à leur disposition les antiphonaires responsoriaux, où ils lisaient les antiennes et les répons. Les psaumes étaient indiqués par les premiers mots et chantés par coeur.

"Il faut donc conclure que les deux parties d'office monastique rapprochées par le chanoine Baix ne concordent pas. Nous sommes en présente des vestiges de deux offices distincts. D'une part, nous avons les leçons de matines, écrites par Fortunat [au VIe siècle]. Mais à ces leçons manquent antiennes et répons. D'autre part, dom Lambot a découvert les antiennes et les répons d'un autre office de saint Rémy, antiennes et répons auxquels manquent les leçons correspondants.

"Un problème de datation

"Ajoutons que la date proposée par le chanoine Baix pour les leçons comme pour les antiennes et répons, le VIII^e siècle, ne peut emporter la conviction. Il établit d'abord, à juste titre, que cette liturgie n'a pu être composée par Hincmar lui-même[1196]. Godelscalc, qui fut à Reims avant sa réclusion à Hautvillers, n'eût pas manqué de prendre Hincmar à partie, comme il le fait impitoyablement en d'autres endroits de ses écrits, si le pontife avait été l'auteur du texte liturgique très fautif. Ajoutons que, à cette époque, exactement en septembre 869 à Metz, lors du couronnement de Charles le Chauve, Hincmar avait fait une simple allusion au "chrême pris du Ciel" comme à un fait connu de tous, d'une évidente vérité traditionnelle, que nul n'aurait songé à contester et qu'Hincmar ne prétendait pas démontrer comme une nouveauté qu'il aurait découverte. Déjà en 1703, le célèbre liturgiste dom Jean Mabillon protestait : «Qui croira qu'Hincmar ait été à ce point imprudent, pour ne pas dire impudent, de cacher une invention toute nouvelle et récente sous un aspect antique et sacré, et cela devant une assemblée si illustre d'hommes savants ?» Le bénédictin parle ici des prélats et seigneurs entourant Charles le chauve, à Metz, en 869. «Quoi ?! Il en parle en passant, sans préambule, comme d'une chose connue de tous, sur laquelle ne pèse aucun doute. C'était en effet une chose parfaitement acceptée et bien repérée que cette ampoule sacrée. Mais il n'en était pas ainsi de son origine»[1197].

"Quoique très incrédule, et contempteur de cette «légende», Marc Bloch partage l'avis du savant catholique : «Pourtant, je répugne à croire qu' Hincmar, quelle que fût son audace, ait un beau jour soudain produit aux yeux de son clergé et de ses fidèles une fiole pleine d'huile, et décrété qu'on devait dorénavant la tenir pour divine. Au moins eût-il fallu en ce cas monter une mise en scène, supposer une révélation ou une trouvaille. Les textes ne nous indiquent rien de pareil»[1198].

"Les évêques français acceptèrent les paroles d'Hincmar alors qu'elles donnaient au siège de Reims une prééminence qui ne pouvait que leur porter ombrage !

"Mais revenons au chanoine Baix. Celui-ci tente d'établir que l'office consulté par Godescalc serait le nouvel office institué à la fin du VIII^e siècle, lorsque la liturgie antique gallicane fut remplacée par le rit romain. Les textes donc, les leçons de Fortunat et les antiennes et répons, seraient des créations pures et simples de la fin du VIII^e siècle ? Mais une objection s'élève là contre. Autant les leçons de Fortunat sont répandues dans les mansucrits des VIII^e et IX^e siècles, autant les antiennes et répons y manquent totalement. Le sort a donc traité différemment ces deux parties d'office liturgique. Si elles faisaient partie du même office, cela se comprendrait moins que si elles provenaient de deux offices distincts, à l'évolution différente l'une de l'autre.

"Il est de plus, arbitraire de donner à ces deux textes une date aussi récente que la fin du VIII^e siècle. Flodoard nous apprend qu'Hincmar fit rechercher vers 865-870 les manuscrits liturgiques concernant saint Rémy «qu'on lisait depuis les temps anciens dans l'Église de Reims»[1199]. Ces textes, lus depuis les temps anciens, ne peuvent être précisément des textes liturgiques adoptés au siècle précédent, lors de l'introduc-

---

1196 Baix, p. 219.

1197 Dom Jean Mabillon, *Annales ordinais sancti Benedicti,* Paris 1703, t. I, p. 62.

1198 Marc Bloch, *Les roys thaumaturges,* Paris 1983, pp. 225-226.

1199 "*... Illa quae ex antiquo in Ecclesia Remensi legebantur*", Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiae*", III, 28.

tion de la liturgie romaine. Et Hincmar n'aurait pas eu à les faire rechercher s'il en avait encore disposé dans les livres liturgiques en usage de son temps. Hincmar signale encore dans sa préface à la *Vita Remigii,* qu'il écrit vers 878, qu'il a fait rechercher et qu'il a découvert des textes écrits sur d'antiques documents presque anéantis par la vétusté, «*in scedulis vetustate prope deletis*»[1200]. On ne se moque plus aujourd'hui des affirmations d'Hincmar. Il atteste vraiment la difficulté qu'il rencontra à rassembler ces vieux parchemins sur saint Rémy. Est-ce possible ? À Reims ? Bien sûr, la suite le montrera. Hincmar n'a pu désigner par des mots : «*documents presque détruits par la vétusté*», «*antiques documents*», une liturgie encore en usage dans son diocèse et d'introduction récente.

"Le plus ancien manuscrit conservé de la *Vita Brevis* de saint Rémy par Fortunat est le manuscrit de Corbie daté de la fin du VII^e^ siècle. Pourquoi cette date ? Parce que la plupart des manuscrits antérieurs ont disparu depuis longtemps. Cela ne prouve pas pour autant qu'il s'agisse là de la date de rédaction du texte. C'est évident.

"Ajoutons qu'il n'y a pas de preuve que la réforme liturgique de la fin du VIII^e^ siècle ait modifié l'office de saint Rémy. La liturgie romaine a remplacé la gallicane dans leurs parties communes : la messe, le sacramentaire en général ; pour l'office monastique, le temporal avec les grandes fêtes, de Notre-Seigneur en particulier ; et, pour le sanctoral, les saints de l'Église universelle. Mais le propre de Reims a-t-il changé ? Saint Rémy était peu connu à Rome, et n'avait droit qu'à une commémoraison. À Reims, au contraire, patron du diocèse, sa liturgie propre put demeurer intacte en passant du gallican au romain. Et pourtant, dans cet office ancien, gallican, mais conservé jusqu'à Hincmar, il est des textes qui avaient disparu depuis tellement longtemps qu'on ne les trouvait déjà plus lorsque la liturgie romaine s'imposa à la fin du VIII^e^ siècle. Conclusion provisoire : nous sommes là en possession, d'une part, des leçons de Fortunat, très anciennes, passées du rit gallican au romain ; et d'autre part, des antiennes et repons aussi antiques, mais qui auraient disparu de la liturgie dès avant la réforme liturgique du VIII^e^ siècle. C'est ce qu'il faut étudier.

"Deux fêtes de saint Rémy

"Ces deux offices correspondent à deux fêtes distinctes célébrées en l'honneur du saint. C'est ce qui ressort de l'étude des livres liturgiques des VIII^e^ et IX^e^ siècles.

"Deux séries de textes semblent s'opposer sur la date à laquelle l'Eglise fêtait saint Rémy en ces siècles anciens.

"La première famille de textes est constituée par le martyrologe de Bède, achevé avant 735, et la série des martyrologes issus de lui : le martyrologe lyonnais, de la première moitié du IX^e^ siècle, celui de Florus, du milieu de ce même siècle, et celui d'Adon de Vienne, en Dauphiné, rédigé en 850-860. Ces textes mentionnent saint Rémy au 1^er^ Octobre, sans préciser la nature de sa fête. Le plus explicite parle de «Festivitas» ! On ne sait donc pas, par ces textes, si l'on fête ce jour-là la mort du saint, selon l'usage constant de l'Eglise pour tous les saints ou si l'on fête le 1^er^ octobre un autre anniversaire du saint[1201]. Le bref éloge du saint que donnent certains de ces martyrologes au 1^er^ octobre conviendrait à l'anniversaire de sa mort, puisqu'ils

1200 *Vita Remigii,* praefatio, *Acta Sanctorum,* Octobre, vol. I, 1886, p. 132, n^os^ 8-9.

1201 Voyez dom Henri Quentin, osb, *Les martyrologes historiques du Moyen-Age,* Paris 1908, pp. 55, 139, 242 & 628.

résument sa vie en quelques phrases.

"Le martyrologe rémois de la première moitié du IXe siècle, antérieur à la réforme de la liturgie du saint, qu'Hincmar opéra vers les années 860, donne, lui, de manière plus précise «Natalis sancti Remigii». «Natalis» ou «Natale», désigne ici la naissance du saint au Ciel, c'est-à-dire sa mort[1202]. Mais parfois, ce terme signifie simplement un anniversaire de nature indéterminée. Le concile de Mayence, en 813, recommande, lui aussi, le «Natale» du saint au 1er Octobre[1203]. Enfin, une copie gauloise du sacramentaire grégorien donne une messe, qu'on peut dater du IXe siècle, bien qu'elle soit insérée dans un manuscrit du Xe, et qui mentionne ce jour la «depositio» du saint[1204].

"La «depositio» est un terme sans ambiguïté. Littéralement, à l'origine, il désigne l'enterrement, mais les calendriers liturgiques l'emploient pour désigner la mort du saint[1205].

"Aucun des textes qu'on vient de citer ne mentionne le saint à une autre date du calendrier qu'au 1er octobre.

"L'autre tradition liturgique connue pour les VIIIe et IXe siècles est celle du martyrologe hiéronymien qui désigne la date du 14 janvier, et nomme très clairement et de manière constante la nature de la fête en ce jour : la «depositio» du saint[1206]. Pour le 1er octobre, le hiéronymien hésite d'un manuscrit à l'autre dans la qualification de la fête. L'un donne «festivitas», l'autre «depositio» faisant doublet avec la «depositio» déjà mentionnée pour le 14 janvier ! Et le troisième donne la vraie solution : «translatio», la translation des reliques du saint[1207].

"Ainsi, contrairement à l'hésitation des martyrologes de Bède et de ses successeurs sur la nature de la fête de saint Rémy, le martyrologe hiéronymien, dès les premières décennies du VIIIe siècle, donne avec certitude la date du 14 janvier pour la «depositio» du saint, le jour de sa mort. Le hiéronymien nous donne donc le plus ancien et le plus ferme témoignagne sur cette date importante, à un détail près qu'on va bientôt découvrir.

"Vers 860, Hincmar remit de l'ordre dans le calendrier liturgique rémois et rétablit chaque fête à sa place, en suivant le martyrologe hiéronymien. Nul ne contredit à la réforme d'Hincmar bien que le prélat rejetât ainsi l'usage rémois récent attesté par le martyrologe de cette ville. Le martyrologe parisien d'Usuard adopta aussitôt la réforme hincmarienne[1208].

"Hincmar, suivi par Usuard, a seulement déplacé la fête du 14 au 13 janvier, car c'est en ce jour que le saint mourut. Le 13 janvier tombant le jour octave de l'Epiphanie, il était gênant de le fêter en ce grand jour, car l'on se voyait alors contraint de réduire l'octave à une simple commémoraison. On avait donc déplacé saint Rémy au 14 janvier, par commodité. Hincmar, en puriste attentif, rétablit

---

1202 Ulysse Chevalier, *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de saint Rémy,* Paris 1900, p. 17. Voyez aussi l'artice "Natale", in *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie,* col. 895.

1203 *Acta Sanctorum,* Octobre, vol. I, p. 127.

1204 Dom Hugues Ménard, *Notae et observationes in librum sacramentorum S. Gregorii magni papae primi,* Paris 1641, pp. 181-182.

1205 Article "Depositio", in D.A.C.L. ; cf. Blais, *Diciotnnaire latin-français des auteurs chrétiens.* Cet usage dérivé désignant en fait le le jour de la mort est aussi attesté par l'épigraphie chrétienne. Cf. E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle,* t. II, Paris 1865, p. 115 ; Françoise Descombes, *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule,* t. XV : *La Viennoise du Nord,* Paris CNRS 1985, pp. 126, 423 & 427.

1206 Édition critique des trois plus anciens manuscrits du martyrologe hiéronymien, tous trois du VIIIe siècle, par J.-B. de Rossi et Louis Duchesne, in *Acta Sanctorum,* novembre, vol. II, prima pars, Bruxelles 1894, p. [5-156]. Le 14 janvier est donné p. [8].

1207 *Ibid.,* p. [128].

1208 Dom Jacques Dubois, *Le martyrologe d'Usuard,* Bruxelles 1965, pp. 159 & 312.

l'usage primitif en replaçant le saint au 13 janvier, au détriment du jour octave. Hincmar agissait avec autorité, non la sienne, mais celle de la tradition la plus ancienne et la plus sûre. L'Eglise romaine a suivi le martyrolog ehiéronymien corrigé par Hincmar.

Les circonstances historiques

"Nous avons donc bien deux fêtes de saint Rémy, corrrespondant aux deux textes maintenant connus : d'une part, les leçons de Fortunat, et d'autre part les antiennes et répons découverts par dom Lambot.

"En quelles circonstances ces deux offices auraient-ils été créés ? Voici ce qui semble ressortir de l'étude des circonstances historiques. La tradition la plus ancienne et la plus incontestée nous apprend donc que saint Rémy mourut le 13 janvier 532 ou 533. Il fut enterré en l'église Saint-Christophe, petit édifice des faubourgs de la ville. La vénération populaire y mena aussitôt les foules. Les miracles se multiplièrent immédiatement. La sainteté du serviteur de Dieu éclatait. Un culte populaire lui fut vite rendu, que le clergé rémois ne peut qu'approuver rapidement. En effet, les canonisations se faisaient ainsi en ce temps-là par la «vox populi». La sainteté était évidente, du vivant même de l'évêque Rémy. Elle éclatait plus encore après sa mort, à son tombeau. Une canonisation signifie aussitôt un culte officiel, liturgique, rendu au nouveau saint, avec un jour fixé pour cette fête, le jour anniversaire de sa mort ; une brève notice biographique insérée dans l'ordo liturgique à ce jour, et souvent, quand c'est un grand saint, tout un office propre avec antiennes, répons et versets, parfois hymnes propres. Chaque diocèse en ce temps avait une véritable indépendance en matière liturgique. Le clergé rémois dut créer la liturgie de ce grand saint, de ce saint tel que Reims n'en avait pas connu jusque-là !

"La fête de saint Rémy fut donc fixée au jour anniversaire de sa mort, de sa «depositio», au 13 janvier. C'est à cette fête qu'appartiendraient les antiennes et répons découverts par dom Lambot.

"Le culte de saint Rémy était à ce point établi dès 545-546, que les Rémois, frappés cette année-là par une peste soudaine, vinrent en foule processionnelle au tombeau du saint, portant des cierges, des lumières innombrables, au chant des hymnes et des psaumes. Ainsi, le saint était déjà considéré par les Rémois comme leur protecteur principal, et thaumaturge. Ils passèrent toute la nuit en prières et en cantiques. Le lendemain, ils processionnèrent autour de la cité en portant en grande révérence la tunique dont le corps du saint était vêtu dans la tombe. La peste cessa peu après[1209].

"Si le saint n'avait pas encore eu d'office liturgique qui lui fût propre, un tel salut opéré miraculeusement à son intercession eût été l'occasion de l'établir.

"Il semble même que, dès 545-546, un premier monastère de saint Rémy était déjà construit ou en construction. En effet, Grégoire de Tours rapporte à la suite une autre histoire, plus anecdotique celle-ci, qui se passa «illo tempore», c'est-à-dire vers la même époque, anecdote où figurent la basilique du saint, «basilica sancti», et l'abé du lieu, «abbas loci». Ce qui signifie que, voyant l'afflux des pèlerins sur la tombe du saint, l'archevêque de Reims avait fondé là une première maison religieuse, probablement de dimensions encore modestes, mais dirigée par un abbé, titre grandement

[1209] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum,* 79. Cette peste est datée par Grégoire lui-même dans ses *Vitae Patrum,* VI, 6. Cité par *Acta Sanctorum,* Octobre, pp. 111-112.

honorifique. Les religieux avaient la charge de recevoir les nombreux fidèles, d'accueillir les pèerins pauvres et malades, de leur distribuer les sacrements, et surtout de célébrer l'office divin. On ne peut concevoir une telle institution qu'en l'honneur d'un saint reconnu par l'Église.

"Les miracles se multiplient à ce point que l'archevêque ordonne bientôt la destruction de la petite église Saint-Christophe déjà rebaptisée «basilique Saint-Rémy», et son remplacement par un édifice plus important.

"La renommée des miracles accomplis par Dieu sur la tombe du saint passe bien vite les bornes du diocèse. Saint Nizier, évêque de Trèves, écrit, vers 565 : «Que dirons-nous des seigneurs Rémy et Médard, que tu as connus je crois ? Combien de miracles voyons-nous Dieu accomplir par eux, nous ne pouvons l'exposer ici ![1210]».

"La nouvelle basilique étant achevée, les reliques du saint déposées en un sanctuaire provisoire y furent solennellement transportées. Cette «translatio» eut lieu le 1er octobre d'une année qui ne nous est pas connue. Vers le milieu du VIe siècle, semble-t-il. Le grand concours de peuple qui accompagna cette belle cérémonie marqua désormais cette nouvelle date dans la mémoire des fidèles qui vinrent donc plus aisément le 1er octobre que le 13 janvier en pèlerinage au grand saint thaumaturge. La saison est plus clémente en octobre qu'en janvier. Si bien que le clergé rémois dut instituer sans tarder une nouvelle fête de saint Rémy. À celle de sa «depositio» au 13 janvier, il ajouta la fête de la «translatio» de ses reliques au 1er octobre. Grégoire de Tours atteste la fête de saint Rémy «qu'on célèbre au commencement du mois d'octobre»[1211].

"Dès lors, la fête du 13 janvier tomba en désuétude, et celle du 1er octobre devint la fête principale du saint. Il est possible que, dès ce temps, comme cela se fera dans les siècles postérieurs du Moyen-Âge, une foire s'établit à Reims en ce début d'octobre, attirant le commerce avec les pèlerins, ce qui ne pouvait qu'accroître l'importance de cette fête, au détriment de celle du 13 janvier dans les frimas de l'hiver.

"Pour un temps, la fête du 1er octobre put recevoir les textes liturgiques de celle du 13 janvier. Puis, vers 567, l'évêque Egidius, décida de composer un office propre à la fête de la Translation. Egidius était l'ami personnel du célèbre poète italien Venance Fortunat[1212]. Précisément, Hincmar nous indique qu'Egidius demanda à Fortunat une «Vie de saint Rémy», en fait : une brève notice liturgique qui serait lue à l'office des matines du 1er octobre. La critique s'est vainement acharnée à nier que Fortunat ait composé ce court texte qu'Hincmar lui attribue. Vainement en effet, car tout concorde. L'épiscopat d'Egidius sous le règne de Sigebert (561-575) ; le passage de Fortunat à Reims à la cour de ce roy qui avait élu Reims pour la capitale de son royaume d'Austrasie[1213]. Fortunat, quittant l'Italie vers 565, avait déjà, en arrivant à Reims, une renommée de lettré. Il demeura auprès du roy une année ou deux. L'évêque Egidius, très lié au roy, fréquenta Fortunat, apprécia son talent et lui demanda alors de composer les leçons du nouvel office de saint Rémy, dont les miracles attiraient les pèlerins en foules. On peut donc raisonnablement placer la

1210 Lettre de Nizier à Chlodoswinde, in *Acta Sanctorum,* Octobre, p. 111.
1211 Historia Francorum, liv. VIII, c. 21.
1212 Dom H. Leclercq, article "Reims", in *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie*", t. XIV-2, col. 2238.
1213 Grégoire de Tours, *Histoira Francorum,* liv. IV, c. 22.

rédaction de la *Vita brevis* de saint Rémy par Fortunat vers 567[1214].

"Le poète continuera toute sa vie à composer de belles hagiographies, brèves ou longues, en prose ou en mètres. L'une de ses compositions sera toute à l'éloge d'Egidius[1215].

"Deux liturgies profondément différentes

"La comparaison de ces deux liturgies est d'ailleurs riche en enseignements. Les antiennes et répons découverts par dom Lambot, et qui semblent appartenir à la liturgie du 13 janvier, diffèrent très nettement des leçons de matines composées par Fortunat pour la fête du 1er octobre.

"L'office du 13 janvier, dont les leçons nous sont perdues, retrace la vie du saint, ses vertus, note quelques miracles secondaires, et surtout met en honneur l'acte essentiel de son épiscopat : le baptême de Clovis. Cet acte a changé la face du monde. C'est là qu'une antienne et un verset mentionnent l'apparition du Saint-Esprit «en colombe», *in columba,* et le chrême pris du Ciel.

"Cet office est d'un caractère profondément théologique. Il insiste sur le rôle du saint dans l'économie du salut de la Chrétienté. Dans l'horrible invasion barbare de l'Occident civilisé, dans l'affreuse domination arienne des roys germaniques sur les peuples catholiques de l'ancien Empire romain, Rémy est l'homme marqué par la Providence pour apporter à ce peuple doublement asservi le double salut divin d'une restauration politique et catholique. Le chanoine Baix ne donne qu'une partie des antiennes et répons de l'office. Ils mériteraient une publication intégrale et une analyse approfondie, tant le caractère du saint, montré comme le sauveur de la France et de la Chrétienté, le pose en Samuel de notre monarchie. Cependant, jamais le rédacteur de l'office ne se permet cette comparaison.

"Nous avons une confirmation, de première valeur, du fait que l'office découvert par dom Lambot est bien celui du 13 janvier. En effet, le bréviaire du XIIIe siècle qui en donne le texte complet, -que dom Lambot a pu comparer aux fragments qu'en donne Godescalc-, le place lui aussi au 13 janvier. On peut voir en un petit fait de ce genre à quel point toute la démonstration qu'on vient de lire rend compte exactement de la documentation.

"Au contraire, le texte de Fortunat se lit toujours en la fête du 1er octobre[1216]. Autant l'office du 13 janvier est majestueux, autant celui de Fortunat est anecdotique, sans grandeur, méconnaissant le principal et s'attachant à l'épisodique. Le caractère miraculeux y domine, non pas le théologique. C'est Rémy le thaumaturge local qu'on y exalte, et non pas le saint à la mission providentielle.

"La fête du 1er octobre était née des miracles innombrables opérés par les reliques du saint. C'est cet aspect unique que célèbrera cette nouvelle fête[1217]. Ce qui explique que dans ce texte le baptême de Clovis soit entièrement passé sous silence. C'est la vertu de guérison qui attire les foules au tombeau du saint, non pas son action politi-

---

1214 Remarquons que le très critique Bruno Krusch date la *Vita brevis* du VIe siècle, sans l'attribuer cependant à Fortunat. Aucune raison sérieuse ne vient à l'appui d'une datation plus récente de ce texte.

1215 D.A.C.L., "Reims", col. 2238. Fortunat, *Carmina historica,* in Du Chesne, *Historiae Francorum scriptores coaetanei,* Paris 1636, t. I, pp. 471-472.

1216 Voyez, par exemple, *Acta Sanctorum,* octobre, p. 130, la note a : *Kalendis Octobris. Incipit Vita sancti Remigii confessoris,* en titre de la *Vita brevis.*

1217 Hincmar le dit : "Aliqua miracula quae in populo recitarentur", *Acta sanctorum,* Octobre, p. 131.

que de consécrateur de la royauté franque.

"Le texte de Fortunat se comprend alors très bien dans la mesure où il a été écrit en second. Ce sont les textes du 13 janvier, principale fête du saint, qui font le récit du baptême de Clovis, Fortunat ne s'y attacha donc pas, il n'a pas à rappeler cet évènement qui ne le concerne pas pour la fête secondaire, au 1er octobre. C'est étonnant, mais c'est ainsi.

"Jusqu'à la découverte de dom Lambot, l'on pensait que le texte de Fortunat était, avec la préface d'une antique messe gallicane, le plus ancien vestige liturgique du culte de saint Rémy. Bruno Krusch le datait du VIe siècle, Godefroid Kurth, du VIIe siècle. Mais comment expliquer que l'un des deux plus anciens textes liturgiques concernant le grand saint ne mentionne en aucune façon l'acte le plus considérable de son épiscopat ?! Incroyable anomalie à laquelle les générations d'historiens n'ont pas su apporter la moindre réponse. Au contraire, l'hypothèse avancée dans le présent article explique, grâce à la découverte inestimable de dom Lambot, ce qui paraissait jusqu'ici une inconcevable anomalie. Il y eut logiquement une liturgie antérieure à celle de Fortunat, une fête antérieure à celle du 1er octobre. Cette fête, primitivement, était la principale du saint, et elle célébrait comme il convient les gloires de son épiscopat, au premier rang desquelles brillait le baptême de Clovis. Et là, parmi antiennes, versets et répons : *la colombe mystérieuse et le chrême céleste.*

"La valeur d'une hypothèse se juge à ceci qu'elle explique toutes les données d'un problème, les faits concorder, leur donne un déroulement logique. N'est-ce pas le cas ici ?

"Destinées parallèles des deux fêtes

"Reprenons maintenant les données fournies par les martyrologes et les sacramentaires pour tenter de décrire l'évolution des deux liturgies, depuis leur création jusqu'à Hincmar.

"La fête du 1er octobre supplanta assez vite celle du 13 janvier. Grégoire de Tours ne mentionne que celle d'octobre[1218]. La «depositio» faisait gravement concurrence à l'octave de l'Épiphanie dont elle empêchait la célébration[1219]. Abandonnée par les pèlerins, comme on l'a vu, la fête dut alors tomber en désuétude, faisant doublet avec celle du 1er octobre. Qui plus est, la «translatio» prit alors le titre de «depositio» puisqu'on sait que la principale fête d'un saint est celle de sa mort. Le texte de Fortunat, lu au 1er octobre, vit donc son «incipit» modifié. Le mot «depositio» y supplanta celui de «translatio».

"Avant 735, le martyrologe de Bède atteste son hésitation sur cette fête hybride du 1er octobre et, sans préciser sa nature, la qualifie de «festivitas». Mais ni Bède ni ceux de sa famille jusqu'à Adon de Vienne ne mentionnent rien au 13 Janvier.

"Au contraire, le martyrologe hiéronymien, plus universel et insensible à ces variations locales, propres à la Gaule, conserve la «depositio» de saint Rémy en janvier, le 14, pour ne pas gêner l'octave de l'Epiphanie. Le hiéronymien, avec des hésitations aussi, garde au 1er octobre sa qualification de «translatio».

1218 *Historia Francorum,* liv. VIII, c. 21.

1219 Dans les siècles ultérieurs, quand Hincmar aura rétabli la "depositio" au 13 janvier, l'octave se célèbrera le 12, à Reims. Voyez Ulysse Chevalier, *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de saint Rémy,* p. 108. "Ordinarius ad usum Remensis Ecclesiae", XIIIe siècle : "De octavis Epiphanie. Septimo die complemus octovas Epiphanie propter sollempnitatem beati Remigii de natalicio ipsius, que in octava die occurrit".

"Le concile de Mayence, en 813, pousse plus loin l'évolution de la liturgie vivante en qualifiant de «natale» la fête du 1er octobre. Terme indu s'il signifie le jour de la mort, mais qui peut encore être pris de manière indéterminée, en simple anniversaire. Enfin, la messe grégorienne, signalée par dom Ménard achève l'évolution de la fête du 1er octobre en l'appelant «depositio», de manière tout-à-fait erronée.

"À Reims même, le martyrologe de cette ville en témoigne[1220]. La fête du 13 janvier n'y est même plus signalée au calendrier liturgique, et celle du 1er octobre est nommée «natalis».

"La disparition de la fête de janvier n'est pas sans conséquences, car avec elle disparaît aussi la doctrine qu'elle porte : celle de saint Rémy, baptiste de la monarchie franque, sauveur de la Chrétienté, de l'Eglise, et de la Foi contre la dominatoin arienne. Cela se voit dans le curieux manuscrit 1395 de la bibliothèque municipale de Reims, recueil hagiographique fort composite, assemblant de manière hétéroclite textes liturgiques et narratifs. Ce manuscrit date de la première moitié du IXe siècle. Lorsqu'il en vient à saint Rémy, l'auteur aligne trois textes, concernant ce saint : le «De gloria confessorum», de Grégoire de Tours, chapitre 79, narrant les miracles posthumes du saint ; enfin l'inévitable «Vita Brevis» de Fortunat, que l'on trouve un peu partout recopiée en ces VIIIe- IXe siècles.

"Un fait saute aux yeux du lecteur averti : de l'ensemble de ces trois textes consacrés au saint, on ne peut tirer qu'une mince et rapide allusion à la conversion de Clovis. Son baptême étant sous-entendu et non pas même explicitement mentionné ni encore moins exalté à sa juste valeur. Une fois de plus, c'est l'aspect thaumaturgique qui a retenu l'esprit du compilateur du mansucrit, non pas l'importance théologique et historique du saint. Le compilateur ne cite même pas l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours qui narre le baptême des Francs, ni rien de la liturgie du 13 janvier. La préface de la messe, citée comme deuxième texte, rappelant les miracles du saint en vient à Clovis : «C'est lui, Seigneur, dont la langue n'a pas su taire la justice pour ta cause, ni ne craignit la pourpre des roys lorsqu'il prêchait. Il ne craignit pas de semer ta parole, même lorsqu'il se trouvait dans l'indigence de tout. Ce prince très féroce l'a éprouvé, qui était prisonnier de l'erreur des païens, et qui, à sa prédication, se convertit au culte divin, délaissant les idoles pour devenir chrétien parfait[1221]». Le texte est allusif, Clovis n'est pas nommément cité, parce que tout cela est connu. Il n'est même pas dit que ce fut Rémy lui-même qui baptisa le roy. Le compilateur s'attarde peu sur cet évènement capital, tandis qu'il raconte ensuite fort complaisamment des anecdotes de peu d'importance.

"Voilà comment, à Reims, quelques années avant que vienne Hincmar, Rémy était aimé, connu ! Un thaumaturge, c'est tout. Le Samuel de la royauté franque ? Nul n'y songeait plus.

"La restauration providentielle du culte de saint Rémy par Hincmar

"Pourtant, si le concile de Mayence en 813 recommandait la célébration de saint Rémy, c'était certes à cause de son rôle historique. Il se trouvait donc des prélats éclairés pour honorer le grand apôtre des Francs comme il le méritait. Hincmar était

1220 Chanoine Ulysse Chevalier, op. cit., p. 17.

1221 Bibliothèque municipale de Reims, ms. 1395, f° 40v. Cf. aussi dom Jean Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti,* t. I, p. 680, *Appendix altera,* n° VI.

de ceux-là. Élève de l'abbaye royale de Saint-Denis en France, Hincmar était lettré, d'esprit profondément théologien.

"Nommé au siège de Reims en 845, il se mit assez tard en quête de ce que l'on savait du grand apôtre des Francs. Ce qu'il découvrit le désola. Les désordres civils des VII^e^-VIII^e^ siècles avaient plongé le clergé dans la misère, le vice. Les richesses du clergé avaient disparu, spoliées par les princes laïcs : terres, édifices, vases sacrés, livres liturgiques vendus et grattés pour en réutiliser le précieux parchemin. Il faut lire la préface à la *Vita Remigii* qu'écrira Hincmar vers 878, pour se rendre un compte exact de l'état lamentable où se trouvait la documentation concernant le saint, à Reims même[1222].

"Il fit rechercher par ses clercs une longue biographie du saint, bien plus complète que la trop rapide *Vita brevis* rédigée par Fortunat. Cet important ouvrage avait existé. Il avait été composé par les témoins de la vie du saint, et peu après la mort de celui-ci, soit au milieu du VI^e^ siècle. Les anciens du collège presbytéral de Reims en avaient entendu parler dans leur jeunesse. Il avait disparu. C'était fait dès la fin du VIII^e^ siècle. Hincmar n'en sauva que quelques feuillets épars[1223].

"Dès avant les années 865, l'archevêque restaurateur dut rétablir l'ordo liturgique du saint : sa «depositio» au 13 janvier, sa «translatio» au 1^er^ octobre. Il le fit avec autorité, contredisant l'usage rémois récent. Hincmar n'aurait pu agir de la sorte s'il n'avait eu pour lui la tradition la plus ancienne et la plus assurée.

"Puis, l'archevêque commença à rédiger sa propre *Vita Remigii* après 878. Il en tira des extraits dont il composa les nouveaux textes des deux offices du saint. Ces nouveaux textes remplacèrent presque partout les anciens qui tombèrent de nouveau dans l'oubli.

"Retrouver le vrai saint Rémy, par des documents antérieurs à Hincmar est donc une oeuvre très intéressante et salubre. Rendons hommage à Hincmar d'avoir sauvé la tradition rémoise. Regrettons seulement qu'Hincmar, pris d'un zèle sincère mais indiscret, ait imposé ses propres remaniements à cette source originelle très pure de notre documentation [Il faut se replacer dans l'optique du temps pour mettre au moins un bémol au dire de l'auteur du présent article : les rajouts légendés sont un style littéraire de l'époque pour mieux faire ressortir la vérité du fait historique ; dans ce qui va suivre, on est donc aux antipodes d'une invention].

"Il suffit en effet d'examiner les textes. Voici en synopse, la liturgie du 13 janvier et, en face, beaucoup plus prolixe [le terme «enluminé» aurait mieux convenu, car l'enluminure du Moyen-Âge est un rajout *positif* pour signifier toute la portée mystique d'un fait historique, qui correspond mieux à la réalité du texte hincmarien, quand la prolixité a une connotation négative indue] :

"LITURGIE DU 13 JANVIER :

"Antienne :

"*Gentem Francorum inclytam simul cum rege nobili beatus Remigius sumpto caelitus crismate sacro sanctificavit gurgite atque Spiritus sancti plene ditavit munere*".

1222 *Acta Sanctorum,* Octobre, pp. 131-132.

1223 *Acta Sanctorum,* Octobre, p. 131. "Sicut a senibus, etiam aetatis provectae, viris religiosis qui de tempore Tilpini hujus urbis praesulis adhuc vivebant, quando in servitium istius sanctae Ecclesiae, auctore Deo, fui electus atque provectus, et postea per aliquot annos vixerunt, fideli relatione didici, a suis majoribus audierunt narrari, eos vidisse librum maxime quantitatis, manu antiquaria scriptum, de ortu ac vita et virtutibus atque obitu beati Remigii, sanctissimi Patroni nostri".

"Verset :

"*Qui dono singularis gratiae in columba apparuit et divinum crisma caelitus pontifici ministravit*"[1224].

"HINCMAR :

"Cum vero pervenissent ad baptisterium, clericus, qui chrisma ferebat, a populo est interceptus, ut ad fontem venire nequiret.

"Sanctificato autem fonte, nutu divino Chrisma defuit : et quia propter populi pressuram ulli non patebat egressus ecclesiae vel ingressus, sanctus Pontifex, oculis ac manibus protensis in caelum, caepit tacite orare cum lacrimis. Et ecce subito columba nive candidior attulit in rostro ampullulam, chrismate sancto repletam, cujus odore mirifico super omnes odores, quos ante in baptisterio senserant, omnes, qui aderant, inaestimabili suavitate repleti sunt. Accipiente autem sancto Pontifice ipsam ampullulam, species columbae disparuit : de quo chrismate fudit venerandus Episcopus in fontem sacratum. Viso autem rex tanto miraculo, abnegatis diaboli pompis et operibus ejus, petiit se a sancto Pontifici baptizari"[1225].

"La liturgie du 13 janvier dit, en antienne : «*Le bienheureux Rémy sanctifia l'illustre peuple des Francs et son noble Roy d'une eau consacrée par le chrême pris du Ciel. Il les enrichit aussi pleinement du don du Saint-Esprit*».

"Et au verset : "*Qui par le don d'une grâce singulière apparut en colombe et apporta du ciel le chrême divin au Pontife*".

"Hincmar dit tout autre chose [non, non, fr. Augustin, il complète seulement, l'auteur parlera d'ailleurs plus loin de "broderie" : c'est cela, c'est une enluminure propre au style légendaire, donc absolument aux antipodes d'une invention, même pour les détails] : «*Mais alors qu'ils parvenaient au baptistère, le clerc qui portait le chrême fut empêché par le peuple, si bien qu'il ne put parvenir à la fontaine.*

"«*La fontaine étant sanctifiée, par l'ordre divin le chrême manqua. Et parce que, à cause de la presse du peuple, on ne pouvait ni entrer ni sortir de l'église, le saint Pontife, les yeux et les mains levés au Ciel, commença silencieusement de prier avec larmes. Et voici que soudain une colombe plus blanche que la neige apporta dans son bec une ampoule, remplie de saint-chrême, dont l'odeur merveilleuse surpassait toutes les odeurs qu'avaient senties auparavant dans le baptistère tous ceux qui étaient là. Tous étaient remplis d'une suavité sans prix. Alors, le saint Pontife, prenant l'ampoule, l'apparence de colombe disparut. L'évêque vénérable répandit de son chrême dans la fontaine sacrée. Le roy, voyant un tel miracle et rejetant les pompes et les oeuvres du diable, demanda le baptême au saint Pontife*».

"Hincmar brode sur la liturgie antérieure [certes, mais en rajoutant des détails à fondement bien *réel,* rapportés par tradition orale, par voie orale, pas en inventant !]. La liturgie est toute spirituelle, biblique, pleine de grandeur. La première place y appartient au Saint-Esprit qui apparaît en forme de colombe, comme au baptême de Notre-Seigneur. La liturgie ne parle pas d'ampoule. Le chrême est apporté, mais on ne sait comment. Le narrateur est laconique, il ne sait pas, ou ne veut pas tout dire.

"Au contraire, le récit d'Hincmar est factice [on ne saurait suivre l'auteur sur ce point précis, Hincmar complétant la tradition écrite par celle orale ; quoiqu'il en soit

1224 Bibliothèque municipale de Reims, ms. 316, f° 191 v.
1225 Hincmar, *Vita Remigii, Acta sanctorum,* Octobre, p. 146.

de toutes façons, dans l'un et l'autre cas, le miracle de la sainte-Ampoule est bien attesté]. La première place y revient à une colombe. L'Esprit-Saint n'est même pas mentionné [tout simplement parce qu'il était évident à des âmes pieuses comme l'étaient celles des français du IX^e^ siècle, qu'une colombe non-naturelle (et Hincmar parle bien d'une "colombe plus blanche que la neige" et "d'apparence de colombe") était le Saint-Esprit Lui-même se manifestant dans notre temporel !]. Le sensationnel y supplante le spirituel [mais non, mais non...]. La curiosité efface la leçon mystique. Le récit originel est entièrement défiguré. On comprend que les catholiques et royalistes français aient eu de la peine à justifier pareille mise en scène [l'enluminement *glorifie* la chose qu'il enlumine : exactement le contraire, donc, d'une défiguration, et il n'y a qu'à lire les deux textes pour voir que c'est bien le cas ! On ne comprend donc pas très bien l'énervement et la soudaine passion du bon frère Augustin contre le texte vénérable…] en face de la critique acerbe de Jean-Jacques Chifflet et de ses successeurs [est-ce pour trouver un bouc émissaire que le judicieux auteur de cet article éprouve le besoin de taper sur Hincmar ?... Il y a ici un bémol très-regrettable dans sa remarquable étude].

"De plus, Hincmar affirme que Clovis vit le prodige. Or, on l'a remarqué, la liturgie antique ne dit rien de tel [comme si la liturgie, en soi forcément sobre, devait rendre compte de tous les aspects du miracle !...]. Il semble plutôt que Rémy fut le seul spectateur privilégié de cette grâce divine admirable [un oiseau *venant du Ciel* ne pas être vu de la foule ni de Clovis, mais du seul Rémy ?!? Comprenne qui pourra ; il y a ici, vraiment, de bien pénibles réductions agnostiques, un peu du même tonneau que celle de Francis Dallais voulant que le Cri véhément de Clovis à Tolbiac fut seulement un vœu intime, dans *l'intérieur* de son âme…! Oh ! combien l'esprit d'agnosticisme est fort puisqu'on voit même les meilleurs esprits ne pas pouvoir s'empêcher de s'y laisser quelque peu prendre, le voulant même, comme pour faire une part du feu qu'il serait impossible de ne pas faire avec l'esprit de négation ! Mais qui *tirera la châsse d'eau* dans son âme sur TOUTE manifestation d'agnosticisme trouvera la VÉRITÉ entière, et donc la libération entière].

"La Chrétienté est née de l'acte accompli par le grand pontife. L'hérésie arienne vaincue, l'Église romaine affermie pour quinze siècles, des centaires de millions d'âmes sauvées, par ce simple rite de la triple immersion baptismale d'un roy païen, avec la prolation de la formule trinitaire. Est-il interdit à Dieu d'avoir exprimé son infinie prédilection et montré sa grâce à son serviteur fidèle en lui apparaissant «in columba», en colombe ? Une telle théophanie ne conviendrait-elle pas à de telles circonstances ?

"Le texte de la fête du 13 janvier serait donc le témoignage le plus précieux qu'on puisse avoir sur saint Rémy. Les miracles qu'il consigne sont eux-même confirmés par les innombrables miracles que le saint opéra sur son tombeau après sa mort. Ce texte, d'une grande dignité, d'un laconisme évangélique, ne serait que l'adaptation à la liturgie des souvenirs des prêtres rémois, souvenirs recueillis aussitôt après la mort de celui que l'on vénérait déjà comme un saint. Ce qui est écrit dans ce texte n'est donc pas, semble-t-il, un ramassis de légendes postérieures, mais le premier texte, la source primordiale. Et là, au cour de ce modeste recueil : la théophanie mystérieuse, grâce faite à ce pontife de 59 ans, l'un des plus grands saints de notre histoire, aujourd'hui inconnu de presque tous les Français.

"Examen de plusieurs objections

"L'objection qui se présente premièrement à l'esprit est que tout ce qu'on vient de lire n'est qu'hypothèse. C'est vrai. Mais, outre que sans de nouvelles hypothèses aucune science ne progresserait, l'on doit distinguer les hypothèses qui rendent compte des textes, de celles qui les contredisent. Nous avons un texte. De quand date-t-il ? Voilà la question qu'on a tenté de résoudre.

"Dans le domaine de l'histoire mérovingienne, où la documentation est si pauvre, l'historien est obligé de recourir à l'investigation hypothétique. Ainsi, les faits les plus couramment tenus pour certains sont-ils parfois le fruit d'hypothèses. La méthode hypothétique est légitime, et elle peut aboutir à une probabilité raisonnable.

"Traitons d'une autre objection qui s'apparente à la première : le silence des contemporains au sujet de cette éventuelle théophanie de la Noël 496.

"Plusieurs documents sont ici à examiner. La lettre que saint Avit, évêque de Vienne, écrivit à Clovis au temps même de son baptême pour l'en féliciter ; la lettre de saint Nizier, évêque de Trèves, à Chlodoswinde, écrite vers 565 ; l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, rédigée vers 580-590 ; la préface d'une antique messe gallicane de saint Rémy, de date incertaine.

"La lettre de saint Avit, écrite vers la fin de 496 ou le début de 497 ne parle pas de la théophanie alors que le Pontife félicite le roy de son baptême. Voilà le document le plus contemporain de l'évènement. Son silence sur le miracle éventuel n'est-il pas décisif ? Certes non, car Avit a été averti que le baptême aurait lieu à Noël. Le saint jour étant arrivé, il suppose la chose accomplie et prend la plume pour en féliciter le roy. Comme écrit dom Leclercq : «Avit, empêché d'assister à la cérémonie, entrevoit par l'imagination les évêques ondoyant le roy, l'oignant, lui imposant la robe blanche»[1226]. Avit écrit donc sans avoir reçu aucune nouvelle de ce qui s'est effectivement passé lors de la cérémonie.

"La lettre de saint Nizier évoque le baptême de Clovis et attribue la conversion du roy à l'intercession de saint Martin. Il évoque Clothilde, grand'mère de Chlodoswinde à qui il s'adresse : «Tu as entendu dire à ta grand'mère Clothilde de bonne mémoire, comment elle vint en Francie, comment elle conduisit le seigneur Clovis à la Foi catholique. Et, comme il était un homme très rusé, il ne voulait acquiescer à ce qu'il n'aurait pas d'abord connu pour vrai. Quand il eut éprouvé la vérité de ce qu'on a dit plus haut[1227], il vint s'agenouiller en la demeure du Seigneur Martin, et promit de recevoir le baptême sans tarder». Baptisé, il vainquit les hérétiques ariens, Burgondes et Goths. Ici, Nizier aurait pu mentionner la victoire miraculeuse dite de Tolbiac où Clovis invoqua le Dieu de Clothilde pour l'emporter sur les Alamans. Ce miracle allait fort bien dans l'apologétique de Nizier. L'évêque n'en parle pas. Pourquoi ? On ne sait pas. Quant au baptême de Clovis, ou bien Nizier ignore le rôle que Rémy y joua, ou bien il le passe sous silence. Le but de Nizier est de convaincre Chlodoswinde d'amener Alboin son royal mari à la Foi catholique en le détournant de l'arianisme. Nizier exalte alors les miracles opérés sur les tombeaux des saints Germain, Hilaire, Loup, Rémy et Médard, et surtout celui de saint Martin. Cette lettre privilégie saint Martin, sa sainteté, ses miracles. Saint Rémy n'est évoqué que d'un mot, parmi d'autres saint thaumaturges, sans lien particulier avec le baptême de

1226 D.A.C.L., article "Clovis", col. 2042.
1227 Ce sont les articles de la Foi catholique.

Clovis.

"Le silence de Nizier à propos de la théophanie ne signifie donc rien. Dom Leclercq le dit d'ailleurs à propos de Grégoire de Tours, que nous abordons maintenant : L'*argumentum ex silentio,* c'est-à-dire l'argument tiré du silence de l'historien, «est, dans la plupart des cas, dangereux, et, par sa nature même, il ne conduit qu'à des hypothèses qui ont besoin d'être étayées et qui ne prévaudront jamais contre un fait. Le silence de Grégoire prouve seulement que cet historien, quelque diligence qu'il ait mise à se renseigner, n'a pas trouvé, ni dans les documents écrits dont il disposait, ni dans les témoignages oraux dont il s'entourait, la trace de cet événement»[1228].

"Dom Leclercq parle ici du pèlerinage de Clovis au tombeau de saint Martin juste avant son baptême. Grégoire n'en parle pas. Comment Grégoire de Tours a-t-il pu ingorer ce pèlerinage si glorieux pour le saint patron de son siège ? Grégoire de Tours a consacré son premier ouvrage aux miracles posthumes de saint Martin[1229]. La conversion de Clovis n'aurait-elle pas dû y figurer en bonne place ? Certes. Son absence prouve-t-elle que Clovis ne vint pas à Tours et que Nizier se trompe ? Les historiens sérieux ne songeraient pas à l'affirmer. Dom Leclercq dit formellement le contraire. Nizier dit vrai et Grégoire a ignoré le fait ou l'a tu. On ne sait.

"L'histoire est plus complexe qu'on ne pense, chacun le voit, surtout pour ce VI^e^ siècle.

"Si Grégoire a ignoré ou a voulu taire un fait si glorieux pour sa ville épiscopale, peut-être a-t-il ignoré ou tu le fait miraculeux de Reims. Il faut le dire ici : l'historien moderne ne sait pas, et le silence d'un auteur ancien n'est pas un argument suffisant pour écarter un fait allégué par un autre document, surtout pour l'époque mérovingienne si pauvre en documentation, et pour laquelle l'historien moderne est heureux, infiniment, de recueillir la moindre parcelle de texte. Signalons encore, en passant, que Grégoire méconnaît totalement le concile d'Orléans, tenu en 511, et dont l'importance fut considérable. Pourquoi Grégoire n'en parle-t-il pas ? On ne sait[1230].

1228 D.A.C.L., art. "Clovis", col. 2045. Il est impossible de supposer cela. Il est plus vraisemblable que le texte de Grégoire de Tours nous soit parvenue amputé, comme nous l'avons vu.

1229 *Miracula sancti Martini,* D.A.C.L., article "Grégoire de Tours", t. VI-2, col. 1735.

1230 Une explication d'ordre général peut être esquissée : nous l'avons dit plus haut dans notre texte, il s'agissait pour les gallo-romano-francs de cette époque de reconstruire un monde nouveau sous la mouvance du Christ ; or, en telle occurrence, tout ce qui fut perçu comme accessoire fut mis de côté, sans autre forme de procès. Et bien sûr, la littérature (dont l'Histoire, pour les mérovingiens, n'est qu'un dérivé) fait partie de cet accessoire. Voilà pourquoi, nous semble-t-il, nous avons fort peu de documents écrits pour cette époque (qui, sous ce rapport, tranche beaucoup pour l'historien, avec toute autre étudiée). C'est la raison pour laquelle les élites qui veulent encore bien sacrifier à cet usage plus ou moins romain "*d'écrire l'histoire*", ne le font que très désinvoltement, quand, par une sorte d'*habitus* hérité de l'ancien monde, ils daignent encore le faire. D'où, évidemment, les étranges oublis de faits essentiels, les grands pans entiers de l'histoire passés aux oubliettes, l'absence complète de toute méthode historique logique, les incohérences méthodologiques grossières, etc., toutes choses... qui nous surprennent tant, nous autres modernes, qui ne vivont plus que de l'accessoire, et desquels "oublis" nous tirons d'étrangement fausses déductions. Pratiquement, nos élites du VI^e^ siècle vivaient la Foi incarnée dans la Politique et, à cette hauteur de vue, ils avaient soudain grande conscience que la vraie Histoire s'inscrit *en caractères éternels,* sur un Livre Là-haut, tout Là-haut, dans le Sein de Dieu le Père, avec les faits & gestes des *seuls* élus ; voilà pourquoi ils n'attachaient qu'une importance très-médiocre à l'histoire qu'ils écrivaient ici-bas, comme par distraction, dans leurs moments de délassement... ne se doutant certes pas qu'un triste jour, il ne resterait plus à leurs malheureux descendants que cela pour saisir, par l'accessoire, l'essentiel incarné dans l'Histoire, à savoir pour notre sujet le Fait épiphanique de la Noël 496. Ils étaient incapables d'imaginer que ce Fait-là et sa suite, qui remplissaient leurs vies, disparaîtrait un jour tellement de la pensée collective des français, qu'il deviendrait nécessaire de le prouver par l'accessoire ! Pour eux, c'était un fait divin tellement présent à leur âme, évènement d'ailleurs proche, qu'ils ne pensaient pas même le citer quand ils écrivaient l'Histoire, un peu comme le poisson qui écrirait l'histoire de sa vie submarine penserait bien à rapporter une quelconque anecdote entre un coquillage et un poulpe, mais sans jamais parler… de l'existence de la mer ! Douterions-nous de l'existence de la mer pour cela ?! Le raisonnement est identique pour notre problème historique : le Sacre royal en 496, le miracle de la sainte-Ampoule, etc., se prouvent, d'ailleurs formellement nous l'avons vu, par d'autres voies que celle de l'apport scripturaire historique, qui vient seulement en dernier, et non en premier comme les historiens modernes ont grand'tort de le croire. Dans ce contexte évidemment, on ne saurait tirer aucun poids de ce que l'auteur appelle l'*argumentum ex silentio.*

"Les historiens du VII^e siècle, le Pseudo-Frédégaire et Jonas abbé de Bobbio, auteur de la *Vita Vedasti,* sont tributaires de Grégoire de Tours pour une grande part de leur oeuvre, et particulièrement pour la conversion de Clovis. Leur silence est donc celui de Grégoire.

"Enfin, l'on trouve dans le manuscrit 1395 de la bibliothèque municipale de Reims, déjà mentionné, la préface d'une messe gallicane de saint Rémy. Le compilateur hagiographe ne mentionne Clovis qu'allusivement, sans le nommer, sans mettre en valeur l'importance de sa conversion, mais comme un exemple de la liberté apostolique de parole dont Rémy usait devant les roys. C'est vraiment faire peu de cas de l'évènement de la Noël 496 ! Puis, le compilateur s'étend sur des miracles du saint, de peu d'importance. L'esprit de cette préface est identique à celui qu'on décèle dans la *Vita brevis* de Fortunat, où le baptême de Clovis ne paraît même pas ! Cette messe gallicane est peut-être celle du 1^er octobre, fête de la «translatio» des reliques du saint, ce qui expliquerait sa manière désinvolte de traiter l'évènement. Son silence sur la théophanie est donc très explicable.

"De l'étude des documents les plus anciens, il ressort que chacun d'eux donne une part de la vérité, parle de faits que les autres ignorent ; si bien que l'historien sérieux prend à l'un et à l'autre pour faire concorder l'ensemble de ces données disparates.

"Faudrait-il donc abandonner cette méthode de conciliation des textes uniquement à propos de la théophanie rapportée par la liturgie du 13 janvier ? Jugera-t-on qu'il faut nier l'authenticité de la victoire miraculeuse sur les Alamans rapportée par Grégoire de Tours, pour la raison que saint Nizier n'en parle pas dans sa lettre ? Ce serait absurde.

"La découverte de dom Lambot a procuré aux historiens un texte qu'on ne peut plus ignorer. Ce texte est là, il s'impose. Par son existence seule ce texte prouve que le silence des documents ne peut être invoqué contre l'éventualité d'un fait divin advenu lors du baptême de Clovis. Avant cette découverte, il semblait définitivement acquis que le silence de tous les témoins antérieurs à Hincmar suffisait à prouver que le miracle n'avait pas eu lieu. Puis, on avait découvert ce texte, réduisant à néant l'«*argumentum ex silentio*» désormais inacceptable.

"Pour conclure sur la période qui sépare la mort de saint Rémy du pontificat d'Hincmar, on doit dire que le caractère providentiel de la vie de saint Rémy a été peu compris et peu mis en valeur par les Français. L'aspect thaumaturgique de sa vie retient seul l'attention de la plupart d'entre eux [… un peu comme certaines âmes superficielles contemporaines ne retiennent du grand cycle des apparitions mariales modernes, dont la signification majeure est la présence de la Fin des Temps, que les miracles de Lourdes…]. Hincmar, cet esprit supérieur, sut au contraire retrouver l'âme véritable de saint Rémy et sa mission providentielle de sauveur de la Gaule, de l'Église, de la Foi [Peut-être se rendit-il compte, dans une hauteur de vue remarquable, que cette présence divine parousiaque dans l'Histoire, qui faisait que dans les temps immédiatement mérovingiens, on n'avait pas besoin de rappeler ce qui était évident à tous, à savoir l'épiphanie de la Noël 496, s'estompait dans les âmes, et qu'il était temps de rappeler aux hommes par l'écrit ce qu'il avait été inutile auparavant de faire : voilà encore qui prouve la grande intelligence spirituelle d'Hincmar, ce qui cadre très mal avec le fait que dans le même temps, il aurait pu *légender* autour du fait historique formel (dans le sens d'inventer), comme l'auteur du présent article a

cru devoir le soutenir plus haut]. Ce caractère, Hincmar ne l'a pas inventé [… ah !], il l'a lu dans l'antique liturgie gallicane du 13 janvier qu'il a sortie de l'ombre où elle était tombée.

"Ce n'est que dans la suite des siècles, à l'époque capétienne surtout, que la tradition rémoise avec la théophanie prendra sa vraie valeur aux yeux des Français, leur montrant l'élection divine de leur monarchie. Hincmar n'est pas l'inventeur du fait, mais il en a été le révélateur intelligent [c'est exactement cela].

"Il est à noter qu'Hincmar lui-même est assez déroutant. Après avoir raconté la vie du saint dans sa *Vita Remigii,* où la légende postérieure se mêle aux faits attestés par les documents anciens [oui, mais de manière véridique], il conclut par un bouquet final où, selon la méthode des figuratifs, il montre la consonnance de plusieurs évènements de la vie du saint avec certains passages bibliques. Il compare Rémy avec Moïse pour le resplendissements, légendaire, de la face du saint rémois ; pour l'annonce de sa naissance, il le compare à Isaïe et à Jean-Baptiste ; pour sa jeunesse retirée du monde, il le compare à Jérémie et à Jean-Baptiste ; à l'apôtre Matthias pour son élection épiscopale. Mais, quand on arrive au baptême de Clovis et de ses guerriers, Hincmar n'ose pas faire le rapprochement évident entre le baptême de Jésus où le Saint-esprit apparut en colombe, et le baptême que Rémy administra au roy. Hincmar parle du baptême en une phrase, ne rappelle même pas la théophanie, ce qui est un comble, ne fait aucun figuratif et passe à autre chose. Rémy a ressuscité une jeune fille, Hincmar compare le pontife à saint Pierre ressuscitant Dorcas, etc.[1231]. On voit qu'Hincmar n'est pas en peine d'imagination. Mais comparer la théophanie qu'il rapporte lui-même, à celle du baptême de Jésus, Hincmar n'oserait, pris d'une crainte révérencielle.

"Cela nous montre la modestie d'Hincmar, sa modération aussi dans l'exaltation du saint apôtre des Francs. Ce point est important : il serait anachronique de prêter aux auteurs français du VI^e^ au IX^e^ siècle, de Rémy à Hincmar, une audace qu'ils n'ont pas eue. La liturgie du 13 janvier dont nous possédons les antiennes, les répons et les versets en entier, ne rapproche jamais le baptême de Clovis de l'onction de David et moins encore du baptême de Notre-Seigneur.

"Il n'en est pas moins vrai que ces auteurs ont eu le sentiment puissant que la Providence avait mené la conversion de Clovis et toute la vie de saint Rémy, pour un dessein particulier d'élection du peuple franc.

"Il y a cependant une évidente parenté entre l'apparition du Saint-Esprit au baptême de Notre-Seigneur et l'apparition du Saint-Esprit au baptême de Clovis. Si la seconde n'est pas le fruit de l'imagination des hommes [et, l'auteur vient de le prouver, elle ne l'est pas], n'est-elle pas l'effet du divin vouloir et donc un fait authentique ? L'historien ne peut décider avec certitude [certes, certes, mais uniquement parce que la certitude appartient au chrétien qui inclut la sphère surnaturelle dans sa compréhension des choses de l'histoire...].

"Chacun apporte son hypothèse pour tenter d'expliquer l'évènement. Sir Francis Oppenheimer a développé l'idée du rapprochement entre le récit rémois et le baptême de Jésus[1232]. Selon cet auteur, le récit rémois serait une légende née au VII^e^ siècle de l'iconographie du baptême de Jésus. Déjà, Jean-Jacques Chifflet, en 1651, assignait

---

1231 Hincmar, *Vita Remigii, Acta Sanctorum,* Octobre, p. 165.

1232 Sir Francis Oppenheimer, *The Legend of the* Sainte-Ampoule", Londre, 1954.

une origine iconographique au récit rémois. C'est ingénieux.

"À 1 500 ans de distance, ce genre de rapprochements peut séduire, mais, replacé dans la réalité historique, il perd de sa force. On a vu qu'avant Hincmar on n'eut pas cette audace. L'iconographie du baptême de Jésus est abondante dès le III^e^ siècle, dans les catacombes. Elle se répand ensuite partout dans les églises, les enluminures des livres, etc.

"On ne voit pas bien comment une cause aussi commune aurait pu produire un effet aussi précis, restreint, rare, unique même que le récit rémois [qui est le seul à le reproduire, *mutatis mutandis].* Les baptêmes de princes royaux et impériaux, les sacres de papes, d'évêques, les sacres royaux ou impériaux ne manquaient pas dans l'Occident romain, dans l'Orient byzantin, dans l'Espagne wisigothique. Il y avait, en ces pays des princes bien plus illustres que l'obscur Clovis. Les «légendes» ne naissent-elles qu'en Gaule ?

"Si les légendes naissent aussi facilement et spontanément, pourquoi n'a-t-on pas de récits équivalents pour les couronnements d'empereurs aussi fameux et puissants, si saints et dévôts qu'Héraclius ou Justinien ? L'Orient [pourtant fertile en contes et fabliaux] n'a rien produit de tel.

"Les historiens doivent le reconnaître : le récit rémois est unique en son genre [l'inversion satanique des négationistes est ici fort bien démontée : s'il y a "légende", c'est *très-précisément* parce qu'il y a un fait historique rationnel au départ, mieux : cela le prouve !].

"On aimerait d'ailleurs savoir le processus par lequel un affabulateur aurait pu imposer au clergé rémois le fruit de son imagination. Comment une légende ainsi inventée aurait pu être accueillie avec vénération par un évêque, un presbyterium bien au fait de la vie de saint Rémy, possédant encore, jusqu'au VIII^e^ siècle finissant en tout cas, la vie très complète du saint où il était facile de vérifier les dires de l'inventeur. Marc Bloch a signalé sa répugnance à croire qu'Hincmar avait eu l'audace d'imposer une fable nouvelle à son clergé. Mais ce que le puissant Hincmar, cet homme si remarquable, cette personnalité si séduisante n'a pu faire au IX^e^ siècle, quel Rémois aurait osé et aurait pu le faire avant lui ?

"Une dernière hypothèse vient à l'esprit : cette légende serait née de ce fait très particulier que saint Rémy mourut le 13 janvier 532 ou 533, octave de l'Épiphanie, jour où l'on fêtait particulièrement le baptême de Jésus. Le rapprochement aurait créé la légende. Il faudrait d'abord expliquer par quel hasard extraordinaire l'homme qui baptisa Clovis mourut le jour où l'Église célèbre le baptême de Jésus [il y a là, en effet, un signe curieux de la Providence !]. N'est-ce pas là plutôt une volonté divine qui veut ainsi attacher la vie de cet homme au mystère royal de l'Épiphanie où les roys de la terre adorent le Roy Jésus, et au mystère non moins royal du baptême de Jésus où le Fils de Dieu se révèle à son peuple comme son Messie.

"Or, toute l'Histoire sainte de France (...) est «épiphanique», si l'on ose dire, elle est précisément de nous montrer que c'est Jésus qui est notre Roy, le vrai Roy de France, et que toute la mission des roys de France est d'adorer le Roy Jésus et de le faire aimer et adorer par tous les peuples [nous l'avons assez vu, dans notre étude...].

"La France est unique, sa mission est unique, sa destinée est unique. (...) Si la Providence se manifeste si visiblement dans notre Histoire, (...) est-il impossible de penser que cette Providence se soit manifestée tout aussi directement à la naissance même de cette geste incomparable ? Un miracle, à la fondation de notre monarchie

est-il si invraisembable, quand c'est toute l'histoire de notre monarchie qui est un miracle ?

"Toute la mission de Jeanne la Pucelle est marquée du même sceau divin. Et les correspondances sont nombreuses et stupéfiantes entre la mission de la Pucelle et celle de saint Rémy. Les symboles divins aussi sont les mêmes. Parfaitement attestés pour Jeanne, seraient-ils seulement légendaires pour Rémy ? Mais ce n'est pas le lieu ici d'en parler.

"CONCLUSION

"De même qu'en justice, la production d'un fait nouveau oblige à rouvrir la cause, la découverte de dom Lambot oblige à reconsidérer la question. Déjà cette découverte nous invite à la prudence en matière d'investigation historique. En 1703, dom Mabillon s'élevait avec indignation contre les détracteurs d'Hincmar. Dom Mabillon faisait confiance à Hincmar qui affirmait avoir consulté d'anciens documents pour la composition de sa *Vita Remigii.* Les détracteurs d'Hincmar traitaient celui-ci de menteur. Mais c'est eux qui étaient dans l'erreur [dans la dénégation impie, serait un terme plus juste]. Hincmar disait vrai : dom Mabillon est aujourd'hui justifié de l'avoir cru. Sa fidélité royaliste avait vu juste.

"Qui plus est, le faisceau d'indices que nous avons recueillis et la logique simple de leur agencement doivent aider à former notre conviction : l'authenticité du fait miraculeux est bien plus vraisemblable que ne l'est la thèse opposée [c'est le moins qu'on doit dire]. Le débat est ouvert. Attendons la contradiction [elle ne viendra pas, ô bon frère !]. Il demeure que l'antique liturgie rémoise, trop laconique, ne nous dit pas tout du miracle [non, effectivement, et justement Hincmar en révèle beaucoup plus... ce qu'étrangement, là, le remarquable auteur de ces lignes n'a pas l'air de comprendre]. Espérons que d'autres découvertes nous en apprendront davantage.

"*frère Augustin du Saint-Sauveur*".

Dans le bulletin CRC suivant (n° 316 - octobre 1995), l'abbé de Nantes revenait sur l'étude remarquable de frère Augustin, et la vulgarisait ainsi :

"Pour donner une vue d'ensemble et de détail de cette thèse, je propose la présentation chronologique suivante, qui persuadera le lecteur qu'il n'existe pas un silence total entre saint Rémy et Hincmar, relatif aux évènements de 496 magnifiés en 869... Un silence total de près de quatre cents ans ? C'est une affirmation catégorique, dénuée de toute vérité, une grossière postulation de notre ignorance déclarée invincible.

"Chronologie des faits et des idées

"496 (ou 98, ou 99[1233]) - Baptême de Clovis à Reims par saint Rémy.

"497 (?) - Lettre non datée de saint Avit à Clovis *(son silence [sur le miracle de la sainte-Ampoule]).*

[1233] Nous avons vu quant à nous ce qu'il faut penser de cette soi-disant incertitude sur la date de la Noël du baptême...

"511 - Concile d'Orléans, Clovis déclaré "fils de l'Église" *(silence)*. Et mort de Clovis.

"532 (533) - Le 13 janvier, mort de saint Rémy, à 96 ans. Déposition en l'église de Saint-Christophe.

"533 - Composition de la première liturgie de la fête, antiennes et répons authentifiés par dom Lambot. Le miracle sobrement attesté. "Le roy Thierri, fils de Clovis fit instaurer immédiatement le culte du saint" (M. Rouche, documents "Épiscopat" n° 9, juin 1995). Immédiatement est le terme exact puisque Thierri mourut l'année suivante.

"534 - Recoupement important pour notre thèse.

"545 (546) - La peste - Procession de Saint-Rémy.

"550 - Monastère - Abbé - Pèlerinage - Miracles

"565 - Lettre de saint Nizier *(son silence).*

1er octobre : Translation dans la basilique Saint-Rémy.

Nouvelle fête, abondance de miracles.

"567 - Égidius, évêque au temps de Sigbert (561-575) demande à son ami Venance Fortunat, en séjour à Reims (565-567), une "Vie", légende de l'office nouveau, de saint Rémy le Thaumaturge.

"Puis, les siècles passent : la fête du 13 (14) janvier disparaît ainsi que sa liturgie, et jusqu'à son objet propre ! Saint Rémy, le pontife du baptême de Clovis... oublié !

"580-590 - Saint Grégoire de Tours célèbre le thaumaturge ; ignore le miracle du baptême.

"639 - mort de Dagobert.

"732 - Poitiers.

"Vers 700-710 - Martyrologe hiéronymien : *deposition* maintenue au 14 janvier.

"735 - Martyrologe de Bède (suivi par florus et Adon au IXe siècle) mentionne une fête du saint au 1er octobre.

"Les premiers [?] sacres des roys carolingiens.

"739 - Le Pape Zacharie appelle au secours Charles Martel.

"741 - Nouvel appel.

"751 - Pépin, proclamé roy, reçoit l'onction de tous les évêques réunis *[exactement* donc, comme Clovis] (J. de Pange, p. 134).

"754 - Étienne II sacre de nouveau *avec l'onction* Pépin et ses deux fils.

Alliance scellée entre l'Eglise et la dynastie.

"Roys Très-Chrétiens, oints par Dieu même".

"758 - Paul 1er à Pépin : Roy Très-chrétien "par l'*onction de l'adorable chrême*".

«Silence sur le miracle de Reims».

"800 - Charlemagne couronné par Léon III.

"806 - Naissance d'Hincmar.

"813 - Louis le Pieux.

"813 - Concile de Mayence, mentionne la fête du saint parmi les grandes solennités de l'Empire.

"816 - Étienne II sacre Louis le Pieux.

"843 - Traité de Verdun.

"L'oeuvre d'Hincmar (845-882)

"845 - Hincmar, archevêque de Reims, entreprend de réhabiliter saint Rémy.

"852 - Translation du corps de saint Rémy dans un reliquaire d'argent déposé en

une crypte plus vaste. Et d'abord, remet en honneur sa première fête : le 13 janvier (et non le 14 ; encore moins le 1er octobre).

. Il s'appuie sur le martyrologe hiéronymien et la tradition rémoise.

. Il travaille à restaurer la liturgie du 13 janvier en s'aidant de ses vestiges. Lesquels ? Les restes de la liturgie primitive du 13 janvier sont attestés par le manuscrit 316 de Reims (XIIIe siècle) qui en donne une version complète pour les antiennes et répons. Godescalc d'Orbais lui-même les avait lus vers 849-869. Le manuscrit de ses oeuvres l'atteste, que dom Lambot a découvert.

. Or, les deux manuscrits, indépendants, que séparent quatre siècles !, reproduisent les mêmes fautes, ici signalées, et là religieusement conservées !

"858 - Guerre des roys [carolingiens entre eux] ; anarchie des sacres, et des onctions qui s'annulent mutuellement. Y a-t-il un fait nouveau ? Hincmar intervient en son autorité souveraine. Et à quel titre ? D'évêque consécrateur des roys !

"869 - Le sacre de Charles-le-Chauve par Hincmar à Metz, selon le rite de l'onction accompagné d'un discours justificatif d'Hincmar, rappel du miracle du baptême de Clovis et proclamation du nouveau droit royal, tiré de la tradition rémoise. Sacre reconnu par Jean VIII, et contre les prétentions de Louis le Germanique, antérieurement oint d'huile [... des catéchumènes, et non de saint-Chrême !] par le Pape ! Sa mort opportunément sur les entrefaites.

"875 - Jean VIII couronne Charles empereur, la nuit de Noël, avec onction d'huile sainte.

"878 - VITA REMIGII, fruit de recherches historiques attentives. La substance des documents antérieurs s'y retrouve, mais parfois accompagnée d'arrangements ou nouveautés dûs à Hincmar, dont le récit amplifié du miracle (de sources inconnues [plus simplement, de la tradition orale] ?). Hincmar tire alors de sa *Vita Remigii* une nouvelle liturgie qui remplace la liturgie primitive du 13 janvier, laquelle retombe dès lors dans un oubli presque total.

"882 - mort d'Hincmar.

Une tradition immuable et sacrée.

Rivalité des Carolingiens et des Robertiens. C'est l'Église qui décide des sacres et donne l'onction de Reims qui assure la légitimité.

"3 juillet 987 - Hugues Capet.

Innocent III s'inclinera lui-même devant le caractère unique et surnaturel de l'onction de Reims, en réponse à la protestation de Philippe-Auguste à l'encontre de sa décision d'interdiction de tous les sacres royaux accomplis par onction. Seul subsiste donc celui des Roys Très-chrétiens.

"Histoire moderne.

"1703 - Dom Mabillon croit au miracle, et se fonde pour cela sur la croyance universelle.

"1719 - L'abbé Pluche, dans sa *Lettre sur la sainte-Ampoule et sur le sacre des roys Très-Chrétiens,* cite une préface de saint Rémy, narrant, entre d'autres, un miracle du saint assez voisin de celui du baptême de Clovis. Rapprochement très remarquable. Il y aurait, soit confusion des deux évènements ou contamination littéraire, soit substitution de l'un à l'autre. Mais en quel sens ? [Il y aurait peut-être, beaucoup plus simplement, réitération du miracle, mais à titre privé cette fois-ci : pourquoi ne pas le

supposer ?].

"1945 - Découverte de dom Lambot.

"1946 - Exploitation et extension par le chanoine Baix.

"1995 - Frère Augustin établit la matière de la présente chronologie.

"L'examen de la chronologie qu'on vient de lire facilite la synthèse critique.

"1. Il me paraît acquis que la mort de saint Rémy, en 533, a immédiatement été suivie d'un culte de ce saint et de la création d'une liturgie de commémoration de sa *Depositio,* fêtée le 13 puis le 14 janvier, à la demande du premier fils de Clovis, le roy Thierri, mort en 534 (Michel Rouche).

"2. Cette liturgie ne nous est connue que par les débris de textes d'un antiphonaire, parmi lesquels une antienne et son verset concernent indiscutablement le baptême de Clovis accompagné d'un miracle célébré comme une grâce divine. Voici ces trésors les plus antiques de l'Eglise de Reims :

"*«Le bienheureux Rémy sanctifia l'illustre peuple des Francs et son noble roy d'une eau consacrée par le chrême pris du Ciel. Il les enrichit aussi pleinement du don du Saint-Esprit. Qui, par le don d'une grâce singulière, apparut en colombe et apporta du Ciel le Chrême divin au Pontife».*

"Telle est la découverte de dom Lambot, réétudiée par F. Baix et datée par ce dernier, au plus tard !, du VIII^{e} siècle... le temps de créer une légende. Aujourd'hui, s'impose la date de 534.

"3. Cette antique liturgie fut bientôt doublée, surclassée puis rejetée dans l'oubli par une autre, pour une autre fête, celle de la *Translatio* du 1er octobre, et dans une tout autre ambiance de pèlerinage et de miracles... Après le fléau de la peste de 545.

"Notre frère Augustin a retrouvé toute l'histoire enchevêtrée de ces deux liturgies dont la seconde néglige jusqu'au souvenir du baptême de Clovis, que la première conserve inchangé depuis 533 jusqu'à sa réhabilitation par Hincmar en 852, trois cent vingt ans plus tard.

"Ainsi le silence des générations sur le miracle de la sainte-Ampoule revêt une signification scientifique, protège l'authenticité de l'antique liturgie et atteste le miracle (fr. Augustin).

"4. En 852, le corps de saint Rémy est transporté, de son sarcophage dans une châsse. la cérémonie est présidée par Hincmar. C'est une date-clef, me semble-t-il. En effet, tous les travaux de l'archevêque prennent à cette époque une direction et une ampleur toutes nouvelles : dans la multiplication désordonnée des sacres royaux par les papes eux-mêmes et les évêques de divers lieux, Hincmar décide, en procédant au sacre de Charles-le-chauve, d'en revendiquer le droit exclusif en invoquant celui de Clovis dont il met en relief le caractère divin et miraculeux. Il est à noter qu'ainsi il procéda et qu'aussi il rappela les détails de l'évènement fondateur du sacre des roys Très-Chrétiens sans provoquer l'ire d'autres consécrateurs ni leur contestation de son récit ; les papes eux-mêmes n'en discutèrent jamais la légitimité (Marc Bloch, etc.).

"5. En 878, Hincmar compose avec beaucoup de soin sa *Vita Remigii* dont l'autorité sera immédiatement universellement reconnue. Rappelons ici sa longue narration du baptême de Clovis où le miracle est restitué dans ses différentes étapes et circonstances. En voici le texte évidemment surprenant [mais non, mais

non, point tant que cela...] :

"*Mais alors qu'ils parvenaient au baptistère, le clerc qui portait le chrême fut empêché par le peuple, si bien qu'il ne put parvenir à la fontaine.*

"*La fontaine étant sanctifiée, par l'ordre divin le chrême manqua. Et parce que, à cause de la presse du peuple, on ne pouvait ni entrer ni sortir de l'église, le saint Pontife, les yeux et les mains levés au Ciel, commença silencieusement de prier avec larmes. Et voici que soudain une colombe plus blanche que la neige apporta dans son bec une ampoule, remplie de saint chrême, dont l'odeur merveilleuse surpassait toutes les odeurs qu'avaient senties auparavant dans le baptistère tous ceux qui étaient là. Tous étaient remplis d'une suavité sans prix. Alors, le saint Pontife, prenant l'ampoule, l'apparence de colombe disparut. L'évêque vénérable répandit de son chrême dans la fontaine sacrée. Le roy, voyant un tel miracle et rejetant les pompes et les oeuvres du diable, demanda le baptême au saint Pontife*"[1234].

"Notre frère Augustin s'est montré [in- !]justement sévère, disons : très critique, pour l'auteur de ce vénérable texte. Lors de l'entretien que M. l'abbé Goy [archiviste de l'archevêché de Reims et spécialiste du sacre des roys de France] voulut bien accorder à nos amis rémois, celui-ci s'en étonna : «Il y a eu un évènement miraculeux, que tous croient et que les nombreux miracles de saint Rémy en d'autres circonstances, autorisent à croire. La liturgie du 13 janvier l'évoque, le texte d'Hincmar en donne les circonstances. Là, je ne comprends pas pourquoi le frère établit pareille coupure entre les deux textes. Le second ne dit pas autre chose que le premier [c'est évident, c'est certain : la prise de position de fr. Augustin est vraiment non-fondée et presque incompréhensible ; gageons qu'il y a là une petite vanité de sa part, une coquetterie de vouloir "faire moderne" en ne blanchissant pas complètement Hincmar comme pourtant il aurait dû le faire pour une réhabilitation honnêtement complète... Mais ce n'est qu'une petite paille dans son remarquable travail] ; il en donne les détails ; les *realia,* vrai ou faux, peu importe ici, mais conformes dans leur ensemble aux *gesta* divins du 13 janvier [on ne saurait mieux dire]. (...) Ce qui est solidement attesté, c'est qu'il y a eu miracle, et qu'Hincmar n'est pas un faussaire»".

CRC n° 316, d'Octobre 1995, pp. 18-19).

III. FAISONS LE POINT SUR LA LOI FONDAMENTALE

Par *Monsieur Xavier de Roche*

(article tiré de la revue *Bulletin de l'Institut Louis XVII* n° 28, 3e tr. 1997, pp. 4-6[1235])

1234 Hincmar, *Vita Remigii,* Acta sanctorum, Octobre, p. 146.

1235 Ce bulletin est l'organe de la Maison naundorffiste allemande, c'est-à-dire du successeur actuel de Louis XVII, qui n'est pas mort au Temple. Ayant beaucoup d'estime pour l'activité très-honorable, très-respectable, et surtout très-catholique, de ce prince de la Maison royale de France, nous faisons néanmoins réserve expresse et la plus formelle sur le fait qu'il serait d'une manière certaine le roy Très-Chrétien de droit que Dieu nous donne pour nos jours. *Pour nous, nous avons l'intime conviction, avec certaines âmes mystiques, que le roy Très-Chrétien est "CACHÉ de nos jours", comme le disait si bien Padre Pio, invinciblement inconnu des hommes, pour leur malheur et leur châtiment par trop mérités.* Cependant, à l'inverse, on ne jurerait pas non plus que le prétendant de la branche naundorffiste allemande ne l'est pas. Nous disons plus humblement que nous n'en savons à vrai dire rien du tout, ne voulant nous prononcer ni pour ni contre. Si S.A.R. Charles XII et son fils Charles-Louis s'avèrent être les vrais roys de France suscités par Dieu, ils en feront tôt ou tard les oeuvres, sur le plan de la politique française et universelle. Nous attendons jusque là pour nous prononcer…

Qu'appelle-t-on en France "Loi Fondamentale du Royaume", en ce qui concerne, à l'intérieur de la Famille Royale, la dévolution de la Couronne ? Une coutume (souvenons-nous que notre ancien droit était essentiellement *coutumier),* fondée sur toute une suite de *précédents,* certains très anciens, puis dégagée progressivement au cours des siècles qui ont suivi l'avènement de Hugues Capet et qui, à ce titre, a acquis force de Loi.

Elle se compose de quatre principes intrinsèques. 1 - la Catholicité ; 2 - la Légitimité de naissance ; 3 - la Masculinité ; 4 - la Primogéniture ou Aînesse. Et les deux règles d'application : a - l'Indivisibilité ou Unité du Royaume ; b - l'Inaliénabilité, qui s'oppose à toute abdication, à toute renonciation dynastique comme à toute désignation d'un Successeur autre que celui investi directement par la Loi.

La Catholicité est le plus ancien et le plus fondamental de ces principes, comme le proclama le pape Pie VI en 1793. Avant le baptême de Clovis, la France n'existait pas. Sans ce baptême, elle n'eût jamais existé. Antérieurement, il y avait d'autres expressions géographiques : la Préfecture des Gaules, subdivision de l'Empire romain, qui englobait aussi les actuels Pays-Bas, la Belgique, une partie de la Germanie, l'Helvétie, les Bretagnes et l'Espagne ; la Francie, pays des Francs, qui comprenait leurs terres ancestrales de Franconie et les vallées du Moyen et Bas-Rhin et de l'Ijsell. Si Clovis n'avait pas reçu le Saint Baptême des mains de l'évêque catholique saint Rémy, il n'y aurait jamais eu de France. Il y aurait eu un État franc, essentiellement germanique : il aurait regroupé le nord de la Gaule, les vallées ouest-allemandes et les cantons alémaniques de la Suisse. Les États ariens du sud auraient eu une destinée toute différente : auraient-ils même pu, en 732, résister à la poussée de l'Islam ? [ces réflexions sont infiniment profondes]

C'est l'adhésion de Clovis et de ses Francs à la vraie Foi catholique libre d'hérésie, qui a constitué la France telle que nous la connaissons aujourd'hui. Depuis lors, la première condition pour qu'un Prince de la race royale des Francs devienne Roy, c'est d'appartenir à une branche catholique de cette Auguste Lignée : on l'a bien vu avec Henri IV.

Ce principe de catholicité entraîne de multiples conséquences dynastiques et politiques et c'est du reste la raison pour laquelle Clovis et ses fils édictèrent une Loi salique amendée, mise en conformité avec la Foi catholique et les Lois de Dieu et de l'Église.

La Légitimité de naissance est une des conséquences du principe de catholicité. Le roy doit se rattacher à la Lignée royale à travers une succession ininterrompue de mariages légitimes. Or, le seul critère pour apprécier la Légitimité dynastique d'un mariage ou d'une naissance est de se référer aux Lois de l'Église : il n'y a pas d'autres critères. Il faut et il suffit que le mariage ait été reconnu valide au regard de la Loi de l'Église.

De même, la Légitimité des enfants est déterminée par la stricte application de la même Loi qui, en particulier, reconnaît la qualité d'enfant légitime, à tout enfant "légitimé" par le mariage subséquent de ses parents : ce n'est pas une *faveur* accordée par tel ou tel pape, mais la simple application, de plein droit, de la Législation canonique de l'Église, qui vaut aussi bien pour les membres des maisons de sang royal que pour les autres fidèles. C'est dans ces conditions par exemple, qu'en 1598-1599, alors que s'envisageait l'éventualité d'un mariage entre le roy Henri IV et Gabrielle d'Estrées, le pape Clément VIII chargea une commission de cardinaux et de canonis-

tes d'examiner quelle serait alors la situation dynastique des enfants déjà nés de ce couple : l'avis de la Commission, pleinement entériné par le pape, fut que, de plein droit, dès l'instant que ce mariage serait célébré, le prince César, duc de Vendôme, serait reconnu comme Dauphin de France, et son frère Alexandre comme Prince du sang. La mort inattendue de Gabrielle d'Estrées empêcha seule ces évènements.

Autre conséquence du même principe : un mariage non-catholique (mariage civil uniquement ou mariage célébré devant le ministre d'un culte non-catholique), n'a aucune valeur dynastique et les enfants qui en sont issus *n'appartiennent pas* à la lignée royale, sauf si un mariage catholique subséquent vient régulariser leur position dynastique.

La Légitimité de naissance résulte donc du mariage catholique qui a uni les parents. C'est un corollaire de la très ancienne règle *Pater is est quem nuptiae demonstrant* ("le père, c'est le mari de la mère"). Cette règle ne souffre d'exception qu'à la suite d'un désaveu de paternité de la part du mari ou lorsqu'un jugement a prononcé officiellement ce désaveu.

Les principes de Masculinité et de Primogéniture vont de soi depuis la guerre de Cent ans. C'est pour eux qu'à cette époque a combattu et s'est sacrifiée sainte Jehanne d'Arc, envoyée par les Puissances du Ciel pour être le Héraut et la Martyre de la Légitimité dynastique. Sans la règle de Masculinité, la France serait devenue alors une possession de la Monarchie anglaise et plus tard, aux jours de la Ligue, une dépendance de l'Espagne des successeurs de Charles-Quint. La règle de Masculinité interdit que, par mariage, une princesse française puisse apporter en dot le royaume de France à un souverain étranger. "Les lys ne filent pas" : c'est à cette règle que la France a dû, depuis plus de mille ans, d'avoir une dynastie nationale, garante de son indépendance et de sa stabilité, bienfait qui a manqué précisément à l'Angletere et à l'Espagne et dont l'absence a coûté fort cher à la Pologne et même au Saint-Empire.

Par contre, les princes français, même investis d'une couronne étrangère, ne perdent jamais leur nationalité française ni leurs droits dynastiques [nous avons ici une merveilleuse illustration que la race française, à cause de la grâce sociopolitique divine déposée en elle, est supérieure à toutes, à l'instar de l'antique Tribu de Juda !]. Louis VIII fut quelque temps roy d'Angleterre avant de succéder en France à son père Philippe-Auguste. Charles de Valois fut roy d'Aragon, ce qui n'empêcha pas son fils Philippe VI de monter sur le trône de France. Henri III était roy de Pologne, ce qui ne l'empêcha pas davantage de devenir roy de France à la mort de son frère Charles IX. Henri IV était roy de Navarre, après son père.

Depuis Hugues Capet, la royauté française est indivisible et ne connaît plus, à la mort de chaque souverain, cette *divisio Regni* qui fut un usage constant chez les mérovingiens et les premiers carolingiens. Elle est aussi inaliénable c'est-à-dire qu'elle échappe à toute décision personnelle de dévolution arbitraire : ni le roy ni l'un des princes du sang n'ont le pouvoir de modifier le jeu de la Loi fondamentale et de la transmission statutaire de la Couronne, telle qu'elle est organisée par cette loi suprême. Le roy Robert le Pieux refusa une telle décision de la reine, qui voulait avantager l'un de ses fils cadets. L'adoption extorquée à Charles VI lors du traité de Troyes de 1420, en faveur de son gendre Henri d'Angleterre, ne fut jamais admise comme valable par les français fidèles : et Dieu, par le ministère de sainte Jehanne d'Arc, se chargea d'y pourvoir et d'y mettre bon ordre. Un siècle plus tard, les menaces de division incluses dans le traité de Madrid (1526), arraché par Charles-Quint

à François 1er captif, furent écartées précisément comme contraires aux Lois fondamentales et c'est pour la même cause qu'en 1715, le Parlement de Paris cassa le testament du Grand Roy. Toute abdication et toute renonciation dynastique, en France, sont dépourvues de toute valeur. Ceci s'applique en particulier aux renonciations du Traité d'Utrecht.

Aujourd'hui, l'ordre de succession est clair : en premier lieu, viennent les princes de la survivance, descendants et héritiers des Roys-Martyrs Louis XVI et Louis XVII" (fin de citation).

NOTES DE FIN DE TEXTE

CHAPITRE I

[a] (appel de note p. 32) Le "Temps des Nations" n'est pas une invention plus ou moins ésotérique de symbolistes guénoniens, comme certains tradis. intégristes en mal de contre-ésotérisme ont l'air de le penser, c'est une *réalité géopolitique du Plan divin,* dont parle Notre-Seigneur Lui-même dans l'Évangile (Lc XXI, 24). Le Temps des Nations est une ère qu'on peut circonscrire facilement, et qui tire son nom du fait que, pendant ce Temps, ce sont les Nations, informelles depuis les fils de Noé, politiques depuis Nabuchodonosor, et enfin surnaturelles depuis Clovis, qui fondent la Réalité sociopolitique universelle. Car il y a un *sens de l'Histoire* tout orienté sur la manifestation plénière et glorieuse du Christ à l'humanité à la fin des temps, de tous les temps y compris celui des Nations, qui ne sera faite que lorsque l'éducation de l'homme sera achevé : or, les Nations sont le moyen sociopolitique choisi par Dieu pour y arriver. Ce Temps des Nations commence donc politiquement avec l'empire de Babylone dans sa forme politique immature qui durera jusqu'à l'extinction du dernier avatar de cet empire colossal, Rome, en 476. Puis, il trouve sa maturation parfaite, l'épanouissement de sa destinée véritable lorsque le Christ s'incarne dans l'une des Nations : c'est bien sûr lors de la Noël 496. Ce Temps des Nations *christiformées* est désormais terminé virtuellement depuis 1917 (date d'accomplissement de la prophétie de Notre-Seigneur à son sujet : "*Jérusalem sera foulée aux pieds par les Nations jusqu'à ce que leur Temps soit accompli*" : revoir éventuellement à ce sujet, le 1er chapitre dans *Actualité de la fin des Temps,* par Louis de Boanergès), dans l'attente de sa fin effective, imminente, qui sera le très-apocalyptique règne de l'Antéchrist, lui même terminé par la Parousie. Voir également pour toutes ces questions eschatologiques capitales *Bientôt le Règne millénaire*.

[b] (appel de note p. 32) Quand ce diplôme, *christianissimus,* fut-il donné la première fois aux seuls roys de France ? L'historique le mieux établi que nous ayons pu trouver, est celui fourni par *La France Chrétienne,* quoiqu'il requiert un commentaire approprié, que nous ne manquerons pas de faire, à cause de certains passages ambigus voire diluants, dûs à un manque d'esprit surnaturel. Le voici, en sa quasi intégralité. "L'emphase, défaut commun aux littératures de décadence, entraîna dans les âges de basse latinité l'abus des superlatifs. C'est ainsi que le mot *christianissimus* ne tarda pas à faire son apparition dans la langue et fut appliqué, par exemple, aux empereurs chrétiens, de même que les épithètes *invinctissimus, piisimus, gloriosissimus* et plusieurs autres plus ou moins méritées. Il serait surprenant que cet éloge eût été refusé aux chefs barbares qui, à partir de la fin du Ve siècle, professèrent en Gaule la religion catholique. On distingue, en effet, le mot de christianissimus parmi un grand nombre d'épithètes louangeuses que des empereurs, des Papes ou de simples clercs décernèrent à certains roys ou reines de race franque, tels que Childebert 1er, Brunehaut [!], Childebert II, Dagobert 1er. Écartons toute idée de titre héréditaire [pour la dynastie mérovingienne] : il n'y avait là qu'un acte de pure politesse, un hommage individuel qui ne tirait pas à conséquence, et qui n'avait d'ailleurs rien de personnel aux chefs des Francs. Les empereurs et les impératrices de Byzance, les roys wisigoths d'Espagne, pour ne citer que des exemples de têtes couronnées, se voyaient au même moment loués dans les mêmes termes. Deux siècles et demi plus tard, les descendants de Mérovée ne régnaient plus que pour la forme. Dans leur marche ascendante, les Pippinides apparaissaient comme les chefs de la race franque et comme l'espoir de la papauté. Parmi les compliments prodigués à cette époque aux maires du palais austrasiens, qui s'étonnerait de retrouver une des expressions qui, dans la langue du VIIIe siècle, résumaient le mieux les perfections d'un chrétien accompli ? «Fils très-chrétien !», cette apostrophe revient deux fois sous la plume des secrétaires pontificaux le jour où Grégoire III invite Charles Martel à se porter au secours de l'Église de Rome. Les Pépins, dans la suite, répondirent à l'appel des Souverains Pontifes ; l'Église eut lieu d'être satisfaite de leur intervention : elle leur exprima sa gratitude de bien des façons différentes, mais aussi par l'emploi de plus en plus fréquent de l'épithète *christianissimus.* Qu'on jette les yeux sur la correspondance d'un Zacharie, d'un Étienne II, d'un Paul 1er, d'un Étienne III : Pépin le Bref y est couramment qualifié de «très aimé, très excellent et très chrétien» ; il y est même proclamé «le plus orthodoxe et le plus chrétien des roys». Charlemagne, à son tour, reçoit ce haut témoignage d'estime. Le titre de «très-chrétien» n'est pas pour lui déplaire : il s'en pare lui-même dans le préambule d'un de ses capitulaires (802). D'autres, en célébrant les services éclatants rendus par les Carolingiens à l'Église, se servent de la même expression. Ce superlatif

apparaît dans le *Liber pontificalis* presque comme un titre inhérent à la dignité de roy des Francs, tant il y semble inséparable des noms de Pépin et de Charlemagne : éloge fastidieux à force d'être fréquent, ou plutôt épithète du genre de celles qu'on appelle homériques, accolée d'une manière à peu près continue aux noms des fondateurs de la dynastie carolingienne. Il ne s'agit cependant pas d'un titre décerné à toute une race de roys. C'est encore un éloge personnel, ici bien justifié par les victoires de Charles et de Pépin sur les ennemis de l'église romaine. Il ne viendrait à la pensée d'aucun Pape, d'aucun clerc, d'appliquer le même terme d'une façon constante aux successeurs de Charlemagne. En revanche, la chancellerie romaine ne renonce aucunement à décerner cet éloge, quand l'occasion s'en présente, aux empereurs d'Orient, voire aux roys des Bulgares. Du moment que le terme de *christianissimus* n'est pas devenu simple formule, il n'a rien perdu encore de sa valeur : dans le langage des Papes, il signifie qu'un prince a bien mérité du Saint-Siège. Ce n'est pas un éloge banal, mais qui suppose, quand il est répété avec une certaine insistance, beaucoup de services rendus, promis ou espérés. C'est assez dire que les souverains français des X^e^ et XI^e^ siècles ne sauraient y prétendre qu'à titre exceptionnel. Cependant, la querelle des investitures amena la formation d'une sorte d'alliance entre la papauté et la royauté capétienne. Déjà Louis le Gros se vantait d'être «le propre fils de l'Église romaine». Quand Louis le Jeune, plus tard, eut épousé la cause du pape Alexandre III, quand il lui eut donné asile en son royaume, quand il eut résisté aux efforts de Barberousse pour l'entraîner dans le parti de l'antipape Victor, c'est alors que les notaires de la chancellerie pontificale n'eurent plus dans leur vocabulaire d'expression trop flatteuse pour caractériser la conduite du roy de France. Les mots de «prince» ou de «roy très-chrétien» reparurent aux environs de l'année 1163 dans la correspondance du Pape avec Louis VII, ainsi que dans les lettres où Alexandre faisait mention du roy. Ils reparurent, non pas une fois de loin en loin, mais constamment avec une régularité voulue. Ils reparurent quelquefois seuls, plus souvent accompagnés de l'expression de «prince catholique» ou de celle de «fils spécial de l'Église». Ils reparurent aussi dans la bouche des clercs, qui conformèrent naturellement leur langage à celui du Pape. Nul n'usa plus souvent de ce superlatif que l'archevêque exilé de Cantorbéry, Thomas Becket. Il se plaisait à entretenir ses correspondants des faits et gestes de celui qu'il appelait «le très-chrétien roy de France» ou, d'une manière absolue, «le roy très-chrétien». Parfois, dans la même lettre, il lui arrivait de nommer un «roy» tout court, puis un «roy très-chrétien» : l'on comprenait qu'il s'agissait d'abord de Henri II d'Angleterre, ensuite de Louis le Jeune. La fin du XII^e^ siècle est l'époque où le style des bulles revêt une forme durable. L'habitude prise alors par les notaires pontificaux d'appliquer au roy de France le terme de *christianissimus* avait chance de se perpétuer dans la chancellerie romaine. Effectivement, Philippe-Auguste parut hériter du titre décerné à son père : il se le vit à maintes reprises donné par Innocent III ; il en fut, comme Louis VII, gratifié couramment par l'historien Rigord. La possession de ce titre était-elle donc dès lors reconnue d'une manière exclusives aux roys de France ? À lire une bulle de 1214, on serait presque tenté de le croire : «Entre tous les princes séculiers, écrivait au roy Philippe le pape Innocent III, tu as été distingué par le titre de chrétien. *Quocirca non decet tuam regalem prudentiam, quae inter caeteros principes saeculares christianitatis titulo est insignita, pro aliquo temporali commodo spiritualem impedire profectum».* Le Saint-Siège semblait reconnaître, sinon la concession expresse d'un privilège propre à la race capétienne, au moins l'existence d'un usage qui constituait une sorte de prérogative au profit des roys de France. Il faut ajouter toutefois que cet usage comportait de nombreuses dérogations, et que les Papes n'étaient pas eux-mêmes sans y porter atteinte : l'Empereur, le roy de Hongrie ou le roy d'Angleterre se voyaient quelquefois qualifiés de «très-chrétiens» dans des actes émanés de la chancellerie pontificale. S'il n'y avait pas encore au commencement du XIII^e^ siècle de titre exclusivement réservé aux roys de France, l'idée que les Capétiens méritaient d'être traités avec des égards spéciaux par les Souverains Pontifes commençait néanmoins à se répandre en France. En même temps s'y accréditait une erreur singulière : on prétendait que les Papes usaient d'une formule particulière dans l'adresse des lettres qu'ils écrivaient aux roys de France. Ouvrons un des nombreux manuels de style épistolaire qui circulaient à cette époque : nous ne manquerons pas d'y lire, s'il est de fabrication française, que les Papes font précéder le nom du roy de France de l'expression «homme catholique, *vir catholicus*». «Innocent, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils, *homme catholique,* Philippe, roy de France, salut et bénédiction apostolique» : telle est la forme bizarre sous laquelle se présenterait l'adresse des lettres pontificales. On ajoute que cette distinction était la récompense de la fidélité qu'avaient toujours gardée les roys de France au Saint-Siège, et que, pour d'autres motifs, les roys de Jérusalem jouissaient d'un privilège semblable. Cette hérésie diplomatique se propagea rapidement, sans qu'il vînt à per-

sonne l'idée de vérifier sur les originaux l'existence de la prétendue formule. Le *vir catholicus,* que personne n'avait peut-être jamais vu figurer dans l'adresse d'aucune bulle, hanta pendant plus de cent ans l'imagination des *dictatores.* Au surplus, l'habitude qui s'était introduite d'appliquer aux roys de France, non dans l'adresse, mais dans le corps même des bulles, les titres de «prince catholique», de «fils spécial de l'Église» et surtout de «roy très-chrétien» tendait à disparaître. La mode avait changé. Les Capétiens ne faisaient rien, d'ailleurs, pour conserver à leur dynastie ces qualifications distinctives. Il est peu de princes auxquels le titre de *christianissimus* eût mieux convenu qu'à saint Louis ; il en est peu auxquels les Papes l'aient plus rarement décerné. Philippe le Bel devait attacher peu d'importance à cette étiquette : dans un mémoire destiné à passer sous ses yeux, son conseiller Pierre Dubois qualifie de «très-chrétien» le roy Édouard II d'Angleterre. Quel changement survint au cours du XIVe siècle ? La papauté, transférée sur les rives du Rhône, se montra-t-elle plus complaisante à l'égard des roys de France ? Prodigua-t-elle aux premiers Valois sans nul discernement un titre presque toujours réservé jusque-là aux princes qui avaient rendu de grands services à l'Église ? À vrai dire, les mots de «très-chrétien» continuent de figurer de loin en loin dans les lettres écrites par les Papes aux roys de France. Mais, dans cet emploi intermittent d'une formule vieillie, il n'y a rien qui attire spécialement l'attention, rien qui marque un progrès sur l'époque antérieure. Clément VI, dans une bulle de 1344, mentionne le «royaume très-chrétien d'Angleterre» ; Urbain V, s'adressant à Charles V lui-même, parle de l'Empereur comme d'un "prince très-chrétien". Grégoire XI se borne à indiquer vaguement que Charles V est le prince auquel convient le mieux cette flatteuse épithète : *Carolus inter caeteros fideles principes christianissimus.* Je ne sais que Raoul de Presles qui fasse allusion à une circonstance réellement significative : «Vous estez et devés estre, écrivait-il à Charles V en 1375, le seule principal protecteur, champion et defenseur de l'Esglise... Et ce tient le Saint-Siege de Romme qui a acostumé à escripre à vos devanciers et à vouz singulierement en l'intitulation des lettres : *Au tres crestien des princes».* Mais encore faudrait-il que cette remarque fût conforme à la réalité des faits. Dans les bulles envoyées à cette époque au roy de France, les Papes se servent constamment de la même formule d'adresse que dans les lettres qu'ils écrivent aux autres roys chrétiens. Peut-être s'agit-il de l'adresse inscrite au dos des lettres closes, dont la rédaction présente moins d'uniformité. Je dois avouer cependant que je n'ai pas rencontré d'exemple d'une formule où figure le mot *christianissimus.* Ou Raoul de Presles a transformé en règle une exception plus ou moins rare, qu'il a été le jouet d'une illusion comparable à l'erreur dans laquelle on a vu qu'étaient tombés, au siècle précédent, les maîtres d'art épistolaire. Si rien ne semble modifié dans le style des secrétaires de la chancellerie pontificale, le règne de Charles V n'en marque pas moins un grand changement. L'exemple de Raoul de Presles est caractéristique. Le trône maintenant est environné de clercs habiles à découvrir dans le passé les faits les plus propres à rehausser le prestige de la royauté. Auprès de ces ingénieux compilateurs, le titre décerné si souvent par l'Église à certains roys de France ne pouvait passer inaperçu. Ils le remettent en honneur ; ils en démontrent la légitimité ; ils le reproduisent eux-mêmes en toute occasion. Cette expression répond si bien à l'idée qu'ils se forment de la royauté française ! Qui a plus souvent qu'eux affirmé le caractère sacré de la monarchie ? Qui a plus volontiers parlé de la sainte-Ampoule ou rappelé l'origine céleste des fleurs de lis ? Qui s'est mieux appliqué à rattacher les Capétiens aux deux premières races de roys, afin de montrer dans les Valois les successeurs véritables et les continuateurs providentiels de Charlemagne [il y a là, de la part de l'auteur, un commentaire négationiste... Les clercs français, en effet, *n'inventent pas,* ils ne se font pas, *pro domo,* des idées ! Mais, nous l'avons dit, nous commenterons en finale ce texte ambigu, très cartésien, intéressant seulement par sa haute tenue historique] ? «Très-Chrétienne» sous Louis VII et sous Philippe-Auguste, la royauté devait l'être, à plus forte raison, sous saint Louis et sous Charles V. Ainsi s'accrédite peu à peu l'opinion que le titre de «roy très-chrétien» n'est pas un hommage passager, mais un témoignage perpétuel de la gratitude des Papes, un privilège acquis définitivement à la royauté capétienne. Idée éclose en France, mais qui ne tardera pas à faire son chemin [mais non, mais non, ce n'est pas du tout cette explication sociologique immanentiste qui rend compte de la question, nous sommes ici en plein dans l'inversion satanique de la vérité : ce n'est pas l'homme qui *crée* le titre Très-Chrétien, il ne fait que *découvrir, prendre conscience* dans la chose sociopolitique française du don Très-Chrétien que Dieu y a déposé à l'exception de toutes les autres nations, d'ailleurs bien péniblement papes y compris cet historique en fait foi...], et qui, chose curieuse, ne rencontrera nulle part la moindre opposition [… précisément parce que cela correspond à une grande réalité métapolitique *générée par Dieu,* et qui s'impose invinciblement petit à petit à l'homme, français d'abord puis à tout homme ; ce n'est pas une *invention hu-*

maine, au sens péjoratif du terme, de la part des Français, ce qu'apparemment, ne perçoit pas du tout l'auteur ! Au passage, voyez, considérez, ô lecteur, dans cet article, comme la *désacralisation* de l'Histoire, par renversement véritablement satanique de l'homme mis à la place de Dieu, est chose facile…]. Le Grand-Schisme cependant dédouble la papauté, du moins en apparence, et partage en deux camps ennemis la Chrétienté. Il va sans dire que Charles V se voit prodiguer le titre de «roy très-chrétien» par le Pontife et par les cardinaux dont il soutient la cause. Autour de lui, cette expression, qui semble une garantie de l'orthodoxie royale, a d'autant plus de raisons d'être accueillie avec faveur que la politique religieuse de la France prête désormais à de graves critiques et que l'orthodoxie du roy lui-même est sujette à contestation. Personne dans l'entourage de Charles V, personne, après sa mort, à la cour de son fils, ne semble plus douter de l'existence d'un titre appartenant en propre aux roys de France. Je puis citer, à cet égard, un passage concluant d'un ouvrage inédit de Philippe de Mézières : «Pour les tres grans vaillances touchans à la foy que le vaillant saint Charlemaine, saint Loys et les autres vaillans roys des Françoys, sans rien doubter ne espargner corps ou avoir, trop plus que nul des autres roys crestiens ont monstré, et de fait, à l'exaltcion de la foy catholique, pour ce, à la loenge perpetuelle, entre les roys crestiens de l'église de Dieu, les roys de France sont appellez *tres crestiens*». Et s'adressant à Charles VI : «Tu ne doys pas, ajoute l'ancien chancelier de Chypre, le digne titre de cestui grand nom *tres crestien* accepter, se tu n'as pensée en Dieu et voulenté entiere, à ton povoir, aux dessus diz roys tes predecesseurs ressembler». Puis, c'est Gerson qui, au cours d'un sermon prêché le jour de l'Épiphanie en 1391, fait mention du même privilège. C'est Étienne de Chaumont qui met en demeure le roy ou de secourir l'Église ou de renoncer au titre de «roy très-chrétien». C'est Nicolas de Clamenges qui explique par les services rendus autrefois au Saint-Siège, l'origine de cette prérogative. Ce sont les princes de la maison de France qui rendent au roy ce témoignage : «Du saint siege de Rome et de toutes nations et de tous royaumes chrestiens vous estes tenu et appelé *très chrestien*». C'est Charles VI lui-même enfin, auquel on fait tenir ce langage : «Nos ancêtres, en poursuivant et en détruisant les hérésies, se sont si bien conformés aux décrets des conciles et des Souverains Pontifes que les Papes les ont appelés *très chrétiens* et champions de la Foi. Nous avons pris la résolution de conserver ce très saint surnom conquis par nos prédécesseurs...» La doctrine, à cet égard, est donc fixée en France, au moins dès le règne de Charles VI. Mais ce qui est plus remarquable que l'insistance des Français à proclamer l'existence d'une telle prérogative, c'est la facilité avec laquelle les étrangers l'admettent [c'est précisément très significatif que ce titre leur vient de Dieu, comme récapitulant en lui toute leur mission divine]. Dès le XIVe siècle, ils semblent décidés, j'allais dire résignés à reconnaître ce privilège. Ceux-là mêmes que le schisme sépare de la France, ses adversaires religieux, ses ennemis politiques, se voient forcés en quelque sorte de s'incliner devant l'évidence [voilà, précisément, qui détruit la thèse sociologique de l'auteur, qui voudrait que ce titre vient des hommes (français) et non qu'il dérive entièrement d'un don surnaturel qui dépasse tout homme !]. Une sorte de pamphlet composé vers l'année 1381, probablement en Angleterre, par un partisan du Pape de Rome [donc, antipape], contient à cet égard un aveu décisif : «Les princes français descendent de la plus noble race ; jadis, ils défendaient et soutenaient l'Église : c'est pour cela qu'elle a coutume de les appeler *très chrétiens*». Et quelques années plus tard, un docteur allemand, également attaché au Pontife de Rome, Henri de Hesse, que la politique religieuse des princes a obligé de quitter Paris, énumère les services par lesquels les roys de France ont mérité un titre qu'il déclare «glorieux entre tous». Force est de reconnaître que la complaisance témoignée aux roys de France par les deux derniers pontifie d'Avignon n'est pour rien dans l'établissement d'une prérogative que les partisans du Pape de Rome admettaient sans difficulté dès les premières années du schisme [!]. Il serait facile de poursuivre cette démonstration pour l'époque de Charles VII. Les professeurs d'art épistolaire se décident alors à mettre leur enseignement d'accord avec les faits : ils constatent que l'Église décerne habituellement aux roys de France le titre de «roys très chrétiens». Les Papes eux-mêmes tiennent un langage de plus en plus explicite. Eugène IV, par exemple, se déclare convaincu que Charles VII conservera dignement «ce magnifique nom que portent les roys de France et qu'ont illustré leurs bienfaits». Nicolas V, Calixte III et Pie II, à leur tour, reconnaissent qu'il s'agit d'un titre héréditaire légué à Charles VII par ses prédécesseurs. Parmi les puissances étrangères, *il n'en est pas qui ose émettre un avis différent :* les roys de Hongrie, de Castille, d'Ecosse et de Danemark sont d'accord sur ce point avec le duc de Milan, le doge de Gênes, les républiques de Florence et de Venise. «Vos ancêtres, écrit à Charles VII l'empereur Frédéric III lui-même, ont assuré à votre race le nom de *très chrétien* comme un patrimoine qui se transmet à titre héréditaire». Jusque-là l'expression de *christianissimus* ne figurait que

dans le corps des lettres envoyées par les Papes aux roys de France. Elle s'introduisit, à partir du règne de Paul II (1464) dans l'adresse elle-même. «À très cher fils en Jésus-Christ, Louis, roy de France très chrétien...» : telle fut dès lors, tant dans les bulles que dans les brefs, la formule d'adresse constamment usitée. C'est du reste la seule innovation du règne de Louis XI. L'ignorance des usages depuis longtemps observés dans la chancellerie des Papes a fait attacher une importance exagérée à la conversation que Paul II, cinq ans plus tard (1469), eut avec un envoyé du roy de France. Résolu à ne point autoriser les poursuites que Louis XI demandait alors à exercer contre le cardinal Balue, le Souverain Pontife enveloppa son refus de paroles aimables : «À supposer, dit-il, que ses prédécesseurs n'eussent pas, dans leurs écrits, leurs lettres et le langage courant, fait usage des termes de *roy très chrétien,* il avait, quant à lui, tant vu et tant lu de beaux traits de dévouement à l'Église dans la vie des roys de France, qu'il croirait mal faire son devoir s'il n'appelait pas Louis XI *très chrétien :* il avait commencé de le faire, et il était tout disposé à continuer». Ce n'était là que répéter avec plus d'insistance ce que plusieurs autres Papes avaient déjà laissé entendre. On ne saurait y voir une concession, ni même une confirmation de privilège. Il convient de reléguer dans le domaine de la légende la thèse paradoxale trop souvent reproduite de nos jours : un des roys de France dont le caractère répond le moins à l'idéal chrétien obtenant du Saint-Siège un brevet de vertu, ou tout au moins d'orthodoxie, et conquérant cet insigne privilège au cours de ses démêlés avec un prélat intrigant qui déshonora la pourpre. En réalité, la triste affaire Balue n'a pu avoir aucune influence sur la concession d'un titre dont les roys de France jouissaient sans interruption depuis le XIVe siècle. La fin du XVe siècle et le commencement du XVIe marquent, au contraire, dans l'histoire de ce privilège une période critique. Les roys de France avaient repris le chemin de l'Italie, sans y être appelés cette fois par l'Église ["Cette défiance [des roys de France envers les Papes] était presque devenue de l'hostilité depuis que les ambitions politiques des Pontifes en Italie avaient cessé de se trouver d'accord avec les nôtres. (...) [Toutefois], si par l'effet de circonstances historiques déterminées, la France du XVIe siècle n'avait pas, à l'égard du Siège de Rome, toute la dépendance et tout l'attachement désirables, elle le savait cependant nécessaire à l'Église" *(La France Chrétienne,* pp. 350-351)]. Ils virent à certains moments la papauté se dresser devant eux comme pour leur barrer le passage, et peu s'en fallut que le choc résultant de cette rencontre n'entraînât la perte de leur prérogative. Alexandre VI, à en croire Commynes, fut au moment d'enlever à Charles VIII le titre de «roy très chrétien» pour en gratifier Ferdinand d'Aragon (1496). Jules II alla peut-être jusqu'à en dépouiller Louis XII au profit d'Henri VIII d'Angleterre (1512) : tel est du moins le bruit qui circulait, neuf ans plus tard, à la cour de Léon X et dont Guichardin s'est fait l'écho [… Alexandre VI… Jules II… comme par hasard, il s'agit de deux papes parmi les moins bien renommés de l'histoire ecclésiastique…]. Le même historien ajoute qu'un décret avait été rendu dans ce sens par le cinquième Concile de Latran. En tous cas, c'est l'époque où le professeur Bebel démontrait que Charles VIII et Louis XII, le «bigame», étaient indignes de porter un tel titre, usurpé au détriment et par suite de l'incurie des Empereurs [d'Allemagne ; la vérité cependant est exactement aux antipodes]. C'est aussi le moment où, se piquant d'honneur, l'empereur Maximilien élevait lui-même à ce sujet une réclamation en cour de Rome. L'avènement de Léon X coupa court à ces vaines tentatives. Le temps ne fit que confirmer aux roys de France la possession d'un titre auquel ils prétendirent bientôt en joindre un autre non moins édifiant, celui de «fils aîné de l'Église». L'histoire de cette dernière formule nous entraînerait trop loin. Quant à l'expression de "roy très chrétien", l'usage s'en répandit de plus en plus dans les chancelleries européennes, au point de remplacer complètement, en mainte occasion, le nom de «roy de France», dont elle était devenue synonyme. C'est à peine si, au cours du XVIIe siècle, la possession d'un tel titre provoqua encore de la part de quelques étrangers des observations maussades. Jansénius [!] est de ceux qui contestèrent le plus bruyamment la légitimité de l'éloge ainsi décerné aux roys de France et l'antériorité de leur droit. Mais cette thèse, comme toutes celles qu'il développa dans son pamphlet intitulé *Mars gallicus,* ne fit de tort qu'à lui-même, ou plutôt aux disciples que le fameux évêque d'Ypres eut par la suite en France. En somme, le titre de «très chrétien», en tant que privilège exclusif des roys de France, remonte à l'époque de Charles VI, ou plutôt aux dernières années de Charles V. C'est une des conquêtes morales de ce règne réparateur, si fécond en progrès de tous genres [… la geste divine de sainte Jeanne d'Arc n'y serait-elle pas non plus pour quelque chose ?…]. Mais, avant d'être un titre distinctif, cette expression fut un éloge individuel, prodigué, il est vrai, aux souverains de la France avec une rare constance à certaines époques. Ainsi, dès le XIIe siècle, il servit à exprimer les sentiments de haute gratitude inspirées au Saint-Siège par l'attitude de Louis le Jeune. Plus anciennement encore, il fut une

des récompenses décernées par les Papes à Pépin le Bref et à Charlemagne, vainqueurs de l'Islamisme, conquérants de l'Italie, fondateurs du pouvoir temporel".

Cet article savant, rédigé par Noël Valois dans *La France Chrétienne,* est certes fort instructif sur le plan strictement historique, mais les commentaires de l'auteur rationalisent la question (voulant y voir une *invention humaine* quand ce titre est un fait le *révélateur* de l'élection divine de la France), manquent profondément d'intelligence spirituelle et, pour tout dire, d'esprit… français. Le lecteur saura y mettre les nuances qui s'imposent. Après cela, il nous semble presque superflu de faire l'historique du titre "fille aînée de l'Église" qui prend la succession moderne du titre "Très-Chrétien", à partir de Pie IX en 1871 au moins ["ce n'était sans doute pas la première fois car le fait n'étonna personne : il n'est même pas relevé par *L'Univers* qui, pourtant, revient plusieurs fois sur cette allocution du 18 juin 1871 dans les jours qui suivent. L'attribution de ce titre à l'ensemble de la nation semble postérieure à la Révolution — néanmoins, on trouve plusieurs fois au XVI^e^ siècle l'expression «royaume aîné de l'Église», particulièrement dans les libelles de la Ligue face à Henri de Navarre. Par ailleurs, en 1730, le cardinal de Polignac employa l'expression «la nation française fille aînée de saint Pierre» dans une traduction (assez libre) de la lettre d'Étienne II à Pépin le Bref, mais elle a été amplement ratifiée par l'Église : saint Pie X, Pie XI, Pie XII emploient l'expression à plusieurs reprises" *(Le sel de la terre,* pp. 75-76)], et non à partir des cérémonies du quatorzième centenaire en 1896 comme le dit faussement un certain Lustiger, ci-devant cardinal (homélie sur «la naissance de la nation française» prononcée le 3 oct. 1993 - DC n° 2091 du 3 avril 1994, p. 316). Le Père Joseph Lecler s.j. qui, lui aussi, avait fait un historique de ce titre (dans *Études,* t. 214, n° 1 du 5 janvier 1933, pp. 21-36 & n° 2 du 20 janvier suivant, pp. 170-189), concluait par ces termes toute son étude : «S'il est d'un usage relativement récent (il se généralise au XVI^e^ siècle), ce titre de «fils aîné de l'Église» correspond à une réalité *antérieure* [c'est nous qui soulignons] : il faut reconnaître que, jusqu'au XVI^e^ siècle, la royauté française a toujours été regardée comme la première des monarchies européennes. Dans le monde médiéval, si profondément pénétré de l'idée religieuse, cette préséance était d'ailleurs basée, non sur une grandeur politique essentiellement variable, mais sur l'ancienneté et la noblesse des titres chrétiens" *(Ibid.,* p. 25). "Rappelons de surcroît qu'en 1689, Notre-Seigneur disait à sainte Marguerite-Marie, en parlant du roy de France : "Fais savoir au fils aîné de mon Coeur Sacré, etc." *(Le Sel de la terre* n° 17, p. 74, note 3). Il faut d'ailleurs faire remarquer ceci : de même que "Israël" est un titre rédempteur appliqué à l'ensemble des tribus juives *à condition qu'elles soient liées à la Tribu de Juda,* mais que cette dernière seule porte *proprement,* de même le titre "Très-Chrétien" peut être porté par les roys des nations européennes (comme on vient d'ailleurs de le lire dans le présent historique des roys bulgares, etc., qui se voyaient à l'occasion décerner ce titre par les papes), par dérivation de la Grâce de la Noël 496 génitrice de ce titre, mais il est excellemment porté par le *seul* roy de France en propriété personnelle. C'est pourquoi si les papes ont pu nommer certains roys européens "très-chrétiens", d'ailleurs exceptionnellement, ils n'ont ***jamais*** qualifié de "royaume de Dieu même", "propre héritage du Christ", etc., d'autres nations en Europe, que la *seule* France. Ceci est évidemment très important à comprendre. Le terme "Très-Chrétien" est le récapitulatif de l'élection et de l'inhabitation divines, et concerne donc seulement la France, quand bien même, de manière indirecte, médiate et plus ou moins éloignée, il peut s'appliquer à tous les pays de la Chrétienté *unis à la France,* ou, à tout le moins, constitutionnellement intégrés à l'Ordre Très-Chrétien. *Très-Chrétien* a en effet le même sens révélé en Politique que *Catholique* pour la Religion, et *Israël* pour le peuple élu de l'Ancien-Testament. Il peut y avoir une grande multitude d'Églises particulières *catholiques,* il n'y aura jamais qu'UNE seule Église Catholique comme étant *vraiment* "Jésus-Christ répandu et communiqué" (Bossuet), Lui en entier et Lui seulement, celle romaine (nous voulons parler hors-contexte de la situation ecclésiale actuelle...). C'est *très-exactement* ce que signifie le qualificatif *Très-Chrétien* appliqué à la chose politique, à la Nation : une incarnation mystique de Jésus-Christ, "répandu et communiqué" par l'organe d'une Institution divine, à l'instar de l'Église. Et il n'existe qu'UNE Nation *Très-Chrétienne* comme il n'existe qu'une Église *Catholique,* car aussi bien il n'y a qu'une seule Épouse mystique du Christ, en Politique comme en Religion. "Henri de Gorkum était un savant théologien de l'université de Cologne [au temps de Jeanne d'Arc]. Au début de son écrit sur la Pucelle, on lit ces lignes : «Peuple d'Israël est un nom qui, au spirituel, peut être convenablement appliqué au peuple de France»" *(Le mystère de Jeanne d'Arc,* pp. 187-188). C'est bien pourquoi du reste, nulle nation, même celles ennemies de la France, ne pense à contredire ce titre à la France, ce qui montre bien que tout le monde reconnaissait, même seulement implicitement, une élection divine à la seule France, et que ce titre en était le résumé : chose qui sur-

prend, il nous l'a dit lui-même, l'historien rationaliste Noël Valois, qui voulait voir dans ce titre une pure création humaine passée en coutume…

[c] (appel de note p. 36) "[La royauté française], *seule* des principales monarchies, ne dépendra jamais du Pape en tant que souverain temporel. L'Empereur [d'Allemagne] tiendra sa couronne du Pontife ; les roys d'Angleterre et de bien d'autres pays, formant un réseau féodal autour du Saint-Siège, lui seront assujettis par un lien de vassalité [le lien féodal est d'application vraiment universelle, nous en avons une belle illustration ici]. Le roy de France ne tiendra son royaume «que de Dieu et de son épée», non pas dans le sens qu'ont donné plus tard à cet adage les publicistes gallicans pour soustraire le roy à la juridiction spirituelle de Rome, mais exactement selon les déclarations de Jeanne à Baudricourt, aux Anglais et à Philippe de Bourgogne, c'est-à-dire qu'il le tiendra de Dieu par les mains de son Église *sans aucune allégeance temporelle à un autre souverain que Dieu même.* Louis ne se disait que sergent *de Dieu.* Mais il n'en avait pas moins, entre tous les princes laïques, le titre de roy Très-Chrétien. Et le monde ne pensait pas autrement [le pape Innocent III lui-même "admettait, en 1204, que «de notoriété publique, le roy de France ne reconnaissait au temporel aucune autorité supérieure à la sienne»" *(Généalogie,* Bord, p. 19)]. Il serait facile de trouver des témoignages étrangers sur cette primauté. Le chroniqueur anglais Mathieu Paris, contemporain de saint Louis, écrivait : «Le seigneur roy de France est le roy des roys de la terre tant à cause de l'huile céleste dont il a été oint qu'à cause de son pouvoir de prééminence en chevalerie»" *(Le mystère de Jeanne d'Arc,* Pierre Virion, pp. 164-165). Et quand on aura ajouté que les roys de France étaient *sacramenTELLEment* sacrés *sur la tête à l'instar des Evêques,* seuls parmi les roys de toutes les Nations à pouvoir être ainsi sacrés (le pape avait très-sévèrement interdit ce rite à tous les autres roys, réservant à ceux-ci un rituel sacral purement sacramenTAL), que voulez-vous conclure d'autre pour la France, qu'une mission divine, un vicariat christique en la temporalité ?! Car le fait que le roy de France ne dépend que de Dieu, autrement dit que sa royauté est de droit divin *direct*, ne saurait être considéré comme une thèse extrémiste et marginale de légistes gallicans, c'est, au Moyen-Âge, on vient de le voir, une vérité politique admise universellement, dans toute l'orbe chrétienne, "*de notoriété publique*" selon le mot très révélateur... du Pape lui-même.

Nos esprits modernes, évidemment, ne comprennent plus dans l'abord ce que peut avoir de tout-à-fait extraordinaire *l'exception française.* Afin de bien la saisir, rappelons que tous les roys et royaumes du Temps des Nations *tiraient leur validité et légitimité politiques et institutionnelles* du Siège de Pierre. C'était vraiment le pape, le chef *politique* de la Chrétienté, et tous ceux qui ambitionnaient au sein de la société Très-Chrétienne ou sous protection Très-Chrétienne l'érection d'un royaume ou la création d'une nouvelle dynastie dans un royaume déjà existant, devaient, *sous peine d'invalidité formelle,* en référer au Vicaire du Christ, et c'est lui qui les en investissait… ou bien refusait de le faire. "En 1076, le prince Démétrius, duc de Croatie et de Dalmatie, demanda au pape saint Grégoire le titre de roy. Le pape lui envoya deux légats, Gebizon, alors abbé de Saint-Boniface et depuis évêque de Césène, et Folcuin, évêque de Fossembrone. Pour conférer à Démétrius la dignité royale, ils assemblèrent un concile à Salone en Dalmatie, où le prince fit le serment qui suit : «Au nom de la sainte et indivisible Trinité, l'an de l'incarnation du Seigneur 1076, moi, Démétrius, par la grâce de Dieu, duc de Dalmatie, mais, après l'unanime élection du clergé et du peuple, investi de la royauté et constitué roy par vous, seigneur Gebizon, légat de notre seigneur le pape Grégoire, je vous promets et m'engage d'accomplir tout ce que m'enjoint votre Sainteté, savoir : Je garderai en tout et partout la fidélité au Siège apostolique ; tout ce qu'il ordonnera dans mon royaume, je l'observerai irrévocablement ; je rendrai la justice, je défendrai les églises, j'en maintiendrai les revenus, je veillerai à ce que les évêques et les autres personnes ecclésiastiques mènent une vie chaste et conforme aux canons ; je protégerai les pauvres, les veuves, les orphelins ; je détruirai les mariages illicites, je n'en reconnaîtrai de légitimes que ceux qui auront été contractés par l'anneau et par la bénédiction du prêtre ; j'empêcherai la vente des hommes, j'observerai en tout, Dieu aidant, la droiture et l'équité. En outre, de l'avis de tous mes primats, je statue qu'il sera payé tous les ans, et à perpétuité le jour de Pâques, un tribut de deux cents byzantins à saint Pierre, pour le royaume qu'il m'a concédé [!]. Enfin, comme servir Dieu c'est régner à la place de saint Pierre, de notre seigneur le pape Grégoire et de ses successeurs, je me commets et me recommande en vos mains, et fais ce serment de fidélité : Moi, Démétrius, roy par la grâce de Dieu et le don du Siège apostolique, je serai dorénavant fidèle à saint Pierre, à mon seigneur le pape Grégoire et ses légitimes successeurs. Ce royaume, qui m'est donné par vos mains, seigneur Gebizon, je le tiendrai fidèlement et ne chercherai jamais à le soustraire au Siège apostolique. Mon seigneur le pape Grégoire,

ses successeurs et ses légats, s'ils viennent en mon domaine, je les recevrai, les traiterai, les reconduirai avec honneur, et, de quelque part qu'ils m'y invitent, je les servirai loyalement selon mon pouvoir».

"Le pape saint Grégoire donna encore le nom de roy à Michel, prince des Slaves, connus plus particulièrement sous le nom de Serviens. On le voit par une lettre où le pape lui mande qu'il attend ses ambassadeurs pour lui reconnaître la dignité royale, lui donner un étendard, le tenir désormais comme un fils bien-aimé de saint Pierre, et terminer un différend entre l'archevêque de Spalatro et celui de Raguse. La lettre est du 9 janvier 1077.

"On voit par ces exemples, qui ne sont pas les seuls, continue Rohrbacher de qui nous tirons ces lignes instructives, quelle était la constitution de la chrétienté dans le XIe siècle. Les princes et les peuples se soumettaient, même temporellement, à l'église romaine, au vicaire du Christ. Ainsi s'établissait dans l'univers l'ordre parfait. Je dis ordre parfait ; j'en ai pour garant l'illustre Bossuet. Au premier livre de sa *Défense de la Déclaration gallicane,* il se fait l'objection suivante : Mais, dit-on, l'ordre sera plus parfait, si la puissance civile est obligée de se soumettre à la puissance ecclésiastique, comme à la plus digne. Que répond à cela Bossuet ? Bien loin de nier qu'un pareil ordre fût le plus parfait, la principale raison qu'il allègue pour ne point l'admettre, c'est qu'une telle perfection est au-dessus de l'humanité ; mais, dans le même livre, il nous rappelle, d'après les monuments historiques, comment, en ce même siècle, sous Grégoire VII, les ducs, les comtes, et même les roys se soumettaient à l'envi l'un de l'autre au Saint-Siège, afin de trouver en sa protection la sûreté et la paix. Et il ajoute qu'en effet ce n'était pas une médiocre assurance d'avoir reçu la royauté ou le royaume du Siège apostolique. En sorte que, suivant Bossuet, cette perfection de gouvernement est impraticable ; et cependant, elle se réalisait avec la plus grande facilité dans le XIe siècle [… quelle meilleure preuve de la supériorité morale de nos ancêtres sur nous peut-on trouver, que ce constat…!?!]. Les souverains y trouvaient de notables avantages. L'autorité du chef de l'Église les protégeait contre l'invasion des étrangers et contre la révolte de leurs propres sujets. On en voit un exemple dans la lettre suivante de saint Grégoire VII. «Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Vezelin, noble chevalier, salut et bénédiction apostolique. Vous saurez que nous sommes fort étonnés qu'ayant promis depuis longtemps d'être fidèle à saint Pierre et à nous, vous tentiez maintenant de vous soulever contre celui que l'autorité apostolique a constitué roy en Dalmatie. C'est pourquoi nous avertissons votre noblesse et vous ordonnons, de la part de saint Pierre, de ne plus prendre les armes contre ledit roy (…). Que si vous ne vous repentez de votre témérité, sachez que nous ne manquerons pas de tirer le glaive du bienheureux Pierre pour punir votre opiniâtreté, ainsi que l'audace de ceux qui vous favoriseraient dans cette entreprise [… quelle dégringolade atroce de voir de nos jours l'amerloque Bush, l'initié Bush, proférer au nom et pour le compte de l'Ordre mondialiste, ce genre d'ultimatum, s'arroger ce droit politique universel…]. Si, au contraire, vous obéissez, comme il convient à tout chrétien, vous obtiendrez, comme un fils soumis, la grâce de saint Pierre et la bénédiction du Siège apostolique.

"Une chose encore plus étonnante s'était vue en 1075. Le fils d'un autre Démétrius, roy des Russes, vint à Rome et demanda au pape saint Grégoire à tenir de sa main le royaume paternel. Le pape écrivit au père dans les termes suivants : «Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Démétrius, roy des Russes, et à la reine, son épouse, salut et bénédiction apostolique. Votre fils, visitant les tombeaux des apôtres, est venu à nous, témoignant le désir et demandant instamment la grâce de recevoir ce royaume par nos mains, comme un don de saint Pierre, après qu'il aurait promis au même Pierre, prince des apôtres, la fidélité qui se doit, assurant avec toute confiance que sa demande serait ratifiée par votre consentement, dès qu'elle aurait été octroyée par la grâce de l'autorité apostolique. Comme ces vœux paraissaient justes, tant à cause de votre consentement qu'à cause de la dévotion de celui qui faisait cette demande, nous y avons enfin donné notre assentiment, et nous lui avons confié le gouvernement de votre royaume de la part de saint Pierre, dans l'intention et le désir que le bienheureux Pierre, par son intercession auprès de Dieu, vous garde, vous, votre royaume et tous vos biens ; qu'il vous fasse posséder ce même royaume avec toute sorte de paix, d'honneur et de gloire jusqu'à la fin de votre vie, et qu'au terme de votre carrière, il vous obtienne, auprès du souverain roy, la gloire qui ne finit point. Votre sérénissime noblesse saura également que nous sommes très-disposés, chaque fois qu'elle invoquera l'autorité de ce Siège pour des choses justes, à lui accorder aussitôt l'effet de sa demande». La lettre est du 17 avril 1075.

"Cet ordre de choses qui se développait naturellement dans le XIe siècle, n'était pas moins avantageux aux peuples qu'aux souverains. Si les princes n'y étaient pas livrés aux fureurs de la multitude,

la multitude ne l'était pas non plus à la merci des princes. Elle avait, dans le père commun de tous les chrétiens, un tuteur et un vengeur ; en voici un exemple dans l'histoire de Pologne. Boleslas II, successeur de Casimir, régna d'abord avec gloire. L'an 1075, il envoya une ambassade à Rome, avec de grands présents pour saint Pierre. Le pape Grégoire le remercia de son affection, lui envoya des légats pour régler les affaires ecclésiastiques de Pologne, où les évêchés étaient trop étendus et sans métropole certaine. À la fin de sa lettre, le pape lui rappelle la brièveté et la fragilité de la vie, et l'engage à rendre au roy des Russes l'argent qu'il lui avait enlevé. Pour bien se conduire, Boleslas n'avait qu'à écouter et imiter saint Stanislas, évêque de Cracovie, illustre par sa doctrine et sa vertu. Mais, après avoir bien commencé, Boleslas II finit par se livrer, même en public, aux débauches les plus infâmes. Sa puissance ne lui servait plus qu'à satisfaire à tout prix ses brutales passions. Il s'abandonnait en même temps à des actes si horribles de tyrannie et d'injustice, que ses contemporains et la postérité l'ont flétri du surnom de *Cruel.* D'après les plaintes toujours croissantes des seigneurs et du peuple, saint Stanislas, évêque de Cracovie, lui fit jusqu'à trois fois d'inutiles remontrances ; enfin, après une quatrième, il l'excommunia. Le féroce Boleslas ayant cherché vainement parmi les polonais un assassin du vertueux pontife, le tua lui-même aux pieds des autels, le 8 mai 1079. À la nouvelle de cet exécrable forfait, le saint pape Grégoire VII, pour venger à la fois la religion, la morale et l'humanité, frappe d'anathème le roy assassin, le prive de la royauté, délie tous ses sujets du serment de fidélité, et, pour inspirer plus d'horreur encore d'une pareille tyrannie, *ôte le titre de roys aux souverains de Pologne,* qui, en effet, ne prirent plus pendant longtemps que celui de ducs. Boleslas, abandonné de tout le monde, mourut dans l'obscurité. Saint Stanislas au contraire, glorifié de Dieu par un grand nombre de miracles, est honoré par toute l'Église comme martyr, le septième de mai.

"Quant à la Hongrie, nous avons vu comment son apôtre et son premier roy, saint Étienne, l'offrit pour toujours à saint Pierre pour le tenir du Saint-Siège" (t. XIV, pp. 175, sq.).

Terminons là cette citation de notre si intéressant historien, si intelligent parce que si pieux. Certains voudront peut-être expliquer l'investiture royale par le pape en disant qu'il s'agissait seulement de petits royaumes, ceux-ci ayant impérativement besoin de la protection du pape pour les garantir des grands royaumes voisins ? Mais non, l'Histoire nous apprend que ce ne sont pas seulement les petits royaumes et roys qui font allégeance au pape, mais les plus grands. Il s'agit bel et bien d'une obédience politique *universelle* au pape de *tous* les royaumes. Prenons l'exemple de l'Angleterre, qui, assurément, politiquement parlant, est un *grand* royaume. Elle n'est pas moins dépendante du Saint-Siège que les petits royaumes constitués d'Europe dont on vient de rapporter l'obédience. C'est le premier roy d'Angleterre ayant dans l'ère mérovingienne-carolingienne réuni sous sa seule autorité et couronne les sept heptarchies d'Angleterre, qui, *de lui-même (!),* fit le voyage à Rome pour en faire hommage au pape. Il ne faisait d'ailleurs que *continuer… la tradition anglaise !* Rohrbacher précise en effet : "Dès l'an 725, Ina, roy des Anglo-Saxons, rendit son royaume tributaire du Saint-Siège. En 794, Offa, roy des Merciens, renouvela cette soumission. De là le prédécesseur immédiat de Grégoire VII, Alexandre II, écrivait, vers l'an 1073, à Guillaume le Conquérant : «Votre prudence n'ignore pas que le royaume des Anglais, du moment que le Nom du Christ y fut glorifié, a été sous la main et sous la tutelle du prince des apôtres». Enfin, l'an 1173, Henri II écrivait au pape Alexandre III en ces termes : «Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction, et, quant à l'obligation du droit féodal, je ne me reconnais sujet qu'à vous. (…) Enfin, nous avons vu, d'après la chronique de Normandie, qu'avant la conquête, Guillaume envoya des ambassadeurs au pape, pour lui demander la *permission* de conquérir son droit, se soumettant, si Dieu lui donnait grâce d'y parvenir, de tenir le royaume d'Angleterre de Dieu et du Saint-Père, comme son vicaire, et non d'aucun autre" (t. XIV, p. 196). En ce qui concerne le tyran Henri II, qui fera assassiner saint Thomas de Cantorbéry, il y a mieux encore. Les seigneurs d'Irlande lui demandant d'être leur roy, il l'accepte et, "dans la suite, le roy d'Angleterre [quoique sous la menace de l'excommunication que lui méritait son crime] envoya au pape les lettres des prélats d'Irlande, et obtint la confirmation de ce royaume pour lui et ses successeurs, par l'autorité du Siège apostolique, comme il avait déjà obtenu du pape Adrien IV, en 1156, la permission d'y entrer et de s'en rendre maître" (Rohrbacher, t. XVI, p. 250) !

On saisira mieux à présent, après ce bref exposé, combien *l'exception française* est significative : un roy, un royaume, ne peut, dans la sphère sociopolitique Très-Chrétienne, être en-dehors de l'obédience au Siège de Pierre, *que s'il est lui-même sous l'obédience directe de Dieu.* Or, au témoignage irréfutable de l'Histoire, c'est formellement le cas du royaume et du roy de France, et de lui seul. Ce qui

prouve d'une manière indéniable l'élection divine directe du "saint royaume" (Jeanne d'Arc parlant de la France), c'est-à-dire son inhabitation divine à l'instar de la tribu de Juda.

Ici, il nous semble devoir quand même apporter une précision d'ordre théologique. Selon la doctrine catholique en la matière constitutionnelle politique universelle, que Boniface VIII avait développée à son apogée [voici les principaux passages de sa bulle : "L'Évangile nous apprend qu'il y a dans l'Église et que l'Église a en son pouvoir deux glaives, le spirituel et le temporel. (...) L'un et l'autre sont au pouvoir de l'Église ; mais le premier doit être tiré par l'Église et par la main du pontife ; le second, pour l'Église, par la main des roys et des soldats, et à la sollicitation du pontife. Le glaive temporel doit être soumis au spirituel, c'est-à-dire le pouvoir temporel au spirituel, selon cette parole de l'apôtre : «Il n'y a pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu ; et tout pouvoir qui vient de Dieu est bien ordonné par lui». Or, les deux puissances ne seraient pas bien ordonnées si le glaive temporel n'était soumis au spirituel, comme l'inférieur au supérieur. (...) C'est ce que prouve clairement l'origine même de la puissance temporelle : car, selon le témoignage de la vérité, il appartient à la puissance spirituelle d'établir la temporelle, et de la juger, si elle s'égare ; c'est ainsi que se vérifie, par rapport à l'Église et à la puissance ecclésiastique, cet oracle de Jérémie : «Je vous établis aujourd'hui sur les nations et les royaumes»" (cité par *Le sel de la terre,* pp. 247-248)], seul le Pape représente le Christ dans *tous* ses pouvoirs sur ce monde, religieux bien sûr mais aussi politiques. Le Pape est véritablement "pontife *et roy*" universel comme saura bien le rappeler saint Thomas en son *de Regno :* "Si on prétend que ces paroles [du Christ instituant saint Pierre : «Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le Ciel, etc.»] ne s'appliquent qu'au pouvoir spirituel, on commet une erreur, parce que le corporel et le temporel dépend toujours du spirituel et de l'éternel, comme une opération du corps d'une faculté de l'âme. De même donc que le corps a l'être, la force et le mouvement par l'âme, comme ceci est prouvé par Aristote sur l'Immortalité de l'âme et par saint Augustin, *de même la juridiction temporelle des princes vient de l'autorité spirituelle de Pierre et de ses successeurs.* On peut tirer cette conclusion de la conduite des souverains pontifes envers les roys, lesquels se soumirent à l'autorité temporelle [du Pape]". Et quoique saint Thomas citant *en vrac* les exemples de Constantin, de Charlemagne et d'Othon 1er, ne fait aucune différence pour le droit divin *direct* dont était investi celui du milieu, et il en est fautif, il n'en expose pas moins ici une grande vérité. Alors donc, ces prolégomènes théologiques ici rappelées, on peut se demander comment concilier cette doctrine avec ce que nous venons de rappeler à la suite... des papes eux-mêmes, c'est-à-dire que le Roy de France et lui seul parmi les autres roys des autres Nations, tire son autorité politique de Dieu *directement ?* Puisque le pape a, la Foi nous l'enseigne, le pouvoir politique *universel* (ce qualificatif qui par définition ne supporte aucune exception ni exclusion, comme celle française) ? La question, apparemment contradictoire, est en réalité très-simple à résoudre : 1/ c'est le Pape qui possède tous les pouvoirs, y compris celui de la royauté universelle. 2/ cependant, il *n'exerce* que celui spirituel du prêtre universel, à l'exclusion de celui de la royauté universelle, qui, en lui, ne gît qu'à l'état de droit passif et dont il n'a pas le pouvoir d'exercice. 3/ comme il est nécessaire et indispensable que ce pouvoir s'exerce sur cette terre, il a été délégué *directement* par Dieu Lui-même à une race royale, celle Très-Chrétienne. Saint Thomas, parlant à ce sujet précis des rapports de l'âme avec le corps, est très-éclairant. L'âme, principe du corps, a en droit *toutes* les facultés de l'être humain, l'intelligence bien sûr qui lui est propre comme étant une faculté incorporelle, mais encore l'agir dévolu au corps. Cependant, elle n'a pas le pouvoir d'user de cette dernière faculté (à cause de sa nature incorporelle), laquelle est entièrement commise au corps ; lorsque l'être humain agit, le maître d'œuvre, c'est le corps... quand bien même, en droit, mais en droit seulement, ce pouvoir réside d'abord dans l'âme avant de résider dans le corps "car une opération du corps dépend toujours d'une faculté de l'âme" (supra). C'est exactement la même chose pour le pouvoir royal universel. *En droit, le pape est roy universel. En fait, c'est le Roy de France qui l'est. Et il ne tient pas ce pouvoir de fait du pape, mais directement de Dieu.* Exactement comme le corps n'a pas la faculté et le pouvoir d'agir par une délégation de l'âme, mais de par lui-même, de par son être et sa nature propres qui lui ont été donnés directement par Dieu. C'est d'ailleurs pourquoi le corps a une substance séparée métaphysiquement égale à celle de l'âme dans l'être humain. C'est pourquoi aussi Jésus nous dit bien qu'il y a *deux* commandements, l'un spirituel (d'aimer Dieu) qui "est premier", l'autre naturel (d'aimer son prochain) qui est "second", et Notre-Seigneur précise fort bien que le second "*est SEMBLABLE (= égal) au premier*". Ce qui veut explicitement dire que l'infériorité du second par rapport au premier est *relative,* elle n'est pas d'ordre *absolu ;* de même, la France Très-Chrétienne divinement élue est une Institution divine bien entendu *seconde* par rapport à l'Église, mais *relativement* seconde seulement, car

elle est *pleinement* Institution divine, "*semblable*", de ce côté-là, à celle spirituelle... Dans la citation que nous venons de faire en tête de la présente note, Pierre Virion met bien en valeur ces articulations métaphysiques du pouvoir politique Très-Chrétien, fort importantes à saisir.

[d] (appel de note p. 38) On voit ce qu'en a gardé la mémoire collective déformée par la Révolution : un simple épisode humain où l'orgueilleux Clovis était humilié, point, c'est tout, et un an après il se venge de la manière la plus rancunière possible, c'est-à-dire anti-chrétienne ! Et voilà ce qui est fourré dans la tête des enfants ! Ce qui est curieux, tout-de-même, c'est que le fait est resté *essentiel* dans toute histoire de Clovis, même laïcarde… Ceci nous rappelle autre chose. La mémoire collective a gardé très fort le souvenir du pont d'Avignon, au point d'en faire une chansonnette que tous les petits français connaissent (ou du moins connaissaient)… mais, là encore, en évacuant la raison *surnaturelle* de cette célébrité, à savoir qu'elle est le fruit de la sainteté de saint Bénézet ou Petit-Benoît, qui consacra sa vie entière, par charité chrétienne, à la construction de ce pont. Au fond, *c'est la charité qui s'est gravée dans la matière mnémonique de l'Histoire, dans la mémoire collective.* Nous sommes là en présence d'une très-grande leçon : *SEUL le Surnaturel peut informer immortellement la mémoire de l'homme, individuel ou collectif, tout le reste s'efface.* Ce qui montre bien la justesse de ce mot célèbre de sainte Thérèse d'Avila : "Tout passe, Dieu seul demeure" ; il n'y a que Dieu à exister véritablement, l'homme n'est en vérité RIEN, que par Dieu et ses gestes divines dans la pâte et l'âme humaines. De même, dans notre affaire de collier royal, *c'est l'institution de la royauté Très-Chrétienne de droit divin direct* qui rend célèbre l'apostrophe de saint Rémy. C'est une loi générale d'ailleurs que les légendes païennes que les peuples *retiennent,* ont quasi toutes une origine chrétienne (ou surnaturelle quand elles concernent des faits antérieurs au Christ), mais *occultée*. En voici encore un bon exemple. Tout le monde connaît le célèbre : "Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?" que répétait dans l'angoisse la pauvre femme de Barbe-Bleue. Or, ce conte fabuleux inventé de toutes pièces provient d'un épisode historique chrétien des plus authentiques *qui fonde notre toute-première histoire de France :* il s'agissait de la terrible peur des habitants d'Orléans, en 451, de ne pas être secourus à temps, assiégés qu'ils étaient par les Huns. "Aignan, évêque d'Orléans, avait pu se rendre auprès du [général romain] Aetius en Arles pour lui demander d'accélérer son arrivée. Grâce à Sidoine Apollinaire, gendre d'Avitus, nous savons aussi que le siège, commencé à la fin de mai 451, dura quinze jours, et que, régulièrement, dans l'attente des secours, il [l'évêque Aignan] demandait aux habitants de monter sur les murs : «Ils ne virent personne. Quand la prière fut terminée et qu'ils regardèrent une troisième fois du haut du mur, ils virent au loin comme une nuée sortir de terre. À cette nouvelle, l'évêque dit : «*C'est le secours du Seigneur !*»". Les murs étaient déjà éventrés, la ville prise, lorsqu'au sud Théodoric 1er et Aetius apparurent, et sans doute en même temps le roy des Francs par le nord. Attila se retira précipitamment sans avoir eu le temps de piller la ville. Cette délivrance d'Orléans fut interprétée *comme un véritable miracle.* Elle marqua si fortement la mémoire collective qu'elle figure encore en bonne place dans le folklore français. Dans le célèbre conte de Barbe-Bleue, la malheureuse épouse, trop curieuse, lance par trois fois l'appel : «Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?». Or, en réalité, dans la légende composée après la bataille, la phrase était : «Agne, mon frère Agne [= Aignan], ne vois-tu rien venir ?" L'évêque prophète avait appris à ses ouailles qu'il ne suffisait pas de s'aider soi-même pour gagner, mais qu'il était indispensable aussi que le ciel fût imploré pour qu'il intervînt. (...) La gaule du nord prenait de plus en plus conscience que ses véritables protecteurs étaient les femmes et les hommes de Dieu" (Rouche, pp. 125-126). Il est à peine besoin de faire remarquer que le pauvre petit écolier français qu'on abreuve de la *fable* ne peut absolument plus saisir le sens surnaturel profond de l'épisode... comme pour le collier royal de Clovis, comme pour le pont d'Avignon...

Ô désacralisation de l'Histoire, comme tu es néfaste au salut des âmes ! Que de crimes on commet en ton nom !

[e] (appel de note p. 40) Melchisédech, selon Gn. XIV, 18, était roy-prêtre sur la région de Jérusalem, cette ville qui est symbole du Règne glorieux du Christ... Il semble qu'il soit mystérieusement détenteur de la Royauté terrestre universelle du Christ, qui est avant tout un sacerdoce, occultée depuis la Chute d'Adam par le "prince de ce monde" (et non roy !), mais toujours existante de droit. C'est de son Ordre ecclésio-temporel que participe tout pouvoir politique exercé en lieu-tenance, directe ou indirecte, du Christ. Saint Paul, dans l'Épître aux Hébreux, l'appelle "roy de justice", "roy de paix", tous titres formellement messianiques et réservés au Christ-Roy Pantocrator : "Car ce Melchisédech, roy de Salem, et prêtre du Dieu Très-Haut, qui vint au-devant d'Abraham lorsqu'il retournait de la défaite des roys, et qui le bénit ; auquel aussi Abraham donna la dîme de tout ce qu'il avait pris ; qui

s'appelle, selon l'interprétation de son nom, premièrement, roy de justice, puis roy de Salem, c'est-à-dire roy de paix ; qui est sans père, sans mère, sans généalogie ; qui n'a ni commencement ni fin de sa vie, étant ainsi l'image du Fils de Dieu ; [ce Melchisédech] demeure prêtre pour toujours [… n'y a-t-il pas là une singulière analogie avec ce qu'a prophétisé Notre-Seigneur de saint Jean, l'Apôtre millénariste, c'est-à-dire du Règne glorieux du Messie-Roy, à savoir : "Et celui-ci, si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que Je revienne ?"... Quelle haute place tient dans l'économie divine le Règne glorieux du Christ ! On a ici, ce semble, la raison première et profonde du caractère *d'éternité* de la royauté française, formulée populairement par le cri célèbre : "Le roy est mort, vive le roy !" ou encore "En France, le roy ne meurt pas", ou encore la dernière proclamation des Evêques consécrateurs du roy, dans le Cérémonial du Sacre : "Vive le roy, *éternellement !*", etc. !, justement parce que la Royauté française participe de l'Ordre de Melchisédech]. *Considérez donc combien grand il doit être, puisque le patriarche même Abraham lui donna la dîme de ses dépouilles.* Il est vrai que ceux qui, étant de la race de Lévi, entrent dans le sacerdoce, ont droit, selon la loi, de prendre la dîme du peuple, c'est-à-dire de leurs frères, quoique ceux-ci soient sortis d'Abraham aussi bien qu'eux. Mais *c'est en cela même que paraît davantage la grandeur de celui dont nous parlons, à savoir Melchisédech ; et c'est ce qui montre clairement combien il est au-dessus des Lévites : car ce Melchisédech,* qui n'a point de place dans leur généalogie, *et qui n'est point de leur tribu,* a pris *néanmoins* la dîme d'Abraham, et a béni celui à qui les promesses ont été faites. Or, il est sans doute que celui qui reçoit la bénédiction est inférieur à celui qui la donne ; *et ainsi Abraham est inférieur à Melchisédech ; et par conséquent Melchisédech est fort au-dessus des Lévites.* Aussi, dans la loi, ceux qui reçoivent la dîme sont des hommes mortels ; mais celui qui la reçoit ici d'Abraham n'est représenté que comme toujours *vivant*" (Hb., ch. VII). Bien sûr, saint Paul termine ce chapitre en disant aux Hébreux que le sacerdoce nouveau de l'Église catholique provient de Jésus-Christ selon l'ordre de Melchisédech, et le fond de son raisonnement est de leur prouver ainsi sa supériorité par rapport au sacerdoce juif puisque celui catholique provient directement de l'Ordre de Melchisédech. Mais, faussement appuyés sur saint Paul, les scolastiques protesteront en vain contre le fait que le sacerdoce de l'Église romaine ne réalise absolument pas la *totalité* du sacerdoce de Melchisédech puisque le sacerdoce néotestamentaire ne confère strictement aucun pouvoir politique christique royal de fait, que possédait Melchisédech ! Or, si l'Église catholique réalise plénièrement l'ordre de Melchisédech, comme saint Paul l'enseigne, il faut bien que le pouvoir politique universel de fait se trouve quelque part, dans une Institution sub-ordonnée à elle. Et précisément, c'est la Royauté Très-Chrétienne, d'Institution divine, qui, de par Dieu, en a charge, qui est sacerdotalement missionnée pour représenter de fait la Royauté du Christ sur sa terre. C'est alors que la formidable parole de saint Pie X prend toute sa couleur, comme donnant l'explication *parfaite* de l'épître paulinienne : "La France est partie INTÉGRANTE de l'Église".

[f] (appel de note p. 41) L'opinion scolastique commune en la matière, est en effet le raisonnement le plus *stupide* qu'on ait jamais vu sur le sujet, notre qualificatif n'est hélas que trop justifié. Jugez-en, ô lecteur impartial. Puisque, disent très sérieusement les scolastiques, le Christ est roy *universel* (majeure), que la France est une nation *particulière,* c'est-à-dire *non-universelle* (mineure), alors le Christ ne saurait être le Roy direct de la France puisqu'Il l'est de l'univers entier (conclusion). En vérité, l'idiot du village, qui bien sûr n'a pas étudié Aristote, ne saurait aller aussi loin dans la bêtise... le voulut-il. Vu ceci, on ne peut s'empêcher de dire que si vraiment la scolastique amène à combler la mesure de la stupidité voire de l'impiété tout court (car la susdite conclusion est fort impie), qu'elle empêche d'appréhender le bon sens, comme il appert en bien des raisonnements dont celui-ci n'est hélas qu'un échantillon, mais alors, vite, brûlons la *Somme,* Aristote, etc. ! Enfin quoi, tonnerre de Boanergès !, faut-il *vraiment* être obligé d'expliquer à des théologiens diplômés que le Règne *universel* du Christ nécessite *un Règne du Christ dans une Nation PARTICULIÈRE*, très-précisément pour pouvoir commencer le Règne... *universel ?* Le syllogisme scolastique moyen en la matière est donc l'exacte et satanique raisonnement... à l'envers, à ne pas faire. Le vrai syllogisme à poser est au contraire le suivant : le Christ est Roy universel (majeure) ; il faut de toute nécessité un Règne du Christ dans une Nation *particulière* pour initier inchoativement sur cette terre ce Règne *universel* (mineure) ; donc, l'élection divine d'une Nation particulière est nécessaire dans l'économie du Temps des Nations pour l'établissement du Règne universel (conclusion). On a d'ailleurs le même cas de figure dans l'Église, lorsqu'une nouvelle Oeuvre religieuse doit être fondée : canoniquement, il faut en effet de toute nécessité qu'elle soit *d'abord* incardinée dans un diocèse, autrement dit dans une Église *particulière* (quand bien même ce serait celle de l'*évêque* de Rome), pour avoir la reconnaissance canonique de l'Église *universelle,* et donc

pouvoir se répandre dans toute l'orbe chrétienne (idem pour la canonisation universelle d'un saint : le dossier doit *d'abord et premièrement* être présenté par l'évêque résident d'une église *particulière)*. Or, quant à la Politique, cette "Maison Mère", cette Nation particulière qui permet l'incarnation concrète du Règne universel du Christ sur cette terre s'est avérée être la France de la Noël 496, au rapport de tous les siècles chrétiens.

En conclusion sur ce point tout-de-même pas très compliqué à comprendre, pourquoi donc, mille tonnerres de Boanergès, après avoir conquis la maîtrise de l'intellection des choses, les scolastiques raisonnent-ils quasi toujours à l'envers, souvent le plus sataniquement possible, *dès lors qu'il s'agit de concrétiser la théorie !?!* Certes, la scolastique est très-utile pour la définition des choses surnaturelles, et elle nous a beaucoup servi précisément pour la rédaction de ce présent chapitre (qui aurait été quasi impossible sans ses précisions), mais elle n'est que servante, non maîtresse. L'inspiration c'est le Ciel, la définition scolastique c'est la terre, et la terre par ses propres moyens ne peut *révéler* le Ciel ! Cela, les "*très-petits docteurs*" (Léon Bloy) ne le comprennent généralement pas. Nous reviendrons plus loin sur ce problème très-grave du mode de penser des scolastiques, qui a fini par supprimer pratiquement dans l'esprit des clercs "la mission divine de la France" et subséquemment les amener à s'aboucher *putainement* avec la République révolutionnaire, sous prétexte de Concordat.

[g] (appel de note p. 66) "Les Saxons, de même race que les Francs, s'arrêtent de gré et de force, depuis le Rhin jusqu'à la Vistule ; ils s'arrêtent, écoutent par intervalle la parole que leur annoncent des hommes de leur sang et de leur langue, des Saxons revenus d'Angleterre et déjà chrétiens, saint Boniface et ses nombreux disciples ; ils écoutent et croient par intervalle. Mobiles comme les flots de la mer, habitués à une vie aventureuse, à une sauvage indépendance, à des dieux qui demandaient des victimes humaines, les barbares peuplades des Saxons eurent de la peine à changer leurs lances en faulx et leurs glaives en socs de charrue. Il fallut pour cela trente ans de guerres et de victoires, de rigueur et d'indulgence, de prédications et d'exemples. Pendant que Charlemagne était occupé ailleurs, les Saxons s'étaient jetés sur les terres des Francs. L'année 772, Charlemagne entre dans la Saxe, prend le château d'Éresbourg, détruit le temple et l'idole d'Irmenseul ; les Saxons demandent la paix et donnent douze otages. L'an 774, pendant que Charlemagne met fin au royaume des Lombards en Italie, les Saxons envahissent les terres des Francs ; ils s'efforcent en vain de brûler l'église de Fritzlar, ils sont mis en fuite sans que personne les poursuive. En 775, Charlemagne se détermine à faire la guerre aux Saxons, jusqu'à ce qu'ils se soumettent à la religion chrétienne ou qu'ils soient exterminés. Il entre dans la Saxe, prend la forteresse de Sigbourg, rebâtit celle d'Éresbourg, que les Saxons avaient détruite, défait trois armées de ces barbares, qui de nouveau demandent la paix et donnent des ôtages. En 776, pendant que Charlemagne est en Italie, les Saxons emportent et détruisent de nouveau le château d'Éresbourg et attaquent les Francs avec furie. Charlemagne revient en Saxe avec tant de célérité, que la multitude des Saxons, épouvantée, implore sa miséricorde. Charlemagne leur pardonne, fait donner le baptême à ceux qui le désirent, reçoit de nouveaux ôtages, rebâti de nouveau la forteresse d'Éresbourg, et en élève une autre sur la Lippe. En 777, Charlemagne tenant sa cour à Paderborn, tous les chefs des Saxons, à l'exception de Witikind, viennent faire leur soumission et supplient qu'on leur pardonne, à charge de perdre leur patrie et leur liberté, s'ils manquent encore à leurs promesses. Un grand nombre d'entre eux reçoivent le baptême, assurant, mais avec peu de sincérité, qu'ils voulaient embrasser la religion chrétienne. En 778, pendant que Charlemagne est occupé en Espagne contre les Sarrasins, les Saxons se jettent sur les terres des Francs, ravagent tout par le fer et le feu, sans distinction d'âge ni de sexe, de sacré ni de profane. Les moines de Fulda, par la crainte des Saxons, emportent avec eux les ossements de saint Boniface et s'enfuient de leur monastère. Les Saxons sont [à nouveau] défaits par les Francs. L'année suivante, 779, Charlemagne entre dans la Saxe, et, après une première victoire, reçoit la soumission de plusieurs peuplades saxonnes, qui donnent des ôtages et font des serments. En 780, Charlemagne s'avance jusqu'à l'Oder et jusqu'à la frontière des Slaves. Un grand nombre de Saxons reçoivent encore le baptême, mais avec leur dissimulation accoutumée. En 782, Charlemagne tenant sa cour à la source de la Lippe, les chefs des Saxons viennent lui rendre leurs hommages, avec les ambassadeurs des Danois et des Huns. Mais à peine a-t-il quitté le pays, que les Saxons se révoltent à l'instigation de Witikind ; plusieurs comtes d'entre les Francs sont tués. Charlemagne rentre dans la Saxe avec la rapidité de la foudre ; il pardonne à la multitude, mais il exige qu'on lui livre les quatre mille cinq cents principaux rebelles, auxquels il fait trancher la tête le même jour. Pendant les années 783, 784 et 785, les Saxons s'étant soulevés en masse, Charlemagne les défait en plusieurs batailles sanglantes et dévaste leur pays. La dernière année, Witikind se soumet volontai-

rement, embrasse sincèrement la religion chrétienne et reçoit le baptême [au moyen d'ailleurs, d'un miracle eucharistique, d'une apparition de l'Enfant-Jésus à la place des hosties que recevaient les communiants, que Witikind, qui s'était introduit en espion incognito dans le camp des Francs, vit lors d'une messe]. Une multitude de Saxons reviennent à la foi qu'ils avaient abandonnée et s'humanisent malgré eux. Ils restent soumis pendant sept ans, et servent dans les armées de Charlemagne contre les Huns et les Slaves. En 792, les Saxons, du moins ceux qui habitaient sur l'Elbe, se révoltent et tuent les Francs qui étaient parmi eux. Les six années suivantes, Charlemagne conduit ses armées dans la Saxe ; chaque fois les Saxons, défaits ou craignant de l'être, donnent des ôtages et promettent d'être plus fidèles. *Charlemagne en transplante un grand nombre en France, le tiers de certains cantons,* et les remplace en Saxe par des Francs. En 799, ayant pacifié toute la Saxe, il la partage entre les évêques, les prêtres et les autres vassaux. En 802, les Saxons au-delà de l'Elbe, nommés aussi Normands, ayant recommencé à remuer, ils en sont punis par la dévastation de leur pays. *En 804, Charlemagne les transfère tous en France avec leurs femmes et leurs enfants,* et donne leurs champs aux Abodrites, peuples du Meklenbourg, qui lui avaient toujours été fidèles, et dont les Saxons au-delà de l'Elbe ou les Normands avaient tué le roy. Ainsi finit la guerre de Saxe, après avoir duré une trentaine d'années, parmi lesquelles cependant il y a eut une dizaine d'années de paix ou de repos. Après tant d'années d'une guerre si opiniâtre, on croirait la Saxe dépeuplée et la nation saxonne anéantie. C'était tout le contraire, suivant un auteur non suspect, qui dit : «Nous verrons, dès la génération suivante, la Saxe vaincue et si longtemps dévastée, beaucoup plus peuplée, plus belliqueuse et mieux en état de se défendre que la Gaule, qui avait triomphé d'elle à tant de reprises. On ne peut douter que ce ne soit pendant le règne même de Charlemagne, au milieu de ces ravages, de ces massacres et de tous les malheurs attachés à la conquête, que le nord de la Germanie passa de la barbarie à la civilisation, que des villes nouvelles furent fondées au milieu des forêts, que des lois furent reconnues par ceux qui s'étaient fait longtemps un honneur de n'en point admettre ; qu'une certaine connaissance des lettres fut le résultat de la prédication du christianisme ; qu'enfin, les arts et les jouissances de la vie domestique furent introduits jusqu'à l'Elbe par les fréquents voyages et les longs séjours des personnages riches et puissants que Charlemagne entraînait avec lui au fond de la Germanie» (Sismondi, *Histoire des Français,* t. 2, p. 361). Voilà comme ces guerres de Saxe sont appréciées par un écrivain protestant, plus enclin à blâmer qu'à louer tout ce qui tient à la religion catholique. Ainsi, par ces guerres mêmes, Charlemagne a civilisé non seulement la Saxe, mais l'Allemagne tout entière, en la rendant complètement chrétienne" (Rohrbacher, t. XI, pp. 219-221).

CHAPITRE II

[h] (appel de note p. 117) C'est pourquoi le génie Très-Chrétien se propage dans l'Europe *à partir de la Gaule Unie devenue Francia ou France.* Pour les choses de l'art, c'est historiquement très-perceptible, on le touche du doigt. "On oublie souvent que le roman et le gothique sont nés *en France.* Les maîtres d'oeuvre *français,* dans leur tour d'Europe, les répandirent en Allemagne, en Hongrie, en Espagne, en Italie, en Pologne... C'est à Strasbourg que demeura la fameuse «Bahütte», la puissante corporation qui réunissait maçons, verriers, peintres et architectes, tous unis par le même élan de Foi qui soulevait les pierres vers le ciel... On les appelait à Burgos, à Cologne, à Milan, à Magdebourg, à Upsala, à Buda, pour bâtir les cathédrales, les hospices et tous les édifices en un style qu'on nommait «OPUS FRANCIGENUM», oeuvre français, l'art architectural le plus libéré de la pesanteur..." *(Le meurtre de la France,* Paul Scortesco, pp. 6-7). "L'expression juste, pour caractériser ce style, serait celle d'«architecture française». C'est le style français par excellence. C'est le style de l'Île-de-France, d'où il s'est ensuite répandu, avec les progrès du pouvoir royal, sur le reste de notre pays, et de France en Europe" *(Le Moyen-Âge,* Funck-Brentano, p. 211). "De l'oeuvre des artistes du XIII^{e} siècle, sort la même impression de grandeur que de certaines pages de Bossuet dans ses *Élévations sur les mystères.* Ce sont des beautés du même ordre. Après eux, on ne vit rien de pareil" *(L'art religieux du XIII^{e} siècle français,* Émile Mâle, p. 381). "La basilique de Saint-Denis a encore un autre mérite, celui d'être un des premiers types de cette merveilleuse architecture nationale, qui a couvert le monde de ses chefs-d'oeuvre ; et ce type, c'est à Suger [le moine-ministre de Louis VII], à ses artistes, à ses collaborateurs qu'on dut de le voir sortir de terre" *(La France chrétienne,* p. 152). "L'art gothique sort du roman par une pente insensible ; il a suffi d'une découverte, en apparence minime, pour inaugurer un système nouveau, et préparer les plus prodigieuses constructions que puisse imaginer un cerveau hu-

main. *Cette découverte est due aux humbles ouvriers de l'Île-de-France ; c'est dans le voisinage de Paris aux premières années du XII^e siècle, que s'élabore l'oeuvre française par essence,* l'art si étrangement dénommé gothique. Dès avant 1125 apparaît, entre les régions de l'Oise et de la Marne, le principe de l'architecture gothique, la croisée d'ogives, c'est-à-dire la combinaison de la voûte d'arêtes avec des nervures entrecroisées, qui procèdent de l'arc doubleau des églises romanes. (...) Dès 1150, apparaît le principe du décor, la feuille d'acanthe, qui se dérobe à la rigidité des modèles romans [… inspirés des canons de l'Antiquité ! "La sculpture romane s'était figée en une raideur hiératique, d'aspect parfois superbe. Mais l'imitation trop fidèle de l'antiquité romaine et l'observance des traditions byzantines ne pouvaient donner à cet art grandiose qu'une vie factice ; il fallait, pour le sauver, l'intervention de la nature" *(La France Chrétienne,* p. 291)] pour s'épanouir souplement à l'imitation de la nature [comme cette phrase illustre bien ce que nous dirons tout-à-l'heure concernant l'infériorité viscérale de la romanité antique par rapport à l'ordre Très-Chrétien !, concernant aussi la *virtus* de "l'argile" barbare nécessaire à l'érection de la société rachetée dans le Christ !] ; elle inaugure cette végétation merveilleuse qui va germer à l'ombre des nefs, dans la grande forêt mystique. Peut-être la première ébauche de la croisée d'ogives, vers la fin du XI^e siècle, est-elle due à l'activité toujours en éveil des Bénédictins. C'est à la vénérable abbaye de Morienval, fondée par Dagobert dans une vallée riveraine de l'Oise, que les recherches les plus récentes attribuent l'honneur de cette initiation. Alentour, dans les régions de Beauvais, de Soissons et de Laon, le mouvement fécond se propage ; il gagne Paris (...), il s'avance vers le Sud et l'Ouest, laissant partout des traces de son glorieux passage" *(La France Chrétienne,* pp. 282-283).

"N'oublions pas non plus que la grande musique occidentale (contrepoint, mélodies entrelacées, polyphonie, fugue) est née, non en Allemagne, ni en Italie, mais à la *Corporation de la Schola de Notre-Dame de Paris,* au XII^e siècle, avec les maîtres Léonin et Pérotin le Grand" (Paul Scortesco, *ibid.).* "[Dès le XII^e siècle à Paris] on commence à écrire des messes entières à quatre parties, et l'écriture *a cappella* possède, dès lors, tous ses procédés, que les maîtres des époques ultérieures, Guillaume de Machaut et Jean de Muris, plus tard Dufay, Ockeghem, Obrecht et Josquin des prés, ne feront que perfectionner, arrivant à l'apogée du style (il y fallut deux siècles) avec Palestrina, Orlande de Lassus, et Victoria. Ces derniers maîtres ne sont donc pas des initiateurs, ni les représentants d'une école primitive de la musique d'église. *Bien au contraire, ils sont les sommets où atteignit, à Rome, le lent développement d'une forme d'art née quatre cents ans auparavant à Paris*" *(La musique d'Église — études historiques, esthétiques et pratiques,* Amédée Gastoué [qui était le musicien de saint Pie X], pp. 212-213). Mais l'on dira que le chant grégorien, quant à lui, ne doit rien à l'esprit franc Très-Chrétien, qu'il est purement romain, etc. : c'est encore une idée fausse, le génie franc Très-Chrétien ayant place aussi grande dans sa formation, que celui romain, dans un mariage émouvant parce que, une fois de plus il illustre à merveille cette association intime du "compère" et de la "commère" pour assurer et faire éclore les œuvres du salut parmi les enfants des hommes ; c'est ici très-perceptible : "Depuis les récents progrès effectués par la musicologie, mise au service de l'histoire en tant que nouvelle science auxiliaire, il est possible de suivre la formation et l'évolution du chant liturgique de la Ville des papes, depuis les couches les plus anciennes encore visibles, qui remontent au IV^e siècle, jusqu'à ce que, de simple chant local ou régional qu'il était jusque-là, il devienne, à partir de 750, celui de tout l'Empire carolingien, *mais en fait s'hybride au contact du chant gallican des pays francs, se transformant en chant romano-franc, dit «grégorien», et revienne finalement sous cette forme à Rome, à partir du X^e siècle, sous l'influence des souverains ottoniens, pour y éliminer graduellement son ancêtre romain pur, dit «vieux-romain» (alt-römisch, romano antico), jusqu'à la disparition totale de ce dernier au début du XIII^e siècle*" *(Dictionnaire historique de la papauté,* Philippe Levillain, art. *Chant liturgique romain (IV^e-XII^e siècle)* signé Philippe Bernard, pp. 336-337).

Dans le même ordre d'idées, dès que sainte Jeanne d'Arc se leva et gagna ses premières victoires, aussitôt, un grand nombre de chevaliers européens, principalement allemands d'ailleurs, s'équipèrent *à leurs frais* pour venir l'aider à libérer le "saint Royaume"... tout simplement parce qu'ils se sentaient politiquement concernés dans la défense de la France libre (la vraie, rien à voir avec l'horrible mensonge gaulliste...!), fondement de la liberté politique dans le monde entier et tout particulièrement en Europe, et tout spécialement en Allemagne, cette sœur jumelle créée de toutes pièces politiques par la France !

CHAPITRE III

[i] (appel de note p. 127) Précisons dès à présent que les Concordats sont une forme relativement *moderne* des relations entre l'Église et les Nations. On n'en voit trace que bien après l'inénarrable cassure de l'Empire carolingien, quand les États deviennent de plus en plus *nationalistes,* au sens mauvais du terme, comme se détachant de l'esprit familial de la Chrétienté pour s'individualiser. "Ce système fit son apparition à la fin du concile de Constance [1418] ; Martin V, l'élu de ce concile, et son successeur Eugène IV, en conclurent plusieurs" *(3e Conférence de Notre-Dame de Paris,* 1928, Mgr Baudrillart, p. 21). Est-il besoin de faire remarquer, mais oui hélas, que lesdits concordats étaient passés entre Rome *catholique* et des États... *catholiques ?* Et que le plus "réussi" ou célèbre d'entre eux, celui de 1516, ne fut qu'un atroce pis-aller ? "Le concordat de 1516 [passé avec François 1er], mal défendu par la faiblesse des Souverains Pontifes contre les interprétations capricieuses des roys, continuait à porter des fruits détestables. Jusqu'à la fin des guerres de religion, il peupla les bénéfices ecclésiastiques de laïques, gens de guerre, favoris et favorites. Des ménages s'installèrent dans les évêchés et jusque dans les abbayes, parmi les religieux, au grand scandale du peuple ; Pierre de Bourdeille, le spirituel capitaine, était abbé de Brantôme ; Bussy d'Amboise, le plus heureux duelliste de son temps, se nommait l'abbé de Bourgueil ; le farouche Montlue jouissait d'une abbaye à Sens ; du Guast, de qui Henri III était «possédé», recevait de S. M., en récompense de ses services, les évêchés de Grenoble et d'Amiens ; il vendait l'un trente mille livres à une fille de la cour et l'autre quarante mille au fils du seigneur d'Avanson ; l'évêché de Cornouailles était remis en dot à une jeune fille ; d'autres confiés à des enfants de quinze ans. Beaucoup d'évêques étaient des politiques ; d'autres vivaient en grands seigneurs, aimables et lettrés, singulièrement tolérants à l'égard des personnes (...). La plupart ne s'occupaient ni de prêcher, ni de faire prêcher la parole sainte aux fidèles ; pendant plusieurs années, le ministère de la chaire sembla le monopole des hérétiques [protestants, vaudois, etc.], et ce fut, de l'aveu général, l'agent le plus actif de leurs progrès jusqu'au règne de Charles IX. (...) Ce fut bien pis lorsque la mort d'Henri III eut fait d'un prince hérétique l'héritier légitime du trône de France. *Les évêques nés du Concordat se trouvèrent pris entre la fidélité monarchique, l'intérêt de l'Église et les ordres du Saint-Siège.* Au dire de plusieurs historiens dignes de foi, cent d'entre eux sur cent dix-huit auraient, avant la fin de 1589, reconnu le roy protestant. Nous avons des raisons de croire ce chiffre exagéré, mais il est certain que, bien antérieurement à la conversion d'Henri IV, la grande majorité de l'épiscopat se déclara pour lui. (...) Faut-il être surpris qu'en maint endroit le peuple catholique, oublieux de son devoir, osât se déchaîner contre ses pasteurs ? L'évêque d'Orléans était qualifié de «traître et de méchant» dans toutes les chaires de sa ville épiscopale ; l'évêque d'Auxerre voyait la population soulevée contre lui par le Père gardien des Cordeliers ; et celui de Châlons était réduit à s'enfuir devant les habitants que le gouverneur même avait ameutés" *(La France Chrétienne,* pp. 359-361) !

Alors, si le système est si défectueux avec des États catholiques, continuer la mode avec des États... *non-catholiques* issus de la Révolution, fut une incohérence folle, incroyable, scandaleuse, inouïe, et en définitive, fort impie. N'était-ce pas politiquement verser dans l'abomination de la désolation ? Si un grand penseur dont le nom de nous revient plus, Joseph de Maistre peut-être, a pu dire des concordats des temps Très-Chrétiens qu'ils n'étaient que "*des concessions entre deux partis, que chacun savait n'avoir pas le droit de faire*", que dire des concordats des temps qui ne sont plus Très-Chrétiens ! N'oublions pas d'autre part que le Concordat napoléonien, premier modèle du genre *antéchristique* (parce qu'il allie *par principe* dans un mariage contre-nature, le Christ au satan de la Révolution) servit de modèle à tous ceux qui servirent, après la tourmente révolutionnaire, à la reconstitution des liens entre l'Église et les différents pays d'Europe : "L'entente des États avec le Saint-Siège devait se réaliser par une série de concordats, la plupart imités du Concordat français de 1801" *(Histoire de papes illustrée,* Gaston Castella, t. II, p. 337). "Quant aux vieux pays catholiques, ils demeurèrent [au XIXe siècle] sous le régime des concordats, c'est-à-dire des fréquentes tractations entre Rome et les gouvernements. Même en présence de gouvernements hostiles, Rome tint énergiquement et jusqu'au bout pour le maintien de ces accords [… certes oui !, c'est-à-dire jusqu'au reniement de sa mission divine en ce monde, abomination de la désolation que nous verrons dans le détail plus loin…] ; elle sauvegardait ainsi d'une part le principe de l'union entre l'Église et l'État et, de l'autre, celui de son effective souveraineté [... au prix de la doctrine, de l'orthodoxie en Politique qu'elle sacrifiait, on lui donnait en échange une pure *apparence* de rôle, révocable à souhait ! Tu parles d'une "effective souveraineté" !]. Par ses nonces, doyens de droit du corps diplomatique, elle avait un constant accès auprès des dirigeants de l'État [... qui ne manquèrent jamais de lui notifier qu'on l'acceptait là par pure

condescendance du Politique au Religieux...]" *(Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928,* Mgr Baudrillart, Éd. Spes, en six fascicules - 6e Conférence, p. 4).

j (appel de note p. 128) C'est historique, en effet : lesdits États pontificaux étaient politiquement gérés *en même temps* par le Roy des Francs et par le Pape. Juridiquement, il n'y a aucun doute. Pépin, puis Charlemagne vingt ans après, donnent bien au Pape les vingt-deux villes plus quelques territoires qui formeront l'État pontifical, mais en même temps, le pape le fait *patrice des Romains,* ce qui, dans la terminologie politique d'alors, signifiait chef d'État des Romains (Charlemagne d'ailleurs, réitérant la donation, donne même bien plus au pape qu'il ne lui demandait ! "Le mercredi, le Pape se rendit à Saint-Pierre avec son clergé et les magistrats, et il pria humblement le roy [Charlemagne] de confirmer la donation que Pépin avait faite, dans l'assemblée de Quercy, au pape Étienne, et que lui, Charmagne, avait signée avec son frère Carloman. Le roy s'étant fait lire l'acte de cette donation, l'approuva avec les seigneurs de sa suite. Mais ce n'était pas assez pour satisfaire sa générosité et son attachement au Saint-Siège ; il fit dresser par Ethérius, son notaire et son chapelain, l'acte d'une donation beaucoup plus ample que la première : il y donnait à l'Église romaine l'île de Corse, Parme et Mantoue, tout l'exarchat de Ravenne, les provinces de Venise et d'Istrie, avec les duchés de Spolète et de Bénévent" !!! –Rohrbacher, t. XI, p. 160-). Lorsque le Pape Hadrien 1er (772-795) meurt, Charlemagne fait composer par Alcuin, son meilleur poète, une épitaphe métrique qui mêle *inextricablement* les personnes du pape et de l'Empereur Très-Chrétien : *Hadrianus Carolus rex ego tuque Pater...* comme si, chose digne de considération !, il était *impossible* de séparer leurs fonctions de droit divin qui, au fait, manifestent une seule et *même* réalité : être le "tenant-lieu" du Christ. Et Léon III (795-816), successeur d'Hadrien, ayant des problèmes avec l'aristocratie laïque de Rome qui voulait lui disputer son pouvoir politique, se dépêche de "faire directement appel à Charlemagne. Il lui envoya, en même temps que le décret de son élection, les clefs de la confession de Saint-Pierre et l'étendard de Rome [les symboles de son pouvoir temporel !], sollicitant de lui l'envoi d'un fonctionnaire pour exiger du peuple romain un serment de fidélité et de soumission… *à la royauté franque.* Vingt ans plus tôt, après la chute du royaume lombard, Charlemagne avait cru devoir accuser le protectorat moral qu'il était appelé à exercer sur Rome en prenant officiellement le titre de «patrice des Romains», que ni son père ni lui n'avaient encore porté. Maintenant, la demande de Léon III précisait les choses plus qu'il n'eût souhaité. *Recevoir le serment de fidélité des Romains, c'était prendre envers eux des engagements, s'obliger à intervenir dans leurs affaires intérieures, empiéter sur l'autorité souveraine du Pape.* Charles ne crut pas devoir accéder à la demande de Léon III. (...) Les événements pourtant se précipitèrent. En 799, un complot éclata dans Rome contre Léon III. À sa tête se trouvaient quelques clercs, parents du dernier Pape ; mais les violences exercées contre les *domus cultae* [domaines ruraux créés autour de la Ville par le pape Hadrien, et sous sa directe autorité], trahissent assez la main des nobles. Léon échappa comme par miracle, et se sentant impuissant à dompter la révolte, il gagna la Saxe, où était Charlemagne, pour demander du secours. Comme il était autrefois intervenu pour protéger le Saint-Siège contre le péril du dehors [celui Lombard], Charlemagne intervint alors pour le protéger contre le péril du dedans. Léon III fut rétabli à Rome par les fonctionnaires de Charles, et, comme ses ennemis continuaient contre lui une campagne d'accusations, Charlemagne se rendit lui-même à Rome, le 24 novembre de l'année 800, pour dissiper toute équivoque et rendre au Siège de Pierre son inaltérable majesté. (...) Arriva le jour de Noël, et «dans la basilique de Saint-Pierre tous se réunirent de nouveau. Alors, le Pontife, de sa propre main, posa la très précieuse couronne sur la tête de Charles. Et à ce moment tous les fidèles Romains, considérant la protection et l'amour dont il avait usé envers la sainte Église romaine et son vicaire, poussèrent tous ensemble, sous l'inspiration de Dieu et de saint Pierre, une grande clameur, en s'écriant : *À Charles très pieux, auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur, vie et victoire. L'acclamation fut répétée trois fois et ainsi par tous il fut établi empereur des Romains».* C'était là les formes mêmes qu'on observait à Constantinople pour la création de l'Empereur. Au lieu d'un «patrice des Romains», il y avait maintenant en Occident un «Empereur des Romains». Charlemagne et Léon III pouvaient croire que le prestige du nouveau titre donné au défenseur du Saint-Siège en imposerait à la turbulence des Romains. Derrière l'autorité du pape, Rome sentirait maintenant la main toute-puissante d'un Empereur. (...) L'oeuvre cependant n'était point parfaite. L'autorité personnelle de Charles et non son nouveau titre pouvait seule assurer dans Rome l'indépendance de la Papauté. On le vit bien quand il ne fut plus là. Dix ans après sa mort, Lothaire, son petit-fils, était obligé de rendre effectif le protectorat tout moral dont Charles avait voulu se contenter, et d'établir à Rome un *missus* permanent, chargé de surveiller les factions et d'assurer la li-

berté du Saint-Siège" *(Les carolingiens et le Saint-Siège,* art. signé Paul Fabre dans *La France chrétienne,* pp. 71-72 & 75). La gestion sociopolitique de Rome à la fois par le pape et l'empereur Très-Chrétien continue d'ailleurs avec autant de force avec Lothaire et le pape Léon IV (847-855) : "En l'année 848, deuxième de son pontificat, saint Léon IV entreprit un ouvrage qui, à lui seul, eût suffi pour illustrer un souverain et un Pontife : ce fut de bâtir une ville autour de l'église de Saint-Pierre et de l'enfermer de murailles. Toute la noblesse de Rome était sensiblement affligée du pillage que les Sarrasins y avaient fait, et craignait encore pire à l'avenir. Pour la rassurer, le nouveau Pape résolut d'exécuter le dessein que saint Léon III, son prédécesseur, avait conçu, de bâtir une nouvelle ville auprès de Saint-Pierre, dont Grégoire IV avait même commencé les fondements. *Léon IV en écrivit à l'empereur Lothaire, qui reçut avec joie la proposition, exhorta le Pape à mettre au plus tôt la main à l'œuvre* et envoya quantité de livres d'argent pour cet effet, tant de sa part que des rois, ses frères. *Le pape ayant reçu la réponse de l'empereur,* assembla les Romains et les consulta sur l'exécution de son dessein. Il fut résolu de faire venir des ouvriers de toutes les villes, des terres qui appartenaient au public et des monastères, pour travailler tour à tour à ce grand ouvrage. On y employa quatre ans, etc." (Rohrbacher, t. XII, pp. 113-114). On voit très bien ici que le *placet* de l'Empereur était nécessaire pour entreprendre l'œuvre projetée. Même conclusion à tirer du fait suivant. L'empereur Lothaire meurt, et est remplacé par son fils Louis. En 855, un envieux répand la calomnie que le gouverneur du palais de Rome veut se défaire des français et appeler les grecs à Rome, ce qui était faux. En colère, Louis descend à Rome, et, entouré des dignitaires francs et de la noblesse romaine, et plus encore du pape, juge l'envieux dont les calomnies sont confondues publiquement. Rohrbacher, de qui nous tirons l'épisode, de commenter : "Cette histoire fait bien voir que l'empereur Louis avait une certaine autorité à Rome ; mais elle ne prouve pas qu'il en fût le souverain exclusif" (t. XII, pp. 121-122). C'est ce que personne n'a jamais dit. Mais laissons passer les années, et enregistrons qu'à la Noël de l'an 875, Charles le Chauve fut fait empereur par le pape Jean VIII. "Au mois de février suivant, les évêques et les seigneurs de l'Italie septentrionale s'étant assemblés à Pavie, disent à Charles : «Puisque déjà la bonté divine, grâce à l'intervention des bienheureux princes des apôtres Pierre et Paul, et par leur vicaire, savoir le seigneur Jean, souverain pontife, pape universel, et votre père spirituel, vous a appelé, pour l'utilité de la sainte Église et de nous tous, et vous a élevé à la dignité impériale par le jugement du Saint-Esprit, nous vous élisons unanimement pour notre protecteur et notre seigneur, auquel nous nous soumettons avec joie et promettons d'observer de toutes nos forces tout ce que vous ordonnerez pour l'utilité de l'Église et notre salut». Cet acte fut souscrit par dix-sept évêques de Toscane et de Lombardie, dont le prmier est Anspert, archevêque de Milan. On y voit aussi la souscription de dix comtes, ainsi que celle du duc Boson, beau-frère de l'empereur, qui le déclara duc de Lombardie, lui donnant la couronne ducale et la qualité de commissaire impérial" (Rohrbacher, t. XII, pp. 298-299).

Ainsi donc, par la force naturelle des choses plus encore que par le juridique, il y avait bel et bien deux souverains pour le gouvernement temporel des États Pontificaux. *Et l'Histoire nous apprend très bien que la sécurité du pouvoir politique pontifical dérive IMMÉDIATEMENT de la force Très-Chrétienne franque.* Supprimer ce pouvoir politique français Très-Chrétien, c'est saper à la base l'État pontifical lui-même (dans le Plan divin, il est manifeste que l'État pontifical ne peut exister *que soutenu par l'Institution divine temporelle du Temps des Nations, à savoir la France ;* c'est si vrai, que lorsque la France Très-Chrétienne, après la chute de l'Empire carolingien, ne pourra plus assumer cette mission qu'elle possède en propre, ce soutien politique, plus que jamais nécessaire aux temps des invasions sarrazines augmentées des rébellions de l'aristocratie romaine, assumé par un ersatz d'Institution divine politique, le Saint-Empire romain germanique, ne sera plus assuré, le soi-disant protecteur se soulevant contre celui qu'il avait charge de protéger ! Tant il est vrai que seule la France a reçu la mission Très-Chrétienne pour ce faire, et non point l'Allemagne !). Or, c'est exactement ce que fit le pape Pie VII en ne soutenant pas, au moins en droit, la Royauté Très-Chrétienne contre Napoléon. *Il saborda par-là lui-même l'État pontifical.* 70 ans après le Concordat, c'était la chute définitive des États pontificaux... exactement comme 70 ans après le refus du Christ par les juifs, c'était la chute de Jérusalem...

[k] (appel de note p. 140) "L'Université de Paris a justifié sa réputation et la confiance de l'Église par les progrès qu'elle a fait faire aux études religieuses. Elle a pris une grande part à la plus haute manifestation du Moyen-Âge dans l'ordre intellectuel ; elle a, sinon créé, du moins développé et propagé la scolastique, dont le plein épanouissement, au XIII[e] siècle, coïncide avec la période de plus grande prospérité des écoles parisiennes. *Les scolastiques entreprirent de donner un fondement solide à la théologie en montrant qu'aucune Vérité révélée n'est incompatible avec la raison.* Ils mirent au service de l'Église la

spéculation philosophique, si active depuis le XIe siècle, et à laquelle la diffusion des ouvrages d'Aristote venait, au XIIIe, de fournir un nouvel aliment. S'assimilant tout ce qui dans l'aristotélisme était conciliable avec le dogme, ils constituèrent une doctrine philosophique qui est encore, pour beaucoup d'esprits, la meilleure introduction rationnelle à la Foi chrétienne" *(La France Chrétienne,* p. 278). Hélas, serions-nous tentés de commenter, parce qu'en même temps, cela risque très fort d'être un obstacle à la Vie du Christ dans l'âme ! Cependant, notez bien dans ce passage, que la théologie était, au début de la scolastique, à la *première* place : on se servait de la philosophie scolastique *uniquement* pour glorifier la théologie. Mais son simple usage passé en *habitus* intellectuel était, à cause de la faiblesse de l'homme, subversif, en ce sens que, pour l'usager coutumier, il le faisait tendre *invinciblement* à *en rester* à la philosophie, c'est-à-dire à l'homme, à sa perfection formelle, et non à Dieu et sa perfection *archéropoïète* ("soyez parfaits *comme* votre Père céleste est parfait"). Les papes étaient fort conscients du danger de voir la théologie régresser, passer *derrière* la philosophie : "L'université du Moyen-Âge place en tête, et de loin, *l'enseignement de la théologie.* Lisons ce que le pape Grégoire IX écrit à ce sujet en 1228 à l'université de Paris ; il utilise une analogie, à savoir les règles données dans la Bible aux Israélites qui veulent épouser une captive de guerre : «La captive prise sur l'ennemi et à laquelle s'unit un Israélite après lui avoir rasé les cheveux et coupé les ongles, ne doit pas le dominer, mais le servir comme une sujette. Il en est de même pour la vérité théologique qui, dominant virilement toutes les autres sciences, exerce son autorité sur elles comme l'esprit l'exerce sur la chair pour la diriger dans la voie droite et l'empêcher d'errer... Notre coeur a été touché d'une douleur profonde et nous avons été remplis d'amertume en entendant rapporter que certains d'entre vous, gonflés comme des outres par l'esprit de vanité, déplaçaient, suivant un esprit de nouveauté impie, les bornes posées par les Pères, en sollicitant dans le sens de la philosophie païenne la signification du texte sacré dont l'interprétation a été cependant enfermée par le travail des Pères entre des limites définies, limites qu'il est non seulement téméraire, mais impie de transgresser. Ceux qui le font agissent pour faire ostentation de leur science et non pour le plus grand bien de leurs auditeurs ; ce ne sont ni des théodoctes, ni des théologiens, mais des théophantes [le premier est savant, le second sait raisonner, le dernier ne cherche qu'à paraître]. Alors en effet qu'ils devraient exposer la théologie selon les traditions approuvées qui nous viennent des Pères, mettre leur confiance, non en des armes charnelles, mais en Dieu pour détruire tout ce qui se dresse contre la science de Dieu et réduire en captivité toute raison par soumission au Christ, égarés par des doctrines diverses et étrangères, *ils soumettent la tête à la queue, contraignent la reine de servir la servante ;* en d'autres termes, *s'appuyant sur des preuves terrestres, ils attribuent à la nature ce qui n'appartient qu'à la grâce céleste»* (cité dans *La philosophie au Moyen-Âge,* Étienne Gilson, p. 395)" *(Le Sel de la terre,* pp. 223-224). Or, l'erreur ici dénoncée avec force par le pape, est exactement celle dans laquelle est tombée... saint Thomas, quand il traite de la Politique du Nouveau-Testament, la *soumettant* aux règles antiques...! On verra en effet sans cesse saint Thomas, dans son incroyable *de Regno,* s'appuyer sur une raison philosophique toujours AVANT de le faire sur la Parole divine, pour asseoir un raisonnement... On serait tenté de dire que la seule philosophie scolastique innocente, et même édifiante, fut celle de saint Anselme de Cantorbéry, au XIe siècle. Après avoir lu ses ouvrages, Rohrbacher commente avec justesse : "… Tels sont, sans compter ses homélies, ses méditations et ses lettres, les principaux ouvrages de saint Anselme. On y reconnaît un habile philosophe, un excellent métaphysicien, un théologien exact. Le lecteur y apprend à raisonner juste et solidement, à goûter, en s'élevant au-dessus de l'impression des sens, les vérités purement intellectuelles, et à connaître ce qui fait l'objet de la foi chrétienne. Ce qui rend ce saint docteur plus admirable, c'est que, élevé dans ses pensées, subtil dans ses raisonnements, il n'en est pas moins humble dans la façon de les proposer, alliant la supériorité des talents avec la solidité de la vertu. Rarement il fait usage de l'autorité des Pères, quoiqu'il en eût lu plusieurs, surtout saint Augustin, et, par une méthode peu commune alors, il établit, par la force du raisonnement, les vérités révélées qu'il avait apprises dans leurs écrits et dans les divines Écritures. C'est cette méthode qu'on appela depuis théologie scholastique. *Mais elle ne se trouve point, dans saint Anselme, mêlée des chicanes ni des termes barbares que certains scholastiques y employèrent plus tard. Tout son but est de montrer, non qu'on peut arriver à la Foi par la raison, mais que l'on peut, par des raisonnements fondés sur les lumières naturelles, soutenir et rendre croyables les vérités que Dieu nous a révélées*" (Rohrbacher, t. XIV, pp. 423-424). Auquel édifiant saint Anselme, on peut joindre aussi Pierre Lombard, le premier des scolastiques véritables : "Mais ce qui surtout a rendu célèbre Pierre Lombard, c'est son corps de théologie. Il est divisé en quatre livres, chaque livres en plusieurs distinctions, chaque distinction en plusieurs questions. Dans le premier li-

vre, il traite de Dieu ; dans le second, de la Création ; dans le troisième, de l'Incarnation ; dans le quatrième, des Sacrements. L'auteur résout chaque question par l'autorité de l'Écriture et des Pères, notamment saint Augustin ; *il ne cite point Aristote, ne s'abandonne point au raisonnement humain ;* il s'applique à rapporter les sentiments des Pères, renfermant dans un petit volume leurs témoignages, pour épargner au lecteur la peine de feuilleter un grand nombre de volumes. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même dans sa préface ; il y dit que son but a été de combattre ceux qui s'attachent à soutenir leurs pensées propres au préjudice de la vérité" (Rohrbacher, t. XVI, p. 8).

[1] (appel de note p. 144) L'Histoire le prouve formellement et avec éclat à tous les carrefours. Prenons l'exemple des peuples Très-Chrétiens de l'an 1000, ce siècle dit barbare par des imbéciles de préférence diplômés, alors qu'il fut très-élevé sur le plan des mœurs sociopolitiques. Si l'on en reste à notre question guerrière, ces peuples furent moralement *incomparablement* plus évolués, plus clairvoyants, plus surnaturels que les peuples de l'Antiquité (… et donc que saint Thomas d'Aquin !), puisqu'on les voit réclamer tout d'une voix *la Paix de Dieu,* laquelle fut plus tard tempérée par *la Trêve de Dieu,* toutes choses de perfectionnement sociopolitique que, faut-il le dire, ne connurent point les peuples antiques, pas même l'ombre de l'ombre. "… Cependant Berold, évêque de Soissons, et Guérin, évêque de Beauvais, voyant que, par la faiblesse du roi, le royaume penchait vers sa ruine ; que les droits, les coutumes et finalement toute espèce de justice était violée, crurent rendre un grand service à la chose publique, en suivant l'exemple des évêques d'Aquitaine et de Bourgogne, et en faisant comme eux un décret pour obliger tous les laïques à jurer qu'ils observeraient désormais la paix et la justice. Tous les évêques de France y consentirent. (…) Le décret fut porté et accepté avec joie des peuples, qui promirent de s'y conformer. On y ordonnait que personne désormais ne portât les armes, ne répétât [= reprit] par la force ce qu'on lui avait pris, et ne vengeât ni son sang ni celui de ses parents, etc. (…). Quel que dût être le résultat de ces moyens si sévères de pacification publique, l'empressement général des peuples à les réclamer et à s'y soumettre, *montre déjà un progrès immense vers des mœurs plus douces.* Car ce sont les mêmes peuples qui, dans l'origine [= c'est-à-dire avant leur Très-Christianisation sociopolitique dérivée du Sacre de Clovis, à la Noël 496], ne connaissaient d'autre loi, d'autre justice que le glaive. [Un seul évêque fut contre ce décret, contre tous ses collègues, qui s'aigrirent contre lui]. Il s'y était bien attendu, et l'autorité seule de ses confrères ne l'aurait pas fait changer d'avis ; mais les cris des peuples, qui murmuraient publiquement contre sa conduite, et qui le traduisaient comme l'ennemi de la paix, furent plus efficaces. Il devint odieux à ses propres diocésains, et son peuple se souleva contre lui à Douai [l'évêque récalcitrant finit par se rendre]. (…) Cependant, ceux qui avaient juré la paix de Dieu étaient convenus qu'ils se rassembleraient au bout de cinq ans pour aviser aux moyens de la rendre plus stable. Ce fut dans ce but que, vers l'an 1040, plusieurs conciles provinciaux furent convoqués en Aquitaine, et bientôt tout le reste des Gaules suivit l'exemple de cette province. Par une innovation heureuse, on y substitua la *Trêve de Dieu* à la *Paix de Dieu,* c'est-à-dire qu'au lieu de s'efforcer plus longtemps d'arrêter l'essor de toutes les passions humaines, et de remplacer les rigueurs nécessaires de la justice terrestre par la perfection de la charité chrétienne, on prit à tâche de régulariser ces passions ; de soumettre la guerre aux lois de l'honneur, de l'humanité et de la compassion ; etc. (…). Malgré la diversité des actes de ces conciles [qui s'occupèrent de légiférer sur la *Trêve de Dieu],* une législation générale finit par être adoptée dans toute l'Europe, sur la guerre et sur la Trêve de Dieu. Les hostilités, même entre soldats, furent limitées à un certain nombre de jours par semaine ; certaines classes de personnes furent protégées contre ces hostilités, et certains lieux furent placés sous la garantie d'une neutralité perpétuelle. (…) Des peines ecclésiastiques furent établies contre les infracteurs de la Trêve ; de fréquentes assemblées d'évêques furent chargées de tenir la main à ces règlements, et, dans quelques provinces, des officiers de paix, une milice armée entretenue par une contribution spéciale, durent réprimer les contrevenants. (…) Cette législation elle-même fut souvent violée, et, au bout d'une période assez longue, devenue moins nécessaire, elle tomba en désuétude. Cependant, dit un auteur hostile au catholicisme, on doit encore la considérer comme la plus glorieuse des entreprises du clergé, celle qui contribua le plus à adoucir les mœurs, à développer les sentiments de commisération entre les hommes, sans nuire à ceux de bravoure ; à donner une base raisonnable au point d'honneur ; à faire jouir les peuples d'autant de paix et de bonheur qu'en pouvait admettre alors l'état de la société ; à multiplier enfin la population de manière à pouvoir bientôt fournir aux prodigieuses émigrations des croisades (Sismondi, *Histoire des Français)*" (Rohrbacher, t. XIII, pp. 406-410). Et quand on aura précisé que la *Paix de Dieu* et la *Trêve de*

Dieu fleurirent *d'abord* dans le saint royaume de France pour s'épandre de là dans toute l'Europe, on aura tout dit...

[m] (appel de note p. 146) Voici ses termes : "Nous avons encore la preuve de ce caractère sacré [des roys... de *tous* les roys, car évidemment saint Thomas ne fait nulle mise-à-part du roy français !] dans l'histoire des Francs et de saint Rémy, qui oignit les épaules [faux ! Il lui oignit *la tête,* à l'instar du sacre des évêques ! Et c'est précisément là toute la différence entre sacramenTEL et sacramenTAL, que donc n'enregistre nullement saint Thomas…!] de Clovis, leur premier roy chrétien, avec une huile qu'une colombe lui avait apporté d'en-haut, laquelle servit à oindre ce roy et ses successeurs, et par les prodiges et les miracles que leur donna le pouvoir d'opérer cette onction sainte" (livr. II, ch. 16, p. 302).

Remarquons en passant que saint Thomas professe le sacre royal pour *les successeurs* de Clovis, en ce sens obvie qu'il s'agit de ses *directs* fils et petits-fils, donc des roys de l'ère mérovingienne… Ne remarquons pas moins que saint Thomas parle bel et bien de miracles produits par la Sainte-Ampoule... Nous n'avons pas l'intention de traiter cette question à fond, mais puisque nous sommes sur le sujet, qu'on nous permette quelques réflexions : tous les contemporains qui tranchent superbement du sujet dans le sens négatif, comme de bien entendu, s'appuient sur le bouquin du *marxiste* Marc Bloch, *Les roys thaumaturges,* 1924. Pourtant, ce n'est pas une référence : "Il est trop évident que cette étude procède d'un *a-priori* niant tout surnaturel. Le docteur Robert van der Elst a victorieusement réfuté cette position dans un article de la «Revue de philosophie» (nov.-déc. 1925, p. 621)" *(Destin de la France,* Edmond-Robert, p. 42, note 2). Et puis, il y a quand même des certitudes sur le sujet : outres les miracles connus et authentiques fait par certains roys mérovingiens, "on trouve, à partir du XI[e] siècle, un grand nombre de témoignages certains du pouvoir thaumaturgique des roys de France. L'un des premiers, le Vénérable Guibert de Nogent, dans son ouvrage *de pignoribus sanctorum,* décrit la scène dont il a été le témoin au Sacre du roy Louis VI : «Nous voyons notre seigneur le roy Louis *opérer le prodige ACCOUTUMÉ.* Oui, étant moi-même à côté du roy, j'ai vu ceux qui souffraient des écrouelles au cou, ou en d'autres parties du corps, accourir en foules, pour qu'il les touchât ou fît sur eux le signe de la croix, ce que ce prince faisait avec humilité et bonté» (P.L., t. 156, col. 616)" *(ibid.)*. Notez bien cet "accoutumé" qui fait évidemment référence à une coutume de longue date. Grosso-modo, le toucher royal miraculeux des écrouelles est en effet attesté lorsque le Sacre avec la sainte-Ampoule devint coutumier, c'est-à-dire avec les capétiens ; le roy de France guérissait "miraculeusement les écrouelles, mais seulement à partir du Sacre et après avoir communié" *(Ascendances, etc.,* M[is] de La Franquerie, p. 69). Le miracle est de notoriété publique au Moyen-Âge : "Ce roy [Philippe-le-Bel], en lequel «Dieu par ses mains opère en faveur des malades d'évidents miracles». C'est *de toute la France* que l'on venait à lui pour se faire toucher. La Souterraine, Toulouse et le Toulousain, Bigorre, Gingamp, Montpelier, Bordeaux, Metz, Lorrainre, Lausanne, Savoie, Tarascon, Navarre, Espagne, Lombardie, Milan, Parme, Plaisance, Venise, Romagne, Bologne, Toscane, Urbin, Pérouse, ce sont là les lieux d'origine des malades tels qu'ils sont répertoriés sur les tablettes de cire qui servaient de livres de dépenses aux caissiers de l'Hôtel, sous Philippe-le-Bel, pour les seules périodes du 18 janvier au 28 juin 1307 et du 1[er] Juillet au 30 décembre 1308 par Renaud de Roy. Cf. Marc Bloch, *Les roys thaumaturges,* pp. 105-110" (Dallais, p. 356, note 3). Au passage, remarquons bien que ce ne sont pas les seuls français de l'ère géographique capétienne (on serait tenté de dire : la *retirance* capétienne) qui viennent chercher secours au bon roy de France, *mais ceux de la Grande-France !* Chassez le naturel, il revient au galop ! Tant il est vrai que le roy de France est empereur en son royaume qui comprend *naturellement* toute l'Europe. Ce qui, pour en revenir au phénomène miraculeux, n'empêche pas notre cher légitimiste de conclure de la manière la plus agnostique possible : "La réminiscence des vieilles croyances, toujours présentes dans la religiosité populaire, stimulée par l'affirmation du caractère sacré des roys *créèrent* les conditions propres à l'apparition du pouvoir thaumaturgique des roys" (p. 271)…!! Un impie n'aurait pas mieux blasphémé que notre… légitimiste. Voyons, Môssieu Dallais, soyons sérieux : *to be or not to be ?* Apparemment, vous préférez le *not to be :* c'est la pensée collective qui *crée* le miracle. Quelle soupe moderniste, nom d'un chien !!! Pour le moins, vous vous seriez fait jeter dans la boue, au Moyen-Âge *éclairé,* pour des paroles aussi abominables, et peut-être bien auriez-vous fini atrocement roué en place de Grève !!!

En fait, il en est ici comme du miracle de la Sainte-Ampoule : il ne devient officiel, *explicité "dogmatiquement" dans la religion royale française,* que tardivement... ce qui ne revient pas à dire qu'il n'existe pas *avant,* quoique non enregistré juridiquement, comme les brouillons et pressés rationalistes

s'empressent fébrilement de le déduire ! D'autre part, on ne serait pas complet sur la chose si l'on ne consignait, avec notre étonnement, que ce miracle, exclusivement réservé aux roys *légitimes* de France, se soit produit pour Charles X... qui ne l'était pas. "Louis XVIII ne fut pas sacré et pour Charles X, on mutila la cérémonie du sacre. Le roy ne prononça pas les paroles du serment par lesquelles, depuis le concile de Latran, il devait promettre de défendre l'intégrité de la Foi contre l'hérésie. On supprima en outre les passages mentionnant le rôle de l'Eglise dans l'investiture royale, à la grande satisfaction des libéraux. À leur grande joie exprimée bien haut dans leurs journaux, par leurs folliculaires, *on refusait de reconnaître l'entière et réelle royauté du Christ.* On demandait une bénédiction pour un reniement ! La Restauration s'écroula" *(Le Christ qui est roy, etc.,* Virion, p. 66). Mais, miracles il y eut sous le toucher de Charles X, l'Histoire les consigne. Comment expliquer cela ? On peut penser que le Bon Dieu a tout-de-même accordé le don du miracle royal français à ce roy *constitutionnel, usurpant la place du "fils de Louis XVI" (Léon Bloy),* deux causes majeures formellement dirimantes, par une certaine miséricorde. Et puis, Charles X ne semblait pas aussi mauvais que Louis XVIII, lequel fut le *seul* roy de France dont on doute s'il reçut l'Extrême-Onction (la savante revue ecclésiastique *L'Ami du Clergé,* en un article angoissé où elle traite le sujet, n'ose pas conclure...) : "Bien que Charles X n'ait pas été le roy légitime, Dieu ne l'avait pas rejeté, car il avait voulu rendre le trône à son neveu [Louis XVII-Naundorff], mais le C^al^ de Latil et M^gr^ de Forbin-Janson lui firent un devoir de monter sur le trône, Louis XVII n'ayant pas été préparé à régner et étant inconnu de l'immense majorité des français [ces arguments *ad hominem* n'ont cependant aucune valeur, et sont, quant au fond, proprement scandaleux]. Il reçut donc l'onction du Sacre" *(Le caractère sacré et divin, etc.,* p. 104, note 120). D'autre part, n'oublions quand même pas la proportion des miracles opérés par ledit "roy Très-Chrétien" : "Sur cent vingt personnes touchés par Charles X, huit seulement se trouvèrent guéries" *(ibid.,* p. 43) ! Comparez avec les mille malades touchés par Philippe-le-Bel qui, TOUS, en reçurent des améliorations très-notables, et cinq cents la guérison complète... Ces grosso-modo… *6, 66 (!!!)* % de guéris, représentaient-ils tout ce qui restait de la Grâce divine Très-Chrétienne en Charles X ?… Hélas, comme est éloquent le chiffre *diabolique* de ce pourcentage pour traduire ce qui reste de… divin dans ce qui s'est appelé depuis le Légitimisme !…

CHAPITRE IV

[n] (appel de note p. 182) Une illustration parmi bien d'autres : la plaquette du Père A. Philippe, C.SS.R, *Le Christ, roy des nations,* écrite en 1926, et rééditée en 1986 avec une préface de M^gr^ Marcel Lefebvre. L'exposé catéchétique de la doctrine sociale chrétienne, sous forme de questions-réponses, est certes très bon, et trouve sa source précisément dans la raison théologique qui est la nôtre, que l'auteur formule ainsi fort bien, dès son Introduction : "Les droits de la vérité, et spécialement ceux de la Vérité Suprême sont foulés aux pieds. Notre Catéchisme demande un grand acte de Foi : l'acte de Foi en Dieu et en Jésus-Christ, intervenant par l'autorité, *comme Ils interviennent par leur action créatrice, dans toute Société.* Les Peuples doivent savoir que dans tous les rapports d'homme à homme, de Société à Société, de pays à pays, et dans tout ce qui constitue l'intime d'une nation, *ils dépendent de Dieu et de Jésus-Christ.* Sur ce point, comme sur celui de l'existence même de Dieu, il faut que chacun s'incline, en redisant de toute son âme : *«Credo»,* je crois !" (p. 3). Ce que nous avons souligné dans ce passage introductif montre bien que l'auteur saisit le caractère plénier et radical de l'autorité divine en Politique, ce que ses questions-réponses illustrent d'ailleurs soigneusement (1^e^ leçon, 6^e^ question-réponse : "La Société est-elle une créature ?" – "Oui, et lorsque dans mon *«Credo»* je dis : je crois en Dieu le Père tout-puissant, Créateur du Ciel et de la terre, de toutes choses visibles et invisibles, je professe solennellement que toute Société, tout aussi bien que l'homme, *a été créée par Dieu, et par conséquent, dépend de Lui, d'une dépendance absolue*" — 2^e^ leçon, 3^e^ question-réponse : "N'y a-t-il pas d'autres conséquences de la condition de créature qui est le propre de toute Société ?" – "Une autre conséquence [que la dépendance absolue de nature traitée dans les deux premières questions-réponses], c'est que toute Société dépend de Dieu *dans sa constitution intime.* Nous voulons dire par là que tout ce qui contribue à former une société doit être imprégné de Dieu" – Etc.). Mais cependant, dans ce bon ouvrage *doctrinal* rédigé pour vulgariser l'encyclique de Pie XI sur le Christ-Roy, cherchez une question-réponse concernant la nécessaire intégration *sacramentelle* du Politique, pour concrétiser la théorie si bien exposée... *vous ne la trouverez évidemment pas !* L'auteur reconnaît très bien que la société est un moyen ordonné au salut éternel de l'homme, et qu'en tant que tel, il "faut qu'elle soit sanctifiée et sancti-

fiante" (3e leçon, 2e question), mais il ne comprend pas que cela implique *dans l'Absolu métaphysique,* une Institution divine, un Sacrement dans l'ordre politique universel ! Ainsi, malgré sa très-bonne volonté et sa bonne foi fort édifiantes, trompé, à la suite du pape, par un raisonnement trop scolastique, trop thomiste, il est acculé à se contredire : il professe bien que "la Société est créée par Dieu", mais il la voit se constituer chrétiennement... *d'elle-même, en elle, avec et par elle,* ce qui, métaphysiquement, est l'absurde absolu, et suppose que l'homme est naturellement capable du Christ, de Dieu ; voyez par exemple cette phrase qu'il écrit : "Quand un État SE CONSTITUE, écrit-il, il a comme premier devoir de mettre à la base de sa Charte fondamentale, de sa législation et du reste, la dépendance la plus absolue à l'égard de Dieu et sa conformité la plus entière à la Loi Eternelle" (2e leçon, 3e question-réponse)... Autrement dit, il affirme 1/ explicitement que l'État *se crée* lui-même, contredisant ce qu'il a dit plus haut, à savoir que "la société a été créée par Dieu" (1e leçon, 6e question-réponse) ; 2/ implicitement que la Société, qui donc s'est constituée de soi, en elle-même et par elle-même, doit et peut se révéler à elle-même le Christ sociopolitique *par des opérations qui lui sont propres, intrinsèques :* c'est, à la suite de saint Thomas d'Aquin, du pélagianisme politique puisqu'on professe là que la nature produit la surnature. Car transposer une société naturelle en un moyen surnaturel dispensateur de la Grâce divine, est *impossible***,** radicalement, à la nature humaine viciée par le péché originel, sans supposer un moyen sacramentel extrinsèque : on ne peut professer cela que si, tel de Lubac, on fait confusion entre nature et surnature, c'est-à-dire si l'on est pélagien ou moderniste.

° (appel de note p. 190) Hélas, il ne s'agit pas dans ce traité, et le lecteur l'a certainement compris, d'aduler idôlatriquement le principe royal Très-Chrétien. Les Bourbons certes ont été terriblement puni dans la personne de Louis XVI, mais il est bon de se rappeler que ni Henri IV fondateur de la dynastie ni Louis XVI lui-même ne se plièrent de bon gré à prendre l'engagement de lutter contre l'hérésie dans leur royaume, comme ils devaient pourtant obligatoirement le faire dans la cérémonie du Sacre... Henri de Navarre, même converti, refusa tout net de prononcer les phrases rituelles du Sacre à ce sujet (bien entendu, on peut alléguer qu'au moment où il fut sacré, l'horreur de la Saint-Barthélémy possédait encore tous les esprits ; mais ceci n'est pas une excuse valable, cet excès prenant sa source dans les *crimes affreux* des protestants envers les catholiques dont le moindre était d'assassiner les prêtres...) : il faut d'ailleurs rappeler qu'il ne fut pas sacré avec le Saint-Chrême de la Sainte-Ampoule. Quant à Louis XVI, qui eut le mérite il faut le dire d'exiger cette cérémonie contre les mauvais conseils de ses ministres, déjà francs-maçons ou maçonnisants (un Choiseul, très notamment), parvenu à ce passage, il en prononça volontairement les paroles *à voix très basse,* de telle sorte que personne ne les entendit... Jacques Crétineau-Joly précise : "Au milieu même de la Révolution, en 1795, parut à Francfort un ouvrage intitulé *Le système gallican atteint et convaincu d'avoir été la première et la principale cause de la révolution qui vient de décatholiciser et de dissoudre la monarchie très-chrétienne, et d'être aujourd'hui le plus grand obstacle à sa contre-révolution en faveur de cette monarchie,* (...) livre qui ne porte pas de nom d'auteur. (...) À la p. 68, l'auteur anonyme montre comme le gallicanisme isola les roys sur leur trône, afin de ne plus leur laisser l'Église pour appui : «Suivant les gallicans, le trône des roys très-chrétiens ne fut donc plus fondé, appuyé sur le trône de Jésus-Christ, identifié avec le trône de Jésus-Christ. Il n'eut plus d'autre fondement que la religion naturelle, que le déisme, d'autre soutien que l'enthousiasme, que l'opinion nationale, et le peuple français ne dut plus voir et ne vit plus dans son roy le successeur des Clovis, des Charlemagne, des saint Louis, et le représentant de Jésus-Christ, mais le successeur des Pharamond, des Clodion, et le représentant du Dieu de la nature. Ainsi, les roys très-chrétiens furent dispensés de faire hommage à Jésus-Christ de leur sceptre, de leur couronne, de tous leurs droits ; leur sacre ne fut plus qu'une cérémonie inutile qui ne signifiait plus rien, et les serments qu'ils y prêtaient comme sujets de Jésus-Christ, comme dépositaires de son autorité royale, qu'une vaine formule qui n'obligeait plus à rien, et non seulement ils ne relevèrent plus en rien de Jésus-Christ *comme roys,* non seulement ils ne durent plus rien, *comme roys,* ni à son Église ni à la Religion, mais ils ne furent plus tenus, même comme particuliers, ni de reconnaître l'une ni de professer l'autre. (...) Aussi lorsqu'à l'avènement de Louis XVI à la couronne, il fut question de la cérémonie de son sacre, on délibéra dans son conseil si cette cérémonie aurait lieu, tant elle était regardée généralement comme inutile et superflue d'après les gallicans. Cependant, on se décida pour l'affirmative, et Louis XVI fut sacré, mais le prédicateur eut soin pendant la cérémonie de prévenir les conséquences frappantes qu'on en pouvait tirer en faveur de la royauté temporelle de Jésus-Christ [!!!], et de la dépendance de nos roys à l'égard de cette Royauté [!!!], en annonçant hautement en présence du peuple étonné [… pauvre peuple !], et conformément à la doctrine gallicane, que cette céré-

monie n'était point obligatoire pour le roy ni essentielle à sa charge»" *(L'Église romaine en face de la Révolution,* Crétineau-Joly, t. 1, pp. 61, sq.). Sans commentaire !

[p] (appel de note p. 197) C'est la tête basse, le rouge de la honte au front, qu'on invite le lecteur à lire ces lignes : "La politique étrangère d'Henri IV fut au moins aussi protestante que celle de Richelieu : il soutint dès 1606 l'union des princes protestants d'Allemagne contre la famille de Habsbourg, puis en 1608 les Hollandais révoltés contre l'espagne (Madrid dut reconnaître en 1609 la souveraineté de la Hollande). Louis XIV ne semble guère s'être préoccupé non plus de la défense de la catholicité même si, par un étrange retournement des choses, la Hollande protestante qu'Henri IV avait tant soutenue fut l'âme des coalitions contre le «roy-soleil». Quant à Louis XVI, on peut mesurer aujourd'hui, au XX[e] siècle, les belles conséquences de son soutien aux insurgés d'Amérique. (...) Si des relations d'affaires entre la France et la Turquie furent déjà nouées par Jacques Coeur sous le règne de Charles VII, c'est François 1[er] qui inaugura leur alliance politique en envoyant le soir même de la défaite de Pavie [contre Charles-Quint], son anneau au sultan Soliman. Une alliance formelle avec la Sublime Porte fut signée en 1535 ; c'était l'enterrement de l'idée de chrétienté, comme le montre l'amiral Auphan : «Sur une quinzaine d'historiens dont nous avons recherché l'opinion, la plupart minimisent l'affaire, la noient dans le récit de manière à la rendre incompréhensible ou même n'en parlent pas du tout. Quelques-uns approuvent ou excusent en disant, comme Maurice Petit, qu'"il n'y avait pas de meilleur auxiliaire en Méditerranée que les Turcs". Personne ne signale le risque, à échéance, d'un soutien apporté à l'Islam. Il faut en arriver à des auteurs ayant eu des contacts personnels avec l'islamisme, comme l'amiral Jurien de la Gravière, pour entendre enfin parler d'«alliance impie». Pour nous, nous partageons volontiers ce jugement formulé par Étienne Lamy dans son livre *La France dans le Levant :* «François 1[er] invoqua le turc un peu comme dans les légendes le vaincu se donne au diable (...). Sa cervelle légère ne comprenait pas l'importance de cet acte. Le principe, consacré par la tradition française, que tous les peuples d'Europe formaient une même famille et que l'accord des croyances religieuses, source et garantie de cette civilisation fraternelle, était le premier intérêt de cette société, succomba, ruiné par la France elle-même»" *(Histoire de la Méditerranée,* Paul Auphan, p. 172). En 1543, Français et musulmans pillèrent de concert la ville de Nice (pour la raison qu'elle était, à l'époque, alliée de l'Espagne !). Trente ans plus tard, lorsque saint Pie V cherche à unir les princes chrétiens contre un Islam de plus en plus menaçant, Charles IX refuse de s'y associer, en invoquant l'alliance conclue par ses prédécesseurs. À quelques exceptions individuelles près, les Français sont absents à Lépante, comme ils seront absents en 1683 pour délivrer Vienne de l'Islam, malgré les demandes du pape Innocent XI à Louis XIV. C'est Jean III Sobieski, roy de Pologne (1629-1696), qui chassera les Turcs" *(Le sel de la terre,* pp. 256 & 257). Ô indicible honte !!!

CHAPITRE V

[q] (appel de note p. 198) Une autre filiation de la déviance démocrate-chrétienne peut aussi être évoquée, celle de la résurgence du droit romain dans la société Très-Chrétienne, à la fin du Moyen-Âge. "Nous devons nous arrêter à cette lutte pour la prééminence engagée par le pouvoir civil contre le pouvoir ecclésiastique, car, rappelle M[gr] Delassus, de l'Allemagne, elle passa chez nous, et la principale mission de Jeanne d'Arc, celle dont elle doit, nous semble-t-il, reprendre l'exercice après sa canonisation, est d'y mettre fin en faisant reconnaître la royauté suréminente de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, Fils de Marie *[par l'organe du roy Très-Chrétien :* l'omission, sous la plume d'un tel auteur, est infiniment regrettable !], et l'autorité dont il a investi son fondé de pouvoirs, le pape, son vicaire. Deux professeurs de l'Université de Paris, dans les premières années du XIV[e] siècle, peuvent être considérés comme les types de l'opposition faite en France au droit chrétien. Leurs oeuvres sont celles qui ont eu le plus de retentissement parmi les ouvrages dirigés contre l'autorité des papes : Marsiglio de Padoue (1270-1343) et Jean de Jandun (mort en 1328). Le premier, dans son livre *Defensor pacis,* pose en principe *la souveraineté du peuple.* C'est le peuple qui possède le pouvoir législatif et l'exerce par l'intermédiaire des représentants élus et d'un pouvoir exécutif ; si celui-ci dépasse ses pouvoirs, le peuple a le droit de le déposer, comme il a eu le droit de l'élever". Et le moine rédacteur du *Sel de la terre,* qui rapportait ce passage, de commenter : "Il est certain qu'eux-mêmes [ces deux auteurs] furent influencés et encouragés dans l'élaboration de leur système par l'atmosphère anti-romaine qui régnait alors à Paris et par le funeste exemple d'opposition au pape qu'avait donné Philippe le Bel. Si extrémistes qu'elles aient pu paraître alors même en France, leurs théories sont bien

l'aboutissement logique (quoique prématuré) du mouvement mis en branle par les légistes [romanistes antiques] du roy" *(Le sel de la terre,* p. 244).

Or, ne croyez pas que ces thèses impies n'aient pas fait leur chemin dans l'Ancien-Régime, même chez les meilleurs ! Voyez la recension des grands hommes qui y souscrivent, que Rohrbacher donne dans le t. XXVII de sa célèbre *Histoire universelle de l'Église catholique,* elle est éloquente ; notre lamennaisien mal purgé va se complaire infiniment à citer ces grands noms : "... Bossuet reconnaît, comme une chose incontestable, que la souveraineté des roys n'est pas tellement de Dieu qu'elle ne soit aussi du consentement des peuples *(Defensio cleri gallic.,* l. 4, c. 21)". Bossuet va d'ailleurs tellement loin dans ce domaine, que Rohrbacher est lui-même obligé de rester en arrière de sa profession de foi politique qui va carrément jusqu'à soutenir l'athéisme en politique et… la liberté religieuse avant la lettre !!! Qu'on en juge : "Lorsque dans cette grande lutte [il s'agit de celle du pape saint Grégoire VII contre le césarisme d'Henri II d'Allemagne, que Bossuet commente dans sa *Défense du gallicanisme politique,* en donnant *tort* à… Grégoire VII… !], avec une conviction si profonde, ce grand et saint pape oppose toujours à Henri Dieu et la justice, il indiquait le vrai point de la question. Il s'agissait dès-lors de savoir si la loi, si la politique devait être athée ou bien fondée sur la morale et la religion. Le pape croyait fermement, avec toutes les nations chrétiennes, que Dieu seul est proprement souverain ; que le Fils de Dieu fait homme, le Christ ou Messie, a été investi par son Père de cette puissance souveraine ; que parmi les hommes, il n'y a de puissance ou droit de commander, si ce n'est de Dieu et par son Verbe ; que la puissance est de Dieu, mais non pas toujours l'homme qui l'exerce et l'usage qu'il en fait ; que la souveraineté, et le souverain, et l'usage qu'il fait de sa puissance, et les hommes sur lesquels il l'exerce sont également subordonnés à la loi de Dieu ; enfin, que l'interprète infaillible de la loi divine est l'Église catholique ; que, par conséquent, c'est à l'Église et à son chef de décider les cas de conscience qui s'élèvent entre les roys et les peuples. Henri et ses courtisans voulaient bien de tout cela pour les autres, mais non pas pour eux-mêmes. Comme l'Église et son chef condamnaient leur dissolution et leur tyrannie, ils cherchèrent à réduire en esclavage, et l'Église, et son chef. La justice sera-t-elle encore quelque chose, ou bien n'y aura-t-il d'autre droit que la force brutale ? Tel était le sujet de ce grand combat que l'Église catholique, au nom de Dieu et de l'humanité, a soutenu pendant des siècles contre les monarques allemands qui, à peu près tous, ne reconnaissaient d'autre droit que la force. Que tels soient le sens et le but véritables de cette lutte à peu près continuelle entre l'Église de Dieu et les puissances temporelles, Bossuet lui-même en fournit une preuve remarquable. Pour ne pas admettre la subordination des puissances temporelles à la puissance spirituelle de l'Église de Dieu, il pose le principe suivant : *Quant à l'ordre politique et aux droits de la société humaine, un gouvernement peut être parfait sans le vrai sacerdoce et sans la vraie religion [!!!].* Cette étrange assertion de Bossuet [… qui contient ni plus ni moins l'hérésie de la Liberté Religieuse de Vatican II…!] ne lui est point échappée par mégarde ; il a un chapitre entier pour l'établir. Il y répète : Nous soutenons donc que, sans la vraie religion, un gouvernement civil est donc subordonné à la vraie religion et en dépend dans l'ordre moral, mais non dans l'ordre politique ou en ce qui concerne les droits de la société humaine. Bossuet tient si fort à cette idée, qu'il y revient encore dans la suite de son ouvrage, comme au pivot sur lequel roule toute son argumentation. D'après cela, il est clair que, selon Bossuet, l'ordre politique est distinct de l'ordre moral ; que, de soi, l'ordre politique est sans morale et sans religion ; que, de soi, l'ordre politique est athée et doit l'être, s'il veut éviter la subordination à la puissance religieuse et sacerdotale" (Rohrbacher, t. XIV, pp. 337-338).

Cependant, après s'être tout-de-même démarqué des dernières conséquences *athées* de ses principes démocratiques impies, ultimes avatars cependant *obligées* de son raisonnement démocrate-chrétien auxquels par contre l'incroyable Bossuet n'était pas rebuté de souscrire, Rohrbacher n'en regoûte pas moins sa vomissure, tel le chien de l'épître de saint Pierre, et cite "Fénelon, qui dit encore plus expressément : *La puissance temporelle vient de la communauté des hommes qu'on nomme nation. La spirituelle vient de Dieu par la mission de son Fils et de ses apôtres (Oeuvres,* Fénelon, t. 22, p. 583). Ce n'est pas que la nation, poursuit Rohrbacher cette fois-ci aux anges, soit la source de la souveraineté : elle n'en est que le canal. La puissance temporelle viendrait ainsi de Dieu habituellement par le peuple, tandis que la spirituelle vient de Dieu directement par Jésus-Christ et les apôtres. Le docte et pieux chancelier de l'université de Paris, Gerson, dont l'autorité est si chère aux Français, nous l'avons vu poser en principe que la souveraineté vient du peuple ; que, quand il est question de remédier aux maux d'un état quelconque, les sujets sont les maîtres et les juges des souverains. (...) De plus, deux autres docteurs célèbres de l'église gallicane, Almain et Jean Major, soutiennent la même doctrine. Le

premier nous apprend : 1° que c'est la communauté qui donne au roy ou à plusieurs, selon qu'il lui paraît plus convenable, la puissance du glaive, le droit de vie et de mort ; 2° qu'aucune communauté parfaite ne peut renoncer à cette puissance ; 3° que le prince n'use point du glaive par sa propre autorité, mais comme ministre de la communauté ; 4° que la communauté ne peut renoncer au pouvoir qu'elle a sur le prince établi par elle, et qu'elle peut s'en servir pour le déposer quand il gouverne mal, cela étant de droit naturel (voir les traités de ces docteurs parmi les oeuvres de Gerson). Ainsi, au XVe siècle, le chancelier de l'université de Paris, et avec lui les autres docteurs, bien loin de reconnaître la puissance des roys comme absolument indépendante, la déclaraient au contraire absolument dépendante de la communauté ou de la nation [!]. Enfin, ce que Gerson prêchait devant Charles VI, sans que personne y trouvât un mot à redire, Massillon le prêchait devant Louis XV : «Mais, sire, lui disait-il directement, un grand, un prince, n'est pas né pour lui seul ; il se doit à ses sujets : *les peuples, en l'élevant, lui ont confié la puissance et l'autorité, et se sont réservé* [souligné par l'auteur] en échange ses soins, son temps, sa vigilance. Ce n'est pas une idole *qu'ils ont voulu se faire* pour l'adorer ; c'est *un surveillant qu'ils ont mis* à leur tête pour les protéger et les défendre. Ce sont de ces dieux qui les précèdent, comme parle l'Ecriture, pour les conduire : *ce sont les peuples qui, par l'ordre de Dieu, les ont faits* TOUT *ce qu'ils sont ;* c'est à eux à n'être ce qu'ils sont que pour les peuples. Oui, sire, *c'est le choix de la nation* qui *mit* d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres ; c'est *elle* qui les éleva sur le bouclier et les proclama souverains. Le royaume devint ensuite l'héritage de leurs successeurs ; mais *ils le durent originairement au consentement libre des sujets :* leur naissance seule les mit ensuite en possession du trône ; mais ce furent les *suffrages publics* qui attachèrent d'abord ce droit et cette prérogative à leur naissance. *En un mot, comme la première source de leur autorité vient* DE NOUS, *les roys n'en doivent faire usage que pour nous* (Petit-Carême, *Sermon du dimanche des Rameaux,* 1e partie)». D'après tous ces faits, lorsque l'assemblée nationale de 1789 déclara que la souveraineté temporelle de la France résidait dans la nation française, ce n'était pas une innovation révolutionnaire, mais une restauration de l'ancien droit, de l'ancien-régime" (Rohrbacher, t. 27, pp. 419-420)…!!!

En vérité, avouons qu'il est bien pénible de lire, sous la plume d'un homme et d'un chrétien si vénérables, de telles folies. On ne saurait en effet délirer plus follement que notre Rohrbacher le fait ici, avec une plus illusoire et plus spécieuse apparence de vérité. Nous expliquerons mieux tout de suite, dans le chapitre auquel se réfère cette présente note, combien ces lignes mariant l'imprécision, la fausseté, avec la synthèse défectueuse, sont viscéralement erronées, ce qui nous dispense de stigmatiser ici comme ils le mériteraient ces propos incroyables, aussi politiquement impies et blasphématoires... Pour l'instant, dans cette note de fin de texte, restons à la question des sources du démocratisme chrétien, que nous nous étions posée. On peut en discerner deux : l'exposé scolastico-thomiste et la romanisation du droit chrétien. On pourrait croire, à première et superficielle vue, qu'il n'y a aucune similitude entre ces deux sources principales qui ont engendré la démocratie-chrétienne version moderne, mais dont on ne peut cependant s'empêcher de remarquer qu'elles sont déjà mûries dans l'esprit des gallicans et des jansénistes de l'Ancien-Régime voire même plus avant. Hélas, il n'en est rien, pour une raison pratique évidente et fort simple : si théoriquement le thomiste professe la royauté de Jésus-Christ dans la Politique terrestre, il ne lui donne *aucun* moyen d'exercice (moyen qui ne peut qu'être, on l'a vu, une Institution divine, un Sacrement véritable dans l'ordre temporel) ; or, la nature ayant horreur du vide, le chrétien sincère qui veut réaliser le bien commun en vue du Ciel que lui fait miroiter saint Thomas, ne pourra alors le faire que par... le démocratisme... c'est-à-dire... le droit romain version moderne. Pas de moyen terme, en effet, c'est l'un ou l'autre : si pas droit divin direct, y'a bon démocratie ! L'erreur ou omission thomiste nous semble donc beaucoup plus dangereuse que celle du droit romain antique pour des âmes spirituellement élevées et bien nées, attendu que cette dernière fait profession politique de se retirer du règne du Christ et donc ne trompe pas l'âme chrétienne, tandis que la première fait profession théorique d'y rester, tandis qu'en pratique, elle le renie, ce qui trompe subtilement et insidieusement les âmes.

r (appel de note p. 202) Saint Thomas nomme la Démocratie, *mauvaise* forme de gouvernement, comme la contrefaçon de la République, gouvernement politique naturel par un grand nombre qui, en soi, n'est pas mauvais : "Si un seul homme exerce une autorité injuste et ne recherche que ses avantages, ce prince est appelé tyran. Si cette injuste puissance est aux mains, non d'un seul, mais de plusieurs, quoique en petit nombre, on lui donne le nom d'oligarchie, c'est-à-dire, gouvernement de quelques-uns, quand un petit nombre seulement accable le peuple d'impôts, et qu'ils ne diffèrent des tyrans que par le nombre. S'il y a un grand nombre d'hommes à la tête de ce mauvais gouvernement,

il est appelé démocratie, c'est-à-dire pouvoir du peuple, ce qui arrive quand la populace opprime les riches au nom du peuple. De cette façon, tout le peuple ne fera qu'un tyran. Mais il ne faut pas confondre avec celui-ci un juste et bon gouvernement. Car, si l'autorité est exercée par un très-grand nombre, on lui donne ordinairement le nom de république" (Livr. I, ch. 1, pp. 209-210). Et très-précisément, la Royauté Très-Chrétienne était une véritable ou bien plutôt la *seule* république naturelle digne de ce nom, en ce sens que le Roy de France n'était en définitive que le modérateur de tous les pouvoirs politiques exercés concrètement du haut en bas de l'échelle sociale par une multitude de responsabilités concrètes diverses, aristocratiques et républicaines, c'est-à-dire par les élites et le peuple, chacune et chacun à sa place, en tant qu'acteurs *responsables.* Au fond, la Royauté Très-Chrétienne était le régime parfait car, quoique république naturelle, il contenait le principe de la Royauté. Saint Thomas lui-même le dit très bien : "Si l'art [ici politique] cherche toujours à imiter la nature et qu'il soit d'autant plus parfait qu'il en approchera davantage, il faut que dans la société humaine le meilleur gouvernement soit celui d'un seul (...) car la conduite ordinaire de la nature procède d'un seul principe" (Livr. I, ch. 2, p. 212). Le roy Très-Chrétien chapeautant la république naturelle est donc la perfection absolue en Politique. Sa fonction consiste à *arbitrer* beaucoup plus que *diriger arbitrairement* les nobles (aristocratie), quasi "roys provinciaux" dans leurs provinces respectives, et les peuples eux-mêmes (républicains), véritables seigneurs dans leurs villages dans le cadre Très-Chrétien. De plus, si, en soi, le régime républicain n'est pas mauvais, saint Thomas précise bien que, non tempéré par la royauté, il mène infailliblement à la tyrannie : "Le régime républicain aboutit *toujours* à la tyrannie, comme il arriva dans la république romaine qui, après avoir eu à sa tête plusieurs magistrats, tomba aux mains du plus cruel tyran, après avoir passé à travers les dissensions populaires, les soulèvements et les guerres civiles" (livr. I, ch. 5, p. 220). Ces distinctions et précisions de saint Thomas sur la Politique, sont remarquables. Et, pour le dire d'un mot en conclusion, c'est là qu'on voit l'erreur profonde de Léon XIII, voulant voir une une "république naturelle" dans la très-maçonnique III[e] République française, jouant perversement sur les mots, alors qu'elle est constitutionnellement une Démocratie tyrannique du peuple, c'est-à-dire un gouvernement *mauvais EN SOI !*

[s] (appel de note p. 208) On connaît la vision qu'eut Mélanie Calvat, la voyante de La Salette, sur les derniers moments de Léon XIII. Il n'est pas inutile de la rappeler ici, par ce qu'elle en a révélé à l'abbé Combes, ce vaillant et courageux prêtre... traditionaliste avant la lettre, cent ans avant la "*Crise affreuse*" (La Salette), et qui l'a rapportée ainsi dans son *Journal :* "*Mercredi 21 [juillet 1903].* — Tous les journaux parlent de Léon XIII qui aura bientôt 92 ans et donnent de sa santé d'excellentes nouvelles. Comment l'idée a-t-elle pu me venir qu'il était mort cette nuit et d'aller interroger Mélanie à ce sujet ? C'est étrange ! Car, coïncidence étonnante, elle avait eu une vision qui le concerne, et sans cette idée préconçue, je ne l'aurais pas su.

– Chère sœur, est-ce que le Pape est mort cette nuit ?

– (Interloquée, elle me regarde fixement). Je n'en sais rien. Pourquoi me faites-vous cette question ?

– Une idée à moi. Mais vous devez le savoir : est-il mort ? (jamais, je ne l'avais vue embarrassée. Elle me fixait comme si le Bon Dieu m'avait révélé quelque chose qu'elle savait, elle, mais ne voulait pas dire, à moins que je ne fusse au courant. Hardiment, je pose de nouveau ma question :)

– Est-il mort cette nuit ?

– Je ne l'ai pas vu mourir.

– Alors, racontez-moi ce que vous avez vu ! (elle se ressaisit et refuse de parler. Il était trop tard ; j'ordonne ; elle pousse des soupirs ; il me faut arracher chaque détail l'un après l'autre ; mais je tiens bon, et voici ses réponses :)

– Hier soir, je priais pour l'Église et spécialement ses ministres. Je me disais : comment se fait-il que les fidèles soient comme ça ? Cela doit venir des chefs ! Aussitôt après mes prières, je ne sais si c'était vers minuit, j'entendis : "Voici que je vais appeler à Moi mon Vicaire !" En même temps, je vis le pape qui se tordait sur son lit. Ses yeux tournaient à droite et à gauche, si entièrement qu'il n'en restait que le blanc. Je disais à Notre-Seigneur : "Je ne veux pas voir cela !" (en le répétant, elle en était encore effrayée !). Dans la chambre du pape, il n'y avait qu'un Monsignor ; il alla vite chercher, il appela.

– Alors, c'est comme je disais, le pape est mort cette nuit ?

– Je ne l'ai pas vu mourir.

– Avez-vous vu si on lui a donné les derniers Sacrements ?

– Mais mon Père, je n'en sais rien : je ne voulais pas voir.

– Vous pouvez donc vous empêcher de voir ce que le Bon Dieu vous montre ?

– Pas toujours.

– En tout cas, ce qu'Il vous a montré est arrivé cette nuit ?

– Si je voyais le feu du ciel tomber sur une ville, cela ne voudrait pas dire qu'il y tombe au même moment !

– Mais puisque Notre-Seigneur vous a dit : "Voici que Je vais appeler mon Vicaire" !

– Il n'a pas dit : "J'appelle"

– En tout cas, sa mort est proche ?

– Je ne sais pas.

– Mais il mourra de la crise que vous avez vue ?

– Oui. C'est comme cela que le Bon Dieu le prendra.

– Pourquoi se tordait-il ainsi et tournait-il les yeux d'une manière si effrayante ? Était-ce par souffrance physique *ou par épouvante de l'état dans lequel il laissait l'Église ?*

– (avec effroi) Mon Père, laissez cela !

– Je ne me trompe pas, chère Sœur, ce ne sont point les souffrances physiques qui le tordent, mais...

– (Ne me laissant pas achever, et tout bas :) Oui.

– Il se reprocha bien des choses, n'est-ce pas ?

– (Silence)

– Si les Catholiques ne se sont pas défendus, à lui la faute ! Aucun pape n'a demandé plus de sacrifices à ses amis, ni fait plus de concessions à ses ennemis. Vous appelez ça de la bonté ? Vous dites qu'il est très bon ?

– Il avait de bonnes intentions.

– Ses encycliques sont magnifiques, mais il les a constamment démenties dans la pratique ! Les fidèles n'y comprennent plus rien, c'est la bouteille à l'encre. Un évêque ajoute dans son catéchisme un chapitre contre le divorce, le pape le lui fait retrancher pour ne pas déplaire au gouvernement ! Il a attaché la Croix de l'Ordre du Christ sur la poitrine de Bismark ! Ses nonces s'asseoient aux banquets, à la droite des femmes illégitimes de nos ministres ! La politique exige cela ? Dieu lui fera voir en quel état il a mis l'Église par sa savante politique, sa politique à "longue portée", comme il l'a définie. Pourquoi ne répondez-vous pas ? Je ne suppose pas que vous vous défiez de moi !

– Oh non ! mais j'ai de la répugnance à parler ainsi. Jamais je n'ai parlé du pape avec d'autres.

– Vous savez bien que si je vous interroge, c'est pour la gloire de Notre-Dame de La Salette, que je ne raconte à personne ce que vous me répondez ? Mais cela servira plus tard.

De la tête et de la main, elle semble répondre : cela ne sert de rien ! Et en ce moment le Bon Dieu demande autre chose ! Je n'ai pu en obtenir un mot de plus.

Léon XIII eut cette crise effroyable. On ne sut pas ce qu'il avait vu, mais on l'entendit, à la fin de la crise, dire humblement : "J'avais de bonnes intentions".

– Dépêche du correspondant de l'*Éclair* (tenir compte des informations hâtives du reportage) : "Rome, 19 juillet : à midi et demi, Léon XIII subitement sorti de son sommeil, bondit sur son lit avec la bave aux lèvres et des gémissement douloureux. Trois hommes s'efforcent en vain pour le maintenir. Des paroles incohérentes échappent à ses lèvres, muettes depuis tant de jours. Le docteur Lapponi arrive et fait une piqûre de morphine. Léon XIII retombe sur ses oreillers les mains crispées, tenant un gros pli de drap. Tout le Vatican a cru à tort que la mort était entrée". Dépêche du lendemain : "4 heures. – Un nouvel et violent accès de délire s'est produit. Le malade, à deux reprises, s'est dressé sur son séant" — "À 4 heures exactement, le chef de l'Église catholique rend le dernier soupir".

(Dernières années de Sœur Marie de la Croix, bergère de La Salette, Journal de l'abbé Combe, pp. 181-183).

[t] (appel de note p. 217) Le comble, c'est que c'est précisément l'histoire de l'origine constitutionnelle... des républiques démocratiques françaises qui la donne ! "Si l'on voulait se pencher sur l'origine des gouvernements qui présidèrent aux destinées de la France [depuis l'abolition du régime Très-Chrétien], on n'en trouverait PAS UN qui ne lui ait été IMPOSÉ par la force ou la mauvaise foi et, le plus souvent, par les deux ensemble. Le Premier Empire ne résulte pas du seul vouloir d'un général heureux ; il y avait derrière Bonaparte, pour le pousser à jeter à bas un régime déjà chancelant et désormais inutile à leurs propres intérêts, tout un essaim de conventionnels, régicides pour la plupart, apeurés par la réaction et avides de conserver, à travers les vicissitudes de la politique, des avantages

acquis par l'astuce et le crime [Talleyrand en fut un des principaux, et des plus malfaisants]. Le Second Empire lui aussi, fut fondé sur le coup de force, après l'éviction des adversaires et sur les fallacieuses promesses d'un état-major politique uni dans le carbonarisme. Quant aux cinq républiques réputées par la fausse histoire et la propagande quotidienne pour des régimes répondant aux voeux librement exprimés par la nation, il n'en est PAS UNE SEULE dont la naissance n'ait eu d'autre cause que la conjuration et l'illégalité. L'histoire, mais l'histoire impartiale, l'atteste. La première ne fut pas votée par la Convention : il lui manquait six voix ; on la proclama quand même par un tour de passe-passe parlementaire le 21 septembre 1792. Il en fut de même pour la seconde décrétée à la Chambre par quelques braillards sous la menace d'un petit groupe d'insurgés et constituée à l'Hôtel de Ville en dehors de toute consultation populaire. La troisième fut proclamée d'abord par quelques milliers d'émeutiers parisiens, puis votée plus tard par une assemblée élue pour conclure la paix avec l'Allemagne et non pas, le décret de convocation en fait foi, pour élaborer et adopter une constitution républicaine, le tout avec la complicité de l'ennemi : la correspondance de Bismark en donne la preuve. Doublement illégale, elle ne l'est pas plus que la quatrième établie en 1946 sur un mensonge : la prétendue fuite volontaire du chef de l'État français traîné en captivité par les Allemands et sur une sorte de plébiscite ordonné par un gouvernement sans titre, à l'encontre des dispositions constitutionnelles antérieures non abolies et où à peine trente-cinq pour cent des électeurs votèrent «oui», la majorité, par son abstention ou son vote négatif, ayant manifesté sa lassitude et sa réprobation [… hélas passive !]. Quant à la cinquième, elle ne fut, au départ, qu'un changement de dynastie présidentielle dû à l'étonnante comédie qui se joua tout-à-coup sur un balcon d'Alger, entraînant des démissions puis un affolement qui déclenchèrent la fameuse cascade des référendums que nous avons connue" *(Le Christ qui est roy, etc.,* pp. 13-14).

[u] (appel de note p. 229) Le FN au pouvoir, c'est, dans le meilleur cas de figure (c'est-à-dire si l'on prend l'hypothèse que le programme FN manifeste l'ordre social chrétien, ce qui n'est même pas le cas), "*le **parti** unique* du Bien commun politique". C'est en effet un parti… partisan. Et il ne sert à rien au catholepéniste impénitent d'essayer de rattraper la sauce en rétorquant, au reste assez stupidement, qu'il est "ni de droite ni de gauche, français tout simplement" puisqu'il prétend l'être... *démocratiquement !* Car c'est le principe démocratique qui génère métaphysiquement l'esprit de parti, autrement dit qui crée le clivage droite-gauche, quand bien même les mots sont gommés. Alors, Le Pen au pouvoir ce serait tout simplement l'abomination de la désolation en Politique, la pire chose qui pourrait arriver parce qu'on prétendrait imposer le Bien en Politique tout en rejetant le droit divin, *sans aucune référence à Dieu Créateur autre que l'odieuse formule napoléonienne reconnaissant seulement dans le Concordat que la religion catholique est celle "de la grande majorité des français"* (ce qui d'ailleurs n'est probablement plus même le cas de nos jours chiraquiens…). Orgueil, horreur et damnation. Comprenons bien, et nous n'exagérons nullement, que le "catholepénisme", c'est pire que le communisme soviétique qui, du moins, s'il impose le Parti unique, le fait pour... le mal en Politique ! Le mal ayant pour but le mal, c'est atroce, mais enfin cela reste dans l'ordre normal des choses. Mais allier le Bien au mal, c'est *antéchristique,* c'est commettre le péché contre l'Esprit-Saint. Qu'on le veuille ou non, l'esprit démocratique qui est dans son essence esprit de parti, *imposerait totalitairement, fascistement,* le Bien, s'il venait par malheur à le vouloir : rien n'est moins chrétien, car la nature du Bien, de tout Bien y compris politique, c'est d'être LIBRE, comme émanant de Dieu. Le Bien commun véritable, à la fois naturel et chrétien, ne peut donc en vérité triompher qu'en s'imposant PAR L'EXTÉRIEUR DU SYSTÈME au système lui-même, c'est-à-dire en le renversant. C'est évidemment là qu'il faut une Grâce divine toute-puissante, à la Jeanne d'Arc (plus *parousiaquement* encore à notre époque...!), on s'en doute bien, mais, pour la mériter de Dieu, encore faut-il précisément commencer par la pénitence du non-vote, pour éviter toute souillure avec le système politique du mal... qu'on prétend renverser ! Car une fois au pouvoir, en effet, Le Pen voulut-il abolir le droit démocratique pour le remplacer par le droit divin afin d'asseoir *catholiquement* son pouvoir politique (il ne le veut pas, mais supposons-le), il serait anéanti politiquement par le seul fait d'avoir été élu au pouvoir... démocratiquement ! Qu'on ne nous chante donc pas la chanson que de Gaulle avait déjà chanté aux veaux français en 1946, faisant miroiter en catimini dans les "bons" milieux une restauration royaliste avec le C^te^ de Paris... pour mieux tromper les idiots utiles, ceux qui mettent dans l'enveloppe le bon bulletin.

Ceci dit, on ne peut pas plus mettre son espérance politique dans ce qu'il est convenu d'appeler le *Légitimisme,* que d'ailleurs il s'affiche orléaniste, bourbonnien ou naundorffiste. On dirait que les royalistes, depuis la coterie ultra de Charles X, n'ont eu la force morale de garder du principe royal

Très-Chrétien que *les défauts mondains* de l'Ancien-Régime, quoiqu'ils en veuillent, défauts honnis, détestés à si juste titre de tous, nonobstant le fait que la plupart sont animés d'une volonté de bien souvent sincère que nous nous garderions bien de juger... d'ailleurs comme pour les fans traditionalistes de Le Pen. *C'est hélas comme si les uns et les autres n'avaient plus la faculté, la puissance d'âme, la dignité humaine d'aller haut et vrai en Politique, c'est-à-dire D'Y PROFESSER LE CHRIST.* Comme disait judicieusement Marie-Madeleine Martin, à propos des royalistes : "Les monarchistes qui veulent rester présents au siècle sont les plus désemparés : ils ne savent guère critiquer les abus de la fin de l'Ancien-Régime sans rejoindre plus ou moins les thèses de la Révolution, ils n'opposent souvent qu'une fidélité sentimentale à l'affermissement des théories adverses" *(Le Roy, etc.,* p. 20). Depuis la décapitation de Louis XVI, les légitimistes ne le sont plus véritablement, comme ils le seraient s'ils reconnaissaient leur source première qui est le droit divin direct. Et s'il faut parler d'*écurie de doctrine* pour les royalistes actuels, quel *croupion de pissotière* pourra bien qualifier les "catholepénistes" qui marient par principe la carpe et le lapin, la Foi catholique et la démocratie révolutionnaire…!

Mais concluons. La vérité en Politique contemporaine, c'est celle-ci : depuis la décapitation de Louis XVI, nous avons passé le portillon du jardin de Gethsémani. L'heure est à la "puissance des ténèbres", que seul Dieu peut renverser par un fait aussi éclatant et glorieux que le fut la Résurrection dans la Vie du Christ. D'où, peut-être, l'impuissance des hommes à se rendre un compte bien exact de la situation, car évidemment, la Passion du Fils de Dieu revécue dans et par la société politique comme celle religieuse, cela dépasse la nature humaine et l'esprit de sacrifice commun, cela inclut d'avoir à vivre *l'héroïcité* de la mort mystique... c'est-à-dire d'attendre un peu autre chose qu'une restauration *bcbg* avec un Louis XX ou un Pétain II. La Passion du Christ, cela épouvante dans un premier temps : le Christ Lui-même en a sué de son Sang sacré, et l'on peut certes comprendre la fuite instinctive des âmes... si on ne saurait l'excuser, notre devoir d'Amour étant de suivre notre divin Maître jusqu'à sa Résurrection, même avec des têtes de pisse-vinaigre ("tu trembles, carcasse, mais va au combat").... ce qui inclut d'avoir à passer par sa Mort.

En Politique aussi, oui Monsieur.

[v] (appel de note p. 232) C'est tout-de-même un constat très-important. Si Dieu *crée* théocratiquement la sphère politique comme celle religieuse dans l'Ancien-Testament, si d'autre part, le Nouveau est la continuation épanouie de l'Ancien de par le Christ et non pas son abolition, comment alors se fait-il qu'on ne verrait Dieu n'ordonner directement dans le Nouveau que la sphère religieuse (l'Église)... *mais plus la sphère politique ?!?* Si les deux économies de l'Ancien et du Nouveau sont bien sûr très-différentes, ce qui ne change pas *dans l'Absolu,* c'est l'essence métaphysique de l'Ordre, inhérente aux choses mêmes de la Création et de la Rédemption, à savoir pour notre sujet : Dieu ordonne théocratiquement, dans le sens de créer, les *deux* sphères, Religion et Politique. Dans l'Ancien-Testament... comme dans le Nouveau. Car notons bien cette parole fort importante pour notre sujet de Notre-Seigneur : "Je ne suis pas venu pour abolir, *mais pour accomplir*". Et comprenons enfin la haute portée de cet "accomplissement" en Politique : *l'Ordre politique Très-Chrétien ACCOMPLIT la royauté davidique, c'est-à-dire qu'il la développe en la menant à son point d'épanouissement total dans le Christ.* On est donc loin, très, très loin, de la suppression de la théocratie en Politique, dans les temps post-évangéliques, comme l'aurait voulu, par exemple, un C^al^ Pie, au siècle dernier, voulant s'en tenir à une sorte de néo-classicisme, ce qui ressort très-bien de son *Panégyrique de saint Émilien (Oeuvres de M^gr^ l'évêque de Poitiers,* t. 3, p. 513). Il est vrai que ledit évêque de Poitiers l'était par la grâce du... Concordat, lequel ne dérivait évidemment pas tellement de la théocratie Très-Chrétienne instituée par le Christ à la Noël 496… On ne voudrait pas trop rallonger, mais il est impossible de ne pas en dire ici quelques mots : M^gr^ Pie, dans ce *Panégyrique,* voulait poser, à la suite de saint Thomas soulignons-le, que 1/ tout pouvoir politique aux Temps post-évangéliques tire sa source de Jésus-Christ ; 2/ que ce pouvoir ne s'exerce pas par ce qu'il appelle une "théocratie" et que nous appelons, nous, le droit divin direct (il se trompe d'ailleurs dans la définition qu'il donne de la théocratie car elle n'est pas seulement une prise en main directe de la chose politique par Dieu, comme il le dit, mais aussi la fusion des deux pouvoirs, politique et religieux, en un seul : en fait, il n'y a donc qu'une seule théocratie au sens complet du terme, celle des Juges de l'Ancien-Testament ; toutefois, en pratique, le droit divin direct dans la Politique réalisant l'essence de la théocratie, il n'est donc pas faux de parler de théocratie pour nos roys Très-Chrétiens, comme le fera, par exemple, Joseph de Maistre, et comme nous le faisons nous-mêmes). Cependant qu'il veut réfuter les laïcards en affirmant la Royauté du Christ, posant les choses ainsi, il ne le peut pas, se sabordant lui-même. Tel plus haut, on a vu le P. A.

Philippe, C.SS.R, se saborder lui aussi dans son exposé de la doctrine sociale chrétien *Le Christ, roy des nations.* Comment, en effet, la Royauté du Christ s'imposerait-elle aux hommes, si LUI-MÊME ne l'impose pas ? Ce qui ne peut se faire que par une Institution divine, une "théocratie" autrement dit, un droit divin direct. Supposer la royauté du Christ, et en même temps lui interdire tout moyen d'exister (et elle ne peut exister que par une institution sacramentelle et divine, théocratique de toute manière), c'est mettre de la main droite un sou à la quête et en même temps le retirer de la main gauche. Comment convertir les laïcards avec des raisons aussi débiles que celles du C^al^ Pie, qui se réduit à professer le règne social du Christ sans Institution divine adéquate à ce règne ?!? Voilà à quoi a abouti le Concordat : à faire des évêques *mi-portions* qui, pour être souvent fort respectables en leur privé, ne professent plus la vérité entière à l'homme, guillotinant celle politique, parce qu'ils ne peuvent plus le faire, sous peine de ne plus pouvoir être évêque dans la France concordatisée, républicaine, justement !

Pour la fin, et pour dire quelque chose qui nous tient vraiment à coeur, comment s'étonner, par après, de voir ledit C^al^ Pie se montrer étrangement sévère et bien peu miséricordieux envers les fidèles de la Petite-Église de Vendée, sur lesquels il tirera à boulets rouges et fera tomber ses foudres ecclésiastiques... ou plutôt concordataires ? Rien là d'étonnant en vérité. Car n'oublions pas qu'avant même la défense de la Religion, les Chouans de la Petite-Église avaient pour premier motif *la défense de l'Institution Très-Chrétienne récapitulée dans nos roys,* que précisément Pie VII et toute son Église concordataire derrière lui, présente et à venir (très-notamment un C^al^ Pie, pseudo contre-révolutionnaire), avait *apostasiée,* abandonnée (au fond, ils étaient un reproche vivant pour tous nos clercs concordatisés). Et c'est la raison fondamentale de leur refus de cette Église-là. En cela, on ne peut certes pas les condamner (il faudrait en toute justice ecclésiastique condamner AVANT EUX, Pie VII et le C^al^ Pie, pour leur péché concordataire, infiniment plus grave que le leur, poutre à côté de leur paille !). En fait, les chouans de la Petite-Église ont été les traditionalistes de l'Institution divine politique deux cents ans avant... ceux de nos jours, qui continuent exactement le même combat quant à l'Institution divine spirituelle (ce n'est pas sans émotion qu'on a appris il y a quelques années que certains descendants de ceux-ci envoient leurs enfants aux catéchismes des prêtres de M^gr^ Lefebvre, alors que pendant plus d'un siècle ils vivaient sans prêtres pratiquement ; les grands événements historiques ne sont vraiment pas ceux que l'on voit à la télé...!).

[w] (appel de note p. 235) On a pu trouver curieux que certaine assemblée royale française formula que seul le roy de France n'était pas un châtiment sur les hommes, mais une bénédiction, quand tous les autres roys des autres nations régnaient sur elles par châtiment. Cette affirmation est cependant une grande et très profonde vérité, parce que la royauté, où le temporel est dissocié de l'éternel, est, en tout état de cause, une économie de gouvernement *inférieure* à celle des Juges, lesquels, à la manière patriarchale pastorale, *régissaient spirituellement* un peuple, et non *régnaient ni ne dominaient* ce peuple à la manière royale entendue humainement. Or, le roy de France est beaucoup plus proche, dans sa fonction, du Juge que du Roy, et c'est presque improprement qu'il est appelé roy… Historiquement d'ailleurs, les chroniques abondent et disent à l'envie que le gouvernement du roy de France est tout empreint de douceur, de paternité, de vertu patriarchale pastorale et de miséricorde, si on le compare aux autres royautés… Mais, quant au principe même que nous évoquons, laissons Rohrbacher nous le présenter, à partir des Pères de l'Église et des papes : "«Dieu [dit saint Augustin dans *De civit.,* I, 19, c. 15, n° 1], ayant fait l'homme raisonnable à son image, ne voulut qu'il dominât que sur les créatures sans raison, non pas l'homme sur l'homme, mais l'homme sur la bête. C'est pourquoi les premiers justes furent établis pasteurs de troupeaux plutôt que rois des hommes, Dieu nous voulant faire connaître par-là tout ensemble, et ce que demandait l'ordre des créatures, et ce qu'exigeait le mérite des péché». Ainsi, d'après saint Augustin, la puissance royale ou la souveraineté, prise, non pour l'autorité patriarchale qui dirige comme un père ses enfants, mais pour la domination de la force qui contraint les hommes comme des troupeaux de bêtes, ne vient point originairement de Dieu, mais de l'orgueil, mais du péché et de celui qui en est l'auteur. *C'est cette ambition de dominer,* dit le même Père, après avoir cité un passage analogue de Salluste, *qui tourmente par de grands maux et foule aux pieds le genre humain (ibid.,* l. 3, c. 14, n° 1). «La nature, dit saint Grégoire-le-Grand, a engendré égaux tous les hommes ; mais, l'ordre des mérites variant, une secrète providence place les uns après les autres : toutefois, cette diversité, qui provient du vice, Dieu l'a coordonnée avec beaucoup de justice. Nous savons que nos anciens pères étaient non pas tant des roys d'hommes que des pasteurs de troupeaux ; et

quand le Seigneur dit à Noé et à ses fils : *Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre,* il ajoute : *Et que la terreur de vos personnes soit sur tous les animaux de la terre ;* car l'homme a été préposé par la nature aux animaux irraisonnables, non point aux autres hommes : c'est pourquoi il lui est dit qu'il doit se faire craindre des animaux, non de l'homme ; car c'est s'enorgueillir contre la nature que de vouloir être craint de ses égaux *(In Job.,* l. 21, c. 15, n° 22)». (…) Or, voilà précisément ce que dit saint Grégoire VII, et il ne dit que cela. D'un côté, il rappelle aux roys de Germanie, de Danemarck, d'Angleterre, *que la puissance royale vient de Dieu.* À Guillaume-le-Conquérant, il écrit entre autres : «Nous sommes persuadés que votre prudence n'ignore pas que le Dieu tout-puissant a départi à ce monde, pour le gouverner, la dignité apostolique et la dignité royale comme les plus excellentes de toutes les autres ; car, de même que pour représenter en divers temps la beauté de ce monde aux yeux de la chair, il a disposé le soleil et la lune comme des luminaires plus éclatants que tous les autres, de même, pour que la créature qu'il a formée à son image dans ce monde ne fût pas entraînée en des erreurs et des périls mortels, il a voulu, moyennant la dignité apostolique et la royale, qu'elle fût régie par des offices divers». D'un autre côté, il rappelle, avec d'autres saints docteurs, de quelle manière, à commencer par Nemrod, la domination des conquérants et des souverains absolus remplaça le régime paternel et primitif des patriarches. (…) Au XIV^e^ siècle, le célèbre C^al^ Bertrand, évêque d'Autun, traitant expressément cette matière, écrivait à ce sujet : «Si nous faisons bien attention à la sainte-Écriture, nous trouverons clairement que le pouvoir de la juridiction temporelle ou séculière, quant aux quatre empires, les Assyriens et les Chaldéens, les Mèdes et les Perses, les Grecs, les Romains, n'a pas été, dans l'origine, introduite légitimement, mais par violence»" (Rohrbacher, t. XIV, pp. 332-334).

On ne fera qu'un bref commentaire, dans une note déjà longue : l'économie millénariste à venir, précisément, supprimera toute royauté humaine et n'admettra plus pour gouverner les hommes que la manière divine théocratique dont on a un écho dans la Sainte-Écriture lorsqu'il est dit que tous les soirs Yahweh s'entretenait avec Adam, économie de gouvernement aussi supérieure à celle des Juges que celle-ci est supérieure à celle des Roys… Pour l'instant, retenons que le roy de France est, dans notre situation issue du péché originel, le meilleur gouvernement que nous puissions avoir… tant que la racine du péché n'est point ôtée de ce monde, ce qui ne sera le cas que dans le Règne millénaire ou III^e^ Testament.

CHAPITRE VI

[x] (appel de note p. 260) Faire un historique abrégé de cette nouvelle situation faite à l'Église, de rébellion sourde des princes contre l'ordre spirituel, est tout-à-fait utile, ne serait-ce que pour ne pas accuser la papauté de toutes les fautes, qu'elle n'a certes pas (il s'en faut de beaucoup), et pour bien saisir les circonstances très-atténuantes de ce qui est cependant de leur part indiscutablement une damnable prise de position en Politique. Sauf indication contraire, nous nous servirons de l'*Histoire des papes illustrée* de Gaston Castella, déjà citée, chapitres V à VIII inclus du t. II, dont nous tirerons de très-larges extraits. Les soulignements en italique seront de nous.

"*L'Ancien-Régime.* — C'est le régime politique et social des nations européennes pendant les 17^e^ et 18^e^ siècles qui ont précédé la Révolution. Cette période est surtout caractérisée par l'avènement des monarchies absolues, par la centralisation des services administratifs et par l'affaiblissement ou la disparition des franchises locales [en fait, c'est, dans l'ordre sociopolitique, presque l'anti-chambre de la Révolution]. Il semble, à première vue, majestueusement ordonné, et présente, à la vérité, une grande complexité qui se retrouve dans sa situation religieuse. On a vu au cours de cet ouvrage, que, même au Moyen-Âge, bien des éléments avaient échappé à l'Église dans la civilisation ["bien des éléments" ?! : c'est là propos de libéralisme, dont hélas, l'auteur, semble fort imbu...] ; toutefois, à considérer l'ensemble, elle en avait gardé la direction. Au début du «Grand-Siècle», après les crises d'ailleurs fécondes dans plusieurs de leurs parties, l'Église n'a pas reconquis l'empire qu'elle avait au Moyen-Âge sur la civilisation. Cet insuccès partiel ne nous a pas dissimulé, du reste, une rénovation qualitative d'importance capitale. Mais, à tout prendre, à l'âge du «baroque», *la direction générale de la politique a déjà échappé à l'Église pour ne plus ressortir qu'à l'autorité des États.* Dans l'ordre social, enfin, l'âge de la restauration catholique ne semble pas avoir apporté de restauration profonde ; tributaire sur ce point de la Renaissance et de l'humanisme, elle est demeurée trop aristocratique, et les problèmes sociaux n'ont guère retenu l'attention de ses penseurs. Le premier événement, *générateur d'un*

nouvel ordre politique européen [voyez que l'auteur définit l'Ancien-Régime, avec raison, comme une véritable cassure d'avec les siècles Très-Chrétiens qui le précède], est la *guerre de Trente ans.* Elle se termina par les *Traités de Wesphalie* (1648). (...) *L'influence de la papauté en fut profondément atteinte.* «On peut tracer en grandes lignes l'histoire politique des 17e et 18e siècles, écrit un historien catholique, *sans mentionner la papauté.* Elle dit son mot dans le concert des puissances secondaires de l'Europe, concert modeste et précaire, qu'étouffe l'orgueilleuse voix des grandes puissances [France, Autriche, Espagne, Angleterre]. *Le nouveau droit public lui dénie tout autre rôle.* Aux congrès de Westphalie, ce droit a trouvé sa charte ; en vain, le Saint-Siège proteste-t-il, en vain ses nonces prennent-ils congé de ces congrès, les congrès de Westphalie sont un congé signifié à la papauté elle-même» (G. Goyau, A. Pératé, P. Fabre : *Le Vatican. Les papes et la civilisation. Le gouvernement central de l'Église.* Paris, 1895, pp. 181-183 [ces auteurs sont des libéraux, mais le tableau ici brossé par eux est parfaitement véridique])".

Un autre auteur a la même analyse de fond : "Pénétrés de telles maximes, tous résolus à être chez eux maîtres absolus, princes protestants et princes catholiques se trouvaient d'accord pour exclure à peu près complètement le Pape du domaine de la politique internationale ; ou du moins, ils ne lui ouvraient la porte qu'en tant que souverain temporel de l'État pontifical. *Pour eux, l'idée de chrétienté avait à peu près sombré.* On ne le constata que trop dans les délibérations du fameux congrès de Westphalie contre lequel, après avoir rappelé ses nonces, le pape Innocent X ne peut que protester. Le plus grand ministre des Affaires étrangères de Louis XIV, Hugues de Lionne, ne disait-il pas cyniquement : «Qu'importe au Pape que la France soit catholique ou hérétique ? En est-il moins pape pour avoir perdu l'Angleterre ? Serait-il pas plus grand prince, s'il n'était que le seigneur de Rome et de l'Etat ecclésiastique ?» Hélas ! on sait comment les ministres de Louis XIV traitèrent «le seigneur de Rome» chaque fois qu'il se trouva en conflit avec le Roy et de quelles avanies ils l'abreuvèrent" *(Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928,* Mgr Baudrillart, Éd. Spes, en six fascicules - *4eme Conférence*, pp. 13-14).

Mais voyons un peu en profondeur quel est ce *nouvel ordre* engendré par les *Traités de Westphalie.* "Innocent X (1644-1655) vit son pontificat assombri par une paix basée, non sur le droit et la justice, mais sur un simple équilibre de forces. Au point de vue religieux, la paix de Westphalie introduisait le principe de l'égalité des cultes chrétiens. Elle maintint les dispositions de la paix d'Augsbourg (1555) sur le «réservat ecclésiastique» et, pour couper court aux difficultés qui s'élevaient à propos de la possession des biens ecclésiastiques et de l'exercice du culte, on fixa une «année normale» ou «décrétoire». La diplomatie française fit adopter l'année 1624, qui était favorable aux catholiques parce qu'à cette date les péripéties de la guerre avaient donné une prépondérance marquée au catholicisme [c'est-à-dire que les biens disputés entre catholiques et protestants étaient réputés appartenir à celui qui le possédait en 1624, qu'il soit protestant ou catholique : quel inqualifiable mépris des droits de la religion véritable et donc de Dieu !]. Mais l'exercice légal et public du culte eut toujours pour règle et pour mesure officielle la religion même de l'État, *cujus regio, illius et religio,* conception bâtarde que le droit chrétien et le moderne s'accordent à réprouver pour des motifs contradictoires. Les traités proclamaient aussi le principe essentiellement protestant de la suprématie du pouvoir civil. Ces clauses religieuses, ainsi que les nombreuses sécularisations d'évêchés et d'abbayes décrétées en faveur de souverains luthériens et calvinistes (les deux confessions protestantes avaient été mises sur le même pied d'égalité), motivèrent les énergiques protestations du Saint-Siège. La papauté n'avait pas cessé, on l'a vu, de travailler au rétablissement de la paix européenne. Mais le nonce Chigi avait été impuissant, à Münster, *à détourner les belligérants de leur tendance universelle à opérer cyniquement le partage du butin en sacrifiant sans vergogne les considérations de justice, les droits de l'Église ET LES RÈGLES DE L'ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN.* Si le concours de la diplomatie française avait circonscrit le dommage dans une certaine mesure [… ah !, tout-de-même !], le dommage n'en fut pas moins commis. *La paix de Westphalie demeure ainsi une date décisive dans l'histoire de la désorganisation du droit public de l'Europe par l'abandon systématique des nobles traditions qui avaient été l'âme de la Chrétienté du Moyen-Âge [traditions Très-Chrétiennes, donc, basées sur le droit divin direct infusé dans le monde politique à la Noël 496 !].* C'est pourquoi le pape Innocent X, par la bulle *Zelo Domus Dei* du 26 novembre 1648 [tout un programme, ce titre !], déclara «nuls, vains, invalides, iniques, réprouvés, sans force et sans effets... tous les articles du traité portant préjudice à la religion catholique, au culte divin, au Siège apostolique romain, ainsi qu'aux Églises inférieures». La protestation pontificale contre une évidente injustice touche au cœur même de la question primordiale que posent les *Traités de Westphalie.* La conception politique dont ils

s'inspirèrent, où des historiens et des juristes ont salué la charte constitutive de la diplomatie moderne, est l'*équilibre européen,* le «*principe*» d'équilibre, au dire de certains auteurs, ou mieux, la politique d'équilibre. La préoccupation concrète des adversaires de la Maison d'Autriche de mettre un terme à sa prépondérance excessive en Europe donna naissance à un système général qui devint la règle théorique et permanente de la politique européenne depuis les *Traités de Westphalie*. Elle peut s'énoncer ainsi : pour garantir l'indépendance et la sécurité de tous les États de l'Europe, aucun d'eux ne devra posséder une telle prépondérance qu'il ne puisse facilement être tenu en échec par les autres puissances dans le cas d'une entreprise ambitieuse et abusive. C'est l'aspect initial ou plutôt négatif du système. Il s'achèvera dans la suite et prendra le caractère d'une règle positive. Les principaux États de l'Europe sont censés représenter, par eux-mêmes ou par le groupement de leurs alliances, des forces à peu près équivalentes qui se font contrepoids. Cet équilibre des forces étant la garantie de la paix européenne et de la sécurité politique de chaque État, à tout accroissement extérieur de puissance d'un grand État européen devra correspondre une extension équivalente des autres grands États de manière à conserver la balance intacte. Cette conception a régi le droit international de l'Europe du 17e siècle à nos jours [c'est carrément, si l'on y réfléchit bien, une conception *maçonnique* de la paix européenne, uniquement basée sur la rationalisation d'une situation géopolitique à un moment donné de l'Histoire (forcément éphémère ! Car personne n'a la clef, sauf Dieu, de la vie des Nations, de leur évolution et de leur destinée), uniquement fondée sur des vouloirs humains, des ententes humaines, à l'exclusion formelle de la volonté divine : c'est déjà l'esprit de l'O.N.U.]".

Le lecteur n'est évidemment pas sans remarquer que donc, *dès la deuxième moitié du XVIIe siècle, les États européens qui avaient tous reçu vocation Très-Chrétienne, s'organisaient politiquement par un pacte républicain, maastrichien avant la lettre, pacte qui excluait formellement non seulement le droit divin direct de la France (cela va sans dire) mais tout droit divin dans la vie publique des hommes, ce qui exclut implicitement le droit divin de l'Église et de la papauté ; et si l'on arriva à une telle extrémité, c'est parce qu'auparavant, CEDIT DROIT DIVIN DIRECT DE LA FRANCE N'AVAIT PAS ÉTÉ ASSEZ EXPLICITÉ* (on alla jusqu'à des monstruosités : dans l'année 1729, le fameux abbé de Saint-Pierre exaltera sans aucune retenue ce nouvel ordre *entre les hommes* qui avait déjà séduit Henri IV, dans son utopie certes dérisoire mais surtout incroyablement impie *Mémoire pour rendre la paix perpétuelle,* laquelle était si outrée qu'elle fera même sourire Voltaire par sa démesure !). Car évidemment, nul droit divin direct dans tout cela ; la France n'est qu'un des éléments de l'échiquier, rien de plus. C'est précisément à cette occasion que, pour la première fois depuis la Noël 496, le droit de prééminence de la France sur les autres Nations lui fut contesté : *comment mieux dire qu'on entendait formellement rejeter l'Ordre politique fondé par Dieu pour le Temps des Nations !* "Le *14 juillet* 1650 [oh, cette date !!!], à l'occasion d'un banquet diplomatique donné à Nuremberg par l'empereur Ferdinant III pour célébrer la paix de Westphalie (1648), l'ambassadeur français était mis *sur le même pied* que l'ambassadeur suédois. Pour la première fois, de temps immémorial, le droit de la France était violé : l'ambassadeur français quitta la salle du festin ; ce fut une affaire d'état que le protocole eut beaucoup de mal à régler pacifiquement" (Vial, p. 23, note 1). Voilà certes une affaire d'État qui n'aurait justement pas dû être réglée pacifiquement, à moins d'une réparation diplomatique complète et éclatante devant toutes les Nations : en vérité, aucun motif de guerre juste n'aurait été plus *juste* que celui-là parce qu'il s'agissait rien moins que de défendre l'Ordre qui assurait le salut des hommes en Politique !... Et quand à la "commère", l'Église, on voit assez par ces lignes le cas qu'on en fait : elle n'existe tout simplement pas !! Et l'on voit encore bien par-là l'union indissoluble du droit divin direct de la France et de l'Église : rejter l'un, c'est rejeter l'autre. Autrement dit, par la mise sur la touche des deux Institutions divines procurant le salut en Politique, c'est *déjà là,* au milieu du XVIIe siècle, dans la sphère politique internationale, la première révolution, le premiet rejet de l'Ordre Très-Chrétien, quand bien même on agit encore sous couverture chrétienne (mais plus... catholique, car les protestants sont mis à pied d'égalité avec les catholiques : c'est déjà en actes, remarquez le, la pratique de la… *Liberté Religieuse* de Vatican II… Voyez comme tout se tient dans le mal, comme dans le bien).

Et précisément, l'auteur, dans son commentaire de la nouvelle politique internationale agnostique mise ainsi en route par les nobles et princes autrefois Très-Chrétiens dans les *Traités de Westphalie*, va nous permettre de mieux comprendre pourquoi les papes ont fini, pour rejeter ce nouvel ordre humaniste à coloration chrétienne, par souhaiter la création d'une autre organisation sociopolitique internationale plus authentiquement chrétienne que ce qu'était devenu le pouvoir Très-Chrétien dans des mains nobles devenues ingrates et rebelles au Surnaturel. Le problème, l'immense problème, c'est

que, l'esprit déformé par la scolastique, les grands-clercs ne comprirent pas plus que les cours Très-Chrétiennes, que DIEU AVAIT PARLÉ EN POLITIQUE INTERNATIONALE, en désignant la France pour être son mandataire direct auprès des Nations, aux fins d'assurer la paix internationale. *Les grands-clercs avaient donc autant le devoir de s'y référer que les roys.* Les roys ne croyaient plus au droit divin direct de l'Église, les clercs croiront pouvoir y pallier en... supprimant le droit divin direct du roy de France et des roys en général. Voulant prémunir les âmes de la peste, ils leur inoculeront le choléra : si l'on regarde attentivement la solution de remplacement qu'ils essaieront de trouver par la formule démocratique plus que républicaine promue par Pie VII, on se rend compte qu'elle n'est en fait *qu'une dialectique copie du nouvel ordre international HUMANISTE prôné dans les Traités de Westphalie.* En effet, apparemment, l'Ordre international républicain-chrétien basé sur les peuples, prôné par Pie VII, est l'opposé absolu de l'autocratique organisation humaniste des cours d'Ancien-Régime, mais en réalité, par leur rejet *identique* du droit divin direct en Politique, *ils sont dans le même camp* (réprouvé !). Exactement pour la même raison que les USA élitistes ne pouvaient que se trouver d'accord avec l'URSS prolétaire, car leur fondement antichrétien est le même, quand bien même ils vont au but par des voies radicalement opposées. À quoi, en effet, sert-il bien de remplacer les roys par les peuples, si, pas plus que ceux qu'on réprouve à juste raison, l'on n'insère dans l'Ordre international qu'on veut promouvoir le droit divin direct ?! À RIEN, SAUF AU PIRE DU PIRE. C'est pourquoi, on verra plus loin dans ce chapitre que la papauté avec l'Église officielle tout entière va finir par s'acoquiner avec l'O.N.U., sous Pie XII, cet O.N.U. qui au fond est le dernier enfant bâtard des *Traités de Westphalie...* non moins que le dernier rejeton cagneux du Concordat de Pie VII.

Mais continuons à lire notre intéressant historien, pour mieux comprendre la suite des évènements : "[Le nouvel ordre international promu par les *Traités de Westphalie,]* c'est une politique, ce n'est pas un principe. C'est une recette politique qui a eu sa raison d'être depuis la disparition de l'édifice social et juridique du la Chrétienté du Moyen-Âge [... oui certes, il a disparu, mais parce que les hommes l'ont *fait* disparaître par leur mauvaise volonté, l'amoindrissement de leur charité envers Dieu et envers eux-mêmes d'ailleurs ! Il n'a pas disparu tout seul, cet édifice social ! Il faudrait tout-de-même le dire !]. Elle peut permettre de garantir l'ordre européen [... mis en péril par la rébellion humaniste de l'homme ayant supprimé l'équilibre européen Très-Chrétien...] si elle est complétée par des considérations supérieures de droit et de justice. La balance des forces est une considération, mais non pas la seule qui doive entrer en ligne de compte. Il y a encore et surtout le droit des États, le droit des peuples, leurs intérêts ou leurs aspirations légitimes, leurs traditions respectables et l'honnêteté nécessaire dans les rapports mutuels, dans la fidélité aux engagements, dans le respect du bien d'autrui [... Éh oui ! Après avoir supprimé la Politique Très-Chrétienne et donc la loi morale, l'homme est bien obligé d'y revenir, mais au lieu de reprendre l'Ordre Très-Chrétien qui manifestait *par surcroît* cette morale politique, on va réinstaurer un essai (non-transformé !) de morale politique par des pactes purement humains, accroissant ainsi la perversion puisque la loi morale prendra sa source non en Dieu mais en l'homme !]. Quand la politique d'équilibre a pour objet de sauvegarder tous ces biens d'un ordre supérieur, elle est excellente, mais ne constitue pas encore à elle seule la règle suprême du droit international. Au contraire, quand l'équilibre des forces devient, comme aux *Traités de Westphalie*, un principe souverain auquel on croit légitime de sacrifier tout le reste, on érige un droit qui est la négation du droit. Ce «principe» d'équilibre porte alors en soi toutes les tares des morales de l'intérêt et dénature le caractère essentiel du droit et du bien. Il ne fut trop souvent qu'une combinaison empirique où les droits des faibles furent sacrifiés aux convenances des forts. «Les convenances de l'Europe sont le droit», déclarait un diplomate au Congrès de Vienne (1815). À quoi, un autre répondit : «Je mets le droit d'abord, les convenances ensuite». La politique d'équilibre ne constitue donc pas une charte d'organisation européenne, comme d'aucuns l'ont prétendu, et n'établit nullement une *communauté organique des puissances,* communauté que l'Europe et le monde attendent encore [!!!], et qui doit, pour être viable et conforme à la morale éternelle, être réalisée dans la liberté et le respect des droits de tous".

Cette *communauté organique des puissances* désirée par l'auteur, formule que Pie XII reprendra presque mot pour mot dans ses incroyables Noëls de guerre laïcistes, et dont il dira souhaiter "plus que personne" (sic) l'instauration, et avec quel ardeur d'enthousiastique nous le verrons hélas, mais quelle est-elle, sinon la manifestation de l'inouïe et luciférienne prétention démiurgique pleine d'orgueil et d'illusion de l'homme de re-créer l'Ordre international *par l'homme vivant en autarcie par rapport à Dieu,* un Ordre que *Dieu* avait *déjà* instauré aux assises de la Société Très-Chrétienne, à la Noël

496, comme on le verra en détail dans le chapitre consacré à l'"Acte Unique" ? Ou du moins son *essai infructueux, non-transformé,* de re-création, car l'homme n'a pas la puissance de créer en Politique, pas plus que dans d'autres domaines ? Une telle prétention, qui remplit l'âme pie d'effroi et d'horreur, fait immédiatement penser à Lucifer dont Isaïe nous révèle qu'il voulait établir son trône au-dessus du Trône de l'Éternel. Pas de péché plus grand. Or, ni l'auteur, ni Pie XII, ce qui est beaucoup plus grave de la part d'un pape, ne prendront conscience de ce péché babelesque, ils ne daigneront pas se souvenir que cet Ordre sociopolitique international qui fait tant défaut à l'*homo modernus* (forcément ! puisqu'il l'a rejeté en voulant s'affranchir de l'Ordre Très-Chrétien et de Dieu !), a *déjà* été fondé par le Christ à la Noël 496, que c'est un prodigieux don de Dieu à l'homme qui le décharge de tout le souci politique, fardeau insupportable et écrasant pour l'homme déchu, et que le devoir de l'homme est de s'y référer et d'en user, comme étant son salut, avec grande reconnaissance. Il y a donc dans ce projet moderne post-westphalien de fonder humainement *une communauté organique des puissances basée non plus sur le primaire équilibre des forces mais sur le droit moral* UNE INJURE INOUÏE À LA PROVIDENCE DIVINE. Car dans la nouvelle formule, loin de purger le projet westphalien de son poison mortel (= bâtir l'édifice politique sur l'homme et non sur Dieu), on accroit plus encore la perversion en faisant découler de l'homme non plus seulement l'équilibre des forces, mais l'équilibre du bon droit et de la justice. Ce n'est plus les corps que l'homme prétend gérer (rapport de forces politiques), c'est les âmes (par la force morale ordonnée de soi à l'âme et à Dieu). On délègue de plus en plus la mission du salut politique universel à l'homme, en l'enlevant de plus en plus à Dieu... Mais l'homme n'est qu'une illusion d'optique quand il prétend agir tout seul sans le monde surnaturel, c'est pourquoi cette conspiration contre la Réalité sociopolitique universelle et Dieu, qui s'en rit d'ailleurs l'Écriture nous le révèle, donnera tout pouvoir d'agir au Grand-Prestidigitateur, à Satan, à l'heure de Dieu, et, au lieu d'être la délivrance de l'humanité, ce sera, juste punition, l'effroyable flagellation de la race humaine tout entière sous le règne maudit de l'Antéchrist. Mais pour l'instant, continuons à nous instruire et voyons à quel point les papes furent martyrisés par les cours Très-Chrétiennes redevenues païennes, et combien on peut certes les excuser d'avoir voulu chercher une solution au problème que posait la rébellion larvée des grands, sans pour autant pouvoir les justifier d'avoir versé eux-mêmes, hélas, dans une rébellion aussi répréhensible contre l'Ordre politique divin (l'auteur intitulera d'ailleurs un de ses chapitres : "Le martyre de la papauté") :

"On comprend, d'après ce qui précède, pourquoi la papauté éleva une protestation solennelle contre les *Traités de Westphalie*, quelle qu'ait pu être leur utilité immédiate pour mettre fin à la guerre de Trente ans. *Sa protestation, sans doute, fut vaine.* Parmi les hommes d'État de cette époque qui, suivant l'expression d'Innocent X, «cherchaient plutôt leurs intérêts que ceux de Dieu», nul ne paraît s'être trop ému d'une protestation que le pape avait faite pour libérer sa conscience «afin, disait-il, de n'être pas accusé de négligence au jour où il paraîtrait devant le tribunal de Dieu». L'empereur [d'Autriche] lui-même interdit la diffusion de la bulle *Zelo domus Dei,* et les princes ecclésiastiques allemands, à l'exception d'un seul, omirent d'en autoriser la publication. Ils craignaient tous que les catholiques d'Allemagne ne subissent de nouveaux dommages du fait d'adversaires irrités de la protestation pontificale. LORSQUE DISPARUT INNOCENT X [1655], CE NE FUT PAS SEULEMENT LA MORT D'UN PAPE. C'ÉTAIT LA FIN D'UN RÉGIME, D'UN ÂGE OÙ LES SOUVERAINS PONTIFES POUVAIENT ENCORE FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX POUR SAUVEGARDER L'ORDRE CHRÉTIEN DANS UNE EUROPE QU'ILS AVAIENT NAGUÈRE CIVILISÉE ET ORGANISÉE. (...) À Rome, dans la galerie Doria, on admire le portrait d'Innocent X par Velasquez. Le peintre, l'un des plus grands de son siècle, a rendu avec une fidélité impitoyable la prudence, mais aussi la méfiance du vieux pontife, qui se lisent dans ses yeux gris bleu au regard perçant et impénétrable. En face de l'absolutisme grandissant, les papes, tout en restant fermes sur les principes, comme Innocent X l'avait été devant le jansénisme et l'abus de droit des *Traités de Westphalie*, allaient devoir user plus que jamais de réserve et de prudence sans se méprendre d'ailleurs sur la décadence de leur prestige".

Abordons maintenant le pontificat du pape suivant, Alexandre VII (1655-1667). "Dans la seconde moitié du 17e siècle, *les progrès de l'absolutisme font passer au premier plan les intérêts politiques qui supplantent ceux de la religion. Les princes catholiques ont une tendance de plus en plus marquée à considérer l'Église comme un instrument de gouvernement.* Ils entendent bien la servir et, au besoin, la défendre, mais ils veulent qu'elle leur soit subordonnée. Lorsque la morale contredit la raison d'État, c'est la seconde qui l'emporte. Le déclin de la papauté est manifeste depuis les *Traités de Westphalie* qui ont fait passer les intérêts des princes devant ceux de l'Église. La papauté doit se retrancher désormais dans le

domaine ecclésiastique et ne peut plus faire entendre qu'une faible voix dans le concert des puissances. Elle proteste contre les nouvelles formes de l'erreur ; elle le fait avec force et autorité. Elle ne peut empêcher néanmoins les progrès lents, mais constants, de la libre pensée naissante qui triomphera au siècle suivant. *De ce déclin de l'influence du Saint-Siège, les papes ne sauraient être tenus pour responsables. Ils furent dignes et capables, quelques-uns même eurent une valeur éminente.* La cause profonde de l'abaissement de la papauté doit être recherchée dans la victoire de l'absolutisme et dans les nouveaux courants de la pensée. *L'attitude des princes à l'égard de l'Église a contribué finalement à ébranler l'Église et l'État ;* l'orgueil de Louis XIV, se complaisant à humilier le Souverain Pontife, est, comme son absolutisme politique, une cause lointaine de la Révolution". Le tableau est hélas bien peint. Il est un fait petit en apparence, mais qui illustre assez bien les mauvaises relations entre l'Église et les États chrétiens : à partir de l'élection d'Alexandre VII, on verra se former un parti très-influent de cardinaux qui en avaient tout-à-fait "ras l' bol" de l'influence de la puissance civile sur les élections papales, aux fins de la seule raison d'État, ou pire d'intérêts humains inférieurs : "Les membres du Sacré-Collège ne voulaient être les obligés de personne, ni se laisser guider par des influences politiques, mais élire celui qui leur paraîtrait le plus digne. Se promettant de n'obéir qu'à leurs propres convictions, il formèrent entre eux un groupe que l'ambassadeur d'Espagne désigna sous le nom d'«escadron volant», qui leur resta et qui désigna dans la suite des associations semblables.

"Dans les dernières années de son ministère [vers 1660], Mazarin ne cessa pas de créer des difficultés au pape. Il soutint les prétentions des Farnèse et des Este contre le Saint-Siège et, surtout, écarta la papauté des négociations qui aboutirent en 1659 à *la paix des Pyrénées,* signée par l'Espagne vaincue. C'était là une nouvelle preuve du déclin de la puissance pontificale, empêchée de faire entendre sa voix dans un accord entre deux monarques catholiques [c'était plus grave encore que pour le *Traité de Westphalie* où des puissances protestantes étaient intervenantes...]. Le Saint-Siège ne devait pas tarder à éprouver les effets [de l'hégémonie de Louis XIV]. Un incident des plus mesquins (une rixe entre des soldats de la garde corse du pape et les gens du duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome), fut exploité par Louis XIV, qui avoua lui-même que sa colère était feinte. Le «roy-soleil» renvoya le nonce de Paris et fit occuper Avignon et le Comtat Venaissin, terres pontificales, menaça d'envoyer des troupes en Italie et obligea Alexandre VII à lui faire présenter des excuses par son neveu, le cardinal Flavio Chigi, et à faire ériger à Rome une pyramide en souvenir de l'offense et de la réparation [!]. Après la signature de la paix de Pise (1664), qui avait mis fin à cette triste affaire, Avignon et le Comtat Venaissin furent restitués au Saint-Siège qui sut désormais à quoi s'en tenir sur les prétentions de Sa Majesté Très-Chrétienne [hélas !]. Ce ne fut pas le dernier conflit entre Rome et le Louvre. Le 17e siècle, si grand dans l'histoire de la pensée, si important dans la politique par le triomphe de l'absolutisme et par l'hégémonie de Louis XIV qui étendit la civilisation française à l'Europe, n'a pas un moindre relief dans l'histoire religieuse. Tandis que les princes chrétiens, on l'a vu, achevaient de rompre les liens politiques qui les rattachaient à la papauté et n'acceptaient du Concile de Trente que les dispositions qui ne gênaient pas leurs prérogatives politiques, l'esprit du grand concile se répandait partout en Europe et y multipliait les fruits de la réforme catholique. Une renaissance magnifique et diverse se manifesta de toutes parts".

Hélas, le bon grain n'allait pas tarder à être étouffé par l'ivraie. "Pour faire la révolution dans les esprits, dans les moeurs, et plus tard dans les lois, les «philosophes» ont su capter toutes les classes sociales, et leur influence a été européenne. Ils ont organisé l'opinion, qui avait de justes raisons de se plaindre de l'état politique et social de l'Ancien-Régime, au moyen de toute espèce de sociétés, dont la franc-maçonnerie a été le type le plus parfait, et auxquelles un penseur original et profond, Augustin Cochin, a donné le nom, exactement choisi, de «sociétés de pensée». Aucun des problèmes politiques, économiques et sociaux qui s'imposaient à l'attention de la monarchie française n'était insoluble, *si une crise intellectuelle et morale n'avait atteint l'âme française et l'âme européenne dans leurs profondeurs.* Si, vers la fin du siècle, l'opinion a pris l'habitude d'associer philosophie, liberté et réformes, c'est aux «philosophes» qu'on le doit. Ils ont si bien transformé les esprits en les déshabituant du respect de la tradition, tant religieuse que politique, les ont si bien accoutumés à l'idée d'un changement possible, que nombre de privilégiés eux-mêmes, bénéficiaires de l'ancien ordre des choses, se sont pris d'un engouement extraordinaire et surprenant pour la «philosophie». Il se forma ainsi comme une ligue universelle contre l'autorité, l'autorité religieuse surtout, *et les roys eux-mêmes, qui se targuaient de pratiquer le «despotisme éclairé» aux dépens de l'Église, sont responsables en grande partie de la destruction des forces vives du christianisme.* De cette poussée irrésistible, à laquelle on voit participer philosophes,

gallicans et jansénistes contre les jésuites, le plus ferme soutien de la papauté, l'Église, la noblesse et la royauté elle-même seront les victimes. Lorsque la Compagnie de Jésus sera traquée dans différents pays et finalement supprimée par le Saint-Siège, circonvenu et menacé par les monarques imbus de «philosophie», nul ne se méprendra sur l'importance de sa défaite. Et quand le siècle s'achèvera, les révolutionnaires, qui venaient de renverser la royauté en France, croiront que la dernière heure de la papauté a sonné. La papauté devait endurer de grandes souffrances pendant tout le 18e siècle. La libre pensée se flattait de la réduire à néant. Quant aux souverains catholiques, prétendus amis et soutiens du Saint-Siège, ils ne s'imposaient quelques ménagements envers lui que dans la mesure où leurs intérêts étaient en jeu. Le monde diplomatique, brillant et raffiné, assez disparate de vie et de croyance, mais plutôt sceptique dans l'ensemble, s'entendait à merveille sur un point : se coaliser contre la Compagnie de Jésus pour la faire disparaître.

"Lorsque Clément XI fut élu pape (1700-1721), la situation politique était si enchevêtrée, les intérêts en jeu si considérables, qu'un autre pontife plus résolu n'eût probablement pas mieux réussi que lui à surmonter les obstacles que les compétitions des puissances accumulaient devant le Saint-Siège. La situation faite aux Souverains Pontifes depuis les *Traités de Westphalie* et les victoires de Louis XIV ne leur permettait guère de jouer qu'un rôle secondaire dans le concert des grands États, uniquement soucieux de l'équilibre européen entendu à leur profit. Les convenances de la papauté, tant comme puissance morale que comme État italien, de devaient pas peser lourd dans les calculs de Sa Majesté Apostolique, du Roy Catholique et de Sa Majesté Très-Chrétienne. [Dans l'affaire de la succession d'Espagne (1701-1714)], une offre de médiation de Clément XI ne pouvait être que de peu d'effet. Ses sympathies allaient à Philippe V et il eut une première déception lorsqu'il vit que le petit-fils de Louis XIV, aussi bien que l'empereur Léopold 1er, lui contestaient ses droits de suzeraineté sur la couronne de Naples et la Sicile ; un différend devait naître, à la fin de la guerre, à propos de la grande île. Pour l'instant, le pape fut péniblement affecté par l'attitude de l'empereur qui reconnut la dignité de roy de Prusse à l'électeur Frédéric de Brandebourg afin de le rallier à sa cause (1701). *Le Saint-Siège protesta en faisant valoir qu'il devait être consulté lorsqu'il s'agissait d'ériger un nouveau royaume* [c'est effectivement une prérogative du pape très importante pour l'Ordre Très-Chrétien]. Il avait d'autant plus de raison de se plaindre que l'État prussien se fondait sur la possession des terres de l'Ordre teutonique, sécularisées lors de la Réforme. Mais la protestation pontificale ne trouva pas plus d'écho à Vienne, la catholique, qu'à Berlin, la capitale du jeune royaume protestant. La politique de Clément XI fut interprétée dans le camp impérial comme une manifestation favorable à la France, et l'Italie ayant été envahie par les troupes autrichiennes, les États de l'Église connurent aussitôt le risque d'être occupés. On en vint, en 1708, à une guerre déclarée entre le pape et l'empereur. Elle tourna à l'avantage de l'Autriche et la paix, signée l'année suivante, imposa à Clément XI la reconnaissance de Charles III, frère de l'empereur comme roy d'Espagne. La risposte de Philippe V [petit-fils de Louis XIV, rival de Charles III] ne se fit pas attendre : le nonce apostolique à Madrid reçut ses passeports et Philippe saisit les revenus pontificaux qui provenaient d'Espagne. Le malheureux pontife, qui n'avait cédé aux exigences impériales que par la crainte d'un nouveau sac de Rome, se voyait littéralement pris entre l'enclume et le marteau. La fin des hostilités n'apporta pas plus de satisfaction au pape, et l'on put mesurer à quel degré d'abaissement était ravalé le Siège apostolique. Il essuya une nouvelle humiliation à l'avènement du successeur de Joseph 1er, l'empereur Charles VI. Le nonce envoyé à cette occasion à Francfort, qui était le propre neveu de Clément XI, le cardinal Annibal Albani, ayant protesté contre l'avènement de Charles III comme roy d'Espagne, fut purement et simplement éconduit. Les traités de paix d'Utrecht et de Rastatt (1713 & 1714) avaient attribué la Sicile au duc Victor-Amédée II de Savoie. Le droit de suzeraineté du pape sur la Sicile fut violé, et le nouveau roy voulut y exercer aussitôt certains privilèges ecclésiastiques que les papes avaient toujours contestés. La suppression de ces droits séculaires par la bulle *Romanus Pontifex* du 20 février 1715, fut suivie de l'expulsion des ecclésiastiques de la Sicile dont le Saint-Siège dut assurer, à grands frais, l'entretien. Le pape ne fut pas non plus consulté lorsque le duc de Savoie reçut la maigre Sardaigne, avec le titre de roy, en échange de la riche Sicile, remise à l'Autriche (traité de londres, 1720). Clément XI obtint, en revanche, une certaine satisfaction aux traités de Baden et Rastatt. Malgré les efforts de l'Angleterre, de la Hollande et de la Prusse, il obtint que l'exercice de la religion catholique fût assuré dans les pays rhénans cédés par la France. Clément XI mourut le 19 mars 1721 ; une simple dalle de marbre dans la chapelle du choeur de Saint-Pierre marque son tombeau. Ce pape, zélé, pieux, et dont la vie fut irréprochable, avait eu les plus grandes difficultés à concilier ses devoirs de père commun des fidèles avec ceux du prince italien qu'il

était aussi. *Il avait pu se rendre compte combien les droits du Saint-Siège pesaient peu dans les balances des grands monarques lorsque leurs intérêts étaient en jeu ; en dépit des phrases pompeuses et des révérences de cour, la raison d'État primait tout*".

Innocent XIII (1721-1724) qui lui succéda "eut la douleur de voir le nouveau souverain [de Naples et Sicile, appartenant pourtant au Saint-Siège, mais que l'Autriche s'était attribués], remettre en usage les privilèges supprimés par Clément XI. Il n'obtint pas davantage la restitution de Comacchio, ni des droits de suzeraineté du Saint-Siège sur Parme et Plaisance, revendiqués par Charles VI, à l'exemple de ses prédécesseurs, comme fiefs impériaux. Il mourut déjà le 7 mars 1724. *Les efforts de ce pontife, humble et doux aux pauvres gens, s'étaient brisés contre des forces politiques sans cesse grandissantes qui tenaient pour peu de chose les droits du Saint-Siège.*

Benoît XIII (1724-1730) eut la gloire d'élever sur les autels le pape Grégoire VII, "le pape de génie, réformateur de l'Église au XI^e^ siècle. L'office de la fête du saint, fixée par lui, en 1728, au 25 mai, souleva les récriminations des cours imbues de gallicanisme. *Grégoire VII n'avait-il pas humilié Henri IV à Canossa ?* Ces souvenirs d'une époque où le Saint-Siège dominait les roys étaient INTOLÉRABLES aux souverains qui se flattaient de l'avoir abaissé. Benoît XIII supprima par gain de paix le deuxième nocturne de l'office. Il n'en fut point récompensé et ne peut empêcher aucune des mesures prises par les tenants du «despotisme éclairé» pour affirmer la mainmise de l'État sur l'Église.

"Les tribulations du siège apostolique continèrent sous le pontificat du successeur de Benoît XIII [= Clément XII, 1730-1740]. Le conclave, qui suivit sa mort, fut orageux et rendit manifeste, une fois de plus, l'influence des cours absolutistes. La situation politique de l'Europe devenait, en même temps, plus embrouillée. L'entrée en scène de nouveaux États (le royaume de Sardaigne, le royaume de Prusse et l'empire russe), et l'extinction prochaine des maison italiennes, les Médicis et les Farnèse, ne pouvaient qu'allumer de nouvelles convoitises. Une première candidature au trône pontifical préconisée par les «zelanti» ["l'escadron volant"] échoua devant l'*exclusive* de l'Espagne et de la France, gouvernées toutes deux par les Bourbons. L'union finit par se faire, et Clément XII fut élu pape. Sa diplomatie ne connut guère que des déboires. En 1731, à la mort du dernier Farnèse, le duc Antoine, il vit l'Espagne s'emparer de Parme et de Plaisance sans daigner lui faire hommage pour ces fiefs de l'Église. La même année, la République de Gênes repoussa avec dédain la médiation du pape dans un différend qu'elle avait avec la Corse. [Puis, lors de la guerre entre la France et l'Autriche, suite à la succession de la Pologne], le territoire pontifical fut violé à plus d'une reprise par les belligérants. [Lors du règlement du différent] le pape fut traité sans ménagement par le roy d'Espagne et celui des Deux-Siciles, il dut se résigner à donner, sans conditions, l'investiture de la Sicile à son nouveau souverain. Clément XII avait cru que sa condescendance serait payée de retour. Il ne tarda pas à être détrompé. Le jeune roy des Deux-Siciles, Charles III, dirigé par son ministre Tanucci, adversaire résolu des droits de l'Église, ne cessa pas d'élever des prétentions en matière ecclésiastique et réclama le droit de nommer à tous les bénéfices. Le pape dut consentir en même temps de nouveaux sacrifices au roy d'Espagne lors de la conclusion d'un concordat. La Sardaigne, enfin, rompit les relations diplomatiques avec le Saint-Siège qui n'avait pas voulu lui concéder des avantages analogues à ceux qu'avait arrachés Charles III. *L'attitude des cours où régnaient des Bourbons causait la douleur la plus vive au chef de l'Église.* Le «bourbonnisme», qui tendait à unir étroitement les États néo-latins, pays catholiques, était pénétré d'un esprit qui s'inspirait de la seule «raison d'État», sans aucun égard pour les droits de l'Église. C'était la pure doctrine des vieux légistes et des humanistes, si bien comprise et appliquée lors de la Réforme, et comme l'a dit un grand historien français, Albert Sorel, «la vieille doctrine du salut public telle que Rome l'avait pratiquée et enseignée au monde» [!]. Elle revient à dire que tout se réduit finalement à la puissance. La papauté n'était plus de taille à s'y opposer et la diffusion de tels principes était d'autant plus dangereuse qu'elle coïncidait avec une licence croissante de moeurs et de pensée.

"Un long pontificat fit suite, après une longue vacance du Saint-Siège, au règne de Clément XII. Benoît XIV (1740-1758), élevé au pontificat suprême à une époque où l'absolutisme des cours rendait plus ardue que jamais la tâche du Vicaire du Christ, prit le pouvoir avec une volonté arrêtée de modération qui devait même lui faire encourir le reproche d'une condescendance excessive. *L'esprit d'un siècle qui tournait de plus en plus ses forces contre le christianisme, le «despotisme éclairé» des monarques et des cours rendaient de plus en plus difficile au pape l'accomplissement de ses devoirs de souverain et de père commun des fidèles.* Benoît XIV se rendait compte de la faiblesse de l'État pontifical, du prestige déclinant du Saint-Siège et des exigences des puissances, anciennes et nouvelles, grandes et moyennes, qui se

partageaient l'Europe. Il estima qu'il valait souvent mieux plier que rompre et que, pourvu que l'essentiel fût sauvegardé, il était sage d'aller jusqu'à l'extrême limite des concessions. C'est aux circonstances dont il n'était pas le maître, et non pas à sa politique, qu'il faut imputer les tribulations de l'Église dont il fut le premier à souffrir. La condescendance du Saint-Père se manifesta dès les débuts de son pontificat dans les négociations qu'il entreprit avec les cours en matière de bénéfices ecclésiastiques et de concordats. La Sardaigne, Naples, le Portugal et l'Espagne reçurent les droits les plus étendus pour l'investitude des évêques, la collation des bénéfices et la juridiction eclésiastique ; dans tous ces pays, le pape consentit, par gain de paix, à la suppression d'antiques immunités de l'Église. *Le pape tint parole, mais on ne saurait en dire autant des gouvernements de Turin, de Naples, de Lisbonne et de Madrid qui soulevèrent à plus d'une reprise des difficultés.* Le roy de Sardaigne, gratifié du titre de «vicaire du Saint-Siège», celui de Portugal, honoré du nom de «roy très-fidèle» et «sa Majesté Catholique» [Espagne], ne se gênèrent pas pour soumettre étroitement leurs clergés à la couronne. Le roy d'Espagne obtint le droit de nommer à douze mille bénéfices, le pape ne s'en réservant que... cinquante-deux. De hauts dignitaires ecclésiastiques n'étaient pas les moins ardents à réclamer pour leur souverain les privilèges les plus étendus. La guerre de la succession d'Autriche plaça le Souverain pontife dans une situation pleine de périls. Les alliances contractées par la Prusse, celle française surtout, avaient transformé le conflit en guerre européenne et nul ne songeait à respecter, le cas échéant, la neutralité du territoire pontifical. Autrichiens et Espagnols ne s'en firent pas faute et le pape, toujours plein d'esprit, disait dans une lettre au cardinal de Tencin, son ami, qu'il pourrait écrire un traité sur le martyre de la neutralité [!]. Parme, Plaisance et Guastalla furent cédés à l'infant d'Espagne sans qu'on se fût préoccupé le moins du monde de la suzeraineté pontificale.

"[À la mort de Benoît XIV] la question du maintien ou de la suppression de la Compagnie de Jésus domina le conclave [il faut bien saisir que cette question est capitale : elle fut le mauvais prétexte dont se servit le pouvoir civil absolutiste pour annihiler complètement et sans retour de la face de la terre le pouvoir spirituel sous la botte du temporel, après toutes les tentatives que nous venons de voir, qui n'étaient que des coups de boutoir important mais aucun d'entre eux n'enlevant la place, comme le fera l'affaire de la suppression des Jésuites]. Aussi l'élection du cardinal Cavalchini, connu pour son attachement envers les fils de saint Ignace échoua-t-elle devant l'*exclusive* prononcée contre lui par le cardinal de Luynes, au nom du roy de France. *Le représentant de Louis XIV s'était fait l'interprète de toutes les cours bourbonniennes.* L'accord finit par se faire, et Clément XIII (1758-1769) fut élu. Le caractère du nouveau pontife était tout autre que celui de son prédécesseur. Dans sa première allocution au Sacré-Collège, il affirma sa volonté de défendre énergiquement les droits du Saint-Siège. Il allait aussitôt en donner la preuve dans *l'affaire des jésuites.* Le Saint-Siège se trouvait dans la position la plus difficile. Il n'ignorait pas que des réformes étaient devenues nécessaires, mais il ne voulait pas les précipiter. Aussi, Clément XIII se trouva-t-il, dès le début de son pontificat, aux prises avec l'affaire qui devait en être jusqu'au bout le tourment : la *suppression de la Compagnie,* réclamée par presque toutes les cours catholiques. «On ne devait voir, écrit Albert Sorel, qu'une ligue se former au 18e siècle : c'est la ligue des puissances du Nord contre la Pologne ; et on ne devait apercevoir qu'une circonstance où les puissance de l'Ouest et du Midi poursuivaient de concert un objet commun : c'est la suppression de l'ordre des jésuites». L'offensive commença au Portugal". Un attentat commis contre le roy, nullement suscité par les jésuites comme on s'en doute, leur fut pourtant imputé par le pouvoir malintentionné. "Pombal [Jean Lombard cœur de roy nous apprend dans son volumineux ouvrage *La montée parallèle du capitalisme et du marxisme,* que ce premier ministre du roy du Portugal était un des pires disciples des *illuminés de Bavière...],* ennemi déclaré de la Compagnie, prit contre elle les mesures les plus rigoureuses. Il en fit incarcérer un grand nombre, expulsa les autres du royaume et des colonies, les fit jeter sur les côtes des États pontificaux et mit la main sur les biens de l'ordre. Toutes les démarches du pape en leur faveur restèrent vaines ; le nonce à Lisbonne, Acciailoli, connu pour ses sympathies envers les pères, reçut ses passeports (1760). Le Saint-Père tenta de nouveaux efforts en priant l'Espagne de servir de médiatrice. Rien n'y fit et Pombal répondit à ces tentatives de paix en faisant conduire au bûcher, comme hérétique obstiné, le P. Gabriel Malagrida, un vieillard de plus de soixante-dix ans.

"L'exemple du Portugal fut bientôt suivi par la France. Un attentat manqué contre Louis XV en fut le prétexte bien que les jésuites n'y fussent pour rien [encore un attentat contre le roy d'un pays duquel on veut expulser les jésuites ? Tiens, tiens, curieux....], et la banqueroute d'une maison de commerce dirigée par le P. Lavalette [sans qu'il fut de sa faute] déclencha les poursuites. Le 6 août

1762, Louis XV prononça la dissolution de l'ordre comme contraire à l'État et nuisible à la religion et à la morale et le bannit à jamais du royaume ; ses biens furent confisqués. Le pape eut beau déclarer nuls les arrêts du Parlement par son allocution consistoriale du 3 septembre 1762, un décret royal du 1er décembre 1764 donna force de loi aux décisions du Parlement. Clément XIII intervint alors solennellement en sa qualité de Pasteur suprême pour défendre l'ordre si durement frappé. Par la constitution *Apostolicum pascendi munus* du 7 janvier 1765, il en loua les mérites, etc. Peine perdue. Les ennemis des jésuites firent alors campagne en Espagne pour déterminer le gouvernement de Charles III à les traiter comme l'avaient fait ceux de Portugal et de France [toutes ces cours sont bourbonniennes, ne l'oublions pas...]. Le roy était d'ailleurs imbu des mêmes principes d'absolutisme que ceux de Lisbonne et de Versailles. La rupture était à la merci d'un incident [qui, bien entendu, fut trouvé : sur faux-témoignage, une émeute fut à tort imputée aux jésuites ("tout le monde mentait dans ce siècle de mensonge", commente notre auteur !) ; la suite, ne traîna pas : expulsion des jésuites, par décret royal du 27 février 1767]. La protestation de Clément XIII fut de nul effet ; le roy d'Espagne lui répondit qu'il avait des motifs fondés pour agir comme il l'avait fait. Il déclara au Souverain Pontife que les pères seraient emmenés dans les États de l'Église à l'exemple de ce qu'avait fait le Portugal. Le pape ayant répondu qu'il ne pouvait pas se charger de leur entretien, Charles III les débarqua en Corse où ils menèrent une existence misérable jusqu'à ce qu'un certain nombre d'entre eux eût finalement trouvé asile sur le territoire pontifical.

"Il n'était pas difficle de prévoir que cette politique trouverait des imitateurs dans les autres États bourbonniens, *Naples* et *Parme* [ce qui fut fait en 1767 & 1768, à la manière brutale et injuste des autres cours bourbonniennes]. À ces mesures de spoliation devaient bientôt s'ajouter d'autres vexations et d'autres injures à l'égard de la Compagnie et de la papauté qui avait pris sa défense. Le gouvernement de Parme souleva la question de la suzeraineté du pape sur le duché à laquelle le Saint-Siège n'était nullement disposé à renoncer. Du Tillot, ministre du duc de Parme, prit alors des mesures qui restreignaient les privilèges ecclésiastiques en matière d'impôts et de juridiction, au mépris du droit canonique alors en vigueur, et soumit au placet les actes pontificaux. Les démarches de Clément XIII s'étant avérées sans effet, il se décida, par un bref du 30 janvier 1768, à frapper de nullité les lois ducales qui portaient atteinte aux droits de l'Église ; leurs auteurs encouraient les censures prévues par la bulle célèbre *In coena Domini,* publiée par Urbain V en 1364 et complétée par saint Pie V. L'attitude du pape, que n'approuvaient pas tous les membres du Sacré-Collège, souleva la colère des cours bourbonniennes. Elles voulurent y discerner une atteinte à la souveraineté des États et une vengeance des jésuites. Le bref pontifical fut interdit, et le Saint-Siège, menacé de représailles s'il ne reconnaissait pas la souveraineté du duc de Parme et Plaisance. Clément XIII déclara que sa conscience lui interdisait de rapporter la mesure qu'il venait de prendre. Les menaces furent aussitôt mises à exécution : la France saisit Avignon et le Comtat Venaissin ; Bénévent et Ponte-Corvo furent occupés par les troupes espagnoles et napolitaines. Le pape demeura ferme et se contenta d'adjoindre le cardinal Negroni, adversaire des jésuites, au cardinal Torrigiani, secrétaire d'État, qui était leur ami. Les cours de Madrid, Paris et Naples, ne se déclarèrent pas satisfaites. Au mois de janvier 1769, leurs ambassadeurs présentèrent au Souverain Pontife, une note où elles le pressaient de supprimer la Compagnie de Jésus. «Cela mène le Saint-Père au tombeau», écrivait le cardinal Negroni. Quelques jours plus tard, le 2 février 1769, l'apoplexie foudroyait le doux et pieux vieillard de soixante-seize ans ; son calvaire était fini. Il n'avait laissé passer sans protester aucun des attentats dont la Foi et la papauté avaient été les victimes. Mais le plus souvent ses protestations n'avaient fait qu'aviver les ressentiments qui plongeaient leurs racines dans l'esprit d'un siècle rebelle à tout frein moral et religieux. Clément XIII eut du moins l'honneur d'accomplir sa tâche sans défaillance".

Puis, fut élu le malheureux Clément XIV (1769-1774) qui promulgua pour l'Église universelle, sauf exception russe, le décret de suppression des Jésuites. "Son règne a été dominé tout entier par l'affaire de la suppression des Jésuites, et il a été, pour cette raison, l'un des papes les plus discutés de l'histoire. Les ennemis de la Compagnie ont exalté en lui l'homme courageux et tout pénétré d'esprit évangélique qui avait eu assez d'héroïsme pour détruire un ordre dont les intrigues faisaient un tort mortel à l'Église ; les amis des jésuites, au contraire, n'ont pas cessé de déplorer la faiblesse et la duplicité du pontife qui, pour complaire aux cours, terrorisé par l'ambassadeur d'Espagne, Moniño, comte de Florida-Blanca, se serait résigné à détruire un institut deux fois séculaire qui est le plus ferme soutien de la papauté. Si l'homme, quelles que soient les circonstances, reste maître de son choix, ce qui est le propre du libre-arbitre, on ne saurait méconnaître le rôle de ces circonstances. Et

qui pourrait nier qu'elles ne fussent alors plus difficiles que jamais ? [On ne saurait certes juger le pauvre pape Clément XIV ; cependant, pour en rester aux actes eux-mêmes, l'acte de la suppression des jésuites était la capitulation décisive et formelle du pouvoir spirituel devant le pouvoir politique, et voilà pourquoi il fut si grave et pourquoi il tourmenta si fort l'infortuné pape ; on sait qu'au conclave devant l'élire, il avait cru trouver une formule astucieuse contentant tout le monde, tout en cachant ses intentions de condamner ou non les jésuites s'il était élu, ce qui, par le jeu des influences, lui permit d'être effectivement élu : s'il commit là une faute, Dieu sait assez s'il en fut puni dès cette terre ; sur cette page très douloureuse, on lira avec profit l'ouvrage de Crétineau-Joly *Clément XIV et les jésuites].* En dépit des compliments et des flatteries dont le pape fut l'objet après quelques premières mesures conciliatrices [qu'il prit dans les premiers jours de son élection], l'orage ne devait pas tarder à éclater. Le bref du 12 juillet 1769, encourageant les missons des Jésuites dans les pays infidèles, en fut l'occasion. Les cours étaient décidées depuis longtemps à poser un ultimatum au Saint-Père lorsque, le 22 juillet, le cardinal de Bernis lui remit une note presque comminatoire de la France, de l'Espagne et de Naples, réclamant la suppression de la Compagnie. Choiseul [... lui aussi franc-maçon] avait indiqué à Bernis un délai de deux mois dans lequel le pape devrait s'exécuter [!]. «Ce terme passé, écrivait le ministre au cardinal, on ne pourra empêcher *les souverains de la maison de Bourbon de rompre toute communication avec un pape,* ou qui nous amuse, ou qui nous est inutile». Clément XIV chercha naturellement à gagner du temps. Pour donner aux Couronnes des gages de ses dispositions conciliantes, le pape prit alors un certain nombre de mesures contre les Jésuites dans les États pontificaux. L'ambassadeur d'Espagne, Moniño, répétait cependant, implacable : «C'est en vain qu'on tourmente ces pauvres gens. Une seule parole suffit : l'abolition». En même temps, on était à l'été 1772, l'ambassadeur de l'Escurial ne se gênait pas pour menacer le pape de rompre les relations et de supprimer tous les ordres religieux en Espagne s'il ne se décidait pas promptement ; le danger d'un schisme apparaissait. En retour de sa condescendance, on faisait entrevoir au pape la restitution d'Avignon et de Bénévent : «Le pape, raconte Bernis, répondit qu'il ne trafiquait pas dans les affaires». C'est seulement à la fin de novembre 1772 que Clément XIV cessa la résistance. Il promit de supprimer l'ordre. La signature du bref eut lieu, après longue et mûre réflexion et à la suite de nouvelles instances de Moniño, dans la première moitié de juin 1773 ; mais il porte la date officielle du 21 juillet ; c'est le document célèbre qui commence par les mots : *Dominus ac redemptor noster* et qui fut publié le 16 août au *Gèsù,* la célèbre église des Jésuites à Rome [ce qui est incroyable, c'est que le Bref ne fut pas reçu dans les cours... *protestante et schismatique* de Prusse et de Russie ! Frédéric II et Catherine II "interdirent la promulgation du bref et la Compagnie de Jésus continua d'exister légalement" !]. Un événement de cette portée ne pouvait manquer de susciter aussitôt et dans le cours des temps, les appréciations les plus diverses et les plus opposées".

En fait, la lutte déjà plus que séculaire entre le pouvoir civil Très-Chrétien regimbant sous le doux joug du Christ et son Vicaire sur la terre voulant maintenir ce joug de salut, avait été toute récapitulée dans cette question de la suppression ou non des jésuites. Il faut bien comprendre que la capitulation de Clément XIV était l'acte de reddition, d'abdication pure et simple, sans condition, de la papauté devant les puissances civiles... "Mais il ne faut pas oublier surtout quelle pression fut exercée sur le Saint-Père par les cours bourbonniennes qui le menaçaient d'un véritable schisme s'il ne cédait pas. L'effet immédiat de la suppression ne tarda pas à se faire ressentir sur les pays catholiques d'une manière que le Saint-Siège, dans la pureté de ses intentions, n'avait pas prévue. Ranke, le grand historien protestant, a écrit très justement : «Les jésuites avaient été persécutés et haïs surtout parce qu'ils défendaient la doctrine la plus rigoureuse de la suprématie du Saint-Siège. ON AFFECTA DE CROIRE QUE LE PAPE, EN LES LAISSANT TOMBER, RENONÇAIT À CETTE DOCTRINE ET À SES CONSÉQUENCES. L'opposition philosophique et religieuse avait, disait-on, remporté la victoire ! LES BOULEVARDS EXTÉRIEURS ÉTAIENT PRIS ! L'attaque du parti victorieux contre la forteresse devait recommencer avec encore plus d'énergie». *Un redoublement d'hostilité contre le catholicisme ne devait pas tarder à se produire après une accalmie superficielle et momentanée.* Clément XIV eut bien la satisfaction de se voir restituer Avignon, Bénévent et Ponte-Corvo, mais il avait auparavant le chagrin d'assister à l'alliance de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie pour se partager la Pologne (1772). La santé du pape s'altéra rapidement après les évènements de l'été 1773. Les prophéties d'une certaine Bernardine Baruzzi, qui annonçait en termes apocalyptiques la mort prochaine du pape, lui inspirèrent une terreur qui grandit jusqu'à l'issue fatale. Il languit depuis le printemps jusqu'au 21 septembre 1774 où il expira pieusement [assisté miraculeusement par saint Alphonse de Liguori qui s'était

déplacé par miracle, en bilocation, dans les appartements fermés du pape, comme le révèle l'historien Crétineau-Joly dans l'ouvrage sus-mentionné : ce qu'évidemment, l'auteur, un tantinet libéral, ne dit pas...

À cause de notre époque de désacralisation de l'Histoire, de naturalisme tous azimuths, il ne nous semble pas inutile de citer au long cette intervention surnaturelle. Rohrbacher la rapporte ainsi : "Lorsqu'en 1773, le saint évêque [saint Alphonse-Marie de Liguori] reçut le bref de suppresion [des jésuites], il adora quelque temps en silence les jugements de Dieu dans la conduite de son Pontife ; puis, prenant la parole : «Volonté du pape, s'écria-t-il, volonté de Dieu !» et l'on n'entendit plus de sa bouche une seule parole qui manifestât sa peine intérieure. Un jour, plusieurs personnes de distinction voulant jeter du blâme sur les dispositions de Clément XIV : «Pauvre pape ! s'écria le saint évêque, que pouvait-il faire dans les circonstances difficiles où il se trouvait, tandis que toutes les couronnes demandaient de concert cette suppression ? Pour nous, nous ne pouvons qu'adorer en silence les secrets jugements de Dieu et nous tenir en paix [bien noter que le saint excuse le pape…]. Je déclare cependant que, ne restât-il qu'un seul Jésuite au monde, il suffirait pour rétablir la compagnie». «Priez pour le pape, écrivait-il le 27 juin 1774. Dieu sait si je compâtis à ses afflictions !» «Priez pour le pape, dit-il encore dans une lettre, ainsi que je ne cesse de le faire de mon côté. Priez pour le pape ; on m'a écrit de la Romagne qu'il désire la mort, tant il est affligé de toutes les traverses qui tourmentent l'Église». «Les affaires de l'Église, écrit-il le 12 juin, vont de mal en pis. Mgr Rosetti, qui vient de Rome, m'a dit des choses à faire pleurer. Le pape est dans la plus grande affliction ; il se tient toujours enfermé ; il ne donne audience presque à personne et n'expédie aucune affaire». «… Je ne fais que répéter : Pauvre pape ! pauvre pape, qui est affligé de toutes parts ! Je ne cesse de prier pour lui, afin que le Seigneur vienne à son secours». (…) Dans la matinée du 21 septembre 1774, saint Liguori, après avoir fini sa messe, se jeta, contre sa coutume, dans son fauteuil ; il était abattu et taciturne, ne faisant aucun mouvement, n'articulant aucune parole et ne demandant rien à personne. Il resta dans cet état tout le jour et toute la nuit suivante, et durant tout ce temps il ne prit aucune nourriture, et ne chercha point à se déshabiller. Les domestiques, qui voyaient sa situation, ne sachant ce qui allait arriver, se tenaient debout à la porte de sa chambre, mais aucun n'osait entrer. Le 22 au matin, il n'avait pas changé d'attitude ; on ne savait plus que penser. Le fait est qu'il était dans une extase prolongée. Cependant, lorsque l'heure fut plus avancée, il agite la sonnette pour annoncer qu'il veut célébrer la sainte messe. À ce signe, ce n'est pas seulement frère Antoine qui vient comme de coutume, mais toutes les personnes de la maison accourent avec empressement. En voyant tant de monde, le saint demande avec un air de surprise ce qu'il y a — Ce qu'il y a ? lui répondirent-ils ; depuis deux jours, vous ne parlez plus ni ne mangez, et vous ne nous donnez plus aucun signe de vie. — C'est vrai, répliqua le saint évêque, mais vous ne savez pas que *j'ai été assister le pape qui vient de mourir.* — On crut que ce n'était qu'un songe. Cependant, on ne tarda pas à recevoir la nouvelle de la mort du pape Clément XIV, qui avait passé à une meilleure vie le 22 septembre, à sept heures du matin, au moment même où saint Liguori avait repris ses sens *(Mém. sur la vie et la congrég. de saint Liguori,* t. 2, l. 3, c. 54, p. 445, sq.)" (rapporté par Rohrbacher, t. XXVII, pp. 26-28)]".

Et nous arrivons à Pie VI (1775-1799), recueillant la dramatique succession de Clément XIV, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Bien que ne se faisant nulle illusion sur le danger que courait l'Église et les nations chrétiennes, "le Saint-Père ne se doutait pas cependant que la tempête fût si proche. Il était aux prises, pour l'heure, avec des États qui contestaient sur des questions diverses les droits de l'Église. Les empiètements de Joseph II sur les droits de l'Église en Allemagne lui causèrent de graves soucis. Sans exposer ici les théories joséphistes [qui étaient un plagiat de celles gallicano-jansénistes françaises], on peut affirmer que c'était encore une forme de la crise révolutionnaire que le Saint-Siège rencontrait en Allemagne. Les réformes du fils de Marie-Thérèse étaient entreprises dans une bonne intention [?], mais elles procédaient d'une idée erronée que des réformes ecclésiastiques peuvent être poursuivies sous les auspices de la seule autorité civile. Sitôt après la mort de l'impératrice-mère (1780), Joseph II prit avec une hâte fébrile une série de mesures radicales. Il soumit la publication de toutes les bulles pontificales au *placet* impérial, supprima les monastères dont le but ne tendait pas à l'éducation nationale telle qu'il l'entendait, mit l'instruction publique, y compris celle des clercs, aux mains de l'État, interdit aux couvents toute relation avec des supérieurs étrangers, supprima des confréries, abolit des processions, alla jusqu'à régler le nombre des messes et celui des cierges qui devaient être allumés à certains office. «Mon frère le sacristain !» disait de Joseph II, Frédéric II, l'ironiste couronné. Pie VI garda une longue patience. Puis, voyant que ses représentations étaient sans effet, il

prit le parti de se rendre à Vienne pour s'entretenir avec l'empereur. Le voyage eut lieu au mois de mars 1782. Mais le pape, de retour à Rome, eut la douleur de constater que l'empereur persistait dans sa politique. L'horizon s'assombrit de nouveau quelques années plus tard, le fébronianisme ayant inspiré les électeurs ecclésiastiques de l'Empire à réclamer la suppression de la juridiction des nonces en Allemagne. *Un synode national se préparait, un schisme menaçait d'éclater lorsque les soldats de la République parurent sur le Rhin*".

Nous voici parvenu à la Révolution qui, sous cet angle, apparaît vraiment à la fois comme l'aboutissement logique et comme le châtiment d'une Société Très-Chrétienne *qui avait tout-à-fait prévariqué dans la chose de la Foi.*

Tout cet historique que nous avons voulu faire, le lecteur en comprend bien la raison, nous montre le contexte qui explique pourquoi les papes et les grands-clercs cherchèrent, on pourrait dire furent forcés et acculés à chercher, un nouvel ordre politique universel *en se passant des roys et nobles Très-Chrétiens,* puisqu'ils étaient devenus païens pratiquement ; quand bien même cela ne saurait les excuser d'avoir porté leur choix sur un système qui n'était pas meilleur, il s'en faut, que celui qu'ils prétendaient ainsi remplacer. Et surtout, surtout, leur plus grave péché, aux conséquences incalculables, fut de ne tenir aucun compte du droit divin direct que le Bon Dieu avait instauré pour le salut politique universel des peuples, à la Noël 496.

[y] (appel de note p. 261) La pensée profonde du pape Pie VI nous est révélée par l'historien Crétineau-Joly, lequel, après avoir été autorisé à consulter les archives secrètes du Vatican, rédigea son ouvrage *L'Église romaine en face de la Révolution,* béni par Pie IX, dont nous tirons la page suivante :

"Depuis longtemps, les roys de l'Europe n'avaient plus entre eux de lien commun, plus de centre d'unité et d'action, plus de modérateur omnipotent, qui apaisait les colères, dissipait les défiances, réglait les intérêts, et se portait garant de la bonne foi comme de la parole de chacun. Violemment séparés de l'Église par le Protestantisme, ou amenés, par les coupables manoeuvres de leurs ministres, à redouter l'influence de la Papauté, les princes s'étaient isolés sur leurs trônes. Ils ne s'entendaient que pour laisser organiser le mal autour d'eux, et faire de la force contre le Siège romain. Par un concours de circonstances que l'Histoire ne s'est jamais donné la peine d'étudier ou qu'elle a cherché à obscurcir, *la Chaire de Pierre s'était peu à peu déshabituée de son influence légitime* [... il apparaît que l'historien, là, cherche, dans ces phrases respectueuses mais quelque peu pudibondes, à recouvrir d'un voile de Noé le *lâchage* des papes quant à leur rôle politique...]. Cette influence qu'elle exerça au Moyen-Âge tournait constamment au bénéfice du peuple, dont les Papes se constituaient les interprètes et les tuteurs. Ils étaient toujours en mesure de stipuler, de prier ou de commander pour lui. (...) Ce pouvoir, qui fut un frein pour les monarques et un bienfait pour les peuples, avait été le plus souvent exercé par le Pontificat avec une modération admirable. Son autorité était un contre-poids et une protection, quelquefois aussi un stimulant. Armée du double prestige de la vertu et de la puissance spirituelle, elle entraînait les souverains et les nations sous un drapeau commun, et les Croisades et la bataille de Lépante, et les grandes ligues se formaient à sa voix. Au nom du Pape, des légats parcouraient l'Europe, imposant la guerre ou la paix. Ils discutaient avec les princes, ils négociaient avec les républiques, ils servaient de trait d'union dans tous les différends. Médiateurs craints ou respectés, ils aplanissaient les obstacles, et se faisaient tout à tous pour consacrer les droits de chacun. L'univers entier reposait à l'abri de la science, de la sagesse, de la justice et du courage de Rome chrétienne.

"À travers les mille péripéties de l'histoire, le Siège apostolique n'avait jamais manqué d'hommes pour remplir ce grand rôle de la paternité universelle [dans l'ordre politique]. La disette des caractères fortement trempés et des esprits éminents ne se fait jamais sentir autour de la Chaire de Pierre. L'Église, se renouvelant sans cesse, et choisissant ses pontifes, ses cardinaux et ses prélats au plus haut comme au plus bas de l'échelle sociale, a toujours à sa disposition de vastes capacités qui peuvent répondre à tous les besoins. Mais quand le Luthéranisme et le Calvinisme eurent divisé l'Europe et modifié sa manière d'être, *l'Église comprit qu'elle devait peu à peu s'effacer du mouvement politique* [... il y a là, de la part de Crétineau-Joly, une volonté manifeste d'excuser l'attitude nouvelle des grands-clercs et du pape, certes compréhensible, mais préjudiciable à la vérité qu'on doit poursuivre jusqu'au bout, même si elle nous humilie dans nos chefs spirituels, car *seule* la Vérité vraie et entière DÉLIVRE ; c'est pourquoi il faut rectifier le propos de Crétineau-Joly en disant hélas que l'Église, loin d'avoir à "comprendre" qu'elle devait s'effacer du mouvement politique (elle avait simplement à *tolérer* la mise sur la touche où la très-mauvaise volonté des princes l'avait confinée), avait bien au contraire à proclamer hautement qu'elle réservait ses droits pleins et entiers pour des temps meilleurs ; *et au grand*

jamais, n'avait-elle pas à les abdiquer purement et simplement d'aucune manière, comme elle le fit hélas par le moyen de la suppression des Jésuites, car là, il y a FAUTE gravissime, ni plus ni moins le reniement d'un aspect fondamental du mandat divin...]. Il ne s'agissait plus d'être Guelfe ou Gibelin, et de disserter avec la Maison de Souabe sur les prérogatives du Sacerdoce ou sur les ambitions de l'Empire. Toutes ces rivalités d'*un autre âge* [... voyez comme le penser libéral atteint même les meilleurs contre-révolutionnaires, tel notre historien !] tombaient devant une nécessité plus pressante. Rome voulut préserver le Catholicisme d'une crise dangereuse [... en retirant son épingle du jeu ?!?]. Rome se résigna à laisser les roys et les peuples débattre entre eux les questions purement temporelles [ô funeste résignation, nullement chrétienne, nullement louable, nullement inspirée par le Saint-Esprit !]. *Son abstention calculée, MAIS VOLONTAIRE,* avait les apparences d'un affaiblissement moral [Crétineau-Joly, quoiqu'il en ait, ne peut esquiver la vérité ! Hélas, il ne s'agissait pas que d'une *apparence !* On peut dater cet affaissement moral des fatidiques *Traités de Westphalie,* c'est-à-dire plus de cent ans et treize papes avant Pie VI, en y excluant de la liste l'un ou l'autre pape, surtout Clément XIII, un Pie VI qui donc, avait une longue pratique derrière lui...]. En renonçant à l'exercice d'une autorité qui féconda le pouvoir et l'obéissance, les Papes avaient consommé un sacrifice [... qu'il ne fallait surtout pas faire]. Personne ne leur en tint compte [c'est bien normal : on est puni par où on a péché]. Ils ne parlaient plus qu'au nom de la puissance des Clefs ; ils ne se mêlaient plus que de matières naturellement soumises à leur examen. Ce fut ce moment qu'on choisit pour accuser l'Église d'empiéter sur le domaine temporel. Ils se renfermaient dans les affaires de conscience ; ils se tenaient à l'écart de tout débat politique. On ne voulut jamais se persuader que cette abstention était sérieuse ; alors on s'imagina de faire des tableaux de fantaisie de leur prépondérance passée. On désirait que les roys n'eussent plus entre eux de lien ni d'accord : on leur apprit à se défier du Pape et à s'éloigner de l'Église.

"On alla plus loin. L'esprit du siècle, qui était en marche et en progrès comme tous les esprits du siècle, contraignit les roys de la terre et leurs gouvernements à humilier le pouvoir ecclésiastique et à le tenir en tutelle, tandis qu'il sera toujours d'une sage politique de laisser croire aux peuples que la Religion est indépendante. L'autorité des princes, des législateurs et des magistrats n'est possible, et durable peut-être, que lorsque ces mêmes peuples ont le droit de regarder la Religion comme la source, et la première, de toutes les autorités. Cette pensée, innée au cœur des multitudes, est pour elles une consolation et une espérance. Par-là même, elle devient un appui pour les trônes, car il n'y a que ce qui est puissant qui donne la force ou qui y ajoute. La politique abaissa donc les trônes qu'elle prétendait exhausser. En les effrayant d'un pontife comme Grégoire VII ou comme Jules II, elle fit naître aux princes la pensée de gouverner par eux-mêmes, et surtout pour eux-mêmes. Cette pensée d'égoïsme devait leur être fatale : ils ne s'en aperçurent même pas lorsque le danger approcha. Ils étaient privés de cette vigilance toujours active [... que Pierre possédait, et qu'il ne demandait qu'à communiquer, via ses successeurs modernes sur son Siège, aux princes, comme il l'avait fait libéralement dans les temps du Moyen-Âge...!] qui, à l'heure des périls, les réunissait sous la bannière de l'Église, et leur désignait l'ennemi commun qu'il fallait frapper de la parole ou du glaive. Ils restèrent désunis, incertains, ne formant que des voeux stériles, ou ne se prêtant qu'à contre-cœur à d'impuissantes combinaisons. L'homogénéité n'existait plus dans le conseil des monarques, elle passa dans le camp révolutionnaire. Les monarques avaient dédaigné ou affaibli la seule influence qui pouvait dompter l'idée démocratique ; aucun d'eux ne sentit la nécessité de recourir à Rome, comme à la source de tout principe. (...) [Rome, de son côté, d'une manière tout aussi répréhensible] semblait s'être désintéressée de toutes les questions politiques. On avait eu l'air de craindre son activité et de suspecter sa domination ; elle la restreignait aux choses de la Foi. *Depuis Benoît XIV [1740-1758] surtout, plus elle s'était vue injustement attaquée, plus elle avait cherché à se montrer conciliante et réservée* [c'est hélas bien autre chose que cela : il ne s'agit plus de condescendance miséricordieuse, il s'agit, sur le Siège de Pierre, de lâcheté voire de trahison pure et simple du mandat divin dans la chose sociopolitique universelle ; c'est sous ce pape, par exemple, qu'on voit s'initier dans la pratique diplomatique pontificale ce maudit mouvement de laxisme et de reniement à la saint Pierre lors de la Passion du Christ, qui finira par entamer les principes : "En 1747, un fait inédit depuis la Réforme s'était produit dans les rapports entre la papauté et un pays protestant : la nomination certes officieuse, du représentant du Palatinat à Rome comme agent diplomatique de la Prusse. Un accord général avec une référence particulière aux bénéfices ecclésiastiques et à la législation matrimoniale fut signé l'année suivante" *(Dictionnaire historique de la papauté,* Levillain, p. 216). Est-ce un hasard de voir Benoît XV, le

pape si "diplomatique" de la première guerre mondiale, prendre explicitement son nominal prédécesseur comme modèle de pontife suprême, ce pape Benoît XIV au demeurant bon pape mais qui, par bien des côtés, peut être appelé le Jean XXIII de la fin de l'Ancien-Régime ?] (...) Il fut tacitement convenu dans le conseil des Roys que les progrès du siècle et de la civilisation s'opposaient à une intervention quelconque du Pontificat suprême. Tout hérétique que fut l'Angleterre, elle ne partagea pas cette erreur. [Le second] Pitt [premier ministre anglais, aux temps de la Révolution, après la brillante carrière politique de son père], avait réfléchi sur les conséquences morales et politiques du fait révolutionnaire. Il s'en constitua l'ennemi personnel ; il chercha les moyens de réunir l'Europe contre les prédicants de démagogie. Son infatigable persévérance ne se dissimulait pas les obstacles de tout genre dont une pareille alliance était entourée ; mais il crut parer à plus d'une difficulté EN PROPOSANT AU PÈRE COMMUN DE SE PLACER À LA TÊTE DE CETTE LIGUE SAINTE. Pie VI, outragé et menacé à la tribune de tous les clubs et sur tous les théâtres de France, avait jugé nécessaire de prendre quelques précautions en vue de l'invasion antichrétienne. Plutôt pour sauvegarder les frontières de l'État romain que pour abriter le Saint-Siège apostolique, il avait ordonné des mesures militaires et une concentration de troupes autour de Rome. Il avait auprès de lui le C^al^ Maury, nature vigoureuse, qui ne demandait pas mieux que de continuer par les armes la croisade que son éloquence avait entreprise à l'Assemblée nationale. Les cardinaux de l'intimité du Pontife, étaient par leur caractère ou pour leurs antécédents, tout disposés à seconder une coalition monarchique. Pitt s'était fait rendre compte de ces dispositions. Il connaissait le courage personnel du vicaire de Jésus-Christ. Il savait qu'aux maux extrêmes on doit opposer des remèdes encore plus extrêmes ; *il crut donc que le Royaume de Dieu pouvait encore être de ce monde* [... lui, l'hérétique, y croyait encore, quand les papes n'y croyaient plus !]. Les Roys hésitaient ou tremblaient. Ceux mêmes qui avaient les armes à la main ne combattaient que dans le but d'arriver à une transaction, la moins déshonorante possible, mais, avant tout, la plus profitable à leurs intérêts du moment.

"Au milieu de tous ces affaissements royaux, Pitt entrevoit que LE SEUL MOYEN DE VAINCRE L'IDÉE RÉVOLUTIONNAIRE, C'EST DE LUI OPPOSER L'IDÉE RELIGIEUSE [encore un coup : *en Politique, Religion d'abord !].* Les ambassadeurs anglais dans les cours étrangères ont ordre d'approuver, d'exalter, de citer comme modèle l'attitude et la vigueur du Pape. Bientôt l'éloge du Saint-Siège et l'urgence de reconnaître le Pape comme chef suprême et lien ostensible de la ligue contre la Révolution se trouvent dans la bouche de tous les ministres britanniques. Une négociation officieuse s'ouvrit à Londres entre le cabinet de Saint-James et les prélats émigrés, à la tête desquels se trouvait Arthur Dillon, archevêque de Narbonne. William Pitt voulait mettre la grande image de la Papauté en face de la Révolution ; il espérait en tirer parti pour ses vues ultérieures. Une correspondance sans caractère officiel s'engagea à ce sujet entre le C^al^ de Montmorency-Laval et Arthur Dillon, puis François de Conzié, évêque d'Arras, écrivit en mai 1794, au C^al^ de Bernis :

"«Depuis mes dernières communications d'Allemagne, mande-t-il au vieil ambassadeur de Louis XV et de Louis XVI près le Saint-Siège, j'ai reçu, à mon arrivée ici, un billet du C^al^ Zelada, secrétaire d'État de Sa Sainteté, et j'ai beaucoup causé avec M. Pitt de son contenu. Le ministre m'a témoigné une sincère et profonde admiration pour la vigueur que déploie la cour de Rome ; mais il m'a dit très-franchement que, sans vouloir faire d'une vaste coalition monarchique une affaire particulière de religion, il croyait plus que jamais l'intervention du Pape essentielle dans les circonstances présentes. Avec son prodigieux bon sens, M. Pitt entre très-bien dans les raisons que développe le Saint-Père ; *mais il désirerait que la cour de Rome appliquât À L'UNIVERS ENTIER les mesures qu'elle a prises en vue d'une invasion républicaine sur le territoire pontifical* [… c'était l'hérétique qui rappelait le pape à son *devoir* politique universel !!!]. M. Pitt pense qu'il n'est possible de s'opposer au torrent révolutionnaire qu'en lui jetant comme digue l'Europe entière armée. Ses idées sur cette coalition sont celles-ci. Il m'a dit : Je ne demande pas que le Pape se mette de sa personne à la tête d'une croisade politique ou qu'il la prêche comme Urbain II. Ces temps sont passés ; et, si je ne les regrette pas comme anglican, je puis bien, dans la situation actuelle, ne pas avoir le même sentiment comme homme et comme ministre de la Grande-Bretagne, chargé de veiller à la conservation de l'Europe ébranlée [... voyez comme les simples intérêts temporels, humains, voire bassement matériels, ont besoin de la force de la Religion pour simplement.. exister !]. Les coalitions auxquelles nous travaillons, au nom de l'ordre social, sont combattues et déjouées par des intérêts particuliers. En plus d'une occasion, j'ai déjà vu les cours du continent reculer devant les divergences d'opinion et de culte qui nous séparent ; JE PENSE QU'UN LIEN COMMUN DEVRAIT TOUS NOUS RÉUNIR. *LE PAPE PEUT SEUL ÊTRE CE CENTRE.* Il a l'Italie,

l'Espagne, l'Autriche, et une partie de l'Allemagne sous la main. Son autorité, momentanément affaiblie par des causes regrettables [... tout le monde s'en rendait bien compte...] peut très-facilement recouvrer le prestige perdu, surtout quand la Prusse et la Russie, de concert avec l'Angleterre, y prêteront la main [et c'était parfaitement vrai ; l'hérétique, ici, sur des bases raisonnables et sérieuses, semblait vraiment un instrument de Dieu, et s'entretenir dans la vertu d'Espérance en Politique... que les papes avaient abandonné]. Le soulèvement de la Vendée indique qu'en France on pourrait encore, dans plusieurs provinces, trouver de pareils dévouements. Je crois donc que la cour de Rome pourrait et devrait jouer un beau rôle au milieu des secousses. Sur l'observation que je me permis de lui faire de l'âge du Souverain pontife [il avait 80 ans] et de sa manière de juger les évènements, M. Pitt ajouta qu'il comprenait et approuvait cette réserve ; *qu'on avait eu tort de tenir la Papauté dans l'isolement, qu'elle était une force avec laquelle il fallait toujours compter, et que les gouvernements devaient se reprocher cette ingratitude ;* mais, reprit-il, dans le danger commun, il n'est plus temps de se laisser aller à d'inutiles récriminations. (...) Une bulle du Pape, présentée aux cours catholiques par des légats *a latere,* et annonçant la guerre sainte, la guerre à l'anarchie, produirait un grand et salutaire effet. *ELLE ARMERAIT LES SOUVERAINS ET LES NATIONS ; elle fonderait une alliance INDISSOLUBLE, SEUL moyen de résister au sauvage enthousiasme de la démagogie.* J'ai eu de longues conférences avec quelques-uns de vos évêques émigrés. Il y en a plusieurs encore dans la maturité et qui seraient tout prêts à seconder nos vues, si le Pape s'y associait. (...) Si le pape se décidait à envoyer des légats aux cours catholiques, je connais assez mon pays pour répondre d'avance qu'ils ne seraient pas reçus avec plus de respect à Vienne ou à Madrid qu'à Londres même. Les divergences de religion s'effacent dans un immense péril commun. Si le Pape consent à publier la bulle de coalition, une flotte anglaise ira croiser sur les côtes d'Italie pour protéger les États romains, et cette flotte portera en même temps un ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté près le Saint-Siège pour honorer le chef visible de cette alliance indispensable.

"«Tel est en abrégé le récit de mon entrevue avec M. Pitt. Votre Éminence y verra qu'il ne recule devant aucun obstacle, et qu'il sait très-bien les aplanir [... et en effet, quelle incroyable chose de voir un hérétique promouvoir le Plan divin si intelligemment, si bellement, si... catholiquement, auprès des catholiques défaillants, pape y compris !]. La proposition que je suis en état de transmettre n'a rien d'officiel ; c'est le résultat d'une conviction particulière si l'on veut ; mais pour qui connaît M. Pitt et sa ténacité, il n'y a pas à douter de l'adhésion du parlement à un semblable projet. (...) Tous croient avec nous qu'une aussi auguste manifestation pourrait avoir des conséquences incalculables [mais oui, bien sûr, c'était parfaitement bien vu !]. Mais à Rome, où est le conseil, la lumière et la direction, *sera-t-on du même avis ?* (...) Je dois faire observer à Votre Éminence que la proposition de M. Pitt me semble renfermer beaucoup d'avantages et fort peu d'inconvénients. La cour de Rome n'ignore sans doute pas le sort que la Convention lui destine ; un jour ou l'autre, le Vatican sera la proie de nos révolutionnaires, et alors que deviendra le Pape ? [prophétie parfaitement lucide et réalisée à peine un an après, lorsque Pie VI consommera son martyr !] (...) M. Pitt, en discutant avec d'autres prélats les éventualités de sa proposition, a émis l'idée qu'en cas d'invasion prévue du patrimoine de Saint-Pierre, le Pape et le Sacré-Collège pourraient, en toute sûreté, se retirer sur des vaisseaux anglais, qui les transporteraient en Sicile, à Madère ou aux îles Baléares ; le lieu de retraite choisi serait mis à couvert d'un coup de main par les flottes britanniques. L'Angleterre s'est montrée et se montre chaque jour, envers le clergé français, animée d'une si sainte et si généreuse délicatesse, que je croirais faire injure à l'humanité en soupçonnant d'une arrière-pensée ce peuple qui nous entoure, nous, évêques proscrits pour notre Foi, de toutes sortes d'hommages pieux et de soins paternels. Je n'ose pas insister davantage sur tous ces points dont Rome est meilleur juge que moi. Je transmets à Votre Éminence les principaux détails de mon entrevue avec M. Pitt, et je vous prie de les soumettre au Saint-Père, afin de m'acquitter de la mission dont je suis heureux d'avoir été chargé»".

Autant le projet Pitt rempli l'âme de la vertu de Dieu, autant, hélas, la réponse de Rome nous couvre de honte, et c'est avec cette honte particulière pour les fautes des pères, aigüe et cruelle, que nous continuons à rapporter ces lignes :

"À cette communication, ne manquant ni de perspicacité ni de prévision [... certes, certes, et moins encore d'un très-édifiant esprit de Foi *vive et agissante,* qui normalement est l'apanage des… catholiques !], le C^{al} de Bernis répondit le 10 juin 1794 : «Le très-saint Père, dans la dernière audience qu'il a daigné m'accorder, *a voulu lire lui-même à haute voix et devant le cardinal secrétaire d'État,* votre lettre dernière. Au milieu de tous les tourments qui l'accablent, Sa Sainteté a été profondément émue

et s'est montrée très-reconnaissante des sentiments dont Votre Grandeur se faisait l'interprète. Le Pape désire que vous en témoigniez à M. Pitt toute sa plus sincère gratitude. Il l'a exprimée avec une telle éloquence de cœur et de langage que je ne puis vous rendre que très-faiblement l'impression que j'en ai ressentie. Le très-saint Père apprécie avec une haute sagesse tous les dangers dont il est entouré ; il les connaît, il les prévoit depuis longtemps. Son inébranlable constance saura les braver ; il a le martyre du devoir à endurer : il s'y prépare par la prière [... on ne peut s'empêcher de remarquer que le saint-Père répond complètement à côté de la question : à une adresse faite à sa Personne *publique* de "Vicaire du Christ", Pie VI répond en faisant allusion à sa simple personne *privée...!].* M. Pitt a la bonté de lui offrir, en cas de besoin, un asile assuré sous la protection du pavillon britannique [ce n'est pas exactement cela : le ministre Pitt offrait cet asile au pape, certes, mais uniquement dans le cadre des possibles attaques révolutionnaires qui auraient été les suites probables de l'émission par le Pape de la bulle de coalition, pas pour les suites naturelles de l'évolution révolutionnaires laissée à elle-même, comme veut l'entendre le pape ! Il y a quand même une *sacrée* différence ! Mais, on le voit bien ici, la mort dans l'âme, Pie VI ne pense pas UN SEUL INSTANT à sa fonction de Pasteur universel ayant, de par sa Charge même, à jouer un rôle sur le plan politique international...]. Sa Sainteté déclare qu'elle accepterait avec bonheur cet honorable asile, et que le Sacré-Collège l'y suivrait avec pleine confiance. *Mais le Pape croit ne pouvoir et ne devoir laisser le tombeau des saints Apôtres que forcé et contraint ; sa résolution irrévocable est d'attendre, au pied de son crucifix, l'ennemi venant au nom de la Révolution* [sans, donc, RIEN faire, pour l'empêcher... quand bien même le plan Pitt ne lui demandait qu'un très-léger effort, prenant toute l'organisation sur lui...! Il avait fort bien prévu les choses en ne chargeant pas du tout le pape de préparer la Croisade anti-révolutionnaire lui-même, se réservant à lui même et aux puissances politiques de le faire : en fait, la Croisade ÉTAIT DÉJÀ PRÊTE, le pape, clefs de contact en mains, n'avait plus qu'à allumer le moteur en apportant sa caution morale publiquement, c'est-à-dire simplement bouger le petit doigt ! Quelle PETITE chose à faire, qui demandait si peu d'efforts et de soucis au pape, et qui ne fut pas faite !!! Comme nous sommes loin de la dignité et de l'esprit de sacrifice personnels du pape Grégoire VII, préparant ardemment *lui-même* une Croisade pour délivrer les chrétiens des pays d'Orient, tâchant d'y intéresser (en pure perte d'ailleurs) le césariste Henri IV d'Allemagne : "En outre, je donne avis à votre grandeur que les chrétiens d'au-delà des mers, cruellement persécutés par les païens, journellement mis à mort comme de vils animaux et pressés par la misère extrême qui les accable, ont envoyé me prier humblement de les secourir de la manière que je pourrais, et d'empêcher que la religion chrétienne, ce qu'à Dieu ne plaise, ne périse entièrement chez eux. J'en suis navré de douleur, jusqu'à désirer la mort et aimer mieux exposer ma vie pour eux que de commander à toute la terre, en négligeant de les secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les chrétiens et à leur persuader de donner leur vie pour leurs frères, en défenant la loi de Jésus-Christ, et de montrer, par cette preuve éclatante, la noblesse des enfants de Dieu. Les Italiens et ceux d'au-delà des monts, inspirés de Dieu, je n'en doute point, ont reçu de bon cœur cette exhortation, et il y en a déjà plus de cinquante mille qui se préparent à cette expédition, *s'ils peuvent m'y avoir pour chef et pour pontife* [car Grégoire VII avait bel et bien l'intention de "faire le voyage" en personne…], résolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, et d'aller, lui conduisant, jusqu'au sépulcre du Seigneur" (Rohrbacher, t. XIV, p. 240) ; et notre historien de commenter avec raison : "Si le roi Henri avait voulu seconder le pape dans cette expédition et réunir les forces de l'Allemagne contre les païens, l'Allemagne eût été tranquille au-dedans, les païens se seraient convertis au christianisme, ou du moins rendus tributaires aux princes chrétiens. C'est la réflexion d'un historien du temps, Brunon de Saxe" *(ibid.,* p. 241). De la même manière, nous le dirons mieux tout-à-l'heure, que la Croisade Pitt aurait tout naturellement ramené les hérétiques protestants et les schismatiques russes au Siège de Pierre, sans oublier d'y ramener *à genoux* les princes catholiques singulièrement défaillants de leurs devoirs de vénération envers le pape depuis les *Traités de Westphalie !* Or, avec Pie VI, loin que ce soit comme avec Grégoire VII le pape qui entraîne le laïc dans le bon combat, c'est le laïc qui y entraîne *providentiellement, de par Dieu,* le pape… qui refuse de se laisser entraîner, jouant le rôle du… rebelle Henri IV de l'époque de Grégoire VII ! Quelle différence avec ce grand pape qui voulait prendre *physiquement* la tête de la Croisade ! L'espèce de démission du pape Pie VI était si évidente, qu'elle était perçue par les ennemis du nom Très-Chrétien eux-mêmes, témoin cette commission que Napoléon pria le P. Fumé, supérieur général des Camaldules, de transmettre à Pie VI : "Vous direz à Pie VI que Bonaparte n'est pas un Attila, et que quand il en serait un, *le pape devrait se souvenir qu'il est successeur de Léon*" (Rohrbacher, t. XXVII, p. 544). Quelle douleur, pour l'âme catholique, de voir un Napoléon

rappeler à son devoir *militant* le pape par ces paroles cinglantes !!!]. Le gouvernement pontifical a pris, dans la mesure de ses moyens, les précautions militaires qui lui étaient suggérées pour sauvegarder ses bien-aimés sujets ; *mais il n'entre ni dans sa politique, ni dans ses voeux de fomenter des guerres PLUS OU MOINS JUSTES* [Quel propos scandaleux !!! Que le Pape récuse le projet de Pitt, c'est une chose déjà répréhensible, mais qu'il ose le condamner, assez vicieusement d'ailleurs il faut le dire, en faisant reposer sur lui d'injustes et volontairement vagues suspicions (le pape aurait été bien empêtré de dire *en quoi* le plan de Pitt était une guerre "plus ou moins juste", à moins qu'il ne faille supposer que l'idée démocratique avait déjà fait son chemin dans le cerveau de Pie VI, ce que montrerait, il faut bien le remarquer, son Bref relaté plus haut dans notre étude, signé deux ans après cet épisode...), ce n'est plus une simple faute de faiblesse qu'on peut comprendre à cause de l'attitude rebelle des cours absolutistes, c'est le reniement d'un point de doctrine, c'est une apostasie de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD : il y a là quelque chose de scandaleux qui dévoile hélas fort bien que les grands-clercs ont prévariqué en matière de Politique universelle dès la période pré-révolutionnaire... certes, à la suite des roys Très-Chrétiens]. Plus que personne, Sa Sainteté déplore les inqualifiables excès auxquels se livre la France révolutionnaire [c'est bien le moins !] ; mais ces excès, *ce n'est pas au souverain Pontife, qui est toujours père, qu'il appartient de les punir par des armes temporelles [!!!] ;* le Saint-Siège en aurait la volonté, qu'il n'en a plus la puissance [MAIS IL NE L'A PLUS, CETTE VOLONTÉ !, IL VIENT DE NOUS LE DIRE SANS COMPLEXE ! ET C'EST POURQUOI IL NE VEUT PLUS EN AVOIR LA PUISSANCE QUE PITT LUI METTAIT *PROVIDENTIELLEMENT* DANS LES MAINS. Et puis, et puis, remarquez ce scandaleux prétexte invoqué par le pape de sa qualité de "père de tous", pour... ne point réprimer les méchants, les révolutionnaires, prétexte qu'on retrouvera presque *pour copie conforme* chez Pie XII pendant la guerre 39-45... Le Pape aurait mieux fait de se rappeler qu'AVANT d'être le père des méchants, il l'était des bons massacrés par les méchants, qu'il abandonnait ainsi lâchement à leur sort... avant de les obliger, *sous peine de damnation,* deux ans plus tard, de reconnaître leur autorité politique sur eux !]. Tout en admirant l'active énergie de M. Pitt [hypocrite, feinte admiration de ce qui était effectivement *vraiment* admirable : quelle Foi agissante dans cet... hérétique, ce… schismatique !], *le Pape se résigne au spectacle du mal* [oh ! quelle atroce phrase ! comme elle fait penser à Paul VI qui lui aussi va se "résigner" devant le mal, non plus dans la chose politique, mais, logique évolution du mal, dans celle religieuse, avec les Hans Küng et autre Schillebeecks], et attend d'en être la victime [il sera exaucé]. La coalition dont s'occupe le gouvernement britannique, est une chose grave et utile [… le pape vient de dire le contraire, en traitant le projet Pitt de "guerres plus ou moins justes"…]. Le gouvernement pontifical est tout disposé à y adhérer et à lui prêter son concours [... sans en prendre la tête, ce qui revenait en pratique à saborder ledit projet puisque sa force principale résidait dans le fait de mettre le pape à la tête de la coalition... qu'on prétend ainsi, par le refus, hypocritement soutenir] : c'est pour lui un droit et une obligation [comme tout cela sent le *forcé !] ;* mais pour le moment, Sa Sainteté ne désire pas aller plus avant [on l'avait deviné...]. *On a trop reproché à la Papauté son immixtion dans les querelles des roys et des peuples pour que le Saint-Siège vienne encore fournir matière à des blâmes inconsidérés ou à des représailles coupables* [certes, certes, c'était une excuse fondée, nous l'avons vu, et même parfaitement fondée : mais ce qui ne l'est pas, c'est d'assimiler une immixtion papale dans les affaires politiques *entre roys Très-Chrétiens d'Europe* avec celle qui aurait consisté, pour le Pape, à intervenir contre *des rebelles de l'Ordre Très-Chrétien lui-même.* On voit bien, là, entre les lignes, que le principe de cet Ordre "fondée par Dieu" avec la nation française à sa tête, est formidablement absent, ne pèse d'aucun poids dans l'esprit du pape ! Quelle incroyable démission ! Notez bien d'ailleurs que Pitt avait par avance récusé cette excuse, en disant au pape : "… *qu'on avait eu tort de tenir la Papauté dans l'isolement, qu'elle était une force avec laquelle il fallait toujours compter, et que les gouvernements devaient se reprocher cette ingratitude ;* mais, reprit-il, dans le danger commun, il n'est plus temps de se laisser aller à d'inutiles récriminations" : l'Histoire nous force de constater que le pape, lui, préférait s'y laisser aller…]. *Le Pape ne peut plus avoir de guerre, MÊME JUSTE, à ordonner ou à prêcher ; il ne lui reste qu'à en subir les conséquences* [Ce propos inouï, de peccamineuse démission, par lequel le pape refuse dans le principe même de patronner des guerres justes, est ni plus ni moins une abdication de la fonction pontificale… Mais faut-il lire : ne peut ou ne veut ? Il semblerait que ce soit : ne veut plus ; considérer en tous cas que le très-scandaleux "même juste" est une avant-première de la gnose "chrétienne-laïque"... textuellement répliquée, quasi *mot pour mot* nous le verrons, par Pie XII, dans ses discours de Noëls de guerre]. Il n'y a pas assez d'union, pas assez d'homogénéité chez les souverains, et surtout dans leurs conseils, pour espérer que l'intervention pontificale aurait l'efficacité désirée

[... mais, mais précisément, voyons !!! Ce projet était suscité par la Providence divine pour la faire renaître ! C'était vraiment là désespérer en Politique, sans raison sérieuse, désespérer du succès raisonnablement prévisible de l'opération envisagée, désespérer du *bonum certamen* et de la puissance de la grâce du Christ sur les âme, faute particulièrement grave chez le chef des chrétiens ; la meilleure preuve de la fausseté intrinsèque du prétexte, la meilleure preuve que le projet Pitt était tellement suscité par la Providence divine, on la voit dans le fait que la coalition envisagée par lui fut finalement formée AVEC SUCCÈS par les puissances européennes pour permettre la réunion du conclave qui élira Chiaramonti au Souveraint Pontificat, en 1800...! L'empereur Paul 1er de Russie (orthodoxe !) aidé des puissances allemandes (protestantes !) et de l'Autriche (catholique !) bouscula en un rien de temps les armées du Directoire, qui se congratulaient de la mort de Pie VI, "ci-devant pape et dernier", qu'elle avait provoquée, voulant empêcher tout nouveau conclave ! Cette coalition, à la tête de laquelle il ne manquait que le Pape, était EXACTEMENT ce que voulait faire, avec un sens très-haut de la POLITIQUE *DIVINE* D'ABORD, le ministre Pitt (anglican !). Et voyez comme le rôle imparti dans ce plan au Pape n'était que *d'un très-petit poids* puisque la Providence divine, quelques années plus tard, s'est arrangée *sans le pape* pour former une coalition européenne, et que celle-ci a TRIOMPHÉ un moment, un trop court moment certes, de la Révolution…! En vérité, nous le disons dans l'amertume et l'opprobre, il n'y eut donc vraiment que la cour de Rome pour ne pas être à la hauteur de la Providence divine]. M. Pitt, qui négocie avec toutes ces incertitudes royales ou ministérielles, doit comprendre, mieux que personne, le sentiment de dignité dont le Saint-Père est animé [c'était vraiment faire intervenir de mauvais sentiments de fierté blessée là où il s'agissait justement de mettre en avant de hauts, dignes et surtout *chrétiens* sentiments d'oubli de l'offense : quel bel exemple ç'aurait été, de la part du Vicaire du Christ ! Pitt lui-même, rappelez-vous, le lui avait conseillé : "… Mais, dans le danger commun, il n'est plus temps de se laisser aller à d'inutiles récriminations". Ah !, sagesse romaine ! Comme tu aurais bien fait de suivre *l'anglican !* Tu peux te vanter de marcher avec des pieds de plomb… pour le Bien !]»".

Même Crétineau-Joly, relatant cette affligeante page de l'Histoire ecclésiastique en excusant au maximum la cour de Rome, on l'a vu, ne peut, tellement c'est évident, s'empêcher de commenter : "*Placer le souverain Pontife à la tête d'une coalition formée de roys catholiques ou non-catholiques, et faire rendre par ces roys à la puissance des Clefs l'hommage qu'ils lui avaient si longtemps disputé ou refusé, ÉTAIT UN PROJET D'UNE RARE INTELLIGENCE. La papauté seule, en effet, aurait pu triompher de l'idée révolutionnaire* [... ce projet était en effet d'une "rare intelligence" : on ne peut s'empêcher de voir qu'en suivant le plan Pitt, les gouvernements non-catholiques, unis dans le feu et l'héroïsme du bon combat à mener pour le Bien, se seraient insensiblement et invinciblement rapprochés de ceux catholiques et du Siège de Pierre, et l'hérésie et le schisme des premiers et le gallicanisme des seconds, auraient fort bien pu alors, la grâce de Dieu aidant, "*fondre comme cire devant le feu*" (exorcisme de Léon XIII)… Lorsque l'homme donne la première main, Dieu fait des miracles, Il ne se laisse jamais vaincre en générosité : c'est tout cela, ce Bien immense au niveau des Nations et de l'Europe, et donc du monde entier, que le pape envoie promener d'un revers de main las et quasi désespéré…]. Pour cela, il n'eut pas fallu de longue main dénaturer son caractère ou diminuer son empire sur les masses [c'est parfaitement vrai, mais il n'aurait pas fallu non plus que la papauté abdique sa charge en ce domaine de la politique universelle, comme elle le fit cent vingt ans avant la Révolution, comme l'Histoire nous oblige hélas à l'enregistrer]. Le projet de Londres arrivait donc trop tard. Son accomplissement était impossible [non, non, c'est totalement et scandaleusement faux : tout au contraire, il nous semble plutôt que la Voix du Ciel proposait là, tel le Sacré-Cœur à Louis XIV, un Plan de salut de Miséricorde ineffable qui aurait tout réparé *à la fois,* d'une Pierre (c'est bien le cas de le dire !), deux voire même plusieurs sublimes coups : 1/ anéantissement des rebelles révolutionnaire ; 2/ réunion des Nations de l'ancienne Chrétienté autour du Pape, entraînant : a) à tout le moins, atténuation du schisme russe et anglais et sans doute même leur conversion : voyez par exemple l'attitude fort édifiante des anglais pendant la Révolution envers les émigrés, où l'on sent si bien le désir du pécheur protestant de revenir à bien, ce que même Pitt perçoit et qu'il dit au pape ; b) à tout le moins, atténuation de l'hérésie protestante, luthérienne et calviniste, et probablement conversion de toute la sphère germanique : n'oublions pas que du temps de Bossuet, *il s'en fallut d'un cheveu* que la grande masse des protestants allemands ne se convertisse… ; c) attitude de nouveau respectueuse et filiale des roys catholiques envers le pape, ceux-ci ayant salutairement repris tout soudain conscience de sa puissance politique internationale ; 3/ et en finale, reformation des liens de la Chrétienté par l'abolition des honteux *Traités de Westphalie,* au-

tour d'un Siège de Pierre immensément glorifié par sa victoire sur la Révolution et ayant récupéré par le fait même toute son autorité morale]".

Et, si l'on continue à lire l'Histoire, il est étrange de voir Pie VI adopter pendant la Révolution *exactement la même attitude diminuée* que Pie XII pendant la seconde guerre mondiale, ou encore bien celle de Benoît XV pendant la première du nom, nous voulons dire *se cantonner à une action charitable purement... PRIVÉE,* que d'ailleurs la réponse du pape Pie VI à Pitt laissait entrevoir : "Le vieux pape ne se dissimule pas que les jours de son règne sont comptés. (...) D'une voix rendue plus éclatante par l'approche des dangers, il a exalté ceux qui meurent en confessant leur Foi ; il veut veiller, comme une mère attentive, aux besoins de tous les proscrits. Évêques, prêtres, nobles et peuple, errent à travers l'Europe sans pain et sans vêtements [… quelle inconséquence cruelle ! Pie VI n'avait-il pas répondu à Pitt qu'il ne voulait plus de guerre "plus ou moins juste", faite, précisément, pour rendre justice à ceux que la Révolution avait réduit à la misère en les spoliant de tous leurs biens pour cause de Religion ou d'attachement à l'Ordre Très-Chrétien ?]. Les revenus du patrimoine de saint Pierre sont bien affaiblis. Pie VI s'impose tous les sacrifices personnels les plus rigoureux pour subvenir à tant de glorieuses misères. Il a offert une royale hospitalité à Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roy Louis XVI. À tous les exilés que la piété ou le hasard des évènements conduit vers les États de l'Église, le Pontife ouvre ses bras et son cœur ; il partage, il donne, il prodigue [... c'est fort touchant, la larme vient à l'œil, mais ce n'est pas *édifiant* après le refus immotivé et moralement scandaleux du plan Pitt]. Son inépuisable charité rappelle à la terre, étonnée de tant de merveilleux résultats, cet œil vigilant, dont parle le prophète Daniel, et de qui la paupière ne s'appesantit jamais [... du moins, pour les choses de la charité privée...]. On dirait que le miracle de la multiplication des pains est devenu la chose la plus ordinaire à Rome, qui ne fut jamais marâtre à personne. Pie VI a consolé, il a secouru dans ses États [on verra Pie XII en faire autant avec les juifs... sans cependant se permettre la moindre condamnation publique des agissements nazis contre eux...] ; il faut que ses consolations et ses secours s'étendent partout où se trouvent une infortune et un dévouement. Sa main, déjà tremblante, ne cesse d'écrire. Il presse, il conjure les princes et les évêques d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne de se coaliser dans de saintes générosités [... quelle misère de voir à quelle coalition de bonnes soeurs à cornette et de bons frères quatre-bras de la charité chrétienne, le Pape se réduisait ! Comme si le Christ avait donné au pape la Charge de Vicaire universel pour soigner les malades dans les hôpitaux d'incurables !]. Il fait passer son âme dans l'âme de tous les fidèles, et, renouvelant l'ère de la primitive Église, il veut que dans la Chrétienté il n'y ait plus qu'un seul cœur et qu'un même esprit [... pas dans la Politique, en tous cas !]. Au spectacle de cette bienfaisante sollicitude implorant de tous et de chacun des asiles pour abriter les proscrits, des dons pécuniaires pour les empêcher de mourir de faim, l'Église universelle applaudit en l'imitant. Catherine II de Russie met à la disposition des émigrés bien au-delà de ce que les prières du Pontife semblent demander. L'Angleterre hérétique ouvre au Clergé français un crédit d'hospitalité, qu'elle continuera même à travers les désastres. Depuis le jour où elle s'est séparée de l'unité, l'Angleterre n'a eu avec le Saint-Siège que des rapports hostiles. PIE VI A PARLÉ ; L'ANGLETERRE PRODIGUE SES TRÉSORS POUR HONORER UNE CONSTANCE RELIGIEUSE QU'ELLE N'A PAS IMITÉE [… la perfide Albion !, elle, proverbialement si avare ! Russie *schismatique,* Angleterre *hérétique : PIE VI A PARLÉ, ILS OBÉISSENT IMMÉDIATEMENT ! L'HISTOIRE NOUS LE DIT !* Voilà bien la meilleure preuve que les nations, TOUTES les nations, auraient suivi le Pape comme un seul homme sur le plan politique, s'il avait eu le courage de se mettre à leur tête sans même s'occuper de rien d'autre, comme le lui demandait Pitt, étonnant et véritable instrument de la Providence divine dans cette affaire...]" *(L'Église romaine en face de la Révolution,* Crétineau-Joly, t. 1er, pp. 183-198).

Cependant, dans cette descente en flamme de Pie VI que notre Foi même nous oblige à faire la mort dans l'âme (sans pour autant, tel saint Alphonse de Liguori à propos de Clément XIV, nous permettre le moindre jugement sur lui ; nous vénérons au contraire du fond de l'âme, encore et toujours et jusqu'à ce que mort s'ensuive, la papauté, quand bien même nous sommes obligés de dénoncer sa dérive dans la chose sociopolitique universelle), nous ne serions pas complet si nous ne mentionnions ici que l'attitude du pape Pie VI fut différente en 1792. L'Histoire révèle en effet qu'il essaya de fomenter une coalition contre les révolutionnaires, mais à un niveau beaucoup plus réduit, beaucoup moins viril et pour tout dire beaucoup moins divin, que celle entrevue par le formidable plan Pitt : "Le bouleversement accompli [constitution civile du clergé], le pape, par son Bref du 3 mars 1792 invite même l'empereur Léopold à intervenir dans les affaires de la religion en France pour la protéger. Un

peu plus tard, il rappelle au successeur de Léopold, l'empereur François, qui pourtant, comme grand-duc de Toscane, lui avait donné tant de soucis avec son synode de Pistoie et ses lois léopoldines, ce même droit d'intervention si décrié dans la politique du droit nouveau ; et il lui donne un conseil de politique chrétienne qui paraîtra bien suranné aujourd'hui *("Itaque, in componendo bello, illae apud te potiores esse debent conditiones, quae regno Dei conveniant, undè in caetera humana regna omnis publicae potestatis vis vigorque promanat").* La tolérance civile pourra s'imposer quand le mal aura fait tant de progrès que les moyens de coercition deviendraient impuissants et risqueraient de l'accroître ; ce sera alors le cas de supporter avec patience ce que Dieu Lui-même souffre, comme la mansuétude libérale le réclame. Mais, tant qu'il reste un espoir raisonnable de ramener au bien une nation égarée, en combinant la force des armes et l'appareil de la justice avec les paroles de persuasion et les exemples, les princes chrétiens doivent se souvenir qu'ils ne portent pas l'épée en vain ; qu'ils doivent la tirer principalement pour protéger l'Église et la tirer de la servitude, et «avoir soin de ne jamais séparer les intérêts religieux de tous les autres» [... mais n'était-ce pas cela que projettait de réaliser à merveille le plan Pitt, avec une toute autre envergure ?!]. "Plusieurs seraient tentés peut-être de dénoncer là une excitation du pape à la guerre contre la France, un attentat de sa part à l'indépendance de notre pays, au profit de la Religion. Mais tout lecteur attentif verra d'abord dans les textes cités ici que Pie VI *ne provoque pas* l'intervention armée des souverains et qu'il a même soin d'en noter le dessein déjà formé par eux, ensuite, qu'il qualifie à bon droit leur entreprise de *«guerre très juste»* [... mais pourquoi donc, alors, soutiendra-t-il le contraire, deux ans après ?! Mystère ! L'historien qui apporterait une réponse à ce problème, ne perdrait pas son temps], sans doute parce que la France propage la révolution dans leurs États, et qu'il la considère comme une guerre «défensive». Cela étant, Pie VI demeurait bien dans son rôle en rappelant aux princes que la restauration de l'ordre chrétien était le vrai et le seul moyen de rendre cette défensive efficace [... hélas ! il abandonnera ce *bonum certamen* dans deux ans !]" *(Histoire du catholicisme libéral et social,* abbé Emmanuel Barbier, pp. 73-74).

NOTE DU CHAPITRE VII

[z] (appel de note p. 280) Bien sûr, ce n'est pas consciemment que Pie XII se fait l'ardent propagateur des idéaux humanitaristes et maçonniques. Rien ne le fait mieux comprendre que l'Allocution au Congrès de l'Union européenne qu'il prononça le 11 novembre 1948, dans le même temps donc où ses discours de Noël humanitaristes pouvaient faire conclure à une doctrine de l'homme : "... La sécurité de la paix universelle, disait-il, a besoin de reposer sur une base morale inébranlable. Où la trouver cette base ? Laissons l'histoire répondre : *il fut un temps où l'Europe formait dans son unité, un tout compact et, au milieu de toutes les faiblesses, en dépit de toutes les défaillances humaines, c'était pour elle une force : elle accomplissait par cette mission de grandes choses. OR, L'ÂME DE CETTE UNITÉ ÉTAIT LA RELIGION QUI IMPRÉGNAIT À FOND TOUTE LA SOCIÉTÉ DE FOI CHRÉTIENNE [il y a ici une nette allusion à la société carolingienne Très-Chrétienne]. Une fois la culture détachée de la religion, l'unité s'est désagrégée*. À la longue, (...) l'irréligion a pénétré de plus en plus la vie publique et c'est à elle avant tout, que ce continent est redevable de ses déchirements, de son malaise et de son inquiétude. Si donc l'Europe veut en sortir, ne lui faut-il pas rétablir chez elle le lien entre la religion et la civilisation [voilà de saints propos qui renchérissaient sur son homélie à saint Paul hors-les-murs prononcée le 18 septembre 1947 : "L'Europe s'est écartée de la voie royale de saint Benoît. Ajoutant le mépris du Christ et de l'Église à la négation de Dieu par un grand nombre, elle a enseigné aux autres nations l'impiété et l'ignominie. Maintenant, écrasée par un châtiment qui en est la suite, elle gémit sur les calamités et les misères dont elle s'efforce en vain de se libérer puisqu'elle n'a pas encore assez pris conscience de la longueur et de l'énormité de ses crimes"] ? C'est pourquoi, nous avons eu grand plaisir à lire en tête de la résolution de la Commission culturelle à la suite du congrès de La Haye, la mention du commun héritage de civilisation chrétienne. Pourtant, ce n'est pas encore assez tant qu'on n'ira pas jusqu'à la reconnaissance expresse des droits de Dieu et de la Foi, tout au moins du droit naturel, fond solide sur lequel sont ancrés les droits de l'homme..." (rapporté dans *Lecture & Tradition* n°s 205-206, p. 53). Remarquons, hélas, deux choses : premièrement, Pie XII ne dénonce chez les européens qu'un abandon du Spirituel et non pas celui de la Force politique chrétienne-universelle instaurée par le Christ à la Noël 496 ; deuxièmement, même dans ce rappel des sources chrétiennes européennes, il veut bien admettre que l'affirmation du droit naturel sera suffisante pour le rétablissement de l'humanité dans

la Voie du Christ... C'est donc un rappel *débile* de la Vérité de l'Europe, au sens étymologique de faible et sans force.

[aa] (appel de note p. 286) "[Mickiewicz] proclamera certes, souvent en termes magnifiques, le caractère divin de la Révélation chrétienne, la nécessité de l'accueillir et de se sacrifier pour elle. C'est seulement à cette condition que les hommes pourront espérer la compléter *par des révélations successives qui auront pour organes, dorénavant, les nations particulièrement éprouvées.* Ceux qui ont reçu la vérité chrétienne, «sont ceux précisément qui se rendent capables à leur tour de recevoir des révélations successives, qui doivent aussi compléter le christianisme. Je dis des révélations successives et partielles, parce qu'il n'y aura pas et qu'il ne peut y avoir d'autre révélation universelle que celle du christianisme... Nous croyons que la première condition pour recevoir une vérité nouvelle, c'est d'avoir pratiqué la vérité ancienne, c'est d'avoir agi, d'avoir souffert pour sa défense ; en un mot, c'est d'avoir fait des sacrifices à cette vérité. On commence maintenant à sentir généralement qu'après les individus qui ont révélé de grands vérités dans le monde [les saints, les clercs, etc.], *les nations sont appelées à les recevoir et à employer toutes leurs forces pour les mettre à exécution, pour les réaliser».* Pour appuyer sa doctrine, commente Journet du livre duquel nous tirons cette page, Mickiewicz assure qu'il existe, à l'origine des nations, une pensée inspirée, et donc une intervention divine [ici, Mickiewicz perçoit parfaitement bien que la Nation est avant tout de création divine, ce qui est très bien vu…], dont le sens est de faire descendre l'Évangile jusqu'au plan des réalités politiques. «L'Évangile reçu par les individus n'est pas entré dans la vie politique des peuples. Le code romain a continué de servir de règle aux tribunaux... Toutes ces législations, toutes ces coutumes, excluaient l'inspiration ; et cependant, l'avenir des peuples était fondé sur une parole inspirée. Mais il faut du temps pour que l'ordre nouveau puisse remplacer l'ordre ancien». Ainsi, la révélation chrétienne se continue insensiblement dans les révélations nationales. Et comme l'Église, dont la tâche était de rapprocher les esprits en les élevant, reste depuis longtemps inactive, et résiste même parfois à cette mission, à cette tendance providentielle [nouvelle, celle du troisième âge historique de l'Église, dont Journet se vante à l'époque de Pie XII, de lever l'hypothèque...], ce sont les nations qui aujourd'hui sont appelées à se charger de ce travail nouveau". L'esprit chrétien après avoir formé des corporations partielles et des États isolés, doit faire un effort nouveau pour les rattacher à l'unité, cette unité essentielle, dont on a vu tout-à-l'heure Pie XII faire la base de l'O.N.U.... "«J'ai dit que l'esprit chrétien travaille de préférence certains peuples de l'Europe, qu'il est entré dans leur vie historique, s'est confondu avec l'esprit populaire, et qu'il est devenu réellement l'esprit national. Telle est la France, telle est la Pologne et plusieurs autres populations slaves. Tout progrès du christianisme implique les progrès nationaux». Le rôle des Nations est nettement posé comme étant la base fondamentale du troisième âge historique de l'Église vu par Mickiewicz. Commentant la *Vision de Noël* [… encore Noël !!], de Sigismond Krasinski, Mickiewicz, dans la leçon du 16 janvier 1844, proclame : «Ce ne sont pas les armes matérielles, ni les armes des individus qui parviendront à la sauver [l'Église], mais les esprits des nations. Les esprits des nations retiendront cette coupole [du dôme de Saint-Pierre] près de s'écrouler. Ils ouvriront cette coupole à la lumière du ciel, pour qu'elle ressemble à ce panthéon dont elle est la copie ; pour qu'elle devienne de nouveau la basilique de l'univers, le panthéon, le pancosme et pandème, le temple de tous les esprits ; pour qu'elle nous donne la clef de toutes les traditions et de toutes les philosophies... La sphère maintenant s'élargit immensément. L'humanité est appelée à monter plus haut vers le Ciel, et à descendre plus bas dans les mystères de la nature. Si les prêtres avaient le sentiment de leur mission, ils redeviendraient de grands hommes, et ils régiraient la politique et la science...»" (fin de citation).

[bb] (appel de note p. 290) Voici la très-curieuse façon de Journet pour définir le Moyen-Âge : "L'époque sacrale commence au moment où le christianisme est en train de conquérir toute l'Europe. *L'idée vient alors aux chrétiens de se grouper entre eux politiquement,* c'est-à-dire de fonder une cité constitutionnellement faite de chrétiens, la qualité de chrétien entrant alors dans la définition même du citoyen, dont elle est une partie intégrante. Et le mot de chrétien n'a pas encore été déchiré, ou du moins les schismes sont sans lendemain" (pp. 268-29) ! Une "idée humaine", la fondation de la France génitrice de la civilisation européenne, Dieu, la Religion n'y auraient rien à voir ?!! Quelle scandaleuse présentation des choses ! Combien le propos est impie, historiquement controuvé, c'est ce qu'on ne va pas tarder à constater.

Citons ici Ivan Gobry, tellement plus catholique que Journet dans sa belle définition du Moyen-Âge, et surtout... historiquement plus exact ! : "Le Moyen-Âge ne se définit pas d'abord comme une

période politique : *son essence est religieuse ;* et loin de constituer un vide mental entre deux époques fastueuses de l'intelligence, illuminée par la culture de la science et des belles-lettres, il se manifeste comme le moment d'une prodigieuse aventure de l'esprit : la propagation et l'établissement du christianisme, qui apporte à l'Europe une théologie et une philosophie, le plain-chant et la polyphonie, l'art roman et l'art gothique, l'épopée chevaleresque et le lyrisme courtois ; et, pour expliquer tout ce surgissement, une ferveur religieuse inconnue jusque-là, vécue quotidiennement dans la liturgie et les rapports sociaux, âme des paroisses et des communautés monastiques, des hôpitaux et des léproseries, des écoles et des universités. Cependant, cet essor religieux a été l'origine d'une situation politique : *l'établissement du christianisme a provoqué la constitution de la Chrétienté.* Le Moyen-Âge comme fait politique n'est rien d'autre que le fait d'une Europe chrétienne, autour du pape, évêque de Rome [... et autour de son "compère spirituel" le roy de France... Ah la, la, quelle pénible omission ! Qu'on retrouve même chez les meilleurs historiens !], comme l'Empire était l'organisation d'une unité des peuples autour de l'Empereur, souverain de Rome. La profonde différence, c'est que les peuples conquis par les légions étaient unis de l'extérieur, par une administration, une monnaie, une langue officielles, et que le culte de l'empereur n'avait qu'un sens purement politique, alors que la Chrétienté était unie par une même Foi, une même prière, un même amour, une même exigence de vie : l'unité intérieure était le gage et le ferment de l'unité extérieure. Ce fut le baptême des barbares qui permit la constitution d'une Chrétienté. Certes, dès 313, Constant le Grand, par l'édit de Milan, avait accordé la liberté de culte aux chrétiens. Certes, en 394, Théodose le Grand avait fait de leur religion la religion d'État ; mais la plus grande partie de l'Empire restait païenne ; dans tout l'Occident, l'éminente sainteté des évêques fit du christianisme une religion citadine, et païen voulait dire paysan ; saint Martin, traversant les Gaules, trouvait partout des temples où l'on vénérait des divinités de Rome ou des Celtes. Peu après la mort de Théodose d'ailleurs, les grandes invasions commençaient, et l'Empire était la proie des hordes germaniques qui l'investisaient de tous côtés, de nouveaux païens occupaient le sol sur lequel l'Église commençait à peine de s'organiser, et Rome elle-même, siège de Pierre, tombait sous leurs coups. Le désastre politique devait entraîner un désastre religieux ; ce fut le contraire qui eut lieu : grâce à la patience des évêques et des moines, les vainqueurs embrassèrent la religion des vaincus, et le christianisme, qui n'était dans les provinces romaines qu'une religion clairsemée, s'installa en profondeur dans l'Europe entière, sous sa forme originelle et rapidement dominante, le catholicisme. Cette institution de la chrétienté trouve aussi son origine dans le baptême de Clovis en 495 [Ivan Gobry aurait dû écrire : "trouve *d'abord et avant tout* son origine dans, etc." ! Car c'est ce baptême sacral qui réalise le miracle de la Constitution de la civilisation Très-Chrétienne !]. Et l'on comprend sans peine ce qui valut à la France cette appellation de *Fille aînée de l'Eglise,* dont elle fut si fière : elle fut la première nation à constituer la Chrétienté [… ah ! tout-de-même !]. Il faut bien dire cette fois nation, et non pas État ; ce fut le coeur du peuple, et non pas l'appareil politique, qui constitua l'unité religieuse. (...) Le Moyen-Âge coïncide, à partir du XI^{e} siècle, qui en est le pivot, avec une Europe entièrement convertie au christianisme. (...) Ce fut dans [les universités résultant de l'épanouissement des âmes dans tous les domaines], ces lieux d'enseignement et de recherche, que tous les beaux esprits de l'Occident, quelle que fût leur patrie, travaillèrent coude à coude et préparèrent la science moderne, la technique moderne et l'économie moderne. Si l'Europe occidentale a devancé de très loin dans ces domaines les autres parties du monde, elle le dut au Moyen-Âge catholique [... lequel a pu exister *parce que* la France Très-Chrétienne fut "fondée par Dieu" précisément pour cette mission...], qui assuma, pendant deux siècles, la conversion progressive non pas seulement des coeurs mais de l'intelligence et de la terre" *(Clovis,* pp. 249-250).

[cc] (appel de note p. 294) "*La Croix-Rouge.* – "Le petit livre où Max Huber essaie de définir l'activité de la Croix-Rouge, est l'oeuvre d'un chrétien authentique (*Le bon Samaritain, Considérations sur l'Évangile et le travail de la Croix-Rouge,* Neuchâtel, 1943, 198 pages) [c'est Journet qui le dit, pourtant, à la lecture, il appert que ce "chrétien authentique" est... un protestant. Mais, n'est-ce pas, qu'importe à un "chrétien-laïc"...!].

"1. La Croix-Rouge appelle à l'ouvrage les hommes de toutes les religions [évidemment, cela va comme un gant à Journet]. Elle a accepté, pour lever des scrupules que d'aucuns trouveront exagérés, de devenir Croissant-Rouge en Turquie. Son activité, de par son contenu, ne veut être qu'humaine, mais au plus grand sens du mot. *Et c'est par là, précisément, qu'elle commence d'être chrétienne [!],* relevant non pas encore certes du spirituel-chrétien [formule journetiste pour dire : chrétien *explicite],* mais du temporel-chrétien [chrétien *implicite,* ce qui est réputé *suffisant* de nos jours de gnose "chré-

tienne-laïque"]. Historiquement, il se trouve que cet appel à la grandeur de l'homme est sorti du christianisme, non pas toujours des milieux ecclésiastiques (ou comme on dit "des Églises" [!]) mais bien plutôt des milieux laïques (est-ce que les laïques n'auraient pas leur place dans la véritable Église, dans le Corps du Christ ?). Il est même sorti parfois de milieux hostiles au christianisme (laïques dans un nouveau sens), qui s'emparaient, pour s'en prévaloir contre le christianisme, d'idées temporelles-chrétiennes non encore réalisées, ou insuffisamment réalisées, ou tombées en désuétude.

"Transcrivons ici l'instructif raccourci historique présenté par M. Huber :

"«La Croix-Rouge se présente extérieurement, dans son ensemble et dans ses organisations nationales, comme l'incarnation de l'*idée humanitaire.* Dans ce sens, l'humanité c'est le sentiment de celui qui reconnaît sans réserve la valeur sacrée de tout ce qui présente face humaine, et qui la reconnaît, à plus forte raison, là où l'homme nous apparaît en péril, faible, pauvre, prisonnier, dépourvu de secours et dépouillé de ses droits. Certes, depuis le *Moyen-Âge* déjà, l'Église catholique a déployé, par certains ordres et certaines congrégations, une activité charitable importante et méthodique en faveur des malades et d'autres nécessiteux. Toutefois, ce n'est qu'*entre la fin du XVIII^e^ et celle du XIX^e^ siècle* [si Journet voulait bien réfléchir un peu au sens *encyclopédique* de ces dates *funestes...]* que l'idée humanitaire se fait valoir, dans le monde occidental, comme un large fleuve aux courants nombreux et variés, et qu'elle prend corps plusieurs fois dans de grandes organisations et même dans des traités internationaux. On commence, au XVIII^e^ siècle, par réclamer l'humanisation d'un des domaines les plus atroces de la cruauté humaine, c'est-à-dire la réforme de la *justice criminelle* (César de Beccaria), tendance qui se complète au XIX^e^ siècle par les efforts faits pour instaurer l'assistance morale des *prisonniers* (Elisabeth Fry, Mathilde de Wrede). Le XVIII^e^ siècle marque encore les débuts de l'évolution considérable de l'*instruction publique* et de la *pédagogie* (Henri Pestalozzi) qui devait non seulement donner à l'enfant les éléments de son développement spirituel, mais qui l'a libéré aussi d'un enseignement, disons plutôt d'un *dressage primitif.* Avec le XIX^e^ siècle on voit entrer en scène la croisade pour l'*abolition de l'esclavage,* croisade qui profita des assises du Congrès de Vienne pour inviter la diplomatie et le droit international à se prononcer, pour la première fois, en faveur d'une pensée humanitaire. Depuis la publication de *La case de l'oncle Tom,* de H. Beecher-Stowe, ce mouvement avait exercé une influence encore plus grande, et il avait abouti, en Amérique et en Afrique, à réaliser l'émancipation des esclaves. Dans cet ordre d'idées, le socialisme aussi nous apparaît d'une importance toute particulière et d'une vaste portée, non pas comme théorie économique ou doctrine politique de la lutte des classes, mais en tant qu'il éveille la conscience publique sur le sort des *prolétaires.* Une nouvelle conception des soins à donner aux malades se fait jour aussi, dès la première moitié du XIX^e^ siècle, conception qui caractérise l'oeuvre de Fl. Nightingale de même que celle des institutions protestantes de diaconesses, et qui nous mène directement à l'idée de la Croix-Rouge. Quelques médecins militaires et chefs d'armées du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle avaient bien pris isolément certaines mesures en faveur des soldats blessés, mais cependant les expériences de Florence Nightingale en Crimée et celle de Dunant à Solférino montrèrent l'état inimaginable de négligence dans lequel se trouvait le *service sanitaire des armées,* même des grandes puissances. N'est-il pas surprenant aussi de penser que, jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle, blessés et mourants, dont personne ne se soucie, forment dans les tableaux équestres des princes ou des généraux en grand apparat, des éléments décoratifs au premier ou à l'arrière-plan ? Le nombre des milieux les plus différents qui étaient ouverts aux idées représentées par Dunant nous est prouvé par le succès considérable de son *Souvenir de Solférino ;* ce livre, comme celui de Harriet Beecher-Stowe, suscita un mouvement puissant, si puissant qu'il força les gouvernements mêmes à sortir de leur indifférence. Il est aujourd'hui courant (selon l'expérience qui nous apprend que chaque époque porte sur la précédente un jugement aussi injuste qu'ingrat) de reprocher au Siècle des Lumières sa conception naïvement optimiste de l'homme, et de faire un grief au XIX^e^ siècle d'avoir instauré le règne de la technique. Mais on est contraint, ce faisant, de négliger les aspirations de ces nombreux mouvements (et nous sommes loin d'en épuiser ici la liste) qui témoignent de *l'avènement d'un sens plus profond de la responsabilité de l'homme pour son semblable,* et qui n'avaient guère de précédents dans les siècles antérieurs [en partie vrai ; mais cette conscientisation de l'homme résulte d'une inspiration *toute surnaturelle :* c'est parce qu'on approche du Règne millénaire ! Il ne faut pas la prendre en elle-même comme une révélation, ce serait contribuer et souscrire à la promotion d'un faux-règne millénaire que les hommes se donnent à eux-mêmes, dans l'illusion la plus totale...].

"«Des personnalités notoirement *chrétiennes* sont donc bien, en partie, à l'origine de ces courants moraux ; ou alors, ce sont des éléments incontestablement chrétiens qui les ont soutenus ou qui ont

contribué à les soutenir, tels que la Caritas catholique, les institutions protestantes de diaconesses, la Mission intérieure, l'Armée du Salut, la Croix-Bleue, les Quakers, les Unions chrétiennes de jeunes gens, etc. Mais, somme toute, ce grand mouvement présente un caractère purement *laïque ;* la condition intellectuelle tout entière de l'époque contemporaine l'y obligeait, s'il voulait se répandre au loin et s'imposer dans la majorité des pays. Bien des misères qu'il s'est fait un devoir de soulager, avaient existé déjà dans les siècles antérieurs, alors que l'Occident, comme *Corpus christianum,* avait un caractère chrétien déclaré, tout au moins officiel. D'une manière qui n'est pas sans rappeler l'attitude du lévite et du sacrificateur de la parabole, les Églises ont passé à côté des tâches dans lesquelles elles auraient pu reconnaître une exhortation divine, un appel à hâter le Royaume de Dieu [il y a ici, formulé pour les besoins de la mauvaise cause "chrétienne-laïque", un jugement scandaleusement faux, que la réalité historique dément formellement ; ce qui ne veut pas dire que tout était parfait, bien sûr, dans les sociétés Très-Chrétiennes]. C'est un fait que ce grand mouvement moral a commencé de s'implanter largement à l'époque même où le monde se détachait de plus en plus des Églises, et qu'il a pris par conséquent la forme d'un humanisme laïque plus ou moins accentué ; néanmoins, *on doit admettre que sa source véritable se trouve dans l'esprit du christianisme, incorporé, au cours des siècles, à la pensée occidentale.* Ces mouvements pourraient-ils se maintenir à la longue s'ils n'étaient pas alimentés, dans leurs profondeurs et souvent imperceptiblement, par des chrétiens aussi, et par leur foi vivante ? C'est une autre question».

"Disons donc, pour notre compte, reprend Journet évidemment aux anges, qu'au moment où la chrétienté médiévale et sacrale se brisait, l'Église allait nécessairement faire appel aux laïques pour leur confier une double et immense tâche : la première était d'agir *en tant que chrétiens,* comme mandatés par l'Église, pour éclairer, à la lumière évangélique, les mille problèmes touchant le rapport du spirituel-chrétien au temporel-chrétien. C'est la tâche de l'Action catholique, qui relève encore du spirituel-chrétien, mais est tournée vers le temporel-chrétien. La seconde était d'agir *en chrétiens,* mais en tant que citoyens d'une patrie particulière, et plus généralement en tant que citoyens du monde, sous leur propre responsabilité, pour conduire concrètement les affaires humaines et tout l'ordre de la culture vers les fins du temporel-chrétien. C'est la tâche politique et culturelle des chrétiens engagés dans le monde. Sur ces deux plans, les chrétiens se sont laissé terriblement distancer par les événements [heureusement, Pie XII essaie de rattraper le retard, dans ses Noëls de guerre !]. Ils ont été longs à s'adapter. Ils n'avaient que commencé de le faire avant ce grand désastre-ci [guerre 39-45]. Ils ont beaucoup de temps perdu à regagner. Ils se sont laissé voler, par des non-chrétiens qui souvent les ont gâchées, les idées chrétiennes touchant le temporel.

"2. M. Huber sait que l'universalisme de la Croix-Rouge, qui n'envisage qu'un aspect fort limité de la christianisation du temporel, n'est pas comparable à l'universalisme du christianisme, à l'universalisme de la vie supratemporelle et éternelle. Il écrit excellemment : «C'est justement en renonçant à un universalisme supranational ou moral que la Croix-Rouge a pu devenir réellement universelle». Mais il sait aussi pour lui, sans aucun doute, que rien n'est capable de justifier les raisons d'être de la Croix-Rouge autant que le christianisme, et c'est pour «aborder, du point de vue de la foi chrétienne, les problèmes soulevés par la Croix-Rouge», qu'il commente la parabole du bon Samaritain [tiens ! c'est cette même parabole, la préférée des "chrétiens-laïcs", que Paul VI choisira devant l'O.N.U. en 1965 pour affirmer son "culte de l'homme"...]. Nous sentons que, pour lui comme pour nous, l'Évangile est divinement inspiré, que l'amour chrétien est autre chose que l'éros des Grecs, que «la grâce divine transforme l'homme en une créature nouvelle, dotée de nouvelles possibilités», que Jésus-Christ est, sans équivoque, le Verbe fait chair. Ces certitudes sont rafraîchissantes, et nous suivons avec joie son commentaire du texte évangélique.

"On connaît la fin du récit. On attendait que Jésus dit au docteur de la loi : «Lequel des trois (du prêtre, du lévite, du Samaritain) te semble avoir compris que son prochain était l'homme tombé dans les mains des brigands ?» Mais Jésus retourne la question : «Lequel des trois te semble avoir été le prochain de l'homme tombé dans les mains des brigands ?» (Lc X, 36). Le prochain, c'est le Samaritain, et non pas tout d'abord le blessé. Le prochain, l'homme qui nous est proche, c'est, tout d'abord, celui qui fait du bien, et non pas celui à qui on fait du bien. Le docteur comprend très bien, et il répond : «Celui qui a exercé la charité». Jésus lui dit : «Va et fais de même». Ce sens est celui de saint Augustin. Celui, dit-il, qui ne m'est pas bienfaisant, fût-il parent, m'est un étranger. Mais où lisons-nous qu'un étranger, par sa bienfaisance, est devenu prochain ? Dans l'Évangile ! C'est après, seulement, que saint Augustin écrira : «Celui à qui tu fais miséricorde est ton prochain». Mais les deux sens

sont apparentés [après le commentaire catholique, commence ici l'interprétation tendancieuse "chrétienne-laïque…]. C'est dans la mesure où je suis bienfaisant aux autres, *que mes yeux commencent de s'ouvrir à la dignité humaine qui est cachée sous leur misère.* Ces deux sens sont marqués dans la si belle étude où J. Maritain a défini les rapports de collaboration des catholiques avec les non-catholiques : «Le Samaritain a reconnu son prochain parce qu'il a eu pitié de lui. Tandis qu'un prêtre et un lévite, passant leur chemin le coeur fermé, se sont exclus par là même de la proximité des hommes. La mystérieuse parole du Christ à ce sujet signifie qu' il dépend de nous d'être le prochain de tout homme, si nous l'aimons et si nous avons pitié de lui. Ce n'est pas la communauté de race, de classe ou de nation, c'est l'amour de charité, qui nous constitue ce que nous devons êtres, membres de la famille de Dieu, de la seule communauté où chaque personne, tirée de sa solitude radicale, communie vraiment avec les autres, et fait d'eux vraiment ses frères, parce qu'elle se donne à eux et meurt en quelque façon pour eux. Nulle parole ne signifie plus profondément le mystère et la dignité de la personne humaine». Mon prochain, c'est mon Dieu. Voilà pour le premier sens. Et voici pour le second, qui est dérivé : Qui est mon prochain ? L'homme de mon sang ? de mon parti ?... Non, c'est celui à qui je fais miséricorde, celui à l'égard duquel passe par moi l'universel don et amour du Dieu, qui fait pleuvoir les eaux du ciel sur les bons et sur les méchants" (pp. 438, sq.).

CHAPITRE VIII

[dd] (appel de note p. 320) Lorsque les goths occidentaux ou Wisigoths furent refoulés au Nord-Ouest de l'Espagne, ils furent convertis grâce au sacrifice d'Herménégilde, roy qui convertit son frère, le roy Récarède, d'où s'ensuivit la conversion de tout le peuple. Or, Herménégilde fut lui-même converti par sa femme Ingonde... *petite-fille de Clovis.* Il n'est donc pas outré de dire que la Catholique Espagne doit sa Foi (… et son titre !) à la race royale de France, ce n'est au contraire que reconnaître la vérité des faits. Puisque nous en sommes à ce chapitre de la conversion des royaumes à la Religion véritable, il faut rappeler aussi l'exemple de Berthe, fille de Charibert, lui-même roy de Paris et fils de Clotaire : "Elle avait épousé Ethelbert, roy païen du Kent. Charibert avait posé comme première condition à ce mariage que sa fille, fervente catholique, aurait liberté entière de pratiquer sa religion ; et, comme il n'y avait aucun membre du clergé autour du roy jute, elle amènerait avec elle son chapelain en la personne de Liudhard, évêque de Senlis. Le barbare, trop flatté de cette union, ne mit aucun obstacle à cette pratique ; et Berthe fit le siège de son âme. Quand elle constata que celle-ci était sinon prête, du moins favorablement disposée, elle en fit avertir secrètement saint Grégoire le Grand, qui expédia à Cantorbury quarante bénédictins, avec à leur tête Augustin. Ils fondèrent un monastère grâce à la libéralité de Berthe et deux ans après, en la solennité de la Pentecôte, Ethelbert, suivi par un nombre important de ses guerriers, puis par les Saxons, reçut le baptême [quelle belle similitude avec la conversion de Clovis entraînant tous ses Francs au baptême…]" *(Clovis le Grand,* Ivan Gobry, p. 262). Combien la conclusion du rédacteur du *Sel de la terre* s'impose : "Marchant sur les traces de la Sainte Vierge, sainte Clotilde et ses filles, ont reçu une récompense analogue pour la fidélité à leur vocation, elles sont devenues *mères des nations :* sainte Clotilde pour la France, ses arrières-petites-filles Ingonde et Rigonde pour l'Espagne, et Berthe, autre arrière-petite-fille pour l'Angleterre, toutes ayant obtenu la conversion de leurs époux barbares. Deux autres, sans jamais avoir pu se réjouir elles-mêmes du résultat de leurs silencieux labeurs apostoliques auprès de leurs maris, ont néanmoins préparé la terre étrangère à un meilleur avenir : Clotilde-la-jeune, fille de sainte Clotilde, reine des Wisigoths, a fécondé d'avance, par son martyre, la mission de ses petites-nièces Ingonde et Rigonde en Espagne : Clodosinde, petite-fille de sainte Clotilde, exerça en tant que princesse catholique, une première influence à la cour des Lombards et prépara la conversion [hélas peu ancrée] de ce peuple, qui eut lieu environ vingt ans plus tard grâce à l'activité de Théodelinde, une autre princesse catholique, mais bavaroise (conversion d'Agilulfe vers 593). Notre étude couvre une période de cent ans, de 496 à 597, du baptême de Clovis à la conversion d'Éthelbert d'Angleterre. Pendant ce siècle, sainte Clotilde et trois générations de ses filles travaillèrent en silence à la conversion de leurs royaux époux dont les sujets FORMERONT LES FUTURES NATIONS CHRÉTIENNES DE L'EUROPE OCCIDENTALE" *(Le Sel de la terre* n° 19, p. 50). Voir sur ce sujet édifiant, le beau chapitre *Sainte Clotilde et ses filles : piliers invisibles de l'histoire,* dans le n° 19 du *Sel de la terre, pp. 49-62.*

[ee] (appel de note p. 331) Le fondement politique du saint Empire romain germanique est tout entier hérétique, comme s'attribuant, à la suite des empereurs de Byzance, et le pouvoir politique propre, et

celui... spirituel ! "Abandonnant les vues de Charlemagne, les empereurs allemands voulurent faire de la couronne impériale un moyen de domination universelle et pour cela s'efforcèrent de briser les entraves que l'Église, jalouse de son indépendance, leur imposait. Henri IV, Henri V, Frédéric Barberousse et Frédéric II n'envisagèrent plus la puissance politique d'après l'idée que s'en était faite la chrétienté occidentale. Ils répudièrent plus hautement encore que leurs prédécesseurs, l'idée chrétienne pour y substituer l'idée païenne de l'ancien césarisme. Henri IV ne s'appuya que sur la force brutale, Frédéric Barberousse prétendit revendiquer des droits. Il promulgua le code que ses jusrisconsultes bolonais avaient tiré de l'arsenal des lois de Byzance et qui attribuait aux princes dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel, un pouvoir absolu, affirmant que l'empereur doit s'affranchir de toute loi, attendu que lui-même est la source du droit. (...) L'opposition qu'ils rencontrèrent dans les papes, défenseurs de la liberté de l'Église, de la liberté des peuples et de la liberté des âmes les irrita contre le Saint-Siège et les poussa à déconsidérer la papauté aux yeux de leurs peuples et à lui faire la guerre : les gibelins (partisans de l'empereur germanique contre les guelfes, défenseurs du Pape) devinrent ainsi de perpétuels et redoutables ennemis de l'Église. Les deux Frédéric ne craignirent pas de se dire la loi vivante. Ce n'était pas une vaine formule. D'après les légistes de Bologne, Barberousse était l'unique propriétaire du monde" *(Le sel de la terre,* p. 242)... tradition orgueilleuse antipapiste qui ne tarda pas à engendrer un Luther. Une leçon fort importante nous est donnée au passage. Que ce soit l'Empereur d'Orient ou celui du Saint-Empire romain germanique, *aucun des deux n'a JAMAIS été capable de respecter la liberté de l'Église, cette liberté qui, cependant, fut IMMÉDIATEMENT respectée dès l'après-Noël 496 par Clovis et ses fils et petits-fils (lesquels, pourtant, ressemblaient très peu à des grenouille de bénitiers…), les conciles mérovingiens en font foi au rapport étonné des historiens qui les étudient.* Ni le byzantin, ni non plus l'allemand qui pourtant possédait l'avantage sur le byzantin d'être de souche Très-Chrétienne (mais sans avoir le pouvoir Très-Chrétien, réservé au seul roy de France), ne furent capables de concevoir un pouvoir politique *tempéré* par la Religion. Nouvelle illustration, et combien magistrale, qu'en Politique, *l'homme ne peut absolument pas, de lui-même, accomplir le bien commun qui exige au premier chef l'entente avec l'Église !* Seul l'empereur DES FRANCS possède ce pouvoir, *et uniquement parce qu'il est assisté d'une grâce divine directe.* Comme disait Napoléon dans ses *Mémoires de Sainte-Hélène*, lui qui s'y connaissait un peu en la matière : "On ne saurait coucher dans le lit des roys sans devenir fou : j'y suis devenu fou !"... Autrement dit : on ne saurait régner sans être assisté *directement et quotidiennement* par Dieu et son Christ, sous peine de tomber dans les pires précipices. "Si la cause de l'indignité passagère [des papes au X^{e} siècle] fut le défaut d'indépendance, l'indépendance est pour les papes un bien primordial qu'ils n'ont pas le droit de ne pas revendiquer. Donc il leur fallait un protecteur qui en imposât aux petits potentats italiens. Où le chercher ? Dans l'impuissance de la monarchie capétienne naissante, un seul était de force : l'Empereur, toujours romain de nom, germanique de fait [cette impuissance de la France Très-Chrétienne *retirée* dans la Petite-France capétienne, était déjà un désordre issu des partages carolingiens, qui engendra cet autre désordre de voir le pape aller chercher protection auprès de qui *n'avait pas grâce d'état pour cela...].* Et voici l'Empereur qui préside au choix des pontifes. Progrès, d'abord, mais bientôt abus. L'Empereur, en effet, se prend à considérer les États de saint Pierre comme un fief dont il gratifie le Pontife, et celui-ci comme son vassal. Ce que fait l'Empereur, du haut en bas de la hiérarchie, roys, princes et seigneurs le font à l'égard de leurs évêques et de leurs abbés ; les églises se transforment elles-mêmes en seigneuries et leurs titulaires y trouvent si bien leur compte qu'on les voit même se marier pour conserver dans leur famille et le domaine et la puissance. Encore un peu et l'Eglise ne sera plus qu'un rouage [temporel] de la société féodale ; que subsistera-t-il de la cité des âmes ? (...) Incarnation posthume du césarisme antique, les empereurs allemands, poussés par leurs légistes, se refusent à admettre que la monarchie universelle puisse être partagée. Le monde chrétien qui, socialement, est encore la pyramide féodale, ne peut avoir qu'une tête. «Vous ou moi !» dit l'Empereur au Pontife" *(Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928,* M^{gr} Baudrillart, Éd. Spes, en six fascicules – 2^{e} Conférence, p. 8).

[ff] (appel de note p. 333) C'était une coutume chez les barbares, d'appeler "neustrie" et "austrie" ou "austrasie" les partie respectivement occidentales et orientales de leurs différents royaumes, qui, dans notre cas, sont devenues France et Allemagne : "Philippe de la Tour, évêque d'Andrea, écrivent les auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique,* prouve que Luitprand, roy des Lombards, suivant l'usage établi chez les plus anciens Francs, appelle plusieurs fois les parties orientales et occidentales de son royaume Austrie et Neustrie, qui sont la même chose que Austrasie et Neustrie. Les deux contrées

d'Italie sont ainsi nommées dans les rescrits de Didier et d'Adelchis, roys des Lombards. Les actes de saint Hermagore placent la ville d'Aquilée dans l'Austrie, que M. de Tillemont a très mal conjecturé être l'Autriche. Enfin, les savants d'Italie croient que les divisions de leur pays en Austrasie et Neustrasie eut lieu dès l'an 511. Mais puisque c'était un usage chez les peuples venus d'Allemagne qui n'étaient pas particulier à celui des Gaules, de distinguer leurs états en Austrasie et en Neustrie, il est évident que ces termes furent en usage chez les Francs, dès qu'ils en eurent fait la conquête (...). Les noms d'Austrasiens et de Neustriens nés en même temps sont donc nécessairement relatifs. Peut-on en effet concevoir un pays situé à l'Orient sans en supposer un autre à l'Occident". Schoepelin, professeur à l'université de Strasbourg et historiographe du roy, écrivait ces lignes au XVIII[e] siècle, dans son ouvrage *de Alsatia illustrata :* "Les Francs ayant, dès l'année 428, envahi la Belgique, puis insensiblement la province lyonnaise ou celtique, l'Aquitaine, la Narbonaise et enfin toutes les Gaules, divisèrent celle-ci en trois régions. *Ils appelèrent Austrie, Ostrich, royaume oriental,* le pays compris entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut ; la partie située à l'Occident entre la Meuse et la Loire s'appela Neustrie, c'est-à-dire Vuestrie, Westrasie, *wes-reich,* royaume occidental. La Bourgogne, formée de la Gaule lyonnaise et de l'Aquitaine, conserva son nom propre, parce qu'elle fut occupée par les Francs un peu plus tard" (cité par Dessailly, pp. 278-279). Bien entendu, à mesure que le royaume Franc s'agrandit, et il ne peut le faire que *vers l'Est,* l'Austrasie s'éloigne à proportion, exactement comme on étire une règle de couture sur un tissu déroulé vers la droite : c'est ainsi que, situé dans la période mérovingienne sur une ligne partant grosso-modo des Pays-Bas pour se terminer en Italie, l'Austrasie reculera vers la Germanie après la conquête des Saxons par Charlemagne, pour finir dans... l'Österreich, littéralement "royaume de l'Est", ou Autriche ou Austrasie, dernière partie orientale du prodigieux empire de Charlemagne ! L'Autriche, moderne, dans son fondement métapolitique n'était donc que... *la France de l'Est,* à l'heure carolingienne de son expansion optimale, *dilatatio regni* comme disait Charlemagne dans ses capitulaires... Rohrbacher résume superbement ce point par ces lignes glorieuses et sobres : "Autriche et Austrasie sont le même nom, en vieux allemand *Ost-rich,* et signifient royaume de l'Est. *L'Austrasie franque, dont la capitale était Metz, s'étendait jusqu'à l'Autriche allemande, dont la capitale est Vienne.* Des héros chrétiens tels que Charles Martel, Pépin-le-Bref, Charlemagne, Godefroi de Bouillon, sortent de l'Austrasie pour combattre la puissance antichrétienne de Mahomet, en France, en Espagne, en Palestine ; des héros chrétiens sortiront de l'Austrasie et de l'Autriche, pour achever cette lutte sous les murs de Vienne et de Belgrade, et dans les eaux de Lépante [… c'est dommage d'oublier sainte Jeanne d'Arc dans cette glorieuse liste, elle qui est sûrement le plus grand héros chrétien austrasien…]" (Rohrbacher, t. XIX, p. 188).

[gg] (appel de note p. 342) Encore qu'il faille replacer les moeurs mérovingiennes dans le contexte de l'époque, pour bien comprendre. "Il n'y a pas à s'étendre sur les crimes des fils et petits-fils de Clovis : il faudrait un volume spécial. Par contre, ce qu'on oublie ou qu'on ignore souvent, c'est que ces barbares firent *tous* pénitence de leurs péchés, et montrèrent une fin édifiante ; et qu'ils suivirent leur père [Clovis] dans la bienfaisance aux églises et aux monastères" (Gobry p. 264). Et de plus, ces crimes extrêmes voisinaient sans la moindre trace d'hypocrisie avec l'extrême opposé : une générosité, une ferveur religieuse sincère, fort édifiante, une proximité humble auprès de leurs peuples, que certes, on peut bien s'étonner voir voisiner pareils crimes...! Voyez par exemple un des roys mérovingiens, Gontran, fils de Clotaire 1[er], bénéficier du don de guérison miraculeuse, ancêtre sans nul doute de celui qui par la suite sera imparti à la fonction royale, et qu'on appellera "le toucher des écrouelles" : "Ouvrons le livre IX de *l'Historia Francorum.* Nous y découvrons qu'une femme dont le fils souffrait d'une fièvre quartaine, cloué sur son lit de douleur, s'était glissée dans la foule, et ayant approché le roy par derrière lui avait arraché quelques pans de son manteau royal ; elle les mit dans l'eau et fit boire le breuvage à son fils qui fut aussitôt guéri" (Dallais, p. 273). Un peu plus loin dans le temps, et c'est le roy Childebert III (v. 683-711) qui, "dès qu'il eut appris l'apparition du Mont Saint-Michel, voulut s'y rendre en pèlerinage" *(Histoire générale de l'Abbaye du Mont Saint-Michel,* t. I, p. 43, rapporté par le M[is] de La Franquerie, dans *Mémoire pour obtenir le renouvellement de la consécration de la France à Saint Michel,* p. 19). Et on constate le même contraste dans les peuples que dans les roys. À côté de moeurs encore affreusement païennes par bien des côtés (l'infanticide, contre lequel fulminait les évêques mérovingiens, n'était pas rare quand il y avait trop de bouches à nourrir : après tout, l'enfant étant baptisé, allait directement au Ciel après sa mort, raisonnaient nos malheureux ancêtres...!!!), les francs mérovingiens avec leurs roys ont une ferveur religieuse à faire pâlir n'importe lequel d'entre nous ! "On reste étonné devant le nombre d'églises, de la simple chapelle à la basilique, qui parsemaient vil-

les et campagnes. Il est d'ailleurs difficile, pour un français du XXe siècle, dont les cinquante millions de compatriotes se contentent de rares lieux de culte et laissent les autres à l'abandon, de bien comprendre ce besoin du sanctuaire qui poussait les Francs à bâtir, en raisonnant en chiffres, *dix fois plus d'églises que les chrétiens d'alors pouvaient en peupler.* C'est que l'édification d'un lieu de prière n'était pas fonction du nombre de «paroissiens», mais volonté d'affirmer sa foi" *(Les mérovingiens, etc.,* p. 152). Et "il est utile de préciser que la plupart des réalisations des temps mérovingiens furent d'un caractère totalement religieux ; la Foi, nouvellement révélée à ce peuple, *est le grand moteur de ces siècles.* (...) Le grand fait qui différenciera ces hommes des autres peuples «barbares», sera leur soudaine révélation puis reconnaissance du Christianisme. Il y a là un cas vraiment extraordinaire. En quelques années, ils vont non seulement abandonner mais oublier une partie de leurs antiques coutumes et moeurs pour former une nouvelle entité, facteur civilisateur dans un monde qui retournait au paganisme préchrétien. La disparition rapide des principaux symboles païens sous Clovis 1er, est révélatrice de cette mutation. En moins de quinze ans disparaissent les pétroglyphes de la roue solaire avec le serpent stylisé se lovant autour du motif central, que l'on retrouve d'ailleurs dans la symbolique scandinave" *(ibid.,* pp. 176 & 10-11, avec la note 3 de cette dernière page). "La christianisation ne cessa de se développer sous les mérovingiens. C'est plus de 550 fondations qui verront le jour aux VIe et VIIe siècles. Le nombre considérable de ces monastères révèle à quel point l'expansion de la vie religieuse était entrée dans un climat de paix générale. Des églises funéraires à l'instar de celles fondées par les premiers roys de la dynastie s'élèveront dans les grands domaines et des églises publiques s'implanteront dans les bourgs et les cités. Tout cela signe un développement du nombre des fidèles. L'évêque jusque là seul habilité à célébrer le baptême déléguera ses pouvoirs à partir du milieu du VIe siècle aux simples prêtres sous le contrôle du clergé épiscopal. On verra alors la multiplication des baptistères à côté des églises paroissiales" (Dallais, note 17 de la p. 209). Victor Canet, dans une bien belle synthèse, va au fond des choses et mérite de donner le point d'orgue : "Nous trouvons dans l'histoire de la première race de nos roys tant d'actes de froide cruauté, et d'avidité criminelle, que nous sommes prêts à condamner nos pères au nom de l'humanité et de la justice. Mais nous rencontrons un si grand nombre de manifestations de générosité, de loyauté, de courtoisie avenante et de délicatesse chevaleresque, tant de résolutions aboutissant à un dévouement héroïque, que nous nous formons du Franc un idéal sous lequel *disparaît* le barbare. (...) Sans doute ce contraste s'explique par l'action simultanée des moeurs communes [avec les peuples gallo-romains conquis] et de celle que produisait l'esprit chrétien, *mais ce mélange était certainement antérieur, dans une certaine mesure, à la conversion des Francs* [on en a la preuve dans le préambule de la Loi salique elle-même, rédigé par Clovis, qui précise bien que le peuple franc recherchait ardemment depuis "*longtemps*" *(sic)* la sagesse…]. C'est ce qui explique l'ardeur avec laquelle ils embrassèrent le christianisme, la vivacité de leur Foi, la pureté de leur doctrine et les services qu'ils rendirent à l'Église dont ils étaient devenus les enfants. L'Évangile les a transformés sans doute, et seul il a pu assurer leur moralité et adoucir leur férocité, mais il n'est pas téméraire de dire qu'ils se prêtèrent facilement à cette transformation, et que plus que d'autres barbares, ils avaient mérité d'y être appelés par un ensemble de qualités que nous n'oserons pourtant pas appeler des vertus" (Canet, pp. 74-75). Et il est bon de noter que ce caractère franc incapable de duplicité continuera à joindre les deux extrêmes très longtemps ; voyez par exemple aux temps conflictuels du pape Grégoire VII et de Henri II d'Allemagne. Rohrbacher en dit ceci : "Partout où l'on arrêtait les yeux, soit en Allemagne, soit en Italie, on ne rencontrait que des préparatifs de guerre et tous les maux inséparables de ce terrible fléau. Et cependant la piété fleurissait dans les monastères. Nous avons vu le duc de Bourgogne quitter le monde et se retirer à Clugni. Vers le même temps, d'un autre côté, Herman, comte de Zaehring, un des seigneurs les plus puissants et les plus riches, se démit de sa dignité, renonça aux honneurs du siècle, et, revêtu d'un habit de pèlerin, se rendit au même monastère de Clugni pour y prier et servir Dieu. Pendant longtemps, inconnu de tous, il garda un troupeau de porcs, tandis que son épouse Judith, dans son affliction profonde, s'efforçait de gagner le ciel par des aumônes et d'autres bonnes œuvres. Les monastères furent donc recherchés plus que jamais, on se vit obligé de les agrandir. Celui de Hirsau renfermait plus de cent cinquante religieux. Les âmes pieuses, ou bien les hommes qui avaient mené au milieu du monde une vie licencieuse, cherchaient à assurer leur salut éternel en fondant de nouvelles églises ou de nouveaux monastères. Des pères affligés de la mort de leurs enfants trouvaient leur consolation à consacrer leurs châteaux au service de Dieu, et à les laisser à des moines ou à des religieuses ; d'autres, en relevant ces asiles pieux de leurs ruines, croyaient pouvoir réparer les sacrilèges profanations dont ils

s'étaient rendus coupables dans la guerre, eux et leurs guerriers. De là vient le grand nombre de couvents qu'on voyait dans la Bavière, dans la Souabe et dans d'autres pays. On est singulièrement surpris quand on voit chez des hommes aussi grossiers, aussi durs, aussi barbares, autant de foi et de piété, autant de délicatesse et d'humilité devant le Très-Haut. Il est impossible de ne pas reconnaître ici l'esprit sublime de la vraie chevalerie [… lui-même généré *entièrement* par la grâce Très-Chrétienne, car l'esprit chevaleresque, Léon Gauthier nous le dira plus loin, n'a pas été connu de près ou de loin dans l'Antiquité, il est un pur dérivé, une conséquence heureuse de l'esprit Très-Chrétien…] ; l'enthouasiasme qui, quelques années plus tard, poussa des légions de pélerins vers Jérusalem, n'offre qu'un tableau en grand de ce qui se manifestait maintenant dans un cadre plus étroit et pour ainsi dire en miniature. Ces réflexions sont d'un auteur protestant (Voigt)" (Rohrbacher, t. XIV, pp. 343-344).

[hh] (appel de note p. 358) Pie VII était tellement aveuglé sur le caractère foncièrement révolutionnaire de l'épopée napoléonienne, que, après la chute de Napoléon, il fut le *premier* à recueillir dans ses États les membres de sa famille, réduits à la misère (… il n'est pas dit qu'il en fit autant, ou du moins avec autant d'empressement, des familles *victimes* de Napoléon...) ; il eut même cette incroyable sortie : "Napoléon est malheureux, très malheureux. *Nous avons oublié ses torts, l'Église ne doit jamais oublier ses services [!?!]. Il a fait en faveur de ce Siège ce que nul autre peut-être, dans sa position, n'aurait eu le courage d'entreprendre [!!!]*" (propos rapportés par Crétineau-Joly, dans *l'Église romaine face à la Révolution,* t. 1, p. 472). Quelle illusion ! Pie VII, c'est par trop évident, avait des affinités *humanistes* avec Napoléon, des faiblesses bien coupables pour lui... Peut-être y était-il incliné par certain trait de son caractère, une tendance à la conciliation et à la paix générale (Crétineau-Joly aura ce commentaire assez étonnant, devant son portrait : "Le lait de la bonté humaine lui coulait des lèvres..." -… Ouais, mais surtout pour une certaine catégorie de gens... dont étaient exclus les Chouans !-), en tous cas, cela ne l'excuse nullement d'y avoir sacrifié l'Ordre Très-Chrétien. Citons tout-de-même le petit résumé biographique que Rohrbacher fait de lui : "Barnabé-Louis Chiaramonti naquit à Césène, dans la Légation de Forli, le 14 août 1742, du comte Scipion Chiaramonti et de la comtesse Jeanne Ghini, laquelle, depuis sa mort, a été déclarée vénérable. Le fils, s'étant destiné aux austérités du cloître, fit ses premières études à Parme ; le 20 août 1758, il reçut l'habit de St Benoît, et il prit, pour nom de religion, le nom de Grégoire. En 1775, à l'avènement de Pie VI, dom Chiaramonti, qui lui était attaché par les liens du sang, se trouvait à Rome et y remplissait l'emploi de lecteur ou professeur de théologie dans le couvent de Saint-Calixte. Quelques mauvais traitements que dom Chiaramonti avait reçus dans son couvent affligèrent Pie VI, et il lui conféra par un Bref la qualité d'abbé honoraire. Chiaramonti n'approuvait pas certaines punitions nouvelles que les supérieurs infligeaient aux profès : on lui en fit un crime auprès de Pie VI, revenu de son voyage de Vienne. Le religieux accusé lui plut par la franchise, la naïveté de ses réponses, *par l'exposé d'une conduite pleine d'aménité, et surtout par la réserve et le ton de douceur qu'il opposait à ses adversaires.* Pie VI assurait avoir reconnu en lui un littérateur profond, un savant exact, un canoniste instruit et raisonnable, un moine studieux, ami de ses devoirs. Quelques mois après, les mêmes personnes insistèrent pour que dom Chiaramonti fût exilé de la capitale. Pie VI répondit avec dignité que dans peu Chiaramonti quitterait Rome, mais non pas pour être exilé. En effet, bientôt après il le nomma évêque de Tivoli, puis d'Imola, enfin cardinal le 14 février 1785. Ses ennemis reconnurent alors leurs torts et rétractèrent leurs calomnies".

CHAPITRE IX

[ii] (appel de note p. 367) Martin, p. 29. Encore qu'elle se trouve bel et bien textuellement, *de jure,* dans la Loi Salique ! Edmond-Robert, dans son admirable petite synthèse *Destin de la France,* n'est pas d'accord avec ce que dit Marie-Madeleine Martin sur ce point : "Dès l'époque mérovingienne, on avait toujours admis que «de la terre salique, aucune partie ne passe à la femme» *De terra vero nulla in muliere hereditas non pertinebit, sed ad virilem sexum qui fratres fuerint tota terre transeat* (Lex Salica, Tit. LIX, De Alodis, 56). Cette disposition valait aussi bien en droit public qu'en droit privé, quoi qu'en disent certains historiens. Il est frappant de constater l'ignorance qui règne actuellement au sujet de cette Loi qui est pourtant déterminante de l'Histoire de France. On peut dire que toute la mission de sainte Jeanne d'Arc a été de faire respecter la Loi Salique. Cette disposition avait, en droit public, réglé la succession à la Couronne, sous les deux dynasties mérovingienne et carolingienne, entre les enfants mâles des Souverains. (...) Par deux fois, en 1317 et en 1328, une Assemblée de la Noblesse confirma

cet usage : «Femme, ni par conséquent son fils, ne pouvait par coutume succéder au Royaume de France»" (Edmond-Robert, p. 36).

Juridiquement, n'ayant point assez de compétence pour cela, nous ne saurions apporter contribution au débat. Mais quoiqu'il en soit, l'éclairage que donne l'Histoire tranche sans équivoque et formellement au profit de Marie-Madeleine Martin : dans la France mérovingienne pourtant extrêmement attaché au principe du *Geblütsrecht* (= le droit du sang ; c'est-à-dire que les seuls membres d'une famille élue *divinement ou théocratiquement* ont droit royal de gouverner), Calmette vient de nous le rappeler, la succession dynastique entre les mérovingiens et les carolingiens ne pose strictement aucun problème : c'est donc à l'évidence que les nombreux liens forgés entre les deux familles depuis au moins un siècle, étaient considérés par la Nation franque comme "juridiquement" *suffisant*s par les contemporains pour être considérés comme *mâles,* aussi étranges cela puisse paraître à nos esprits trop cartésiens. Or, le jugement des contemporains en la matière est le critère qui l'emporte sur tous autres pour juger de la légitimité royale, c'est-à-dire pour considérer que Charles Martel était *vraiment* membre de la famille royale, au point de pouvoir *légitimement* assurer la succession : et c'est ce qui nous intéresse. Par ailleurs, il est important de noter que la famille, chez les mérovingiens, n'est pas gérée uniquement par cette loi salique : le principe de parentèle germanique, exactement contraire à lui, est au moins aussi fort, à savoir que c'est la mère et les enfants qui sont les principaux fondements de la famille ! La question est trop complexe et nos compétences trop limitées pour que nous nous aventurions plus longtemps dans ce domaine, mais, à notre sens, il semble qu'au VIII^e^ siècle, ces deux principes devaient, après conflit, s'équilibrer, l'un tempérant l'autre comme il est de coutume dans la France DU JUSTE MILIEU EN TOUTES CHOSES. Voyez, par exemple, "que l'Édit de Neustrie (nom de l'État franc salien comprenant Paris) avait stipulé dès le VI^e^ siècle la succession aux fiefs par les filles à défaut de fils" *(L'Église au risque de l'histoire,* Jean Dumont, note latérale de la p. 318). Ainsi donc, pour conclure ce point, cela ne saurait choquer de voir un descendant *par les femmes* être si fortement intégré à la famille royale par des liens matrimoniaux d'ailleurs sans cesse renouvelés, au point d'en assumer pratiquement la fonction, qu'il puisse être *vraiment* considéré saliquement comme descendant par… *les mâles.*

En définitive, ne doit-on pas analyser ces choses un peu comme pour la question sociale, et, en France du moins, ne pas faire de cloisonnements infranchissables et cartésiens entre les différentes classes, comme entre une descendance féminine ou masculine ("Une famille monte [socialement] parce qu'elle fait l'acquisition d'un fief. Sur celui-ci, elle vit modestement peut-être, mais noblement, sans exercer ni métier ni marchandise. Elle s'identifie alors à la noblesse traditionnelle et, *peu à peu,* l'entourage lui reconnaît *un statut de fait* [voyez comme ici, le "juridique" n'a aucune place !]. Beaucoup de petits nobles campagnards se sont créés ainsi (...). Si la stabilité domine [dans la société Très-Chrétienne], ce n'est point la fixité. La mobilité sociale a existé à tous les niveaux sur le long terme. On ne passe pas brutalement du degré le plus modeste au degré le plus élevé de la société comme le siècle des capitaines d'industrie en montrera maint exemple plus tard. C'est un long et patient accomplissement, pendant trois, quatre, cinq générations, qui ne peut être saisi dans les limites d'un règne de durée moyenne comme l'a été le règne de Louis XIII. Il se situe avant, il se prolonge après (...). «S'il y avait distinction, hiérarchie, lutte entre les états sociaux, il n'existe pas de séparation tranchée. Le passage se fait de l'un à l'autre par gradations insensibles, relations multiples, nuances», a écrit Roland Mousnier" (Foisil, pp. 77 & 83)... Ce qui caractérise donc premièrement la constitution de la France, c'est qu'elle est VIVANTE, elle l'est même de la Vie la plus parfaite qui soit, celle du Christ, et donc, sans aucune anarchie mais au contraire élévation ordonnée du principe de l'Unité dynastique, il y a évolution harmonieuse : un descendant par les femmes *peut* devenir *vraiment* un descendant par les mâles, ou du moins en assumer *légitimement* la fonction... N'oublions surtout pas que la constitution de la France est plus d'ordre surnaturel que naturel : rappelez-vous le caractère très spirituel de ce qui constitue la "race française", écho d'ailleurs de celui de la tribu de Juda qui, tout en restant juif, intégrait des étrangers dans sa *propre* lignée, comme le révèle la Sainte-Écriture ! Et dites-vous bien que le raisonnement à faire pour notre affaire dynastique, est un raisonnement de même ordre. De toutes façons et en tout état de cause, l'attitude des contemporains nous oblige à professer que, d'une manière ou d'une autre, les successeurs carolingiens puis capétiens, considérés "sans histoire" (Calmette) par la Nation unanime comme des successeurs *mâles directs* de la branche précédente, le furent bel et bien.

[jj] (appel de note p. 369) Un seul exemple, pour ceux qui auraient besoin d'en être convaincus : la Chevalerie. Ce qui est certainement, avec l'Art dit gothique mais en réalité franc, le plus beau fleuron de la civilisation Très-Chrétienne, celui qui, par son élévation morale même, permet de comprendre qu'elle est au-dessus de toutes les civilisations qui la précédèrent, se tire *entièrement* de l'élément barbare germanique sur le plan naturel, et catholique sur celui surnaturel ; il n'y en a absolument nulle trace dans la civilisation gréco-romaine, de près ou de loin. "Les origines de l'institution sont germaniques, et nous nous persuadons qu'il n'y a plus aujourd'hui personne pour le nier. La Chevalerie est sortie de la «remise des armes au jeune Germain». (...) Nous disions plus haut que personne ne conteste plus cette thèse des origines germaines de la chevalerie. Peut-être cependant y a-t-il quelque «romaniste» qui ferme encore les yeux à cette évidence. En faveur d'une telle obstination, on ne peut guère alléguer que les mots *cingulum militiae sumere* dont les chroniqueurs latins se sont si souvent servis pour exprimer l'entrée dans la chevalerie. Ces mots sont certainement romains, mais il n'y faut voir qu'une jolie périphrase en «beau latin» pour désigner moins banalement la prise des armes à la germaine. Est-il besoin d'ajouter qu'il n'y a rien de commun entre le légionnaire romain et le chevalier du Moyen-Âge ? L'incorporation du soldat romain dans une légion ne saurait être, en aucun cas, assimilée à la réception dans la chevalerie. Il n'y a pour nos *milites* aucune intervention de l'État, aucune contrainte administrative. Ils ne sont pas enrégimentés : ils sont libres. La différence est capitale". Que dire, si, après ces judicieuses réflexions de Léon Gautier dans *La Chevalerie,* l'on passe à l'idéal du chevalier, catholicisation de cette coutume germanique ! "Y a-t-il dans l'antiquité tout entière, y a-t-il en Grèce et à Rome un seul texte sur la condition militaire qu'on puisse, de très loin, comparer à la beauté de ces prières [liturgiques de l'adoubement], dont tant de catholiques ne soupçonnent même pas l'existence [voici ces prières : "Prends cette épée, chevalier. Exerce avec elle la vigueur de la Justice ; renverse avec elle la puissance de l'injustice ; défends avec elle l'Église de Dieu et ses fidèles ; disperse avec elle les ennemis du nom chrétien ; protège avec elle les veuves et les orphelins. Ce qui est abattu, relève-le. Ce que tu auras relevé, conserve-le. Ce qui est suivant l'ordre, fortifie-le. C'est ainsi que, glorieux et fier du seul triomphe des vertus, *justitiae cultore gregius,* tu parviendras au Royaume de là-haut, où tu régneras immortellement avec le Sauveur du monde. Ainsi soit-il"] ? Que ne sont-ils là, pour les admirer comme nous, les plus illustres génies gréco-latins ! Que ne sont-ils là pour entendre et saluer cette définition de la chevalerie qu'il nous est maintenant permis de formuler en toute connaissance de cause : «La Chevalerie est la Force armée au service de la Vérité désarmée» ?" *(La France chrétienne,* dans l'art. *La chevalerie* signé par Léon Gautier).

On ne va pas perdre son temps en lisant ce que nous dit de la Chevalerie notre historien de prédilection : "Vers le même temps [début XI^{e} siècle], une nouvelle institution vint seconder cette tendance générale à humaniser la guerre : ce fut l'institution de la chevalerie, qui dut commencer en France sous les roys Robert et Henri. La chevalerie chrétienne était dans l'origine une consécration religieuse du noble guerrier à la défense de l'Église et des pauvres. Le noble qui voulait recevoir cette ordination militaire, se présentait à l'évêque, qui bénissait d'abord son épée, afin qu'il pût être le défenseur des églises, des veuves, des orphelins et de tous les serviteurs de Dieu, ocntre la cruauté des païens et des hérétiques. «Seigneur très-saint, disait le pontife, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui seul ordonnez et disposez bien toutes choses ; qui, pour réprimer la malice des pervers et protéger la justice, avez, par une disposition salutaire, permis l'usage du glaive aux hommes sur la terre, et voulu l'institution de l'ordre militaire pour la protection du peuple ; qui, par le bienheureux Jean[-Baptiste], avez fait dire aux soldats qui venaient le trouver dans le désert, de ne vexer personne, mais de se contenter de leur solde, nous supplions votre clémence, Seigneur, comme vous avez donné à votre serviteur David de vaincre Goliath, et à Judas Machabée de triompher des nations qui ne vous invoquaient pas, de même, à votre serviteur que voici, qui vient courber la tête sous le joug de la milice, accordez la force et l'audace pour la défense de la foi et de la justice, accordez une augmentation de foi, d'espérance et de charité ; donnez-lui tout ensemble et votre crainte et votre amour, l'humilité, la persévérance, l'obéissance, la patience ; disposez en lui si bien toutes choses, qu'il ne blesse personne injustement ni avec cette épée ni avec une autre, mais qu'il s'en serve pour défendre tout ce qui est juste et équitable ; et que, comme d'une moindre degré, il monte à un nouvel honneur de la milice, il dépouille de même le vieil homme avec ses œuvres, pour revêtir l'homme nouveau, afin qu'il vous craigne et vous serve avec droiture, qu'il évite la société des perfides, qu'il étende sa charité sur le prochain, qu'il obéisse à son supérieur en toutes choses selon la droiture, et remplisse en tout son devoir selon la justice». L'évêque donnait au nouveau chevalier l'épée nue, en disant : «Recevez ce

glaive au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et servez-vous en pour votre défense et pour celle de la sainte Église de Dieu, et pour la confusion des ennemis de la croix de Jésus-Christ et de la foi chrétienne ; et, autant que le permet la fragilité humaine, n'en blessez personne injustement». L'épée ayant été remise dans le fourreau, le pontife en ceignait le nouveau chevalier, disant : «Ceins-toi de ton épée sur la cuisse, vaillant guerrier ; mais prends garde que les saints ont vaincu les royaumes, non par l'épée, mais par la foi. Le nouveau chevalier se levait alors, tirait son épée, la brandissait avec force, l'essuyait sur son bras gauche et la remettait dans le fourreau. Alors, le pontife lui donnait le baiser de paix, en disant : «La paix avec toi !» Puis, avec l'épée nue à la main droite, il frappait trois fois le nouveau chevalier doucement sur les épaules, en disant une seule fois : «Sois un guerrier pacifique, vaillant, fidèle et dévoué à Dieu». Enfin, il lui donnait un léger soufflet de la main droite, en disant : «Sors du sommeil de la malice et veille dans la foi du Christ et dans une louable renommée». Après quoi, les chevaliers assistants lui mettaient les éperons, pendant que l'évêque disait : «Toi qui surpasses en beauté les enfants des hommes, ceins-toi de ton épée sur ta cuisse, vaillant guerrier». Avant cette consécration, le récipiendaire commençait par prendre un bain, pour indiquer qu'il se présentait à l'ordre de chevalerie net de péché ; il se revêtait d'une tunique blanche de lin, d'une robe vermeille et d'une saie noire, et on lui expliquait que ces couleurs représentaient la pureté de sa vie future, le sang qu'il devait répandre pour l'Église, et la mort qu'il devait toujours avoir en mémoire : la ceinture était pour lui un nouvel engagement à mener désormais une vie chaste ; les éperons dorés, à voler avec rapidité partout où son devoir l'appelait. La chevalerie n'était accordée qu'aux hommes d'un sang noble, et non pas encore à tous, mais seulement au guerrier accompli. On s'y préparait par un noviciat militaire. Le jeune homme de naissance devait servir en apprentissage sous les ordres d'un chevalier, avant de prétendre lui-même à la chevalerie : comme dans l'Église le diacre doit servir sous les ordres d'un prêtre, avant de prétendre lui-même à la prêtrise. les châteaux des seigneurs devinrent comme autant de séminaires de chevalerie. Les fils des nobles y faisaient leur apprentissage avec le fils du seigneur même. Comme le maître et les apprentis étaient d'une condition égale, il s'établissait entre eux des habitudes d'égards et de politesse. Les exercices de la chevalerie se faisant dans la cour du château, ces manières polies et chevaleresques prirrent le nom de courtoisie. Le fils du moindre seigneur achevait son éducation à la cour du seigneur principal, le fils de celui-ci à la cour du roy. La cours des roys de France fut ainsi regardée comme l'école suprême de courtoisie du royaume. Cette hiérarchie d'éducation chevaleresque, en adoucissant les mœurs, rappelait encore la hiérarchie de la subordination politique, et montrait la royauté comme le faîte de l'édifice social" (Rohrbacher, t. XIII, pp. 410-412).

Donc, la plus spirituellement élevée des nouvelles institutions de la société Très-Chrétienne, la plus noble aussi, provient des deux éléments barbare et catholiques, sans rien de… romain ni d'antique ! Les Chansons de Geste également, qui sont certainement la forme à la fois la plus humaine et la plus divine de ce que l'humanité a pu produire sur le plan littéraire et poétique, ne tirent rien de l'élément romain, si ce n'est quelque alluvion de réminiscence stylistique : "Le génie un peu chimérique des Celtes n'est pas celui qui y a laissé le plus de traces, et son action n'y est guère visible avant la fin du douzième siècle, avant que la Grande-Bretagne nous ait envoyé les Romans de la Table-Ronde. À l'influence romaine, provisoirement vaincue par la première féodalité, nos trouvères doivent peut-être, sans le savoir, quelques faibles vestiges de la tradition littéraire ; ils lui doivent certainement pour la plus grande part, avec la netteté de leurs idées, leur langue déjà si forte et si précise. Mais, de toutes les énergies de race qui, sous la conduite de la Providence, ont, en s'unissant, constitué la nation française, il n'en est pas qui ait agi aussi profondément que le germanisme sur la formation de nos vieilles épopées : germaine dans ses origines, la chevalerie qui accomplit les gestes ; germaine aussi, la poésie qui les chanta" *(La France Chrétienne,* art. *Les Chansons de Geste* signé par l'abbé Félix Klein, professeur à l'Institut Catholique de Paris).

[kk] (appel de note p. 373) ... Ah ! Il faut voir, mélangé aux sucres d'orge *bcbg,* avec quelle malice cet auteur tradi. *anéantit* le caractère de droit divin direct de la France dans les petites têtes françaises ! Voyez par exemple comme elle ose présenter le miracle de la sainte-Ampoule : impossible au lecteur juvénile de comprendre, dans son ouvrage fort malicieusement composé sous des dehors innocents, qu'il y a là un *vrai* miracle de Dieu (la colombe est *probablement* un oiseau *naturel* affolé rentré dans l'église, insinue-t-elle ; or, le Cérémonial liturgique du Sacre des Roys de France, qui n'est pas précisément une fable, contient cette prière adressée à saint Rémy : "*C'est le Saint-Esprit qui,* par l'effet d'une grâce singulière *apparut* sous la forme d'une colombe et donna ce baume divin au pontife,

etc."... pour ne citer ici que cet argument liturgique. Combien notre historienne tradi., avant d'écrire ses âneries, aurait eu avantage à lire ce miracle eucharistique dans lequel une colombe *surnaturelle* intervient : "… En attendant, le corps du Seigneur et l'eau changée en sang furent transportés au village voisin. Cette translation ne put se faire sans bruit ; une assemblée nombreuse se trouvait dans l'église quand le vase mystérieux [contenant une parcelle d'hostie sanglante] fut déposé sur l'autel. *Alors, au grand étonnement de l'assistance, une colombe, venant on ne sait d'où, vint se poser tranquillement sur le bord de la coupe qui, portée sur un long pied fort étroit, aurait dû vingt fois se renverser sous le poids de l'oiseau ; il n'en fut rien, et la colombe demeura longtemps attentive à veiller sur son précieux trésor ; puis, elle reprit son vol et disparut ; «ON CRUT DONC, ajoute le chroniqueur (Arnoldus Abbas,* lib. 4 Chronicorum, c. 14 ; voir Baronius-Pagi, *Annales,* tom. XIX, p. 665 ; Mabillon rapporte aussi ce miracle) QU'ELLE ÉTAIT VENUE DU CIEL ET Y ÉTAIT RENTRÉE" *(Miracles historiques du Saint-Sacrement,* P. Eugène Couet, p. 78) : "on crut *donc*" *!* Qu'Anne Bernet prie les bras en croix et les mains sous les genoux pour avoir cette Foi simple, forte, saine, et *éclairée* surtout, du bon peuple chrétien, loin de tout rationalisme historique !). Tout au plus le(a) pauvre petit(e) écolier(ère) tradi.auquel(à laquelle) le livre est destiné, peut-il(elle) deviner un heureux hasard sans suite, *évidemment sans aucune cause divine et encore moins de conséquence politique divine,* le coup de baguette magique d'une bonne fée passant inopinément par là. Apparemment, cela suffit bien aux tradis. *bcbg,* et que le livre ait un certain succès, paraît-il, n'est hélas guère étonnant. Mission accomplie. Les petites têtes blondes ou brunes, de préférence bouclées, seront bien remplies. Plus loin, quand Clovis, frappé par "l'éclatante solennité" (saint Avit) des fastes de la cérémonie certes *mais bien plus et surtout par une grâce* ***DIVINE*** *SENSIBLE* ("toute la chapelle du baptistère est imprégnée d'une odeur divine, *et DIEU y comble les assistants d'une telle grâce* qu'ils se figurent être transportés au sein des parfums du paradis", dit Grégoire de Tours ; c'est pourquoi une antienne liturgique rémoise remontant à la plus haute antiquité n'hésitera pas, pour résumer d'un mot l'ambiance de la cérémonie, à parler de "déluge sacré" !), pose la question à Rémy : "*Est-ce là le royaume du Ciel que tu m'a promis ?*", Anne Bernet explique gentiment aux enfants que... c'est pour faire l'homme fort devant ses braves et éviter de paraître troublé par le faste déployé. *Rien là de surnaturel,* pour notre historienne tradi., voyons, faut-il le dire, ni dans la cérémonie, ni dans la remarque de Clovis, ce rustre matamore, ce vain bravache, cette brute épaisse... Un peu plus loin encore dans son livre, on préfère effectivement sourire que pleurer en apprenant, fort langoureusement attendri, que les braves de Clovis "dénouaient en riant les blondes tresses" de leurs belles épouses franques *(… nom d'un chien, heureusement que ce n'était pas en pleurant !!!) :* sans doute que notre auteur *féminin* était présent pour connaître de ces *détails...* si fort affriolants (miam, miam, miam, c'est *trop* bon !). On déguste plus facilement la grâce *humaine* sensible que la grâce *divine* sensible, chez les *bcbg,* donc ne lésinons pas sur la marchandise littéraire, le reste surnaturel passera mieux, beaucoup mieux, ou plutôt... ce qui en restera. Mais, pour redevenir sérieux, n'est-ce pas un cauchemar de voir écrire et éditer pareilles *conneries* sous la plume de gens qui se disent... traditionalistes ? Car, dans... *Clovis* d'Anne Bernet, édité par les Éditions... *Clovis,* une chose est certaine (et scandaleuse, si tant est qu'on puisse encore se scandaliser de quelque chose à notre époque) : le Clovis réel N'EXISTE PLUS, le malheureux petit écolier tradi. ne peut plus voir LE VRAI VISAGE DE CLOVIS, celui que ce traité a l'ambition de faire revivre dans toutes les âmes, puisque le droit divin direct qui pourtant l'a premièrement constitué dans sa fonction royale sur la Gaule Unie, saute allègrement, comme très-gênant, *très-importun.*

Pourtant, dans le domaine, on a lu pire : les pages de Henri Charlier, *Création de la France,* titre sans doute choisi pour mieux tromper le lecteur. Elles méritent haut la main le 1er accessit avec félicitations du jury, dans la *négation pieusement impie* du droit divin direct de la France. Jugez-en. La France Très-Chrétienne, pour Henri Charlier, *commence* en… 987. Elle est *créée* par Hugues Capet. Ouida. Avant, il n'y a qu'une... "*grande pénitence universelle*", "*une période d'anarchie*", "*longue purgation de la société tout entière*" (sic, et re-sic, et re-re-sic !), bref, l'abysse chaotique, le grand trou noir cosmique, qui, tenez-vous bien, *h-h-h-h-aspire* même Charlemagne !!! On croit rêver. C'est un vrai miracle si la fameuse fable protestante du "siècle de fer et de barbarie", le Xe prétendument le plus ignare, ne surgit pas sous sa plume tordue (ce siècle "ignorant et barbare" entre tous ceux du Moyen-Âge, aux dires des historiens laïcards, fut cependant un des plus beaux fleurons de la civilisation, rempli d'actes héroïques, des grands comme des petits ! Un siècle où il y eut une germination, une fermentation, un foisonnement inouïs de savants en tous genres, à tel point que Rohrbacher conclut, résigné à grand'peine, à son impuissance à tout rapporter, après en avoir cité le plus sommairement possible quelques uns : "… Rupert a fait encore plusieurs autres ouvrages, entre autres douze livres de com-

mentaires sur l'Apocalypse. Nous ne pouvons les résumer en détail. D'autres savants réclament notre attention, et pour eux et pour leurs œuvres ; car, dans ces siècles d'ignorance, comme nous disons, il en est en si grand nombre, que quand on vient à les connaître, on ne sait comment parler de tous. Pour ce qui est de l'ignorance même dont on accuse ces siècles, nous ne l'avons aperçue jusqu'à présent que dans les accusateurs" -Rohrbacher, t. XV, p. 346-). Et il faut bien prendre note que l'auteur du livre a la prétention affichée de réparer les mensonges officiels : qui se douterait par conséquent que le mensonge qu'il distille dans son diabolique alambic est *pire* que les susdits ?... Car c'est bien le cas. Faire commencer la France Très-Chrétienne à Hugues Capet qui, c'est une affaire entendue, fut élu *dé-mo-cra-ti-que-ment,* après d'ailleurs une pratique *dé-mo-cra-ti-que* soutenue dans la *Francia occidentalis,* tenez-vous bien là encore, pendant... *un siècle* ("Eudes fut *élu* roy en 888. Pendant un siècle, la royauté resta *élective* et cette famille [pré-capétienne] alterna avec celle des Carolingiens jusqu'à *l'élection* d'Hugues Capet en 987" = vous voyez bien : quelle pratique *démocratique* dans tout ça, n'est-ce pas, chers-z-amis-lecteurs...), c'est mentir d'un mensonge non seulement historique mais politiquement *déicide* car il inclut le rejet du droit divin direct de la France Très-Chrétienne, fondée à la Noël 496. C'est mentir pareillement de soutenir que le premier Capétien eut un coup de génie en *inventant* l'association de son fils aîné, de son vivant, au trône : ce n'est pas vrai, la chose avait été mise en route par le carolingien Lothaire en 979 et fut seulement *continué* par les premiers capétiens (là encore, il y avait *continuité* entre les deux branches dynastiques, comme à chaque fois qu'on étudie un fondement de la France… d'ailleurs, on peut même remonter à Charlemagne lui-même s'associant son fils Louis à l'Empire, dès son vivant ! Et Louis réitérant plus tard la chose avec Lothaire, son fils aîné !) ; mais évidemment, la faire commencer à Hugues Capet *qui-fut-élu-dé-mo-cra-ti-que-ment,* souligne la coupure *radicale* d'avec l'ordre royal du passé ! Couper les branches dynastiques pour n'en laisser que d'insipides et lamentables tronçons, c'est bien sûr supprimer le droit divin direct. Tout est à l'avenant dans l'ouvrage. On est enclin, d'ailleurs, à se demander si ce n'est pas, vraiment, le but ténébreux de toute cette clique pseudo-intellectuelle, pseudo-traditionnelle, qui veut encore bien des vertus, tant d'ailleurs matérielles que spirituelles, de la France Très-Chrétienne (y'a bon banania, c'est sûr !), mais plus de Dieu comme direct et premier Fondateur. D'où, quand on leur parle de gouvernement théocratique Très-Chrétien, de droit divin direct, leur fameuse formule du "millénaire capétien" en guise de réponse, leur... gnose politique, quoi, le seul *millénarisme* qu'ils admettent !

Éh bien non, môssieu l'iconoclaste, la France n'a pas été humainement "créée" par Hugues Capet même aidé en cela par les moines de Cluny, elle l'a été par Dieu *directement* à la Noël 496 : la suite capétienne n'est qu'épanouissement logique dudit droit divin politique direct germinant dans la France depuis Clovis. Bien entendu, elle trouvera sous saint Louis, sur le plan social, sa maturation "adulte" (sur le plan socioculturel *uniquement,* soulignons-le à nouveau, pas sur celui géopolitique, qui est une affreuse régression). Mais est-il sérieux l'historien qui prétend que la société adulte, en sa perfection, vient en ce monde... telle quelle, dans la trentaine et la force de l'âge capétiennes, voulant voir la cause de la perfection de l'Ordre plus dans la maturation de l'être que dans l'essence de l'être ? Le fondement métaphysique d'un être, n'est-ce pas à la naissance qu'il se trouve déposé (et déposé *par Dieu),* quand bien même la perfection extérieure du principe attend trente ans pour se manifester visiblement ? Si la société au temps d'Hugues Capet est *adulte,* il est capital de comprendre et d'enseigner que c'est surtout *parce que Dieu a donné et déposé la grâce divine dans l'enfant Clovis qui l'a passé, après l'avoir fait fructifiée, à l'adolescent Charlemagne.* Exactement comme un arbre séculaire aurait besoin de plusieurs générations d'hommes pour accompagner sa croissance *qui vient de la petite graine donnée par Dieu :* la première génération s'occupant de l'arbrisseau, la seconde de l'arbuste, et la dernière de l'arbre adulte, celle-ci certes fort glorieuse, puisque la "gloire de Dieu, c'est l'homme vivant en Jésus-Christ" (saint Irénée). Car ainsi, et ainsi seulement, en respectant l'humble vérité historique et humaine, le français peut comprendre, et tout homme au Temps des Nations avec lui, que la grâce sociopolitique *ne vient pas de l'homme mais qu'au contraire ELLE VIENT DE DIEU.* À son début, cette grâce est très-petite en Clovis, elle n'est pas formidable, ne manifeste pas "l'homme total dans la terre totale" ; mais quoique très petite au départ, elle n'en subjugue pas moins petit à petit, toujours en restant petite, humble, tout ce qui est "adulte" autour d'elle (processus qui, dans l'ordre humain, ne saurait se comprendre ; et justement, cela montre bien le miracle, l'origine divine de cette petite graine !), jusqu'à devenir elle-même, un beau jour, "adulte"... mais tout en restant humble. Personne n'a mieux exprimé ce processus des Gestes divines sur cette terre, que Joseph de Maistre : "Rien de grand n'a de grands commencements... L'accroissement insensible est le véritable signe de la durée dans tous les ordres

possibles des choses" *(Essai sur le principe générateur des constitutions politiques)*. Ainsi, justement, s'évanouit la si funeste fumée d'orgueil dans l'homme, qui n'a que trop la tentation de s'imaginer créer en Politique, l'*homo modernus* comprenant alors que c'est Dieu, principe actif, qui fait grandir la France, quand bien même c'est *avec* sa participation. Or, c'est très important de comprendre cela, fort grave de l'omettre, car c'est précisément le grand péché de la Révolution et du modernisme démo-chrétien que de proclamer que l'homme *crée* en Politique ! L'Épître de saint Paul aux Corinthiens illustre à merveille ce que nous venons d'écrire : "Moi [Paul] j'ai planté, Apollo a arrosé ; mais Dieu a donné la croissance. C'est pourquoi, ni celui qui plante n'est quelque chose, ni celui qui arrose ; *mais celui qui donne la croissance, Dieu*. Or, celui qui plante et celui qui arrose sont une seule chose. Mais chacun recevra son propre salaire selon son travail. Car nous sommes les coopérateurs de Dieu. Vous êtes le champ que Dieu cultive, l'édifice que Dieu bâtit. Selon la grâce que Dieu m'a donnée, j'ai, comme un sage architecte, posé le fondement, et un autre a bâti dessus. Que chacun donc regarde comment il y bâtira encore. Car personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, lequel est le Christ Jésus" (I Cor. III, 6-11).

Concluons ce point fondamental avec un texte tiré de *L'année liturgique* de Dom Guéranger : "C'est dans la période de formation, véritablement créatrice, que l'histoire doit s'attacher principalement à étudier les peuples, si elle veut savoir ce qu'attend d'eux la Providence. Quand Dieu crée, en effet, dans l'ordre de la vocation surnaturelle, des hommes ou des sociétés, comme dans celui de la nature elle-même, Il dépose DÈS L'ABORD en son oeuvre les principes de la vie plus ou moins supérieure qui doit être la sienne : germe précieux dont le développement, s'il n'est contrarié, doit lui faire atteindre sa fin ; *dont par suite aussi la connaissance, pour qui sait l'observer avant toute déviation, manifeste clairement à l'endroit de l'oeuvre en question LA PENSÉE DIVINE*" (le temps après la Pentecôte, t. IV, au 15 Juillet, fête de saint Henri - cité par *Le sel de la terre* n° 17, p. 55).

… Alors, après cette trahison *fondamentale* quant à la source, à quoi rime bien, môssieu Charlier, de faire une belle description du corporatisme Très-Chrétien sous saint Louis IX pour contrer la pensée révolutionnaire, puisqu'aussi bien on a cédé *au pire,* on a insinué dans les esprits que ce n'est pas Dieu qui crée la perfection sociopolitique, mais l'homme ?...

On ne parlera qu'en appendice du bouquin de Michel Rouche, acclamé, applaudi à tout rompre, universellement louangé (même chez les superficiels et mondains tradis. !), d'ailleurs primé devant toute la Nation française, ou plutôt la République qui prétend en tenir lieu, parmi toute l'avalanche de livres sortis sur Clovis (prix Châteaubriand 96, jury présidé par Pierre de Boisdeffre, encens, génés-flexions, des oh !, des ha !, des "*ma chère, c'est sublîîîme dans le sublîîîme*" et tout le tralala), mis par les modernes au pinacle de la haute sagesse et de la réussite scientifique en matière d'Histoire... et on comprend pourquoi, en le lisant. Sa toquade à lui, Rouche, consiste à ne vouloir pas considérer la France au lendemain de la Noël 496, comme *vraiment* née... à l'instar du maurrassien Bainville. Pour notre super-historien, la Gaule Unie par Clovis n'était pas encore une Nation, elle ne fait que continuer la chose romaine. Voilà pourtant qui va complètement contre la réalité historique : "[Clovis] fut *véritablement* un fondateur, et dès son règne, *la Francie ou France fut un royaume indépendant ne dépendant que de Dieu* (cf. Georges Tessier, *Le baptême de Clovis,* Paris, 1964, dans la collection «Trente journées qui ont fait la France» n° 1). Cette indépendance fut soulignée par l'audace des roys qui frappèrent des monnaies d'or à leurs noms, le premier étant Thiber 1er de Reims (533/4-547/8), petit-fils de Clovis 1er et vainqueur en Italie de l'armée de Justinien : D(OMI)N(US) THEODEBERTUS VICTOR environnait la tête royale imitée de celle de l'empereur" (Hervé Pinoteau, dans sa *Préface* à *Généalogie, etc.,* p. 12). Et lorsque l'empereur grec Justinien voudra feindre de croire que les Francs sont des peuples tributaires de l'Empire byzantin, il sera à deux doigts de s'attirer une formidable guerre avec Chilpéric, roy d'Austrasie ! Le problème, c'est que, pour Michel Rouche, la Nation est... "*une idée et réalité réellement née au XIXe siècle sous l'impact de la Révolution française*" (p. 375). On comprend donc fort bien que "la Nation" telle qu'il la conçoit dans son module XIXe, ne pouvait pas être née en... 496, parce qu'il n'y avait alors comme réalité politique que la *res publica* (le concept de l'État romain) : il y a un anachronisme évident, c'est sûr de sûr !!! Tout-de-même, Michel Rouche aurait mieux fait de méditer ce qui fonde *premièrement* le concept Nation, avant d'écrire cette ânerie tellement savante. Le fondement métaphysique de la Nation, c'est le Christ et subséquemment la manifestation plénière de la dignité humaine. La Nation, en effet, avant d'être une réalité physique voire politique, est une réalité surnaturelle, spirituelle. Nous l'expliquons en cette étude. Car si l'on en reste au concept politico-géographique, qui n'est que second, voire, comme Michel Rouche, à celui diabolisé du XIXe siècle (qui

en fait n'est qu'un fantôme), on fausse évidemment le problème ; or, pour ce qui est du fondement d'ordre spirituel qui définit *premièrement* la Nation, il permet au contraire d'affirmer haut et fort et surtout en toute vérité historique que *dès le règne de Clovis, la Nation France était née.* C'est certes une grâce que le récipiendaire franc devait travailler pour l'amener à maturation, *mais elle est infusée dans la France, entière et toute-puissante, dès l'origine, DÈS LA NOËL 496.* On sait bien qu'un historien rationaliste ne peut pas comprendre cela, mais en ce cas, qu'il ne se mêle pas de ce qui le dépasse, qu'il se dispense de donner un sens métaphysique aux faits historiques, qu'il se cantonne simplement et humblement à tripoter les boulons de l'Histoire sans prétendre monter la mécanique (Michel Rouche est d'ailleurs très doué pour l'exposé sociologique, pour la «technique» de l'Histoire, c'est un spécialiste incontesté et fort utile quant à l'épluchage des documents de l'époque du bas-empire, nous aurons l'occasion de nous en rendre compte dans notre prochain chapitre). Par ailleurs, remarquons bien que dans le raisonnement de cet historien professionnel non moins que laïcard, on trouve la même obsession fondamentale que dans Henri Charlier, à savoir *celle de ne vouloir considérer que l'homme total,* celui magnifié par les droits de l'Homme, une obsession très-révolutionnaire, très-antéchristique, qui en vient par orgueil à *supprimer* l'enfant et l'adolescent, et donc... la grâce divine en Politique puisqu'elle est déposée dans l'enfant ! Mais il est temps de conclure : *la Nation France est née et existe bel et bien en tant que telle dès... sa naissance,* si l'on nous permet cette lapalissade à laquelle nous oblige nos énormes savants, nos grandioses historiens. Dès le règne de Clovis, l'homme franc était synonyme d'homme libre, quand bien même il est bien entendu que ça l'était plus en droit que dans le fait, par la force des (mauvaises) choses.

Ah ! en finale, un rafraîssement délicieux, une merveilleuse bouffée d'air pur, exception rarissime confirmant la règle générale de cette pénible revue de presse : le remarquable n° 17 de la revue *Le sel de la terre* "496-1996" rédigé par les dominicains traditionalistes d'Avrillé, auquel fait suite le n° 19, qui expose l'élection puis la mission divines de la France au sens bien traditionnel (cf. note 10 du ch. II).

[ll] (appel de note p. 390) "La volonté expresse du Christ d'installer son Règne sur le trône même de Clovis, sur celui de Charles VII, va se manifester une nouvelle fois, sous la forme d'une «injonction» adressée au monarque le plus brillant que l'Occident ait jamais connu, et ne connaîtra jamais sans doute, le Roy-Soleil, *nouveau Salomon,* avec le même génie, les mêmes passions que lui : Louis XIV. Le choix était-il judicieux, à propos ? N'y avait-il pas, alors, à l'étranger, des souverains catholiques talentueux, de moeurs dignes et de grande piété ? Sans doute si ! Seulement, voilà : le Pacte de Reims (1e et 2e édition) ne le prévoyait pas, ne l'autorisait pas ! Faisant «contre mauvaise fortune bon cœur», le Seigneur le prit tout-de-même et désigna une intermédiaire pour faire passer le message, un message délicat. Il fallait, en effet, faire d'une pierre deux coups : non seulement réclamer ses propres droits sur la Couronne de France mais, en même temps, lui montrer la nature et la condition de son Règne à Lui. Sa nature : un Règne d'Amour, de pur Amour, au sens le plus mystique du terme ; sa condition : celle de l'Eden rétabli, c'est-à-dire sa victoire totale et définitive sur la mort et sur la dégénérescence du monde. Rien, en-dessous d'un tel plan, ne serait de facture divine. Royaume d'Amour dont les sujets, la cour, ne vivraient que d'Amour, pour Lui d'abord, pour sa divine Épouse, leur mère, ensuite, et entre eux enfin dans une joie et une lumière sans borne. Pour cela, à son habitude, il passa directement au signe intelligible, en dévoilant son Coeur, environné de flammes, à une sainte moniale visitandine, Marguerite-Marie. Il lui apparaîtra soixante-douze [!] fois pour la préparer à sa double mission, mystique et prophétique, non pas pour fonder une «dévotionnette» sentimentale, mais pour asseoir le pilier même de son économie eschatologique. (...) Un Règne d'Amour, sur un royaume d'Amour, *Lui présent* dans Univers amené enfin à sa perfection, l'homme inclus, évidemment : La Parousie. «L'attente de celle-ci, le retour triomphant du Christ, son Règne, le jugement du siècle par le feu, le règne des justes sur la terre renouvelée, sous des cieux nouveaux, étaient pour eux [saint Jean Eudes, Marie des Vallées, Claude de La Colombière] des lieux familiers», écrit le panégyriste de Marie des Vallées, Emile Dermenghem. Pour eux, en dernier terme, absolument, le royaume davidique, messianique, eschatologique serait nécessairement celui du Sacré-Coeur, annonçant «sa victoire sur tous ses ennemis». L'ascèse d'amour et de réparation demandée par le divin Coeur, en attente de la victoire promise, aurait pour but principal de la hâter. Là aussi, notre vue courte et naturaliste des choses a atrophié le message divin. En temps de libéralisme et de démocratie ce sont là des termes que l'on ne saurait comprendre. Vous vous imaginez : un coeur roy ? Et c'est ainsi que la doctrine du Sacré-Coeur, jugée dévotion sentimentale pour bonnes femmes, a été remisée au placard, malgré quel-

ques coups d'encensoir. Louis XIV, quant à lui, n'aurait-il pas dû être flatté d'apprendre que le Roy du Ciel, le Fils de Dieu, lui proposait rien moins que de partager avec Lui l'oeuvre de restauration universelle, préalable vraisemblable à son propre Avènement et d'en partager avec Lui la gloire et les bienfaits ? (...) Mais, avant d'accabler le roy [Louis XIV], en le rendant responsable, et lui seul, de l'inintelligence du mystère de son propre royaume, dont il aurait dû être le premier instruit, condition préalable pour «capter» le message envoyé par le Ciel, il convient de regarder un peu du côté de son haut-clergé et de l'Église enseignante en général : le moins que l'on puisse dire est qu'ils n'étaient pas tout-à-fait «dans le coup». Les écrits, les sermons même fameux de l'Aigle de Meaux, de Bourdaloue, n'y font la moindre allusion. Pas de traces même dans le célèbre »Discours sur l'Histoire Universelle» rédigé à l'intention de son élève, le Dauphin, par Bossuet. *Silence complet sur la question !* Que la lignée royale, par modestie, n'ait pas voulu «en faire trop» en exhibant le caractère prophétique et sacral de sa race, serait plutôt digne d'éloge ; mais que le clergé, l'épiscopat, les universités, les grands ordres religieux, pourtant gallicans pour la plupart, ne se soient montrés tels que là où gallicanisme signifiait usurpation des droits et prérogatives du Saint-Siège, et non là où être gallican n'était rien d'autre que l'affirmation et le rappel de la mission politique, charismatique, confiée à la Couronne de France lors du sacre de Reims, n'était-ce pas là déjà le fait d'un immense et condamnable aveuglement ? N'était-ce pas ainsi, mutatis mutandis, que les juifs avaient rejeté leur Messie-Roy et s'étaient précipités d'eux-mêmes dans les «ténèbres extérieures» ? Et il n'y eut pas, en ces temps-là [ceux de Louis XIV], *un nouvel Irénée,* pour monter en chaire dans la chapelle royale de Versailles ni dans celle de Notre-Dame de Paris !" (Conat, pp. 48-51). Ces bien belles lignes, fortes comme de l'eau de… vie véritable, mais hélas si *uniques,* si *seules,* doivent être méditées sans cesse.

[mm] (appel de note p. 391) Lire *Louis, dauphin de France, le fils du Bien-Aimé,* 1961, la belle biographie de M[gr] Ducaud-Bourget, hélas épuisée. Il faut d'ailleurs dire à ce sujet que, depuis la dynastie bourbonnienne, *Dieu ne semble plus donner des roys Très-Chrétiens à la France et au monde, que dans sa Colère,* sollicité à force et d'extrême justesse, jusqu'à Louis XVI, si l'on excepte la toute première génération (Henri IV ↳ Louis XIII). Louis XIV vint à Louis XIII par un grand miracle, après 22 ans de stérilité de la Reine. "C'est en vain qu'ils [les époux royaux] multipliaient les prières et les pèlerinages surtout à Notre-Dame des Victoires, le royal ex-voto des grâces insignes déjà reçues par eux ! Ils firent notamment le pèlerinage de Notre-Dame de Liesse le 14 octobre 1618. La Reine vint aussi à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, «pour que la Mère de Jésus lui fit la grâce de donner à la Cour, la bonne nouvelle d'une grossesse si impatiemment attendue» *(Histoire de N.-D. de Bonne-Nouvelle,* par M. le Curé Casabianca, p. 23)" (Vial, p. 365, note 1). Le miracle fut obtenu par un humble religieux convers, Frère Fiacre, lequel, touché des charités de la Reine à l'égard des pauvres de sa Congrégation dédiée à Notre-Dame des Victoires, et dont lui-même, malade, avait bénéficiées (voyez comme le travail de la Charité peut faire des miracles...!), avait fait des neuvaines pour obtenir un enfant à la France, pendant lesquelles il eut une révélation privée l'assurant qu'il avait été exaucé. C'est le P. Bernard, un saint prêtre menant une véritable vie de père du désert en plein Paris, qui, pressenti par les supérieurs du fr. Fiacre, vint l'annoncer à la reine, en ces termes mémorables : "La bonté infinie de Dieu a jeté les yeux de sa Miséricorde sur la misère de son peuple et sur l'humilité de sa servante, et vous a choisie pour être la mère d'un fils *qui sera la joie DE L'UNIVERS* [… et non pas seulement de la seule France ! voyez comme nos saints ancêtres savent bien le rôle *universel* du roy de France ! Soit dit en passant, considérez aussi comme la prophétie est analogue à celle que l'ermite Montan adressa à la mère de saint Rémy, à la fondation même de la France : "*Dieu a daigné regarder la terre du haut du Ciel, afin que TOUTES LES NATIONS publient les merveilles de sa Toute-puissance et que LES ROYS tiennent à honneur de le servir. Célinie sera mère d'un fils qu'on nommera Rémy, AUQUEL JE RÉSERVE LA GLOIRE DE SAUVER MON PEUPLE"]*". La reine l'écouta tranquillement, et répondit : "Que me dites-vous, mon Père, ces nouvelles que vous m'annoncez sont bien les plus aimables. (...) Je crois ces bonnes nouvelles, puisque vous les croyez et je vous avoue que si vous n'êtes le premier qui m'en faites l'ouverture, vous êtes bien le premier qui me les persuadez. Plusieurs m'en ont souvent entretenu ; mais la foi ne m'en est pas venue et, à l'heure présente, elle fait une telle impression en mon âme que je n'en doute plus et en attends le succès avec humilité !" Cet entrevue avait lieu le 5 décembre. Or, neuf mois après cet entretien, *jour pour jour,* soit le 5 septembre 1638, Louis XIV naquit. C'est l'enfant mâle véritablement *donné par Dieu,* c'est-à-dire extraordinairement, tout surnaturellement : Louis-*Dieudonné* l'appellera-t-on, rendant à Dieu ce qui *vraiment* lui appartenait.

Cet épisode est d'ailleurs assez connu. Ce qui l'est moins, c'est que Louis XIV-*Dieudonné* (mais qui ne s'était encore que... très-peu donné à Dieu), n'eût un enfant mâle que grâce aux prières du bon Fr. Fiacre, derechef sollicité. "*Je veux donner une seconde fois des enfants pour la France*", lui dit Dieu dans une nouvelle vision. Neuf mois après, encore une fois quasi *jour pour jour* après cette vision, Marie-Thérèse d'Autriche devenait mère en donnant le jour au Grand-Dauphin, sous l'œil attendri et reconnaissant de la reine-mère, Anne d'Autriche, qui avait eu Louis XIV de cette même façon miraculeuse, 23 ans plus tôt ! "Mais la merveille parmi les merveilles, c'est que des six enfants que Marie-Thérèse eut de Louis XIV, ce fut le *seul* qui survécut ! Tous les autres moururent en bas-âge et l'Histoire n'a pas gardé leurs noms" (Vial, p. 389). *L'Histoire n'a pas gardé leurs noms :* ô terrible révélation ! C'est que, depuis Louis XIII, *Dieu ne donnait plus de roys Très-Chrétiens s'Il n'était ardemment supplié,* par de pieuses reines, comme le furent Anne et Marie-Thérèse d'Autriche, aidées du (vrai) bon peuple que représente si bien la personne humble, et pieusement, et activement dévouée du bon Fr. Fiacre. La famille royale Très-Chrétienne était vraiment sous le châtiment divin. La suite fait encore plus peur, à trembler, car, à la fin du règne de Louis XIV, la Colère divine se montre presque visiblement : c'est l'ange exterminateur descendu sur terre par son ordre et qui frappe, qui frappe... C'est un prodige si, à la mort de Louis XIV (1715), il put y avoir un Bourbon sur le trône de France : *trois* générations de roys, père, fils et petits-fils, furent impitoyablement fauchées en quelques années sous les yeux du roy-soleil ! Le Grand-Dauphin a juste le temps de donner le jour à trois enfants mâles (le cadet deviendra Philippe V, roy d'Espagne : sa descendance fonde les espoirs des *Légitimistes)*, puis de mourir à 50 ans, "dans l'insignifiance" (Vial, p. 429). Son fils aîné, l'aîné salique, le duc de Bourgogne, qui devient alors le Dauphin en titre, donnait les meilleurs espoirs, nous l'avons dit, mais il meurt quasi en même temps que sa jeune femme, à... 29 ans, en 1712. Qui était alors le nouveau Dauphin, pour lui succéder ? Le fils aîné du duc de Bourgogne, le petit duc de Bretagne, mais il meurt à... 7 ans, la même année que ses parents. Quant au frère cadet du duc de Bourgogne, le duc de Berry, il ne tarde pas à le rejoindre dans la tombe, en 1714, âgé de... 28 ans. Ne restait plus que le futur Louis XV, deuxième fils du duc de Bourgogne, arrière petit-fils de Louis XIV. Celui-ci, *seul survivant salique,* devient roy, mais il n'a à nouveau un fils... *qu'au moyen d'une neuvaine miraculeuse qui ressemble fort à celles du bon Fr. Fiacre !* 1729, c'est enfin la naissance du Dauphin, fils de Louis XV. Celui-ci était un don vraiment extraordinaire à la France et au monde, tant par sa naissance que par les qualités de son âme de vrai roy Très-Chrétien : c'est de lui que nous supposons qu'il aurait pu être le "Napoléon à l'endroit", si... la France et le monde l'avaient mérité ! Il est tellement béni de Dieu qu'il a quatre fils sans compter les filles. Las ! Il meurt dans la désolation générale, en 1765, à… 36 ans ("le maréchal Dumuy, de sa maison militaire, ne put survivre à la perte d'un si bon maître. Il voulut être enterré près de lui, dans la cathédrale de Sens, avec cette inscription sur sa tombe : «*La douleur m'a conduit jusqu'ici !*» [voilà, soit dit en passant, comment la famille royale était *haïe* des français...]. Ils étaient dignes l'un de l'autre, ce serviteur qui mourait de chagrin de la perte de son maître !, ce maître qui ayant un jour trouvé le livre de prières de son serviteur, y écrivit celle-ci : «*Mon Dieu, protégez votre serviteur Dumuy afin que si vous m'obligez à porter le pesant fardeau de la couronne, il puisse me soutenir par sa vertu, ses leçons et ses exemples*». La France entière prit le deuil. On sentait que lui seul pouvait réparer les erreurs de son malheureux père [Louis XV]" (Vial, p. 475).

La figure de ce Bourbon est si belle, il promettait tellement une restauration de l'ordre politique *d'abord* par la conversion des âmes et le rejet du philosophisme des Lumières, qu'on ne nous en voudra pas, après toutes les médisances et les calomnies qu'on a déversées en tombereaux de boue sur cette famille royale, de tracer quelque peu son portrait : "… Dieu bénit leur mariage [du Dauphin avec Marie-Josèphe de Saxe, sa seconde épouse après la mort de la première] d'une heureuse fécondité : il en sortit huit enfants, cinq princes et trois princesses ; Louis XVI, avec ses frères et ses sœurs. Pour leur éducation, non seulement le père choisit les hommes les plus recommandables, il voulut lui-même y présider. Deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, il les examinait avec la dauphine, lui sur les langues, elle sur la religion et l'histoire. Il savait exciter leur émulation par des récompenses ou des privations ménagées à propos. Il applaudissait tantôt à l'un, tantôt à l'autre. L'un d'eux, qui fut depuis Louis XVI, transporté par son jeune enthousiasme, disait un jour : «Que je serais content si je pouvais savoir quelque chose que papa ne sût point !» Mais ce que le père leur inspirait encore bien plus que la science, c'était la vertu, la piété, la droiture du cœur, la sensibilité envers les malheureux. Il ne négligeait aucune occasion de leur donner là-dessus quelques leçons utiles : il leur en fit une des plus frappantes le jour qu'on suppléa les cérémonies de leur baptême. Après que leurs noms furent

inscrits sur le registre de la paroisse, il se le fit apporter, et, l'ayant ouvert, il leur fit remarquer que celui qui les précédait était le fils d'un pauvre artisan, et leur dit ces belles paroles : «Vous le voyez, mes enfants ; aux yeux de Dieu les conditions sont égales, *et il n'y a de distinction que celle que donnent la Foi et la vertu :* vous serez un jour plus grands que cet enfant dans l'estime des peuples, mais il sera lui-même plus grand que vous devant Dieu, s'il est plus vertueux». En même temps, le Dauphin continuait et perfectionnait sa propre éducation. Il étudiait à fond toutes les parties d'un bon gouvernement, y compris l'art de la guerre ; il assista à la bataille de Fontenoy, gagnée contre les Anglais en 1745, et on eut bien de la peine de l'empêcher de se jeter dans la mêlée. Il s'appliqua surtout à bien connaître les hommes et les choses qu'il était appelé à gouverner. Il ne se faisait point illusion sur la littérature contemporaine, ni pour le style, ni pour le fond. La lettre suivante, qu'il écrivit à l'abbé de Saint-Cyr, son ancien sous-précepteur, qui fut toujours son ami, annonce une critique fine et judicieuse [et surtout un profond bon sens surnaturel, une grande simplicité, très-rare vertu en cette époque, que précisément la fin de l'Ancien-Régime avait furieusement besoin de voir vivre dans un chef]. «… Quant à mes occupations [il relevait d'une maladie], j'ai fort bien profité de l'avis que vous m'aviez donné de n'en prendre qu'à mon aise. J'ai beaucoup lu, et j'espère, Dieu merci, n'avoir guère profité de mes lectures. J'ai surtout lu force discours académiques, dont quelques-uns m'auraient assez plu pour le sujet ; mais on voit régner partout dans ces nouveautés un style à prétention, qui révolte et passe souvent de beaucoup les bornes communes du ridicule ; n'en attendez point d'analyse. Voici, en général, ce qui m'en est resté : L'un couche sur le papier quelques centaines de propositions, de quatre mots chacune, avec un point au bout, et prétend avoir donné un discours. Un autre, non content de parler en syllogisme, a soin de m'en avertir, en disant : *C'est ainsi que je procède ; voici comment je démontre ;* et ses démonstrations et ses processions ne finissent point, et mènent toujours fort loin de la région du bon sens [!]. J'en vois qui, hérissés de philosophie, ne parlent que par *raison directe,* ou *inverse,* par *quantités et quotités,* par *produits,* par *sommes* et par *masse.* Le style oriental est du goût de la plupart ; mais on est surpris, en lisant, de voir leurs phrases colossales *n'accoucher que d'idées puériles ou sans vigueur.* Il s'en trouve qui, possesseurs d'un certain nombre de tours de phrases qui ne sont qu'à eux, les distribuent le compas à la main, pour l'ornement de leurs discours. Plusieurs, persuadés sans doute qu'il est beau de se faire étudier, et qu'un homme d'esprit ne s'énonce point comme un autre pour se faire entendre, ne nous parlent que sur le ton énigmatique de Nostradamus. Je vous condamne à lire une pièce que j'ai lue moi-même d'un bout à l'autre, sans pouvoir deviner le but de l'auteur : il m'est seulement resté un violent soupçon qu'il a voulu comparer les anciens écrivains avec les modernes» !!! Quant aux écrivains qui se nommaient eux-mêmes philosophes [la période est celle du plein triomphe des prétendus encyclopédistes à la Voltaire, d'Alembert, etc.] : «Je les ai étudiés, écrivait le même prince ; j'ai passé de leurs principes à leurs conséquences ; et j'ai reconnu dans les uns des hommes libertins et corrompus, intéressés à décrier une morale qui les condamne, à éteindre des feux qui les effraient, à jeter des doutes sur un avenir qui les inquiète : dans les autres, des esprits superbes, qui, emportés par la vanité de vouloir penser en neuf, ont imaginé de raisonner par système sur la Divinité, ses attributs et ses mystères, comme il est permis de le faire sur ses ouvrages». Nous verrons plus tard que les philosophes parlaient les uns des autres comme le Dauphin, ne peut s'empêcher d'ajouter Rohrbacher pour souligner la profonde justesse de son jugement. «Suivant les principes de nos nouveaux philosophes, dit-il encore dans un de ses écrits, LE TRÔNE NE PORTE PLUS L'EMPREINTE DE LA DIVINITÉ [voyez comme le Dauphin s'est porté immédiatement sur le nœud du problème…] : ils décident qu'il fut l'ouvrage de la violence, et que ce que la force eut le droit d'élever, la force a le droit de l'abattre et de le détruire… ; que le peuple ne peut jamais céder l'autorité, qu'il ne peut que la prêter ; toujours en droit de la communiquer et de s'en ressaisir, selon que le lui conseille l'intérêt, son unique maître [Voyez comme ici, d'un rapide et supérieur coup d'œil, le Dauphin décrit et condamne à la fois tout le démocratisme moderne qui se trouve là fort bien défini dans son essence même]. Ce que les passions se contenteraient d'insinuer, nos philosophes l'enseignent : que tout est permis au prince, quand il peut tout, et qu'il a rempli ses devoirs, quand il a contenté ses désirs ; car enfin, si cette loi de l'intérêt [c'est ainsi que les "philosophes" désignaient le démocratisme politique], c'est-à-dire du caprice des passions humaines, venait à être généralement adoptée, au point de faire oublier la loi de Dieu, alors toutes les idées du juste et de l'injuste, de la vertu et du vice, du bien et du mal moral, seraient effacées et anéanties dans l'esprit des hommes [Chirac, plus de deux siècles après, contresigne pour sa réprobation cette dernière phrase si inspirée, si prophétique, du Dauphin : «Il ne faut pas que la loi morale prévale sur la loi légale» a-t-il osé dire pour

condamner les manifestations anti-avortements] : les trônes deviendraient chancelants, les sujets seraient indociles et factieux, les maîtres sans bienfaisance et sans humanité. *Les peuples seraient donc toujours dans la révolte ou dans l'oppression*» [N'est-ce pas qu'il est frappant le tableau ainsi tracé : c'est presque une prophétie de ce qui se réalise de nos jours…!]. On voit comme l'esprit du Dauphin allait droit au but et comme d'un coup d'œil, il apercevait les conséquences désastreuses des principes de la philosophie moderne [ne peut s'empêcher de commenter Rohrbacher, qui aurait bien fait, quant à lui, vilain lamennaisien *démocrate* mal purgé, d'en prendre bonne graine…] : principes qui ne sont autres que ceux de la politique païenne [… et démocratique]. (…) Le Dauphin, père de Louis XVI, envisageait la licence des mœurs comme un principe destructeur des états les mieux affermis, et si la Providence l'eût placé sur le trône, il se serait cru obligé de faire usage de tous les moyens que le pouvoir suprême lui eût mis en mains, pour rappeler la nation à l'innocence des mœurs antiques. Son exemple, mieux qu'un édit, eût eu force de loi sur un peuple qui s'en était toujours fait une de copier les mœurs du souverain. Suivant ce principe, qu'il adopte partout, «qu'un roy doit se regarder dans ses états comme un père de famille au milieu de ses enfants» [on ne saurait avoir des idées plus justes, quand on est prédestiné à remplir la charge royale française : le Dauphin avait tout compris du premier coup…], il met au rang de ses obligations les plus étroites, de veiller sur les mœurs de ses sujets. «Le monarque, dit-il dans un de ses écrits, doit apporter les soins d'un père à régler les mœurs de ses sujets. Je n'ai jamais douté, disait-il encore, que la morale d'Épicure, à laquelle on attribue la décadence de l'empire romain, ne doive entraîner la ruine de toutes les nations chez lesquelles elle s'introduira (…). La débauche, dit ce prince, est mère de beaucoup de filles qui sont des furies bien redoutables au sein d'un état»" (Rohrbacher, t. XXVII, pp. 102, sq.).

J'avouerai au lecteur qu'il faut que je me prenne violemment la main pour arrêter de décrire cette si belle âme de futur grand roy Très-Chrétien… qui ne le devint jamais.

Reprenons à présent notre enquête. Après la mort du Dauphin à 36 ans, le 20 décembre 1765, mort qui fut vécue comme un véritable drame dans toute la France, et même par les étrangers, la question, répétitive, devient angoissante : qui était, à nouveau, le Dauphin ? Hélas, ce ne pouvait être le fils aîné du *de cujus,* il était... déjà mort, à... 10 ans, en 1761 ! Ce fut le cadet, qui devint Louis XVI. Et la mortifère litanie continue : "Les premières années du mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette ayant été stériles, la reine s'adressa à Notre-Dame du Chêne, non loin de Neauphle-le-Château ; elle se chargea de l'achèvement de la reconstruction de N.-D. de Bon Secours à Nantes et d'avance, confiante en Marie, elle offrit une statue d'argent représentant la Vierge tenant l'Enfant-Jésus" *(La Vierge Marie dans l'Histoire de France,* p. 331). On sait que le Dauphin, obtenu, mourut lui aussi en bas-âge, certains supposant d'ailleurs l'empoisonnement ; là encore, son cadet lui succéda, vous savez bien, l'innommable que la mort seule nomme, mais qui, en réalité, N'A PAS DE NOM (autre que celui, non-divin, dont l'habilleront les Francs de l'Est, par cette sorte de dernière charité qui *oblige* tout homme n'ayant même qu'un reste de dignité humaine dans l'âme, à revêtir quelque peu un pouilleux mourant de froid et de misère), fantôme qui *inexiste* tellement, dans l'affliction et l'impuissance morales absolues, que Léon Bloy l'appellera à juste titre "le fils de Louis XVI"... Et croyez bien que c'était pour ne pas l'appeler "LE JUIF ERRANT".

Ainsi, c'est d'une évidence historique, pendant toute l'ère bourbonienne, la Colère divine est comme suspendue sur la France et donc sur le monde. Cette succession si peu naturelle de morts dans la famille royale, fait d'ailleurs penser à une autre période de l'histoire de France, dans des temps aussi troublés, celle des arrières petits-fils de Charlemagne : *in illo tempore,* on voit le bon pape Jean VIII (872-882) chercher désespérément dans la descendance de Charlemagne un protecteur de l'Église auquel il aurait pu donner le titre d'Empereur. "On sent que, pour des affaires de cette nature [nommer un Empereur protecteur de l'Église romaine, laquelle charge, on l'a déjà dit, aurait toujours dû être du ressort du roy de France, lui seul ayant grâce d'état pour l'assumer : mais le pape, pressé par la nécessité, prenait souvent celui qui avait assez de pouvoir politique pour cela… ce qui ne fut jamais heureux, surtout quand le choix fut teuton], le pape était obligé, comme le pilote au milieu de la tempête, à se gouverner d'après les vents et les circonstances. Or, l'époque du pape Jean VIII ne ressemblait pas mal à une tempête qui allait tout brisant. Au moment que l'Église romaine attend quelque secours de l'empereur Charles-le-Chauve, *ce prince meurt* sans avoir rien fait, et même sans avoir montré qu'il pût rien faire. Son fils, Louis-le-Bègue, paraît plein de bonne volonté ; *mais il meurt* le 10 avril 879, laissant deux fils très-jeunes et un troisième qui n'est pas encore né. (…) Louis, roi de Germanie et frère de Charles-le-Chauve, avait laissé trois fils : Louis, roi de Saxe, Charles, roi de Souabe ou d'Allemagne, et Carlo-

man, roi de Bavière. Carloman, étant le plus proche [de Rome], s'était avancé en Italie, avait fait au pape des offres très-avantageuses, et, suivant toutes les apparences, très-sincères ; le pape les avait acceptées et lui destinait la couronne impériale, *mais Carloman est frappé, l'an 879, d'une paralysie qui lui ôte l'usage de la parole, et meurt l'année suivante,* sans laisser d'héritier qu'un fils illégitime nommé Arnoul, à qui son oncle, Louis de Saxe, laisse le duché de Carinthie. [Enfin, le pape trouve un empereur dans la personne de Charles-le-Gros, mais] *son frère, Louis de Germanie meurt le 20 janvier 882, après avoir perdu son fils en 880, au moment même qu'il venait d'occuper le royaume de son frère Carloman, décédé.* L'empereur Charles-le-Gros se vit donc, dès le commencement de 882, le seul maître du royaume d'Italie, des divers royaumes de Germanie et de celui de Lorraine. Ce n'est pas tout : ses cousins, Louis et Carloman, roys de France, qui régnaient avec un accord vraiment fraternel, et qui tous deux avaient assez de valeur pour battre plusieurs fois les Normands, ce qui depuis longtemps ne s'était vu ; *ses cousins, Louis et Carloman, meurent l'un et l'autre à la fleur de la jeunesse : Louis, le 5 août 882 ; Carloman, le 6 décembre 884*". Et Rohrbacher, de qui nous tirons cette page, de commenter : "Maintenant, qu'on se mette à la place du pape Jean VIII, au milieu de cette effroyable tempête qui précipite les rois dans la tombe les uns sur les autres ; qui jette les unes dans les autres les affaires politiques et religieuses ; qui pousse et repousse les uns contre les autres, comme les flots de la mer, les Grecs, les Bulgares, les Musulmans, les Italiens, les Allemands, les Français, les Normands ; qui, dans ce grand naufrage, vous arrache l'une après l'autre toutes les planches du salut que vous pensez saisir ; oui, qu'on se mette à la place du pape Jean VIII, chargé de la part de Dieu, au milieu de ces continuelles bourrasques, de veiller à la paix de l'Église et du monde. Y a-t-il beaucoup d'hommes qui eussent eu son calme, sa prudence, son courage, sa fermeté ?" (Rohrbacher, t. XII, pp. 340-342).

Mais revenons aux roys Très-Chrétiens, aux roys de France : l'Histoire nous enseigne qu'ils doivent souvent arracher leur progéniture Très-Chrétienne au Ciel. Déjà dans l'ère capétienne, on sait d'une manière certaine que sur les vingt-huit roys que compte la dynastie, en ce non-compris les Bourbons, cinq furent obtenus à la France par les prières suppliantes des époux royaux ; cependant, *chaque* Dauphin n'est pas arraché au Ciel, comme c'est le cas dans la période bourbonienne : "C'est tout d'abord Louis VII [1137-1180] et Adèle de Champagne qui, sans héritier pour la couronne, s'adressent à Marie pour obtenir un fils. Leur prière est exaucée [… ils ne firent pas que de vagues patenôtres : "Le roy Louis-le-Jeune, désirant ardemment un fils, demandait pour cet effet les prières de toutes les personnes pieuses, et, au chapitre général de Cîteaux, il vint se présenter à l'assemblée, se prosterna les mains étendues, et ne voulut point se lever que tous les assistants ne se fussent mis en prières et ne l'eussent assuré, de la part de Dieu, qu'il aurait bientôt un fils. Il naquit en effet à Paris, le 22 août 1165, fut nommé Philippe et surnommé Dieu-Donné ; il est plus connu dans l'histoire sous le nom de Philippe-Auguste" (Rohrbacher, t. XVI, p. 262)] et, en reconnaissance, ils fondent l'abbaye royale de Notre-Dame de Barbeaux, dans le diocèse de Meaux. Leur fils, Philippe-Auguste, sans héritier mâle, a recours, ainsi que la reine Isabelle, à la Protectrice céleste du trône, et viennent à cet effet à Chartres. Ils ne sont point trompés dans leur attente. Louis VIII [1223-1226], à son tour, se sachant redevable de la vie à Marie, unit ses prières à celles de Blanche de Castille et tous deux, par la dévotion au Rosaire, arrachent au Ciel la naissance de celui qui sera saint Louis. La reine vient en pèlerinage de reconnaissance à Notre-Dame de Livron, près de Montauban et y fait des fondations encore acquittées en 1789. Saint Louis [1226-1270] et Marguerite de Provence, désolés de n'avoir pas d'enfants, font faire des prières dans tout le royaume à cette intention ; le roy ayant entendu parler des grandes vertus du recteur de la paroisse du Péray, près de Versailles, saint Thibault de Marly, abbé des Vaux, vient le visiter en son abbaye avec la reine Marguerite et avec sa mère, Blanche de Castille. Les voyant en grande désolation, le saint, après avoir prié Notre-Dame, leur dit de ne point désespérer, que Dieu viendrait au secours du royaume de France et contenterait leur désir. Il les bénit alors et leur conseilla d'aller boire de l'eau à la fontaine du monastère. Les prières à Notre-Dame furent exaucées. Et la reine fut si reconnaissante à saint Thibault de son intervention auprès de la reine du Ciel qu'après la mort du saint Abbé, elle vint prier à son tombeau et se prosterna le visage contre terre, pour lui rendre hommage comme à son insigne bienfaiteur. Louis XI [1461-1483], dont la dévotion à Marie est bien connue, ne pouvait manquer de demander à Celle en laquelle il mettait toute sa confiance de lui donner un fils. Il vint à cet effet en pèlerinage à Cléry, et ayant été exaucé, il y revint pour témoigner sa reconnaissance à Notre-Dame" *(La Vierge Marie dans l'histoire, etc.,* p. 329-330).

Finissons ce sombre chapitre en revenant à la terrible période bourbonienne où *chaque* enfant royal doit être arraché au Ciel. Il nous semble que si nous transposons cette "parabole royale Très-

Chrétienne" sur le plan spirituel, c'est-à-dire si nous étudions par comparaison la destinée de la "commère", l'Église, on peut voir le même cas de figure de châtiment à partir du Concordat. La Colère divine apparaît suspendue sur l'Église officielle comme elle l'est sur la royauté bourbonienne, et ne peut-on pas dire que la dernière chance de la papauté pour sauver l'Église et pour avoir... un pape-*Dauphin* "à l'endroit" (et non "à l'envers" comme Napoléon-Jean-Paul *Double)* aurait été de faire la Consécration demandée à Fatima, consécration non-faite (ne nous parlez surtout pas de...!). Évidemment, ce n'est pas dans la descendance charnelle des papes que l'Église est frappée, *c'est dans l'impuissance de plus en plus grande des grands-clercs à pouvoir distiller dans l'âme des fidèles la doctrine du Salut.* Pour "le compère" comme pour "la commère", ce sera finalement un innocent qui paiera toute la dette d'un seul coup, lorsque l'épée divine tombera : Louis XVI et Paul VI, tous les deux "programmés" pour tout prendre sur la figure, pieds et mains liés. Jusqu'à ce que mort mystique des Institutions divines qu'ils représentaient respectivement les suive dans le Sépulcre. Jusqu'à la Parousie, c'est-à-dire le Retour du Christ pour l'établissement de son Règne de Gloire. Car la mort n'a jamais le dernier mot, elle sera, comme le prédit saint Paul, le dernier ennemi que le Christ vaincra sous ses pieds. Vive Dieu !

[nn] (appel de note p. 401) Une chose surprenante, nous l'avons déjà noté, c'est qu'il y eut, quelque deux siècles avant, une sorte de Tolbiac romain. Constantin-le-Grand triomphe en effet de l'arien Maxence au pont Milvius le 23 octobre 312, grâce à l'aide du Christ lui présentant dans une vision la Croix à invoquer : *In hoc signo vinces.* "Eusèbe de Césarée (267-340), qui rapporte ce fait, ajoute : «Si cette apparition eut été rapportée par le premier venu, il serait difficile d'y ajouter foi. Mais c'est l'empereur lui-même qui me l'a racontée, à moi qui écrit cette histoire, et qui m'en a affirmé la vérité par serment : qui pourrait dès lors, douter de sa vérité ?" *(Histoire ecclésiast.)*" (Vial, p. 558, note 1). La ressemblance est frappante avec Tolbiac, et est d'ailleurs probablement à l'origine d'un récit fabuleux (et non légendaire, cette fois-ci) sur lequel nous reviendrons, à savoir que Clovis, lui aussi, aurait eu à Tolbiac la vision d'une croix, que tous ses Francs, d'ailleurs, paraît-il, auraient vu. Rien ne vient cependant cautionner cette thèse. Ceci dit, il y a un fait très-curieux arrivé dans notre période moderne, c'est que ce même miracle d'une croix miraculeuse dans le Ciel semble bien s'être reproduit lors d'une Mission populaire en 1826… *au moment même où le prédicateur rappelait le miracle du pont Milvius à son auditoire !* "… Vers la fin de la même année 1826, même diocèse de Poitiers, apparut une croix dans la paroisse de Migné, à la clôture d'une mission jubilaire. (…) [Aux termes des rapports officiels de l'événement], il est constaté que le dimanche 17 décembre, jour de clôture des exercices de la mission jubilaire, au moment de la plantation solennelle d'une croix, *et tandis qu'un ecclésiastique rappelait à un auditoire d'environ trois mille âmes l'apparition qui eut lieu autrefois en présence de l'armée de Constantin,* tout le monde aperçut dans les airs une croix lumineuse, d'un blanc argentin, longue d'environ cent pieds, parfaitement régulière, et élevée horizontalement de cent à deux cents pieds au-dessus d'une place qui est devant l'église. À cet aspect, tous les assistants sont saisis d'une émotion religieuse ; les uns tombent à genoux, les autres lèvent les mains au ciel ; ceux qui avaient résisté jusque là aux instructions se convertissent. Enfin, cette croix conserve sa position, ses formes et sa couleur, pendant une demi-heure, et à la vue de trois mille personnes, jusqu'au moment où les fidèles sont rentrés à l'église pour recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement. (…) L'évêque de Poitiers, M. de Bouillé, rendit compte des faits au Pontife romain, qui lui répondit le 18 avril 1827 : «Considérant toutes les circonstances qui environnent cet événement, il paraît qu'on ne peut l'attribuer à aucune cause naturelle». Dans un bref du 18 août 1827, Léon XII ajouta que, «personnellement et d'après son jugement particulier, il était persuadé de la vérité du miracle». Il donna même à l'église de Migné une croix d'or renfermant un morceau de la vraie croix, et accorda une indulgence plénière au troisième dimanche d'Avent, jour fixé par l'évêque du diocèse pour célébrer la mémoire de cet événement" (Rohrbacher, t. XXVIII, pp. 255 & 257).

Cependant, on l'a déjà dit, il y a un abîme entre Milvius et Tolbiac : au pont Milvius, Constantin est *passif,* c'est le Christ qui prend toute l'initiative, qui lui apparaît la nuit précédant le combat, puis qui lui dicte le moyen de la victoire, à savoir L'invoquer. Combien est différent le magnifique Cri de Clovis au Christ à Tolbiac ! C'est Clovis, dans la position morale de Job, qui invoque *activement et fort énergiquement* le Christ, on pourrait presque dire qui *suscite* l'irruption de la Grâce car le Christ ne fait qu'obéir à son injonction qui, en fait, nous l'allons montrer, était une magnifique et héroïque profession de Foi ! Entre Constantin et Clovis, il y a donc une grande et immense différence dans l'ordre spirituel. C'est pourquoi la conversion de Constantin (312) et celle subséquente de la majorité de l'élite

romaine, n'engendrera pas l'inouï événement de la fondation de l'Ordre sociopolitique inhérent à la Rédemption, par l'empire romain : même après la Conversion de Constantin, la *res publica* ne se purgera jamais tout-à-fait de cette idolâtrique adoration de l'État si contraire à l'Ordre naturel et divin, et en tous cas la rendant impropre à être choisi comme organe pour révéler sociopolitiquement le Christ. Par contre, le surnaturel et magnifique Cri de Clovis vers le Christ lui *méritait,* on peut le dire en pensant au sens théologique du verbe, cette élection divine, à lui et à sa Nation franque (de la même manière que le "fiat" de la très-sainte Vierge Marie *mérite* la Rédemption, lors de l'Annonciation). Le miracle du pont Milvius est cependant une admirable préfigure, préface, de Tolbiac et on pense que c'est la raison pour laquelle, aux temps mérovingiens, les chroniqueurs prendront l'habitude de qualifier improprement Clovis de "*nouveau Constantin*" ; il est d'ailleurs fort émouvant de voir les derniers lambeaux des armées romaines chrétiennes sises en Gaule finir par rejoindre l'armée franque, dans les années 500... *avec le labarum de Constantin aux initiales du Christ.* Ce Cri, ce Voeu éclatant de Clovis à Tolbiac, il est donc infiniment grave de l'atténuer, car c'est en fait le premier moment théologiquement *actif* de l'Acte Unique.

[oo] (appel de note p. 402) Exemples fort *héroïques* : c'est en effet dans ces trois premières années que s'insèrent les deux naissances difficiles de leurs premiers fils, dont l'aîné, Ingomer, baptisé, ne vécut que quelques jours, à la profonde déception et amertume de Clovis, quand Clothilde fut admirable et héroïque dans sa résignation chrétienne ; l'autre, également baptisé ("ce qui prouve l'influence de Clothilde sur Clovis et les progrès que faisaient dans cette âme élevée les idées et les sentiments suggérés par la reine, aidés par l'exemple et les exhortations des évêques qu'il voyait fréquemment", écrit fort justement Victor Canet, p. 138 ; ce qui prouve non moins la haute bienveillance de notre premier roy pour la Religion, quoiqu'encore païen, et c'est très important à considérer car nous sommes là, avec ce second fils, en 495, un an avant Tolbiac : mais nous reviendrons tout-à-l'heure sur cet aspect de la question, bien entendu capital), ne survécut que grâce aux prières suppliantes de Clothilde... Il y eut certainement dans ces occasions un intense combat spirituel dans le foyer royal, auquel Clovis ne put qu'être intimement mêlé. Voici la prière que l'admirable Clothilde adressa à Dieu lors du décès de son premier fils, telle que nous la rapporte Grégoire de Tours : "*Je rends grâces à Dieu tout-puissant, créateur de toutes choses, qui ne m'a pas jugée complètement indigne puisqu'Il a daigné accueillir dans son Royaume, celui qui a été conçu dans mon sein. Mon coeur n'est pas frappé de douleur pour cette cause, parce que je sais qu'il a été rappelé de ce monde alors qu'il était dans des vêtements blancs pour être nourri sous le regard de Dieu*".

Combien la destinée chrétienne d'un enfant mort en bas-âge changeait de celle que lui faisait la religion germanique qui le laissait, à tout le mieux, pratiquement dans le non-être ! Clovis, écoutant une telle prière, devait certainement être fort impressionné parce que, contrairement à ses dieux, le Christ ne trouvait pas indigne de descendre jusqu'à l'innocent sans gloire pour l'en revêtir de la Sienne, d'essence divine. Toutefois, Clovis ne s'était pas encore personnellement donné au Christ lors de la naissance de leur second fils en 495 ; le prouve notamment sa réaction lorsque ce second fils tomba lui aussi dangereusement malade (malgré l'importante mortalité infantile de l'époque, bizarre, tout-de-même, cette récidive d'un danger de mort alors que les enfants royaux, mieux protégés, n'étaient pas exposés autant que les autres à cette mort précoce : n'y eut-il pas un terrible combat du démon pour empêcher cette dynastie naissante, dont il percevait sûrement fort bien le caractère salvateur, rédempteur, messianique ? Les quelques lignes succinctes de Grégoire de Tours laissent bien deviner, au début du mariage de Clovis, un combat spirituel très-intense dans lequel Clovis fut forcément mêlé) : "Il ne peut pas lui arriver autre chose que ce qui est survenu à son frère ; baptisé au nom de votre Christ, il mourra aussitôt", dit-il, sombre, à Clothilde (Grégoire de Tours). Mais il vécut... Clovis, sa succession assurée, n'avait donc plus de grief contre la Religion du Christ.

[pp] (appel de note p. 412) Nous en avons tellement peu conscience, nous modernes, qu'il convient d'illustrer cette incroyable stature politique du plus grand chef d'État que le monde ait jamais connu. "Charlemagne ! Ce personnage sans pareil, le plus grand de tous les roys chrétiens, remplit toute son époque et forme un siècle à lui seul. Son étonnante supériorité est due, non pas à l'énorme prépondérance d'une faculté spéciale, comme chez beaucoup d'autres grands hommes, *mais à l'harmonieux équilibre de toutes, réunies au suprême degré dans la même personne* [… et voilà bien l'effet propre, spécifique, de la grâce divine Très-Chrétienne !]. Telle paraît être la nature particulière de son génie, qu'en rien il n'excède la mesure, et qu'il déploie en tout une grandeur soutenue et indéfectible. Il excelle aussi bien dans les arts de la guerre que dans ceux de la paix, et toujours il se montre supérieur à sa fortune. Avant tout, il possède ces deux maîtresses qualités de l'homme d'État : la justesse du coup d'oeil et la

fermeté de la main. Son intelligence est immense, sa volonté est invincible. Il n'est aucun besoin social qu'il n'ait entrevu ou cherché à satisfaire. L'administration, la législation, l'instruction publique, les arts et les lettres, le commerce, l'industrie passionnent également ce grand esprit ouvert à toutes les idées. Sa pensée se meut avec un calme imperturbable, au milieu d'un monde de préoccupations les plus diverses, sans se laisser ni accabler par leur poids, ni troubler par leur multiplicité. Chose rare, même chez les intelligences les plus puissantes, il voit à la fois l'ensemble et tous les détails, et il n'y a rien qui lui paraisse au-dessus ni au-dessous de son génie. C'est du camp d'Herstal, en pleine guerre de Saxe, que nous le voyons correspondre avec Alcuin sur des problèmes d'astronomie. Pendant qu'il fait le partage de son Empire ou qu'il trace le programme des études supérieures de la nation, il détermine dans un capitulaire les espèces de plantes que l'on cultivera dans ses jardins, et il règle la manière dont les enfants doivent apprendre à chanter les psaumes dans les écoles. Tout ce qu'il entreprend, il le poursuit avec une ardeur qui ne se dément pas, aussi longtemps qu'il n'a pas atteint le but. Il ne commence rien qu'il n'achève, et, bien qu'il soit habitué à tout mener de front, il soigne chaque chose comme s'il ne s'occupait que de celle-là" *(Les origines de la civilisation moderne,* Godefroid Kurth, citation tirée du n° spécial *Le sel de la terre* n° 17, pp. 208, sq.).

[qq] (appel de note p. 418) Lire à ce sujet *En route,* récit autobiographique de la conversion de l'écrivain Joris-Karl Huysmans, titre d'ailleurs très-révélateur ! Huysmans fut converti au monastère de Ligugé, lors d'une retraite. Mais dès son retour à Paris, ce furent des années de doutes, de souffrances morales intenses, d'horribles tentations de revenir à sa vie d'avant, à sa vomissure, d'aller par exemple retrouver une certaine prostituée, etc.... ce qui ne l'a nullement empêché de tenir bon jusqu'à sa mort. Dirons-nous pour autant que la conversion de Huysmans ne fut effective qu'à... sa mort ? Non, bien sûr, elle l'est *dès Ligugé.* C'est le même cas de figure pour Clovis, converti *dès Tolbiac,* quoique taraudé par des doutes jusqu'au pèlerinage de Tours. Car pour Clovis aussi, on constate, et ce dès l'immédiat après-Tolbiac, la même tentation de revenir *comme avant d'avoir posé l'acte de Foi qui a fait de lui un nouvel homme.* La *Vie de saint Vaast* nous le révèle fort bien, en effet : "Ensuite [de son Voeu], victorieux, il commença à mettre les Alamans avec leur roy en sa domination, et, triomphant, impatient de retourner dans sa patrie, il arriva à *l'Oppidum* de Toul. *Comme déjà il retenait son désir de se réfugier rapidement dans la grâce du baptême, en s'informant, il trouva là le bienheureux Vaast qui vivait sous le signe de la vie religieuse ; et bientôt il se l'adjoignit en route.* Comme ils cheminaient de concert, ils arrivèrent un jour dans le pays de Voncq [suit la relation du miracle de la guérison de l'aveugle par saint Vaast... devant Clovis et ses principaux guerriers]. De là, il parvint à la ville de Reims auprès de l'évêque Rémy qui dirigeait alors le siège épiscopal. Là, il [saint Vaast] demeura jusqu'à ce que Clovis ayant professé sa Foi en la Trinité sacrée, reçut la grâce du baptême". Le récit, tenu pour sûr par la critique, est très-révélateur de ce qui se passe dans l'âme de Clovis : on le voit avoir un mouvement de recul mais, édifié, on le voit surtout, par un acte de volonté *personnelle,* vouloir marcher et marcher effectivement *immédiatement* sur ce recul instinctif de son âme barbare, c'est-à-dire opter résolument pour la Foi : taraudé par la paresse spirituelle, le texte nous prouve bien qu'il veut faire triompher la Foi dans sa propre âme et c'est sans atermoiement ni retard qu'il le fait, c'est *aussitôt* senti l'inclination mauvaise dans son âme qu'il va chercher un saint homme pour la vaincre : il "s'informe" pour chercher de l'aide spirituelle, il "s'adjoint Vaast"... Comme il est émouvant et édifiant ce Clovis qui, après avoir développé une énergie surnaturelle extraordinaire à Tolbiac, digne des plus grands saints, se sent redevenu pauvre homme immédiatement après cette bataille, impuissant contre ses instincts païens... ! Au point d'être obligé d'aller chercher de l'aide chez un saint homme pour l'aider à tenir bon dans son Voeu ! Ceci est très-révélateur précisément, d'une *vraie* conversion. Il faudrait ne rien connaître du phénomène à la fois surnaturel et naturel de la conversion dans une âme, pour s'étonner de ces apparentes contradictions, au contraire parfaitement saines et normales, et… édifiantes, sur le plan de la théologie morale. Après la conversion comme avant, le chrétien a toujours un combat à mener pour faire triompher le Christ en lui.

D'autre part, tout cela est très-intéressant car l'épisode de l'ermite prouve bien que le baptême de Clovis a eu lieu DANS LA MÊME ANNÉE QUE TOLBIAC ; le texte nous dit en effet : "Là, il [saint Vaast] demeura *jusqu'à ce que Clovis ayant professé sa Foi en la Trinité sacrée, reçut la grâce du baptême*". Or, il est impossible de supposer, dans l'époque mérovingienne, un saint ermite rester *plusieurs années* dans le monde, surtout à la cour d'un roy, près de Clovis, jusqu'en 499, voire même 500 paraît-il selon les prétendus historiens modernes !, à cette époque radicale où tout ermite, et Vaast en était un, fuyait tant qu'il pouvait le monde, protégé avec beaucoup de vigilance dans son voeu par l'Église. Si Vaast a

obéi à l'injonction de Clovis de sortir de son ermitage, n'oublions pas en effet qu'Eptade, autre ermite, refusera quelques années plus tard d'obéir à une semblable injonction du même Clovis ! Car il ne faut pas exagérer avec les ermites de ce temps-là, qui avaient une très-grande autorité morale sur les politiques et savaient se faire respecter, bien capables d'injurier les roys quand ils se dévoyaient, tel on verra saint Nizier le faire librement (on voit cette tradition érémitique un peu farouche, à la prophète, se conserver jusqu'au XII^e^ siècle, par exemple chez les moines basiliens ; un Joachim de Flore, par exemple, saint abbé à la tête de monastères, saura bien invectiver publiquement et charger de tous les anathèmes un roy qui s'était permis de razzier et maltraiter ses moines !). En tout état de cause donc, on ne peut absolument pas supposer que l'ermite Vaast soit resté près de Clovis deux, trois, voire… quatre ans (!), comme on devrait le faire si l'on suit les thèses… élastiques des historiens laïcards. La vérité est aux antipodes. Selon l'Histoire authentique et certaine, comme nous le verrons, il y a deux possibilités : le baptême a lieu à la Noël 496 et il suit de six mois ou seulement un mois la bataille de Tolbiac, selon que l'on retient l'hypothèse que cette dernière eut lieu au printemps 496, ou à l'automne de la même année. Mais retenons le cas de figure le plus large, six mois environ : c'était vraiment le maximum de temps passé hors son ermitage qu'on pouvait exiger et concevoir d'un saint ermite de ce temps-là, pendant lesquels six mois saint Vaast fut bien obligé de fréquenter la cour et le palais de Clovis, ce qui lui fut sûrement une très-grande pénitence !!... Une seule raison en effet a pu faire sortir si facilement Vaast de sa retraite, et pendant six mois, c'est l'importance de la conversion du roy des Francs, que ce noble d'origine franque savait certainement très-bien, tels Clothilde, Rémy, Geneviève, etc.. On le voit, tout, dans l'Histoire authentique, cautionne la thèse d'un baptême *extrêmement rapide* après la conversion de Tolbiac, et déboute les thèses étranges des historiens rationalistes comme Michel Rouche.

[r] (appel de note p. 428) De ce caractère "secret" des entretiens de saint Rémy avec Clothilde, puis avec Clovis (le texte de Grégoire de Tours est en effet celui-ci : "La reine fait alors venir *en secret* saint Rémy, évêque de la ville de Reims, en le priant d'insinuer chez le roy la parole du salut. L'évêque l'ayant fait venir *en secret,* commença à lui insinuer qu'il devait croire au vrai Dieu, etc." ; on ne saurait donc dénier le caractère secret de l'instruction catéchuménale de Clovis, bien marqué par cette double répétition), nos historiens négationistes veulent voir une preuve que Clovis n'était pas encore converti au lendemain de Tolbiac, et que ses guerriers francs étaient plutôt hostiles. L'Histoire prouve le contraire, nous l'avons montré, mais évidemment, il y avait les derniers barrages à passer dans l'âme du roy, la conversion intellectuelle à opérer en lui, il y avait surtout un catéchuménat officiel à faire par un évêque, nonobstant le travail de Clothilde. Dans ces entretiens, Clovis, *bien que converti au for interne,* joue sûrement le rôle de "l'avocat du diable", c'est-à-dire qu'il oppose toutes les objections, bien présentes à son esprit, que l'idolâtrique religion germanique pouvait opposer à la Religion véritable : rien là de plus normal pour un barbare honnête éduqué dans un grand respect de la croyance des ancêtres, c'est le contraire qui l'aurait été. Ce caractère "secret" des entretiens du roy avec l'archevêque de Reims s'explique donc tout naturellement, tout simplement : le simple bon sens, la vertu de prudence et de discrétion, indiquaient qu'il n'était pas séant d'exposer au public ce dernier travail dans l'âme du roy, ce qui aurait pu lui faire croire, contre la vérité, que Clovis n'était pas encore converti ; il convenait au contraire de ne rien laisser transpirer des débats intellectuels de Clovis qui, au fait, ne regardaient que lui et son père spirituel saint Rémy, il était de la plus élémentaire décence dirions-nous de ne point l'étaler. Le baptême, seul, intéressait tout le monde... y compris, d'ailleurs, Clovis ! D'où le caractère "secret", plus exactement de discrétion, donné à ces entretiens ultimes, un "secret" qui ne signifie nullement une non-conversion de Clovis et encore moins l'hostilité des Francs (laquelle est d'ailleurs formellement démentie à la fin de ces entretiens "secrets", par leur acclamation unanime *précédant* la question de Foi que Clovis avait l'intention de leur poser).

Quoique le contexte soit différent, Clovis est, en fait, exactement dans la situation morale de son très-lointain descendant, Henri IV, qui, bien que déjà *parfaitement* acquis au principe de sa conversion au catholicisme, n'en demandait pas moins qu'on l'en convainque intellectuellement. Il se plaisait à répéter "*qu'il se ferait instruire, mais qu'il ne voulait point être conduit à la messe à coups de bâtons*". Ce n'est pas là, contrairement aux insinuations laïcardes, indice de non-conversion dans les âmes de Clovis ou d'Henri IV voire sombre dissimulation et machiavélique calcul, si contraire au caractère franc, il y a simplement honnêteté morale, par ailleurs édifiante, d'aller jusqu'au bout du travail déjà formellement opéré en eux. C'est évidemment très différent du schéma impie et faux des historiens laïcards. De plus, ce qui est curieux, on discerne dans les deux cas le même sentiment d'urgence politique : si

Henri IV avait atermoyé plus longtemps sa conversion, l'Infante espagnole, amenée en France par son père, aurait épousé le fils du Duc du Guise... *en moins de quinze jours ;* quant à Clovis, s'il avait "retenu son Vœu" (saint Vaast), le goth Théodoric soutenu par l'empereur de Byzance l'aurait phagocyté sans tarder. C'est pourquoi, dans les deux cas, une fois le principe de la conversion admis sincèrement par les deux roys, *TOUT VA TRÈS VITE !* Saint François de Sales eut le mot de la fin pour le premier des Bourbons : "*La conversion d'Henri IV, en le faisant enfant de l'Église, le rend père de son royaume*" (là encore, notez bien l'ordre des réalisations : la Religion *engendre* le pouvoir politique...). Cependant, la comparaison s'arrête là, hélas, et, à la Foi ardente et héroïque de Clovis qui, telle sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, professait de la Foi : "*Je choisis tout*", Henri IV mit en avant une Foi d'une grande tiédeur, sur le plan politique du moins. "La tradition française, [Henri IV] n'était pas assez pur pour la comprendre, ni assez fort pour la réaliser. Et c'est sans doute pourquoi Dieu ne permit pas qu'il fut sacré de l'huile céleste qui, «seul, fait les *vrais* roys de France». Ce qu'il pouvait faire, il le fit ; il pacifia le pays et pansa ses profondes blessures de 40 ans de guerre civile. L'*Édit de Nantes* (13 avril 1598), scelle la paix intérieure entre catholiques et protestants. Ses victoires de Fontaine-Française (5 juin 1595) et d'Amiens (1597), scellent la paix extérieure avec l'Espagne, par le traité de Vervins (2 mai 1598). C'était la paix sur toute la ligne, à la faveur de laquelle la sage administration de Sully préparait la réalisation du rêve paternel d'Henri IV : «*La poule au pot chaque dimanche*». Chose curieuse ! Et qui prouve combien cette paix [bourgeoise] était la limite *exclusive* de sa vocation spéciale, c'est la façon dont il entendait cette paix-là. La Vocation de la France et du roy Très-Chrétien exigeait, imposait, commandait, que la paix de Vervins avec la *catholique* Espagne fut définitive et que l'édit de Nantes, favorable aux protestants plus qu'à la France, ne le fût pas. Le protestant Sully disait lui-même de cet édit qu'«il était contraire à l'essence du gouvernement monarchique» ; et le Parlement le comprenait si bien ainsi, qu'il ne l'enregistra qu'au bout de dix mois de résistance (25 février 1599) ! Éh bien ! Dans l'esprit d'Henri IV, c'est l'édit qui était *définitif* et la paix avec l'Espagne, qui était *provisoire.* Ce n'est pas aux protestants de France ou d'Allemagne, ni au grand-Turc, l'éternel ennemi du nom chrétien, qu'il songeait à faire la guerre, c'était au catholique Empereur d'Autriche, Rodolphe II, petit-neveu de Charles-Quint et au catholique roy d'Espagne son petit fils, Philippe III ! Pourquoi ? Pour réaliser son plan chimérique de république européenne, divisée en quinze états confédérés, en paix perpétuelle, sous la présidence du roy de France ! C'est au moment de tenter de réaliser sa chimère, qui d'ailleurs était plus celle de son ministre Sully que la sienne (Mme Saint-René Taillandier, dans son *Henri IV,* t. 2, pp. 190, sq., nous parle du « rêve messianique du huguenot »), par une déclaration de guerre à l'Autriche, qu'il périt assassiné par un obscur maître d'école d'Angoulême, Ravaillac (14 mai 1610). Il avait 57 ans ! Mais ne l'oublions pas, la politique d'Henri IV n'était et ne pouvait être qu'une politique d'arrêt, de recueillement, de transition, d'attente, plutôt qu'une politique décisive de restauration, de relèvement. Cette politique de restauration, de relèvement, c'est à son fils qu'elle était réservée, au pieux Louis XIII" (Vial, pp. 338-339).

Comme quoi, l'existence sur cette terre du droit divin direct en Politique fut vraiment, à partir de la Renaissance, un prodigieux miracle, puisque même le roy de France était converti aux idéaux maçonniques avant la lettre !!! Encore que le jugement doit être nuancé, car remarquons bien que si le *moyen* employé par Henri IV est maçonnique, le *but* quant à lui est… formidablement Très-Chrétien : il s'agissait pour Henri IV, comme pour son ancêtre Philippe-Auguste, de "rendre à la France la puissance qu'elle avait eue sous Charlemagne"… Pour parler par euphémisme, on ne dira pas que ce but était mauvais, ni même utopique…

[ss] (appel de note p. 429) Remarquons bien en effet l'intelligente profession de Foi des chefs Francs rapporté par l'Histoire : "Nous rejetons nos dieux *mortels* pour croire au Dieu *immortel*". Ils avaient donc fort intelligemment et parfaitement bien saisi ce qui différencie fondamentalement les dieux idolâtres de l'Antiquité, romaine et barbare, tous mis ensemble d'un côté, du Dieu VIVANT des chrétiens de l'autre côté, cette différence fondamentale que note implacablement le Psaume des Vêpres (*"simulacra gentium, argentum et aurum, opera manuum hominum*" – Les idoles des nations ne sont que de l'or et de l'argent, ouvrage de la main des hommes"). Les Francs avaient donc fort conscience qu'il ne s'agissait pas pour eux de devoir rajouter un nouveau dieu au panthéon barbare, mais bel et bien d'abandonner radicalement toute l'ancienne religion pour adopter la seule véritable : on ne saurait donc soutenir qu'ils ne savaient pas à quoi ils s'engageaient en optant pour la Religion chrétienne...

Combien alors, après pareille proclamation de "*tous*" (Grégoire de Tours) les principaux francs (l'Histoire n'enregistre en effet *aucune* exception, comme lorsque Clovis voulut donner le vase de Sois-

sons à un évêque), paraît dérisoire et débile l'entêtement de Michel Rouche de ne vouloir pas croire à la conversion collective des Francs dès le baptême de leur roy ! Le malheureux, pour soutenir sa thèse, croit pouvoir s'appuyer sur un passage de la lettre de saint Avit : "*Il y a une chose au monde dont nous voudrions qu'elle [la Providence] l'amplifiât : à savoir que Dieu fasse sien, par vous, tout votre peuple et que des peuples plus éloignés, pas encore corrompus, en leur ignorance naturelle, par les germes de dogmes mauvais, reçoivent de vous la semence de la Foi*". Donc, conclut péremptoirement notre historien laïcard, puisque Avit nous dit que Clovis avait à faire de tout son peuple celui de Dieu, c'est qu'après le baptême il ne l'était pas encore. Il n'a manqué à notre historien que de comprendre ce qu'il a lu : car saint Avit parle de "*tout* votre peuple", et l'idée développée par lui dans cette phrase qui figure à la fin de sa lettre comme une vision d'avenir, est celle d'un apostolat expansif, dilaté, voire universel, en fait, d'apostolat *européen* et non plus seulement *gallo-romain !* Lorsque donc, dans ce contexte non-équivoque, saint Avit parle à Clovis de "tout son peuple", il ne s'agit évidemment pas des Francs saliens, mais de l'ensemble des barbares peuplant l'ancien Empire d'Occident !, *tous les peuples qui appartiennent au Christ,* qui, effectivement, n'étaient pas convertis, pas même à l'arianisme pour les "cousins" francs ! Pour conclure ce point, on reste ébahi qu'un historien aussi intelligent que Michel Rouche puisse tomber dans pareille sottise de soutenir la non-conversion collective des Francs derrière leur roy dès la Noël 496... alors que l'Histoire la mieux établie et acceptée de tous montre que "*plus de trois mille*" guerriers d'entre eux, les principaux du peuple, accompagnaient Clovis dans sa démarche de Foi au baptistère de Reims, recevant le baptême avec lui et ses soeurs (donc, toute la famille royale germanique), etc.. C'est pourquoi, sur l'épitaphe du tombeau de Clovis, transmise par le moine Aimoin et attribué à saint Rémy lui-même, on lisait : "... À son exemple [celui de Clovis], s'avance une foule *nombreuse* de païens de sa nation ; elle renonce comme lui, à l'erreur. Elle vient ainsi honorer le vrai Dieu, son Créateur et son Père" (cité par *Le Sel de la terre,* p. 176). D'autre part, Michel Rouche aurait dû se dire qu'il était formellement impossible, d'après les lois barbares, que les antrustions ne suivent Clovis dans sa nouvelle Religion, s'ils restaient en fonction avec lui : "Liés à sa personne par le lien sacré du serment, obligés envers lui par leur honneur de guerriers, au dévouement le plus absolu, ils ne pouvaient pas rester des adorateurs de Wotan alors qu'il allait être le fidèle de Jésus-Christ. Entre lui et eux, tout était commun, et son Dieu devait être le leur. Le pacte d'honneur et de dévouement qui les groupait autour de lui était sous la garantie de la religion ; quelle en eût été la sanction, s'il n'avait pas eu de part et d'autre le même caractère ? Clovis ne pouvait pas se faire chrétien sans ses hommes, et s'il se convertissait, il fallait qu'ils abjurassent avec lui. Sinon, la bande se dissolvait, et le roy qui avait abandonné la tradition nationale, se voyait abandonné lui-même par ceux qui voulaient y rester fidèles" (d'Avenay, pp. 61-62). Or, les antrustions et Clovis représentant constitutionnellement la nation franque, l'Histoire nous oblige donc le plus formellement possible à parler de la conversion de la nation tout entière. Bien entendu, on ne suppose pas ici que toute la nation franque fut convertie *impeccablement* du jour au lendemain, tous les antrustions, tous les francs du simple peuple n'ayant certes pas bénéficié d'une vision mystique comme leur roy Clovis, mais tous d'entr'iceux-là étant généralement *inclinés* vers la Foi par leur haut caractère fait de noblesse, de générosité, de bravoure, de simplicité, d'héroïsme, de droiture et d'honnêteté morale (toutes vertus naturelles que le catholicisme permet d'épanouir et dont le Christ seul donne la synthèse surnaturelle), il ne fallut pas cent ans pour faire de tout le peuple franc, désormais assimilé aux "cousins" gallo-romains, de vrais catholiques : ce fut le travail magnifique des moines de saint Colomban notamment, et de bien d'autres. Voir à ce sujet le bel et instructif article du R.P. de Smedt, bollandiste, correspondant de l'Institut, dans *La France chrétienne.*

… Quelle horreur, tout-de-même, d'avoir comme Michel Rouche l'esprit *possédé* par un tel athéisme, qu'il est capable de le faire pécher contre l'évidence des faits historiques les mieux établis !

[tt] (appel de note p. 434) "De même que les généraux avaient des tribunaux, de même les évêques avaient obtenu de Constantin la possibilité de diriger et de trancher des débats judiciaires gratuitement, *inter volentes,* c'est-à-dire entre deux parties qui en seraient tombées d'accord. En 325, une loi de Constantin II, renforcée par Galla Placidia en 425, avait réservé tous les procès concernant les membres du clergé, y compris au criminel, aux tribunaux ecclésiastiques ; ainsi apparut le privilège du «for ecclésiastique». Toutes ces décisions ne pouvaient que renforcer le caractère sacré et intouchable du clergé, fortifier son autorité aux yeux des populations et centraliser son organisation, tandis que celle des fonctionnaires civils se dissolvait en autonomismes régionaux ou en patronages décernés par des grands propriétaires et des chefs militaires en train de privatiser l'État. Seule la structure ec-

clésiale restait solide. (...) N'oublions pas enfin que l'Église, ayant désormais la personnalité morale, pouvait recevoir des dons et des affectations de terres publiques. Ces terres ne pouvaient que s'accroître puisque, juridiquement, elle n'en avait que la «possession» (et non point la propriété qui restait à l'État), c'est-à-dire l'usufruit, y compris celui des impôts qu'elles rapportaient, et qu'elles n'étaient morcelées ni par les ventes ni par les héritages. Les revenus ainsi perçues permettaient d'abord de payer les membres du clergé, d'entretenir et de construire les bâtiments du culte et surtout de prendre soin des pauvres. En temps normal, il y avait l'accueil et l'éducation des bébés abandonnés encore sanguinolents dans les vasques de marbre scellées aux murs des églises, les orphelinats, les infirmeries, hospices, hôpitaux et hôtelleries pour les étrangers, sans oublier la matricule, liste où chaque église consignait les noms des pauvres logés et nourris dans un bâtiment spécial, et gardant en échange les sanctuaires tout en mendiant. En temps de guerre, s'ajoutaient l'accueil des réfugiés et surtout le rachat des ouailles de l'évêque et de tout prisonnier réduits en esclavage. Le spectacle était courant, au Ve siècle, de longs convois de captifs enchaînés marchant à pied derrière les chariots des vainqueurs (et parfois, les hommes ayant été massacrés, de prisonnières avec leurs enfants destinés à repeupler les terres lointaines). On voyait très souvent aussi des évêques galoper derrière ces convois, après avoir fait fondre patènes et calices, pour racheter à coups de pièces d'or ces nouveaux esclaves dont le prix moyen était de 12 sous. L'évêque était ainsi devenu un fonctionnaire de substitution. Son budget lui attirait d'autant plus la faveur des pauvres qu'il était consacré à ce que nous appelons aujourd'hui la solidarité. Même l'enseignement finit par être de son ressort lorsque, au début du VIe siècle, les curies municipales, épuisées, à court d'argent, furent incapables de rémunérer et d'entretenir leurs professeurs et leurs écoles" (Rouche, pp. 144-146).

[uu] (appel de note p. 436) Il est plaisant, dans le contexte liturgico-papal actuel, de préciser qu'*una cum* a le sens très fort d'UN AVEC, une union théologique, mystique, métaphysique, sacramentelle, contrairement à ce que disent les dilueurs de tout poil. Quand on assiste à une Messe, elle est offerte à Dieu le Père PAR l'Église personnalisée et théologiquement récapitulée dans le pape : le Sacrifice du Christ ne s'offre pas *directement* du fidèle, voire du prêtre officiant, à Dieu, sans passer par l'Église (d'où, soit dit en passant, le gros problème de les dire *una cum* Jean-Paul *Double,* c'est-à-dire avec le pire hérésiarque que la terre ait jamais portée, et hérésiarque dans son Magistère ordinaire infaillible, contrairement à ce que dénient les clercs traditionalistes d'Écône en trafiquant indignement la doctrine en la matière, ajoutant ainsi un scandale au scandale — Lire à ce sujet mon *L'impubliable* ou son abrégé *Pour bien comprendre la théologie de la Crise de l'Église)...* De la même manière *unacumiste* très profonde donc, saint Rémy élève Clovis à la royauté sur la Gaule non pas tout seul, mais en corps d'institution avec ceux qui, comme lui, avaient la responsabilité politique de la Gaule... ou plutôt de l'ancien Empire d'Occident. Nous tirons le texte de saint Rémy de l'ouvrage magistral et définitif que l'abbé Dessailly écrivit en 1880, *Authenticité du grand testament de saint Rémy,* p. 64, que nous ne saurions trop recommander (il vient d'être réédité), et dans lequel il réfute victorieusement les objections des rationalistes contre l'authenticité formelle dudit Testament. Il y eut certes en parallèle avec le grand, un "petit Testament" qu'on croit avoir été tiré du grand par Hincmar, lequel avait supprimé, pour des raisons politiques conjoncturelles dues à l'affaiblissement de la branche mérovingienne, et la première partie sur les donations immobilières de Clovis à saint Rémy, et surtout la dernière contenant les bénédictions et malédictions dont est tiré le passage magistral que nous citons.

Quant au grand Testament, au vrai le seul texte écrit par saint Rémy, il est formellement authentique. "Bruno Krush, en 1895, attaqua le testament de saint Rémy (forme courte et forme longue), au point que Godefroid Kurth n'osa même pas citer le petit testament parmi les sources de la vie de Clovis, dans son livre sur Clovis paru l'année suivante. Depuis, l'authenticité du petit testament a été définitivement réhabilitée par un article de A.H.M. Jones, Ph. Grierson et J.A. Crook, paru dans la *Revue belge de philologie et d'histoire,* XXXV, 1957, pp. 356-373. L'abbé Dessailly [prouve] que le petit testament est un abrégé du grand (pp. 233, sq.), et par conséquent l'authenticité du grand testament serait réhabilitée par la démonstration de celle du petit testament. Les auteurs universitaires contemporains montrent un certain embarras vis-à-vis du grand testament [Rouche, par exemple, le qualifie, mais sans preuves, de "suite interminable d'interpolations faites successivement entre le IXe et le Xe siècle", p. 505 de son *Clovis].* Toutefois, on peut trouver chez eux des arguments en faveur de son authenticité. Par exemple, Michel Sot dans *Un historien et son Église au Xe siècle : Flodoard de Reims,* a une annexe sur les deux testaments de saint Rémy. Il fait remarquer que le diplôme du roy Charles le Chauve du 1er octobre 845, par lequel le roy restitue à l'Église de Reims un ensemble de biens, porte la men-

tion du testament de saint Rémy. J. Devisse note que tous ces biens sans exception figurent dans le testament long, et non dans le court. Mais, observe encore J. Devisse, «comment admettre que le roy aurait aussi aisément cédé si cette propriété [de l'Église] avait été suspecte ou contestable, fondée sur un document récemment fabriqué et dénué de tradition ?» (Fayard, 1993, ann. 1, p. 753). Ici, Michel Sot cite Jean Devisse, *Hincmar, archevêque de Reims, 845-882,* Genève, librairie Droz, 1975, pp. 109-110. Pourtant Michel Sot n'ose pas (pression du milieu universitaire ?) affirmer l'authenticité du grand testament. À la suite de Jean Devisse, il imagine un texte intermédiaire entre le petit et le grand testament, sans aucun argument qui emporte l'adhésion. Il reconnaît d'ailleurs lui-même : «Faut-il alors penser qu'Hincmar disposait du testament long (...) ? Nous n'avons pas d'élément nouveau à apporter au débat et la question reste ouverte» (Rouche, p. 495). Quant à Jean Devisse, il dénote aussi son embarras devant cette restitution effectuée par Charles le Chauve : «Ce texte -intermédiaire ?- serait celui qui servit de base à la rédaction de la *Vita* et de Flodoard. On ne peut, on l'a vu, échapper à l'évidence qu'il existait un catalogue *incontesté* des biens de Reims». Il ajoute : «L'analyse du grand testament révèle, dans sa partie finale, l'emploi d'une expression au moins qui remonte au VI^e^ siècle : celle de *pervasores ecclesiarum* (au IX^e^ siècle, on emploie plutôt et plus concrètement : *pervasor rerum ecclasiasticarum).* Cela ne suffit évidemment pas à l'authentifier et à le dater. Mais au nom de quoi lui refuser une ancienneté suffisante, dans ces conditions, pour qu'Hincmar ait pu disposer d'un texte connu et considéré peut-être pas comme le testament de saint Rémy, mais comme un catalogue des biens rémois» (J. Devisse, *ibid.,* pp. 110-111). Pour notre part, il nous paraît plus naturel de penser que Charles-le-Chauve a bien vu le *testament* de saint Rémy, puisqu'il dit : «*Inspecto coram cetu fidelium nostrorum tam ecclesiastici quam laïcalei ordinis testamento sancti Remigii* (...) (après examen du testament de saint Rémy, en présence de nos fidèles, tant ecclésiastiques que laïcs)» (Giry Arthur, Prou Maurice, Tessier Georges, sous la direction de Lot Ferdinand, *Recueil des Actes de Charles II le Chauve,* Paris, Imprimerie nationale, t. 1 (840-860), 1943, p. 213). Il est vrai qu'un autre *codex* ne présente pas les mots «sancti Remigii». Nous avons suivi la leçon qui a les préférences de Ferdinant Lot. On voit par ce bref *état de la question,* que même des universitaires actuels, qui n'osent pas affirmer l'authenticité du grand testament, n'osent pas non plus la nier péremptoirement et déclarent que la question reste ouverte. Cet argument, et plusieurs autres sont utilisés par l'abbé Dessailly : «*Il est peu de documents qui s'appuient sur une authenticité plus éclatante et plus indiscutable*». L'abbé Dessailly cite plusieurs lettres d'Hincmar (à Erluin, à Nantaire, à Gérard, à Bernard) qui se réfèrent au grand testament, pp. 94-97 ; il donne aussi le témoignage d'un contemporain d'Hincmar, saint Héric, qui cite le testament de saint Rémy dans ses livres sur les miracles de saint Germain d'Auxerre, pp. 102-104 ; il montre que saint Rigobert, archevêque de Reims de 696 à 733, obtint du roy Dagobert III une charte d'immunité pour son Église en se référant aux archives de l'Église de Reims, faisant une allusion évidente au grand testament, p. 116.

"Notre intention n'est pas de discuter ici l'authenticité de ce testament ; ce que nous venons de dire suffit pour que nous en donnions des extraits. Toutefois le principal argument des adversaires de son authenticité étant l'ignorance et l'excessive crédulité des anciens, d'où résultait une «abondance de faux» (Michel Rouche, p. 505), nous nous permettrons de citer le *Nouveau traité de Diplomatique :* «Si l'ignorance a régné dans quelques siècles, il n'y en a jamais eu aucun où les hommes n'aient été zélés pour leurs propres intérêts. Il n'est donc pas possible d'assigner un temps précis, où il ait été plus facile, qu'il ne l'est à présent, d'usurper des biens et des honneurs, à la faveur de faux titres. Si l'intérêt en a souvent supposé, le même motif a rendu les hommes toujours assez clairvoyants pour en découvrir la supposition. (...) Les modernes ont beaucoup plus excédé par leurs soupçons et leurs accusations injustes contre les chartes les plus vraies et les plus authentiques (sic) que n'avaient fait les anciens, en recevant quelques pièces pour véritables, qui ne l'étaient pas... Sur l'article des faussaires et des actes supposés, ou falsifiés, nous ne savons si l'on pourrait en rapporter un seul. Au contraire nous avons remarqué dans le premier chapitre de cette partie qu'ils ne manquèrent au sujet soit des titres mêmes, soit de leurs fabricateurs, ni d'attention, ni de vigilance, ni de critique, ni de zèle, ni de sévérité» *(Nouveau traité de Diplomatique, 1765, VII^e^* partie, t. VI, p. 3 & 234). Saint Pie X parle du grand testament de saint Rémy dans son allocution du 13 décembre 1908 [suivant d'ailleurs en cela les papes du Moyen-Âge que nous avons précédemment cités]" *(Le sel de la terre* n° 17, note 6 de la p. 181 & pp. 182-183).

Un publiciste traditionaliste, Louis-Hubert Rémy, a remarquablement présenté le livre de l'abbé Dessailly, après cette petite introduction qu'il ne nous semble pas du tout inutile de rapporter :

"[Quant à ce que la tradition historique française nous enseigne] l'étude sérieuse et concomittante des auteurs anciens avec celle des auteurs modernes, universitaires ou non, aboutit pratiquement toujours à l'avantage de ces anciens. Au faux principe [de la science historique moderne] que l'on voudrait imposer partout, s'oppose le vrai principe suivant : *Dans les évènements passés catholiques, s'impose comme vrai, ce qui n'est pas démontré faux* ***par des CONTEMPORAINS catholiques.*** Nous précisons bien *catholique,* et ce, pour deux raisons. La première se comprend facilement : mon père qui était catholique ne nous mentait jamais. Son père non plus ; et il en est ainsi chez tous les vrais catholiques : on ne ment pas ; quand ils ont été trompés ou quand ils se sont trompés et qu'on leur a démontré leur erreur, bien vite et humblement, ils se soumettent. C'est chez les autres que l'ont ment, et que l'on persévère dans le mensonge. La seconde est prouvée par l'histoire : chaque fois qu'un hérétique a enseigné une erreur, il y a toujours eu un contemporain, clerc en général, qui a défendu la Vérité, même au prix de son sang. Qui aurait pu inventer des faits aussi importants que le Sacre ou la Sainte-Ampoule, sans qu'il y ait eu de nombreux contemporains pour s'élever contre, si de tels faits avaient été imaginés ? Et il a fallu attendre plus de 1100 ans pour attaquer ce que l'on voudrait aujourd'hui nous faire avaler comme pieuses légendes ! De qui se moque-t-on ? Les historiens modernes nous agressent en exigeant de nous le document d'époque pour prouver un fait. Nous leur répliquons : découvrez-nous le document catholique d'époque prouvant que c'est faux [du reste, nous le verrons, s'appuyer critériologiquement sur le document écrit à l'ère mérovingienne, est faire preuve de bien peu de science historique...]. Abandonnons les tristes «historiens blasphémateurs» dans le camp de ceux qui haïssent la Vérité, et qui nous le prouvent tous les jours. Il peut y avoir d'excellents passages dans leurs écrits, mais sur ces sujets-là, on ne peut se contenter de demi-vérités, qui ne sont finalement que de véritables mensonges. Oui, le Sacre gêne, et gêne beaucoup de monde. «C'est le grand épouvantail de la Révolution. La pensée du Sacre la fait rugir, ricaner, grincer des dents, écumer. La Révolution est l'horreur du divin : et par le Sacre, le divin s'épanche à flots sur la Nation entière ; LA NATION ENTIÈRE DEVIENT ODORANTE DES PARFUMS DU CHRÊME, QUE LE SACRE FAIT COULER SUR SON CHEF. La naissance désigne le roy lieutenant ; elle ne le fait pas ; c'est le Sacre qui le constitue» *(Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France,* Ayroles, Gaume 1885, pp. 14 & 304). En conclusion de cette [introduction], méditons ces lignes de Le Play : «(...) Je ne connais rien de plus dangereux que les gens qui propagent des idées fausses, sous prétexte que la nation ne voudra jamais y renoncer. Si elle n'y renonce, elle périra ; mais ce n'est pas un motif pour accélérer la décadence en adoptant l'erreur. Il n'y a d'autre règle de réforme que de chercher le vrai et de le confesser sans réserve, quoi qu'il arrive. Je conçois qu'un homme prudent se taise momentanément sur le vrai, bien que je condamne cette prudence, mais je repousse tout homme qui se rallie par politique à l'erreur» (cité dans *La semaine religieuse de Cambrai,* 1884, pp. 734-735).

"LE LIVRE DE L'ABBÉ DESSAILLY.— On sait peut de choses sur l'auteur, si ce n'est qu'il fut membre de l'Académie de Reims, ce qui n'est pas rien. Il fut avec le chanoine Cerf, lui aussi éminent savant, un des défenseurs des traditions rémoises. Ils furent formés par l'éminent C^{al} Gousset, archevêque de Reims, qui fut certainement le plus grand évêque français de la première partie du XIX^{e} siècle. Il faut lire la page que M^{gr} Fèvre dans son *Histoire du cardinal Gousset,* malheureusement difficile à trouver, consacre à cette académie, à son fondateur et protecteur, à ses membres, à leurs travaux, pour comprendre le sérieux de nos pères. Dans une première partie, l'abbé Dessailly suit pas à pas chacun des termes du Grand-Testament dicté par saint Rémy, prouvant par les notes géographiques, par les legs et par l'identité des légataires, l'authenticité du Grand et du Petit Testament. Il démontre aussi que le Petit Testament n'est que l'abrégé du Grand. Dans une seconde partie, de six chapitres, il raconte l'histoire du Testament avant Hincmar, sous Hincmar, jusqu'en 1638, et depuis 1638 à nos jours. Il raconte l'origine récente des attaques, le pourquoi de ces attaques et dénonce les auteurs de ces falsifications. Dans une troisième partie, il répond aux 13 objections soulevées par les détracteurs, prouvant en retour leur malhonnêteté. Non seulement, ils en ressortent confondus, mais leur défaite confirme indubitablement l'authenticité du Testament. Par-là même, se trouve confirmé le Sacre de Clovis [car tout se tient : Testament de Saint Rémy-Sacre royal-Miracle de la Sainte-Ampoule-Droit divin direct du Roy de France !]. Enfin, dans une conclusion de 40 pages, il brosse un portrait inhabituel mais combien lumineux de saint Rémy ce titan de la sainteté et de la politique, souvent méconnu ou caricaturé. Citons ce passage de la p. 228 qui confirme le principe défini plus haut : «Le premier principe de l'école gallicane [négationiste], son point de départ est que généralement tout diplôme, toute charte, tout titre ancien doit être suspect, à cause de la multitude d'actes

faux qui pullulent dans les archives privées et publiques. Cette suspicion, préliminaire à toute étude est formellement contraire aux données de la Diplomatique, qui prouve que peu d'actes faux et interpolés ont existé dans le cours des âges, parce que dans tous les siècles il y a eu des lois très sévères contre les faussaires et des lumières suffisantes pour découvrir leurs falsifications. La conclusion est donc l'opposé du principe gallican : c'est qu'un acte ancien transmis par la tradition est digne de toute confiance, à moins de preuves *certaines* du contraire». Et l'abbé Dessailly cite le *Traité de Diplomatique,* t. VI, p. 234 *Sur l'article des faussaires et des actes supposés ou falsifiés, nous ne savons si l'on pourrait en rapporter un seul».* Page 111, il précisait : «D'abord, les lois ecclésiastiques étaient formelles. Elles exigeaient des évêques une vigilance active sur tous les diplômes et les actes de donation faits aux églises. Nous pourrions citer, à partir du VI[e] siècle surtout, de nombreuses prescriptions canoniques à cet égard». Nous ne pourrions mieux faire pour conclure que de citer le cher Jean Vaquié. Dans le n° spécial de *Lecture & Tradition* n° 126, il posait cette question : «Mais alors, jusqu'où allons-nous devoir remonter pour échapper à cette glissade [de la société contemporaine] ?» Et voici sa réponse : «... Il faut, si l'on veut trouver un terrain solide, REMONTER JUSQU'AU SACRE DE CLOVIS PAR SAINT RÉMY À REIMS, LE JOUR DE NOËL 496. C'est là que la race de nos roys a été désignée par Dieu qui a envoyé une huile céleste [à cet effet]. C'est à ce moment-là que Dieu a fondé une autorité temporelle chrétienne pour être le rempart et l'épée de la Sainte-Église. C'est jusque-là qu'il faut remonter pour trouver une base ferme de raisonnement»" (Louis-Hubert Rémy, dans *Lecture & Tradition* n°s 239 & 240, janv.-févr. 1997, pp. 36-39).

Et Chifflet l'espagnophile a beau mensongèrement ravaler le Testament de saint Rémy au seul Petit (qui d'ailleurs n'existe pas à proprement parler : il y a *des* Petits-Testaments de saint Rémy, c'est-à-dire des copies résumées plus ou moins bien du Grand et seul authentique Testament, il n'y en a pas un seul), il est dans l'erreur la plus totale : "Chifflet [après le camouflet qu'avait reçue la France lors du banquet diplomatique offert à l'occasion des Traités de Westphalie], se mit à fouiller les bibliothèques et trouva, grâce au P. Bollandus, espagnol comme lui, dans le monastère de Bonne-Fontaine (Bonifontis) au diocèse de Reims, non ce qu'il cherchait, un document infirmant la sainte-Ampoule, mais ce qu'il ne cherchait pas : *un texte du Testament* de saint Rémy, beaucoup plus réduit que le texte connu jusqu'ici. Il triompha de sa découverte, comme bien on pense ! Il le publia dans sa *Nova disquisitio sanctae Ampulae remensis* (Anvers, 1651), avec ce commentaire en conclusion : «Voilà le vrai texte du Testament de saint Rémy». «Votre Hincmar de Reims était un crédule ou un faussaire !...» Le P. Labbe, jésuite comme le P. Bollandus, retoucha ce texte qu'il donna et que la critique donna avec lui, pour le *seul* texte authentique du Testament de saint Rémy ! Le malheur, c'est que ce texte dit «genuinus», n'est qu'une copie incomplète, peut-être qu'un résumé, sans date et sans signature, parmi *deux ou trois autres copies* qui toutes présentent entre elles des divergences ; qu'Hincmar qui a eu toutes ces copies à sa disposition, notamment celle de Chifflet, *qu'il a annotée de sa main,* les a trouvées incomplètes et les a complétées, dans son propre texte à lui, d'abord les unes par les autres, puis par d'autres manuscrits, que n'a pas eus Chifflet, par les récits des anciens, les inscriptions *(pitaciolis),* les médailles, etc., que Chifflet n'a pas eus davantage. C'est ce qu'il nous dit lui-même dans la *Préface* de sa *Vie de saint Rémy :* «Qu'on ne s'étonne pas, dit-il, si je restaure et mets en lumière les faits cachés concernant la naissance, la vie et la mort de notre maître, père et protecteur [saint Rémy], faits que j'ai trouvés dans des cédules tombant de vétusté ou recueillis comme certains *(certe cognovi)* de la tradition des Anciens». Nous croyons sur parole le moine réformateur du couvent de Saint-Denys, le prélat qui porta à la cour et sur le siège épiscopal toute l'austérité monastique (il s'abstint toute sa vie des aliments gras), qui mérita par sa science et ses vertus d'être appelé «le plus grand évêque de son temps... le Richelieu de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve». Voilà pourquoi avec Baronius et tout le Moyen-Âge, nous adoptons son texte, de préférence au texte d'un espagnol qui n'a pas eu plus de critique, mais qui a eu certainement moins d'amour de la France", conclut le vigoureux abbé Vial, de qui nous tirons ce passage…

[vv] (appel de note p. 440) D'ailleurs, les évêques en France, et certainement dans tous les pays d'Europe de manière peut-être moins parfaite, sont restés très-imbriqués dans la chose sociale tout au long des siècles Très-Chrétiens, ils s'en sont toujours occupés comme d'un devoir imparti à leur religieuse et sacrée charge apostolique. Nous sommes ici aux assises de la France ; mais voyez, à la toute-fin, le tableau qu'on pouvait brosser des Évêques d'Ancien-Régime, dont la plupart, s'ils n'étaient saints (et encore, personne n'en sait rien, Dieu seul est juge sur cette matière du *for interne* des âmes), n'avaient tout-de-même pas à montrer aux peuples que des poudreuses et coquettes manies de cour faisandée :

"... En un temps d'élégance raffinée, ils joignent à une distinction suprême, à une grâce insinuante et souriante, la dignité, la gravité que comporte leur caractère sacré. Ne croyez pas que ces brillants prélats se renferment dans l'inaction d'une existence égoïste et satisfaite. *Ils croient avoir charge de peuple autant que charge d'âmes.* Leurs villes trouvent en eux des protecteurs empressés et utiles. Leurs provinces les voient accourir aux pays d'État, aux assemblées créées par Necker et par Calonne. Là, nul ne s'étonne qu'ils sachent présider les sessions avec une aisance singulière, et présenter des rapports pleins de compétence sur une route, un canal, un emprunt, un haras. C'est qu'ils s'entendent en administration, en finances, en voirie, en toutes choses aujourd'hui étrangères aux gens d'église [… ah !, quant à cela, ne nous parlez surtout pas des épiscopes modernistes de France qui "font dans le social" comme on fait caca !, qui s'occupent *ad destructionem* du social, quand leurs pères s'en occupaient *ad aedificationem !]*. On les trouve diplomates consommés, hommes d'État, hommes de cour. Ils sont partout, dans les États généraux et provinciaux, dans les palais des roys, à Paris, à Versailles, dans les ministères, les ambassades, les parlements, les académies, les universités, les collèges, les écoles, les bureaux de charité. Impossible d'écrire l'histoire, non seulement du Moyen-Âge mais de l'Ancien-Régime, sans rencontrer le clergé, l'épiscopat à chaque pas. *L'Église se trouve tellement renfermée aujourd'hui [fin XIX^e^ siècle] dans sa mission spirituelle, qu'on est tenté de se demander où elle est ; avant la Révolution, ON SE DEMANDE OÙ ELLE N'EST PAS.* On ne contestera point à l'épiscopat du XVIII^e^ siècle l'honneur d'avoir marché à la tête du mouvement de bienfaisance. Assurances contre l'incendie, prêts gratuits, monts-de-piété, hôpitaux, suppression de la mendicité, assistance par le travail, cours d'accouchement pour fournir des sages-femmes aux campagnes, toute oeuvre ayant pour objet d'assurer, avec le secours au pauvre, l'intérêt des humbles, la conservation de la vie, le bien-être général, a trouvé en eux des patrons tout-puissants. *Aussi, ce qui brille avec le plus d'éclat chez ces prélats d'Ancien-Régime, CE SONT LES VERTUS SOCIALES.* Ce n'est pas cependant que les vertus épiscopales leur aient manqué. Sans doute, on a trop souvent parlé avant 1789 du défaut de résidence, de la rareté des visites épiscopales, pour que ces reproches n'aient pas quelque fondement. Beaucoup d'évêques cédaient à la fascination de Paris et de Versailles. Ces mains blanches et fines portèrent parfois un peu mollement la houlette pastorale. Cet épiscopat ne sut pas non plus opposer une défense victorieuse aux attaques des philosophes. Le génie lui manqua, et aussi la jeunesse, l'ardeur enflammée, qui gagnent les batailles. À Voltaire, à Rousseau, il n'eut point à montrer un Bossuet, un Pascal. Au point de vue de la défense religieuse, il ne fut point à la hauteur de la situation. Mais les causes de la défaite d'une Église impliquée dans tous les rouages de l'État sont trop complexes au XVIII^e^ siècle, pour qu'on puisse en rejeter toute la responsabilité sur l'épiscopat. Une étude attentive, diocèse par diocèse, nous a montré la grande majorité de ces évêques résidants, vigilants, attentifs aux besoins religieux de leur troupeau, très versés dans la science théologique puisée en Sorbonne, vraiment pasteurs. Disons enfin que les *vertus privées* leur ont manqué moins qu'on ne l'a dit, et moins qu'on ne pense. D'ordinaire, on a trop jugé cet épiscopat d'après les vices bruyants d'un Rohan, d'un Talleyrand, d'un Loménie. Pour les annalistes, dix évêques irréguliers tiennent plus de place que cent vingt pontifes occupés simplement à gouverner leur diocèse. Nous avons trouvé, avec l'abbé Proyart, une dizaine de prélats qui, en 1789, donnaient prise à la censure par leur conduite. C'était trop sans doute, ce serait aujourd'hui énorme. C'était assez pour faire aux flancs de ce grand corps une grave blessure. Mais enfin ces défaillances partielles, qui s'expliquent par le mode de recrutement [c'est singulièrement vrai pour comprendre le dévoiement de Talleyrand], ne sauraient entacher l'honneur de tout l'ordre. Et que de vertus, que de *vies entières* faites de Foi, de piété, de dévouement et d'honneur, on pourrait opposer aux scandales de quelques-uns. Nommer, par exemple, en 1789, les Durfort, les Reboul de Lambert, les Fumel, les du Tillet, les Balore, les Saint-Luc, les Hercé, les Neufville, les Pressy, les Bonal, les Machault, les Royère, les Chanterac, c'est rappeler des pontifes irréprochables, et dont quelques-uns touchèrent à la sainteté. Ne nous étonnons pas que ces évêques aient séduit tous ceux qui ont pu les étudier de près, un Burke, un de Maistre, un Tocqueville, un Taine. Ces hommes étaient meilleurs que les institutions [l'auteur fait ici allusion à la commende issue du Concordat de 1516, et combien il a raison]. Ils seront à la hauteur de l'épreuve qui se prépare. La Révolution va faire apparaître au grand jour des vertus un peu voilées par la parure du siècle" *(La France chrétienne,* pp. 476-477). C'est précisément contre cette grande et bienfaisante assistance sociale *chrétienne* que se dressent les révolutionnaires, pleins de haine : "Le débat [du 4 août 1789] fut solennel. Adversaires et défenseurs de l'Église rivalisèrent d'ardeur et d'éloquence. Il semble que la proposition de Boisgelin, archevêque d'Aix, offrant à l'État une hypothèque de 400 millions sur les biens ecclésiastiques, aurait

dû être agréée, le clergé ayant déjà fait le sacrifice de ses dîmes. La voix de la justice et de la raison aurait peut-être été entendue si la question financière ne s'était pas compliquée d'une question politique. Les ennemis du clergé *voulaient le réduire à la mendicité pour ruiner à jamais sa puissance sociale.* Ils voulaient aussi attacher à la Révolution tous ceux qu'elle enrichirait des dépouilles de l'Église, les acquéreurs de ses biens ayant tout intérêt à empêcher les revendications futures des anciens possesseurs. Déjà, la suppression des dîmes avait excité la reconnaissance des propriétaires, c'est-à-dire à peu près de tout le monde en France, envers cette Révolution qui faisait tomber sur leurs terres une rosée bienfaisante, et augmentait leur valeur d'un/dixième par l'abolition pure et simple d'un impôt payé depuis Charlemagne et évalué par Sieyès à 70 millions. Les prêtres, les évêques perdaient à jamais cette grande situation territoriale qui était depuis le Moyen-Âge l'assise, la condition et la mesure de l'importance sociale, pour passer au rang de *salariés,* de fonctionnaires, «d'officiers de morale» au service de l'État. Le mot de salaire prononcé par [le franc-maçon initié à la Loge des Illuminés de Bavière] Mirabeau à la tribune de la Constituante devant les grands seigneurs d'Église leur avait fait dresser les cheveux sur la tête. Il fallut bien s'y habituer, assister, la rougeur au front, à la première discussion du budget des cultes, et entendre marchander un traitement misérable par ceux mêmes qui l'avaient rendu nécessaire. (...) Les ruines morales seront plus douloureuses encore que les pertes matérielles. Depuis le Moyen-Âge, les lois de l'Église étaient lois de l'État, et il y avait un crime d'hérésie comme un crime de lèse-majesté. la Révolution brise cette alliance séculaire. La déclaration des droits de l'homme, en proclamant la liberté de conscience, enlève au catholicisme le privilège, acquis par la prescription, par la persuasion et au besoin par la force, d'avoir seul, depuis Clovis, depuis Louis XIV, un culte public. Les 12 et 13 avril 1790, le refus opposé à la motion de dom Gerle de le reconnaître comme «la religion nationale» soulève dans la France fidèle une émotion extraordinaire" *(La France Chrétienne,* p. 480).

CHAPITRE XI

[ww] (appel de note p. 447) "Avit, évêque, au roi Clovis, *Avitus episcopus Clodevecho regi.* – Les partisans des schismes paraissaient voiler et obscurcir votre perspicacité par la variété et le nombre de sentences et d'opinions vides de la vérité du nom de chrétien. Alors que nous nous en étions remis à l'éternité et que nous attendions du jugement futur que soit dit ce qu'il y a de droit dans ce que chacun sent, voici qu'a brillé parmi les hommes d'aujourd'hui un rayon de vérité éclairant. La divine Providence a enfin trouvé un arbitre pour notre époque. Le choix que vous faites par vous-mêmes est une sentence qui vaut pour tous. Votre foi est notre victoire. Certains dans ce même débat, alors qu'ils pourraient être mus vers le désir de la saine croyance, soit par l'exhortation des évêques, soit par la suggestion de certains de leur entourage, opposent la coutume de leur peuple et le rite observé par leur père, si bien qu'ils préfèrent de manière nocive la pusillanimité au salut, tandis qu'ils conservent une révérence futile envers leurs pères par le maintien dans l'incrédulité. Ils avouent en quelque sorte qu'ils ne savent ce qu'ils choisissent. Que s'éloigne donc, après un tel événement miraculeux, la timidité nocive d'une pareille excuse ! Vous, de toute une généalogie d'antique origine, vous vous êtes contenté de sa seule noblesse et vous avez voulu faire surgir de vous pour votre descendance tout ce qui peut orner de générosité ce haut rang. Vous avez des fondateurs, hommes de bien, vous avez voulu en faire naître de meilleurs. Vous êtes à la hauteur de vos bisaïeux, en ce que vous régnez dans le siècle ; vous êtes un fondateur pour votre descendance lorsque vous régnerez dans le ciel.

La Grêce également peut se réjouir d'avoir choisi un prince qui soit des nôtres ; mais désormais elle n'est plus la seule à mériter le don d'une pareille faveur. Sa clarté illumine aussi ton empire et en Occident, l'éclat d'une gloire qui n'est pas nouvelle fulgure sur un roi qui n'est pas nouveau. C'est bien à propos que la Nativité de Notre-Seigneur a inauguré cette gloire, de telle sorte que le jour où l'eau régénératrice vous préparerait au salut fût aussi le jour où le monde a reçu celui qui est né pour sa rédemption, le maître du ciel. C'est pourquoi le jour où l'on célèbre la naissance du Seigneur, qu'il soit aussi le vôtre ; c'est-à-dire que le jour où vous êtes né au Christ est aussi le jour où le Christ est né au monde, jour où vous avez consacré votre âme à Dieu, votre vie à vos contemporains, votre renommée à la postérité.

Que dire maintenant de la très glorieuse solennité de votre régénération ? Si je n'ai pu venir participer physiquement parmi les ministres, du moins n'ai-je point manqué d'être en communion, tout à vos joies, puisque la divine piété aura accordé à nos régions aussi ce fait digne de reconnaissance

qu'avant votre baptême nous était parvenu un messager de votre très sublime humilité disant que vous aviez fait profession de catéchumène. Par là, après ce que vous aviez dit, attendre la nuit sacrée nous trouva déjà assuré de vous. Nous discutions et nous méditions avec nous-même pour savoir quel serait cet événement, alors que la main multiple des évêques assemblés, mue par le zèle pour le service saint, ranimait les membres du roi par les ondes de la vie, alors que sa tête redoutable aux peuples s'inclinait devant les serviteurs de Dieu, alors que la chevelure entretenue sous le casque de fer revêtait le casque salutaire de l'onction sainte, alors que, dévêtus pour un temps de la cuirasse, ses membres sans tache brillaient de la même blancheur que sa robe de baptisé. Que cette douceur de ce vêtement, ô le plus florissant des rois, comme vous le croyez, dis-je, vous procure bientôt plus de force que la rigidité des armes ; et que tout ce que la faveur du sort vous accorda jusque-là, ce soit désormais la sainteté qui l'augmente.

J'aurais voulu ajouter à tous vos éloges quelques exhortations, s'il avait manqué quelque chose à votre science et à votre religion. Irons-nous prêcher la foi au chrétien converti accompli, cette foi qu'avant cet accomplissement vous avez vue sans prédicateur ? Ou bien l'humilité que depuis longtemps vous nous témoignez avec dévotion, alors que vous ne nous la devez d'abord qu'après votre profession de foi ? Ou bien la miséricorde qu'un peuple récemment captif, délivré par vous, a fait connaître au monde par ses cris de joie, à Dieu par ses larmes. Il y a une chose au monde dont nous voudrions qu'elle l'amplifiât : à savoir que Dieu fasse sien, par vous, tout votre peuple et que des peuples plus éloignés, pas encore corrompus, en leur ignorance naturelle, par les germes de dogmes mauvais, reçoivent de vous la semence de la foi, prise au bon trésor de votre cœur. N'ayez ni honte, ni ennui à construire, par l'envoi d'ambassades sur ce sujet, le royaume de Dieu, lui qui a tout fait pour édifier le vôtre. Dans la mesure où ces peuples extérieurs païens seront prêts à vous servir d'abord, sous le commandement de la religion, alors on s'apercevra encore que cela a une autre propriété. On les discernera plus par l'appartenance à un peuple qu'à un prince".

Michel Rouche, du livre duquel nous tirons la traduction intégrale de cette lettre, en dit ceci : "Du point de vue de la forme extérieure cette lettre n'a pas de date qui s'impose, ni de fin. Celle-ci, comme tous les chercheurs antérieurs l'ont prouvé, a été coupée par la distraction d'un scribe qui a collé brutalement une lettre destinée à l'empereur romain d'Orient par Gondebaud, roi des Burgondes (G. Kurth, pp. 316 & 579). Nous ne saurons donc jamais ce qu'Avit disait en conclusion. De plus, la plus grande partie de la collection des poèmes d'Avit fut détruite dans Vienne vers 500 lors du siège de la ville par les Francs. Avit ayant supervisé lui-même en 507 la réédition des poèmes subsistants et l'édition de ses lettres, nous pouvons être sûrs de leur contenu" (p. 400).

[xx] (appel de note p. 463) Migne, Patr. lat., tome CXXV, p. 1159-1160. Hincmar : *Vita Sancti Remigii,* cap. XXXVI, sq. BN A, 112 à 329. Certes, nous tenons cette Apparition de la Vigile uniquement d'Hincmar, et de plus on sait bien qu'il procède en Histoire à la manière *légendaire.* Mais ceci, et c'est le grand tort des modernes, ne doit absolument pas être compris d'une manière négative ! Bien qu'Hincmar sacrifie quelque peu à l'esprit de l'époque qui voulait considérer l'Histoire comme un genre littéraire, il avertit en effet dans la préface de sa *Vie de saint Rémy* que "*c'est la vraie loi de l'histoire de transcrire tout simplement pour l'instruction de la postérité les récits que colporte la renommée*". On ne saurait trop méditer cette phrase : elle est remplie de sagesse et de science et ne peut avoir été signée que par quelqu'un qui a réfléchi profondément sur la science historique. Elle signifie en tous cas que celui qui l'a écrite ne saurait *inventer,* au sens négatif du terme, les faits de l'Histoire : on se tromperait étrangement de le penser, car la technique de la légende pour rapporter les faits historiques n'est absolument pas comprise au Moyen-Âge comme une pure invention de l'Histoire, c'est parler par antiphrase. Ainsi, le verbe "colporter" par exemple, employé par Hincmar, n'est pas du tout à prendre péjorativement, bien au contraire, il est à prendre au sens étymologique latin *extrêmement positif* de "*transmettre une information à de NOMBREUSES personnes*" *(Petit Robert)* ; et par le grand nombre même de personnes *colporteuses* de l'information, intervient la loi très-positive de la vérité en Histoire, qu'avait mise en axiome saint Vincent de Lérins pour la doctrine catholique : "Il faut croire ce qui a été professé partout, toujours et par tous". En fait, pour saisir la haute valeur du procédé légendaire employé par Hincmar, il faudrait évoquer rien moins que le concept juridique de "*notoriété publique*", dont on sait qu'il *suffit* pour, par exemple, *prouver* devant la loi la propriété d'un bien matériel (prescription trentenaire), un Hincmar qui donc, fait là preuve devant la postérité d'une très-grande intelligence scientifique de l'Histoire. Hincmar a rapporté la "légende" de la Sainte-Ampoule parce qu'elle est de notoriété publique... ce qui vaut quasi preuve en Histoire, comme en pur droit juridique (un

événement historique, en effet, est éprouvé au critère des âmes humaines, et plus il y en a, plus on est sûr du jugement porté sur ce qu'il est : vrai ou faux ; bien sûr, ce n'est pas absolu, c'est précisément l'erreur de Lamennais d'en avoir fait un dogme intangible, mais il y a là un criterium de très grande valeur : la légende communément colportée oralement par tout un peuple sur son histoire propre contient TRÈS-CERTAINEMENT un grand fond de vérité, si pas l'entière vérité historique, détails y compris, du fait rapporté) !... Et donc, quand on voit Hincmar se fonder sur elle, il est un peu au-dessus des plumitifs de la science historique contemporaine qui se couvrent de ridicule de le contredire là-dessus !!!

Mais voyons un peu ensemble ce qu'est la *légende,* au Moyen-Âge, pour comprendre toute la portée de ce que rapporte Hincmar. En fait, par ce moyen, il s'agit de mieux montrer la valeur profonde d'un fait historique majeur, que les simples, confondant facilement faits *éclatants* avec faits *importants,* pourraient ne pas saisir. Cette technique consiste essentiellement à rapporter *avant même* la trame historique du fait, sa signifiance métaphysique ou surnaturelle, nonobstant que la matière événementielle du fait est parfaitement respectée. On le voit, la légende est donc, en fait, plus... *réelle* que l'histoire racontée selon les seuls critères rationnels ! C'est pourquoi les vrais historiens, connaissant sa valeur intrinsèque en Histoire, se gardent bien de mépriser son apport, car souvent, la légende est même critériologiquement supérieure au simple document écrit. C'est précisément à ce genre de tournants qu'on se rend bien compte de la supériorité morale de nos pères sur nous, modernes ! Au Moyen-Âge, il s'agit d'*enseigner* les peuples, il ne s'agit pas de bourrer les cervelles de faits livresques émasculés de leur sens profond (comme de nos jours), et c'est pourquoi on privilégie sur l'authenticité matérielle, celle spirituelle, mais sans préjudice grave de celle matérielle. Car il ne faudrait surtout pas imaginer nos ancêtres tirant sur l'élastique du fait matériel jusqu'à la distorsion inexacte (ils avaient au contraire bien plus que nos pédants modernes le sens des réalités historiques vraies), mais ils savaient très bien, fort intelligemment, que le sens spirituel, de soi invisible, avait besoin d'être mis en valeur et visiblement explicité : ainsi, par le procédé légendaire, le fait historique important était rehaussé par rapport à d'autres faits historiques sans importance spéciale mais qui auraient risqué, pour les gens simples, de paraître aussi importants (pas bêtes, hein, nos ancêtres ! combien à côté d'eux paraissent imbéciles, obscurantistes et impies, les historiens modernes qui se contentent d'un ramassis mécanique des faits, comme le balayeur municipal ramasse un tas de feuilles mortes ! L'abbé de Nantes a justement écrit : "Certes, pour connaître l'épisodique, la légende n'est pas la voie d'accès recommandée. Mais pour atteindre le sens profond des grands événements de l'histoire et leur impression sur les générations successives, ce qui n'est pas la partie la moins importante de la science historique, il n'est pas sûr qu'elle nous égare. La science pourrait bien, dans son dépouillement hypercritique, nous fournir les ossements des siècles, étiquetés, classés, sans nous en donner à connaître l'âme, cette âme que notre tradition nationale a gardée" — CRC n° 198, p. 9).

Précisément, pour en revenir au récit d'Hincmar sur l'apparition de la Vigile de la Noël 496, nous sommes ici en présence d'une *légende* de cette sorte, apport de la tradition orale "colportée" dans le peuple au sens *positivement* très élevé et point du tout péjoratif, c'est même exactement le contraire !, de "renommée universelle", "notoriété publique". Quand Hincmar rapporte que la Vigile de la Noël 496 fut favorisée d'une Apparition divine, on est donc, *à tout le moins,* absolument CERTAIN qu'il s'y passa quelque chose de fort surnaturel et de très important, on ne saurait en douter quand bien même tous les détails, rajoutés paraboliquement pour justement mieux faire saisir l'importance suprême de cette Apparition du Christ à l'élite de la Nation, peuvent ne pas être tous matériellement exacts (ce qui ne veut pas dire qu'ils sont *certainement* inexacts !). Ceci dit, donc, pour la valeur intrinsèque de l'apport d'Hincmar. Mais de plus, nous avons en ce grand évêque de Reims, il est bon de le préciser, non pas seulement un historien légendaire, mais l'étoffe d'un historien véritable capable de réimposer à son époque "oublieuse" un fait historique, le miracle de la Sainte-Ampoule, que l'incurie des siècles mérovingiens finissant avait laissé tomber en désuétude (c'est grâce à ses soigneuses recherches des matériaux d'archives, dans la Bibliothèque de Reims, et à son travail historique de synthèse, que l'authentique visage de la Noël 496 put resurgir à la face du monde. Frère Augustin nous montrera cela tout-à-l'heure magistralement). Il convient en effet "de se rappeler que dans la longue portion des Annales dites de saint Bertin rédigée par ses soins, il [Hincmar] s'est montré historien grave et sérieux, sinon absolument impartial" *(La France chrétienne,* pp. 108-109). Même le légitimiste et donc réductionniste Francis Dallais est bien obligé de le reconnaître : "D'abord, et pour rendre hommage à la probité de l'archevêque [Hincmar], on constate qu'il a recherché les documents anciens, pouvant sub-

sister avant d'écrire la *Vita Remigii* [dans laquelle il a consigné les miracles qui nous occupent], ainsi qu'en témoigne la lettre adressée au prêtre Lantard qui avait quitté le diocèse de Reims : «Si, comme je l'ai entendu dire, vous possédez des écrits sur la vie et les actions du bienheureux Rémy, en dehors de ce qu'on lit de toute antiquité dans l'Église de Reims *praeter illa quae ex antiquo in ecclesia Remensi legebantur,* veuillez au plus tôt ou me les apporter vous-même ou me les envoyer sous votre sceau» (L. Levillain, dans bibliothèque de l'Ecole des chartes, t. LXVII, 1906, p. 487)" (Dallais, p. 136). On perçoit très bien dans cette lettre le travail d'un historien sérieux.

Avant, donc, de calomnier le sérieux historique d'Hincmar pour donner raison aux modernes qui veulent nier le miracle dans l'Acte Unique, bien rapporté par la tradition française, il faudrait donc quand même savoir "de quoi qu'on cause" (Hincmar, certes, fut un caractère entier voire dans certaines occasions fort imbu de son personnage de métropolitain gallican, mais un homme à la tête politique et même scientifique si bien faicte, comme disait Montaigne, que d'aucuns l'ont appelé "le Richelieu de Charles-le-Chauve" ; on peut bien sûr ne pas éprouver trop de sympathie pour certains aspects du personnage, comme par exemple son despotisme scandaleux envers son neveu, entre autres choses déplaisantes, au point de juger de lui, comme le C^al^ Bona : "On aurait de la peine à définir ce qui a prévalu en lui, du bien ou du mal"… Il sut par exemple d'une manière très-édifiante relever la liberté des élections épiscopales contre les empiètements des roys, mais… il exaltait cette liberté, avec autant de vigueur et de mâle fierté, envers… le pape ! Quoiqu'il en soit, ceci ne touche en rien à notre sujet, à savoir ses qualités de grand historien admises par tous les auteurs sérieux)... Au total et pour conclure ce point, ce que rapporte Hincmar de l'Apparition de la Vigile du Baptême de Clovis, 1/ est certainement authentique pour le fond ; 2/ est probablement très-proche de la réalité historique purement matérielle ; 3/ manifeste *très-certainement* ce qui s'est surnaturellement passé de profond dans ladite Vigile, à savoir cette Épiphanie de Dieu qui voulait montrer qu'il était le *direct et immédiat* Auteur de l'Acte Unique. Car puisqu'on est en présence d'une légende, on peut affirmer que ce qui est le plus sûr dans le récit d'Hincmar, par ce qu'on sait de cette technique, c'est... le sens métaphysique de l'événement (que privilégie le procédé légendaire sur tous autres sens), à savoir précisément... l'INTERVENTION DIVINE à l'Acte Unique, qui nous intéresse au premier chef !

yy (appel de note p. 497) Il n'est pas inutile de rappeler ici que le vieux fond de la race bretonne est issu de l'élite des celtes de Grande-Bretagne au V^e^ siècle, lesquels s'étaient exilés parce qu'ils n'avaient pu supporter l'envahissement de l'île par les Saxons. Cette élite celte, *déjà catholique lorsqu'elle habitait la Grande-Bretagne* (donc, bien avant Clovis et ses Francs !), poursuivit la conquête de la Petite-Bretagne pendant tout le VI^e^ voire le VII^e^ siècles, au grand dam des Francs... "Dès la première moitié du V^e^ siècle, commença la conquête de l'île [britannique] par des tribus germaniques venues à travers la mer du Nord depuis le Jutland, le Schleswig et le Holstein. Ces Jutes, ces Saxons, ces Angles se heurtèrent, *à la différence de ce qui se passait à la même époque sur le continent,* à une résistance acharnée des Bretons autochtones, dont la légende du roy Arthur a conservé le souvenir. Malgré leur victoire du mont Badon (vers 500), les Bretons furent inexorablement refoulés vers l'ouest de l'île, les uns trouvant refuge dans les régions montagneuses et sauvages du pays de Galles et de la Cornouailles, tandis que d'autres préféraient s'expatrier en Armorique, qui prit d'eux par la suite le nom de Bretagne" (Mourre, p. 37, à l'art. "Angleterre"). Si nous devons parler d'élection raciale, la race bretonne, sous ce rapport, semble aussi élevée que celle franque, et c'est sûrement la raison de l'opposition farouche des Petits-Bretons aux Francs, qui, si elle est un désordre regrettable, n'a rien à voir avec celle saxonne, rebelle à tout Ordre et mise à raison par Charlemagne ; héraldiquement, il est très-significatif de constater que le drapeau breton est LE SEUL parmi tous ceux adoptés par les peuples des Nations à avoir le privilège d'être *un champ de lys,* exactement comme celui français (seul le dessin du lys diffère)... N'oublions pas, en effet, le sens très-élevé du lys *(les lys héraldiques signifient une concession territoriale directement par le roy des cieux,* d'où, d'ailleurs, ce mot de "religion royale française" repris des vieux auteurs et dont nous nous sommes servis de titre pour le présent *Traité :* la royauté française établit un lien direct avec Dieu), ni non plus, comment s'en étonner, sa relation immédiate avec la dévotion mariale. Or, la très-sainte Vierge est singulièrement en dévotion en Bretagne comme dans la France... beaucoup plus qu'ailleurs. Sur le rapprochement des deux races, franque et bretonne, on notera par exemple que le roy mérovingien Childebert aida les saints bretons exilés à s'implanter en Armorique et à convertir les peuples ; notons de plus qu'il ne faudrait pas s'imaginer l'Armorique en totale autonomie par rapport au *regnum francorum* jusqu'à la réunion des deux royaumes par le mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII, dans le très-tardif XV^e^ siècle : la Bretagne, à sa façon bien

fière sans doute et parfois même rebelle, est bel et bien intégrée dans la société Très-Chrétienne, Grégoire de Tours le consigne déjà en son *Histoire des Francs* dans ces termes : "Car depuis la mort du roy Chlodovée [Clovis], les Bretons ont toujours été sous la puissance des Francs, et leurs chefs s'appelaient comtes et non pas roys" (cité par Rohrbacher, t. IX, p. 323), ce qui se vérifie par exemple dans le (mauvais) chef breton Nominoé qui, à l'origine, avait été nommé duc ou gouverneur de Bretagne par Louis le Débonnaire, mais qui ambitionna le titre de roy ; et lorsque son fils Érispoé brigua à sa suite ce titre de roy de Bretagne, Rohrbacher nous précise que Charles-le-Chauve, dont les armées franques avaient été défaites en Bretagne, ne le lui accorda qu'"après, néanmoins que ce prince breton lui eut fait serment de fidélité à Angers" (Rohrbacher, t. XII, p. 111). Mais avant ces roys bretons de l'ère carolingienne ombrageux et tumultueux, les roys Très-Chrétiens avaient eu la joie de voir un de leur plus saint prédécesseur leur rendre hommage et vassalité : "En Gaule, les Bretons, sujets des Francs, demeuraient enracinés dans leur indépendance. Leur région s'étendait de la baie du Mont Saint-Michel à la rade de Brest. Dagobert eut la chance et l'immense satisfaction de voir Judicaël, leur roy, venir à Clichy lui offrir sa soumission. En effet, cet homme d'une piété exemplaire désirait se retirer du monde pour consacrer désormais sa vie à Dieu. Le monastère de Gaël prit son nom : saint Juquel" (Louty, p. 39).

[zz] (appel de note p. 503) Finissant ce livre, nous nous sommes rappelés que l'abbé de Nantes, ce phare intellectuel puissant et illuminateur (... à condition très-expresse que le faisceau soit tourné dans la bonne direction, sinon, gare, c'est le pire du pire !), l'abbé de Nantes disions-nous, avait traité de la mission divine de la France, nous avons eu la curiosité d'aller y voir. Et d'aller fouiner à quatre pattes dans nos archives, d'en extraire les numéros CRC 194 à 198 de 1983-84. Notre surprise a été grande d'y voir que le cher abbé professait ce que nous exposons nous-mêmes ici, avec l'inestimable appui d'un légiste du temps même de sainte Jeanne d'Arc, Jean de Terrevermeille. Nous n'y aurions certes jamais pensé pour quelqu'un qui a fait voter Chirac, puis, aux dernières nouvelles, s'oriente sur de Villiers !... Par un cheminement maurrassien que nous n'aimons certes pas du tout (parce qu'il consiste à atteindre la Révélation par des illuminations successives et progressives de la nature humaine, et non dès le départ par une illumination simple venant de Dieu, extrinsèque à l'homme, et qu'on étaye *après* d'arguments rationnels si l'on veut), l'abbé de Nantes arrive en effet, avec une ferveur que nous sommes heureux de pouvoir partager avec lui, à ce joyau incomparable et inégalé d'un *Corps mystique* dans la sphère politique française, sub-ordonné à celui de l'Église, ou mieux ne faisant qu'un avec lui, selon cette admirable et très-théologique formule de saint Pie X, que nous ne connaissions pas : "*La France, nation prédestinée, est partie intégrante de l'Église*" (ce qui, sur le plan théologique, est une affirmation formidable !). Car Jean de Terrevermeille qu'il nous a fait découvrir, et que lui-même a découvert par un livre de Jean Barbey, expose cette doctrine, que l'Église aurait dû expliciter depuis belle lurette : LE *REGNUM FRANCORUM,* ROY, PEUPLE, CONSTITUTION, EST UN CORPS MYSTIQUE AU SENS LE PLUS DIVIN DU TERME, les rapports entre les membres et la tête étant *exactement les mêmes que ceux des fidèles de l'Église avec le Pape.* Comme dans le Corps mystique véritable de l'Église, la tête est à la fois ce qu'elle est, et récapitule de plus en elle-même toute la vie et l'*esse* de tous et chacun des membres du Corps ; quant aux membres, leur vie sociopolitique est une *émanation* de celle du caput, du chef, lequel ne fait que manifester la vie du Corps mystique tout entier. Ainsi, personne n'appartient à personne. Et tous appartiennent au Corps mystique… qui est le Christ. Dans une liberté sociopolitique totale qui précisément n'est vécue que dans et par le Corps mystique, chaque membre français vit de la vie du Corps, bannissant par là radicalement, à la racine même, toute espèce d'autonomie luciférienne, révolutionnaire, sur le plan politique. Il peut dire : "Ce n'est plus moi qui vit, c'est la France qui vit en moi". Le roy aussi peut le dire. Mais dans aucune autre Nation, on ne peut le dire aussi *absolument*. On ne peut le dire qu'en France. Or, la Vie du Corps mystique sociopolitique n'appartient pas à la nature humaine, elle est une Personne morale extrinsèque à tout individu. Elle est un Être, et, évidemment, comme elle manifeste une condition divine à laquelle l'homme, tout seul ou avec ses semblables, ne peut accéder (fût-il français !), c'est l'Être du Christ Lui-même. Malheureusement, dans le si réconfortant exposé de Terrevermeille, il y a un bémol, que l'abbé de Nantes a l'air de vouloir chanter sur le même ton diminué que lui : à savoir que ce Corps mystique serait élaboré *à partir de la coutume.* La coutume française est catholique, elle a donc fondé, nous dit-on en substance, cette perfection sociale d'un Corps mystique véritable (c'est d'ailleurs pourquoi, Terrevermeille -mais point l'abbé de Nantes, tout-de-même ?- souscrit à la non-nécessité du Sacre, l'Hérédité suffisant selon lui à assurer pleinement la légitimité du nouveau roy de France, selon

Le Songe du verger, inspiré par Charles V : "[les roys de France] ne sont pas tenus de se faire oyndre se il ne leur plaît" -*Être roy,* Barbey, p. 64-). En vérité, c'est prendre une cause seconde pour une cause première. Les français ou plutôt les gallo-romano-francs n'auraient jamais pu élaborer ensemble ce Corps mystique dans la Gaule Unie, sans une grâce divine *antécédente* à leur travail collectif qui aboutira à la coutume, grâce, précisément, qui découle de l'Acte Unique de la Noël 496 où Dieu agit (et Il est le seul à agir) et infuse en l'homme de la Gaule Unie au baptistère de Reims, la grâce sociopolitique collective particulière qui *donne* le Corps mystique aux français. Ensuite, le français pourra, en usant du Don reçu, EN TANT QU'INSTRUMENT PASSIF MAIS CERTES INDISPENSABLE, la développer en lui et dans sa Nation, pour l'amener à cette extraordinaire maturation complète du *corpus mysticum sive politicum Regni* absolument inconnu des autres peuples. L'abbé de Nantes, curieusement, semble s'arrêter lui aussi à cette conception *immanentiste* du Corps mystique français lorsqu'il écrit : "Maintenant, posons-nous la question : Mais d'où venait cette prodigieuse énergie, à nulle autre pareille, s'exerçant mille ans au profit de ce Royaume ? Énergie sage, sainte, juste, prudente, éclairée, ardente, qui dirigeait en intime symbiose le Roy et son peuple. D'où leur venait-elle à tous ? La réponse est simple [on s'attendrait à ce qu'on nous indique la grâce de la Noël 496, mais...] : voyez qui ils étaient, quel était leur *mystère !* Ils étaient profondément *chrétiens,* ils ne cessaient de puiser l'enseignement divin, la grâce du Christ, la science de la vraie vie, aux sources de la sainteté catholique [ce n'est pas cela, voyons ! d'autres peuples ont été pareillement saints, par exemples le peuple arménien, mais qui n'ont nullement mérité par-là, l'Histoire en témoigne, cette grâce divine ineffable d'ériger ensemble un Corps mystique politique !]. C'est cela qui, *passé en coutume parmi eux* [là, l'abbé de Nantes paraphrase Jean de Terrevermeille avec lequel, donc, il est d'accord], se fit au long des siècles, par eux, Constitution du royaume de France, Droit et justice, principes d'ordre et de gouvernement, méritant à cette nation son titre envié de «fille aînée de l'Église». Et cela, sans préjudice pour tant d'autres royaumes catholiques !" (CRC 197, p. 11, 2e col.). Et voilà, encore une fois de plus, sous la plume de *l'élite* catholique, ce qui s'épèle traditionaliste de nos jours post-vaticandeux, une profession implicite de l'hérésie politique qui consiste à rejeter le droit divin direct : *ce n'est plus Dieu qui fait la France, c'est le français chrétien.* Mais passons, et n'en trépassons point en priant Dieu que ceux qui professent cela n'en trépassent point non plus. En tous cas, avec Jean de Terrevermeille, nous arrivons magnifiquement, par la contemplation simple et naturelle de ce qu'est la France profonde (contemplation peut-être un peu *trop* naturelle...), à ce qu'elle est en vérité, à savoir un Corps mystique authentique, réel, au sens le plus théologique du terme ; on arrive... à ces trois petits mots écrits par Clovis dans la loi salique : "[la nation franque est] FONDÉE PAR DIEU" !

CHAPITRE XII

[aaa] (appel de note p. 505) Deux exemples pratiques de cet enthousiasme qui vivifie les âmes Très-Chrétiennes, dès ici : *les cathédrales et les mystères.*

"La célèbre basilique [de Saint-Denis], élevée par Dagobert, devenue trop étroite pour la masse des fidèles qui la visitaient, est agrandie et reconstruite presque entièrement dans le style français improprement appelé gothique. (...) [Suger] alla lui-même à la recherche des matériaux. L'empressement des populations lui vint en aide. On vit alors, comme à Chartres et ailleurs, des hommes de toute condition, des femmes, des enfants s'atteler aux chars qui portaient les pesants blocs de pierre ou les poutres énormes de la forêt d'Iveline. Les résultats de ce zèle universel tenaient du prodige ; *la Foi transportait réellement des montagnes.* Les deux tours de la nouvelle église s'élevèrent comme par enchantement. Le portail, le sanctuaire furent reconstruits ensuite, etc." *(La France chrétienne,* p. 151). "Chef-d'oeuvre d'un grand ordre monastique, chef-d'oeuvre populaire aussi ; car on vit pour la première fois toute une foule, et les nobles comme les roturiers, aider de leurs mains à l'achèvement du splendide édifice, avec ce saint enthousiasme qui les jetait aux croisades" *(ibid.,* p. 283).

Quant aux Mystères, cet ancêtre d'où est entièrement sorti le théâtre moderne, "c'est la représentation de l'histoire de la religion [à l'usage principal des bourgeois], cette classe moyenne à peine affranchi, et qui voulait des fêtes ; mais dans sa dévotion sincère, [elle] ne concevait pas que la religion pût en être absente. Le Mystère exposait cette histoire «par personnages», comme on disait, et en dialogues ; depuis la création, à travers les multiples récits de l'Ancien et du Nouveau-Testament, jusqu'aux Vies des saints les plus récents, saint Louis, saint Dominique ; elle s'arrêtait là, sans s'achever ; chaque siècle, dans l'avenir, devait y ajouter un chapitre, jusqu'à la fin des temps, jusqu'au seuil de

l'Eternité. Ce caractère d'oeuvre inachevée est dans la conception même du genre. (...) Le drame est varié comme la vie même et veut la figurer dans sa complexité infinie ; il associe le ciel, et la terre, et l'enfer ; à côté de Dieu et des anges, de Notre-Dame et des saints, il introduit les patriarches, les prophètes, les apôtres, les roys, les chefs d'armées, les soldats, les prêtres, les bourgeois, les marchands, les laboureurs, les mendiants, les voleurs ; du plus auguste au plus vil, toute la création, aux pieds du Créateur, s'agite et fourmille dans une oeuvre touffue, immense, incohérente. Il faut convenir que l'idée première de l'entreprise était absolument grandiose et digne de la religion qui l'avait inspirée. Que se proposait en effet le mystère dramatique ? Rien de moins que d'incarner sous les yeux et devant les rangs pressés de la foule chrétienne, les objets mêmes, les objets divins ou sacrés, de son adoration ou de sa piété. (...) Leur importance est avant tout historique, politique et sociale ; elle est dans l'influence qu'ils ont exercée, dans la part qu'ils ont eue à la vie publique et privée des Français pendant le quinzième siècle [où ils jaillirent spontanément] et la première moitié du seizième, à l'immense popularité dont ils ont joui. Les plus habiles, les plus admirés parmi nos contemporains, n'ont pas connu ni ne connaîtront jamais de tels triomphes. Un ensemble de circonstances, qui ne se trouveront plus jamais réunies, assurait aux Mystères cette popularité sans pareille. D'abord, les représentations étaient rares, dans un temps où tous les autres plaisirs l'étaient aussi. Annoncées longtemps d'avance, préparées lentement par les efforts communs d'une ville entière, elles remplissaient plusieurs mois par l'attente d'un plaisir immense ; elles laissaient ensuite un long souvenir derrière elles. Les acteurs, au lieu d'appartenir à une classe spéciale, étaient tous des amateurs, comédiens volontaires, pris dans tous les rangs de la société, nobles, prêtres, moines, bourgeois, artisans. Ces gens de conditions si diverses frayaient ensemble, pendant des semaines, et s'intéressaient passionnément à l'oeuvre commune, devenue un bien social, que rien n'a remplacé. Les riches payaient leur costume et fournissaient aussi celui des acteurs pauvres. Rarement une représentation fit ses frais, quoique les places fussent payées et les spectateurs nombreux ; mais le déficit était acquitté généreusement par l'échevinage, ou par un riche monastère, ou par un citoyen bienfaisant, tout fier de contribuer ainsi aux plaisirs d'une ville entière. Le jour venu de la représentation, toutes les maisons restaient désertes ; les ateliers, les boutiques se fermaient ; la population tout entière affluait aux jeux ; il fallait que la municipalité prît soin de faire garder la veille, que des voleurs auraient pu surprendre et mettre au pillage. D'où venait cet intérêt ardent qu'on apportait à la représentation des Mystères ? D'abord d'un sentiment religieux très sincère. (...) Au Moyen-Âge, l'Église favorisait le drame chrétien de sa pleine approbation et de ses généreux subsides. On croyait faire oeuvre pie en voyant jouer la *Passion.* Mainte fois une représentation fut entreprise par un motif de dévotion, surtout pour obtenir de l'intercession d'un saint patron la fin d'une maladie contagieuse, etc. Non seulement cette intention pieuse attirait les acteurs et les spectateurs, mais la représentation, dans tous ses détails leur offrait un attrait puissant. L'histoire sacrée allait à leur esprit et à leur coeur plus directement alors qu'à d'autres époques. Cette Bible parlée, disons mieux, cette Bible jouée sous leurs yeux, cet Évangile en action les ravissait. La Foi, simple et grossière chez la plupart, mais profonde chez tous, n'avait pas besoin, pour qu'ils fussent touchés, du prestige de la poésie. (...) Au Moyen-Âge, l'homme *tout entier,* non seulement l'homme intérieur et spirituel, mais l'homme politique et social, le sujet, le citoyen, était soumis à la Religion, et devait être réglé par cette unique discipline. Sous l'apparente diversité, sous l'apparente incohérence des choses du Moyen-Âge, il se cache au fond une remarquable unité dans la conception de l'oeuvre et de la destinée humaine. À cette unité, la Renaissance substitue, au contraire, dans l'âme et dans la conduite des hommes une dualité, radicale au fond, quoique les limites en soient flottantes et incertaines. La Renaissance était un retour vers l'antiquité, opposée aux temps chrétiens ; vers la philosophie, opposée à la théologie ; vers l'ordre de nature, opposé à l'ordre de grâce. Elle ne prétendait pas renverser le christianisme, mais elle voulait lui faire sa part. À la Foi, elle soumettait les espérances de l'autre vie, la préparation du salut éternel ; à la raison, éclairée et guidée par la poésie et la philosophie antique, elle confiait le gouvernement de la vie présente et des intérêts terrestres et naturels. (...) Or, si l'oeuvre et l'esprit du Moyen-Âge avaient consisté, tout au contraire, à mêler la religion à tout, et à mêler tout à la religion, c'est assurément au théâtre et dans le Mystère, plus que nulle part ailleurs, que s'était accusé, sans scrupule et sans réserve, ce mélange des choses profanes et des choses sacrées qui choquait tant les idées nouvelles. (...) Un jour vint où l'oreille et le goût des délicats [furent blessés] ; ils protestèrent au nom de l'art, au nom de la Religion même, qu'ils disaient menacées. Ce jour-là, le Mystère dut périr, quoique le peuple, plus fidèle au vieux goût et aux vieilles idées, n'eût rien perdu de son amour pour le théâtre chrétien. [Mais] le Mystère n'avait plus de raison d'être,

dès lors que l'homme avait cessé de demander à l'Église, à la Religion, avec les promesses de la Vie éternelle, la douceur, la gaieté, l'embellissement de la vie présente" *(La France Chrétienne,* citation tirée de l'art. signé Petit de Julleville, aux pages 236-250).

CONCLUSION GÉNÉRALE

[666] (appel de note p. 576) Ceux qui n'en sont pas convaincus n'ont qu'à lire en regard les deux textes suivants :

Pie IX, dans "Quanta Cura" :

"Contre la doctrine de la sainte-Écriture, de l'Église et des saints-Pères, ils [les novateurs] affirment sans hésitation que : «La meilleure condition de la société est celle où on ne reconnaît pas au pouvoir le devoir de réprimer, par des peines légales, les violations de la loi catholique, si ce n'est dans la mesure où la tranquillité publique le demande». À partir de cette idée tout-à-fait fausse du gouvernement des sociétés, ils ne craignent pas de soutenir cette opinion erronée, funeste au maximum pour l'Église catholique et le salut des âmes, que Notre Prédécesseur Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, qualifiait de délire : «La liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme. Ce droit doit être proclamé et garanti par la loi dans toute société bien organisée. Les citoyens ont droit à l'entière liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions quelles qu'elles soient, par les moyens de la parole, de l'imprimé ou toute autre méthode sans que l'autorité civile ni ecclésiastique puisse lui imposer une limite».

"(...) Au milieu donc d'une telle perversité d'opinions corrompues, Nous souvenant de Notre Charge apostolique, dans notre plus vive sollicitude pour notre très sainte Religion, pour la saine doctrine et le salut des âmes à Nous confiées par Dieu, et pour le bien de la Société humaine elle-même, Nous avons jugé bon d'élever à nouveau Notre voix Apostolique. En conséquence, toutes et chacune des opinions déréglées et des doctrines rappelées en détail dans ces [présentes] Lettres, Nous les réprouvons et condamnons de notre Autorité apostolique, et Nous voulons et ordonnons que tous les fils de l'Église catholique les tiennent absolument pour réprouvées, proscrites et condamnées" (§ 5 & 14).

Vatican II , décret *Dignitatis Humanae Personnae,* sur la liberté religieuse :

"Le droit à la liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine telle que l'a fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même... Ce droit de la personne humaine à la liberté religieuse dans l'ordre juridique de la société doit être reconnu de telle manière qu'il constitue un droit civil. (§ 2). La liberté ou immunité de toute contrainte en matière religieuse qui revient aux individus, doit aussi leur être reconnue lorsqu'ils agissent ensemble... Dès lors, donc, que les justes exigences de l'ordre public ne sont pas violées *[c'est le faux-prétexte même invoqué dans la maçonnique Constitution des Droits de l'Homme... et condamné par Pie IX !],* ces groupes sont en droit de jouir de cette immunité afin de pouvoir se régir selon leurs propres normes, honorer d'un culte public la Divinité suprême [?!?] (§ 4). Aux groupes religieux appartient le droit de ne pas être empêchés d'enseigner et de manifester leur foi publiquement, de vive voix ou par écrit. Mais dans la propagation de la Foi et l'introduction des pratiques religieuses, on doit toujours s'abstenir de toutes formes d'agissements ayant un relent de coercition *[ce qui, on l'a deviné, vise surtout... les catholiques ! La gnose "chrétienne-laïque" est ici sous-jacente...].* Une telle manière d'agir doit être regardée comme un abus de son propre droit et une entorse aux droits des autres (§ 6) *[... déclaration inouïe de la part des vicaires de Celui qui s'est dit "LA Vérité" !].* Qui plus est, cette doctrine de la liberté a ses racines dans la Révélation divine *[mensonge scandaleux, sacrilège dans un texte magistériel, que le Père Congar, rédacteur moderniste de ce passage, avouera quelques mois avant sa mort : "J'ai collaboré aux derniers § de D.H.P.. Il s'agissait de montrer que le thème de la Liberté Religieuse apparaissait déjà dans l'Écriture. OR, IL N'Y EST PAS".],* ce qui, pour les chrétiens, est un titre de plus à lui être saintement fidèles" *[!!!]* (§ 9). L'Église donc, fidèle à la vérité de l'Évangile, suit la voie qu'ont suivie le Christ et les Apôtres lorsqu'elle reconnaît le principe de la liberté religieuse comme conforme à la dignité de l'homme et à la Révélation divine [ô hérésie !], et qu'il encourage une telle liberté. Cette doctrine, reçu du Christ et Apôtres , elle l'a au cours des temps gardée et transmise" (§ 12).

"Tous et chacun des articles édictés dans cette déclaration on plus aux pères du sacro-saint Concile. Et Nous, par le pouvoir apostolique que Nous avons reçu du Christ, un avec les Vénérables Pères, Nous l'approuvons dans l'Esprit-Saint, Nous le décrétons et le statuons, et Nous ordonnons de promulguer pour la Gloire de Dieu ce qui a été ainsi statué synodalement. À Rome, près Saint-Pierre, 7 décembre 1965, Paul, Évêque de l'Église catholique" (§ in fine).

Ces deux textes manifestent l'effrayante opposition militante, pour ainsi dire MOT À MOT, qui dresse le Christ contre l'Antéchrist... DANS l'Église.

Laissons un certain Hans Küng commenter victorieusement... sa victoire : "Il suffit de comparer le document doctrinal autoritaire des années soixante du siècle dernier, paru immédiatement avant Vatican I[er], le Syllabus publié en 1864, avec les documents doctrinaux de Vatican II des années soixante de notre siècle, pour se rendre compte aussitôt que c'est uniquement par les méthodes du totalitarisme partisan ("car le parti a toujours raison"), qu'on a pu parvenir à transformer toutes les contradictions en un développement logique. *Il n'y a plus développement là où c'est le contraire qui est expressément affirmé... L'assentiment à la liberté de religion donné par Vatican II n'est ni explicitement ni implicitement contenu dans la*

condamnation de la liberté de religion par Pie IX. On ne peut pas non plus s'esquiver en disant que les temps ont tellement changé et qu'on a alors voulu condamner que les excès négatifs de la liberté religieuse. Il suffit de lire les condamnations elles-même : «De notre temps, il ne convient plus de reconnaître la religion catholique comme seule religion d'État, à l'exclusion de toutes les autres formes de culte envers Dieu (77e proposition du Syllabus, CONDAMNEE)». «Il est donc louable que certains pays catholiques prévoient légalement que les immigrants aient le droit de pratiquer publiquement leur religion quelle qu'elle soit (78e proposition, CONDAMNEE)». «Car il est faux que la liberté civile de religion, comme la pleine faculté accordée à tous de manifester librement et publiquement n'importe quelles opinions et idées conduise aisément à la corruption de l'esprit et des moeurs des peuples et à l'extension de la peste de l'indifférentisme (79e proposition, CONDAMNEE)»" *(Être vrai, l'avenir de l'Église,* écrit en... 1968 !).

On rappelle que ce n'est pas un tradi. qui le dit !!!

ccc (appel de note p. 576) Certes, on pourrait dire que Mgr Marcel Lefebvre, de très-vénérée mémoire, n'a jamais voulu prendre une position tranchée, quelle qu'elle soit. Mais il faut bien comprendre que ce n'est pas du tout parce qu'on ne peut théologiquement répondre ni OUI ni NON à la question de la légitimité de l'Église conciliaire qu'il agit ainsi, au contraire, il avoue... n'en rien savoir, et en être profondément... troublé. Il semble que sa mission première consistait à continuer à opérer sacramentellement le salut des âmes par la Messe et le Sacerdoce catholiques, mais, quant à l'aspect théologique de la *Crise de l'Église,* il n'a sans doute pas cru pouvoir mieux faire que de louvoyer sans cesse (lamentablement et scandaleusement, sous l'angle théologique !) entre des déclarations carrément sédévacantistes contredites par des reconnaissances, disons déférentes (pour ne pas employer un autre qualificatif !), de la légitimité romaine conciliaire. Mgr Lefebvre ne voyait sans doute pas la possibilité de sortir d'un certain flou théorique (bien peu artistique !), voulant se contenter de la pratique pastorale : après tout, il n'avait peut-être reçu de Dieu pour cette Crise qu'une vertu pastorale, qu'il a certes employée dans l'édification générale (du moins, pour ceux qui ont à cœur de faire leur salut). L'abbé Laurençon, dans l'éditorial du *Fideliter* n 137 (sept.-oct. 2000), confirme d'ailleurs étonnamment ce que je viens d'écrire, à partir des statuts mêmes de la FSSPX : "«La FSSPX est une société sacerdotale de vie commune sans vœux, à l'exemple des sociétés des Missions Étrangères, (...) essentiellement apostolique, (...) dont le but est le sacerdoce et tout ce qui s'y rapporte, (...) c'est-à-dire les œuvres de formation sacerdotale, la sanctification des prêtres, les écoles vraiment libres, le ministère paroissial et les retraites». La FSSPX est essentiellement missionnaire, essentiellement ordonnée au salut des âmes", conclue-t-il synthétiquement (p. 2). Mgr Tissier de Mallerais lui-même, dans sa biographie de son père spirituel, le reconnaît sans difficulté : "Pour la seconde fois depuis 1976, la tentation sédévacantiste hante Mgr Lefebvre [lors de la cérémonie scandaleuse d'Assise en 1986] ; mais il n'y succombe pas. Il se rend compte qu'il n'y serait pas suivi par l'instinct de la foi des fidèles, *et que le combat que Dieu demande de lui est seulement le combat de la foi avec la dénonciation du scandale"* (p. 564). Ceci explique sans doute cela, c'est-à-dire cette impuissance apparemment *totale* de la FSSPX et de son très-vénérable fondateur, hélas si pénible pour les fidèles qui croient à son œuvre, à donner une explication théologique véritable à la *Crise de l'Église.* Car, bien sûr, l'attitude indécise et informelle de Mgr Lefebvre, sur le plan de la théologie de la *Crise de l'Église,* est très différente de ce que nous disons : fuir, dédaigner, ou avouer son impuissance à prendre une quelconque prise de position quant à la légitimité de l'Église conciliaire, n'a rien à voir avec le fait de professer qu'*on ne peut pas en prendre,* en s'appuyant sur des raisons théologiques précises, comme nous allons le faire : car cela, c'est... une sacrée prise de position ! On ne saurait mieux comprendre l'idée de Mgr Lefebvre sur la question qu'en citant les lignes qu'il écrivit juste avant les Sacres de juin 1988, en postface à l'excellent livre de l'abbé Le Roux, *Pierre, m'aimes-tu ?,* lequel ouvrage dénonçait fort bien, photos à l'appui, les agissements hétérodoxes de Jean-Paul II : "La lecture de ces pages qui précèdent et présentent le vrai visage de Jean-Paul II sont terrifiantes et remplissent l'âme catholique et romaine d'épouvante et de tristesse. Elle suscite aussi des problèmes graves à la foi du catholique fidèle, problèmes souvent insolubles [!] *et qui expliquent la perplexité et la confusion qui envahissent les esprits les plus solides et les chrétiens les plus convaincus* [... Mgr Lefebvre ne dépeignait-il pas ici son *propre* état d'âme ?]. Le pape, c'est la «Pierre» placée par Dieu à la base de son Église, c'est celui dont la Foi ne doit pas défaillir, qui confirme ses frères, qui paît les brebis et les agneaux, qui, assisté par l'Esprit-Saint, a dirigé l'Église pendant près de vingt siècles, conférant ainsi à la Papauté un crédit moral unique au monde. Est-il concevable que depuis les années 1960, le Siège apostolique soit occupé par des Papes qui sont la cause de «l'autodestruction de l'Église» et y répandent «la fumée de Satan» ? *Évitant même de nous poser la question sur ce qu'ils sont,* nous sommes bien obligés de nous poser des questions sur ce qu'ils font, etc.". La première partie de cette dernière phrase, qu'on a soulignée, est frappante et fort révélatrice. On voit très bien que Mgr Lefebvre se refusait à prendre une quelconque prise de position théologique sur la *Crise de l'Église...* et même qu'il la fuyait avec peut-être une angoisse profonde et secrète qu'il ne voulait pas s'avouer à lui-même, encore moins aux fidèles qui le suivaient. Car, faut-il le dire, "l'évêque de fer" avait parfaitement bien saisi le nœud gordien de la question, témoin cet autre passage : "Ce regroupement [de textes hétérodoxes de Jean-Paul II tirés de l'*Osservatore Romano]* jette une lumière tellement fulgurante sur la Révolution doctrinale inaugurée officiellement dans l'Église par le Concile et continuée jusqu'à nos jours qu'on ne peut s'empêcher de penser au «Siège d'iniquité» prédit par Léon XIII, ou à la perte de la Foi de Rome prédite par Notre-Dame à La Salette. La diffusion et l'adhésion des autorités romaines aux erreurs maçonniques condamnées

maintes fois par leurs prédécesseurs est un grand mystère d'iniquité" (Présentation par Mgr Lefebvre des plaquettes de l'abbé Tam *Documentation sur la Révolution dans l'Église,* 1991). Mieux encore : après lecture du livre du P. Emmanuel *L'Église,* où ce saint prêtre du siècle dernier prophétise la Passion de l'Église à la Fin des Temps, Mgr Lefebvre écrit "aux amis qui lui ont proposé cette lecture : «Il faut avoir vécu depuis 1960 à nos jours pour savoir que des papes peuvent conduire l'Église à sa ruine. Cela nous paraissait impossible vu les promesses d'assistance de l'Esprit-Saint. *Contra factum, non fit argumentum.* Contre les faits, les arguments ne valent rien. Les faits sont là, devant nos yeux. Alors, force nous est de conclure que Notre-Seigneur, en prononçant les paroles de l'assistance jusqu'à la fin des temps, n'excluait pas des périodes de ténèbres et un temps de Passion pour son Épouse mystique»" (de Mallerais, p. 562). C'est précisément le fond de notre étude, que de bien l'expliquer...!

ANNEXES

[ddd] (appel de note p. 591) Avant le frère Augustin, en 1926, l'abbé Vial réfutait ainsi l'objection sus-dite (preuve que la tradition française est suffisante en soi à réfuter les âneries ou plutôt les impiétés anti-françaises) : "Un des pygmées de la critique dite moderne, Gabriel Ledos, archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, écrit doctoralement : «Une tradition dont le premier garant est un auteur du XIIIe siècle, Guillaume Le Breton, veut qu'un *ange* ait apporté du ciel, pour le sacre de Clovis, la fiole contenant l'huile, etc.». Et d'abord, ce n'est pas un «ange», c'est une colombe ! Et d'une ! Hincmar, Flodoard, Aïmoin, qui racontent le fait *trois ou quatre cents ans* avant Guillaume Le Breton, ne sont pas du XIIIe siècle, mais du Xe et du IXe siècle ! Et de deux ! Hincmar qui, le premier des historiens connus, l'a raconté au IXe siècle, 300 ans après la mort de saint Rémy, ne l'a pas inventé. Il l'a pris dans les traditions *vivantes* de son temps, qu'il a contrôlées par les inscriptions des monuments anciens *(pitaciolis),* par les feuilles *(schedulis)* recueillies par lui de la Grande Vie manuscrite de saint Rémy du VIe siècle, dont saint Fortunat, également du VIe siècle, avait fait un extrait populaire en 170 lignes ! Et de trois ! Si, dans cet extrait, Fortunat ne parle pas de la Sainte-Ampoule, il prend soin de nous dire pourquoi : «Appliquons-nous à dire peu de chose *et à en omettre beaucoup,* car si l'aridité de notre parole pouvait raconter et la mémoire retenir toutes les merveilles opérées par d'aussi grandes vertus [celle de saint Rémy], la fin du jour arriverait plus vite que la fin de notre récit» (Migne, *Cursus completus,* vol. 89, col. 527-532). Non ! il ne parle pas de la sainte-Ampoule, mais il l'insinue clairement, dans «ces merveilles opérées par d'aussis grandes vertus» qu'il appelle «les dons les plus précieux et les plus grands de la divine munificence». Ces «dons précis», comme la sainte-Ampoule, sont surtout pour l'édification des roys. *Lui, ne vise que l'édification du peuple.* Voilà pourquoi il n'en parle pas [il serait plus exact de dire que Flodoard a pris pour but l'édification *spirituelle-éternelle* des lecteurs, roys et peuple, et non celle temporelle-politique...]. On voit que le critique Ledos aurait pu se mieux renseigner avant d'écrire doctoralement des énormités. Au surplus, la question a été agitée et vidée avant lui, par des critiques dont quelques-uns étaient d'autre envergure que lui. Disons tout de suite que la tradition, telle qu'Hincmar la recueillit et la formula *sans protestation aucune,* au IXe siècle, était encore universellement acceptée au commencement du XVIIe siècle ; *elle avait donc 800 ans de possession incontestée.* Le bordelais du Haillan (1535-1610), un précurseur de Voltaire, le premier dans son *Histoire générale des roys de France jusqu'à Charles VII,* la révoqua en doute, et, pendant qu'il était en veine de négations, y ajouta Jeanne d'Arc ! Il s'attira la verte et décisive réponse suivante du docteur Richer : «Pour faire l'homme d'estat et l'entendu aux affaires politiques, a osé controller et *révoquer en doubte la sainte Ampoule et les fleurs de lys apportées du ciel*. Plus tôt devait-il n'en point parler du tout que d'en escrire de la sorte». Le principal argument [des négationistes dont le "père spirituel" est Chifflet, consiste à dire :] aucun des chroniqueurs accrédités, depuis saint Rémy jusqu'à Hincmar de Reims (300 ans), ne parle de la sainte-Ampoule ; donc, elle n'existe pas et la tradition est inventée par Hincmar ! Il n'est pas vrai que la tradition de la sainte-Ampoule ne se rattache pas à son origine. Hincmar, qui nous l'a transmise, nous dit qu'il l'a reçue de la Grande Vie de saint Rémy, parue aussitôt après sa mort et conservée intacte, près de son tombeau et de la sainte-Ampoule elle-même, pendant plus de 200 ans ; Vie depuis en partie disparue, par le malheur des temps. À la mort de Pépin d'Héristal (715), la Neustrie se souleva sous la conduite de Mainfroi, maire du palais contre l'Austrasie dont le maire du palais était Charles Martel ; une guerre sauvage en résulta, qui dura 8 ans et se termina (723) par la victoire de Charles Martel. Mais la Champagne ravagée par les belligérants vit ses monastères conquis, ses moines dispersés et réduits à vivre du travail de leurs mains, «la religion presque anéantie», dit Hincmar ; c'est au cours de ces malheurs qui ne durèrent guère

plus de 20 à 25 ans, que la *Grande Vie de saint Rémy* disparut de l'abbaye de Reims. [Cependant, les derniers feuillets étaient toujours conservés, et Hincmar] pu facilement reconstituer le reste. Et cette sainte-Ampoule qui était là, qu'Hincmar n'avait pu inventer, cette sainte-Ampoule n'était-elle pas à elle-même sa propre preuve ? [Dans le camp "moderniste"], derrière l'espagnol Chifflet, se rangèrent le P. Bollandus, jésuite, son ami, espagnol comme lui, le P. Labbe, jésuite de Bourges et la plupart des maisons de l'Ordre, le P. Antoine Pagius, cordelier provençal, etc. ; [dans le camp traditionnel], derrière le P. Mabillon, bénédictin, se rangèrent la plupart des bénédictins, le P. de Longueval, jésuite, etc.. Leurs livres, à la Bibliothèque nationale, gardent la trace de leurs luttes ! Deux exemplaires d'un ouvrage du jurisconsulte Forcadet de Béziers (1580) racontant les merveilles de nos origines, se trouvaient, l'un à la bibliothèque des moines de Saint-Bernard de Paris, l'autre à la bibliothèque du collège parisien des jésuites. L'exemplaire de Cisterciens était intact. Mais celui des Jésuites était mutilé des deux feuilles 370 et 371 (4 pages), relatant... le miracle de la sainte-Ampoule ! Ce sont les deux seuls manquant, dans un volume de plus de 1000 pages ! On voit la trace de la déchirure [… curieux, tout-de-même, cette propension, cette révoltante habitude des scolastiques à supprimer tout simplement ce qu'ils ne peuvent réfuter ! Nous avions, lors de notre étude sur le millénarisme, constaté la même pratique, de la part des scolastiques, bien peu honorable, bien malhonnête, sur certains manuscrits des Pères favorables à cette doctrine... voir *Bientôt le Règne millénaire,* pp. 93-95] ! Par contre, les ouvrages de Chifflet, intacts chez les jésuites, sont criblés chez les religieux de Saint-Bernard, de notes manuscrites marginales [... mais non supprimés, c'est quand même plus honnête !], comme les suivantes : «calumnia Chiffletii... Chiffletio fabulatori...» Le moine de Saint-Bernard commente ainsi le portrait de Chifflet, en tête de livre : «*(traduction) si vous saviez avec quelle perfection Chifflet parle sans savoir ce qu'il dit !»*" (fin de citation).

On ne peut ici poursuivre la longue et forte démonstration de l'abbé Vial, qu'il faut lire en son entier dans le chapitre VIII de son *Jeanne d'Arc et la Monarchie*. Elle double et renforce de très-significative manière les arguments de fr. Augustin, exposés plus scientifiquement, d'une manière plus convaincante certes, pour nos esprits modernes. Toutefois, il ne nous a pas semblé inutile de rapporter l'exposé de l'abbé Vial, lequel se contentait de résumer la tradition française, ce qui nous montre bien que l'argumentation non-réfutée de l'authenticité du miracle de la sainte-Ampoule, était bien connue de nos pères...